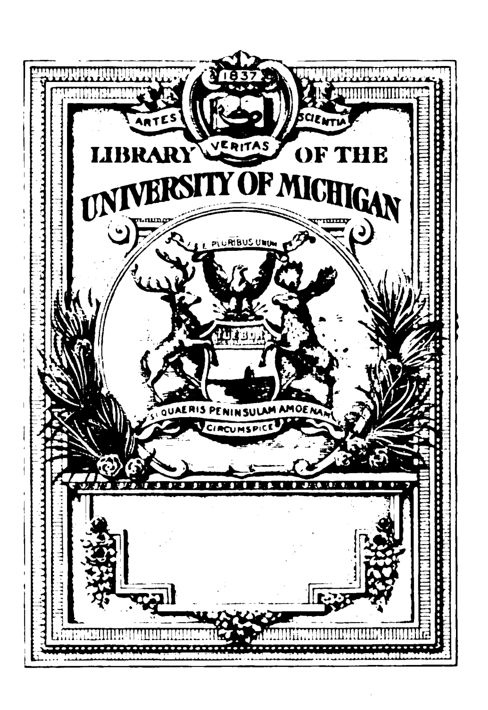
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. le comte WALEWSKI, ministre d'État, président.

ASSISTANTS...
- M. LEBRUN, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. NAUDET, de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. GIRAUD, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. MÉRIMÉE, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS...
- M. BIOT, de l'Institut, Académie française, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. COUSIN, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. CHEVREUL, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. FLOURENS, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. VILLEMAIN, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. PATIN, de l'Institut, Académie française.
- M. MAGNIN, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. MIGNET, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. HASE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. VITET, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. LITTRÉ, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1862.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1862.

DU PROJET D'UN NOUVEAU MUSÉE DE SCULPTURE GRECQUE.

En parlant, il y a quelque temps, de sculptures moulées d'après l'antique dans un récent voyage en Grèce, et exposées à l'École des beaux-arts, nous annoncions l'apparition prochaine d'une autre collection de plâtres, destinée à donner aussi un abondant sujet d'études aux amis de l'art grec. Ce n'est encore que le premier essai, le *spécimen* d'une collection plus vaste, d'un véritable musée, dont l'idée appartient à un membre de l'Institut, initié non-seulement à la philosophie de l'antiquité grecque, mais à l'amour de ses beautés plastiques. M. Ravaisson parviendra-t-il à faire adopter son projet? Nous l'espérons, sans oser l'affirmer; et c'est une raison de plus pour que, dès aujourd'hui, nous signalions les avantages que l'art et la science pourraient en recueillir.

Il s'agit d'enseigner l'histoire et la chronologie de la sculpture grecque, en réunissant et en classant avec méthode, d'après les données les plus récentes de l'archéologie, les statues, bas-reliefs, figurines et fragments divers, de tout âge et de toute dimension, qui passent, à bon droit, pour l'œuvre du ciseau grec.

Un tel plan, comme on voit, suppose la création d'un musée tout nouveau, car aucune des collections jusqu'à présent connues ne peut suffire à cette tâche. Les plus riches et les plus variées sont pleines de lacunes. Ici l'archaïsme domine; là, au contraire, il manque absolument. Pas plus au Vatican qu'au Louvre, pas plus au *British Museum* qu'aux Glyptothèques de Münich et de Berlin, on ne peut offrir au spectateur, sur chacune des phases principales de la sculpture hellénique, des sé-

ries d'exemples concluants. Il faudrait compléter ces musées, les uns aux dépens des autres, ou plutôt leur emprunter à tous leurs principaux chefs-d'œuvre pour en former un magnifique ensemble, et encore vous laisseriez dans l'ombre bien des points incertains. Vos classifications ne seraient que provisoires, puisque, chaque jour, des découvertes imprévues révèlent, dans cet art fécond, des faces entièrement nouvelles; mais vous auriez du moins, pour l'artiste et pour l'archéologue, composé l'enseignement le plus complet et le plus efficace que l'état actuel de la science permette de rêver.

Ce n'est, en effet, qu'un rêve; quelque fraternité qu'on suppose entre les peuples, jamais on ne les verra, pour créer ce musée des musées, se dépouiller de trésors dont ils sont justement jaloux. Mais ce qui est chimérique, s'il s'agit des marbres eux-mêmes, des chefs-d'œuvre originaux, devient aisément praticable pour peu qu'on se contente de réunir et de classer de simples reproductions. L'opération du moulage, quand elle est faite avec soin, endommage si peu les œuvres de sculpture, que posséder un marbre antique sans consentir à le laisser mouler, ce serait aujourd'hui, de nation à nation, un égoïsme presque sauvage. Les collections particulières peuvent seules, sur ce point, faire encore exception; mais, de la part des dépôts publics, si peu libéralement qu'ils soient administrés, il n'y a pas de refus à craindre. Rien ne serait donc plus aisé, même sans grands efforts de la diplomatie, que de réunir ainsi tous les morceaux de sculpture grecque possédés par nos divers voisins. Ne voit-on pas chez eux, dans leurs écoles et leurs gymnases, des plâtres de notre Vénus de Milo et des principales statues du Louvre, de même que chez nous, à l'École des beaux-arts, se trouve un nombre déjà considérable de moulages provenant de tous les grands musées d'Europe? Il ne s'agit donc, à vrai dire, que de généraliser et de systématiser ce qui existe déjà.

Dès lors, est-il bien nécessaire de créer tout à neuf? Et, par exemple, n'atteindrait-on pas le but que M. Ravaisson se propose, en se contentant de compléter et de classer cette collection de l'École des beaux-arts? Nous le pensions d'abord; puis, après examen, nous sommes forcé de convenir qu'il n'y aurait pas grand profit à procéder ainsi, et que bien des raisons s'y opposent. D'abord, les bâtiments de l'École seraient, à coup sûr, insuffisants. Les salles maintenant occupées par les plâtres sont littéralement encombrées. L'œil pénètre à grand'peine dans cette forêt de sculptures plutôt emmagasinées qu'exposées, et ce n'est encore là que le tiers, tout au plus, de celles qu'il faudrait réunir. Quelques salles, il est vrai, deviendront disponibles, par suite de la construction du bâ-

timent nouveau en façade sur le quai, mais cette addition elle-même serait d'un médiocre secours. Il faudrait donc bâtir, ce qui n'est pas une petite affaire, sans compter que les terrains qui restent disponibles dans l'enceinte de l'École des beaux-arts ne présenteraient que des surfaces d'un agencement très-difficile. Enfin, n'oublions pas que ce qui importe à l'École, c'est beaucoup moins l'histoire que les beautés de l'art; qu'il lui faut, avant tout, des modèles, des œuvres qui exercent, non pas l'esprit critique, mais le talent pratique de ses élèves, et que, par conséquent, pour se composer un musée, elle a besoin de consulter bien plus l'artiste que l'antiquaire.

Ainsi point d'amalgame, point de mélange; que l'École des beaux-arts garde ses plâtres et les dispose à sa façon. Ce n'est pas là qu'il faut placer notre futur musée. Le parti le plus simple serait qu'on voulût bien nous faire *ad hoc* un vaste et commode édifice. On en construit tant aujourd'hui et pour de moindres sujets! Telle n'est pourtant pas l'ambition de M. Ravaisson; il ne va pas jusqu'à prétendre que, par amour du grec, on fasse à son projet l'honneur d'une construction spéciale. Le problème est pour lui de trouver un local tout bâti et de grandeur suffisante. Dans l'intérieur de Paris, il chercherait en vain; mais, grâce aux chemins de fer, la banlieue est encore Paris; aussi M. Ravaisson a-t-il jeté les yeux sur le château de Saint-Germain, aujourd'hui presque sans destination, ou occupé par des services qui le dégradent et le déshonorent. On a bien converti Versailles en musée; on en peut faire autant de Saint-Germain. Sans entreprendre une restauration princière de ces immenses constructions, sans trop de peine ni trop d'argent, on mettrait en état ce vieux palais et on l'approprierait à sa destination nouvelle. Il faudrait se garder de rien changer ni aux anciennes distributions, ni aux fragments, malheureusement trop rares, de la décoration primitive. Pour un musée d'étude, aucun luxe ne serait nécessaire, et cette grande quantité de salles, de dimension moyenne, serait de beaucoup préférable à quelques grandes et longues galeries; le classement par époque et par nature d'objets s'y ferait plus facilement. Il y a donc les meilleures raisons pour adopter l'idée de M. Ravaisson. C'est un projet qui n'a rien d'effrayant, tout à la fois modeste et grandiose, qui du même coup utilise et conserve un de nos monuments historiques les plus intéressants et les plus abandonnés. S'il s'agissait de marbres, et non de plâtres, on pourrait faire une objection : le château, malgré son étendue, serait, en ce cas, peut-être insuffisant; l'espace manquerait, car le rez-de-chaussée seul pourrait être occupé; mais les plâtres, quel qu'en soit le volume, sont toujours d'un si faible poids, qu'on pourrait en

remplir tous les étages du château sans qu'un seul des planchers fût tenté de fléchir.

Supposons donc le projet adopté, puisqu'il est si peu contestable. Voilà le local convenu : occupons-nous de le remplir. C'est là surtout qu'est la question et le principal intérêt.

Et d'abord, il faut bien savoir qu'on ne laissera rien entrer dans ce musée qui ne soit authentiquement grec. Cette consigne rigoureuse aura pour conséquence non-seulement de ne donner accès qu'aux sculptures d'origine certainement hellénique, mais, ce qui étonnera peut-être, de mutiler plus ou moins presque toutes les statues antiques les plus justement célèbres. Il faudra qu'elles laissent à la porte, tantôt un pied ou une main, tantôt une jambe ou un bras, quelquefois même jusqu'à la tête, et presque toutes au moins le nez. Ce n'est en effet que de nos jours, et depuis peu de temps, qu'on s'impose la loi, lorsqu'un heureux hasard a fait sortir de terre une sculpture plus ou moins mutilée, de la laisser telle qu'elle est, telle que le temps l'a faite, sans souffrir qu'une profane main, si habile qu'elle soit, ose refaire ce qui est détruit et incruster son propre ouvrage dans l'œuvre du sculpteur antique. Si le marbre est seulement fracturé et que les morceaux existent, s'il ne s'agit que de les fixer et de les rendre adhérents, sans soudure étrangère, sans pièces de rapport, les critiques les plus rigides et les plus scrupuleux admettent la restauration ; mais, dès qu'il faut combler une lacune, remplacer tout ou partie d'un membre, imaginer une attitude, c'est-à-dire composer, interpréter, créer, refaire à neuf, la restauration, dans ce cas, tout le monde en est d'accord, n'est vraiment qu'une barbarie; mieux vaut accuser franchement et laisser clairement paraître les ravages du temps. Parfois, sans doute, l'effet en sera disgracieux, et la plupart des spectateurs maudiront votre rigorisme, mais il sera béni par tous ceux qui font de l'art antique une sérieuse et véritable étude.

Rien n'altère, en effet, le caractère d'une sculpture et ne porte à la mal juger, comme une addition parasite; et cette sorte d'altération est d'autant plus profonde que la cause en est mieux cachée. Devant une restauration à peine déguisée, le danger n'est pas grand. Les yeux souffrent, sans doute: ils ne sont pas trompés. L'esprit est sur ses gardes et rétablit, en quelque sorte, par une intuition rapide, les lignes harmoniques que le restaurateur a comme interrompues. Si le faire est habile, au contraire, si l'épiderme du travail antique, servilement imité, dissimule au premier coup d'œil les disparates et les écarts du style, vous vous laissez aller en toute confiance à ne voir que par vos yeux, vous acceptez pour vraies ces lignes altérées, énervées et banales, et le caractère de l'œuvre

antique se modifie à votre insu. Telle statue perd ainsi tout son nerf et toute sa fierté, pour quelques morceaux de chair, ou seulement de draperie qu'un adroit praticien s'est permis de lui restituer. Il ne faut pas conclure de là qu'une mauvaise restauration soit préférable à une bonne; nous voulons seulement dire que la meilleure ne vaut rien, et que le seul parti raisonnable est de ne pas restaurer du tout.

D'où vient donc qu'il ait fallu trois siècles pour admettre cette vérité? D'où vient que tant d'habiles gens, tant de fins connaisseurs, qui, certes, nous valaient bien, aient, dès les premiers temps de la Renaissance, accepté, et même encouragé, ce système d'achèvement et de restauration, ce mélange bâtard d'antique et de moderne? Quelle façon singulière d'honorer des chefs-d'œuvre que de vouloir, à tout prix, déguiser leurs blessures et cacher leurs mutilations! Le torse du Belvédère, lui-même, n'a échappé que par miracle à la main des restaurateurs. Sans Michel-Ange et sans l'amour dont il se prit pour ce débris sublime, on l'eût traité comme les autres; il aurait aujourd'hui une tête, des jambes et des bras. C'est qu'au premier moment, lorsqu'on fouilla de toutes parts le sol de l'Italie pour en tirer ces marbres et ces bronzes, enfouis depuis plus de mille ans, l'idée d'en faire le but de recherches savantes, de laborieuses comparaisons, de les déposer dans des musées, d'en doter des écoles, de les consacrer, en un mot, seulement à l'étude, ne fut pas l'idée dominante. Les souverains, les grands seigneurs, les banquiers opulents, qui payaient et dirigeaient les fouilles, songèrent à eux avant de s'occuper des artistes et des savants, et leur premier désir était de faire de ces sculptures la parure de leurs palais, la gloire de leurs jardins. C'est comme objets d'ameublement, de décor et presque de mode, que les antiques furent d'abord recherchées en Italie et en Europe; de là cet impérieux besoin de les rendre agréables aux yeux, de les rajeunir, de les achever, d'en compléter l'ensemble, d'en restaurer les détails. Aujourd'hui nous leur avons donné une plus noble destination : c'est à la science et à l'art qu'elles appartiennent avant tout. Nous leur rendons un culte presque religieux; c'est bien le moins qu'on nous permette de les garder vierges et pures.

Faut-il pousser ce goût de pureté jusqu'à détruire les restaurations existantes, et demander, par exemple, que toutes nos statues du Louvre soient immédiatement réduites à ce qu'elles ont de vraiment antique? Ce serait aller un peu trop loin. D'abord, on risquerait, en procédant ainsi, d'en voir un trop grand nombre disparaître presque en totalité. Pour ne citer qu'une des plus charmantes et des plus populaires, que pense-t-on qu'il nous restât de cette gracieuse figure de femme qui semble si

bien rêver, le corps penché sur ce rocher, et dont la longue draperie retombe en plis si délicats? De cette élégante muse, nous ne conserverions, je crois, que le talon et le bas de la robe : tout le reste est moderne, il faut bien l'avouer. Ce n'est pas là, sans doute, un exemple ordinaire; on ne voit pas souvent les rôles à ce point renversés, et l'accessoire devenu principal; mais, parmi nos statues, pour la plupart acquises au XVI^e ou au XVII^e siècle et destinées à embellir nos palais et nos jardins royaux, il en est un bien petit nombre qui ne soient pas profondément restaurées. Et ce n'est pas seulement au Louvre qu'il en est ainsi, c'est à Rome, à Florence, dans toutes les galeries qui ne sont pas de formation récente. L'ère des restaurations n'a commencé à prendre fin qu'après l'apparition de la Vénus de Milo; et, encore, nous ne voudrions pas répondre que, souvent, depuis cette époque, on n'ait pas, même chez nous, rhabillé bien des marbres.

Ce serait donc une immense affaire que de toucher à tout cela. La plupart de ces restaurations, si regrettables qu'elles soient, sont déjà d'un assez grand âge pour qu'une sorte de prescription les protége. Elles sont, d'ailleurs, si bien ajustées, et font tellement corps avec les parties antiques, qu'en essayant de les faire disparaître, on pourrait tout briser, et, pour réparer une sottise, en commettre une encore plus grave. Ainsi, point de système d'épuration complète : c'est un essai dont il faut s'abstenir. Mais, s'il n'y a pas prudence à le tenter sur les marbres eux-mêmes, rien n'est moins dangereux sur des plâtres. Une fois la statue moulée, vous taillez, vous rognez, vous supprimez, tout à votre aise; vous ne conservez que ce qui est à elle; vous lui rendez sa pureté et ses mutilations. On ne saurait croire tout ce qu'elle peut gagner à perdre ainsi quelques membres postiches. Quelle nouveauté d'aspect! Quel caractère plus franc et plus individuel! Telle figure, dont le style était louche et suspect, semble se transformer et devient vraiment grecque après ce genre d'amputation. Nous en jugeons par les exemples que M. Ravaisson met déjà sous nos yeux. Officiellement autorisé à faire mouler en Italie un certain nombre de sculptures qu'il croit de travail grec, et qui sont presque toutes inconnues à Paris, il a eu soin d'en retrancher les parties restaurées. Ces plâtres, au nombre d'environ soixante, sont déposés en ce moment au Palais de l'Industrie, et doivent bientôt, nous le pensons, être soumis au public. C'est à la fois un premier fonds pour le futur musée, et la démonstration d'une méthode. Il va sans dire qu'on trouve là, en proportion beaucoup plus forte que dans les musées ordinaires, des torses d'hommes et de femmes, de simples fragments, des têtes isolées : c'est le résultat naturel du système. Ces fragments, ces torses, ceux qui les

ont connus transformés en statues, au Vatican, au Capitole, aux Offices ou au palais Pitti, auront peine à les reconnaître : ce sera pour eux de vraies révélations. Voyez ce fragment d'une amazone que vous avez remarquée, peut-être, dans la cour du palais Borghèse, ce torse de Vénus du jardin Boboli, et tant d'autres qu'il faudrait citer; jamais, convenez-en, vous n'en avez, sur place, soupçonné la beauté ni le style, tant les parties modernes qui leur sont annexées ont distrait vos regards et détourné votre attention.

Tel est donc le trait distinctif, la principale nouveauté du projet de M. Ravaisson : ne pas admettre un morceau de sculpture qui ne soit pur de tout mélange et qui ne fasse preuve, dans toutes ses parties, d'une noblesse immaculée. Ce musée sera le livre d'or de la statuaire antique. Pour ce travail d'épuration, un grand discernement sera nécessaire. Il faudra de bons yeux, beaucoup de tact, un sens exquis. Même en opérant sur le plâtre, il importe de ne rien tailler de trop et de distinguer, sans jamais se méprendre, les parties véritablement refaites de celles qui ne sont que rétablies et rajustées.

Voilà le premier problème : ce n'est pas le plus difficile. Constater l'existence d'une restauration, d'une pièce de rapport incrustée dans un marbre antique, ce n'est, après tout, qu'une question matérielle, un litige à débattre entre experts, comme une vérification d'écritures. Les cas vraiment douteux sont toujours assez rares et n'ont pas grande conséquence, tandis que, pour le choix et pour le classement des sculptures elles-mêmes, tout sera matière à discussion, et ce ne sera pas trop de faire appel au dévouement et aux lumières des hommes les plus compétents, des plus habiles appréciateurs, des juges les plus expérimentés.

D'abord, il s'agira de déterminer nettement le sens de ces mots : sculpture grecque. C'est le travail hellénique qu'on prétend seul admettre, et avec grande raison : en cela consiste, en partie, l'originalité du projet. Mais, dès qu'on entrera dans l'époque impériale et même, quelques siècles en deçà, dans la cour des Ptolémées, quel parti prendra-t-on vis-à-vis de sculptures qui sont grecques aussi, puisque des Grecs ont tenu le ciseau, et dont, pourtant, l'esprit, le caractère propre, on pourrait même dire la nationalité, s'effacent peu à peu sous l'influence étrangère qui les altère et les corrompt. La détermination des limites au delà desquelles le vrai style grec se perd et se confond, d'une part dans le goût romain, de l'autre dans l'alexandrin, ce lointain acheminement au byzantin, tel sera le premier devoir du jury d'admission. Puis, ces règles posées, viendra le classement : nouvelles difficultés, bien autrement

ardues, surtout lorsqu'il sera question des temps avoisinant Phidias, des huit ou dix olympiades qui lui sont antérieures, des années qui viennent après lui, et même aussi de son propre temps. Lorsqu'à travers cette époque, pour classer chronologiquement chaque ouvrage, on devra tenir compte de la possibilité d'une influence géographique, c'est-à-dire faire la part de ces écoles contemporaines, d'allures si diverses, les unes progressives, les autres stationnaires et presque rétrogrades, il faut d'avance en prendre son parti, les opinions seront rarement unanimes. On aura soin de réunir et d'étaler aux yeux du spectateur tous les termes de comparaison propres à éclairer le débat et à faire découvrir l'inconnu par le connu, c'est-à-dire le plus grand nombre possible de monuments à dates certaines, et, en premier lieu, force médailles. Une collection complète des types principaux de tous les temps; une collection de camées et de pierres gravées, de petits bronzes, de bijoux, d'objets plastiques de tout genre, moulés comme tout le reste, sera l'accompagnement nécessaire de ce musée chronologique; et, comme, néanmoins, il se produira toujours des dissidences sur des questions si délicates; comme le moindre fait nouveau viendra modifier l'avis qui aura prévalu, sauf à être plus tard démenti par un autre fait, il faudra, par prudence, que les classifications de ces époques litigieuses restent toujours comme en suspens. Chaque décision qui sera prise ne le sera que sous réserve et en attendant mieux; les affirmations du livret seront suivies de points d'interrogation, et, pour que l'arrangement matériel du musée soit toujours en parfait accord avec l'état de la science; pour qu'il y ait toute facilité à corriger et à remanier, à changer de place et à faire voyager d'une salle dans l'autre, chaque fois que besoin sera, ces sculptures, provisoirement classées, les piédestaux de tous les plâtres seront établis sur roulettes.

Nous ne donnons ici qu'un aperçu sommaire d'un projet qui, pour être exposé, demanderait d'amples détails; mais, dans ce peu de mots, on a dû sentir, ce nous semble, une idée qui peut être féconde. Nous ne promettons pas qu'à Saint-Germain les visiteurs, les étrangers, viendraient en foule comme à Versailles: ce n'est pas d'un succès de vogue, d'un spectacle populaire qu'il est ici question; il s'agit d'un sanctuaire d'études, d'un lieu ouvert à de nobles controverses, qui jamais ne sommeillent sans que l'art, le grand art, ne soit lui-même endormi. Et quelle heureuse et nouvelle façon de ranimer ces problèmes! Placer notre jeunesse devant tous les chefs-d'œuvre connus du plus artiste des peuples! Les lui faire tous embrasser et comparer d'un regard! Est-il un pays d'Europe qui ne nous enviât cette ingénieuse munificence?

Là, point de faux brillants, point d'étalage industriel et théâtral. Ce ne serait pas un *palais de cristal*, sorte de grand bazar où cette chronologie de l'art et ce vaste assemblage de monuments plastiques de tous les siècles n'ont d'autre but que d'amuser les yeux et de laisser dans les esprits de superficielles images. Ce serait une institution sérieuse, scientifique, et profitable, néanmoins, aux artistes aussi bien qu'aux savants. On s'enquiert tous les jours des moyens les plus propres à protéger, à faire fleurir les arts : en serait-il un plus sûr, mieux combiné, plus efficace, qu'une semblable création ?

L. VITET.

HISTOIRE DE LA LUTTE DES PAPES ET DES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE, de ses causes et de ses effets, par C. de Cherrier, membre de l'Institut[1]. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.

TROISIÈME ARTICLE[1].

La guerre du sacerdoce et de l'Empire, au douzième siècle, fut en même temps la guerre de l'Allemagne contre l'Italie, moins pour la conquérir que pour la gouverner. C'est le caractère qu'elle prit surtout sous Frédéric Barberousse. M. de Cherrier en fait connaître les causes comme les vicissitudes, les incidents nombreux et les résultats définitifs, dans l'histoire qu'il en a retracée avec un esprit fort sage et d'une main très-ferme. Il raconte savamment et simplement les grandes scènes qui ont marqué cette longue lutte. Peut-être dans le récit de quelques-unes, eût-il utilement introduit, pour les animer encore davantage, des traits colorés et de dramatiques détails, qui, sans les rendre plus exactes, les eussent rendues plus saisissantes. Mais, dans l'ouvrage de M. de Cherrier, n'en est pas moins exposé avec une intelligente habileté, et d'une manière complète quoique concise, le mémorable conflit des deux pouvoirs temporel et spirituel, ainsi que le violent effort de l'Allemagne, repré-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1861, page 1; pour le deuxième, celui d'avril, page 194.

sentée par un de ses plus grands empereurs, pour subjuguer l'Italie, et de l'Italie, animée du plus courageux sentiment d'indépendance, pour se soustraire à la domination de l'Allemagne.

Cette guerre dura près de vingt ans; elle allait commencer sous Adrien IV, lorsque ce pape mourut. Dans les derniers temps de sa vie, il s'était allié aux villes lombardes ennemies de l'Empire, et avait conclu avec elles un traité de défense mutuelle dans l'intérêt de l'indépendance italienne et de l'autorité pontificale. Il avait été décidé par ce traité que le pape excommunierait l'Empereur, aux empiétements duquel résisteraient les villes, ses alliées, qui n'accepteraient aucun arrangement sans l'adhésion d'Adrien ou de son successeur[1]. Peu de jours après la conclusion de ce traité, et avant d'avoir pu prononcer l'excommunication convenue, Adrien IV était mort. Frédéric Barberousse, voulant éviter le péril dont il avait été menacé, comprit qu'il n'y parviendrait qu'en ayant un pape qu'il ferait nommer et qui lui serait favorable en lui étant subordonné. Il lui importait surtout d'écarter du siége pontifical le cardinal Roland Bandinelli, chancelier de l'Église romaine, qui était le plus désigné pour y monter, et qui y porterait les desseins et les sentiments d'Adrien IV. Le cardinal Octavien était mieux disposé pour l'Empire que pour l'Église; ce qui devait faire désirer par Frédéric qu'il obtînt le pontificat[2]. Les deux envoyés de l'Empereur à Rome, le comte palatin Otton et le comte lombard Guido de Blandrate encouragèrent donc le cardinal Octavien à se déclarer pape avec trois voix en opposition au cardinal Roland Bandinelli, qui réunit les suffrages de tous les autres membres du sacré collége, et à dépouiller le véritable élu du manteau pontifical, insigne extérieur de la papauté, pour s'en revêtir lui-même. Ils obtinrent en même temps que le parti impérial dans Rome acceptât le cardinal Octavien pour pape et lui donnât le *placet* populaire. Cette papauté, qui aurait été infailliblement assujettie, Frédéric Barberousse s'efforça de l'imposer d'abord à l'Italie avec l'espérance de la faire reconnaître ensuite dans les autres États de l'Europe. Il y travailla ar-

[1] « Sed interim dum obsideretur Crema, Mediolanenses juraverunt cum Brixien-« sibus et Placentinis, et miserunt legatos ad Adrianum papam qui erat in Anagnio, « et concordiam fecerunt istæ tres civitates cum eo, quod exinde non paciscerentur « vel aliquam concordiam facerent cum Fedrico imperatore absque licentia Adriani « papæ vel ejus catholici successoris. Et ita juraverunt Cremenses.... et convenit « quod ab illa die usque ad XI dies excommunicaret Imperatorem. » (Sire Raul, sive Radulphi Mediolanensis de rebus gestis Friderici primi in Italia. Muratori, *Script. rer. italic.* t. VI, p. 1183.) — [2] « Octavianum qui semper fuit domesticus Ecclesiæ « inimicus, ordinare apostolicum, inimo apostaticum, si opportunitatem acciperet, « intendebat. » (*Epist. Alexandri III*, apud Labbe, *Concil.* t. X, p. 1363.)

demment. Bien que décidé à soutenir celui qu'il avait contribué à élever, il se donna l'apparence de l'impartialité entre l'élu des trois cardinaux et l'élu de tous les autres; entre l'usurpateur du Saint-Siége, qui avait pris le nom de Victor III, et son possesseur légitime, Alexandre III. Il les appela l'un et l'autre devant un concile convoqué par lui dans la ville dévouée de Pavie, pour y voir juger leurs prétentions au pontificat. Il était bien assuré qu'Octavien, qui n'y avait aucun droit, s'empresserait de venir pour se faire reconnaître, tandis qu'Alexandre se refuserait à tout examen de sa dignité suprême, n'admettant point que personne pût décider de ce que personne ne pouvait lui ôter. Frédéric reprenait ainsi indirectement et sous une autre forme la confirmation des papes par les empereurs, et il établissait sur le Saint-Siége, au lieu d'un adversaire, un partisan; au lieu d'un supérieur altier, un humble subordonné.

Il le tenta donc au moyen d'un concile composé d'évêques que l'intérêt ou la crainte soumettait à ses désirs, et qu'il assemblait dans la ville la plus passionnée pour lui. Au moment où il les convoquait, il venait de réduire la malheureuse ville de Crème, qui avait soutenu héroïquement un siége de sept mois contre les forces de l'Empire. Contrainte par la famine à se rendre, elle avait été détruite de fond en comble[1]. Frédéric avait daté ses lettres aux évêques de devant Crème abattue en les finissant par ces mots superbes et menaçants : *in triumpho Cremæ*[2]. Cinquante archevêques et évêques se rendirent à ce synode impérial. La plupart étaient allemands; plusieurs appartenaient à cette partie de l'ancienne Gaule qui avait formé le royaume d'Arles et qui était dépendante de l'Empire; quelques-uns étaient italiens. Tous tenaient de lui des fiefs et des pouvoirs territoriaux qu'ils ne voulaient pas s'exposer à perdre. Les évêques allemands surtout avaient des possessions qui ressemblaient à des États, et ils étaient obligés de fournir des contingents considérables aux armées de l'Empereur, lorsque l'Empereur entrait en campagne. La plupart même étaient des prélats militaires tirés des grandes familles de l'Allemagne, et prenaient part à la guerre comme des princes séculiers. Le concile de Pavie[3] vit arriver, pour reconnaître le pape qui convenait aux vues du redouté Frédéric, l'archevêque de Mayence avec quatorze de ses suf-

[1] « Ipsum castrum, egressis inde quasi xx millibus hominum diversi generis, « flammis traditum, et militibus ad diripiendum permissum est. » (*Radevicus frisingensis*, apud Muratori, t. VI, p. 837.) — « Fossatoque complanato, murum quo« que toti castri in terra postraverunt. » (*Ottonis Morenæ historia. Ibid.* p. 1051.) — [2] « Data in triumpho Cremæ. » (Apud Pertz, t. II, f. 63.) — [3] Voir les noms des membres de ce concile et ses actes, dans Labbe, t. X, p. 1387 à 1394, et dans Muratori, *Script. rer. ital.* t. VI, p. 839 à 852.

sentée par un de ses plus grands em
l'Italie, animée du plus courageux
soustraire à la domination de l'All
Cette guerre dura près de vin
Adrien IV, lorsque ce pape mourut
il s'était allié aux villes lombardes e
avec elles un traité de défense mut
italienne et de l'autorité pontificale
le pape excommunierait l'Empereu
raient les villes, ses alliées, qui n'a
l'adhésion d'Adrien ou de son succes
sion de ce traité, et avant d'avoi
convenue, Adrien IV était mort. F
le péril dont il avait été menacé,
ayant un pape qu'il ferait nomme
étant subordonné. Il lui importait
le cardinal Roland Bandinelli, chan
le plus désigné pour y monter, et qu
ments d'Adrien IV. Le cardinal Octa
pire que pour l'Église; ce qui dev
obtînt le pontificat[2]. Les deux envo
palatin Otton et le comte lombard
donc le cardinal Octavien à se décla
tion au cardinal Roland Bandinelli,
autres membres du sacré collége, et à
teau pontifical, insigne extérieur d
même. Ils obtinrent en même temp
acceptât le cardinal Octavien pour pa
Cette papauté, qui aurait été infaillib
rousse s'efforça de l'imposer d'abord à
reconnaître ensuite dans les autres E

ves, de Brême, de Magde-
archevêques d'Arles, de
l'archevêque de Besançon
idionale, il n'y eut aucun
l'Aquilée, qui confinait à
évêques de Bergame, de
dont les siéges étaient
que la célèbre comtesse
Frédéric Barberousse
le cette assemblée, qui
et à confirmer le docile

tifs de cette décision
s'était pas rendu à
ile : « Le parti du sei-
urs raisons : parce
lé l'élection ; parce
avant Alexandre ;
it avec le Sicilien,
ni aux ennemis de
té, leur défendant
idance, ainsi que
s de tous les côtés
, comme issue
Empire et le sa-
seigneur Victor
le sacerdoce et
nique à l'égard
rderait à Fré-
rg par un re-

[1] « Sed interim dum obsideretur Crema,
« sibus et Placentinis, et miserunt legatos a
« et concordiam fecerunt istæ tres civitates c
« vel aliquam concordiam facerent cum Fed
« papæ vel ejus catholici successoris. Et ita
« quod ab illa die usque ad XI dies excomm
Radulphi Mediolanensis de rebus gestis Fri
rer. italic. t. VI, p. 1183.) — [2] « Octavianu
« inimicus, ordinare apostolicum, inimo apo
« intendebat. » (*Epist. Alexandri III*, apud L

bligata Siculo,
quum subditos
quoscumque,
o clarescit et
. His malis
rdiam inter
cum omni
se mittere
em recipi-
Babenber-

vie. « On a lu, disait-il, plusieurs lettres en forme
lre et des cardinaux qui sont avec lui, envoyées aux
tés de la Lombardie. De la teneur de ces lettres,
les serviteurs fidèles du seigneur Empereur, résul-
it les machinations et les efforts tentés contre l'Em-
arde, un grand danger menaçait l'Église non moins

ne, en publiant la décision qui lui assurait un pape
i lui permettait de reprendre l'ancienne confirmation
icales, parlait des menées séditieuses d'Alexandre et
ajoutait : « Après une longue délibération, cette hor-
, odieuse à Dieu et à l'Église, n'a pas été seulement
dices visibles, mais elle a été révélée à la face de toute
omme il n'a rien été trouvé de répréhensible dans le
ce n'est que des cardinaux, en petit nombre, tout à
conspiration, l'ont élu pour le bien de la paix et le
l'accord entre l'Empire et le sacerdoce, l'Église de
né la grâce de l'Esprit-Saint, a condamné le chance-
pirateur et schismatique, et a confirmé le seigneur
me père spirituel universel. Nous l'approuvons, et
'il sera, Dieu aidant, le père et le chef de toute

ons d'une assemblée que l'Église orthodoxe a mis au
bules, Alexandre III, éloigné de Rome par une fac-
Pavie par des évêques assujettis, soutint intrépide-
pendante et ne s'abandonna pas lui-même. D'Ana-
tiré, il lança l'anathème contre l'Empereur et ses
Frédéric d'avoir opprimé, dès le temps de son pré-

it insuper litteræ quamplures bullatæ ab Alexandro et car-
o sunt, episcopis et civitatibus Longobardiæ directæ, sed a
ratoris captæ, ex quarum tenore machinationes eorum et
erium patenter sunt deprehensa. Unde quia dilatio non par-
m Imperio videbatur minari periculum. » (*Epistola cujusdam
m Salzburgensem, ibid.* f. 852.) — [2] « Illa nefandissima con-
siæ admodum odibilis, manifestis indiciis non solum pro-
otius Ecclesiæ coram positæ revelata est. » (*Epistola Friderici*,
— [3] « Ecclesia Dei Rolandum cancellarium conspiratorem et
lias et lites et perjuria bona esse evangelizantem, condem-
torem in patrem spiritualem et universalem pontificem con-
. . approbamus et universalis Ecclesiæ patrem et rectorem,
mentia, fore denuntiamus. » (*Ibid.*)

fragants, les archevêques de Cologne, de Trèves, de Brême, de Magdebourg, suivis aussi de leurs suffragants. Les archevêques d'Arles, de Lyon et de Vienne y parurent également, et l'archevêque de Besançon s'y fit représenter par un légat. De l'Italie méridionale, il n'y eut aucun évêque; dans l'Italie orientale, le patriarche d'Aquilée, qui confinait à l'Allemagne, s'y rendit avec ses suffragants. Les évêques de Bergame, de Ravenne, de Mantoue, de Fermo, de Faënza, dont les siéges étaient situés pour la plupart sur les anciens domaines que la célèbre comtesse Mathilde avait donnés à l'Église romaine et que Frédéric Barberousse tenait occupés féodalement, firent seuls partie de cette assemblée, qui n'hésita pas à repousser l'inflexible Alexandre III et à confirmer le docile Victor.

L'évêque de Bamberg donna naïvement les motifs de cette décision commandée à l'archevêque de Salzbourg, qui ne s'était pas rendu à l'appel de l'Empereur et n'avait point assisté au concile: « Le parti du sei-« gneur Victor, lui écrivait-il, a prévalu par plusieurs raisons: parce « qu'une conjuration contre l'Empire avait précédé l'élection; parce « que Victor avait été revêtu du manteau pontifical avant Alexandre; « parce que le parti d'Alexandre, engagé par serment avec le Sicilien, « les Milanais, les Brescians, les Plaisantins, s'était uni aux ennemis de « l'Empire, déliant les sujets des obligations de la fidélité, leur défendant « de servir l'Empereur et préparant les voies à l'indépendance, ainsi que « l'ont montré clairement les lettres et les écrits adressés de tous les côtés « aux villes et aux évêques. Nous aurions eu à craindre, comme issue « funeste de ces maux, une perpétuelle discorde entre l'Empire et le sa-« cerdoce, et leur séparation. Nous avons donc reconnu le seigneur Victor « dans l'espérance de la paix et pour la concorde entre le sacerdoce et « l'Empire[1]. » Ces raisons, tirées de l'inimitié du pape canonique à l'égard de l'Empereur, et de la soumission que le pape intrus accorderait à Frédéric étaient également données à l'archevêque de Salzbourg par un re-

[1] « . . . Deinde quod ad hostes Imperii pars illa se transtulerit, obligata Siculo, « Mediolanensibus, Brixiensibus, Placentinis per sacramentum. . . . et quum subditos « a juramento fidelitatis debite absolvat, et servire Imperatori prohibeat quoscumque, « et sic discessioni viam præparet, quod pessimum est, sicut opere ipso clarescit et « scriptis undique per Italiam directis tam civitatibus quam episcopis. His malis « principiis finem deteriorem promittentibus, perpetuam videlicet discordiam inter « regnum et sacerdotium, et discessionem ad invicem, dum pars illa cum omni « securitate conductus nec venire voluisset, nec etiam procuratores pro se mittere « ad subeundum judicium, et excipiendam sententiam, dominum Victorem recipi-« mus, spe pacis et concordiæ inter regnum et sacerdotium. » (*Epistola Babenbergensis episcopi.* Apud Muratori, *Script. rer. ital.* t. VI, f. 851.)

ligieux présent à Pavie. « On a lu, disait-il, plusieurs lettres en forme « de bulles d'Alexandre et des cardinaux qui sont avec lui, envoyées aux « évêques et aux cités de la Lombardie. De la teneur de ces lettres, « qu'ont interceptées les serviteurs fidèles du seigneur Empereur, résul- « tent manifestement les machinations et les efforts tentés contre l'Em- « pire. Si on avait tardé, un grand danger menaçait l'Église non moins « que l'Empire[1]. »

Frédéric lui-même, en publiant la décision qui lui assurait un pape accommodant, et qui lui permettait de reprendre l'ancienne confirmation des élections pontificales, parlait des menées séditieuses d'Alexandre et de son parti. Puis il ajoutait : « Après une longue délibération, cette hor- « rible conspiration, odieuse à Dieu et à l'Église, n'a pas été seulement « connue par des indices visibles, mais elle a été révélée à la face de toute « l'assemblée[2], et, comme il n'a rien été trouvé de répréhensible dans le « seigneur Victor, si ce n'est que des cardinaux, en petit nombre, tout à « fait étrangers à la conspiration, l'ont élu pour le bien de la paix et le « rétablissement de l'accord entre l'Empire et le sacerdoce, l'Église de « Dieu, ayant invoqué la grâce de l'Esprit-Saint, a condamné le chance- « lier Roland, conspirateur et schismatique, et a confirmé le seigneur « pape Victor, comme père spirituel universel. Nous l'approuvons, et « nous déclarons qu'il sera, Dieu aidant, le père et le chef de toute « l'Église[3]. »

Après les résolutions d'une assemblée que l'Église orthodoxe a mis au nombre des conciliabules, Alexandre III, éloigné de Rome par une faction hostile, rejeté à Pavie par des évêques assujettis, soutint intrépidement la papauté indépendante et ne s'abandonna pas lui-même. D'Anagni, où il s'était retiré, il lança l'anathème contre l'Empereur et ses partisans. Il accusa Frédéric d'avoir opprimé, dès le temps de son pré-

[1] « . . . Recitatæ sunt insuper litteræ quamplures bullatæ ab Alexandro et car- « dinalibus qui cum ipso sunt, episcopis et civitatibus Longobardiæ directæ, sed a « fidelibus domini Imperatoris captæ, ex quarum tenore machinationes eorum et « molimina contra Imperium patenter sunt deprehensa. Unde quia dilatio non par- « vum tam Ecclesiæ quam Imperio videbatur minari periculum. » (*Epistola cujusdam religiosi viri ad episcopum Salzburgensem, ibid.* f. 852.) — [2] « Illa nefandissima con- « spiratio, Deo et Ecclesiæ admodum odibilis, manifestis indiciis non solum pro- « bata, verum in facie totius Ecclesiæ coram positæ revelata est. » (*Epistola Friderici,* apud Labbe, p. 1392.) — [3] « Ecclesia Dei Rolandum cancellarium conspiratorem et « schismaticum, discordias et lites et perjuria bona esse evangelizantem, condem- « navit, et dominum Victorem in patrem spiritualem et universalem pontificem con- « firmavit. Quem nos... approbamus et universalis Ecclesiæ patrem et rectorem, « cooperante divina clementia, fore denuntiamus. » (*Ibid.*)

décesseur Adrien IV, l'Église romaine comme un vrai tyran [1]; d'avoir, au détriment et au déshonneur de cette Église, ordonné d'arrêter ignominieusement les archevêques et les évêques qui retournaient d'auprès du Siége apostolique; d'avoir violemment envahi le patrimoine de saint Pierre; d'avoir même songé, sous le pontificat d'Adrien, comme l'assurait la commune renommée, à ordonner pape Octavien, qui avait toujours été un ennemi domestique de l'Église romaine, et, Dieu n'ayant pas permis une si grande iniquité du vivant du pape Adrien, d'avoir saisi l'occasion de sa mort pour faire usurper le Siége apostolique par le schismatique, le simoniaque Octavien [2]. Il racontait alors comment, après sa propre et régulière élection par les cardinaux, Octavien, avec seulement trois complices de son attentat, lui avait arraché le manteau pontifical, dont il s'était revêtu, et, secondé par les nonces impériaux qui étaient dans Rome, s'était procuré l'approbation apparente du peuple romain. Il dénonçait l'Empereur, qui, s'arrogeant l'autorité de l'Église, avait convoqué, contrairement aux institutions des saints canons, des archevêques, des évêques, des abbés à Pavie, afin d'y faire recevoir le pape qu'il avait fait nommer [3]. « Du reste, disait-il, l'Empereur, voulant montrer qu'il soumettait à son pouvoir l'Église de Dieu et qu'il la réduisait « en servitude, a remis à l'apostat Octavien les insignes du pontificat. « Quelques évêques qui, plus discrets et plus honnêtes que les autres, « fuyaient secrètement ce conciliabule, il les a contraints par la violence « laïque et avec tyrannie à se courber devant ses volontés. Ainsi entendrait-il subjuguer les rois et les princes avec le glaive, soit spirituel, soit « matériel, si prévalait en cela, ce qu'à Dieu ne plaise! sa criminelle entreprise [4]. » Afin, ajoutait-il, d'éviter cet opprobre et ce danger, il invitait les évêques catholiques et les hommes fervents dans la foi à demeurer attachés à l'unité de l'Église romaine, leur mère, sans que les caresses et les terreurs pussent ébranler leurs âmes. Il espérait les y aider en les informant de la résolution qu'il venait de prendre [5] : « Ce Frédéric, « disait-il, qui ne remplit plus l'office d'un empereur, mais d'un tyran; le

[1] ... « Et ab exordio dignitatis suæ, cœpit sanctam Ecclesiam romanam tanquam « tyrannus opprimere. » (*Epistola Alexandri III*, apud Labbe, *Concil.* t. X, p. 1363.) — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] « ... Cæterum, ut prædictus Imperator Ecclesiam Dei suæ « videretur subjugare et subponere ditioni, et eam in supremam redigere servitu- « tem, memorato apostatico pontificalia insignia reddidit, et eum de papatu inves- « tivit; quosdam et episcopos, aliis discretioribus et honestioribus occulte de illo « conciliabulo fugientibus, ei reverentiam exhibere laicali violentia et tyrannica op- « pressione coegit. Sic enim reges et principes diversarum partium sibi intenderet « tum spirituali, tum materiali gladio subjugare, si in hac parte, quod absit! ejus « nefandissimum propositum prævalet. » (*Ibid.*) — [5] *Ibid.*

« schismatique Octavien et tous leurs principaux fauteurs, nous les avons « excommuniés publiquement, le jour de la Cène du Seigneur, les « cierges allumés, au milieu des prêtres, des nobles et du peuple, assem- « blés dans l'église[1]. »

Mais cette excommunication de l'Empereur, qu'Alexandre III n'avait pas osé faire suivre de sa déposition, non-seulement n'exposait pas Frédéric à perdre l'obéissance affermie de ses sujets, elle ne l'excluait même pas de la société religieuse, puisqu'il avait pour l'y maintenir un pape dévoué et un clergé condescendant. Aussi, n'en tenant aucun compte, il poursuivit résolûment ses desseins : la domination de l'Italie et l'affaiblissement du Saint-Siége. L'une et l'autre ne pouvaient s'acquérir qu'en Lombardie. C'est en assujettissant la Lombardie que Frédéric Barberousse avait à vaincre la papauté, et il ne pouvait triompher de son adversaire Alexandre III qu'en accablant les Milanais, devenus les soutiens ardents de la cause pontificale, étroitement unie à celle de l'indépendance italienne.

Tout semblait dépendre de Milan. Cette ville, dont les alliées Tortone, Crème, Mantoue, avaient été détruites ou domptées, était la plus puissante de ces fières et entreprenantes cités qui se gouvernaient et agissaient en républiques. Il n'était pas facile de s'en rendre maître. Confédérée surtout avec Plaisance et Brescia, elle ne manquait pas d'appui au dehors. Au dedans, elle était très-forte, entourée de fossés profonds, couverte par des murailles épaisses que flanquaient des tours solides, au nombre de plus de cent; défendue par une population hardie, accoutumée à la guerre, confiante dans ses ressources, passionnée pour sa liberté, elle était impossible à prendre, malaisée à réduire. Frédéric Barberousse avait consacré beaucoup de temps à soumettre plusieurs des villes moins importantes et moins bien défendues, qui étaient dans l'alliance ou sous la protection de Milan. Il n'avait pas pu entrer de vive force dans Crème, que la famine seule lui avait livrée. Aussi le prévoyant Empereur n'espéra pas pénétrer dans Milan par un autre moyen. Pendant deux années il marcha vers ce but, auquel était attaché le succès de ses desseins, avec une opiniâtre résolution, en employant les plus systématiques ravages, en commettant d'horribles cruautés.

Il fit venir d'Allemagne, en 1160, une armée considérable, qui devait

[1] « ..... Tam ipsum Fridericum non jam Imperatoris officium sed quæ tyranni « sunt exercentem, quam prædictum Octavianum schismaticum, atque omnes prin- « cipales fautores eorum, in Cœna Domini, cœtu clericorum et multorum no- « bilium in ecclesia congregato, accensis candelis, publice excommunicavimus. » (*Epistola Alexandri III*, apud Labbe, *Concil.* t. X, p. 1363.)

se joindre aux milices passionnées de Pavie, de Crémone, de Novare, de Como, de toutes les villes que leur vieille animosité contre Milan rendirent alors les alliées, un peu plus tard repentantes, de l'Empire. Plusieurs des évêques qui, par dévouement ou par crainte, soutenaient sa cause, lui amenèrent leur contingent militaire. Le chancelier Reynard, archevêque de Cologne, le joignit avec plus de cinq cents combattants à cheval[1]. Frédéric Barberousse se servit de cette armée pour s'emparer des points fortifiés qu'occupaient les Milanais entre les lacs, le Tessin et le Lambro. Il eut à soutenir le choc de leurs milices aguerries, qui sortirent intrépidement de la ville pour combattre ses troupes, et qui ne le firent pas, sur quelques points, sans succès. Mais à la fin il les battit à plusieurs reprises, les repoussa jusqu'aux fossés de leur ville, où il les tint en quelque sorte enfermés. Les serrant de près sans les assiéger, il établit son camp tantôt à l'est, tantôt au sud, tantôt à l'ouest de la ville surveillée, et il ravagea leurs champs de tous les côtés. Il brûla les blés, arracha les vignes, coupa les arbres dans un rayon de quinze milles de Milan, et ne laissa rien debout sur ce territoire dévasté[2]. Ceux qu'il prenait avaient par ses ordres les mains ou les narines coupées et les yeux arrachés. Un jour, sur sept prisonniers qui tombèrent entre ses mains, six subirent ce traitement horrible, et il fut laissé un de ses yeux au septième pour qu'il pût ramener les autres dans Milan[3]. La dévastation et la cruauté furent systématiquement employées pour ramener les Milanais par la faim ou les dompter par la crainte.

Les malheureux assiégés supportèrent ces terribles extrémités sans fléchir pendant les années 1160 et 1161. L'Empereur s'était établi tour à tour à Pavie sur le Tessin et à Lodi sur l'Adda, et il avait placé dans des lieux fortifiés des troupes chargées d'intercepter toute communication avec eux et d'empêcher que leurs confédérés de Brescia et de Plai-

[1] « Raynaldus quoque cancellarius, et tunc electus archiepiscopus Coloniæ, duxit « secum ultra quingentos milites. » (*Ottonis Morenæ historia*, apud Muratori, t. VI, p. 1087 et 1088.) — [2] « Deinde Imperator totas segetes devastavit, vites et arbores « succidit, et circa Mediolanum... omnia devastavit. Denique a civitate secedens, « blavas et vites ac arbores locaque per decem ac quindecim milliaria distantia à ci- « vitate dissipando, cum omni suo exercitu Comazum et Cornelianum revertitur. » (*Ibid.* p. 1089.) Morena, juge à Lodi, était avec l'Empereur. Le sire Raul, qui était à Milan, dit la même chose dans sa chronique. (Apud Muratori, t. VI, p. 1184, 1185, 1186.) — [3] « Et ut de captivis quos habebat sex oculos eruerent præcepit, videlicet « duobus de capitaneis de Malxate Arnolfo, et Ubertino, Waderico Verto, Jordano « filio Arialdi Crivelli, Lanzacurtæ de Rancate. Suzano de Anzano autem nares præ- « cidit, et unum oculum dimisit, ut alios Mediolanum duceret. » (Sire Raul, apud Muratori, t. VI, p. 1186.)

sance ne les secourussent dans leur détresse. Tous ceux qui étaient pris portant des vivres dans la ville affamée avaient la main droite coupée. En un seul jour il en fut coupé vingt-cinq [1]. Personne n'osa plus rien conduire à Milan, dont les citoyens, à la fin abattus, tombèrent dans de telles nécessités, qu'au printemps de 1162 ils furent contraints de céder à la mauvaise fortune. Ils envoyèrent des députés à l'Empereur pour lui déclarer qu'ils étaient prêts à se soumettre, à démolir la muraille de leur ville, à combler ses fossés sur six points et à recevoir de lui un podestat. L'Empereur leur répondit qu'ils eussent à se rendre sans condition et à faire tout ce qu'il ordonnerait d'eux. Ils se virent obligés d'en passer par là.

La scène de la reddition de Milan est racontée de la manière la plus émouvante par le notaire impérial Burchard[2], qui en fut le témoin. Son récit fait bien connaître la position désespérée des Lombards vaincus et les sentiments implacables de leur superbe triomphateur. Trois fois les Milanais, ayant des croix à la main et des épées nues sur leur cou, vinrent se prosterner aux pieds de Frédéric dans Lodi; les consuls, les nobles et le peuple lui apportèrent successivement les clefs de la ville, leur serment d'obéissance et les plus touchantes supplications. « Le « troisième dimanche de mars, dit Burchard, ils vinrent avec le *car-* « *roccio* et toutes leurs bannières au nombre de plus de cent. Ils entrèrent « en bon ordre dans Lodi, le peuple des trois principales portes de « Milan précédant le carroccio et le reste de la multitude le suivant. Ils « s'avancèrent ainsi vers le palais de l'Empereur, qui, assis sur un trône « élevé, était aperçu de loin. Les trompettes qui étaient debout sur le « char faisaient retentir leurs instruments d'airain et semblaient enton- « ner les obsèques de leur orgueil mourant et qu'on allait ensevelir[3]. « Après avoir fini d'en sonner, ils les déposèrent aux pieds de l'Empereur. « Le char, construit en morceaux de chêne entrelacés, était bien disposé « par en haut pour les combattants. Au milieu s'élevait un grand arbre, « couvert, de sa base à son sommet, de fer et de cordes qui le serraient « tout autour. Il était surmonté de l'image de la croix, et, sur sa partie « antérieure, était peint saint Ambroise, donnant sa bénédiction partout « où le char se dirigeait. Après que les Milanais eurent abandonné à « l'Empereur tout ce qui leur appartenait, le carroccio s'avança le der- « nier, et il inclina sa tête, qu'il tint baissée jusqu'à ce que l'Empereur en

[1] « Interea qui portabant a Placentia, vel aliqua parte, mercatum Mediolanum, « manu dextra amputabantur; et una die xxv amputatæ fuerunt. » (Sire Raul, apud Muratori, t. VI, p. 1186.) — [2] *Burchardi epistola,* apud Muratori, t. VI, fol. 916 et 917. — [3] « . . . Tubicines stantes in curru tubis æreis fortius intonabant, et super- « biæ suæ tunc morienti ibidemque sepeliendæ. » (*Ibid.* fol. 917.)

« eût enlevé l'étendard et l'eût fait relever pleinement subjugué[1]. Alors « les chevaliers et le peuple se prosternèrent tous la face contre terre, « pleurant et demandant miséricorde. Un de leurs consuls pérora pathé- « tiquement, et, lorsqu'il eut fini son discours, toute la multitude se « prosterna derechef, et, tendant les croix qu'elle tenait dans ses mains, « elle implorait, par la vertu de la croix, merci de l'Empereur, avec de « grandes lamentations. Tous ceux qui étaient là furent touchés jus- « qu'aux larmes; mais la face de l'Empereur demeura immobile[2]; enfin, « le comte de Blandrate, parlant pour ses anciens amis, excita la com- « passion en leur faveur et nous fit tous pleurer. Lui-même, la croix à la « main, tomba en suppliant aux pieds de l'Empereur et toute la multitude « se prosterna de nouveau avec lui. L'Empereur seul endurcit son visage « et le rendit comme de pierre[3]. »

Le terrible Empereur ordonna d'abord aux Milanais de combler le fossé et d'abattre le mur de leur ville du côté de chaque porte, afin que son armée pût facilement y entrer. Il prescrivit ensuite à tous les habitants d'en sortir, et les dispersa dans quatre bourgs qu'ils durent se construire eux-mêmes, aux environs de leur cité délaissée, et où ils furent mis sous l'oppressive surveillance d'officiers impériaux. Enfin, il livra Milan aux milices de Pavie, de Lodi, de Como, de Novare, vieilles ennemies de l'altière capitale de la Lombardie, qui, de concert avec ses soldats, la démolirent de fond en comble. Frédéric Barberousse annonçait lui-même en ces termes pompeux et menaçants la prise et la destruction de la ville qui avait osé résister à l'Empire :

« Nous avons voulu vous apprendre que, avec l'aide de Dieu, par le- « quel les rois règnent et les puissants font justice, nous avons obtenu, à « notre entier honneur, une heureuse et glorieuse victoire sur Milan[4]. « Le 1er des calendes de mars, les Milanais, ces ennemis de l'Empire, ré- « duits par la suprême nécessité de la disette et de la faim, sont venus à « notre cour dans Lodi, et, portant les épées nues sur leurs cous, se re- « connaissant coupables envers notre Majesté, ont remis en notre puissance, « pleinement et sans condition, leurs personnes, leurs biens, leur ville. « Le 4 des nones de mars, les Milanais, retournant vers nous avec toute la « milice et toutes les forces de leur ville, ont déposé aux pieds de notre

[1] « . . . . . Nec arbor deflexa reascendit donec Imperator simbrias vexilli collegit « currumque reascendere fecit et stare subjugatum. » (*Burchardi epistola*, apud Muratori, t. VI, fol. 917.) — [2] « Unde vehementer moti sunt ad lacrymas quicumque « audierunt, sed Imperatoris facies non est immutata. » (*Ibid.*) — [3] « . . . Sed solus « imperator faciem suam firmavit ut petram. » (*Ibid.*) — [4] *Epistola Friderici*, apud Pertz, t. II, p. 132.

« Majesté leurs bannières, leurs étendards guerriers, les clefs de leur ville, « les dignités du consulat, renonçant à toute espèce d'armes et à toute « autorité, si ce n'est à celle qu'ils pourraient obtenir de notre grâce; ils « ont juré, en outre, qu'ils obéiraient à tous nos commandements et qu'ils « observeraient de bonne foi tout ce que nous ordonnerions de leurs per- « sonnes, de leurs biens, de leur ville; et ils nous ont donné comme otages « quatre cents des meilleurs et des principaux de leur cité. C'est pourquoi, « d'après la sentence divine qui abat les superbes, de peur qu'à l'avenir « une occasion de mal faire et un moyen de se révolter soient laissés à « ces ennemis de l'Empire, nous comblons leurs fossés, nous démolissons « leurs murailles, nous détruisons toutes leurs tours et nous mettons en « ruine leur ville renversée. Nous nous occuperons ensuite d'autres affaires « et nous conduirons heureusement ailleurs notre armée et nos aigles vic- « torieuses[1]. »

Pour le moment il n'eut pas besoin de recourir ailleurs à la force. L'épouvante qu'inspirèrent la défaite et la destruction de Milan précipita la soumission de tous ceux qui avaient résisté jusque-là à l'Empereur et qui espéraient se rendre indépendants de l'Empire. Les deux alliées encore debout de Milan, Brescia d'abord, Plaisance ensuite, envoyèrent leurs consuls et leurs principaux citoyens présenter les clefs de leurs villes à Frédéric et reconnaître sa pleine autorité, pour conjurer sa colère et prévenir leur ruine. Elles obtinrent grâce, en promettant de démanteler leurs murailles, d'abattre leurs tours, d'aplanir leurs fossés, en livrant les citadelles et les châteaux de leur diocèse; en payant à l'Empereur, l'une six mille livres pesant d'argent, l'autre six mille marcs; en recevant de sa main un podestat et en lui jurant une entière obéissance. Les villes jusque-là insoumises de l'Italie centrale, terrifiées comme les villes du nord, en imitèrent l'exemple. Bologne, Imola[2], etc. reconnurent son autorité aux mêmes conditions, et le pape Alexandre III, ne se trouvant plus en sûreté à Anagni, quitta l'Italie pour se réfugier en France. Tous les archevêques et évêques qui lui étaient demeurés fidèles, ceux de Milan, de Bologne, de Plaisance, de Brescia, de Lodi, de Padoue, etc. excommuniés par Victor III dans des conciliabules tenus à Crémone et à Lodi, qui avaient fait suite au concile de Pavie, avaient

[1] « . . . Ne de cætero prædictis hostibus occasio malignandi et facultas rebellandi « præstetur, fossata complanamus, muros subvertimus, turres omnes destruimus, « ipsamque civitatem in ruinam et desolationem ponimus, sicque ad promovenda « alia negotia. . . exercitum nostrum et victrices aquilas feliciter convertemus. » (*Epistola Friderici*, apud Pertz, t. II, p. 132.) — [2] *Ottonis Morenæ historia*, apud Muratori, t. VI, p. 1107 à 1113.

été dépossédés de leurs siéges, où les avaient remplacés les élus du parti chismatique et impérial[1].

Frédéric Barberousse, que les historiens du temps appellent le très-heureux et très-habile Empereur, semblait toucher au but qu'il se proposait d'atteindre, et, d'un seul coup frappé sur Milan, avoir subjugué toute la péninsule. Il ne lui restait qu'à envahir l'Italie du sud, où les rois normands, feudataires et soutiens du Saint-Siége, avaient encouru son animosité et provoqué son ambitieuse convoitise. Il regardait Rome comme la capitale de l'Empire, et le royaume des Deux-Siciles comme un fragment qui en avait été détaché par des aventuriers sur lesquels il fallait le reprendre. Il songea dès lors, ainsi que le montre M. de Cherrier après avoir exposé la soumission momentanée du reste de l'Italie, à l'envahir, aidé par les flottes de Pise et de Gênes. Il concerta avec les Génois, que la crainte et l'intérêt détachèrent alors de la cause de l'indépendance italienne, et avec les Pisans, qui, devant les priviléges de leur ville à l'Empire, lui étaient demeurés constamment fidèles, une grande expédition contre les Normands des Deux-Siciles. Il fut convenu que ces républiques maritimes, auxquelles il laissa la nomination de leurs consuls, qu'il avait enlevée aux Lombards, « obtiendraient l'entrée « en franchise de leurs navires dans les ports du royaume qu'on devait « conquérir, et qu'elles auraient dans chaque ville un marché, une église, « un bain public et un four; l'Empereur promit aux Génois l'investiture « de Syracuse et de deux cent cinquante fiefs de chevaliers dans le val « de Noto. Pise, d'un dévouement plus éprouvé, devait recevoir en fief « Gaëte, Mazzara, Trappani et la moitié de Palerme, de Messine, de « Naples et Salerne, ce qui s'entendait en réalité, ajoute M. de Cherrier, « des droits perçus dans les ports et des domaines appartenant à la cou- « ronne dans chacune de ces villes[2]. »

Avant d'opérer cette invasion, dont le succès l'aurait rendu maître de toute l'Italie, mais dont l'exécution devait être lente et ardue, il se livra à d'autres entreprises, qui entraient dans ses plans d'autorité. Laissant la plus grande partie de la péninsule, contenue par ses citadelles, non moins que par sa terreur, régie par ses lieutenants, soumise à ses podestats, il passa les Alpes et se rendit, avec un double projet, dans la vallée du Rhône et de la Saône. Il eut l'intention de rétablir entièrement l'autorité impériale dans le royaume d'Arles, où, depuis longtemps, ses prédécesseurs avaient négligé de l'exercer, et il conçut l'espoir de faire reconnaître son pape Victor, qu'il conduisait avec lui, par le roi et le clergé

[1] Labbe, *Concil.* t. X, p. 1409 — [2] De Cherrier

de France, dans une conférence obtenue de Louis VII, et qui devait se tenir à Saint-Jean-de-Losne, sur la Saône, limite du royaume et de l'Empire. De ces deux desseins, l'un devait contribuer à accroître sa force, l'autre pouvait faciliter le triomphe de sa suprématie. Il réussit aisément dans le premier, il échoua complétement dans le second. Le royaume d'Arles accepta son autorité, la France rejeta son pape, qu'avaient déjà reconnu, à Pavie, les rois de Hongrie, de Bohême, de Danemark, et sur les droits duquel le roi d'Angleterre était demeuré d'abord dans l'incertitude.

Alexandre III, retiré en France après la ruine de Milan et au moment de la soumission presque universelle de l'Italie épouvantée, n'avait montré ni découragement, ni défaillance. En arrivant à Montpellier, il avait renouvelé l'excommunication[1] dont il avait déjà frappé l'Empereur à Anagni. Il avait refusé de paraître dans la conférence de Saint-Jean-de-Losne et d'accepter qui que ce fût pour juge de sa suprême et légitime autorité. Il avait victorieusement disputé le royaume de France à Frédéric, qui s'était efforcé de le gagner à l'antipape Victor, et il avait raffermi la fidélité ébranlée du roi d'Angleterre, Henri II, qui était au fort de sa fameuse et tragique querelle avec Thomas Becket, archevêque primat de Cantorbéry. Dans un concile tenu à Tours, et qu'il présida, Alexandre III parla éloquemment de la liberté de l'Église atteinte par les empiétements de Frédéric, et habilement de son unité compromise par l'ambitieux auteur du schisme qui la divisait. Soit qu'il ne crût pas le moment venu d'attaquer l'Empereur à fond, soit qu'il n'eût pas perdu l'espérance de le ramener, il le ménagea, sans abandonner toutefois les prétentions du Siége apostolique, qu'à l'exemple de ses plus entreprenants prédécesseurs il présentait comme le dispensateur et le juge de l'autorité impériale.

« Entre les princes de la terre, disait-il, Frédéric eût été recommandable par beaucoup de prudence et de valeur, s'il n'eût pas voulu « mettre sa propre gloire au-dessus de celle de Dieu. Puisse-t-il s'humilier sous la puissante main de Dieu et reconnaître que la principauté « de l'Église l'emporte sur sa propre principauté! Puisse-t-il comprendre « que, s'il a pour maître le Christ, époux de l'Église, il doit avoir pour « maîtresse l'Église, épouse du Christ! Il a, en outre, une raison particulière d'admettre la supériorité de la sainte Église romaine, s'il ne veut « pas être très-manifestement considéré comme coupable d'ingratitude. « N'est-il pas certain, en effet, si nous consultons les anciennes histoires,

[1] Labbe, *Concil.* t. X, p. 1410.

« que ses prédécesseurs n'ont possédé l'Empire que par la seule grâce de « la sainte Église romaine? Or les princes ne peuvent pas revendiquer « plus de droit qu'ils n'en ont reçu de qui a daigné le leur concéder. « Nous avons de plus pour nous assister le Christ, qui ne nous a pas con- « fié son Église pour l'abandonner [1]. »

C'est ce que Frédéric, dans l'enivrement de ses récentes victoires et la plénitude de sa domination jusqu'alors irrésistible, ne devait pas admettre, et ce qui commençait à lui susciter des difficultés en Allemagne. L'archevêque de Salzbourg, l'un des plus puissants princes de l'Allemagne orientale n'avait pas adhéré à l'antipape Victor; l'archevêque de Mayence, Conrad, propre parent de l'Empereur, s'était séparé de lui. Lorsque Victor III mourut, en 1164, et que Frédéric l'eut fait remplacer par Guy de Crème, qui prit le nom de Pascal III, l'archevêque de Trèves et un très-grand nombre de prélats allemands hésitaient à le reconnaître. Frédéric eut besoin de déployer toute l'énergie de son impérieuse volonté et de recourir aux plus effrayantes menaces pour l'imposer à l'Allemagne. Dans le concile de Würtzbourg, convoqué et tenu par lui, en 1165, il contraignit les évêques, sous peine de perdre leurs siéges avec les régales qui y étaient attachées, les princes et les nobles, sous peine d'être dépouillés de leurs dignités et de leurs fiefs, les habitants des villes sous peine d'être exilés et mutilés, de jurer, avant l'expiration de six mois, qu'ils reconnaissaient le pape Pascal et qu'ils ne reconnaîtraient jamais le schismatique Roland [2].

Si l'Allemagne commençait à s'ébranler, l'Italie était frémissante sous le joug qui s'était appesanti sur elle. Les procurateurs de Frédéric, ainsi qu'on les appelait, et ses podestats l'opprimaient. Ils la régissaient comme un pays conquis, l'épuisaient de taxes, l'accablaient de violences, et ajoutaient souvent les plus insupportables outrages à la plus dure oppression. Dès 1164, les quatre villes de Vérone, de Trévise, de Padoue, de Vicence, situées dans la Marche au delà de l'Adige, et soutenues par la république de Venise, à qui sa position inaccessible avait permis de rester indépendante, s'étaient unies pour résister en commun à l'autorité aussi tyranniquement exercée de l'Empereur. Elles donnèrent le premier exemple d'une ligue de villes en Italie, et furent comme le modèle de la célèbre ligue lombarde qui se constitua un peu plus tard. L'année même où se forma cette confédération défensive, qui précéda la grande confédération libératrice de 1167, les Romains avaient rappelé

[1] Dans Baronius, *Annal. eccl.* t. XIX, f. 206. — [2] Voir le concile de Würtzbourg dans Baronius, t. XIX, p. 255-258.

Alexandre III. Parti des côtes de France, le pape retourna en Italie en passant par la Sicile, où il se concerta avec le roi Guillaume, feudataire du Saint-Siége, et il entra, au printemps de 1166, dans Rome, qui le reçut avec transport. Après un long éloignement, il s'établit dans la ville pontificale, et, du palais de Latran, appuyé sur l'Italie du sud, il encouragea l'Italie du centre à la désobéissance et poussa l'Italie du nord au soulèvement contre Frédéric Barberousse, qui levait une armée au delà des Alpes et s'apprêtait à revenir de nouveau dans la péninsule pour en assurer la soumission et l'en expulser lui-même. L'Empereur descendit, en effet, vers la fin de 1166, en Lombardie, avec tous les contingents féodaux de l'Allemagne, que lui avait abondamment accordés la diète de Würtzbourg. Il ne se montra point sensible aux plaintes des Lombards opprimés, n'apporta aucun soulagement à leurs détresses croissantes, et s'achemina, dès les commencements de 1167, vers l'Italie centrale. Il voulait la remettre sous le joug qu'elle secouait et entrer en Empereur dans Rome, d'où il chasserait le pape.

Dans ce moment, qui semblait devoir être décisif, Alexandre III alla plus loin contre Frédéric Barberousse qu'il ne l'avait fait jusque-là. Il avait frappé l'Empereur d'excommunication à Anagni, en 1160, après le concile de Pavie; il avait renouvelé la sentence d'excommunication à Montpellier, en 1162, après la ruine de Milan; il se décida alors dans Rome à le priver de l'Empire et à décharger ses sujets de leurs obligations envers lui, après les violentes résolutions que Frédéric avait imposées au concile de Würtzbourg et lorsque s'engageait la lutte suprême de l'issue de laquelle dépendaient l'existence de l'Italie et le sort du pontificat. Il prononça donc solennellement la déposition de Frédéric dans le concile de Latran et l'y dépouilla du titre d'Auguste[1], comme dit le célèbre Jean de Salisbury, qui était alors auprès d'Alexandre III. Voici les termes dans lesquels Jean de Salisbury raconte cet acte extrême, dont les motifs et la hardiesse rappelaient les théories dominatrices et les procédés violents des papes qui avaient été en lutte avec l'empereur Henri IV: « Le pontife romain avait attendu longtemps que le tyran ger-« manique se repentît et vînt à résipiscence. Mais le schismatique, abu-« sant de sa patience, ajoutant excès à excès, a changé son erreur en dé-« mence. Alors le vicaire de Pierre, établi par Dieu sur les nations et « sur les royaumes, a délié de leur fidélité tous ceux qui y étaient tenus, « à cause de l'Empire, par la religion du serment. Il l'a privé de la dignité « royale, l'a condamné comme anathème, et a défendu, par l'autorité de

[1] « . . . Factus est exaugustus. » (Apud Labbe, t. X, p. 1449.)

« Dieu, de répondre à ses appels guerriers, de lui fournir aucunes forces « qui pussent l'aider à vaincre des chrétiens, et lui permissent de jouir « quelque part du repos et de la paix. Il a suivi en cela l'exemple de Grégoire VII, son prédécesseur, qui, déposant l'Empereur Henri pour avoir « lacéré les priviléges de l'Église, le frappa d'une sentence semblable dans « le concile de Rome. La sentence a déjà eu son effet; portée en vertu du « privilége de Pierre, le Seigneur lui-même semble l'avoir confirmée. Les « Italiens, l'ayant apprise, se sont séparés de lui. Ils ont réédifié Milan, « expulsé les évêques schismatiques, rappelé les évêques catholiques, et « adhéré unanimement au Siége apostolique[1]. »

La ligue lombarde s'était formée, en effet, sur les derrières de Frédéric. Pendant que le puissant Empereur s'avançait dans la Romagne et dans les Marches, forçait à se soumettre Bologne, Imola, Faënza, Forli, Forlimpopoli, qui lui donnaient des otages et de l'argent; lorsqu'il se disposait à mettre le siége devant Ancône révoltée, pour marcher ensuite sur Rome et s'en rendre maître, les villes de la Lombardie s'étaient unies dans la ferme intention de se délivrer. Leur généreuse et hardie *société*, comme on l'appelait dans ce temps, fut une conspiration avant d'être un soulèvement. Les villes qui avaient servi l'Empereur et les villes que l'Empereur avait domptées s'y engagèrent également. Elles comprirent que leur discorde avait causé la faiblesse de leur pays et l'avait fait tomber sous l'oppression allemande. L'appui que les unes avaient donné à Frédéric avait facilité la défaite des autres, et conduit à la commune servitude. Avec ses Allemands seuls, l'Empereur n'aurait pas pu subjuguer les Italiens. C'étaient les Italiens eux-mêmes qui, par des jalousies imprudentes et de désastreuses animosités, avaient travaillé à leur propre assujettissement. Ils sentirent alors que la liberté de l'Italie tenait à leur concorde, et sa victoire à leur action concertée. Ils s'unirent donc, et Crémone comme Crème, Parme comme Plaisance, Bergame comme Brescia, Ferrare comme Mantoue, Reggio comme Modène, entrèrent dans cette confédération, dont firent aussi partie Vérone, Vicence, Trévise, Padoue, Venise, et à laquelle s'associèrent, dès qu'elles le purent, plusieurs villes de la Romagne et de l'Italie centrale. Leurs députés, auxquels s'étaient joints les députés des Milanais, encore dispersés dans leurs quatre bourgs ouverts, s'assemblèrent, le 7 avril, au couvent de San-

[1] « . . . Quum enim romanus pontifex per patientiam Teutonicum tyrannum diu« tius exspectasset. . . . . vicarius Petri a Domino constitutus super gentes et super « regna, Italos et omnes qui ei ex causa Imperii religione juris jurandi tenebantur « astricti, a fidelitate ejus absolvit. » (*Epistola Joannis Saresberensis ad Cantiæ subpriorem,* apud Labbe, *Concil.* t. X, p. 1450.)

Giacomo *in Pontide*, entre Milan et Bergame, et « firent serment de mou« rir, s'il le fallait, pour sauver les libertés publiques. » Ils conclurent la fameuse *ligue lombarde* pour vingt ans, et convinrent de relever avant tout Milan. Le 27 avril, jour fixé pour ce grand acte de réparation nationale, pour cette éclatante rupture avec l'Empire, les milices des cités confédérées ramenèrent avec pompe les Milanais transportés de joie dans leur ville depuis cinq ans détruite, et les aidèrent à y rebâtir leurs maisons et à en relever les murailles[1]. Milan sortit de ses ruines et se plaça avant peu à la tête de la ligue, dont quelques villes lombardes restèrent cependant séparées.

De ce nombre furent Pavie et Lodi. Pavie était irréconciliable avec Milan. A la haine qu'elle ressentait pour cette cité voisine et rivale, s'ajoutait un juste attachement à l'Empire, dont elle n'avait reçu que des honneurs, et qui n'avait pas porté atteinte à ses priviléges. Elle ne pouvait être ni invitée ni contrainte à entrer dans la ligue. Il n'en était pas de même de Lodi. Cette ville, que Frédéric avait tirée de son oppression et relevée de ses ruines, lui conservait une fidélité reconnaissante ; elle ne voulait pas se détacher de lui. Mais sa forte situation sur l'Adda, entre les villes confédérées, la rendait très-menaçante pour elles, si Frédéric s'y établissait avec une armée et parvenait de là à les empêcher de se réunir en les combattant séparément. La ligue résolut de s'adjoindre Lodi de gré ou de force. Les Crémonais, amis des Lodésans, les supplièrent deux fois de devenir leurs confédérés dans l'intérêt commun de la liberté italienne. N'ayant pu ébranler leur opiniâtre gratitude, ils les accusèrent d'être les ennemis de la cause nationale et les menacèrent d'une agression qui ne se fit pas attendre. Les milices de la ligue se portèrent devant Lodi, qu'elles assiégèrent en règle, après en avoir ravagé le territoire, selon la coutume dévastatrice du temps. Près d'être réduits et ruinés une seconde fois, les habitants de Lodi se résignèrent à être ingrats et à devenir libres. Ils échappèrent à la destruction en adhérant à la *société lombarde*[2].

La ligue des villes occupa presque tout le nord de l'Italie. Elle attaqua les points fortifiés que tenaient encore les Allemands de Frédéric et s'en empara. Elle ruina Trezzo après l'avoir pris, occupa plusieurs châteaux destinés à tenir les Italiens en respect, et démolit la plupart des palais impériaux que Frédéric avait fait élever dans les villes pour y séjourner plus longtemps et mieux les assujettir. Ainsi confédérée, la Lombardie,

[1] *Ottonis Morenæ historia,* apud Muratori, t. VI, p. 1133-1135. — [2] *Ibid.* p. 1135 à 1141.

qui avait chassé les évêques intrus de Pascal III, rappelé les évêques fidèles d'Alexandre III, détruit les forteresses impériales, pris ou mis en fuite les officiers de l'Empereur, attendit l'Empereur lui-même pour se défendre valeureusement contre lui, s'il revenait victorieux de l'Italie centrale.

Mais Frédéric ne revint pas en vainqueur. Il fut d'abord heureux dans son expédition. Devant l'armée belliqueuse qu'il amenait d'Allemagne, les villes intimidées de la Romagne et des Marches se soumirent et payèrent tribut. Il alla assiéger Ancône, qui repoussa ses attaques durant trois semaines. Mais, au bout de ce temps, les assiégés, fatigués de leur résistance ou craignant qu'elle n'eût une issue funeste, éloignèrent de leurs murailles, avec de l'argent et des otages, Frédéric Barberousse, impatient lui-même de marcher sur Rome et d'en chasser celui qui avait osé l'y déposer de l'Empire. Il y pénétra en effet après avoir repoussé les Romains, qui avaient déjà essuyé une défaite sanglante. Il mit à feu et à sang les abords de Saint-Pierre et s'empara des diverses parties de la ville, lentement conquise ou rendue. Alexandre III, d'abord réfugié du palais de Latran au Colisée et dans les lieux fortifiés des Frangipani et des Pietro-Leoni, fut à la fin obligé de se retirer à Bénévent, chez son fidèle soutien le roi de Naples. Frédéric triomphant installa en Empereur son pape Pascal III dans Rome, et se fit solennellement couronner par lui avec l'impératrice Béatrix, sa femme, dans l'église pontificale de Saint-Pierre.

Ce moment fut le dernier de la fortune jusque-là heureuse de Frédéric Barberousse. Dans cette expédition prolongée, et par la lenteur même de ses succès, il avait atteint la dangereuse saison d'automne. Son armée se trouvait encore autour de Rome au mois de septembre, lorsque les maladies pestilentielles qui avaient déjà dévoré précédemment tant d'armées allemandes s'y déclarèrent avec une violence extrême; elles y firent les plus grands ravages. Le duc Frédéric de Bavière, le comte de Saxe, l'archevêque intrus de Cologne, l'évêque de Verden, beaucoup de comtes, la plupart des barons et chevaliers, y succombèrent rapidement. Frédéric leva son camp dévasté et s'achemina vers le nord de l'Italie, laissant beaucoup de morts sur sa route et toujours de moins en moins accompagné. « Parvenu dans la ville de Lucques en Toscane, au « milieu du deuil général des mourants et des gémissements des ma- « lades, il voulut suivre le chemin public et franchit l'Apennin. Mais les « Lombards l'empêchèrent d'entrer sur leurs terres; alors le marquis de « Malaspina se chargea de le conduire sûrement, et, l'ayant détourné de « la route près de Pontremoli, lui fit traverser les parties les plus âpres « des montagnes, non sans que ses bagages fussent pillés. Il passa comme

« un fugitif près de Tortone, et, avec bien peu des siens, il entra enfin « dans Pavie[1]. »

L'Empereur passa quelque temps dans cette ville dévouée. Il en sortit plus tard pour retourner en Allemagne, et ce ne fut pas sans peine qu'il se déroba aux poursuites des milices lombardes en gagnant les Alpes à travers les terres du marquis de Montferrat et par la Marche du Piémont. Il resta six ans hors de l'Italie. Il n'était cependant pas encore prêt à en supporter la séditieuse indépendance. Son ambition opiniâtre et son orgueilleuse animosité l'empêchaient également de céder à la ligue lombarde et de reconnaître la papauté d'Alexandre III. Pascal III était mort en 1168 : il le remplaça par un nouvel antipape, Jean, abbé de Sturm en Hongrie, qui prit le nom de Caliste III. En 1174, il descendit une septième fois dans l'Italie septentrionale pour essayer de la dompter. Mais la ligue lombarde s'était fortifiée pendant son absence. Elle avait construit, à l'entrée même de la Lombardie, du côté de Montferrat, dans une forte position, au confluent du Tanaro et de la Bormida, une ville élevée pour la défense commune de la péninsule et du pontificat, et qui avait reçu d'Alexandre III, protecteur de l'une et possesseur de l'autre, le nom d'*Alexandrie*. C'est contre elle que se dirigèrent les premiers efforts de Frédéric Barberousse. Il l'assiégea pendant un an et ne parvint pas à la prendre. Sa puissance se brisa encore une fois contre les murailles improvisées de cette ville, dont la valeureuse résistance, non moins que les attaques des Lombards aguerris, le forcèrent de lever le siége. Après cet échec, l'Empereur, affaibli mais non battu, ne pouvant obtenir, malgré ses supplications, l'assistance féodale du plus puissant prince de sa famille et de l'Allemagne, de Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, qui l'abandonna dans la mauvaise fortune, fit une tentative suprême. En 1176, avec des forces diminuées, mais avec un courage qui n'avait pas fléchi, il attaqua de nouveau les Lombards, et il essuya une défaite à Lignano ; les milices de Milan, de Brescia, de Lodi, de Vérone, etc. le vainquirent. Dans ce combat décisif, qui fut la plus dure épreuve pour le superbe césar allemand, battu par des citadins italiens, Frédéric, renversé de son cheval, resta quelque temps comme perdu sur

[1] « Dum autem idem Fredericus, cum luctu morientium et infirmorum gemiti« bus, pervenisset Lucam in Tuscia civitatem, et vellet per stratam publicam in mon« tem Bardonis transire, prohibitus est a Lombardis ne ipsorum terram ingredi « attentaret; ideoque a Marchione Malaspina securo impetrato ducatu, apud Pon« tem tremulum divertit a publica strata et per montium aspera iter dirigens, non « sine multarum rerum suarum direptione, tanquam profugus transivit juxta Terdo« nam ac tandem cum paucis venit Papiam. » (Baronius, t. XIX, fol. 277, col. 1.

le champ de bataille, et on le crut mort. Mais la nuit, il se releva sans avoir été reconnu, et rentra dans la ville attristée de Pavie.

Après dix ans de revers, l'Empereur Frédéric, qui avait vu fondre son armée dans l'Italie centrale, se soulever contre lui presque toutes les villes lombardes unies par une ligue victorieuse, le pape Alexandre III revenir dans les États romains, d'où il l'avait à deux reprises expulsé; ayant été réduit plusieurs fois à la fuite sur cette terre italienne qu'il avait traversée d'abord en triomphateur, et si durement assujettie; ne s'étant pas rendu maître de la ville récente d'Alexandrie, que les Italiens avaient fondée pour le braver et le contenir; enfin, vaincu lui-même à Lignano par les milices lombardes qu'il avait autrefois battues, et se trouvant incapable de résister plus longtemps à l'union des villes qu'il n'avait pu soumettre que lorsqu'elles étaient divisées, se décida à traiter avec le pape Alexandre III, en reconnaissant son autorité, et avec les cités confédérées de la Lombardie, en consentant à leur liberté. Il avait tenté, mais en vain, des négociations séparées avec les Lombards sans le pape, et avec le pape sans les Lombards. Les défenseurs unis de l'autorité pontificale et de l'indépendance italienne n'ayant pas consenti à un accord particulier, il fallut se résoudre à les comprendre dans un accord commun.

La paix entre l'Empereur, le pape, le roi de Sicile et la ligue lombarde, qui devait d'abord se traiter à Bologne, se poursuivit, et, après de longues discussions, se conclut à Venise. Alexandre III, remontant l'Adriatique, et suivi de Romuald, archevêque de Salerne, et du comte Roger d'Andria, représentants du roi de Sicile, se rendit dans cette ville, qui avait été constamment fidèle à sa cause. Il se transporta ensuite à Ferrare pour s'y entendre avec les recteurs et les consuls des cités lombardes. Il tint, dans l'église de Saint-Georges, une assemblée qui présenta un grand aspect, et dont je ne puis m'empêcher d'ajouter l'intéressante relation aux récits si exacts, si substantiels et si concluants, que M. de Cherrier fait de cette longue lutte et de cette mémorable paix.

Le pape, entouré de ses cardinaux, auxquels s'étaient réunis l'arche vêque de Ravenne avec ses suffragants, l'archevêque de Milan avec les évêques et les abbés de la Lombardie délivrée, prit la parole au milieu d'une foule considérable, et dit : « Vous savez, très-chers fils, que le vais« seau de l'Église, qui devrait rester en paix dans un port tranquille, « a été tellement battu par les orages d'une persécution violente, qu'il a « été presque englouti dans les profondeurs de la mer avec celui qui en « tenait le gouvernail. L'Empereur des Romains, qui aurait dû défendre « l'Église comme son avocat, l'a combattue en se livrant aux désordres

« de sa volonté, et non en suivant les conseils de la raison, en a brisé l'u-« nité, et a dressé autel contre autel, de sorte que la fidélité ecclésias-« tique s'est divisée, le lien de la paix a été rompu, la dignité de l'Église « romaine a presque entièrement péri, et celle qui était la maîtresse des « nations a été soumise au tribut [1]. » Il faisait ensuite un tableau saisissant des désordres moraux et des calamités publiques qui avaient été les suites impunies de la violente domination de l'Empire et de l'affaiblissement prolongé de l'Église, et il ajoutait : « Mais le juste juge et le patient « rétributeur, après dix-huit ans, a eu compassion de son peuple, et a « secouru la barque presque engloutie de son Église. Par le pouvoir de « Celui [2] qui dirige comme il lui plaît les volontés des princes, et dispose « comme il le veut du cœur des rois, l'Empereur romain, qui ne pouvait « entendre une parole de paix, changé aujourd'hui en un autre homme, « demande affectueusement la concorde avec l'Église, qu'il avait jusque-« là dédaignée. Mais, bien que l'Empereur nous ait envoyé ses nonces à « Anagni pour nous proposer la paix avec l'Église et avec notre très-cher « fils en Christ, l'illustre roi de Sicile, et qu'il ait voulu la conclure en « votre absence, nous rappelant l'ardeur de votre foi et la constance de « votre dévouement, et de quel courage vous avez virilement combattu « pour le maintien de l'Église et la liberté de l'Italie, nous n'avons pas « voulu recevoir sans vous la paix de l'Empereur, qui nous était offerte, « afin qu'ayant été associés à nos tribulations vous soyez participants à « notre joie. Aussi, ne considérant point l'intérêt de notre honneur, ne « songeant point à l'âge de notre corps épuisé, nous n'avons pas craint « de nous exposer aux tempêtes de la mer et à des fatigues périlleuses, « et nous sommes venu ici sans hésiter, afin, après avoir connu votre « avis, d'accepter la paix offerte par l'Empereur, si elle convient et si elle « est avantageuse à l'Église, à l'illustre roi de Sicile et à vous [3]. »

L'un de ces sages Lombards qui, selon l'archevêque de Salerne assistant à cette assemblée dans l'intérêt du roi des Deux-Siciles, savaient aussi bien parler que combattre [4], dit alors, en répondant au pape : « Vé-« nérable père et seigneur, toute l'Italie est à vos pieds et offre les té-

[1] « Unde ecclesiastica virtute divisa et pacis vinculo dissoluto, romanæ Ecclesiæ « dignitas pene deperiit, et quæ domina gentium et princeps provinciarum fuerat, « facta est sub tributo. » (*Romualdi Salernitani chronicon*, apud Muratori, t. VII, p. 219.) — [2] Il disait que tout s'était fait par Dieu : « non ab homine sed a Domino factum « est istud, et est mirabile in oculis nostris quod senex presbyter et inermis furori « Teutonico potuit repugnare. » (*Ibid.* p. 220.) — [3] « Ut vestro communicato consilio « oblatam Imperatoris pacem, si Ecclesiæ, et illustri regi Siciliæ et vobis conve-« niens fuerit ac idonea, suscipere debeamus. » (*Ibid.* p. 220.) — [4] « Lombardi in

« moignages empressés de son dévouement à Votre Sainteté, avec des « actions de grâce sans nombre... Nous avons connu la persécution « que l'Empereur a infligée à vous et à l'Église, et nous l'avons connue « plus par les faits que par les paroles. Ses violences, que le monde a « apprises par ouï-dire, nous les avons sues pour les avoir éprouvées. « C'est nous qui, les premiers, avons soutenu le choc de l'Empereur; c'est « nous qui, les premiers, en opposant à sa furie nos corps et nos armes, « l'avons empêché de parvenir à la ruine de l'Italie et à l'oppression de « l'Église [1]. Pour l'honneur et la liberté de l'Italie, pour la conservation « de la dignité de l'Église romaine, nous n'avons voulu rien entendre de « l'Empereur et de ses schismatiques. Nous n'avons pas hésité à suppor« ter des dépenses énormes, à éprouver bien des fatigues, à être pressés « d'angoisses sans nombre, à être dépouillés de nos biens, à exposer nos « corps, à perdre nos vies. C'est pourquoi, père vénéré, il est bien con« venable, et tout à fait conforme à la raison, que la paix de l'Empereur « qui vous est offerte, non-seulement vous ne dussiez pas la conclure, « mais même l'écouter sans nous. L'Empereur nous a souvent proposé « de faire la paix sans l'Église, et nous l'avons toujours repoussé. Pour « ce qui est des traverses auxquelles vous et vos frères vous êtes expo« sés, nous répondrons en peu de mots. Nos fatigues ont surpassé les « vôtres, et nos périls ont été bien plus grands que vos dangers, lorsque « nous avons dépensé tout ce que nous avions pour l'honneur et le « triomphe de l'Église, et que nous n'avons pas hésité à exposer à la mort « nous et nos enfants. Que Votre Sainteté sache, et que la puissance « impériale connaisse que nous recevrons avec gratitude la paix, l'hon« neur de l'Italie étant sauf et notre liberté demeurant entière. Nous « acquitterons volontiers envers l'Empereur ce que l'Italie lui doit de toute « ancienneté, et nous ne lui contestons pas les vieilles justices; mais nous « n'abandonnerons rien des droits qui nous ont été transmis par nos « pères, nos aïeux et nos bisaïeux, et que nous ne laisserons qu'avec la « vie; car nous aimons mieux encourir une mort glorieuse avec la li« berté que garder une misérable vie dans la servitude [2].

« utraque militia diligenter instructi, sunt enim in bello strenui, et ad concionandum « populo eruditi. » (*Romualdi Salern. chron.* apud Muratori, t. VII, p. 220.) — [1] « Primo « enim nos ad impetum sustinuimus; primo nos illius furori objecimus; et, ne ad « destruendam Italiam et libertatem Ecclesiæ opprimendam propius posset accedere, « nostrorum corporum ac armorum obice prohibuimus. » (*Ibid.* p. 220.) — [2] « Liber« tatem autem nostram, quam a patribus nostris, avis et proavis, hæreditario jure « contraximus, nequaquam relinquemus, quam amittere nisi cum vita timemus : ma« gis enim volumus gloriosam mortem cum libertate incurrere, quam vitam mise« randam servitute servare. » (*Ibid.* p. 221.)

« Quant à la participation de l'illustre roi de Sicile à notre accord, « elle nous convient beaucoup et nous est agréable, car nous le connais- « sons amateur de la paix et observateur de la justice. Par-dessus tous « les princes du monde, il a, dans son royaume, procuré la paix et donné « la sécurité à ses sujets et aux étrangers. Nos voyageurs le savent, et les « pèlerins l'attestent par expérience, eux qui dorment sans gardes dans « les carrefours et dans les champs, et qui s'arrêtent pour se reposer dans « les bois, sans rien perdre de ce qui leur appartient. La tranquillité et « la confiance sont plus grandes dans les forêts de son royaume qu'on « ne les trouve dans les villes des autres pays. C'est pourquoi un tel « prince, participant à notre paix et s'associant à notre ligue, nous l'ad- « mettons volontiers comme seigneur et comme ami [1]. »

La paix négociée à Venise ne se conclut ni vite ni facilement. L'Empereur, qui était d'abord à Pomposa, près de Ravenne, et qui vint ensuite à Chioggia, ne pouvant pas entrer dans Venise sans l'assentiment du pape et avant de s'être réconcilié avec lui, voulait bien reconnaître Alexandre III, mais il n'entendait pas restituer au Saint-Siége les terres de la comtesse Mathilde. Il consentait bien à un accord avec les villes lombardes, mais il exigeait qu'elles admissent les droits de l'Empire tels à peu près qu'il les leur avait imposés dans la diète de Roncaglia. La controverse se prolongea plusieurs mois, sans qu'on parvînt à s'entendre. Vers la fin de juillet, cependant, la paix fut conclue pour quinze ans entre l'Empereur et le pape, et une trêve de six ans fut convenue entre les villes lombardes et l'Empereur. Frédéric abjura son infidélité envers Alexandre, renonça au schisme, désavoua ses antipapes, et Alexandre releva Frédéric des sentences qu'il avait prononcées contre lui, et promit de le couronner avec sa femme, l'impératrice Béatrix. Les terres litigieuses de la comtesse Mathilde, que l'Empire réclamait comme féodales, que le Saint-Siége revendiquait comme lui ayant été léguées, durent être soumises à un arbitrage, et l'Empereur en conserva l'usufruit pendant quinze années. Les villes lombardes, alors pacifiées avec l'Empereur par une trêve, obtinrent plus tard de lui une paix définitive, qui, moyennant une déférence apparente et des réserves presque uniquement honorifiques envers l'Empire, leur assura la nomination de leurs magistrats, l'administration de la justice, le droit de confédération et de guerre, c'est-à-dire l'entier gouvernement d'elles-mêmes.

Lorsque tout eut été réglé, l'Empereur fit son entrée dans Venise, et alla s'humilier au delà de ce qui convenait devant le souverain pontife,

[1] *Romualdi Salernitani chronicon,* apud Muratori, t. VII, p. 221.

qu'il avait si longtemps combattu. Alexandre III l'attendait sous le portique de Saint-Marc. Frédéric, étendant son manteau sur les dalles, se prosterna dessus la face contre terre et baisa les pieds d'Alexandre[1]. Quinze années auparavant, il avait annoncé avec une altière allégresse la ruine de Milan; Alexandre III raconta alors lui-même, avec un contentement où perçait l'orgueil de son autorité reconnue, la soumission du superbe Frédéric. « L'Empereur, disait-il, arrivé devant l'église de Saint-Marc, et « à la vue d'une multitude innombrable d'hommes et de femmes qui en « remerciaient Dieu à haute voix, rendit humblement, à nous, souverain « pontife, l'obéissance et le respect. Ayant alors reçu de nous le baiser de « paix, il prit dévotement notre droite, et, avec la révérence qui convenait, il nous conduisit dans l'église jusqu'à l'autel[2]. Le jour suivant, fête « de saint Jacques, prié par l'Empereur, nous nous rendîmes à l'église de « Saint-Marc, pour y célébrer les solennités de la messe. A notre arrivée, « l'Empereur vint au-devant de nous hors de l'église, où il nous introduisit lui-même en prenant avec dévotion notre droite. Les solennités « de la messe étant terminées, il nous accompagna en se plaçant à notre « droite, jusqu'à la porte de l'église. Lorsque nous montâmes sur le palefroi qui nous était préparé, il tint l'étrier et nous rendit tout l'honneur « et toute la révérence que ses prédécesseurs avaient coutume de « rendre aux nôtres. Il sera de votre sollicitude de vous réjouir avec « nous des prospérités de l'Église, et vous en ferez sentir les avantages à « ses fils dévoués, afin que, dans leur zèle pour la maison de Dieu, ils « soient religieusement satisfaits du nom et du bien de la paix[3]. »

Cette paix temporaire, conclue à Venise, en 1177, et devenue définitive à Constance, en 1183, fit céder de nouveau l'Empire au pontificat, et assura l'indépendance des cités italiennes, qui furent constituées et vécurent désormais en véritables républiques. Ainsi se termina cette première et longue lutte des papes et des Empereurs de la maison de Souabe. Frédéric Barberousse alla, sous la bannière de la croix, finir sa vie en Orient, au service de la chrétienté. Mais, avant de partir pour la croisade, il laissa le germe d'une future discorde entre les successeurs d'Alexandre III et ses propres descendants qui seraient les héritiers mieux placés de son ancienne ambition. Il leur ménagea, par un mariage, l'acquisition du sud de l'Italie, qu'il avait autrefois pro-

[1] *Romualdi Salernitati chronicon,* Muratori, t. VII, p. 231. — [2] « Venit ad præsentiam nostram et nobis sicut summo potifici reverentiam et subjectionem impendit, et recepto pacis osculo, nos in ecclesiam Beati Marci usque ad altare humiliter et devote dextravit. » (*Litteræ papæ,* apud Pertz, *Monumenta Germaniæ historica,* t. II, p. 153. — [3] *Ibid.* p. 154.)

jeté d'occuper lui-même par une invasion. Le roi des Deux-Siciles, Guillaume le Bon, n'avait pas d'enfants, et Frédéric Barberousse fit épouser Constance, sœur de ce monarque et qui devait hériter de lui, à son fils Henri IV, déjà roi des Romains. De ce mariage, poursuivi à l'insu des papes et à leur détriment, naquit Frédéric II, qui, possesseur du sud de l'Italie comme roi, suzerain du nord comme Empereur, devait être plus inquiétant pour la jalouse indépendance du Saint-Siége. En procurant à son fils ce surcroît de puissance, qui devait provoquer une nouvelle tentative de domination de la part de son petit-fils, Frédéric Barberousse rendit la papauté implacable contre la race des Hohenstaufen, dont il prépara les grandes infortunes et la tragique extinction. Ce sera l'objet du prochain article.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

DE NÆVII POETÆ VITA ET SCRIPTIS. Disseruit Maximilianus Josephus Berchem, Dr phil. Monasterii, typis et sumptibus Librariæ Coppenrath, 1861, in-8° de 111 pages.

PREMIER ARTICLE.

Névius, qui a sa place, et une place importante, dans tous les recueils où l'on a rassemblé les débris de l'antiquité latine, dans toutes les histoires où l'on a retracé les origines de la poésie des Romains, a été aussi le sujet de quelques dissertations spéciales, comme celles que lui ont consacrées, en 1841 et 1843, MM. Schütte[1] et Klussmann[2]. C'est à ces deux ouvrages, et surtout au second, que se rattache la dissertation nouvelle de M. Berchem. L'auteur y discute, en les amendant, en les complétant, quelquefois aussi en les combattant, avec érudition et

[1] *De Cn. Nævio poeta particula prima.* Herbipoli, 1841. — [2] *Cn. Nævii poetæ Romani vitam descripsit, carminum relliquias collegit, poesis rationem exposuit Ern. K... Osnabrugensis.* Jenæ, 1843.

sagacité, les idées de ses deux devanciers, et, à l'occasion, de beaucoup d'autres critiques allemands, sur les circonstances restées obscures de la biographie de Névius, sur le genre, le nombre, les modèles, les sujets, les mérites de ses diverses compositions, tragiques, comiques, épiques, sur le rôle qu'il a joué dans l'avénement tardif des arts de l'esprit chez les Romains.

Les cinq premiers siècles de leur histoire nous montrent un peuple continuellement occupé, aux champs, de labourage, à la ville, d'affaires contentieuses; auquel, d'ailleurs, les troubles civils et la guerre ne laissaient aucun loisir; pour qui l'activité était la vertu suprême, le mot *industrius*, dont il usait tant, le plus grand des éloges, *iners*, le blâme le plus sévère; qui, par conséquent, devait estimer médiocrement les poëtes, y voyait des oisifs, des fainéants, des parasites, ou, s'il lui convenait d'en juger, d'en parler plus honorablement, des rédacteurs de certaines formules nécessaires à la vie publique, des scribes, *scribæ*, dont le travail s'appelait *scriptura*.

Un tel peuple semble d'abord bien prosaïque. La poésie lui a-t-elle donc manqué? Non; mais elle était pour lui surtout dans les choses, dans l'impression qu'il recevait directement des choses, sans l'intermédiaire de la parole.

Ce peuple travaillait avec ardeur à une histoire admirable, à laquelle la croyance populaire donnait pour point de départ des origines merveilleuses; à laquelle, d'autre part, l'ambition nationale assignait un terme des plus magnifiques, la conquête du monde. Cette histoire recélait une épopée que les poëtes n'en dégageaient point encore, mais qui, dans l'action même, agissait sur les acteurs, à la manière de la poésie épique, et en tenait la place. Ces premiers siècles n'en ont point connu d'autre.

La poésie était alors dans les spectacles dont la religion animait la vie agricole et la vie civile, dans les fêtes sans nombre, riantes ou majestueuses, que les poëtes devaient plus tard expliquer, raconter, décrire avec amour; elle était, au barreau même, dans cette pantomime symbolique, accompagnement des formules consacrées de la procédure, qui des affaires courantes, des procès de chaque jour, faisaient des espèces de drames; elle était dans les scènes analogues qui prêtaient un intérêt dramatique aux rapports internationaux, aux conclusions de traités, aux déclarations de guerre; elle était surtout dans ces grandes représentations patriotiques des triomphes et des funérailles, glorifications, apothéoses visibles des grands citoyens, des grandes familles, de l'État lui-même.

Voilà quelle fut surtout la poésie dans les premiers siècles de Rome, poésie muette, qui n'avait de voix que dans les cœurs émus.

Cette autre poésie cependant, qui s'explique par la parole et par le mètre, qui agit par l'harmonie, par l'image, par le sentiment, n'était pas absente. Elle existait, mais bien timide, bien inexpérimentée, bien pauvre encore; capable cependant, si des circonstances favorables survenaient, de croître, de grandir.

Il semble qu'elle répondait, par le double aspect sous lequel on peut la considérer, au grand fait intérieur de l'histoire de Rome, la division des ordres, qu'elle se partageait d'elle-même en poésie démocratique et poésie aristocratique.

La poésie démocratique, c'était, pour l'appeler de son nom littéraire, la poésie fescennine, ce dialogue facétieux, licentieux, insolent, né aux champs, transporté dans la ville, mêlé à certains usages de la vie domestique et de la vie publique, osant se faire entendre, avec effronterie, dans la gravité des noces et même dans la majesté des triomphes, où, à la suite du char patricien, il se montrait le libre interprète de la gaieté maligne, et quelquefois de la malveillance, de la rancune plébéienne.

De cette source sortirent, d'abord, un peu confusément, le drame; plus tard la satire; plus tard encore une des formes de l'églogue, le *carmen amœbeum*.

A la poésie aristocratique appartient tout le reste. Par les patriciens, chefs suprêmes de la religion, de la justice, du gouvernement, par eux, ou sous leurs ordres, étaient rédigés les prières, les hymnes d'un rituel invariable; les oracles par lesquels les dieux intervenaient dans la politique, et même dans l'administration; les sentences morales, les préceptes agronomiques, espèce d'enseignement public; les formules législatives et judiciaires qu'on appelait, du nom des vers, *carmina;* les chants commémoratifs de la gloire et de la vertu patriciennes, dans certains banquets solennels, dans les triomphes et dans les funérailles; enfin les inscriptions triomphales, les inscriptions funèbres.

Ce fut là comme une autre source, qui produisit le poëme didactique, le plus approprié qu'il y eût à l'esprit tout positif, tout pratique des anciens Romains; le poëme lyrique, qui n'a jamais pu manquer, même dans la simplicité indigente de leur berceau littéraire, à l'expression du sentiment religieux et du sentiment patriotique.

Voilà donc des genres, déjà assez distincts, qui commencent à se détacher, par quelques linéaments, du fond un peu confus de cette littérature primitive. Mais ils sont encore bien imparfaits et bien incomplets.

Qui donnera à ceux dont on s'est avisé une forme plus achevée? Qui y ajoutera ceux dont on n'a pas encore l'idée? Qui corrigera l'âpreté, la grossièreté de la poésie démocratique, et, quant à la poésie aristocratique, si grave, si mâle, si énergique, mais qui n'est pas, il s'en faut, sans sécheresse et sans roideur, qui l'initiera au libre mouvement de l'imagination, à la variété, à l'intérêt, à l'harmonie, à l'élégance, aux grâces poétiques? Ce sera la muse grecque, quand elle se sera fait connaître aux Romains, quand elle les aura charmés et subjugués, quand se sera accomplie la conquête intellectuelle des vainqueurs par les vaincus.

Cette conquête se trouve poétiquement exprimée chez les poëtes romains eux-mêmes, qui n'ont pas fait difficulté de rendre hommage à leurs conquérants, et d'abord par Porcius Licinius, auteur, à la fin du VI^e siècle de Rome, ou au commencement du VII^e, comme on le conjecture, d'un ouvrage en vers, où il traitait, bien prématurément, des poëtes, *de poetis*.

C'est, a-t-il dit, vers le temps de la seconde guerre punique, que la Muse, d'un pied ailé, d'un essor belliqueux, se porta à la conquête du peuple farouche de Romulus.

Pœnico bello secundo Musa primato gradu
Intulit se bellicosam in Romuli gentem feram [1].

Ces vers, d'un beau caractère poétique, ont peut-être inspiré le passage célèbre d'Horace :

La Grèce, subjuguée à son tour, subjugua son farouche vainqueur; elle amena les arts dans le sauvage Latium : ainsi passa l'affreux vers saturnien, ainsi son âpreté s'adoucit, s'effaça par le progrès de l'élégance. Il resta toutefois longtemps et il reste encore dans notre poésie des traces de la rusticité première. C'est assez tard, en effet, que le vainqueur des Grecs porta son attention sur leurs écrits; c'est après les guerres puniques seulement, quand il fut enfin tranquille, qu'il en vint à s'inquiéter de ce qu'il pouvait y avoir de bon chez Sophocle, Thespis, Eschyle. Lui-même, se risquant à leur suite, essaya s'il ne pouvait pas les rendre d'une manière convenable, et fut assez content des premiers fruits de son génie naturellement élevé et ardent; car le souffle tragique, l'heureuse hardiesse ne lui manquent pas; seulement, dans son ignorance, les ratures lui semblent chose honteuse, et il en a peur.

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio : sic horridus ille

[1] A. Gell. *Noct. Att.* XVII, 21.

Defluxit numerus Saturnius, et grave virus
Munditiæ pepulere; sed in longum tamen ævum
Manserunt hodieque manent vestigia ruris.
Serus enim græcis admovit acumina chartis,
Et, post punica bella quietus, quærere cœpit
Quid Sophocles, et Thespis, et Æschylus utile ferrent.
Tentavit quoque rem, si digne vertere posset,
Et placuit sibi, natura sublimis et acer :
Nam spirat tragicum satis, et feliciter audet,
Sed turpem putat inscite metuitque lituram [1].

Quel charmant chapitre d'histoire littéraire! Avec combien de justesse, de vivacité, d'esprit, de poésie, sont rendus, dans ces vers, l'indifférence première des Romains pour ces papiers rapportés dans leur butin; leur regard, d'abord distrait et dédaigneux, puis qui cherche s'il n'y aurait pas là quelque chose d'utile à recueillir, préoccupation naturelle d'un peuple tout pratique; l'éveil de leur émulation, qui ne va d'abord, dans cette aventure, qu'à la simple traduction, leur succès relatif et leur contentement facile!

Ovide, à son tour, a répété Horace, non sans se souvenir quelque peu de Virgile [2].

Alors n'avait pas encore transmis à ses vainqueurs ses arts vaincus la Grèce, cette patrie de l'éloquence, mais aussi d'une race peu virile. Qui avait bien combattu était habile dans l'art des Romains; qui pouvait lancer le javelot était assez éloquent.

Nondum tradiderat victas victoribus artes
Græcia, facundum, sed male forte genus.
Qui bene pugnarat Romanam noverat artem,
Mittere qui poterat tela disertus erat [3].

Ces divers passages embrassent d'une manière générale l'époque où s'accomplit la révolution qui fit passer Rome victorieuse sous la domination intellectuelle de la Grèce vaincue; vaincue d'abord dans l'Italie méridionale, puis dans la Sicile, enfin en Grèce même. La prise de Tarente est de l'année 478 de Rome; celle de Syracuse, de 542; celle de Corinthe, de 608. C'est en 514, la première guerre punique achevée, que commence par Livius Andronicus l'imitation des lettres grecques; elle se continue avec ardeur, vers le temps de la seconde, par Névius, que suivront de près Plaute et Ennius.

[1] *Epist.* II, 1, 156. — [2] *Æneid.* VI, 847. — [3] *Fast.* III, 101.

De telles révolutions ne commencent pas à un jour déterminé; elles sont préparées, amenées de loin par des causes qui les rendent inévitables. Pour qu'un peuple passe sous la domination poétique d'un autre peuple, il faut qu'il y ait dans sa poésie, dans la langue, dans le mètre qu'elle emploie, dans le fond sur lequel elle travaille, quelque chose qui soit à la fois et inférieur et analogue à la poésie dont il va subir le joug. Or c'est précisément la situation où se trouvait, à l'égard de la poésie grecque, la poésie latine. Elle était (cela serait facile à établir, mais exigerait des développements que ne comporte point cette exposition rapide), elle était, quant à la langue, quant au mètre, et quant au fond poétique, c'est-à-dire à la fable, comme fatalement destinée à s'assimiler à la poésie grecque, à s'y absorber. La langue, le mètre, la fable, envahis et conquis comme des places avancées, la conquête de la poésie suivait d'elle-même. Livius Andronicus et Névius n'eurent véritablement qu'à l'achever.

Du reste, la civilisation grecque investissait de toutes parts la barbarie romaine.

Les lois, les *carmina* des Douze Tables passaient pour s'être inspirées des lois grecques, et une statue, dans le comice, avait été élevée à l'Éphésien Hermodore, conseil des décemvirs [1].

La philosophie de Pythagore, née et établie dans l'Italie méridionale, avait gagné, de proche en proche, jusqu'aux Romains. Nous en avons un témoignage dans l'anachronisme accepté par Ovide, à la fin des *Métamorphoses* [2], qui fait de Numa, chronologiquement antérieur à Pythagore, le disciple du philosophe. Un autre témoignage, c'est ce poëme d'Appius Claudius Cæcus, que Cicéron qualifie de pythagorique [3], et qui était probablement une traduction, une imitation des vers dorés de Pythagore.

Au temps d'Appius Claudius Cæcus, la guerre de Pyrrhus mettait les Romains en rapport avec les Grecs, les initiait à la connaissance des choses de la Grèce. Fabricius, Curius, Coruncanius, ces représentants des mœurs austères et fortes de l'ancienne Rome, apprenaient avec étonnement de Cynéas, à la table de Pyrrhus, qu'il y avait à Athènes un philosophe qui enseignait l'indifférence des dieux à l'égard des hommes, la mortalité de l'âme, la recherche de la volupté, la fuite des devoirs de

[1] Plin. *Hist. nat.* XXXIV, II, 2. Cf. *Digest.* I, tit. II, *De origin. juris*, § 4, *De legg. XII Tab.* — [2] Lib. XV, v. 1, sqq. — [3] Cic. *Tusc.* IV, II. Cf. Sallust. *De republ. ordinanda*, Epist. II, 1; Quintilian. *Inst. orat.* XII, IX; Prisc. VIII, Putsch. p. 792; Non. vv. *Stuprum, rabula*, etc.

la vie publique, dans l'intérêt du bonheur. Fabricius souhaitait qu'une telle doctrine pût être celle de Pyrrhus et des ennemis de Rome [1]. Les convives de Pyrrhus ne se doutaient pas que cette philosophie, qui scandalisait leur vertu, serait, dans un avenir peu éloigné, celle de Rome elle-même, et compterait parmi les causes les plus actives de sa décadence.

Un peu auparavant, les ambassadeurs romains reçus à Tarente, dans le magnifique théâtre vanté par Florus [2], où les Tarentins tenaient leurs assemblées, ne se doutaient pas non plus que, de cette scène sur laquelle s'étaient jouées les comédies de Rhinton, et, entre autres, son *Amphitryon*, il leur viendrait quelques-uns des modèles de cette comédie, dont ils devaient sous peu faire leurs délices. Ils ne se doutaient pas que, de ce peuple, qui insultait à leur mauvais grec [3], sortirait, dans quelques années, leur premier instituteur littéraire, le fondateur de leur langue poétique, de leur poésie dramatique, épique, lyrique, ce Tarentin donné à Rome par la conquête, et, sans qu'on pût le soupçonner, la meilleure part du butin, Livius Andronicus.

Tels sont, en effet, les divers aspects sous lesquels le prédécesseur de Névius, son prédécesseur immédiat, qui l'eut pour contemporain et pour émule, nous apparaît dans les souvenirs de la critique. On l'y voit enseignant les lettres grecques non-seulement aux enfants du maître romain, M. Livius Salinator, qui lui donna, en l'affranchissant, son nom de Livius, mais à la haute société romaine [4]; faisant, dans sa nouvelle patrie, l'éducation de la langue et de la littérature elles-mêmes, par des ouvrages de formes diverses, où il se montre universel, parce qu'il n'est que traducteur, imitateur; inaugurant, comme poëte, par quelques comédies, par un plus grand nombre de tragédies, le théâtre régulier [5], et y introduisant comme acteur, par la séparation de la parole et du geste [6], des usages qui ne seront pas sans influence sur les destinées ultérieures de l'art dramatique; amenant, par sa traduction de l'*Odyssée* [7], la venue si longtemps retardée de la poésie épique; passant de la traduction, de l'imitation, à des inspirations plus libres, plus personnelles, lorsque, dans une grande circonstance, une cérémonie expiatoire pour détourner l'effet de prodiges effrayants [8], il se rend par ses vers l'interprète des sentiments publics, et fait connaître aux Romains, à peu près

[1] Cic. *de Senect.* XIII; Plutarch. *Vit. Pyrrhi*, XXIV. — [2] *Epit. rer. romanarum*, I, XVIII. — [3] Appian. *De reb. Samniticis*, IX. — [4] Sueton. *De illust. grammaticis*, c. 1. Hieronym. in Euseb. *Chronico* MDCCCXXX. — [5] Cic. *Brut.* XVIII; *Tusc.* I, 1. — [6] Tit. Liv. *Hist.* VII, II; Val. Max. II, IV. — [7] Cic. *Brut.* XVIII; Horat. *Epist.* II, 1, 69. — [8] Tit. Liv. *Hist.* XXVII, XXXVII.

le premier, ce dont leurs anciens hymnes religieux, leurs anciens chants patriotiques, leur avaient donné seulement une faible idée, la poésie lyrique; enfin, à ces divers titres, objet, pour les Romains, d'honneurs extraordinaires de caractère presque religieux [1].

Livius Andronicus a dû avoir et a eu, tout aussitôt, des successeurs. Tite-Live en nomme un [2], P. Licinius Tegula, qui, en 552, remplit le même rôle qu'avait rempli, en 545, Livius Andronicus, celui de poëte lyrique chargé de prêter une voix aux sentiments de tous.

Mais son plus prochain, son véritable successeur, c'est Névius. Névius l'a continué avec un progrès sensible pour l'art de la versification et l'art du style, pour la précision, l'élégance, l'harmonie, le talent poétique, le mouvement original de la pensée; il l'a continué, non pas dans l'ode, mais dans la comédie, la tragédie, l'épopée. Il a eu, comme lui, cette universalité un peu trompeuse des poëtes qui fondent par l'imitation une littérature. Comme lui aussi et plus que lui, il n'est pas resté simple traducteur, simple imitateur; il a connu la liberté des inspirations personnelles, soit dans ses imitations de la moyenne et de la nouvelle comédie athénienne, où, sous le *pallium* de la *fabula palliata*, il paraît s'être attaqué quelquefois aux choses romaines, et même, avec une hardiesse agressive, qui relevait à la fois et de l'antique poésie fescennine et des exemples d'Aristophane, en poëte animé de passions démocratiques (l'aristocratie le lui a fait payer cher), à quelques grands, à quelques puissants personnages de Rome; soit surtout dans des ouvrages plus complétement originaux, dont Rome lui a fourni le sujet même, des tragédies où, pour la première fois, l'acteur parut revêtu de la prétexte, des *fabulæ prætextæ;* un grand poëme, où l'humble soldat de la première guerre punique s'en rendit, au retour, sinon l'Homère, c'est un titre qui n'a été décerné qu'à l'auteur des *Annales*, à Ennius, du moins le poétique historien. Névius est le premier en date de ceux dont Horace a pu dire :

Il n'est rien que n'aient tenté nos poëtes, et ils ne se sont pas fait peu d'honneur, lorsqu'ils ont osé quitter la trace des Grecs et traiter des sujets nationaux, dans la tragédie, dans la comédie, habillant leurs acteurs de la prétexte ou de la toge.

[1] Fest. v. *Scribæ*. Voyez, sur ces commencements de l'ode chez les Romains et sur les honneurs rendus au fondateur proprement dit de leur littérature poétique, ce qui en a été dit à l'occasion du beau livre de M. Villemain : *Essai sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique, dans ses rapports avec l'élévation morale et religieuse des peuples*, dans le *Journal des Savants*, cahier d'août 1859, p. 457 et suivantes. — [2] *Hist.* XXXI, XII.

Nil intentatum nostri liquere poetæ,
Nec minimum meruere decus, vestigia græca
Ausi deserere et celebrare domestica facta,
Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas[1].

On conçoit qu'un poëte de qui la poésie latine, à sa naissance, avait reçu une si heureuse impulsion, ait obtenu des Romains un long souvenir; que Cicéron l'ait compris souvent au nombre de ces vieux auteurs dont il vantait et citait volontiers les ouvrages avec une sorte de patriotisme littéraire[2]; qu'il ait eu ses lecteurs persévérants, ses admirateurs enthousiastes dans le siècle même d'Auguste, en dépit des grands poëtes du temps, que blessait cette passion affectée pour les œuvres du passé, comme en témoigne la piquante réclamation d'Horace :

Névius n'est-il pas dans toutes les mains, présent à tous les esprits, presque comme un contemporain, tant semble vénérable un vieux poëme quel qu'il soit;

Nævius in manibus non est, et mentibus hæret
Pæne recens? adeo sanctum est vetus omne poema[3];

qu'enfin, bien plus tard encore, il ait tenu tant de place dans les préoccupations archaïques de Fronton et de son impérial élève Marc-Aurèle; celui-ci écrivant à son maître que sa lettre l'a rempli, comme dit Névius, d'un amour à mort, *amore capitali;* l'autre plaçant Névius parmi ceux des vieux auteurs romains qui ont excellé dans le choix des mots, *qui se in eum laborem studium que et periculum verba industriosius quærendi sese commisere;* de ces mots qu'il appelle inattendus, inopinés, *insperatum atque inopinatum verbum... quod præter spem atque opinionem audientium aut legentium promitur;* mots vieillis, à la portée seulement des chercheurs opiniâtres, des érudits patients, *quod non nisi cum studio, atque cura, atque vigilia, atque multa veterum carminum memoria indagantur*[4].

Fronton reproche à Cicéron, si savant dans la vieille langue des Romains, si disposé à en citer partout avec complaisance les monuments, mais qui, pour son usage, se contentait judicieusement de la langue de son temps, de n'avoir pas eu ce genre de curiosité. C'est celui des grammairiens qui ont tenu note des expressions de Névius et ont ainsi

[1] *Ad. Pison.* v. 285. — [2] Cic. *De Senect.* c. XIV; *Brut.* c. XV, XIX; *De orat.* III, XII, etc. — [3] *Epist.* II, I, 53. — [4] *Marci Aurelii et M. C. Frontonis epistolæ*, II, V; IV, III. Voyez dans la traduction qu'a donnée, en 1830, de ces lettres récemment retrouvées et publiées par le C[al] Mai, feu Armand Cassan, t. I, p. 107, 229.

conservé accidentellement la mémoire de ses ouvrages; non sans donner lieu à des doutes sur l'exactitude de ces textes que leurs copistes nous ont transmis bien altérés, et même sur leur provenance, en raison de la confusion facile du nom de Névius avec ceux d'autres poëtes latins, tels que Livius, Novius, Lévius et même Ennius. De là, comme aussi de la rareté et de l'insuffisance des témoignages, des obscurités qui n'ont fait qu'exciter le zèle et aiguiser la pénétration des restaurateurs modernes du vieux poëte. On me permettra de revenir, dans un second article, sur les résultats de leurs travaux et sur ce qu'y ont ajouté les recherches nouvelles de M. Berchem.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES, *par M. l'abbé Paramelle;* Paris, imprimerie de Bailly, d'Ivry et Cie, place Sorbonne, 2. 1 vol. in-8°, *avec cette épigraphe :*

> On croit que ces endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, et peu éloignée de la surface.
> (*Encyclopédie*, art. SOURCE.)

VOYAGES D'UN HYDROSCOPE *ou l'Art de découvrir les sources, par F. Amy, avec une préface de M. A. S., ancien représentant.* Paris, à la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, 12. 1 vol. in-12. 1861.

L'EXAMEN DE CES OUVRAGES EST PRÉCÉDÉ D'UN *RÉSUMÉ DES SCIENCES OCCULTES.*

Introduction.

Nous avons consacré plusieurs articles du *Journal des Savants* à des écrits concernant en général les sciences occultes, et en particulier la

baguette divinatoire, employée à la recherche des eaux souterraines. Deux ouvrages publiés dans ces derniers temps, *L'art de découvrir les sources*, par M. l'abbé Paramelle, et les *Voyages d'un hydroscope*, par M. F. Amy, sont fort différents des écrits dont nous rendîmes compte autrefois; car l'abbé Paramelle et M. F. Amy, au lieu de recourir à des procédés du ressort des sciences occultes, se livrent à la seule observation de faits naturels, qu'ils rattachent à la géologie ou à la botanique.

Si l'on ne peut affirmer qu'il est incontestable que les deux publications nouvelles sont un progrès de la raison, puisque en France bien des personnes croient encore à la *rabdomancie*, et qu'il existe dans les environs de Paris même des *sourciers* ou *tourneurs* prétendant découvrir les sources souterraines au moyen de la baguette, cependant nous n'hésitons point à considérer ces deux publications, quel que soit d'ailleurs le jugement que l'on porte sur leurs auteurs, comme une preuve de la tendance de l'opinion publique à sortir enfin du petit cercle où les doctrines occultes ont tenu tant d'esprits renfermés depuis l'origine des sociétés.

§ Ier.

Utilité d'un résumé des sciences occultes.

Dans cet état de choses, il nous semble intéressant de jeter un regard en arrière, afin d'exposer l'origine d'opinions encore existantes, qui remontent incontestablement à ces doctrines; car, aujourd'hui que la connaissance du passé compte heureusement tant de savants et d'amateurs distingués, il ne peut y avoir que des avantages pour le progrès des sciences et de la raison à ce qu'une filiation précise soit établie entre d'anciennes opinions et des opinions contemporaines, dont l'origine remonte à une antiquité reculée.

Quelques personnes pourraient trouver à redire au résumé de nos idées sur l'ensemble des sciences occultes, si nous n'expliquions pas, avant tout, la manière dont nous allons procéder pour l'exposer. Que voulons-nous? Présenter une sorte de tableau général des éléments des sciences occultes en traçant le résumé dont nous parlons. Mais, d'après quoi, pourrait-on dire, tracez-vous ce tableau? En existe-t-il un dans l'antiquité que vous puissiez citer à l'appui de vos idées; et peu importerait que ce tableau fût l'expression des croyances de prêtres païens ou hétérodoxes, ou qu'il fût l'expression de rites, d'institutions, de croyances, d'opinions formulées par un législateur ou un philosophe. Si ce tableau existait, il n'y aurait pas de lacune à remplir; mais il

n'existe pas, et c'est précisément pour suppléer à son absence que nous essayons d'en tracer un, avec l'intention de montrer l'enchaînement, la coordination des idées principales du domaine des sciences occultes, qui ne se présentent à beaucoup d'esprits distingués que comme un amas confus de doctrines grossières, absurdes même, qui n'ont que trop régné dans les temps d'ignorance pour devoir occuper aujourd'hui les esprits sérieux.

Certes, si des lettrés formant des associations savantes sont à l'affût des moindres fragments et même des plus minces débris d'objets qui ont appartenu au moyen âge; si on recueille curieusement des traditions et des chansons populaires; si de graves orientalistes commentent minutieusement des poésies consacrées à chanter les douceurs du harem, pourquoi dédaignerait-on l'étude des croyances, des doctrines, qui remontent à l'origine de ces sociétés dont nous recherchons si minutieusement les restes matériels partout où nous avons l'espoir d'en trouver, et toujours dans l'intention que l'examen de ces restes éclairera l'histoire des sociétés auxquelles ils ont appartenu?

Parce que des croyances religieuses, des doctrines philosophiques ou scientifiques sont alliées avec les opinions qui nous paraissent les plus vulgaires, souvent déraisonnables et même absurdes, surtout en les jugeant du point de vue où la connaissance de l'histoire du passé et l'étude des sciences ont placé tous les membres du monde civilisé actuel, est-ce une raison de dédaigner l'étude des sciences occultes, quelle que soit la quantité d'alliage qui gâte la pureté de quelques vérités? Est-il sans intérêt pour la philosophie de faire en définitive la part de ces vérités d'avec les erreurs qui les altèrent? Nous sommes loin de le penser. N'est-ce pas même une des études les plus philosophiques à entreprendre, puisqu'elle concerne l'esprit humain envisagé dans la progression de ses connaissances et de ses opinions eu égard à la succession des temps et à la diversité des peuples dont l'histoire des sociétés humaines a conservé les noms? L'objet essentiel de cette étude n'est-il pas de mettre en relief les ressemblances et les différences qui unissent et séparent des croyances et des doctrines de peuples différents par la race, les institutions religieuses et civiles, et le climat des pays où ils vécurent? Cette étude comparative ne conduit-elle pas à d'intéressantes conclusions, lorsqu'on voit, à la naissance de peuples divers, des doctrines analogues, ou à peu près, se produire et se maintenir pendant des laps de temps différents, les unes semblant stationnaires, tandis que les autres se développent en se modifiant, soit graduellement, soit plus ou moins rapidement? La connaissance de ces faits est-elle indifférente, et la re-

cherche de leurs causes n'appartient-elle pas à l'histoire de l'humanité entière? Est-il sans intérêt de suivre le développement de ces faits depuis l'antiquité jusqu'à la chrétienté; de rechercher les modifications que la réforme, les révolutions politiques, peuvent y avoir apportées? N'est-il pas curieux de voir, dans notre société moderne, où l'apparence pourrait faire croire à une égale répartition des lumières chez les membres qui la composent, combien une observation attentive apporte de restriction à cette opinion, pour peu qu'on pénètre le fond des choses?

Combien la société ne compte-t-elle pas de personnes qui paraissent appartenir au temps actuel par le costume et le langage, et dont les croyances et les opinions remontent à plus d'un siècle! Si quelques-unes les avouent, d'autres les dissimulent par quelque intérêt personnel; car, voulant profiter de l'avantage d'être de leur temps, elles savent bien cacher les opinions dont elles jugent que la manifestation nuirait à leurs prétentions.

Voilà l'état de beaucoup d'esprits dans les temps ordinaires : mais une circonstance imprévue se présente-t-elle, frappe-t-elle vivement le public, ils obéissent au mouvement que cette circonstance provoque, et, s'y laissant entraîner, ils dévoilent ce qu'ils cachaient, et la foule des gens du monde, parmi lesquels il en est de fort sceptiques en matière de religion, mais dont l'esprit est libre de toute méthode scientifique, de toute doctrine, de principe quelconque, se laisse aller au vent qui souffle, avec d'autant plus de plaisir que la circonstance présente un sujet nouveau de conversation bien propre à user le temps d'une soirée!

A-t-on oublié ce qui s'est passé en Europe il y a une dizaine d'années, lorsqu'on y apprit les merveilles des esprits frappeurs, des tables tournantes devenues plus tard frappantes, douées de l'inspiration poétique et animées même de l'esprit prophétique! On crut à ces merveilles et à leur nouveauté, et pourtant, dans un ensemble d'articles du *Journal des Savants*[1], nous rappelâmes que des faits absolument semblables, quant au merveilleux, avaient occupé l'attention d'hommes très-distingués à la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^, avec la différence, toutefois, que l'instrument des merveilles était alors la *baguette divinatoire*.

La baguette, après avoir servi à découvrir des minéraux précieux, des eaux souterraines, avait été employée à reconnaître si les bornes d'un champ avaient été déplacées, pour juger si les prévenus d'un délit

[1] Particulièrement dans ceux des mois de décembre 1853, p. 772 et suiv. et de janvier 1854, p. 40 et suiv.

ou d'un crime en étaient véritablement les auteurs. Enfin, la baguette, de *simple organe indicateur,* acquit plus tard, entre les mains de plusieurs rabdomances, une *intelligence* en vertu de laquelle elle répondait aux questions qu'on lui adressait sur la théologie et la médecine, sur le passé, le présent et l'avenir. (*Journal des Savants*, janvier 1854, p. 40.)

Un pendule, formé d'un corps pesant suspendu à un fil, a été employé, comme la baguette, à des recherches analogues, avec cette différence, toutefois, que des savants en ont fait usage pour des recherches absolument étrangères aux sciences occultes. Ce pendule, qualifié d'*explorateur,* a été pour nous un sujet d'expériences remontant à l'année 1812, mais dont les résultats n'ont été publiés qu'en 1833, dans la *Revue des Deux Mondes*. Il nous a conduit à poser un principe dont nous avons montré la fécondité en conséquences, après que M. Faraday, sans connaître notre travail, eut expliqué par ce principe le phénomène des tables tournantes. Ce *même pendule*, entre les mains de Grey, dont le nom est inséparable de l'histoire de l'électricité, fut la cause d'une illusion que l'illustre physicien conserva jusqu'au tombeau; car il mourut avec la conviction qu'il avait découvert la cause du mouvement des planètes de l'ouest à l'est autour du soleil. Enfin, en 1808, Gerboin, professeur à l'école de médecine de Strasbourg, publia un volume composé d'expériences faites avec le pendule explorateur, qui s'expliquent toutes par notre principe.

§ II.

Manière dont nous concevons le résumé.

Parlons maintenant de la manière dont nous allons procéder pour tracer le résumé que nous avons en vue.

Nous rechercherons les idées spéciales qui se trouvent comprises dans des généralités plus ou moins différentes, non-seulement par les mots qui les expriment, mais encore par le genre d'écrits où on les rencontre, que ceux-ci soient religieux, qu'ils appartiennent à la législation, à la philosophie proprement dite, aux mathématiques et à toute science dont l'objet est de connaître le monde physique, la matière morte et la matière vivante. Cette étude nous semble propre à atténuer les difficultés qui se présentent toujours lorsqu'on veut suivre les mêmes idées chez des peuples différents, et surtout passer de l'antiquité au moyen âge, et de celui-ci aux temps modernes.

C'est donc en cherchant les idées spéciales que nous considérons

comme les véritables éléments des sciences occultes dans des écrits divers, eu égard à leur origine, au temps où ils furent composés et aux doctrines dont ils sont l'expression, que nous parvenons à bien définir ces idées spéciales, après les avoir isolées avec l'intention de les bien connaître. Une fois définies exactement, les rapports des divers écrits où elles sont exposées se trouvent fixés quant à leurs analogies mutuelles et à leurs différences, et c'est alors qu'il est possible de coordonner avec certitude ces mêmes éléments, de manière à composer un ensemble propre à en montrer clairement les relations, indépendamment des écrits où on les a puisés.

En commençant nos recherches par l'analyse, nous évitons les inconvénients du dogmatisme, dont nous nous sommes toujours tenu éloigné autant que possible dans nos travaux de philosophie naturelle, et ensuite, en reconstituant la science occulte avec des éléments bien définis, nous nous mettons à l'abri du reproche de ne présenter que des fragments sans liaison et insuffisants pour établir la moindre généralité.

Il importe autant à la clarté du sujet qu'à la précision du résumé que nous nous proposons de tracer, de parler d'abord des doctrines occultes où n'intervient pas l'influence du christianisme, et ensuite des doctrines occultes où son influence s'est fait sentir. Cette distinction préviendra sans doute plus d'une difficulté, et des difficultés de plusieurs sortes. Enfin notre résumé complétera, d'ailleurs, à l'égard de nos lecteurs, les idées que nous avons émises sur les sciences occultes, et qui se trouvent disséminées dans des articles de ce journal relatifs à des ouvrages fort divers et assez nombreux.

§ III.

Résumé des sciences occultes.

A. — *Doctrines occultes où l'influence du christianisme n'est pas intervenue.*

C'est conformément au mode de procéder que nous venons d'exposer que nous allons parler de l'étude du ciel, et voir comment, dans l'antiquité, elle fut à la fois la source de l'astronomie moderne et celle de l'astrologie.

S'il existe une science positive, non-seulement parce que l'observation et le calcul en sont les bases, mais encore parce qu'elle prédit avec certitude des phénomènes dont la vérification est à la portée de tous,

c'est l'astronomie. L'histoire témoigne de l'importance qu'attachèrent à sa culture les peuples dont nous considérons la civilisation comme des plus anciennes : tels sont les Chinois, les Égyptiens, les Chaldéens, et plus tard les Grecs.

Qu'était l'astronomie ou l'astrologie dans l'antiquité ? un mélange de quelques vérités et de beaucoup d'erreurs.

Les vérités, exclusivement du ressort de l'*astronomie*, telle que nous la définissons aujourd'hui, donnèrent aux peuples le *calendrier*, et des erreurs de diverses sortes composèrent le domaine de l'*astrologie*, que nous ne confondons plus, comme les anciens le firent souvent, avec l'astronomie : car, à l'égard de ceux qui n'avaient pas fait le départ de l'erreur d'avec la vérité, les mots *astronomie* et *astrologie* étaient synonymes, comme le sont, chez les modernes, les mots *agronomie* et *agrologie*.

En effet, *agrologie* signifie discours sur les champs, comme *astrologie* discours sur les astres, et *agronomie* lois sur la culture des champs, comme *astronomie* lois des mouvements célestes.

Évidemment la définition étymologique signifie que la science dont la désinence est *logie* comprend la science dont la désinence est *nomie*, puisque celle-ci n'est censée renfermer que les *lois*, les principes généraux de la première.

L'histoire nous apprend que l'attention des plus anciens peuples qui se sont livrés à l'étude du ciel ne s'arrêta pas à ce qu'il fallait savoir rigoureusement pour composer un calendrier ; on alla beaucoup plus loin, dans la pensée où l'on était généralement alors que le ciel, les étoiles, les planètes, en un mot les corps célestes, ont une influence sur tous les corps terrestres, sur les minéraux aussi bien que sur les plantes, les animaux et les hommes.

Cette influence une fois admise en principe, comment concevait-on qu'elle s'exerçait ?

C'est là que se montrait une divergence d'opinions, dont nous résumerons les principales sans pénétrer dans les détails ; car nous n'écrivons pas un livre, mais un simple article du *Journal des Savants*. Cependant faisons remarquer que, quelque grande que soit cette divergence, il n'est aucune de ces opinions qui puisse être considérée comme absolument incompatible avec les sciences occultes.

Si le polythéisme a précédé le monothéisme, les peuples anciens ont toujours admis, quoi qu'il en soit, une puissance céleste à laquelle la terre était soumise ; de là suit la distinction fondamentale du *monde céleste*, dit *supérieur*, d'avec le *monde terrestre*, dit *inférieur*, et, conséquemment, la subordination au premier, des minéraux, des plantes, des ani-

maux et de l'homme, formant le monde inférieur. Rappelons que le monde supérieur sera plus tard le *macrocosme*[1], et l'homme le *microcosme*, parce qu'on supposera qu'il est l'abrégé du macrocosme.

Avec ces idées de l'influence des corps célestes sur les corps qui constituent la terre, il est facile de s'expliquer comment les mots *astronomie* et *astrologie* étaient pris comme synonymes par les anciens. On voit, en outre, très-bien comment les modernes, qui n'admettent point ces influences en principe, ont été conduits à distinguer l'*astronomie* de l'*astrologie*. En n'usant du premier mot que pour désigner la science qui consiste à observer le ciel, puis à soumettre les observations au raisonnement et au calcul, l'*astronomie*, ainsi définie, est devenue une des sciences les plus positives que l'on connaisse, et l'*astrologie*, ainsi séparée de l'*astronomie*, ne comprend plus que des erreurs, ou, s'il existe réellement quelque influence de certains corps célestes autre que celle qu'ils exercent en vertu de la pesanteur, de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, cette influence n'est pas démontrée, et indubitablement, si quelque jour elle peut l'être, c'est par des observations et des expériences qu'on y parviendra, et alors les faits, ainsi reconnus incontestables, rentreront dans l'astronomie ou la physique du monde; à moins qu'on ne voulût conserver le mot *astrologie*, malgré le double inconvénient de restreindre le sens que donne l'étymologie et de continuer l'emploi d'une expression d'usage pour désigner antérieurement une prétendue science.

Chinois.

Dans l'astronomie chinoise, dont notre savant et illustre confrère M. Biot présente l'histoire à un point de vue critique si élevé, ne voit-on pas le mélange de la vérité avec l'erreur, le mélange de l'astronomie avec l'astrologie? Nous reproduisons les passages suivants :

« Chez les Chinois, l'astronomie a toujours été intimement liée à l'as-« trologie. C'est même pour servir aux spéculations astrologiques qu'ils « ont été dans tous les temps si assidus à observer et enregistrer les phé-« nomènes tant ordinaires qu'extraordinaires qui s'opèrent dans le ciel, « et aucun peuple n'a plus complétement justifié le mot de Kepler, que « l'astrologie est la mère de l'astronomie. Les empereurs n'y trouvaient « pas seulement des prédictions favorables ou défavorables à leurs entre-« prises; eux-mêmes, leurs ministres et les populations tout entières

[1] Il eût été sans doute plus correct de dire *mégacosme* au lieu de *macrocosme*.

« voyaient, dans ce qu'ils croyaient être des désordres célestes, les signes « indicateurs des fautes du gouvernement[1]. »

Les Chinois reconnaissent une puissance suprême, créatrice du monde; ils admettent l'existence d'êtres qui sont intermédiaires entre cette puissance et l'homme. Et, pour citer un exemple des fonctions que peuvent remplir ces êtres dans l'économie du monde, nous emprunterons encore à M. Biot le passage suivant :

« Suivant les idées superstitieuses des Chinois, les quatre saisons de « l'année étaient présidées par autant de génies qui les amenaient tour « à tour des points de l'horizon particulièrement affectés à chacun d'eux. « Le printemps venait ainsi de l'orient, l'été du midi, l'automne de l'oc- « cident, l'hiver du nord; et chaque fois l'empereur, sortant de sa rési- « dence, allait au-devant du génie qui les conduisait, pour le saluer à son « arrivée[2]. »

Égyptiens.

Les Égyptiens reconnaissaient entre le ciel et la terre les relations les plus étroites; et, si des philosophes du XVIII^e siècle, en exagérant ces relations, ont commis des erreurs relativement à l'antiquité de quelques monuments de l'Égypte, ces erreurs ne peuvent être considérées comme des objections fondées contre la réalité des relations dont nous parlons.

Le culte égyptien s'adressait en partie aux animaux et en partie aux corps célestes, et, en rentrant ainsi dans le sabéisme, il se rattachait à l'astrologie. Parmi les six classes de prêtres égyptiens, la troisième comprenait ceux qui s'occupaient d'astrologie et d'horoscopie.

Le Soleil, la Lune, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus et Mercure, présidaient aux jours de la semaine, comme le faisaient aux douze mois de l'année douze dieux cabires, patrons de l'Égypte, fils du feu ou de Vulcain, Héphaïstos.

La correspondance des astres avec les parties du corps de l'homme était admise comme une réalité plus de 1500 ans avant J. C. la preuve en existe dans le plafond sculpté du tombeau de Rhamsès V, que Champollion a fait connaître[3]. Ce monument démontre l'antiquité de l'astrologie chez les Égyptiens.

Nous reviendrons plus bas (page 60) sur la manière dont Hérodote

[1] *Journal des Savants*, année 1861, p. 290. — [2] *Journal des Savants*, année 1861, p. 576. — [3] Lettres écrites d'Égypte en 1828 et 1829, p. 239.

raconte les opinions des Égyptiens relatives à l'horoscopie et à l'art divinatoire.

Chaldéens, Babyloniens et Mages.

Les Chaldéens, habitants des plaines du Sennaar, se livrèrent à l'astronomie, et leurs prêtres à l'astronomie et à l'astrologie. On les considère assez généralement comme les créateurs de l'astrologie dans l'Asie occidentale, et nous croyons devoir ajouter de l'art divinatoire. On admet que les Perses, après avoir conquis l'Assyrie, sous Cyrus, établirent leurs prêtres dans le temple de Babylone, en y maintenant les prêtres chaldéens.

C'est du nom des prêtres persans, nommés *mages*, que dérive le mot *magie*, dont le sens a toujours été plus général que celui du mot *astrologie*, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau des connaissances de l'antiquité et du moyen âge que nous avons inséré dans le volume du *Journal des Savants* de l'année 1851, page 768. Le mot *magie*, pris dans le sens le plus général, comprenait l'astrologie et des branches de connaissance tout à fait en dehors de celle-ci.

Juifs.

La Bible reconnaît aux prêtres égyptiens le pouvoir de faire des choses merveilleuses, qui ressortissaient plus de la *magie* que de l'*astrologie;* mais elle admettait une limite à leur pouvoir, que Moïse dépassa, grâce au don que Dieu lui avait concédé d'opérer de véritables miracles devant le Pharaon, afin de le convaincre que c'était bien en vertu d'une mission divine que Moïse réclamait de lui la sortie des Israélites de la terre d'Égypte.

La Bible reconnaît, en outre, que, pendant les soixante et dix ans que dura la captivité des Juifs à Babylone (de 606 à 536 avant J. C.), ceux-ci se livrèrent à diverses superstitions et à la pratique de la magie. C'est à cette influence des prêtres de Babylone, chaldéens et mages, qu'on attribue les doctrines secrètes et mystiques qui, plus tard, enfantèrent la cabale.

Moïse croyait à la puissance magique des sages ou des prêtres de l'Égypte, puisqu'il reconnaît qu'ils changèrent des baguettes en serpents, l'eau du Nil en sang, qu'ils couvrirent l'Égypte de grenouilles, etc. implicitement il reconnaît que cette puissance magique, dont ils étaient en possession, était indépendante de Jéhovah. Mais Moïse avait la magie

en exécration; dans le chapitre XXII de l'Exode, verset 17, il dit, « Tu « ne laisseras pas vivre de magicienne; » et, dans le chapitre XIX du Lévitique, versets 2 et 26, il condamne la divination par les serpents, par les nuages.... La volonté du législateur des Hébreux est évidente : son peuple doit vivre isolé de tout autre et rester fidèle aux commandements de Dieu et à toutes les lois et règles qu'il a formulées dans le Pentateuque. Ses successeurs, animés de son esprit, combattent incessamment la disposition des Hébreux à adopter le culte des peuples avec lesquels ils se trouvent en contact et leur penchant à tomber dans l'idolâtrie; mais ce n'est qu'à la longue, après avoir compté comme châtiments autant de servitudes qu'ils ont commis d'infidélités au culte de Jéhovah, que, dispersés chez toutes les nations, ils ont observé enfin leurs lois et leurs usages, et qu'ils croient avoir ainsi justifié la qualification de *peuple de Dieu* dont ils sont redevables à Moïse.

On ne peut citer dans l'antiquité que les Juifs chez qui la magie ait été proscrite.

Grecs.

Les communications de plusieurs grands philosophes grecs avec l'Égypte et Babylone, l'analogie de la mythologie grecque avec les religions des Égyptiens et des Chaldéens, les opinions d'un grand nombre de philosophes grecs sur l'âme universelle, sur la vie qu'ils attribuent aux astres et sur les relations qu'ils leur supposaient avec la terre et les corps vivants qui la peuplent, montrent toute l'étendue des idées comprises ou susceptibles de l'être dans le mot *astrologie*.

En examinant les sciences occultes, depuis la fondation du musée d'Alexandrie, en 323 avant J. C. jusqu'à la fin de l'école néoplatonicienne d'Athènes, en 529 après J. C. on voit que, dans cette période de huit cent cinquante-deux ans que comprend l'école d'Alexandrie, ces sciences, loin de céder du terrain à la culture des sciences positives, se sont étendues au contraire, et nous n'hésitons point à rattacher à ce temps l'origine de l'*alchimie*. Mais, en reconnaissant l'extension des sciences occultes, n'oublions pas tous les grands travaux dont l'astronomie fut l'objet, à cette même époque, de la part d'Hipparque de Nicée et de Claude Ptolémée. Ne manquons pas, à cette occasion, de faire remarquer les tendances diverses de l'esprit humain, dans le même temps et dans le même pays; les uns s'abandonnant au mysticisme le plus prononcé, tandis que les autres poursuivent avec continuité la découverte des vérités à l'aide de l'observation et du calcul.

C'est maintenant l'occasion de rectifier des idées erronées, trop généralement répandues, sur les vraies relations de l'alchimie avec la chimie.

La chimie, dit-on, *tire son origine de l'alchimie, comme l'astronomie de l'astrologie.* Pour que la première proposition ne soit pas inexacte, il faut l'interpréter dans un sens un peu vague; mais veuillez être précis, et vous serez conduit à une conséquence qui n'est pas l'expression de la vérité. Enfin, conséquemment à notre manière de voir, il n'est pas exact non plus de dire avec Kepler que l'astronomie est sortie de l'astrologie.

L'alchimie n'est point sortie de l'observation des phénomènes qui se passent dans les opérations du ressort des arts qualifiés aujourd'hui de chimiques, comme la métallurgie, la verrerie, la céramique, la teinture, etc. pure émanation des sciences occultes, elle appartient tout entière au domaine de l'*a priori* et non à celui de l'*a posteriori*. On croit à l'astrologie, à la *magie céleste*, c'est-à-dire à l'influence du ciel sur la terre, influence s'étendant aux minéraux comme aux corps vivants. On croit que les métaux les plus précieux, comme l'argent, et l'or surtout, sont le résultat d'un changement que les métaux les moins précieux ont éprouvé sous l'influence des astres; et, dès lors, on se demande s'il n'est pas possible à l'homme d'accélérer la transmutation naturelle de ces derniers métaux en métaux parfaits, s'il ne lui est pas possible de faire en quelques mois ce que la nature met des siècles à produire? Voilà le but final de l'alchimie, et ce but la définit parfaitement.

Lorsqu'elle a voulu l'atteindre, elle n'a pu recourir qu'aux opérations du ressort des arts chimiques, parce qu'aucun fait connu dans les arts que nous appelons aujourd'hui *mécaniques* ou *physiques* ne pouvait lui donner l'espérance d'opérer un changement aussi profond dans les propriétés de la matière que celui qu'elle se proposait d'accomplir en convertissant les métaux imparfaits en métaux parfaits. Mais l'alchimiste, une fois à l'œuvre, a-t-il jamais trouvé ce qu'il cherchait? Nous répondons *non* sans hésitation, mais *aussi* sans affirmer absolument l'impossibilité de la chose. Si, depuis le temps qu'on s'occupe de la transmutation, quelqu'un eût réussi à l'opérer, d'autres, selon nous, l'auraient opérée pareillement, et aujourd'hui la possibilité de la faire serait démontrée; quand on a étudié la chimie et qu'on est familiarisé avec les auteurs des traités alchimiques, il est impossible de conserver le moindre doute à ce sujet. Qu'on lise les livres de Bernard le Trévisan et de Zachaire, et l'on verra ce qu'il faut penser de l'alchimie considérée comme science et des alchimistes considérés comme savants; enfin, qu'on lise les traités alchimiques de Raymond Lulle, le *Grand Rosaire* d'Arnauld

de Villeneuve, la *Table d'émeraude*, livres regardés comme les plus profonds, les plus exacts et les plus propres à diriger l'alchimiste, selon les écrivains hermétiques les plus accrédités, et l'on verra que c'est en méditant sur le sens des phrases des livres précités, en les interprétant dans les propositions sur lesquelles leurs auteurs s'accordent, que le succès de l'œuvre sera possible à l'alchimiste praticien. En définitive, on verra que, si les livres dont nous rappelons les titres donnent des prescriptions, ces prescriptions n'ont pas le moindre rapport avec des descriptions d'opérations chimiques.

Nous concluons donc qu'il n'existe aucun rapport scientifique, réel et intime, entre les opérations chimiques et l'*alchimie*, ou, ce qui est plus exact, la *prétention alchimique*, de sorte que nous ne pouvons reconnaître que la chimie soit sortie de l'alchimie. La vérité est que l'alchimie a pensé que le succès auquel elle aspirait ne pouvait être obtenu qu'en se livrant à des pratiques du ressort d'arts qualifiés aujourd'hui de chimiques, dont l'origine remontait déjà aux premiers temps des sociétés humaines, et qui donnaient les produits qu'on attendait de leur pratique. Les opérations alchimiques, au contraire, n'ont rien donné de ce que l'on en attendait; mais nous reconnaissons que, si elles manquèrent le but, elles furent l'occasion de découvertes qui contribuèrent à étendre le domaine de la chimie. Nous disons donc : l'alchimie a puisé sa pratique dans celle des arts chimiques; elle n'est jamais parvenue à son but, tandis que ceux-ci atteignaient le leur; mais elle a été l'occasion de découvertes qui ont étendu le domaine de l'art chimique, sans qu'il y eût aucune relation scientifique entre ses idées et les produits matériels qu'elle faisait connaître.

Enfin, nous ajoutons que l'alchimie, telle que nous l'envisageons, est une branche de l'astrologie.

Au point de vue où nous venons de nous placer, peut-on dire avec Kepler que *l'astronomie est sortie de l'astrologie?* Nous dirions *oui*, si Kepler eût démontré que l'astrologie a précédé la science qui a donné le calendrier; mais, faute de cette preuve, et considérant l'importance et l'intérêt que les anciens peuples ont attachés à la connaissance du calendrier, nous ne nous croyons pas autorisé à penser que l'astrologie a précédé l'astronomie; dès lors, nous ne pouvons admettre la proposition de Kepler comme l'expression de la vérité. Dans l'état actuel de nos connaissances historiques, nous admettons que les anciens n'ont pas distingué, comme l'ont fait les modernes, l'astronomie et l'astrologie; dès qu'ils ont voulu mesurer le temps au moyen de l'observation des phénomènes célestes, ils n'ont pas tardé à obtenir des résultats vrais, qui se trouvent

formulés dans le calendrier, et, cette voie ouverte, les astronomes grecs s'y sont lancés, et la science conserve leurs noms dans ses archives.

Certainement les arts chimiques ont précédé l'alchimie; mais ils n'offraient rien de scientifique et rien de comparable aux notions astronomiques comprises dans l'astrologie, et auxquelles on devait le calendrier, le point de départ de la science astronomique. D'un autre côté, l'alchimie n'a donné aucune vue scientifique aux arts chimiques; loin de là, elle n'a pu que répandre des *idées* absolument *vaines;* mais elle a été l'occasion de découvertes, de *produits* matériels, dont la connaissance a contribué à étendre le champ de la chimie considérée comme *art*, mais non comme *science*.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé l'astrologie que comme une science dont l'objet était de connaître les influences du ciel sur la terre. Évidemment, une fois ces influences admises, indépendamment des phénomènes dépendants de l'astronomie, telle que les modernes la définissent, la curiosité naturelle à l'homme, excitée encore par un intérêt individuel, le portait fatalement à la recherche de la connaissance de l'avenir, en étudiant les phénomènes du ciel dans telle circonstance qu'on rattachait comme cause à un effet qui devait se manifester plus tard. Par exemple, l'influence des planètes sur les hommes, une fois admise, eut pour conséquence qu'au moment de la naissance, la conjonction des planètes correspondant à ce moment devait avoir une *telle influence* sur l'homme, parce qu'on reconnaissait des influences spéciales à chaque planète.

Une fois qu'on eut conçu l'art de lire dans le ciel les événements futurs, l'esprit de l'homme chercha l'avenir dans chacun des objets qui fixa son attention. Nous renvoyons au tableau que nous avons publié dans le *Journal des Savants* de l'année 1851, page 768.

L'art de prédire l'avenir acquit tant d'importance, la prépondérance en devint si grande, eu égard à tout ce qui se rattachait à la connaissance du ciel, telle que l'*astrologie* la comprenait, abstraction faite du calendrier, dont la nécessité était de tous les moments, que le sens du mot *astrologie* (ἀστρολογία, *astrologia*) perdit peu à peu de sa généralité, et finit par désigner *l'art de prédire l'avenir par l'inspection, la position et d'après les influences des astres*, quoique auparavant l'épithète de *judiciaire* eût été employée dans un sens restrictif, pour dénommer l'astrologie exclusivement appliquée à la connaissance de l'avenir.

S'il était nécessaire de justifier notre manière de procéder dans l'analyse critique que nous faisons de ces mots d'un usage si fréquent dans le langage des sciences occultes, nous citerions ce que raconte Héro-

dote des Égyptiens, relativement à l'astrologie. Nous empruntons à la traduction de Miot deux alinéa du deuxième livre.

« LXXXII. Ils (les Égyptiens) sont les auteurs de diverses inventions, « telles que celle de désigner à quel dieu chaque mois et chaque jour « est consacré; de déterminer, d'après le jour où l'homme est né, les « événements de sa vie, comment il mourra, quelles seront ses qualités; « invention dont ceux qui, parmi les Grecs, ont anciennement cultivé « la poésie ont su profiter. Ils mettent au rang des prodiges servant de « présages un plus grand nombre de faits que les autres peuples. Lors- « qu'un de ces prodiges a lieu, ils gardent soigneusement par écrit la « note de l'événement qui en a été la suite; et si, à l'avenir, il se pré- « sente quelque fait à peu près semblable, ils jugent par analogie ce qui « doit arriver. »

« LXXXIII. Quant à la divination, voici quelles sont leurs opinions. Ils « pensent que cette prérogative n'appartient à aucun homme, mais seu- « lement à quelques dieux en particulier; ils ont donc chez eux des oracles « d'Hercule, d'Apollon, de Minerve, de Diane, de Mars, de Jupiter, et « surtout celui de Latone, à Buto, qu'ils tiennent le plus en honneur. La « manière de prédire l'avenir n'est pas la même pour tous ces oracles, « et change suivant les lieux[1]. »

Que signifient ces passages tout à fait d'accord avec ce que nous avons dit des Égyptiens? C'est qu'ils croient à l'influence des astres sur les corps terrestres et sur l'homme en particulier, et cette croyance les a conduits à imaginer l'*horoscopie*. Mais le fait sur lequel nous insistons, c'est qu'après avoir déclaré l'*art divinatoire* au-dessus de la puissance de l'homme, il leur a fallu nécessairement envisager l'*horoscopie*, non comme une branche de l'art divinatoire, mais comme une simple conséquence des faits célestes que l'horoscopie établissait au moment de la coïncidence de la naissance d'un homme avec ces faits. On voit donc combien nous avons eu raison d'insister pour ne pas confondre l'astrologie avec l'astrologie judiciaire. Évidemment, sans nos observations, les passages précités d'Hérodote ne seraient pas compréhensibles.

C'est conformément à notre manière de procéder que nous ferons quelques remarques sur les mots DIVINITAS, *divinité*, DIVINE, *divinement*, DIVINATIO, *divination*.

Dans l'origine, le mot DIVINATIO, comme les mots DIVINITAS, DIVINE, s'appliqua à Dieu ou à tout ce qu'on considérait comme divin; ce sens était

[1] T. I, livre II, p. 284 et 285; *Histoire d'Hérodote*, traduction de Miot; Paris, Firmin Didot, 1822.

général, et c'est bien en s'y conformant qu'Isidorus, théologien et grammairien, a employé le mot divination pour signifier la *nature divine*, la divinité [1]. Certainement on n'a pu déduire immédiatement du mot DIVINATIO l'art de deviner, l'art de prédire l'avenir. Ce n'est donc que plus tard qu'on a employé DIVINATIO avec cette acception restreinte, et que Horace a pu dire, *divina anus*, vieille sorcière [2]; et cette restriction devient plus grande encore quand on réfléchit aux nombreux procédés auxquels on a recouru pour connaître l'avenir, tels que l'*actinomancie*, l'*astragalomancie*, l'*axinomancie*, la *dactylomancie*, la *lécanomancie*, etc.

Il est regrettable que la langue française n'ait pas conservé aux mots *divin*, *divinement*, *divination* le sens exclusif de relation avec la divinité que leur assigne l'étymologie; cependant elle y serait parvenue facilement en ajoutant aux mots *devin*, *deviner*, le mot *devination*.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Dictionnaire latin-français de Quicherat et A. Daveluy au mot *Divinatio*. Si, avec M. Morin, on fait dériver les mots DIVINITAS, DIVINE, DIVINATIO du grec Διὸς, toutes les remarques précédentes subsistent. — [2] *Idem*, au mot *Divina*. Je donne cette traduction des auteurs du Dictionnaire latin-français sans en garantir l'exactitude.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 4 janvier, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Franck.

La séance est ouverte par un discours du président annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés :

PRIX DÉCERNÉS.

Section de morale. — Prix pour 1860. Question proposée : « Indiquer ce qu'était « autrefois, parmi nous, l'autorité paternelle; exposer les modifications qu'elle a « subies, et, en constatant ce qu'elle est devenue, faire connaître, avec des détails « suffisants, de quelle manière aujourd'hui elle s'exerce, et quels résultats elle pro- « duit. » Ce prix a été décerné à M. Paul Bernard, substitut du procureur impérial à Avallon (Yonne).

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Prix pour 1857, remis à 1860 : « Rechercher les origines, les variations et les progrès du droit maritime in- « ternational, et faire connaître les rapports de ce droit avec l'état de civilisation des « différents peuples. » Ce prix a été décerné à M. Eugène Cauchy, ancien maître des requêtes.

Section d'économie politique et statistique. — Question proposée pour 1857 et remise à 1861 : « Étudier et faire connaître les causes et les effets de l'émigration « développée dans le XIX^e siècle chez les nations de l'ancien monde, et de l'immigra- « tion chez les nations du nouveau monde. » Ce prix a été décerné à M. Jules Duval, membre et secrétaire du conseil général de la province d'Oran.

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet de prix proposé pour 1858 et remis à 1860 : « Rechercher quel a été le caractère politique de l'institution des par- « lements en France, depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à la révolution de « 1789. » Ce prix n'a pas été décerné; une somme de 1,000 francs en a été détachée et accordée, à titre d'encouragement, à M. Mérilhou, maire de Montignac (Dordogne).

Prix Bordin, section d'économie politique et statistique. — Question proposée pour 1861 : « Rechercher les causes et signaler les effets des crises commerciales surve- « nues en Europe et dans l'Amérique du Nord, durant le cours du XIX^e siècle. » Ce prix a été décerné à M. Clément Juglar.

Prix Halphen, pour 1860. — Ce prix, destiné « soit à l'auteur de l'ouvrage litté- « raire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la per- « sonne qui, d'une manière pratique, par ses efforts et son enseignement person- « nel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire, » est décerné à M. Rapet, inspecteur primaire du département de la Seine.

PRIX PROPOSÉS.

Section de morale. — Question proposée pour 1861 et remise au concours pour 1863 : « Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu être recueillis, les « changements survenus en France, depuis la révolution de 1789, dans la condition « matérielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et rechercher quelle « influence ces changements ont exercée sur l'état de leurs habitudes morales. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 30 octobre 1863.

L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant : « Examen du « *Traité des devoirs*, de Cicéron. » *Programme :* « Les concurrents compareront ce « traité avec les parties correspondantes de la philosophie morale des écoles gre-

« ques, et rechercheront s'il présente quelques progrès, soit par les maximes générales de la morale, soit sur quelques points particuliers, tels, par exemple, que les rapports avec les esclaves, avec les étrangers, le droit de la paix et de la guerre, le courage civil, etc. ils examineront la thèse de l'identité de l'honnête et de l'utile, que Cicéron emprunte à Socrate; ils insisteront sur un autre emprunt que Cicéron fait à l'antiquité, c'est-à-dire sur la division de l'honnête en quatre vertus qui comprennent toutes les autres. Ils observeront si l'orateur romain a bien marqué les limites de ces vertus, s'il n'a pas attribué à l'une les actions qui appartiennent à l'autre; ils examineront si la division de l'honnête en quatre vertus doit être conservée, ou bien si elle doit être étendue ou restreinte; enfin, ils rechercheront quels sont les mérites et les défauts du *Traité des devoirs*, et quels changements il faudrait introduire dans la doctrine de Cicéron pour en faire un traité méthodique et complet de morale. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1863.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie remet au concours pour 1863, dans les termes suivants, la question qu'elle avait proposée pour 1860 :

« Rechercher dans l'histoire et les traditions du commerce, et dans les lois qui l'ont régi, l'origine et le développement de la division des valeurs financières et industrielles en actions transmissibles; indiquer les modes selon lesquels les actions se transmettent et se négocient; définir en quoi ces négociations, soit en elles-mêmes et par leur nature, soit à raison des formes que les législations leur impriment, exercent une bonne ou mauvaise influence sur le crédit des États, sur la stabilité ou les variations des fortunes privées, sur les habitudes du travail et du commerce, sur le mouvement des affaires; apprécier le rôle qu'elles remplissent dans l'économie générale de la législation et de la jurisprudence, et les résultats probables des modifications qu'elles viendraient à subir; comparer les lois françaises en cette matière avec la législation des autres pays. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1863.

L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant :

« Du sénatus-consulte Velléien relatif aux engagements des femmes. »

PROGRAMME :

« Le sénatus-consulte Velléien frappait d'inefficacité les obligations que les femmes contractaient pour autrui, et cette loi célèbre gouverne encore aujourd'hui une partie de l'Europe civilisée. Rechercher l'origine et retracer l'histoire de ce sénatus-consulte; déterminer son vrai caractère, soit au point de vue politique, soit au point de vue purement civil. Examiner comment il se lie aux traditions et aux lois de la république, sur la condition des femmes et sur leur capacité civile; et si les mœurs et les habitudes de la société romaine sous l'empire offrent quelque élément nouveau de la législation à cet égard. Exposer les résultats sociaux de cette institution; faire connaître exactement sa théorie, ses développements, ses limites, et les modifications successives qu'elle a reçues dans la pratique et dans les monuments ultérieurs de la jurisprudence; comment et dans quel pays elle a été adoptée après le démembrement de l'empire, et les modifications dont elle a été

« l'objet sous l'influence de la législation byzantine et du droit canonique. Indiquer « notamment quelle a été son application en France, les variétés de jurisprudence « qui en sont nées dans nos anciennes provinces, les ordonnances qui s'y rappor- « tent, et comment et pourquoi le système du sénatus-consulte Velléien a été aban- « donné par les rédacteurs de nos dernières lois civiles. Indiquer quels sont les pays « où le sénatus-consulte Velléien est encore la loi vivante, et l'influence qu'il y « exerce, soit sur les mœurs, soit sur les transactions civiles, ainsi que les causes « qui en ont motivé la conservation. Examiner enfin, au point de vue économique, « politique et juridique, s'il pourrait y avoir quelque avantage au rétablissement du « système Velléien, en France, soit pour compléter nos institutions actuelles, soit « pour remplacer d'autres règles introduites dans nos lois, pour la défense des inté- « rêts civils des femmes, ou la restriction de leurs droits. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 31 octobre 1863.

Section de politique, administration, finances. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour 1863, le sujet de prix suivant : « Déterminer les connaissances utiles aux « administrateurs qui peuvent être comprises dans l'enseignement public. Distin- « guer les aptitudes administratives qui semblent appeler une instruction théorique « et collective, d'avec celles qui se développent mieux par le noviciat et la pratique. « Étudier le développement, surtout depuis 1789, des institutions qui ont été éta- « blies en France pour préparer, par voie d'enseignement, soit à la connaissance des « lois administratives en général, soit à certaines spécialités de l'administration pu- « blique. Comparer ces institutions dans leur état actuel avec celles qui sont en vi- « gueur dans divers États de l'Europe, et particulièrement en Allemagne. Recher- « cher, à l'aide de cette comparaison, les éléments d'extension et de transformation « qui pourraient servir à améliorer, sous ce rapport, les institutions d'enseignement « de la France. »

Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1864, le sujet de prix suivant : « La philosophie de saint Augustin, ses sources, son caractère; ses « mérites et ses défauts; son influence, et particulièrement au XVII^e siècle. »

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs. Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1863.

Prix Léon Faucher. — L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant : « Histoire commerciale de la Ligue hanséatique. Les concurrents auront à « faire connaître l'origine de la ligue, sa constitution, ses règlements, les causes « économiques de ses progrès, de sa décadence et de sa chute, et l'influence qu'elle « a exercée sur la marche générale du commerce en Europe. »

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1862.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Hallam, associé étranger de l'Académie.

M. Damiron, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 11 janvier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Société asiatique. Collection d'ouvrages orientaux. Maçoudi. Les prairies d'or, texte et traduction par C. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, tome Ier. Paris, Imprimerie impériale, librairie de Benj. Duprat, 1861, in-8° de XII-408 pages. — La Société asiatique de Paris vient d'enrichir d'un nouveau volume sa collection d'auteurs orientaux, inaugurée, il y a quelques années, par la publication des voyages d'Ibn-Batoutah. *Les prairies d'or,* de Maçoudi, souvent citées par les orientalistes, n'étaient connues en Europe que par la traduction anglaise de M. Sprenger, dont le premier volume seul parut à Londres en 1841, et qui n'a pas été continuée. M. Sprenger ne donnait pas le texte arabe, mais il devait joindre à sa version des extraits nombreux empruntés à divers écrivains orientaux. La publication que la Société asiatique a confiée aux soins de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille comprendra le texte arabe revu sur plusieurs manuscrits, et une traduction française aussi fidèle que possible. Le tome Ier, qui vient de paraître, renferme les chapitres I-XVI, texte et traduction, précédés d'un avant-propos où les éditeurs résument la vie de Maçoudi, indiquent le caractère général de son livre et font connaître les manuscrits dont ils ont fait usage. On trouvera dans le dernier volume, avec un index de tout l'ouvrage, des détails développés sur la personne et les écrits de Maçoudi, et l'examen critique des matériaux qu'il a mis en œuvre.

Ethnogénie gauloise, ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par Roget, baron de Belloguet. Introduction. Deuxième partie. Preuves physiologiques, types gaulois et celto-bretons. Paris, imprimerie de W. Remquet, librairie de B. Duprat, 1861, in-8° de XI-315 pages avec une planche. — Dans le premier volume de cette Introduction, annoncé dans ce journal en 1859, et qui a fait, l'année suivante, l'objet d'un article de M. Littré, M. Roget de Belloguet avait étudié d'une manière approfondie les débris de l'ancienne langue gauloise en les comparant avec les idiomes celtiques modernes, et était arrivé aux conclusions suivantes: 1° l'ancienne langue gauloise était une langue celtique; 2° elle était, non pas divisée, comme on le soutenait généralement, en deux idiomes, correspondant, l'un au kymrique, l'autre au gaëlique modernes, mais *une,* et commune, malgré ses variétés locales, aux peuples gaulois de la Belgique et de l'Italie, comme à ceux de la Bretagne et de la Gaule proprement dite. Dans la seconde partie de cette Introduction, qui paraît aujourd'hui, l'auteur s'est proposé de vérifier si ces résultats sont confirmés ou combattus par les données que nous pouvons recueillir sur les caractères physiologiques des peuples gaulois. Il a partagé son travail en cinq sections principales. Dans un chapitre préliminaire il s'attache à démontrer la nécessité de la persistance des types dans les races non mélangées pour rendre possibles les recherches ethnogéniques, et, sans se prononcer, pour le fond de la question, entre

les *monogénistes* et les *polygénistes*, il se réunit aux derniers pour réduire à fort peu de chose l'*influence des milieux*. La première section est consacrée tout entière aux preuves historiques de la persistance des types et à l'étude des résultats de leurs divers croisements. L'auteur montre, dans cette partie de son travail, l'érudition la plus variée. La seconde section reproduit et discute les portraits du type gaulois que nous ont transmis les historiens grecs et romains. Dans la troisième section, une des plus remarquables du livre et celle qui a dû coûter le plus de recherches, il étudie avec soin le type gaulois d'après les médailles et les pierres sculptées. La quatrième expose les résultats obtenus par la comparaison faite des ossements et surtout des crânes trouvés dans les anciens tombeaux des pays habités par la race celtique; le savant archéologue y constate l'impuissance de la crâniologie pour résoudre les questions ethnogéniques. Les données qui lui sont fournies par cette science, encore peu certaine, s'accordent néanmoins avec les résultats des recherches exposées dans les deux chapitres précédents, et lui permettent d'établir, dès lors, avec une certitude suffisante : 1° que la véritable race celtique avait le type général des races septentrionales, haute taille, peau blanche, yeux bleus, cheveux blonds, et qu'elle y ajoutait, comme signes particuliers, l'allongement du crâne et la proéminence du menton; 2° que cette race conquérante se trouvait mêlée à une autre race offrant, au contraire, le caractère des peuples méridionaux, et qu'au bout de quelques siècles le croisement des deux peuples produisit un mélange où dominait, sauf quelques exceptions locales, le type de la race conquise, à laquelle la race victorieuse avait cependant fait adopter sa langue et ses mœurs. Dans la cinquième et dernière section, la plus étendue de l'ouvrage, M. de Belloguet examine les rapports de l'ancien type gaulois avec ceux des populations celtiques d'aujourd'hui, et cet examen le confirme dans ses précédentes conclusions; l'état de choses actuel lui montrant, dans tous les pays où la race celtique s'est conservée pure, la coexistence de deux types, avec la prédominance constante du type brun ou méridional sur le type blond ou septentrional. Le savant auteur y est amené à passer en revue les principaux systèmes modernes et à se livrer à une étude intéressante sur l'état présent des contrées celtiques et de quelques autres populations de l'Europe occidentale. En terminant, M. Roget de Belloguet résume les conclusions de son travail. Selon lui, les habitants primitifs de l'Europe méridionale appartenaient, pour la plus grande partie, à une race antérieure aux Celtes et même aux Basques, race dont les Ligures auraient été, en Europe, les derniers représentants sans mélange, et qui aurait compris toutes les populations de l'occident de l'ancien monde appelées, suivant les lieux et les temps, Ligures, Loégriens, Numides, Gétules, Gallæci, Gaëdhail ou Gaëls. Cette opinion, que l'auteur ne présente encore qu'avec réserve, est appuyée d'arguments nombreux et dignes d'attention. Quel que soit, d'ailleurs, le jugement définitif de la critique sur le livre de M. de Belloguet, ce grand travail ne peut manquer d'offrir un vif intérêt à tous ceux qui s'occupent des grandes questions de la filiation des peuples et de leur diffusion sur la surface du globe.

Myrdhinn ou *l'Enchanteur Merlin*, son histoire, ses œuvres, son influence, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Didier, 1862, in-8° de XI-435 pages. — Dans un précédent ouvrage, *Les bardes bretons*, dont nous avons rendu compte l'année dernière, M. de la Villemarqué, en éditant et en traduisant les œuvres les plus authentiques de Liwarc'h-hen, d'Aneurin et de Taliésin, avait présenté le résultat de ses recherches sur la personne même de ces anciens poëtes et sur le rôle qu'ils jouèrent dans les événements de leur pays pendant la seconde moitié du VI^e siècle. Aujourd'hui le

savant investigateur des monuments de la langue et de l'histoire des races celtiques fait de l'enchanteur Merlin l'objet d'une étude à part, œuvre sérieuse et attachante à la fois, qui se recommande à l'attention des érudits. L'ouvrage est divisé en trois livres, le premier consacré à la personne de Merlin, le second à ses œuvres, et le troisième à l'influence qu'il a exercée. Dans le premier livre, l'auteur étudie la nature et l'origine du personnage mythologique auquel les anciens Celtes donnaient le nom de *Marthin* ou *Marzin*, longtemps avant la naissance du prophète Merlin; il s'attache à identifier cet être divin, doué d'une puissance surnaturelle et magique, avec le demi-dieu *Marsus*, que les anciens supposaient fils de Circé et d'un génie, et qu'ils donnaient pour ancêtre aux Marses, regardés par les autres races de l'Italie comme un peuple d'enchanteurs et de magiciens. Dans le chapitre suivant, l'un des plus intéressants de l'ouvrage, M. de la Villemarqué recherche, à l'aide des données fournies, soit par la tradition, soit par les œuvres du barde et des poëtes ses contemporains, ce qu'on peut savoir de la vie réelle de Merlin. Il ajoute, dans les trois autres chapitres, de solides et ingénieuses recherches sur les altérations successives que la légende, la poésie et le roman ont fait subir à ce personnage merveilleux. La seconde partie est consacrée aux prophéties de Merlin, que les monuments latins ou gallois attestent avoir eu cours dans le pays de Galles, en Écosse et en Armorique. La troisième et dernière partie expose l'influence exercée par ces prophéties fameuses sur les événements politiques de l'Europe occidentale; on y voit le rôle qu'elles ont joué en Angleterre à l'époque de la conquête normande, puis sous Jean-Sans-Terre, lors du meurtre d'Arthur de Bretagne; M. de la Villemarqué nous montre qu'elles ont contribué surtout à entretenir la résistance opiniâtre que les débris des populations celtiques réfugiées sur les côtes occidentales de la Grande-Bretagne opposèrent si longtemps à la domination des Anglo-Saxons. La foi dans les oracles apocryphes de Merlin n'était pas moins répandue en France; nous voyons, dans un des chapitres suivants, que Jeanne d'Arc était considérée comme accomplissant ces prédictions célèbres en expulsant les Anglais. Quelques pièces justificatives, en breton armoricain et gallois, en latin et en roman, terminent le volume. On remarquera, parmi les premières, un chant fort curieux, encore populaire aujourd'hui, sur la naissance de Merlin. Ce nouveau travail de M. de la Villemarqué n'aura pas moins de succès que son livre sur les *Bardes bretons*, dont il forme le digne complément. Les amis des études sérieuses y trouveront tout ce qu'ils ont vainement cherché dans la fantaisie poétique publiée récemment par M. Quinet sous le titre de l'*Enchanteur Merlin*.

Physique d'Aristote, ou leçons sur les principes généraux de la nature, traduite en français pour la première fois, et accompagnée d'une paraphrase et de notes perpétuelles, par J. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1862, A. Durand et Ladrange, libraires, deux volumes in-8°, CLXXII-496 et 639 pages. — C'est pour la première fois que la *Physique* d'Aristote est traduite en notre langue. Elle est un des ouvrages les plus profonds et les plus complets du philosophe, et, jusqu'à présent, elle n'a pas été aussi connue qu'elle le mérite. Afin de l'expliquer clairement, M. Barthélemy Saint-Hilaire a joint à la traduction des notes très-développées, et il l'a fait précéder d'une paraphrase qui suit, avec une fidélité scrupuleuse, tous les détails de la pensée de l'auteur. Dans une longue préface, la théorie du mouvement, telle que la présente le philosophe grec, est appréciée impartialement, et elle est rapprochée des théories analogues de Descartes, de Newton et de Laplace.

Études sur saint Augustin, son génie, son âme et sa philosophie, par l'abbé Flottes. Montpellier-Paris, 1861, XI-635 pages. — L'ouvrage de M. l'abbé Flottes est divisé

en trois parties; la première traite de la vie de saint Augustin, avant et après sa conversion; la seconde expose la philosophie de saint Augustin, qui est jugée dans la troisième partie. C'est une étude étendue et complète sur la philosophie d'un des Pères de l'Église qui ont eu le plus d'influence sur les destinées du christianisme. M. l'abbé Flottes a autant d'impartialité que de science: et, après bien d'autres travaux, le sien pourra contribuer encore à faire mieux connaître et aimer davantage le personnage admirable auquel il est consacré.

Le Guide des égarés, traité de théologie et de philosophie, par Moïse ben Maïmoun, dit Maïmonide, publié pour la première fois dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk, membre de l'Institut. Tome deuxième; Paris, chez A. Franck, 1861, in-8°, XVI-380 pages, plus le texte arabe. — M. Munk poursuit avec zèle sa difficile entreprise, et le nouveau volume de Maïmonide n'a pas tardé longtemps à paraître après le premier. Cette seconde partie de l'ouvrage du philosophe juif se compose de XLVIII chapitres consacrés à la question de l'existence et de la nature de Dieu, à celle de la création, et enfin à la prophétie. Maïmonide traite ces sujets en s'appuyant tout à la fois sur Aristote et sur la Bible, et en essayant de concilier ces deux autorités, qu'il respecte à titre presque égal. M. Munk espère terminer bientôt cette publication, une des plus importantes qui aient été faites depuis longtemps sur la philosophie du moyen âge. Tous les amis des fortes études doivent savoir à l'auteur le meilleur gré de tant de persévérance et d'une application si pénible. Nous rendrons compte prochainement de cet ouvrage.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1862.

Le mont Olympe et l'Acarnanie; exploration de ces deux régions, avec l'étude de leurs antiquités, de leurs populations anciennes et modernes, de leur géographie et de leur histoire; ouvrage accompagné de planches, par L. Heuzey, ancien membre de l'École française d'Athènes, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et du ministère d'État. Paris, librairie de Firmin Didot frères, imprimeurs de l'Institut. 1860, 1 volume in-8°, 495 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Quand on considère la civilisation des Grecs, surtout aux siècles les plus brillants de leur histoire, on n'admire souvent que les poëtes, les philosophes et les artistes de ce peuple, qui exerça, sur les progrès de l'espèce humaine, une influence si puissante et si heureuse. Mais peut-être les esprits, même les plus judicieux, n'apprécient-ils pas assez un autre genre de services rendus à l'humanité par cette nation, dont le génie a ouvert presque toutes les routes de la vérité, tandis que son goût, son bon sens, son activité intelligente, son habileté pratique, augmentaient sa richesse et embellissaient sa vie. Inventant ou perfectionnant le monnayage, les Grecs des îles, de l'Attique, du Péloponnèse, donnèrent un essor immense au commerce; gens de négoce avant tout,

[1] Voir, pour le premier et le deuxième article, le *Journal des Savants*, cahiers de septembre et décembre 1861, p. 545 et 732.

ouvriers adroits, navigateurs hardis, quoiqu'ils ne connussent guère que les pratiques du pilotage, ils portèrent au loin les produits de leurs nombreuses fabriques, et firent connaître les avantages d'une civilisation plus avancée, non-seulement aux peuples barbares, mais encore aux tribus helléniques éloignées de ces métropoles de la Grèce méridionale que la nature avait préparées, que le sort avait destinées pour être pendant longtemps les bienfaitrices et les guides des nations.

Il est impossible de ne pas faire ces réflexions quand on lit les derniers chapitres de l'ouvrage de M. Heuzey. On y voit les races grecques se poursuivre, se coordonner, se fixer; et les races du nord, déposant leur ancienne barbarie, subir insensiblement l'influence de la race méridionale; c'est encore sous ce point de vue que l'ouvrage que nous analysons fournit des faits curieux. Déjà, avant la guerre du Péloponnèse, le pays de Vonitza, c'est-à-dire le littoral sud du golfe d'Ambracie, depuis Limnæa jusqu'à l'embouchure du golfe, était rempli de cités helléniques riches et florissantes, dont, toutefois, les auteurs anciens parlent fort peu. Mais M. Heuzey nous apprend, dans son sixième chapitre (p. 371-399), qu'on y trouve des sculptures et des inscriptions. Ces dernières, il est vrai, sont peu nombreuses; mais les vestiges des édifices attestent que les colons de Corinthe et de Corcyre, établis le long du rivage, avaient communiqué peu à peu aux habitants de ces bords le sentiment des arts et de l'élégance, et le caractère de leurs constructions forme contraste avec les rudes acropoles de l'intérieur de l'Acarnanie. Dans le silence de l'histoire, l'épigraphie fournit souvent des lumières inespérées; elle nous révèle, à côté de la Grèce des poëtes, des historiens et des géographes, une Grèce inconnue. Mais, quand les inscriptions manquent également (et elles manquent presque toujours dans les villes helléniques qui n'ont eu qu'une existence très-ancienne), l'architecture est à peu près la seule trace que la civilisation et la splendeur des cités laissent sur un sol désert.

Thyrrhéon (Θύρρεον) est la première ville antique dont M. Heuzey fixe la position. Aucun géographe ancien, à l'exception d'Étienne de Byzance[1], ne fait mention de cette localité; et cependant elle apparaît dans l'histoire comme une place importante, qui fut même, pendant un certain temps, le lieu de réunion de l'assemblée générale des Acarnaniens; de belles médailles d'or, d'argent et de cuivre, attestent encore aujourd'hui son ancienne richesse. Située non loin du bord méridional

[1] P. 141, l. 22 de l'éd. de M. Westermann, où on lit : Θύριον διὰ τοῦ ι. M. Heuzey, avec raison, a préféré l'orthographe des monnaies.

du golfe d'Ambracie, entre Limnæa et Anactorium, Thyrrhéon, que M. Heuzey place au village moderne d'Hagios Basilios, semble avoir eu deux ports ou points d'embarquement, l'un sur la mer Ionienne, dans la baie de Zaverdha, à trois lieues de distance, l'autre plus rapproché, dans la petite ville d'Échinus, que notre auteur croit reconnaître dans l'île de Rouga.

Thyrrhéon existait encore sous la domination romaine; car, en revenant de sa province de Cilicie, peu de mois avant le commencement de la guerre civile entre César et Pompée, Cicéron passa quelques heures dans cette ville, chez son hôte Xénomène[1]. Toutefois, la décadence où cette même cité était tombée plus tard, et la faiblesse de sa population sont constatées par un fait curieux observé par M. Heuzey. On sait que, lors du déclin de l'empire romain, les habitants de beaucoup de villes en Afrique, en Espagne, dans la Gaule (nous ne citerons, en France, que Béziers, Bordeaux et Narbonne), craignant les invasions des barbares et reconnaissant l'impossibilité de se défendre avec succès derrière une ligne trop étendue de murailles, sentirent le besoin de se réunir dans un espace plus circonscrit pour mieux résister à l'ennemi. La même mesure de précaution a été prise par les habitants de Thyrrhéon. Notre voyageur y a reconnu un mur intérieur, beaucoup moins ancien que la muraille de ceinture, formant une petite ville séparée, un quartier fortifié, d'un cinquième à peu près de la ville entière, avec huit tours carrées qui sont tournées vers l'intérieur de la grande enceinte. M. Heuzey joint rarement des hypothèses à ses descriptions; il semble retenu par cette espèce de pudeur commune à tous les bons esprits, lorsque la suite de leurs travaux les conduit à des résultats nouveaux et différents des opinions accréditées; il ne s'est donc permis aucune conjecture à l'égard du temps où, dans la partie la plus basse d'une enceinte presque aussi étendue que celle de Stratos, une population craintive éleva cette espèce de citadelle, lieu de refuge des habitants pendant des jours calamiteux. Aucune inscription, en effet, n'indique l'époque où ce mur intérieur fut bâti; toutefois, s'il fallait adopter une opinion, on serait tenté de faire descendre au moins jusqu'au cinquième siècle de notre ère la construction du réduit dont il s'agit; c'est le temps où, l'empire romain ayant atteint le dernier degré de faiblesse,

[1] Epist. *ad Fam.* XVI, v: « Duas horas Thyrei (*sic*) fuimus. Xenomenes hospes « tam te diligit quam si vixerit tecum. Is omnia pollicitus est quæ tibi essent opus; « facturum puto. » La lettre est adressée à l'affranchi Tiron, que Cicéron avait laissé malade à Patras.

les villes éprouvaient souvent les funestes effets de l'approche des barbares, et les craignaient toujours. Deux fois les habitants de Thyrrhéon purent voir, du haut de leurs murs, les flammes qui, sur le bord opposé du golfe Ambracique, dévoraient les environs de Nicopolis, ville prise en 475 par les Vandales de Genséric[1], et, plus tard, menacée ou saccagée par les Goths de Totila. En 551, une flotte de trois cents barques, envoyée par ce roi, parut sur les côtes de l'Acarnanie, et les guerriers qu'elle avait amenés, faisant des descentes en terre ferme, y portèrent partout la terreur; on prétend même qu'ils s'avancèrent jusqu'aux «chênes fatidiques de la forêt de Dodone[2].»

A peu de distance de Thyrrhéon, vers l'ouest, à l'entrée même du golfe, M. Heuzey trouva les vestiges, aujourd'hui presque effacés, d'Anactorium. En 1809, le colonel Leake[3] y vit encore, sur une pointe avancée qu'on appelle le cap Panaghia, les fondations d'une enceinte présentant, dans sa partie sud-est, six tours carrées, avec une acropole dominant le port. Mais, peu après, Ali-Pacha, parvenu à établir sa domination sur la majeure partie de la Grèce septentrionale, conçut le projet de faire construire des forts sur le promontoire appelé maintenant la *Panta;* ayant besoin de matériaux, il fit exploiter les ruines d'Anactorium et d'Actium comme une carrière de pierres toutes taillées. Après avoir abattu ce qui était encore debout, on arracha de la terre les plaques de marbre, les larges blocs des soubassements, et M. Heuzey ne put reconnaître la forme de l'enceinte d'Anactorium qu'aux tranchées creusées par les ouvriers. On comprend que, dans le pays de Vonitza, un despote avide et ignorant n'ait consulté que ses intérêts dès qu'il s'agissait d'éviter les frais d'extraction et de taille de pierres; mais on prétend que, de nos jours, des chefs militaires, bien plus éclairés et plus lettrés que le pacha turc, ont également fait démolir des constructions et des monuments antiques, et qu'ils n'ont pas toujours eu pour excuse des besoins indispensables et publics.

Actium, avec son fameux temple d'Apollon, a subi le même sort qu'Anactorium. Pour bâtir ses forteresses, Ali-Pacha ordonna d'arracher les fondations de l'antique sanctuaire, centre religieux de toute l'Acarnanie, et agrandi plus tard par Auguste; des tranchées encore visibles dessinent seules sur le terrain le plan du temple. M. Heuzey y reconnut

[1] Ὁ δὲ Βάνδηλος (Genséric), *μαθὼν ὅτι ἥξει πρεσβεία, φθάσας ἔκπλουν ποιεῖται, καὶ* Νικόπολιν *εἷλε*. (Malchus, *Exc. hist.* cap. III, p. 260, l. 20 de l'éd. de Bonn.) — [2] *Ἅπαντα ἐληΐζοντο τὰ ἀμφὶ Δωδώνην χωρία, καὶ διαφερόντως* Νικόπολιν. (Procope, *De bello goth.* IV, XXII, p. 576, l. 21.) — [3] *Travels in northern Greece*, Londres, 1835, vol. I, p. 174 et vol. IV, p. 25.

à peine les traces d'une vaste enceinte rectangulaire, du *péribole :* au centre, dit-il, était la demeure du dieu auquel le vainqueur de Marc-Antoine consacra huit vaisseaux de la flotte ennemie; il y en avait de toutes les grandeurs, depuis la trirème jusqu'à la galère à dix rangs de rames[1]. Mais, s'il ne reste presque plus rien d'une ville près de laquelle la fortune rendit l'heureux Octave maître absolu du monde romain, deux autres forteresses helléniques, Palæros et Sollion, ont fourni au savant voyageur l'occasion de faire des remarques curieuses sur l'architecture militaire des Grecs. Ayant en face l'une et l'autre l'île de Sainte-Maure (l'ancienne Leucade), Sollion paraît avoir été l'un de ces ports de Thyrrhéon dont nous avons déjà parlé; Palæros offre de l'intérêt à cause du merveilleux état de conservation de ses ruines.

Depuis Palæros jusqu'au lac Mélité, voisin de l'embouchure de l'Achéloüs, une longue chaîne, dont les principaux sommets atteignent près de seize cents mètres, s'étend vers le sud; elle présente, généralement parlant, une pente et plus rapide et plus courte du côté de la mer Ionienne que du côté oriental. Comme on ne peut franchir cette chaîne, sinon par quelques passages difficiles, elle ressemble à une barrière élevée par la nature pour interdire aux populations de l'intérieur la vue de la mer occidentale et tout accès commode pour y arriver; c'est elle qui, pendant un certain temps, contribuait à protéger le principe indigène, ébloui, peut-être, et étonné par l'élégance d'Athènes et les arts de Corinthe, mais trop ferme encore pour leur céder aussitôt la place. Dans son septième chapitre (p. 400-422), M. Heuzey rend compte de ses recherches, ayant pour objet ce canton, tout à fait inexploré, de la haute Acarnanie. Il y a découvert les ruines d'une ville dont aucun historien ni géographe ancien ne parle; connues dans le pays sous le nom de Lykoniko, elles couvrent deux sommets et le creux qui les sépare. Ces constructions sont bien informes, bien rustiques; mais, descendu sur le littoral, à travers les bois et les rochers, notre voyageur reconnut, avec un étonnement mêlé de plaisir, l'influence des colonies venues du midi, influence attestée par les restes de deux cités helléniques, Astacus et Alyzia, qui offrent des traces très-curieuses du développement des arts sur cette côte. Astacus, en face d'Ithaque et des îles Échinades, avait, dans son voisinage, un temple dont les pierres, ornées de différentes moulures, sont éparses sur le sol; Alyzia, enrichie par le commerce, mise en rapport avec le reste de la Grèce

[1] *Ἀπόλλωνι τῷ Ἀκτίῳ τριήρη τε καὶ τετρήρη, τά τε ἄλλα τὰ ἑξῆς, μέχρι δεκήρους, ἐκ τῶν αἰχμαλώτων νεῶν ἀνέθηκε.* (Dion Cassius, LI, 1.)

par les nombreux navires qui longeaient le littoral pour se rendre en Épire, en Sicile, en Italie, posséda longtemps une des plus belles œuvres du sculpteur Lysippe, représentant les douze travaux d'Hercule. Strabon nous apprend[1] qu'un général ou magistrat romain fit transporter à Rome ce chef-d'œuvre; heureusement il ne put emporter une réunion de bas-reliefs sculptés sur les murs et même sur le rocher d'une acropole. M. Heuzey a fait graver, pl. XII, un de ces monuments appartenant aux beaux temps de l'art grec, par la correction du dessin, par la simplicité des poses, par l'élégance et la facilité du travail. Selon notre auteur, il représente Mars, Minerve, Esculape et Hygie.

Nous avons dit plus haut que la forme générale de l'Acarnanie est celle d'un vaste triangle, dont la pointe, resserrée à l'est par l'Achéloüs, à l'ouest par la mer Ionienne, est tournée vers le midi. Ce sont les villes helléniques, existant jadis dans cette extrémité méridionale du triangle, dans la *Parachéloïde*[2] des anciens, que M. Heuzey décrit avec une exactitude consciencieuse dans le huitième et dernier chapitre de son ouvrage (p. 423-463). Il y en a trois : Métropolis, que le colonel Leake cherchait en vain, mais dont notre voyageur a retrouvé les vestiges près du hameau de Rigani; la vieille Œnia, avec ses quatre enceintes différentes, à une distance égale de la mer et de Stratos, mais déserte déjà au temps de Strabon[3]; enfin, la grande cité des Œniades, la seconde place de toute l'Acarnanie. Pareil à une île, un massif de collines rocheuses s'élève au milieu de la terre d'alluvion qui a attaché les Échinades au continent; dominant des marais et des lacs formés par l'Achéloüs, environné d'un sol qui jadis a été la mer, cette éminence est occupée par les magnifiques ruines d'Œniadès, connues aujourd'hui dans le pays sous le nom de Trigardokastron, et comparables, selon notre voyageur, aux célèbres fortifications de Messène. « Les murs, « dit M. Heuzey, enferment à peu près le même espace que ceux de « Stratos, mais leur développement est beaucoup plus considérable, à « cause des courbes rentrantes qu'ils décrivent en plusieurs endroits. » Plus de douze portes percées dans cette enceinte offrent un curieux sujet d'étude par la multiplicité de leurs formes; il y en a de tous les styles, depuis le linteau droit jusqu'à la voûte à claveaux. Dans l'intérieur on voit encore les restes d'un théâtre, des vestiges d'habitations belles et

[1] Τοὺς Ἡρακλέους ἄθλους, ἔργα Λυσίππου, μετήνεγκεν εἰς Ῥώμην ἡγεμόνων τις. (X, II, § 22, p. 459, D.) — [2] Παραχελωῖτις, terme dont se sert Strabon (X, II, § 20). — [3] Ἡ Οἰνία δὲ, καὶ αὐτὴ ἐπὶ τῷ ποταμῷ, ἡ μὲν παλαιὰ οὐ κατοικουμένη, ἴσον ἀπέχουσα τῆς τε θαλάττης καὶ τῆς Στράτου. (X, II, § 2.) C'est par erreur que, dans l'édition de Coray, au lieu d'*Οἰνία*, on lit *Αἰνία*.

commodes; mais la partie la plus étonnante des ruines, c'est le port, avec ses défenses militaires, ses chantiers, ses magasins et son arsenal. M. Heuzey pense que la Grèce ne présente ailleurs aucun exemple de pareilles constructions; elles doivent peut-être leur conservation à la circonstance que la colline de Trigardokastron cessa assez tôt de porter une ville habitée. La destruction des ouvrages qui retenaient et gouvernaient les eaux du fleuve aura sans doute, dès le commencement du moyen âge, rendu incommode et malsain le séjour dans ces terres basses, exposées à de continuelles inondations.

Nous nous sommes efforcés de donner à nos lecteurs, dans ces extraits, une idée du zèle éclairé de M. Heuzey et des services qu'il a rendus à la géographie ancienne par cette critique qui sait distinguer ce qui est prouvé de ce qui n'est qu'adopté par les savants. Mais qu'il nous soit permis de revenir ici, en peu de mots, sur ce qu'on pourrait appeler la partie ethnographique de l'ouvrage, nous voulons parler des remarques judicieuses et souvent piquantes de l'auteur sur les usages des habitants de l'Acarnanie, sur leur culture intellectuelle et morale, leurs traditions locales, leurs préjugés et leurs espérances, tantôt entretenues, tantôt affaiblies par l'état politique de l'Europe, et révélées quelquefois avec une grande franchise; car la connaissance des hommes et de leurs secrets désirs est moins difficile à acquérir qu'on ne l'imagine, pour l'observateur à qui ces hommes ne croient pas avoir intérêt à se cacher.

On a vu que, jusqu'à présent, l'Acarnanie, couverte de ses forêts séculaires, est restée bien en arrière des autres provinces de la Grèce; elle n'imite point avec une ardeur fervente l'inquiète activité de l'Occident. Cependant le Valtos et le Xéroméros font partie du royaume hellénique; ils ont des écoles publiques et privées, et il n'est aucun pays où l'avidité de l'instruction soit plus grande qu'en Grèce. Les institutions mêmes qu'un peuple semble repousser influent à la longue sur ses habitudes comme sur ses idées, et il viendra un temps où l'Acarnanie, comme les autres *éparchies* du royaume, pourra unir aux avantages d'une administration régulière ceux de l'aisance et de la civilisation. Il n'en est pas de même du pays voisin de l'Olympe, dont M. Heuzey fait connaître l'état actuel, dans la première partie de son ouvrage. En réfléchissant sur la situation déplorable où les populations chrétiennes y sont réduites, en examinant les causes des abus et des maux qu'elles endurent, et voyant à quelles racines profondes ces abus sont attachés, on est frappé du contraste qui existe entre la Grèce affranchie et les contrées dont les habitants, autant peut-être que sous le règne sanglant

des premiers sultans, sont opprimés aujourd'hui par une force à la fois aveugle et soupçonneuse.

Ces contrées cependant, d'après des renseignements curieux recueillis par M. Heuzey, ont vu des jours plus heureux. Pendant le XVII[e] siècle et une grande partie du XVIII[e], les villages de tout ce pays environnant l'Olympe étaient florissants; moitié par souplesse, moitié par énergie, ils avaient su conquérir une liberté que les Turcs respectaient; chrétiens et musulmans y vivaient en assez bonne intelligence. Il y eut même alors, dans ces hautes et paisibles vallées, une renaissance assez remarquable de la peinture byzantine. De riches particuliers faisaient reconstruire et orner partout les églises; ils employaient, pour ces travaux, des peintres du mont Athos, dont les monastères ont toujours été autant d'ateliers où se conservaient quelques traditions des grands maîtres byzantins. En effet, quand on a vu les peintures murales de plusieurs églises du Péloponnèse et qu'on les compare aux mosaïques transportées de Constantinople à la magnifique cathédrale de Saint-Marc de Venise, on est porté à croire que, depuis les règnes de Justinien et d'Héraclius, ni le temps ni les révolutions n'ont pu interrompre entièrement, dans les ateliers de l'Église orientale, la transmission de certains principes de l'art grec antique. Nous comprenons donc le sentiment de M. Heuzey : examinant les fresques des monastères du mont Olympe, il les a souvent trouvées d'un style remarquable et plus largement traitées que les figures de certains tableaux à l'huile, exécutés en Attique par des artistes modernes, copistes maladroits d'estampes venues de l'Italie. Selon notre auteur, on est loin de peindre maintenant à Athènes aussi bien que jadis; l'Occident envahit la Grèce de toutes parts, et l'art indigène est menacé de perdre la noble simplicité et le caractère original qui le rattachaient à un passé glorieux.

De nos jours, les populations chrétiennes de l'Olympe sont bien déchues de la prospérité dont nous avons parlé plus haut. Affaiblies déjà par leur lutte contre Ali-Pacha, elles s'insurgèrent lors de la guerre de l'indépendance, mais leur révolte fut tardive et isolée; la Grèce ne la secourut pas à temps. En 1822, Abdoul-Aboud, pacha de Salonique, victorieux dans plusieurs combats, pénétra jusqu'au bourg de Milia (Μηλιὰ), position centrale; il mit tout à feu et à sang, et la terreur inspirée par les bandes indisciplinées de ses Albanais fut telle, que, dit-on, des femmes grecques, cachées dans les bois et allaitant des enfants, les étouffèrent tous, afin que leur vagissement ne fît pas connaître le lieu de leur retraite à l'ennemi, qui était à peu de distance[1]. Aujourd'hui

[1] Le fait est également attesté par M. Tricoupis dans son Ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς

encore, dit notre voyageur, les habitants de toute cette contrée se rappellent avec amertume le temps de la révolution grecque, qui ne fut pour eux qu'une époque de malheur, et qui réduisit le pays à l'état de ruine où il est maintenant.

M. Heuzey a joint à son ouvrage quatre-vingts inscriptions, presque toutes inédites (p. 465-492), avec les plans de plusieurs villes antiques qu'il a décrites, telles qu'Argos Amphilochicum, Limnæa, Stratos, Palæros, Œniadès. Ces plans représentent, dans la proportion d'une échelle approximative, la position, l'étendue, la configuration des monuments et le tracé des enceintes, avec les accidents de terrain des environs. Nous devons citer aussi une carte du mont Olympe et des régions qui l'entourent. Elle comprend la Perrhébie et la Piérie des anciens, entre le Pénée au sud et l'Haliacmon au nord. Dressée par M. Heuzey d'après ses itinéraires, appuyée, en plusieurs points, sur les observations les plus récentes, plus exacte, par conséquent, que celle qui se trouve dans l'ouvrage du colonel Leake[1], elle est le résultat d'un travail considérable, par lequel l'auteur a rendu un véritable service à la géographie.

Il y a des érudits qui ne cherchent qu'à trouver des imperfections, même dans les ouvrages où les résultats obtenus par une investigation infatigable sont contrôlés par la critique la plus pénétrante. Ces savants ne croiront peut-être pas que l'image de saint Démétrius, conservée dans une église au pied de l'Olympe, porte réellement la date de 1119 (p. 48); ils diront qu'au XII[e] siècle l'Orient byzantin ne comptait les années que d'après l'ère de Constantinople, qui commence à la création du monde. Mais notre savant voyageur pourrait répondre qu'en donnant le chiffre de 1119 il n'a fait que traduire, dans l'ère de l'Occident ou de l'Incarnation, la date de 6627 qui y correspond, d'après la manière de compter des Grecs, qui fut aussi, jusqu'au règne de Pierre le Grand, celle des Russes. Quant à nous, nous mettrons volontiers sur le compte des imprimeurs quelques erreurs dans les citations et l'accentuation fautive de certains mots grecs. D'ailleurs, ce sont là de bien légers défauts. Partout, dans ses descriptions, M. Heuzey se montre voyageur attentif, observateur précis; nos lecteurs apprendront donc avec une vive satisfaction qu'il vient d'être chargé d'une seconde mission scientifique en Thessalie, en Macédoine et en Illyrie, par un gouvernement

ἐπαναστάσεως (Londres, 1853, in-8°), t. II, p. 186 : *Τινὲς τῶν γυναικῶν... ἐβάσταζαν ἐν ταῖς ἀγκάλαις των τὰ βρέφη των θηλάζοντα· καὶ ἐπειδὴ φόβος ἦτο μὴν ἀκουσθῇ ὁ κλαυθμυρισμός των καὶ ὡς ἐκ τούτου προδοθῶσι καὶ ἀπολεσθῶσι πάντες, τὰ ἔπνιξαν ὅλα.* — [1] *Travels in northern Greece*, à la fin du premier volume.

protecteur de l'érudition et des arts[1]. Déjà, depuis son départ, M. Heuzey a découvert sur le champ de bataille de Pydna[2], parmi un grand nombre de tombes, une chambre sépulcrale ornée de peintures curieuses; à Palatitza, un ensemble de constructions antiques d'un haut intérêt et probablement contemporaines de Philippe I^er^ et d'Alexandre. Au mois de juillet dernier, il se trouvait en Thessalie, explorant le champ de bataille de Pharsale, et il se proposait de visiter les hautes vallées et les affluents de l'Axius, contrées qui échappent encore, en grande partie, aux regards de la science. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, la position de Stobi (Στόβοι) était une des énigmes de la géographie ancienne; aucun voyageur n'avait pu pénétrer jusqu'à cette ville, la plus importante de la Péonie, fréquemment citée par les historiens[3], devenue colonie romaine au commencement de notre ère[4], et saccagée, vers l'an 479, par les Goths de Théodoric[5]. Pendant longtemps on a cru qu'Istip, au sud-est de Scopia, occupait l'emplacement de Stobi, mais la critique moderne a démontré que cette hypothèse est inadmissible[6]; Istip, le Stypeion des Byzantins, paraît avoir remplacé l'Astibo de la *Table théodosienne*. Nous savons que notre savant et courageux voyageur a formé le projet de se rendre à Bitolia, appelée aussi Monastir, capitale moderne de ces régions montueuses que traversait jadis la voie Égnatienne. A l'est de Bitolia, à peu de distance, coule la Zrina ou Tzerna, l'Érigon des anciens, qui, après avoir tourné brusquement au nord, se jette dans le Vardar, non loin de Keuprili. Sans doute M. Heuzey a prouvé, par ses précédentes explorations, qu'il sait braver des dangers de toute espèce et de longues fatigues, plus difficiles encore à supporter que les dangers; néanmoins il serait nécessaire de s'informer, avant tout, quel est, hors des villes, l'état sanitaire et politique d'un pays où une anarchie presque continuelle n'a pu anéantir encore ni la fertilité naturelle du sol, ni les populations chrétiennes qui le cultivent. Mais, si l'on peut obtenir à Bitolia des garanties suffisantes de sécurité, nous pensons qu'on découvrira les ruines de Stobi en descendant le cours de la Tzerna jusqu'à son embouchure. Elles sont peut-être considérables[7].

[1] Voyez la lettre de M. Heuzey adressée à S. M. l'Empereur, et imprimée dans la *Revue archéologique*, cahier d'octobre 1861, p. 315. — [2] Voir notre premier article, septembre 1861, p. 557. — [3] Tite-Live, XXXIII, XIX; XXXIX, LIII; XL, XXI; XLV, XXIX. — [4] «Oppidum Stobi civium romanorum.» (Pline, IV, x, vol. I, p. 277, de l'éd. de Sillig.) — [5] *Τὴν πρώτην τῆς Μακεδονίας πόλιν, τοὺς Στόβους, ἐπόρθησε* (Théodoric). (Malchus, *Exc. de legat.* p. 145, l. 2, de l'éd. de Bonn.) — — [6] Leake, *Travels in northern Greece*, vol. III, p. 475. — [7] Ceci a été écrit au

Nous ne pousserons pas plus loin nos conjectures sur les villes helléniques qui, situées jadis aux environs de Bitolia, attendent encore un explorateur attentif, joignant au courage une érudition réfléchie. Mais nous ne pouvons, en terminant ici ces extraits, nous dispenser d'exprimer de nouveau le regret de n'avoir pu, dans nos trois articles, parvenir à donner une idée complète d'un ouvrage digne de prendre rang parmi les meilleurs dont le nord de la Grèce, depuis quelques années, ait fourni la matière.

HASE.

Indische Alterthumskunde, l'Archéologie indienne, par M. Christian Lassen, professeur ordinaire de langue et de littérature sanscrites à l'université royale de Bonn, 1^er^ vol. 1847; 2^e^ vol. 1849-1852; 3^e^ vol. 1858; première et seconde moitié du 4^e^ vol. 1861, 1862; en allemand, grand in-8°.—Bonn, Londres et Leipsick [1].

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

De ce rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur les destinées des Hindous, en compagnie et sous la conduite de M. Chr. Lassen, il ressort cette conclusion, que ce n'est pas l'histoire qui a manqué à l'Inde,

mois d'octobre. Une lettre de M. Heuzey, datée de Durazzo, le 14 du même mois, adressée à M. Léon Rénier, membre de l'Institut, et publiée dans la *Revue archéologique,* décembre 1861, p. 477-480, nous apprend que notre savant et infatigable voyageur a exploré, en effet, ces régions inhospitalières, qui étaient « si mal connues, et, de nos jours, moins visitées, peut-être, que les déserts de l'Afrique. » C'est à M. Heuzey que revient l'honneur d'avoir trouvé, au confluent du Vardar et de la Tzerna, les débris de la ville de Stobi dont « l'enceinte est encore partout « reconnaissable. » Une inscription latine de l'an 100 de notre ère, qui se lit près de là, au village de Sirkovo (p. 479), ne laisse aucun doute sur la position exacte de l'ancienne colonie romaine. — [1] Le premier volume se compose de 862 pages, plus un appendice de CVIII pages et une courte préface; le second se compose de 1182 p. plus un appendice de LII pages; le troisième se compose de 1199 pages; enfin, le quatrième volume, dans ses deux moitiés, en a 988. — [2] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants,* cahier d'août, page 453; pour le deuxième, le cahier de septembre, p. 559; pour le troisième, le cahier de novembre 1861, p. 692.

mais bien les historiens. On a trop dit que, comme le reste de l'Asie, elle avait été immobile, et que c'est là ce qui faisait qu'elle n'avait point eu de vie historique. Cette opinion, toute répandue qu'elle est, ne paraît pas très-juste; et il semble, au contraire, que, sans avoir montré, dans son développement et ses progrès, autant d'activité et de force que plusieurs autres peuples, l'Inde a cependant marché, et que les pas successifs qu'elle a faits valaient bien la peine d'être notés, loin de mériter l'oubli, d'où rien, sans doute, ne pourra les tirer désormais. Il s'est trouvé dans l'Inde de très-puissants esprits, comme le prouvent les monuments intellectuels parvenus jusqu'à nous; mais, parmi tous ces esprits, si divers et si féconds, il ne s'en est pas rencontré un seul qui réunît les conditions qui font l'historien. Ni les temps, ni les lieux, ni la race, ne s'y prêtaient; et, quoique bien des événements fussent dignes de mémoire, on n'a presque jamais songé à en conserver le souvenir durable. Quand on l'a parfois essayé, ce sont des œuvres informes qu'on a produites, au lieu de ces chefs-d'œuvre que d'autres races plus heureuses, et mieux douées peut-être, ont su plus tard enfanter.

Je laisse de côté tous les détails plus ou moins contestables, et je m'attache à quelques grands faits dont la certitude égale l'indécision.

D'abord, il ne peut pas s'élever le moindre doute sur la conquête de l'Inde par une race privilégiée. Cette conquête a eu lieu dans les temps les plus reculés; et il est certain que les Âryas ont apporté des contrées d'où ils sortaient, ou bien qu'ils ont créé dans les contrées qu'ils venaient occuper, une civilisation fort supérieure à celle des indigènes. L'invasion n'a pas été terminée en un jour, et elle paraît avoir été plus morale encore que violente. Elle s'est étendue, de proche en proche, des parties septentrionales jusqu'aux confins extrêmes de la péninsule; et la puissance d'expansion a été assez grande pour qu'elle dépassât même les limites de la presqu'île et qu'elle atteignît bientôt Ceylan, et ensuite l'archipel circonvoisin. Je dis qu'un fait de cet ordre est un des plus graves qui puissent se présenter dans la vie d'un peuple; et même, par les conséquences que celui-ci a produites, on doit le considérer comme un des plus intéressants de l'histoire de l'humanité. Cependant, quelles traces en ont gardées les monuments indiens, depuis les Védas et les Pourâṇas jusqu'aux poëmes épiques et aux codes? On a pu le voir, d'après les recherches de M. Chr. Lassen. L'arrivée des Âryas, descendant du nord-ouest dans la presqu'île, leur établissement au milieu des populations qui y vivaient dès lors, leur religion, leur organisation sociale, leurs empiétements heureux, les résistances et les facilités qu'ils ont rencontrées, leurs succès ou leurs revers, rien de tout cela ne tient

la moindre place dans les auteurs indigènes ; et, sans les investigations de la philologie contemporaine, rien de tout cela ne nous serait connu. Ce sont des affinités et des comparaisons de langues qui ont amené toutes ces découvertes, dont l'Inde elle-même ne nous aurait pas dit un seul mot.

Je conviens, d'ailleurs, que, sur ce premier point, on ne doit pas être trop exigeant; et, quand on voit ce que la Grèce et Rome ont su de leurs origines, et ce que nous-mêmes savons des nôtres, on ne peut pas reprocher légitimement à l'Inde d'en avoir si peu retenu des siennes. Le berceau des peuples est toujours couvert d'une ombre épaisse, et les nations sont, à cet égard, comme les individus. Qui de nous se rappelle son enfance? Qui se souvient de ses premiers pas et des premiers sons qu'il a tenté d'articuler?

Mais voici un autre fait, non moins grand et non moins certain que le premier, et qui est très-postérieur : c'est la constitution du brahmanisme. Les brahmanes sont devenus les chefs de la société, en dépossédant les kshatriyas, et ils ont donné à toutes les populations hindoues cette organisation de la caste qui en est un des caractères les plus distinctifs, et qui en a été le fléau. Comment les brahmanes sont-ils parvenus à s'arroger l'empire et à le fonder sur des bases si solides, que, depuis plus de trois mille ans, rien n'a pu l'ébranler? Quelles luttes ont-ils eu à soutenir pour se substituer aux guerriers? Quels moyens habiles ont-ils employés? Quelle politique profonde et infaillible ont-ils suivie? Comment ont-ils gagné cette prodigieuse supériorité? Qui les a secondés ou qui les a combattus? Quelles phases a subies une si étrange révolution? Et comment les brahmanes ont-ils pu d'abord s'entendre entre eux pour être en état de l'accomplir? On interrogerait vainement l'Inde elle-même sur cet immense événement, qui a fixé ses destinées et réglé sa vie sociale. Nous possédons bien les codes brahmaniques; mais ils ne nous apprennent quoi que ce soit de sérieux sur les législateurs qui les ont rédigés. Ce n'est pas d'un seul jet que des codes si détaillés et si précis ont été conçus et promulgués. Ils ne peuvent être que le lent résultat de longues et pénibles élaborations. Quels sont les sages qui, dans une suite de générations appliquées à ce travail essentiel, ont peu à peu élevé l'édifice, en préparant les matériaux qui devaient y entrer? L'Inde tout entière l'ignore, et ce n'est pas d'elle que nous pourrons jamais l'apprendre.

Cette question, cependant, s'est posée pour elle comme elle se pose pour nous ; et l'Inde, pour expliquer la suprématie de la première caste, a prétendu que les brahmanes, à l'origine des choses, étaient sortis de

la bouche de Brahma, le père et peut-être le créateur de l'univers, l'être existant en soi et pour soi; que les kshatriyas, après les brahmanes, étaient issus des bras du dieu; les vaiçyas, de ses cuisses; et enfin les çoudras, de ses pieds. Cette légende, quoiqu'elle n'explique rien, a fait une grande fortune dans le monde indien; et on l'a répétée mille fois, en la modifiant et en l'ornant de toutes les manières. Elle montre bien la haute estime que les brahmanes ont conçue d'eux-mêmes, mais elle est aussi vaine qu'orgueilleuse: et, à conserver des traditions, on pourrait les choisir plus instructives, en même temps que plus modestes.

A côté de ces deux premiers faits, la conquête des Âryas et la constitution du brahmanisme, on peut en signaler un autre qui ne le leur cède point en importance : c'est la réforme bouddhique. Au sein d'une religion qui, depuis de longs siècles, avait la domination exclusive et suffisait aux besoins des peuples, en surgit tout à coup une nouvelle, qui nie audacieusement les anciennes croyances et les rejette avec mépris, si ce n'est avec violence. Elle est prêchée dans la plus belle partie de la contrée, sur les bords du Gange, entre Bénarès et Paṭalipoutra, par le réformateur, qui, pendant cinquante ans, s'efforce de convaincre et d'entraîner les esprits par le seul ascendant de la parole. Il réussit à gagner des rois à sa cause. Il apporte une doctrine qui non-seulement détruit la domination des brahmanes, mais qui leur inspire une horreur inexprimable. A sa mort, ses partisans sont assez nombreux pour constituer une hiérarchie et une Église. Grâce à l'appui que leur donnent des souverains tout-puissants, ils sont bientôt les maîtres de la péninsule presque entière, et leurs missionnaires vont convertir les nations limitrophes. Ils ont leurs écritures canoniques; ils ont leur culte, beaucoup plus simple que l'ancien; ils ont des principes qui ne tendent à rien moins qu'à dissoudre l'antique organisation des castes. Est-ce là un fait assez curieux et assez grave? Et comment peut-on le négliger, même quand on en néglige tant d'autres?

Toutefois les brahmanes l'ont à peu près complétement passé sous silence, et le danger que l'avénement du bouddhisme a fait courir à leur pouvoir n'a pu éveiller leur attention. Indifférents comme ils le sont pour eux-mêmes, ils ne l'ont pas été moins pour leurs ennemis, et, si l'on ne savait du Bouddha que ce que l'Inde brahmanique nous en dit, on ignorerait à peu près tout ce qui le concerne. Quand, faute de mieux, nous devions nous en tenir à ces informations si incomplètes, le Bouddha nous apparaissait comme un personnage plus fabuleux que réel, et sa doctrine était à peu près aussi incompréhensible que son rôle. La lumière s'est faite depuis lors, mais ce n'est pas par l'Inde

brahmanique, qui ne s'était pas plus inquiétée de l'histoire du bouddhisme que de la sienne propre.

Le bouddhisme lui-même, qui venait réformer tant de choses, n'a rien pu changer, sous ce rapport, à l'esprit indien; et, loin de prévaloir contre des habitudes séculaires, il les a subies à son insu et n'a même jamais cherché à s'en défendre. Malgré la vénération la plus enthousiaste et la plus constante pour son fondateur, il n'a pas su écrire ni l'histoire de sa vie, ni surtout celle de sa doctrine. Aujourd'hui nous essayons d'extraire, de monuments aussi nombreux que singuliers, un récit vraisemblable de l'existence du Bouddha. Mais les légendes au milieu desquelles se perdent les faits principaux de sa carrière sont tout aussi déraisonnables que les légendes brahmaniques; et, bien qu'elles aient beaucoup plus d'importance, puisqu'elles sont les seules bases d'une grande religion, elles sont tout aussi obscures et tout aussi indécises. La date même du Bouddha, le moment de sa naissance et de sa mort, ne sont pas connus avec une exactitude satisfaisante. Les données varient de plusieurs siècles d'un peuple à l'autre, parmi tous ceux qui ont accepté la foi nouvelle; et, si la date des Singhalais semble de tous points la plus acceptable, on peut cependant lui opposer celle des Tibétains, des Mongols et des Chinois. L'époque vraie des conciles qui ont déterminé le canon des écritures orthodoxes n'est pas plus sûrement fixée que celle du Nirvâṇa; et, parmi les grands docteurs qui ont le plus énergiquement soutenu la réforme, il n'en est pas un dont on puisse raconter la vie et les travaux avec quelque certitude. Il en est à peu près de même des princes qui ont protégé ou persécuté le bouddhisme naissant, et l'illustre Açoka, qui a couvert la péninsule des monuments de sa piété, n'a pas échappé aux ténèbres communes. On ne sait presque rien de lui, malgré les quatre-vingt-quatre mille stoûpas qu'il a élevés, depuis l'Himâlaya jusqu'au cap Comorin.

On concevra donc que l'Inde, qui omettait des événements nationaux de cette gravité, ait dû, à bien plus forte raison, omettre des événements étrangers, tels que l'expédition d'Alexandre, la domination des rois indo-bactriens, et même, plus tard, la conquête musulmane. Les Grecs qui ont accompagné le héros macédonien nous ont transmis sur l'Inde une foule de renseignements positifs et vrais, au milieu du cortége inévitable des fables et des exagérations populaires. Quant à l'Inde, elle s'est tue absolument sur cette brusque visite, qui avait dû cependant l'étonner, et dont elle aurait pu recevoir tant de profit. Le nom d'Alexandre n'a pas été prononcé; celui de ses successeurs est à peine indiqué dans quelques monuments très-ultérieurs. L'Inde, il est vrai, n'a

pas été conquise par le fils de Philippe; mais, l'eût-elle été, elle ne s'en serait pas émue davantage, et il est fort probable qu'elle n'eût pas fait à son vainqueur l'honneur de se souvenir de lui. Elle eût subi ce joug-là comme tant d'autres, sans se plaindre et presque sans le savoir; mais elle n'en aurait pas gardé la moindre mémoire. L'ambassade de Mégasthène, qui a fait tant de bruit dans le monde occidental, n'a pas laissé la trace la plus légère chez les peuples qu'il a visités et si bien décrits dans son rapide voyage.

Durant les temps qui ont suivi, il n'y eut rien d'aussi remarquable que la conquête des Âryas, l'organisation brahmanique, la réforme du bouddhisme et l'expédition macédonienne; aussi l'Inde, qui était restée muette sur de pareils événements, s'est encore moins occupée des autres, s'il est possible; et voilà comment son moyen âge n'est pas plus accessible que son berceau aux investigations de la science.

On le voit donc : l'Inde, encore une fois, a eu son histoire non moins réelle qu'aucune autre. Seulement, elle ne l'a pas écrite. C'est une lacune immense et très-regrettable; mais elle ne doit diminuer en rien la juste admiration qui, à tant d'autres égards, est due au génie indien. Pour bien comprendre tout ce qu'il vaut, il est bon de considérer quelques instants les grands monuments d'intelligence qu'il a produits avec les qualités qui lui sont propres.

En tête de tous, et destinés à compter désormais parmi les annales les plus antiques et les plus vénérables du genre humain, sont les Védas, entourés et complétés par la collection des ouvrages, presque également sacrés, qui les expliquent : les Brâhmaṇas, les Oupanishads et même les Soûtras. Composés à diverses époques par des poëtes dont on a, du moins, conservé les noms, les hymnes qui forment les Védas, et surtout le plus ancien, le Ṛitch, sont parfois de la plus rare beauté. Quelquefois même la pensée y est aussi profonde que l'expression en est éclatante; et, entre les livres sacrés qui ont fait l'éducation primitive des peuples, celui-là doit tenir une place des plus hautes. La religion qui en est sortie ne le cède qu'au christianisme; et, bien qu'elle ne soit qu'une adoration des puissances naturelles, elle a eu par intervalles les intuitions les plus nobles et les plus vraies[1]. Je ne défends pas la théodicée et encore moins la mythologie des Védas; mais, sauf la Bible,

[1] Il faut lire, sur ce point très-délicat et très-controversé, les réflexions de M. Max Müller, qui a peut-être un peu exagéré le déisme védique. (*A history of ancient sanscrit literature*, p. 525 et suiv. Voir aussi le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1861, p. 49.)

il n'y a rien de plus grand dans les souvenirs et les enseignements religieux des hommes. L'Inde l'a si bien compris à sa manière, qu'elle a conservé le texte sacré avec le soin le plus infaillible, depuis l'âge des Rishis jusqu'au nôtre, et qu'il n'y a pas un seul peuple qui ait gardé le dépôt de sa foi, ni avec un scrupule aussi jaloux, ni avec un succès aussi heureux. Dans un pays où tant de choses se perdent et s'oublient, le Véda a été préservé comme par un miracle qui a duré près de quarante siècles.

Sans mettre les codes indiens au même niveau que le Véda, bien qu'on les ait confondus souvent dans un respect presque égal, ce serait être injuste que de ne pas leur accorder la plus grande valeur. Les Lois de Manou ne remontent pas certainement aussi loin qu'on l'a cru, bien qu'elles soient fort anciennes. Mais peu importe la date, qui n'est pas, d'ailleurs, de moins de cinq ou six siècles avant notre ère. Le fait n'en est pas amoindri; et ce n'est pas un peuple ordinaire que celui qui, de si bonne heure, a pu faire le recueil de ses lois et fixer les règles destinées à régir ses relations sociales. Sans doute, la composition du Manavadharmaçâstra est faite pour nous surprendre; et nous ne serions pas peu étonnés de voir nos codes commencer par l'exposition de la création des choses et par un système de métaphysique, pour en venir à déterminer la situation civile des personnes, leurs devoirs et leurs droits. Mais il ne faut pas que la bizarrerie de la forme nous arrête, et ce code, qui est tout en vers, n'en a pas moins gouverné pendant de longs siècles les populations hindoues, sur lesquelles il exerce même encore aujourd'hui la plus puissante autorité [1]. Si l'on remarque que la Grèce elle-même n'a pas su faire un corps de ses lois, et que, selon toute apparence, pas une seule de toutes ses républiques n'a jamais possédé un véritable code, on doit savoir un gré infini à l'Inde d'avoir composé les siens. Il n'y a, dans l'histoire des peuples, qu'un seul exemple supérieur à celui-là : c'est celui de Rome, imité par presque toutes les nations civilisées qui sont venues après elle. Je ne veux pas faire de parallèle entre les codes romains et ceux de l'Inde; mais, au fond, la

[1] Pour s'en faire une juste idée, il faut lire l'ouvrage de M. William H. Moreley intitulé : *The administration of justice in British India, its past history and present state*, Londres, 1858, in-8°. Il faut voir surtout, p. 203 et suivantes, la part que tiennent encore les lois de Manou dans la procédure indigène. A cet égard, le gouvernement anglais a été de la plus sincère et de la plus grande libéralité. Tous les gouverneurs généraux ont rivalisé de zèle pour donner aux indigènes toutes les garanties désirables, et, dans cette voie, Warren Hastings n'a pas été moins loin que lord Cornwallis.

pensée est la même, et l'empire des uns n'a guère été moins durable ni moins entier que celui des autres.

A côté des Védas et des codes, qui font déjà tant d'honneur à l'esprit indien, il faut placer la philosophie, qui ne lui en fait pas moins, et qui est presque aussi ancienne. La philosophie, renfermée dans les six Darçanas, représente tous les systèmes entre lesquels s'est partagée la pensée humaine [1], et il n'y a pas un problème qu'elle n'ait abordé et résolu à son point de vue. Par le nombre de ses écoles, par l'étendue de ses travaux, par l'originalité de ses théories, l'Inde n'a qu'une rivale qui l'emporte sur elle : c'est la philosophie grecque, mère de toutes les philosophies, y compris la nôtre, qui ont régné dans notre monde occidental. Peut-être même que la philosophie indienne a encore plus d'indépendance, en ce qu'elle n'a pu rien emprunter à personne, et qu'elle a tiré tout absolument de son propre fonds. Le Sânkhya, système qui se croit supérieur à la religion, avec laquelle il a ouvertement rompu, est évidemment antérieur au bouddhisme, qu'il a inspiré; c'est-à-dire qu'il est tout au moins contemporain de Thalès et de Pythagore. Il n'y a rien d'antérieur dans l'histoire de la réflexion humaine. Je ne veux pas dire qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus solide; je suis très-loin d'un tel enthousiasme pour la philosophie indienne; mais je n'hésite pas à répéter qu'après la Grèce et tout ce qui l'a suivie en l'imitant, c'est l'Inde qui occupe le premier rang, sans que personne puisse le lui disputer, sur la vaste scène de la libre pensée et de la raison, où elle avait précédé de longtemps la Grèce elle-même, sans devoir aller aussi loin qu'elle.

Ce sont là déjà bien des titres réels à la gloire et à notre admiration, mais ce n'est pas tout. En fait de livres sacrés, de codes et de philosophie, l'Inde a des supérieurs qui la dépassent de beaucoup; mais voici un côté où elle a surpassé le monde entier, et une science où personne ne l'a égalée : c'est celle de la grammaire. Naturellement l'Inde a dû se borner à l'étude de sa propre langue, et aucune de ces comparaisons, qui nous sont aujourd'hui si faciles, n'était à sa portée. Mais, dans les limites de la langue qu'elle parlait, et qu'elle a elle-même proclamée parfaite (sanskṛitam), qui pourrait rivaliser avec elle pour l'étendue, la délicatesse, la profondeur, l'exactitude des analyses? Quel peuple en a jamais su autant que celui-là sur l'idiome dont il faisait usage? Quel

[1] Voir dans *l'Histoire générale de la philosophie*, par M. V. Cousin, la v[e] leçon; voir aussi l'article *Philosophie indienne* dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, publié par M. A. Franck.

peuple a compté un Pâṇini, avec cent autres grammairiens, trois ou quatre siècles avant l'ère chrétienne? La grammaire indienne, sortie tout entière de la religion et de l'exégèse sacrée, a la plus belle des origines; on peut ajouter que la perfection même du sanscrit aura sans doute beaucoup aidé à ces prodigieux travaux. Mais il y a d'autres peuples aussi qui ont eu des livres saints, sans jamais en tirer d'aussi fortes études, et qui ont parlé des langues presque aussi belles sans jamais les avoir approfondies ainsi. C'est le privilége exclusif de l'Inde, et il lui appartient si bien, que notre philologie comparée, dont nous sommes si fiers à juste titre, n'hésite pas à se mettre à son école, et à écouter encore ses leçons. La science grammaticale convenait mieux que toute autre au génie indien; la psychologie, la logique, la philosophie, y concourent en une certaine mesure, qui était en rapport avec ses forces, et il y a réussi de manière à défier toute rivalité [1].

On ne peut pas en dire autant, je l'avoue, des poëmes épiques et du théâtre que l'Inde a produits. La Râmâyaṇa et le Mahâbhârata, malgré de réelles beautés, ne sont point de l'ordre de l'Odyssée, de l'Iliade, et de tant d'autres chefs-d'œuvre suscités par ceux-là. Kalidâsa n'est point un Sophocle, ni même un Euripide; il n'est pas davantage un Aristophane. Mais c'est déjà beaucoup que l'esprit indien ait imaginé spontanément des épopées et tout un théâtre. Il n'a jamais pu distinguer les genres, que la Grèce a si vite discernés et isolés. Il n'avait point la connaissance pratique des choses humaines et la vigueur qui crée la tragédie; il ne possédait pas non plus la fine observation des caractères et le sentiment du ridicule, indispensable à la comédie. Mais il a eu, néanmoins, l'heureuse conception de l'épopée et du drame; et, s'il a porté dans ces arts difficiles et charmants moins de goût et moins d'habileté que n'en a montré la muse grecque, il en a ressenti le délicat et noble besoin, qu'il a parfois satisfait avec bonheur. On peut être fort au-dessous de la Grèce et briller encore d'un vif et légitime éclat.

Il n'y a plus à parler aujourd'hui de la science indienne, dont on faisait, au siècle dernier, tant de bruit, sur la foi des traditions les plus obscures et les plus fausses. La science, avec ses procédés rigoureux d'observation et ses méthodes positives, répugne absolument au génie

[1] Le génie indien est, en général, très-exubérant dans toutes ses productions, et c'est là un de ses défauts les plus saillants; mais, quand il veut éviter la prolixité, dont il est sans doute fatigué lui-même, il passe à l'autre extrême, et il arrive à une concision que rien n'égale dans l'histoire de l'esprit humain : témoin les soûtras védiques, les soûtras des Darçanas, et les soûtras grammaticaux. Il est donc toujours dans l'excès.

hindou, et il n'y a pas un seul des grands phénomènes de la nature qu'il ait pu comprendre et expliquer. Quand il essaye, par hasard, d'entrer dans cette voie, même avec l'appui de la philosophie, il n'y fait que des faux pas; il est clair qu'il n'y pourra jamais marcher. Avec les faiblesses de la superstition et de la peur, il ne songe qu'au surnaturel et à la magie. S'il se laisse aller parfois à étudier la nature, ce n'est jamais pour la connaître; c'est uniquement pour s'élever au-dessus d'elle, acquérir des facultés surhumaines et poursuivre le rêve d'une toute-puissance chimérique. Sous ce rapport, l'Inde est atteinte d'une maladie incurable, et son erreur est aussi invincible qu'elle est monstrueuse. La seule branche des sciences où l'on pouvait croire encore qu'elle avait réussi, bien que ce fût une exception peu vraisemblable, c'était l'astronomie; mais de récents travaux, dus à un juge dont la sentence est sans appel [1], ont démontré que l'astronomie indienne, tant révérée quand on ne la connaissait pas, n'est qu'un plagiat peu intelligent, dérobé aux Grecs et aux Chinois. Quant aux mathématiques indiennes, la question n'est point encore éclaircie, et il est tout au moins prudent de suspendre l'opinion qu'on doit s'en faire; mais il n'est pas probable que les mathématiques aient été beaucoup plus heureusement cultivées que l'astronomie, qui leur tient de si près.

Cette incapacité radicale pour la science doit nous expliquer cette incapacité presque égale pour l'histoire; car, au fond, c'est la même cause qui les produit toutes deux. L'histoire aussi est une science; ce sont aussi des faits qu'elle constate, plus variables et moins nécessaires que ceux de la nature. Mais qui ne sait pas voir les faits naturels, bien qu'ils posent sans cesse sous les yeux de l'observateur, à peu près immuables et toujours réguliers, ne saura guère mieux étudier les faits humains, qui sont exclusivement la matière dont l'histoire est faite. Ceux-là sont très-mobiles, comme toutes les œuvres de l'homme, et le plus souvent ils sont dans une agitation et une turbulence qui les rend très-difficiles à saisir et à fixer, même par la pensée. Je ne nie pas la réalité des diverses influences auxquelles on a parfois attribué cette impuissance historique, et notamment l'organisation des castes et le morcellement infini des États; mais cela même ne suffit pas, ainsi que je l'ai fait voir; et, si l'Inde n'a jamais su écrire l'histoire, on peut assigner à cette

[1] M. Biot, voir le *Journal des Savants*, cahiers d'août, octobre, novembre et décembre 1860. En rendant compte du Soûrya-Siddhânta de M. Whitney, M. Biot est tout à fait d'accord avec le philologue américain, et il constate que les Hindous n'ont fait que copier les Grecs pour l'ensemble de la science, et en grande partie les Chinois pour le système des Nakshatras.

lacune de son intelligence deux autres causes plus intimes, et, selon toute apparence, bien plus efficaces. L'Inde a méconnu la vraie nature de l'homme, et elle n'a jamais eu la notion précise du temps.

Absorbée dans la recherche et la contemplation de l'infini, et perdue dans les nuages où elle l'entrevoyait vaguement, et où il reste toujours enveloppé pour nos trop faibles regards, elle a porté sur l'ensemble des choses l'éblouissement dont elle était frappée; ses yeux n'ont pu rien distinguer nettement dans ce monde, qui n'a plus rien été pour elle. L'homme a disparu plus encore que la nature; et, quand la philosophie, poussée par les besoins de la raison, a prétendu les comprendre l'un et l'autre, elle n'y a pas mieux réussi que la religion; ses aberrations n'ont pas été moins aveugles. Ce qu'est l'homme ici-bas, ce qu'il peut espérer ou craindre après cette vie, ce sont là des problèmes qu'elle a eu la gloire d'agiter, mais auxquels elle a donné les plus fausses solutions. Elle a cru à la transmigration; et cette erreur, commune au bouddhisme tout aussi bien qu'au brahmanisme son ennemi, à la philosophie la plus indépendante, tout aussi bien qu'à la plus sévère orthodoxie, a fait prendre dans le plus irremédiable dédain la vie présente et tout ce qui s'y rattache. La transmigration rend l'homme éternel; mais elle le défigure au point de le rendre méconnaissable; et, à la place de cette éternité menteuse qu'elle lui confère, elle lui ôte le privilége de sa personnalité, sans laquelle il n'est rien. La personne humaine détruite, on ne voit plus trop ce qui demeure pour l'histoire; et l'on a bien raison de ne pas songer à perpétuer le vain souvenir de toutes ces actions qui ne sont qu'un rêve, et de tous ces acteurs qui ne sont que des ombres passagères.

Par suite, qu'importe dans quel ordre ces fugitives apparences se sont succédé? Qu'importe à quel moment elles se sont produites? Le temps dans lequel nous les plaçons ne compte pas plus devant l'infinie durée que l'homme lui-même ne pèse devant l'être infini. Le temps et l'homme sont des chimères, et ils se perdent l'un et l'autre dans l'incommensurable, qui est l'unique et permanente réalité. Les doutes d'Ardjouna dans la Bhagavad-Guîtâ et les enseignements que le dieu lui révèle sont le fond même de toute la pensée indienne; et, quand on réduit l'homme à ce néant, et le spectacle du monde à cette fantasmagorie, il n'y a rien d'étonnant qu'on oublie toute chronologie et toute histoire. Tenir le moindre compte des individus et des temps, ce serait une choquante inconséquence, et des esprits qui se laissent guider par le plus irrésistible instinct ne sont pas exposés à ces contradictions-là. L'Inde, sans doute, ne s'est pas donné à elle-même les motifs que nous

supposons ici à son abstention et à son silence; mais elle y a spontanément obéi, et elle n'a jamais eu plus d'histoire qu'elle n'a eu de liberté.

Pour être juste, il faut généraliser cette remarque, et, de l'Inde, il faut l'étendre à l'Asie tout entière. Sauf la Bible, qui est un monument historique, en même temps qu'elle est un monument sacré, il n'y a pas un seul peuple de l'Asie ancienne qui ait été capable d'écrire son histoire, de même qu'il n'y en a pas un seul qui ait été libre. Les Perses n'y ont pas moins échoué que les Hindous; et, si les Chinois ont su se donner une chronologie régulière, fondée sur les observations exactes d'une astronomie assez avancée, on ne peut pas dire précisément que ce soient des historiens. Dans leur monde étrange, et si singulièrement original, l'histoire ne s'est pas plus perfectionnée que tout le reste; et, si ce qu'on connaît des annales chinoises suffit pour leur assurer une place à part entre les nations asiatiques, c'est bien loin de suffire pour les égaler aux grandes œuvres d'histoire qu'a produites le monde occidental, et dont nous avons le droit de nous enorgueillir.

On a beaucoup recherché, sur les traces de Montesquieu, pourquoi le despotisme était endémique à l'Asie, et l'on a donné diverses explications de ce phénomène, qui avait déjà préoccupé les anciens, Hippocrate, Platon et Aristote[1]. On pourrait se demander, par une recherche très-voisine, pourquoi les peuples asiatiques n'ont point eu d'histoire. On a formé bien des systèmes et des hypothèses spécieuses. Le plus simple peut-être et aussi le plus vrai, c'est de constater cette inaptitude évidente et de la rapporter à la constitution naturelle de la race. Le génie indien, en particulier, est admirablement doué; mais il offre cette lacune. Il est organisé de manière à ne rien observer exactement du monde extérieur, et même à ne porter qu'une lumière très-peu distincte sur les idées de la conscience et de l'esprit. L'intelligence hindoue est faite autrement que la nôtre; et il suffit de voir, dans les épopées, le tissu puéril et inextricable des récits et des épisodes, pour être assuré qu'aucun progrès ne pourra jamais amener dans de tels esprits l'ordre et la gravité du récit historique. Après l'*Iliade*, si sagement ordonnée, on conçoit sans peine la venue d'un Hérodote et d'un Thucydide; mais, au Mahâbhârata et même au Râmâyaṇa, il ne peut succéder qu'un Mahâvamça et un Râdjataranguinî[2].

[1] Hippocrate, *Traité des eaux, des airs et des lieux*, édition et traduction de M. E. Littré, t. II, p. 53; Platon, *Les lois*, livre V, à la fin; Aristote, *Politique*, IV, VI, 1, page 218 de ma traduction, 2ᵉ édition. Voir aussi Montesquieu, liv. XIV à XVII de l'*Esprit des lois*. — [2] C'est ce défaut de mesure et de goût qui a em-

En présence d'un tel défaut, avec toutes les conséquences qu'il a portées, il semble qu'il ne reste qu'un seul parti à prendre: c'est, en renonçant à l'espérance d'une histoire de l'Inde, de se borner à étudier et à classer ses œuvres intellectuelles, la partie la plus belle et toujours subsistante de son héritage. Il est vrai qu'il n'y a pas plus de date pour les œuvres de l'esprit indien qu'il n'y en a pour les événements sociaux et politiques. Mais il y a, entre ces monuments vénérables, parvenus jusqu'à nous, des différences de langue, de style, de pensées, que la philologie peut distinguer avec une certitude irrécusable. La langue des Védas n'est pas celle des épopées, qui, à son tour, n'est pas celle des Pourâṇas. Dans les quatre Védas eux-mêmes, on peut signaler des diversités ou des ressemblances qui marquent leur rang de succession. Les Brâhmaṇas avec les Oupanishads ne viennent qu'après les Mantras[1]; et les Soûtras viennent après les Oupanishads et les Brâhmaṇas. En poursuivant cette classification, on arriverait à établir quelques grandes divisions, dont les limites chronologiques resteraient toujours indécises, mais dont les limites spirituelles seraient assez reconnaissables. Nier que cette classification soit possible, ce serait soutenir que, dans notre langue française, par exemple, on en est réduit à ne pouvoir discerner l'idiome de Froissart de celui de Rabelais, l'idiome de Montaigne de celui de Descartes, l'idiome de Bossuet de celui de Châteaubriant. Qui peut les confondre et croire que tous ces écrivains ont été du même siècle ou qu'ils ont le même style? Ces nuances, qui sont très-faciles à saisir pour nous, deviennent, j'en conviens, bien autrement délicates quand il s'agit d'une langue telle que le sanscrit; mais nos philologues sont, dès à présent, assez habiles pour les fixer; et des essais fort heureux, quoique partiels, démontrent déjà que des efforts de ce genre peuvent être tout à fait efficaces. Il n'y a qu'à les généraliser et à les étendre de quelques portions isolées au cercle entier de l'intelligence hindoue, soit brahmanique, soit bouddhiste. Cette classification étant une fois complète, nous ne saurions pas encore, sans doute, tout ce que nous désirons; mais ce serait déjà un spectacle profondément instructif, et, comme, en définitive, le rôle qu'a joué l'Inde dans les annales humaines est un rôle purement intellectuel, c'est le tableau des productions de son esprit qui est à la fois le plus honorable pour elle

pêché l'Inde d'atteindre le beau dans l'art. A vrai dire, il n'y a pas d'art indien, et ce que l'Inde a produit en ce genre est trop peu remarquable pour tenir une place dans l'histoire de l'intelligence humaine.— [1] Voir, sur ce point spécial, l'excellent ouvrage de M. Max Müller, *A history of ancient sanscrit literature.*

et le plus intéressant pour nous. Une histoire de la pensée vaut bien une histoire de la politique.

Je ne puis donc, en terminant cet examen de l'ouvrage de M. Chr. Lassen, que féliciter l'auteur d'avoir réservé une part toute spéciale à ce grand sujet. Nous suivrons M. Lassen sur ce nouveau terrain, dès qu'il nous mettra en mesure de le faire, et nous sommes assuré que, dans ce complément de ses savantes investigations, il portera toutes les qualités éminentes que nous avons louées en lui avec tant de plaisir et de justice.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Trésor de l'église de Conques, dessiné et décrit par M. Alfred Darcel, attaché à la direction des musées impériaux, 1 vol. in-4°; librairie archéologique de Victor Didron, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 23, 1861.

Manuel des œuvres de bronze et d'orfèvrerie du moyen âge, par M. Didron aîné; 1 vol. in-4°, librairie archéologique de Victor Didron, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 23, 1859.

Rien, aujourd'hui, n'est aussi rare en France que les anciens trésors d'églises. Ces collections de pièces d'orfévrerie avaient, en 1793, le double tort d'avoir servi au culte catholique et d'être en or et en argent. Même cupidité et même fanatisme, elles furent confisquées et fondues en lingots, ou bien dérobées et vendues aux brocanteurs, ou bien encore cachées et confiées à des mains infidèles, à tel point que, dans les églises, il n'en est rien resté. Déjà, même avant la tourmente révolutionnaire, la plupart de ces collections avaient perdu, au point de vue archéologique, une partie de leur ancien prix. Les calvinistes de 1562 les avaient saccagées et en avaient soustrait ou détruit un grand nombre de pièces des plus beaux temps du moyen âge. Il est vrai que, plus tard, pour les besoins du culte, on avait refait ces pièces, et souvent même avec plus de richesse et un plus grand poids de métal, mais dans un autre style, sans art et sans caractère, dans ce goût bâtard et solennel qui affecte l'orfévrerie d'église depuis le règne de Louis XIV.

C'est donc presque un miracle aujourd'hui, ou tout au moins une

étrange fortune, que de trouver chez nous, dans une église, un de ces précieux dépôts, et d'y découvrir des pièces d'une haute antiquité. Telle est pourtant la surprise qui vous attend sur les confins du Rouergue et de l'Auvergne, dans la sévère et étroite vallée de Conques, où furent bâties, vers le commencement du XIe siècle, l'ancienne abbaye bénédictine de Sainte-Foy, aujourd'hui complétement ruinée, et l'église de cette abbaye, vaste édifice à pleins cintres, qui, par bonheur, est encore debout. C'est là, dans cette église, que se conserve, grâce à un genre de patriotisme malheureusement trop rare, la plus grande partie de l'ancien trésor de l'abbaye. Aux approches de la Terreur, lorsque le culte allait être interdit, certains habitants du village se chargèrent, non sans péril, de recevoir chez eux et de tenir cachés ces objets de leur vénération; puis, après la tempête, pas un d'eux n'oublia son dépôt : tout fut exactement rendu.

Dès 1838, dans ses notes de voyage en Auvergne, M. Mérimée avait parlé de ce trésor ainsi que de la grande et remarquable église où il est conservé. Sur cet éveil les visiteurs arrivèrent. L'obscur vallon, le modeste village, en virent passer un certain nombre tous les ans, et l'un d'entre eux, M. Darcel, ne se contenta pas d'un coup d'œil, il voulut étudier, et prolongea bravement son séjour sous l'abri pittoresque de ce vieux presbytère assis au flanc de la montagne, seule hospitalité possible en ces contrées sauvages. Là, pendant de longues journées, dessinant et décrivant, un à un, chacun de ces précieux bijoux, il recueillit les matériaux d'un livre qu'il vient de mettre au jour.

C'est un intéressant travail. M. Darcel, quoique jeune encore, s'est déjà distingué dans ce genre de recherches; il est bon observateur, dessine et décrit avec exactitude, et ne se borne pas à la science qui s'apprend dans les livres : il a vu et comparé beaucoup de monuments. Nous ne pensons pas qu'après lui il y ait grand'chose à dire sur cet ancien trésor de Conques : son texte et ses dessins en donnent une complète idée.

Parmi ces œuvres d'orfévrerie sacrée, en est-il qui remontent aux temps carlovingiens, ainsi que la tradition l'affirme; et, par exemple, ce reliquaire en forme d'A majuscule, qui fut donné, dit-on, par Charlemagne lui-même à l'abbaye de Conques, présente-t-il quelques-uns des signes caractéristiques de l'ornementation du VIIIe et du IXe siècle? Nous avons tout lieu d'en douter, et nous aurions voulu que M. Darcel, qui semble partager nos doutes, n'hésitât pas à rajeunir ce monument de deux siècles au moins. Nous n'y voyons, pour notre part, ni sur la face, ni même sur le revers, rien de carlovingien. Et, ce ne sont pas seule-

ment ces filigranes, ce délicat travail, cette légèreté d'outil, qui nous transportent, malgré nous, au commencement du XII[e] siècle, c'est le dessin des entrelacs, et le caractère général de la décoration. L'habileté pratique, M. Darcel le dit avec raison, est à peu près égale au IX[e] et au XII[e] siècle : elle ne fait complétement défaut que dans l'époque intermédiaire; aussi, pour ce qui concerne l'âge de ce curieux reliquaire, le X[e] et le XI[e] siècle sont tous deux hors de cause : il n'y a lieu d'hésiter qu'entre le IX[e] et le XII[e]. Mais, si, dans ces deux époques, le métier, à proprement parler, n'offre pas de sensibles différences, bien qu'on en pût, à la rigueur, découvrir quelques-unes, il n'en est pas ainsi du style. Le style, ou, si l'on veut, le caractère du dessin, est, dans les deux époques, tout à fait différent et se distingue à des traits qu'on ne saurait confondre.

Nous ne voyons donc dans l'A de Charlemagne, c'est ainsi que ce reliquaire est désigné dans le trésor de Conques, qu'une œuvre très-intéressante des premiers temps du XII[e] siècle, contemporaine, par conséquent, et des deux autels portatifs et du reliquaire de Bégon, et de la plupart des morceaux les plus anciens de cette précieuse collection. Nous devons cependant reconnaître, avec M. Darcel, qu'un des petits phylactères reproduits sur sa neuvième planche peut remonter au IX[e] et même au VIII[e] siècle. Ici le caractère du dessin est tout à fait d'accord avec la tradition. Ces méandres, ces feuilles, ces oiseaux qui semblent empruntés aux peintures des catacombes, ces lacis presque mérovingiens, et d'autres particularités non moins significatives, sont d'infaillibles indices d'une haute antiquité. Aussi, quand nous aurions là quelques vestiges d'orfévrerie vraiment carlovingienne, et, comme le dit M. Darcel, quelque don du roi Pépin ou de son fils, il n'y aurait rien d'étonnant.

Ce précieux fragment et le petit autel portatif dont l'inscription et un des côtés sont figurés au bas de la seconde planche se recommandent à notre attention par une particularité qu'il est bon de noter. Les ornements de ces deux pièces sont en partie niellés; or la niellure, comme on sait, devint, en Italie, vers 1450, la première origine de la gravure en taille douce. Il n'est donc pas sans intérêt de retrouver chez nous, au XII[e] siècle et voire même au VIII[e], ce procédé, d'où devait naître, pour les arts du dessin, un si merveilleux secours, un si grand moyen d'influence, et l'espoir assuré de braver l'action du temps.

Nous ne suivrons pas M. Darcel dans la série de ses descriptions. Il faudrait trop de temps pour passer en revue ces reliquaires de formes si diverses, ces monstrances et ces ostensoirs, si simples de dessin, et

si mal remplacés aujourd'hui, dans nos églises, par de lourds soleils rayonnants; ces statuettes en argent repoussé, ces bassins émaillés, ces croix finement ciselées et tant d'autres ouvrages, presque tous rares et précieux. Le peu que nous en avons dit suffit, nous l'espérons, pour inspirer à ceux que ces études intéressent l'envie de lire le livre, et, qui sait même, d'aller à Conques en contrôler l'exactitude et la véracité.

Cette monographie d'un trésor d'église nous fait penser à un autre ouvrage, de date presque aussi récente, qui traite de ces mêmes matières, mais avec plus d'étendue et d'un point de vue plus général. Il s'agit d'un manuel des œuvres de bronze et d'orfévrerie au moyen âge, par M. Didron aîné. Ce livre aura deux parties : l'une traitera de l'orfévrerie laïque, ou, si l'on veut, profane; l'autre, de l'orfévrerie religieuse. La première n'a pas encore paru; la seconde est sous nos yeux. Comme la plupart des œuvres de l'auteur, ce manuel n'est pas archéologique seulement, il est en même temps pratique, ou, pour mieux dire, industriel, dans la bonne acception du mot. Il a deux faces, en quelque sorte, et regarde aussi bien l'avenir que le passé, pareil à ce personnage à moitié jeune, à moitié vieux, sorte de Janus du XII[e] siècle, sculpté sur les parois de l'abbaye de Saint-Denis, et adopté par l'auteur comme l'emblème de ses travaux, comme son cachet, comme sa marque de fabrique. En effet, depuis trente ans et plus qu'il s'occupe du moyen âge, avec une persévérance qu'on ne peut avoir en trop d'estime, même en n'adoptant pas en tout point ses idées, M. Didron n'étudie pas seulement en érudit, par curiosité scientifique, il utilise ses recherches, il recueille des types, des modèles, des sujets d'imitation, des projets qu'il fait ensuite exécuter dans des ateliers qu'il surveille et qui obéissent à son inspiration. Pour lui, l'art de l'époque qui vit fleurir l'ogive, l'art de nos pères pendant trois siècles, est encore l'art par excellence, l'art qu'il voudrait ressusciter, et qui, s'il était le maître, deviendrait l'art de l'avenir. Il a, sur ce sujet, de véritables convictions : on ne peut mettre au service d'idées plus exclusives plus de bonne foi et plus de dévouement. Si nous devions ici discuter ce système, comme nous l'avons fait ailleurs quelquefois, nous nous permettrions de le combattre encore, persuadé que nous sommes que toute imitation servile, quelles que soient l'époque et le style dont s'inspirent les imitateurs, ne peut être pour l'art qu'une cause de mort. Notre temps, à coup sûr, n'est pas riche en inventions plastiques; rien, depuis soixante ans, ni dans l'architecture, ni dans la sculpture d'ornements, ne semble vouloir prendre une physionomie vraiment neuve. Cette dose d'originalité, bonne ou mauvaise, qui n'a

manqué à aucun des siècles précédents, fait au nôtre absolument défaut; son ambition se borne à reproduire d'anciens patrons, tantôt l'un, tantôt l'autre, selon le goût instable de la mode, sans rien créer qui soit à lui. S'ensuit-il qu'il nous faille ériger cette faiblesse en système? Avant d'absoudre ainsi, avant de provoquer l'esprit d'imitation, n'y a-t-il rien à tenter? Le siècle n'est pas fini, n'en désespérons pas. Il peut encore faire quelque chose qui porte son cachet.

Nous persistons donc à croire que plus on tient en haute estime aussi bien l'art du moyen âge que l'art grec et romain, moins on en doit encourager les copies et les contrefaçons. S'il fallait cependant faire, sur un point, violence à ce principe, et montrer quelque tolérance pour des reproductions littérales, pour des *fac-simile*, ce serait en faveur de l'orfévrerie d'église, de l'orfévrerie liturgique et sacrée, que nous ferions cette exception. Il y a là, dirions-nous, des circonstances atténuantes. Un bon nombre d'églises antérieures au XVI^e siècle nous restent encore, Dieu merci; or il en est bien peu où la décoration des autels ne soit en disparate avec le style du monument. Pour peu qu'on ait la prétention d'atténuer ce contraste, de rétablir quelque harmonie entre le principal et l'accessoire, que peut-on faire? chercher des formes nouvelles? s'adresser à l'imagination? Ce serait aggraver le mal, tomber dans la fantaisie, s'égarer à coup sûr. Le parti le plus sage n'est-il donc pas de rétablir, autant qu'il est possible, l'harmonie primitive, en en reproduisant les anciens éléments. C'est de l'art traditionnel qu'il faut ici, pas autre chose; l'archéologie doit être souveraine. Il s'agit de fouiller les débris de nos anciens trésors, de choisir dans cette orfévrerie échappée au naufrage les types les plus beaux et de les faire surmouler. Or c'est justement là ce que M. Didron se propose, et ce qu'il a déjà fait plus d'une fois avec succès. Il en use avec le moyen âge comme M. Barbedienne avec l'antiquité. Ni l'un ni l'autre, assurément, ne font de l'art à proprement parler: c'est de l'industrie; industrie, toutefois, d'un ordre supérieur; industrie esthétique, qui rend à l'art de vrais services, en façonnant aux saines habitudes nos yeux et nos esprits.

Mais écartons ce côté pratique, cette question d'application : bornons-nous à la partie archéologique du manuel de M. Didron : il va nous rester un ouvrage plein d'utiles recherches, d'informations curieuses, d'habiles rapprochements. Ses descriptions sont claires et exemptes, pour la plupart, de vues systématiques. De nombreuses gravures entremêlées au texte en rendent l'intelligence prompte et facile. Peut-être ces gravures, très-finement exécutées, sont-elles d'une échelle un peu microscopique, mais leur petite taille permet de les intercaler plus aisé-

ment, chacune à sa vraie place, dans le paragraphe qui lui est propre. Elles sont, d'ailleurs, d'un si délicat travail qu'on les peut étudier à la loupe.

Tout objet dont l'orfévrerie peut décorer l'intérieur d'une église, tout ce qu'elle peut exécuter en bronze, en argent, en or, en métal fondu ou battu, vous en trouvez dans ce manuel l'image et la description. Revêtements d'autels, retables, reliquaires, châsses, chandeliers, candélabres, lampes, vases, bénitiers, burettes, encensoirs, navettes, crosses, ciboires, calices, pixides, ostensoirs, crucifix: la liste est longue, et nous l'interrompons. Tant d'autres groupes d'objets divers pourraient grossir cette nomenclature! Tous ces groupes forment chacun un chapitre, divisé lui-même en articles; autant d'articles, autant d'exemples, et pour chaque exemple une planche. Vous embrassez ainsi d'un coup d'œil tout le trésor d'une sacristie au XII[e] et au XIII[e] siècle. Quelle variété de formes! quel bonheur de contours! que d'art et que d'intelligence! quelle appropriation de chaque chose à sa fin! On reste confondu devant cette richesse d'imagination mêlée dans la pratique à tant de justesse et d'à propos.

Ce qui serait d'un extrême intérêt, ce serait d'étudier tous ces types en jetant un regard en arrière, en les suivant dans le passé, en en constatant l'origine et la filiation. Ces formes du XII[e] et du XIII[e] siècle ne sont pas nées d'elles-mêmes par une génération spontanée : elles ont quelques parties entièrement originales, elles en ont d'autres seulement rajeunies, c'est-à-dire légèrement modifiées, d'autres qui appartiennent presque sans changement soit aux siècles chrétiens antérieurs, soit même à l'antiquité païenne. Quelle est la proportion des parties empruntées et des parties vraiment neuves? On pourrait faire, à ce sujet, tout un travail d'anatomie esthétique non moins instructif que curieux. Il va sans dire que M. Didron n'aborde pas ces sortes de recherches. Elles n'ont d'attrait et d'importance que pour ceux qui, comme nous, désirent que notre siècle et les siècles futurs ne se laissent pas déshériter de toute initiative, de toute originalité, et ne se résignent pas au métier de copistes sans tenter au moins quelque effort. L'originalité dans les arts n'est jamais absolue, elle est, de toute nécessité, le produit d'un certain amalgame de tradition et d'invention. C'est au génie, nous le savons, qu'il appartient de découvrir les lois de ce mélange; mais on peut tout au moins préparer ses inspirations en indiquant la route que nos pères l'ont vu suivre. Si M. Didron ne nous rend pas lui-même ce service, son livre, par l'abondance et le choix des exemples, la clarté des explications, peut être de grand secours à qui voudrait tenter cette sorte

d'étude, et c'est à ce titre surtout que nous le recommandons à nos lecteurs et que nous félicitons l'auteur d'avoir mené à bonne fin cette laborieuse publication.

L. VITET.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES, par M. l'abbé Paramelle; Paris, imprimerie de Bailly, d'Ivry et Cie, place Sorbonne, 2. 1 vol. in-8°, *avec cette épigraphe :*

> On croit que ces endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, et peu éloignée de la surface.
> (*Encyclopédie*, art. SOURCE.)

VOYAGES D'UN HYDROSCOPE, ou l'Art de découvrir les sources, par F. Amy, avec une préface de M. A. S., ancien représentant. Paris, à la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, 12. 1 vol. in-12, 1861.

L'EXAMEN DE CES OUVRAGES EST PRÉCÉDÉ D'UN *RÉSUMÉ DES SCIENCES OCCULTES.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

§ III.

Résumé des sciences occultes.

B. *Doctrines occultes où l'influence du christianisme est intervenue.*

La magie, librement pratiquée dans l'antiquité, fut proscrite chez un seul peuple; mais Moïse, en appelant *la peine de mort sur la magicienne,*

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 46.

sacrifiait plus à la politique qu'à la religion; le motif qui le déterminait était sans doute celui de soustraire les Juifs à l'influence des autres peuples, afin que, dans son état d'isolement, il ne cessât point d'observer les commandements de Dieu donnés sur le mont Sinaï, ainsi que les lois, les règles et les préceptes formulés dans le Pentateuque.

Le christianisme, en reconnaissant deux puissances hors de l'homme, sans cesse occupées de lui, *Dieu* pour le protéger et le conduire dans le chemin du bien, et *Satan* pour le perdre en cherchant toutes les occasions de le tenter afin de s'emparer de lui, et de le soustraire par là à la bienveillance de Dieu, le christianisme, disons-nous, envisagea la science occulte tout autrement qu'elle ne l'avait été auparavant.

En effet, le christianisme reconnaît les miracles produits par la toute-puissance de Dieu, en même temps qu'il accorde à Satan le pouvoir de faire des choses extraordinaires et en dehors des choses que la création a réglées. Cette manière de voir n'est point contraire à l'esprit du Pentateuque, en ce sens que Moïse a admis un pouvoir magique indépendant de Dieu. Sous ce rapport, l'Église a dû distinguer, dans les choses surnaturelles, des actes *licites*, parce que Dieu intervient ou les permet, et des actes *illicites*, parce que, étrangers à l'intervention divine, ils sont dirigés par l'influence de Satan.

Voilà donc une distinction inconnue de l'antiquité, qui donne lieu à une *magie blanche*, que l'Église autorise, et à une *magie noire*, qu'elle proscrit. Le mot *sorcellerie*, si usité dans les procès du moyen âge et du XVII[e] siècle, est synonyme de magie noire.

Si cette distinction ne fût pas sortie du domaine spirituel de l'Église, elle ne provoquerait pas d'autre observation que celle de la difficulté extrême de l'appliquer avec certitude à des cas déterminés, surtout si l'on considère la facilité de confondre une découverte imprévue du génie de l'homme avec un acte qu'on est tenté d'attribuer à Satan. Mais une conséquence de cette distinction ayant été l'institution de tribunaux jugeant sans appel, après avoir recouru à la question ordinaire et à la question extraordinaire, pour savoir si les prévenus étaient réellement fauteurs de *magie noire* ou *sorcellerie*, c'est alors que la justice, la raison et la vérité ont eu à gémir sur les nombreuses victimes que frappèrent l'ignorance ou l'envie.

Le christianisme ne diminua pas, dans le moyen âge, ni même dans les temps modernes, le nombre des personnes qui croyaient à la magie et à tous les mystères des sciences occultes, malgré les dangers que l'Église faisait dépendre de l'intervention de Satan dans les pratiques magiques, et la peine du feu, dont les tribunaux de la sainte inquisi-

et le plus intéressant pour nous. Une histoire de la pensée vaut bien une histoire de la politique.

Je ne puis donc, en terminant cet examen de l'ouvrage de M. Chr. Lassen, que féliciter l'auteur d'avoir réservé une part toute spéciale à ce grand sujet. Nous suivrons M. Lassen sur ce nouveau terrain, dès qu'il nous mettra en mesure de le faire, et nous sommes assuré que, dans ce complément de ses savantes investigations, il portera toutes les qualités éminentes que nous avons louées en lui avec tant de plaisir et de justice.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Trésor de l'église de Conques, dessiné et décrit par M. Alfred Darcel, attaché à la direction des musées impériaux, 1 vol. in-4°; librairie archéologique de Victor Didron, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 22, 1861.

Manuel des œuvres de bronze et d'orfévrerie du moyen âge, par M. Didron aîné; 1 vol. in-4°, librairie archéologique de Victor Didron, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 22, 1859.

Rien, aujourd'hui, n'est aussi rare en France que les anciens trésors d'églises. Ces collections de pièces d'orfévrerie avaient, en 1793, le double tort d'avoir servi au culte catholique et d'être en or et en argent. Moitié cupidité et moitié fanatisme, elles furent confisquées et fondues en lingots, ou bien dérobées et vendues aux brocanteurs, ou bien encore cachées et confiées à des mains infidèles, à tel point que, dans les églises, il n'en est rien resté. Déjà, même avant la tourmente révolutionnaire, la plupart de ces collections avaient perdu, au point de vue archéologique, une partie de leur ancien prix. Les calvinistes de 1562 les avaient saccagées et en avaient soustrait ou détruit un grand nombre de pièces des plus beaux temps du moyen âge. Il est vrai que, plus tard, pour les besoins du culte, on avait rétabli ces pièces, et souvent même avec plus de richesse et un plus grand poids de métal, mais dans un autre style, sans art et sans caractère, dans ce goût lourd et solennel qu'affecte l'orfévrerie d'église depuis le règne de Louis XIV.

C'est donc presque un miracle aujourd'hui, ou tout au moins une

étrange fortune, que de trouver chez nous, dans une église, un de ces précieux dépôts, et d'y découvrir des pièces d'une haute antiquité. Telle est pourtant la surprise qui vous attend sur les confins du Rouergue et de l'Auvergne, dans la sévère et étroite vallée de Conques, où furent bâties, vers le commencement du XIe siècle, l'ancienne abbaye bénédictine de Sainte-Foy, aujourd'hui complétement ruinée, et l'église de cette abbaye, vaste édifice à pleins cintres, qui, par bonheur, est encore debout. C'est là, dans cette église, que se conserve, grâce à un genre de patriotisme malheureusement trop rare, la plus grande partie de l'ancien trésor de l'abbaye. Aux approches de la Terreur, lorsque le culte allait être interdit, certains habitants du village se chargèrent, non sans péril, de recevoir chez eux et de tenir cachés ces objets de leur vénération; puis, après la tempête, pas un d'eux n'oublia son dépôt : tout fut exactement rendu.

Dès 1838, dans ses notes de voyage en Auvergne, M. Mérimée avait parlé de ce trésor ainsi que de la grande et remarquable église où il est conservé. Sur cet éveil les visiteurs arrivèrent. L'obscur vallon, le modeste village, en virent passer un certain nombre tous les ans, et l'un d'entre eux, M. Darcel, ne se contenta pas d'un coup d'œil, il voulut étudier, et prolongea bravement son séjour sous l'abri pittoresque de ce vieux presbytère assis au flanc de la montagne, seule hospitalité possible en ces contrées sauvages. Là, pendant de longues journées, dessinant et décrivant, un à un, chacun de ces précieux bijoux, il recueillit les matériaux d'un livre qu'il vient de mettre au jour.

C'est un intéressant travail. M. Darcel, quoique jeune encore, s'est déjà distingué dans ce genre de recherches; il est bon observateur, dessine et décrit avec exactitude, et ne se borne pas à la science qui s'apprend dans les livres : il a vu et comparé beaucoup de monuments. Nous ne pensons pas qu'après lui il y ait grand'chose à dire sur cet ancien trésor de Conques : son texte et ses dessins en donnent une complète idée.

Parmi ces œuvres d'orfévrerie sacrée, en est-il qui remontent aux temps carlovingiens, ainsi que la tradition l'affirme; et, par exemple, ce reliquaire en forme d'A majuscule, qui fut donné, dit-on, par Charlemagne lui-même à l'abbaye de Conques, présente-t-il quelques-uns des signes caractéristiques de l'ornementation du VIIIe et du IXe siècle? Nous avons tout lieu d'en douter, et nous aurions voulu que M. Darcel, qui semble partager nos doutes, n'hésitât pas à rajeunir ce monument de deux siècles au moins. Nous n'y voyons, pour notre part, ni sur la face, ni même sur le revers, rien de carlovingien. Et, ce ne sont pas seule-

ment ces filigranes, ce délicat travail, cette légèreté d'outil, qui nous transportent, malgré nous, au commencement du XII^{e} siècle, c'est le dessin des entrelacs, et le caractère général de la décoration. L'habileté pratique, M. Darcel le dit avec raison, est à peu près égale au IX^{e} et au XII^{e} siècle : elle ne fait complétement défaut que dans l'époque intermédiaire; aussi, pour ce qui concerne l'âge de ce curieux reliquaire, le X^{e} et le XI^{e} siècle sont tous deux hors de cause : il n'y a lieu d'hésiter qu'entre le IX^{e} et le XII^{e}. Mais, si, dans ces deux époques, le métier, à proprement parler, n'offre pas de sensibles différences, bien qu'on en pût, à la rigueur, découvrir quelques-unes, il n'en est pas ainsi du style. Le style, ou, si l'on veut, le caractère du dessin, est, dans les deux époques, tout à fait différent et se distingue à des traits qu'on ne saurait confondre.

Nous ne voyons donc dans l'A de Charlemagne, c'est ainsi que ce reliquaire est désigné dans le trésor de Conques, qu'une œuvre très-intéressante des premiers temps du XII^{e} siècle, contemporaine, par conséquent, et des deux autels portatifs et du reliquaire de Bégon, et de la plupart des morceaux les plus anciens de cette précieuse collection. Nous devons cependant reconnaître, avec M. Darcel, qu'un des petits phylactères reproduits sur sa neuvième planche peut remonter au IX^{e} et même au VIII^{e} siècle. Ici le caractère du dessin est tout à fait d'accord avec la tradition. Ces méandres, ces feuilles, ces oiseaux qui semblent empruntés aux peintures des catacombes, ces lacis presque mérovingiens, et d'autres particularités non moins significatives, sont d'infaillibles indices d'une haute antiquité. Aussi, quand nous aurions là quelques vestiges d'orfévrerie vraiment carlovingienne, et, comme le [illegible] M. Darcel, quelque don du roi Pépin ou de son fils, il n'y aurait [illegible] d'étonnant.

Ce précieux fragment et le petit autel portatif dont l'inscription et [illegible] les côtes sont figurés au bas de la seconde planche se recomman[illegible] [illegible] notre attention par une particularité qu'il est bon de noter. Les [illegible] de ces deux pièces sont en partie niellés; or la niellure, [illegible] on sait, devint, en Italie, vers 1450, la première origine de la [illegible] en taille douce. Il n'est donc pas sans intérêt de retrouver chez [illegible] siècle et voire même au VIII^{e}, ce procédé, d'où devait naître, [illegible] du dessin, un si merveilleux secours, un si grand moyen [illegible] espoir assuré de braver l'action du temps.

[illegible] pas M. Darcel dans la série de ses descriptions. Il [illegible] le temps pour passer en revue ces reliquaires de formes [illegible] monstrances et ces ostensoirs, si simples de dessin, et

si mal remplacés aujourd'hui, dans nos églises, par de lourds soleils rayonnants; ces statuettes en argent repoussé, ces bassins émaillés, ces croix finement ciselées et tant d'autres ouvrages, presque tous rares et précieux. Le peu que nous en avons dit suffit, nous l'espérons, pour inspirer à ceux que ces études intéressent l'envie de lire le livre, et, qui sait même, d'aller à Conques en contrôler l'exactitude et la véracité.

Cette monographie d'un trésor d'église nous fait penser à un autre ouvrage, de date presque aussi récente, qui traite de ces mêmes matières, mais avec plus d'étendue et d'un point de vue plus général. Il s'agit d'un manuel des œuvres de bronze et d'orfévrerie au moyen âge, par M. Didron aîné. Ce livre aura deux parties : l'une traitera de l'orfévrerie laïque, ou, si l'on veut, profane; l'autre, de l'orfévrerie religieuse. La première n'a pas encore paru; la seconde est sous nos yeux. Comme la plupart des œuvres de l'auteur, ce manuel n'est pas archéologique seulement, il est en même temps pratique, ou, pour mieux dire, industriel, dans la bonne acception du mot. Il a deux faces, en quelque sorte, et regarde aussi bien l'avenir que le passé, pareil à ce personnage à moitié jeune, à moitié vieux, sorte de Janus du XII[e] siècle, sculpté sur les parois de l'abbaye de Saint-Denis, et adopté par l'auteur comme l'emblème de ses travaux, comme son cachet, comme sa marque de fabrique. En effet, depuis trente ans et plus qu'il s'occupe du moyen âge, avec une persévérance qu'on ne peut avoir en trop d'estime, même en n'adoptant pas en tout point ses idées, M. Didron n'étudie pas seulement en érudit, par curiosité scientifique, il utilise ses recherches, il recueille des types, des modèles, des sujets d'imitation, des projets qu'il fait ensuite exécuter dans des ateliers qu'il surveille et qui obéissent à son inspiration. Pour lui, l'art de l'époque qui vit fleurir l'ogive, l'art de nos pères pendant trois siècles, est encore l'art par excellence, l'art qu'il voudrait ressusciter, et qui, s'il était le maître, deviendrait l'art de l'avenir. Il a, sur ce sujet, de véritables convictions : on ne peut mettre au service d'idées plus exclusives plus de bonne foi et plus de dévouement. Si nous devions ici discuter ce système, comme nous l'avons fait ailleurs quelquefois, nous nous permettrions de le combattre encore, persuadé que nous sommes que toute imitation servile, quelles que soient l'époque et le style dont s'inspirent les imitateurs, ne peut être pour l'art qu'une cause de mort. Notre temps, à coup sûr, n'est pas riche en inventions plastiques; rien, depuis soixante ans, ni dans l'architecture, ni dans la sculpture d'ornements, ne semble vouloir prendre une physionomie vraiment neuve. Cette dose d'originalité, bonne ou mauvaise, qui n'a

manqué à aucun des siècles précédents, fait au nôtre absolument défaut; son ambition se borne à reproduire d'anciens patrons, tantôt l'un, tantôt l'autre, selon le goût instable de la mode, sans rien créer qui soit à lui. S'ensuit-il qu'il nous faille ériger cette faiblesse en système? Avant d'absoudre ainsi, avant de provoquer l'esprit d'imitation, n'y a-t-il rien à tenter? Le siècle n'est pas fini, n'en désespérons pas. Il peut encore faire quelque chose qui porte son cachet.

Nous persistons donc à croire que plus on tient en haute estime aussi bien l'art du moyen âge que l'art grec et romain, moins on en doit encourager les copies et les contrefaçons. S'il fallait cependant faire, sur un point, violence à ce principe, et montrer quelque tolérance pour des reproductions littérales, pour des *fac-simile*, ce serait en faveur de l'orfévrerie d'église, de l'orfévrerie liturgique et sacrée, que nous ferions cette exception. Il y a là, dirions-nous, des circonstances atténuantes. Un bon nombre d'églises antérieures au XVI^e^ siècle nous restent encore, Dieu merci; or il en est bien peu où la décoration des autels ne soit en disparate avec le style du monument. Pour peu qu'on ait la prétention d'atténuer ce contraste, de rétablir quelque harmonie entre le principal et l'accessoire, que peut-on faire? chercher des formes nouvelles? s'adresser à l'imagination? Ce serait aggraver le mal, tomber dans la fantaisie, s'égarer à coup sûr. Le parti le plus sage n'est-il donc pas de rétablir, autant qu'il est possible, l'harmonie primitive, en en reproduisant les anciens éléments. C'est de l'art traditionnel qu'il faut ici, pas autre chose; l'archéologie doit être souveraine. Il s'agit de fouiller les débris de nos anciens trésors, de choisir dans cette orfévrerie échappée au naufrage les types les plus beaux et de les faire surmouler. Or c'est justement là ce que M. Didron se propose, et ce qu'il a déjà fait plus d'une fois avec succès. Il en use avec le moyen âge comme M. Barbedienne avec l'antiquité. Ni l'un ni l'autre, assurément, ne font de l'art à proprement parler: c'est de l'industrie; industrie, toutefois, d'un ordre [illegible] industrie esthétique, qui rend à l'art de vrais services, en accoutumant aux saines habitudes nos yeux et nos esprits.

[illegible] ce côté pratique, cette question d'application : bornons-nous [illegible] archéologique du manuel de M. Didron : il va nous [illegible] plein d'utiles recherches, d'informations curieuses, [illegible]. Ses descriptions sont claires et exemptes, [illegible] vues systématiques. De nombreuses gravures entre- [illegible] rendent l'intelligence prompte et facile. Peut-être [illegible] exécutées, sont-elles d'une échelle un peu [illegible] petite taille permet de les intercaler plus aisé-

ment, chacune à sa vraie place, dans le paragraphe qui lui est propre. Elles sont, d'ailleurs, d'un si délicat travail qu'on les peut étudier à la loupe.

Tout objet dont l'orfévrerie peut décorer l'intérieur d'une église, tout ce qu'elle peut exécuter en bronze, en argent, en or, en métal fondu ou battu, vous en trouvez dans ce manuel l'image et la description. Revêtements d'autels, retables, reliquaires, châsses, chandeliers, candélabres, lampes, vases, bénitiers, burettes, encensoirs, navettes, crosses, ciboires, calices, pixides, ostensoirs, crucifix: la liste est longue, et nous l'interrompons. Tant d'autres groupes d'objets divers pourraient grossir cette nomenclature! Tous ces groupes forment chacun un chapitre, divisé lui-même en articles; autant d'articles, autant d'exemples, et pour chaque exemple une planche. Vous embrassez ainsi d'un coup d'œil tout le trésor d'une sacristie au XII^e et au XIII^e siècle. Quelle variété de formes! quel bonheur de contours! que d'art et que d'intelligence! quelle appropriation de chaque chose à sa fin! On reste confondu devant cette richesse d'imagination mêlée dans la pratique à tant de justesse et d'à propos.

Ce qui serait d'un extrême intérêt, ce serait d'étudier tous ces types en jetant un regard en arrière, en les suivant dans le passé, en en constatant l'origine et la filiation. Ces formes du XII^e et du XIII^e siècle ne sont pas nées d'elles-mêmes par une génération spontanée : elles ont quelques parties entièrement originales, elles en ont d'autres seulement rajeunies, c'est-à-dire légèrement modifiées, d'autres qui appartiennent presque sans changement soit aux siècles chrétiens antérieurs, soit même à l'antiquité païenne. Quelle est la proportion des parties empruntées et des parties vraiment neuves? On pourrait faire, à ce sujet, tout un travail d'anatomie esthétique non moins instructif que curieux. Il va sans dire que M. Didron n'aborde pas ces sortes de recherches. Elles n'ont d'attrait et d'importance que pour ceux qui, comme nous, désirent que notre siècle et les siècles futurs ne se laissent pas déshériter de toute initiative, de toute originalité, et ne se résignent pas au métier de copistes sans tenter au moins quelque effort. L'originalité dans les arts n'est jamais absolue, elle est, de toute nécessité, le produit d'un certain amalgame de tradition et d'invention. C'est au génie, nous le savons, qu'il appartient de découvrir les lois de ce mélange; mais on peut tout au moins préparer ses inspirations en indiquant la route que nos pères l'ont vu suivre. Si M. Didron ne nous rend pas lui-même ce service, son livre, par l'abondance et le choix des exemples, la clarté des explications, peut être de grand secours à qui voudrait tenter cette sorte

d'étude, et c'est à ce titre surtout que nous le recommandons à nos lecteurs et que nous félicitons l'auteur d'avoir mené à bonne fin cette laborieuse publication.

L. VITET.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES, *par M. l'abbé Paramelle;* Paris, imprimerie de Bailly, d'Ivry et C^ie^, place Sorbonne, 2. 1 vol. in-8°, *avec cette épigraphe :*

> On croit que ces endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, et peu éloignée de la surface.
> (*Encyclopédie*, art. SOURCE.)

VOYAGES D'UN HYDROSCOPE, ou l'Art de découvrir les sources, par F. Amy, avec une préface de M. A. S., ancien représentant. Paris, à la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, 12. 1 vol. in-12, 1861.

L'EXAMEN DE CES OUVRAGES EST PRÉCÉDÉ D'UN *RÉSUMÉ DES SCIENCES OCCULTES*.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

§ III.

Résumé des sciences occultes.

B. *Doctrines occultes où l'influence du christianisme est intervenue.*

La magie, librement pratiquée dans l'antiquité, fut proscrite chez un seul peuple; mais Moïse, en appelant *la peine de mort sur la magicienne*,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 46.

sacrifiait plus à la politique qu'à la religion; le motif qui le déterminait était sans doute celui de soustraire les Juifs à l'influence des autres peuples, afin que, dans son état d'isolement, il ne cessât point d'observer les commandements de Dieu donnés sur le mont Sinaï, ainsi que les lois, les règles et les préceptes formulés dans le Pentateuque.

Le christianisme, en reconnaissant deux puissances hors de l'homme, sans cesse occupées de lui, *Dieu* pour le protéger et le conduire dans le chemin du bien, et *Satan* pour le perdre en cherchant toutes les occasions de le tenter afin de s'emparer de lui, et de le soustraire par là à la bienveillance de Dieu, le christianisme, disons-nous, envisagea la science occulte tout autrement qu'elle ne l'avait été auparavant.

En effet, le christianisme reconnaît les miracles produits par la toute-puissance de Dieu, en même temps qu'il accorde à Satan le pouvoir de faire des choses extraordinaires et en dehors des choses que la création a réglées. Cette manière de voir n'est point contraire à l'esprit du Pentateuque, en ce sens que Moïse a admis un pouvoir magique indépendant de Dieu. Sous ce rapport, l'Église a dû distinguer, dans les choses surnaturelles, des actes *licites*, parce que Dieu intervient ou les permet, et des actes *illicites*, parce que, étrangers à l'intervention divine, ils sont dirigés par l'influence de Satan.

Voilà donc une distinction inconnue de l'antiquité, qui donne lieu à une *magie blanche*, que l'Église autorise, et à une *magie noire*, qu'elle proscrit. Le mot *sorcellerie*, si usité dans les procès du moyen âge et du XVIIe siècle, est synonyme de magie noire.

Si cette distinction ne fût pas sortie du domaine spirituel de l'Église, elle ne provoquerait pas d'autre observation que celle de la difficulté extrême de l'appliquer avec certitude à des cas déterminés, surtout si l'on considère la facilité de confondre une découverte imprévue du génie de l'homme avec un acte qu'on est tenté d'attribuer à Satan. Mais une conséquence de cette distinction ayant été l'institution de tribunaux jugeant sans appel, après avoir recouru à la question ordinaire et à la question extraordinaire, pour savoir si les prévenus étaient réellement fauteurs de *magie noire* ou *sorcellerie*, c'est alors que la justice, la raison et la vérité ont eu à gémir sur les nombreuses victimes que frappèrent l'ignorance ou l'envie.

Le christianisme ne diminua pas, dans le moyen âge, ni même dans les temps modernes, le nombre des personnes qui croyaient à la magie et à tous les mystères des sciences occultes, malgré les dangers que l'Église faisait dépendre de l'intervention de Satan dans les pratiques magiques, et la peine du feu, dont les tribunaux de la sainte inquisi-

tion frappaient les personnes qui, selon les juges, étaient convaincues de magie noire ou de sorcellerie. Il faut que le désir de connaître l'avenir soit bien inhérent au cœur de l'homme, que son penchant à attribuer à des causes surnaturelles beaucoup d'effets dont il ne voit pas la cause, surtout quand ces effets le frappent dans ses intérêts, il faut, disons-nous, que ce désir et ce penchant soient bien puissants, pour que l'empire des sciences occultes se soit maintenu depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, malgré la diversité des peuples, des religions, des législations, des coutumes et des races!

Durant le moyen âge et les temps qui le suivirent, on crut, comme dans l'antiquité, à l'influence du monde supérieur sur le monde inférieur, et cette croyance ne passa jamais pour être opposée à l'Église.

L'alchimie prit les plus grands développements au moyen âge, et les livres qui, au jugement des adeptes, en traitent de la manière la plus élevée comme la plus exacte, n'énoncent aucune proposition qui soit contraire au christianisme; loin de là, la plupart prescrivent à l'alchimiste l'obligation d'adorer Dieu et d'invoquer par la prière sa puissante intercession pour le succès de l'œuvre.

L'alchimie, émanée de l'astrologie, en donnant le moyen, suivant les adeptes, de perfectionner les métaux vils, conduisit ses partisans à penser que l'homme lui-même était susceptible de participer à cette influence heureuse du monde supérieur, soit pour prolonger sa vie, soit pour triompher de la maladie, en usant de certains élixirs, de panacées, de remèdes, dont l'action sur le corps humain devait être analogue à celle qu'exerçait la matière prescrite par l'alchimie pour changer le métal vil en or.

Voilà le motif qui détermina un grand nombre de médecins, imbus de la doctrine alchimique, à recourir aux préparations métalliques, et en effet n'y avait-il pas tout à espérer de l'emploi en thérapeutique des préparations de l'or, du métal parfait par excellence! Les préparations d'antimoine n'étaient-elles pas excellentes pour chasser les impuretés du corps de l'homme, de même que l'antimoine cru sépare de l'or toutes ses impuretés!

Voilà bien le lien qui attachait immédiatement la médecine métallique à l'alchimie et médiatement à l'astrologie. Mais on se tromperait fort, si l'on pensait qu'aux époques dont nous parlons le grand nombre des matières employées en thérapeutique ne s'accroissait que par des remèdes métalliques à l'exclusion de tous autres; car un des hommes qui vantèrent le plus les préparations d'antimoine données sous le nom de Basile Valentin, dans le livre intitulé *le Char triomphal de l'antimoine*,

le professeur d'anatomie Joachim Tancky, écrivit en 1604 une préface de ce livre, extrêmement curieuse par les idées générales qu'elle renferme et par les inductions qu'elles suggèrent. Il pensait « que l'antimoine avoit « été créé pour purifier et purger les hommes et purifier l'or, auquel il « conserve son esprit vital, pour le rendre utile à la médecine et à la « santé des hommes. L'antimoine ne peut rien sur l'or, que de le purifier « en lui communiquant ses vertus, que l'or le force de lui laisser. Mais « l'antimoine n'est propre à l'homme qu'après qu'on en a séparé par « une *deũ̃i* préparation ce qui est contraire à la nature humaine. »

J. Tancky, alchimiste convaincu, pénétré de la pensée chrétienne, considère l'homme comme le chef-d'œuvre de la création et lui subordonne toutes les choses visibles, aussi bien que les choses invisibles. Mais, pour bien comprendre ses idées, rappelons que l'antiquité avait distingué le *monde supérieur* du *monde inférieur,* et qu'au moyen âge on appela le monde supérieur *macrocosme* et le monde inférieur *microcosme.* Si l'on pensait qu'il n'y eut qu'une simple substitution de mots à appeler *macrocosme* le monde supérieur, et *microcosme* le monde inférieur, on se tromperait grandement; car il y a une révolution dans les idées en faveur du spiritualisme et de la liberté de l'âme, dans cette substitution, qui, réduisant le monde inférieur à l'*homme,* en fait en même temps un abrégé du *macrocosme.* On ne peut conserver aucun doute sur cette dernière opinion après avoir lu la préface de J. Tancky, qui précède *le Char triomphal de l'antimoine.*

J. Tancky pose en principe les propositions suivantes : « Tout ce « qui est compris depuis la dernière sphère du ciel, sans aucune exception, soit chose visible ou invisible, jusqu'au centre de la terre, a été « créé pour l'utilité de l'homme.........

« Et quoy que toutes les créatures de la terre fassent foy de leur « créateur, à savoir de son essence et sapience : si est-ce que pourtant, « ce témoignage est plus clair et magnifique, en la considération de « l'homme; d'autant que Dieu ne l'a pas non-seulement créé et tiré du « néant, *mais aussi lui a inspiré l'esprit de vie et l'a formé à son image et « ressemblance.* Et d'autant que l'essence de Dieu consiste en l'unité de la « divinité ou de sa nature, et en la différence des trois personnes, il « s'ensuit aussi que cette image, qui représente telle essence, ait sa ressemblance en ce point.

« La majesté divine a créé tout ce qui est en ce monde inférieur « pour l'utilité de cette sienne image : elle a même tout soumis à sa disposition; de sorte que l'homme commande, règne et domine par-dessus « toutes les créatures terrestres et en tire les utilités qu'il en désire.

« Car la terre est obligée de servir l'homme : c'est pourquoi elle produit « de ses entrailles fécondes tout ce qu'il peut souhaiter pour la substan« tation de son corps, soit viande ou boisson ; et, s'il arrive que l'homme « tombe en quelque maladie, nous voyons que la terre, remplie de toutes « sortes de médicamens, lui donne prodiguement tout ce qui est né« cessaire pour la restauration et conservation de sa santé.....

« Donc, puisque la terre, qui est la mère de tous, et la nature pro« vidente, produisent libéralement tout ce qui est utile et nécessaire « aux hommes, n'est-il pas raisonnable que l'homme ensuive aussi les « traces de la nature, ne s'étudiant pas seulement à en tirer sa propre « utilité, mais aussi tâcher d'en faire profiter un chacun comme son « prochain ; ne devons-nous pas conformer nos actions à celles de la « nature, et travailler également avec elle, afin que ce qu'elle ne peut « perfectionner d'elle-même et le convertir à notre utilité sans l'avoir « préparé, nous achevions de le parfaire et le rendre utile aux hommes, « puisque, sans cela, la bonté divine et la nature ne l'auroient pas pro« duit..... »

Entre la manière de voir de J. Tancky et la manière dont l'antiquité, en général, envisageait l'influence du monde supérieur sur le monde inférieur, il y a une différence considérable, nous ne dirons pas seulement au point de vue du fatalisme que cette influence suppose, mais au point de vue de l'espèce d'influence à laquelle l'homme est soumis ; car, admettre avec J. Tancky que tout, dans la création, a été fait pour l'utilité de l'homme, c'est restreindre évidemment, sinon explicitement du moins implicitement, et de nombre et d'intensité, les influences fâcheuses auxquelles il est exposé, dans l'hypothèse antique de l'influence du monde supérieur sur le monde inférieur.

Il y a dans les passages cités de J. Tancky une opinion qui explique parfaitement, à notre sens, le grand nombre des travaux auxquels se livrèrent les alchimistes, les pharmaciens, les médecins, les naturalistes, etc. avec l'intention d'augmenter le nombre des médicaments, soit en recherchant ceux-ci dans les produits naturels, soit en soumettant ces mêmes produits à des opérations chimiques propres à en modifier la nature et les propriétés. C'est à ce point de vue que J. Tancky s'était placé pour louer *le Char triomphal de l'antimoine*, dont, suivant lui, l'auteur avait rempli une mission divine.

En définitive, J. Tancky montre parfaitement le lien qui attache la médecine métallique, par l'intermédiaire de l'alchimie, à l'astrologie, et il indique en même temps une des causes qui ont contribué à accroître le nombre des remèdes prescrits par l'ancienne thérapeutique.

Enfin, nous finirons cette revue des branches de connaissances sorties de l'astrologie en disant quelques mots de la *chiromancie* et de la *métoposcopie*.

La correspondance des astres avec les divers organes ou parties du corps de l'homme une fois admise, le domaine de l'horoscopie devait s'étendre, si on se livrait à un examen minutieux de la conformation des organes dans chaque individu relativement aux astres correspondant à ces organes, afin d'en tirer des inductions relatives à la constitution, à la santé et aux événements de la vie.

Les ouvrages les plus anciens et les plus étendus, concernant l'inspection des organes observés à l'extérieur, commencent par reconnaître en principe la liaison de ces organes avec les signes astrologiques. Nous citerons :

Les chapitres IV, V, VI de la *Chiromance* de J. Belot, et les chapitres VII et VIII de la *Physionomie* de Peruchio;

Les deux premiers chapitres de la *Chiromance* de J. Belot et le chapitre II de la *Physionomie*, du même auteur.

Belot dit, page 209 : « Nulle divination n'est assurée, si elle n'est jointe « et assurée par l'astrologie. »

Mais, par la raison qu'il n'y a aucune relation réelle entre les signes astrologiques et la configuration des organes auxquels la science astrologique les faisait correspondre, et que, d'un autre côté, nous éprouvons tous des sentiments de sympathie ou d'antipathie de la vue de certaines physionomies, des observateurs se livrèrent à l'étude de la physionomie, indépendamment de toute idée astrologique, et c'est ainsi que furent composés des traités uniquement fondés sur l'observation de la physionomie, afin de tirer des inductions relatives aux passions, aux penchants et aux qualités morales des personnes qui avaient été soumises à ce genre d'examen.

Si l'étude approfondie de la physionomie conduit quelque jour les observateurs à résumer leurs recherches en une série de propositions susceptibles d'être démontrées exactes, conformément aux règles de la méthode expérimentale, on aura l'exemple d'une branche des connaissances humaines qui ne sera devenue positive qu'après avoir absolument renoncé au principe sur lequel la prétendue science astrologique l'avait établie *a priori*.

Nous citerons un dernier exemple de l'importance qu'on attachait encore à l'astrologie au XVII[e] siècle. Le livre de Raymond Lulle, intitulé *Ars magna*, avait joui, dans le moyen âge, d'une grande renommée, parce qu'il était en parfaite harmonie avec les idées du temps. Au XVII[e] siècle,

l'auteur qui donna, sous le nom de J. Belot, curé de Milmonts, une *Chiromance* et une *Physionomie*, etc. publia encore des écrits sur la mémoire artificielle et la rhétorique par dialectique, où il prenait l'*Ars magna* pour point de départ. On trouve dans ces écrits un passage remarquable[1], bien propre à montrer la force avec laquelle les doctrines astrologiques avaient pénétré les esprits qui les professaient, et l'abus qu'ils en faisaient pour les appliquer à des sujets auxquels, jusque-là, elles avaient paru étrangères.

« L'on doit noter qu'icelle figure doit estre faite sur de l'or ou argent « pur, ou bien pour le mieux sur du mercure congelé et fait fusible, ou « bien pour plus commun (comme j'ay veu) sur le parchemin ou mem- « brane de renard ou de hyène : il faut que ces animaux soyent tuez « lorsque le soleil est en une des maisons de Mercure, qui sont Gemini « ou Virgo, directement quand il est à 7 ou 14, ou 21 degrés de ces « maisons; estant préparées il faut choisir le jour que la lune entre en « l'un d'iceux signes, faisant sa révolution mensale, et en semblable et « pareil degré, et Mercure en conjonction avec le soleil, si faire se peut, « (cela se rencontra au 29 de may de l'an 1620) et à l'instant de l'heure « de Mercure faire icelle figure. La manière de s'en servir est au soir, « lire ou se faire lire telle harangue, sermon, etc. que l'on voudra de « telle science ou art que l'on peut discourir : après la lecture une ou « deux fois leuë et méditée se coucher, poser icelle figure sous sa teste, « et au précédent dire l'oraison qui se réfère à icelle science, dont l'on « veut discourir et que l'on s'est préparé, selon l'instruction d'Apollo- « nius, et escrire en sa main senestre α ω harangue, l'oraison, etc. le len- « demain en présent, et l'on ne peut quand l'on voudroit, en obmettre, « ny oublier une seule dictio, ny particule en les récitant..... »

On voit, en définitive, que, quelle que soit la différence de religion des anciens peuples, ils ont admis l'influence des corps célestes sur l'homme; et que la religion chrétienne, malgré la distinction qu'elle a établie entre les choses licites et les choses illicites, a admis comme licite, sinon la même influence, du moins une influence analogue de la part du macrocosme sur le microcosme.

§ IV.

Les effets attribués à des causes du ressort des sciences occultes ne sont incompatibles avec aucune des croyances qui partagent les hommes.

Les propositions générales concernant les sciences occultes que nous

[1] Les *Œuvres* de M. J. Belot, dernière édition, MDCLXIX, pages 397 et 398.

avons posées sont compatibles avec toutes les opinions religieuses et même le matérialisme.

Ainsi que l'on admette :

1° Un dieu unique;

2° Un esprit universel, une âme universelle, avec ou sans âmes secondaires, dieux ou génies subordonnés;

3° Que les astres sont gouvernés par des dieux secondaires, des génies, des héros;

4° Que les astres sont des matières animées vivantes;

5° Que les astres, sans être des matières vivantes, sont le siége de forces rayonnant autour dans l'espace, comme le soleil est doué de la pesanteur, de la lumière, de la chaleur, etc. etc. dont les actions se font sentir sur notre terre;

Nous répétons qu'aucune de ces cinq opinions n'exclut *a priori*, comme absurdes, les notions des sciences occultes, telles que nous en avons exposé les généralités.

§ V.

CONCLUSION.

Deux mots, *astronomie* et *astrologie*, ont été employés pour désigner l'étude des phénomènes du ciel à laquelle les peuples se sont livrés dès la plus haute antiquité.

Le premier mot signifie *lois des astres*, ou lois du mouvement des astres.

Le deuxième mot signifie *discours sur les astres*.

Ces deux expressions ont été souvent employées comme synonymes.

En voyant que, chez tous les peuples qui se livrèrent le plus anciennement à l'étude des phénomènes célestes, on a attribué *a priori* aux astres une influence sur les corps terrestres, minéraux, plantes, animaux et hommes, il s'ensuit qu'en restant fidèle aux étymologies des deux mots, *astronomie* et *astrologie*,

1° On a rapporté à l'*astronomie* les notions sur lesquelles repose le calendrier, et on a considéré celui-ci comme le point de départ de la science qui est devenue l'*astronomie moderne;*

2° On a rapporté à l'*astrologie* toutes les notions, aussi nombreuses que variées, concernant l'influence des astres sur les objets terrestres; mais, si l'on excepte celles qui dépendent de la chaleur que la présence du soleil communique à la terre, et de la lumière, qui rend les astres

visibles aux yeux de l'homme, les notions concernant d'autres effets des astres sur les corps terrestres, comprenant les minéraux et les corps vivants, étaient absolument conjecturales; car la prétention de l'astrologie de rapporter les causes de ces derniers effets aux astres n'était nullement justifiée par les faits: émanation pure de la méthode *a priori*, elle était incapable de démontrer par la méthode *a posteriori* les propositions qu'elle mettait en avant au nom de la prétendue science astrologique.

Le vague des idées astrologiques flattait merveilleusement le penchant d'après lequel chaque individu du genre humain recherche ce qu'il pense devoir lui être utile, et cette recherche doit surtout singulièrement profiter de la connaissance des événements futurs. D'après la prétention que l'astrologie mettait en avant, de déduire de l'influence du ciel sur la terre les changements dont celle-ci est le théâtre, y compris les événements de la vie des individus et de leurs associations, on conçoit qu'elle était parfaitement disposée à favoriser le penchant de l'homme pour rechercher ce qui lui est utile, et qu'à ses yeux l'importance de la prétendue science augmentait encore, du moins en apparence, lorsqu'à des questions qu'on lui avait proposées, les réponses qu'elle rendait reposaient sur des calculs concernant des phénomènes célestes qui, au fond, n'avaient aucune relation réelle avec les effets qu'on y rattachait.

On voit donc que, d'après le but que se proposait la prétendue science astrologique, et d'après le penchant de l'homme à connaître ce qu'il pense devoir lui être utile, le développement de l'astrologie conduisait à l'*art divinatoire;*

C'est ainsi,

1° Qu'on imagina l'*actinomancie* ou l'art de connaître l'avenir par le rayonnement des étoiles;

2° Que la recherche de la connaissance de l'avenir acquit tant d'importance, qu'on confondit l'astrologie avec l'art divinatoire même; cependant des esprits moins prévenus en faveur de cet art évitèrent la confusion en qualifiant de judiciaire l'astrologie appliquée à l'art divinatoire, de sorte que celle-ci n'était qu'une branche de l'astrologie.

Ce fut, selon nous, bien des siècles après la naissance de l'astrologie que l'idée de l'alchimie ou de la transmutation des métaux communs en métaux parfaits, l'argent d'abord et l'or ensuite, se produisit en public. Malgré toutes les allégations de ceux qui en parlèrent les premiers avec l'intention d'en rendre l'origine contemporaine des temps les plus reculés, nous ne pouvons citer aucun fait d'après lequel on la

fixerait au delà de la fondation de l'école d'Alexandrie, et il nous semble qu'on ne s'éloigne pas de la vérité en la datant de l'ère chrétienne, sans prétendre que ce soit avant ou après.

Nous rattachons à l'idée alchimique l'introduction dans la science de *la loi naturelle* dite du *progrès*.

Conformément au principe général de l'astrologie, de l'influence des astres sur les corps terrestres, les alchimistes prétendirent que les métaux imparfaits soumis à cette influence se transmutaient en métaux parfaits, et que le but de l'art alchimique était, au moyen de certains procédés, d'opérer cette transmutation en un temps beaucoup plus court que n'était le temps employé par la nature elle-même opérant sans l'intervention de l'alchimiste.

Les procédés de l'alchimiste ne pouvaient qu'être analogues à ceux dont les arts chimiques faisaient usage; car ces procédés seulement pouvaient donner à l'alchimiste l'espérance d'atteindre le but où il tendait: effectivement aucun des arts que nous qualifions aujourd'hui de mécaniques ou de physiques n'imprimait à la matière sur laquelle il opérait les changements profonds qu'elle recevait des opérations des arts chimiques.

L'alchimiste, en recourant à des procédés analogues à ceux de ces arts, ne trouva rien de ce qu'il cherchait; mais il obtint des produits matériels inconnus jusque-là, et c'est ainsi seulement qu'il accrut le domaine de la chimie, mais rappelons qu'il ne donna que des vues erronées quant à la théorie véritable des opérations chimiques.

En énonçant les considérations précédentes comme l'expression de la vérité, nous disons qu'il n'est pas exact de prétendre que la chimie est sortie de l'alchimie, parce que celle-ci n'est qu'une vaine hypothèse, émanation *a priori* de l'astrologie considérée au point de vue le plus général, c'est-à-dire comme la science des actions des corps célestes sur les corps terrestres. En outre, l'alchimie n'a point inventé les procédés chimiques, puisqu'elle les a empruntés aux arts chimiques. Si elle a fait connaître de nouveaux produits, elle n'a avancé que des idées erronées en fait de théorie. Or, s'il existe une *science chimique*, celle-ci a le caractère scientifique, malgré l'alchimie.

L'influence du monde supérieur sur le monde inférieur une fois admise comme capable de transformer les métaux imparfaits en métaux parfaits, ainsi que la possibilité d'accélérer cette transformation par des moyens dépendants de la prétendue science alchimique, les partisans de cette science se crurent autorisés à chercher des remèdes capables de rendre les organes de l'homme plus parfaits. C'était, comme on le

voit, la loi alchimique du progrès appliquée, non plus à la matière minérale, mais à l'homme, le corps vivant par excellence, parce qu'il est le plus élevé dans l'ordre de la création : c'est ainsi que l'alchimie a conduit ses partisans à instituer une thérapeutique alchimique.

L'astrologie judiciaire a donné naissance aux prédictions en général. Si les Égyptiens inventèrent l'horoscopie; si, quinze cents ans avant Jésus-Christ, ils attribuaient aux diverses parties du corps de l'homme des relations avec les astres, il faut reconnaître que les idées astrologiques occupaient une grande place dans l'esprit des hommes, puisqu'elles étaient encore toutes-puissantes au XVI^e siècle, et que personne n'ignore le grand crédit dont jouissaient les astrologues à la cour de France, au temps de Catherine de Médicis et de ses fils, et que, si ce crédit s'affaiblit sous Henri IV et Louis XIII, il persista sous leurs règnes, comme l'attestent plusieurs faits consacrés par l'histoire; enfin on sait encore que des hommes tels que Mézerai et de Thou ne renoncèrent jamais à certaines opinions astrologiques.

On ne doit pas s'étonner de cette persistance, quand, au commencement du XVII^e siècle, on voit Galilée, l'homme dont l'influence a été la plus grande sur la science moderne, par la grandeur de ses découvertes et par l'esprit de la méthode expérimentale qui l'animait au plus haut degré, recourir à une idée astrologique pour expliquer un phénomène céleste qui venait de fixer l'attention des astronomes. Nous voulons parler de l'opinion de Galilée sur la formation de l'étoile de 1604.

« On pourrait croire, dit Galilée, qu'elle a été formée par la rencontre « de Jupiter et de Mars, et cela avec d'autant plus de raison, qu'il semble « que sa formation a eu lieu à peu près au même endroit où les planètes « se sont rencontrées et à la même époque. » Nous devons cette citation à M. Fr. Arago, et l'on nous permettra sans doute de reproduire intégralement en note l'écrit où il nous l'a transmise avec les réflexions qu'elle lui a suggérées[1]. Il savait que nous devions en faire usage pour nos

[1] « Voici, mon cher ami, la note en question. *Que Dios guardia V. S. muchos años,* « comme disent les Espagnols.

« FR. ARAGO. »

Opinion étrange de Galilée sur la formation de l'étoile de 1604. « D'après les circonstances de son apparition, d'après les couleurs dont elle brillait en scintillant (celles, suivant Galilée, de Mars et de Jupiter), l'illustre auteur disait de l'étoile nouvelle: « On pourrait croire qu'elle a été formée par la rencontre de Jupiter et de « Mars, et cela avec d'autant plus de raison, qu'il semble que sa formation a eu lieu « à peu près au même endroit où les planètes se sont rencontrées à la même époque. »

Voilà les opinions que professait Galilée en 1604!!!

considérations sur les sciences occultes. Mais, nous l'avouons, l'opinion de Galilée ne nous semble point aussi étrange qu'elle a paru l'être à Fr. Arago, dans la conviction où nous sommes que les plus grands esprits ne pouvant approfondir, au point de vue critique, toutes les idées dominantes de leur temps, ils se trouvent, par là même, exposés à admettre, conformément à l'opinion générale, des erreurs pour des vérités; c'est ce fait que, plus tard, la postérité exprime en disant : *Tel grand esprit paya un tribut à son temps!*

Nous avons vu comment l'influence attribuée aux astres sur les diverses parties du corps de l'homme, dès la plus haute antiquité, s'était transmise jusqu'à nos jours, de sorte que les auteurs d'ouvrages publiés dans le XVII[e] siècle sur la chiromancie, la physionomie, la métoposcopie, ont considéré l'astrologie comme la base de ces prétendues sciences! Mais, en exposant cette opinion, nous avons fait remarquer que des observations ultérieures ayant parfaitement démontré le néant de toute relation entre les astres et les parties du corps de l'homme, la physionomie était devenue, pour beaucoup d'observateurs, une branche de connaissances uniquement fondée sur l'observation de la figure de l'homme et de celle des animaux. Enfin, une des preuves que nous avons données à l'appui de notre opinion sur la puissance des idées astrologiques est notre citation d'un passage de l'ouvrage qui porte comme nom d'auteur : Jean Belot, curé de Milmonts. En exposant les règles de la mémoire artificielle, d'après Raymond Lulle, il conseille de recourir à des moyens purement astrologiques, afin d'aider la mémoire à retenir les phrases dont on veut conserver le souvenir.

En résumant les sciences occultes comme nous venons de le faire, nous ne doutons pas que ceux de nos lecteurs qui sont libres de toute prévention ne saisissent les rapports que nous nous sommes efforcés de mettre en relief, qu'ils ne voient l'étendue de l'influence des sciences occultes dans tous les temps, et n'aperçoivent la raison pourquoi il existe encore tant d'esprits prévenus en faveur de quelques-unes des idées que ces prétendues sciences ont professées pendant des siècles et chez tous les peuples qui ont un nom dans l'histoire!

E. CHEVREUL.

TABLEAU SERVANT DE RÉSUMÉ AUX DEUX ARTICLES PRÉCÉDENTS.

ASTROGNOSIE, CONNAISSANCE DES ASTRES,

Comprend :

SCIENCES occultes.

I. ASTROLOGIE.

DISCOURS SUR LES ASTRES.

Action du monde supérieur sur le monde inférieur.

1. Astrologie non judiciaire. Alchimie.
   - Transmutation des métaux imparfaits en métaux parfaits.
   - Médecine métallique.
2. Astrologie judiciaire.
   - Horoscopie. — Physionomie. — Actinomancie.
     - Chiromancie.
     - Métoposcopie.

SCIENCES non occultes ou sciences proprement dites.

CHIMIE.

Elle n'est pas fille de l'alchimie, mais elle a reçu de celle-ci des préparations intéressantes.

La médecine métallique donne d'excellents remèdes à la thérapeutique.

PHYSIONOMIE.

II. ASTRONOMIE.

LOIS DES ASTRES.

1. A l'état dynamique. Calendrier.
2. A l'état statique.

Le Guide des égarés, traité de théologie et de philosophie, par Moïse ben Maïmoun, dit Maïmonide, *publié pour la première fois dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk, membre de l'Institut.* Tomes I et II, 2 vol. grand in-8°, chez Franck. Paris, 1856 et 1861.

PREMIER ARTICLE.

Concilier la raison avec la foi, la religion avec la philosophie, le respect de la tradition avec le libre développement de l'intelligence, tel est, depuis l'origine du christianisme, le but qu'ont poursuivi, avec une égale ardeur, les plus illustres d'entre les théologiens et les philosophes. Mais, à aucune époque, ce problème n'a autant attiré les esprits que pendant la durée du moyen âge. Il a été, depuis le commencement du XI^e siècle jusqu'à la fin du XIV^e, le terrain sur lequel se sont rencontrées les trois religions issues de la Bible. Il occupe au même degré les musulmans, ou plutôt les Arabes, les chrétiens et les Juifs. Un des résultats les plus remarquables de ces efforts, sinon communs, du moins simultanés, c'est le livre qui fait en ce moment l'objet des savants travaux de M. Munk.

Le Guide des égarés de Moïse Maïmonide, ou, comme on l'appelle plus communément, d'après la traduction d'Ibn-Tibbon, le *Moré-Nébouchim*, à cause du nom déjà célèbre de l'auteur, et parce qu'il répondait à un sentiment général lorsqu'il parut, pour la première fois, vers la fin du XII^e siècle, fut accueilli avec une avide curiosité, non-seulement par les rabbins, mais par les docteurs de l'islamisme et par les maîtres les plus renommés des universités chrétiennes. Tous voulurent le lire; la plupart, comme Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, le citaient comme une autorité, et quelques-uns ne dédaignèrent pas de l'expliquer et de le commenter. Maïmonide, cependant, ne s'adressait qu'à ses coreligionnaires, et au petit nombre d'entre eux qu'il jugeait dignes de le comprendre. La surprise et l'admiration qu'il excita furent portées à ce point, que l'on crut voir en lui un nouveau Moïse, et dans ses doctrines une seconde révélation. On peut dire, sans témérité, qu'il arracha pour toujours le judaïsme à la servitude de la Bible, qu'il enchaîna sa cause à celle de la raison, de la philosophie, de la libre pensée

et de ce qu'on appelle aujourd'hui l'exégèse rationnelle. Toutes les libertés se tiennent, ainsi que toutes les servitudes. Opprimés dans l'ordre civil, les Israélites, dispersés sur la surface du monde, durent accueillir avec transport une façon d'interpréter les Écritures qui les émancipait dans l'ordre moral et intellectuel.

On comprend sur-le-champ de quelle importance est un tel livre, non-seulement pour les deux sciences qui en sont l'objet principal, non-seulement pour la théologie et la philosophie, mais pour l'état général des connaissances humaines à l'époque où il a été composé, et principalement pour l'histoire de la doctrine d'Aristote, pour l'histoire de la philosophie péripatéticienne et de la scolastique chez les Arabes. Il n'intéresse pas moins la philologie orientale pour la manière dont il explique les textes de la Bible, et pour la langue dans laquelle il est écrit.

On sait, en effet, que *Le Guide des égarés*, de Moïse Maïmonide, de même que son commentaire sur la Mischna, a été rédigé en arabe. Mais, resté inédit jusqu'à ce jour, enfoui et dispersé dans quelques bibliothèques, ce texte original était considéré à peu près comme perdu. M. Munk vient de le rendre à la lumière : au prix de quelles recherches, de quels labeurs, de quelles patientes investigations, c'est ce qu'on pourra se figurer quand on saura que M. Munk y a dépensé vingt ans de sa vie, et qu'il y a perdu entièrement la vue. Il lui a fallu mettre à contribution et comparer entre eux les manuscrits mutilés des bibliothèques de Paris, d'Oxford, de Venise, de Leyde; et, le texte une fois restauré, le savant orientaliste ne s'est pas contenté de le traduire. Il a compris que, pour une foule d'allusions à des croyances, à des doctrines, à des usages, qui nous ont toujours été ou qui nous sont devenus étrangers, le lecteur français, européen, réclamait impérieusement une explication. De plus, les nombreuses citations répandues dans l'ouvrage, celles que l'auteur original nous donne sans hésiter pour des fragments authentiques d'Aristote, sont presque toujours corrompues et altérées, soit par les traductions, soit par les commentaires des péripatéticiens arabes, principalement d'Avicenne. M. Munk s'est fait un devoir de rechercher tous ces passages dans les écrits du philosophe grec, puis de les mettre en regard des interprétations qu'ils ont reçues dans les écoles de Cordoue et de Tolède, pour nous laisser juges de la différence. Il s'est imposé le même travail pour les textes de la Bible, de la Mischna, du Talmud et du Midrasch, que Maïmonide a l'habitude de citer à chaque pas. C'est donc toute une encyclopédie que M. Munk a dû réunir, sous forme de

notes, autour de son œuvre principale. Si l'on se rappelle à présent que *Le Guide des égarés*[1] n'a existé jusqu'aujourd'hui, pour les orientalistes, que dans la traduction hébraïque de Samuel ibn-Tibbon, et que cette version défectueuse, souvent inintelligible, a servi de base aux traductions latines de Jacob Mantino et de Buxtorf fils, les seules qui fussent accessibles au lecteur européen[2], on aura une idée de l'immense service que M. Munk vient de rendre à la science. Ce n'est pas trop de dire que l'ouvrage capital du moyen âge juif et arabe nous est donné ici pour la première fois.

Le Guide des égarés, dans la traduction de M. Munk, se composera de trois volumes, dont deux ont déjà paru. Ils correspondent aux deux premières parties de l'ouvrage original, et nous ne pouvons rien faire de mieux, pour en donner une idée exacte, que de les parcourir sommairement, en mêlant à notre analyse quelques observations critiques, propres à faire apprécier, soit l'auteur, soit le traducteur. Nous ne pouvons cependant pas nous interdire les considérations tirées de l'histoire, et qui auraient l'avantage de répandre quelque lumière sur les origines et sur les conséquences du système de Maïmonide.

La première partie, et, par conséquent, le premier volume du *Guide des égarés,* n'est qu'une simple introduction aux grandes questions que l'auteur se prépare à traiter. Mais cette introduction est de la même nature que le corps du livre : moitié philosophique et moitié théologique. Nous y trouvons d'abord la méthode d'interprétation, ou, comme on dit aujourd'hui, le système d'exégèse que Maïmonide a résolu d'appliquer à la Bible, afin d'être plus sûr que la Bible ne sera pas en contradiction avec la philosophie. Cette méthode consiste dans l'emploi de l'allégorie comme moyen de spiritualiser les livres saints et d'en faire disparaître jusqu'aux moindres traces d'anthropomorphisme. Mais l'allégorie, pour l'auteur du *Moré Nébouchim*, n'est pas un procédé arbitraire, comme elle l'est pour Philon et les rédacteurs du *Zohar*. C'est dans la langue même de l'Écriture qu'il en cherche les règles et les fondements. Examinant une à une les expressions dont se servent les prophètes en parlant de Dieu, et par lesquelles ils lui semblent attribuer nos infirmités et nos passions, il les analyse, les compare, les montre

[1] C'est à tort que Buxtorf a traduit ce titre par celui de *doctor perplexorum;* le mot hébreu *more,* comme l'arabe *dalalat,* ne signifie pas un docteur, mais un *guide* qui montre le chemin. — [2] Encore, celle de Mantino, publiée à Paris en 1520, sous le nom de l'évêque de Nebbio, est-elle devenue presque introuvable. Il en a existé encore une plus ancienne, qui a servi à Albert le Grand et à saint Thomas d'Aquin.

susceptibles de significations très-diverses et parvient toujours à en tirer un sens figuré ou spirituel. C'est ainsi que *voir, regarder, entendre, descendre, monter, être assis, se lever, s'approcher, s'éloigner, passer,* ne s'appliquent pas seulement au corps, mais peuvent s'entendre aussi de l'esprit; que *la voix, la face, le pied, la main, le trône, l'espace,* désignent aussi bien certains points de vue de la nature divine, quelques-uns de ses rapports avec la création, que les aspects physiques de l'homme et de l'univers ou les symboles matériels de notre puissance. Aussi les premiers chapitres du *Guide des égarés* nous offrent-ils comme un dictionnaire de la Bible, un dictionnaire de synonymes composé dans un but non-seulement spiritualiste, mais philosophique et péripatéticien.

On conçoit que Maïmonide, en se servant de ce vocabulaire comme d'une clef magique, puisse introduire dans la Bible tout ce qu'il est intéressé à y trouver, c'est-à-dire les idées qui sont d'avance en possession de son esprit, et dans lesquelles, le plus souvent, il est facile de reconnaître les idées d'Aristote. Par exemple, quand nous lisons dans la Genèse que Dieu a créé l'homme à son image, cela ne veut pas dire que Dieu a un corps qui a servi de modèle à celui de la créature, mais que nous tenons de lui notre forme intelligible, notre forme spécifique, c'est-à-dire l'intelligence elle-même, engendrée en nous par l'union de l'intellect actif avec nos facultés sensibles[1]. Quand l'historien sacré fait dire, dans ce même livre, à l'esprit tentateur, que nos premiers parents, après leur désobéissance, seraient semblables à des Élohim qui discernent entre le bien et le mal, faut-il entendre que l'homme a acquis par le péché une science et une perfection auparavant inconnues? Non : c'est le contraire que nous enseignent les paroles de l'Écriture. Tant qu'ils ont vécu dans l'innocence, Adam et Ève savaient distinguer la vérité de l'erreur, ce qui est l'attribution de la raison, l'objet propre de la connaissance, la fonction la plus élevée de notre esprit. Après leur faute, ils ne furent plus capables que de discerner entre le bien et le mal. Or le bien et le mal sont du domaine de l'*opinion*, une faculté très-inférieure à la connaissance; car l'opinion, selon la définition des philosophes, ne s'élève pas au-dessus de la simple probabilité. A plus forte raison, le serpent n'a-t-il pas pu promettre à Adam et à Ève qu'ils seront semblables à Dieu. *Élohim* est un mot à plusieurs sens, un *homonyme*, qui s'applique tantôt à Dieu, tantôt à des créatures humaines. Il n'y a pas de doute qu'il ne doive être pris ici dans sa plus modeste

[1] Ch. I, p. 35-37 de la traduction française.

acception[1]. Lorsque Moïse nous raconte que les soixante et dix anciens d'Israël, à qui Jéhovah apparut dans le désert, aperçurent sous ses pieds comme un ouvrage de saphir[2], il faut voir dans ce récit une allusion à la matière première. La matière première étant la plus ancienne des créatures de Dieu et celle qui subit le plus directement l'action de sa puissance, c'est à juste titre qu'elle est représentée comme un ouvrage placé sous ses pieds. On la compare, avec non moins de raison, au saphir, parce qu'elle se prête à toutes les formes, comme un blanc pur se prête à toutes les couleurs[3]. La femme adultère que nous voyons, dans le livre des Proverbes, courir au-devant de la jeunesse pour la corrompre et la séduire, c'est la matière faisant illusion à l'esprit, ou l'esprit se laissant égarer par l'imagination, dont l'origine est dans la matière et dans les sens.

C'est ainsi que, dans tout l'ouvrage, l'Écriture tout entière et même les traditions des rabbins, se transformant au gré de l'auteur, ne renferment plus rien qui ne puisse s'accorder parfaitement avec la raison ou le système de philosophie qu'il lui a plu d'adopter.

Est-ce à dire que Maïmonide reconnaît à chacun le droit ou impose même à chacun le devoir d'en faire autant; que l'autorité, la tradition, la foi, n'ont plus, dans sa pensée, aucune raison d'exister; que le texte même des livres saints, puisqu'il ne peut nous instruire que par les explications de la science, est devenu inutile à ses yeux; enfin, que la philosophie lui paraît appelée à détrôner la religion? Malgré les hardiesses spéculatives d'Averrhoès et les disciples qu'il a trouvés parmi quelques-uns des maîtres de la scolastique chrétienne; malgré le grand nombre de ceux qui ont été soupçonnés d'avoir écrit le livre introuvable *De tribus impostoribus*, une telle opinion est tout à fait étrangère à l'esprit du XII^e siècle. Elle est particulièrement étrangère à Maïmonide. Elle révolte son bon sens non moins que sa piété, et les termes dans lesquels il la repousse méritent d'être cités.

« Si nous ne devions jamais, dit-il, recevoir une opinion par la voie « de l'autorité traditionnelle, et si, n'étant guidés, sous aucun rapport, « par l'allégorie, nous étions obligés de nous former de toute chose une « idée parfaite au moyen de définitions essentielles et en n'admettant « que par la démonstration ce qui doit être admis comme vrai, il en « résulterait que la plupart des hommes arriveraient jusqu'au jour de « leur mort sans savoir seulement s'il y a pour l'univers un Dieu ou s'il

[1] Ch. II, p. 37-41 de la traduction française. — [2] *Exode*, ch. XXIV. — [3] Chapitre XXVIII, p. 95-98.

« n'y en a pas, et encore bien moins se feraient-ils une idée juste de la « Providence et de la perfection divine[1]. »

Ainsi que l'attestent sa vie entière, ses lettres intimes, ses nombreux écrits, ses commentaires sur la Mischna et sur le Talmud, considérés encore aujourd'hui comme un des fondements de l'orthodoxie rabbinique, Maïmonide n'est point tombé dans l'hypocrisie que lui reproche l'averrhoïste fanatique Simon al-Balag; il croit à la religion, comme il croit à la philosophie, ou, ce qui est la même chose pour lui et pour la plupart de ses contemporains, il croit à l'Écriture et il croit à Aristote, à l'Aristote d'Avicenne et d'Averrhoès, dans toute la sincérité de son âme; il est persuadé, avec la même candeur, que ces deux autorités, également infaillibles, ne peuvent pas se contredire; que, sauf un seul point, dont nous ne tarderons pas à nous occuper, à savoir la question de l'origine du monde, la Bible n'est, en quelque façon, qu'une expression allégorique de la philosophie péripatéticienne, et la philosophie péripatéticienne une traduction scientifique de la Bible. Mais il est difficile de ne pas s'égarer dans cette voie périlleuse. Toutes les fois qu'on s'est proposé de concilier ensemble, avec une certaine précision de détails, un système philosophique et un système religieux, on a été conduit à les trahir, à les sacrifier l'un et l'autre; on a été inconséquent dans tous les deux. C'est ce qui est arrivé à Maïmonide, comme on va s'en assurer tout à l'heure par sa théorie des attributs de Dieu. Nous demandons la permission de nous arrêter quelques instants sur ce point, un des plus importants que puisse nous présenter l'aristotélisme oriental, c'est-à-dire arabe et juif, celui d'Avicenne et d'Averrhoès, comme celui de l'auteur du *Moré Nébouchim*.

Essayant de réunir la doctrine orientale de l'émanation aux principaux systèmes de la philosophie grecque, particulièrement à ceux de Platon et d'Aristote, les philosophes de l'école d'Alexandrie, Plotin et ses disciples, se représentèrent tous les êtres, tant matériels que spirituels, tous les objets de nos perceptions et de notre intelligence, et l'intelligence elle-même, comme les déterminations successives, comme les manifestations de plus en plus limitées et affaiblies d'un principe unique. Ce principe, quand ils le considéraient en lui-même, indépendamment des formes sous lesquelles il se montre à la pensée et se rend visible dans l'univers, ne pouvait leur apparaître que comme une exis-

[1] Ch. XXXIV, p. 123 de la traduction française. La traduction, strictement littérale, de M. Munk m'ayant paru ici extrêmement dure et même un peu obscure, je me suis permis de la modifier légèrement, non pour le sens, mais pour l'expression.

tence incompréhensible, indéfinissable, dépourvue de toute qualité et de tout attribut, à laquelle ne convient aucune désignation précise, c'est-à-dire positive, pas même celle de l'unité et de l'être, puisque toute façon de le désigner et de le concevoir est une délimitation et, à la fois, un obscurcissement de son essence ineffable. Cette idée a passé sans discussion de l'école d'Alexandrie aux péripatéticiens arabes. Les péripatéticiens arabes ou les *philosophes*, comme les appellent simplement les historiens de leur nation, pour les distinguer des théologiens et des controversistes, ne manquèrent point de l'adopter, par ce seul motif qu'ils croyaient la rencontrer dans Aristote. Ayant connu, en effet, les œuvres de ce philosophe en même temps que celles de ses commentateurs alexandrins, Porphyre, Thémistius, Alexandre d'Aphrodise, Jean Philopone, Jean le Grammairien, ainsi que le nomme Maïmonide, ils confondirent très-souvent les opinions de leur maître avec celles de ses interprètes infidèles : substituant donc à la place de Dieu le premier principe de Plotin, ils restèrent persuadés que Dieu est sans attributs, que sa nature se dérobe absolument à notre intelligence, et que nous pouvons bien dire ce qu'il n'est pas, mais non ce qu'il est.

Longtemps avant l'époque dont nous parlons, dès le premier siècle de l'hégire, une secte de théologiens musulmans, sous prétexte de résister à l'anthropomorphisme, soutenait une doctrine à peu près semblable. Ils allaient si loin, qu'ils niaient toute action de Dieu sur les créatures. C'est ce qu'exprime le mot *tatil*, par lequel on désigna cette croyance[1]. C'était une exagération opposée à celle des Çifatîtes, qui, en admettant les attributs, ne faisaient presque pas de différence entre la nature divine et la nature humaine. Les Motazales ou Dissidents, une autre secte, qui tenait en quelque sorte le milieu entre les hérétiques et les orthodoxes, reprirent avec quelque adoucissement la même opinion, en y associant l'idée de la justice de Dieu et de la liberté de l'homme; comme si la justice n'était pas un attribut, comme si la liberté humaine pouvait se concevoir sans la liberté divine.

Mais ce n'est qu'après la diffusion des œuvres d'Aristote et de ses interprètes néoplatoniciens dans l'empire des califes, ce n'est qu'après la naissance du péripatétisme arabe, dans la seconde moitié du IXᵉ siècle de notre ère, que la répudiation des attributs, comme une idée indigne de la majesté divine, prit le caractère d'une doctrine réfléchie et intraitable.

[1] Silvestre de Sacy, *Introduction à l'exposé de la religion des Druses*, et *Mélanges de littérature orientale*, p. 239.

Les Motazales, ou du moins une partie d'entre eux, pour conserver à Dieu un rôle actif dans l'univers, le rôle que le Koran, aussi bien que la Bible, lui reconnaît dans la création, essayaient, par une distinction subtile, d'échapper aux conséquences de leur système. Dieu, disaient-ils, ne peut être conçu sans l'existence, sans la vie, sans la puissance et sans la science. Mais ce ne sont pas là des attributs : c'est l'essence même de Dieu, son essence immuable et indivisible, se manifestant à nous sans aucun intermédiaire. En d'autres termes, Dieu existe, Dieu est vivant; il n'y a rien qu'il ne puisse, ni ne sache; tout cela par son essence, et non par les attributs qu'on lui a supposés. Les philosophes, c'est-à-dire les péripatéticiens, repoussèrent ce compromis, qui n'est, au fond, qu'une flagrante contradiction. Depuis le premier jusqu'au dernier, depuis Al-Kendi jusqu'à Averrhoès, tous se montrèrent inébranlables dans cette proposition, que les attributs sont incompatibles avec l'idée de Dieu; que nous n'avons pas même le droit de dire que Dieu est le créateur de la nature et le premier principe des êtres; que; sachant uniquement ce qu'il n'est pas, nous devons nous astreindre, en parlant de lui, à une suite de négations [1].

Cette périlleuse théorie est celle qu'a adoptée Maïmonide; celle qu'il professe en qualité de philosophe au nom de la raison; celle qu'il défend, avec une vivacité singulière, à la fois contre les Motazales, qui cherchent à l'adoucir, et contre les autres sectes, qui la répudient complétement. Ses arguments ont d'autant plus d'intérêt pour l'histoire, que, selon toute vraisemblance, ils ne sont pas à lui seul, mais à toute l'école. Nous ne pouvons donc nous dispenser de les faire connaître.

Maïmonide, en repoussant les attributs de Dieu, s'appuie d'abord sur deux principes dont ils lui semblent le renversement : 1° l'unité, la simplicité absolue de l'essence divine; 2° l'impossibilité d'établir une assimilation quelconque entre la nature de Dieu et la nature de l'homme, de sa nature intellectuelle et morale aussi bien que de sa nature physique.

Que Dieu soit absolument un, que son essence ineffable n'admette ni division, ni composition, c'est une vérité que nous tenons de la révélation aussi bien que de la raison. Mais, si Dieu est absolument un, comment supposer qu'il y ait en lui quelque chose de multiple et cependant de nécessaire, comme les attributs essentiels? « Si tu veux avoir

[1] Voyez Silvestre de Sacy, *Introduction à l'exposé de la religion des Druses*, et Munk, *Mélange de philosophie juive et arabe*, p. 309-458, surtout les articles *Al-Kendi*, *Al-Farabi*, *Ibn-Sina*.

« la certitude que Dieu est un, d'une unité réelle, de sorte qu'on ne « trouve en lui rien de composé, ni rien qui soit, de quelque façon que « ce puisse être, virtuellement divisible, il faut que tu reconnaisses que, « sous aucune condition, un attribut essentiel ne peut appartenir à Dieu, « et que, de même qu'on ne peut admettre qu'il soit un corps, de même « il est inadmissible qu'il possède un attribut essentiel[1]. » Il n'y a aucune différence, dans l'opinion de Maïmonide, entre ceux qui prétendent concilier, dans la nature divine, l'unité de la substance avec la diversité des attributs, et les chrétiens, qui adorent un seul Dieu en trois personnes. Dans un cas comme dans l'autre, la parole affirme ce que la raison ne comprend pas.

C'est une autre vérité non moins reconnue, selon Maïmonide, et dont il croit superflu de fournir les preuves, qu'entre la nature humaine et la nature divine il n'y a absolument rien de semblable ni rien de commun, parce que les deux êtres diffèrent l'un de l'autre par leur essence même, et non pas seulement comme une existence finie et imparfaite diffère de l'infini et de la perfection. On se rend donc coupable d'anthropomorphisme spirituel toutes les fois qu'on se représente la divinité avec des qualités, non pas égales, mais seulement analogues à celles que nous observons en nous. Non, rien de ce qui nous appartient ne peut lui appartenir, pas même l'existence, au moins dans le sens où nous l'entendons pour nous et pour les autres créatures. « Tout ce qui « est attribué à Dieu se distingue, sous tous les rapports, de nos propres « attributs, de sorte que les deux choses ne sauraient être comprises « sous une même définition. De même son existence et l'existence de « ce qui est hors de lui ne s'appellent l'une et l'autre existence que par « homonymie[2]. »

Indépendamment de ces deux principes, fondement commun de la théodicée des Arabes et de celle des Alexandrins, Maïmonide fait valoir contre l'existence des attributs de Dieu quelques arguments qui nous donnent une idée de sa dialectique. On y verra comment les idées et la langue d'Aristote ont été employées à la défense de la doctrine de Plotin.

Si Dieu a des attributs et s'ils sont de telle nature que nous puissions les concevoir, car, autrement, nous n'avons pas le droit d'en parler, il faut nécessairement choisir entre ces deux propositions : ou ces attributs

[1] Ch. L, p. 180 de la traduction française. Ici, comme plus haut, j'ai légèrement modifié dans l'expression la traduction de M. Munk. — [2] Ch. XXXV, p. 131 de la traduction. Voir aussi le ch. LXI, p. 230.

sont étrangers à la substance de Dieu, ou ils forment sa substance même. Dans le premier cas, ce sont de purs accidents, c'est-à-dire quelque chose de transitoire, de variable, de fugitif, comme les accidents de la nature et de la vie humaine: alors que devient l'immutabilité divine? Dans le deuxième cas, que devient l'unité, que devient la simplicité de la nature divine? Car, si l'on ne dit rien de plus ni de moins par le mot attribut que par le mot substance, il est absolument inutile de s'en servir; et, s'il y a quelque chose de réel dans la distinction des attributs, alors on introduit la division et la multiplicité dans la substance divine[1].

Il a existé, comme nous le disions tout à l'heure, une secte musulmane qui a essayé d'échapper à ce dilemme et de concilier le sens commun avec les dogmes de l'école. Elle pensait avoir atteint le but de ses efforts en reconnaissant une certaine classe d'attributs qui, sans être distincts de la substance divine, ne sont pourtant pas cette substance elle-même, puisqu'ils ne la renferment pas tout entière, et ne portent pas non plus atteinte à l'unité de Dieu, parce qu'ils ne peuvent pas se séparer les uns des autres. Maïmonide repousse ce moyen terme comme absolument chimérique et inintelligible. « C'est une de ces assertions, « dit-il, qui peuvent exister dans la parole, mais non dans l'esprit, et « qui, à plus forte raison, n'ont aucune existence hors de l'esprit[2]. »

Pour fermer à ses adversaires toutes les issues, il ajoute au raisonnement que nous venons de citer l'argumentation suivante : Les attributs qu'on voudrait faire entrer dans l'idée de Dieu ne peuvent être que ceux qui constituent son essence et qu'on devrait exprimer par une définition de la nature divine, ou ceux qui forment seulement une partie de son essence, ou les qualités générales qui peuvent appartenir à des êtres très-différents, sans être essentielles à aucun d'eux, comme les aptitudes, les dispositions, les passions, la forme extérieure; ou, enfin, celles qui représentent simplement des rapports, des rapports de temps, de lieu, de proportion, de différence, de similitude ou de dépendance mutuelle entre les êtres. Dans le premier cas, on affirme que Dieu est susceptible d'une définition, c'est-à-dire qu'il y a des idées plus simples, plus nécesssaires, plus universelles que celle de l'être absolument un, celle de l'être nécessaire et infini. Dans le deuxième cas, on divise l'essence divine, puisqu'on n'en saurait désigner une partie sans la diviser. Dans le troisième, on abaisse la majesté divine au niveau des plus humbles créatures : on affirme de Dieu ce que repousse abso-

[1] Ch. LI, p. 182-189 de la traduction française. — [2] *Ibid.* p. 186.

lument son essence indivisible et immuable. Dans le dernier cas, on le soumet aux conditions de l'espace et du temps, lui qui est éternel et que rien ne peut borner, ni contenir; on le compare avec des êtres contingents et finis, avec lesquels il n'a absolument aucun rapport [1].

Cette dernière proposition a, dans la pensée de Maïmonide, une plus grande portée qu'on ne pourrait le supposer. Il n'entend pas seulement qu'entre Dieu et le monde, ou chacun des êtres dont le monde est formé, il y a une distance incommensurable, comme celle qui sépare le fini de l'infini, mais que la nature de l'un ne peut, sous aucun rapport, entrer en comparaison avec la nature de l'autre, parce qu'elles n'admettent aucune qualification, aucune expression qui leur soit commune. Ne regarderait-on pas comme un être dépourvu de sens celui qui comparerait l'intelligence avec la couleur, ou la hauteur d'une maison avec l'âpre saveur du poivre? Eh bien, selon Maïmonide, à qui nous empruntons ces exemples, il y a une différence encore plus profonde entre la Divinité et l'homme, même si, dans l'homme, on ne tient compte que de l'âme et de ses plus nobles facultés [2].

On comprend maintenant que l'existence elle-même ne soit pas considérée comme un point de ressemblance entre les deux êtres, ou entre la Divinité et un être quelconque de la création. Selon l'auteur du *Guide des Égarés*, qui n'est ici qu'un fidèle écho de son maître Avicenne, l'existence de l'homme, et, en général, celle de tous les êtres finis, n'est pas une qualité qui entre dans leur essence, puisque Dieu a pu les concevoir tels qu'ils sont avant de les produire; elle n'est qu'un accident, c'est-à-dire un fait contingent et accessoire, qui a été ajouté à leurs qualités principales, et qui disparaîtra sans leur porter atteinte. A ce titre, il est absolument inadmissible qu'elle soit attribuée à Dieu. Mais l'être infini, l'être sans cause existe d'une autre manière. Son existence n'est pas un attribut ou une qualité, encore moins un accident; elle est son essence même, son essence immuable et indivisible. « Son existence « est sa véritable essence; son essence est son existence [3]. »

Avec de telles idées on peut aller loin, aussi loin que Plotin, Averrhoès et Spinoza. Car, si, d'une part, Dieu est le seul être qui existe, toute autre existence n'étant qu'un vain mot ou un fait étranger à l'ordre constant et général, aux formes invariables de la nature; si, d'une autre part, cet être unique nous est absolument inconnu; si nous ne pouvons rapporter à lui aucune des qualités, aucun des attributs, aucune des forces que nous apercevons en nous, dussions-nous les élever jusqu'aux

[1] Ch. LII, p. 189-200. — [2] *Ibid.* p. 200-204. — [3] Ch. LVII, p. 232.

proportions de l'infini, où est donc la limite qui sépare Dieu de l'univers? Où commence et où finit l'un? Où commence et où finit l'autre? Dieu n'est-il pas plutôt la substance que la cause de l'univers, puisqu'il n'y a pas de cause sans activité, et que l'activité est tellement un attribut essentiel, qu'elle peut être considérée comme la substance même des êtres? Dieu peut-il être considéré comme le créateur et comme la providence de l'univers, s'il est sans liberté, sans puissance, sans intelligence, sans conscience de lui-même, ou si tous ces termes, quand nous parlons de lui, ont un sens absolument autre que lorsque nous parlons de nous?

Maïmonide a prévu l'objection, et il se flatte de la résoudre, mais comment? au prix d'une inconséquence à peine dissimulée par un artifice de langage: en restituant à Dieu, sous un autre nom, tout ce qu'il vient de lui enlever; en lui reconnaissant formellement, à titre d'*attributs d'action* et d'*attributs négatifs*, les mêmes perfections dont il a essayé de le dépouiller à titre d'attributs essentiels. En un mot, après avoir imposé silence à sa foi, après avoir fait violence à l'Écriture, en faveur de son système de philosophie, c'est maintenant ce système qu'il fait plier devant ses croyances religieuses; nous pouvons ajouter devant la raison et devant la conscience du genre humain.

Nous ne savons, sous aucun rapport ni d'aucune manière, ce qu'est Dieu; mais nous observons ce qu'il fait. Il nous est interdit de pénétrer dans son essence, mais nous connaissons ses actions ou ses manières d'être avec ses créatures. Ces manières d'être, restant toujours les mêmes, deviennent pour nous des qualités que nous rapportons naturellement à leur principe, que nous associons sans scrupule à l'idée de Dieu. C'est ainsi que Maïmonide, à l'exemple de plusieurs théologiens musulmans, jaloux comme lui de concilier la Bible et le sens commun avec l'aristotélisme arabe, cherche à distinguer les attributs d'action des attributs essentiels. Quand nous disons, par exemple, que Dieu est juste, que Dieu est bon, que Dieu est puissant, qu'il est le créateur du monde, nous ne prétendons point savoir ce qu'il est en lui-même, nous n'affirmons rien de son essence, nous rappelons seulement ce qu'il est et comment il se comporte à l'égard de ses créatures. Les attributs de cette espèce, les attributs d'action, peuvent donc, sans aucun danger, entrer dans nos jugements sur la nature divine, pourvu qu'on les considère comme des actions réelles, directement émanées de Dieu, et non comme des intermédiaires introduits par la pensée entre Dieu et ses œuvres; pourvu que nous entendions que Dieu est juste, que Dieu est bon, qu'il est puissant, qu'il est le créateur du monde par son essence

indivisible et non par une sorte d'entités distinctes de lui ou formant une partie de lui, et qui s'appellent la justice, la bonté, la puissance, la vertu créatrice[1]. Nous voyons que, par la seule raison, qui est une faculté indivisible, l'homme embrasse à la fois une foule de connaissances très-diverses, la géométrie, la politique, l'architecture, en un mot, toutes les sciences et tous les arts : pourquoi n'en serait-il pas de même de l'essence de Dieu, par rapport à ses actions[2]?

Cette distinction ne peut se soutenir un seul instant, car aucune limite ne sépare les attributs essentiels des attributs d'action. Dieu a des attributs ou il n'en a pas. S'il n'en a pas, tout est confusion et ténèbres, et il n'est pas plus possible de dire ce qu'il n'est pas, que de dire ce qu'il est; il est tout et il n'est rien. Si, au contraire, il a des attributs qui nous permettent de nous faire de lui une idée quelconque, qui nous permettent de le distinguer, soit de l'univers, soit du néant, ces attributs sont nécessairement essentiels, et, quoique essentiels, nous ne pouvons les concevoir, comme ceux qu'on appelle des attributs d'action, que par les rapports de la nature divine avec celle de l'univers, et particulièrement avec la conscience de l'homme. Vous reconnaissez en Dieu le créateur de l'univers, la cause toute-puissante, le modèle accompli, la source inépuisable de la bonté et de la justice. Mais quoi! si vous êtes réellement convaincu de son existence, et si vous l'êtes par des raisons qui la démontrent, la justice, la bonté, la toute-puissance, l'activité créatrice vous paraîtront-elles moins nécessaires à sa perfection et à son existence même que l'unité, l'éternité, l'intelligence et tous les attributs que l'on considère particulièrement comme essentiels? Puis il est faux qu'il y ait une différence dans l'objet que ces attributs présentent à notre esprit. Il est faux que les uns ne soient applicables qu'à Dieu considéré en lui-même, et les autres aux rapports de Dieu avec la création. Les rapports de Dieu avec la création, c'est-à-dire avec la nature et avec l'homme, entrent dans les premiers aussi bien que dans les derniers. L'éternité ne se conçoit pas plus sans le temps, l'infini sans le fini, l'unité sans la diversité, que la bonté et la justice, c'est-à-dire le bien, sans le mal, la cause toute-puissante sans ses effets bornés, et le Créateur sans les créatures. Maïmonide lui-même paraît intérieurement si persuadé de cette similitude, que les deux espèces d'attributs se confondent sous sa plume, et les mêmes qu'il a d'abord repoussés à titre d'attributs essentiels, il les admet, quelques pages plus loin, à titre d'attributs d'action[3].

[1] Ch. LVIII, p. 238 et 239 de la traduction française. — [2] Ch. LIII, LIV et la fin du ch. LII. — [3] Voy. ch. LIII, p. 212-216.

Mais, à défaut de la distinction des attributs d'action et des attributs essentiels, il lui reste celle des attributs positifs et des attributs négatifs. En proscrivant les premiers, il ne se croit nullement obligé de renoncer aux derniers; car les derniers, en énonçant les imperfections qu'il faut écarter de Dieu, ne peuvent être accusés ni de témérité ni d'erreur. « Les vrais attributs de Dieu, dit-il [1], sont ceux où l'attribution se fait « par des négations; ce qui n'entraîne la nécessité d'aucune expression « impropre, et ne donne lieu, en aucune façon, à attribuer à Dieu une « imperfection quelconque; tandis que l'attribution énoncée affirmative- « ment renferme l'idée d'association et d'imperfection. »

Cette opinion, quand Maïmonide l'a adoptée, était déjà très-accréditée, non-seulement chez les Arabes, mais chez les Juifs; non-seulement chez les philosophes, mais chez les théologiens de l'une et l'autre race. On peut cependant affirmer que c'est à Maïmonide qu'elle est redevable de l'assentiment presque unanime qu'elle rencontra après lui. Professée par saint Thomas d'Aquin, elle se rendit maîtresse, au XIII^e^ siècle, de toute la scolastique chrétienne. Et à quelle source peut-elle avoir été puisée par le pieux auteur des deux *Sommes?* Ce n'est certainement pas dans les œuvres d'Averrhoès; car cette origine seule la lui aurait rendue suspecte et même odieuse. C'est donc dans un auteur, qu'il cite d'ailleurs avec respect, que nous savons certainement avoir été connu de lui, et dont la philosophie s'annonçait comme parfaitement d'accord avec l'Écriture.

Les attributs négatifs, malgré la fortune qu'ils ont faite dans le monde, ne sont pas plus admissibles, comme seul fondement de l'idée de Dieu, que les attributs d'action. Le moyen, en effet, de séparer, dans notre esprit, les attributs négatifs des attributs positifs? le moyen de dire ce que Dieu n'est pas, quand on ignore absolument ce qu'il est? Puis, si l'idée de Dieu ne se composait que de négations, à quoi donc se réduirait son existence? Où est la différence au point de vue de la pensée, au point de vue du sentiment, au point de vue de l'action, au point de vue de la philosophie comme à celui de la foi, de croire ou de ne pas croire en un être absolument inconnu, dont nous ne savons que cela seul, que nous n'en savons rien, que nous n'en pouvons rien savoir, qu'il n'a rien de commun ni avec la nature, ni avec l'homme, ni avec aucune des facultés humaines? Aussi Maïmonide n'est-il pas tombé dans cet excès, à peine séparé par une limite imperceptible de la négation de Dieu! Ce qu'il donne pour des attributs négatifs, ce sont des attributs

[1] Ch. LVIII, p. 240-247 de la traduction française.

positifs, des attributs essentiels, très-maladroitement déguisés sous les formes du langage. Ainsi, la non-existence étant incompatible avec l'idée d'un être nécessaire, nous sommes autorisés d'abord à affirmer que Dieu existe. L'existence de Dieu ne pouvant ressembler à l'existence inerte des éléments, à cette existence qui est l'image de la mort, nous sommes autorisés à dire qu'il est vivant, puisque la vie n'est alors que la négation de l'état contraire. Nous dirons de même qu'il est immatériel, qu'il est éternel, pour écarter de lui les imperfections de la matière et l'idée d'un commencement ou d'une fin; qu'il a la puissance, la science et la volonté, pour donner à entendre qu'il n'est ni impuissant, ni ignorant, et que sa puissance, quand il lui plaît de la manifester, n'a rien de commun avec les forces aveugles de la nature.

Vain subterfuge! personne ne sera dupe de cette manière de s'exprimer. Toutes ces prétendues négations sont des affirmations réelles, qui rétablissent tout ce qu'on a voulu détruire, qui détruisent ce qu'on a voulu établir. La contradiction est flagrante, palpable. Après avoir cherché à démontrer que Dieu n'a pas d'attributs, on prouve, avec la même insistance, que certains attributs lui sont nécessaires; et, afin qu'il ne reste aucune voie ouverte à la conciliation, les attributs qu'on reconnaît sous un certain nom sont exactement les mêmes qu'on a repoussés sous un autre. Il s'agit maintenant de découvrir laquelle de ces deux propositions exprime la véritable pensée, la conviction intime de Maïmonide. Est-il pour Aristote, c'est-à-dire pour Avicenne et pour Averrhoès, ou pour l'antique foi de ses pères? pour le Dieu inconnu des Alexandrins et de leurs héritiers arabes, ou pour le Dieu créateur, le Dieu personnel, le Dieu vivant de la conscience et de l'Écriture? La question, posée dans ces termes, ne peut pas rester longtemps douteuse. Le système philosophique que Maïmonide a appris dans les écoles musulmanes n'est guère pour lui qu'un costume emprunté au temps et au pays où il vivait: par son esprit comme par son cœur il est resté fidèle à son origine. Un seul fait suffit pour le démontrer. Il n'a jamais voulu abandonner, il maintient formellement contre Aristote et tous ses commentateurs, le dogme de la création. Or comment admettre le dogme de la création sans la liberté, sans la conscience, sans tous les attributs qui appartiennent au Dieu créateur? Mais, avant d'établir ce point, il faut que nous suivions l'auteur du *Guide des égarés* sur un autre terrain : nous sommes obligé de montrer de quelle manière, après avoir pris parti pour Aristote et le péripatétisme oriental, il soutient ces deux causes, confondues pour lui en une seule, contre la secte des *Motécal-*

lemîn, adversaires irréconciliables des péripatéticiens ou des philosophes. Ce sera un moyen de connaître à la fois l'attaque et la défense, et d'étudier de près une des doctrines les plus étranges qu'aient enfantées, au moyen âge, les réminiscences de la philosophie grecque combinées avec la théologie musulmane.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Biot, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'un des auteurs du *Journal des Savants*, est mort à Paris, le 3 février.

M. le prince Albert de Broglie a été élu membre de l'Académie française, le jeudi 20 février, en remplacement de M. Lacordaire, décédé le 21 novembre dernier.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 10 février, a élu M. Blanchard à la place vacante, dans la section d'anatomie et zoologie, par le décès de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 15 février, l'Académie des beaux-arts a élu M. Hess, peintre à Munich, associé étranger, en remplacement de M. Ritschell, de Dresde, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le baron Baude, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 9 février.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les inondations en France depuis le VIᵉ siècle jusqu'à nos jours. Recherches et documents, par M. Maurice Champion, tome IIIᵉ. Paris, imprimerie de Thunot, librairie de Dunod, 1861, in-8° de VIII-232 et CCXLII pages. — Nous avons successivement annoncé, au moment de leur publication, les deux premiers volumes de cet ouvrage, qui a obtenu, en 1860, une mention très-honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans le tome IIIᵉ, M. Maurice Champion poursuit son intéressant et utile travail en achevant l'histoire des inondations du bassin de la Loire et en exposant celle des inondations du Rhône. Le récit des faits compris dans la première partie s'appuie sur de nombreux documents réunis dans la seconde.

Histoire des classes privilégiées dans les temps anciens, par Léon de Givodan. Abbeville, imprimerie de Housse; Paris, au Collége héraldique, 1861, 2 volumes in-12 de IV-313 et 436 pages. — Faire connaître l'origine des classes aristocratiques, écrire leur histoire dans le monde ancien, exposer les institutions qui ont fait leur puissance et apprécier les révolutions où elles ont péri, tel est le sujet de ce livre. La pensée générale qui l'a inspiré est favorable à l'aristocratie. M. de Givodan s'attache à prouver que l'organisation sociale fondée sur la suprématie des classes d'élite a été la condition de l'existence des États et de leur développement. Le premier volume traite des castes chez les Hébreux, chez les Assyriens, en Égypte, dans l'empire des Perses, et de l'aristocratie chez les Grecs, jusqu'à la fin de l'empire d'Alexandre. Une histoire de la civilisation romaine, considérée au même point de vue, remplit la plus grande partie du deuxième volume. Nous y avons remarqué surtout des recherches sur le droit domestique à Rome et sur la hiérarchie de l'empire romain. L'auteur étudie ensuite, mais avec moins de développement, l'organisation des classes supérieures chez les peuples barbares, et termine par un intéressant chapitre sur les marques symboliques de la noblesse et les noms de famille dans l'antiquité.

Œuvres de Schiller, traduction nouvelle par M. Ad. Régnier, membre de l'Institut. Paris, Hachette et Cⁱᵉ, 8 vol. in-8°, 1859-1861. — La traduction de M. Ad. Régnier est la première en notre langue qui nous fasse connaître Schiller tout entier. On admirait le poëte lyrique et dramatique; mais on savait moins quel était l'histo-

rien et le philosophe. Grâce au nouveau traducteur, le génie de Schiller pourra être goûté parmi nous à peu près aussi bien qu'il l'est par nos voisins; et il a de si grands côtés qu'il peut, à juste titre, prendre rang parmi les classiques de l'esprit humain. Une longue et curieuse biographie nous apprend ce qu'a été le caractère de l'écrivain, et au milieu de quelles luttes s'est formé ce talent si orageux à ses rudes débuts et si pur à son déclin. M. Régnier a employé scrupuleusement pour cette biographie tous les détails que la piété et l'enthousiasme germaniques ont réunis, et il a jugé impartialement l'auteur en même temps qu'il racontait sa carrière. Il a montré, de la manière la plus attachante, toutes les péripéties qu'a traversées l'âme de Schiller avant d'atteindre à cette hauteur sereine où il a produit tous ses chefs-d'œuvre, dans le glorieux asile de Weymar, auprès de Goëthe, son ami bien plus encore que son émule. La traduction de M. Régnier forme huit volumes, dont le premier contient les poésies légères; les trois suivants, le théâtre; deux, l'histoire; un, les mélanges; et le dernier, l'esthétique. Rien n'y manque, si ce n'est la correspondance, qui, mêlée à celle de Goëthe, formera une publication à part, que les éditeurs se réservent de donner bientôt. On louera M. Ad. Régnier d'avoir appliqué à l'interprétation de Schiller, comme à d'autres labeurs plus ardus, les procédés d'une philologie savante et rigoureuse, et d'avoir traité un auteur récent à peu près comme il eût fait pour un ancien. Les Allemands eux-mêmes, si jaloux de la gloire de leur compatriote le plus éminemment national, ont été touchés de tant d'études et de soins; et, dans le discours que Jacob Grimm, l'illustre grammairien, a prononcé devant l'Académie de Berlin, pour le jubilé séculaire de novembre 1859, il s'est plu à rendre justice au travail consciencieux du traducteur français. Des éditeurs allemands des œuvres de Schiller n'ont pas été moins équitables; et ils ont mis une sorte de courtoisie à constater la sagacité de M. Régnier restituant à d'autres mains quelques œuvres imparfaites qu'on avait eu le tort d'attribuer à Schiller, qui n'en doit pas répondre. Ce sont là des témoignages et des succès dont il est permis d'être fier, et qui doivent toucher aussi les lecteurs de la nouvelle traduction. Pour accomplir une œuvre aussi étendue, commencée dans les loisirs d'un long séjour en Allemagne, il y a dix ou douze ans, M. Ad. Régnier a dû s'adjoindre d'assez nombreux collaborateurs; il a indiqué leur part au travail commun dans une Préface où il explique le but qu'il s'est proposé en entreprenant de faire passer Schiller dans notre langue. Mais, quelle que soit la modestie de M. Régnier, c'est à lui que doit revenir le mérite principal, puisqu'il a tout dirigé, et que personnellement il a plus fait qu'aucun autre sur l'ensemble de ces huit volumes, notamment tout le théâtre. Nous devons ajouter que les éditeurs aussi l'ont secondé autant qu'ils l'ont pu pour que la forme répondît au fond. Ces volumes sont magnifiquement imprimés, et Schiller eût été Français qu'on n'aurait rien fait de mieux pour lui. C'est donc un superbe hommage que la France offre au génie de Schiller. L'Allemagne célébrait l'anniversaire de son grand poëte quand cette traduction commençait à paraître chez nous; et, parmi les couronnes offertes à la mémoire de ce noble génie, il n'en est guère qui puisse avoir plus de valeur et plus d'à-propos que celle-là. Cet échange international de sentiments délicats et élevés, de pensées généreuses et profondes, ne peut que tourner au profit des peuples qui le font, et ils y gagnent une estime mutuelle, qui prévient bien des conflits, et contribue puissamment aux progrès de la civilisation générale. Parmi les écrivains les plus fameux de ce siècle, il n'en est pas un seul qui soit plus digne que Schiller de contribuer à cette utile mission.

Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, tome IX. Paris, Imprimerie impériale, 1861, in-4° de 703 pages. — Ce nouveau

volume de la Correspondance de Napoléon Ier contient 935 lettres, décisions ou dépêches, dont la première est datée du 24 septembre 1803 et la dernière du 29 septembre 1804.

L'abolition de l'esclavage, par Augustin Cochin, ancien maire et conseiller municipal de la ville de Paris. Paris, imprimerie de Raçon, librairies de Lecoffre et de Guillaumin, 1861, 2 vol. in-8° de XXXVII-483 et 533 pages. — Ce livre a été inspiré par l'horreur de l'esclavage; il en expose l'histoire dans le passé et dans le présent, et il a pour but de démontrer que le christianisme, secondé par la tribune et la presse, peut seul en obtenir l'abolition complète. M. Cochin met au service de la juste cause qu'il soutient une conviction sincère, une érudition variée et souvent un talent réel d'écrivain. Le premier volume de son ouvrage constate les effets de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, anglaises, danoises et suédoises. Au second volume, il expose les résultats de l'esclavage aux États-Unis, au Brésil et dans les colonies espagnoles, portugaises et hollandaises, et termine son travail par des considérations étendues sur le christianisme et l'esclavage. De nombreux documents sont placés en appendice à la fin de chaque volume.

Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages, par M. J. Tissot, doyen de la faculté des lettres de Dijon, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Dijon, imprimerie de Rabutot; Paris, librairie de Didier, 1862, in-8° de III-479 pages. — Cette remarquable étude, couronnée en 1860 par l'Académie des sciences morales et politiques, est un nouveau témoignage du savoir solide et de l'élévation d'esprit qui ont fait distinguer les précédents ouvrages de M. J. Tissot. La première partie traite de la vie de Turgot : après avoir fait connaître la famille, les études, la jeunesse, les premiers emplois de ce grand ministre, l'auteur le suit dans son administration, dans sa disgrâce et dans sa retraite. Il y a là des recherches qui jettent beaucoup de jour sur l'homme, son caractère et ses actes. La seconde partie est consacrée à la vie publique de Turgot, comme intendant et comme ministre; M. Tissot y expose les projets politiques de cet homme d'État, examine l'opportunité de ses tentatives, signale les obstacles qu'il a rencontrés et devant lesquels il a échoué, et trace en même temps le tableau de l'époque où Turgot a pris part à la conduite des affaires. La troisième et dernière partie contient une appréciation approfondie des travaux de Turgot sur la philologie, l'éducation, la philosophie et l'économie politique.

Histoire de la Grèce ancienne, par V. Duruy, inspecteur de l'Académie de Paris, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 2 vol. in-8° de XXIV-496 et 534 pages. — Publié pour la première fois il y a plusieurs années, ce livre est considéré comme un des meilleurs ouvrages historiques de M. Duruy. En revisant aujourd'hui ce tableau de la vie historique du peuple grec, l'auteur l'a notablement étendu; il a profité des travaux récents de Grote, de Curcius, de MM. Muller, Rangabé, Maury, Beulé, et des diverses publications des élèves de l'École d'Athènes. Ce livre remarquable reçoit ainsi sa forme définitive, et les soins qu'a pris l'auteur pour l'améliorer ne peuvent qu'en confirmer le succès.

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), publiée pour la première fois, pour la Société de l'histoire de France, par M. Siméon Luce, docteur ès-lettres. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de V. Renouard, 1862, in-8° de LXI-355 p. — Cette chronique anonyme est publiée d'après le manuscrit n° 107, supplément français, de la Bibliothèque impériale. L'auteur, qui était Normand et probablement ecclésiastique, a vécu dans la seconde moitié du XIVe siècle. Son style, dont la

clarté est le principal mérite, prend de la vigueur et de l'animation au récit des batailles. Cet ouvrage n'ajoutera rien d'important à ce qu'on savait déjà sur une époque dont Froissart, la grande Chronique de Saint-Denis et les continuateurs de Nangis ont suffisamment éclairé l'histoire; mais il fera connaître beaucoup de faits de détail, et les renseignements tout à fait neufs n'y font pas absolument défaut. On y trouve, notamment, sur les derniers incidents de la Jacquerie, sur les événements qui mirent fin à la rébellion d'Étienne Marcel, sur une curieuse expédition des Picards en Angleterre et sur la revanche prise par les Anglais, des pages précieuses, qui comblent heureusement certaines lacunes historiques. Le texte de la Chronique est précédé d'une intéressante préface et d'un sommaire chronologique. Une table des noms de personnes termine le volume.

Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVI^e siècle, papiers d'État, pièces inédites ou peu connues tirés des bibliothèques et des archives de France, publiés par Alexandre Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire, nouvelle édition, imprimerie de Gounouilhou, à Bordeaux, librairie de veuve J. Renouard, à Paris, 1862, 5 volumes in-8° de XLII-417 pages, 459, 379, 393 et 523 pages. — M. Teulet avait publié, il y a plusieurs années, sous le titre de *Papiers d'État relatifs à l'histoire d'Écosse au XVI^e siècle,* un recueil en 3 volumes in-4° imprimé aux frais du *Bannatyne club* d'Édimbourg. Il extrait aujourd'hui de ce recueil, avec l'autorisation du club Bannatyne, les pièces qui intéressent les relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse, en apportant à cette publication toutes les améliorations dont elle a paru susceptible. Les textes ont été revus sur les originaux et classés dans un meilleur ordre. Ces documents sont d'une véritable importance historique; ils seront consultés avec d'autant plus d'intérêt, que la première édition, tirée à petit nombre, n'avait reçu presque aucune publicité en France.

Mémoire sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène, et sur l'époque de la rédaction du Périple de la mer Érythrée, d'après les témoignages grecs, latins, arabes, persans, indiens et chinois, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie impériale, 1861, in-8° de 104 pages. — Par une suite de savantes déductions, que nous ne pouvons que signaler ici à l'attention des érudits, M. Reinaud établit dans ce mémoire les trois propositions suivantes : 1° Jusqu'à l'an 129 avant J. C. la Mésène et la Kharacène ont été une dépendance de l'empire des Séleucides, et, à partir de cette époque, elles formèrent un État particulier sous la suzeraineté des rois parthes; 2° ce royaume prit fin, non, comme l'a pensé M. Saint-Martin, l'an 389 de notre ère, mais, dès l'année 225, lorsque Ardeschir renversa le trône des Arsacides; 3° le Périple de la mer Érythrée a été rédigé en 246 ou 247, sous les règnes de l'empereur Philippe et de son fils.

Œuvres posthumes de Bordas-Demoulin, publiées avec une introduction et des notes, par Fr. Huet. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Ladrange, 2 volumes in-8° de XXIII-502 et 487 pages. — M. Bordas-Demoulin, auteur d'un ouvrage sur le cartésianisme et de divers écrits traitant de métaphysique et de réforme religieuse, est connu par ses doctrines sur le christianisme, que nous n'avons pas à juger ici. Il a légué, en mourant, à M. Fr. Huet, le soin de mettre en ordre et de publier ses travaux inachevés, et ce sont ces écrits posthumes qui paraissent aujourd'hui. Nous nous bornerons à en indiquer le contenu. Le tome premier, précédé d'une Introduction de M. Huet, renferme les deux premières parties, *Philosophie, Christianisme social,* et le commencement d'une troisième partie intitulée, *Christianisme religieux.* Celle-ci se continue dans le tome second et le remplit tout entier. Elle se subdivise en trois sections : défense des pouvoirs constitutifs de l'Église; décadence

de l'Église dans la grâce; pensées diverses sur le christianisme et correspondance religieuse.

De la philosophie dans l'éducation classique, par Ch. Bénard, docteur ès-lettres, professeur au lycée Charlemagne. Imprimerie de veuve Belin, à Saint-Cloud, librairie de Ladrange, à Paris; in-8° de VI-676 pages. — Ce livre, que le nom de son auteur recommande à tous les esprits sérieux, est un éloquent plaidoyer en faveur de l'enseignement de la philosophie dans nos établissements d'instruction publique. Après avoir jeté un coup d'œil sur le système d'éducation classique suivi en France, M. Bénard montre la place qu'y doit occuper l'étude de la philosophie; il fait voir la liaison de cette étude avec chacune des diverses parties de l'enseignement soit littéraire soit scientifique, et son utilité, sa nécessité même, pour compléter l'éducation morale et religieuse. Il s'attache ensuite à réfuter les objections dirigées contre l'enseignement philosophique, et à démontrer les conséquences de l'abandon de cette étude dans les écoles de l'État.

Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du v° au x° siècle, par Eugène de Rozière. Deuxième partie. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Durand, in-8° de 631 pages (p. 513-1144). — Cet important recueil est destiné à compléter les travaux publiés sur le même sujet par Jérôme Bignon et Étienne Baluze. Le premier volume a paru en 1859; le tome second comprend les formules relatives à la procédure judiciaire, au droit canonique, aux rites ecclésiastiques et se termine par un formulaire de lettres. Jusqu'ici M. de Rozière n'a donné que des textes. Il réserve pour un troisième volume, qui paraîtra dans le cours de cette année, l'introduction, les additions et corrections et les tables.

Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments, par Édouard de Barthélemy. Imprimerie de Cavaniol, à Chaumont, librairie d'Aubry, à Paris; 2 vol. in-8° de 447 et 457 pages, avec planches. — Le tome Ier de cet ouvrage s'ouvre par une introduction qui expose l'histoire générale de l'ancien diocèse de Châlons jusqu'en 1790. Le reste du volume se divise en deux parties, la première consacrée à l'histoire ecclésiastique, la seconde à l'histoire féodale; celle-ci est la plus soigneusement travaillée et la plus intéressante; elle se termine par un choix de pièces justificatives tirées des archives du pays. Le second volume renferme un dictionnaire historique et archéologique des paroisses du Châlonnais, suivi d'un appendice où l'on trouve, entre autres documents, les cartulaires inédits de la Commanderie de la Neuville-au-Temple, des abbayes de Toussaints et de Moustiers et du prieuré de Vinetz.

ALLEMAGNE.

Indische Alterthumskunde, von Chr. Lassen. — *Archéologie indienne*, par M. Christ. Lassen, 2° moitié du IV° volume. Leipsick et Londres, 1861, in-8°, x-519, 908 p. — Cette fin du IV° volume du grand ouvrage de M. Lassen traite surtout de l'histoire intellectuelle de l'Inde durant la période qui s'écoule de l'an 319 après J. C. jusqu'à la conquête musulmane et à l'apparition des Européens au XVI° siècle. L'auteur expose successivement l'état religieux et politique, l'histoire de la langue, celle de la philosophie, de l'astronomie et des mathématiques, l'histoire de l'architecture, et enfin celle du commerce. Des appendices donnent, comme dans les volumes précédents, des catalogues de dynasties royales. Ainsi M. Chr. Lassen s'avance avec un zèle infatigable vers le terme du monument qu'il aura élevé aux lettres indiennes.

C'est certainement un des plus vastes et des plus précieux qu'aura entrepris sur ce sujet l'érudition contemporaine.

ANGLETERRE.

Dialogues on the Hindu philosophy, comprising the Nyaya, the Sankya and the Vedant, to which is added a discussion of the authority of the Vedas, by rev. K. M. Banerdjea, second professor of Bishop's College, Calcutta. Londres, Williams et Norgate, 1861, in-8° xxiv-538 pages. — *Dialogues sur la philosophie indienne*, comprenant l'examen du Nyaya, du Sankhya et du Védânta, avec une discussion sur l'autorité des Védas, par le révérend K. M. Banerdjea, second professeur au collége de Calcutta. — Cet ouvrage, composé sous forme de dialogues, au nombre de dix, entre des Brahmanes, est une réfutation de plusieurs systèmes de la philosophie indienne; il repousse l'autorité des Védas, et il s'efforce d'établir la supériorité et la vérité de la religion chrétienne en opposition à la religion brahmanique. Il est dédié, comme plusieurs autres ouvrages du même genre, à M. J. Muir, le généreux et infatigable promoteur de ces études, qui vient de fonder encore tout récemment une chaire de littérature et de philosophie sanscrite à l'université d'Édimbourg. L'ouvrage de M. Banerdjea atteste une connaissance étendue de tous les systèmes qu'il combat; il est rempli de citations originales, et il contribuera, pour sa part, à propager les grandes vérités qu'il défend avec beaucoup d'esprit et de vigueur.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1862.

Original sanscrit texts on the origin and progress of the religion and institutions of India, collected, translated into english and illustrated by notes, chiefly for the use of students and others in India, by J. Muir, esq. late of the Bengal civil service. Part first, the mythical and legendary accounts of caste; Londres, 1858, in-8°, IX-204 pages. — *Part second, the transhimalayan origin of the Hindus and their affinity with the western branches of the arian race,* 1860, XXV-495. — *Part third, the Vedas; opinions of their authors and of later indian writers in regard to their origin, inspiration and authority,* 1861, XXVII-240.

Textes sanscrits sur l'origine et les progrès de la religion et des institutions hindoues, recueillis, traduits en anglais et expliqués pour l'usage spécial des étudiants et des employés dans l'Inde, par M. J. Muir, esq. ancien fonctionnaire du service civil au Bengale, trois volumes, traitant de la caste, de l'origine ethnologique des Hindous et des Védas[1].

PREMIER ARTICLE.

M. J. Muir appartient à cette généreuse école de fonctionnaires anglais qui pensent que le plus sûr moyen de bien gouverner l'Inde,

[1] L'auteur a changé légèrement le titre de son ouvrage pour la seconde et la troisième partie : Textes sanscrits sur l'origine et *l'histoire des peuples de l'Inde, leur*

c'est de l'éclairer, et qui regardent les lumières comme l'auxiliaire le plus puissant de la civilisation. Cette noble pensée peut être très-féconde, et, dans un pays où n'ont jamais existé des besoins réels d'indépendance nationale et de patrie, c'est rendre la domination étrangère à la fois plus solide et plus légitime que de la justifier surtout par les bienfaits intellectuels qu'elle répand. L'entreprise, d'ailleurs, est aussi difficile qu'elle est louable; et, quand on mesure la prodigieuse distance qui sépare l'esprit hindou de l'esprit européen, on peut douter parfois que le succès soit possible. Il y a tant de préjugés à combattre, tant de ténèbres à dissiper, tant d'erreurs invétérées à remplacer par la vérité, qu'il est permis de craindre que ces honorables efforts restent infructueux. Mais c'est une raison de plus pour admirer ceux qui les tentent, et il faut estimer leur courage en proportion même des obstacles qu'ils rencontrent. Il convient aussi de leur laisser toutes leurs espérances, quand même on ne les partagerait pas, afin de ne rien leur ôter de la force et de la persévérance nécessaires au triomphe d'une si bonne cause.

« Cette collection de textes sanscrits, dit M. J. Muir, est spécialement « destinée aux Hindous qui désireraient avoir une connaissance critique « des fondements sur lesquels repose la religion de leurs ancêtres. Elle « s'adresse aussi aux personnes qui ont à s'occuper de l'éducation de la « jeunesse indienne, ou qui, par leur position, doivent propager des « idées exactes sur les différentes questions qui sont discutées dans les « pages qui vont suivre[1]. » C'est donc un but essentiellement pratique que s'est proposé M. J. Muir. Mais la science aussi, même sans aucune application réelle, peut profiter à des travaux de ce genre, et c'est surtout à ce point de vue que nous les examinerons. D'ailleurs, en réunissant ces textes originaux, l'auteur ne prétend pas donner exclusivement des textes inédits, quoiqu'il en eût été très-capable, si son sujet l'avait exigé; et il signale avec une rare modestie les emprunts qu'il a faits nécessairement à ses devanciers, tout en y ajoutant des recherches et des citations entièrement nouvelles[2].

La première question que M. J. Muir ait cru devoir traiter, c'est celle de la caste. Il n'y en a pas certainement de plus importante. La caste joue un rôle considérable dans tout le passé de l'Inde, et c'est sur cette base que s'appuie toute la société brahmanique. Aujourd'hui même, et

religion et leurs institutions. M. J. Muir a fait entrer dans ce cadre un peu élargi l'étude des langues diverses qui se parlent sur l'immense surface de la presqu'île. — [1] M. J. Muir, *Original sanskrit texts*, première partie, pag. 1 et suiv. — [2] *Idem, ibidem*, III et IV.

malgré tant de bouleversements, la caste tient une place qu'elle n'est pas près de perdre, et lorsque tant d'autres choses se sont écroulées autour d'elle, pour ne plus renaître, elle a subsisté avec toute sa puissance, comme une institution éternelle, que rien ne peut abolir ni ébranler. Au point de vue que M. J. Muir a choisi, il n'a point à se demander ce que c'est que la caste en elle-même, ni ce qu'elle vaut pour l'organisation des peuples. Il se borne uniquement à rechercher ce que les Hindous eux-mêmes en ont pensé et quels sont les documents authentiques où sont déposées les opinions qu'ils s'en sont faites. C'est un sujet déjà bien assez large, et c'est le seul que M. J. Muir ait voulu étudier.

Le texte le plus ancien et le plus vénéré qui concerne les castes est celui du fameux hymne à Pourousha, le quatre-vingt-dixième du dernier maṇḍala du Ṛig-Véda. Cet hymne est répété dans deux autres Védas, la Vâdjasanéyî du Yadjour, et l'Atharvan [1]. Il n'y a donc pas d'autorité plus haute, et, malgré les trop justes doutes que le style du Pourousha-Soûkta peut faire naître, il faut accepter ce passage pour authentique; il n'est pas possible de remonter au delà. Dans cet hymne, dont la pensée générale reste fort obscure, il n'y a que les vers onzième et douzième qui se rapportent particulièrement aux castes. Je reproduis la traduction d'Eugène Burnouf :

« Quand les dieux immolèrent Pourousha, en combien de portions « le partagèrent-ils? Qu'est-ce qui fut sa bouche? Qu'est-ce qui fut ses « bras, ses cuisses? Qu'appela-t-on ses pieds? Sa bouche fut le Brâh« mane; ses bras devinrent la caste royale; ses cuisses furent le Vaiçya; « le Çoudra naquit de ses pieds [2]. »

Tel est le dogme religieux et la consécration divine du régime des castes; elles font partie, en quelque sorte, de Dieu lui-même, et les violer, c'est attenter à la personne de Brahmâ; c'est le plus affreux sacrilége que l'homme puisse essayer de commettre.

Du Véda cette explication, quelle qu'en soit la valeur, a passé dans la croyance commune, et on la retrouve à toutes les époques de la

[1] Vâdjasenéyî samhitâ du Yadjour-Véda, XXXI, édit. de M. Albrecht Weber; et Atharva Véda, XIX, 6, édit. de MM. R. Roth et W. P. Whitney, p. 355. Cet hymne a été publié et traduit par MM. E. Burnouf, Wilson, R. Roth, Max Müller, et avant tous par Colebrooke. — [2] Eug. Burnouf, *Bhâgavata Pourâṇa*, t. I, préface, CXXIII, et aussi M. Langlois, traduction du Rig-Véda, t. IV, p. 341. Le texte de cet hymne, dans les trois Védas, offre des variantes que M. J. Muir a notées avec soin, p. 8, mais qui n'altèrent pas le sens. Les quatre castes, rangées dans le même ordre, y font toujours partie du corps de Brahmâ, et elles se trouvent ainsi consacrées de la manière la plus inébranlable.

littérature indienne. C'est ainsi que, dans les Lois de Manou, il est dit que : « l'Être suprême, pour la propagation de la race humaine, pro-« duisit de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied, le Brâh-« mane, le Kshatriya, le Vaiçya et le Çoudra[1]. » Ici la forme de la légende védique a déjà légèrement changé; les castes ne sont plus des portions de Brahmâ; elles sont seulement issues des divers organes de son corps. Avec cet adoucissement, l'allégorie est devenue populaire, et elle a suffi pour maintenir les castes à jamais immuables. C'est encore ainsi que le Mahâbhârata, répétant en termes presque identiques les Lois de Manou et le Véda, fait demander par Pourourava à Matarisvan-Vâyou, le dieu du vent : « D'où le Brâhmane est-il sorti? D'où « sont sorties les trois autres castes? D'où vient la supériorité de la pre-« mière? Veuille bien me l'apprendre. » Et Vâyou répond : « Le Brâh-« mane a été créé de la bouche de Brahmâ, le Kshatriya de ses bras, « le Vaiçya de ses cuisses, et la quatrième caste, faite pour servir les « trois premières, le Çoudra, est issu de ses pieds[2]. » Après les Védas, les codes et les épopées, la même doctrine se reproduit dans les Brâhmaṇas, dans les Oupanishads et dans les Pourâṇas[3], et désormais rien ne viendra l'altérer. Le bouddhisme lui-même, tout en la ruinant indirectement, n'osera pas l'attaquer de front, et, après plus de trois mille ans, le préjugé de la caste, chez les peuples brahmaniques, est encore, de nos jours, aussi vivant qu'il l'a jamais été, dominant la société indienne,

[1] Lois de Manou, I, çloka 31, traduction de Loiseleur Deslongchamps, p. 8. Manou revient avec de longs détails sur les devoirs des quatre castes, et c'est presque uniquement l'objet de son code, surtout en ce qui concerne les Brâhmanes et les Kshatriyas. Pour les Vaiçyas et les Çoudras, voir spécialement livre VIII, çloka 410, livre IX, çlokas 325-335, et livre X, çlokas 80, 98, 100, 121 et 128. — [2] *Mahâbhârata, Çântiparva,* lecture LXXII, vers 2752 et suiv. Au même chant, mais dans des lectures différentes, la CLXXXVIIIe et la CLXXXIXe, il y a une autre explication des castes donnée par Bhrigou. L'espèce humaine était d'abord identique, et les diversités de castes ne sont venues que de la perversité des hommes. Du Brâhmane ils sont successivement descendus jusqu'au Çoudra par la corruption de leurs mœurs. M. J. Muir a fait remarquer avec raison la contradiction des deux passages du Mahâbhârata, *Original sanskrit texts,* première partie, p. 37. — [3] M. J. Muir, *Original sanskrit texts,* première partie, pag. 11, 18, 27, 34. L'auteur cite successivement le Bhâgavata Pourâṇa, la Vrihad Âraṇyaka Oupanishad, le Taittirya Brâhmaṇa, le Vishṇou Pourâṇa, le Vâyou Pourâṇa et le Harivamça. Les époques de ces divers ouvrages, bien qu'elles ne soient pas précises, sont certainement très-différentes; les Brâhmaṇas et les Oupanishads sont de dates beaucoup plus anciennes que les autres, et les Pourâṇas, malgré leur titre, sont relativement très-récents. Le Bhâgâvata, en particulier, ne remonte pas plus haut que le XIVe siècle de notre ère.

qui le garde religieusement, malgré tous les progrès qu'elle peut faire sous la direction des peuples chrétiens.

Les auteurs indiens n'ont pas poussé plus loin leurs recherches sur l'origine des castes, et, trouvant dans le Livre sacré l'explication que nous venons de rappeler, ils s'en sont contentés, tout insuffisante qu'elle était. Il faut bien nous en contenter comme eux; et il est évident qu'il est impossible de savoir au juste d'où sont venues les castes, d'après les seuls documents indigènes. Ainsi la question reste entière; et c'est peut-être par des investigations philologiques qu'on parviendra quelque jour à la résoudre. Peut-être aussi l'ethnologie avancera-t-elle cet obscur problème, et, en démêlant les diverses races qui aujourd'hui encore couvrent le sol de l'Inde, pourra-t-on arriver de proche en proche à se faire quelque idée des races qui l'occupaient quand les Âryas y pénétrèrent pour la première fois. Ces races se sont certainement subordonnées les unes aux autres par suite de la conquête, et c'est de là qu'a pu naître l'empire des plus énergiques et la soumission des plus faibles, aboutissant enfin à cette organisation inflexible que nous pouvons étudier dans le Manavadharmaçâstra, et qui pose toujours sous nos yeux.

Un point qui est tout aussi incontestable, c'est que l'hymne à Pourousha est le seul passage de tout le Ṛig-Véda où il soit question des castes. Dans cette samhitâ, la plus ancienne des quatre, il est souvent parlé des Brâhmanes et des rois; mais c'est uniquement sous le rapport de leurs fonctions religieuses et sociales. Ce sont les Kshatriyas qui sont les chefs du peuple, de même qu'ils en sont les protecteurs, et il ne semble pas que ce soit de leur naissance qu'ils tirent le droit dont ils sont investis. Les Brâhmanes n'ont pas davantage de privilége exclusif, et il est bien à croire que les barrières infranchissables qui séparèrent plus tard les classes n'étaient pas dès lors établies. Tous les Âryas sont égaux entre eux, et les populations qu'ils ont soumises leur obéissent, sans avoir eu encore à subir cette discipline de fer sous laquelle on doit plus tard les courber au nom de principes sacrés.

Mais, entre les conquérants et les indigènes, y avait-il quelque différence physique qui pût les distinguer profondément et faciliter l'établissement social qui prévalut? C'est là une hypothèse très-spécieuse, et, comme le mot sanscrit qui signifie la caste signifie primitivement la couleur (*varṇa*), on s'est cru en droit de supposer que les Âryas appartenaient à une autre famille que les autochthones. Le Mahâbhârata autorise en partie cette conjecture, et l'on y voit[1] que, quand Brahmâ

[1] *Çântiparva*, lecture 189, çlokas 6930 et suiv. IIIe vol. p. 609 et 610.

créa les divers ordres des êtres, la couleur des Brâhmanes fut blanche, celle des Kshatriyas, rouge, celle des Vaiçyas, jaune, et celle des Çoudras, noire.

Dans le Harivamça [1], cette légende, empruntée au Mahâbhârata, est un peu modifiée. Ce ne sont plus les quatre castes qui ont chacune une couleur distincte, et qui pourraient ainsi représenter des races opposées. Vishṇou crée, au commencement du monde, les Brâhmanes, et il leur donne les quatre couleurs. Par suite, les quatre castes se séparent entre elles; mais le Harivamça a bien soin d'ajouter que, malgré ces divisions, l'unité des castes n'est pas rompue (*ékalingâs*); elles ont chacune des devoirs spéciaux, et le Çoudra, placé au dernier rang, est exclu des cérémonies du culte, incapable de participer à la connaissance du Véda. Mais, au fond, les quatre castes ont toujours la même origine; elles n'ont été divisées que pour rendre la société possible et pour que l'échange des services mutuels établît et maintînt la concorde.

Malgré cette divergence des traditions, il est toujours à présumer que la diversité physique a été la cause première de la distinction des castes; et l'on ne comprendrait pas qu'une si choquante inégalité eût pu jamais se former au sein d'une race où tous les individus auraient commencé par être égaux. Il est bien plus naturel de croire que les Âryas, belliqueux et religieux comme ils l'étaient, trouvèrent, en arrivant dans l'Inde, des populations inférieures, auxquelles ils apportèrent un culte nouveau, et dont ils devinrent aisément les maîtres.

Les peuples soumis formèrent les dernières castes; et, comme ces peuples mêmes n'étaient pas probablement sans quelque organisation antérieure, les classes les plus élevées parmi eux devinrent des Vaiçyas et furent admises aux initiations védiques; les classes les plus dégradées devinrent des Çoudras et restèrent sous le joug des trois autres. Le Brâhmane et le Kshatriya conservèrent leur suprématie, dépositaires du dogme religieux et du gouvernement politique.

Quoi qu'il en soit de la vraisemblance de cette hypothèse, on voit qu'il n'y a rien dans les textes sanscrits qui puisse nous apprendre comment les castes se sont formées; et, sur ce point si grave, les Hindous ne fournissent point eux-mêmes la moindre donnée dont l'histoire

[1] *Harivamça*, lecture 211, vers 11808 et suiv. (Voir aussi la traduction française de M. Langlois.) Le Harivamça, tout en reconnaissant l'égalité primitive des castes, n'en parle pas moins du Çoudra avec le plus profond dédain. Le Çoudra n'est qu'une partie insaisissable de la société; il n'y tient pas plus de place que n'en tient, dans le sacrifice, la fumée qui s'élève du feu sous la friction des deux morceaux de bois.

ait à faire usage. Tout ce qu'ils nous apprennent n'est qu'une allégorie, qui, inventée par les Brâhmanes à leur propre avantage, est aussi peu modeste qu'elle est vaine. Évidemment cette allégorie n'est venue que longtemps après la constitution réelle des castes, née spontanément des circonstances dans lesquelles ces peuples se sont trouvés placés. Le Brâhmane instruisait et dirigeait la société par l'enseignement du Livre saint; le Kshatriya la défendait par la force contre ses ennemis du dehors et du dedans; le Vaiçya la nourrissait par l'agriculture et le commerce; le Çoudra servait en esclave les trois castes supérieures [1], bien avant qu'on ne songeât à sanctionner cet état de choses par la superstition afin de le rendre indestructible.

Tout porte à croire que cette organisation définitive de la société indienne est postérieure à l'époque des Ṛishis, et qu'elle n'existait pas encore quand furent composés les plus anciens hymnes du Ṛig-Véda. Du moins il n'y en a pas la trace la plus légère dans ces hymnes; et le Pourousha Soûkta, que j'ai cité plus haut, fait partie du dixième maṇḍala, où ont été accumulés assez confusément plusieurs morceaux d'une importance douteuse et d'un temps relativement assez récent [2]. C'est donc après l'invasion des Âryas dans l'Inde que les castes se sont constituées; et, s'ils les ont alors établies à leur profit, on peut affirmer que cette institution ne leur est pas particulière et qu'ils ne la connaissaient pas dans les contrées d'où ils sont sortis pour conquérir et civiliser la presqu'île. C'est là un grand fait que l'histoire doit enregistrer soigneusement, bien qu'il soit peu précis et bien qu'elle doive sans doute en ignorer à jamais la date.

Tel est à peu près l'ensemble des notions qu'on peut emprunter aux textes sanscrits sur l'origine des castes; elles sont, on doit en convenir, peu satisfaisantes. Mais on sait, de reste, l'impuissance du génie indien dans tout ce qui touche à l'histoire, et il n'y a plus à s'en étonner [3]. M. J. Muir n'en aura pas moins rendu un grand service à ces études en rassemblant ces témoignages épars et en leur donnant plus de consistance par leur réunion même [4]. Ils n'en sont pas plus complets sans

[1] C'est dans les *Lois de Manou* qu'il faut étudier surtout les devoirs des différentes castes, livre I, çlokas 88 et suiv. livre VIII, çlokas 410 et suiv. livre IX, çlokas 325 et suiv. livre X, çlokas 95 et suiv. et livre XI, çloka 235. — [2] La langue même dans laquelle est écrit cet hymne à Pourousha paraît beaucoup plus formée que celle des autres maṇḍalas, et surtout des premiers. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de décembre 1860, p. 759.) — [3] Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1862, p. 79. — [4] A la suite des textes sur la caste qu'on peut considérer comme historiques, M. J. Muir a joint les textes d'un caractère

doute ; mais ils s'éclairent réciproquement, et, s'ils sont insuffisants, du moins ils ne sont plus obscurs. L'Inde n'a jamais su d'où venaient les castes, et ce n'est pas d'elle que nous l'apprendrons.

Une autre question presque aussi curieuse, et qui fait suite à celle-là, c'est de savoir comment les Brâhmanes, d'abord nécessairement subordonnés aux Kshatriyas, sont parvenus à se rendre les chefs de la société et à y prendre une position que rien depuis lors n'a pu leur ravir ni diminuer. M. J. Muir a étudié cette question avec plus de détails encore que la première, et il a recueilli tous les textes qui, de près ou de loin, peuvent jeter quelque jour sur le conflit des prêtres et des guerriers et sur la victoire définitive des Brâhmanes, plus habiles, si ce n'est plus forts, que leurs adversaires. Mais ici encore, comme pour la caste, les documents indiens sont d'une déplorable sécheresse. Les indications les moins vagues sont celles que fournissent les Lois de Manou, et voici le passage où a été conservé ce grand souvenir. Il se trouve au livre VII, consacré tout entier à l'énumération minutieuse des devoirs des rois. Manou exalte en termes magnifiques la dignité royale et les bienfaits qu'elle assure aux peuples ; mais en même temps il recommande avant tout aux rois de vénérer les Brâhmanes et de se gouverner par leurs conseils[1]. Ils doivent les prendre pour guides et pour modèles, et, s'ils savent être humbles comme eux, ils sont assurés de réussir dans toutes leurs entreprises. Mais tous les rois n'ont pas été dociles, et le législateur ajoute :

« Beaucoup de souverains, par suite de leur inconduite, ont péri avec « leurs biens, tandis que de simples ermites ont obtenu des royaumes « par leur sagesse et leur humilité. Véna se perdit parce qu'il ne fut pas « sage, ainsi que les rois Nahousha, Soudâsa, Yavana, Soumoukha et « Nimi. Prithou, au contraire, parvint à la royauté par la sagesse de sa « conduite, ainsi que Manou; Kouvéra obtint de même l'empire des « richesses, et le fils de Gâdhi acquit le rang de Brâhmane[2]. »

M. J. Muir a pris le soin de rechercher dans les épopées et les Pourâṇas tout ce qui regarde la plupart de ces rois, dociles ou rebelles, et il a refait la légende de chacun d'eux. Voici comment la lutte de Véna avec les Brâhmanes est racontée dans le Vishṇou Pourâṇa. A peine monté sur le trône, Véna défend aux Ṛishis, qui l'y ont élevé, de faire

purement légendaire, et qui sont tirés surtout du Vishṇou Pourâṇa, racontant l'établissement des castes dans les deux dynasties solaire et lunaire. — [1] *Lois de Manou*, livre VII, çlokas 37 et suiv. — [2] *Lois de Manou*, livre VII, çlokas 40, 41 et 42.

aucune oblation sainte, et il prétend être seul le maître des sacrifices et le directeur de toutes les cérémonies religieuses. Après de longues et violentes discussions, les Brâhmanes portent la main sur l'impie, et ils l'étouffent sous des monceaux de gazon sacré [1]; puis, ils le remplacent par un roi qui ne tente plus, comme son prédécesseur, de se révolter contre eux.

Nahousha, petit-fils de Pouroûrava [2], est encore moins respectueux que Véna envers les prêtres. Pour complaire à une femme dont il est passionnément épris, il se fait porter en palanquin avec elle sur les épaules des sept Rishis et d'un millier de Brâhmanes. Cette injure est vivement ressentie par ceux qui en sont l'objet. Cependant la vengeance ne va pas jusqu'au meurtre; et, selon la légende, le sage Agastya, qui se trouve parmi les Brâhmanes, et que le roi a eu le malheur de toucher de son pied en montant dans son palanquin, le change en serpent et le force à rester sous cette forme hideuse durant l'espace de dix mille ans. Après cette longue pénitence, Nahousha, qui n'avait d'ailleurs commis que cette faute d'orgueil, reprend dans le ciel la place qu'il avait perdue [3].

La faute du roi Nimi est beaucoup moins blâmable que celles de Nahousha et de Véna. Il est convenu avec un saint Rishi de faire un sacrifice à un jour marqué. Par suite de quelque malentendu, le Rishi ne se trouve pas au rendez-vous. Le roi se décide, après une longue attente, à se passer de son secours, et il s'adresse à d'autres Brâhmanes. Le Rishi s'offense de ce prétendu outrage, et il maudit le roi, qui succombe à une mort soudaine devant les paroles foudroyantes du saint anachorète [4]. Les dieux veulent le ressusciter; mais Nimi refuse de revenir à la vie; il accepte seulement de renaître sous la forme du clignement d'yeux, auquel sont sujets tous les êtres doués de la vue [5]. Quant au Rishi, que le roi a maudit à son tour avant de mourir, il perd également l'exis-

[1] La légende de Véna, extraite du Vishnou Pourâṇa, livre I, lecture XIII, vers 7 et suiv. est reproduite dans le Harivamça, lecture V; elle est confirmée par quelques détails du Mahâbhârata, *Çântiparva,* lecture LIX, çlokas 2221 et suiv. — [2] Manou ne nomme pas Pouroûrava parmi les rois rebelles, mais il doit être rangé dans leur nombre, si l'on en croit le Mahâbhârata, *Adiparva,* lecture LXXV, vers 3143 et suiv. Pouroûrava avait dépouillé les Brâhmanes de leurs bijoux et de leurs richesses. — [3] L'histoire de Nahousha est dans le Mahâbhârata, *Adiparva,* lecture LXXV, vers 3151 et suiv. et il la raconte lui-même dans le *Vana parva,* lecture CLXXX. On la retrouve une troisième fois dans l'*Oudyoga parva,* lecture XIV, vers 449 et suiv. et lecture XVI vers 527 et suiv. — [4] *Vishṇou Pourâna,* livre IV, lecture V, et *Bhâgavata Pourâṇa,* livre IX, lecture XIII. — [5] En sanskrit *nimisha* veut dire le clignement des yeux (de la préposition *ni* et de la racine *mish*). La ressemblance entre Nimi et Nimisha aura sans doute donné lieu à la légende.

tence; mais il renaît bientôt comme fils de Mîtra et Varouṇa, amoureux l'un et l'autre de la belle Ourvaçî[1].

Saoudâsa a été plus violent que Nimi, et il a frappé de son fouet un jeune Brâhmane qui n'a pas voulu lui céder le pas dans une route où tous les deux se rencontrent. Pour cette insulte, le roi est changé en sauvage; et, pendant douze ans, il est condamné à errer dans les bois où il se nourrit de chair humaine. Après cette longue expiation, l'illustre Vasishṭha, père du jeune homme insulté, rend au roi sa première nature, et Saoudâsa remonte sur le trône, bien résolu à respecter profondément tous les Brâhmanes[2]. Pour les deux autres rois rebelles, Yavana et Soumoukha, la tradition n'a pas conservé leur mémoire autrement que dans les vers des Lois de Manou qu'on vient de voir.

Parmi les rois qui, selon Manou, ont été humblement soumis aux Brâhmanes et qui les ont fidèlement protégés, le plus connu est Viçvâmitra, celui que Manou appelle le fils de Gâdhi. Viçvâmitra est célèbre dans les légendes indiennes par sa rivalité implacable avec le Ṛishi Vasishṭha, qui passe pour le plus grand et le plus instruit de tous les saints personnages auxquels les dieux ont laissé voir les hymnes du Véda. Viçvâmitra est un Kshatriya qui, à force d'austérités et de vertus, parvint à obtenir, dès cette vie et sans une nouvelle naissance, la dignité de Brâhmane. Mais, avant d'acquérir ce privilége qu'il a seul possédé, il avait commis plus d'une faute à l'égard de la caste brahmanique. Un jour qu'il suit avec ardeur la chasse qui l'emporte dans les forêts, il arrive à l'ermitage de Vasishṭha; il y est magnifiquement reçu; mais, plein de cupidité, il veut ravir à son hôte la vache merveilleuse qui assure à celui qui la garde l'accomplissement de tous ses désirs. Vasishṭha consent, bien malgré lui, à laisser emmener le précieux animal; mais la vache n'y consent pas, et elle se défend si bien que le roi et ses compagnons doivent renoncer à se faire suivre par elle. Viçvâmitra, frappé de ce miracle, se repent de sa violence; et, tout honteux, il abdique la couronne pour se retirer dans les bois, où il étonne les dieux mêmes par l'énergie de ses expiations. Après mille ans d'épreuve, Brahmâ lui apparaît et lui annonce qu'il a conquis enfin le rang de Râdjarshi[3].

[1] Le Vishṇou Pourâṇa et le commentateur du Bhâgavata Pourâṇa donnent ici un détail obscène qui se trouve déjà dans le Niroukta de Yâska. Voir M. J. Muir, *Original sanskrit texts*, Ire partie, note de la page 74 et note de la page 76. — [2] *Mahâbhârata Adiparva*, lecture CLXXVI, vers 6738 et 6776. Le souvenir de l'insolence de Saoudâsa envers les Brâhmanes est devenu traditionnel; et, dans le *Râdjataranguinî*, livre IV, çlokas 625 et suiv. un mauvais roi qui opprime les Brâhmanes est comparé à Saoudâsa et est puni aussi sévèrement que lui — [3] Cette lé-

C'est ainsi que commence la lutte entre Viçvâmitra et Vasishṭha; mais c'est surtout à la cour d'un roi nommé Soudâs qu'elle se développe et qu'elle s'aggrave. De nombreux passages du Ṛig-Véda, que M. J. Muir a rassemblés, attestent que les deux rivaux ont été successivement les Pourohitas de ce roi[1]. Il semble que Viçvâmitra fut le premier à occuper cette charge importante, et que Vasishṭha parvint à le supplanter. L'ancien Kshatriya dut céder la place au Brâhmane plus adroit que lui dans l'art de conserver la faveur royale. On a voulu voir, dans certains vers du Ṛig-Véda les imprécations du vaincu contre son heureux adversaire, et cette tradition, conservée par les commentateurs, est devenue presque une certitude historique[2]. Mais ces imprécations, quoique très-obscurément exprimées, ont paru assez redoutables pour qu'il ait été défendu de les répéter jamais. Vasishṭha lui-même recommanda à ses amis et à ses descendants de n'en tenir aucun compte, et, par un sentiment louable de conciliation, il voulut en abolir le souvenir, autant qu'il dépendait de lui, bien que ces vers, empreints de haine, eussent été déposés dans le Véda lui-même[3].

Il paraît, du reste, que c'est cet esprit de concorde qui prévalut, et voilà comment le Ṛig-Véda renferme, avec une parfaite équité, les œuvres des deux rivaux. Un manḍala tout entier, le troisième, est rempli des hymnes attribuées à Viçvâmitra et à sa famille, tandis que le septième est plein des hymnes de Vasishṭha et de ses descendants[4]. La lecture de ces hymnes est faite pour donner la plus haute idée du génie

gende se trouve particulièrement dans le *Mahâbhârata, Adiparva*, lecture CLXXV, vers 6665 et suiv. Le Ramâyaṇa l'a reproduite à son tour sans y changer presque rien et en y ajoutant beaucoup, livre II, lecture LIV, vers 14 et suiv., lectures LVI, LVII, LVIII, LIX et LX. D'ailleurs les deux épopées font, en outre, de très-fréquentes allusions à ce premier conflit de Viçvâmitra et de Vasishṭha. — [1] M. J. Muir, *Original sanskrit texts*, Ire partie, p. 75 et suiv. pour Vasishṭha, et *ibid.* p. 82 et suiv. pour Viçvâmitra. Voir le Ṛig-Véda, manḍala VII, hymnes 18, 33 et 83, et manḍala III, hymne 53. — [2] Il paraît que cette tradition, qui n'a rien du reste d'invraisemblable, remonte jusqu'à l'Anoukramaṇikâ, ou la table canonique du Ṛig-Véda, qui assure que les quatre derniers çlokas de l'hymne 53 du VIIe manḍala contiennent l'expression de la haine de Viçvâmitra contre Vasishṭha. (Voir M. J. Muir, *Original sanskrit texts*, Ire partie, p. 127.) — [3] Un commentateur très-postérieur s'excuse de ne point commenter ces vers, parce qu'il est lui-même un descendant de Vasishṭha. (Voir M. J. Muir, *ibid.* p. 169.) — [4] Les hymnes du IIIe manḍala commencent, dans la traduction de M. Langlois, au tome I, p. 528 et finissent au tome II, p. 101. Ceux du VIIe manḍala tiennent de la page 27 à la page 184 du IIIe volume. La division par manḍala a, sur la division par Ashtaka, ce grand avantage de conserver le souvenir de traditions précieuses; et celle qui concerne Viçvâmitra et Vasishṭha est, sans contredit, une des plus importantes.

poétique des deux Rishis, et c'est peut-être l'amour-propre d'auteur qui les aura d'abord divisés. Le talent de Viçvâmitra semble cependant avoir quelque chose de plus énergique et de plus mâle, comme il convient à un guerrier devenu prêtre; c'est lui qui est l'auteur de la célèbre gâyatrî, qui termine le dernier de ses hymnes, et qui passe pour l'un des morceaux les plus admirables de tout le Véda[1]. Quels que soient d'ailleurs les vrais motifs de la dissension de Vasishṭha et de Viçvâmitra, ils font l'un et l'autre un immense honneur à l'esprit indien, et il n'y a guère que les psaumes de David et les chants de Pindare qui, dans l'histoire de l'intelligence, révèlent une inspiration aussi puissante et aussi profondément religieuse.

Mais toutes ces légendes ne suffisent pas pour expliquer le conflit général des Kshatriyas et des Brâhmanes, où ces derniers durent rester vainqueurs. Elles ne rappellent que des luttes particulières, qui ne sont pas sans intérêt sans doute, mais qui ne nous montrent pas comment la caste religieuse a pu se substituer à la caste guerrière. La légende de Paraçourâma, telle que la donne le Mahâbhârata, est beaucoup plus décisive, et c'est une défaite complète des Kshatriyas qui assure la supériorité à leurs adversaires. Paraçourâma, le cinquième fils de Djamadagni, roi de Kanyakoubdja, apparaît d'abord avec un caractère d'une férocité implacable. Dans sa jeunesse il se charge, seul dans toute sa famille, de tuer sa mère, sur l'ordre de son père irrité[2]. Plus tard, c'est lui qui poursuit la vengeance de la race brahmanique des Bhṛigous, exterminés par les Kshatriyas, à qui ils avaient refusé leurs trésors. Bientôt Paraçourâma, hostile déjà aux Kshatriyas, a contre eux un grief personnel. Ils ont égorgé son père; sa fureur alors ne connaît plus de bornes, et, dans une suite de batailles victorieuses, il écrase ses ennemis qu'il fait disparaître de la surface de la terre. Mais le sang a coulé à torrents, et le terrible Paraçourâma a pu en former cinq grands lacs qu'il a consacrés aux mânes enfin apaisés des Bhṛigous. Puis, aussi pieux qu'il est cruel, il fait un splendide sacrifice à Indra et il donne la terre entière aux prêtres qui officient. Le chef de ces prêtres est Kâçyapa. Mais les Brâhmanes s'aperçoivent qu'ils ne sont pas assez forts pour maintenir l'ordre dans la société dont la direction leur a été remise. Ils choisissent de nouveaux rois, et ils leur rendent, sans rien perdre de leur

[1] Voir Colebrooke, *On the Vedas*, p. 29, *Miscellaneous Essays*, t. I. Voir aussi la traduction de M. Langlois, t. II, p. 100, çlokas 10 et suiv. — [2] *Mahâbhârata, Vanaparva*, vers 10, 201 et suiv. et *Çântiparva*, vers 1751 et suivants. Paraçourâma tire son nom de la hache (*paraçou*) irrésistible dont Indra lui a fait don. (Voir M. J. Muir, *Original sanskrit texts*, pages 151-174.)

autorité, le gouvernement dont ils ne peuvent se charger eux-mêmes. Les rois reçoivent et gardent le pouvoir à ces conditions limitées. Ils sont les protecteurs de la communauté; mais ils obéissent aux Brâhmanes, sans lesquels ils ne seraient rien[1].

Tels sont les traits les plus généraux de la lutte des Brâhmanes et des Kshatriyas, et tel est le rôle que remplit Paraçourâma. Sans doute ces détails, que donnent les épopées et les Pourâṇas sont bien vagues, et l'histoire pourrait en désirer de plus précis et de plus étendus. Mais, tout incomplets qu'ils sont, ils attestent qu'une révolution considérable a eu lieu, à une époque qu'on ne saurait fixer, dans la société hindoue. Les guerriers qui avaient été les chefs des Âryas, arrivant de l'Hindoukoush pour envahir la presqu'île, furent dépossédés de la première place, et les Brâhmanes, qui jusque-là avaient été en sous-ordre, devinrent la caste supérieure. Leur victoire paraît avoir coûté cher, et ils ne l'eussent jamais remportée, si les Kshatriyas ne s'étaient divisés entre eux, et si l'un des principaux guerriers de leur propre caste ne s'était fait le champion de leurs ennemis. Voilà tout ce que la tradition a conservé du souvenir de ce conflit sanglant. C'est assez pour que la mémoire n'en périsse pas.

On peut donc affirmer ces deux faits également indécis et également certains : d'une part, que le régime des castes n'existait pas chez les Âryas au temps où les Ṛishis inspirés chantaient les hymnes dont se compose le Ṛig-Véda; et, d'autre part, que c'est assez tard après la conquête que les Brâhmanes devinrent les directeurs religieux et les maîtres de la société.

Après ces questions concernant l'origine des castes et la lutte des deux premières, M. J. Muir aborde des sujets de moindre importance, et il recherche, d'après les documents indigènes, quelles ont été les relations des Âryas brâhmaniques avec les populations limitrophes, et quelles opinions ils se sont faites du reste de la terre en dehors de l'Inde qu'ils habitaient. L'impuissance de l'esprit indien en géographie n'est pas moindre qu'en histoire, et on le conçoit bien. Les Hindous n'ont jamais pensé à sortir de leur pays. Ils avaient effroi de la mer, et ils ressentaient

[1] La destruction des Bhṛigous par les Kshatriyas est racontée dans le *Mahâbhârata, Adiparva*, lecture CLXXVIII, vers 6809 et suiv.; la vengeance de Paraçourâma exterminant les Kshatriyas, et la donation de la terre aux Brâhmanes, se trouvent dans le *Vanaparva*, vers 10201 et suiv. et dans le *Çântiparva*, lecture XLIX, v. 1772 et suiv. L'*Anouçâsanaparva*, vers 3960 et suiv. ajoute quelques détails sur le repentir de Paraçourâma, qui expie, par de longues austérités, toutes les violences de sa vie. Le *Bhâgavata Pourâṇa*, livre IX, lecture XV, confirme le récit du *Mahâbhârata*.

pour les peuples voisins, qu'ils ne cherchaient point à connaître, le plus souverain mépris. Ils se figuraient que tous ces peuples étaient les descendants des castes les plus abjectes; et, tout en les rattachant par là à leur propre origine, ils éprouvaient pour eux cette horreur religieuse que leur inspirait la caste impure des Tchâṇḍâlas, les derniers des hommes[1]. Ils les comprenaient souvent sous le nom général et indéterminé de Mletchhas et de Dasyous. Ils sont tous des ennemis qu'on craint et qu'on déteste. On ne s'abaisse point à savoir ce qu'ils sont. La géographie du Djamboudvîpa lui-même n'est pas mieux étudiée que celle des contrées environnantes. On s'imagine que le Djamboudvîpa, habité par les innombrables tribus des Âryas, est une île qui se trouve au centre de quelques îles plus vastes encore que celle-là; la mer qui les entoure est formée de jus de cannes à sucre, de vin ou d'autres liqueurs non moins agréables. Les poëtes et les auteurs des Pourâṇas se plaisent beaucoup à ces rêveries, qui ne méritent point un sérieux examen[2].

Si, comme le souhaite M. J. Muir, les Hindous étudient son ouvrage pour connaître les origines de leurs institutions, ils pourront se convaincre que les fondements sur lesquels elles reposent sont très-peu solides. Mais précisément parce que ces opinions n'ont aucune base sérieuse, il est très-difficile de les combattre et de les réfuter. Les Hindous croient que les castes sont les membres mêmes du corps de Brahmâ. Comment convaincre un esprit superstitieux que cette croyance est insensée? Comment démontrer à un Brâhmane que le Véda n'est pas une autorité à laquelle sa raison doive se soumettre aveuglément? Comment pourrait-il s'affranchir de traditions séculaires qui ne sont mises en doute que par des étrangers arrivés d'hier dans le pays qu'ils dominent, mais qu'ils connaissent encore si peu? Quelle révolution profonde et inattendue dans tous ses sentiments? Peut-être eût-il été nécessaire, à côté des documents qu'on rappelle à sa mémoire, de lui indiquer aussi la méthode qu'il doit suivre pour en faire un utile et judicieux usage. Autrement, en compulsant ces textes si commodément réunis, il ne fera

[1] Voir *Lois de Manou*, livre X, vers 43 et 44; et le *Mahâbhârata, Anouçâsanaparva*, vers 2158-2159. Dans le dernier passage, il se trouve des peuples appelés *Varvaras;* on a cru, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est la transcription du mot grec *βάρβαροι*. — [2] M. J. Muir a surtout emprunté ses citations au *Vishṇoupourâṇa*, livre II. Les continents dont la terre se compose sont d'ordinaire au nombre de sept, tous plus beaux les uns que les autres. Les heureux habitants y jouissent d'un bonheur sans mélange, et ils vivent plusieurs milliers d'années. Ces contrastes plaisent toujours à l'imagination déréglée des peuples ignorants; et c'est une sorte de consolation à des maux présents et trop réels.

que s'affermir de plus en plus dans la croyance qu'il a reçue de ses pères, et qu'il se flatte de mieux comprendre que personne. Il eût donc été bon de mettre à la suite de ces textes les arguments qu'on peut opposer aux idées qu'ils renferment et qu'ils sanctionnent. Il serait difficile, en Europe, de bien choisir ces moyens de réfutation, et c'est une tâche très-délicate qui exige une longue familiarité avec les indigènes et une étude approfondie de leur caractère. M. J. Muir, qui a longtemps vécu dans l'Inde, est mieux placé que qui que ce soit pour donner à son livre ce complément, qu'il réserve sans doute pour une autre partie de ses recherches si intéressantes. Nous n'en avons vu d'ailleurs que la première, et nous allons passer à la seconde.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Guide des égarés, *traité de théologie et de philosophie, par Moïse ben Maïmoun, dit* Maïmonide, *publié pour la première fois dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk, membre de l'Institut.* Tomes I et II, 2 vol. grand in-8°, chez Franck. Paris, 1856 et 1861.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dès le IIe siècle de l'hégire, devant les dangers que suscitait à l'islamisme l'étude passionnée d'Aristote et de ses commentateurs alexandrins, une école de théologiens se forma, qui, dans l'intérêt de l'orthodoxie musulmane, dans l'intérêt surtout du dogme de la création directement attaqué par l'idée d'une matière éternelle et d'un Dieu sans attributs, résolut de combattre la raison par ses propres armes et d'opposer à la philosophie la philosophie même. Cette école est celle

[1] Pour le premier article, voir le cahier de février 1861.

des *Motécallemîn*[1] ou scholastiques arabes, dont Maïmonide, en même temps qu'il s'efforce de les réfuter, nous fait connaître, avec de précieux détails, les opinions et les arguments.

Attaquer en son propre nom ou au nom de la raison toute seule, au nom de l'expérience, de la conscience, de la logique, un système aussi imposant, aussi vénéré, aussi admiré et surtout aussi ancien que celui d'Aristote, c'est de quoi personne ne se serait avisé au commencement du moyen âge, chez un peuple plus subtil qu'original, plus propre à la discussion qu'à la pensée, d'un esprit plutôt religieux que philosophique, et chez qui la philosophie aussi bien que la religion réclamait l'appui de la tradition et de l'autorité. Mais à un système, si accrédité, si ancien qu'il pût être, ne pouvait-on pas en opposer un autre qui avait également pour lui la consécration du temps et la recommandation des grands noms? C'est ce que pensèrent les Motécallemîn en essayant de battre en brèche la doctrine d'Aristote par celle d'Épicure et de Démocrite, le savant édifice du péripatétisme par l'hypothèse dissolvante et, si l'on peut dire ainsi, anarchique des atomes.

Lorsqu'on songe au but final, à l'intention religieuse des Motécallemîn, on ne peut se défendre de quelque surprise en voyant les principes de Démocrite et d'Épicure employés à la défense du dogme de la création et de la croyance en un Dieu distinct du monde; mais l'atomisme des scholastiques arabes n'est pas plus authentique que le péripatétisme de la secte des philosophes. A la double hypothèse des atomes et du vide, qui appartient réellement à la philosophie grecque, ils ajoutaient un certain nombre de propositions complétement arbitraires et

[1] Le sens de ce mot n'est point parfaitement défini. Littéralement, motécallemîn veut dire «ceux qui professent le calam,» et le calam signifie «la parole.» Mais quelle parole? Selon les uns, il s'agit de la dialectique et de l'application de cet art à la défense de la religion. C'est sous l'influence de cette idée que les traducteurs hébreux ont rendu motécallemîn par *medabberim* (les parleurs, et, par suite, les dialecticiens, les logiciens). D'autres pensent que le mot motécallemîn fait allusion aux discussions qui se sont élevées chez les théologiens musulmans sur la nature de la parole révélée. La parole révélée est-elle éternelle? est-elle créée? se demandaient-ils; et naturellement chacune de ces deux solutions avait ses partisans. C'était la même controverse qui s'engagea quelques siècles plus tard parmi les sophistes de Byzance sur la lumière du mont Thabor. Les Motécallemîn, selon cette acception, seraient ceux qui se sont signalés dans les discussions relatives à la parole révélée, et, par suite, dans l'art de disserter sur des matières théologiques et religieuses. Aussi distinguait-on deux calam : l'ancien et le nouveau; l'ancien, purement théologique; le nouveau, théologique et philosophique à la fois. Il serait question ici du nouveau. (Voyez le savant travail de M. Munk sur la philosophie des Arabes, et la page 335, note 2, de la traduction du *Guide des égarés*.)

dont le seul mérite était de contredire les principes d'Aristote ou tout autre principe capable de servir de base à une science indépendante de la révélation. Peu leur importait, nous dit Maïmonide [1], ce que les choses sont en elles-mêmes; ils se demandaient seulement ce qu'elles devaient être pour donner raison à leurs opinions; et, ce monde imaginaire une fois conçu, ils le substituaient hardiment à la vérité, et en tiraient les conséquences qui leur étaient nécessaires.

Divisés sur plusieurs points secondaires, les Motécallemîn tombaient d'accord sur douze propositions principales, fondement commun de leur propre système et des objections qu'ils dirigeaient contre celui de leurs adversaires. Pour donner une idée de ces prémisses et de la liberté avec laquelle elles ont été créées en vue d'une conclusion parfaitement prévue, il suffit d'en citer quelques-unes.

Il n'existe dans l'univers que des parcelles de matières indivisibles, que des *atomes* qui s'approchent et se séparent les uns des autres dans le vide. Le temps lui-même est un composé d'atomes ou d'instants indivisibles. Il y a des atomes de temps comme il y a des atomes de matière, et rien n'est continu, rien n'est divisible à l'infini, par conséquent; il n'y a pas de mouvement éternel, il n'y a pas de temps éternel, l'éternité du monde est chose inadmissible.

Les êtres qui résultent de la réunion de ces atomes et qui périssent par leur séparation, n'ont aucune qualité qui leur appartienne d'une manière invariable ou qu'ils puissent se transmettre les uns aux autres. En d'autres termes, il n'y a pas de formes spécifiques, pas de propriétés générales qui nous autorisent à distinguer des genres et des espèces. Il n'y a que des individus et des accidents, c'est-à-dire des phénomènes purement individuels, et ces accidents mêmes appartiennent, non à l'être tout entier, mais aux atomes dont il est formé; de sorte qu'on peut dire qu'il n'y a au monde que des atomes et des accidents.

Un accident ne dure pas deux temps, c'est-à-dire deux instants ou deux atomes de temps; mais Dieu crée successivement un nombre infini d'accidents de la même espèce; voilà pourquoi il nous semble que c'est le même qui se continue. Et, parce que le même accident semble se conserver, nous supposons gratuitement qu'il est nécessaire aux êtres dans lesquels nous l'avons observé. C'est une double erreur; car, d'abord, un être pris dans son ensemble n'a pas d'autres accidents que ceux des atomes qui le composent; ensuite, au lieu d'une succession d'accidents de la même espèce, Dieu pourrait créer tout à coup un

[1] I^re partie, ch. LXXI, p. 344 et 345 de la tradution française.

accident tout différent. Cette proposition nous conduit directement à la suivante :

« Les accidents ne se portent pas les uns les autres, » c'est-à-dire qu'il n'y a entre eux aucune relation naturelle et nécessaire, mais seulement une association fortuite ou une simple juxtaposition. C'est la suppression du rapport de causalité dans la nature, afin qu'il ne reste plus d'autre cause que la cause créatrice. Ainsi, par exemple, voici une étoffe blanche qu'on a descendue dans la cuve d'indigo pour la teindre en noir. « Ce n'est pas l'indigo, disaient les Motécallemîn, qui lui a « donné cette couleur; car le noir est un accident dans le corps de « l'indigo et ne saurait passer à un autre corps. Il n'y a absolument « aucun corps qui exerce une action; le dernier efficient n'est autre que « Dieu, et c'est lui qui a fait naître le noir dans le corps de l'étoffe quand « celle-ci s'est unie à l'indigo; car telle est l'*habitude* qu'il a établie. En « somme, on ne peut dire en aucune manière : telle chose est la cause « de telle autre[1]. » Il est impossible, en lisant ces lignes, de ne pas penser à l'argumentation de Hume contre le principe de causalité. Mais Hume était conséquent; les Motécallemîn ne l'étaient pas, et, malgré cette inconséquence, ils sont arrivés, dans l'ordre naturel, au même résultat, au plus complet scepticisme.

En effet, au nombre de leurs prémisses, il y en a deux dont l'une est la condamnation formelle du témoignage des sens, et l'autre de l'autorité de la raison. Les sens, disaient-ils, nous refusent la certitude; d'abord, parce qu'il y a beaucoup d'objets sensibles qui leur échappent: ceux-ci, à cause de leur petitesse; ceux-là, à cause de leur distance; ensuite parce que, dans les limites mêmes qu'ils embrassent, leurs perceptions sont souvent fausses, subordonnées comme elles le sont à la santé, à la maladie et à mille circonstances extérieures[2]. Mais devons-nous avoir plus de confiance dans la raison? Non, puisqu'il n'y a souvent aucune ressemblance ni analogie entre les idées que la raison nous donne des choses et ce que les choses sont en réalité. Ainsi, en fait, l'élément terrestre se meut vers le centre, et le feu vers la circonférence; mais, aux yeux de la raison, il en pourrait être tout autrement: l'expérience et la raison sont donc en opposition l'une avec l'autre[3]. Comment, d'ailleurs, pourrions-nous prétendre à la certitude, puisque nos connaissances, dans l'hypothèse des Motécallemîn, changent à chaque instant avec les propriétés des choses, abaissées au rang de purs

[1] I^re partie, ch. LXXVII, p. 393 et 394 de la traduction française. — [2] *Ibid.* p. 376 et 416-417. — [3] *Ibid.* p. 400-412.

accidents, et que la science elle-même est un accident qui ne peut, pas plus qu'un autre, subsister deux instants de suite. « Ils ont soutenu, « dit Maïmonide, que les connaissances que nous avons maintenant ne « sauraient être les mêmes que celles que nous avions hier; que celles-« ci, au contraire, se sont évanouies, et qu'il en a été créé d'autres sem-« blables, et, s'il en est ainsi, ajoutent-ils, c'est parce que la science est « un accident[1]. »

La stratégie qui consiste à appeler le scepticisme au secours de la religion, est donc loin d'être aussi nouvelle et aussi favorable au christianisme qu'on l'a supposé. La voilà mise en pratique bien avant le XIIe siècle au profit de la religion de Mahomet.

Maïmonide n'a pas de peine à faire justice de ce chimérique système. Il montre très-bien que les propositions des Motécallemîn ne sont pas seulement des hypothèses inventées à plaisir, mais qu'en réduisant à l'état de pur néant la science et la nature, elles ruinent par là même la conclusion qu'on se flatte d'en faire sortir. En effet, au lieu de combattre simplement la philosophie d'Aristote dans ce qu'elle a d'inconciliable avec les dogmes bibliques, elles combattent et détruisent toute philosophie, toute science humaine, toute connaissance, puisque nos connaissances ne restent pas les mêmes deux instants de suite. Au lieu de nier l'éternité du monde, c'est le monde lui-même qu'elles nient en le réduisant à une ombre, à un vain songe, à une succession de phénomènes sans durée et sans unité. Le monde, la nature, a cessé d'exister dès qu'il n'y a plus de lien, ni de forces naturelles, dès qu'il n'y a plus ni genres ni espèces, et que les individus mêmes, en perdant leurs facultés, leurs caractères, leurs attributs propres, perdent leur identité. Ce sont toutes les créatures supprimées dans l'intérêt du Créateur. Mais comment croire au Créateur, s'il n'y a plus de création?

L'âme humaine, dans cette triste théorie, n'est pas exceptée de la dissolution à laquelle est livré l'univers; car, au sujet de l'âme, les Motécallemîn se partageaient entre deux opinions. Selon les uns, elle n'était qu'un accident; selon les autres, elle était un corps composé d'atomes plus subtils que ceux de nos organes et du monde extérieur[2]. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, elle ne pouvait durer. Dans le premier, ainsi que l'observe Maïmonide[3], on était forcé d'admettre « qu'il est créé « dans chaque être animé cent mille âmes dans chaque minute. » Dans le dernier, aucune différence ne la séparait des autres êtres. D'ailleurs,

[1] Ire partie, ch. LXXVII; p. 392 et 393 de la traduction française. — [2] *Ubi supra*, p. 387 et 388. — [3] *Ubi supra*, p. 393.

les genres et les espèces étant anéantis, il n'y a pas de raison pour que l'âme existe dans le corps d'un homme plutôt que dans celui d'un cheval ou même d'un insecte. « Il résulte de toutes ces propositions, dit « énergiquement Maïmonide, que l'homme n'est pas plus apte à penser « que le scarabée[1]. »

Dans l'ordre moral, la substitution de la puissance divine à toutes les forces de la nature et à toutes les facultés de l'homme a pour conséquence nécessaire le fatalisme. Comment l'homme serait-il libre, s'il n'a pas la faculté d'agir? Comment serait-il doué de la faculté d'agir, si on peut lui contester jusqu'à son identité? Cette conséquence était hautement avouée par les Motécallemîn. « Ils soutiennent, dit Maïmonide[2], « que, lorsque l'homme meut la plume, ce n'est pas l'homme qui la « meut; car ce mouvement qui naît dans la plume est un accident que « Dieu y a créé. De même, le mouvement de la main qui, dans notre « opinion, meut la plume, est un accident que Dieu a créé dans la « main qui se meut. Dieu a seulement établi comme habitude que le « mouvement de la main s'unît au mouvement de la plume, sans que, « pour cela, la main ait une influence quelconque sur ce dernier mou- « vement. » Dieu ne crée pas seulement le mouvement, il crée la faculté motrice et la volonté elle-même, à chaque instant de notre existence. Il ne crée pas seulement la faculté motrice et la volonté, il crée le repos qui succède au mouvement; car ce n'est pas de lui-même que le repos existe quand le mouvement cesse, il est produit par un acte exprès de la puissance divine. Dieu crée de la même façon la mort à la suite de la vie, les ténèbres en l'absence de la lumière, et, dans l'âme de l'homme, l'ignorance à la place de la science. En un mot, tout ce que, dans la langue d'Aristote, on appelle des *privations*, tout ce qui nous paraît être un fait négatif ou la cessation, l'absence d'un fait, doit être considéré comme une œuvre divine aussi bien que les faits positifs.

Maïmonide n'est que juste en appelant cette doctrine « une pure dé- « rision. » Elle lui rappelle ces paroles de Job : « Vous raillez-vous de « Dieu comme on se raille d'un mortel[3]? » Il la repousse donc absolument, malgré les intentions pieuses qui l'ont inspirée, malgré la faveur qu'elle a trouvée parmi ses coreligionnaires de l'Orient et dans la secte des karaïtes. A l'exemple de tous les rabbins espagnols qui l'ont précédé et qui ont essayé comme lui de se rendre compte de leurs croyances

[1] Ire partie, p. 407. — [2] Chap. LXXVII, p. 393 et 394. — [3] *Ibid.* p. 395.

par le raisonnement, il reste attaché aux principes d'Aristote et à l'école des philosophes[1]. L'idée ne lui vient pas un seul instant de chercher sa voie à la lumière seule de la raison, en se déclarant indépendant aussi bien des philosophes que des scholastiques. Cependant, il croit de toute son âme au dogme de la création, et le dogme de la création est absolument incompatible avec l'opinion aristotélicienne, que le monde n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin; que Dieu est la cause finale du monde, non sa cause efficiente. Mais parce qu'on est forcé d'abandonner une doctrine sur un point particulier, et lequel encore? celui qui peut passer à juste titre pour inaccessible à la science, est-ce une raison de la répudier sur tous les autres? En quoi donc l'hypothèse péripatéticienne de l'éternité du monde empêche-t-elle la démonstration des vérités qui nous importent le plus : de l'existence de Dieu, de son unité, de son essence incorporelle? Ces vérités ne reposent-elles que sur le dogme de la création, et notre esprit serait-il condamné à les abandonner, si le monde était sans commencement? Les Motécallemîn l'ont prétendu; voilà pourquoi ils s'efforçaient d'établir d'abord, n'importe par quel moyen, la nouveauté du monde. De la nouveauté du monde, ils concluaient à l'existence d'un Dieu unique, d'un Dieu incorporel. Mais c'est là précisément qu'est la source de toutes leurs erreurs. Une proposition aussi peu susceptible d'une démonstration scientifique que le dogme de la création ne peut pas servir de base aux vérités dont nous parlons; tout au contraire, elle les ébranle et les compromet de la manière la plus grave. Il vaut beaucoup mieux, avec les philosophes, supposer d'abord l'éternité du monde et se servir de leurs arguments pour établir l'existence de Dieu, son unité et son immatérialité, puisque cette démonstration est parfaitement possible dans l'hypothèse péripatéticienne. Cela oblige-t-il un philosophe israélite, chrétien ou musulman, à abandonner le dogme de la création? Loin de là; quand on aura la certitude scientifique que Dieu existe, que Dieu est un, que Dieu est un être immatériel[2], on pourra, à l'aide de ces propositions mêmes, attaquer

[1] Ch. LXXI, p. 336 et suiv. de la traduction française. — [2] Maïmonide ne se sert jamais du mot *spirituel*, pour ne pas avoir l'air de reconnaître à Dieu un attribut positif; le mot matière n'ayant pas non plus, dans la langue d'Aristote, le même sens que dans la nôtre, il se borne à dire que Dieu est incorporel, et cet adjectif, réalisé par l'abstraction, est devenu, dans la traduction de M. Munk, l'*incorporabilité*. Je crois que c'est pousser trop loin le scrupule de l'exactitude, puisque ce mot barbare ne nous représente rien de plus que l'*immatérialité*. Pour nous, un être immatériel et un être incorporel sont une seule et même chose.

de front l'idée d'un monde sans commencement, et s'élever logiquement jusqu'à la pensée d'un Dieu créateur. Telle est la méthode que Maïmonide déclare avoir adoptée[1].

Cette méthode est-elle aussi inconséquente que l'affirme M. Munk et que l'avait affirmé avant lui Ibn Falaquéra, un commentateur de Maïmonide, qui vivait au XIII[e] siècle, l'auteur du *Guide du guide* (*Moré-ha-moré*) et le traducteur hébreu de la *Source de la vie*, d'Ibn Gébirol? Je ne le crois pas. Il y a bien assez d'inconséquences dans le livre de Maïmonide sans qu'on y ajoute encore celle-là. S'il était vrai que Maïmonide, selon l'accusation de ses deux savants interprètes, considérât l'hypothèse de l'éternité du monde comme le fondement véritable des preuves qu'il apporte de l'existence de Dieu, on aurait raison de se demander comment d'une prémisse hypothétique, et, bien plus que cela, d'une prémisse qui plus tard doit être rejetée comme fausse, il est possible de tirer une conclusion vraie. Mais ce n'est pas cela que dit l'auteur du *Moré-Nébouchim*. Il soutient seulement que l'hypothèse de l'éternité du monde ne fait aucun tort aux arguments des péripatéticiens en faveur des principales vérités de la religion naturelle, et que, ces vérités une fois reconnues, on peut les tourner contre la supposition qui les a précédées, qui s'en est accommodée, mais qui n'en est en aucune façon la condition nécessaire. On en sera facilement convaincu, si l'on considère que les preuves de l'existence de Dieu adoptées par Maïmonide sont tirées, pour la plupart, de l'unité, de l'ordre, de l'harmonie de la nature et de la ressemblance de l'univers avec l'homme. Cette ressemblance, tout à fait indépendante de la doctrine de l'éternité, est poussée si loin par son imagination, que l'univers lui paraît être un individu au même titre que Zeïd et Amr[2]. D'un autre côté, lorsqu'il parle de l'éternité du monde, on voit clairement qu'il n'est question que d'une éternité relative comme celle que reconnaît Avicenne; c'est-à-dire que le monde, même s'il est éternel, n'est cependant qu'un effet matériel, divisible, changeant, limité, qui nous force à reconnaître, au-dessus de lui, une cause immatérielle, indivisible, immuable, infinie; « de sorte, ajoute Maïmonide[3], « que l'existence de Dieu est démontrée par des preuves décisives et cer« taines, soit que le monde ait été créé ou non. » Ce langage, à ce qu'il semble, ne laisse prise à aucun doute.

Il s'agit maintenant de pénétrer dans le fond même de la discussion, c'est-à-dire dans le propre système de Maïmonide, dans son système

[1] Ch. LXXI, p. 349. — [2] Ch. LXXII, p. 354 de la traduction française. — [3] II[e] partie, ch. II, p. 47 de la traduction française.

théologique et philosophique. Il s'agit de savoir quels sont les résultats de la méthode qu'on nous a fait connaître comme la seule légitime, et comment le dogme de la création peut être, en quelque sorte, superposé à la philosophie péripatéticienne sans la renverser. Il s'agit de savoir comment cette philosophie, qui ne reconnaît que les lois invariables de la raison ou de la nature, peut cependant se concilier avec les deux conditions nécessaires du mosaïsme et des religions sorties de son sein : la révélation, par conséquent la prophétie et les miracles. Ce sont toutes ces questions qui sont traitées dans la seconde partie du *Guide des égarés,* à laquelle la première n'a fait que nous préparer. Dans cette première partie, en effet, si l'on se place au point de vue de Maïmonide, on s'est borné uniquement à détruire certaines erreurs, celles qui offrent le plus grand obstacle à la vraie religion et à la vraie philosophie : l'anthropomorphisme matériel, qui prend tout à la lettre dans le langage métaphorique de la Bible; l'anthropomorphisme spirituel, qui, en reconnaissant à Dieu des attributs essentiels comme ceux de l'homme, met en péril le dogme de l'unité; enfin, la dialectique des Motécallemîn qui, sous prétexte d'honorer le Créateur, supprime la création. Le but qu'on se propose maintenant, c'est la démonstration directe de la vérité.

Ne dédaignant pas, après les avoir combattus, d'emprunter à ses adversaires leur méthode d'exposition, ou peut-être se conformant à un usage généralement consacré dans les écoles arabes, Maïmonide oppose, aux douze prémisses des Motécallemîn, vingt-six propositions péripatéticiennes, destinées à fournir, non-seulement la base, mais la matière de ses arguments. Puisque nous devons les retrouver sous une forme qui nous permettra d'en saisir l'enchaînement et les conséquences les plus intéressantes, il n'y aurait aucun avantage à en faire ici la sèche énumération. Nous remarquerons seulement que ces propositions sont loin d'appartenir toutes à Aristote. Il y en a d'Avicenne, il y en a d'Alexandre d'Aphrodise, et encore ces dernières, comme le démontre M. Munk, ont-elles été recueillies dans les commentaires d'Averrhoès. Enfin, celles-là même qui peuvent être considérées comme réellement aristotéliciennes sont disposées et interprétées de telle façon, qu'on en voit sortir d'avance la conclusion promise. Toutes nous sont présentées par Maïmonide comme évidentes par elles-mêmes, ou comme absolument démontrées, à l'exception de la vingt-sixième, qui affirme l'éternité du mouvement, l'éternité du temps et par conséquent de la nature. Sur celle-là, Maïmonide se contente de faire ses réserves en évitant provisoirement les deux opinions extrêmes qu'elle avait suscitées. Aux yeux

des philosophes elle passait pour une vérité nécessaire; aux yeux des Motécallemîn, pour une chimère impossible. Ni impossible, ni nécessaire, dit Maïmonide, car c'est une simple hypothèse [1].

Fidèle au plan qu'il s'est tracé, Maïmonide procède d'abord à la démonstration de l'existence de Dieu. Cette démonstration se compose de quatre preuves, dont la première est, sans contredit, la plus importante; car elle renferme implicitement toutes les autres, en même temps qu'elle réunit, étroitement enchaînées entre elles, presque toutes les propositions qui ont été présentées isolément comme le résumé et la base de la métaphysique d'Aristote. Nous ne croyons pas sans intérêt, pour l'histoire de la philosophie, d'en donner ici une idée sommaire.

La série des causes et des effets ne peut pas se prolonger à l'infini. C'est un axiome qui s'impose à notre esprit par sa propre évidence. Il faut donc, en recherchant la cause du mouvement, s'arrêter d'abord à un premier moteur matériel, à un moteur qui est mû lui-même en même temps qu'il communique le mouvement au reste de l'univers. Ce moteur matériel, nous le reconnaissons dans la première sphère, dans la sphère éthérée ou céleste qui enveloppe toutes les autres et qu'Aristote appelle le cinquième corps. Mais la spère éthérée étant en mouvement, comme nous venons de le dire, et tout mouvement étant un changement qui suppose une cause, nous sommes obligés de chercher plus haut un autre moteur. Ce moteur quel sera-t-il? Ou ce sera un autre corps, un *sixième corps* entièrement distinct de la première sphère; ou ce sera une force répandue dans toutes ses parties et divisible comme elle; ou ce sera une force également répandue en elle, mais indivisible; ou enfin ce sera un pur esprit, un esprit séparé de toute substance corporelle. Le premier cas est inadmissible; car, si le moteur de la sphère céleste, c'est-à-dire le premier moteur, était un corps, il supposerait au-dessus de lui un moteur supérieur. Le moteur de la sphère céleste ne peut pas être non plus une force divisible et finie; car ce qui est divisible, étant composé, suppose un moteur qui a réuni toutes les parties de ce tout, et une force finie ne peut pas produire, dans l'hypothèse de l'éternité du monde, un mouvement infini, c'est-à-dire éternel. La même observation s'applique à une force finie et divisible. De plus, une force finie qui serait unie à la sphère céleste comme l'âme est unie au corps, ne posséderait pas le mouvement par elle-même ou par son essence; mais elle serait portée à se mouvoir et à mouvoir la sphère à laquelle elle serait unie par une incitation venue d'ailleurs, c'est-à-dire

[1] IIe partie, introduction, p. 28 de la traduction.

par une cause plus puissante. Donc le premier moteur ou le moteur de la première sphère ne peut être qu'un esprit, un esprit séparé, indépendant de la matière, et qui, en tant qu'immatériel, est indivisible et immuable; qui, en tant qu'immuable ou inaccessible au mouvement, est en dehors du temps, partant éternel[1].

Voilà certainement une manière bien subtile et bien compliquée de démontrer l'existence de Dieu. Il est à peine besoin d'ajouter qu'elle n'appartient pas à Aristote, quoiqu'elle reproduise en détail son langage et ses idées. Mais elle a, du moins, ce mérite de s'accorder parfaitement avec le système du monde qu'Aristote a imaginé, et qui naturellement a été adopté, avec quelques légères modifications, par ses disciples arabes et juifs. Les trois autres preuves de Maïmonide sont beaucoup plus simples, aussi rentrent-elles, comme nous l'avons dit, dans la précédente. L'une est fondée sur ce principe, que toute substance composée, formée de divers éléments qui ne sont pas absolument nécessaires les uns aux autres, suppose une substance simple qui a réuni ces éléments. Ce principe, qui nous fait remonter de l'existence des corps à une cause incorporelle, nous ramène également à un premier moteur, car la faculté motrice n'étant pas essentielle aux corps qui sont en mouvement, il faut en chercher la première origine dans un être immobile, par conséquent immatériel, indivisible, éternel. L'autre preuve est fondée sur le rapport du contingent et du nécessaire, et la troisième sur celui de l'être en puissance et de l'être en acte. Tous les êtres que nous apercevons dans l'univers ont existé en puissance avant d'exister en acte, ou ont été possibles avant d'exister réellement. Il faut donc remonter à une cause qui les a fait passer de l'un de ces états à l'autre, et qui, pour cela même, ne peut exister qu'en acte et non pas en puissance. Cette troisième preuve, comme on voit, est absolument la même que la seconde; car l'être qui passe de la puissance à l'acte ou de la possibilité à la réalité, c'est simplement l'être contingent, et celui qui ne peut exister qu'en réalité ou en acte, ou dont l'existence est sans commencement, sans interruption et sans fin, c'est l'être nécessaire[2].

L'ensemble de ces arguments achève de détruire l'accusation d'inconséquence qu'on a élevée contre Maïmonide, quand on lui a reproché de s'appuyer sur l'hypothèse de l'éternité du monde pour en tirer des conclusions destinées à défendre plus tard le dogme de la création. De ces arguments il n'en est pas un seul qui ne soit parfaitement fondé dans les deux systèmes.

[1] IIe partie, ch. I, p. 29-36 de la traduction française. — [2] *Ubi supra*, p. 36-44.

Les mêmes principes qui démontrent l'existence de Dieu nous apprennent qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que Dieu est un être immatériel, une intelligence séparée des corps, un pur esprit. Il n'y a, en effet, qu'un seul être qui soit absolument nécessaire; il n'y a qu'un être spirituel qui soit à l'abri de toute composition et de toute division, et qui, étant inaltérable et immuable, puisse communiquer le mouvement sans le subir.

L'existence de Dieu, son unité et son immatérialité une fois établies par la méthode et par les principes de l'école péripatéticienne, Maïmonide n'est que conséquent avec lui-même quand il emprunte également à cette philosophie les opinions qu'elle professe sur le système du monde; car, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, dans le raisonnement par lequel il remonte de l'existence du mouvement à un premier mobile, et d'un premier mobile à un premier moteur, il reconnaît implicitement le système d'Aristote sur la structure et le mouvement général de l'univers. Il croit donc, en faisant abstraction du commencement des choses, qu'il a expressément réservé, et en ne tenant compte que de la manière dont le monde est ordonné actuellement, que l'impulsion divine se fait sentir d'abord sur une première sphère, qui enveloppe toutes les autres, que celle-ci communique le mouvement à une sphère inférieure ou moins étendue, cette seconde sphère à une troisième, et ainsi de proche en proche jusqu'à l'orbite de la lune. Il croit de plus, en mêlant à la pensée d'Aristote les idées d'Avicenne, que chaque sphère est un être animé, comme l'est, dans sa conviction, l'univers entier; que chaque sphère est sous la conduite d'une *intelligence séparée* ou d'un esprit distinct et indépendant de la matière, qui est doué, non-seulement de la vie et de la pensée, mais de la faculté d'aimer et de vouloir, et qui compte parmi les priviléges de sa nature de ne rien aimer, de ne rien vouloir que le bien, d'aspirer à Dieu comme à sa véritable fin; qui possède, par conséquent, la connaissance de Dieu et la conscience de lui-même[1].

Sur le nombre seulement de ces sphères et des *intelligences séparées* qui les dirigent, Maïmonide fait quelques objections. Trompé par l'astronomie vicieuse de son temps, Aristote a supposé qu'elles pouvaient s'élever jusqu'au nombre de quarante-sept ou de cinquante-cinq, selon qu'on prenait parti pour l'un ou pour l'autre des deux systèmes astronomiques qui étaient alors en crédit. Les philosophes modernes, c'est-à-dire les péripatéticiens arabes, en comptent beaucoup moins, et les ré-

[1] IIe partie, ch. III et IV, p. 51-62 de la traduction.

cents progrès des mathématiques (c'est Maïmonide qui fait cette réflexion) semblent leur donner raison. Selon les péripatéticiens arabes, ou, pour parler plus exactement, selon Avicenne[1], que Maïmonide suit ici pas à pas, il n'y a que neuf sphères et dix intelligences. Les neuf sphères, en montant de bas en haut, sont celles des sept planètes, celle des étoiles fixes et la sphère extérieure, la sphère *environnante*, qui contient toutes les autres. Naturellement chacune d'elles est soumise au gouvernement d'une intelligence distincte; mais à ces neuf intelligences il faut en ajouter une dixième, qui est l'intellect actif. Son pouvoir s'exerce particulièrement sur notre monde sublunaire et sur l'esprit de l'homme. Sa tâche est de faire passer en acte ou à l'état de réalité ce qui n'existe encore qu'en puissance, de donner à la matière la forme par laquelle les êtres sortent du chaos et à nos idées la certitude ou la clarté qui les élève à l'état de science. L'intellect actif, dans le système philosophique des Arabes, n'est donc pas, comme on l'a quelquefois supposé, la pensée divine, ou plutôt Dieu lui-même; elle n'est que la dernière des intelligences à qui Dieu a confié après lui le gouvernement du monde et qui servent d'intermédiaire entre lui et les choses.

L'existence de ces intelligences, si nous en croyons Maïmonide, est démontrée à la fois par la raison et par l'Écriture. Elle est démontrée par la raison; car le mouvement circulaire des sphères n'a rien de commun avec le mouvement naturel des autres corps. Ceux-ci se dirigent vers un point déterminé; le feu en haut, la pierre en bas, et, lorsqu'ils y sont arrivés, ils se reposent. Pour nous expliquer comment les sphères tournent sur elles-mêmes, il faut donc une autre cause que la force aveugle qui agit sur les éléments. Le don d'une âme ne suffit pas; car nous voyons les êtres animés s'arrêter également après avoir atteint l'objet de leur désir, après avoir évité l'objet de leur aversion ou de leur crainte. L'intelligence elle-même ne suffit pas; car ce n'est pas l'intelligence qui nous porte à l'action, mais le désir. Il faut donc reconnaître que les sphères sont non-seulement animées, mais intelligentes, c'est-à-dire qu'elles sont mises en mouvement par un principe intelligent et qui, de plus, est capable d'amour. C'est l'amour qui les porte à s'approcher de ce qu'elles ont conçu de plus parfait, c'est-à-dire de Dieu, et c'est ainsi, comme l'a dit Aristote, que Dieu agit sur la première sphère[2].

La raison est, sur ce point, complétement d'accord avec l'Écriture.

[1] Voyez, à ce sujet, une savante dissertation de M. Munk contenue dans la note 3 de la page 57. — [2] IIe partie, ch. III, p. 52-55.

Quand le psalmiste dit : « Les cieux racontent la gloire de Dieu, » il ne fait pas une métaphore, il pense aux intelligences qui président aux mouvements des sphères. Il faut entendre dans le même sens ces paroles de Néhémie : « Les armées célestes se prosternent devant toi, » et celles-ci de Job : « Les étoiles du matin chantaient ensemble et les fils « de Dieu faisaient éclater leur joie. » Ce que les Livres saints appellent des anges et des dieux (*Malakim*, *Élohim*) ce n'est pas autre chose que les intelligences séparées, car tout ce qu'on a dit de celles-ci s'applique aussi à ceux-là. Les anges n'ont pas de corps. Les anges sont les intermédiaires entre Dieu et les autres êtres. Dieu n'agit sur l'univers que par ses anges. Les anges sont au-dessus de la tentation du mal, ils n'aiment et ne veulent que le bien. Entre les intelligences séparées d'Aristote et les anges des Livres saints il n'y a que la différence qui résulte de l'éternité du monde et du dogme de la création. Les premières sont considérées comme des puissances éternelles, les autres comme des créatures[1].

Nous ne suivrons pas Maïmonide dans les considérations moitié astronomiques, moitié théologiques, par lesquelles il se flatte d'établir que les neuf sphères d'Avicenne peuvent se réduire à quatre, celle de la lune, celle du soleil, celle des cinq autres planètes confondues en une seule, enfin celle des étoiles fixes; et que ces quatre sphères, enveloppées l'une de l'autre, contenues toutes quatre dans une sphère extérieure dépourvue d'étoiles, comme des perles dans un écrin, sont désignées dans l'Écriture sainte par l'échelle de Jacob, par les quatre roues du char d'Ézéchiel, par les quatre chariots de la vision de Zacharie, par les quatre légions d'anges; que chacune d'elles a une influence particulière sur l'un des éléments dont se compose la matière de ce bas monde, la lune sur l'eau[2], le soleil sur le feu, les planètes sur l'air et la sphère des étoiles fixes sur la terre; que de chacune d'elles aussi descend vers nous une des forces qui animent et qui meuvent les êtres répandus à la surface de la terre : la force minérale, la force végétale, la force vitale et celle qui constitue l'âme rationnelle[3]. Nous avons hâte d'arriver à une question qui intéresse plus directement la philosophie, et qui, mettant à découvert le fond le plus reculé de la métaphysique de Maïmonide, nous apprendra d'avance si la foi en un Dieu créateur est compatible ou non avec son système philosophique.

[1] II[e] partie, ch. v-viii, p. 62-77 de la traduction française. — [2] Maïmonide en donne pour preuve le flux et le reflux de la mer, ch. x, p. 85 — [3] II[e] partie, ch. ix et x, p. 80-92 de la traduction française.

Vainement, dans l'intérêt de sa majesté, de sa spiritualité, de son immuable perfection, Dieu est-il séparé du monde par une série de puissances intermédiaires, toutes spirituelles comme lui, toutes douées de raison, de volonté et de conscience, dont la dernière seulement est en communication avec nous et avec notre chétif globe. Il faut cependant qu'il agisse d'une façon quelconque sur ces intelligences, comme elles agissent les unes sur les autres et toutes ensemble sur l'univers. Quelle est la nature de cette action? On a déjà vu que Maïmonide, à l'exemple d'Aristote, reconnaît en Dieu la cause finale, sinon de l'univers tout entier, du moins de la première intelligence. S'il s'en était tenu là, il aurait bien été obligé d'admettre l'éternité du monde, puisque Dieu n'était que le but et non l'auteur de ces existences qui aspirent à lui sans qu'il descende jusqu'à elles même par la pensée, sans qu'il ait, soit le désir, soit la faculté de les connaître. Mais Maïmonide n'admet pas que Dieu soit la cause finale du monde sans en être en même temps la cause efficiente. « La fin est plus noble, dit-il[1], que les « choses qui existent pour cette fin. » Or qu'arriverait-il si la fin n'existait qu'en vue des êtres qui la poursuivent? « Il s'ensuivrait que ce qui « est plus élevé, plus parfait et plus noble, existe en faveur de ce qui lui « est inférieur, chose qu'un homme intelligent ne saurait s'imaginer[2]. »

En essayant d'expliquer comment Dieu est la cause efficiente de l'univers, Maïmonide fait intervenir l'idée orientale de l'émanation qui prend chez lui le nom d'*épanchement* (*feidh* en arabe). Dieu étant un être spirituel, ne peut pas agir, comme un corps sur un autre corps, par voie de contact immédiat ou d'impulsion transmise à distance au moyen d'agents matériels. Dieu étant l'auteur, la première cause de toutes les formes des êtres, et ces formes, même quand elles affectent les corps, n'ayant rien de corporel, rien qui puisse s'expliquer par la combinaison des éléments, à quoi donc peut-on comparer l'action divine sur l'ensemble des choses? A l'eau qui jaillit d'une source sans interruption, sans augmentation ni diminution, et qui se répand de tous les côtés, de près et au loin, avec une égale abondance, de manière à arriver dans tous les lieux disposés à la recevoir[3]. Voilà justement pourquoi on lui donne le nom d'épanchement. L'épanchement venant de Dieu, produit d'abord les intelligences séparées, puis se communique de l'une de ces intelligences à l'autre jusqu'à l'intellect actif, qui tient parmi elles le dernier rang. Ces intelligences, à leur tour, pro-

[1] IIe partie, ch. xi, p. 95 de la traduction française. — [2] *Id. ibid.* — [3] Ch. xii, p. 101 de la traduction.

duisent les sphères, puis la matière première dont sont formés tous les corps et enfin les forces qui les animent, jusqu'à ce qu'elles aient atteint, sur cette terre où nous vivons, leur dernier terme d'activité [1].

Il est impossible de méconnaître que ces expressions, ces comparaisons, cette hiérarchie des existences, viennent en droite ligne de l'école d'Alexandrie, et qu'elles conviennent beaucoup mieux au système panthéiste de l'émanation qu'à une tentative de conciliation entre Aristote et la Bible, qu'à une philosophie qui professe l'existence d'un Dieu personnel, spirituel, créateur et providence de l'univers. Mais, nous ne craignons pas de l'affirmer, la doctrine de l'émanation n'est pas plus dans la pensée de Maïmonide que la théorie qui ôte à Dieu tous ses attributs. Toutes les expressions qu'il lui a empruntées, et qui lui sont imposées, en quelque sorte, par la philosophie de son temps, ne sont pour lui que des images sous lesquelles se cache une conviction toute contraire. Lui-même, dans les termes les plus explicites, prend soin de nous en avertir.

« On a dit que le monde vient de l'épanchement de Dieu et que Dieu « a épanché sur lui tout ce qui y survient. De même encore, on a dit « que Dieu a épanché sa science sur les prophètes. Tout cela signifie « que ces actions sont l'œuvre d'un être incorporel; et c'est l'action d'un « tel être qu'on appelle épanchement. En effet, on n'aurait pu trouver « une meilleure expression que celle-là pour désigner par comparaison « l'action de l'*être séparé;* car on chercherait vainement un mot qui cor- « responde en réalité à l'idée véritable, la conception de l'action de l'être « séparé étant chose très-difficile, aussi difficile que la conception de « l'existence même de l'être séparé [2]. »

Ce qui prouve qu'en parlant ainsi Maïmonide est plus sincère que prudent, et plus fidèle à sa conscience religieuse qu'à Averrhoès ou à Avicenne, c'est que l'idée qu'il se fait de Dieu et des intelligences directement soumises à son pouvoir est absolument opposée à la doctrine de l'émanation. L'émanation confond, par l'identité de substance, Dieu avec tous les autres êtres. Le Dieu de Maïmonide a la conscience de lui-même, c'est une volonté qui se suffit et qui n'a aucun besoin des existences qu'elle produit pour se compléter ou se donner le spectacle de sa propre puissance. L'émanation supprime la liberté. Le Dieu de Maïmonide est libre, et les intelligences qui gouvernent au-dessous de lui ne le sont pas moins, quoique le mal leur soit étranger. Enfin, avec le

[1] IIe partie, ch. XI, p. 96 de la traduction. — [2] *Ibid.* ch. XII, p. 102 de la traduction française.

OR
ΒΕΡΕΝΙΚΗΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
ΒΕΡΕΝΙΚΗΣΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
ΑΓΑΘΗΣΤΥΧΗΣ
ΒΕΡΕΝΙΚΗΣΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ
ΑΓΑΘΗΣΤΥΧΗΣ

système de l'émanation, ce qui est maintenant a toujours été : Dieu n'a pas pu se soustraire à la nécessité de sortir de lui-même et de parcourir toute la chaîne des existences. Avec l'idée de la liberté, de la conscience, de la perfection divine, le monde peut avoir un commencement.

Maïmonide avait donc parfaitement le droit de prendre parti pour la création.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Vase de la Reine Bérénice.

Le vase dont je publie le dessin [1] m'a été donné par mon ami M. Léon Roches, consul général à Tunis; M. Roches l'avait reçu lui-même de notre agent consulaire à Bengazi, ville située dans l'ancienne Cyrénaïque. Cet agent est M. Félix Brest, fils du consul de Milo, M. Brest, à qui nous devons l'acquisition de la fameuse Vénus.

Bengazi est un sol fécond en antiquités. Déjà le voyageur Della Cella [2] y signalait un grand nombre d'objets précieux recueillis par des particuliers. Lemaire [3] y vit la curieuse amphore sur laquelle était tracé le nom d'*Hégésias*, qui fut archonte éponyme à Athènes l'an 324 avant J. C. C'est à Bengazi que Vattier de Bourville [4] a découvert des sculptures diverses, des inscriptions, et plus de cent vases de style grec, que le musée du Louvre et le cabinet des médailles se sont partagés, et dont plusieurs excitèrent l'attention du monde savant. Rien n'était plus remarquable, en effet, qu'une série d'amphores panathénaïques [5] pré-

[1] Voyez la planche annexée à ce cahier. La figure y est reproduite dans sa grandeur naturelle. — [2] *Viaggio da Tripoli di Barberia alle frontiere occidentali dell' Egitto*, p. 184. — [3] Paul Lucas, *Second voyage*, II, p. 126; Paris. — [4] *Revue archéologique*, t. V, p. 150; VI, p. 57. D'autres vases, provenant également de Bengazi, sont dans la collection de M. Bidwell, à Londres (*Archäologische Zeitung*, IV, p. 216). (Cf. Otto Jahn, *Beschreibung der Vasensammlung König Ludwigs*, p. XXVIII.) — [5] Lenormant, *Revue archéologique*, V, p. 230.

sentant, comme pour faire suite à Hégésias, les noms des archontes athéniens : *Céphisodore* (323 av. J. C.), *Archippos* (321), *Théophraste* (313). On ne pouvait plus douter que les Athéniens, vainqueurs aux Panathénées, n'eussent le droit d'exporter [1] les cent quarante [2] amphores ornées de peintures [3] qu'ils recevaient en prix et l'huile exquise que produisaient les oliviers sacrés [4]. Bengazi est donc destiné à fournir à l'archéologie des vases qui se recommandent et par leur beauté, et par les sujets historiques qui les décorent, et par les inscriptions qui précisent les sujets ; car celui que je vais décrire ne le cède, en nouveauté, à aucun des monuments céramiques retrouvés jusqu'à nos jours.

Le vase a 30 centimètres de hauteur; sa forme est celle d'une œnochoé. L'anse est brisée, mais les traces qu'elle a laissées montrent qu'elle s'attachait par d'élégantes volutes et se terminait par un mascaron qui représentait peut-être Jupiter Ammon; les cornes et les bandelettes sont encore indiquées. Sur la panse arrondie, une figure de femme se détache par un relief vigoureux; la tête est même en ronde bosse.

Cette figure, haute de 13 centimètres, porte le diadème des déesses et des reines; elle tient de la main gauche une corne d'abondance surmontée de fruits et d'épis, de la main droite une patère qu'elle renverse, pour faire une libation sur un autel. L'autel, modelé lui-même en relief, présente, gravés en creux, les mots :

ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ

(Autel) des dieux bienfaiteurs (Évergètes).

Dans le champ est gravée une inscription plus longue :

ΒΕΡΕΝΙΚΗϹ ΒΑϹΙΛΙϹϹΗϹ
ΑΓΑΘΗϹ ΤΥΧΗϹ

(Image) de la reine Bérénice,
Bonne Fortune.

[1] Cette conjecture est de Böckh (*Staatshaushaltung der Athener*, I, p. 61, 300. — [2] D'après une inscription publiée dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (1839, p. 167, n° 136), le nombre des amphores variait de six à cent quarante, selon l'importance des concours. — [3] Παμποικίλαις (Pind. *Nem.* X, 64). Cf. le scholiaste d'Aristophane (*Nuées*, v. 1005), Κέραμον γὰρ ἐλαίου ἐλάμβανον οἱ νικῶντες. — [4] Μορίαι.

Il n'est donc besoin d'aucun effort pour comprendre ce sujet. Nous avons sous les yeux le portrait de la reine Bérénice divinisée; les *dieux bienfaiteurs* (*Évergètes*) que mentionne la première inscription, à l'exemple de la grande inscription de Rosette [1], ne sont autre que Ptolémée III, surnommé *Évergète*, son mari, et elle-même, qui portait comme lui le surnom d'*Évergétis* [2]. Derrière la statue de la reine s'élève une borne conique entourée d'une guirlande d'olivier, telle, à peu près, que les peintures antiques représentent, à l'extrémité des hippodromes, le but autour duquel les chars devaient tourner; ressemblant aussi au grand cône surmonté d'une pointe qui est figuré auprès d'Astarté, sur les monuments du culte asiatique de la Vénus céleste. Nous chercherons plus tard pourquoi cette borne est placée derrière Bérénice; pourquoi Bérénice elle-même est appelée *Bonne Fortune* : les deux faits s'expliquent l'un par l'autre.

Avant tout, je voudrais bien marquer tout ce que cette terre cuite offre d'intéressant et d'imprévu. L'inscription est un premier sujet d'étonnement, car elle ne ressemble en rien à celles qui se trouvent quelquefois sur les vases. D'ordinaire, les noms des personnages ou celui du peintre, une exclamation, une courte légende, sont tracés au pinceau sur la surface. Ici, les caractères sont en creux; ils ont été gravés sur la terre, encore molle, par un ébauchoir rapide et exercé [3]; ils ont été cuits avec le vase [4]. Personne ne saurait donc révoquer en doute leur authenticité; d'ailleurs, la forme des lettres est si nette, si caractéristique, d'un si bon parfum, qu'elle rappelle tous les monuments épigraphiques des successeurs d'Alexandre. Le sigma lunaire, C, est remarquable, parce qu'à une époque aussi reculée il appartient encore exclusivement à l'écriture cursive. Letronne l'a très-bien dit [5], en publiant une plaque d'or trouvée à Rosette, sur laquelle les lettres sont gravées négligemment et au ponctué, mais qui est du même temps, puisqu'elle mentionne aussi

[1] Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I, p. 244, ligne 3 : « Aétès, fils d'Aétès, étant prêtre d'Alexandre et des dieux Sôters, et des « dieux Adelphes, et des dieux *Évergètes*, etc. etc. » — [2] Ératosthène, *Catasterism.* § 12. Ératosthène était né à Cyrène, comme Bérénice. Dans l'inscription de Rosette (ligne 5), on lit : *ἀθλοφόρου* Βερενίκης Εὐεργέτιδος Πύῤῥας τῆς Φιλίνου. — [3] Lorsque l'artiste écrivit sur l'autel le mot ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ, il rencontra une inégalité dans la pâte et plaça le T plus bas que les autres lettres. (Voyez le *fac simile* de l'inscription.) — [4] Il n'est pas inutile d'indiquer quelques vases sur lesquels les noms sont tracés *graffiti*, entre autres le vase comique qui est publié dans l'*Élite des mon. céramogr.* t. II, pl. XCIV, et le grand vase du Louvre sur lequel M. Miller a écrit (*Revue archéol.* 1861, p. 59). (Cf. *Revue de Philologie*, t. II, p. 475.) — [5] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 11.

la reine Bérénice, femme de Ptolémée Évergète. Voici la transcription du texte :

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης, Θεῶν Ἀδελφῶν, καὶ βασίλισσα Βερενίκη, ἡ ἀδελφὴ καὶ γυνὴ αὐτοῦ τὸ τέμενος Ὀσίρει[1].

Il est singulier que ce soit au règne de Bérénice qu'appartiennent deux des plus anciens spécimens d'écriture cursive sur lesquels se rencontre le sigma lunaire[2]. Enfin, la forme du génitif qui a été adoptée sur le vase de Bengazi semble avoir quelque chose d'officiel, emprunté aux légendes des monnaies contemporaines. Du reste, il y a plusieurs exemples de noms de divinités au génitif sur les vases[3].

Rien n'est plus rare qu'un personnage royal figuré sur un vase peint; mais, ce qui est unique jusqu'ici, c'est que la représentation de ce personnage soit un véritable portrait. Lorsqu'un potier grec a imaginé le sujet de *Crésus* sur son bûcher[4], il n'a point prétendu rappeler les traits d'un roi mort depuis plusieurs siècles, et s'est fié aux accessoires pour constituer l'identité. La coupe d'*Arcésilas*[5], qui est au cabinet des médailles et nous montre Arcésilas présidant à la vente du sylphium, n'offre point le portrait du roi de Cyrène. La figure qui porte le nom d'Arcésilas (car le peintre a eu soin d'ajouter une inscription) est archaïque, n'a rien d'individuel, et ressemble à toutes les figures archaïques qui l'entourent. Le vase de *Darius*[6], où ce roi est représenté au milieu de ses conseillers, tandis que la Grèce et l'Asie personnifiées attendent le signal de la guerre, n'est qu'une composition libre propre à flatter l'orgueil national des Hellènes. J'en dirai autant du vase[7] sur lequel l'athénien Xénophante s'est plu à retracer un autre *Darius*, fils d'Artaxerxès Mnémon, qui conspira contre son père et pé-

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 6. — [2] MM. Lenormant et de Witte l'ont signalé sur un vase d'un style très-pur, que l'on doit placer au troisième siècle avant notre ère. (*Élite des mon. céram.* t. III, pl. LVIII, p. 172, note 2.) — Voy. aussi la pierre signée par Aspasius (Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 122, et mes *Monnaies d'Athènes*, p. 95). Sur la monnaie archaïque de Gortyne (*Engravings or rare greek coins*, London, 1856, in-4° pl. X, n° 109) qui appartient au général Fox, on lit : ΑϺΙΑϽΟΤϺΟϺΥΤ◁Ο⅂. Il est vrai que le C lunaire, à une aussi ancienne époque, paraît une particularité de l'alphabet crétois. — [3] Voyez *Élite des mon. céramogr.* t. II, pl. L, et surtout p. 74. — [4] Au musée du Louvre. (*Monum. inéd. de l'Inst. arch.* I, pl. LIV; de Witte, *Catal. Durand*, n° 421.) — [5] Au cabinet des médailles. — [6] Au musée de Naples. (Cf. Minervini, *Bulletino napolitano*, 1854, n[os] 43, 48; Gerhard, *Archäologischer Anzeiger*, 1854, n[os] 67, 68, p. 482.) — [7] Trouvé à Panticapée, aujourd'hui au musée de l'Ermitage.

rit[1]. L'imagination des Grecs aimait à se reporter au milieu de cette Perse qu'ils avaient tant redoutée jadis et qu'ils devaient conquérir. On pourrait citer d'autres exemples[2] de rois ou de princes figurés sur les vases grecs, mais nous sommes à peu près assuré que, pour aucun d'eux, l'artiste n'a songé à la ressemblance. Au contraire, l'image de Bérénice me paraît être copiée sur une statue du même temps; à travers les proportions réduites de cette figurine, on sent des proportions plus grandioses, les qualités d'une œuvre savante, exécutée d'après un modèle. Bérénice était reine de la Cyrénaïque; les Cyrénéens lui élevèrent donc des statues à double titre : à titre de souveraine, à titre de déesse[3]. La beauté de ce portrait, la délicatesse singulière des traits, l'élégance des draperies, la grâce de l'attitude, l'ajustement général, si naïf et si étudié à la fois, le bras qui tient la corne d'abondance, la jambe gauche qui fléchit légèrement pour donner à l'ensemble de la pose plus de charme et un sentiment d'harmonie, tout recommande cette œuvre à l'attention des artistes aussi bien que des savants. Les vases avec des reliefs sont déjà quelque chose de peu commun; je ne connais pas de relief, sur un vase en terre cuite, qui égale en importance et en mérite celui que j'essaye de décrire.

Un fait non moins digne d'être noté, c'est que toute la surface était revêtue d'or et de couleur. Le fond était entièrement vert, et l'on y avait appliqué un vernis uniforme, brillant, d'une épaisseur sensible, qui constitue ce que l'on appelle une *couverte*. D'autres vases provenant de la Cyrénaïque et de l'Égypte nous montrent que c'était un procédé familier à l'époque des Ptolémées. La figure a souffert davantage, et quelques plis mieux protégés ont seuls gardé une teinte bleuâtre. Des parcelles d'or restent encore sur la borne, sur la patère, sur le

[1] *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, pl. XLV et XLVI. (Cf. Duc de Luynes, *Bulletin archéologique de l'Athénæum français*, 2e année, n° 3.) — [2] Notamment le vase du Vatican avec l'inscription ΒΑΣΙΛΕΥΣ, *le grand roi* (*Mus. etrusc. gregor.* t. II, tab. IV, 2); les scènes d'Éleusis, où figure le roi *Celeus;* le *Polycrate*, appuyé sur Bathylle, que M. de Longpérier a si judicieusement expliqué. (*Revue archéol.* t. VIII, p. 630.) — [3] Visconti (*Iconographie grecque*, t. III, p. 580, note 3) supposait que Bérénice avait été divinisée de son vivant. La grande inscription de Rosette, ce vase et l'inscription ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ, lui donnent raison. Il est vrai que ni la lame d'or de Canope, ni d'autres documents contemporains ne donnent au roi et à la reine le titre de *Dieux bienfaiteurs*. Mais on en trouvera des exemples sur les tables dressées par Lepsius. En Cyrénaïque, d'ailleurs, les villes grecques ont pu leur décerner ces titres librement. Ératosthène, qui atteste que Bénénice était surnommée *Evergétis*, était né à Cyrène, en 276, dix ans plus tôt que Bérénice.

diadème de Bérénice et autour de son cou, sur la bordure de la tunique. L'or et l'azur dominaient dans cette riche et exquise décoration, qui, si elle était conservée, rivaliserait peut-être avec la décoration du fameux vase de Cumes.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps à une description que les dessins compléteront. J'y joins quelques détails sur la reine Bérénice et sur les circonstances qui expliquent la présence d'un monument aussi mémorable dans la ville de Bengazi.

Bérénice était fille de Magas[1], roi de Cyrène et parent de Ptolémée I^er^. Nommé gouverneur de la Cyrénaïque, Magas s'était révolté et avait ceint le diadème. Cependant, comme il n'eut qu'une fille, il la fiança à Ptolémée Évergète, son cousin, et mourut l'an 250 avant J. C., lui assurant ainsi le trône d'Égypte. Mais Arsinoé, veuve de Magas, soit par haine contre l'Égypte, soit pour conserver l'indépendance du royaume, appela Démétrius *le Beau*, fils de Démétrius Poliorcète et de Ptolémaïs, fille de Ptolémée Sôter; il était donc uni par le sang aux rois de Cyrène. Démétrius accourut, épousa Bérénice, devint en même temps l'amant d'Arsinoé, et ne tarda pas à s'aliéner par son orgueil les soldats et toute la maison royale. Une conspiration fut tramée; Bérénice se mit à la tête des conspirateurs. En vain Démétrius se réfugia dans le lit, dans les bras d'Arsinoé, qui le couvrait de son corps, Bérénice, arrêtée sur le seuil, criait d'épargner sa mère, mais de frapper le coupable. Après avoir ainsi vengé son outrage, elle épousa le mari que son père lui avait destiné, Ptolémée III, Évergète[2]. La Cyrénaïque fut, par ce mariage, réunie à la couronne d'Égypte.

Ptolémée était monté sur le trône en 246. Il engagea aussitôt contre Séleucus II cette lutte terrible qui le conduisit triomphant jusqu'au cœur de l'Asie. Pendant la guerre, Bérénice, aussi tendre pour son second mari qu'elle avait été inexorable pour le premier[3], fit vœu, si Pto-

[1] Hygin (*Poet. astron.* l. II, c. XXIV) et Catulle (*Carm.* LXVI) ont cru que Bérénice était fille de Philadelphe, parce que les Grecs disaient quelquefois qu'elle était *sœur* d'Évergète. Sur la lame d'or de Rosette, elle est appelée, en effet, ἡ ἀδελφὴ αὐτοῦ. Mais Letronne a très-bien montré que le mot de *sœur* est substitué à celui de *cousine germaine*, ἀδελφὴ au lieu de ἀδελφιδῆ. (*Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I, p. 3.) Eckhel, de son côté, apporte une excellente preuve à l'appui des témoignages qui font Bérénice fille de Magas : le second fils de Bérénice s'appelait Magas, comme son grand-père, selon l'usage antique. (*Doctr. Num.* t. IV, p. 13.) Quant à Pausanias, qui fait de Bérénice la fille d'Apamé et la petite-fille d'Antiochus (l. I, c. VII), il est inutile de le réfuter. — [2] Justin raconte tout ce drame domestique (XXVI, 3). — [3] Polybe dit qu'elle avait un caractère hardi, entreprenant (V r. XXXVI).

lémée revenait sain et sauf, de consacrer sa chevelure dans le temple de Vénus Zéphyritis. Callimaque parle de ce temple[1], situé sur un promontoire, où l'on adorait à la fois Vénus et Arsinoé, mère d'Évergète[2]. Lorsque le roi fut de retour, il parut mécontent d'un sacrifice qui nuisait à la beauté de sa femme; les prêtres firent aussitôt disparaître sa chevelure, en affirmant qu'elle avait été enlevée au ciel, comme la couronne d'Ariadne. L'astronome Conon sut même l'y découvrir, et la classa parmi les astres. Callimaque, qui était de Cyrène comme Bérénice, fut invité à célébrer cette merveille, et il composa une pièce de vers que nous avons perdue, mais que Catulle a traduite. L'étoile surnommée *Chevelure de Bérénice*, **πλόκαμοι Βερενίκης**, était située dans l'hémisphère septentrional[3], entre la Vierge, le Lion, la Grande Ourse et le Bouvier :

Virginis, et sævi contingens namque Leonis
Lumina, Callisto juncta Lycaoniæ,
Vertor in occasum, tardum dux ante Booten[4].

C'est donc cette charmante reine, chantée par les poëtes, qui figure sur le vase de Bengazi. La fin de son histoire est plus tragique. En 221, son mari mourut. Son fils, Ptolémée Philopator, commença par faire mettre à mort son frère cadet, Magas; puis, comme la fierté et le courage de Bérénice donnaient de l'ombrage à Sosibius, ministre favori du roi, Bérénice fut mise à mort à son tour. Son petit-fils, Ptolémée Épiphane, fit rendre de nouveau à son aïeule les honneurs divins, ainsi que Letronne l'a constaté par l'étude du texte de Rosette et des papyrus démotiques[5]. Les prêtresses de Bérénice, auxquelles l'on donnait le titre d'*athlophores*, c'est-à-dire de *porteuses de prix*[6], ne se rencontrent plus que sous le règne d'Épiphane. Il était difficile, en effet, que Philopator dressât des autels à la mère qu'il venait d'assassiner. Letronne a recueilli les noms de plusieurs athlophores :

1° Aria, fille de Diogène, l'an 197 avant J. C. au mois de mai;
2° Pyrrha, fille de Philinos, l'an 196 avant J. C. au mois de mars;
3° Tryphæna............ l'an 185 avant J. C. au mois de novembre.

[1] *Épigr.* V. — [2] **Ἔστι δὲ καὶ ἄκρα τῆς Αἰγύπτου, ἀφ' ἧς ἡ Ἀφροδίτη καὶ Ἀρσινόη Ζεφυρῖτις, ὡς Καλλίμαχος.** (Steph. Byzant. *De urbib.*) — [3] Pline (*Hist. nat.* II, LXX, LXXI) la place dans l'hémisphère méridional. — [4] Cat. *Carmen*, LXVI, v. 65. — [5] *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, I, p. 259. — [6] Le titre d'*athlophore* désignait un certain sacerdoce et l'attribut particulier de ce sacerdoce. Il en était de même pour la *canéphore* d'Arsinoé et la *phialéphore* que Polybe mentionne chez les Locriens. Comparez les *erréphores* d'Athènes, les *spondophores* d'Olympie, les *pastophores*, etc.

Le lien qui unissait Bérénice à la Cyrénaïque est trop manifeste pour qu'on s'étonne de l'amour qu'elle inspirait aux Cyrénéens, ses compatriotes et ses sujets naturels. La ville de Bengazi, surtout, dut professer pour elle un culte particulier, puisqu'elle lui devait son nom.

Bengazi, située près du fleuve Lathon, à l'extrémité occidentale de la grande Syrte, était la dernière ville de la Cyrénaïque. Jadis, c'était le jardin tant vanté des Hespérides. Aujourd'hui son port est ensablé, mais la rade est sûre, abritée par deux promontoires, dont l'un répond au Pseudopénias de Strabon[1], tandis que l'autre est couvert de palmiers[2]. Dans le principe, la ville s'appelait *Ἑσπερὶς*, *Ἑσπερίδες*, ou plutôt *Εὐεσπερῖται*; car, si Strabon, Ptolémée, Scylax, Pline, Pomponius Méla, ont adopté la première forme, la dernière est employée par Hérodote[3], Thucydide[4], Diodore de Sicile[5] et Pausanias[6], dont le témoignage a plus de poids. D'ailleurs les monnaies, document officiel, leur donnent raison, puisqu'elles portent la légende ΕΥΕΣ. Duchalais avait le premier reconnu les monnaies des Évespérites, confondues jusque-là avec celles de Cyrène, et Lenormant a signalé jadis cette excellente lecture dans la *Revue archéologique*[7]. Tant que Cyrène fut la capitale de la Cyrénaïque, la ville des Évespérites n'eut qu'une importance secondaire. Riche, puissante, éprise de la liberté autant que les métropoles de la Grèce, Cyrène se détacha plus d'une fois des Ptolémées. Cet esprit d'indépendance avait secondé merveilleusement, s'il ne les avait provoquées, les révoltes d'Ophellas, de Magas et la domination de Démétrius le Beau. Même après le mariage de Bérénice avec un Ptolémée, Cyrène se souleva. Pendant qu'Évergète était en Asie, engagé dans une longue guerre contre les Séleucides, Cyrène se déclara libre, vers l'an 244 ou 243[8]. Elle appela deux Mégalopolitains renommés par leur sagesse, Ecdémos et Démophane, qui furent tous deux précepteurs de Philopœmen. Ces philosophes lui donnèrent une constitution politique[9].

[1] *Ἔστι δὲ ἄκρα λεγομένη Ψευδοπενίας, ἐφ' ἧς ἡ Βερενίκη τὴν θέσιν ἔχει παρὰ λίμνην τινὰ Τριτωνιάδα, ἐν ᾗ μάλιστα νησίον ἐστὶ καὶ ἱερὸν τῆς Ἀφροδίτης ἐν αὐτῷ. Ἔστι δὲ καὶ λιμὴν Ἑσπερίδων, καὶ ποταμὸς ἐμβάλλει Λάθων· Ἐνδοτέρω δὲ τῆς Βερενίκης ἐστὶ τὸ μικρὸν ἀκρωτήριον λεγόμενον Βορεῖον, ὃ ποιεῖ τὸ στόμα τῆς Σύρτεως πρὸς τὰς Κεφαλάς* (p. 836). — [2] Pacho, *Voyage dans la Marmarique et la Cyrénaïque*, p. 265. — [3] IV, CXCVIII. — [4] VII, L. — [5] IV, LVI. — [6] IV, XXVI. — [7] Tome V, p. 239 et planche XCIII. — [8] Les historiens nous apprennent qu'à cette époque Ptolémée fut rappelé dans ses États par des troubles : il est vraisemblable que les Cyrénéens avaient profité de la circonstance pour s'insurger eux-mêmes. — [9] Polybe, X, XXV; Plutarque, *Vie de Philopœmen;* Pausanias, VIII, XLIX. Les noms ont été altérés dans le texte de Pausanias, où on lit *Mégalophane* et *Ecdélos*.

Lorsqu'en 239 la paix fut conclue entre les Séleucides et les Lagides[1], Évergète soumit promptement la Cyrénaïque; mais, autant pour punir la capitale de la province que pour lui ôter son influence et le droit d'entraîner tous les Grecs d'Afrique à la révolte, il agrandit les autres villes, Apollonia, Barcé, Tauchira, les Évespérites. Il les combla de priviléges et les embellit de telle sorte, qu'il put passer pour leur fondateur. C'est pourquoi il leur donna des noms nouveaux, qui furent ceux de son père, de sa mère et de sa femme : ainsi Barcé devint *Ptolémaïs;* Tauchira, *Arsinoé;* la ville des Évespérites, *Béréniké*[2]. Dès lors la *Pentapole* fut constituée, parce que les cinq villes qui la composaient étaient égales d'importance, et ce nom remplaça l'ancien nom de *Cyrénaïque*, qui n'avait eu de sens qu'autant que Cyrène avait dominé toutes les colonies grecques établies dans cette partie de l'Afrique.

Le vase qui a été découvert à Bengazi a donc une importance historique singulière. Il nous apprend que Bérénice n'a pas été seulement, pour les Évespérites, une reine éponyme, mais qu'ils l'ont divinisée sous le nom de *Bonne Fortune*, Ἀγαθὴ Τύχη. Depuis Alexandre, bien des villes avaient été fondées par ses successeurs, et l'usage était de créer en même temps une divinité qui présidait aux destinées de la jeune cité et s'appelait sa *Fortune*. La *Fortune d'Antioche*, immortalisée par le sculpteur Eutychidès[3], est un type célèbre de ces sortes de créations. La Fortune de Béréniké, ce fut, non pas une allégorie abstraite, mais Bérénice elle-même : la corne d'abondance et la patère que la reine tient dans sa main sont donc des attributs naturels. En même temps, l'autel qui porte l'inscription ΘΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ rappelle le culte que les Évespérites rendaient à leurs fondateurs[4]. Quand même ce culte n'aurait point été établi en Égypte, avant la mort d'Évergète et de sa femme, il a pu l'être d'abord dans la ville qu'ils avaient fondée. Il est à remarquer qu'en général ce sont les villes grecques qui accablent les rois successeurs d'Alexandre de titres flatteurs et d'honneurs divins : elles ont cette triste

[1] Droysen, *Geschichte der Nachfolger Alexanders*, t. II, p. 358. — [2] Droysen (*ouvrage cité*, p. 724) réfute avec raison Letronne, qui attribue à Magas la fondation de Béréniké (Letronne, *Recueil d'inscript.* p. 184). — [3] Le Vatican offre une copie de la statue d'Eutychidès, copie qui paraît du siècle des Antonins. — [4] A Ptolémaïs Pacho a trouvé deux inscriptions en l'honneur d'Arsinoé, fille de Ptolémée Sôter et du roi Ptolémée Philométor. (*Voyage*, pl. LXXIV.) (Cf. Letronne, *Journal des Savants*, 1828, p. 260.) Une autre inscription publiée par Böckh (*C. I. G.* III, p. 557) atteste que Béréniké avait attiré un grand nombre de Juifs, de même qu'Alexandrie, Antioche, et maintes villes de l'Orient. Un siècle avant l'ère chrétienne, ils étaient assez nombreux pour obtenir leur constitution propre et des archontes particuliers.

initiative. Ainsi, c'est Athènes qui appelle Antigone et Démétrius *Dieux sauveurs*, ce sont les Grecs de Babylone qui donnent le titre de *Sôter* à Démétrius I[er], parce qu'il les a délivrés des tyrans Timarque et Héraclide; ce sont les Milésiens qui appellent *Dieu*, *Θεός*, Antiochus II, pour un service semblable.

Enfin, la borne décorée d'une guirlande d'olivier, qui est figurée sur le vase, pourrait indiquer les jeux solennels qui célébrèrent la fondation de la nouvelle ville. Il est vrai que cette borne ne ressemble pas tout à fait aux représentations du même genre que nous observons sur les bas-reliefs romains et les médailles; la *meta* est triple, c'est-à-dire formée de trois cônes rapprochés. Mais elle est simple sur les vases grecs où sont figurées les courses du stade ou de l'hippodrome. La pointe qui la termine rappelle aussi, si l'on veut, les colonnes qui sont auprès des statues d'Astarté sur les médailles gréco-romaines de la Syrie et de la Phénicie [1]. De même qu'on avait assimilé Arsinoé à Vénus Zéphyritis, aurait-on donné à Bérénice un des attributs de l'Astarté asiatique? Cela n'est pas invraisemblable, puisqu'elle est identifiée à la Fortune, qui est aussi une déesse céleste. Les savants choisiront entre ces deux interprétations : dans le premier cas, il ne serait pas impossible que ce symbole des jeux solennels rappelât les prêtresses *athlophores* qui présidaient au culte de Bérénice et leur fonction la plus caractéristique.

Le vase de la reine Bérénice porte avec lui sa date : il est de l'an 239 ou 238 avant J. C. et devient un témoignage précieux snr l'état de l'art céramique au milieu du III[e] siècle.

BEULÉ.

De Gn. Nævii poetæ vita et scriptis. Disseruit Maximilianus Josephus Berchem, D[r] phil. Monasterii, typis et sumptibus librariæ Coppenrath, 1861, in-8° de 111 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Le second en date des poëtes latins était-il, ainsi que le premier, né

[1] Voyez aussi les monnaies de Perga, de Paphos, etc. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 37.

hors de Rome? M. Berchem[1] aborde, après beaucoup d'autres critiques, cette question, et penche pour ceux qui ne se croient pas suffisamment autorisés à regarder Névius comme campanien d'origine, par ce qu'a dit Aulu-Gelle[2], de la *superbe campanienne* avec laquelle il a parlé de lui-même, ou avec laquelle on l'en a fait parler, dans cette épitaphe, en effet bien orgueilleuse :

S'il convenait à des immortels de pleurer des mortels, les divines Muses pleureraient le poëte Névius. Une fois qu'il eut passé dans le trésor de Pluton, on ne sut plus à Rome parler la langue latine.

Immortales mortales si foret fas flere,
Flerent divæ Camenæ Nævium poetam.
Itaque postquam est Orci traditus thesauro,
Obliti sunt latina Romæ loquier lingua[3].

Il est permis de croire, d'après des passages analogues[4], que, dans la phrase d'Aulu-Gelle, cette expression : *Epigramma Nævii plenum superbiæ campanæ* n'a qu'une valeur proverbiale sans rapport avec la patrie du poëte.

Écartant les argumentations subtiles par lesquelles son prédécesseur, M. Klussmann[5], a cherché à établir que cette patrie n'était autre que Rome, M. Berchem, qui se range pourtant à cette opinion, comme à la plus vraisemblable, n'adopte, comme propres à l'appuyer, que les considérations suivantes. Dans la *Chronique* d'Eusèbe, où le lieu de naissance des poëtes latins est généralement indiqué, cette indication manque pour Névius, ce qui semble faire entendre, sans que le chroniqueur le dise expressément, qu'il était Romain. Il y avait à Rome, bien antérieurement au poëte, une porte et des bois voisins de cette porte, qui portaient le nom de Névius, *porta Nævia, nemora Nævia*[6], et qui peut-être le tenaient de quelque ancien membre de sa famille. On rencontre dans l'histoire, et dès le temps du poëte, plusieurs Romains du nom de Névius, un entre autres, dit M. Berchem[7], je ne sais d'après quelle autorité, qui se distingua, en l'an de Rome 543, dans une expédition contre Capoue. Peut-être eût-on dû rappeler ici le tribun M. Névius, que quelques témoignages historiques[8] mettent au nombre des accusa-

[1] P. 2 et suiv. — [2] *Noct. att.* I, XXIV. — [3] Texte préféré par M. Berchem, p. 3. (Voyez, sur les très-diverses manières dont on a lu ces vers, Klussmann, p. 201.) — [4] Cic. *De lege agraria*, I, VII; II, XXXIII. — [5] P. 5 et suiv. — [6] Varr. *De ling. latina*, ed. C. O. Müller, V, 163; Fest. *De verb. significatione*, fragm. (Cf. T. Liv. *Hist.* II, XI.) — [7] P. 4, 17. — [8] T. Liv. *Hist.* XXXVIII, LVI; Val. Max. *De dict. fact. que memorab.* III,

teurs du premier Africain, en 565, et dont le grand homme indigné se vengea par un bon mot qu'a rapporté Cicéron[1] : *Quid hoc Nævio ignavius?* Il n'y avait pas bien longtemps que le poëte Névius avait lui-même accusé Scipion, mais selon sa mesure, littérairement, dans des vers de comédie[2], sur lesquels nous aurons à revenir. Cette communauté de sentiments et d'actes hostiles à l'égard de Scipion chez deux de ses contemporains, qui précisément ont porté le même nom, n'invite-t-elle pas à les croire de la même famille, famille plébéienne, et, comme tels, animés, contre le patriciat et son plus illustre représentant, de la même passion démocratique?

Un passage de Cicéron[3], avec lequel s'accorde la *Chronique* d'Eusèbe, fait mourir Névius en l'an de Rome 550, et M. Berchem[4] ne voit pas pourquoi on ne s'en tiendrait pas à cette date. Cicéron la donne d'après d'anciens documents, *ut in veteribus commentariis scriptum est*, sans s'arrêter au dissentiment de Varron, qui, tout exact antiquaire qu'il était, *diligentissimus investigator antiquitatis*, prolongeait un peu la vie de Névius, par une raison bien arbitraire, à ce qu'il semble : pour qu'elle pût concorder davantage avec celle de son contemporain Plaute, mort en 570. Quelques modernes, il est vrai, ont dit, à l'appui de Varron, qu'avant l'année 552, où Scipion remporta la victoire de Zama, Névius n'aurait pu, dans les vers[5] rappelés plus haut, et que nous citerons par la suite, opposer les légèretés de sa jeunesse aux actes glorieux qui les ont suivies. Mais M. Berchem répond fort bien qu'il suffit des premiers succès de Scipion par lesquels il fut désigné de si bonne heure comme le futur vainqueur d'Annibal, le futur libérateur de Rome, pour justifier les paroles du poëte.

Cicéron, par un autre passage[6], a mis les critiques, et avec eux M. Berchem, sur la voie d'une autre date. Appeler Névius, à une époque voisine de l'année 550, de ce nom de vieillard, *senex*, qui suppose, d'après les habitudes latines, soixante ans d'âge, c'était dire implicitement qu'il n'était pas né plus tard qu'en 490, et peut-être aussi un certain nombre d'années plus tôt.

Reste une date plus difficile à établir. En quelle année Névius a-t-il donné sa première pièce? En 519, dit Aulu-Gelle[7], dans l'année qui vit à Rome le premier divorce. Mais, ce divorce fameux, il le place, dans un autre passage[8], sous des consuls qui sont, selon lui, de 523, mais,

VII, 1; A. Gell. *Noct. att.* IV, XVIII, etc. — [1] *De orat.* II, LXI. — [2] A. Gell. *Noct. att.* VI, VIII. — [3] *Brut.* XV, LX. — [4] P. 4 et suiv. — [5] A. Gell. *Noct. att.* VI, VIII. — [6] *De senect.* XIV, L. — [7] *Noct. att.* XVII, XXI. — [8] *Ibid.* IV, III.

en réalité, de 527. De là, et d'autres passages encore, particulièrement de Denys d'Halicarnasse[1], une grande incertitude. Après de savantes discussions, dans lesquelles il serait trop long de les suivre et auxquelles il vaut mieux renvoyer, M. Klussmann et M. Berchem se prononcent, le premier pour 523, le second pour 527. Quelle que soit celle de ces dates diverses à laquelle on donne la préférence, le début dramatique de Névius aura suivi d'assez près celui par lequel Livius Andronicus, en 514, inaugura la poésie latine proprement dite, et il y a lieu d'admirer quels progrès rapides elle a faits d'un poëte à l'autre, dans un si petit nombre d'années.

Cette date indécise fait de la vie de Névius deux parts à peu près égales, mais bien diverses, vouées, l'une aux devoirs du service militaire, l'autre à la culture des lettres. Soldat de la première guerre punique dans ses jeunes années[2], Névius la célébra en vers épiques dans sa vieillesse[3], après s'être illustré au théâtre par des compositions de toutes sortes, comiques et tragiques, de sujets grecs ou de sujets romains. Telle devait être aussi, un peu plus tard, la vie d'Ennius, de ce centurion poëte, qui, après ses longues campagnes dans les troupes auxiliaires fournies aux armées romaines par l'Italie méridionale, sa patrie, vint, âgé déjà de quarante ans, se fixer à Rome, qu'il charma, pendant trente autres années, par ses vers; à laquelle il donna toute une littérature poétique, des tragédies, des comédies, des satires, des poëmes didactiques, et, second Homère, comme on l'appelait, une épopée! Mais, dans des carrières si semblables, quelles fortunes différentes! Ennius, admiré du peuple, n'en fut pas moins aimé des grands, d'un Fulvius Nobilior, qui fit de l'homme de Rudies un citoyen romain:

Nos sumu' Romani, qui fuvimus ante Rudini[4];

de Caton et du premier Africain tout ensemble, malgré leurs inimitiés; de l'un qui l'avait amené à Rome, de l'autre qui lui destina une place dans le tombeau même des Scipions. Névius, au contraire, nous savons par Aulu-Gelle[5] sa douloureuse histoire, Névius, cédant imprudemment aux malignes inspirations de sa muse plébéienne, osa entrer, avec une aristocratie orgueilleuse, impatiente, armée contre les licences de la satire, de lois redoutables, dans une lutte où il devait inévitable-

[1] *Ant. Rom.* II, xxv. — [2] A. Gell. *Noct. att.* XVII, xxi. — [3] Cic. *De senect.* XIV, l. — [4] Cic. *De orat.* III, xlii. (Voy. Vahlen, *Ennianæ poeseos reliquiæ*, 1854, p. 66.) — [5] *Noct. attic.* III, iii.

ment succomber. Vengeant les injures des Métellus et des Scipions, ces magistrats de police qu'on appelait triumvirs le jetèrent dans une prison, où Plaute, par une allusion imprévue, au milieu d'une scène bouffonne qui retraçait les attitudes d'un homme d'intrigue méditant une fourberie, l'a représenté, la tête tristement appuyée sur sa main, et avec deux gardiens, c'est-à-dire, dans ce style comique, deux chaînes, qui ne le quittent point.

....Eh mais! il bâtit; le voilà qui étaye son menton d'un arc-boutant. Fi! je n'aime pas cette manière de bâtir; car il y a, m'a-t-on dit, un poëte latin qui a le col arc-bouté, tandis que deux gardiens se tiennent en sentinelle couchés incessamment auprès de lui [1]....

Ecce autem ædificat; columnam mento subfulsit suo.
Apage! non placet profecto mi illa inædificatio.
Nam os columnatum poetæ esse inaudivi barbaro,
Quoi bini custodes semper totis horis adcubant [2].

Plaute a-t-il voulu, dans ces vers, insulter lâchement à la disgrâce d'un confrère, d'un émule? Il ne faudrait pas le conclure de l'épithète *barbarus* qu'il s'applique quelquefois à lui-même, et par laquelle il fait entendre un traducteur étranger, un traducteur latin de la poésie grecque :

Demophilus scripsit, Marcus vortit barbare.

Philemo scripsit, Plautus vortit barbare [3].

Ce que voulait Plaute, j'aime à le penser, c'était plutôt appeler sur cette disgrâce l'attention du peuple et des pouvoirs populaires. Son appel fut entendu; les tribuns s'en émurent, et, après avoir fait écrire au poëte captif, comme réparation de ses délits dramatiques, deux nouvelles comédies, cette fois inoffensives, ils le tirèrent de sa prison. Mais Névius ne jouit pas longtemps de ce retour à la liberté. L'inimitié persévérante des grands le força bientôt de quitter Rome pour aller mourir à Utique. C'est ce que nous apprend la *Chronique* d'Eusèbe :

Olympiade CXLIV Nævius comicus Uticæ moritur, pulsus Roma factione nobilium ac præcipue Metelli.

[1] Trad. de M. Naudet. — [2] Plaut. *Mil. glor.* II, II, 56. — [3] Id *Asin.* prol. v. 11; *Trinum.* prol. v. 19.

On ne doit pas entendre par là, comme on l'a fait[1], que Névius a été exilé à Utique. D'abord, la phrase ne parle pas d'exil; ensuite, il n'était pas d'usage d'assigner aux exilés une résidence déterminée. Il y aurait, d'autre part, quelque inconvénient à entendre que Névius s'était volontairement retiré à Utique, dans une ville qui tenait pour les Carthaginois et que les Romains assiégeaient cette année même où on l'y fait mourir[2]. Un tel choix eût été bien étrange de la part du soldat et du chantre de la première guerre punique, qui faisait, des souvenirs de sa vie militaire et de la composition de son poëme, la consolation et le charme de sa vieillesse[3]. M. Berchem conjecture[4] ingénieusement qu'il avait cherché dans le camp même de Scipion (comptant apparemment sur l'oubli généreux de ses anciennes épigrammes contre le général, ou, peut-être, ce qui arrive, les ayant lui-même oubliées) un asile plus digne de lui.

Mais la dignité du soldat des légions romaines, du citoyen de Rome, n'est-elle pas quelque peu compromise par cette autre supposition de M. Berchem, au moyen de laquelle, selon lui, s'expliqueraient mieux le scandale et la répression des attaques personnelles de Névius contre les grands, que, comme son prédécesseur Livius Andronicus, il a été acteur dans ses pièces. Il est bien vrai que Tite-Live, qui le dit[5] de Livius Andronicus, ajoute qu'il en était alors ainsi de tous les autres : *Idem scilicet, id quod omnes tum erant, suorum carminum actor.* Mais je vois dans le même chapitre qu'après l'introduction des pièces régulières par Livius Andronicus, la jeunesse romaine abandonna le soin de les jouer aux acteurs de profession, à ceux que, d'un mot étrusque, on appelait histrions, se réservant seulement l'antique *satire*, confondue avec le genre, nouvellement emprunté aux Osques, de l'atellane, parce que sa participation à la représentation de ces ouvrages ne lui faisait pas courir le risque d'être retranchée de la tribu et de la légion. Or, en admettant que Névius, une fois quitte du service militaire, n'ait pas eu à craindre la seconde de ces exclusions, il restait toujours sous le coup de la première, et, pour prétendre qu'il n'en a pas tenu compte, il faudrait l'autorité de témoignages qui n'existent point.

C'est comme poëte comique, spécialement, que Névius est rappelé, à sa date, dans la *Chronique* d'Eusèbe. C'est, à ce qu'il semble, comme s'étant distingué dans ce genre de comédie, imité des Grecs, que les Romains appelaient *fabula palliata*, qu'il a une place dans

[1] Voyez Klussmann, p. 22 et suiv. — [2] T. Liv. *Hist.* XXIX, xxxv. — [3] Cic. *De senect.* XIV, L. — [4] Pag. 5, 13. — [5] *Hist.* VII, II. (Cf. Val. Max. II, IV, 4.)

la liste de Volcatius Sedigitus [1], et une bien belle place. Il y est mis immédiatement après Cécilius et Plaute, le troisième, par conséquent, bien avant Térence, nommé seulement le sixième.

Dein Nævius, qui fervet, pretio in tertio est.

In sexto sequitur hos loco Terentius.

En quelque estime que le grammairien poëte, ou plutôt versificateur, soit auprès de Pline l'Ancien, qui l'appelle *illustris in poetica*, on n'est pas forcé de s'en tenir absolument à son autorité sur des rangs que le jugement des siècles a réglés de toute autre manière. Ce qui ressort incontestablement de son témoignage, c'est que Névius s'était fait une grande et durable renommée par ses comédies.

Elles paraissent avoir été assez nombreuses, même selon les calculs les plus modérés. M. Bothe [2] en a compté trente-sept, depuis réduites à trente-quatre par M. O. Ribbeck [3], et que M. Berchem, à son tour, usant d'une critique encore plus sévère dans l'appréciation des témoignages et des vraisemblances, a ramenées au chiffre de vingt-quatre [4]. La revue qu'il en a faite ne sera pas d'une médiocre utilité pour l'étude de ce vieux théâtre, si l'on peut appeler théâtre un certain nombre de titres qui ne sont pas tous d'une authenticité certaine, et de très-brefs fragments.

Il suffit néanmoins, quelquefois, des faibles indices que fournissent les uns et les autres, pour faire connaître, non pas le sujet, la fable des comédies de Névius, mais leur origine, leur caractère moral.

Comme tous les représentants de la *fabula palliata*, Névius a imité, imité librement, jusqu'à mêler dans une pièce divers modèles, *contaminare fabulas græcas*, selon l'expression de Térence [5], la moyenne et la nouvelle comédie du théâtre athénien; celle, par exemple, M. Berchem l'établit après d'autres, d'Antiphane et d'Alexis, celle de Diphile, de Philémon, de Ménandre.

C'est nécessité qu'un mortel endure bien des maux;

Pati necesse est multa mortalem mala;

[1] A. Gell. *Noct. att.* XV, XXIV. Cf. Plin. *Hist. nat.* II, XLIII. — [2] *Poet. Latii scenic. fragm.* 1823, t. V, pars post. p. 10 sqq. — [3] *Comic. latin. reliq.* 1855, p. 5 sqq. — [4] *Acontizomenos* (*Projectus*); *Agitatoria; Agrypnuntes; Appella; Colax; Corollaria; Demetrius; Dolus; Figulus; Gemini; Glaucoma; Gymnasticus; Hariolus; Lampadio; Leon; Ludus; Macedo; Nautæ* (?); *Pellex; Personata; Stalagmonissa; Stigmatias; Tabellaria; Tarentilla; Technicus; Testicularia; Tribacelus; Triphallus; Tunicularia.* — [5] *Andr.* prol. v. 15; *Heaut.* prol. v. 17.

a dit Névius dans un vers, conservé par saint Jérôme [1], placé, dans les recueils, au nombre des fragments tragiques, mais qui offre la fidèle et élégante traduction de ce vers de Philémon :

Τὸν ζῶντ' ἀνάγχη πόλλ' ἔχειν κακά [2].

Nous apprenons de Térence [3] que le *Flatteur*, le *Colax* de Ménandre, avait été imité par Névius et par Plaute, avant de l'être partiellement par lui-même. Le passage est curieux et instructif; deux sortes d'imitations y sont soigneusement distinguées : Térence, en empruntant au *Colax* de Ménandre, pour les introduire dans l'*Eunuque* du même poëte, les rôles du militaire fanfaron et du parasite, se défend de les avoir pris, comme un envieux le lui reprochait, à l'un ou à l'autre de ses deux devanciers latins. Cette dernière imitation eût été une sorte de plagiat; l'autre était une conquête sur une littérature étrangère, et la littérature latine a presque toujours placé dans des conquêtes de ce genre son originalité.

Tout le personnel de la moyenne et de la nouvelle comédie athénienne, tel qu'il a été reproduit et qu'il nous est connu par Plaute et par Térence, apparaît dans les fragments comiques de Névius, et particulièrement dans ceux de sa *Tarentilla*, les plus nombreux de tous. C'est à cette pièce, peut-être imitée des Ταραντῖνοι d'Alexis, que l'on rapporte aujourd'hui ce que l'on a longtemps, d'après les témoignages de Festus [4] et d'Isidore de Séville [5], partagé entre elle et une comédie d'Ennius, le portrait de cette Célimène antique, si habile à conduire à la fois tous ses commerces amoureux :

Comme une balle, dans un jeu, elle court de main en main, et, tour à tour, est à tous les joueurs; elle adresse à l'un un signe de tête, à l'autre un clin d'yeux; aime l'un, occupe l'autre; à l'un laisse prendre sa main, à l'autre presse le pied, à un autre montre son anneau, à un autre parle des lèvres, avec un autre chante, et ne laisse pas de se servir pour un autre encore du muet langage des doigts.

Quasi pila
In choro ludens datatim dat se et communem facit.
Alii adnutat, alii adnictat, alium amat, alium tenet.
Alibi manus est occupata, alii percellit pedem,
Anulum alii dat spectandum, a labris alium invocat,
Cum alio cantat, at tamen alii suo dat digito literas [6].

[1] *Epist.* III, ad Heliodor. — [2] Philem. *Fragm. incert.* XLV. — [3] *Eunuch.* prolog. v. 19 sqq. — [4] *De signific. verb.* I. — [5] *Origin.* I, XXV. — [6] Texte donné par O. Ribbeck, *ibid.* p. 17.

Là aussi étaient peints ces jeunes gens, follement épris de courtisanes, et dissipant avec elles, quelquefois en pays étranger, le fruit du labeur des pères, *bene parta patrum*, comme a dit Lucrèce [1], après Névius,

..... Ubi isti duo adulescentes habent
Qui hic anteparta patria peregre prodigunt [2];

ces pères, accueillant avec colère, comme le Chrémès, qui, selon Horace, *tumido delitigat ore* [3], leurs fils coupables,

Etiam se audent me coram apparere !

les rappelant sévèrement au sentiment du bien, à la fuite du désordre et de la honte, à une vie honnête au sein de la patrie, près du foyer paternel :

Primum ad virtutem ut redeatis, abeatis ab ignavia,
Domo patres, patriam ut colatis potius quam peregre probra [4].

Ces rôles se complètent par des passages extraits d'autres comédies. Ici, c'est un de ces fils contrariés dans leurs passions, qui, selon l'expression de notre illustre Molière, *comptent les jours des pères :*

Deos quæso ut adimant et patrem et matrem meos [5] !

parole dénaturée, corrigée par Térence dans ses *Adelphes* [6], comme l'a remarqué Donat, mais rendue, par le Don Juan de Molière et quelques-uns des plus gais personnages de Regnard, à son affreuse crudité. Là, c'est encore le père irrité, et, devant lui, l'esclave complice des débordements du fils, qu'il gourmande et qu'il menace :

Si j'apprends jamais que, pour ses amours, mon fils emprunte de l'argent, je te mettrai en lieu où tu n'auras pas le loisir de cracher.

..... Si unquam quicquam filium rescivero
Argentum amoris causa sumpsisse mutuum,
Extemplo te illo ducam ubi non despuas [7].

[1] *De nat. rer.* IV, 1126. — [2] O. Ribbeck, *ibid.* p. 18. — [3] *Ad Pison.* 94. — [4] O. Ribbeck, *ibid.* p. 18, 19. — [5] *Tripacelus.* (Voy. O. Ribbeck, *ibid.* p. 20.) — [6] IV, 1, 5. — [7] *Triphallus.* (Voy. O. Ribbeck, *ibid.* p. 20.)

Ce lieu redoutable, dont il parle avec un mélange de colère et de raillerie, c'est l'*ergastulum*, sur les supplices duquel, comme sur les autres misères de l'esclavage, s'égayait inhumainement la comédie antique. Ce grand bruit de meules tournantes et de chaînes secouées, qu'on y entendait, est pour Névius, non moins que trop souvent pour Plaute, un sujet de plaisanterie dans cet autre vers :

Tantum ibi molæ crepitum faciebant, tintinnabant compedes [1].

Un autre complaisant des vices de la jeunesse, le parasite, et ce personnage dont il était, sur le théâtre antique, l'acolyte ordinaire, le militaire fanfaron, ne manquaient pas davantage à la troupe comique de Névius. Térence ne nous l'aurait pas dit que nous pourrions encore le conclure de plus d'un de ces précieux débris.

Ce dont surtout ils portent témoignage, c'est, on l'a pu voir par les citations qui précèdent, de la précision élégante, de la vivacité spirituelle, auxquelles, si peu de temps après Livius Andronicus, Névius avait amené le style de la comédie; j'ajouterai, d'après Fronton, dont j'ai rapporté les paroles [2], de cet emploi inattendu des mots qui leur prêtait une valeur nouvelle et piquante, et devait, par la surprise, provoquer les éclats de la gaieté. J'en trouve un exemple, fort agréable, à mon sens, dans ce dialogue :

Lequel vaut mieux, d'épouser une vierge ou une veuve? — Une vierge, si c'est du vin nouveau.

Utrum est melius virginemne an viduam uxorem ducere?
— Virginem, si musta est [3].

Névius, qui, par les grâces de son style, semble avoir, non pas seulement effacé Livius Andronicus, mais rivalisé avec Plaute, y a mêlé, comme Plaute (certains de ses titres, de ses fragments, le donnent à penser [4]), des traits d'une gaieté moins délicate à l'adresse de la portion la plus grossière de son public. Le poëte comique, qui s'adresse à tous, est bien obligé de faire, dans ses œuvres, la part de tous. Horace n'a pas assez tenu compte de cette situation, quand, au nom de l'urbanité de

[1] *Fragm. incert.* VII; *ibid.* p. 22. — [2] P. 45. — [3] *Gymnasticus.* (Voy. O. Ribbeck, *ibid.* p. 13.) — [4] *Testicularia; Triphallus;* fragm. *Appell.* 1, 2; *Fragm. incert.* XX. (Voyez O. Ribbeck. p. 24.)

son temps, il a fait le procès à la plaisanterie peu choisie, il est vrai, de Plaute [1]. Boileau l'oubliait lui-même quand il disait de Molière qu'il alliait Tabarin à Térence [2]. Térence a pu se repentir d'avoir recherché trop exclusivement des suffrages aristocratiques.

Un des principaux agréments de la comédie de Plaute, c'était qu'à l'abri du manteau grec, du *pallium*, elle se permettait quelquefois de toucher aux choses romaines. On a des raisons de croire que la comédie de Névius en usait, à cet égard, plus librement encore; et peut-être est-ce à cette hardiesse satirique qu'a trait l'expression singulière du grammairien Volcatius Sedigitus, *Nævius, qui fervet* [3]. Les mots de liberté, de servitude, reviennent souvent dans ses vers [4], et paraissent y avoir eu une portée plus grande que celle qu'ils pouvaient recevoir du sujet particulier de la comédie. Souvent aussi on y rencontre, en quelque sorte dépaysé par son application à des personnages grecs, ce nom de rois [5] dont on usait volontiers à Rome, par rancune à l'égard de la monarchie, par mauvais vouloir à l'égard de l'aristocratie, pour désigner les grands et les riches. Mais voici qui, prêtant à des allusions plus personnelles, a dû certainement émouvoir la passion politique : c'est ce dialogue que Cicéron fait citer [6], dans un temps bien voisin de Névius, par un homme d'État qui a pu y trouver, à une certaine époque, l'expression de ses sentiments, par l'adversaire du jeune Scipion, par le vieux Caton :

Dites-moi, je vous prie, comment avez-vous laissé périr si vite votre république, un État si puissant ?
— Il nous était venu force orateurs nouveaux, de peu de sens, et bien jeunes.

Cedo qui vestram rem publicam tantam amisistis tam cito ?
— Proveniebant oratores novi, stulti adulescentuli [7].

Ces appels de la comédie de Névius, en dehors de l'intérêt dramatique, à des préoccupations d'une autre nature, devaient amener l'imitation, non pas de l'ancienne comédie d'Athènes, qui, toute en allusions

[1] *Ad Pison.* 270 sqq. — [2] *Art poétique,* III. — [3] Voyez plus haut, p. 178. — [4] *Agitatoria,* fragm. III; *Tarentilla,* fragm. I; *Fragm. incert.* V. (Voy. O. Ribbeck, p. 6, 16, 22.) — [5] *Tarentilla,* fragm. I; *Fragm. incert.* IV. (Voy. O. Ribbeck, p. 16, 22. — [6] *De senect.* VI. — [7] Voy. O. Ribbeck, *ibid.* p. 14. De ces mots de Cicéron, *In Nævii poetæ ludo,* que plusieurs ont traduits par « dans une pièce de Névius, » M. Ribbeck, comme avant lui M. Klussmann, p. 158, et après, M. Berchem, p. 91, tire ce titre de comédie, d'ailleurs difficile à expliquer, et diversement interprété, *Ludus.*

politiques et littéraires, ne pouvait intéresser que des Athéniens, mais de son esprit d'agression personnelle[1]. Des attaques contre les personnes trouvaient place, probablement, dans ces prologues dont les fragments de Névius ont conservé la trace[2], et dont nous pouvons nous former quelque idée par les morceaux de ce genre qui ouvrent les comédies de Plaute et de Térence. C'est, chez l'un et chez l'autre, une sorte de préface qui fait connaître l'origine grecque, le titre, le sujet, quelquefois même le plan de la pièce, préface mêlée, chez Térence, de récriminations chagrines contre un confrère malveillant, et animée, chez Plaute, par les éclats d'une gaieté communicative, qui, triomphant du tumulte, doit par degrés obtenir au poëte le silence, l'attention, la faveur. Plaute y prend certainement de grandes libertés avec son public; il le raille autant qu'il le flatte, mais sans passer certaines bornes prescrites par la prudence dans une république où un poëte plébéien est bien peu de chose, et l'aristocratie quelque chose de bien puissant. Des deux parts que fait dans les hardiesses d'un grand satirique, émancipé par son rang de chevalier, dans les hardiesses de Lucilius, ce vers d'Horace,

> Primores populi arripuit, populumque tributim[3],

la seconde est à l'usage de Plaute, distribuant volontiers en plaisantes catégories ce grand peuple qui l'écoute, et leur adressant, sous le couvert de sa gaieté, de bonnes épigrammes qu'elles lui passent, comme on en passait à Aristophane dans le théâtre de l'indulgente Athènes. Quant à la première, il a grand soin de s'en garder, instruit, précisément, par la disgrâce de Névius, à qui il en a coûté cher pour s'être donné le plaisir de porter la main sur les grands et de les traduire, par des désignations trop claires, sur sa scène comique.

C'est ce qu'il se permit envers le premier citoyen de Rome, Scipion; il osait démentir, selon la supposition de M. Berchem[4], peut-être au moment même où l'on s'en entretenait avec le plus d'admiration, le trait de continence par lequel passait pour s'être honoré le vainqueur de Carthagène, continence, du reste, révoquée en doute par un vieil historien, Valérius d'Antium[5], et présentée par Polybe[6] comme une dérogation toute politique aux habitudes connues et avouées de l'illustre général. Quoi qu'il en soit, le peuple, accoutumé à plus de réserve, n'en-

[1] A. Gell. *Noct. att.* III, III. — [2] *Acontizomenos*, fragm. 1, 2, 3; *Hariolus*, fragm. I. (Voy. O. Ribbeck, p. 5, 7.) — [3] *Sat.* II, I, 69. — [4] P. 12. — [5] A. Gell. *Noct. att.* VI, VIII. — [6] *Hist.* IX, XIX.

tendit pas, on doit le croire, sans étonnement, et la noblesse sans colère, cette satire des mœurs relâchées de Scipion, comme aussi (le mot *palliam*, dont se sert le poëte, le donne à penser) de sa grécomanie :

Cet homme, qui a accompli tant de grandes choses, qui s'est acquis tant de gloire, dont les hauts faits vivent maintenant dans tous les esprits, qui seul est admiré des nations, celui-là même, son père l'emmena un jour de chez son amie, légèrement vêtu; il n'avait qu'un manteau.

Etiam qui res magnas manu sæpe gessit gloriose,
Cujus facta viva nunc vigent, qui apud gentes solus præstat,
Eum suus pater cum pallio uno ab amica abduxit [1].

Si, dans ces vers, on ne peut méconnaître Scipion, du moins n'y est-il pas nommé. Névius a-t-il poussé plus loin l'audace, et est-ce un vers de comédie, que celui où il a livré au ridicule, et à un ridicule qui devint proverbial [2], le nom des Métellus? On est là-dessus très-partagé; le vers admis dans les fragments comiques par M. Bothe en est retranché par M. Ribbeck, et la même opposition se remarque entre les opinions de M. Klussmann [3] et de M. Berchem [4]. Ce qu'on peut dire, et ce qu'on a dit [5], c'est que la mesure de ce vers n'est pas, comme le prétend M. Berchem, et comme l'a pensé sans doute M. Ribbeck, un obstacle à ce qu'on y voie un fragment de comédie, puisque c'est un vers ïambique. Il n'y a de saturnien et de cité comme tel par les grammairiens anciens [6], que le vers par lequel répliquèrent les Métellus. Le poëte avait dit, à l'occasion, probablement, de l'avénement au consulat, ou illégal ou mal justifié, d'un Métellus (peut-être Q. Cécilius Métellus, consul en 548 [7]), il avait dit, jouant sur le mot *fatum*, qui peut signifier ou destinée, en général, ou destinée fâcheuse (cela est impossible à traduire) :

Fato Metelli Romæ fiunt consules.

Il lui fut répliqué :

Dabunt Metelli malum Nævio poetæ;

[1] A. Gell. *Noct. att.* VI, VIII; O. Ribbeck, *ibid.* p. 21. — [2] Cic. *In Verr. act.* I, c. x; Ascon. Pedian. — [3] P. 18, 196. — [4] P. 14. — [5] Klussmann, p. 17. — [6] Terentianus Maurus, Attilius Fortunatianus. — [7] Voyez Klussmann, p. 17, 18; Berchem, p. 16.

ce qui n'est guère plus traduisible. Qu'on se rappelle les plaisanteries métriques, ou à peu près métriques, qu'improvisait, sous forme de dialogue, la poésie fescennine, entre autres dans les triomphes, par la bouche des soldats, et l'on ne s'étonnera point de la réponse improvisée de Métellus; elle a tout à fait le même caractère. Mais ici c'est l'aristocratie qui a la réplique et une réplique menaçante. *Malum*, par une sorte d'euphémisme moqueur, désignait la peine du bâton, une peine servile. On rencontre souvent cette expression dans la comédie quand il y est question, ce qui revient à tout instant, du châtiment des esclaves [1]. On la rencontre même dans les récits de l'histoire [2]. L'an 340 de Rome, un de ces tribuns militaires qui exercèrent quelque temps le pouvoir consulaire, M. Posthumius Regillensis osait s'en servir, en plein Forum, parlant de ses soldats: *Malum quidem militibus meis, nisi quieverint;* et un tribun du peuple, L. Sextius s'écriait, avec une indignation partagée par tous les ordres de l'État, et, un peu plus tard, par l'armée, à la nouvelle de cette insolence : *Auditis, Quirites, sicut servis, malum minitantem militibus!* Je ne doute guère que Métellus, dans sa menace à Névius, n'entende par *malum* cette peine capitale prononcée par la législation des douze Tables contre les auteurs de vers infamants [3], peine qui n'était point la mort, comme l'a pensé Montesquieu [4], mais le bâton. Nous le tenons d'Horace, qui en a parlé par deux fois, tantôt s'en faisant plaisamment menacer, comme satirique, et en style presque juridique, par le jurisconsulte Trébatius :

Si quelqu'un compose contre autrui des vers méchants, il y a lieu à poursuite, à jugement;

Si mala condiderit in quem quis carmina, jus est
Judiciumque [5];

tantôt racontant comment elle a réprimé la licence de la poésie fescennine :

Une loi fut portée, une peine prononcée contre quiconque attaquerait méchamment dans ses vers la réputation d'autrui. Il fallut changer de style, et, par crainte du bâton, se réduire à divertir désormais innocemment;

Quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam

[1] Plaut. *Rudens*, IV, IV, 81; Terent. *Adelph*. IV, IV, 45, etc. — [2] T. Liv. *Hist*. IV, XLIX, L. — [3] Cic. *Tusc*. IV, II; *De Republ*. IV, X. (Cf. D. Augustin. *Civ. Dei*, II, IX.) — [4] *Esprit des Lois*, VI, XV. — [5] *Sat*. II, I, 82.

Describi. Vertere modum formidine fustis,
Ad bene dicendum delectandumque redacti [1].

Cette répression de la poésie fescennine, élément primitif de la comédie latine, s'étendit, je le crois, même à celle-ci, quand, en dehors du théâtre, dans une sorte de drame réel, s'engagea entre Névius et Métellus un si étrange dialogue, et que, l'effet suivant de près la menace, le poëte populaire alla expier en prison ses témérités démocratiques.

On serait curieux de savoir ce que c'était que ces deux comédies écrites durant sa reclusion, en réparation du délit qui lui était imputé [2]. On en a les titres, *Hariolus*, *Leon*, qui ont prêté à d'assez vaines conjectures [3]. M. Ribbeck [4], dont M. Berchem adopte l'opinion, a pensé qu'un des fragments de la première faisait partie du prologue, et s'appliquait à la situation du poëte :

Si vous mettez un frein au lion à jeun.

Leoni si autem deprandi subdas oreas.

On entrevoit dans ces paroles, si on les entend du poëte lui-même, plutôt un esprit de révolte qu'un esprit de soumission; on est même tenté d'y voir comme un présage de l'exil qui finit par le frapper, et dans lequel il emmena avec lui cette comédie à la façon d'Aristophane, qu'avait supportée la démocratie d'Athènes, mais dont ne pouvait s'accommoder le régime aristocratique de Rome.

PATIN.

(La fin à un prochain cahier.)

[1] *Epist.* II, I, 145 sqq. — [2] A. Gell. *Noct. att.* III, III. — [3] Klussmann, p. 155, 158. Berchem, p. 85. — [4] *Ibid.* p. 7, 8.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 28 mars, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. J. Desnoyers, académicien libre, en remplacement de M. Biot, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Halévy, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, est mort à Nice, le 17 mars.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 15 mars, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Vuitry à la place vacante, dans la section de politique, administration et finances, par le décès de M. Gréterin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les Campagnes de Jules César dans les Gaules, études d'archéologie militaire, par F. de Saulcy, de l'Institut. Première partie. Paris, imprimerie de Pillet, librairie

de Didier, 1862, in-8° de III-453 pages avec quatre planches. — Dans une série de mémoires qui formeront plusieurs volumes, M. de Saulcy a entrepris d'examiner toutes les questions géographiques que fait naître le récit des huit campagnes de César dans les Gaules. La première partie de cet important travail vient de paraître, et les études qu'elle renferme sont un nouveau témoignage de l'ingénieuse érudition de leur auteur. Le volume s'ouvre par un mémoire sur la première bataille de Paris, c'est-à-dire sur l'expédition de Labiénus contre Lutèce et les Parisiens. Une des principales conclusions de ce mémoire est d'établir, contrairement à l'opinion de M. Quicherat, que le passage de la Seine par Labiénus eut lieu entre l'île Séguin et le bas Meudon, d'où il résulterait que le *Metiosedum* de César serait Meudon. Vient ensuite une étude sur la première campagne de César contre les Belges. M. de Saulcy pense que les légions romaines, après avoir passé l'Aisne à Pontarcy, campèrent sur le plateau de Comin, et que l'oppidum nommé *Bibrax* est l'enceinte fortifiée connue sous les noms de Camp de César et de Vieux Laon. Dans le mémoire suivant, consacré aux expéditions de César dans la Grande-Bretagne, il établit que le conquérant s'embarqua deux fois à Wissant, qui est le *portus Itius;* que le *portus ulterior* est Calais, et le *portus inferior,* Ambleteuse. La guerre des Helvètes est le sujet de la quatrième étude. L'auteur est amené à placer dans les plaines de Cussy-la-Colonne, à Santosse, à Ivry et sur les hauteurs d'Auvenay, les divers engagements de la bataille où César détruisit l'armée des Helvètes. Des recherches sur les tombelles d'Auvenay par M. Al. Bertrand servent d'appendice à cette dissertation. Le cinquième mémoire de M. de Saulcy a pour sujet la campagne contre les Bellovaques. Le savant écrivain fixe sur les bords de l'Aisne, au nord de Compiègne, les points sur lesquels se sont accomplis les principaux faits militaires de cette campagne. Le volume se termine par une lettre à M. Alfred Maury, destinée à réfuter les nouvelles objections de M. Quicherat au sujet des découvertes faites à Alise-Sainte-Reine.

Histoire de la Restauration, par M. Louis de Viel-Castel. Tome V. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie de Michel Lévy, 1862, in-8° de 519 pages. — Dans ce nouveau volume, l'importante *Histoire de la Restauration* de M. de Viel-Castel se continue depuis les premiers mois de l'année 1816 jusqu'à la clôture de la session de 1817. Les débats parlementaires, les modifications ministérielles, les procès politiques occupent une grande place dans les événements de cette période. L'intérêt du récit se soutient et s'accroît à mesure que se développe ce grand travail historique, si remarquable par la sûreté des informations, l'équité des jugements et le talent de l'écrivain.

Histoire des Italiens, par M. César Cantù, traduite, sous les yeux de l'auteur, par M. Armand Lacombe, d'après la deuxième édition italienne. Tome XII. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1862, in-8° de 423 pages. — Ce volume, qui complète le grand ouvrage de M. Cantù sur l'histoire des Italiens, est rempli presque entièrement par le récit des événements qui se sont accomplis en Italie, depuis 1830 jusqu'en 1859. Nous n'avons pas besoin de signaler le vif intérêt que les circonstances donnent à ce tableau historique, où se font remarquer, d'ailleurs, une heureuse disposition des faits, un véritable talent de narration, et surtout cette modération, cet amour du vrai, qui donnent tant d'autorité aux travaux de M. Cantù. Le volume se termine par des tableaux chronologiques qui se rapportent à l'ensemble de l'ouvrage.

Histoire universelle, par César Cantù, traduite par Eugène Aroux, ancien député, et Piersilvestro Leopardi; revue par MM. Amédée Renée, Baudry, Chopin, De-

hèque, Delatre, Lacombe et Noël Desvergers; troisième édition, entièrement refondue par l'auteur, revue et traduite d'après la huitième édition italienne, par M. A. Lacombe, sous les yeux de l'auteur. Tome I[er]. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1862, in-8° de IV-654 pages. — L'*Histoire universelle* de M. Cantù est depuis longtemps appréciée par les juges compétents. Il nous suffira de dire que cette nouvelle édition se distingue des précédentes par de notables améliorations. L'auteur, pendant un séjour récent à Paris, a remanié tout son travail, pour l'enrichir des dernières découvertes historiques, et la traduction française s'est perfectionnée par les révisions successives qu'elle a subies. Indépendamment des notes et des citations des autorités consultées, chaque volume contiendra, en appendice, un grand nombre de documents et de pièces justificatives.

Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, publié par M. A. P. Faugère. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de B. Duprat, 1862, in-8° de XVI-518 pages. — L'intéressante relation que publie M. Faugère, d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque de La Haye, a été écrite par deux jeunes gentilshommes appartenant à une famille distinguée de la Hollande. MM. de Villiers, fils d'Alexandre Soete de Laeke, seigneur de Villiers, étaient venus en France, à la fin de l'année 1656, pour compléter leur éducation et se former aux bonnes manières. Ils racontent, en très-bon français, ce qu'ils ont vu ou appris de remarquable pendant un séjour d'un an et demi à Paris, qui était, dès lors, le centre du bon goût, le foyer de l'esprit et de la civilisation. Admis dans le meilleur monde, ils ont été en position de recueillir, sur les habitudes et les mœurs du temps, sur beaucoup de personnages de la cour et de la ville, des détails précieux, qui ajoutent parfois à ce qu'on savait déjà par tant d'autres témoignages. Les jeunes voyageurs décrivent avec admiration les monuments de Paris et les somptueux ameublements de ses palais; les petites anecdotes qu'ils mêlent à leurs descriptions nous font connaître ce qu'était la vie parisienne en 1657. M. Faugère a donné à cette publication tous les soins qui pouvaient en faire ressortir et en augmenter l'intérêt. Il y a joint une préface instructive, de nombreuses notes biographiques sur les personnages cités, et un appendice contenant des pièces empruntées aux correspondances diplomatiques du temps.

Une tétrade, ou drame, hymne, roman et poëme, traduite, pour la première fois du sanscrit en français, par Hippolyte Fauche. Paris, A. Durand et Benjamin Duprat, 1862, grand in-8°, CXIX-302. — M. Hippolyte Fauche poursuit courageusement son œuvre. Après avoir déjà donné deux des quatre ouvrages sanscrits qu'il se proposait de traduire, il publie aujourd'hui le troisième. Le *Daçakoumâratcharitra* est le roman après le drame et l'hymne, contenus dans un précédent volume. Ce roman, dont le texte a été publié par H. H. Wilson, est l'histoire de dix jeunes princes, qui racontent tour à tour leurs aventures, à peu près aussi fabuleuses que celles des *Mille et une Nuits*. Il n'a pas été achevé par l'auteur, qui se nommait Dandi, et dont on ne sait pas précisément l'époque. — On annonce que M. Hippolyte Fauche se prépare à traduire le *Mahâbhârata* tout entier. Ce serait un service immense rendu aux lettres indiennes.

Papyrus égypto-araméen appartenant au musée égyptien du Louvre, expliqué et analysé pour la première fois par l'abbé Bargès, docteur en théologie, professeur d'hébreu à la Sorborne, etc. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Benj. Duprat, 1862, in-8° de 35 pages, avec deux planches de fac-simile. — Il n'existe, dans les musées et les cabinets de l'Europe, que six monuments épigraphiques sur papyrus, écrits en caractères phéniciens et en langue araméenne mêlée d'hébreu; les paléographes ont donné à ces monuments le nom d'égypto-araméens, parce qu'ils

ont été trouvés en Égypte, ou présentent des figures et des symboles relatifs à la religion et aux usages de cette contrée. En publiant le papyrus du Louvre, M. l'abbé Bargès aura contribué au progrès d'une des parties les moins connues de la philologie orientale. Sa publication comprend la transcription, le commentaire et la traduction du texte. Il résulte de ce savant travail que le contenu du papyrus est une note ou mémoire de dépense dressé pour quelque grand personnage égyptien, par l'intendant de sa maison, à une époque qui n'est pas antérieure au règne des Ptolémées. Les objets mentionnés dans ce texte, avec leurs provenances, confirment ce que l'histoire nous apprend, d'ailleurs, des relations politiques et commerciales qui existaient entre les peuples de l'Asie occidentale et les Égyptiens. On y voit, de plus, que les anciens Égyptiens ont cultivé la vigne et fabriqué du vin, particulièrement du vin cuit, destiné aux libations qu'on offrait aux dieux dans les sacrifices.

Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Évreux, recueilli et publié par J. Andrieux. Texte. Évreux, imprimerie de Hérissey, 1861, in-4° de VIII-416 pages. — L'abbaye de Bon-Port, fondée par Richard Cœur-de-Lion, en 1190, possédait plusieurs cartulaires, qui sont aujourd'hui perdus. Par un travail analogue à celui qui a été fait pour l'abbaye des Vaux de Cernay, M. J. Andrieux a reconstitué le recueil des priviléges et des titres de propriété du monastère de Bon-Port, à l'aide de patientes recherches dans les bibliothèques et dans les archives. Les chartes qu'il publie sont au nombre de trois cent soixante-quatorze, et disposées par ordre chronologique, depuis l'an 1190 jusqu'à l'année 1467. La plupart appartiennent au XIII^e^ siècle. L'éditeur a placé, à la fin du volume, une table des noms de lieux et de personnes. Il serait peut-être à désirer que les textes fussent accompagnés de notes et d'un de ces commentaires historiques qui donnent tant de prix aux publications de M. Guérard et de ses élèves.

Monuments des anciens idiomes gaulois; textes; linguistique, par H. Monin, ancien élève de l'École normale. Imprimerie de Dodivers, à Besançon, librairie de Durand, à Paris. In-8° de VI-310 pages, avec une planche. — Dans la première partie de cet ouvrage, l'auteur étudie les vestiges des idiomes gaulois qui ont pu nous être transmis soit par les auteurs anciens, soit par les médailles ou les inscriptions; il a puisé surtout à cette dernière source et s'est attaché à restituer aux Gaulois un certain nombre d'inscriptions inexpliquées jusqu'ici ou attribuées à d'autres peuples. La seconde partie, intitulée linguistique, contient des recherches sur l'écriture, la prononciation et la grammaire de la langue gauloise. Ces recherches ne peuvent guère s'appuyer que sur des inductions et des conjectures; aussi M. Monin ne présente-t-il cet essai qu'avec une réserve facile à comprendre. Il a traité à part, dans un appendice, certaines questions accessoires; nous citerons notamment une étude sur la description de l'Irlande par Ptolémée et une autre sur l'ancien irlandais. Cet ouvrage, malgré les objections qu'il pourra soulever, sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'occupent des études celtiques et de l'histoire des premiers âges de notre pays.

Mémoire sur les monuments du culte d'Adonis dans le territoire de Palæbyblos, par le R. P. Alexandre Bourquenoud, de la compagnie de Jésus. Paris, imprimerie de Raçon, librairies de Lecoffre et de Durand, 1861, in-8°, de 61 pages, avec une planche. — Le P. Bourquenoud, qui, dans les années 1857 et 1858, a parcouru le Liban et le littoral de la Syrie, s'est déjà fait connaître par un excellent mémoire sur Séleucie. (Voy. notre cahier de février 1861.) Le nouveau travail qu'il vient de publier a pour objet d'éclaircir plusieurs points importants de l'histoire et de la topographie antique de la Phénicie; on l'accueillera avec un intérêt spécial dans un moment où la

mission archéologique confiée par le Gouvernement à M. Renan fixe sur cette contrée l'attention publique. Il résulte du mémoire du P. Bourquenoud que dix nouvelles stèles ont été découvertes au Liban, et qu'elles représentent la mort et l'apothéose d'Adonis. Une autre conclusion intéressante de ce travail, c'est qu'il a pour objet de déterminer la position de l'ancienne Byblos (Pala-byblos). L'auteur croit pouvoir fixer l'emplacement de cette ville à Barja, où une nécropole, jusqu'ici inconnue, existe encore. Nous ajouterons que les manuscrits du P. Bourquenoud sur les antiquités de la Syrie ont été soumis à la signature du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, afin d'en constater la date et d'assurer, s'il y avait lieu, à l'auteur la priorité de ses découvertes.

Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits, de documents historiques et de chartes réunies par les soins de M. Techener, et avec les prix de chacun d'eux. Première partie. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, librairie de J. Techener, 1862, in-8° de VI-320 pages. — Cet ouvrage est beaucoup plus qu'un catalogue de librairie. La collection formée par M. Techener se compose de 204 manuscrits, parmi lesquels on remarque les œuvres d'un assez grand nombre de poëtes et de prosateurs latins et français, des romans de chevalerie, des chroniques, des légendes et une série de livres d'heures ornés de miniatures. Les notices descriptives de ces manuscrits, rédigées avec soin par MM. Paulin Paris, P. Lacroix, Le Roux de Lincy et A. Briquet, ont souvent beaucoup d'étendue, et toujours un véritable intérêt au point de vue de l'histoire littéraire. Elles donnent à ce livre une valeur qui le fera rechercher même après la dispersion de la collection qu'il a pour objet de décrire.

Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost, pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés sous les auspices du conseil général et de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Tome premier, première partie. Évreux, imprimerie de Hérissey, 1862, in-8° de XXXV-264 pages. — Cette publication d'un travail auquel M. Auguste Le Prévost avait consacré plusieurs années est un juste hommage rendu à la mémoire de ce savant si regrettable. Les notes qu'il a laissées sur l'histoire, l'archéologie et la topographie ancienne du département de l'Eure ont été faites sur des documents pour la plupart inédits, dont l'ensemble présente un véritable intérêt. MM. L. Delisle et Louis Passy ont bien mérité des études historiques en les recueillant et en les complétant. Ils les ont fait précéder d'une excellente notice sur la vie et les écrits de l'auteur, et d'un catalogue de ses ouvrages.

Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne, par M. E. de Pressensé. Deuxième série. Paris, imprimerie et librairie de Meyrueis, 1861, 2 vol. in-8° de VII-513 et 538 pages. — Cette seconde partie de l'ouvrage de M. de Pressensé sur les trois premiers siècles de l'Église a pour titre : *la grande lutte du christianisme contre le paganisme; les martyrs et les apologistes.* Le premier volume expose le combat des premiers chrétiens avec l'empire, les conquêtes de la religion nouvelle, la physionomie morale des héros de la foi « dégagée de toute auréole légendaire; » le second volume comprend : la polémique du paganisme contre le christianisme et les travaux des apologistes chrétiens au II^e et au III^e siècle. Cette histoire des origines du christianisme au point de vue protestant sera prochainement complétée par la publication des deux derniers volumes.

Dino Compagni; étude historique et littéraire sur l'époque de Dante, par Karl Hillebrand, docteur ès lettres. Bordeaux, imprimerie de Gounouilhou; Paris, librairie de Durand, 1862, in-8° de XVI-439 pages. — Dino Compagni, historien

florentin du XIVᵉ siècle, a joué un rôle assez important dans les événements de son temps; mais sa vie et ses écrits sont à peu près oubliés aujourd'hui, même en Italie. M. Hillebrand a voulu appeler l'attention du public français sur cet historien, qu'il considère comme un écrivain remarquable et un grand citoyen. Cette étude, fort bien faite, offre en même temps un exposé des idées et des événements, des hommes et des choses au milieu desquels Dino Compagni a vécu. Ainsi le livre de M. Hillebrand est en réalité un tableau complet et très-intéressant de l'histoire de Florence depuis l'avénement de la bourgeoisie, en 1282, jusqu'à la victoire du peuple, en 1378, origine de la domination des Médicis. L'auteur annonce l'intention de publier une étude analogue sur les trois Villani, sur Donato Velluti et Gino Capponi, afin de compléter l'histoire de la république et de la littérature historique de Florence au XIVᵉ siècle.

Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies, etc. de l'ancienne France, par M. H. Gourdon de Genouillac. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Dentu, 1862, in-8° de 567 pages. — Ce dictionnaire comprend les noms des fiefs de l'ancienne France et ceux des familles qui les ont possédés ainsi que les dates de possession, de transmission et d'érection des seigneuries en terres titrées. Cette nomenclature, extraite des ouvrages des feudistes, est nécessairement incomplète. L'auteur lui-même ne la considère que comme le spécimen d'un recueil plus étendu dont il prépare les matériaux.

Lettres sur les contes des fées. — Mémoires sur les abeilles solitaires. — Notices biographiques, par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1862, in-12 de 373 pages, avec une planche. — L'idée de rassembler quelques-unes des œuvres secondaires de M. le baron Walckenaer ne peut être que favorablement accueillie de tous ceux qui ont su apprécier les travaux de ce savant distingué. On trouve d'abord dans ce volume d'intéressantes lettres sur l'origine des contes de fées publiés par Perrault, lettres dont la première édition avait paru, en 1826, sans nom d'auteur. Viennent ensuite six mémoires pour servir à l'histoire naturelle des abeilles solitaires qui composent le genre halicte. Le volume se termine par deux notices biographiques sur M. Daunou et sur le comte Miot. — MM. Firmin Didot préparent une nouvelle édition d'un ouvrage plus important de M. Walckenaer, sa *Géographie des Gaules*, revue et corrigée.

Principes de grammaire arabe, suivis d'un traité de la langue arabe considérée selon le système des grammairiens arabes, avec des exercices d'analyse grammaticale, par J. B. Glaire, ancien conseiller de l'université. Paris, librairie de Duprat, 1861, in-8° de x-256 pages. — Cette grammaire, moins étendue que celle de M. Sylvestre de Sacy, mais très-méthodique, a été composée par M. Glaire sur le même plan que ses *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque*. Le petit traité qu'y a joint l'auteur est destiné à faciliter l'intelligence des grammairiens, des lexicographes et des scholiastes arabes. On y trouvera expliqués les termes et les locutions techniques constamment employés par ces trois classes d'écrivains.

Mémoire de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome deuxième. Orléans, imprimerie de Jacob; Paris, librairie de Derache, 1862, in-8° de 496 pages, avec 3 planches. — On trouve dans ce volume les sept mémoires dont voici les titres : Mémoire sur le tombeau de saint Euverte, par M. Ch. Lenormant, de l'Institut; Étude sur le droit d'asile, par M. E. Pillon; Jeanne d'Arc, examen d'une question de lieu, par M. A. Renard; Justices de la paroisse de Notre-Dame des Forges et de Notre-Dame des Ormes-Saint-Victor, par M. Bimbenet; Recherches sur la justice de Saint-Euverte, par le même; Note sur une excursion à Terminiers, par M. F. Du-

puis; Mémoires sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient et se consommaient en la ville d'Orléans de 1340 à 1775, par M. Mantellier.

Traité élémentaire de numismatique générale, par J. Lefebvre. Abbeville, imprimerie de Housse; Paris, librairies de Derache, Durand et Dumoulin, in-8° de VI-431 pages. — Ce petit traité, bien conçu, expose avec méthode et clarté toutes les notions nécessaires à l'étude élémentaire de la numismatique. Après des recherches sur l'origine des monnaies et sur leur mode de fabrication chez les anciens, on y trouve l'explication des termes techniques, et la description des types ou des symboles les plus remarquables qui se rencontrent sur les médailles antiques. L'auteur traite ensuite des diverses ères chronologiques qui servent à leur assigner une date et donne des renseignements sur la falsification des médailles dans les temps anciens et modernes. L'ouvrage se termine par un tableau destiné à faciliter la composition et la division raisonnée d'un cabinet de numismatique.

Annuaire du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste, pour l'année 1862, publié par Louis Lacour. Troisième année, Paris, E. Meugnot et A. Claudin, éditeurs, et au bureau des *Annales du bibliophile*, rue du Foin-Saint-Louis; 1 vol. in-12, de VIII et 304 pages. — L'Annuaire du bibliophile pour 1862 continuera le succès des deux premiers volumes. Il est tout rempli de renseignements curieux et faits pour intéresser l'amateur de livres et le fureteur d'archives. Il ne se confine pas en France, et il vous fera connaître les richesses des bibliothèques d'Autriche et de Florence, aussi bien que celles de nos bibliothèques nationales. Il ne se borne pas à s'enquérir des documents conservés dans les dépôts publics, il fouille les archives particulières, et il vous apprendra, par exemple, que dans les archives du château de l'Argentaie, département des Côtes-du-Nord, appartenant à la famille Rioust de l'Argentaie, il existe des documents sur les Montfort, les Duguesclin, les Malestroit; Que, dans le château de Lyonne, près Gannat, les archives des familles de Reclesne et de Courtais vous offriront des lettres de divers personnages historiques, grands seigneurs ou rois, entre autres de Henri IV. Sous la rubrique : *Souvenirs de l'année 1860-1861*, vous trouverez toutes sortes de faits divers concernant les bibliothèques, jusqu'à celles de la Chine et des Mormons; les bibliophiles, les archives, les musées, les ventes et l'histoire des livres et des manuscrits; une nécrologie de toutes les personnes qui tiennent, par quelque côté, aux lettres, aux bibliothèques, à l'imprimerie, soit à l'étranger, soit en France. Enfin, un article intitulé *Bibliographie bibliographique* fournit toutes sortes d'informations utiles sur les catalogues des bibliothèques, les travaux des archives, les publications d'après les manuscrits, etc. M. Lacour, bibliographe instruit et laborieux, a reçu, pour ce travail très-bien fait, les communications des hommes les plus compétents dans la matière, MM. Michelant, Bordier et Simian, Le Roux de Lincy, A. de Montaiglon, Alf. Franklin et autres.

De l'esclavage dans ses rapports avec l'union américaine, par Auguste Carlier. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Michel Lévy, 1862, in-8° de VI-495 pages. — Comme M. Cochin, dont le récent ouvrage a été annoncé dernièrement dans ce journal, M. Carlier est un adversaire décidé de l'esclavage; mais il arrive à des conclusions différentes, par l'étude spéciale qu'il a faite de la situation sociale des États-Unis. Son livre, écrit avec calme et impartialité, offre un examen approfondi des questions suivantes : Quelles sont les causes réelles du conflit américain, et quels sont les torts respectifs des deux parties de l'Union? Est-il opportun de prononcer l'abolition de l'esclavage? Quelle est la puissance de production de l'esclavage, et

en quoi tous les peuples ont-ils un intérêt dans la question? Quel est l'avenir réservé aux noirs, aux États-Unis, après l'abolition? La discussion de ces divers points est très-développée et très-intéressante; elle nous paraît de nature à éclairer l'opinion publique sur beaucoup de faits mal connus en Europe. M. Carlier apprécie, en terminant, les diverses solutions proposées pour mettre fin au conflit américain, et donne lui-même son avis sur la situation. A ses yeux, la séparation définitive des deux parties de l'Union est inévitable. Un traité à intervenir, sous le patronage des puissances européennes, poserait en principe, la nécessité de l'émancipation des noirs, en fixerait d'avance l'époque, mais maintiendrait provisoirement, en le modifiant, toutefois, profondément, le régime de l'esclavage, pour donner le moyen de préparer les nègres, par l'éducation, à une situation meilleure, d'assainir le territoire des États du Sud, et d'aviser aux moyens d'obtenir des travailleurs.

La Morale chez les Chinois, par Louis-Auguste Martin. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1862, in-12 de IV-299 pages. — L'auteur de cet ouvrage résume l'histoire de la morale en Chine, en distinguant principalement trois époques : Les temps primitifs, marqués par la composition des livres sacrés; l'ère des philosophes, pendant laquelle ont brillé Lao-tseu et Khoung-tseu (Confucius); l'introduction du bouddhisme et l'invasion tartare. M. L. A. Martin s'attache à faire ressortir, dans ce tableau, le fait singulier d'une civilisation développée en dehors de toute inspiration religieuse, et fondée uniquement sur la morale. Le plus grand héros de la Chine n'a été ni un roi, ni un législateur, mais un simple moraliste, Confucius. Selon M. Martin, l'apogée de la civilisation chinoise a coïncidé avec la propagation de l'enseignement des maximes de Confucius, et s'est maintenu tant que ses préceptes ont été en honneur. La déchéance morale de ce pays est due principalement à la domination tartare.

Mélanges égyptologiques, par F. Chabas, membre honoraire de l'Institut égyptien. Châlon-sur-Saône, imprimerie de Dejussieu; Paris, librairie de Benjamin Duprat, 1862, in-8° de II-122 pages, avec deux planches. — M. Chabas, à qui l'on doit plusieurs travaux importants sur les textes égyptiens, réunit dans ce volume onze dissertations nouvelles sur les sujets suivants : arrestation de six esclaves fugitifs sous le règne de Ramsès II (transcription, traduction et analyse d'un des papyrus hiératiques publiés par M. le docteur Leemans); commerce, salaires, comptes, poids et signes monétaires; le nom hiéroglyphique des Pasteurs; la peste aux temps pharaonique; les Hébreux en Égypte; la médecine des anciens Égyptiens; explication d'un groupe hiéroglyphique; nouvelles formes négatives ; les particules *ou, ni, au contraire;* de quelques singularités orthographiques; une locution usitée dans les papyrus de formules mystiques. La dernière dissertation a pour objet de démontrer la nécessité de faire avancer l'étude des hiéroglyphes, avant d'essayer de reconstruire l'histoire de l'ancienne Égypte.

ANGLETERRE.

An historical Survey of the astronomy of the ancients, by the right hon. sir George Cornwall Lewis. London, 1862, 8°, VIII-527 pages. — *Examen historique de l'astronomie des anciens*, par le très-honorable sir George Cornwall Lewis. — Par l'astronomie des anciens, l'auteur entend surtout, mais non exclusivement, celle des Grecs et des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Ératosthène et Hipparque, et jusqu'à Ptolémée dans le second siècle de notre ère. Les connaissances astrono-

miques des anciens, avec leurs applications pratiques à la vie civile et religieuse, sont exposées par M. Cornwall Lewis de la manière la plus étendue et la plus claire. Son érudition est aussi précise que profonde, et il a travaillé directement sur les sources qu'il cite avec une intarissable abondance. Mais, comme les Grecs et les Romains ont fait de nombreux emprunts aux Égyptiens et aux Babyloniens, l'auteur a consacré plus de la moitié de son ouvrage à l'astronomie de ces peuples. C'est la partie la plus neuve et la plus curieuse du livre. Sir George Cornwall Lewis a discuté avec la vigueur et la sagacité qui le distinguent les hypothèses trop souvent hasardeuses des philologues qui s'occupent des hiéroglyphes et des inscriptions cunéiformes. Il a renversé bien des erreurs et des faux systèmes, et détrôné bien des dynasties. Sir George Cornwall Lewis est actuellement ministre de la guerre, et il faut louer les hommes d'État qui savent si dignement employer leurs loisirs.

BELGIQUE.

Chronique des ducs de Brabant, par Edmond de Dynter, en six livres, publiés d'après le manuscrit de Corsendonck, avec des notes et l'ancienne traduction française de Jehan Wauquelin, par P. F. X. de Ram, recteur de l'université de Louvain, membre de la commission d'histoire de Belgique, tome Ier, première partie. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1860, in-4° de CXXX-294 pages, avec planches. (*Collection des chroniques belges inédites publiées par ordre du Gouvernement.*) — Ce volume complète la publication de la Chronique d'Edmond de Dynter, entreprise, il y a plusieurs années, par M. de Ram, pour la commission d'histoire de Belgique. On y trouve d'abord une ample introduction où le savant éditeur, après des recherches sur la famille et la vie de Dynter, examine les sources auxquelles il a puisé et donne une analyse de la chronique des ducs de Brabant, ainsi que des actes nombreux qui y sont textuellement insérés. M. de Ram recueille ensuite tout ce qu'on sait de la vie et des écrits de Jehan Wauquelin, traducteur d'Edmond de Dynter et son contemporain, et signale l'intérêt de huit autres opuscules du même chroniqueur, dont il donne le texte à la suite de son introduction. Le volume se termine par une table analytique des matières et une liste des noms contenus dans l'ouvrage.

Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne, par Auguste Scheler, bibliothécaire du roi des Belges. Bruxelles, librairie de Schnée; à Paris, chez F. Didot, in-8° de XV-340 pages. — En exposant, par ordre alphabétique, l'origine des mots français, M. Scheler s'est principalement attaché à résumer les théories nouvelles de la science sur la formation des langues néo-latines. On doit des encouragements à ce travail, qui, s'il n'est pas exempt d'erreurs, n'est pas non plus sans utilité.

HOLLANDE.

Le Recueil des traditions mahométanes, par Abou Abdallah Mohammed ibn Ismaël el-Bokkhâri, publié par M. Ludolf Krehl, vol. 1. Leyde, imprimerie de Briss; Paris, librairie de Benjamin Duprat, 1862, in-4°.

INDES ORIENTALES.

Bibliotheca indica, a collection of oriental Works published under the patronage of the hon. court of Directors of the East India Campany and the superintendance ot the Asiatic society of Bengal. Calcutta, 1847-1861, 169 livraisons in-8° et in-4°. A Paris, chez Benjamin Duprat. — Tous les orientalistes connaissent l'importante collection d'ouvrages orientaux que la Société asiatique de Calcutta publie depuis quinze ans, sous le titre de *Bibliotheca indica*, et qui, interrompue un moment, par suite de difficultés passagères, a été reprise il y a trois ans et se poursuit activement, au grand profit des études philologiques, littéraires et historiques. On sait que cette collection comprend des ouvrages sanscrits et des ouvrages musulmans, arabes et persans. La dernière livraison de la série sanscrite contient la suite du *Marcandeya purana*, publié par le révérend K. M. Banerjea (1861). La série arabe se continue par la publication simultanée de deux ouvrages distincts : la *Conquête de la Syrie*, attribuée à Booard Allah Mohammed B. Omar al-Waqidi, éditée par le capitaine W. Nassau Lees (1861, in-8°), et le *Dictionnaire des termes techniques employés dans les sciences par les Musulmans* (in-4°), ouvrage également publié sous la direction du capitaine Nassau Lees. La Société asiatique de Calcutta annonce le prochain achèvement des ouvrages commencés, et elle entreprend, dès à présent, une seconde série de livres sanscrits, dont les premières livraisons paraîtront sous le titre de : *The Vaiseshika Sutras with Sakara Misra's comm., edited by Pandita Jaya Narayana Tarkapanchanana.* On doit espérer aussi que cette société pourra mettre à exécution le projet qu'avait conçu sir Henry Elliot, de publier dans la *Bibliothèque indienne* un corps d'historiens persans de l'Inde musulmane.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1862.

La conspiration de Henri de Talleyrand, comte de Chalais en 1626, d'après des documents inédits.

Après la mort du duc et connétable de Luynes, à la fin de l'année 1621, l'ancienne régente, Marie de Médicis, sortie de sa longue disgrâce, reprit peu à peu tout son pouvoir. Elle réussit à imposer au faible Louis XIII son propre favori, celui qui avait succédé auprès d'elle au maréchal d'Ancre, l'habile et ambitieux évêque de Luçon : elle le fit cardinal en 1622 et premier ministre en 1624. On dit même que, pour mieux assurer son ascendant, elle s'appliqua à reléguer dans l'ombre la jeune reine, et à lui ôter le cœur de son mari, qui jusqu'alors l'avait tendrement chérie. Anne d'Autriche, Espagnole et fière, et en même temps belle, ayant besoin d'aimer et d'être aimée, ressentit avec amertume ces froideurs nouvelles, et prit en haine l'empire de sa belle-mère et du cardinal. Dans l'injuste abandon où la laissait Louis XIII, elle ne trouvait un peu d'agrément que dans la société de la surintendante de sa maison, la jeune et belle Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, et qui venait d'épouser en secondes noces le duc de Chevreuse, grand chambellan de France, l'un des fils de Henri de Guise. Citons ici le témoignage de madame de Motteville, qui représente celui de la reine elle-même :

« La reine Marie de Médicis s'étant raccommodée avec le roi, la paix « entre la mère et le fils brouilla le mari et la femme, et la reine mère « étant persuadée que, pour être absolue sur le jeune prince, il falloit que « cette jeune princesse ne fût pas bien avec lui, elle travailla avec tant

« d'application et de succès à entretenir leur mésintelligence, que la reine « sa belle-fille n'eut aucun crédit ni aucune douceur depuis ce temps-« là. Toute sa consolation étoit la part que la duchesse de Luynes, qui « étoit remariée avec le duc de Chevreuse, prince de la maison de Lor-« raine, prenoit à ses chagrins, qu'elle tâchoit d'adoucir par tous les « divertissemens qu'elle proposoit, lui communiquant, autant qu'elle « pouvoit, son humeur galante et enjouée, pour faire servir les choses « de la plus grande conséquence de matière à leur gayeté et à leur plai-« santerie : *A giovine cuor tatto è gioco* [1]. »

On sait dans quelles romanesques et téméraires aventures la vive et hardie surintendante embarqua sa maîtresse, lorsqu'en 1625 Buckingham vint en France pour épouser, au nom de Charles Ier, Madame Henriette, sœur de Louis XIII. Les imprudences d'Anne d'Autriche [2] tournèrent contre elle, et sa situation s'en trouva fort empirée. On punit aussi Mme de Chevreuse : sous un spécieux prétexte [3] on lui enleva la surintendance de la maison de la reine. Mais leur commune disgrâce ne fit que resserrer leurs liens. A son retour d'Angleterre, où avec son mari elle avait accompagné la nouvelle reine, encore toute pleine des magnificences de Buckingham et des vives marques de sa passion pour Anne d'Autriche, Mme de Chevreuse ne cessait d'en entretenir sa royale amie, de réveiller et d'animer ses souvenirs [4]. De son côté Buckingham brûlait du désir de revoir la reine, et il fit toute sorte d'efforts pour retourner en France sous divers prétextes politiques [5]. Mais Richelieu et le roi n'étaient pas tentés de lui rouvrir les portes du Louvre. D'ailleurs les espérances d'intime union entre la France et l'Angleterre, que le mariage de Madame avait fait naître, s'étaient rapidement évanouies, et se changeaient en menaces d'une prochaine rupture. Le contrat de mariage de Madame lui garantissait de la façon la plus positive la plus grande liberté religieuse, une chapelle, un père de l'Oratoire pour confesseur, d'abord le père de Bérulle, puis le père de Sancy, et un évêque pour grand aumônier, avec un clergé convenable. Mais l'ombrageux calvinisme de l'Angleterre se souleva contre le spectacle du culte

[1] *Mémoires*, édit. de 1750, t. Ier, p. 12. — [2] Voyez Mme de Motteville et La Porte, La Rochefoucauld, Retz et Tallemant. — [3] *Mémoires de Bassompierre*, collection Petitot, t. III, p. 3 et 4. — [4] Mme de Motteville, *ibid.* p. 23 et 24. — [5] Mme de Motteville le dit positivement, *ibid.* p. 22. Extrait d'une correspondance inédite de Richelieu avec divers personnages envoyés en Angleterre, Archives des affaires étrangères, France, volume à part intitulé 1624-1627. L'évêque de Mende au cardinal, 1626, 2 août : « Le duc de Buckingham songe fort à passer en France. La « passion qu'il a pour les dames cause beaucoup d'extravagances... »

catholique à Londres, au sein du palais du roi, et Buckingham persuada au roi Charles qu'il n'était pas obligé d'observer scrupuleusement des stipulations qui blessaient l'opinion publique de son pays et compromettaient son gouvernement. On renvoya la plus grande partie des officiers et des dames que la reine avait amenés avec elle[1], et on lui composa une maison toute anglaise. On la gêna de toutes les manières dans l'exercice de sa religion; on tourmenta les prêtres français et leur chef, l'évêque de Mende; on entreprit de forcer la reine à se faire protestante[2]. Voilà comme on entendait alors en Angleterre la liberté religieuse. Charles Ier aimait la belle Henriette, qui joignait aux grâces de sa personne un esprit insinuant et le cœur de la fille d'Henri IV. Buckingham craignit qu'elle ne prît de l'ascendant sur le roi et ne diminuât cette absolue autorité qui le faisait maître de la cour et de tout le royaume. Le jaloux et ambitieux favori s'appliqua donc, par toute sorte de manœuvres déplorables, à mettre assez mal ensemble le roi et la jeune reine[3], et celle-ci, malgré sa douceur et sa patience, fut bientôt réduite à faire connaître à sa mère Marie de Médicis et à son frère Louis XIII l'oppression dans laquelle elle gémissait : elle demandait même à revenir en France. Enfin l'amiral des Rochelois, l'obstiné et audacieux Soubise, le frère cadet du duc de Rohan, s'était emparé de plusieurs vaisseaux français; pour ne pas les rendre après l'accommodement passager qu'on avait fait avec les protestants de la Rochelle, il les avait menés dans un port anglais, et, au mépris de la foi publique, on faisait difficulté de les restituer. Mais Richelieu n'était pas homme à supporter de pareils affronts, et il adressait à Londres d'énergiques réclamations[4]. Les deux gouvernements s'aigrissaient de jour en jour

[1] Voyez le *Mercure françois* pour l'année 1626, p. 227 et 261-265. — [2] Nous n'exagérons pas; la correspondance inédite plus haut citée le répète plusieurs fois. Fin juillet, l'évêque de Mende : « On tâche d'entourer la reine pour lui faire changer de domestiques et ensuite de religion. » *Ibid.* Avis du père de Sancy : « Buckingham veut posséder la reine comme il possède le roi. Il a pour elle une passion extravagante. Il voudroit la pouvoir faire changer de religion pour gagner les protestants. » — « Il n'est plus permis à la reine d'entendre la messe publiquement. On a eu beaucoup de peine à lui conserver son médecin et son apothicaire. » — [3] La correspondance diplomatique précitée est pleine des plus tristes détails à cet égard. Buckingham feint d'être amoureux de la reine, et il tente de donner des maîtresses au roi. — [4] Autre correspondance diplomatique inédite du même fonds, France, t. XXXVII, année 1625, Richelieu au comte de Blainville, qui succédait à d'Effiat dans l'ambassade d'Angleterre, 10 et 11 novembre : « Les Anglois semblent n'avoir de chaleur que quand il faut embrasser un parti préjudiciable à la France... La France pourroit bien s'accommoder avec l'Espagne plutôt que de

davantage. Buckingham et Richelieu se regardaient d'un œil ennemi; ils voyaient bien qu'ils ne s'entendraient jamais, et travaillaient à se détruire. Richelieu comptait sur l'opposition toujours croissante du Parlement, qui venait de mettre en accusation l'incapable et présomptueux favori de Charles; Buckingham comptait sur nos éternelles divisions, sur la faction protestante, vaincue mais non pas soumise, dont il tenait un des chefs dans sa main à Londres, prêt à le lancer contre la France, sur le mécontentement peu dissimulé des grands, qui n'admettaient point qu'un ministre prétendît gouverner dans l'intérêt général et non dans leur intérêt particulier, et s'apprêtaient à tirer l'épée contre Richelieu, comme ils l'avaient fait contre Luynes et contre le maréchal d'Ancre. Il y avait dans l'air un bruit sourd de conspirations et de révoltes [1].

C'est sur ces entrefaites qu'au commencement de l'année 1626 la reine mère, le roi et le cardinal songèrent à établir Monsieur, Gaston, alors duc d'Anjou, qui atteignait sa dix-huitième année. Ils lui destinaient Marie de Bourbon, la fille unique du dernier duc de Bourbon Montpensier, princesse aimable et la plus riche héritière du royaume. Ce projet réunissait toute sorte d'avantages; mais Anne d'Autriche, qui n'avait pas d'enfants, redoutait une belle-sœur qui pouvait en avoir, et deviendrait alors toute-puissante par l'ombre seule du trône qui l'attendait après la mort du roi, dont la santé était fort incertaine. Ce mariage lui semblait le comble de la disgrâce, le dernier coup porté à ses espérances. Elle se décida donc à « tout faire pour empêcher ce mariage, » comme plus tard elle le dit elle-même à M^me^ de Motteville, aveu bien grave, qu'il importe de recueillir [2]. La reine ne manqua pas de s'en ouvrir

« souffrir toujours les hauteurs de Buckingham; lui faire connoître que, s'il veut venir en France, il faut qu'il fasse exécuter les articles du mariage, qu'autrement il « n'y sera pas le bienvenu. Tel est le naturel des Anglois, que, si on parle bas avec « eux, ils parlent haut, et que, si on parle haut, ils parlent bas. » *Ibid.* 3 décembre, lettre commune de Blainville et de l'évêque de Mende : « Avec les Anglois il faut « agir avec vigueur. » — [1] Richelieu, *Mémoires*, édit. Petitot, t. III, p. 50 : « Dans « le commencement de l'année (1626), c'étoit un bruit commun qui couroit par la « cour et dans tout l'État, qu'il s'y formoit une grande cabale, et que l'on méprisa « d'abord; mais, quand on vit qu'il s'augmentoit de jour à autre, que l'on considéra « qu'en telles matières tels bruits sont d'ordinaire avant-coureurs des vérités, et que « celui-ci étoit accompagné de divers avis tant du dehors que du dedans, on jugea « qu'on ne pouvoit le négliger sans péril. » — [2] M^me^ de Motteville, *ibid.* p. 27 : « La « reine même m'a fait l'honneur de me dire qu'elle avoit fait alors tout ce qu'elle put « pour empêcher le mariage de Monsieur... parce qu'elle croyoit que ce mariage, « que la reine mère vouloit, étoit tout à fait contre ses intérêts, étant certaine que « cette princesse (sa future belle-sœur) venant à avoir des enfans, elle, qui n'en « avoit point, ne seroit plus considérée. »

à sa confidente accoutumée, et M^me^ de Chevreuse embrassa la cause de la reine avec l'énergique dévouement qui était dans son caractère.

Telle est l'origine, le fond, l'objet certain, d'une affaire qui commença par n'être qu'une intrigue de cour, et qui, grossissant et se compliquant, finit par devenir, au dire de Richelieu[1], encore tout frémissant du péril qu'il avait couru, « une des plus effroyables conspirations dont jamais les « histoires aient fait mention. »

Suivons-en les progrès et les péripéties, indiquons-en les principales circonstances et les principaux acteurs.

Il s'agissait d'amener Monsieur à refuser le mariage qu'on lui proposait. Mais on ne pouvait arriver à Monsieur que par un homme qui était en possession de sa confiance et presque de sa personne, son gouverneur, le surintendant de sa maison et le chef de ses conseils, Ornano, le fils du célèbre colonel corse et maréchal de ce nom, lui-même aussi colonel général des Corses et fait tout récemment maréchal, personnage politique et militaire très-considérable. C'est à lui que la reine s'adressa[2]. Ainsi c'est elle qui a donné le premier branle à cette entreprise ; tout le reste n'a été qu'une suite de moyens jugés successivement nécessaires pour atteindre le but marqué. Or, marcher à un but quel qu'il fût par tous les moyens quels qu'ils fussent, pourvu qu'ils promissent d'y conduire, c'était là précisément le génie de M^me^ de Chevreuse.

Elle connaissait depuis longtemps Ornano : il avait été l'un des conseillers les plus résolus de Luynes dans le complot contre le maréchal d'Ancre, et c'est à Luynes qu'il devait sa charge près de Monsieur[3]. Il avait rassemblé autour de lui et tenait dans sa main, outre ses trois frères, la plupart des anciens amis du connétable, Modène, Déagent, Tronson, bien d'autres, tous gens de tête et de cœur, impatients de n'être plus rien et accoutumés à tout oser. Lui-même était aussi hardi qu'ambitieux. Maître du frère du roi, il le poussait sans cesse à prendre

[1] *Mémoires*, III, p. 64. — [2] Madame de Motteville, *ibid.* p. 27 : « Elle employa « à ce dessein le maréchal d'Ornano qui étoit son serviteur. » Elle ajoute, il est vrai, que la reine lui fit parler par une tierce personne et n'eut jamais d'intelligence avec les gens de Monsieur. Cela se peut, mais il est indubitable qu'Anne fit mieux que de parler à des gens de Monsieur, et qu'elle en parla à Monsieur lui-même. (Voyez plus bas, p. 208, la déposition de Monsieur.) — [3] Jean-Baptiste d'Ornano, fils d'Alphonse d'Ornano et petit-fils du fameux Sampietro, était né à Sisteron, en 1581; conseiller d'État en 1610, commandant de cinquante hommes d'armes en 1613, maréchal de camp en 1614, gouverneur de Honfleur, Pont-de-l'Arche, Château-Gaillard, et lieutenant de Normandie en 1618, gouverneur de Monsieur, surintendant de sa maison, premier gentilhomme de sa chambre en 1619, membre du conseil des affaires du roi en 1620, et maréchal de France en 1626.

dans l'État la place que lui donnait sa naissance, afin que la sienne s'en élevât d'autant. Lorsque le jeune prince avait obtenu de faire partie du conseil, Ornano avait demandé à l'accompagner et à y siéger avec le rang et le titre de secrétaire d'État. Le refus qu'il avait essuyé l'avait irrité contre Richelieu, et son inquiète ambition commençait à chercher d'autres voies. M^me^ de Chevreuse n'eut donc pas grand'peine à le gagner à la cause de la reine. Elle lui envoya d'ailleurs la belle princesse de Condé, à qui le maréchal faisait une sorte de cour, et qui acheva de le décider. La princesse agissait dans l'intérêt des Condé, naturellement opposés à un mariage qui plaçait au-dessus d'eux dans la maison royale les Montpensier leurs cadets, et M. le Prince, après avoir autrefois engagé sa fille, Anne-Geneviève de Bourbon, encore enfant, au prince de Joinville, le fils aîné du duc de Guise, rêvait de la faire épouser à Monsieur, afin de confondre les deux branches d'Orléans et de Condé et d'approcher toujours un peu plus du trône. Les Soissons voulaient aussi monter d'un degré parmi les princes du sang, et le jeune comte désirait pour lui-même M^lle^ de Montpensier. M^me^ la comtesse, la belle et ambitieuse Anne de Montafié, avait un grand ascendant sur Alexandre de Vendôme, grand prieur de France, aussi redoutable par son audace que par ses artifices, et qui, lui aussi, comme Ornano, croyait avoir à se plaindre du cardinal, auprès duquel il avait en vain sollicité de pouvoir traiter avec le duc Henri de Montmorency de la charge de grand amiral. Il avait aisément entraîné son frère aîné, César de Vendôme, gouverneur de Bretagne, qui, portant très-haut le nom de fils de Henri IV, trouvait toujours qu'on ne lui rendait pas ce qui lui était dû, à lui et aux siens, et, depuis la mort de son père, s'était jeté dans tous les complots des grands. Tous ensemble avaient fait effort auprès de Monsieur, et ils avaient réussi à le détourner du mariage qui portait atteinte à leurs intérêts et contrariait tant la reine.

Quelles raisons donnèrent-ils au jeune duc d'Anjou? Leur suffit-il de présenter à son goût du plaisir l'attrait d'une indépendance prolongée, ou de faire rougir sa vanité d'une docilité qui lui donnerait l'air d'un enfant entre les mains de sa mère, de son frère et du cardinal, et lui ôterait toute importance en France et en Europe? Ou bien firent-ils briller à ses yeux la perspective d'une autre alliance, par exemple celle d'une princesse étrangère, qui le mettrait hors de la dépendance du roi de France, et lui permettrait de jouer un plus grand rôle? Ou enfin osèrent-ils lui laisser entrevoir la main de la jeune et belle Anne d'Autriche après la mort du roi, que faisaient paraître imminente et sa mauvaise santé et des prédictions d'astrologues? Le bruit de ce dernier projet

s'est au moins fort répandu. La reine a toujours protesté qu'elle n'avait jamais trempé dans une aussi coupable pensée, si elle était venue à l'esprit de personne, et nous l'en croyons; mais nous connaissons assez Mme de Chevreuse pour être assuré qu'elle ne se serait pas fait scrupule de compromettre un peu la reine pour la mieux servir, et qu'elle n'hésita pas, sans en parler à la reine, à bercer d'une semblable espérance les oreilles crédules du jeune prince [1], si elle jugea qu'elle pouvait par là le décider et arriver à ses fins. Elle fit bien davantage.

« Mme de Chevreuse, dit La Rochefoucauld [2], avoit beaucoup d'esprit, « d'ambition et de beauté; elle étoit galante, vive, entreprenante. Elle « se servoit de tous ses charmes pour réussir dans ses desseins. » Or il y avait alors dans la maison même du roi et tout près de sa personne, comme maître de la garde-robe, un jeune et brillant gentilhomme qui avait été nourri et élevé avec Louis XIII, et qu'il aimait beaucoup, Henri de Talleyrand, comte de Chalais, d'une ancienne maison souveraine du Périgord, et de plus, par sa mère, petit-fils du maréchal de Montluc. Quoiqu'il ne fût que le cadet de sa maison, il en était le représentant le plus en vue. Il avait vingt-huit ans [3]; il était bien fait, et à des manières agréables [4] il joignait cette bravoure téméraire qui ne déplaît pas aux dames. Il avait fait avec honneur la terrible campagne de 1621 contre les protestants et s'était distingué aux siéges de Montpellier et de Montauban. Il sortait d'un duel qui avait fait beaucoup de bruit, où il avait tué le comte de Pontgibault, de la maison de Lude. Maître de la garde-robe, il se plaignait d'un emploi qui le condamnait à l'oisiveté, et demandait instamment celui de maître général de la cavalerie légère. Il était entré fort avant dans la société et la confiance de Monsieur, à ce point que les domestiques du prince ne croyaient pas lui faire mieux leur cour qu'en témoignant à Chalais une grande déférence. Il se prit d'une passion extraordinaire pour Mme de Chevreuse [5]; elle l'encouragea, et le précipita au plus épais de la ligue déjà toute formée autour du duc d'Anjou pour empêcher son mariage avec Mlle de Montpensier.

[1] Voyez ce que dit Monsieur lui-même, plus bas, p. 208 et la note. — [2] *Mémoires*, collection Petitot, t. LI, p. 339. — [3] Interrogatoire de Chalais, p. 31 du recueil bien connu de La Borde : *Pièces du procès de Henri de Talleyrand, comte de Chalais, décapité en 1626*, Londres, 1781. — [4] La Rochefoucauld, *ibid.* : « Sa per- « sonne et son esprit étoient agréables. » Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, collection Petitot, t. L, p. 23 : « M. de Chalais étoit jeune, bien fait, fort adroit à toutes sortes « d'exercices, mais surtout d'agréable compagnie, ce qui le rendoit bienvenu parmi « les femmes, qui le perdirent enfin. » — [5] La Rochefoucauld, *ibid.*

Ornano était, avec Mme de Chevreuse, l'âme de cette ligue. Quoi qu'en dise Richelieu, il ne fut jamais question de porter la main sur le roi; nul n'y pensa, et ce n'est là qu'un sinistre épouvantail jeté par le cardinal sur toute cette affaire : c'est bien assez qu'on n'y puisse méconnaître un de ces crimes d'État que le succès seul peut absoudre, comme, quelques années auparavant, il avait absous le complot de Luynes : fatal souvenir, trompeuse analogie, qui égara Ornano et Mme de Chevreuse; elle était trop jeune encore pour savoir ce qu'une longue expérience lui fit si bien comprendre à la fin de la Fronde, quelle différence c'est, en France, d'avoir le roi pour soi ou contre soi.

Averti des menées du maréchal au dedans et au dehors, sûr de la reine mère et sûr aussi du roi, qui lui déclara qu'il voulait lui servir de second dans cette rencontre, Richelieu, le 4 mai 1626, fit arrêter Ornano à Fontainebleau même, et l'envoya à Vincennes, avec la ferme intention de lui faire son procès. Cette arrestation inattendue tomba comme la foudre sur la tête des conspirateurs. C'en était fait, non pas seulement de leurs desseins, mais de leurs personnes, si on instruisait le procès d'Ornano, et il n'y eut parmi eux qu'une seule pensée et un seul cri : délivrer le maréchal. Ils s'adressèrent à Monsieur, et le pressèrent d'obtenir du cardinal la liberté de son gouverneur, et, s'il n'y parvenait pas, comme ils s'y attendaient bien, de recourir à l'un de ces deux moyens : ou sortir de la cour, protester hautement et se retirer dans quelque lieu sûr, ou s'en prendre au cardinal et se défaire de celui qui leur faisait obstacle. Pendant tout le mois de mai ils ne cessèrent de représenter avec force cette alternative au jeune prince; ils agitèrent avec lui les deux partis à prendre, et tour à tour le poussèrent à l'un et à l'autre. Il est établi :

1° Qu'une fois l'un des deux partis, et le plus violent, celui de se défaire du cardinal, fut arrêté; qu'en conséquence Monsieur, avec les conjurés les plus résolus, devait aller trouver le cardinal à sa maison de campagne de Fleury, et là le poignarder, s'il refusait de mettre en liberté le maréchal; qu'il y eut en effet une tentative d'exécution; que le jeune duc, bien accompagné, se rendit à Fleury, mais que le cœur lui manqua, et que le cardinal, averti, se tira d'affaire;

2° Que le comte de Soissons offrit 400,000 écus à Monsieur pour quitter la cour et commencer la guerre;

3° Que Monsieur envoya un de ses aumôniers, l'abbé d'Obasine, au duc d'Épernon, en Guyenne, pour l'inviter à se déclarer en sa faveur, et Chalais, un de ses gentilshommes, en Lorraine, à Metz, au marquis de La Valette, pour lui demander de les recevoir dans cette place;

4° Que Monsieur avait écrit en Piémont à sa sœur et à son beau-frère, Victor-Amédée, et qu'il entretenait une correspondance avec l'Angleterre; que le duc de Savoie, qui conspirait la perte de Richelieu, comme il avait fait celle de Luynes et auparavant celle de Henri IV, avait promis un secours de dix mille hommes, et Buckingham une puissante diversion, et, en désespoir de cause, un asile inviolable.

La plus grande partie du mois de mai se perdit en conversations et en tentatives infructueuses. Cependant Monsieur était allé trouver Richelieu et s'était plaint de l'arrestation de son gouverneur, disant qu'autant il eût valu l'arrêter lui-même, car il était coupable si le maréchal l'était. Il le prit d'abord assez haut, mais Richelieu le prit plus haut encore : il répondit au prince qu'il s'agissait de crimes effroyables, et finit par l'intimider, ce qui n'était pas difficile. Le roi et la reine mère se mirent de la partie; et, moitié en le caressant, moitié en lui montrant un visage sévère, le 31 mai ils lui firent jurer sur les saints Évangiles de ne jamais se séparer du roi et de porter loyalement à sa connaissance tout ce qu'il apprendrait qui pût être contraire à son service. On lui fit signer un écrit, évidemment dressé par Richelieu et qu'il a inséré dans ses Mémoires, par lequel le jeune duc prenait l'engagement solennel de n'être qu'un cœur et qu'une âme avec sa mère et son frère. Le faible jeune homme jura et signa tout ce qu'on voulut, mais sans se croire engagé à rien et en faisant ses réserves mentales[1]. En effet, au milieu des pathétiques effusions du 31 mai, et tout en jurant à son frère de l'instruire de tout ce qu'il apprendrait contre son service, il ne lui dit pas un mot de la conspiration qui se tramait, et, de retour parmi ses amis, sans leur rien dire aussi de ce qui venait de se passer, il leur renouvela toutes les promesses qu'il leur avait faites et reprit avec eux les délibérations commencées.

Le duc de Vendôme se préparait à lui offrir une retraite assurée dans son gouvernement de Bretagne. Il armait en secret, mettait ses places en ordre, nouait des intelligences avec la Rochelle, et engageait le duc Henri de Montmorency, grand amiral de France, à ménager la

[1] C'était déjà une habitude et presque un principe pour Monsieur. « La reine « mère disant à Monsieur qu'il avoit manqué à l'écrit si solennel duquel le roi « avoit voulu qu'elle fût dépositaire, il a répondu qu'il l'avoit signé, mais qu'il ne « l'avoit pas promis de bouche... Le roi et la reine (mère) le firent souvenir que plu- « sieurs fois depuis il avoit juré solennellement de ne penser jamais à chose quel- « conque qui tendît à le séparer d'avec le roi : il a dit qu'il réservoit toujours « quelque chose en jurant. » (Pièce inédite tirée des Archives des affaires étrangères, « France, t. XXXIX.)

flotte des protestants, qui ne périraient pas, disait-il, sans un immense dommage de l'aristocratie française, laquelle avait besoin d'eux pour s'y appuyer dans l'occasion. Richelieu s'aperçut des mouvements du duc de Vendôme, et, sentant de quelle importance il était d'étouffer l'insurrection à sa naissance dans une grande province voisine de la Rochelle et ouverte à l'Angleterre, il persuada au roi de s'y porter de sa personne pour y rétablir son autorité menacée. Il s'avança donc vers Nantes, et, le duc de Vendôme et le grand prieur n'ayant pu se dispenser, sans afficher la révolte, de venir présenter leurs hommages au roi, le cardinal, le 12 juin, se saisit des deux frères, et les envoya dans la citadelle d'Amboise. Il connaissait alors si peu la portée et les chefs de la conspiration, qu'en partant pour Nantes il avait laissé derrière lui, à Paris, le comte de Soissons pour y commander au nom du roi. Monsieur y était aussi. Plus que jamais on le pressa de se déclarer et de se joindre au comte de Soissons. Le duc promettait toujours, parlait beaucoup, et ne faisait rien. Un ordre du roi l'appela près de lui à Nantes; il s'y achemina à petites journées.

Privée d'Ornano et du grand prieur, à demi vaincue, mais ne désespérant pas d'elle-même, M^{me} de Chevreuse n'avait plus qu'une ressource, mais qui, bien employée, pouvait tout rétablir ou tout remettre en question, l'influence de Chalais sur Monsieur, et elle s'en servit jusqu'au dernier moment avec la constance, l'audace et l'adresse qui déjà la distinguaient. Chalais restait le dernier sur la scène. Sans cesse aiguillonné par M^{me} de Chevreuse, enflammé et soutenu par l'espoir de plaire à la belle duchesse, de conquérir son cœur et sa personne, il ne perdit pas une occasion de pousser Monsieur du côté par où il penchait, fuir et se jeter dans quelque place forte. Il s'était ménagé d'utiles auxiliaires dans les deux jeunes favoris du jeune duc, Puylaurens et Bois-d'Annemetz, tous deux hardis et résolus; il avait avec eux de secrètes conférences, et ils réussirent ensemble à persuader au prince de quitter la cour. A Blois, il paraissait décidé : il voulait se retirer à la Rochelle; ses deux favoris l'en dissuadèrent par motif de religion. Il envoya son aumônier au duc d'Épernon avec un billet qu'il écrivit de sa main et que lui dicta Bois-d'Annemetz [1]. Il reçut là un courrier du comte de Soissons lui offrant de l'argent et des troupes [2]. Chalais se chargea de préparer sa retraite et de lui ménager partout de libres passages; il se chargea aussi d'envoyer un messager à La Valette, et disait à Bois-d'Annemetz et à Puylaurens :

[1] *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*, Leyde, 1668, in-12, p. 78. — [2] *Ibid.* p. 81.

« Vous voyez comme je me confie à vous; s'il se savoit quelque chose de « notre dessein, vous feriez La Mole et Coconas, et moi quelque chose « de pardessus[1]. » A Nantes même, le plan de la fuite de Monsieur fut arrêté : ce devait être pendant une grande chasse, et la chose sembla moins manquer par la volonté du duc que par de fortuites circonstances.

Tandis que Chalais travaillait ainsi à satisfaire Mme de Chevreuse, pour tromper et endormir Richelieu il lui faisait une cour assidue, et lui donnait même quelquefois des renseignements utiles[2]. Mais il n'était pas de force à jouer longtemps un semblable jeu avec le vigilant, soupçonneux et pénétrant cardinal. Plus d'une fois étonné et incertain devant des apparences et des allures si contraires, Richelieu se demandait : Qu'est-ce que Chalais[3]? La plus lâche trahison le lui apprit. Chalais avait confié une partie de ses secrets à un de ses amis, Roger de Gramont, comte de Louvigny, le dernier des enfants du comte de Gramont, gouverneur de Bayonne, l'indigne cadet du futur duc et maréchal de Gramont. On prétend que Louvigny, étant devenu amoureux de Mme de Chevreuse, s'irrita de la préférence qu'obtenait le maître de la garde-robe[4]. D'autres disent qu'ayant demandé à Chalais de lui servir de second dans un duel contre le comte de Candale, un des frères du marquis de La Valette et le fils aîné du duc d'Épernon, Chalais, qui avait de puissants motifs de ménager les d'Épernon, avait prié Louvigny de l'excuser, et que celui-ci, furieux, s'était écrié : « Je vois ce que c'est, « vous voulez rompre d'amitié avec moi; je changerai aussi d'ami et de « parti[5]. » Et il alla dire au cardinal tout ce qu'il savait[6]. Sur-le-champ,

[1] *Mémoires d'un favori, etc.* p. 79. — [2] Il est donc tout naturel que ce double jeu l'ait rendu suspect à bien des gens. *Ibid.* p. 82 : « Je vais vous dire une chose que vous « ne trouverez pas malplaisante, qui est que d'abord le pauvre Chalais vouloit trou- « ver son compte de tous les côtés. Il voyoit M. le cardinal, qui lui proposoit des hon- « neurs et des charges en cas qu'il voulût servir le roi auprès de Monsieur, même « qu'il pouvoit avoir la charge de maître de camp de la cavalerie légère, et mettre « la sienne à couvert. Le pauvre homme lui promettoit merveilles, puis nous venoit « dire le contraire. » Fontenay-Mareuil dit aussi, *ibid.* p. 23, qu'au milieu de l'affaire, et malgré tous ses engagements, Chalais se rapprocha de Richelieu, mais que « Mme de Chevreuse lui en fit tant de reproches et le pressa si fort, que rien « n'étant quasi impossible à une femme aussi belle et avec autant d'esprit que celle- « là, il n'y put résister, et il aima mieux manquer au cardinal de Richelieu et à « lui-même qu'à elle, de sorte qu'ayant aussitôt fait changer Monsieur il le rendit « plus révolté que jamais. » Nulle part nous ne voyons que Chalais ait été blâmé de Mme de Chevreuse pour ses communications avec le cardinal, dont elle connaissait le secret. — [3] *Mémoires d'un favori, etc.* p. 82 et 86. — [4] Mme de Motteville, *ibid.* t. Ier, p. 26. — [5] *Mercure françois,* 1626, p. 336. — [6] Pendant tout le procès où

le 8 juillet, Richelieu fit arrêter Chalais à Nantes; et en même temps, faisant comparaître Monsieur devant le roi et devant la reine mère, il lui imprima un tel effroi, que le malheureux prince, perdant la tête, renouvela et surpassa la triste scène du 31 mai. Non-seulement il consentit au mariage contre lequel il s'était tant révolté, mais il découvrit le plus intime de la conspiration dont il était le chef: il livra sans pitié son gouverneur, pour lequel il avait montré un si grand zèle, et révéla les intelligences du maréchal avec les grands et avec l'étranger, quand l'infortuné était à Vincennes sous la main de Richelieu, menacé de porter sa tête sur un échafaud. Il trahit également le grand prieur de Vendôme; il apprit au cardinal que c'était le grand prieur qui lui avait donné le conseil d'aller à Fleury le poignarder, s'il ne délivrait Ornano. Il dénonça le comte de Soissons, le duc de Longueville, Soubise et bien d'autres; et quant à Chalais, avec lequel, la veille encore, il méditait les moyens de s'enfuir, il lui rendit toute défense impossible par les aveux les plus circonstanciés. Enfin il avoua que la reine Anne l'avait plusieurs fois supplié de ne consentir du moins au mariage proposé qu'à la condition qu'on mît d'abord le maréchal en liberté, et il déclara que, depuis plus de deux ans, M^me de Chevreuse disait qu'il ne fallait pas qu'il se mariât, et qu'il épouserait la reine après la mort du roi[1]. Encore on pourrait comprendre une pareille faiblesse, si le jeune

il comparut comme témoin, Louvigny n'a cessé de s'entendre avec le cardinal; car il y a aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. XXXVIII, dans l'extrait de la correspondance de 1626, un billet de Louvigny à Richelieu, du 15 juillet, où il dit que: « Il ne peut aller trouver monseigneur le cardinal, de peur de se « rendre suspect, et de se mettre par là hors d'état de servir. » On sera bien aise de savoir que le misérable qui déshonorait ainsi le nom de Gramont, étant sorti de France, fut tué en duel à Bruxelles en 1629. — [1] Pièce inédite déjà citée : Monsieur a dit que « la reine régnante l'a prié par différentes fois de ne pas ache- « ver le mariage sans que le maréchal fût mis en liberté. » La même pièce : « Monsieur ayant su que Chalais avoit dit que le fondement de l'opposition que « les dames faisoient au mariage étoit afin que, si le roi venoit à mourir, la reine « pût épouser Monsieur, il dit au cardinal de Richelieu : Il est vrai qu'il y a plus de « deux ans que je sais que M^me de Chevreuse a tenu ce langage. » Telle est la déposition, en quelque sorte officielle de Monsieur. Avait-il été plus loin dans ses conversations confidentielles? Nous trouvons parmi les papiers de Richelieu, aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. XXXIX, f. 318, ces lignes de la main de Cheré, un des secrétaires du cardinal: « *Secrétissime*... Hebertin (Monsieur) « a dit clairement que Chesnelle (la reine Anne) et la lapidaire (M^me de Chevreuse) « s'étoient mises à genoux devant lui pour le prier de n'épouser pas M^lle de Mont- « pensier, et qu'autrefois elles lui disoient, voyant cette condition impossible, qu'au « moins il ne l'épousât point qu'il ne se fût souvenu du colonel (Ornano), et ne « l'eût délivré. » Richelieu, dans ses Mémoires, donne ces propos attribués à Mon-

prince eût craint pour sa vie; mais un tel danger était bien loin de lui, et, dès qu'il épousait M[lle] de Montpensier, il ne s'agissait pour lui que d'un apanage plus ou moins considérable. C'était là aussi tout ce qui l'occupait; il réclama avec force ce grand apanage: il ne lui échappa pas un mot de tendresse, de commisération, d'intérêt véritable pour ses malheureux complices. Il demanda grâce, il est vrai, pour Ornano; mais le maréchal fit bien de mourir vite en prison, car Monsieur ne l'aurait pas plus sauvé qu'il ne sauva Chalais, qu'il ne sauva Montmorency, qu'il ne sauva Bouillon et Cinq-Mars. Il intercéda aussi en faveur de Chalais, mais seulement par ce motif bien digne de son égoïsme, que, si on faisait mourir Chalais, il ne trouverait plus personne pour le servir. Déjà Richelieu nous avait donné quelque idée des aveux du prince, mais nous les avons aujourd'hui tels qu'ils sortirent de sa bouche, consignés, jour par jour, dans des procès-verbaux officiels; car il comparut devant une sorte de tribunal domestique; un secrétaire d'État écrivit ses réponses, et toutes ces ignominies sont maintenant sous nos yeux, revêtues du caractère le plus authentique; nous les avons trouvées dans les papiers de Richelieu, et les mettons au jour pour la première fois [1].

sieur par sa police comme les paroles mêmes du prince, quoiqu'il eût sous les yeux la déclaration positive de celui-ci. Dans cette même note de Cheré, on lit encore: « On a su par voie secrétissime qu'il étoit vrai que Chesnelle croyoit épouser He« bertin et qu'il y avoit longtemps qu'elle avoit cette espérance. » — [1] Les procès-verbaux qui comprennent les aveux de Monsieur sont aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. XXXIX, depuis le f° 329 jusqu'au f° 335, avec les signatures autographes, avec le mot *employé*, attestant que Richelieu s'est servi de ces papiers, et même avec les principaux faits relevés à la marge de sa propre main. Nous signalons et donnerons ailleurs ces procès-verbaux tout entiers, comme un curieux et triste monument d'une des plus grandes bassesses dont l'histoire fasse mention. Ici, en 1626, Gaston s'est d'avance surpassé lui-même, et tout ce qu'il fera plus tard dans l'affaire de Montmorency, et dans celle de Bouillon et de Cinq-Mars, n'est en vérité rien devant l'abîme d'infamies que contient cette première trahison suivie de tant d'autres. Plus on l'examine, plus elle révolte. Son objet, le motif qui l'a déterminée, n'est ni l'ambition, ni l'amour, ni l'orgueil, ni la vengeance; c'est un intérêt d'argent, le désir d'un plus riche apanage. Les personnes qui vont en être victimes, c'est un de ses favoris, Chalais; c'est son propre gouverneur Ornano, ce sont ses deux frères naturels, les Vendôme, ce sont deux femmes qui se sont fiées à lui, la reine et M[me] de Chevreuse. Ajoutez que le comte de Soissons est seul parvenu à s'échapper, et que tous les autres, Chalais, Ornano, les Vendôme, sont là sous la main du terrible cardinal, et que ses aveux les livrent à l'échafaud, tandis qu'il pouvait les sauver tous aisément en se déclarant prêt à épouser M[lle] de Montpensier, à servir loyalement le roi et à bien vivre avec son ministre, à la condition qu'on délivrât les prisonniers et qu'on abandonnât les procédures

Mais voici un autre spectacle presque aussi honteux. Il semble que Chalais eût entrepris de lutter de bassesse avec Monsieur. Lui qui avait souvent bravé la mort dans les combats particuliers et sur les champs de bataille, il en a eu peur tout à coup, et recule jusqu'aux dernières extrémités de la lâcheté devant l'échafaud, qu'il ne pouvait éviter. Les dépositions du prince l'accablaient, et lui-même confessa sans réserve ce qu'il avait fait. Il n'eut pas même à se défendre d'avoir voulu assassiner le roi, cette odieuse accusation n'ayant pas été suivie. Il n'était pas de ceux qui avaient conçu et formé la grande conspiration qui, du pied du trône, s'étendait à travers tout le royaume jusque chez l'étranger, mais il s'y était associé. S'il avait peu connu les trames du maréchal Ornano, il n'avait ignoré aucune de celles du grand prieur de Vendôme; il y avait pris part, et, comme lui, il avait pressé Monsieur de ne pas abandonner son gouverneur et de recourir, pour le sauver, à l'un des moyens que le grand prieur proposait. Il était évidemment le complice du comte de Soissons, puisque, après l'arrestation des Vendôme, il lui avait écrit de ne pas venir à la cour parce qu'il aurait le même sort qu'eux. Et, ce qui suffisait à constituer un crime d'État au premier chef, il avait, à plusieurs reprises, engagé le frère du roi à se retirer dans quelque place d'où il pût soulever le royaume; il avait même envoyé un messager au commandant de la forteresse de Metz pour lui demander d'y recevoir le prince. Ce messager, à son retour, était tombé entre les mains de Richelieu, et son interrogatoire [1], que nous avons

commencées. Richelieu aurait bien été forcé d'accepter cette condition, et il l'aurait embrassée avec joie, si, à ce prix, il avait espéré acquérir véritablement celui qui, le lendemain, pouvait être son roi et hériter de la couronne de Louis XIII, déjà très-malade et encore sans enfants. La pièce, jusqu'ici entièrement inédite, sur laquelle nous appelons l'attention des historiens est intitulée : DIVERSES CHOSES QUE MONSIEUR A AVOUÉES AU ROI, JUILLET ET AOÛT 1626. La première séance où ces aveux commencèrent est du 11 juillet, trois jours après l'arrestation de Chalais, en présence du roi, de la reine mère, de Richelieu, du garde des sceaux Michel de Marillac, du surintendant des finances d'Effiat, et du vieux secrétaire d'État, Beauclerc. Ce premier procès-verbal est signé, Louis, Marie, Armand cardinal de Richelieu, de Marillac. — [1] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. XXXVIII, f° 12. Ce messager s'appelait Gaston de La Louvière; il était écuyer de Chalais, et il avait été envoyé d'abord au comte de Soissons après l'arrestation des Vendôme, puis au marquis de La Valette, à Metz. Outre une lettre de purs compliments, La Louvière portait à La Valette « un petit billet à part, dedans lequel étoient écrits ces mots : Si « vous voulez recevoir des propositions de la part de Monsieur, je me fais fort de « vous en faire faire. Laquelle lettre et billet il remit au sieur de La Valette, à « Metz, lequel dit au répondant : qu'il trouvoit bien étrange que le sieur de Chalais, « qui étoit de la maison du roi, se mêlât de ces affaires-là. »

retrouvé, ne laisse aucun doute sur ce point capital. Il y avait aussi contre Chalais bien des circonstances aggravantes : il était maître de la garde-robe, il faisait partie de cette haute domesticité qui lui imposait plus particulièrement une loyauté à toute épreuve, et c'est lui, l'un des premiers serviteurs du roi, qui avait mis la main dans un complot entrepris pour renverser le gouvernement du roi. Il s'était aussi introduit dans la maison et dans la confiance du cardinal; il avait affecté le plus grand zèle pour ses intérêts; il lui avait rendu même plus d'un important service pour mieux couvrir ses desseins. Une conspiration qui avait pensé ébranler tout l'État ne pouvait passer impunie : il fallait un solennel et exemplaire châtiment pour bien avertir les grands du royaume qu'il y allait de leur tête à lutter contre la couronne. On ne pouvait s'en prendre à un prince du sang tel que le comte de Soissons, qui d'ailleurs était en fuite et hors de France, ni à des fils de Henri IV tels que les Vendôme. Le maréchal Ornano se mourait à Vincennes. Chalais était donc la victime désignée pour cette juste et nécessaire expiation. On le livra à une commission composée de conseillers d'État, de maîtres des requêtes et de membres du parlement de Bretagne, parmi lesquels on rencontre le père de Descartes, qui fit l'office de rapporteur. Cette commission s'assembla à Nantes, présidée par le nouveau garde des sceaux, Michel de Marillac. Le procès s'instruisit selon les formes accoutumées et dura quarante jours. Chalais ne comprit pas que tout cet appareil judiciaire n'était pas déployé en vain, et que rien ne pouvait le sauver. Il crut se tirer d'affaire par des aveux aussi étendus qu'on le souhaita. Non-seulement il fit connaître tous ses complices, mais il indiqua, comme favorables en secret à leur cause et opposés au cardinal, plusieurs grands seigneurs, ainsi que l'avait fait Monsieur; il grossit même cette liste de suspects, en nommant, sans nécessité, le duc de Bouillon, Seneterre, l'ami du comte de Soissons, le père du futur maréchal, et ce fameux chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart [1], qui, plus tard, jeté aussi en prison, y garda un si courageux silence, et monta sans pâlir sur l'échafaud, où, à la place du coup mortel, il reçut inopinément sa grâce sans l'avoir jamais demandée. Chalais la demanda dès le premier jour; il la demanda sans cesse au roi et à Richelieu. Il ne se contenta pas de descendre aux supplications

[1] Sur le chevalier, puis commandeur de Jars, voyez notre écrit intitulé MADAME DE HAUTEFORT, où l'on se peut donner le spectacle de la noble jeune fille et de l'intrépide gentilhomme s'élevant ensemble au suprême degré de la générosité et du dévouement.

les plus humbles, et de faire valoir en sa faveur les renseignements que plus d'une fois il avait donnés au cardinal et qui lui avaient été fort utiles, prétendant que, si le cardinal n'avait pas été poignardé à Fleury, il le lui devait; il alla jusqu'à dire, et en cela il se calomniait lui-même, que, s'il avait plusieurs fois écrit au comte de Soissons, c'était « pour en-« tretenir créance, et avoir moien de découvrir ce qui se passoit afin « de servir le roi et le cardinal [1]. » Il s'offrit même à les servir encore; il promit, si on voulait lui faire grâce, de donner avis de tout ce qui se ferait chez Monsieur, particulièrement pendant le procès du maréchal Ornano. « Encore [2] qu'il ne faille point douter, dit-il, que le ma-« réchal ne soit coupable, et que le roi n'ait assez de lumière de sa « faute, néantmoins lui répondant y servira beaucoup, tant à découvrir « ses anciennes cabales qu'à faire connoître ceux qui solliciteroient pour « lui. . . . . Il ne doute pas que Monsieur étant à Paris, plusieurs grands « et quantité de gentilshommes ne l'excitent à faire quelques remue-« mens et des violences au cardinal : il les découvrira tous jusques au « dernier conseiller. » « Il vous est nécessaire, écrit-il à Richelieu [3], d'avoir « quelqu'un auprès de Monsieur . . . Il y a bien des grands prieurs en « France [4], et Monsieur verra bien des fois le jour des personnes qui ne « vous aiment guères. . . . . Si le maréchal [5] a été assez ingrat pour mé-« connoître les bons offices que vous lui avez faits, et qu'au bout de seize « mois il vous ait trompé, assurez-vous, Monseigneur, que je ne suis « pas Corse, et qu'en seize siècles cela ne m'entrera pas dans l'esprit. . . « Je donnerai les apparences [6] à Monsieur, et les services effectifs à « qui je les dois. » Enfin, voulant épuiser tous les moyens de salut, après s'être adressé en vain au roi et à Richelieu, il écrit, le 5 août, à la reine mère, alors toute-puissante sur son fils et sur le cardinal, et renouvelle les mêmes offres d'un si déplorable caractère : « Les grâces que j'ai « reçues de l'intervention de Vostre Majesté ont tellement augmenté les « espérances que j'avois de réparer mes fautes [7], qu'à présent que les « inquiétudes me tuent je prends la hardiesse de la supplier de me les « continuer. . . . . Vostre Majesté considérera qu'à toutes heures on a « besoin d'un homme qui puisse rendre des services, vu la légèreté et « la malice des esprits qui *conseillent ou font conseiller Monseigneur* [8].

[1] Premier interrogatoire de Chalais, du 10 juillet, Recueil de La Borde, p. 39. — [2] Second interrogatoire du 28 juillet, *ibid.* p. 83. — [3] Troisième lettre à Richelieu, *ibid.* p. 222. — [4] Cinquième lettre, *ibid.* p. 227. — [5] *Ibid.* p. 223. — [6] *Ibid.* p. 228. — [7] Cette lettre n'est pas dans le recueil de La Borde, mais aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. XXXIX. — [8] Ainsi souligné dans la copie qui est aux Archives.

« De même, lorsque monseigneur le cardinal me visita, je lui donnai « avis combien étoit à soupçonner *le voyage de celui qui a les oiseaux de* « *Monseigneur* [1], et la grande confiance qu'on a en lui. Je demande à « Vostre Majesté de hâter ma délivrance, puisque en un moment je saurai « sa légation [2], et tout ce qui pourra importer le service du roi, et je la « supplie, si elle m'en juge digne, de m'en mander quelque chose par « M. de Lamont (exempt de la garde écossaise, un des espions du « cardinal), afin que ou je vive en espérance ou que je me réduise « à prier Dieu pour le roi et Vostre Majesté. »

Du moins, pendant quelque temps, en trahissant tout le monde, Chalais avait gardé sa foi à Mme de Chevreuse. Ni dans ses dépositions officielles, ni dans ses conversations avec Richelieu, il n'avait prononcé ce nom. Mais, emporté par la passion, qui déjà lui avait fait faire tant de fautes, il céda au besoin de se rappeler à celle qu'il aimait toujours et de lui faire hommage de ses souffrances. Il lui adressa des lettres remplies de l'adoration et du dévouement le plus chevaleresque, écrites dans le jargon alors à la mode, qui convenait bien mieux dans la bouche des mourants de l'hôtel de Rambouillet que dans celle d'un homme sérieusement menacé. En les lisant [3], on se demande si Mme de Chevreuse s'était rendue à l'amour de Chalais, ou si elle ne l'avait pas

[1] Ainsi souligné. — [2] Une autre main : « le but de son voyage. » — [3] Voici trois de ces lettres, que nous tirons du recueil de La Borde, p. 210, etc. *Première lettre :* « Si mes plaintes ont touché les âmes les plus insensibles, quand mon « soleil manquoit de luire dans les allées dédiées à l'amour, où seront ceux qui « ne prendront part à mes sanglots dans une prison où ses rayons ne peuvent « jamais entrer; et mon sort est d'autant plus rigoureux qu'il me défend de lui « faire savoir mon cruel martyre! Dans cette perplexité, je me loue de mon « maître qui fait seulement souffrir le corps, et murmure contre les merveilles « de ce soleil dont l'absence tue l'âme, et cause une telle métamorphose, que « je ne suis plus moi-même que dans la persistance de l'adorer, et mes yeux, « qui ne servoient qu'à cela, sont justement punis de leur trop grande présomption « par plus de larmes versées que n'en causa jamais l'amour. » *Deuxième lettre :* « Puisque ma vie dépend de vous, je ne crains pas de l'hazarder pour vous faire « savoir que je vous aime ; recevez-en donc ce petit témoignage et ne condamnez « pas ma témérité. Si ces beaux yeux que j'adore regardent cette lettre, j'augure « bien de ma fortune, et, s'il advient le contraire, je ne souhaite plus ma liberté, « puisque j'y trouve mon supplice. » *Troisième lettre :* « Ce n'est pas de cette heure « que j'ai reconnu de la divinité en vos beautés, mais bien commencé-je à ap- « prendre qu'il faut vous servir comme déesse, puisqu'il ne m'est pas permis de « vous faire savoir mon amour sans courre fortune de la vie; prenez-en donc du « soin puisqu'elle vous est toute dédiée, et, si vous la jugez digne d'être conservée, « dites au compagnon de mes malheurs qu'il vous souviendra quelquefois que je « suis le plus malheureux des hommes. Il ne faut que lui dire oui. »

laissé sur ces espérances enivrantes et enflammées qui transforment leur objet, encore peu connu, en une divinité dont on achèterait la possession au prix de tous les sacrifices.

A ces lettres imprudentes, qui ne lui pouvaient arriver qu'après avoir passé par les mains de Richelieu, Mme de Chevreuse pouvait-elle répondre autrement qu'elle ne fit? Le domestique de Chalais écrit à son maître le 4 août [1] : « J'ai baillé la lettre à madame; elle m'a dit qu'elle « ne fait point de réponse, que sa vie et son honneur dépendent de cela « véritablement; elle m'a dit sur sa vie qu'elle le servira sans écrire; elle « lui baille cent mille baise-mains. » Le 7 août : « Mme de Chevreuse a été « bien aise; elle servira plus qu'on ne demande, mais elle ne peut « écrire. » Il paraît que ce silence si naturel blessa Chalais, qui peut-être même ne reçut pas les lettres de son domestique et ne connut pas les réponses de Mme de Chevreuse. L'habile Richelieu partit de là pour jeter des soupçons dans l'âme du prisonnier et l'aigrir contre la duchesse. Il la lui représenta comme l'ayant fort oublié, occupée d'autres amours, et s'étant sauvée elle-même à ses dépens [2]; manœuvre accoutumée d'une police déloyale, qui s'étudie à tromper les accusés les uns sur les autres, et, en faisant accroire à chacun d'eux qu'il est trahi par son complice, le pousse à le trahir à son tour. Nous pouvons assurer que, dans tous les papiers qui ont passé sous nos yeux, nous n'avons pas découvert l'ombre même d'une faiblesse de la part de Mme de Chevreuse. Mais le pauvre Chalais tomba dans le piége qu'on lui tendait, et le dépit de l'amour et du dévouement trompé ôtant tout frein à son ardent désir de complaire au cardinal et d'en obtenir sa grâce par des révélations importantes et inattendues, peu à peu il commença, ce qu'il n'avait pas fait jusque-là, à parler des dames, particulièrement de Mme de Chevreuse; et, passant sur elle de l'adoration à l'injure, il finit par la charger des accusations les plus graves. Il déclara que c'était elle qui l'avait engagé dans ce complot, auquel auparavant il était resté entièrement étranger, « qu'elle avoit grande affection et liaison avec le maréchal d'Ornano sur « l'affaire de Monsieur [3], qu'elle travaille à unir ensemble M. le prince, « M. le Comte et M. de Montmorency, ainsi que les huguenots, par le « moien de Mme de Rohan [4], qu'elle l'avoit exhorté [5] à faire tout ce qu'il « pourroit pour délivrer le grand prieur, et qu'il n'y avoit rien qu'elle ne

[1] Recueil de La Borde, p. 68, etc. — [2] *Ibid.* p. 241 et 242, onzième lettre à Richelieu : « Depuis que vous me fîtes l'honneur de me dire qu'elle avoit médit de « moi, je n'ai plus eu d'autre intérêt que de me conserver, etc. » — [3] *Ibid.* p. 96. — [4] *Ibid.* p. 139-140. — [5] *Ibid.* p. 97.

« voulût faire pour cela, et qu'à toute occasion elle disoit à Monsieur : « Ne voulez-vous point faire sortir de prison le maréchal ? qu'elle exci« toit le grand prieur à conseiller à Monsieur de quitter la cour et de faire « violence à M. le cardinal, et qu'elle disoit continuellement au grand « prieur : Monsieur n'aura-t-il pas de ressentiment pour le maréchal [1] ? « Que par ces mots : Monsieur ne se souviendra-t-il pas du maréchal ? on « entendoit : Monsieur ne fera-t-il pas violence au cardinal ? qu'il le sçait « parce que le grand prieur et M^me de Chevreuse le lui ont dit, et que « M^me de Chevreuse étoit dans la confidence du dessein qui se devoit exé« cuter à Fleury [2], » c'est-à-dire du dessein d'assassiner le cardinal. Pour bien montrer à Richelieu qu'il n'y a pas de sacrifices qu'il ne soit prêt à lui faire, après celui de la personne qu'il avait tant aimée, et à laquelle la veille encore il prodiguait les plus ardents hommages, il compromet jusqu'à la reine elle-même, et répète le bruit injurieux « qu'il a ouï dire « que, si Dieu rappeloit le roi, Monsieur pourroit épouser la reine [3]. » Chalais ne pouvait descendre plus bas encore qu'en s'engageant à se faire l'espion de la reine et de M^me de Chevreuse, comme il avait promis d'être celui de Monsieur. Il croit nuire à M^me de Chevreuse, il la relève au contraire en la peignant obstinément attachée à la reine et à ses amis. « C'est elle, dit-il, qui a embarqué le maréchal d'Ornano, et « elle lui conserve plus inviolablement que jamais l'amitié promise [4]. » « Si elle vouloit, s'écrie-t-il, je jure qu'elle pourroit dire de belles « choses, » excitant ainsi à la faire arrêter. Il la surveillera, il la démasquera, il lui ôtera toute influence, « il ne veut plus vivre que pour la « damner [5]. » Et sans cesse il rappelle au cardinal « les grandes choses « qu'il feroit parmi les dames [6]. »

On souffre en vérité d'avoir à transcrire de pareilles bassesses, et on voudrait les pouvoir imputer à un accès de fureur jalouse qui aurait troublé l'esprit de l'infortuné dans la sombre solitude d'un cachot. D'ailleurs elles furent inutiles. Dès que Richelieu sentit qu'il avait tiré de Chalais tout ce qu'il en pouvait espérer, le procès marcha vite, et l'inévitable sentence fut rendue le 18 août. Le lendemain on la lut au prisonnier. Elle rendit Chalais à lui-même. Il se souvint qu'il était gentilhomme et Talleyrand, il rougit de sa conduite envers M^me de Chevreuse, et, sur la sellette, il rétracta tout ce qu'il avait dit sur elle, déclarant particulièrement « qu'elle ne l'avoit jamais détourné du service « qu'il devoit au roi [7]. » Il chargea son confesseur d'aller demander

[1] Recueil de La Borde, p. 127. — [2] *Ibid.* p. 137-138. — [3] *Ibid.* p. 98. — [4] *Ibid* p. 243. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* p. 228. — [7] On ne conçoit pas pourquoi la

pardon à la reine d'avoir mêlé son nom dans une pareille affaire [1], et, quelques heures après, soutenu par les prières de sa vieille mère, la digne fille du maréchal de Montluc, agenouillée dans une église voisine [2], le 19 août 1626, il présentait avec fermeté sa tête à la hache du bourreau sur le premier échafaud dressé par Richelieu.

Ainsi finit Chalais et la conspiration ourdie pour empêcher le mariage de Monsieur et de M[lle] de Montpensier. Si cette conspiration eût réussi, elle changeait la face du royaume; son mauvais succès affermit le gouvernement qu'elle prétendait renverser. Le mois d'août était à peine écoulé que le maréchal Ornano succombait à Vincennes sous la menace du procès qui l'attendait [3]. Le grand prieur le suivit à quelques années de distance [4], en février 1629. Le duc de Vendôme ne sortit de

Relation de ce qui s'est passé au procès de Chalais, tirée du cabinet de Du Puy, et qui est dans le recueil d'Auberi, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu,* t. I[er], p. 570, ne fait pas mention de cette rétractation de Chalais; mais elle est dans le recueil de La Borde, p. 168 et 179, séance du 19 août : « Il nous a « dit de son propre mouvement que le contenu en toutes les lettres qu'il a écrites « concernant les dames étoit faux, et qu'il ne savoit du tout rien de M[me] de Che- « vreuse..... et particulièrement a dit qu'elle ne l'a jamais détourné du service qu'il « devoit au roi. » — [1] M[me] de Motteville, *Ibid.* p. 29 : Il pria son confesseur d'aller « trouver le roi pour lui en dire la vérité, et d'aller de sa part demander pardon à la « reine... Outre ces grandes paroles, sorties d'un homme qui alloit mourir, la mère « de Chalais vint trouver la reine pour lui en faire satisfaction. Cette visite m'a été dite « par des personnes qui étoient présentes quand elle fit cette déclaration. » — [2] *Relation,* etc. dans le recueil d'Auberi. Elle dit à un archer des gardes du corps : « Dites « à mon fils que je suis contente de l'assurance qu'il me donne de mourir en Dieu, et « que, si je pensois que ma vue ne l'attendrît pas trop, je l'irois trouver et ne l'aban- « donnerois point que sa tête ne fût séparée de son corps, mais que, ne pouvant l'as- « sister comme cela, je m'en vais prier Dieu pour lui. » La Porte, mettant en action ces nobles paroles, prétend que « M[me] de Chalais monta sur l'échafaud avec son fils et l'as- « sista courageusement jusqu'à sa mort. » (Mémoires, collection Petitot, t. LIX, p. 302.) — [3] Mort le 2 septembre 1626. Les aveux irrécusables de Monsieur ne laissent aucun doute sur sa culpabilité. — [4] La culpabilité du grand prieur est établie par les aveux de Chalais, par ceux de Monsieur, et même par les siens propres. Nous trouvons, en effet, aux Archives des affaires étrangères, France, t. XXXVIII, la pièce suivante : « Déposition de M. de Fossé au fait de M. le grand prieur, du 18 no- « vembre 1626. Il déclare que Dunauld, secrétaire de M. le grand prieur, étant venu « trouver M[me] d'Elbeuf (sœur des Vendôme), afin qu'elle sollicitât le pardon de M. le « grand prieur, avoit dit qu'il n'étoit plus temps que le grand prieur parlât d'inno- « cence, qu'il falloit qu'il eût recours à la miséricorde du roi, et demandât pardon, « reconnoissant être coupable de certains desseins non-seulement contre l'État, mais « même contre la personne du roi; que M. de Fossé étant allé trouver, par com- « mandement du roi, M. le grand prieur avec Dunauld, celui-ci répéta ce qu'il avoit « dit à M[me] d'Elbeuf devant le grand prieur et le pria un genouil en terre de se sau- « ver en confessant ce qu'il savoit. Sur quoi le grand prieur confessa ce qui s'en-

prison qu'en 1630, et perdit pour toujours son gouvernement de Bretagne [1]. Le comte de Soissons s'exila quelque temps lui-même en Suisse

« suit : qu'il s'étoit opposé au mariage de Monsieur, qu'il avoit conseillé à Monsieur, « depuis la prise du colonel (Ornano), de traiter rudement les ministres pour le « ravoir par ce moien; que, cela ne réussissant pas, il falloit sortir du royaume et « prendre les armes; que MM. de Nevers et de Longueville étoient du parti; qu'on « proposoit de se retirer à Sedan ou à Metz; qu'on disoit qu'il en avoit écrit à M. de « La Valette, qu'on n'avoit qu'à montrer sa lettre, qu'il la reconnoîtroit; que Cha- « lais étoit mort pour n'avoir point eu d'esprit, que, si on vouloit s'en servir contre « lui il falloit le garder pour le lui confronter. Il ne voulut pas reconnoître ce que « Dunauld avoit dit d'un dessein contre la personne du roi. » — [1] Les Archives des affaires étrangères contiennent des pièces décisives contre le duc de Vendôme, des extraits de ses lettres et sa déclaration. *Ibid.* t. XXXVIII. Lettre de M. de Vendôme à M. le prince. « Il se plaint que l'État n'est gouverné que par des gens qui ne « devroient se mêler que de leur bréviaire; qu'il n'y a plus de sûreté pour les gou- « verneurs que dans leurs gouvernemens; que M. de Montbazon l'accuse d'avoir « voulu surprendre Nantes, qu'on sait le droit qu'il y a, que Monsieur veut se re- « tirer à Bordeaux. » — M. de Brissac à M. le cardinal. « Il écrit que M. de Vendôme, « après deux ans d'inquiétudes pour assurer les huguenots de son service, veut jeter « la province dans l'oppression, qu'il a fait mille folies dans Rennes, qu'il reçoit tou- « jours des lettres du roi d'Angleterre, de M. de Rohan, etc. » — M. l'évêque de Montauban à M. de Schomberg sur le même sujet. « Il mande que les seigneurs de « la province ne peuvent plus supporter les insolences de M. de Vendôme; que la « Bretagne deviendra toute huguenote, si on n'y prend garde. M. de Vendôme écrit « très-souvent à M. le Prince et à M. de Soubise. » — M. de Vendôme à M. d'Ornano. « Il se plaint que le roi ait ajouté foi à la reine mère. Il dit qu'elle lui a fait toute « sorte d'injustices depuis la mort de Henri IV, quoiqu'il lui ait rendu service lors- « qu'elle a eu besoin de lui; qu'elle élève des gens pour s'autoriser davantage; qu'elle « ne le dépouillera pas néantmoins comme elle a fait le grand prieur son frère; « que *la couronne siéroit bien sur la tête de Monsieur, s'il vouloit entrer dans leurs desseins;* « qu'il n'a ni Brest ni Nantes, que, s'il peut avoir Blavet, ce sera une bonne place; « pour lui, il fait travailler à force à Saint-Malo pour être fort par mer, et il assure Or- « nano de ses services. » — Le même à M. de Soubise. « Il a écrit au maréchal Ornano. « Il voudroit que Monsieur se retirât à la Rochelle. Brissac, quoique éloigné, a tou- « jours les yeux sur lui, et, si le roi d'Angleterre, qui lui a écrit et à qui il a fait ré- « ponse, n'exécute ce qu'il a promis, ils ne pourront faire réussir leurs desseins. Il a « ordonné à Langlais, canonnier de Saint-Malo, de ne point pointer ses canons sur les « vaisseaux. » — *Ibid.* t. XLII, f. 6. Déposition du gentilhomme capitaine de marine. « Il dit qu'il avoit proposé d'enfermer les vaisseaux du duc de Soubise en tendant « des chaînes, et que le sieur de Vendôme lui ayant parlé pour le débaucher, et lui « déposant ne l'ayant pas voulu écouter, M. de Vendôme lui avoit donné un coup « de pied dans les bourses, lui avoit fait donner jusqu'à huit paires d'escarpins et « brûlé toutes les jambes, que plusieurs qui déposoient contre M. de Vendôme « étoient morts assez subitement en prison, qu'on avoit fait échapper plusieurs per- « sonnes, etc. » Voici maintenant la déposition de Lamont, exempt de la garde écossaise, qu'on avait déjà donné pour gardien à Chalais, auquel officieusement il avoit eu l'art d'arracher tous ses secrets, comme on le voit dans le recueil de La

et en Italie, en attendant des jours plus favorables pour recommencer ses trames, qui finirent, en 1641, par lui faire lever l'étendard de la

Borde. Mis auprès de MM. de Vendôme dans le même dessein, il avait également réussi, et il avait amené le duc à des aveux fort étendus, que celui-ci l'avait chargé de porter à la connaissance du roi. *Ibid.* t. XLIV, f. 13. « M. le duc de Vendôme a « commandé à Lamont de dire au roi, pour témoigner à Sa Majesté la repentance « de ses fautes, ce qui est ici contenu. A dit que, par le conseil de M^{me} de Mercœur « (sa belle-mère), il avoit, depuis quelques années, entretenu amitié avec M. de Retz « (le frère aîné du fameux coadjuteur) afin de faire le mariage de son fils avec la fille « dudit duc de Retz, qui lui cédoit Belle-Isle en faveur de ce mariage; mais que le « duc de Retz ayant eu défense de passer outre au traité du mariage, lui n'avoit « pas laissé que d'en parler, disant qu'il n'en avoit point eu de défense pour son par- « ticulier, en quoi il reconnoît avoir failli, comme aussi d'avoir recommandé ses en- « fans audit duc de Retz, comme il se résolvoit de venir en cour, le priant de les « garder à Belle-Isle, pour s'assurer de leurs personnes. A dit qu'il a cabalé dans le « Parlement pour y acquérir des gens qui fussent tout à lui, qu'il tâchoit à gagner « la noblesse autant qu'il lui a été possible, les uns par pensions qu'il leur donnoit « de son argent, les autres par quelques fonds qu'il leur fesoit donner par les « États, et recherchoit aussi la faveur du peuple par tous les moiens qu'il jugeoit être « propres à se rendre populaire. A dit qu'ayant dessein de recouvrer le droit que « le défunt roi lui avoit donné de capitaine du château de Nantes, il avoit projeté « de se saisir de cette place, lorsque M. de Montbazon la remettroit entre les mains « de son fils, le prince de Guymené, ce qu'il estimoit devoir être fait environ ce « temps... qu'à cet effet il gagnoit dans la ville le plus de gens qu'il pouvoit, qu'il y « avoit beaucoup acquis d'amis... et qu'il attendoit quelque événement public favo- « rable à cette entreprise. A dit que, pour Brest, voyant la division qui étoit entre le « gouverneur, le marquis de Sourdeac et son fils, il avoit dessein de prendre cette « occasion de faire mettre le marquis de Timeur (?), qui est tout à lui, et pour cet « effet auroit employé l'évêque de Léon, afin d'obtenir du père que ledit marquis fût « mis comme son lieutenant, ce qui étant exécuté il estimoit la place à lui. A dit qu'il « a eu quelque dessein de se rendre maître du fort de Blavet, lors de l'entreprise « que fit M. de Soubise, non que son dessein fût que M. de Soubise prît cette place, « mais qu'il pensoit bien sous cette ombre s'en rendre maître, vu le mauvais ordre « qui étoit à la garde de la dite place; vu aussi l'insuffisance du duc de Brissac, il « pensoit la prendre, et puis mander au roi que la place étoit plus sûrement et « mieux gardée entre ses mains qu'entre celles dudit duc de Brissac. A dit, sur ce « qu'on lui demandoit s'il n'avoit pas de dessein sur la souveraineté de la duché de « Bretagne, que, si Dieu affligeoit tant la France qu'il y advînt faute du roi et de « Monsieur, il étoit résolu de ne s'accommoder jamais avec M. le Prince. A dit, sur ce « qu'on lui a demandé s'il ne savoit rien des derniers partis qui se sont formés à la « cour, qu'il n'en savoit rien que par ouï dire, qu'il est vrai que M. le grand prieur « lui avoit écrit une lettre il y a environ un an, qui portoit que lui et quelques autres « étoient résolus d'empêcher le mariage de Monsieur avec M^{lle} de Montpensier, ce « qu'il falloit faire par tous moyens; qu'il communiqua le contenu à M. de Retz, « qui étoit du sentiment de son frère, qu'il n'étoit pas de son avis et qu'il se falloit « garder de ces brouilleries, qu'il s'estimoit heureux d'en être éloigné, qu'il n'en a « rien su de plus, et que, si son frère lui eût communiqué quelque chose, il se fût bien

révolte et tirer l'épée contre le roi à la Marfée, à la tête des régiments protestants du duc de Bouillon et des régiments autrichiens du colonel de Metternich. Pour Monsieur, il en fut quitte pour épouser une des princesses les plus aimables de France, avec une dot immense, et l'opulent apanage que lui méritait bien cette première trahison, qui devait être suivie de tant d'autres. Il échangea le titre de duc d'Anjou pour celui de duc d'Orléans, qu'avait porté jusqu'à sa mort le second fils de Henri IV, et il eut, outre le duché d'Orléans, le duché de Chartres, le comté de Blois, cent mille livres de revenu, plus cent mille livres de pension, et immédiatement une somme de cinq cent mille livres [1]. Mais, un an après ce mariage, célébré à Nantes même, sous de si tristes auspices, la nouvelle duchesse d'Orléans mourait en donnant le jour à une fille qui fut la grande Mademoiselle. Déjà le roi avait été fort mécontent des coquetteries de la reine avec Buckingham : cette fois il lui ôta à jamais sa confiance et son cœur. Sa jalouse et soupçonneuse nature lui persuada aisément qu'il y avait eu quelque intrigue entre elle et son frère, non pas peut-être pour se défaire de lui, mais pour s'unir ensemble un jour; toute sa vie il garda cette amère conviction, et quand, à son lit de mort, la reine lui jura avec larmes qu'elle était innocente, il répondit que, dans son état, il était obligé de lui pardonner, mais non de la croire [2]. Dans les premiers transports de sa colère, il la fit comparaître devant un conseil, où elle fut traitée en criminelle; on ne lui donna qu'un pliant

« gardé de venir en cour; il eut beaucoup de peine à s'y résoudre, vu divers avis « qui lui venoient de toutes parts que l'on l'y arrêteroit, mais que son frère lui dit, « pour le résoudre, qu'il savoit bien que M. le Comte ne viendroit pas, bien feroit-il « semblant d'y venir et enverroit son train jusqu'à Orléans, mais qu'il feroit semblant d'être malade et renverroit querir son train; or, que l'on ne prendroit les « uns sans les prendre tous à la fois. A dit que le jour qu'ils furent séparés dans le « château d'Amboise, ayant dit à son frère qu'il étoit temps qu'ils donnassent ordre « à leurs affaires, et qu'il prévoyoit qu'on pousseroit cette affaire jusqu'au bout, son « frère lui fit réponse qu'il espéroit que M. le Comte, étant en liberté, feroit pour eux, « et que c'étoit son attente que ledit Comte feroit quelque effort. A dit que madame « de Chevreuse leur avoit envoyé un laquais pour leur donner avis qu'ils ne vinssent « pas en cour, et que, s'ils y venoient, ils seroient pris prisonniers. A dit que le propre « jour qu'ils furent arrêtés ils envoyèrent un gentilhomme à M. de Retz pour savoir « par ce moien ce qui se passeroit et faire tout ce que M. de Retz jugeroit être utile « à leur service, que mondit sieur de Retz étoit parti de Nantes, et leur avoit envoyé « le même gentilhomme leur dire que l'on avoit résolu en conseil d'envoyer querir « M. le grand prieur afin de le confronter à Chalais. A dit qu'il reconnoît et avoue « que le roi a pris un juste et nécessaire conseil pour l'État quand il le fit arrêter, et « que, si les ministres de Sa Majesté ne l'eussent conseillé, ils eussent fait une « grande faute en raison d'État. » — [1] *Mercure françois* pour 1626, p. 385, etc. — [2] La Rochefoucauld, *ibid.* p. 369.

au lieu d'un fauteuil, comme si elle eût été sur la sellette, et le roi l'accusa d'être entrée dans un complot pour avoir un autre mari. La reine, indignée, s'écria qu'elle aurait trop peu gagné au change, et elle reprocha avec énergie à sa belle-mère et au cardinal de travailler à lui nuire dans l'esprit du roi [1]. Puis elle courba un peu plus la tête, renferma dans son sein la haine qu'elle portait à Richelieu, et se résigna, pour quelque temps du moins, à passer sa triste jeunesse dans la solitude de son palais, de toutes parts surveillée, et n'ayant plus un cœur ami pour y verser ses ennuis et ses souffrances. Mme de Chevreuse apprit à ses dépens ce qu'il en coûte de trop aimer une reine. Elle courut grand risque d'être enveloppée dans le funeste procès. Sur la déposition de Chalais, le tribunal avait ordonné [2] qu'elle serait arrêtée pour être interrogée sur les charges qui s'élevaient contre elle. Le décret de prise de corps fut rédigé, signé par les juges, et remis au roi, qui le montra au duc de Chevreuse. Celui-ci obtint à grand'peine qu'on se contenterait de la menace [3]. Elle quitta Nantes quelques jours avant la terrible exécution [4], et alla s'enfermer à Dampierre, espérant qu'elle y pourrait laisser passer la tempête. Mais on la trouva encore trop près de la reine, et elle reçut l'ordre de sortir de France [5]. Il lui fallut donc renoncer à toutes les douceurs de la vie, aux magnificences de son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, à sa belle retraite de Dampierre, et aller, à vingt-cinq ans,

[1] La Porte, *ibid*.... « Avant de partir de Nantes, Sa Majesté tint un grand conseil « avec la reine mère et M. le cardinal de Richelieu, où la reine fut mandée; je ne « sçais pas précisément ce qui s'y passa; mais je sçais bien que le roi lui fit donner « un petit siége pliant et non pas un fauteuil, et elle fut interrogée comme criminelle. » Madame de Motteville, t. Ier, p. 28, nous apprend ce que n'a pas su Laporte : « Le roi la « fit venir au conseil, où il lui reprocha qu'elle avoit conspiré contre sa vie pour avoir « un autre mari. La reine, à qui l'innocence donna des forces, outrée de douleur « de cette accusation, lui parla avec fermeté et une hardiesse généreuse, et lui dit, « à ce que j'ai sçu par elle-même, qu'elle auroit trop peu gagné au change pour se « noircir d'un crime pour un si petit intérêt. Elle reprocha à la reine sa belle-mère « toutes les persécutions qu'elle et le cardinal de Richelieu lui faisoient, avec la « hauteur d'une princesse de sa naissance. » — [2] *Relation*, etc. dans le recueil d'Auberi, p. 573 et 574. — [3] Le P. Griffet assure, t. Ier, p. 513 de son *Histoire du règne de Louis XIII*, qu'elle fut interrogée sans être confrontée, et il renvoie à Brienne, lequel dit seulement que le roi donna ordre à Mme de Chevreuse de se retirer à Dampierre, avec défense d'en sortir. *Mémoires*, collect. Petitot, 2e série, t. XXXV, p. 434. — [4] La *Relation* : « Elle partit de Nantes, le lundi 17 août. » — [5] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. XXXIX, f. 316 : « De Gallardon, ce 29 août. « Sire, ce porteur m'ayant trouvé à quatre lieues de Dampierre, je n'ai pu plustôt « satisfaire à la volonté de Votre Majesté. J'y serai (à Dampierre) demain au matin « pour en même temps donner ordre à l'éloignement de ma femme, avec l'obéissance « que je dois à ses commandemens, votre, etc. Chevreuse. »

chercher un asile sur une terre étrangère. Aussi, dit Richelieu, « elle fut « transportée de fureur; elle s'emporta jusqu'à dire qu'on ne la connoissoit « pas, qu'on pensoit qu'elle n'avoit l'esprit qu'à des coquetteries, qu'elle « feroit bien voir, avec le temps, qu'elle étoit bonne à autre chose, qu'il « n'y avoit rien qu'elle ne fît pour se venger, et qu'elle s'abandonneroit « à un soldat des gardes, plutôt que de ne pas tirer raison de ses enne- « mis[1]. » De là cette suite d'aventures galantes et politiques, d'intrigues de toute sorte, de fuites et de retours, de réconciliations et de ruptures, de conspirations sans cesse renaissantes au dedans et au dehors, qui se prolongent pendant toute la vie de Richelieu, et même sous son successeur, jusqu'à la fin de la Fronde et à la victoire définitive de la royauté sur les restes de la vieille aristocratie féodale.

V. COUSIN.

Études préliminaires pour la morphologie et la physiologie scientifiques du cerveau humain comme organe de l'âme (en allemand), par Rodolphe Wagner; Gœttingue, 1860.

A propos du livre de M. Wagner, je rassemble, dans un court résumé, le peu d'idées justes qu'on a eues sur le cerveau.

Je commence par Hippocrate. Il avait un grand bon sens. On attribuait aux dieux les maladies qui troublent l'âme et frappent l'intelligence : l'épilepsie, la folie, etc. Il en place l'origine dans le cerveau. « C'est par « le cerveau, dit-il, que nous sommes fous, que nous délirons, que des « craintes, que des terreurs nous assiégent. . . » « Il faut savoir, ajoute- « t-il, que les plaisirs, les joies, d'une part, les peines et les chagrins, de « l'autre, ne viennent que de là. C'est par là que nous pensons, compre- « nons, voyons, entendons, connaissons le laid et le beau, le mal et le « bien, l'agréable et le désagréable[2]. »

Quelques-uns disaient déjà ce que Bichat a répété de nos jours : « Que « nous pensons par le cœur, et que cet organe est ce qui éprouve les cha- « grins et les soucis. » « Il n'en est rien, réplique Hippocrate : ni le cœur,

[1] *Mémoires*, t. III, p. 110. — [2] *De la maladie sacrée* (traduction de M. Littré).

« ni le diaphragme n'ont part à l'intelligence; c'est le cerveau qui est la « cause de tout ce que je viens d'indiquer et l'interprète de l'intelli- « gence[1]. »

Aristote a dit, sur l'intelligence et sur le cerveau, deux choses qui sont considérables, chacune prise à part, et qui le seraient beaucoup plus, s'il les eût rapprochées. Il dit, en un lieu, à propos de l'intelligence, que « l'homme est le seul animal qui soit capable de réflexion[2]; » et il dit, en un autre lieu, à propos du cerveau, que « l'homme est, « de tous les animaux, celui qui a le cerveau le plus grand[3]. » Sur ces deux grands faits, Aristote touchait, il y a vingt siècles, à ce que la science d'aujourd'hui démontre.

Écoutons Galien : « Nous avons démontré, dit-il, que l'âme raisonnable « habite dans le cerveau[4]. » Rien de mieux; mais il ajoute qu'il y a trois âmes : une raisonnable, qui habite dans le cerveau, une sensitive, qui habite dans le cœur, et une végétative, qui habite dans le foie[5]. Sur quoi se fondait-il pour établir le siége de ces deux dernières âmes? Sur quoi se fondait-il pour les établir elles-mêmes? Quand on veut admirer les anciens, il faut ne les voir qu'en gros, et ne pas trop les suivre dans le détail.

Je passe aux modernes. Thomas Willis, anatomiste anglais, que Fontenelle, dans son beau tableau des savants illustres du XVII^e siècle, nomme après Harvey, Thomas Willis ne se borne pas à loger l'âme dans le cerveau, comme les anciens, mais il y marque un logement particulier pour chacune de ses principales facultés : les *corps striés* pour la perception des idées[6]; le *corps calleux* pour l'imagination[7]; les *circonvolutions* pour la mémoire[8].

Dans ce même XVII^e siècle, un Français, qui, par son habileté dans l'anatomie du cerveau, surtout du cerveau de l'homme, mérite pour le moins d'être mis au rang de Thomas Willis, Raimond Vieussens, place l'âme dans le grand espace de substance blanche qui se remarque au milieu des *hémisphères*, et qu'on a nommé depuis le *centre ovale de Vieussens*[9].

Avec ces deux anatomistes, l'anatomie du cerveau commence à peine,

[1] *De la maladie sacrée* (traduction de M. Littré). — [2] *Histoire des animaux*, liv. I, ch. III, p. 13. — [3] *Hist. des anim.* liv. I, ch. XVI, p. 39. — [4] *De usu partium*, t. I, p. 177 (édition des Juntes). — [5] *Ibid.* p. 170. — [6] « In corpore striato sensionum « perceptio. » (*De anima brutorum*, p. 76; 1672.) — [7] « In corpore calloso imaginatio, « phantasia, appetitus. » (*Ibid.*) — [8] « In plicas cerebri memoria et reminiscentia. » (*Ibid.*) — [9] « In superna ovalis centri regione, et in gemino semicirculari centro. » (*Nevrographia universalis*, p. 122-1684.)

et déjà commence la divergence des opinions touchant le siége précis de l'âme dans cet organe.

Nicolas Stenon disait, avec esprit, dès 1668 : « Il est très-certain que « le cerveau est l'organe de notre âme, et l'instrument avec lequel elle « exécute des choses admirables; elle croit avoir tellement pénétré tout « ce qui est hors d'elle, qu'il n'y a rien au monde qui puisse borner sa « connaissance; cependant, quand elle est rentrée dans sa propre maison, « elle ne la saurait décrire, et ne s'y connaît plus elle-même [1]. »

Au XVIII[e] siècle, Buffon devait aller bien plus loin. Dans un de ces moments où le paradoxe le tente, et qui ne sont pas aussi peu fréquents qu'on le croit, il nie que « le cerveau soit le siége des sensations et le « principe du sentiment [2]; » il veut que le cerveau ne soit « qu'un organe « de sécrétion et de nutrition [3]; » il ne veut pas même « qu'il soit du « même genre que les nerfs [4]. » Enfin, il fait ce singulier raisonnement: « J'avoue que, lorsqu'on comprime le cerveau, on abolit l'action du sen- « timent; mais cela même prouve que c'est un corps étranger au système « nerveux [5]. » Eh! mon Dieu, non. Cela prouve précisément le contraire; cela prouve que le cerveau est le centre du système nerveux, du système sensible, puisqu'il suffit de le comprimer pour abolir le sentiment.

Heureusement, pendant que Buffon raisonnait ainsi, Haller expérimentait. Je conviens que ses expériences sur le cerveau ne valent pas, à beaucoup près, ses expériences sur la sensibilité et l'irritabilité, sur les nerfs et les muscles; mais enfin celui qui expérimente est toujours plus près de la vérité que celui qui raisonne.

Touchant le siége précis de l'âme dans le cerveau, Haller rapporte fidèlement les opinions de tous ceux qui l'ont précédé : de Descartes, qui plaçait l'âme dans la glande pinéale; de Willis, qui la plaçait dans les corps striés; de Vieussens, qui la plaçait dans le centre ovale; de Lancisi, qui la plaçait dans le corps calleux, etc. et puis, selon son usage, quand il arrive à son opinion propre, il ne la dit pas. Mais, ce qui vaut mieux que ce qu'il aurait pu dire après des expériences aussi imparfaites que l'étaient les siennes, il ouvre une voie nouvelle. Il commence l'étude comparée du volume du cerveau avec l'étendue de l'intelligence dans les différentes espèces, étude où il fut bientôt suivi par Sœmmering, par Blumenbach, par Vicq-d'Azyr, par Cuvier, et qui, grâce à un de ces caprices de curiosité qu'on a quelquefois en France pour les choses scientifiques, devint,

[1] *Anatomie de Winslow*, au *Traité de la tête*.— [2] Œuvres de Buffon, t. II, p. 560. (Je cite toujours l'édition de Buffon que j'ai annotée.)— [3] T. II, p. 561.— [4] T. II, p. 561.— [5] T. II, p. 561.

un moment, une sorte de préoccupation plus ou moins sérieuse pour tout le monde. Je trouve la preuve de ce que je dis ici dans un conte de M. Andrieux, esprit charmant, et, de plus, très-ami de toute recherche philosophique.

« De grands philosophes, dit-il, nous ont appris que la raison, l'ins-« tinct, l'intelligence, comme on voudra l'appeler, est, dans les diffé-« rentes espèces d'animaux, en raison de la masse de leur cervelle, « comparée à la masse totale de leur corps. On convient que l'homme a « plus de cerveau, proportion gardée, que le cheval et le bœuf. . . Le « cerveau d'un âne ne fait que la deux cent cinquantième partie de son « corps, au lieu que celui de la souris des champs en fait la trente et « unième partie. Aussi une souris a-t-elle une petite mine assez spiri-« tuelle[1]. . . »

On cherchait donc alors, et l'on cherchait partout, surtout en Allemagne et en France, à juger, par la masse du cerveau, de l'étendue de l'intelligence, soit dans l'homme, soit dans les bêtes. Sur ces entrefaites arriva Gall. Il changea tout. On peut lui appliquer le vers de Boileau sur Ronsard :

Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode.

La *phrénologie* n'a été qu'une physiologie du cerveau *à la mode de Gall.* Au reste, à beaucoup d'égards, Gall avait raison. La seule masse du cerveau ne suffit pas pour donner la mesure de l'intelligence. « Si l'on « admet, dit-il, que le cerveau est l'organe de l'âme, rien de plus na-« turel que la conclusion : les fonctions du cerveau doivent être en rap-« port direct avec son volume. On a trouvé une masse cérébrale beaucoup « plus considérable dans l'homme que dans les plus gros de nos animaux « domestiques, par exemple dans le bœuf et dans le cheval; et, sans « faire des recherches plus scrupuleuses dans le règne animal, on a attri-« bué les qualités prédominantes de l'homme à la masse plus considé-« rable de son cerveau[2]. »

« Plus tard, continue Gall, on a trouvé que la masse cérébrale de « l'éléphant et de plusieurs cétacés est plus considérable que celle de « l'homme. Cette circonstance devait naturellement embarrasser les par-« tisans de l'opinion que nous venons de rapporter. On aura beau vanter « les facultés de l'éléphant, et faire de la baleine le roi des habitants de

[1] Andrieux, *Contes et opuscules en vers et en prose* (an VIII). — [2] *Anatomie et physiologie du cerveau*, t. II, p. 318.

« la mer, on ne sera guère plus autorisé à leur attribuer les qualités qui « font l'orgueil de l'homme. Il a donc fallu renoncer à évaluer les facultés « intellectuelles d'après la masse absolue du cerveau [1]. »

Tout cela est incontestable. Gall ajoute : « Si la masse seule du cer« veau était à considérer, si ses parties intégrantes n'entraient pas comme « élément dans le calcul, il n'y aurait d'autre différence entre les ani« maux doués d'une grande masse cérébrale et ceux partagés d'un petit « cerveau qu'une intensité plus grande ou moindre dans l'exercice des « facultés intellectuelles. . . Les qualités particulières à telle espèce ne « s'expliquent nullement par la seule masse du cerveau. Les individus « de telle espèce vivent isolés, ceux de telle autre se réunissent en société; « dans quelques-unes, les mâles et les femelles vivent dans l'état de ma« riage; dans d'autres, il n'y a pas de liaison durable entre les deux sexes; « une espèce d'animaux élève ses petits avec le plus grand soin, une « autre les abandonne; certains animaux bâtissent des habitations, d'au« tres voyagent. Expliquera-t-on toutes ces différences dans l'instinct par « une masse cérébrale plus ou moins grande [2]? »

Je le répète : sous tous ces rapports, Gall a pleinement raison.

Premièrement. Il n'est pas vrai que l'homme ait le cerveau plus grand qu'aucun autre animal. Cependant, et ceci est déjà fort remarquable, il n'y a, de tous les animaux, que l'éléphant et la baleine qui l'aient plus grand que lui. Il l'a plus grand que l'ours, que le cheval, que le bœuf, que le rhinocéros, que l'hippopotame, que le gorille, que le pongo ou orang-outang adulte, etc. Mais enfin deux bêtes, et qui ne sont que des bêtes, l'éléphant et la baleine, l'ont plus grand que lui. Cela suffit pour que la grandeur absolue du cerveau ne soit pas un caractère formel, et, si je puis ainsi dire, adéquat de l'homme, de son espèce, de son essence, de sa nature incomparable et privilégiée.

Secondement. On a renoncé, de bonne heure, à comparer la masse du cerveau à la masse totale du corps. D'une part, le poids du cerveau reste le même, et, de l'autre, le poids du corps varie considérablement, quelquefois du simple au double, dans la même espèce. Dans les différentes espèces, ce sont les plus petites qui ont le cerveau le plus grand à proportion du corps : les petits oiseaux, les souris, etc. On ne peut rien tirer de là pour la comparaison sensée du cerveau et de l'intelligence.

Troisièmement. La seule masse absolue du cerveau ne saurait expliquer la diversité des facultés intellectuelles. Il faut évidemment des élé-

[1] *Anatomie et physiologie du cerveau*, t. II, p. 318. — [2] *Ibid.* p. 319.

ments cérébraux divers pour expliquer des facultés diverses. Et ici, Gall a plus raison encore que dans tout le reste; Gall triomphe. Mais enfin sortons des généralités. Quels sont ces éléments divers? Je ne blâme pas Gall de les avoir cherchés; je ne le blâme pas même de s'y être trompé. Il nous dit que ce sont certaines éminences du cerveau, qu'il appelle des *bosses*. Ces *bosses* du cerveau répondent aux *bosses* du crâne, ce qui lie la *phrénologie* à la *cranioscopie*. De plus, chaque *bosse* du cerveau est l'organe d'une faculté de l'âme : telle *bosse* est l'organe de la bonté, telle autre est l'organe du meurtre; celle-ci est l'organe de la vanité, celle-là l'organe de la *mimique*, ou de la *musique*, ou des *mathématiques*, etc. etc. On ne juge donc plus de l'étendue totale de l'intelligence par la masse totale du cerveau, ce qui était l'ancien problème; on juge de telle ou telle faculté de l'âme par telle ou telle bosse du cerveau. C'est là le problème nouveau et toute la *phrénologie*.

C'est toute la *phrénologie*, et, depuis un demi-siècle, l'expérience en est faite. Que nous a-t-elle appris? M. Wagner appelle les idées de Gall des *idées extravagantes*. Je ne les appelle pas extravagantes; mais, et sans parler ici[1] du grand démenti qu'elles donnent au sens intime, qui veut l'unité de l'âme et non la division, l'éparpillement des âmes, je dis qu'elles manquent de sincérité. Gall ne nous dit pas toutes les fois qu'il se trompe; et ne se trompe-t-il pas plus souvent qu'il ne rencontre juste? La faculté ne se trouve-t-elle pas aussi souvent sans la *bosse* que la *bosse* sans la faculté? Et, d'ailleurs, sait-on me déterminer ces *bosses*, me les circonscrire, me les définir? Sait-on même me les montrer? Deux phrénologistes, Gall et Spurzheim, par exemple, sont-ils d'accord sur le lieu précis où elles se trouvent? Vimont, phrénologiste venu après ces deux-là, ne dit-il pas que « leurs ouvrages sont plus propres à induire à erreur « qu'à donner une juste idée du siége des *bosses* ou des organes[2]? » N'est-on pas enfin las de tant d'erreurs, de tant de déceptions, de tant de méprises?

« Une autre fois, dit M. de Châteaubriand, le célèbre Gall, toujours « chez Mme de Custine, dîna près de moi sans me connaître, se trompa « sur mon angle facial.......................... et voulut, « quand il sut qui j'étais, raccommoder la science d'une manière dont « j'étais honteux pour lui. La forme de la tête peut aider à distinguer le « sexe dans les individus, à indiquer ce qui appartient à la bête, aux pas- « sions animales; quant aux facultés intellectuelles, la phrénologie en

[1] J'en ai assez parlé ailleurs. Voyez mon *Examen de la phrénologie*. — [2] *Traité de phrénologie*, t. II, p. 112.

« ignorera toujours. Si l'on pouvait rassembler les crânes divers des « grands hommes morts depuis le commencement du monde, et qu'on « les mît sous les yeux des phrénologistes sans leur dire à qui ils ont ap- « partenu, ils n'enverraient pas un cerveau à son adresse : l'examen des « *bosses* produirait les méprises les plus comiques[1]. »

Ici, Châteaubriand n'exagère pas. Avec Gall, la méprise n'était pas l'exception; c'était le cas ordinaire.

Les succès de la *phrénologie* avaient fini par fausser à peu près tous les esprits. Je me rappelle un temps où, lorsqu'il s'agissait de quelque grand misérable, l'intérêt semblait passer de la victime à l'auteur du crime. Le pauvre homme! il avait été lui-même victime de son organisation.

« On pense tout excuser maintenant, continue M. de Château- « briand, lorsqu'on s'est écrié : Que voulez-vous? c'était ma nature, « c'était l'infirmité humaine. — Quand on a tué son père, on répète : « *Je suis fait comme cela.* — Et la foule reste la bouche béante, et l'on exa- « mine le crâne de cette puissance, et l'on reconnaît qu'elle était *faite* « *comme cela.* Et que m'importe que vous soyez fait comme cela? Dois- « je subir cette façon d'être? Ce serait un beau chaos que le monde, si « tous les hommes qui sont faits comme cela venaient à vouloir s'im- « poser les uns aux autres[2]!...... »

Je copie, dans une lettre de Béranger, cette phrase curieuse et très-sensée : « Je dois vous dire qu'il est deux hommes que j'ai toujours « combattus d'instinct : Gall et Malthus. Ce dernier est enfin repoussé « chez nous; restait Gall; j'espère que, grâce à de récents travaux, Gall « va descendre aussi de son piédestal. »

C'est une bonne fortune, à propos de la *phrénologie*, que d'avoir à citer Châteaubriand et Béranger; ils l'avaient jugée. Je reviens aux études positives sur le cerveau. Ces études positives recommencent avec Tiedemann.

Ce qui constitue essentiellement le mérite de Tiedemann, c'est d'avoir montré, mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, l'indépendance propre, et, si je puis ainsi dire, individuelle, des diverses masses qui composent le *cerveau*, ou mieux, l'*encéphale* : savoir, le *cerveau proprement dit*, ou les *hémisphères*, le *cervelet*, les *tubercules quadrijumeaux*, les *couches optiques*, la *moelle allongée*, etc. Il a fait voir que ces masses ne se développent point en raison l'une de l'autre, qu'elles ne sont point solidaires, point enchaînées, que chacune a sa loi propre, distincte, de

[1] *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 78. — [2] *Ibid.* t. IV, p. 311.

développement; et c'est par ces développements, indépendants, distincts, qu'il est parvenu à établir, ou, du moins, à indiquer le *type cérébral* de chaque famille des mammifères : genre de travail où il a été suivi avec succès, en Allemagne par M. Huschke, en France par M. Gratiolet, et qui promet un champ nouveau à la classification méthodique.

Le cerveau de l'homme appartient au *type cérébral* des singes; et, ici encore, c'est en poursuivant, jusque dans leurs derniers détails, cette indépendance des diverses masses cérébrales, des divers éléments encéphaliques, dont je viens de parler, que M. Tiedemann est arrivé à la distinction précise du cerveau de l'homme et de celui de l'orang-outang.

On sait combien cette comparaison fameuse du cerveau de l'homme avec celui de l'orang-outang a occupé les naturalistes et même les philosophes. Les récits des voyageurs avaient trompé tout le monde sur la vraie nature des divers orangs, car il y en a plusieurs, et qu'on ne distinguait point alors : le *chimpanzé*[1] d'Afrique, le *gorille*, aussi d'Afrique, le véritable *orang-outang* de Bornéo et de la presqu'île de Malaca, etc.

Sur les orangs encore confondus entre eux, on se perdait en suppositions. C'étaient sans doute des hommes encore à l'état de *nature primitive;* c'est par là qu'avaient commencé nos ancêtres; et l'on ne devait désespérer de rien. Avec de l'instruction et du temps, on ferait des orangs des hommes civilisés, « qui apprendraient peu à peu, disait-on, à mar« cher debout et à parler. » Au reste, les naturalistes de cette époque avaient si peu étudié l'homme, qu'ils ne savaient pas même le distinguer spécifiquement du singe. Le bon Linné déclare franchement qu'il n'a pu trouver encore « aucun caractère pour distinguer l'homme du singe : « Nullum characterem hactenus eruere potui unde homo a simio inter« noscitur[2]. »

Enfin, quelques-uns de ces animaux arrivèrent en Angleterre. Tyson fit la dissection de l'un d'eux; et, l'on peut le dire sans exagération, tout le monde fut attentif. Malheureusement les anatomistes du temps n'étaient guère plus avancés que les naturalistes. L'orang, disséqué par Tyson, venait d'Afrique; c'était un *chimpanzé*. Peu après, Camper eut l'occasion de disséquer un orang d'Asie, un véritable *orang-outang*. Camper a eu le mérite de démontrer, par une comparaison exacte du squelette, particulièrement de la colonne vertébrale, des pieds et des mains,

[1] Et probablement deux variétés ou deux espèces. Voyez les mémoires de feu M. Duvernoy sur les grands singes anthropomorphes : *Archives du Muséum*, année 1856. — [2] *Fauna suecica* (préface).

et aussi par l'étude attentive des organes de la voix, que l'orang-outang différait essentiellement de l'homme et n'était qu'un singe.

Tout le monde sait, aujourd'hui que nous avons vu plusieurs *orangs-outangs* et plusieurs *chimpanzés* vivants, que ces animaux ne marchent point debout, qu'ils ne parlent point, que leur intelligence ne dépasse point celle des brutes.

Cependant une opinion confuse restait encore, que le cerveau était absolument le même dans l'orang-outang que dans l'homme. — Tyson l'avait dit; Buffon l'avait répété. Camper, qui n'avait pu voir cet organe, n'en avait pu rien dire. En 1825, Tiedemann disséqua le cerveau de l'orang-outang, et le disséqua avec des yeux infiniment plus exercés que n'avaient pu l'être ceux de ses prédécesseurs. On peut juger, d'ailleurs, par ces mots, de l'importance qu'il attachait à cet examen. « L'examen de l'organe le plus essentiel, dit Tiedemann, l'examen du cerveau de l'orang-outang, fut négligé par les anatomistes, qui ne le comparèrent pas avec assez de soin à celui de l'homme, car ils y auraient trouvé les différences les plus marquées. Tyson seul en étudia la structure, et voulut y voir, sauf la grosseur, la concordance la plus parfaite de toutes les parties avec celles du cerveau humain..... Si cette assertion eût été juste, continue Tiedemann, on aurait supprimé, par cela seul, ce grand fait, résultat de tant de recherches, savoir, que, dans les animaux, il existe une corrélation exacte entre la structure du cerveau et les manifestations de l'âme. Aussi, depuis longtemps, je désirais étudier le cerveau de l'orang-outang[1]..... »

Tiedemann montre que le cerveau[2] de l'orang-outang se distingue essentiellement de celui de l'homme : premièrement, en ce qu'il est plus petit, plus court et moins élevé; et, secondement, en ce qu'il a une masse moindre que dans l'homme, par rapport aux parties suivantes, chacune prise individuellement : la moelle épinière, la moelle allongée, les pyramides, le cervelet, les tubercules quadrijumeaux, les couches optiques et les corps striés.

Aussi, reprend-il avec une véritable satisfaction : « De tout cela il résulte que le cerveau de l'orang-outang d'Asie présente des différences essentielles avec celui de l'homme. En comparant mes figures avec celles que Tyson a données pour l'orang-outang d'Afrique, on aperçoit les mêmes différences dans ce dernier; seulement Tyson ne les a pas remarquées. Son assertion que l'encéphale de ces singes offre une res-

[1] Tiedemann, *Le cerveau de l'orang-outang comparé à celui de l'homme.* 1825. —
[2] Le *cerveau proprement dit,* bien entendu.

« semblance complète avec celui de l'homme est donc erronée, et la « conséquence, tirée par Buffon, que l'organisation du cerveau n'est pas « en rapport avec les phénomènes psychiques est également fausse [1]. »

Enfin il termine par cette phrase, où l'anatomie s'élève presque jusqu'à être de la physiologie : « Comme les hémisphères du cerveau, « dans l'orang-outang, sont, relativement aux nerfs, à la moelle épi- « nière et à tous les organes subordonnés, de beaucoup plus petits que « dans l'homme, et que c'est sur ce développement moindre, et dans le « moins grand nombre de sillons et de circonvolutions du cerveau que se « fondent les différences capitales entre l'encéphale de l'orang et celui « de l'homme, il est démontré que les hémisphères du cerveau doivent « être considérés comme les ateliers où s'élaborent toutes les fonctions « intellectuelles de la vie, puisque c'est par la grosseur, l'ampleur et le « développement du cerveau proprement dit, du grand cerveau, que « l'homme se distingue de tous les autres animaux [2]. »

Dès 1822, je présentai à l'Académie mes expériences sur le cerveau, répétées depuis dans toute l'Europe. Ç'a été la première fois que les diverses masses du cerveau ont été distinguées par leurs fonctions. Le cerveau proprement dit, le grand cerveau (les hémisphères), est l'organe exclusif de l'intelligence; il y sert par tout son ensemble, et lui seul y sert; le cervelet est le siége du principe qui coordonne les mouvements de locomotion; les couches optiques et les tubercules quadrijumeaux déterminent des mouvements particuliers, semblables mais inverses; enfin, dans la moelle allongée, se trouve un point, point unique que j'appelle le *nœud vital*, et qui préside au mécanisme respiratoire. La destruction de ce point, qui a à peine une ligne d'étendue, abolit sur-le-champ la respiration et la vie.

C'est une chose merveilleuse et d'un ordre suprême que la grande spécialité d'action qui gouverne le système nerveux.

Il y a, dans l'encéphale, un organe qui sert à l'intelligence et qui seul y sert, c'est le *cerveau proprement dit* (*hémisphère*); il y a un organe qui sert à la coordination des mouvements de locomotion et qui seul y sert, c'est le *cervelet;* un point de la moelle allongée qui préside au mouvement respiratoire et qui seul y préside, c'est le *nœud vital;* chaque nerf des sens a son rôle propre : celui-ci la vue, celui-là l'audition, cet autre l'odorat, ce quatrième le goût, etc. chaque région de la moelle épinière, chaque racine des nerfs a sa fonction distincte : celle-ci la sensibilité, celle-là la motricité, etc. etc. La diversité de nos facultés a

[1] Tiedemann, *Le cerveau de l'orang-outang comparé à celui de l'homme*, 1825. — [2] *Ibid.*

sa source dans la diversité même des organes des *points nerveux* qui les déterminent.

En profitant de tout ce qui précède, on peut aujourd'hui se donner le plus beau spectacle et le plus fait pour porter à de profondes méditations. On n'a qu'à réunir devant soi une série de cerveaux de mammifères. Je choisis cette classe, parce que c'est celle dont on a le mieux étudié le cerveau, et dont, grâce à Frédéric Cuvier, on connaît aussi le plus complétement l'intelligence.

Si l'on place donc devant soi une série de cerveaux de mammifères, depuis le rongeur, l'animal le plus hébété, jusqu'à l'animal le plus intelligent, jusqu'au chien, jusqu'au singe, on verra, chose dont on ne pourra se lasser, le développement du cerveau correspondre, de la manière la plus exacte, au développement de l'intelligence.

Trois points principaux distinguent les différents cerveaux des mammifères, et je ne parle plus ici, bien entendu, que du cerveau proprement dit, des *hémisphères*, de l'organe de l'intelligence : 1° la richesse des circonvolutions; 2° le nombre des lobes de chaque *hémisphère*, et 3° l'étendue totale des *hémisphères* d'avant en arrière.

Commençons par l'intelligence. Ce sont les rongeurs qui en ont le moins : le rongeur distingue l'homme, la forme humaine, mais il ne distingue pas l'individu; les ruminants distinguent l'individu, mais à condition qu'il ne change pas de costume : le gardien du bison du Jardin des Plantes s'étant présenté sous un nouveau costume, le bison se précipita sur lui; il reprit son costume ordinaire, et il fut reconnu. Deux béliers, qui vivaient en paix, sont-ils tondus, on les voit immédiatement se jeter l'un sur l'autre. Les pachydermes ont beaucoup plus d'intelligence que les animaux précédents, surtout certaines espèces, le cheval, l'éléphant, etc. Enfin, les carnassiers, surtout les chiens, et les singes, surtout l'orang-outang et le chimpanzé, en ont encore plus.

Eh bien, à cette échelle de l'intelligence correspond exactement l'échelle des cerveaux.

1° Les *hémisphères* du rongeur n'ont pas de circonvolutions; ceux des ruminants en ont; ceux des pachydermes en ont davantage, et ainsi de plus en plus dans les carnassiers, dans les singes, dans les orangs, dans l'homme.

2° Les *hémisphères* des rongeurs n'ont qu'un lobe; ceux des ruminants en ont deux; ceux des pachydermes en ont trois; et, à plus forte raison, ceux des carnassiers, des singes, des orangs et de l'homme.

3° Vient enfin l'étendue totale des *hémisphères* d'avant en arrière : dans les rongeurs, ils ne recouvrent point les tubercules quadrijumeaux;

dans les ruminants, ils les recouvrent; dans les pachydermes, ils atteignent le cervelet; dans les carnassiers et les singes, ils recouvrent une partie du cervelet; ils recouvrent tout le cervelet dans les orangs; et dans l'homme, ils le dépassent.

J'arrive à la question particulière que s'est posée M. Wagner. Cette question est tout à fait circonscrite. Il ne s'agit que de l'homme, et, en ne tenant compte que de l'homme, il s'agit de savoir si d'un cerveau plus ou moins volumineux on peut conclure une intelligence plus ou moins grande. Sans s'en rendre bien compte, on le croit généralement. M. Wagner a voulu, une bonne fois, s'en rendre compte sérieusement, et, comme on dit, en avoir le cœur net: pour cela il a fait un travail immense; il a réuni un nombre considérable de cerveaux, et, ce qui vaut infiniment mieux, il les a classés avec une rare intelligence. L'ordre des faits (*lucidus ordo*) est si lumineux ici, qu'ils dévoilent et démontrent, de prime abord, tout ce qu'ils contiennent. Il fallait être bien familier avec les cerveaux pour leur faire dire, avec tant de clarté, tout ce qu'ils pouvaient nous apprendre.

M. Wagner rassemble, dans 38 colonnes in-4°, tout ce qui a été fait jusqu'ici de pesées du cerveau par les observateurs les plus exacts et les plus capables. Le nombre de ces pesées est de 964. Enfin, et l'on sentira bien vite combien ceci importait, les cerveaux rapprochés ont appartenu à des hommes ou à des femmes de tout âge et de toute condition.

Tiedemann avait déjà trouvé que le poids moyen du cerveau de l'homme adulte est de trois à quatre livres; que le cerveau de la femme est, en général, plus léger que celui de l'homme; que celui des hommes distingués est très-développé, et que celui des idiots ne pèse guère qu'une ou deux livres. Sous tous ces rapports, Tiedemann n'avait fait que confirmer Gall, et M. Wagner confirme Tiedemann.

Mais M. Wagner ne s'en tient pas là; il s'attache surtout aux hommes célèbres. C'est là son principal objet, et ce qu'il veut savoir en particulier, c'est le rapport qui peut se trouver entre la grandeur de leur cerveau et celle de leur génie. On se souvient que, à l'autopsie de Pascal, on fut étonné de la grandeur de sa cervelle. « L'ayant fait ouvrir, dit sa sœur « Marguerite Périer, ce qu'il y eut de plus particulier fut l'ouverture de « la tête, dont le crâne se trouva sans aucune suture que la sagittale, ce « qui, apparemment, avait causé les grands maux de tête auxquels il avait « été sujet pendant sa vie. Il est vrai qu'il avait autrefois la suture qu'on « appelle fontale[1]; mais, ayant demeuré ouverte fort longtemps pendant

[1] *Suture fontale*, c'est-à-dire l'espace membraneux qu'on nomme la *fontanelle*.

« son enfance, comme il arrive souvent en cet âge, et n'ayant pu se re-« fermer, il s'était formé un calus[1] qui l'avait entièrement couverte, et « qui était si considérable, qu'on le sentait aisément au doigt. Pour la su-« ture coronale, il n'y en avait aucun vestige. Les médecins observèrent « qu'il y avait une prodigieuse abondance de cervelle, dont la substance « était si solide et si condensée, que cela leur fit juger que c'était la rai-« son pour laquelle la suture fontale n'ayant pu se refermer, la nature y « avait pourvu par le calus[2]. »

On ne songea point à peser cette cervelle *extraordinaire*, à prendre le mot *extraordinaire* en tous ses sens. Avant M. Wagner, les seuls cerveaux d'hommes illustres qu'on eût encore pesés étaient ceux de Cuvier, de lord Byron et de Dupuytren. M. Wagner y en a joint cinq autres; ce sont ceux de cinq de ses collègues à l'université de Gœttingue, morts dans ces derniers temps : le chirurgien Fuchs, les deux célèbres mathématiciens Gauss et Lejeune-Dirichlet, le philologue Hermann et le minéralogiste Hausmann.

	Grammes.
Le cerveau de Cuvier pesait.......	1,861
Celui de Byron..................	1,807
Celui de Dirichlet................	1,520
Celui de Fuchs..................	1,499
Celui de Gauss..................	1,492
Celui de Dupuytren.............	1,437
Celui d'Hermann................	1,358
Celui d'Hausmann...............	1,226

Un fait est donc certain, c'est que les hommes supérieurs, du moins à en juger par ceux-là, ont le cerveau très-développé; mais l'ont-ils plus développé que les hommes ordinaires et les plus vulgaires? C'est ici que le travail savant de M. Wagner dissipe toute illusion.

Sur les 964 cerveaux qu'il a rapprochés et classés par ordre de grandeur, aucun, sauf les huit dont je viens de parler, n'a appartenu à un homme tant soit peu distingué. Voici cependant quel est le résultat.

Dans ces longues listes d'hommes nuls ou vulgaires, Cuvier n'occupe que le troisième rang, Byron le quatrième, Dirichlet le quatre-vingt-seizième, Fuchs le cent dix-septième, Gauss le cent vingt-cinquième, Du-

[1] Supplément osseux, fourni par le périoste. — [2] *Pensées de Pascal,* par Ernest Havet, p. XXVIII.

puytren le cent soixante et dix-neuvième, Hermann le trois cent vingt-sixième, Hausmann le six cent quarante et unième.

Il est vrai que, à parler rigoureusement, Cuvier occupe le premier rang et Byron le deuxième; car les deux cerveaux qui dépassent celui de Cuvier sont deux cerveaux d'hydrocéphales. Mais le reste! Comment! un Gauss n'a que le cent vingt-cinquième rang! un Hausmann n'a que le six cent quarante et unième!

Il faut donc en prendre son parti : la grandeur du cerveau ne donne pas la grandeur de l'intelligence. Que de peines se seraient épargnées les contemporains de Gall, quand ils se faisaient peindre! Que de grosses têtes, que de grands fronts leur âge eût laissés de moins au nôtre. Chacun, alors, voulait se faire représenter avec la *bosse* du génie qu'il croyait avoir. Que de têtes bizarres qui ne tromperont personne!

« Au fond, et quel que soit l'organe de l'âme, disait Galien aux par« tisans d'Érasistrate, dans leurs discussions à ce sujet, soyez sûrs que la « *qualité* y fait plus que la *quantité.* » Je m'en tiens au mot de Galien. Passé les grands organes et les grands rapports des organes entre eux, nous ne savons plus rien. Malgré tous nos efforts, nous pénétrons si peu, que tout ce qu'il y a de fin, de délicat, d'intime, nous échappe. Cependant, sur les choses fines et délicates, il est bon de savoir au moins jusqu'où va notre impuissance. C'est le service que nous rend ici M. Wagner, et que très-peu de savants, car il fallait être aussi versé que lui dans l'étude du cerveau, auraient pu nous rendre.

FLOURENS.

Original sanscrit texts on the origin and progress of the religion and institutions of India, collected, translated into english and illustrated by notes, chiefly for the use of students and others in India, by J. Muir, esq. late of the Bengal civil service. Part first, the mythical and legendary accounts of caste; Londres, 1858, in-8°, IX-204 pages. — *Part second, the transhimalayan origin of the Hindus and their affinity with the western branches of the arian race,* 1860, XXV-495. — *Part third, the Vedas; opinions of their au-*

thors and of later indian writers in regard to their origin, inspiration and authority, 1861, XXVII-240.

Textes sanscrits sur l'origine et les progrès de la religion et des institutions hindoues, recueillis, traduits en anglais et expliqués pour l'usage spécial des étudiants et des employés dans l'Inde, par M. J. Muir, esq. ancien fonctionnaire du service civil au Bengale, trois volumes, traitant de la caste, de l'origine ethnologique des Hindous et des Védas[1].

DEUXIÈME ARTICLE[2].

M. J. Muir a consacré la seconde partie de son ouvrage à deux questions, qu'il a déjà touchées incidemment : l'une, c'est l'origine des Âryas, arrivant du nord-ouest dans l'Inde; et l'autre, c'est leur affinité avec le reste de la famille indo-européenne. Mais ici, au lieu d'interroger les monuments indigènes et les traditions locales, toujours fort incertaines, l'auteur s'adresse à la langue; et c'est à l'aide de la philologie comparée qu'il essaye de remonter à ces temps primitifs qui restent couverts d'une obscurité si profonde. M. J. Muir ne désespère pas de pénétrer ces ténèbres; et la route qu'il prend, si elle ne le mène pas infailliblement jusqu'au but, est du moins très-sûre. Sa méthode n'a rien d'arbitraire, et elle s'appuie, à son point de départ, sur des faits absolument positifs, puisque ce sont les idiomes parlés aujourd'hui même dans les provinces septentrionales de l'Inde, et qui tous sont dérivés, d'une manière plus ou moins directe, du sanscrit, la langue sainte des Âryas quand ils arrivèrent dans l'Hindoustan pour le soumettre et le civiliser. M. J. Muir s'avance ainsi de proche en proche, et rien qu'en considérant les langues, jusqu'au berceau des Âryas, c'est-à-dire jusqu'aux temps védiques, et il montre que les conquérants ont donné aux indigènes une langue nouvelle en même temps qu'une religion et un gouvernement. Cette langue, dont nous trouvons la forme la plus ancienne et la plus rude, mais aussi la plus belle dans les mantras des Védas, n'est pas née sur le sol de l'Inde. Les envahisseurs l'apportaient des

[1] L'auteur a changé légèrement le titre de son ouvrage pour la seconde et la troisième partie : Textes sanscrits sur l'origine et *l'histoire des peuples de l'Inde, leur religion et leurs institutions*. M. J. Muir a fait entrer dans ce cadre un peu élargi l'étude des langues diverses qui se parlent sur l'immense surface de la presqu'île. — [2] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de mars 1862, page 133.

contrées d'où ils sortaient eux-mêmes, et où ils s'étaient trouvés en contact avec d'autres races non moins illustres que la leur : toutes celles qui ont peuplé la Perse, l'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie et le reste de l'Europe, dans des siècles reculés dont l'histoire a perdu le souvenir.

Il faut louer M. J. Muir d'avoir imprimé cette direction à ses recherches; et, si l'on peut jamais jeter quelque jour sur ces douteuses origines, c'est certainement en demandant des lumières aux langues qu'ont parlées les peuples, et qui sont toujours les témoignages les plus clairs et les plus authentiques. On a vu combien les monuments hindous étaient insuffisants et stériles, quand il s'agit d'histoire; mais la langue dans laquelle ils sont écrits porte des empreintes ineffaçables; et, pour qui sait les interpréter, c'est une source d'informations que rien n'égale. Ces informations peuvent sans doute n'être pas complètes; mais elles sont certaines; et, si elles ne répondent pas à tous les problèmes, les solutions qu'elles fournissent sont, dans leur genre, aussi solides qu'on les puisse désirer.

Il faut donc se demander quels sont, de nos jours, les principaux dialectes dont les populations de la presqu'île font usage, et voir quels en sont les différences et les rapports avec le sanscrit, soit dans sa forme la plus pure, soit dans ses altérations et ses phases diverses. Ce serait là l'objet d'un travail immense, et il y a peu d'apparence qu'il existe actuellement un seul philologue qui connaisse assez bien les idiomes employés par ces deux cents millions d'hommes, sur une immense étendue de pays, pour pouvoir en traiter d'une manière tout à fait pertinente. Mais, si l'on ne peut embrasser ce vaste ensemble tout entier, il est possible du moins d'en marquer quelques traits. C'est ce qu'a fait M. J. Muir; et il commence ses investigations philologiques par les dialectes du nord.

A côté du sanscrit contemporain, qui n'est plus compris que par les savants, et qui n'est parlé que dans les écoles quand on y discute sur la grammaire et la philosophie, il distingue quatre ou cinq idiomes plus importants que les autres, et qui tous viennent du sanscrit, le bengali, l'hindi, l'ourdou, le mahratte et le guzarati [1]. Ces idiomes populaires

[1] M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, tome II, page 4. Nous aurions aimé que l'auteur délimitât géographiquement les contrées où sont employés ces dialectes. Leur nom seul ne suffit pas pour indiquer assez précisément les contrées où l'on en fait actuellement usage. Ces questions de géographie ne laissent pas que d'avoir une assez grande importance, puisqu'on veut savoir d'où sont venus les Âryas, et quelles sont les provinces où leur empire s'est le plus vite et le plus solidement

sont composés de plusieurs éléments qui y entrent en doses plus ou moins fortes. Ils contiennent du pur sanscrit; puis surtout du sanscrit altéré; en troisième lieu, des mots indigènes qui ne viennent pas de racines sanscrites; et enfin des mots étrangers empruntés à l'arabe et au persan. De ces divers éléments, il en est deux qui peuvent prétendre à une haute antiquité; ce sont le sanscrit et l'indigène. Quant à l'élément étranger, on sait à quelle époque très-récente il est survenu; il date de la conquête, qui ne va guère au delà du XI^e siècle de notre ère. Ce n'est pas d'ailleurs très-promptement que ces mots étrangers se sont infiltrés dans les langues nationales; et, d'après les auteurs mêmes du pays, l'ourdou, qu'on parle à Dehli et dans les contrées environnantes, ne s'est guère formé définitivement qu'au temps d'Akbar[1], c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Pour le bengali, l'hindi, le mahratte et le guzarati, il n'est pas aussi facile de fixer la date précise de leur formation. Il est probable qu'ils ne sont pas fort anciens, et on ne saurait les faire remonter plus haut qu'un millier d'années. C'est l'opinion de M. Chr. Lassen, si bon juge en ces matières de l'archéologie indienne[2]; et M. J. Muir, qui a vécu longtemps dans l'Inde, ne la contredit pas. Ces dialectes eux-mêmes, avant de régner dans des provinces entières, comme nous le voyons actuellement, ont été précédés par d'autres dialectes, qui leur servent d'intermédiaires en les rattachant au pur sanscrit. Ces dialectes antérieurs ont laissé des traces manifestes; et l'auteur s'efforce de les retrouver dans les documents qui en attestent l'existence passagère. Ces documents, qui correspondent à autant de phases du sanscrit, sont de quatre espèces: d'abord, et sans faire une classification chronologique trop difficile, les Gâthâs bouddhiques, composés dans une langue corrompue, qui n'est plus tout à fait du sanscrit, et qui n'est pas encore un des dialectes dérivés qui se formèrent plus tard; ensuite les inscriptions de Piyadasi, remontant au troisième siècle avant notre ère, et dont l'idiome porte aussi un caractère particulier; puis le pâli ou mâgadhi des anciens livres sacrés de Ceylan et du Birman; et, en dernier lieu, le prâkrit des drames, qui offre encore une autre sorte d'altération du sanscrit primitif et régulier.

établi. Je reconnais d'ailleurs qu'il doit être fort difficile d'apporter dans ces indications toute l'exactitude désirable. — [1] M. J. Muir, *Original sanscrit texts,* tome II, page 7. Le passage cité du Bâgh o bahâr par Mîr Amman de Dehli est fort curieux, et il est décisif. — [2] M. Chr. Lassen, *Institutiones linguæ pracriticæ,* page 60. Tout ce que M. J. Muir veut prouver c'est que le bengali, l'hindi, le mahratte et le guzarati ne sont pas d'une haute antiquité.

Ces quatre grands faits démontrent tous également bien que la langue sanscrite a subi des transformations considérables avant d'en arriver à l'état où nous la trouvons dans les dialectes de nos jours. Elle a conservé toute sa pureté pendant un temps plus ou moins long; et ce n'est que peu à peu qu'elle s'est dégradée, soit en modifiant elle-même ses formes, soit en acceptant des mots venus du dehors. M. J. Muir étudie successivement ces quatre faits; et c'est d'abord au prâkrit qu'il donne son attention, parce que, selon lui, le prâkrit, tel qu'on le voit dans les drames, est plus récent que le pâli des livres sacrés, que les inscriptions d'Açoka et que les Gâthâs ou hymnes du bouddhisme.

Le prâkrit désigne d'une manière générale, comme l'on sait, un dialecte particulier, que les drames indiens mettent dans la bouche des castes inférieures et des femmes. Tandis que les hautes classes, brahmanes et kshattriyas, parlent le pur idiome des Âryas, les autres personnages du drame emploient des formes de langage plus ou moins différentes, répondant aux idiomes qui étaient alors en usage dans les provinces. Ces prâkrits, qui ne sont pas encore tout à fait les dialectes de nos jours, s'éloignent peu du sanscrit et sont encore très-près de la source. Déjà, cependant, ils renferment des mots qui ne sont plus sanscrits [1], et qui évidemment sont aborigènes. On peut donc saisir dans les prâkrits des drames un des premiers degrés d'altération qu'éprouve la langue sanscrite; et ces déviations, d'abord légères, ne feront que se marquer de plus en plus, avec le progrès des temps et à mesure que les formes primitives seront effacées par l'usage, ou que les mots étrangers deviendront plus nombreux.

Mais ces variétés du langage qu'on parle dans les drames indiens ne sont-elles pas une invention purement littéraire? Ne sont-ce pas les poëtes qui les ont imaginées, sans qu'elles aient eu jamais d'autre réalité que les pièces de théâtre où le caprice des auteurs les avait introduites? Cette supposition, qui, au premier coup d'œil, pouvait paraître assez vraisemblable, a été admise par M. H. H. Wilson; mais M. Chr. Lassen l'a ré-

[1] M. J. Muir s'est donné la peine de dresser de longs tableaux où il a comparé les mots sanscrits, prâkrits, hindis et mahrattes, pour montrer la succession des altérations par lesquelles le sanscrit a passé pour arriver à l'état des dialectes actuels. Il a recherché aussi avec grand soin les mots qui, dans le prâkrit des drames et des grammairiens, ne viennent pas de racines sanscrites et doivent être par conséquent regardés comme aborigènes. Ces tableaux ont été tirés de sources nombreuses: d'abord les drames indiens, Mṛitchhakaṭî, Çakountalâ, Malavikâ Agnimitra, Vikramorvasî, Prabodhatchandrodaya; puis les grammairiens indiens, et spécialement Vararoutchi, qui a écrit un traité sur les prâkrits; et enfin les travaux les plus récents des philologues européens, Chr. Lassen, Delius, etc.

futée péremptoirement[1], et il est facile de voir, d'après les arguments par lesquels il l'a détruite, qu'elle ne peut soutenir un sérieux examen. M. J. Muir s'est rangé tout à fait à l'avis de M. Chr. Lassen; et il n'est plus possible de douter que les prâkrits des drames ne fussent les dialectes usuels des provinces dont ils portent le nom[2].

Ces déformations du sanscrit, se dissolvant peu à peu pour créer les dialectes provinciaux, avaient frappé de bonne heure les grammairiens hindous, et, dès le premier siècle de notre ère, ils avaient pensé à les noter et à les soumettre à des règles. C'est le but de la grammaire de Vararoutchi, que M. Chr. Lassen croit pouvoir placer moins de cent ans après Jésus-Christ[3]. Vararoutchi distingue dès cette époque quatre prâkrits au moins : le çaouraséni, le mâgadhi, le paiçâtchi et le mahratte, qui est le principal, et auquel il donne plus d'attention qu'aux autres. Le mahratte de ce temps était employé en vers, tandis que le çaouraséni, qui s'en rapprochait beaucoup, était surtout employé pour la prose. Le paiçâtchi était la langue des tribus sauvages qui vivaient dans les montagnes. Les successeurs de Vararoutchi ont poursuivi ses recherches sans beaucoup les étendre, et les dialectes provinciaux se sont tellement multipliés, qu'il a été à peu près impossible de les distinguer et d'en assigner séparément toutes les règles. D'ailleurs ils devenaient aussi moins intéressants à mesure qu'ils se pervertissaient davantage, et les grammairiens postérieurs n'ont pas essayé, comme Vararoutchi, d'étudier tous les idiomes de leur temps.

Le pâli, qu'on peut considérer comme une sorte de prâkrit, offre un très-curieux problème. On a démontré qu'il est plus près du sanscrit[4] qu'aucun autre dialecte, et qu'il a ses lois de dérivation parfaitement

[1] H. H. Wilson a soutenu cette opinion sur le caractère factice des prâkrits dans sa préface au *Théâtre choisi des Hindous*, page LXV. M. Chr. Lassen l'a réfuté dans son ouvrage, *Institutiones linguæ pracriticæ*, pages 39 et suivantes. Ce qui faisait la principale difficulté pour M. H. H. Wilson, c'est que les dialectes actuels ne sont pas pareils aux prâkrits qui, dans les drames indiens, portent le même nom. M. Chr. Lassen lui répond avec raison que les drames remontent à une époque reculée, et que les dialectes de nos jours ont subi depuis lors des altérations considérables. Il serait fort étonnant que le mahratte d'aujourd'hui, par exemple, fût le mahratte du temps de Kalidasa. Si les prâkrits, au lieu d'être parlés, n'avaient été qu'une invention littéraire, l'auditoire ne les aurait pas compris. Le prâkrit est très-près du pâli, qu'ont employé les bouddhistes pour parler au peuple. — [2] M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, tome II, pages 43 et suivantes.— [3] M. Chr. Lassen, *Institutiones linguæ pracriticæ*, pages 4 et 65; *Indische Alterthumskunde*, tome II, page 1160. — [4] Il faut lire, sur ce sujet, l'ouvrage que MM. E. Burnouf et Chr. Lassen ont publié en collaboration au début même de leurs études, *Essai sur le pâli*, et la grammaire pâlie de Clough.

régulières. C'est en pâli que sont écrits les livres sacrés de Ceylan, transmis plus tard au Birman. Mais à quelle époque et dans quelle partie de l'Inde précisément le pâli a-t-il été parlé? C'est ce qu'on ne sait pas avec la certitude désirable. Si l'on en croit les bouddhistes, le pâli serait plus ancien que le sanscrit lui-même, et c'est le sanscrit qui serait une dérivation du pâli. Cette prétention de sectaires n'est pas soutenable; et, pour peu qu'on ait comparé les deux langues, il n'y a pas plus de doute sur leur filiation qu'il n'y en a de la langue italienne au latin. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que les originaux pâlis ont été apportés à Ceylan lors de la conversion de l'île au bouddhisme, sous le règne du grand Açoka, trois siècles avant l'ère chrétienne à peu près. C'est du Magadha qu'ils sont venus avec les apôtres mêmes de la foi nouvelle, et l'on a pu en inférer avec la plus grande vraisemblance que le pâli était la langue populaire de cette province, où a vécu le Bouddha, et que c'est en pâli que le Bouddha a fait ses longues prédications qui ont entraîné les peuples, et qui sont déposées à la fois sous forme sanscrite dans la collection du nord, et sous forme pâlie dans la collection singhalaise du sud.

Mais à ce système, qui semble avoir pour lui les apparences les mieux fondées, il y a cependant des objections fort graves. Le pâli n'est pas tout à fait le mâgadhi tel qu'on le trouve dans les drames [1]. Bien plus, il n'est pas davantage le mâgadhi des inscriptions de Piyadasi, contemporaines de la conversion de Ceylan au bouddhisme. Ces divergences ont fait élever des doutes sur l'usage du pâli, comme idiome vulgaire à l'époque de la prédication de Çâkyamouni. Mais il semble qu'on peut concilier, dans une certaine mesure, tous ces faits, en remarquant la différence des temps et peut-être aussi des localités dans une même province. Il se peut fort bien que le pâli fût le mâgadhi de l'époque et des populations auxquelles s'adressait le Tathâgata. Sous le règne d'Açoka, c'est-à-dire trois siècles plus tard, ce dialecte pouvait avoir déjà subi, dans l'usage populaire, des altérations assez considérables, et être devenu ce qu'on le voit dans les inscriptions, ou dans les drames qui leur sont postérieurs. Il est possible en même temps que le pâli, tel que l'avait parlé le Bouddha, ait été conservé dans les livres à l'état de langue

[1] Pour démontrer ce fait M. J. Muir a dressé ici encore de nombreux tableaux, où le pâli est comparé au sanscrit et au prâkrit. Il y a des mots qui sont tout à fait identiques ou à peu près identiques entre le prâkrit et le pâli. Mais, dans la plupart des cas, le pâli est beaucoup plus près du sanscrit; et c'est là ce qui doit faire présumer que le pâli est le plus ancien des prâkrits et un des moins altérés. (M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, tome II, pages 85 à 104.)

sainte, et que ce soit à ce titre qu'il ait été reçu dans l'île de Ceylan, bien que Mahendra et ses compagnons parlassent un pâli quelque peu différent. Mais je ne veux pas trop insister sur cette hypothèse, et je me borne seulement à ajouter que, si elle était admise, il en résulterait que la rédaction pâlie des écritures bouddhiques serait plus ancienne que la rédaction sanscrite telle qu'elle a été découverte au Népâl [1]. Les bouddhistes, pour se mettre plus tard au niveau des brâhmanes, leurs ennemis, auraient rédigé en sanscrit la *Triple Corbeille*, et ils auraient eu deux versions de leurs écritures, l'une destinée aux classes supérieures, et l'autre mise à la portée des classes populaires.

M. J. Muir fait sur les inscriptions de Piyadasi ou Açoka le même travail qu'il a déjà fait sur les prâkrits et sur le pâli. Il compare ces inscriptions entre elles, et, en outre, avec le pâli et le sanscrit dont il les rapproche. On se rappelle que ces inscriptions, si importantes à tous égards, ont été découvertes il y a vingt-cinq ans dans plusieurs parties de l'Inde fort distantes. Les unes sont gravées sur des colonnes, comme à Dehli, Allahabad, Mathiah et Radhia; les autres le sont sur des rochers, comme à Guirnar dans le Guzarate, à Dhauli près de Kuttak dans l'Orissa, et à Kapour di Guiri près de Peshaver. Toutes ont le même objet : ce sont des instructions morales adressées par le pieux monarque à ses peuples, pour les éclairer et les affermir dans les pratiques du bouddhisme [2]. Les dialectes dans lesquels elles sont composées offrent assez peu de différences soit entre eux, soit avec le sanscrit. Mais les plus curieuses, sous ce rapport, sont les inscriptions des rochers. Celles des colonnes sont écrites dans une langue à peu près

[1] On ne saurait trop déplorer que la mort ait empêché Eugène Burnouf de faire, pour la collection du sud, ce qu'il avait fait pour celle du nord. Il se proposait de les comparer l'une à l'autre; et il est certain qu'il aurait tiré de ces rapprochements les lumières les plus précieuses. Il nous aurait du moins appris tout ce qu'on peut savoir d'après les documents actuellement parvenus en Europe. Il est peu probable que ce travail si important puisse être recommencé d'ici à longtemps. Burnouf n'a pu en donner que quelques spécimens dans les appendices au *Lotus de la bonne loi*. — [2] Interprétées d'abord par James Prinsep, les inscriptions d'Açoka ont été étudiées de nouveau tout au long par H. H. Wilson dans le XII[e] volume de la Société royale asiatique de Londres. Eugène Burnouf y a consacré le dixième de ses appendices si savants au *Lotus de la bonne loi;* et l'on peut regarder son interprétation comme définitive. M. Chr. Lassen s'est aussi beaucoup occupé de ces inscriptions d'Açoka en traitant du règne de ce grand prince (*Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 215 et suiv.). Son point de vue est principalement historique. James Prinsep, Wilson E. Burnouf se sont appliqués surtout au déchiffrement et à l'explication de ces monuments. M. J. Muir a été amené, par l'objet de ses recherches, à les considérer exclusivement sous le rapport de la langue dans laquelle ils sont écrits.

uniforme et qu'on peut croire officielle; au contraire celles de Guirnar, de Dhauli et de Kapour di Guiri, portent davantage l'empreinte des idiomes locaux. Aussi c'est à ces dernières que M. J. Muir s'arrête plus spécialement; et les résultats généraux qu'il tire de la comparaison avec le sanscrit et le pâli confirment ceux qu'avait déjà indiqués M. H. H. Wilson. L'inscription de Guirnar dans le Guzarate est celle qui se rapproche le plus du pâli; celle de Dhauli est plus voisine du mâgadhi, et celle de Kapour di Guiri est moins éloignée du sanscrit que les deux autres. En résumé, on peut dire avec M. H. H. Wilson que le caractère commun de ces inscriptions, faites pour être lues par le peuple, c'est d'être un pâli encore peu formé, mais déjà très-reconnaissable.

Après les inscriptions de Piyadasi, le pâli des livres sacrés et le prâkrit des drames, reste l'idiome des Gâthâs bouddhiques, qui n'est guère moins curieux que tous ceux que nous venons de passer en revue. Les Gâthâs sont des morceaux écrits en vers dans les Soûtras développés (*Mâhavaipoulya Soûtras*), et répétant fidèlement, sous forme rhythmique, ce qui vient d'être déjà exposé en prose. Le texte de la prose est un sanscrit très-pur sous le rapport de la grammaire, tandis que les Gâthâs sont écrits en un style qui semble détruire et défier toutes les formes grammaticales. E. Burnouf, qui a signalé le premier cette étrange disparate [1], en étudiant la collection du Népâl et en classant les Soûtras, a été fort embarrassé d'en donner une explication satisfaisante. Trouvant le style des Gâthâs d'une incorrection et d'une barbarie choquantes, il a proposé ces deux hypothèses : ou les Gâthâs sont l'œuvre d'une grossière ignorance; ou ils ont été composés hors de l'Inde, dans le Kachemire par exemple, et dans des pays où la langue sanscrite était mal connue et très-imparfaitement cultivée.

Cette opinion, venue d'un tel juge, a été combattue malgré l'autorité qu'elle semblait avoir; et un savant pandit nommé Babou Radjendralâl Mitra a tranché la difficulté d'une tout autre manière [2]. Selon

[1] Eug. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 105. Cette double rédaction a été considérée par Eug. Burnouf comme un des signes distinctifs entre les Soûtras développés et les Soûtras simples, qui sont presque tout entiers en prose et qui ne contiennent que très-rarement des stances fort courtes, écrites dans la même langue que le reste. Au contraire les Soûtras développés reproduisent tout au long dans les Gâthâs les récits d'abord donnés sous forme ordinaire. Il ne faut pas, d'ailleurs, confondre les Soûtras développés avec les Soûtras du Grand Véhicule. — [2] La dissertation de M. Babou Radjendralâl Mitra se trouve dans le 6e numéro du Journal de la Société asiatique du Bengale pour 1854. Elle est écrite en fort bon anglais; et l'auteur paraît très-instruit dans la littérature

lui, le style des Gâthâs n'est pas aussi grossier qu'on l'a cru. Il est bien vrai que toutes les règles de la grammaire sanscrite y sont négligées, et que la déclinaison et la conjugaison y sont violemment défigurées. C'est aux nécessités du mètre qu'on a fait tous ces sacrifices. Mais, au milieu même de cette confusion apparente, il y a des lois, et la syntaxe est au moins assez bien respectée[1]. Loin que le style en lui-même, indépendamment de la forme des mots, atteste de la grossièreté ou de l'ignorance, la poésie des Gâthâs est, au contraire, pleine d'élégance et de raffinement. Les mètres les plus variés, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, y sont employés avec une aisance qui ne s'acquiert que par une culture assidue. Les auteurs sont aussi familiers que personne avec toutes les subtilités de la logique et de la métaphysique hindoues; ils en possèdent les ressources les plus délicates, et parfois leurs expressions, qui ne semblent jamais les embarrasser, ont une rare beauté.

En s'appuyant sur ces divers motifs, M. Babou Radjendralâl Mitra conclut que les Gâthâs ne méritent pas le dédain qu'on a eu pour eux[2]. Mais d'où viennent-ils et à quelle époque peut-on les rapporter? Faut-il croire qu'ils ont été composés dans des contrées limitrophes de l'Inde, et très-postérieurement au Bouddha? L'auteur hindou ne le pense pas. Il croit que les Gâthâs sont contemporains des Soûtras, dans lesquels on les trouve; ce sont des bardes populaires qui ont répété en vers, à la foule des fidèles, ce que le texte canonique en prose apprenait aux classes supérieures et plus éclairées. Si l'on admet cette hypothèse, les Gâthâs seraient certainement la déviation la plus ancienne du sanscrit, et ils re-

hindoue. Il tient d'ailleurs la science de Burnouf en la plus haute estime, tout en différant d'opinion avec lui. — [1] Ainsi, pour les besoins de la mesure, des voyelles brèves sont allongées; des voyelles longues sont changées en brèves; on élide des voyelles et jusqu'à des consonnes; on divise les diphthongues et les consonnes composées en leurs éléments simples. A d'autres égards on néglige les genres, les nombres et les cas; on abrége une foule d'inflexions; dans la composition des mots entre eux, on n'observe pas plus les règles que dans leurs terminaisons spéciales etc. (Voir M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, t. II, p. 130.) — [2] Outre cette discussion de M. Babou Radjendralâl Mitra, M. Albrecht Weber avait déjà fait quelques objections à l'hypothèse de E. Burnouf (*Indische Studien*, t. III, p. 139). Loin que le sanscrit fût moins bien connu dans le Kachemire que dans le centre de l'Inde, il est certain, au contraire, que c'est dans les provinces du nord-ouest que la grammaire a été cultivée avec le plus de succès et de persévérance. Pânini est né à Çâlâtoura, du royaume de Gândhâra, dans le nord de l'Inde, et l'on peut voir, dans les *Mémoires de Hiouen-thsang*, combien les lettres étaient en honneur dans le royaume de Kachemire. (Voir les *Mémoires de Hiouen-thsang*, traduits par M. Stanislas Julien, t. I, p. 125, 168.)

présenteraient assez bien le langage de la multitude dans quelques-unes des provinces et à l'époque où le Bouddha a paru. Ce qui peut donner plus de poids à cette conjecture, c'est que les Gâthâs sont déjà mentionnés dans les inscriptions d'Açoka, ainsi que le remarque Burnouf [1], et qu'on ne peut douter dès lors qu'ils ne remontent à une très-haute antiquité.

Il semble résulter des recherches précédentes que le sanscrit est la source commune d'où sont sortis tous ces dialectes plus ou moins purs, et qu'il fut un temps, antérieur même au bouddhisme, où le sanscrit était une langue vulgaire et parlée comme toutes celles qu'il a enfantées. Sur ce point si important, les philologues ne sont point d'accord; et, tandis que MM. Chr. Lassen et Benfey, pour ne nommer qu'eux, admettent cette théorie, M. Albrecht Weber la repousse. Selon lui, le sanscrit et tous les dialectes ou prâkrits sont contemporains, et ils sont également issus du dialecte védique tel qu'il subsiste dans les mantras. Seulement le sanscrit védique devenait, en se modifiant, une langue savante à l'usage des brahmanes, tandis que les autres idiomes restaient le langage ordinaire du peuple. Ce qui peut concilier à cette hypothèse de M. Albrecht Weber une vraisemblance assez grande, c'est que, en effet, il est bien impossible que le sanscrit, sous la forme où nous le trouvons dans des monuments, même aussi anciens que les brâhmanas, ait jamais pu être parlé. Avec ses composés déjà si longs, quoiqu'ils le soient alors bien moins qu'ils ne le seront plus tard, on ne peut supposer qu'il ait jamais servi à un autre usage que des compositions écrites. Mais il semble qu'à l'état où le sanscrit se présente dans le Véda, il a pu fort bien être parlé tout aussi facilement que les autres prâkrits [2].

Il faut convenir que, sur ces origines si lointaines, il plane toujours,

[1] Eug. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, X[e] appendice, p. 729. Le *Lotus de la bonne loi* est un spécimen complet de ces Soûtras développés, écrits moitié en prose, moitié en gâthâs, qui ne font que reproduire rhythmiquement les développements précédents. Dans le *Lalita vistâra*, il y a bien aussi des stances; mais elles sont courtes et ne sont pas précisément des Gâthâs comme ceux du *Lotus*. — [2] Je crois qu'il faut toujours avoir le soin de faire cette distinction, et, si on la néglige, on s'expose à confondre des choses très-dissemblables. Le terme de sanscrit est fort général, et le sanscrit dont les pandits se servent de nos jours n'est pas celui des Védas et des Brâhmanas, ni même celui des codes et des poëmes épiques. Le sanscrit devient de plus en plus compliqué à mesure qu'il vieillit, et plus ses formes sont simples, plus elles sont rapprochées de l'origine. Il faut donc se rappeler toujours que la langue sanscrite, depuis les Védas jusqu'à nous, a eu des phases très-diverses, comme notre langue française depuis Joinville jusqu'au XIX[e] siècle. Mais notre langue n'a pas cessé d'être parlée.

quoi qu'on fasse, une très-grande incertitude, et prétendre arriver, sur tous les points, à des résultats incontestables, ce serait risquer bien des mécomptes. M. J. Muir semble se décider, avec MM. Christian Lassen et Benfey, pour l'opinion la plus répandue, celle qui admet que, durant un certain temps, le sanscrit a été la langue usuelle des Âryas; et les arguments sur lesquels il s'appuie sont nombreux et puissants. Je les résume ici pour en donner une idée générale. D'abord M. J. Muir remarque que le sanscrit védique n'est pas plus compliqué dans ses formes que le pâli et les prâkrits, et que, si ces dialectes ont été en usage, comme on n'en peut douter, il n'y a plus de raison de croire que le sanscrit n'y ait pas été comme eux. En second lieu, l'exemple du latin et de toutes les langues néo-latines démontre clairement[1] la révolution analogue qu'a éprouvée le sanscrit, cessant peu à peu d'être usuel quand les dialectes sortis de son sein fécond continuaient à l'être. Le latin est passé de l'état de langue parlée à l'état de langue savante, tandis que l'italien, le français, l'espagnol, etc. lui ont succédé.

D'un autre côté, puisque les drames mettent le sanscrit dans la bouche des brahmanes et des hautes classes, il en résulte que le sanscrit était leur langage habituel, et l'on ne voit pas, dès lors, pourquoi tous les Âryas n'auraient pas, à l'origine, parlé sanscrit, puisque le sanscrit a été certainement une langue courante dans une partie de la population. A ces premiers arguments, M. J. Muir en ajoute d'autres. Les *Lois de Manou*[2] établissent une différence profonde entre la langue des Âryas, qui ne pouvait être que le sanscrit, et celle des Dasyous et des Mlétchhas, qui parlaient ou des idiomes indigènes, ou des idiomes étrangers. Pour les grammairiens hindous les plus anciens, Yâska[3], par exemple, l'auteur du *Niroukta*, la langue védique est déjà si différente de la langue de leur temps, qu'il faut faire des lexiques spéciaux pour l'éclaircir et la comprendre. Mais ces auteurs se réfèrent sans cesse à une langue parlée (*bhâshâ*), qu'ils opposent à l'idiome des Védas, et qui ne peut être autre que le sanscrit, si ce n'est à leur époque même, du moins à une

[1] M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, p. 156 et suiv. a donné des tableaux comparatifs fort curieux de ces déviations similaires dans le latin et l'italien, d'une part, et, d'autre part, dans le sanscrit et les prâkrits. — [2] *Lois de Manou*, l. X, çloka 45. Il semble résulter de ce passage de Manou que le langage des Âryas (le sanscrit) était parlé par toutes les castes pures : brahmanes, kshattriyas, vaïçyas et çoûdras. — [3] Yâska est certainement antérieur à Pâṇini, et ainsi il vivait dans le v^e siècle environ avant l'ère chrétienne. (Voir M. Max Müller, *A history of ancient sanscrit literature*, p. 304 et suiv. sur la date de Pâṇini.) Le *Niroukta* est un des monuments les plus importants pour la discussion qui nous occupe ici.

epoque peu antérieure. Enfin, dans les poëmes épiques, et spécialement dans le Râmâyaṇa[1], il est plusieurs fois question de la langue sanscrite parlée par les guerriers et les brahmanes.

Un examen rapide de la collection védique complète ces arguments, et M. J. Muir démontre que les mantras du Ṛig-Véda, bien qu'ils ne soient pas tous d'une seule et même époque, représentent cependant la langue sanscrite dans son état primitif, quand elle était vivante et parlée par le peuple entier des Âryas. Il arrive ainsi peu à peu à des conclusions qui ne s'éloignent guère de celles de M. Albrecht Weber, et il admet que le sanscrit védique a subi, dans les époques reculées, une double altération : d'une part, se formaient, issus de ce sanscrit, des dialectes provinciaux, qui ont fini par être ceux que nous connaissons; et, d'autre part, s'organisait une langue savante, successivement accrue par les grammairiens, qui, soustraite à l'usage vulgaire, restait sans changements considérables et presque sans altérations jusqu'à nos jours[2]. En d'autres termes, c'est accepter le système de M. Albrecht Weber, qui ne nie pas que l'idiome védique n'ait été parlé, mais qui soutient seulement que le sanscrit des Brâhmanas et des Soûtras n'a pas pu l'être. Sur ces deux points, il serait difficile d'être d'un autre avis, mais il reste toujours à savoir quelle époque a vu naître le sanscrit savant, et a vu le sanscrit des Védas cesser d'être une langue populaire[3].

Mais ne peut-on pas remonter plus haut que le sanscrit védique? et, puisqu'on connaît aujourd'hui ses ressemblances évidentes avec le zend, le grec et le latin, sans compter encore plusieurs autres langues, n'est-il pas possible, grâce à ces rapprochements incontestables, de parvenir à des temps plus reculés que tous les autres où le sanscrit même du Ṛig-Véda était encore à l'état de formation avant de se séparer du tronc commun? C'est une recherche à laquelle M. J. Muir procède avec une prudente circonspection, et où il tâche de ne rien donner à l'hypothèse. Il s'occupe d'abord des affinités du sanscrit et du persan; et il n'a pas de peine à prouver que le persan, dans sa partie ancienne et non altérée par l'arabe, est très-proche du sanscrit, précisément parce

[1] *Râmâyaṇa*, Soudara Kâṇḍa, ch. XXIX, çlokas, 16 et 17, édition de M. Gorresio, t. IV, p. 276. — [2] M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, t. II, p. 223. — [3] Cette longue investigation philologique, qui remplit la moitié de ce second volume, avait surtout pour objet de démontrer que les Âryas étaient venus par le nord-ouest dans la presqu'île; mais cette question même se confond avec celle que M. J. Muir traite dans son second chapitre. En recherchant quelles sont les affinités des Âryas avec le reste de la famille indo-européenne, il prouve aussi qu'ils sont sortis du même berceau.

que cet antique élément du persan n'est que le zend conservé dans les livres sacrés des Parsis[1]. Ce qu'il fait pour le zend, il l'applique également au grec et au latin; et, comme les quatre langues ont tout à la fois une partie semblable et des différences frappantes, on ne peut expliquer ces phénomènes qu'en supposant une source commune où toutes les quatre ont puisé et que toutes ont modifiée selon des circonstances particulières. Le zend, qui appartenait à un pays limitrophe de l'Inde, est aussi le plus ressemblant au sanscrit, tandis que le grec et le latin, qui allaient se développer dans des contrées si lointaines et sous des climats si différents, s'en écartent bien davantage. Le zend, le grec et le latin sont des frères et non des fils du sanscrit; car il y a dans le latin, dans le grec et le zend, certaines formes de mots plus anciennes que les formes sanscrites elles-mêmes, qu'elles expliquent loin d'être expliquées par elles.

On est donc amené à supposer nécessairement qu'à une époque primitive les peuples qui, plus tard, ont parlé le sanscrit, le zend, le grec et le latin, ne formaient qu'un seul et même peuple, ne parlaient qu'une seule et même langue, et que ce sont des essaims successifs qui se sont répandus dans les contrées occidentales à des distances plus ou moins grandes. Ceux qui devaient être un jour les Grecs et les Romains se sont détachés les premiers; les Iraniens ou Persans ne sont partis que plus tard, et les Âryas, qui seuls devaient se diriger vers l'est, ont été les derniers à quitter la mère contrée. Quelle était cette contrée privilégiée d'où sont sorties les populations les mieux douées et les plus illustres de toute la famille humaine? C'est en vain qu'on interroge toutes les traditions et tous les monuments[2]; ils ne peuvent rien nous apprendre de précis, et tout ce qu'on entrevoit de moins vague et de

[1] M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, t. II, p. 227 et suiv. a dressé de longs tableaux comparatifs du sanscrit et du persan d'abord, puis du sanscrit et du zend, du grec et du latin. Ces tableaux comprennent des noms et des adjectifs, des prépositions et des particules, des noms de nombres, des verbes et des participes. Ces rapprochements ne sont pas nouveaux, mais ils sont ici très-bien faits et très-bien choisis. M. J. Muir compare aussi les déclinaisons et les conjugaisons dans les quatre langues. — [2] C'est à peu près en vain que M. J. Muir (*Original sanscrit texts*, t. II, p. 323 à 344) a consulté les traditions des Hindous et des Iraniens sur le séjour primitif des deux peuples. Les documents sanscrits et le premier Fargard, d'ailleurs si important, du Vendidad-sadé, sont également inféconds; et, jusqu'à présent du moins, il est impossible d'en tirer quelque lumière. Ce n'est pas seulement l'éloignement des temps qui est un obstacle insurmontable; c'est aussi l'esprit de ces peuples, qui n'ont jamais su observer les faits d'aucun genre avec la moindre exactitude.

moins obscur, c'est que le berceau commun a été placé au nord-est de l'Iran, au nord-ouest de l'Inde, dans ces âpres contrées que l'antiquité appelait la Bactriane, et qui avoisinaient les sources de l'Oxus. C'est là aussi le point que désignent implicitement les hymnes védiques, qui sont encore les documents les plus authentiques et les moins incomplets que nous puissions consulter; car il faut se contenter d'admettre, avec M. J. Muir, que c'est l'Asie centrale qui a été le berceau de la famille indo-européenne. L'indication est bien générale sans doute, mais elle n'est pas fausse; et l'on risquerait trop de se tromper en voulant la déterminer davantage. Les Âryas ne sont pas autochthones dans l'Inde, et c'est du nord qu'ils y sont venus[1].

Mais, une fois entrés dans la presqu'île par les passes du Kaboul et en franchissant l'Indus, comment les Âryas se sont-ils avancés vers l'est et le sud? C'est là une question moins obscure que les précédentes, et sur laquelle nous pouvons avoir quelques renseignements assez sûrs, bien que peu détaillés. Pour la résoudre, c'est aux textes védiques, et surtout au Rig-Véda, qu'il faut encore s'adresser. Dans une foule de passages, que M. J. Muir a recueillis avec le plus grand soin[2], le Rig-Véda distingue les Âryas de leurs ennemis, désignés, en général, sous le nom de Dasyous. Les Dasyous sont représentés comme des peuples redoutables; ils diffèrent des Âryas par la couleur, par le langage, par la religion, par les mœurs, qui semblent fort grossières. Les Dasyous mangent de la chair crue, et ils sont même anthropophages; mais, tout barbares qu'ils sont, déjà ils ne forment plus des peuplades errantes. Ils occupent si bien le sol, qu'ils le défendent contre les envahisseurs, et qu'ils habitent des villes dont il faut faire le siége. Évidemment les Dasyous ne sont que les indigènes, premiers occupants de la contrée, qu'il faut combattre et vaincre pour la leur arracher.

Après le passage de l'Indus et l'établissement dans le Pandjâb, les Âryas paraissent avoir séjourné d'assez longs siècles dans ces pays fertiles; et c'est là, selon toute apparence, qu'ont été composés la plupart des hymnes védiques. Cette portion de l'Inde, qui s'étend jusqu'à la Sarasvatî, est appelée par Manou le Brahmâvartta[3]. Le Kouroukshétra,

[1] C'est l'opinion la plus ordinairement reçue, et elle a été partagée par presque tous les indianistes. Il n'y a guère eu que M. A. Curzon, qui a cru, d'après les témoignages hindous, que les Âryas étaient autochthones. M. J. Muir a réfuté cette théorie, qui ne repose que sur des bases très-peu solides. (*Original sanscrit texts*, t. II, p. 299 et suiv.) — [2] M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, t. II, p. 374 à 414. Il y a des passages du Rig-Véda sur les Dasyous qui n'ont qu'un sens mythologique, comme l'auteur le remarque. — [3] *Manou*, livre II, çlokas 17 à 24. Dans ce fameux

où s'est livrée la grande bataille des Kourous et des Pandous, en est voisin; et c'est une région presque aussi sainte. A cette époque les Âryas n'ont pas encore atteint les monts Vindhyas, et ils les connaissent assez mal même au temps de Manou. Ils s'éloignent peu à peu des bords de la Sarasvatî et s'étendent vers l'est jusqu'à la Yamounâ, et bientôt jusqu'au Gange, et, vers le sud, jusqu'à la grande chaîne de montagnes qui les séparaient du Dékhan, et qu'ils ont eu la plus grande peine à franchir.

Le Râmâyaṇa donne dans son ensemble une assez juste idée des obstacles que les Âryas durent rencontrer en pénétrant dans le sud, après avoir passé les monts Vindhyas. Les indigènes paraissent alors s'être divisés, les uns secondant l'entreprise de Râma, les autres s'efforçant de l'arrêter. Les premiers sont représentés par les singes et les ours, les seconds par les féroces Râkshasas, dont le pouvoir s'étend, non-seulement sur l'île de Langkâ, mais aussi sur une grande partie du continent, où ils massacrent les saints anachorètes qui ont essayé d'introduire le culte brahmanique dans leurs forêts[1]. Après le Râmâyaṇa, il n'y a guère d'autres monuments indigènes qu'on puisse consulter sur les tribus du sud de la presqu'île. Mais les langues qu'elles parlent à cette heure encore démontrent assez que ces peuples n'étaient pas de la race des Âryas. De nos jours ces langues sont au nombre de quatre principales : le tamoul, le télougou, le canarèse et le malayâlim. Elles ont toutes reçu des mots sanscrits en quantité plus ou moins grande, quand la domination brahmanique s'étendit sur ces contrées. Mais la constitution propre de ces idiomes, que l'on comprend d'ordinaire sous le nom générique de *dravidiens*, les sépare radicalement du sanscrit, et l'on ne peut douter qu'ils ne fussent fort

passage très-souvent cité, le Brahmâvartta est placé entre la Sarasvatî et la Drishadvatî. Les contrées limitrophes sont le Kouroukshétra et les pays des Matsyas, des Pantchalas et des Çoûrasénas. Le Madhyadésa ou pays central comprend toutes les régions entre l'Himâlaya et les monts Vindhyas. Le Madhyadésa est appelé aussi par Manou l'Âryâvartta. Selon lui l'Âryâvartta s'étend d'un océan à l'autre. En dehors de ces limites, où les Âryas doivent nécessairement habiter, il n'y a que des Mlétchhas, c'est-à-dire des barbares. (Voir M. J. Muir, *Original sanscrit texts*, t. II, p. 417.) — [1] Voir dans le *Journal des Savants*, années 1859 et 1860, l'analyse détaillée que j'ai donnée du Râmâyaṇa. Je crois bien qu'il y a dans ce poëme un écho affaibli des traditions nationales; mais il ne faut user de ce témoignage qu'avec la plus grande réserve. Le poëme entier atteste une imagination exubérante et désordonnée; le génie hindou est si peu capable de faire de l'histoire, même quand il s'y applique, qu'on ne peut trouver la moindre valeur allégorique à ses fictions; elles sont purement arbitraires.

antérieurs à l'invasion des Âryas, aussi bien que les races dont ils sont le langage.

En résumé, on peut, avec M. J. Muir, regarder comme acquis à l'histoire les fait suivants. Les Âryas, sortis de la même souche que les Iraniens de la Perse et que les peuples les plus illustres de l'antiquité grecque et latine, ont quitté les derniers la patrie commune pour se diriger dans l'Inde par le nord-ouest de la presqu'île. Ils ont chassé devant eux les populations indigènes, qui, dans cette partie de l'Hindoustan, ont oublié à peu près complétement leur propre langue pour adopter celle de leurs vainqueurs. Ils se sont avancés par des progrès constants au sud et à l'est; mais c'est surtout dans le nord que leur civilisation a dominé. Bien qu'ils aient fait aussi la conquête de la partie méridionale, leur pouvoir y a été moins assuré, et leur empreinte moins profonde. Les populations aborigènes du Dékhan se sont converties à la foi brahmanique; mais elles ont gardé de leur ancienne indépendance des caractères très-reconnaissables, même aujourd'hui, et les idiomes qu'elles emploient ont fait très-peu d'emprunts à la langue des Âryas tandis que ceux du nord n'en sont guère que des contrefaçons et de dégénérescences. C'est la philologie comparée la plus exacte qui fournit ces résultats incontestables.

Dans un troisième volume, M. J. Muir s'applique à les fortifier encore par une étude spéciale des Védas. Nous verrons, dans un dernier article, ce qu'il a pu ajouter de neuf aux travaux dont la littérature védique a été récemment l'objet, surtout de la part de M. Max Müller.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

M. Biot.

L'illustre doyen de l'Institut, du Collége de France et du Bureau des longitudes, M. Biot, dont la vigoureuse vieillesse semblait braver les années, a succombé le 3 février 1862, à la suite d'une courte maladie. Le *Journal des Savants* perd un de ses meilleurs, un de ses plus zélés rédacteurs. L'âge, en effet, n'avait affaibli ni le talent ni l'ardeur de M. Biot. Son amour pour l'étude, transformé en véritable passion, loin de diminuer, augmentait plutôt de jour en jour. Une coopération continuelle aux travaux de trois Académies ne suffisait pas à son infatigable activité. Mêlé, depuis plus de soixante-cinq ans, au prodigieux mouvement scientifique du XVIII[e] et du XIX[e] siècle, M. Biot tenait à se rendre compte de toutes les découvertes. S'étant occupé de tout, ayant approfondi presque tout, il pouvait écrire utilement sur les sujets les plus divers, et la haute renommée dont il jouissait donnait à ses éloges, à ses critiques, à ses conseils, une imposante autorité. En louant les modernes, il n'oubliait pas les anciens, et son équitable érudition renouait sans cesse la chaîne des temps. Aussi quels services n'a-t-il pas rendus aux sciences par la longue série d'articles si variés dont il a enrichi ce recueil! Quelle grâce d'ailleurs et quelle clarté dans le style! Comme il savait à la fois instruire et plaire! On pourra, j'en conviens, ne pas admettre complétement quelques-unes de ses appréciations : qui donc est infaillible? Mais, dans les endroits mêmes où nous sommes portés à croire qu'il se trompe, il sait encore intéresser, que dis-je, il nous éclaire encore par des rapprochements historiques curieux ou par des remarques fines et justes, qu'on dégage aisément des idées moins heureuses qui les entourent.

Nous ne suivrons pas M. Biot dans les détails de sa carrière, uniquement consacrée aux sciences et aux lettres, qu'il n'a jamais séparées. Analyser et juger tant de productions, dans des genres si différents, sera sans aucun doute une œuvre très-délicate. Plus tard peut-être oserons-nous pourtant nous hasarder à l'entreprendre, en partie du moins. Ne gâtons pas d'avance un beau sujet par de vagues aperçus. Contentons-nous de dire que les débuts de M. Biot ont été faciles. Il n'a point connu ces luttes contre la pauvreté qui parfois aiguisent l'esprit, mais souvent aussi l'énervent. Les circonstances l'ont aidé. Il est arrivé très-jeune aux plus hautes positions qu'un savant puisse ambitionner. Ainsi dégagé des préoccupations matérielles, il a doucement livré sa vie entière à l'étude. Cultiver en paix son intelligence et sans cesse la fortifier par l'exercice

même auquel on la soumet, n'est-ce pas le bonheur du sage, n'est-ce pas le vrai bonheur?

Hélas! il n'y a pas sur la terre de bonheur sans mélange. M. Biot a été deux fois cruellement frappé, et la plaie a dû saigner longtemps, car M. Biot a survécu longtemps à son fils et à sa femme. Édouard Biot n'a siégé qu'un instant à l'Académie des inscriptions. Quelques années après, sa mère l'a suivi dans la tombe. Madame Biot avait un cœur excellent et un esprit supérieur. Elle joignait une modestie sincère à beaucoup d'instruction et de goût : les ouvrages charmants qu'elle a composés ne sont pas sortis du cercle d'un petit nombre d'amis. Le jour où M. Biot l'a perdue, il a perdu son ange protecteur. Cependant il lui est resté des consolations dans sa famille. Son petit-gendre, M. Francis Lefort, ingénieur et savant distingué, l'a aidé dans quelques-unes de ses publications. En appelant M. Biot dans un monde plus tranquille, Dieu lui a peut-être épargné de nouvelles douleurs. Sa réputation ne pouvait plus grandir : il l'a du moins soutenue jusqu'au bout. A quatre-vingt-huit ans, il est mort plein de vie : cela vaut mieux que de mourir trop tard.

J. LIOUVILLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 3 avril, l'Académie française a élu M. Octave Feuillet à la place vacante par la mort de M. Scribe.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le 14 avril, l'Académie des sciences a élu M. Ossian Bonnet à la place vacante, dans la section de géométrie, par la mort de M. Biot.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Le 12 avril, M. Beulé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. F. Halévy, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire jusqu'à la paix de Nimègue, par Camille Rousset, professeur d'histoire au lycée Bonaparte. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier, 1862, deux volumes in-8° de XI-546 et 579 pages. — Publié depuis quelques mois seulement, l'important ouvrage de M. C. Rousset est déjà en possession d'un légitime succès, et l'Académie française, en le jugeant digne du grand prix Gobert, vient de le signaler suffisamment comme l'un des meilleurs travaux historiques de ce temps-ci. L'histoire de Louvois est en réalité l'histoire politique et militaire des trente premières années du règne de Louis XIV. Pour traiter ce grand sujet d'une manière neuve et avec toute l'autorité désirable, l'auteur a eu recours à une source d'information authentique. Il a principalement puisé les éléments de son récit dans les archives du Dépôt de la Guerre, où la correspondance de Louvois, presque entièrement inédite, ne remplit pas moins de 900 volumes. Ces riches matériaux ne pouvaient trouver un plus patient et plus habile explorateur. M. Rousset les a mis en œuvre avec une remarquable sagacité, et en a tiré un livre excellent, où chaque fait, chaque opinion, est toujours accompagné d'une preuve. Les deux premiers volumes de son *Histoire de Louvois* s'arrêtent à la paix de Nimègue (1678). Il reste à publier deux autres volumes qui continueront le récit jusqu'à la mort de Louvois (1691).

Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines, d'après des textes inédits, par M. Émile Charles, docteur ès lettres, professeur de logique au lycée de Bordeaux. Paris, librairie de Hachette, in-8° de XVI-416 pages. — Depuis la première édition de l'*Opus majus*, publiée en 1733 par le docteur Samuel Jebb, on avait fait peu de chose pour remettre en lumière la vie et les œuvres du *Docteur admirable.* De nos jours, les travaux de MM. Cousin et Victor Le Clerc, en France, ceux de MM. Brewer et Kells Ingram, en Angleterre, ont, à la vérité, éclairé plusieurs points importants de la doctrine de Roger Bacon, mais aucun travail d'ensemble n'avait encore été publié sur le célèbre franciscain. C'est cette lacune que M. Émile Charles a entrepris de combler. Son livre s'ouvre par une excellente esquisse de la vie de Bacon,

renfermant de nouveaux et précieux détails tirés de documents pour la plupart inédits. Dans la suite de ce savant travail, l'auteur s'attache, avec une ardeur qui n'est peut-être pas exempte de partialité, à faire ressortir l'importance du rôle joué par Roger Bacon dans le mouvement des esprits au XIII^e siècle. Les amis des études philosophiques remarqueront dans cet ouvrage, digne de leur attention, de précieux fragments inédits des œuvres de Bacon, notamment de l'*Opus minus* et de l'*Opus tertium*.

Des troubadours aux félibres; études sur la poésie provençale, par Louis de Laincel. Aix, imprimerie et librairie de A. Makaire, 1862, in-8° de 414 pages avec portrait. — Tracer un tableau de la littérature provençale depuis son origine jusqu'à notre temps, en faire l'histoire critique, distinguer le caractère général de ses productions en le comparant à celui des littératures française, espagnole et italienne; tel est le plan de cet ouvrage. Toutefois, le but spécial de l'auteur a été de combattre certaines tendances d'une école récente de poëtes méridionaux qui ont pris le nom de *félibres*. Le poëme de *Mireio*, par M. Mistral, peut être regardé, avec les œuvres de MM. Roumanille, Aubanel et Jasmin, comme l'expression la plus heureuse des œuvres de ces partisans de la « Renaissance méridionale. » M. le marquis de Laincel s'attache à démontrer que ces productions, particulièrement le poëme de Mireio, ne sont point écrites en vrai provençal, ni dans aucun dialecte méridional actuel, mais dans une langue de fantaisie formée de mots empruntés soit à l'ancien idiome des troubadours, peu compris aujourd'hui, soit aux patois gascons, limousins, languedociens, béarnais, etc. ou même de mots arbitrairement forgés. Il signale le danger qu'offre, à ses yeux, cette tentative de rénovation du langage dans le midi de la France. Les personnes qui s'intéressent à la langue d'oc liront avec plaisir et avec fruit cet ouvrage, où l'on trouve beaucoup de pièces originales et de précieuses indications bibliographiques.

Poésies de l'époque des Thang (VII^e, VIII^e et IX^e siècle de notre ère), traduites du chinois pour la première fois, avec une étude sur l'art poétique en Chine et des notes explicatives, par le marquis d'Hervey Saint Denys. Paris, imprimerie de Meyer, librairie d'Amyot, 1862, in-8°, de CXII-301 pages. — M. le marquis d'Hervey, qui a déjà publié d'intéressants travaux sur la Chine, s'est proposé, dans ce nouvel ouvrage, de faire connaître, par de fidèles traductions, quelques-unes des œuvres poétiques de l'époque la plus brillante de la littérature chinoise. Cette époque est celle de la dynastie des Thang (de l'an 618 à l'an 909 de notre ère), durant laquelle se distinguèrent surtout les poëtes Thou-fou, Ouang-oey et Si-taï-pé, dont les vers, écrits dans une langue toujours vivante, paraissent jouir encore d'une véritable popularité jusque dans les villages du Céleste Empire. Les pièces réunies dans ce volume sont empruntées aux œuvres de trente-cinq auteurs contemporains des Thang. Elles offrent toutes de l'intérêt pour l'étude des mœurs, de la vie sociale et de la civilisation du peuple chinois; quelques-unes ont un mérite réel de simplicité, de grâce ou d'énergie, que fait très-bien ressortir l'élégante version de M. d'Hervey. Les difficultés de ce travail d'interprétation seront appréciées de tous les sinologues. Ce qui ajoute à la valeur de cet ouvrage, ce sont les notices biographiques et les commentaires qui accompagnent la traduction. Nous devons signaler encore comme un travail considérable, bien écrit et fort instructif, une introduction qui traite de l'art poétique et de la prosodie chez les Chinois.

Discours et plaidoyers de M. Chaix-d'Est-Ange, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, procureur général près la cour impériale de Paris, grand officier de la légion d'honneur, publiés par Ed. Rousse, avocat à la cour impériale. Paris, imprimerie et li-

brairie de Firmin Didot, 1862, 2 vol. in-8° de L-542 et 544 pages. — En recueillant les plaidoiries et les discours de M. Chaix-d'Est-Ange, dont plusieurs sont de brillants modèles, M. Edmond Rousse s'est proposé surtout de mettre sous les yeux des jeunes avocats des exemples profitables, et de leur rappeler des souvenirs dont ils doivent être fiers. Les amis des lettres ne lui en sauront pas moins de gré, et liront avec un vif intérêt l'excellente préface dans laquelle l'éditeur retrace la vie de M. Chaix-d'Est-Ange, caractérise l'éloquence judiciaire et marque l'influence qu'elle a exercée en France depuis le commencement de la Restauration. Le premier volume de ce recueil contient les plaidoyers politiques, réquisitoires et discours officiels de M. Chaix-d'Est-Ange; dans le second volume se trouve un choix des plaidoyers prononcés dans des affaires correctionnelles et criminelles.

Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites conservées à la Bibliothèque impériale, par A. Chéruel, inspecteur général de l'instruction publique. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Charpentier, 1862, 2 volumes in-8°, de xv-519 et 563 pages. — Le surintendant des finances Nicolas Fouquet a joué un grand rôle pendant la première partie du règne de Louis XIV; cependant les mémoires du temps et les historiens modernes ne parlent guère que de sa chute. Les causes de l'élévation de ce personnage, ses relations avec Mazarin, les services qu'il lui rendit pendant la Fronde, n'ont jamais été complétement exposés. Il reste du surintendant et de son frère, l'abbé Fouquet, un grand nombre de lettres écrites au moment même où les événements s'accomplissaient. M. Chéruel s'est surtout servi de ces documents pour faire connaître le rôle politique des deux frères. Les papiers trouvés dans la cassette de Fouquet, et conservés à la Bibliothèque impériale, ont fourni aussi à son savant historien des renseignements authentiques pour les dernières années de la carrière administrative du ministre. Ces précieux matériaux, mis en œuvre avec une grande habileté, ont permis à M. Chéruel de composer un remarquable travail, digne de l'attention de tous ceux qui veulent étudier sérieusement notre histoire.

Physiologie de la pensée; Recherche critique des rapports du corps à l'esprit, par M. Lélut, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1862, 2 vol. in-12, de xxxii-399 et de 478 pages. — La mystérieuse question des rapports entre l'âme et le corps a, de tout temps, préoccupé les penseurs, surtout ceux qui réunissaient la science du philosophe aux connaissances et à l'expérience du physiologiste. C'est à ce double titre que M. Lélut a poursuivi les recherches dont il présente aujourd'hui le résultat. Le savant auteur ne prétend pas avoir résolu ce grand problème des relations de l'âme avec le corps. Non-seulement, selon lui, nous n'en saurons jamais beaucoup plus long que nous n'en savons maintenant, mais nous ne pouvons, nous ne devons guère plus en savoir. « Cette science, dit-il, « est étroitement liée à des problèmes d'un autre ordre, où la philosophie a pu apprendre qu'à elle, pas plus qu'à la physiologie, il n'appartient de tout savoir et de « tout démontrer. » M. Lélut s'attache principalement à rechercher quel est le rapport qui peut exister entre les actes de la pensée et le volume ou la forme du cerveau. Sa conclusion est que la détermination d'une portion spéciale du système nerveux affectée à l'existence et à l'exercice des faits et pouvoirs de la pensée, est évidente en ce qui concerne les sens externes ou internes; qu'elle est beaucoup plus confuse à l'égard des affections et des passions, et qu'il est absolument impossible d'arriver à cette détermination, pour ce qui regarde les facultés de l'entendement. Le premier volume est consacré, en entier, à l'enchaînement de ces études et à l'exposé de leurs conclusions. Le second renferme une série de dix-huit mémoires

33.

composés à diverses époques sur des points particuliers, se rattachant directement au sujet de l'ouvrage proprement dit, auquel ils servent comme de pièces justificatives. Nous citerons parmi ces mémoires : Du siége de l'âme suivant les anciens; Essai d'une détermination ethnologique de la taille moyenne de l'homme en France; Examen anatomique de l'encéphale des suppliciés; Du poids du cerveau et du développement du crâne, considérés dans leurs rapports avec le développement de l'intelligence; Mémoire sur le sommeil, les songes et le somnambulisme.

L'âme et le corps, études de philosophie morale et naturelle, par Albert Lemoine, professeur de philosophie au lycée Bonaparte. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1862, in-12 de IV-423 pages. — Ce volume est un recueil d'études, publiées successivement, depuis quelques années, dans des revues périodiques; s'il n'a pas l'unité de la forme, il a cependant celle du sujet, puisque ces études ont toutes pour objet les rapports du corps et de l'âme; elles gagneront certainement à être ainsi rapprochées. Le lecteur appréciera mieux l'ensemble de ces sérieux et solides travaux, où M. Lemoine associe la physiologie et la psychologie pour la solution de problèmes aussi difficiles qu'intéressants. Les sept morceaux réunis dans ce volume ont pour titre : Opinion des anciens et recherches des modernes sur le siége de l'âme; Apologie des sens par un spiritualiste; Le génie, la folie et l'idiotisme; Le démon de Socrate; Descartes, médecin; Broussais, philosophe; Maine de Biran.

Les vieux auteurs castillans, par le comte Th. de Puymaigre. Metz, imprimerie de Rousseau Pallez; Paris, librairie de Didier, 2 vol. in-8° de XIV-490 et 494 pages. — On connaît peu en France la période de la littérature castillane qui a précédé l'époque glorieuse de Lope de Vega, de Calderon et de Cervantes; cependant, pour comprendre, pour apprécier les écrivains que l'Espagne produisit à partir du XV[e] et surtout du XVI[e] siècle, il ne faut pas les isoler de leurs précurseurs. A un autre point de vue, le sujet traité par M. le comte de Puymaigre offre plus d'intérêt encore. Durant le moyen âge, la littérature espagnole fit des emprunts considérables à la France, non-seulement à la France du midi, aux troubadours, mais à la France du nord, aux trouvères. L'ouvrage que nous annonçons renferme des preuves abondantes de ces emprunts, et forme ainsi un appendice aux travaux dont notre propre histoire littéraire a fourni les éléments. Le premier volume de ce remarquable travail contient : des recherches sur la langue espagnole et sur les influences qui présidèrent à ses premières manifestations; une notice sur le Cid et sur les deux poëmes ou chansons de gestes dont il est le héros; l'analyse du livre d'Apollonius et de quelques autres opuscules du même temps; celle du poëme de Gonzalo de Berceo; une notice du poëme d'Alexandre, et cinq chapitres sur Alphonse X et sur les œuvres de ce roi. On trouve dans le second volume des études sur les sujets suivants : l'infant Juan Manuel et le livre du comte Lucanor; les poésies de l'archiprêtre de Hita, don Semtob; la danse de la mort; Amadis de Gaule; Ayala; romances relatives à l'histoire d'Espagne.

L'Étrurie et les Étrusques, ou dix ans de fouilles dans les Maremmes toscanes, par M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut (première partie). Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1862, in-8° de 204 pages avec un atlas in-fol. de 29 planches. — Les fouilles exécutées pendant dix années, sous la direction de M. Noël des Vergers, dans la Toscane, sur l'emplacement des antiques villes de l'Étrurie, ont eu pour résultat des découvertes importantes, que cet ouvrage a pour objet d'exposer. Nous n'avons pas besoin de signaler le haut intérêt d'une telle publication pour les études archéologiques. On ne saurait d'ailleurs en apprécier aujourd'hui toute la

valeur, puisque la première partie seule a paru. Cette première partie ne fait pas connaître encore ce qu'ont produit de nouveau pour la science les heureuses investigations de l'auteur; elle contient seulement, comme introduction, une savante étude sur l'origine des Étrusques.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, de l'ordre de saint Augustin, au diocèse de Paris, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, enrichi de notes, d'index, et d'un dictionnaire géographique, par Auguste Moutié, correspondant du ministère de l'instruction publique, sous les auspices et aux frais de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, imprimerie et librairie de Henri Plon, 1862, in-4° de XXXII-476 pages, avec un atlas de 40 planches. — Le cartulaire de l'abbaye de la Roche, dont M. Guérard avait publié une analyse, en 1838, dans le XIII° volume des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi,* contient quatre-vingt-dix-huit chartes qui fournissent de précieux renseignements sur les coutumes et les institutions féodales, sur la topographie des environs de Paris et sur l'histoire de plusieurs familles anciennes. La première de ces chartes est de l'an 1196, date de la fondation de l'abbaye, et la dernière du mois de juin 1253. L'éditeur, dans de savants prolégomènes, n'a rien omis de ce qui pouvait faire ressortir l'intérêt de ces documents. Aux textes, transcrits avec un grand soin, il a joint les notes de M. Guérard et ses propres remarques. Une seconde partie, très-développée, renferme l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, la description de ce qui en a été conservé, des recherches sur la paroisse et la seigneurie de Levis, et une notice historique et généalogique sur les seigneurs de Levis. Les remarques de M. Auguste Moutié sont, en général, fort exactes; on pourrait toutefois y relever des erreurs légères sur des points accessoires. Par exemple, en s'occupant des abbés commendataires de la Roche et des possesseurs de la terre du Mesnil, l'éditeur a l'occasion de parler avec quelque détail de la famille Habert de Montmort (p. 177 à 179); selon lui, le personnage le plus connu de cette famille, l'ami de Gassendi, Henri-Louis Habert de Montmort, membre de l'Académie française et maître des requêtes, mort le 12 septembre 1677, devait être le fils de Louis Habert, et non du trésorier Jean Habert. On peut affirmer, au contraire, que Jean Habert, seigneur de Montmort et du Mesnil Saint-Denis-lez-Chevreuse, trésorier général des guerres, marié à Anne Hue, dame de la Brosse et de Secouray, et mort en 1639, était bien le père de Henri-Louis Habert. Tous les documents du temps concordent à cet égard et sont confirmés par l'inscription placée au-dessous du portrait de Jean Habert gravé par Melland en 1640 : *Illust. V. Joan. Haberti effigiem Henrico Ludovico Haberto, d. de Montmor, etc. patris opt. filio pientis. sui obs. monum. D. D. Claud. Mellan, Gallus, an. MDCXL.*

Archives royales de Chenonceaux. Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médicis, 1589-1606; documents publiés pour la première fois d'après les archives de Chenonceau, avec une introduction, par M. l'abbé C. Chevalier. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Techener, 1862, in-8° de LXIX-136 pages. — On sait que la reine Catherine de Médicis, après avoir vécu avec une magnificence inouïe, laissa des dettes considérables qu'on ne peut évaluer à moins de dix millions de notre monnaie, et dont la liquidation difficile exigea plus de dix-sept années de procédure. Ce sont les principales pièces de cette liquidation que M. l'abbé Chevalier publie d'après les originaux conservés dans les archives du château de Chenonceaux. On y trouve beaucoup de notions curieuses sur la vie intime de Catherine de Médicis et sur les mœurs d'une époque qu'on aime à étudier jusque dans les plus petits détails. Quelques-uns des créanciers de la reine mère sont intéressants à connaître.

A côté des financiers spéculant sur sa détresse, il y a les artistes qui travaillaient pour elle sans être payés, notamment Germain Pilon, puis la foule de ses fournisseurs, ses domestiques et le contrôleur de sa maison, Hélie Odeau, qui s'était rendu caution de la reine pour une somme importante. Parmi les documents publiés ici il y en a un certain nombre qu'on aurait pu élaguer, comme le contrat de mariage déjà imprimé de la reine Catherine, et plusieurs lettres de provision ou actes de vente sans valeur historique. On lira avec plus d'intérêt l'introduction, où l'auteur a placé un tableau, quelque peu assombri peut-être, mais fort curieux, des finances de la France au XVIe siècle, tel que nous l'ont transmis les mémoires et les pamphlets du temps.

Choix de poésies de P. de Ronsard, précédé de sa vie et accompagné de notes explicatives, par A. Noël, professeur au lycée impérial de Bordeaux. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1862, 2 vol. in-12 de 482 et 540 pages. — M. Ambroise Firmin Didot a entrepris de faire un choix des poésies de Ronsard pour sa collection des chefs-d'œuvre de la littérature française, en retranchant de l'édition complète tout ce qui ne méritait pas de trouver place dans un recueil de morceaux d'élite. M. A. Noël, à qui cette tâche délicate a été confiée, s'en est acquitté avec beaucoup de soin et de sagacité, et a placé en tête de l'ouvrage une vie de Ronsard, intéressante et bien écrite. Le tome premier comprend les Amours, les Sonnets, les Odes et la Franciade; le tome second, les vers au roi Charles IX sur le Livre de la chasse, le Bocage royal, les Églogues, les Élégies, les Hymnes, le Discours des misères de ce temps et les poésies diverses.

Revue des musées d'Italie, catalogue raisonné des peintures et sculptures exposées dans les galeries publiques et particulières et dans les églises, précédé d'un sommaire des monuments les plus remarquables, par M. A. Lavice. Paris, librairie de J. Tardieu, 1862, in-12 de XL-490 pages. — Ce catalogue n'est pas une simple nomenclature; c'est l'œuvre d'un écrivain très-familier avec les matières d'art, qui juge en même temps qu'il décrit. Dans chaque ville, avant de signaler les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, M. Lavice passe en revue les monuments archéologiques. Ses renseignements sont particulièrement précieux pour ce qui concerne les musées et les antiquités de Rome et de Naples. Le volume est terminé par une table alphabétique des peintres et de leurs ouvrages, avec l'indication de la naissance et de la mort de chaque maître.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes; première partie. Abbeville (communes rurales des deux cantons) et Hallencourt; par Ernest Prarond. Abbeville, imprimerie de Briez; Paris, librairie de Dumoulin, 1862; in-12 de XCVII-423 pages. — Ces recherches sur l'arrondissement d'Abbeville forment la suite des notices que M. Prarond avait consacrées, il y a quelques années, à la description du chef-lieu. On y trouve l'histoire et la statistique des villes et des villages de cette partie de l'ancienne Picardie qui comprenait le Ponthieu, le Vimeu et le Marquenterre. L'auteur a fait usage des meilleures sources, notamment des manuscrits de dom Grenier, conservés à la bibliothèque impériale, et, s'il n'a pas pris le temps de disposer avec tout l'ordre désirable les nombreux matériaux qu'il a recueillis, son livre n'en est pas moins un précieux répertoire de faits et de renseignements.

Châlons-sur-Marne et ses environs, par Auguste Nicaise. Châlons, imprimerie de Martin; Paris, librairie de Muffat et d'Auguste Durand, 1862; in-12 de 178 pages. — Ce petit livre ne dispensera pas de consulter l'histoire de Châlons de Buirette de Verrières, ni les travaux récemment publiés sur le même sujet par M. Édouard

de Barthélemy et M. Barbat; mais il résume avec intérêt les faits historiques les plus importants, la description des monuments principaux et la biographie locale. Nous avons remarqué, à la fin du volume, des recherches sur les vestiges du camp d'Attila et une notice sur l'église de Notre-Dame-de-l'Épine.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, deuxième série, tome VIII. Amiens, imprimerie de Lemer; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 478 pages, avec planches. — Outre les rapports sur les travaux de la société et les discours de son président, on trouve dans ce volume les onze mémoires dont voici les titres : Le Meurtre de Prouville, épisode du XVII° siècle, par M. A. Janvier; le Ludwigslied, ou Chant de guerre de la bataille de Saucourt, par M. d'Ault-Dumesnil; Notice sur quatre religieuses de Port-Royal-des-Champs, exilées dans divers monastères d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet; Recherche sur les billets de confiance du département de la Somme, par M. Bozot; Actes inédits des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien, publiés par M. Ch. Salmon; Notice historique sur l'abbaye de Sery, au diocèse d'Amiens, par M. Darsy; Armorial de Picardie; les Seigneurs et Gouverneurs de Ham, par M. Ch. Gomart; Translation des reliques de Saint-Germer, notice par M. Mathon; Un mot sur l'utilité des recherches dans les archives, par M. Darsy; la Première année de l'administration des intendants en Picardie, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne.

Des Impositions de la Gaule dans les derniers temps de l'empire romain, par le chevalier Baudi di Vesme. Paris, imprimerie de Hennuyer, librairie de Durand, in-8° de 42 pages. — Cette traduction du savant Mémoire de M. Baudi di Vesme, par M. Édouard Laboulaye, a paru pour la première fois, en 1840, dans la *Revue bretonne de droit et de jurisprudence*. En la réimprimant aujourd'hui, l'éditeur a rendu service à l'étude du droit romain et à celle de notre histoire. On n'a rien fait sur le même sujet de plus exact et de plus clair.

Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan, par J. F. Bladé; imprimerie de Foix, à Auch; librairie de Dumoulin, à Paris, in-8° de 119 pages. — Les chartes qui font l'objet de ce travail ont été publiées pour la première fois il y a vingt ans et réimprimées en 1850; elles attribuent la fondation de Mont-de-Marsan à Pierre de Lobaner, et contiennent des faits qui, s'ils étaient vrais, auraient beaucoup d'intérêt pour l'histoire d'Aquitaine. L'authenticité de ces documents a été déjà contestée; l'étude que nous annonçons aujourd'hui achève de démontrer que ces chartes, qu'on suppose avoir été trouvées, en 1810, dans les ruines du château de Mont-de-Marsan, ne méritent aucune confiance et que la prétendue découverte a été une mystification. C'est sur des arguments puisés dans une étude sérieuse de l'histoire du pays que M. Bladé arrive à cette conclusion, qui confirme l'opinion déja émise à ce sujet par des juges compétents.

Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis Guigard, de la Bibliothèque impériale. Paris, Dentu, 1862, in-8° de 527 pages. — Cette bibliographie des ouvrages publiés sur la noblesse est bien conçue et sera utilement consultée par tous ceux qu'intéresse le sujet. Il serait facile d'y relever un grand nombre d'omissions et d'inexactitudes; mais ce travail considérable, fait avec un peu de hâte peut-être, pourra facilement s'améliorer et se compléter dans des éditions postérieures.

Réponse de la France au défi de la Belgique relativement à l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. J. Mangeart, ancien bibliothécaire de Valenciennes. Paris, imprimerie de Walder, librairie de Ledoyen, in-8° de 64 pages.—Sous ce titre, qu'on pourra trouver ambitieux, M. Mangeart publie une dissertation pleine de solides re-

cherches, pour répondre à M^gr^ Malou, évêque de Bruges, auteur d'un livre récent sur le même sujet. Il défend les droits de Gerson et s'attache à combattre l'opinion exprimée par M^gr^ Malou en faveur de Thomas à Kempis. Le travail de M. Mangeart mérite d'être pris en sérieuse considération par toutes les personnes qui s'intéressent à une question d'histoire littéraire depuis si longtemps controversée; mais on doit regretter que l'auteur ait donné à sa polémique une forme acerbe, qui n'ajoute rien à la valeur de son argumentation.

BELGIQUE.

Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, au mont Sinaï et au Caire, en 1485 et 1486, avec introduction, notes, glossaire, etc. par le marquis de Godefroy Ménilglaise. Mons, imprimerie de Masquillier et Dequesne, 1861, in-8°, de xv-296 pages. — Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, mentionne cette relation, mais se trompe en disant qu'elle fut imprimée en 1489 sous ce titre, *Les saints voyages et pèlerinages de la saincte cité de Hierusalem*, etc. qui s'applique à l'ouvrage plus célèbre de Breidenbach, doyen de Mayence. C'est à la société des bibliophiles belges et aux soins de l'un de ses membres, M. de Godefroy Ménilglaise, que l'ancien mayeur de Mons devra, pour la première fois, les honneurs de l'impression. Sa relation ajoute peu de chose à ce qu'on savait de l'état de la Syrie au xv^e^ siècle, par les voyages de Breidenbach et de Jacques Lesaige; mais elle est curieuse comme étude de mœurs, et surtout comme monument du langage de cette époque.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1862.

L'École de Salerne, traduction en vers français par M. Ch. Meaux Saint-Marc, avec le texte latin en regard, précédée d'une introduction par M. le docteur Ch. Daremberg. **Paris, 1861, J. B. Baillière et fils.**

Le *Régime de l'École de Salerne,* sorte de poëme en vers latins techniques qui appartient à la plus mauvaise fabrique du moyen âge, sans quantité, sans mesure, et dont M. Meaux Saint-Marc a rendu la simplicité sans l'incorrection; le *Régime de l'École de Salerne,* remanié et amplifié successivement avant l'imprimerie, reproduit depuis l'imprimerie un nombre infini de fois, ne manque d'intérêt ni pour l'érudit qui recherche les anciens usages, ni pour le médecin qui étudie l'enchaînement historique de son art, ni même pour les gens du monde, qui y trouvent beaucoup de bons préceptes sur l'hygiène courante. Pourtant cela n'aurait pas suffi pour donner à cette publication une place dans le *Journal des Savants,* si une introduction pleine d'aperçus nouveaux et lumineux, s'engageant dans les origines de l'école de Salerne, ne les avait suivies jusqu'aux origines mêmes de la médecine dans le haut moyen âge, c'est-à-dire avant l'époque où les livres des Arabes, traduits pour l'Occident, introduisirent de nouveaux éléments d'instruction.

Il est sur le bord de la mer, un peu au-dessous de Naples, un lieu renommé par la beauté de son site, par la salubrité de l'air et du sol. C'est là que fut l'antique école de Salerne. « Ce qui est désormais incon-« testable, dit M. Daremberg, grâce aux savantes et judicieuses recherches « de M. de Renzi, c'est que les archives du royaume de Naples nous

« fournissent des noms de médecins salernitains dès l'année 846; il est « encore certain que les textes des onzième et douzième siècles s'accordent « à présenter l'école de Salerne comme fort ancienne; de plus, ce titre « même d'*École*, réservé, dans le langage du temps, à une réunion de « savants chargés officiellement d'un enseignement, prouve qu'il ne s'agit « pas de médecins isolés, mais bien d'un institut médical dont les membres « prirent d'abord le titre de *maîtres*, celui de *docteur* n'apparaissant qu'au « treizième siècle, dans la *Chirurgie* de Roger[1]. Il ne serait pas impossible « que Salerne, dont Horace vante déjà la salubrité, ait vu se former, à « une époque très-voisine de la chute de l'empire romain, une véritable « école médicale, où dominait l'élément laïque, mais où le clergé tenait « également une grande place, puisque nous y voyons figurer des évêques, « des prêtres, de simples clercs. Si, de plus, on se rappelle l'importance « que les lois barbares promulguées à cette époque donnent aux médecins « et à la médecine, et si, d'un autre côté, on considère que, dans le code « lombard, publié par l'illustre Troja, on trouve des médecins, désignés « par leurs noms, pour un grand nombre de villes d'Italie, l'existence « et la réputation spéciale, à une époque reculée, de l'école de Salerne, « ne seront plus un fait isolé dans l'histoire littéraire. » (P. XXVI.)

Ainsi, dès le IX^e siècle, des documents authentiques signalent des médecins salernitains. Dans une époque presque aussi ancienne, un manuscrit latin d'Oribase porte sur un de ses feuillets, en écriture du X^e siècle, le nom d'un certain Amandus, si mes souvenirs ne me trompent, qui était de la ville de Chartres en France. Les lois barbares, on vient de le voir, s'occupaient des médecins. Il y eut donc toujours, dans l'Occident, même après la chute de l'empire, une médecine qui ne fut pas sans considération. Il est probable qu'elle se transmettait par tradition, c'est-à-dire que chaque médecin en réputation avait autour de lui des élèves qui se formaient par ses instructions et par son exemple; toujours est-il qu'on ne voit apparaître comme centre d'enseignement, à cette époque reculée, que Salerne d'abord, puis Montpellier. C'est plus tard dans le moyen âge que, les universités se formant, la médecine ou, comme on disait, la *physique*, vient y prendre sa place.

Ceci posé, c'est-à-dire l'existence d'une médecine effective en Occident depuis l'invasion des barbares jusqu'aux IX^e et X^e siècles, il est naturel de se demander quel en était le caractère, quelle doctrine elle suivait, quels moyens elle avait à sa disposition pour l'enseignement; en un mot,

[1] Depuis que ceci est écrit M. Daremberg a trouvé le titre de *docteur* appliqué à Galien et à d'autres médecins dans un manuscrit du X^e siècle appartenant à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne.

et pour ramener tout cela à une idée simple et précise, quel était l'ensemble de livres sur lequel elle se fondait. Ces médecins signalés par les lois barbares, ces médecins salernitains dont les noms sont conservés dans les archives de Naples, cet Amandus de Chartres, d'où tiraient-ils leurs connaissances? Était-ce une médecine autochthone, née sur place d'efforts individuels? Mais qu'aurait été alors une médecine débutant à nouveau et refaisant tout le travail et toute l'expérience passée? Était-ce une médecine grecque? Mais, s'il en est ainsi, de quelle façon, à une époque où on ne lisait plus le grec et où les relations avec la grécité étaient coupées, les médecins ont-ils fait ce qu'on faisait sans peine alors que, sous la fin de la république et durant l'empire, la langue et la science grecques étaient monnaie courante en Occident?

Là est un problème. Peut-être les histoires de la médecine nous en donneront la solution. Ouvrons-les. Elles conduisent les faits jusqu'à la chute de l'empire et à quelques petits médecins latins qui alors apparaissent; puis elles s'arrêtent; elles les conduisent, il est vrai, dans l'Orient et à Constantinople, plus avant; mais cette médecine des bas temps grecs n'a rien de commun avec la médecine occidentale dont il est ici question. Arrivées à ce point, les histoires, se taisant, franchissent les siècles, et, quand elles rouvrent la bouche, c'est pour nous parler de Gariopontus, au XIe siècle, de Constantin l'Africain, des Arabes et de toute cette littérature médicale qui alors commence à pulluler. Les documents, évidemment, leur manquent, et dès lors il leur semble que tout se soit englouti avec la longue catastrophe qui amena les barbares. Le chaos s'était fait; puis, sans qu'on sache pourquoi, ou, si l'on veut, par les lumières nouvelles qu'apportent les traductions arabes, une nouvelle ère commence, on sort de l'antique barbarie et l'on entre dans le mouvement scolastique qui fut un des caractères du moyen âge et qui prépara les temps modernes.

Mais ceci n'explique pas, ou explique mal la série des choses : n'explique pas l'existence incontestable d'une médecine anté-arabique; explique mal une illumination soudaine, qui n'aurait pu survenir, si rien n'avait précédé qui la préparât.

Et, en effet, la chaîne réelle n'a point été rompue; le vide, la lacune existe dans nos histoires, mais non dans les faits. Les lumières qui viennent d'Orient furent effectives. La grécité transmise par le milieu des Arabes fut utile, mais cette lumière et cette grécité trouvèrent un état des esprits qui permettait de les accueillir et d'en profiter.

Puisque les histoires médicales se taisent sur cette longue période, si je parle d'une manière aussi décisive, c'est que de nouveaux documents sont venus au jour. Ces nouveaux et importants documents sont

des manuscrits négligés qui ont été tirés des bibliothèques par M. le docteur Daremberg; il en a compris la nature, il les a rapprochés, les a groupés, et, leur faisant dire ce qu'ils disent réellement, il a restitué un feuillet déchiré de ces annales scientifiques où il s'agit de savoir, non ce qui s'inventa (puisqu'il ne s'inventa rien), mais ce qui se transmit (puisque c'est la transmission même qui fut menacée). Depuis longtemps M. Daremberg est en possession des pièces qui contiennent les faits et de l'idée historique qui les vivifie; il en a indiqué certains points essentiels, soit dans des mémoires, soit dans cette *Introduction* même mise en tête de la nouvelle édition du *Régime de Salerne;* sans doute il lui reste encore la tâche d'exposer d'une manière plus complète et plus systématique ses recherches, ses résultats et ses vues. Mais ce qui est connu suffit déjà à la critique historique qui voudra s'en servir. Pour moi, du moins, qui ai suivi d'un œil curieux le progrès de cette étude, qui ai vu et touché les manuscrits antiques sur lesquels elle se fonde, et qui même, dans mes travaux sur Hippocrate, me suis heurté à de vieilles traductions, à de vieux commentaires, sans en saisir le plan et l'enchaînement; pour moi, dis-je, ç'a été une lumière bienvenue. Il est facile de s'approprier rapidement un résultat laborieusement acquis par un autre; je me suis approprié celui-ci; et, toutes les fois que j'ai à réfléchir ou à écrire sur l'histoire du temps compris entre l'invasion des barbares et les commencements du XIe siècle, j'ai présente à l'esprit l'importante notion qui établit la perpétuation d'un élément grec dans l'éducation de l'Occident, qui définit cet élément, et que je dois à M. Daremberg.

La démonstration donnée par M. Daremberg roule sur trois points. Le premier est l'existence de livres latins qui sont plus anciens que l'époque connue de l'introduction des livres arabes dans l'Occident. Le second est la détermination de l'origine et du caractère de ces livres latins. Le troisième est l'indication du rapport qui les unit aux plus anciens documents émanés de l'école de Salerne.

Cassiodore avait dit à ses moines : « Si la littérature grecque ne vous « est pas familière, lisez Dioscoride, Hippocrate, Galien (*la Thérapeutique « à Glaucon*) traduite en latin, Cœlius Aurelianus et bien d'autres livres « que vous trouverez dans la bibliothèque. » Ce passage, qui a été peu remarqué par les érudits et qui ne l'a été par M. Daremberg que lorsqu'il fut en possession des documents qui en montrent la signification, est devenu pour lui un point d'appui très-solide. Ce n'est pas le passage qui a inspiré les recherches; mais, quand les recherches eurent acquis de l'étendue et de la consistance, elles le firent apprécier; et M. Daremberg fut en droit de dire qu'il avait retrouvé, sinon ces traductions in-

diquées par Cassiodore, du moins des équivalents subséquemment refaits et remaniés.

Le fait est qu'on rencontre dans les bibliothèques publiques un grand nombre de manuscrits latins contenant des traductions d'auteurs grecs qui écrivirent sur la médecine. Je citerai Hippocrate (quelques traités seulement), Dioscoride, Galien (un très-petit nombre de traités), Soranus, Rufus, Moschion, Oribase. Ces manuscrits sont très-anciens : ils appartiennent aux VII[e], VIII[e], IX[e], X[e] siècles; ils sont écrits dans un latin assez barbare, et c'est sans doute cette circonstance, jointe à ce qu'il n'y avait là que des traductions, qui a fait que les érudits en général, et en particulier les historiens de la médecine, n'ont pas voulu prendre le soin de les examiner. Pour mon compte, dans le temps où j'étudiais Hippocrate, j'avais feuilleté ceux de la Bibliothèque impériale qui sont relatifs à cet auteur, et j'en avais été récompensé par une heureuse trouvaille, à savoir, un traité perdu (le traité des *Semaines,*) qui était conservé dans une traduction latine et qui, indépendamment de la connaissance même de ce livre antique, fournit, sur la collection hippocratique elle-même, des notions complémentaires non dénuées d'intérêt. Bien plus grande a été la récompense de M. Daremberg, parce que ses recherches furent bien plus étendues. Grâce à la confiance de plusieurs ministres de l'instruction publique, confiance si heureusement justifiée par les résultats et surtout par celui-ci, M. Daremberg a visité les principales bibliothèques de l'Europe; partout il a trouvé des monuments de cette vieille médecine latine, avec même caractère et même forme.

Là fut le trait de lumière. Aucune suggestion plausible ne se serait présentée à l'esprit, s'il n'était tombé sous la main que quelques volumes isolés contenant, en langue latine, des traités de médecine grecque. Il n'aurait été permis d'y voir que des œuvres individuelles et sans relation avec des conditions générales. Mais le point de vue change quand il s'agit d'un ensemble de travaux dont les monuments sont rencontrés partout; dès lors, on conclut qu'il exista simultanément un ensemble de besoins qui détermina une aussi ample production. Cette conclusion fait grand honneur à l'esprit d'induction de M. Daremberg. Rien n'était plus facile que de passer à côté et de laisser retomber dans le chaos des époques mérovingiennes et carlovingiennes toute cette médecine gréco-latine qui, au point de vue de l'histoire générale, y introduit une précieuse notion d'ordre, d'enchaînement et de tradition.

Étant établi, soit par le témoignage de Cassiodore, soit par l'exploration des bibliothèques, qu'il exista, durant ces périodes, une masse de livres médicaux traduits en latin, est-il possible d'aller plus loin et de

voir ce qu'on en faisait? Ces livres restèrent-ils à l'état de sources isolées, où chacun puisait ce qui lui convenait, ou bien naquit-il, de tout cela, une doctrine, un résumé, une somme, qui caractérisât plus précisément les idées médicales de ces hauts temps? Une somme a été en effet trouvée, et la connaissance profonde que M. Daremberg a de l'antiquité médicale lui a promptement montré d'où cette somme provenait. Le résultat paraîtra bien singulier à ceux qui ont particulièrement présent à l'esprit, soit le règne de l'hippocratisme, soit celui du galénisme. Ce n'est ni Hippocrate ni Galien qui fournirent alors le système ou canevas de l'étude; c'est l'école méthodique dont Soranus fut le plus important représentant. Galien l'a poursuivie à outrance; il combattait le *strictum* et le *laxum*, c'est-à-dire l'astriction et le relâchement, dualité par laquelle cette école expliquait la pathologie, et qui a survécu jusqu'à ces derniers temps dans le défaut ou l'excès d'incitabilité de Brown, le défaut ou l'excès d'irritation de Broussais; il y substituait la doctrine hippocratique des quatre humeurs, qu'il avait systématisée. Il est inutile d'examiner qui des deux avait raison, puisque le temps et les éclaircissements qu'il amène ont démontré que les deux hypothèses, en tant qu'hypothèses pathologiques, étaient également illusoires. Mais il faut ajouter qu'à côté et indépendamment de l'idée systématique et nécessairement métaphysique qu'elle s'était faite pour se donner une conception générale, l'école méthodique se distingua par d'excellents travaux de pathologie, par une description précieuse des maladies, et par un soin remarquable de rassembler historiquement les opinions anciennes sur chaque point. A part certains livres, tout à fait hors ligne, qui sont dans la collection hippocratique, tels que le *Pronostic*, le traité des *Fractures* et des *Articulations*, et certaines portions des *Épidémies;* à part aussi le livre de Galien sur les *Lieux affectés*, les œuvres de l'école méthodique priment toute l'antiquité médicale, du moins ce que nous en connaissons. Il n'est donc pas malheureux que les hauts temps dont nous parlons l'aient eue pour institutrice.

Des recherches si bien conduites, si elles rencontraient quelque accessoire qui, resté inexpliqué, appartînt pourtant à l'ordre des traductions latines, ne devaient pas manquer d'y porter la lumière. Nous avons, en langue latine, un très-beau traité de Soranus; le traducteur est connu sous le nom de Cœlius Aurelianus; il dit dans un passage (*Acut.* II, 1): *Soranus, cujus hæc sunt quæ latinizanda suscepimus.* Il n'est, jusqu'à présent, personne qui ait pu assigner une date plausible à ce Cœlius Aurelianus, indiquer à quel ordre de travaux appartenait une pareille traduction, et d'où provenait cette prédilection d'un latin qui va prendre

un livre éminent de l'école méthodique, au lieu d'Hippocrate ou de Galien, qui, infailliblement, eussent été choisis dans les âges postérieurs. Du point où M. Daremberg était arrivé dans son aperçu de la médecine gréco-latine, il ne lui fut pas difficile de donner à ces questions une solution fondée sur des éléments positifs. C'est une traduction latine d'un médecin grec; elle appartient donc au cycle des traductions dont parle Cassiodore, et dont nos bibliothèques renferment maint échantillon. Elle est en un latin passablement barbare; à la vérité nous ne possédons plus le manuscrit sur lequel a été faite la première édition de Cœlius Aurelianus; il était unique, et il a disparu; très-probablement, comme c'était l'usage alors, l'éditeur a, de son chef, amélioré la latinité de beaucoup de passages; néanmoins il y reste encore assez de traces de barbarie pour qu'on ne se refuse pas à mettre l'œuvre de Cœlius Aurelianus au siècle même de Cassiodore et à côté de ces traductions plus barbares encore, qui sont du temps immédiatement consécutif à l'invasion des Germains. Enfin, le choix d'un auteur de l'école méthodique rentre dans tout ce qui est su maintenant sur la faveur dont cette école jouissait au moment où la latinité mourante s'efforçait de garder ses liens et ses rapports avec la grécité non moins mourante.

Bien qu'il ne s'agisse que de médecine, c'est-à-dire d'une petite part du domaine scientifique, ce qui s'accomplit mérite d'être considéré. La puissante main de Rome, qui avait uni ensemble pour un temps l'Occident et l'Orient, retombait frappée d'impuissance et de mort; et les deux portions de son empire allaient désormais chacune à sa destinée prochaine : c'est-à-dire, l'une à la décroissance et à l'absorption dans la conquête musulmane, jusqu'à ce que l'Occident, reprenant, avec des intentions meilleures et plus de puissance, les fonctions sociales de Rome, lui tende un bras secourable; l'autre à une existence isolée, mais progressive, et aussi disposée, par son héritage de civilisation, à remonter vers les sources grecques qu'à chercher les développements nouveaux. Il n'y avait de science proprement dite que la science grecque; l'antiquité ne s'y est jamais méprise. C'est au moment où l'union entre la Grèce et l'Occident se rompait, que l'on traduisit en latin les livres grecs, du moins les livres médicaux. Ce moment une fois passé, la langue grecque devint une langue presque inconnue parmi les Latins, les manuscrits grecs ne parvinrent plus dans l'Occident, qui, pendant un certain intervalle, vécut de la maigre pitance qu'il s'était préparée; mais enfin il vécut de lui-même, et sut, sans secours étranger, conserver un reste précieux de vitalité scientifique. Ce reste dura, sans s'éteindre, trois ou quatre siècles. M. Daremberg est porté à penser que la prééminence

accordée alors à l'école méthodique fut moins un choix qu'un accident; mais lui-même a corrigé ce que cette proposition a d'insuffisant en disant que les livres pratiques, de quelques mains qu'ils sortissent, furent d'abord traduits, et que, parmi ces livres, ceux des méthodiques tenaient le premier rang. Il a signalé, avec beaucoup de sagacité, une élaboration intrinsèque de cette médecine latine avant l'immixtion de la médecine arabe. Que serait-il advenu, si cette immixtion n'avait pas eu lieu? Ce qu'on peut dire seulement, c'est qu'à un moment quelconque le progrès aurait, de lui-même, fait désirer le recours aux sources grecques; cela était historiquement inévitable. L'immixtion arabe satisfit à ce besoin dans la mesure de ce que comportait la connaissance et le goût de la grécité.

Enfin (et c'est là le dernier point de la thèse de M. Daremberg) ces livres, dont l'existence et la nature sont ainsi constatées, ont-ils eu une influence d'école qui se soit suffisamment prolongée, de sorte qu'on puisse dire qu'ils ont vraiment rempli l'intervalle laissé en blanc par les historiens de la médecine? Nous avons vu plus haut que l'école de Salerne plonge par ses racines jusque dans le IXe siècle au moins; mais on n'a, de cette date reculée, aucun monument que l'on puisse lui assigner; c'est deux siècles plus tard et dans le courant du XIe siècle que Gariopontus compose pour elle une somme. Or, qu'est cette somme? un remaniement de l'ancienne somme, bien antérieure à Gariopontus, faite d'éléments méthodiques, et que M. Daremberg a mise en lumière. Il est donc avéré que la même doctrine qui se résuma au début continua de prévaloir, et qu'au XIe siècle c'était encore le méthodisme, émané des anciennes traductions, qui faisait le fond.

Ici je poserai à M. Daremberg une question incidente, sur un petit fait que j'ai eu occasion de remarquer. Nul plus que lui n'est en mesure d'y répondre. Il note que Gariopontus, qui mit en meilleur ordre l'ancienne somme, la mit aussi en meilleur latin. Le fait est qu'au XIe siècle on écrivait un latin beaucoup plus correct que celui dans lequel les vieilles traductions dont il s'agit dans tout cet article sont composées. Celui des traductions est barbare, fortement influencé, je crois, par les instincts qui devaient faire naître les langues romanes; et, à ce point de vue aussi, les vieilles traductions méritent l'examen. Or, dans mes recherches sur Hippocrate, j'ai rencontré la vieille traduction des *Aphorismes*, souverainement barbare; puis, dans un manuscrit du XIIe siècle, une autre traduction écrite en un latin correct et comparativement élégant, et dont l'auteur dit, dans une courte préface, avoir eu justement pour objet de suppléer la vieille traduction incorrecte, inexacte, à peine intelligible. Peut-on croire que ce traducteur ait travaillé directe-

ment sur le grec, et qu'il y ait eu, à ce moment, quelques gens qui apprirent le grec? Cela ne se lie-t-il pas à cette tendance qui portait la société catholico-féodale, dès lors solidement assise, vers l'étude et la science, et qui, en particulier, se voit clairement dans la médecine?

Les Arabes, de seconde main il est vrai, c'est-à-dire par l'intermédiaire des traducteurs syriaques, étaient en possession de ce qui restait de la littérature grecque dans la philosophie et dans la science; mais leur curiosité ne s'étendit pas jusqu'aux monuments littéraires proprement dits; de plus, ils ignoraient absolument la littérature latine; double lacune fort grave, et qui doit entrer en ligne de compte quand on veut comprendre comment ce peuple, si bien doué à tant d'égards, laissa tomber de ses mains un flambeau qu'il avait d'abord semblé porter et entretenir avec tant d'assurance et de succès. Les Occidentaux, d'autre part, qui avaient entre leurs mains l'héritage latin, ne connaissaient la Grèce que par les traditions latines et par des traductions également insuffisantes en nombre et en qualité. Telle était la situation respective, quand l'Occident, qui se développait, devint curieux des livres et des sciences arabes; c'étaient, à beaucoup d'égards, les livres et les sciences grecques. La bonne fortune fut saisie avidement, et il y eut là une première renaissance, si par renaissance on entend prendre goût aux livres grecs et s'y familiariser. Aux deux époques l'ardeur fut grande, on s'éprit, on traduisit, on commenta; mais, pendant qu'au XVI^e^ siècle la grécité littéraire (je dis littéraire, car il fallut un pas de plus pour comprendre la grécité tout entière) s'épanchait à pleins bords, au XII^e^ siècle ce ne fut que la grécité scientifique, et encore, remaniée par l'entremise arabe. Quiconque connaît les choses du XII^e^ siècle sait qu'alors il n'était pas possible de faire davantage. D'une part, les moyens matériels manquaient; on ne savait pas le grec, les universités n'avaient point de chaires pour cette langue; et, d'autre part, les esprits n'étaient pas préparés suffisamment : en philosophie et en science, la scolastique; en poésie, les chansons de geste; en tragédie, les mystères; en architecture, les cathédrales; tout cela formait un ensemble original en tout point, grandiose en certaines parties, chétif en d'autres, qui ne permettait pas encore d'apprécier le génie grec et de s'y complaire.

Au XVI^e^ siècle, beaucoup des conditions requises étaient remplies; aussi, les moyens matériels étant créés et les esprits étant mûris, il n'y eut plus d'obstacles, et l'on se précipita dans ce domaine merveilleux de l'antiquité grecque qui sortait des ténèbres du passé. Pourtant la préparation n'était pas telle encore qu'il ne dût rester dans la grécité une part non sentie et non comprise; la grécité, qui ne devait être saisie tout

entière que plus tard et quand l'art grec serait lui-même entré dans la conception moderne. M. Vitet, ici même, dans ce journal, a établi avec l'habileté d'un historien et le sentiment d'un artiste, cette importante gradation suivant laquelle les modernes n'embrassèrent l'art antique de la Grèce qu'après avoir embrassé l'art antique de l'Italie, qui n'en était qu'une forme secondaire et affaiblie.

Ainsi, à vrai dire, dans la grande rénovation qui, succédant à la chute de l'Empire et à l'invasion des barbares, eut pour objet la fondation de la société catholico-féodale, les Occidentaux, livrés à eux-mêmes, ne parvinrent à ressaisir l'ensemble de la grécité que par trois degrés successifs : l'introduction des traductions que les Arabes avaient faites des livres grecs de philosophie et de science, l'ouverture pleine et entière de la littérature grecque au XVI[e] siècle, et, finalement, la réintégration, par l'histoire et par le goût, de l'art grec au sommet élevé qu'il occupa effectivement.

A bien prendre le mot de renaissance, il faut se représenter, non pas (ce qui serait une erreur) que l'esprit humain, enseveli dans un sépulcre, en sortit alors pour une nouvelle vie, mais que des monuments longtemps oubliés revinrent à la lumière et produisirent à la fois une vive passion par leur beauté et un puissant renouvellement d'idées par leur importance. C'est un fait que, plus l'histoire chemine, plus on devient, et à bon droit, curieux des origines. Là est le grand rôle et la grande œuvre de l'érudition; et au XVI[e] siècle, ce fut une de ces œuvres qu'elle exécuta, mais qui, appliquée en ce moment à ce que l'antiquité oubliée avait de plus beau, de plus achevé, de plus philosophique, de plus scientifique, fut un moment unique d'intérêt et même d'enivrement. Toutefois, les *renaissances*, si, déplaçant ce mot hors de son emploi isolé, on l'étend à toutes les larges et profondes ouvertures que l'on fait dans le passé de l'humanité, les *renaissances*, dis-je, forment un groupe, et on en compte plus d'une dans cette recherche, désormais régulièrement conduite, qu'on nomme érudition. Il me suffit de citer entre autres la connaissance du sanscrit, qui renouvela l'étude de la linguistique, la lecture des hiéroglyphes par Champollion, des écritures cunéiformes par Burnouf et par Lassen, qui a donné déjà et promet encore tant de résultats. Ce sont des *renaissances;* car elles renouvellent des domaines entiers de la connaissance, révèlent le passé d'une façon qui captive le présent, et agrandissent les vues sur l'antiquité au moment où s'agrandissent les vues sur le développement à venir. Les vieilles traductions latines, qui furent l'aliment médical avant l'introduction des livres gréco-arabes, permettent de comprendre la signification et l'opportunité de cette

introduction. M. Daremberg les considère encore à un autre point de vue : « La continuation des études scientifiques en Occident se fit par les « traductions latines des auteurs classiques et surtout par la *Somme mé-* « *dicale* déjà fort estimée, mais introduite solennellement à Salerne, et, « de là répandue peu à peu dans tout le reste de l'Occident sous la « nouvelle forme; car, bien après la chute de l'empire, et quand tous « les liens sont depuis longtemps rompus entre les provinces et la mé- « tropole, c'est encore l'Italie qui reste l'institutrice du monde occi- « dental; c'est d'elle que procèdent tout le mouvement de la civilisation « et toute la culture intellectuelle par ses écoles et par ses livres, lors « même qu'elle emprunte les livres à des sources étrangères. » P. xxx. Cette assertion, je ne puis l'admettre telle qu'elle est posée. Il est vrai, sans contestation, que l'école de Salerne est la plus ancienne école de médecine; que les documents exhumés par M. Daremberg sont d'origine italienne, et que cette vieille instruction médicale vient de l'Italie; mais conclure de là que l'Italie fut, dans le haut moyen âge, ce qu'elle avait été dans l'antiquité, c'est-à-dire l'institutrice de l'Occident, c'est une vue que l'histoire ne permet pas d'accepter. Entre l'Italie, la France et l'Espagne, de même que leurs langues ne sont pas filles l'une de l'autre, mais sont sœurs, de même, dans les rapports sociaux et intel lectuels, il y eut une contemporanéité nécessaire démontrée par la con temporanéité même des idiomes; et aucun de ces grands peuples ne joue à l'égard de l'autre le rôle d'instituteur, tel que celui des ... pour les Gaulois ou les Ibères, des Grecs pour les Latins eux ... Toutefois, cette contemporanéité ne fut pas tellement étroite d... système composé d'aussi vastes corps, qu'elle ne permît des ... tantôt en un temps tantôt en un autre. Or la plus ancien... avances, celle qui constitue, si je puis ainsi parler, l'auton... des nations romanes, appartient non à l'Italie, mais à la ... bien de la langue d'oïl que de la langue d'oc. Ce p... comme ces choses s'établissent, par les documents, ... œuvres de tout genre qui furent créées de ce côté ... le XI^e et le XII^e siècle, et dont l'équivalent, pour ces ... l'autre côté. C'est au XIV^e et au XV^e siècle que l'Ita... de ces avances qui rétablissent incessamment l'é... les nations occidentales.

Mais je ne chicanerai pas plus longtemps ... proposition incidente, quand je suis ... l'objet principal de son sujet, où j'ai ... ...e, nais à fond, un utile complément à ...

toriques. « C'est, dit-il, pour avoir oublié ou entièrement méconnu la « succession naturelle des faits qu'on n'avait tenu compte ni des écoles « latines qui remplacèrent les écoles grecques, ni des traductions latines « qui succédèrent si rapidement aux originaux grecs, ni de l'interven- « tion puissante des monastères pour le salut de la science et des lettres; « c'est enfin pour avoir préféré le merveilleux à la noble simplicité « de l'histoire qu'on est allé chercher si loin les Sarrasins, quand on « avait si près de soi les véritables auteurs de la rénovation ou de la « conservation des études en Occident, ces instituts littéraires, ces tra- « ductions, ces moines, ces laïques, qui tous concouraient depuis deux « siècles au même but. » (P. XXII.) Les vieilles traductions latines, les vieilles sommes furent frappées d'une déchéance irremédiable dès que les livres gréco-arabes devinrent la base de l'enseignement; on ne les recopia plus, et elles demeurèrent oubliées dans les bibliothèques. M. Daremberg les a retrouvées telles qu'elles étaient au moment qu'elles tombèrent des dernières mains qui les feuilletèrent pour s'y instruire; mais il a retrouvé en même temps le rôle qu'elles avaient joué et la place qu'elles avaient eue. Ce rôle, cette place, c'est d'avoir conservé dans l'Occident la filiation grecque à une époque où nous croyions qu'il n'y avait rien de ce genre, et, sous une forme que nous ne soupçonnions pas, d'avoir entretenu, pendant les siècles mérovingiens et carlovingiens, une culture effective et rigoureusement conforme à la tradition, enfin d'avoir suffisamment préparé les esprits pour que la demi-renaissance qui se fit par les Arabes ait été accueillie et fructueuse. Tout cela, dû à M. Daremberg, constitue, parmi les dernières acquisitions de l'érudition, une acquisition heureuse et inattendue.

É. LITTRÉ.

*L'*ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES, *par M. l'abbé Paramelle;* Paris, imprimerie de Bailly, d'Ivry et C^ie^, place Sorbonne, 2. 1 vol. in-8°, *avec cette épigraphe :*

> On croit que ces endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, et peu éloignée de la surface.
> (*Encyclopédie*, art. SOURCE.)

VOYAGES D'UN HYDROSCOPE, ou l'Art de découvrir les sources, par F. Amy, avec une préface de M. A. S., ancien représentant. Paris, à la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, 12. 1 vol. in-12, 1861.

L'EXAMEN DE CES OUVRAGES EST PRÉCÉDÉ D'UN *RÉSUMÉ DES SCIENCES OCCULTES.*

TROISIÈME ARTICLE[1].

Le résumé des sciences occultes que nous avons tracé montre, malgré son extrême concision, l'étendue considérable du domaine de ces prétendues sciences dans l'antiquité et le moyen âge, et combien les notions qu'il comprenait étaient nombreuses et variées; il suffit encore, pour faire apercevoir à tout esprit curieux de lier le présent au passé, que la parole exprime, dans la conversation, comme des livres contemporains reproduisent, plus d'une opinion et plus d'une expression qui dérivent de ces notions mêmes.

Qu'un misérable ait péri par la potence, et la corde, instrument du supplice, possède, auprès d'une foule de gens, la vertu de préserver ceux qui en portent des morceaux contre tous les dangers, à la manière des talismans métalliques fondus et gravés sous certaines constellations.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 46, pour le deuxième, celui de février, p. 98.

Cette foi *en la corde de pendu* est-elle éteinte dans les pays où le supplice de la potence a été remplacé par un autre? non certes; car tout récemment les journaux de l'Ain et du Rhône témoignent de l'ardeur avec laquelle ont été recherchés les vêtements d'un des plus grands scélérats qui aient péri sur l'échafaud, et cela avec la croyance, sinon de tous, du moins du plus grand nombre, de se préserver de quelque danger futur.

Que de gens distingués ont dit, écrit même, *mon étoile*, en faisant allusion à une cause de laquelle dépendait, suivant eux, quelque circonstance importante de leur vie!

Comment Boileau, si difficile quant à l'exactitude de la pensée et à la précision de l'expression, l'auteur du vers,

> Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable[1];

comment l'auteur de l'*Art poétique* débute-t-il dans un poëme où les exemples dérivent des préceptes, comme, dans un code, les conséquences de leurs principes? n'est-ce pas en exprimant une opinion émanée de l'astrologie? lorsqu'il dit :

> C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
> Pense de l'art des vers atteindre la hauteur :
> S'il ne sent point *du ciel l'influence secrète,*
> *Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,*
> Dans son génie étroit il est toujours captif...

Les opinions dérivées des sciences occultes sont-elles répandues seulement dans le peuple des campagnes et le monde des salons, à l'exclusion de ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de science? On ne peut le penser en considérant le grand nombre des personnes appartenant aux classes les plus éclairées de la société, puisque des savants ont cru à la baguette divinatoire, au pendule explorateur, aux tables tournantes, etc.

Au reste, peut-il en être autrement, lorsqu'on sait le penchant de l'homme au merveilleux, son peu d'empressement à remonter à l'origine des choses, quand même elles attirent son attention, sa disposition à prendre pour l'expression de la science, des écrits que leurs auteurs se sont efforcés de rendre agréables, en omettant toutes les difficultés dont aucune science n'est exempte, de manière que le lecteur auquel

[1] Épitre IX.

ils s'adressent, n'apercevant que des propositions faciles à comprendre, dont l'énoncé exclut toute incertitude, les considère comme des principes scientifiques, et, dès lors, pour peu que ce lecteur ait de la disposition à raisonner, il sera conduit à déduire de ces prétendus principes des conséquences auxquelles il tiendra d'autant plus qu'elles seront, à ses yeux, les fruits de sa propre intelligence; et cependant, bien souvent, quand les propositions dont nous parlons ne sont pas des erreurs, elles pèchent tellement par le vague de l'expression, que les conséquences qu'on en a déduites ne peuvent avoir le caractère de la vérité.

Ajoutons que beaucoup de gens du monde, sans avoir réfléchi à la diversité des sciences, ni s'être rendu compte de la diversité des aptitudes des esprits, s'énoncent souvent de manière à faire penser que la qualité de savant qu'ils attribuent à un homme comporte la science absolue : aussi ne comprennent-ils pas que l'homme doué, à leur sens, de cette qualité ne réponde point à une question quelconque de science qu'il leur plaît de lui adresser. Ignorant en quoi consiste essentiellement la spécialité des différentes sciences, l'idée vraie de la diversité des génies qui ont concouru à la formation et au développement d'une science en particulier leur manque absolument.

Si, dans chaque science, il existe une masse d'ouvriers plus ou moins intelligents, travaillant, d'après un modèle connu, à en accroître les détails, il y a, de plus, quelques hommes de génie qui ouvrent des voies nouvelles par deux ordres de recherches : les uns avancent la science dans sa direction spéciale; les autres, non moins originaux, réunissent les connaissances spéciales de cette science avec les connaissances spéciales d'autres sciences au moyen d'une synthèse heureuse, parce que les connaissances d'origines diverses n'ont été réunies qu'après avoir été clairement définies, et, pour le dire en passant, c'est de cette alliance que sont nées, dans les temps modernes, des sciences que l'on qualifie de nouvelles.

Cette distinction de la diversité des aptitudes des savants qui concourent à la formation et aux progrès d'une même science se généralise, si on tient compte de la spécialité essentielle aux sciences mathématiques, aux sciences physiques, aux sciences chimiques et aux sciences de l'organisation envisagée au point de vue de la description des espèces, de leur classification, de la structure anatomique des êtres vivants, et des fonctions au moyen desquelles les divers organes de ces êtres concourent à les faire vivre dans l'espace et dans le temps.

Ne suffit-il pas de cette énumération de diverses sciences pour montrer combien le génie d'un seul homme est borné relativement à l'en-

semble des connaissances humaines, et même relativement à l'ensemble des différentes branches d'une même science? Dès lors peut-on s'étonner qu'un savant ne réponde pas à une question qu'on lui adresse? et les gens du monde, loin d'en être surpris, devraient, au contraire, se tenir en défiance à l'égard de celui qui, au nom de la science, a réponse à tout. Enfin, ne s'explique-t-on pas encore comment des gens éclairés, des savants mêmes, peu familiarisés avec la méthode expérimentale, ont accepté des opinions populaires sans les avoir soumises à un examen critique, ces opinions étant d'ailleurs étrangères à leurs études habituelles?

Nous l'avons dit, et nous le répétons, la diversité des sciences, loin de témoigner en faveur de la puissance de l'esprit humain, est au contraire une preuve de sa faiblesse. Que cette vérité fût répandue, et plus d'une opinion commune disparaîtrait, à l'avantage de la vérité. Aux yeux du monde, un encyclopédiste cesserait de représenter la science; on ne lirait qu'avec circonspection des livres écrits dans l'intention de la populariser en la rendant accessible à tous; une critique véritablement éclairée, indépendante de toute illusion et capable de juger le fond des choses, présiderait alors à l'opinion qu'on doit se faire des œuvres scientifiques et de leurs auteurs; enfin elle dirigerait le jugement dans la croyance qu'on doit avoir en certains faits dont la manifestation semble échapper aux causes connues.

Il est un genre d'écrits qui nous paraîtrait susceptible d'éclairer les esprits disposés en faveur de la vérité scientifique, et animés en même temps de la volonté de la connaître, sans pourtant se livrer à des études approfondies. Les écrits que nous avons en vue seraient des histoires bien faites des sciences qui n'ont pas le caractère d'abstraction et de simplicité des mathématiques pures, histoires dans lesquelles on trouverait de certains détails d'observations et d'expériences exposés avec l'intention formelle de montrer la manière dont l'esprit humain a procédé pour instituer des expériences propres à vérifier des inductions antérieurement déduites de l'observation, soit de faits naturels, soit de faits où l'homme est intervenu, et comment, en généralisant les moyens de découvrir l'inconnu, il est arrivé au double résultat de formuler des conclusions devenues les principes de la science et de créer des méthodes qui en sont la partie philosophique.

Dans nos écrits sur la baguette divinatoire, le pendule explorateur et les tables tournantes, nous nous sommes appliqué à montrer, nous ne disons pas l'*extrême différence existant entre le fait et sa cause*, proposition si simple que nous nous croirions en vérité passible du re-

proche de trop de naïveté, si nous voulions la poser comme un principe qu'il y aurait opportunité à développer; ce que nous prétendons dire, c'est l'oubli de ce principe dans des raisonnements où, implicitement, *le fait est confondu avec l'interprétation de la cause à laquelle on l'attribue.* Par exemple, de ce qu'une source a été trouvée d'après l'indication de la baguette d'un hydroscope, on en conclut que *la découverte de la source tient à ce que l'hydroscope a été affecté par l'eau d'une telle manière que la baguette a tourné entre ses mains.* Ce n'est pas le *fait* de la découverte de l'eau que nous avons nié, mais la *cause* à laquelle on a attribué la découverte de la source.

Nous avons cherché à faire partager notre conviction en énonçant les propositions suivantes :

1° *Ce n'est point le démon qui fait tourner la baguette,* comme ont pensé que cela pouvait être, le P. Malebranche, l'abbé de Rancé, le P. Lebrun, etc.

2° *Ce n'est point une matière subtile, un fluide impondérable, qui parvient à la baguette par les organes de l'hydroscope,* ainsi que l'ont dit les docteurs Chauvin et Garnier, l'abbé de Vallemont, etc.

3° Lorsqu'il n'y a pas fraude, tromperie de la part de l'hydroscope, *la baguette tourne en vertu d'un mouvement musculaire exécuté par l'hydroscope; mouvement qui n'est pas le résultat de sa volonté, mais celui d'une pensée relative à un phénomène qui se manifeste à l'extérieur d'après un acte de ses propres organes, pensée qui n'est pas la volonté d'effectuer l'action musculaire indispensable à la manifestation du phénomène.*

C'est ce principe de physiologie psychologique, établi d'après nos propres expériences, nettement formulé dans la *Revue des Deux-Mondes*, dès 1833, auquel nous rapportons les phénomènes de la baguette divinatoire, du pendule explorateur et des tables tournantes, et, nous ajoutons, le phénomène des *tables parlantes.* Dans un écrit encore inédit, mais connu de plusieurs de nos collègues, où nous combattons comme dangereuses à tous égards les opinions professées dans le *Monde spirituel* de feu M. Girard de Caudemberg, nous rattachons l'explication des tables parlantes au principe que nous venons de rappeler.

En passant en revue la plupart des écrits où l'on parle favorablement de la baguette divinatoire, on est frappé du silence de leurs auteurs sur les faits contraires à ceux qu'ils racontent. Par exemple, ceux d'entre eux qui ont vanté la puissance de Jacques Aymar pour découvrir, au moyen de la baguette, non-seulement des sources, des métaux, mais encore pour reconnaître si des bornes d'héritage avaient été frauduleusement déplacées, si des hommes avaient commis des vols, des

assassinats, etc. etc. n'ont rien dit des épreuves auxquelles J. Aymar avait été soumis à Paris et à Chantilly, chez le fils du grand Condé, Henri-Jules, épreuves où il avait complétement échoué, ainsi que le constatent deux lettres, l'une imprimée dans le *Mercure*, à la date du 1[er] avril 1693, l'autre de M. Robert, procureur du roi au Châtelet de Paris, adressée au R. P. Chevigny, son oncle, assistant du Père général de l'Oratoire; cette lettre est terminée par cette phrase : « S. A. S. *veut* « bien qu'on assure le public, pour le détromper, que la baguette de « J. Aymar n'est qu'une illusion et une invention chimérique. Ce sont « les paroles de M. le Prince. »

C'est donc avec une parfaite conviction de la vérité de notre manière de voir que nous avons dit, dans le cahier de janvier 1862 (p. 47), que l'*Art de découvrir les sources*, de l'abbé Paramelle, et les *Voyages d'un hydroscope*, par F. Amy, publiés en 1856 et 1861, sont des progrès dans la voie de la vérité, puisque l'abbé Paramelle et M. F. Amy, loin de recourir à des moyens du ressort des sciences occultes, se bornent exclusivement à des observations du domaine des sciences positives : c'est ce que l'analyse de ces deux ouvrages apprendra à ceux de nos lecteurs qui ne les connaissent pas.

Examen de l'Art de découvrir les sources, par l'abbé Paramelle.

L'abbé Paramelle, nommé en 1818 desservant de la petite paroisse de Saint-Jean-l'Espinasse, dans le département du Lot, ne tarda point à remarquer, avec l'esprit d'observation dont il était doué, entre la partie orientale, de nature granitique, du département, et la partie occidentale, appartenant au terrain calcaire jurassique, une différence extrême relativement à la distribution naturelle des sources : abondantes dans le terrain granitique, elles étaient rares dans le terrain jurassique, au grand détriment des populations. Cependant, comment s'expliquer ce fait, lorsque l'abbé Parmelle pensait qu'il tombe autant d'eau sur les terrains calcaires que sur les autres terrains?

Voilà le point de départ du modeste desservant de Saint-Jean-l'Espinasse. Touché des misères auxquelles la rareté de l'eau condamnait les habitants du terrain jurassique du département du Lot, il pensa y porter remède en étudiant la question qu'il avait élevée, parce que de sa solution il espérait la connaissance du moyen de découvrir les sources où jusque-là elles avaient fait défaut; car il se disait : *Serait-il donc possible que Dieu eût abandonné à jamais tant d'infortunées populations aux angoisses*

de la soif? Ne serait-il pas possible de trouver dans ces malheureuses contrées des sources, fussent-elles très-profondes?

L'abbé Paramelle examina d'abord la région calcaire du Lot. L'inspection des plateaux ne lui fournit aucune lumière sur le problème qu'il cherchait à résoudre; mais, en reconnaissant un grand nombre de sources qui coulaient sur les bords des trois rivières principales du département, la Dordogne, le Lot et le Cellé, il en tira la conséquence qu'elles provenaient des eaux pluviales tombées sur les plateaux; il restait à découvrir le cours qu'elles avaient sous la terre, qui, suivant lui, les dérobait à la vue, en partant du point où elles débouchaient dans la rivière, et comment, en remontant le cours présumé des eaux souterraines jusqu'aux points extrêmes d'où elles émanaient, on pouvait, avec quelque certitude, en creusant le calcaire des plateaux, trouver l'eau qu'il recélait. Des études prolongées pendant deux ans ayant laissé indécise la question que s'était proposée l'abbé Paramelle, il pensa qu'un examen des sources nombreuses de la région primitive du département du Lot lui fournirait d'utiles indications sur celles de la région calcaire jurassique, à la connaissance desquelles il attachait une si grande importance. Deux nouvelles années consacrées à ces recherches lui firent penser qu'il avait enfin découvert l'économie de la distribution souterraine des eaux pluviales. Selon lui ces eaux, après avoir disparu aux yeux de l'observateur en pénétrant la terre, coulent souterrainement de haut en bas, jusqu'au lieu où elles apparaissent sous la forme d'eaux courantes qu'on appelle *sources*, lesquelles, selon leur puissance, peuvent être de simples filets, des ruisseaux et même des rivières.

Pour bien comprendre les principes d'après lesquels l'abbé Paramelle dirigea la recherche des eaux souterraines, il faut, non pas insister sur les définitions, tirées de la géologie, qu'il donne des diverses inégalités de l'écorce terrestre, des différentes sortes de terrains qui la constituent, mais exposer un résumé de la théorie qu'il s'est faite de la distribution des eaux souterraines; nous parlerons ensuite de ses recherches pratiques.

Avant tout, il importe de définir nettement ce qu'on entend par le bassin d'un cours d'eau, tel qu'un fleuve ou une rivière.

Distinguons d'abord une ligne passant par tous les points les plus bas du cours d'eau, pris dans le sens de sa longueur. Cette ligne pourra être droite, mais, le plus souvent, brisée ou sinueuse; elle sera inclinée de bas en haut, en remontant de l'embouchure à l'origine du cours d'eau.

Ce qu'on appelle le *bassin* de ce cours d'eau est l'ensemble des

surfaces qui, à partir de cette ligne, s'élèvent à gauche et à droite d'un spectateur placé à l'extrémité inférieure de la ligne, et portant les yeux vers l'extrémité supérieure. Dès lors, parce que l'eau est formée de particules mobiles et pesantes, on conçoit que toute celle qui tombera dans l'espace limité par le bord supérieur de ces surfaces, et qui ne se réduira point ensuite en vapeur, coulera sur des plans inclinés jusqu'au cours d'eau occupant la partie inférieure du bassin.

Le bassin d'un cours d'eau est appelé *vallée* ou *vallon*, suivant son étendue plus ou moins grande, et le bassin d'une grande rivière ou d'un fleuve comprend toutes les vallées ou vallons latéraux qui versent leurs eaux dans cette rivière ou dans ce fleuve.

La ligne que nous avons supposée représenter la position des points les plus bas d'un cours d'eau prise dans une vallée ou un vallon, qu'il y ait de l'eau ou qu'il n'y en ait pas, est appelée *thalweg*, mot allemand signifiant : *le chemin de la vallée*.

On comprendra maintenant l'idée de l'abbé Paramelle, lorsque nous dirons qu'il croit que dans l'écorce terrestre il existe des eaux courantes correspondant aux cours d'eau qu'on observe à sa surface. Dès lors sa théorie, n'ayant rien de commun avec les sciences occultes, rentre tout entière dans la géologie; ajoutons, comme complément de l'idée, que la matière des terrains, à l'égard de l'eau, peut être dans deux conditions différentes : ou celle-ci la pénètre, ou elle ne la pénètre pas. Dans le premier cas, on dit le terrain *perméable;* dans le second, on le dit *imperméable*. On voit que l'eau ne peut couler, soit à la surface de la terre, soit dans son intérieur, que sur un terrain imperméable, et que c'est par un terrain perméable, par des vides, des fissures du sol, que l'eau pénètre dans la terre et s'arrête à une couche imperméable.

La première conséquence à tirer de la théorie de l'abbé Paramelle est que la pluie tombant dans une vallée sans cours d'eau visible, pénètre dans la terre et s'y distribue à la manière d'un cours d'eau visible. C'est donc en général dans le *thalweg* qu'il faut chercher l'eau; nous disons en général, parce qu'il est des cas particuliers où les terrains de la vallée ont subi des dérangements dans les couches ou les assises qui les constituent, par suite desquels la ligne longitudinale du cours d'eau souterrain ne correspondra pas au *thalweg* apparent de la vallée.

Examinons d'abord les terrains dans lesquels on peut espérer, selon l'abbé Paramelle, de découvrir des sources, pour en tirer parti, puis les terrains placés dans une condition contraire à ce résultat.

A. — *Terrains placés dans des conditions favorables à la recherche des sources.*

Un terrain éminemment propre à satisfaire aux besoins de l'homme avec l'eau souterraine qu'il renferme est celui dont la couche supérieure, formée d'une matière perméable, épaisse de quelques mètres, repose sur une matière imperméable dont la partie supérieure est convenablement inclinée.

Cette constitution d'un terrain est indépendante des distinctions faites par le géologue, des terrains en masse ou stratifiés, des terrains d'origine plutonienne ou neptunienne, des terrains considérés relativement à leur âge qu'on appelle primitifs, de transition, secondaires, etc. elle est indépendante encore de leur composition chimique, siliceuse, calcaire, alumineuse, etc. Cette constitution, concernant, comme nous l'avons dit, la perméabilité ou l'imperméabilité à l'eau, dépend particulièrement de l'état physique d'agrégation des particules des terrains superposés.

En effet, que sont les sables, essentiellement perméables à l'eau des grandes rivières, sinon des débris de roches compactes et imperméables formant des montagnes, des collines, où ces rivières prennent leur source? Il n'y a donc, entre ces sables et les roches d'où ils proviennent, aucune différence notable de composition chimique, mais une simple différence dans l'état physique d'agrégation des particules matérielles, d'après lequel état la contiguïté des parties rend les roches imperméables, et leur discontinuité rend les sables perméables. Nous avions donc raison d'attribuer surtout la perméabilité et l'imperméabilité des terrains à l'état physique de leurs parties.

Il est encore une circonstance que nous ne devons pas omettre, c'est qu'une roche imperméable pourra entrer dans la constitution d'un terrain perméable, si des vides, des fissures, des fentes, interrompant la contiguïté de ses parties, rendent perméable cette même roche considérée dans l'ensemble de ses parties en place.

Une glaise humide, essentiellement imperméable, perd cette propriété par une simple calcination, qui la rend poreuse, ou si, la calcination ayant été assez forte pour en fritter les parties, celles-ci viennent ensuite à être divisées par une force mécanique quelconque.

Après ces considérations, que nous avons cru utile d'ajouter à celles de l'abbé Paramelle, nous citerons quelques terrains favorables à la recherche des eaux.

Les terrains primitifs, dont les plateaux sont recouverts de terrains

détritiques ou de roches à fissures verticales, ou encore de terrains de transition perméables, sont, en général, pourvus de sources nombreuses, mais, à raison de ce nombre, elles sont peu puissantes.

Si, dans les terrains secondaires pourvus de sources, celles-ci sont moins nombreuses que dans les terrains primitifs, leur puissance est par là même plus grande. Les terrains calcaires qui renferment les fossiles connus sous les noms de gryphées, d'ammonites, de bélemnites, les terrains de tuffeau, les calcaires, oolitique, compacte, saccharoïde, etc. les terrains de molasse, les grès ou sables verts, les grès-meulières, le calcaire à cérites, le calcaire d'eau douce, les marnes vertes, sont encore, suivant l'abbé Paramelle, des terrains où l'on peut espérer de trouver des sources.

B. — *Terrains placés dans des conditions défavorables à la recherche des sources.*

Tous les terrains calcaires ne sont pas disposés de manière que la recherche des sources qu'on y fera soit couronnée de succès, parce que souvent il existe, à l'intérieur, des solutions de continuité de dimensions très-variables, donnant lieu à des cellules, à des cavernes, à des grottes ou à des *bétoires*. C'est dans celles-ci que les eaux pluviales pénètrent et que, parvenues à des profondeurs plus ou moins grandes, où se trouve une couche imperméable, par exemple un lit de glaise, elles s'écoulent ensuite par un canal souterrain qui peut les conduire à des distances considérables des plateaux où elles sont tombées.

Les roches de dolomie, composées de sous-carbonates de chaux et de magnésie, rentrent dans le cas des calcaires dont nous parlons, relativement aux cavités qu'elles peuvent présenter à l'intérieur.

Les terrains volcaniques sont généralement dépourvus de sources.

Il en est de même des terrains que des affaissements ou des éboulements ont bouleversés.

Enfin, les coteaux dont les assises reposent sur la tranche appartiennent, selon l'auteur, à la catégorie des terrains dont nous parlons.

Nous avons vu que l'abbé Paramelle avait consacré, sans succès, deux ans d'études à la recherche des sources dans la partie occidentale du département du Lot, et qu'avec l'espérance d'être plus heureux il avait cherché ensuite à se rendre compte de la distribution des eaux souter-

raines dans la partie orientale de ce département, de nature granitique, où les sources abondent; c'est après avoir recueilli de nombreuses observations, qui ne lui laissaient aucun doute sur la distribution de ces eaux, qu'il reprit l'examen de la région calcaire du département, et qu'il fut ainsi conduit à donner une attention toute particulière aux bétoires qui s'y trouvent, et surtout à la manière dont elles y sont distribuées.

Nous compléterons notre compte rendu de la manière dont l'abbé Paramelle a procédé dans son *Art de découvrir les sources*, en résumant l'exposé des recherches qu'il entreprit en dernier lieu pour découvrir les sources de la région de calcaire jurassique du département du Lot.

L'abbé Paramelle, cherchant l'origine de ces sources en remontant de leur embouchure à leur amont présumé, reconnut ainsi, dans un vallon, le cours souterrain de la *Louysse, qui,* dit-il, *forme à elle seule une grande rivière.* Il ne douta pas qu'un grand ruisseau qui s'engouffre à l'extrémité de ce vallon, à 25 kilomètres de l'embouchure de la Louysse, ne fût son principal affluent, car il admit qu'elle se grossit encore des ruisseaux de Théminettes et de l'Hôpital-Issendolus qui, après avoir disparu, s'y réunissent souterrainement avec beaucoup d'autres, conformément aux idées de l'auteur, que nous avons exposées plus haut.

Cet exemple suffit pour montrer comment l'abbé Paramelle envisage le cours souterrain des sources qui parcourent des vallons ou des vallées. Il nous reste à parler de sa manière d'envisager le cours des eaux souterraines provenant des pluies tombées sur les plateaux de calcaire jurassique, situés dans la partie occidentale du département du Lot.

En observant des sources surgissant dans les rivières, du pied des rochers escarpés bordant, non des vallées ou vallons, mais des plateaux plus ou moins étendus, l'abbé Paramelle ne pouvait mettre en doute qu'elles ne provinssent des eaux pluviales tombées sur les plateaux. Mais la pluie une fois tombée et infiltrée dans le sol, comment parvenait-elle à la rivière? C'est alors qu'il reconnut sur les plateaux des séries de *bétoires alignées.* Une *bétoire* est une cavité perpendiculaire ou inclinée, pénétrant plus ou moins profondément dans le sol. Si les parois en étaient imperméables, ainsi que le fond, l'eau les remplirait, et elle y resterait comme dans un puits ou une citerne, sauf la quantité susceptible de s'évaporer à la surface; mais il n'en est point ainsi, du moins généralement: le fond de la bétoire aboutit à une couche imperméable placée immédiatement au-dessous d'une couche perméable, ou d'un canal souterrain, aboutissant à la rivière. Voilà comment l'eau pluviale forme des sources qui alimentent les cours d'eau où elles débouchent.

Grâce aux observations que l'abbé Paramelle avait faites dans la région primitive du département du Lot, il vit bientôt que les bétoires, loin d'être disséminées sans ordre sur les plateaux, y sont alignées, et, en en cherchant la cause, il la trouva dans des plis légers du sol, de sorte que ces bétoires étaient encore dans des *thalwegs;* mais les plis étaient si peu sensibles, qu'il fallait l'œil d'un observateur déjà exercé pour les apercevoir. Lorsqu'il y avait plusieurs séries de bétoires, c'était toujours dans la direction de la source que se trouvait le pli le plus profond; mais nul doute que l'eau des autres séries de bétoires ne se réunît souterrainement à l'eau provenant de la série principale.

Tel est le résumé des idées de l'abbé Paramelle : il nous reste à exposer les résultats de leur application à la recherche des sources, c'est-à-dire, le contrôle de ces idées par de nombreuses expériences exécutées en grand dans diverses localités et dans des terrains très-variés.

Neuf années de voyages, d'observations et d'expériences, donnèrent à l'abbé Paramelle la conviction qu'il était enfin parvenu à reconnaître la ligne de parcours des sources souterraines, et même la profondeur et le volume de chacune d'elles, sinon dans tous les cas, du moins dans le plus grand nombre. Ce fut alors que, voulant passer de la théorie à la pratique, il présenta au conseil général du Lot, dans la session d'août de l'année 1827, une demande *de quelques fonds destinés à concourir pour moitié dans les frais que pourraient coûter les premières expériences, à la condition que les communes ou les particuliers fourniraient l'autre moitié.* Le conseil, par une décision qui l'honore, arrêta qu'une somme de 600 francs serait mise à la disposition de l'abbé Paramelle.

Huit communes de la région des plateaux de calcaire jurassique répondirent à l'appel que faisait le préfet de seconder les recherches de l'abbé Paramelle, et cinq seulement exécutèrent des travaux que le succès couronna, à la grande joie des populations. Une des sources découvertes, celle de Rocamadour, frappa les habitants au point de leur faire dire qu'*elle fournirait assez d'eau pour le département.*

La recherche de chaque source était l'objet d'un procès-verbal en triple expédition ; une copie restait à la commune, une autre était adressée à la préfecture, et la troisième restait entre les mains de l'abbé Paramelle.

En 1829, ces découvertes étaient si bien de notoriété publique dans le département, que des remercîments lui furent adressés, à la date du 1er de septembre, par le conseil général, et qu'en outre 2000 francs furent votés pour *indemniser l'abbé Paramelle de ses sacrifices, ou pour aider les communes qui voudraient faire l'essai de sa théorie.*

Après la révolution de juillet et le renouvellement du personnel administratif, le conseil général, *voulant seconder le zèle de ce vénérable ecclésiastique pour procurer à des contrées qui en avaient été privées jusqu'ici l'élément le plus indispensable à la vie, à la salubrité et aux besoins de l'agriculture, délibère qu'il lui sera alloué 10 francs pour chaque source qu'il découvrira, et que le conseil municipal de la commune où la découverte sera faite s'obligera à la rechercher jusqu'à la profondeur indiquée, dans l'année qui suivra la désignation.*

L'abbé Paramelle reprit ses recherches, et, sur quatorze tentatives, une seule échoua, dans la commune de Carennac.

De tels résultats obtenus dans des lieux jusque-là dépourvus d'eau firent grand bruit, comme on le pense, et la réputation de l'abbé s'accrut encore des succès nouveaux qu'il obtint dans les départements de la Corrèze et de l'Aveyron, où il avait été appelé.

« Voyant que le nombre des demandes allait toujours en croissant, « dit l'abbé Paramelle, je soumis ma démission à mon évêque, qui fut « d'avis que je ferais encore plus de bien en allant procurer de l'eau aux « malheureuses populations qui n'en avaient point, qu'en restant à mon « poste. »

L'abbé Paramelle réussit dans le département de la Dordogne comme il avait réussi dans les départements du Lot, de la Corrèze et de l'Aveyron. Nous ne le suivrons pas dans ses autres explorations : nous nous bornerons à dire qu'il explora quarante départements, et seulement quelques parties du territoire de cinq autres. Enfin il alla dans des pays étrangers voisins de la France.

Il résume ainsi le nombre des demandes de recherches de sources qui lui furent adressées : dans tous les départements, elles dépassèrent trois cents; dans quelques-uns elles furent de mille, de mille cinq cents, et même au-dessus de deux mille.

Dans les départements où le terrain était le plus favorable à ses recherches, il a pu indiquer des sources pour le tiers ou le quart des souscripteurs; dans d'autres, ses indications ont été bornées au septième ou au huitième de ceux qui l'avaient appelé.

Depuis l'année 1832 jusqu'en 1853, il se livra à la recherche des eaux, et c'est alors que, parvenu à l'âge de soixante-quatre ans, des infirmités l'ayant forcé au repos, il revisa son ouvrage de l'*Art de découvrir les sources*, qu'il avait composé en 1827.

Nous n'avons point eu l'occasion de juger sur les lieux les recherches de l'abbé Paramelle : c'est ce qui nous a engagé à résumer, à la fin de cet article, des faits qui ne permettent pas de douter de leur efficacité

dans un très-grand nombre de cas. Son livre témoigne de la bonne foi et de la modération de ses prétentions ; si ses paroles sont vives quelquefois, ce n'est jamais en faveur de son infaillibilité : elles sont l'expression simple d'une conviction profonde d'avoir été utile en se livrant à des recherches appartenant exclusivement à l'observation de faits naturels, du ressort de la géologie.

Dans un prochain article, où nous rendrons compte du *Voyage d'un hydroscope*, par F. Amy, nous reviendrons sur quelques vues de l'abbé Paramelle, relatives à l'eau qui alimente les puits creusés dans les terrains où l'eau n'est point courante comme celle qui constitue une source. L'opinion de l'abbé Paramelle est celle que nous avons toujours professée dans nos cours du Muséum, en traitant des eaux souterraines, de leur nature et de leur application aux besoins de l'homme.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

DE GN. NÆVII POETÆ VITA ET SCRIPTIS. Disseruit Maximilianus Josephus Berchem, D^r phil. Monasterii, typis et sumptibus librariæ Coppenrath, 1861, in-8° de 111 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Névius n'a pas été seulement un poëte de parti, faisant, dans ses *fabulæ palliatæ*, de la comédie plébéienne contre les patriciens ; il a été un poëte romain, touché de la gloire nationale, et la célébrant avec originalité dans des œuvres propres à satisfaire tous les ordres de l'État ; dans ses *fabulæ prætextæ*, drames de création nouvelle, dont l'histoire de Rome, et même la plus récente, lui avait fourni les sujets ; dans son poëme sur la première guerre punique.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 37, et, pour le deuxième, celui de mars, p. 172.

On a nié que Névius ait composé des tragédies, et, comme des témoignages formels lui en attribuent, on a été conduit à prétendre qu'il s'agit, dans ces témoignages, de pièces comme celles où le poëte de la moyenne comédie d'Athènes, Alexis, a emprunté à la tragédie ses titres et ses sujets, pour la traduire, sur la scène comique, en parodie. Ce système, bien que mis en avant par des critiques de grande autorité[1], n'a pu cependant prévaloir; il lui a été opposé, et, en dernier lieu, par M. Berchem[2], des raisons très-plausibles, à ce qu'il me semble. Des témoignages qui s'accordent, non-seulement chez un même auteur, mais, argument plus fort, chez plusieurs, à qualifier certains ouvrages de Névius de tragédies, méritent assurément d'être pris en sérieuse considération. Ils ne sont pas contredits par des fragments, quelquefois, sans doute, un peu familiers, ce qui ne doit pas étonner chez un poëte comique égaré dans la tragédie et à une époque où les limites des diverses sortes de style dramatique étaient encore indécises, mais qui laissent aussi apercevoir la trace d'une dignité, d'une élévation convenables au genre. Enfin, une parodie suppose des spectateurs fort au courant de ce qui est parodié. Or le public romain n'en était pas là, il s'en fallait de beaucoup, avant que les nombreux ouvrages d'Ennius, de Pacuvius, d'Attius, lui eussent fait connaître les divers âges et l'immense répertoire du théâtre tragique des Grecs. C'est seulement cette éducation achevée que l'atellane put, avec quelque chance d'être comprise et d'amuser, s'égayer, dans ses mascarades burlesques, aux dépens des héros d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et de leurs imitateurs latins.

Admettons donc, ce qui est admis à peu près par tout le monde, que Névius, comme auparavant Livius Andronicus, comme après Ennius, comme ces zélés fondateurs du théâtre romain, qui semblent avoir tenu à honneur de le constituer tout entier et sur-le-champ, de l'improviser par l'imitation, a fait, non-seulement des comédies, selon sa vocation spéciale, mais aussi des tragédies. Chez lui, par une proportion contraire, les tragédies sont en minorité : M. Bothe n'en a compté que neuf; M. O. Ribbeck que six, et M. Berchem qui, ici encore, enchérit sur ses devanciers, seulement cinq[3]. Celles dont il reste le plus de fragments, et de fragments où s'entrevoit le mieux (c'est tout ce qu'on peut dire, malgré les divinations des critiques) le sujet et la marche de la pièce, sont le *Lycurgue* et la *Danaé*. Mais ces fragments

[1] M. Welcker, surtout, souvent cité à ce sujet par O. Ribbeck, *Trag. lat. fragm.* p. 245 et suiv. et par M. Berchem. — [2] P. 50. — [3] *Danae, Equus Trojanus, Hector proficiscens, Hesiona, Lycurgus.*

paraissent tout à fait insuffisants pour résoudre des questions vivement débattues et même témérairement tranchées. Névius, dans son *Lycurgue*, avait-il imité une des trois tragédies de la *Lycurgie* d'Eschyle, ou même la trilogie entière? Y avait-il mêlé quelque chose des *Bacchantes* d'Euripide, par un éclectisme qui, plus tard, a été un des derniers progrès de l'originalité tragique des Romains? N'est-ce pas Euripide que, dans sa *Danaé* et dans d'autres ouvrages, il a particulièrement pris pour modèle, comme ont fait ses successeurs et comme il était naturel qu'ils fissent, Euripide étant, des tragiques grecs, le plus voisin par la date, le plus accessible à l'imitation par le caractère de ses beautés et de ses défauts, le plus en rapport avec le génie sententieux des Romains? Ce serait aux fragments à nous répondre; mais ils ne nous donnent de lumière, plusieurs du moins, que sur ce tour bref, vif et élégant, quelquefois même[1] d'une élégance un peu travaillée, que Névius avait porté dans cette nouvelle application de son talent. Certains traits de ses tragédies se conservèrent dans les mémoires d'élite; en voici un de son *Hector, Hector proficiscens*, que Cicéron ne se lasse pas de citer[2] :

Je suis joyeux d'être loué par toi, ô mon père, par un homme tant loué.

Lætus sum laudari me abs te, pater, a laudato viro[3].

Peut-être Cicéron l'avait-il recueilli au théâtre même, où ces vieux ouvrages se remontraient de temps à autre; où, selon l'expression d'Horace, les contemplait avec respect, se pressant dans une enceinte trop étroite, la puissante Rome :

Arcto stipata theatro
Spectat Roma potens[4].

C'est ainsi qu'aux jeux par lesquels Pompée, l'an 698 de Rome, inaugura son théâtre, fut donné le *Cheval de Troie, Equus Trojanus*, pièce antique, selon les uns[5], de Livius Andronicus, selon les autres[6], auxquels se joint M. Berchem[7], de Névius; on y donna en même temps une

[1] Voyez particulièrement les fragments du *Lycurgue;* O. Ribbeck. *ibid.* p. 8, 245. — [2] *Tusc.* IV, XXXI, LXVII; *Ad famil.* V, XII; XV, VI; cf. Senec. *Epist.* XVII, II; Symmach. *Epist.* I, III. — [3] O. Ribbeck, *ibid.* p. 7. — [4] *Epist.* II, I, 60. — [5] Non. v. *Opitula.* — [6] Macrob. *Saturn.* VI, I. — [7] P. 81.

pièce de date plus récente, la *Clytemnestre* d'Attius. La simplicité de ces imitations de la Grèce y fut relevée, ou plutôt étouffée, par les magnificences extravagantes de cette mise en scène qui marque partout le déclin du véritable intérêt dramatique. Chez les Grecs eux-mêmes, à une certaine époque, n'avait-on pas fait précéder l'*Oreste* d'Euripide par une sorte de triomphe d'Hélène, rapportant à Sparte les dépouilles de Troie[1]? Dans la *Clytemnestre* latine, nous le savons par Cicéron, témoin, du reste, assez peu favorable et fort malin, de ces jeux de Pompée[2], défilèrent six cents mulets, expression qu'il ne faut sans doute pas prendre à la rigueur; et dans l'autre tragédie on vit trois mille cratères, ou si à *craterarum* on substitue *cetrarum*, trois mille boucliers. La foule, celle dont Horace allait bientôt dire que le plaisir avait passé de ses oreilles à ses yeux distraits et amusés de vains spectacles,

> Jam migravit ab aure voluptas
> Omnis ad incertos oculos et gaudia vana[3],

la foule s'ébahissait à ces merveilles; mais le goût de Cicéron en était attristé; il l'écrivait à son ami, M. Marius : *apparatus spectatio tollebat omnem hilaritatem. Hilaritas* est singulier en pareille circonstance; c'est l'analogue de *divertir* dans les vers où Boileau a défini le plaisir donné par la tragédie :

> La tragédie en pleurs
> D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs,
> D'Oreste parricide exprima les alarmes,
> Et pour nous *divertir* nous arracha des larmes[4].

Au temps de Névius l'art était plus simple; il n'y avait pas même de théâtre, mais des échafauds temporairement élevés dans le Cirque, et qu'entouraient des spectateurs debout; spectateurs plus dociles, dans leur naïve ignorance, aux impressions, nouvelles pour eux, d'un art dramatique, bien nouveau lui-même, que le public blasé des jeux de Pompée. *Stantes plaudebant in re ficta*, dit Cicéron[5] du grand effet produit par le combat d'amitié d'Oreste et de Pylade, dans une scène de Pacuvius. L'é-

[1] Schol. ad Euripid. *Orest.* v. 57. — [2] *Ad famil.* VII, 1 : ad M. Marium. — [3] *Epist.* II, 1, 187. cf. T. Liv. *Hist.* VII, II : «Inter aliarum parva principia rerum, ludorum quoque prima origo ponenda visa est, ut appareret quam ab sano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabilem insaniam venerit.» — [4] *Art poétique*, III. — [5] *De amic.* VII; cf. *De fin.* II, XXIV; V, XXII.

motion d'un tel auditoire dut être vive, elle se mêlait de patriotisme, quand Névius, le premier, il est permis de le croire, l'attribution d'un *Regulus* à Livius Andronicus n'étant rien moins qu'établie [1], quand Névius, dis-je, le disciple encore inexpérimenté des Grecs, eut l'idée hardie de transporter les formes si récemment empruntées de leur tragédie à des sujets domestiques, à des faits de l'histoire romaine, *domestica facta* [2]. On ne peut vraiment douter, quoiqu'il y ait eu à ce sujet bien des disputes [3], et M. Berchem, entre autres, ne doute pas que Névius n'ait traité sérieusement, non pas dans une *fabula togata*, mais dans ce genre de drame tragique, ou approchant de la tragédie, qu'on appelait *fabula prætexta*, le sujet indiqué par ce titre, *Alimonium Remi et Romuli*, La nourriture, l'éducation de Rémus et de Romulus. Dans les développements de cette pièce avait nécessairement sa place la louve tant célébrée depuis par l'épopée [4] et par l'histoire, et, selon un récit légendaire, rapporté par Donat [5], pendant une représentation, au moment même où il était question de la merveilleuse nourrice des enfants d'Ilia, un loup avait tout à coup paru sur la scène, incident qui avait donné lieu, pensait-on, au proverbe, d'ailleurs diversement expliqué, *Lupus in fabula*. De là cette conjecture assez vraisemblable, et assez approuvée, qu'il s'agit de cette pièce dans certains passages où l'on attribue au poëte un *Lupus*, et qu'il ne faut pas grossir de ce titre la liste de ses comédies [6]. En est-il de même pour le *Romulus* que lui donnent aussi les auteurs? M. Berchem n'en convient pas et aime mieux y voir une autre *fable prétexte*, où se sera continuée l'histoire merveilleuse du fondateur de Rome.

Une grande hardiesse de Névius, et qui couronne en quelque sorte sa carrière dramatique, c'est d'avoir montré sur la scène de la *fabula prætexta* même des événements contemporains. Il l'a fait dans une pièce intitulée *Clastidium*, du nom d'une ville de la Gaule cisalpine où s'étaient passés, quelques années auparavant, des événements bien divers. Une trahison l'avait fait tomber, avec les approvisionnements considérables qu'elle contenait, au pouvoir d'Annibal [7]. Une autre fois, elle avait vu Marcellus conquérir sur le chef gaulois Viridomare les troisièmes et dernières dépouilles opimes [8]. On convient aujourd'hui, et

[1] Serv. ad. Virg. *Æn.* IV, 37. Voyez ch. Magnin, *Origines du théâtre moderne*, Introduction, p. 325. — [2] Horat. *ad Pison.* 287. — [3] Voy. Berchem, p. 66, note 4. — [4] Enn. *Annal.* I, fragm. XLIX, L (Vahlen, *Ennianæ poesis reliquiæ*, p. 13); Cic. *De suo consulatu*, II (*De divin.* I, XI-XIII); Virg. *Æn.* VIII, 630; Ovid. *Fast.* II, 47, etc. — [5] Ad Terent. *Adelph.* IV, 1, 21. — [6] Voyez plus haut, p. 178, note 4. — [7] T. Liv. *Hist.* XXI, XLVIII. — [8] Plutarch. *Vit. Marcelli*, VII, sqq.

M. Berchem se range à cet avis, que, de ces faits, le second, si flatteur pour l'orgueil romain, a dû être celui dont s'est inspiré Névius, et l'on est confirmé dans cette opinion par un passage du grammairien Diomède[1], qui compte au nombre des héros de la *fabula prætexta* précisément Marcellus. Le double exemple donné par Névius devait être suivi. L'histoire des siècles précédents et celle du temps présent furent portées toutes deux sur la scène latine par Pacuvius et par Attius; par celui-ci, dans son *Brutus*, dans son *Décius;* par l'autre, dans son *Paulus*, titre qui peut s'appliquer à deux grands personnages bien voisins du poëte, et l'un son contemporain, le Paul-Émile vaincu à Cannes, le Paul-Émile vainqueur de Persée. Un exemple piquant de ces pièces qui prenaient si près d'elles leurs sujets est celui qui nous est fourni par une lettre de Pollion à Cicéron[2]. Il l'écrit, en l'an de Rome 710, de la province espagnole où il commande, et il s'y égaye aux dépens de son questeur Balbus, grand partisan et imitateur ridicule de César, qui, dans des jeux donnés par lui à Gadès, avait fait jouer une pièce dont il était le héros, ému jusqu'aux larmes, dit le malicieux narrateur, par le souvenir de ses hauts faits : *et quidem, quum ageretur, flevit, memoria rerum gestarum commotus.*

Le passage est naturel de ce drame, où Névius paraît avoir célébré la gloire récente de Marcellus, au poëme où, par une autre innovation, ouvrant la carrière de l'épopée latine, s'inspirant d'événements récents eux-mêmes, il entreprit de raconter la première guerre punique, à sa *Guerre punique*, comme il disait, *Bellum punicum;* c'est le titre qu'il donna à son œuvre; M. Berchem l'établit par un relevé complet, un rapprochement attentif des témoignages[3]. On est conduit de l'un à l'autre ouvrage même par l'ordre chronologique, puisque, au rapport de Cicéron[4], que j'ai déjà cité, Névius fit de la composition du poëme la joie de sa vieillesse, peut-être même la consolation de son exil. On aime à penser que, l'achevant sur cette terre d'Afrique où s'en était préparée la matière, il a trouvé l'inspiration poétique aux lieux où s'était signalée son ardeur guerrière.

Livius Andronicus, par sa traduction de l'*Odyssée*, avait appris aux Romains, qui, chose étrange et même unique, après cinq siècles d'existence, l'ignoraient encore, ce que c'était que la poésie épique. Névius, tout aussitôt, avec cette originalité d'esprit qui l'appelait à être autre chose qu'un simple traducteur des Grecs, en fit ce qu'il avait

[1] *De orat.* III, cf. Rhaban. Maur. *De art. gramm.*— [2] *Ad famil.* X, XXXII.— [3] P. 20 et suiv. — [4] *De senect.* XIV.

voulu faire de la comédie, ce qu'il avait fait de la tragédie, le cadre d'une œuvre romaine et d'un intérêt présent : présent par le souvenir, toujours vivant, d'une longue et pénible guerre, glorieusement terminée; présent aussi, et plus encore, par les épreuves de cette guerre renouvelée et s'avançant, elle-même, parmi bien des disgrâces, vers un dénoûment heureux. N'omettons pas ce que cet intérêt contenait de personnel au poëte, qui, dans ce qu'il devait raconter, avait été témoin et acteur, et ne négligea pas de le dire [1]. A quel endroit de son poëme, au début ou dans la conclusion? On ne le sait pas; on ne peut pas le savoir; peu importe d'ailleurs : c'est une question que, comme tant d'autres soulevées à plaisir, une critique trop curieuse a subtilement discutée [2].

Chanter des choses que l'on a vues, auxquelles même on a pris part, est sans doute favorable à l'inspiration, mais présente aussi des inconvénients. Les faits n'ont pas encore reçu du temps ce lointain qui les agrandit; le travail de l'imagination n'a pu y ajouter encore le merveilleux nécessaire à la poésie épique. Un poëme qui les retrace si près de leur date ne peut guère être qu'une sorte d'histoire en vers, nécessairement exposée à suivre trop fidèlement l'ordre et le détail des événements, à se piquer de l'exactitude prosaïque des annales. Que fera l'annaliste poëte pour retrouver cette grandeur merveilleuse, cette liberté d'allure que repousse le caractère historique de son œuvre, et que réclame son caractère poétique? Il remontera, par des récits rétroactifs, aux lointaines et légendaires origines. Ainsi ont procédé dans leurs compositions, début de l'épopée latine, Névius et Ennius. L'histoire et la fable, qu'ils avaient ainsi rapprochées, juxtaposées, se sont ensuite séparées dans deux séries de poëmes, les uns tout historiques, les autres tout fabuleux, jusqu'au moment où Virgile en a opéré l'heureuse conciliation dans son *Énéide*, poëme de sujet mythologique, mais qui, par des perspectives habilement ménagées, fait apparaître à tout instant le passé réel de Rome, et même son état présent. La querelle de Rome et de Carthage, par exemple, s'y agite déjà entre deux déesses rivales, Vénus et Junon; elle se lie, comme une conséquence lointaine, aux malheureuses amours d'Énée et de Didon; Annibal est même annoncé comme son futur vengeur par Didon mourante, tandis que, parmi ces grands hommes futurs de Rome qui sont montrés à Énée dans les Champs Élysées, il aperçoit les Scipions, ces foudres de guerre. C'est un véritable titre de gloire pour Névius qu'on puisse lui attribuer

[1] A. Gell. *Noct. att.* XVII, xxi. — [2] Voy. Klussmann, p. 75; Berchem, p. 32, etc.

quelque chose de cette conception. La tradition de l'origine troyenne de Rome, qui, depuis longtemps déjà, avait pris place dans ses croyances populaires, dans ses institutions religieuses, dans ses actes publics, Névius le premier, avant les poëtes, peut-être avant les historiens, en fit, bien des témoignages l'attestent, le point de départ de son œuvre épique. En regard, on peut le conclure de ce fait que dans ses vers étaient nommées Didon et sa sœur Anne [1], il rappela l'origine phénicienne de Carthage. Énée, qu'il représentait, nous le savons encore [2], comme s'échappant de Troie à la tête d'une troupe d'exilés, comme guidé dans ses courses aventureuses vers l'Italie par l'esprit prophétique de son père Anchise, comme protégé auprès de Jupiter par l'intercession de sa mère Vénus, comme battu par la tempête et s'occupant de consoler ses compagnons affligés, comme consultant la sibylle de Cumes. Énée, par une conformité plus complète avec le début de Virgile, relâchait-il au rivage africain et y était-il accueilli par Didon? On l'a pensé, Niebuhr [3] entre autres, d'après un vers où il semble en effet que la reine de Carthage demande au héros troyen le récit qui remplit le second et le troisième livre de l'*Énéide* :

> Blande et docte percontat, Æneas quo pacto
> Troiam urbem liquerit... [4]

Mais c'est là une conjecture à laquelle on en oppose d'autres qui substituent à l'Afrique l'Italie, à Didon Évandre, Latinus, et même le roi d'Albe, Amulius. Quoi qu'il en soit, à ce préambule épique, où se développaient, on ne sait dans quelle mesure, les antiquités fabuleuses de Rome et de Carthage, Névius avait rattaché, plus ou moins étroitement, les souvenirs voisins, présents, personnels même au poëte, de la lutte des deux puissances rivales dans la première guerre punique; les réalités tout historiques de cette longue guerre qui dura environ vingt-quatre ans, de l'an 490 de Rome à 514; qui occupa tant de consuls, de préteurs, de dictateurs, et parmi eux Régulus; tant de généraux Carthaginois, y compris le père d'Annibal, le grand Hamilcar; dont le théâtre fut si divers, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, en Afrique, sur mer principalement; dont le résultat, après les plus grandes vicissitudes, fut de faire de Rome une puissance maritime, de

[1] Serv. in *Æn.* IV, 9. — [2] Serv. in *Æn.* I, 170, 198; II, 797; III, 10; Prob. in *Eclog.* VI, 31; Macrob. *Saturn.* VI, 11; Lactant. *Div. institut.* I, VI; etc. — [3] *Hist. rom.* I. — [4] Non. vv. *perconto, linquo.*

lui donner la Sicile, avec la Sardaigne et la Corse, de détruire au nord de la Méditerranée la puissance de Carthage, de la confiner en Afrique et en Espagne, où bientôt on irait la chercher.

Comment cette riche, cette trop riche matière était-elle distribuée dans les sept livres entre lesquels fut partagé le poëme de Névius par un de ces grammairiens qui, de bonne heure, l'éditèrent, le commentèrent [1], par Octavius Lampadion [2]? Il y a là-dessus plusieurs systèmes, ceux surtout qu'ont savamment, ingénieusement exposés, en 1835, à la suite de son édition des *Annales* d'Ennius, M. Spangelberg; en 1843, dans sa monographie sur Névius, M. Klussmann; enfin, en 1861, l'auteur de cette dissertation, objet présent et principal de notre attention, M. Berchem. Il serait bien long et bien minutieux de discuter en détail ces systèmes, mais peut-être serait-ce aussi de peu d'utilité. Aucun n'est sans vraisemblance, mais aucun non plus n'offre de certitude, tant sont rares, brefs, altérés, peu significatifs par eux-mêmes, peu expliqués par les indications ou insuffisantes ou même trompeuses qui les accompagnent, la plupart des fragments sur lesquels on raisonne. C'est le sentiment de M. Vahlen, qui, en l'année 1854, où a paru son utile et excellent recueil des fragments d'Ennius [3], a publié, dans la même forme, une recension des fragments de Névius, de ceux du moins de la *Guerre punique* [4], s'abstenant, sauf pour un très-petit nombre de passages évidemment déplacés par les témoignages anciens, ou dont on peut sans eux indiquer la place avec certitude, de toute classification, de toute interprétation systématique, se bornant à établir la provenance des vers conservés par une transcription complète et exacte des passages où ils se sont trouvés, leur texte par la critique des leçons diverses, enfin leur disposition métrique, entreprise moins sûre, et dont les hasards font dire à M. Berchem [5], de ces vers habilement restitués [6], qu'ils sont peut-être *magis Vahleniani quam Nœviani.*

Donnons des exemples de l'obscurité de ces fragments et des lumières douteuses dont les éclairent leurs interprètes. Il y en a un qui représente «écrasant orgueilleusement, dédaigneusement les légions,» *superbiter, contemtim conterit legiones*, qui? Une tempête dont la flotte romaine fut assaillie dans la mer d'Afrique, dit M. Spangelberg [7]; non, dit M. Klussmann [8], les éléphants qui mirent en déroute les soldats de

[1] Varr. *De ling. lat.* VII, XXXIX. — [2] Sueton. *De illustr. gramm.* II; cf. Non. v. *septemfariam.* — [3] *Ennianæ poesis reliquiæ*, recensuit J. Vahlen, Lipsiæ, 1854. — [4] *Cn. Nævii de bello punico reliquiæ* ex recensione J. Vahlen, Lipsiæ, 1854. — [5] P. 33. — [6] Ils l'ont été fort diversement. Voy. entre autres God. Hermann, *Elementa doctrinæ metricæ*, lib. III, c. IX, p. 629 et suiv. — [7] P. 201. — [8] P. 72.

Métellus à la bataille de Panorme. Je n'ose en vérité choisir, et j'aime mieux, comme le grammairien ancien [1], auquel on doit la conservation du fragment, arrêter mon attention sur l'énergie de ces deux vieux adverbes, dont le second devait se perpétuer et reparaître, entre autres, avec éclat, dans un admirable passage de Lucrèce [2], celui où l'on voit l'envie qui, du faîte si péniblement atteint de la puissance, fait tomber les grands de ce monde; qui, comme par un coup de foudre, les précipite dédaigneusement dans le noir Tartare :

> Et tamen e summo, quasi fulmen, dejicit ictos
> Invidia interdum *contemtim* in Tartara tetra.

Il y a du plaisir à voir s'annoncer chez ces vieux auteurs certaines expressions appelées à une grande fortune poétique, à l'adoption d'un Lucrèce, d'un Virgile. Telle est, par exemple, l'épithète *arcitenens* [3], dans une énumération de dieux que Névius avait représentés au livre deuxième de son poëme, ou bien se partageant d'avance entre les deux peuples prêts à engager la guerre, c'est l'opinion de M. Klussmann [4], qui remarque, avec raison, qu'une telle intervention n'avait guère de place raisonnable dans la composition qu'avant les développements de caractère historique, dans son préambule fabuleux, merveilleux; ou bien, selon M. Spangelberg [5], figurant seulement par leurs images à la poupe des vaisseaux que construisent les Romains pour les opposer aux flottes de Carthage, et que commanderont Duillius et Lutatius Catulus. N'omettons pas d'ajouter que M. Berchem [6] aime mieux y voir l'analogue de ce beau passage du récit fait par Énée à Didon, dans le second livre de l'*Énéide* [7], où Vénus, écartant le nuage qui obscurcit les regards mortels de son fils, lui montre les dieux qui eux-mêmes prennent part à la destruction de Troie.

La fille de Cérès, Proserpine, marche la première; puis vient le dieu aux flèches redoutables, à l'arc tendu, le dieu vénérable de Delphes, Apollon Pythien.

> Prima incedit Cereris Proserpina puer,
>
> Dein pollens sagittis inclutus *arquitenens* [8],
> Sanctus Delphis prognatus Pythius Apollo.

[1] Non. vv. *Superbiter, contemtim.* — [2] *De nat. rer.* V, 1124. — [3] Virgil. *Æn.* III, 75. — [4] P. 52, 53. — [5] P. 196. — [6] P. 30. — [7] V. 602 sqq. — [8] M. O. Ribbeck, *Trag. lat. reliq.* p. 20, 247, lit ainsi ce vers :

> Cum tuis sagittis arquitenens pollens dea,

et, le plaçant à la suite des fragments tragiques de Névius, sous le chiffre III, parmi

Ces deux passages cités isolément, le premier par Priscien[1], le second par Macrobe[2], ont été ainsi rapprochés par la plupart des éditeurs, et en dernier lieu par MM. Vahlen[3] et Berchem[4], d'après lesquels ils sont ici transcrits, ainsi que ceux qui viendront ensuite. M. Spangelberg[5] y a joint le suivant, bien que donné par Priscien[6], comme appartenant au premier livre du poëme :

Inerant signa expressa quo modo Titani,
Bicorpores Gigantes, magnique Atlantes
Rhuncus ac Purpureus, filii Terras.

Il a jugé bon de compléter, par ces figures de Titans, de Géants, d'Atlas, de Rhuncus, de Purpureus, c'est-à-dire, en grec, de Porphyrion, de ces fils de la Terre, la décoration des vaisseaux équipés par les Romains. M. Klussmann[7], tenant plus de compte de l'attribution du passage au premier livre du poëme, a songé de préférence aux vaisseaux d'Énée; mais, faisant sans doute réflexion que, si, dans l'*Énéide*, Énée a toute une flotte, il n'avait, dans le poëme de Névius (ce détail nous est connu[8]), qu'un seul vaisseau construit par Mercure, il a renoncé à cette idée et y a substitué celle d'un temple carthaginois, dont, comme chez Virgile[9], Énée contemple les bas-reliefs, les peintures murales, en attendant Didon. Pour Niebuhr[10] et d'autres, ce qui était décrit c'était, encore comme chez Virgile[11], le bouclier d'Énée. On voit que, dans cette lutte du commentaire contre un texte d'intention obscure, le prix de l'imagination est pour les commentateurs.

Le style de Névius s'offre sous un double aspect dans les fragments de la *Guerre punique*. Il y en a, cela était inévitable, on l'a pu voir plus haut, et il ne faudrait pas en abuser contre lui[12], qui rappellent la concision technique, mais non sans énergie, des anciennes inscriptions, qui sentent l'annaliste exact plus que le poëte et même que l'historien; qui pourraient appartenir à la prose contemporaine de Fabius Pictor; tels sont ceux-ci, par lesquels sont marqués le commencement et la fin de la guerre, ainsi que quelques époques intermédiaires :

Marcus Valerius consul partem exerciti
In expeditionem ducit.

les *incerti nominis reliquiæ*, il est tenté d'en tirer un argument pour établir l'existence de cette tragédie d'*Iphigénie*, que l'on conteste au poëte. — [1] VI, VIII. — [2] *Saturn.* VI, v. — [3] P. 13 et 14. — [4] P. 24. — [5] P. 195. — [6] VI. — [7] P. 52. — [8] Serv. *in Æn.* I, 170. — [9] *Æn.* I, 446 sqq. cf. VI, 20 sqq. — [10] *Hist. Rom.* I. — [11] *Æn.* VIII, 625 sqq. — [12] Voyez les jugements rapportés par M. Berchem, p. 34

Transit Melitam Romanus, insulam integram omnem
Urit, populatur, vastat, rem hostium concinnat.

Septimum decimum annum ilico sedent.

Id quoque paciscunt mœnia sint Lutatium quæ
Reconcilient; captivos plurimos idem
Sicilienses paciscit, obsides ut reddant[1].

Il y en a d'autres où ce prosaïsme s'anime du sentiment des grandes choses qui y sont rappelées, et devient éloquent :

Ils aiment mieux périr en ces lieux mêmes que revenir avec honte près de leurs concitoyens.

Seseque ei perire mavolunt ibidem,
Quam cum stupro rebitere ad suos populares[2].

C'est encore là un de ces passages qui se prêtent à la diversité des conjectures. De qui est-il question? Est-ce, comme le veut M. Spangelberg[3], des compagnons de Régulus, prisonniers à Carthage, et acceptant d'avance l'esclavage, avant que Régulus le propose pour eux au sénat? Est-ce, comme l'entend M. Klussmann[4], d'A. Attilius Calatinus et de son armée enfermés dans un défilé en Sicile? Est-ce enfin, selon l'explication de M. Berchem[5], des soldats de Régulus qui répondent, dans une circonstance critique aux exhortations de leur général? Au même éloge, et aussi aux mêmes doutes donne lieu un autre passage qui faisait partie, on le sait, du troisième livre, comme le précédent, et qui, en outre, s'en rapproche par le sens :

Les abandonner, eux, les plus braves des hommes, ce serait un grand déshonneur pour le peuple romain aux yeux des nations.

Sin illos deserant fortissumos virorum,
Magnum stuprum populo fieri per gentis[6].

Cela est simple, austère, énergique; mais qui parle ainsi? on ne le sait. Faut-il y voir, avec M. Berchem[7], une exhortation de Régulus à

[1] Vahlen, *ibid.* p. 14, 15, 16, 17; Berchem, *ibid.* p. 24 sqq. — [2] Vahlen, *ibid.* p. 14. — [3] P. 201. — [4] P. 62. — [5] P. 31. — [6] Vahlen, *ibid.* p. 15. — [7] P. 31.

son armée; avec M. Spangelberg[1], une réponse faite à Régulus dans le sénat; enfin, avec M. Klussmann[2], le discours de cet héroïque tribun[3] qui sauva le consul Atilius Calatinus et son armée, en attirant sur lui-même et la vaillante troupe volontairement associée à son dévouement tout l'effort des ennemis? Si Névius l'avait célébré, comme on le conjecture, Caton, qui, dans ses *Origines*, l'a comparé à Léonidas, n'était pas tout à fait autorisé à se plaindre que le héros romain, moins heureux que le grec, n'eût obtenu de la reconnaissance de sa patrie ni monuments, ni éloges.

Les vers de la *Guerre punique* de Névius, si voisins, même les meilleurs, du langage de la prose, d'une prose devenue en peu de temps archaïque, et écrits dans l'ancien mètre saturnien, étaient déjà surannés quand Ennius, arrivé au septième livre de ses *Annales*, et ayant à recommencer les récits du vieux poëte, disait avec un dédain contre lequel a réclamé Cicéron[4] :

D'autres ont écrit là-dessus de ces vers que chantaient autrefois les faunes et les devins, quand nul n'avait encore franchi les sommets habités par les Muses et qu'on n'avait nul soin de l'art d'écrire...

...Scripsere alii rem
Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant,
Quum neque Musarum scopulos quisquam superarat,
Nec dicti studiosus erat.....

Ces autres, dit Cicéron à Ennius, ont sans doute écrit d'un style moins poli que vous, mais non sans éclat; vous-même ne pouvez être d'un avis différent, puisque vous avez tant emprunté à Névius; emprunté, si vous en convenez; dérobé, si vous n'en convenez pas... « Et « luculente quidem scripserunt, etiamsi minus quam tu polite. Nec « vero tibi aliter videri debet, qui a Nævio vel sumsisti multa, si fate-« ris; vel, si negas, surripuisti. » Quoi qu'il faille penser de cet éclat, bien généreusement, je crois, attribué à Névius, et des obligations que son successeur épique pouvait lui avoir, Ennius, Cicéron le reconnaît[5], avait quelque droit de tenir un langage si superbe, non pas

[1] P. 201. — [2] P. 64. — [3] A. Gell. *Noct. Att.* III, VII; cf. T. Liv. *Hist.* XXII, LX; Flor. *Hist.* II, II. On a varié sur le nom de ce tribun si digne de mémoire. Caton, cité par Aulu-Gelle, l'appelait Q. Cædicius; un autre ancien historien, Claudius Quadrigarius, dont parle aussi Aulu-Gelle, Laberius; enfin Tite-Live et Florus l'appellent Calpurnius Flamma. — [4] *Brut.* XVIII, XIX. Cf. *Orat.* XLVII, LI; *De divin.* I, L; Varr. *De ling. lat.* VII, XXXVI; Quintilien. *Inst. orat.* IX, IV. — [5] « Nec mentitur

seulement pour avoir été l'introducteur, ou bien, car on dispute à ce sujet, pour avoir décidé par ses exemples l'introduction dans la poésie latine de ce qu'il appelait « les longs vers[1], » mais pour avoir, selon sa mesure, qui devait être bien dépassée, corrigé cette poésie de sa sécheresse, de sa roideur primitive, de sa rigidité en quelque sorte lapidaire, dans tout ce qui n'était pas la comédie; pour avoir commencé à lui donner les riches couleurs, les libres allures de l'imagination et du sentiment, l'éclat, le mouvement, la vie. Les fragments qui nous sont présentés comme ayant appartenu au septième livre des *Annales* et ceux qu'on y peut ajouter par conjecture, ces fragments eux-mêmes peu nombreux, la plupart peu étendus et de sens peu complet, sont bien loin de pouvoir suppléer à tout ce qu'on souhaiterait trouver et qu'on cherche vainement dans ceux de la *Guerre punique*. Mais on y voit du moins « les « pièces désunies, les membres dispersés du poëte, » *disjecti membra poetæ*, comme a dit Horace[2], citant, pour exemple d'une poésie, dont on peut rompre la mesure sans qu'elle cesse d'être poésie, ces vers du septième livre des *Annales*, précisément, ou du huitième, d'après lesquels Virgile[3] devait peindre Junon faisant tourner sur leurs verrous, forçant les portes de fer du temple de la guerre.

Postquam Discordia tetra
Belli ferratos postes, portasque refregit.

Quand, des fragments de la *Guerre punique*, on arrive à ceux du septième livre des *Annales*, il semble que, dans un musée rempli des débris de la statuaire antique, on passe des immobiles représentations de l'Égypte aux mouvantes, aux vivantes figures de la Grèce, à ce que les Romains ont appelé *animosa signa*, *spirantia ora, vivos vultus*[4].

L'art grec lui-même, à son origine, a eu sa roideur, sa dureté, dont il s'est peu à peu dégagé. Cicéron, qui rappelle l'histoire de ces premiers progrès[5] en amateur d'un goût savant et délicat, ce qu'il se permettait d'être dans le secret de sa vie privée, dans les intimes confidences de ses lettres et de ses traités, mais non pas, il s'en gardait bien, dans son rôle officiel, dans ses discours devant le peuple et le sénat, Cicéron tire de cette histoire d'ingénieuses similitudes pour distinguer par des nuances, pour classer, dans cette antiquité où ils semblent se con-

« in gloriando. » *Brut.* XVIII. — [1] Cic. *De leg.* II, XXVII; Isid. Orig. I, XXXVIII. — [2] *Sat.* I, IV, 60 sqq. — [3] *Æn.* VII, 622. — [4] Virg. *Æn.* VI, 847, 848; Propert. *Eleg.* III, IX, 9. — [5] *Brut.* XVII, XVIII, XIX.

fondre, Livius Andronicus et Névius : il compare l'*Odyssée* du premier à un ouvrage de Dédale, et dit de la *Guerre punique* du second qu'elle plaît, *delectat*, comme un ouvrage de Myron. Ce vieux monument, à moitié barbare, dont on peut presque dire avec le poëte, *etiam periere ruinæ*, est recommandé à notre respect par le plaisir qu'y prenait Cicéron, plaisir de littérateur érudit, dans un temps de suprême politesse, de rapide avancement vers la perfection du goût; par l'honneur que lui a fait le génie éclectique de Virgile en y cherchant quelques inspirations; par l'attention persévérante des grammairiens et des critiques, jusqu'à Macrobe, qui l'avait encore sous les yeux, et, ne voulant pas tout dire, renvoyait ses lecteurs au texte même toujours subsistant.

Les critiques modernes ne pouvaient faire de même; mais, héritant d'un si légitime intérêt, ils se sont appliqués à recueillir, à expliquer ce qui s'est conservé de ce texte avec un zèle bien digne de notre reconnaissance. Une bonne part en est due à M. Berchem, qui, dans sa courte mais substantielle dissertation, a touché à toutes les questions soulevées, en Allemagne particulièrement, au sujet de Névius et de ses ouvrages, a résumé, éclairci, complété les solutions très-nombreuses et très-diverses qu'elles y ont reçues dans ces dernières années, nous faisant en quelque sorte assister au spectacle homérique de cette mêlée savante autour de vénérables restes.

PATIN.

Le duc et connétable de Luynes.

septième article [1].

Cependant le duc de Longueville se croyait maître de la Normandie : il en avait répondu à Marie de Médicis. Elle-même avait été longtemps gouvernante de la province, avec le maréchal d'Ancre pour lieutenant général; elle y avait laissé de nombreux partisans; et depuis 1619, que

[1] Voyez, pour les six premiers articles, le *Journal des Savants*, cahiers de mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre 1861.

le duc l'y avait remplacée, il n'avait rien négligé pour s'y rendre tout-puissant dans l'intérêt des desseins que dès lors lui inspira son alliance avec les Soissons. Il y avait aisément réussi, grâce à ce grand nom de Dunois, aux trois opulents duchés qui étaient dans sa famille, Longueville, Estouteville et Tancarville, grâce surtout à sa libéralité et à sa magnificence, que relevaient encore les manières les plus affables. Les peuples l'aimaient, et la noblesse tout entière était rangée autour de lui comme autour de son chef naturel. Dans la basse Normandie, il avait pour lieutenant général un de ses plus proches parents, le comte Jacques de Thorigny, de l'illustre maison bretonne et normande de Goyon-Matignon, si riche en grands serviteurs de l'État, lui-même gouverneur de Granville, de Cherbourg et de Saint-Lô, très-brave officier, qui servit fort bien en 1621 et périt en 1626 dans un duel insensé, de la main du fameux comte de Montmorency-Bouteville. La citadelle de Caen, la meilleure place forte du pays, appartenait au grand prieur de Vendôme, qui devait en prendre le commandement dès que la guerre serait déclarée, et venait d'y envoyer un officier d'élite à la tête d'une nombreuse garnison. Sur la frontière, Alençon était à la reine mère et faisait partie de son apanage : tout récemment elle avait mis au château un nouveau commandant, dont elle était sûre, le comte de Belin. Pour la haute Normandie, outre ses vastes domaines héréditaires, le duc de Longueville occupait le port et la citadelle de Dieppe, et il dominait dans Rouen, où il résidait avec sa maison et ses gardes, et dont le château fort, nommé le Vieux Palais, avait pour gouverneur Bauquemare du Mesnil, ancien ligueur, toujours prêt à remuer, et ouvertement du parti de la reine mère et du duc. L'hôtel de ville avait été pratiqué et gagné, ainsi que le chef de la police, le lieutenant général du bailliage, Le Roux de Saint-Aubin, homme influent et déterminé, engagé à fond dans la conspiration avec son père, un des présidents à mortier du parlement, Le Roux, baron du Bourgtheroude, possesseur du magnifique hôtel de ce nom, qui subsiste encore aujourd'hui[1]. Marie de Médicis ayant fait alliance à Angers, comme nous l'avons établi[2], avec les chefs du parti protestant et de l'assemblée de Loudun, à qui tout était bon pour arriver à leurs fins et abaisser l'autorité royale, on n'avait pas manqué de s'adresser aussi en Normandie aux calvinistes, qui y étaient très-nombreux et très-considérables; et ceux-ci avaient suivi le mouvement qui leur était donné[3], comme ils le firent plus tard en 1621,

[1] Pour bien des détails qui précèdent et qui suivent, voyez la savante *Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. IV, p. 332, etc. — [2] Quatrième article, septembre 1861, p. 525-526. — [3] *Mercure françois*, pour 1620, p. 281 : « On

et surtout en 1627 et 1628. Sous prétexte de préparer à sa jeune femme, Louise de Bourbon, sœur du comte de Soissons, une brillante réception dans la capitale de son gouvernement, le duc de Longueville avait donné le signal à la noblesse du pays qui se rassemblait de toutes parts, fortifiait ses châteaux, levait des soldats, et se rendait à Rouen tout équipée et tout armée. On avait choisi pour éclater le jour où le duc et la duchesse, avec leur imposant cortége, feraient leur entrée dans la ville, et la fête devait se terminer par une insurrection. D'un bout à l'autre de la Normandie, depuis les premiers jours de juillet, les conjurés étaient à leur poste, et leur chef ne doutait point du succès. Mais il avait compté sans sa propre faiblesse, et sans l'énergique dévouement du premier président, Alexandre Faucon de Ris.

Ce loyal et vertueux magistrat, qu'Henri IV avait pris soin de mettre à la tête du parlement de Normandie après la mort de Groulart, et qui, pénétré de la politique du grand roi, le servit si bien dans la longue et laborieuse affaire de l'enregistrement de l'édit de Nantes, ne servit pas moins efficacement son fils Louis XIII dans cette critique conjoncture, en combattant pied à pied et en domptant, à force d'habileté et de courage, la sédition de longue main préparée, qui menaçait d'embraser toute la Normandie. Le premier président communiqua son cœur à sa compagnie, et la remplit de zèle pour le service du roi. Assisté du procureur général de Bretignières et du grand prévôt Rollet, aussi ferme, aussi résolu dans l'action qu'il avait été prudent et même timide à Paris dans le conseil [1], Faucon de Ris envoya de tous côtés des huissiers revêtus de leurs insignes et rappelant hautement les ordonnances qui interdisaient d'enrôler un seul homme et de bâtir la moindre fortification sans la permission du roi. A la voix respectée du parlement, les plus fiers gentilshommes s'arrêtèrent, et on vit peu à peu se dissiper les troupes qu'on rassemblait et tomber les murailles qui s'élevaient. Bientôt un ordre venu de Paris enjoignit au président du Bourgtheroude, au grand bailli Saint-Aubin, au commandant du Mesnil, au duc de Longueville, de se rendre sur-le-champ auprès du roi pour expliquer leur conduite. C'est en vain que le grand bailli Saint-Aubin, du balcon de l'hôtel de son père, harangua et tenta de soulever la milice urbaine : le parlement brisa dans sa main cet instrument redoutable au moyen d'une proclamation défendant à qui que ce fût de

« avoit sûr avis de plusieurs pratiques faites parmi ceux de la religion prétendue « réformée, dont il y en avoit quantité dans cette ville (Rouen), etc. » — [1] Sixième article, novembre 1861, p. 715.

paraître en armes sous aucun prétexte sans l'exprès commandement de la cour[1]. Le duc lui-même vint au parlement, et là, distinguant le roi de son gouvernement, il protesta de sa fidélité envers l'un et se répandit contre l'autre en censures amères; il se plaignit de ses ennemis et demanda protection contre eux. Cette distinction du roi et de ses ministres était la tactique accoutumée des factieux de tous les temps. Le prince de Condé l'avait employée ainsi que les protestants dans leur commune révolte en 1615; plus tard, son fils et sa fille, Bouillon, Turenne, La Rochefoucauld, Retz, le duc d'Orléans, s'en servirent aussi sous la Fronde, et la firent triompher au sein du parlement de Paris. Elle échoua en 1620 au parlement de Rouen devant le ferme bon sens et la loyauté courageuse du premier président. « Prince[2], répondit Faucon « de Ris au duc de Longueville, nous ne pouvons distinguer ce qui vient « de l'inclination du roi, ou par sa bouche ou par son seing, de ce que « vous croyez que vos ennemis lui suggèrent... Nous ne pouvons distinguer « entre ses commandemens ni les interpréter, ains entendons y obéir. » C'est alors qu'un gentilhomme normand, nommé Rouville, proposa d'en finir avec les paroles et d'agir enfin, de braquer les canons du Vieux Palais contre la ville et d'arrêter le premier président, puisqu'on ne pouvait l'entraîner. Longueville n'osa pas suivre un tel conseil, et il obéit jusqu'au bout à son caractère. Ce caractère était[3] un mélange d'inquiétude, d'ardeur et de faiblesse, qui le précipitait ou le laissait s'engager dans des partis assez téméraires, et le portait aussi à en sortir bien vite à la première difficulté sérieuse. Déjà il avait pris part à diverses révoltes des grands, et s'était réconcilié avec le roi. Devenu gendre de l'ambitieuse comtesse de Soissons, il avait épousé les passions de la famille dans laquelle il entrait, comme un jour il suivra celles de sa seconde femme, Anne de Bourbon, qui, pour le jeter dans la Fronde, n'aura besoin que de le pousser par où il penchait, sans pouvoir lui donner ce qu'il n'avait pas, l'esprit de suite, la constance, et ce courage d'esprit bien plus rare que celui du cœur. Le duc était brave sur un champ de bataille, mais c'était le politique le plus incertain, à la fois présomptueux et timide. En 1620, ainsi que plus tard, en 1651 et 1652, il recula devant les dernières extrémités de ses premiers desseins, et, chose admirable, c'est Richelieu[4] qui a l'air de l'en blâmer, oubliant,

[1] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, p. 336. — [2] *Ibid.* p. 344. — [3] Sur M. de Longueville, son caractère, ses qualités et ses défauts, voyez la *Jeunesse de madame de Longueville*, ch. III, p. 203, etc. — [4] *Mémoires*, t. II, p. 67: « Le sieur de Rouville, qui étoit homme de cœur, ne lui put jamais faire prendre « aucune résolution courageuse, ou, pour mieux dire, aucune résolution quelle

dans le dépit de la défaite et dans sa haine contre le vainqueur, non-seulement les principes les plus élémentaires de la fidélité monarchique, mais la plus vulgaire prudence. En effet, il était évident que le parlement de Normandie n'entrant pas dans la conspiration et ne lui donnant pas, comme dans la Fronde, un faux semblant de patriotisme, cette conspiration ne pouvait produire qu'une émeute impuissante, à moins de tomber dans les derniers excès de la rébellion et du crime. Longueville fit donc très-bien de ne pas suivre le conseil de Rouville; et le 9 juillet, apprenant que le roi, qui avait couché à Magny le 8, continuait sa marche et approchait de Rouen, voyant même arriver déjà ses maréchaux des logis, au lieu de les repousser par la force, il leur céda la place, et, vers les cinq heures du soir, monta à cheval[1] et prit la route de Dieppe avec les troupes qui lui appartenaient. Une heure après, un ami de Luynes, que celui-ci avait eu la prudence de maintenir dans la lieutenance générale de la haute Normandie sous le duc de Longueville, le colonel Ornano, pénétrait dans Rouen et prenait possession du Vieux Palais. Le lendemain, 10 juillet, Louis XIII faisait son entrée solennelle aux applaudissements du peuple et de la noblesse; le 11, il se rendait au parlement et y tenait un lit de justice, où, comme pour mettre le sceau à sa belle conduite, le premier président, qui venait de déployer tant de courage et braver tant de périls, adressa au roi une harangue magnanime, dans laquelle, en digne élève et serviteur d'Henri IV, il lui recommandait la modération et la clémence après la victoire[2]. Louis XIII suivit ces sages conseils, et ne fit à Rouen que les changements indispensables : il ôta le gouvernement de Normandie au duc de Longueville jusqu'à ce qu'il se fût justifié, et remplaça du Mesnil par Ornano dans le commandement du Vieux Palais; puis, le 12 juillet, sans perdre le temps à poursuivre dans Dieppe le duc fugitif et découragé, il partit pour la basse Normandie

« qu'elle fût. Il lui proposa qu'il falloit qu'il s'assurât de la personne du premier « président de Rouen, qui ne lui étoit pas affectionné, et l'autorité de la charge « duquel lui donnoit grande puissance dans la ville; que le Vieux Château étoit « dans sa main, le gouverneur étant à la dévotion de la reine mère; qu'étant « assuré de cette place et de cette personne, il étoit maître de la ville; que, s'il « n'avoit pas assez de hardiesse pour cela, il se retirât de bonne heure et se fortifiât bien à Caen... Mais le duc de Longueville ne put jamais se résoudre à aucun « de ces deux partis, et, au bruit de la venue du roi, il résolut de quitter Rouen. » Richelieu est le seul qui parle d'un conseil de Rouville d'aller s'enfermer dans Caen, où Longueville ne commandait pas, tandis qu'il était gouverneur de Dieppe. — [1] *Mercure françois*, ibid. p. 290 et 291. — [2] On la peut lire presque entière dans l'*Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, p. 353, etc.

et alla mettre le siége devant le château de Caen. Le grand prieur de Vendôme, accouru d'Angers à la hâte, avait tenté de s'y jeter avec l'audacieux marquis de Beuvron[1], le cadet de la maison d'Harcourt, le futur adversaire de Bouteville. La bourgeoisie de Caen, aussi habile que fidèle, refusa au grand prieur l'entrée de la ville, y disputa même l'autorité au comte de Thorigny, affectant une neutralité qui la sauva dans les premiers moments, et qu'elle se hâta de mettre de côté à l'arrivée du roi[2]. La citadelle était très-forte, et les assiégeants n'avaient pas de canon. L'audace y suppléa, et bientôt, serrée de près et vigoureusement attaquée par Arnauld, colonel des carabins, par Mauni, depuis maréchal d'Estampes, par Bellefond, le père du maréchal de ce nom, par Créqui et par Praslin, la citadelle intimidée finit par capituler le 17 juillet[3]. Avec elle tomba le dernier boulevard, la dernière espérance de l'insurrection. Le lendemain, toutes les petites villes qui s'étaient révoltées et qui tenaient encore apportèrent leurs clefs; les gentilshommes les plus engagés dans les intérêts de Longueville et du grand prieur, Matignon, Montgommery, Beuvron lui-même, s'empressèrent de venir faire leur soumission[4]; la Normandie tout entière était pacifiée, et la campagne terminée à la gloire de ce roi de dix-neuf ans qui l'avait si courageusement entreprise, et aussi des deux personnages qui l'avaient conseillée, le prince de Condé et le duc de Luynes[5]. On peut dire que tous les deux y furent également utiles par les différences mêmes qu'ils apportaient dans l'exécution du même dessein, M. le Prince prenant toujours l'initiative des avis les plus énergiques avec son impétuosité accoutumée, Luynes le tempérant et mêlant toujours la prudence et la douceur à la force[6]. A l'une des attaques du château de Caen, beaucoup d'offi-

[1] *Mémoires* de Richelieu, t. II, p. 72. Richelieu dit que ce fut Seneterre, le père du maréchal, qui dissuada Vendôme et Beuvron de s'exposer au risque d'être faits prisonniers. — [2] Voyez le *Mercure*, et surtout l'*Histoire du parlement de Normandie*. — [3] *Mercure*, ibid. p. 312, 313, 314. — [4] *Ibid.* p. 315. — [5] Richelieu, qui cherche partout à rabaisser Luynes, prétend « qu'il ne se décida à l'expédition de Normandie qu'après avoir sçu la résolution de M. de Longueville de ne pas résister au roi; » mais l'expédition fut arrêtée à Paris dans un conseil du 4 juillet, bien avant qu'on pût deviner ce que Longueville ferait le 8. L'anachronisme est manifeste; mais rien ne coûte à Richelieu pour soulager son dépit et satisfaire sa passion. De même il s'emporte contre le commandant de la forteresse de Caen, contre le grand prieur et contre son conseiller Seneterre, qu'il accuse de *lâcheté*. — [6] Chacun fait ici les parts suivant ses affections. Voici le jugement de l'ambassadeur vénitien, plus particulièrement lié avec M. le Prince. Dépêche du 20 juillet 1620 : « Di questo felice « successo subito la regina qui fù avisata con lettere di propria mano del rè, e l'aviso « giunse ieri mattina verso mezzo giorno. Madama di Louines subito doppo desinare

ciers de marque avaient été blessés; Luynes, accompagné de son parent, le comte de Modène, qui servait en qualité de mestre de camp, alla les visiter au nom du roi, leur porta des paroles de consolation, et remit à chacun d'eux une somme de 500 écus avec un brevet de 200 livres de pension[1]. Cette conduite habile et généreuse fut fort remarquée, et on en sut très-bon gré au favori.

Tandis qu'ainsi menées les armes du roi marchaient de succès en succès, la présomption régnait à la cour d'Angers avec toutes les illusions que devaient bientôt suivre l'étonnement, l'incertitude, la confusion, l'anarchie. D'abord, comme nous l'avons dit[2], à peine si Marie de Médicis avait daigné recevoir les quatre ambassadeurs du roi; on avait même assez maltraité l'un d'eux, le duc de Montbazon, beau-père de Luynes, et on avait mis la main sur son fils, le comte de Rochefort, le futur prince de Guyméné, qu'on accusait de pratiquer des intrigues dans l'armée de la reine mère et de chercher à lui enlever des partisans et des soldats. Ensuite, quand elle avait vu Louis XIII, contre son attente, s'avancer résolûment vers la Normandie, au lieu de reprendre le plan de Rohan et de Mayenne ou du moins celui du duc d'Épernon, et de tenter une puissante diversion en faveur du duc de Longueville sérieusement menacé, la reine se contenta, pour tout secours et pour sa part d'efforts, d'écrire au roi deux grandes lettres qu'elle supposait capables de l'intimider et de l'arrêter. L'une était un manifeste de guerre où la reine exposait tous ses motifs de mécontentement, l'indigne traitement qu'elle avait essuyé depuis plusieurs années, la condition déplorable où l'ambition déréglée d'un homme avait mis la France, son devoir de reine et de mère de remédier à ces désordres et de se joindre aux grands du royaume que leur naissance intéressait plus particulièrement à la conservation de l'État. Cette lettre était si violente, que l'évêque de Luçon en fit différer l'envoi, « affirmant, dit-il[3], que la liberté et l'ai« greur dont elle étoit pleine, avoient besoin d'une puissance plus grande « que la nôtre pour être soutenues. » Mais il s'étend sur l'autre lettre

« per un suo gentiluomo mene mandò a dar parte, e questa mattina Bonogli (Bon« neuil) è venuto a nome della regina a darmi l'istessa novella... Si può dire che la « resa di questa piazza sia stata fatale per dar l'anima a Louines, honore al pren« cipe di Conde il quale è stato causa che Sua Maestà sia partita verso Normandia, « e gloria al rè medesimo come che nella prima attione militare, senza forze, senza « seguito, disarmato, habbia colla sola sua presenza, colla sola autorità regia, senza « sfodrar spada, vinti li nemici e reso in obbedienza e popoli e terre. » — [1] *Mercure*, ibid. p. 313. — [2] Cinquième article, octobre 1861, p. 634 et 635. — [3] *Mémoires*, t. II, p. 76.

avec tant de complaisance, qu'on sent bien qu'elle était son ouvrage. Il n'est pas difficile, en effet, d'y reconnaître la main, sinon les idées de l'auteur du *Testament politique*. C'était une véritable pièce d'État[1], où l'ancienne régente, subitement transformée en chef d'opposition, présente à son fils tout un système de gouvernement qui eût fort étonné le maréchal d'Ancre, et auquel ne ressemblera guère un jour le ministère de Richelieu. La base du système était l'institution de quatre grands conseils pour la religion, la guerre, les finances, les affaires contentieuses. On croit entendre Saint-Simon proposant au régent de mettre le gouvernement en commissions. Mais le trait le plus caractéristique est la déférence hautement affichée pour l'autorité parlementaire. Déjà nous avons vu la reine mère et son conseiller flatter la vanité et les prétentions des parlements, et s'efforcer de les gagner à leur cause[2] : la lettre dont nous parlons réclamait en leur faveur les priviléges les plus contraires à l'intérêt général; elle voulait, par exemple, « que désormais « nulle commission ne pût être envoyée en province sans avoir été vé« rifiée au parlement; » ce qui supprimait d'un seul coup les commissaires civils et les inspecteurs de tout ordre, soit de justice, soit de finances, chargés de signaler et de réprimer les abus et les infractions aux lois, c'est-à-dire toute la haute surveillance de l'État, qui, particulièrement depuis Henri IV, faisait la force et la gloire de la royauté nouvelle. On se demande si c'est bien Marie de Médicis et Richelieu qui parlent ainsi, ou Barillon et Broussel. La reine mère exposait encore d'autres vues sages et utiles, dont il eût été fort à désirer que Richelieu se souvînt davantage dans sa longue carrière, de 1624 à 1642. Satisfaite d'avoir trouvé cette machine contre le favori, Marie envoya le comte de Sardini, un de ses gentilshommes, porter la foudroyante épître à Louis XIII, qu'elle croyait encore à Pontoise. Sardini ne l'atteignit qu'à Dives, à quelques lieues de Caen. Mais le roi, informé du contenu de la lettre, refusa de la recevoir et même de voir Sardini, disant avec raison qu'il avait des ambassadeurs auprès de sa mère et qu'elle pouvait traiter avec eux. Là-dessus Richelieu se récrie et s'en prend à Luynes, auquel il fait l'honneur d'attribuer la conduite du roi. « Si, dit-il[3], le sieur de « Sardini eût porté le vrai manifeste dressé contre Luynes, il eût eu « raison de l'empêcher de le présenter, mais, ayant été assuré de bon « lieu que ce qu'il portoit étoit plutôt pour ouvrir une négociation que « pour se déclarer irréconciliable, il n'est personne qui ne juge que son

[1] *Mémoires*, t. II, p. 76. — [2] Cinquième article, octobre 1861, p. 624-625. — [3] *Mémoires*, t. II, p. 79-80.

« procédé mérite grand blâme. » Mais Richelieu oublie donc qu'on négociait avec la reine depuis plus de six mois et toujours en vain, et il se garde bien de nous dire qu'en même temps qu'elle écrivait au roi pour lui donner des leçons de gouvernement, elle annonçait hautement l'intention de s'adresser au parlement de Paris pour répondre aux divers griefs que le roi avait allégués contre elle et ses serviteurs dans son discours à ce même parlement, à son départ pour la Normandie. Louis XIII avait trouvé fort mauvais que personne, en France, s'avisât d'entrer en communication avec son parlement et d'usurper ainsi la souveraineté; le 16 juillet, à Caen, même avant la reddition de la citadelle, il écrivit au procureur général, Mathieu Molé, une assez longue lettre qui a été conservée[1], où, après avoir raconté ses succès en Normandie et s'être plaint qu'à Angers l'évêque de Luçon, et d'Épernon et Rohan dans leurs gouvernements, missent la main sur les caisses de l'État et ne laissassent ses officiers disposer des deniers publics que sur leurs ordonnances, en venant à la déclaration que la reine sa mère se proposait d'adresser au parlement, il témoigne son étonnement « qu'en cela elle veuille s'égaler « à lui, qui seul peut telle chose; » il se promet du parlement « les mêmes « déférences qu'il en a reçues par le passé, c'est-à-dire qu'au cas que « ladite dame reine, notre mère, vous écrivît, vous nous envoyiez ses « lettres comme vous les aurez reçues, faisant entendre à celui qui les « aura apportées que notre parlement ne voit les lettres de qui que ce « soit que par notre permission. » Ce langage net et ferme apprit à Angers que le roi n'était pas trop mal conseillé, et certes, à la place de Luynes, Richelieu n'eût pas manqué de le mettre dans la bouche de son maître.

La Normandie soumise et rentrée dans l'ordre, le roi aurait pu croire son expédition achevée et revenir à Paris au bout de trois semaines, comme il l'avait promis au parlement[2]. Mais, poussé par Condé et par Luynes[3], encouragé par les succès qu'il venait de remporter, il résolut de les poursuivre et de ne poser l'épée qu'après avoir vaincu et étouffé l'insurrection dans son foyer véritable, à Angers. En vain Marie de Médicis, changeant tout à coup de conduite, se montra prête à traiter avec les quatre ambassadeurs restés auprès de sa personne et envoya

[1] *Mémoires* de Molé, t. I, p. 237-244. — [2] Sixième article, novembre 1861, p. 717. — [3] Le nonce apostolique s'en prend surtout à Condé. Dépêche du 29 juillet : « Conde... non vuol accomodamento... vuol la guerra... Fà il peggio che « può, come ho detto, e cerca d'imprimere sempre più in testa al rè che la regina « madre vuol re il fratello, che questo è ora il suo disegno che fù in tempo d'Ancre, « ed a Louines che ella non ha altro fine di rovinarlo. E si può dubitare che pur « troppo il rè e Louines credano queste cose. »

même le comte de Blainville à Caen demander une suspension d'armes de quinze jours, pendant laquelle tout s'arrangerait aisément; Louis répondit qu'il serait toujours empressé de tendre les bras à sa mère, mais qu'il était de l'honneur de sa couronne de tirer raison des grands qui avaient osé conspirer contre lui, et de les remettre à leur place [1]; et, après avoir donné ordre qu'on chassât de Paris les parents et les partisans de ses ennemis [2], qu'on se saisît du fils du duc de Nemours et des deux fils du duc de Vendôme, jusqu'à ce qu'on eût à Angers mis en liberté Rochefort [3], il entreprit une nouvelle campagne plus importante et plus décisive que la première.

Il fit deux parts de ses forces : il confia à Créqui la petite armée de Normandie, et le chargea d'aller droit devant lui s'emparer d'Alençon, bien qu'Alençon appartînt à sa mère [4], et de s'avancer par là vers le Maine

[1] Bentivoglio, dépêche du 29 juillet : « Blenvil portò qualche cosa in materia « di fare una sospensione d'armi per un mese, e che il rè tornasse a Parigi o si « fermasse in Roano per attendere l'esito della negoziazione; al che il rè non ha « voluto dare orecchio, vedendo il vantaggio che la regina voleva pigliar da questa « dilazione. » Ambassadeur vénitien, dépêche du 1[er] avril : « Non ha voluto ascoltar « Blenville che la regina mandò alla Maestà Sua per proporle sospensione d'armi « per 15 giorni, nel qual tempo si trattasse amicalmente il beneficio del regno, la « sodisfattione di Sua Maestà con quella degli altri prencipi, anzi rispose il rè che « alla regina sua madre era per fare ogni agevolezza ed ad Epernone ancora, mà « li altri prencipi volea castigare, e renderli alla obbedienza con quei modi che « han' meritato le lor disubbidienze, ne usar loro clemenza di alcune sorte se a « piedi suoi non si fossero resi come sudditi e vassali. » — [2] Ambassadeur vénitien, dépêche du 22 juillet : « Due giorni sono è stato fatto commendamento per parte « del rè a tutte le dame, servitori, et altri in qualunque modo adherenti e dipendenti « della contessa di Soisson, duca di Nemur, di Epernone, e in somma di tutti li altri « principi che sono fuori di corte, che debbano uscir di Parigi ne approssimarsi « per trenta leghe, e vi sono stati compresi anche i confidenti di Buglione, mà non « quei della regina madre, e ciò per maggior rispetto. » — [3] Ambassadeur vénitien, dépêche du 1[er] août : « Fù di più anco data commissione alla regina quì a Parigi « che dovesse prender in ostaggio il piccolo figlivolo del duca di Nemur d' età di un « anno e mezzo, e i due figlivoli del duca di Vendomo, e a questa ora sono tutti nel « Lovre ben guardati e custoditi. » *Mercure françois, ibid.* p. 317 : « On fit arrêter « aussi à Paris le fils du duc de Nemours et deux enfants du duc de Vendôme par « forme de reprise; mais peu de jours après, comme aussi ledit comte de Rochefort, « ils furent délivrés de leur situation. » — [4] Cette résolution de mettre la main sur une terre et une ville qui faisaient partie de l'apanage de la reine mère ne passa pas dans le conseil sans une forte opposition de la part d'un de ses principaux membres, le cardinal de Retz, oncle du duc engagé dans le parti de la reine. Bentivoglio, dépêche du 29 juillet : « Quì s'è inteso che ultimamente il prencipe di Conde « in consiglio punse con alcune parole il cardinale di Retz in occasione che si trat« tava se il rè doveva inviar gente in Alenson, terra che è in mano della regina ma-

et l'Anjou, tandis que lui-même, prenant à sa gauche, s'en irait par Lisieux, Orbec, Laigle, Mortagne, retrouver vers Nogent et Chartres les troupes que Bassompierre lui devait amener de Champagne et de Picardie, pour se rendre ensemble sur les bords de la Loire et faire sa jonction avec Créqui devant Angers.

Créqui partit de Caen le 19 juillet et marcha sur Alençon avec dix compagnies des gardes, croyant y rencontrer une sérieuse résistance de la part du comte de Belin, que la reine venait de nommer au commandement du château fort. Mais là, comme à Caen, les habitants de la ville étaient pour le roi, et, enhardis par le bruit de ses succès et par l'approche de ses troupes, ils s'insurgèrent contre le château et contraignirent le comte de Belin de se retirer, en sorte que Créqui entra sans coup férir [1] dans la citadelle, où il mit bonne garnison. Ensuite, n'ayant plus rien à faire à Alençon, il franchit les dix lieues qui séparent cette ville du Mans avec une telle diligence, qu'il arriva dans la capitale du Maine avant que les partisans de la reine mère eussent eu le temps de se reconnaître, prévenant ainsi le soulèvement de cette grande province et faisant échec à l'Anjou. Louis XIII ne trouva pas de son côté plus de difficultés; toutes les villes sur sa route s'empressèrent de faire leurs soumissions : Verneuil, qui était au duc de Vendôme, Dreux, au comte de Soissons, la Ferté-Bernard, au duc de Mayenne, et jusqu'au château de Vendôme, dont le commandant, tout dévoué qu'il était au duc, n'osa pas tenir devant le roi, et s'en alla avec sa garnison rejoindre à Angers son maître et la reine mère [2]. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, sur lequel Marie de Médicis et Rohan avaient fondé quelque espérance, bien conseillé par sa sœur et son beau-frère Condé, écrivit au roi pour protester de son inviolable fidélité; exemple inattendu, qui agit puissamment sur l'opinion [3]. Successivement le parle-

« dre per assicurazione di dote e nella quale il rè non poteva trovare contrasto al-« cuno. Il cardinale dunque disse che a lei pareva che il rè potesse lasciar da parte « Alenson, massime che S. M. havendo fatto uscir di Parigi tutte le genti di pren-« cipi e grandi che sono appresso la regina haveva voluto che s'eccettuassero quelle « di lei. Conde rispose che era meglio che quelli che davano tali consigli fossero ap-« presso la regina, ed aggiunse non so che parole piccanti, che questi eran consigli da « dormiglioni, onde il cardinale si levò di consiglio senza voler replicar altro. La ve-« rità è che il duca di Retz si mostra più ardente d'ogni altro nelle cose della regina. » — [1] Fontenay-Mareuil et *Le Mercure* racontent très-différemment cette affaire. Nous avons suivi Fontenay, qui fit toute la campagne à la tête de son régiment de Piémont. — [2] Voyez les détails au *Mercure françois*. — [3] *Mercure françois*, ibid. p. 318 et 319. Ambassadeur vénitien, dépêche du 1er août : « La prencipessa di Conde che viddi e « mi rallegrai secò de' felici successi che a S. M. vanno sequendo per i consigli

ment de Toulouse et celui de Bretagne envoyèrent des lettres et des députations avec leurs plus respectueux hommages et leurs offres de services; et, au sein même du gouvernement de Mayenne, le parlement de Bordeaux dépêcha un de ses membres pour apporter au roi un message que la reine mère leur avait adressé, qu'ils avaient refusé, et lui remettaient tout fermé en signe de leur obéissance[1]. Le 28 juillet, le roi publia une déclaration à la fois ferme et modérée, par laquelle il enjoignait à tous les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, en les désignant chacun par leur nom, de poser les armes et de se départir de toute ligue dans le délai d'un mois, sous peine d'être considérés comme criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public, et déchus de tous leurs honneurs, gouvernements, grades, dignités, offices et bénéfices, fiefs, terres et seigneuries, qui seraient réunis à la couronne[2]. Cette déclaration, enregistrée au parlement de Paris et partout répandue par les soins du procureur général Mathieu Molé, fit faire de sages réflexions à ceux qui ne s'étaient pas encore trop ouvertement compromis, et donna du cœur à tous les serviteurs du roi. Le 30 juillet, Louis parvint au Mans avec Bassompierre[3], Luynes et M. le Prince; il y rallia Créqui, et fit ses dispositions pour entrer en Anjou.

En recevant la nouvelle que le roi avait quitté la Normandie et venait à elle, Marie de Médicis, étonnée, mais n'abandonnant pas encore les espérances qu'elle avait conçues, se décida enfin, mais trop tard,

« prudenti del prencipe suo marito, doppo havermene ringraziato e gradito mio « complimento, mi disse che Momoransi, suo fratello, si saria ben presto dichiarito « per il rè, a che ella metteria gran studio per che seguisse, mà questo è un punto « prima da vederlo e poi da crederlo. » — [1] *Mercure françois*, ibid. p. 326. — [2] Cette déclaration est au *Mercure françois*, p. 320 et 325, datée de Mortaigne, 28 juillet. — [3] Bassompierre nous apprend qu'en arrivant en Champagne, non-seulement il trouva les troupes royales travaillées et diminuées par les menées de La Valette, gouverneur de Metz, qui, au nom de son père, le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, appelait et débauchait les officiers des régiments, mais que sa propre fidélité fut mise à de grandes épreuves. Le duc de Bouillon, enfermé dans Sedan, attendait pour se déclarer les premiers succès de l'insurrection; il envoya à Bassompierre un affidé lui proposer cent mille écus s'il voulait, sous quelque prétexte, ne pas tant se hâter de conduire au roi l'armée qu'il venait chercher. Bassompierre eut même à se défendre des sollicitations du cardinal de Guise, qui, au lieu de suivre le roi en Normandie, était allé en Champagne seconder les manœuvres de La Valette et aurait bien voulu entraîner dans sa désertion l'amant de sa sœur. La rencontre de ces deux personnages si différents, le cardinal de Guise et le duc de Bouillon, dans une même entreprise, montre assez que, des deux parts, la religion, soit catholique, soit protestante, n'était qu'un prétexte, et que l'ambition et l'intérêt particulier étaient le ressort dominant de toutes les conduites. (*Mémoires de Bassompierre*, édit. Petitot, t. II, p. 174.)

à prendre les armes. Elle voulut entrer en campagne comme son fils, et faire l'amazone. Elle sortit d'Angers avec les princes de son parti, six ou sept mille hommes de pied, douze cents chevaux et six pièces de canon[1], s'avança dans le Maine, prit la petite ville de La Flèche, et, enhardie par ce facile succès, elle entreprit de pousser jusqu'au Mans, de s'y établir, et d'en faire le boulevard de l'Anjou. Mais, arrivée à Sainte-Suzanne, le marquis de La Varenne, qui y commandait, lui en ferma les portes, en lui disant qu'il n'obéissait qu'au roi[2]; et le grand prieur de Vendôme, ayant voulu passer outre pour réparer sa mésaventure de Caen et tenter un coup de main sur le Mans, trouva la ville et la citadelle déjà au pouvoir du rapide et vigilant Créqui, et les troupes que celui-ci avait placées alentour et aux environs reçurent Vendôme de telle sorte qu'il fut contraint de reculer bien vite[3], et de ramener à Angers Marie de Médicis triste et mécontente.

Ses affaires, en effet, prenaient visiblement un fort mauvais tour. Elle avait beau envoyer courrier sur courrier au duc de Rohan, au duc d'Épernon, au duc de Mayenne : tous les trois, profondément blessés d'avoir vu leur capacité éprouvée, leurs services, leurs plans sacrifiés à la mesquine jalousie du nouveau favori qui succédait au maréchal d'Ancre, n'étaient guère tentés de quitter leurs gouvernements, où résidait leur puissance, pour venir à Angers se remettre entre les mains d'une femme gouvernée par un prêtre dont l'inquiète et ombrageuse ambition leur était alors plus évidente que le talent. On n'avait rien à leur reprocher, puisqu'on avait rejeté leurs propositions. Ils restaient donc chez eux, s'y fortifiant, tenant en respect les généraux du roi, mais sans lever ouvertement l'étendard de la révolte, et, comme Bouillon à Sedan, ils attendaient les événements. D'autre part, les lettres que la reine mère adressait à son gendre Victor-Amédée, prince de Savoie, pour lui rappeler les engagements qu'il avait pris avec elle et lui demander les secours convenus[4], n'obtenaient que des réponses évasives et des promesses impuissantes. Abandonnée du dehors, abandonnée au dedans,

[1] *Le Mercure françois* et Fontenay-Mareuil. — [2] *Le Mercure.* — [3] Fontenay-Mareuil. — [4] L'ambassadeur vénitien, dépêche du 5 août, nous apprend qu'à Nevers on arrêta deux messagers de la reine mère, porteurs de lettres fort compromettantes, entre autres « lettera scritta pur della stessa regina al prencipe di Piemonte, in « cui ella lo pregava che essendo venuto il tempo da metter in essecutione la fede che « egli haveva tante volte data di aiutarla e defenderla, non dovesse frapporre alcun « indugio in inviarle gli aiuti promessi. Di questa lettera ho procurato la copia, mà « non mi è stato possibile d'haverla; la sostanza però è come scrivo. I sopra detti « due arrestati si trovano hora quì nella Bastiglia. »

combien, sans l'absolue et entière confiance qu'elle avait alors dans l'évêque de Luçon, n'eût-elle pas dû gémir de la déplorable situation où ses conseils l'avaient jetée! Huit mois auparavant, elle pouvait, en se réconciliant avec son fils, venir à Paris, au Louvre, partager la grandeur royale et retrouver presque sa première puissance, recueillir les bénédictions des peuples et goûter toutes les douceurs de la vie, servir efficacement ses amis, dominer tous ses ennemis et retenir en prison le plus redoutable de tous, le prince de Condé, et cela, à la condition bien facile, ce semble, de se résigner à la faveur d'un homme sans haine, sans hauteur, sans violence, naturellement fin, modéré, prudent, n'aimant pas les partis extrêmes, très-occupé de sa fortune, et n'ayant pas un seul dessein incompatible avec la juste autorité de la mère du roi. L'orgueil de Médicis avait pu seul lui cacher son véritable intérêt, et c'est, nous l'avons vu, l'évêque de Luçon qui, en caressant cet orgueil, avait le plus contribué à lui faire rejeter un accommodement désiré par tous les bons Français, et que la religion lui recommandait par la bouche du Saint-Père, toute autre considération ayant disparu aux yeux du jeune et ambitieux évêque devant le suprême avantage d'avoir entre ses mains, dans une petite ville de province, celle de laquelle il attendait tout, et de la gouverner sans rival, en prenant soin de ne l'entourer que de ses parents et de ses créatures, toutes choses impossibles dans la grande lumière de Paris et de la cour. Dans ce cas, il avait bien dû sentir que la guerre était inévitable. Or Rohan, Mayenne, d'Épernon, pouvaient seuls la bien faire. Mais Richelieu n'entendait pas leur livrer la reine et se donner des maîtres. De là cette conduite tortueuse que tout le monde lui a reprochée. Peut-être aussi le peu de cas qu'il faisait de Luynes lui faisait-il penser qu'il ne se déciderait jamais à tirer l'épée, et cette faute trop commune, le mépris de l'ennemi, l'avait mené au bord de l'abîme. A la fin de juillet, se voyant à deux doigts de sa perte, il comprit que, sans changer de but, il lui fallait changer de moyens, et il se fit le négociateur secret et tout-puissant de l'accommodement que jusqu'alors il avait repoussé. Il traita sous main, pour son compte, avec Luynes et Condé, et, moyennant un prix convenu dont il sera question plus tard, il s'engagea à faire accepter à la reine mère une transaction dont la nécessité devenait chaque jour plus manifeste. Il employa en cette affaire un personnage qui ne lui était guère moins dévoué que le père Joseph, et qui, par son désintéressement et sa sainteté, lui était une merveilleuse couverture à ses ambitieux desseins, le P. de Bérulle, sincèrement attaché à la reine mère, à la religion, à l'État. Celui-ci entreprit de tout son cœur la bonne œuvre de la ré-

conciliation de la mère et du fils. Il en parla à l'archevêque de Sens, un des ambassadeurs du roi, et tous de concert travaillèrent à la paix désirée.

Tandis que, par ce soudain et habile changement et par ces tardives manœuvres, Richelieu s'apprêtait à tirer de la défaite même de son parti, dont il était le principal auteur, des avantages que la victoire eût à peine pu lui donner, la guerre suivait son cours, traversé, mais non interrompu par la diplomatie.

Louis XIII, après être resté quelques jours au Mans pour faire rafraîchir l'armée de Champagne, la bien unir à celle de Créqui, et étudier la carte du pays, en repartit le 4 août, alla reprendre La Flèche, afin de ne pas laisser aux mains de l'ennemi une ville où reposait le cœur de son père Henri IV, et le 7 il vint s'établir devant Ponts-de-Cé, petite ville et château fort à une lieue d'Angers, et qui en est la clef. Il ne voulut pas mettre le siége devant Angers même, par respect pour la demeure de sa mère, et aussi par prudence, Angers étant une grande ville qui avait pour garnison toute l'armée de Marie de Médicis, presque égale à celle du roi[1]. Le siége en eût été bien difficile, et, en tirant en longueur, il eût infailliblement donné la tentation et presque imposé le devoir à Rohan, à d'Épernon, à Mayenne, d'accourir au secours de leur reine, ce qui eût mis l'armée assiégeante dans le plus grand péril, entre une place forte capable d'une sérieuse résistance et des troupes assaillantes nombreuses et bien commandées, au lieu qu'en attaquant et en emportant vite Ponts-de-Cé, on frappait un grand coup qui prévenait toute diversion du dehors et désarmait Angers.

Ponts-de-Cé est assise[2] sur de petites îles liées entre elles par deux grands ponts dont la ville tire son nom et qui forment une longue rue aboutissant aux faubourgs d'Angers. Chacun de ces ponts avait des ponts-levis et était déjà une petite forteresse. Il y avait, de plus, un château fort d'une certaine réputation. On aurait donc très-bien pu se maintenir dans cette solide position, si on s'était bien entendu, surtout si un chef unique, habile et expérimenté, eût été à la tête de la défense.

Loin de là, le trouble et la confusion étaient dans l'armée de la reine et dans ses conseils. Chacun voulait commander, personne ne voulait obéir. On remit sur le tapis des propositions qu'il eût été sage d'accepter quand d'abord elles avaient été faites, et qui, maintenant, étaient hors de saison. Ainsi, comme nous l'avons dit[3], l'expédition de Nor-

[1] *Mercure françois*, ibid. p. 329-330. — [2] Voyez-en la description au *Mercure françois*, ibid. p. 331. — [3] Sixième article, novembre 1861, p. 709.

mandie eût peut-être échoué, si, le jour où le roi quittait Paris, la reine mère eût envoyé sur ses derrières une partie de son armée vers Tours, Orléans et Paris, et une autre partie, par le Mans et Alençon, du côté de la basse Normandie, pour soutenir Caen et le duc de Longueville, pendant qu'elle-même se serait rendue en Poitou, en Saintonge et en Guyenne. Mais, excellent dans les premiers jours de juillet, ce plan ne valait plus rien dans les premiers jours d'août; il était même impraticable, car, pour aller rejoindre d'Épernon et Mayenne, il aurait fallu se faire jour à travers l'armée royale, forte, nombreuse et enflammée de ses succès. Non-seulement d'Épernon, Mayenne et Rohan ne venaient pas au-devant de la reine, mais ils ne l'appelaient plus. Les projets les meilleurs, un mois auparavant, n'étaient désormais que des chimères indignes d'examen [1]. Il fallait donc tenir tête au roi avec les forces dont on disposait. La reine avait encore autour d'elle au moins six mille hommes d'infanterie avec une cavalerie nombreuse et brillante. Angers, imprenable du côté de la Loire, était, du côté de la terre, d'un circuit bien vaste pour être rigoureusement assiégé. Enfin Ponts-de-Cé, qui couvrait Angers, avait une garnison de trois mille hommes de pied et de quatre cents chevaux, avec trois pièces de canon [2]. Le comte de Soissons était généralissime, selon le droit de sa naissance; il était plein de cœur, et il y avait en lui le germe d'un capitaine; mais son extrême jeunesse, il avait à peine dix-sept ans, ne lui laissait que l'apparence du commandement : le duc de Vendôme en avait la réalité, et le duc, avec beaucoup d'esprit et d'intrigue, n'était pas un homme de guerre. Son frère, le grand prieur, commandait toute la cavalerie. Le duc de Nemours avait hérité de la vaillance de sa race, mais il était malade. Le maréchal de Boisdauphin ne montrait point sa vigueur du temps de la Ligue : tout déclaré qu'il fût pour la reine, il se troublait à la pensée de tirer l'épée contre le roi en personne. Plus résolu en apparence, le duc de Retz avait amené lui-même les quinze cents hommes qu'il s'était engagé à fournir, et entre autres officiers éprouvés on comptait les deux maréchaux de camp, Louis de Marillac, le futur maréchal de France, et Honorat de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan.

Comme on le voit, les moyens de résistance ne manquaient point; mais il n'y avait pas de véritable chef. De là tout le mal. La grande faute fut ensuite que le duc de Vendôme et Louis de Marillac, chargés

[1] Voyez *Mercure françois*, p. 327 et 328, les propositions qu'on fit à la reine de se retirer au delà de la Loire, en Poitou et en Saintonge, après son retour de La Flèche à Angers. — [2] *Mercure françois*, p. 330.

des fortifications, au lieu de couvrir Ponts-de-Cé de nouveaux retranchements et d'en rendre les abords inaccessibles, épuisèrent tous leurs soins à fortifier l'avenue qui unit Ponts-de-Cé à Angers [1], comme si le sort de la première place ne devait pas décider du sort de l'autre! En sorte que, le 7 août, lorsque l'armée royale parut devant Ponts-de-Cé, elle trouva la ville et la forteresse de toutes parts découvertes.

Le combat de Ponts-de-Cé, qui a eu tant d'importance politique, est peu de chose comme affaire de guerre : il n'a guère duré plus de trois heures. Mais il a été très-sanglant [2], et des deux parts on se battit d'abord avec une égale énergie. Louis XIII n'y chargea point, comme on l'a dit, à la tête de ses gardes, mais, du haut de la colline où il était avec M. le Prince et Luynes, en entendant le bruit du canon et de la mousquetade, il montra le plus vif désir de prendre part à l'action, et, pour l'en empêcher, il fallut lui faire une sorte de violence [3]. Du moins, si, bien malgré lui, il ne put pas combattre en soldat, il s'acquitta des devoirs de général soigneux et vigilant en allant dans les rangs des bataillons et des escadrons s'assurer lui-même que toutes choses étaient dans le meilleur état, et, ayant vu un moment sa cavalerie en péril, il s'empressa de lui envoyer du renfort, et il est certain que l'impatiente ardeur dont il paraissait animé donna du cœur à tout le monde. Il resta dix-sept heures à cheval, et ne se retira que sur les onze heures du soir [4]. Toute la journée il garda auprès de lui Condé et

[1] Richelieu relève fort bien cette faute, *Mémoires*, t. II, p. 85. — [2] Fontenay-Mareuil, *ibid.* 486 : « La reine perdit en cette occasion plus de sept à huit cents « hommes. » — [3] *Mercure*, ibid. p. 33 : « Le roi, entendant les salves des mousque- « tades et le canon tirer, desiroit de descendre en la prairie et aller lui-même au « combat; mais M. le Prince, le duc de Luynes et autres seigneurs, qui étoient près « de Sa Majesté, l'arrêtèrent. » Une relation envoyée au nonce apostolique : « Co- « minciò a sentire una salva di moschettate dalla parte del ponte dove S. M. voleva « in ogni maniera trasferirsi se non fosse ritenuto e con grande fatica. » — [4] Relation dans Bentivoglio : « Il rè col resto del suo esercito andò ad accamparsi ad un tiro di « canone. S. M. volse veder li ordini che s'era preso per combattere, considerò li inter- « valli dei battaglioni e squadroni d'infanteria e cavalleria, ed il posto degli Suizzeri e « della cornetta sua bianca, e disse con molto judizio il suo parere sopra quanto ve- « deva, e sapendo che il signor di Crichi non aveva seco cavalleria da potersi sostenere, « inviò li signori di Contenat e d'Elbene dà suo proprio motivo . . . . . Il rè è stato 17 « ore a cavallo, e non abbandonò mai la piazza d'arme sicche una ora innanzi mezza « notte non fosse passata, avendo prima voluto vedere allogiata la sua fanteria, la « cavalleria ritirata in luogo coperto ed il canone ben fortificato. » *Mercure françois*, ibid. p. 336 : « Le roi demeura toujours en bataille, recevant de moment en mo- « ment avis de ce qui se passoit et ordonnant ce qu'il falloit faire. Il y fut jusques « à onze heures du soir pour assurer les logis de son infanterie et les quartiers de

Luynes ; le matin, il avait nommé le maréchal de Praslin son lieutenant général, et désigné pour commander sous lui quatre maréchaux de camp, Créqui, Bassompierre, le marquis de Tresnel, et Nérestan, vieil officier, qui, après avoir traversé tous les combats de la Ligue, périt dans celui-ci. Créqui, sans grade supérieur, et par le seul droit d'une capacité reconnue[1], prit naturellement le rôle principal et se fit de nouveaux titres à ce bâton de maréchal de France qui lui avait été promis, et qu'on lui donna l'année suivante.

On peut voir ailleurs[2] les détails de l'affaire. Disons seulement qu'elle demeura assez longtemps incertaine, lorsqu'on vit tout à coup le duc de Retz, qui, les jours précédents, avait montré tant d'ardeur, venir lui-même sur le champ de bataille ordonner à ses régiments de faire volte-face et de s'en retourner avec lui à Angers, d'où ensuite il les ramena en Bretagne. Il venait d'apprendre qu'au fond la paix était arrêtée sans qu'on l'eût consulté, qu'il ne s'agissait plus que de la signer, et qu'on les faisait tuer inutilement sans prendre aucun souci de leur sang et de leurs intérêts. Quoi qu'il en soit des véritables motifs qui déterminèrent la conduite du duc de Retz[3], sa retraite inattendue jeta

« sa cavallerie... Il se retira après avoir été dix-sept heures à cheval sans en des« cendre. » — [1] Bassompierre loue partout son coup d'œil militaire, *Mémoires*, ibid. p. 194 : « M. de Créqui, qui avait l'œil très-excellent à la guerre. » P. 199 : « Il « faisait donner les bataillons avec un merveilleux sens et ordre. » — [2] Voyez *Le Mercure françois*, Bassompierre et Fontenay-Mareuil qui y étaient, et la relation envoyée à Bentivoglio, laquelle est souvent un abrégé du *Mercure*. » — [3] Le témoignage le plus impartial est celui de Fontenay-Mareuil, *ibid.* p. 483 : « M. de Retz se retira parce « que M. de Marillac lui avoit été préféré pour le commandement de Ponts-de-Cé, et « que la reine lui avoit encore refusé de faire entrer dans le traité quelque augmen« tation de garnison qu'il prétendoit pour sa place de Bellisle et de Machecoul... « dont il se tint tellement offensé que lui reprochant qu'il avoit tout quitté pour la « suivre; car il est bien vrai que M. de Luynes lui avoit fait offrir de très-bonnes « conditions par le cardinal de Retz, son oncle, pour le faire demeurer auprès du « roi; il protesta de renoncer à elle et de ne la servir jamais, partant d'Angers et « allant au Pont-de-Cé, où il reprit plus de douze cents hommes qu'il avoit et les ra« mena en Bretagne... Il s'en alla sans vouloir demeurer, quelque prière qu'on « lui fît et encore qu'il vît l'armée du roi si proche; tant il étoit en colère, et per« suadé que la paix étoit faite et qu'on ne pouvoit pas combattre. Cette action fut « fort blâmée, non-seulement de la reine mère, qui n'en parloit jamais que comme « d'une trahison, mais encore de la plupart du monde, qui, n'en sachant pas le « particulier, en jugeoit selon les apparences. Mais, quand il se fut passé quelque « temps et qu'on le vit sans récompense, ceux qui en jugeoient sainement et sans « passion, crurent bien qu'il ne l'avoit pas fait de concert avec M. de Luynes pour « ne rien avoir, et que, s'il lui eût promis quelque chose, il n'auroit pas manqué « de lui donner en la considération où le cardinal de Retz étoit auprès de lui. De sorte

le désordre et le découragement dans l'armée de la reine, considérablement affaiblie, et la lutte, qui jusque-là avait été acharnée, fit place à une déroute. L'intrépide comte de Saint-Aignan, après des prodiges de valeur, fut bien forcé de se rendre prisonnier[1]. Le château fort, sur lequel on avait tant compté, ne fit pas même une sortie, et le soir il capitula. Le lendemain, 8 août, le roi fit son entrée dans Ponts-de-Cé. Le 9, on vit sortir d'Angers l'évêque de Luçon avec les députés de la reine et les ambassadeurs du roi, l'archevêque de Sens, le président Jeannin, le duc de Bellegarde, qui venaient s'entendre avec le roi sur les dernières conditions de la paix. Le 10, la paix était signée aux applaudissements de la France, et les ennemis mêmes de Luynes étaient obligés de reconnaître qu'ils s'étaient bien trompés sur son compte, et qu'il avait conduit les affaires avec une résolution et une promptitude dont ils ne l'avaient pas cru capable[2].

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

« qu'il falloit nécessairement qu'il eût été trompé, croyant, comme je viens de dire, « la paix faite. » — [1] Fontenay-Mareuil, *ibid.* 485. — [2] Bentivoglio, p. 366, lettre « de Bérulle, ami de Richelieu, au nonce apostolique : « Il signor duca di Louines « ha ingannati molti che non credevano che egli dovesse condur le cose con tanta « rizolutione e prontezza alla pace come ha fatto. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux notices et extraits lus au

Comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome vingtième, seconde partie. Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4° de 482 pages. — On trouve dans ce volume les quatre mémoires dont voici les titres : Commentaire de Jean Scot Érigène sur Martianus Capella, par M. Hauréau; des commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth sur la Consolation de la philosophie de Boèce, par M. Charles Jourdain; Notices et extraits des documents relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel, par M. Boutaric; Jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle, par M. Léopold Delisle.

Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVIIe siècle en général, par M. Frédéric Godefroy. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1862, deux volumes in-8° de CXXIII-404 et 466 pages. — Ce lexique a pour objet d'expliquer toutes les locutions difficiles ou tombées en désuétude qui s'offrent dans la langue de Corneille; de réfuter les jugements que Voltaire a portés, les erreurs qu'il a commises, surtout au point de vue historique, dans son commentaire sur notre grand poëte; de donner, à l'occasion des locutions de Corneille, la solution de quantité de difficultés délicates de la langue générale du dix-septième siècle, dont quelques-unes ont été à peine remarquées jusqu'ici. M. Godefroy fait preuve, dans ce recommandable ouvrage, d'une étude sérieuse de la philologie française, et sa méthode nous paraît digne d'approbation. Pour tous les mots, pour toutes les formes de quelque importance, il choisit ses exemples et les présente par dates depuis l'époque des premiers monuments de notre idiome. Plusieurs de ces études grammaticales sont très-développées, notamment celles qui concernent l'ellipse du pronom personnel et la pluralisation des termes abstraits; elles ne seront pas sans utilité pour ceux qui attachent du prix à suivre les bonnes traditions de la langue française. Une introduction étendue signale les caractères principaux de la langue du dix-septième siècle relativement au sens des mots, à l'usage des diverses parties du discours, à la syntaxe et à la construction des phrases; la seconde partie de cette introduction rappelle dans quelle disposition d'esprit Voltaire écrivit son commentaire sur Corneille, comment cette censure a été jugée par ses contemporains, et indique comment elle doit l'être par un esprit impartial et éclairé.

Du principe vital et de l'âme pensante, ou *Examen des diverses doctrines médicales et psychologiques sur les rapports de l'âme et de la vie*, par Fr. Bouillier, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Lyon. Paris, J. B. Baillière et fils, 1862, in-8° de XIV-431 pages. — Dans ce volume, qui est le développement d'un mémoire lu en 1858 devant l'Académie des sciences morales et politiques, M. Bouillier a essayé de résoudre l'un des problèmes les plus difficiles et peut-être les plus ingrats de la psychologie et de la physiologie : la distinction ou la réunion en un seul principe de l'âme intelligente ou pensante et de la force vitale. L'auteur se prononce pour la doctrine de l'*animisme*, c'est-à-dire pour la réunion; il met au service de sa cause une érudition variée et une puissance de raisonnement peu commune. Tous les systèmes de psychologie et de physiologie sont passés brièvement en revue et sérieusement discutés, et, lors même que M. Bouillier ne parviendrait pas à convaincre, il aurait du moins le grand mérite d'instruire et d'attacher son lecteur. M. Bouillier se demande d'abord qu'est-ce que la vie, et qu'est-ce que l'âme; puis il étudie l'une et l'autre dans leurs diverses manifestations, pour conclure plus sûrement à leur identité; il esquisse à grands traits l'histoire de la question avant Aristote; il consacre tout un chapitre à ce philosophe, et examine avec le même soin les sentiments des Pères de l'Église, des docteurs du moyen âge, passe un peu plus rapidement sur la philosophie de la renaissance, et s'arrête, avec une com-

plaisance bien naturelle à l'auteur de l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, sur le système du grand réformateur. Leibnitz, Stahl et Condillac tiennent aussi une place importante dans ce volume; enfin l'auteur entre au cœur même de la question par l'étude des ouvrages de Maine de Biran, de Jouffroy, de MM. Lordat et Tissot. Il termine en exposant les preuves directes qu'il croit avoir trouvées en faveur de l'identité de l'âme et de la vie, et il discute avec une parfaite convenance les objections nombreuses et considérables que soulève la doctrine de l'animisme, bien que cette doctrine soit présentée comme la sauvegarde du spiritualisme.

Principes et notions élémentaires (pratiques, didactiques et historiques) du droit public administratif, ou *Précis de l'organisation politique et administrative de la France, de 1789 à ce jour*, par M. Bouchené-Lefer, avocat à la cour de Paris, ancien conseiller d'État, ancien membre du tribunal des conflits. Paris, imprimerie et librairie générale de jurisprudence, Cosse et Marchal, imprimeurs-éditeurs, janvier 1862, in-8° de xx et 704 pages. — Le titre seul dit assez l'importance de cet ouvrage, et la lecture du livre montre que, fidèle à son titre, l'auteur a embrassé la matière dans toute son étendue et dans tous ses détails. Il explique fort bien ce qu'il y a d'incomplet dans la dénomination restreinte de *droit administratif*, dont on se sert ordinairement. « Les intérêts que règle et que régit ce droit, dit-il, sont principalement des intérêts « *publics* ou généraux, et son véritable nom est celui de *droit public;* ce n'est pas là « d'ailleurs une simple querelle de mots; car, comme le faisait remarquer avec raison « un auteur regretté, M. Foucart, la confusion a passé du mot dans les choses. »

C'est conformément à ce principe que l'auteur expose tout ce qui peut concerner les rapports des citoyens avec toutes les autorités auxquelles ils peuvent avoir affaire. On comprend que, dans ce vaste ensemble, on arrive de la constitution de l'État jusqu'au dernier agent des pouvoirs publics. « L'ouvrage que nous publions, « dit M. Bouchené-Lefer, ne s'adresse pas uniquement aux administrateurs, mais aux « citoyens, aux jurisconsultes et aux étudiants, aux étrangers enfin... Notre but, en « un mot, serait de vulgariser la science de cette partie de notre droit en la mettant, « autant que possible, à la portée de tous. » Parmi les moyens dont se sert l'auteur pour atteindre ce but, on remarquera l'indication des attributions de chacune des autorités centrales et locales, et particulièrement la citation complète des lois ou autres actes qui ont réglé et déterminé ces attributions. Personne plus que M. Bouchené-Lefer n'était capable de traiter un pareil sujet. L'un des membres les plus actifs et les plus habiles du conseil d'État, il a acquis dans la pratique et le maniement des affaires, durant vingt années, ce que n'enseigneraient jamais les études les plus sérieuses et les plus persévérantes de la seule théorie; personne n'est donc plus digne d'inspirer la confiance à ceux que cette importante matière peut intéresser.

Histoire des marionnettes en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Charles Magnin, membre de l'Institut. Deuxième édition, revue et corrigée. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie de Michel Lévy, 1862, in-12 de 356 pages. — Dans ce petit ouvrage, où brillent à la fois l'esprit et l'érudition de l'auteur, M. Magnin recherche l'origine des théâtres de marionnettes, les divers procédés de leur mise en scène et la composition de leur répertoire dans tous les lieux et dans tous les temps; il rétablit la série des hommes qui ont acquis de la renommée dans cet art, si inférieur qu'il soit, depuis l'athénien Pothin, contemporain d'Euripide, jusqu'à Jean et François Brioché, Robert Powel, Charlotte Charke, Alexandre Bertrand, Bienfait, Ambroise et leurs successeurs, Séraphin, Pierre et Guignol.

Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par

Vallot, d'Aquin et Fagon, tous trois ses premiers médecins, avec introduction, notes, réflexions critiques et pièces justificatives, par M. J. A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Versailles. Imprimerie de Montalant à Versailles, librairie de Durand à Paris, in-8° de XXXVI-441 pages. — Ce journal, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque impériale (supplément français, n°ˢ 1 et 2), est un recueil d'observations cliniques faites au lit de Louis XIV par ses premiers médecins, qui tenaient note presque jour par jour, pendant toute la durée de ce long règne, des plus légères indispositions comme des plus graves maladies du monarque. C'est donc un document intéressant au point de vue médical. On ne pourrait dire sans exagération qu'il a beaucoup de valeur historique; cependant la lecture peut ne pas en être inutile, même sous ce rapport, parce qu'il nous fait connaître quelques particularités intimes de la vie de Louis XIV. M. Le Roi a placé en tête de ce journal une introduction contenant un aperçu de l'état de la médecine en France au XVIIᵉ siècle, et des notions sur les premiers médecins de Louis XIV: Cousinot (1643-1646), Vaultier (1646-1652), Vallot (1652-1671), d'Aquin (1671-1693), Fagon (1693-1715). Quelques pièces justificatives et des observations diverses sont réunies dans un appendice; on y remarquera surtout une note où l'éditeur s'attache à réfuter cette assertion de Saint-Simon : « La mort soudaine de Louvois « fit tenir bien des discours, bien plus encore quand on sut, par l'ouverture du « corps, qu'il avait été empoisonné. » M. Le Roi prouve, en reproduisant un rapport de Dionis, médecin de Louvois, que la mort de ce ministre eut pour cause une apoplexie pulmonaire, ce qui confirme l'opinion de ceux qui mettent au rang des fables les bruits d'empoisonnement dont parle Saint-Simon.

Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire, par M. Édelestand du Méril. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Hérold, 1862, in-8° de 510 pages. — Ces nouvelles études de M. É. du Méril n'offrent pas moins d'intérêt que les précédents travaux de l'auteur, et se font remarquer par le même mérite d'ingénieuse érudition. Nous indiquerons les titres des mémoires contenus dans ce volume : Des formes du mariage et des usages populaires qui s'y rattachaient, surtout en France, pendant le moyen âge; De l'usage non interrompu jusqu'à nos jours des tablettes en cire; Du développement de la tragédie en France; La vie et les ouvrages de Wace; La légende de Robert le Diable; Les romances espagnoles; De la tapisserie de Bayeux et de son importance historique; Les contes de bonnes femmes.

Addenda lexicis latinis; investigavit, collegit, digessit L. Quicherat. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1862, in-8° de XI-320 pages. — Le savant cardinal Maï se plaignait de l'imperfection des lexiques latins, et signalait, même dans les plus étendus, comme celui de Forcellini, l'omission d'un grand nombre de mots qu'il eût été important de relever dans les œuvres de certains auteurs postérieurs au IIIᵉ siècle de notre ère. M. L. Quicherat a voulu suppléer à cette insuffisance des dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, et nul ne pouvait s'acquitter de cette tâche laborieuse avec plus d'expérience. Ses additions aux lexiques latins comprennent près de sept mille mots empruntés aux historiens, aux grammairiens, aux poëtes, aux philosophes, aux Pères de l'Église, qui ont écrit du IVᵉ au Xᵉ siècle. Il a aussi fait usage de quelques sources inédites, notamment de deux glossaires manuscrits conservés l'un à la Bibliothèque impériale, l'autre à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Un index des auteurs et des éditions consultés est placé à la fin du volume.

Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française, par Gaston Paris. Paris, imprimerie de Jouaust, librairie de Hérold, 1862, in-8° de 132 pages. — Cette étude, œuvre d'un jeune philologue déjà fort exercé, sera bien accueillie de tous les

érudits. Elle a pour but principal d'établir que l'accent tonique latin a persisté dans les langues romanes et a été l'anneau commun qui les a reliées entre elles et au latin. Ce fait a été reconnu par MM. Diez, Littré, Egger et d'autres savants; mais on saura gré à M. Gaston Paris d'avoir entrepris de rassembler tous les textes qui en prouvent l'exactitude, en expliquant les exceptions qui peuvent le faire révoquer en doute et en généralisant les observations particulières dont on s'est servi pour l'appuyer.

Recueil complet des traités, conventions, capitulations, armistices et autres actes diplomatiques de tous les États de l'Amérique latine compris entre le golfe du Mexique et le cap de Horn, depuis l'année 1493 jusqu'à nos jours, par Charles Calvo, chargé d'affaires du Paraguay près des cours de France et d'Angleterre. Tome premier. Besançon, imprimerie de Jacquier; Paris, librairie de Durand; 1862, in-8° de XCII-311 pages. — Ce recueil se divise en trois parties : la première comprend les traités et conventions conclus avec l'Amérique du Sud par ses anciennes métropoles, l'Espagne, la France, l'Angleterre et le Portugal, depuis l'époque de la découverte jusqu'à la guerre de l'indépendance. On trouvera, dans la seconde partie, des pièces diplomatiques, inédites pour la plupart, relatives aux événements qui ont préparé et suivi la déclaration de l'indépendance; la troisième partie continuera jusqu'à nos jours la série chronologique de ces documents. Le tome premier s'arrête à l'année 1664. L'ouvrage entier formera dix volumes. Dans une intéressante introduction, l'auteur fait connaître l'état actuel de chacune des nations de race latine de l'Amérique du Sud, compare leur passé avec leur présent et leur avenir, et s'attache à montrer combien sont encore peu connus dans l'ancien monde les progrès qu'elles ont faits dans la civilisation moderne.

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies; bulletin de la Société orientale de France. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Henri Duprat, mai 1862, in-8° de 80 pages. — La *Revue de l'Orient,* dirigée jusqu'ici par M. Dulaurier, avait cessé de paraître depuis un an. On apprendra avec plaisir que cet intéressant recueil reparaît sous la direction de M. Victor Langlois. Les éditeurs se proposent surtout d'étudier l'Orient actuel, de parler des explorations les plus récentes, de donner des renseignements utiles sur les contrées orientales, leurs productions et leurs habitants. La nouvelle livraison qui vient d'être publiée contient, outre les nouvelles des sciences et le bulletin de la Société orientale, les trois articles suivants : Le pigeon et le faucon, légende bouddhique, par M. Foucaux; notice sur le prêtre Jean et la relation de Marc Pol, par M. Pauthier; voyage au Montenegro, par M. Delarue.

Documents relatifs aux Églises de l'Orient... par Adolphe d'Avril. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Benj. Duprat, 1862, in-12 de 155 pages. — M. d'Avril s'est fait connaître déjà par divers ouvrages qui attestent une étude approfondie de l'état social et religieux de l'Orient. Il publie aujourd'hui un résumé substantiel des documents et des faits propres à constater les efforts tentés à différentes époques par les souverains pontifes pour réaliser l'unité des Églises orientales, tout en conservant la variété de leurs coutumes particulières. Il passe en revue les opinions émises sur ce sujet soit par les ordres religieux, soit par l'ancienne université de Paris, et termine par des réflexions sur les conditions nécessaires à l'union des Églises d'Orient à l'Église d'Occident.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins. Troisième série. Tome troisième. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1861, in-8° de 558 pages. — Parmi les nombreux renseignements, documents et travaux divers compris dans ce volume, nous avons particulièrement remarqué : une Notice de M. Gachard sur la collection dite des *Archives de Simancas*, qui est conservée aux archives de l'Empire, à Paris; une Étude bibliographique sur les chroniqueurs anglais, écossais et irlandais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invention de l'imprimerie, par M. E. Van Bruyssel; Documents tirés des archives et bibliothèques d'Angleterre, par le même; Analectes historiques, par M. Gachard.

Actes des États généraux des Pays-Bas (1576-1585). Notice chronologique et analytique, par M. Gachard, archiviste général du royaume, etc. Tome I^er^. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1861, in-8° de XXX-489 pages. — M. Gachard, à qui l'on doit un grand nombre d'ouvrages importants sur l'histoire de la Belgique et des Pays-Bas au XVI^e^ siècle, a été chargé par le gouvernement belge de rechercher et de rassembler, dans une notice chronologique et analytique, les lettres, instructions, mémoires et remontrances des États généraux qui se réunirent à Bruxelles de 1576 à 1585. Ce travail, dont il vient de publier la première partie, a exigé de patientes recherches. L'auteur a dépouillé avec soin des collections manuscrites disséminées dans divers dépôts, en indiquant toujours la source où il a puisé. Les actes et la correspondance des États généraux de 1576 ont beaucoup d'intérêt pour l'histoire de cette époque. Il est à désirer qu'un choix de ces documents soit imprimé sous forme d'appendice à la suite de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires du pays*, que M. Gachard lui-même publie pour le gouvernement de Belgique, et dont il a déjà donné trois volumes.

Chronique de Jean de Stavelot, publiée par Ad. Borgnet, membre de l'Académie et de la commission d'histoire. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1861, in-4° de XII-664 pages. (*Collection des Chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.*) La chronique de Jean de Stavelot, moine bénédictin, né en 1388, mort en 1449, embrasse le récit des événements qui se sont accomplis dans le pays de Liége depuis l'an 1400 jusqu'en 1447. Elle continue la chronique de Jean d'Outremeuse, dont la commission d'histoire de Belgique a entrepris la publication. Écrit dans le très-mauvais français qu'on parlait au pays de Liége au XV^e^ siècle, l'ouvrage de Jean de Stavelot a peu de mérite littéraire; mais sa valeur historique est réelle, et il ne formera pas la partie la moins intéressante de la grande collection des *Chroniques belges inédites*.

Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés d'après le manuscrit autographe, accompagnés d'une notice sur la vie et les écrits de Molanus, de notes et d'appendices, par P. F. X. de Ram, recteur de l'université de Louvain, membre de la commission royale d'histoire. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1861, deux volumes in-4° ensemble de XCIX-1371 pages, avec une planche. (*Collection des Chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.*) — Cette histoire inédite de Louvain, composée par un des plus célèbres professeurs de l'université de cette ville, Jean Molanus, mort en 1585, n'est pas seulement une monographie municipale; elle traite de

tous les événements qui se rattachent à l'histoire du duché de Brabant. L'histoire de l'Université de Louvain, si importante pendant le XV[e] et le XVI[e] siècle, y occupe une grande place. On saura gré à M. de Ram des soins qu'il a donnés à la publication de ce volumineux et important ouvrage, et on lira avec intérêt l'excellente notice biographique sur Molanus qu'il a placée en tête du tome I[er]. Sous le titre de *Codex veterum statutorum academiæ Lovaniensis*, le savant éditeur a réuni, à la suite de l'ouvrage de Molanus, les anciens statuts et règlements académiques de Louvain. On ne saurait consulter des documents à la fois plus curieux et plus sûrs pour connaître l'état de l'enseignement dans cette université pendant les trois derniers siècles.

ESPAGNE.

Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla, publicadas por la Real Academia de la historia. Tomo primero. Madrid, imprimerie de Rivadeneyra, 1861, grand in-4° de XI-640 pages. — De toutes les grandes publications entreprises par l'Académie royale d'histoire de Madrid, et trop peu connues en France, il n'en est peut-être pas de plus importante que celle qui a pour objet de mettre en lumière les ordonnances des anciennes cortès ou assemblées nationales des royaumes de Léon et de Castille. On conçoit aisément de quel intérêt doivent être ces précieux documents, pour l'étude du mouvement social et politique de l'Espagne, de ses coutumes et de ses mœurs, aux époques les plus brillantes de son histoire. Le premier volume comprend cinquante-quatre textes d'ordonnances disposés chronologiquement, depuis l'an 1020 jusqu'en 1349. L'ouvrage sera complété ultérieurement par une introduction historique et une table raisonnée des matières. Après la collection des cortès de Léon et de Castille, l'Académie royale d'histoire se propose de publier celle des cortès de l'Aragon et de la Navarre.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1862.

Le palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le forum Augustéon et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au xe siècle; par Jules Labarte. Paris, librairie archéologique de Victor Didron, 23, rue Saint-Dominique, 1861; 240 pages in-4° avec trois planches.

PREMIER ARTICLE.

Les deux capitales de l'empire de Constantin le Grand ont subi d'étranges vicissitudes pendant les seize cents ans écoulés depuis l'établissement de la nouvelle Rome jusqu'aux temps modernes. Presque toujours, quand l'une de ces deux villes était florissante et révérée, l'autre, dépeuplée et appauvrie, éprouvait les rigueurs d'un sort contraire. Sans cesse menacée, souvent envahie par les Goths, les Vandales, les Lombards, les Sarrasins, par les successeurs de Charlemagne et par les armées des Othon, la cité de Romulus, pendant les premiers siècles du moyen âge, était désolée par des inondations, des tremblements de terre, des famines cruelles; sa population, nourrie jadis en grande partie par la munificence du souverain, entretenue et augmentée autrefois par tant de familles opulentes qu'attiraient des points les plus éloignés de l'empire les motifs puissants de l'ambition, du devoir, de la curiosité ou des plaisirs, cette population avait disparu avec la richesse; les campagnes environnantes elles-mêmes étaient devenues un désert où l'on ne trouvait qu'un sol stérile, des eaux impures et une atmosphère empestée. Mais, pendant que Rome, soumise aux exarques

de Ravenne, élevait des statues aux Césars de Byzance et même à l'empereur Phocas, pendant qu'elle luttait contre des fléaux dans lesquels l'imagination sombre et rêveuse des peuples de l'Occident put voir l'approche de la fin du monde, Constantinople pouvait se glorifier d'être la première métropole de la chrétienté, le siége de la religion, le boulevard de l'Europe, et la capitale d'un puissant empire, qui, au VII[e] siècle de notre ère, s'étendait encore des rives du Danube jusqu'à celles de l'Euphrate, et de l'Adriatique jusqu'aux confins de l'Éthiopie. Tandis que les nations latines et germaniques languissaient enchaînées sur leur terre natale sans sécurité, sans liberté, presque sans lumières, tandis que l'indépendance et la discorde de vassaux armés et turbulents ne produisaient que des désordres et des calamités, une administration simple, des lois sages, donnaient aux empereurs de Byzance les moyens de rendre heureux leurs sujets, et plusieurs surent faire tourner au profit de tous un pouvoir incontesté et absolu. Des codes, des rescrits, des recueils de lois où nulle part on ne voit une trace de prérogatives de la naissance, veillaient sur la boutique de l'ouvrier comme sur la cabane du paysan; toutes ces lois protégeaient avec la même sollicitude la portion la plus nombreuse et la plus utile de la société; enfin, si l'esprit militaire n'avait pas totalement manqué aux Grecs byzantins, leurs troupes régulières, qui conservaient quelque souvenir des légions romaines, auraient pu sans trop de crainte aborder les armées vaillantes, mais indisciplinées, de l'Occident.

Nous venons, en ce peu de mots, de comparer l'état de l'Europe latine, tel qu'il fut pendant la moitié du moyen âge, avec l'organisation de l'empire d'Orient. Mais tout changea aux siècles des croisades; les deux capitales surtout virent la fortune quitter la Grèce pour revenir sur les bords du Tibre. Victorieux dans la longue lutte des investitures, les souverains pontifes, vicaires du Christ dans ce monde, avaient acquis une autorité immense, fondée sur leur droit et leurs vertus, ou, selon d'autres, sur leur habileté et leurs richesses. Rome se rétablit, s'embellit; des peuples mêmes, jadis conquérants et ennemis de l'Italie, ayant adopté le christianisme, s'étant mêlés avec les indigènes ou venant s'instruire à leurs écoles, contribuèrent, eux aussi, à réchauffer les cendres de la littérature et des arts de l'antiquité, et, au siècle de la renaissance, le génie de l'Europe parut tout à coup. Un poëte a dit qu'un soleil radieux et vivifiant éclaira de nouveau les contrées situées à l'ouest de l'Adriatique; on pourrait ajouter que ce soleil allait s'obscurcir sur les bords opposés de la même mer. Personne n'ignore que, lors de la quatrième croisade, l'aventureuse piété des chevaliers de l'Occident, com-

pagnons de Villehardouin, fut détournée de son véritable but par la politique intéressée de Venise; au lieu de se diriger vers la Terre sainte, les galères de Dandolo jetèrent sur les côtes de la Thrace une élite de pèlerins armés, et, le 12 avril 1204, ceux-ci, soutenus par la flotte de saint Marc, prirent Constantinople d'assaut. Un chevalier français, Pierre de Bracheux, d'une stature gigantesque, pénétra, dit-on, un des premiers dans la ville après qu'on eut brisé une porte; il parut aux yeux des Grecs consternés avoir presque neuf toises de hauteur, et ils le crurent capable de mettre en fuite, lui seul, des bataillons entiers [1]. On sait le reste. Il y eut des empereurs latins à Constantinople, des principautés, des dynasties françaises et italiennes dans les provinces, mais les Grecs se trouvaient toujours séparés de leurs conquérants par la barrière insurmontable du langage et de la religion. Sans parler ici d'autres causes qui minaient sourdement l'existence de la société byzantine, bornons-nous à dire que ni la valeur des Lascaris ni l'activité de quelques Paléologues ne purent réunir de nouveau les parties éparses de l'empire, et que le dernier des Constantins sut mourir sur les murs de sa capitale avec un courage inconnu à beaucoup de ses prédécesseurs.

Rome devenue chrétienne conservait, au moins pendant longtemps, sa langue, et gardait avec amour celles de ses traditions qui pouvaient se concilier avec la foi nouvelle. Aujourd'hui encore beaucoup d'anciennes dénominations sont altérées, il est vrai, par un idiome moderne, plus doux que celui dont il sort et dont l'accent fut si net et si ferme; cependant la plupart de ces dénominations sont jusqu'à présent reconnaissables. Depuis le Ponte Molle jusqu'à la Porte Latine, depuis le Mont Vatican jusqu'aux Thermes de Dioclétien, elles ont servi de guides à l'active curiosité des archéologues, dont M. Dezobry a résumé, avec érudition et sagacité, les innombrables travaux [2]. Mais un esprit

[1] *Καί τις ἐκ τῆς ἱππάδος, Πέτρος τοὔνομα, διὰ τῆς πύλης εἴσεισι τῆς ἐκεῖσε, ὅλας φάλαγγας κλονῆσαι κρινόμενος ἱκανώτατος, καὶ τὴν ἀναδρομὴν τοῦ σώματος ὡς γίγας μικροῦ προφαινόμενος ἐννεόργυιος.* (*Nicétas Choniate Hist.* p. 754, l. 1 de l'éd. de Bonn.) La terreur grossit les objets, et l'auteur byzantin était peut-être fort aise de montrer, à cette occasion, qu'il avait lu l'*Odyssée*, XI, 311-312 :

Ἐννέωροι γάρ τοίγε καὶ ἐννεαπήχεες ἦσαν
Εὖρος, ἀτὰρ μῆκός γε γενέσθην ἐννεόργυιοι.

Nicétas a le mérite et les préjugés d'un contemporain; mais, comme les historiens de tous les pays, il peut obtenir quelque confiance lorsqu'il avoue les défauts ou qu'il raconte les défaites de sa nation. — [2] *Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne*

tout différent régnait sur les rives du Bosphore. Les fidèles disciples de Mahomet n'éprouvèrent jamais le profane désir d'apprendre à fond la langue ni d'étudier l'histoire des idolâtres; aussi des noms turcs remplacèrent-ils bientôt les noms anciens des places, des ports, des rues de la ville conquise; on perdit le souvenir de leur origine, et des amas d'échoppes ignobles effacèrent les limites des quatorze régions qui remplissaient jadis l'enceinte de Byzance chrétienne. Déjà le zèle ardent des premiers sultans avait converti en mosquées les principales églises; les demeures des empereurs et des grands dignitaires fournirent des matériaux à des constructions nouvelles, et, comme le dit un poëte oriental, l'araignée fila sa toile dans le palais des Césars.

La prise de Constantinople par Mahomet II répandit d'abord dans l'Occident une consternation générale; on vit avec effroi une ville qui avait été la métropole de la civilisation chrétienne, la menacer au contraire depuis qu'elle était tombée entre les mains de sultans fanatiques et guerriers. Toutefois les nations limitrophes de la Turquie commencèrent à résister aux armées ottomanes avec un courage souvent couronné de succès; des relations politiques et commerciales continuèrent à exister ou se formèrent entre la Porte et les États de l'Europe occidentale; Stamboul fut visitée par une foule de voyageurs; enfin la collection des historiens byzantins imprimée au Louvre fournit les moyens d'étudier en détail la décadence graduelle de l'empire d'Orient et de débrouiller, pour ainsi dire, les ruines de ce vaste édifice dont la chute avait été précédée d'une véritable grandeur. Il y eut même, dès le XVI^e siècle, des missions scientifiques envoyées dans le Levant; mais, quand on lit les aventures étranges arrivées à plusieurs de ces explorateurs, on est fort tenté de féliciter les savants qui de nos jours ont été chargés de commissions semblables; ils doivent s'estimer heureux d'être nés dans un temps où la générosité constante de souverains puissants, protecteurs des études approfondies et des arts, permet à ces voyageurs lettrés d'enrichir nos musées, de soutenir la dignité de leur pays et d'augmenter, par des découvertes utiles et importantes, nos connaissances de l'état ancien de l'Acarnanie[1], de la Thessalie, de tout le nord de la Grèce, de

de Tibère, précédé d'une description de Rome aux époques d'Auguste et de Tibère, par Ch. Dezobry, nouvelle édition, revue, augmentée et ornée d'un grand plan et de vues de Rome antique. Paris, 1846-47, 4 volumes in-8°. Quelques personnes regretteront peut-être que M. Dezobry n'ait pas fixé le voyage de son Gaulois au règne de Marc-Aurèle; l'auteur aurait pu alors joindre à ses intéressantes descriptions celle des nombreux et grands monuments élevés à Rome pendant les deux premiers siècles de notre ère. — [1] Dans le *Journal des Savants*, cahiers de sep-

l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Égypte. Il n'en fut pas de même au XVI^e siècle, comme nous le montrerons en ne citant qu'un seul exemple. Connu déjà par des ouvrages estimés de zoologie, Pierre Gilly[1] fut envoyé par François I^er dans le Levant, avec la mission d'y recueillir tous les faits propres à en faire mieux connaître les productions, l'histoire et les antiquités. Il partit; mais, lorsqu'il eut épuisé l'argent emporté pour les frais de son voyage, ne recevant pas de nouvelles de France, il se trouva dans une détresse absolue, et, pour ne pas mourir de misère, il fut forcé de s'enrôler, comme simple soldat, dans les troupes irrégulières du sultan Soliman II, action désespérée qui, ce nous semble, aura peu d'imitateurs parmi les archéologues de nos jours. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à s'échapper de l'espèce de captivité où on le retenait dans la ville d'Alep et qu'il put se rendre à Constantinople, où il séjourna en 1550, à peine cent ans depuis que les Turcs en avaient fait la capitale de leur empire; observateur consciencieux et infatigable, il y put encore examiner les restes de quelques monuments magnifiques, qui aujourd'hui ont complétement disparu[2]. Enfin, rentré en France, il s'occupait à mettre en ordre ses nombreux matériaux, lorsqu'il mourut en 1555. Heureusement plusieurs ouvrages qu'il avait projetés se trouvaient alors à peu près terminés, et celui qui offre les renseignements les plus précieux sur les antiquités de Byzance chrétienne put être publié six ans après sa mort par son neveu. Réimprimé plus d'une fois, il est intitulé : *De topographia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus libri quatuor.*

Dans une monarchie absolue, les principaux événements de la vie politique de l'État dépendent du caractère, des penchants et de la ca-

tembre et décembre 1861, et février 1862, pages 545, 732 et 69, nous avons rendu compte d'un travail de M. Heuzey, qui s'est acquitté avec talent et avec succès de plusieurs de ces missions. Son ouvrage est intitulé : *Le mont Olympe et l'Acarnanie,* Paris, librairie de Firmin Didot frères, 1860, 1 vol. in-8°. — [1] M. Labarte prouve que ce savant voyageur, plus connu sous sa dénomination latine de Petrus Gyllius, se nommait réellement Pierre Gilly. — [2] Cependant la destruction avait fait déjà de grands progrès au temps de Gilly, qui en parle avec amertume. « Sperabam me facile assecuturum antiquam urbem, sed barbari homines antiqua « illa et plane heroica urbis ornamenta, quibus viles casas exornarent, sic labefac- « tarunt et barbaricis oppressere ædificiis, ut veterum fundamentorum paucis in « locis restent vestigia; adde incendia et ruinas quas quum alii barbari tum postre- « mam Turci ediderunt, qui jam centum annos non cessant funditus antiqua Urbis « vestigia delere. Ita enim ab imis fundamentis ædificia prisca demoliuntur atque in « aliam formam immutant, ut ne illi quidem, qui ea viderint, agnoscere queant. » (*Topographia Constantinopoleos,* l. II, ch. 1.)

pacité d'une seule personne, et, dans les révolutions, la ville populeuse où réside ce chef entraîne toujours jusqu'aux provinces les plus éloignées. Il en fut de même dans l'empire d'Orient, où des catastrophes souvent inattendues, presque toujours sanglantes, s'accomplirent d'ordinaire aux abords ou dans l'intérieur des demeures impériales, dans les salles, les galeries, les cours, quelquefois même dans les églises de ces vastes palais; en les parcourant, un Grec aurait pu répéter ce que disaient les contemporains de Cicéron, quand, en évoquant des souvenirs moins tristes et moins honteux, ils visitaient Athènes : « Partout où « nos pas nous conduisent, nous foulons un sol historique[1]. » Dans l'ignorance absolue où étaient les érudits de l'Occident, de l'emplacement et de la disposition respective de la plupart de ces lieux, le récit des historiens devenait obscur, quelquefois inintelligible, et les erreurs qu'on a remarquées dans les traductions des auteurs byzantins ne provenaient souvent que du défaut de connaissance de la localité où se passait l'action qui faisait l'objet du récit.

Désirant de remplir cette lacune, un habile archéologue, M. Jules Labarte, auteur d'un ouvrage important sur l'emploi de l'émail depuis les plus anciens temps[2], a entrepris la tâche difficile de faire revivre la partie la plus importante de la ville de Constantinople, telle qu'elle existait sous les empereurs chrétiens; il a voulu déterminer avec précision quelle place occupaient, dans cette partie de la ville, chaque édifice et chaque monument dont parle l'histoire. On savait déjà que l'église de Sainte-Sophie, la belle place appelée forum Augustéon, l'hippodrome et le grand palais impérial se trouvaient dans les quatre premières régions de la ville ancienne, qui, comme nous l'avons dit, en contenait quatorze; mais, pour obtenir des résultats nouveaux et positifs, il fallait se livrer à des recherches longues et minutieuses. M. Labarte a eu le courage de les entreprendre. « Les événements, dit-il dans son introduction « (page 2), les événements qui se sont produits dans l'empire ottoman « depuis l'émancipation de la Grèce, et surtout ceux des dix dernières « années, ont ramené tous les regards vers l'Orient, et une vive préoccu- « pation s'est manifestée en Europe en faveur des populations chrétiennes « de l'ancien empire byzantin. Quelques esprits, devançant la marche « des événements, ont même discuté la restauration d'un empire grec

[1] « Modo etiam paullum ad dexteram de via declinavi, ut ad Pericli sepulcrum « accederem. Quanquam id quidem infinitum est in hac urbe ; quacunque enim in- « gredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus. » (*De fin.* l. V, ch. II, § 5.) —
[2] *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge.* Paris, librairie archéologique de Victor Didron, 1856, in-4°.

« et le rétablissement de la croix sur la grande église de Sainte-Sophie. » Peut-être aussi le moment est-il venu de se demander quelle fut jadis, pendant sa splendeur, la capitale d'un peuple dont un grand nombre de chrétiens désirent la régénération complète, et la curiosité s'est éveillée pour connaître en détail une ville qui, autrefois, centre de la foi orthodoxe, située à l'extrême limite de notre continent, défendit pendant une longue suite de siècles l'œuvre immense de la civilisation européenne.

Le public jouit du travail d'un topographe habile; mais, quand il faut faire revivre une ville qui a subi une transformation complète et dont le sol a éprouvé tant de bouleversements, peu de personnes peut-être savent apprécier le mérite de celui qui réussit dans un travail aussi pénible et aussi compliqué. Il doit d'abord avoir lu et comparé tout ce qui a été écrit sur les édifices et les monuments qu'il s'agit de placer; puis, lorsque ces données lui offrent plusieurs manières de former son plan de restitution, il lui reste à trouver encore la manière qui s'accorde le mieux avec les points déterminés; il faut qu'une critique sage l'éclaire sur le degré de confiance que mérite chaque historien, chaque voyageur, chaque plan, soit moderne et détaillé, soit ancien et informe, où se trouve figurée la ville qu'on se propose de reconstituer. Il nous semble que M. Labarte a satisfait à toutes ces exigences et qu'il possède le talent de saisir, dans toutes les combinaisons possibles, les résultats les plus vraisemblables. Dans ses nombreuses citations, en comparant les diverses sources où il a puisé, il apprécie les efforts de chaque auteur, et donne surtout des éloges mérités à Du Cange qui, dans l'histoire et dans les antiquités byzantines, n'ignorait que ce qu'il était impossible de savoir à l'époque où il publia l'ouvrage[1] dont celui que nous analysons est le complément indispensable et, en quelque sorte, le commentaire. M. Labarte fait observer que le savant trésorier de France, à Amiens, n'avait à sa disposition que des plans de Constantinople dépourvus de toute détermination géométrique des positions et des distances; il ne pouvait connaître non plus l'important ouvrage sur les cérémonies de la cour de Byzance, rédigé au x[e] siècle par l'empereur Constantin Porphyrogénète ou composé par son ordre, ouvrage qui ne fut publié qu'en 1751, d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de Leipzig[2]. L'orgueil fastueux des Césars de Byzance avait

[1] *Constantinopolis christiana, seu descriptio urbis sub imperatoribus christianis, etc. libri quatuor.* Paris, 1680, in-fol. — [2] Réimprimé dans la nouvelle collection des historiens byzantins, avec le titre suivant : *Constantini Porphyrogeniti imperatoris de*

substitué des pompes éblouissantes et trompeuses à la valeur et à la puissance réelle de l'ancienne Rome; mais la description de ces processions et de ces fêtes offre des détails dont M. Labarte s'est habilement servi pour retrouver la distribution intérieure, fort irrégulière et fort compliquée, du grand palais impérial, l'étendue de ses enceintes et la position précise des édifices environnants.

Il a su également faire un usage heureux des cartes qui manquaient à Du Cange. Depuis le moyen âge on possédait des plans de Constantinople; malheureusement ces plans, presque toujours ou perspectifs ou à vue d'oiseau, se ressentaient trop de l'état d'enfance dans lequel se trouvait alors cette partie des mathématiques pratiques. Ce ne fut qu'en 1776 qu'on eut enfin un plan levé géométriquement de la capitale de l'empire ottoman. Ce même plan fut rectifié et augmenté en 1786 par Kauffer, ingénieur attaché à M. de Choiseul-Gouffier, alors ambassadeur de France à la Porte; reproduit dans plusieurs ouvrages dont nous ne citerons que celui de M. de Hammer [1], il a servi de base au travail de notre auteur.

Cependant, M. Labarte ne s'est pas contenté de consulter uniquement le plan de Kauffer. Versé dans la connaissance des auteurs du moyen âge et de la renaissance, il savait qu'un ecclésiastique florentin de la famille des Buondelmonti avait parcouru la Grèce pendant la première moitié du XV^e siècle, qu'il avait séjourné à Constantinople environ trente ans avant la prise de cette ville par Mahomet II, et qu'il en avait donné la description dans un opuscule très-curieux qu'en 1422 il envoya au cardinal Giordano Orsini [2]. Ce livre, conservé dans plusieurs bibliothèques de la France, de l'Italie, de l'Angleterre et de la Hollande, renferme un dessin ou, si l'on veut, un plan de Constantinople pris à vue d'oiseau. M. Labarte convient (p. 77) que ce plan « a été exé« cuté sans méthode et de la façon la plus irrégulière, que les monu« ments y sont rendus d'une manière souvent ridicule, et que les dis-

cerimoniis aulæ byzantinæ, græce et latine e recensione Jo. Jac. Reiskii, cum ejusdem commentariis integris. Bonnæ, impensis Ed. Weberi, 1829, 2 vol. in-8°. — [1] *Constantinopolis und der Bosporos, örtlich und geschichtlich beschrieben von Jos. von Hammer.* Pesth, chez Hartleben, 1822, 2 vol. in-8°. — [2] Il nous semble que M. Labarte croit cet opuscule encore aujourd'hui inédit. Il a été cependant publié tout entier avec des notes et portant le titre suivant : *Christophori Bondelmontii florentini librum insularum Archipelagi e codicibus Parisinis regiis nunc primum totum edidit, præfatione et annotatione instruxit Gabr. Rud. Ludovicus de Sinner, Helveto-Bernas. Lipsiæ et Berolini, apud G. Reimer,* 1824, in-8°. On y trouve deux dessins de Buondelmonti qui n'avaient pas encore été publiés; ils représentent les îles de Corfou et de Candie.

« tances qui les séparaient ne sont nullement observées. » Cependant, malgré ses imperfections, le dessin de Buondelmonti, que Du Cange[1] et Banduri[2] ont fait graver, fournit quelques renseignements utiles. La cité impériale est encore chrétienne, mais semblable à un tronc dépouillé, déraciné, prêt à tomber au premier coup de la hache. On la voit, du côté de la terre, resserrée de très-près par les Turcs qui profitaient sans merci de l'état de faiblesse, de détresse et de terreur où se trouvaient réduits les derniers Paléologues; et, à l'extrémité nord-ouest de la ville, là où sa double enceinte touche le port de la Corne-d'Or et où Manuel Comnène fit fortifier un second palais impérial, celui des Blaquernes, on lit sur le plan ces tristes paroles : *Hic Turchi semper preliantur, quia locus est debilior.*

L'ouvrage de M. Labarte se compose d'une introduction (p. 1-7) et de quatre chapitres. Dans le premier (p. 9-22) l'auteur fait connaître les nombreux plans de Constantinople publiés depuis la renaissance des lettres, et les points de repère qui l'ont principalement guidé dans son ingénieuse restauration. Les monuments situés aux abords du grand palais impérial sont décrits dans le deuxième chapitre (p. 23-54); le troisième (p. 55-94) renferme la description de ce palais lui-même, et l'on trouve dans le quatrième (p. 95-216) des preuves et des éclaircissements servant d'appui aux conjectures par lesquelles l'auteur est parvenu à concilier tant de renseignements divers, obscurs, quelquefois contradictoires, et à en faire un ensemble satisfaisant. Nous sommes forcé de renvoyer l'analyse de ces quatre chapitres à un second article; mais nous ne terminerons pas celui-ci sans rendre hommage à la variété des connaissances, à l'exactitude des recherches et au talent de combinaison qui distinguent ce nouveau et remarquable travail de M. Labarte.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Dans ses notes sur l'historien Jean Cinname, Paris, 1670, in-fol. p. 178. — [2] *Imperium orientale*, tome II, p. 448.

Le duc et connétable de Luynes.

HUITIÈME ARTICLE[1].

Quel est donc le prix mystérieux dont la promesse ou l'espérance avait si vite réconcilié Richelieu avec un accommodement qu'il avait longtemps repoussé de peur que le retour de Marie de Médicis à la cour et à Paris ne l'enlevât à sa tutelle et ne diminuât peu à peu, sous des influences rivales, l'absolu ascendant qu'il exerçait sur elle et qui faisait son importance? Pour triompher d'une telle crainte, il n'avait pas moins fallu que la perspective rapprochée de la plus haute dignité de l'Église, que l'évêque de Luçon convoitait par-dessus toutes choses, et qu'il ne pouvait tenir que de la main du roi, c'est-à-dire de celle de Luynes, dignité sans laquelle son ambition restait toujours à moitié chemin, et avec laquelle, fût-il d'ailleurs abandonné de tout le reste, il se sentait en état de tout braver et de tout entreprendre : le cardinalat. Voilà ce que l'ensemble du récit qui va suivre mettra en une pleine évidence. Et cependant lisez les Mémoires de Richelieu[2] : pas un seul mot d'une pareille transaction, pas la plus légère allusion au chapeau de cardinal; il semble, en vérité, qu'il n'en fut pas même question alors, qu'il ne fut ni désiré, ni demandé, ni offert. Richelieu garde le plus profond silence sur les raisons particulières de la nouvelle conduite qu'il embrassa, ou plutôt il n'a pas l'air d'avoir changé de conduite, car il ne change pas de langage, et il continue de traiter Luynes avec le plus superbe dédain. A ce silence et à ce dédain affectés, contentons-nous, pour le moment, d'opposer un seul, mais invincible témoignage, celui du prince de Condé, qui certes savait parfaitement ce qui s'était passé dans les négociations qui préparèrent la paix. Or, la paix à peine signée, le prince s'empressa d'aller trouver le nonce apostolique, Bentivoglio, et lui apprit, pour qu'il le fît savoir à Rome, que l'évêque de Luçon serait présenté par la France au cardinalat, qu'on lui en avait fait la promesse avant la conclusion de la paix, et que cette espérance lui avait été un puissant motif de faire agréer à la reine mère l'accommodement désiré. Tel est le langage que Bentivoglio prête

[1] Voyez, pour les sept articles précédents, le *Journal des Savants*, cahiers de mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1861 et mai 1862. — [2] *Mémoires*, t. II, p. 91-99.

à M. le Prince et qu'il transmet à sa cour : il est assez clair, ce semble. Déjà, l'année précédente, en 1619, on s'était engagé envers la reine mère à demander le cardinalat pour un des fils du duc d'Épernon, l'archevêque de Toulouse : cette fois, à l'archevêque de Toulouse on joignit l'évêque de Luçon, et on se flatta d'obtenir du Saint-Père les deux chapeaux à la première promotion, comme symbole et consécration de la réconciliation des partis et de la paix du royaume[1].

Ce n'est pas tout : pour montrer à Marie de Médicis la parfaite loyauté de ses intentions et sa ferme volonté de bien vivre avec les deux hommes qu'elle affectionnait le plus, d'Épernon et Richelieu, Luynes proposa de confondre leurs intérêts au moyen de deux mariages : l'un, d'une de ses nièces avec le second fils du duc d'Épernon, le marquis de la Valette, commandant de Metz, qu'on ferait duc et pair de France[2]; l'autre, de son neveu, Antoine du Roure, seigneur de Combalet, le frère d'Anne du Roure, qui venait d'épouser Canaples, le fils de Créqui, avec une nièce de Richelieu, Marie-Madeleine de Vignerot, mademoiselle de Pont-Courlai. Le premier mariage se négocia quelque temps sans s'accomplir; le second se négocia et se conclut en même temps que la paix elle-même; et c'était un parti fort avantageux pour mademoiselle de Pont-Courlai, qui n'avait que sa beauté et un mérite encore ignoré, tandis que Combalet était riche, déjà mestre de camp du régiment de Normandie, et, avec ses alliances et sa propre valeur, en passe d'arriver vite aux plus hauts emplois militaires.

Ici encore Richelieu fait mine d'avoir été fort peu charmé de cette proposition de mariage pour sa nièce de Pont-Courlai, et il prétend qu'il n'y consentit que pour obéir aux vives instances de la reine mère. Rien de moins vraisemblable, car le mariage en question faisait partie d'un arrangement général, et n'était point séparé de la promesse du chapeau

[1] Bentivoglio, dépêche du 19 août 1620 : « Il principe di Condé è venuto oggi a « vedermi . . . e m' ha detto che Lusson sarà ora nominato al cardinalato, poiche « gliene fù data intentione anche innanzi la pace, che perciò questa speranza l' ha « poi fatto inclinare tanto più a procurare dalla parte della regina madre l' accordo « seguito. Quanto a Tolosa (l'archevêque de Toulouse) m' ha detto Condé che si « tratta ora d' accomodare le cose con Pernone al quale si fà offerta di rimetter To- « losa nella prima nominazione, e che, sequendo come si spera fra pochi giorni il « detto accomodamento, sia per esser spedito subito costà un corriere che porterà « la nominazione di questi due, per mezzo del quale si farà gagliardissima istanza « che siano promossi alla prima promozione. » — [2] Bentivoglio, dépêche du 21 août : « Condé mi dice che Pernon di già si disponeva ad accomodarsi : le conditioni son « grandi che gli ha fatte offerir Louines per guadagnarlo. Una fra le altre è di far « parentela con lui, dando al marchese della Valletta una nepote di detto Louines. . . « con ducento mila scudi di donativo del re e con far duca e pari la Valletta . . . »

rouge. L'ardent désir que Richelieu avait de l'un ne permet guère de croire qu'il fît difficulté d'agréer l'autre[1]; les deux propositions furent faites et acceptées le même jour, et Condé annonça à Bentivoglio le projet de mariage de la nièce de Richelieu et du neveu de Luynes dans la même entrevue[2] où il lui fit part de la nomination de l'évêque de Luçon au cardinalat.

Voici maintenant le secret de tous ces artifices : ayant vu les accusations de toutes parts provoquées et comme autorisées par les brillants avantages qu'il tirait du traité du 10 août, Richelieu crut y répondre merveilleusement, ou plutôt les mettre à néant, dans ses Mémoires, composés bien après les événements, en taisant absolument la promesse du chapeau de cardinal qui lui fut faite alors, et en affirmant que, loin d'avoir recherché l'alliance de Luynes, il s'efforça de l'éviter en prévoyance des soupçons qu'elle ne pouvait manquer d'inspirer. En sorte que ces incroyables réticences et ces hauteurs déplacées ne sont au fond qu'une apologie déguisée sous l'air superbe habituel à Richelieu.

Il avait en effet très-grand besoin de se défendre. Dès qu'avaient transpiré dans le public les conditions secrètes de la paix, si profitables à celui qui l'avait négociée, un cri universel s'était élevé contre lui. Non-seulement ses anciens complices, qui, un mois auparavant, l'avaient vu pousser la reine au refus des accommodements les plus honorables et les plus avantageux, pour l'éloigner ensuite des amis qui seuls pouvaient la sauver et pour la retenir dans une ville où la résistance était à peu près impossible, pensaient et disaient tout haut que, par ces manœuvres contraires, il avait voulu forcer la reine mère à une paix honteuse dans laquelle il s'était d'avance arrangé pour trouver son compte[3]; mais les ministres mêmes du roi, qui, tout ravis qu'ils étaient de la paix, détestaient Richelieu et redoutaient l'ombre seule du retour de sa puissance, ne se faisaient pas faute de le déchirer, et le peignaient comme un homme qui, après avoir brouillé le plus qu'il avait pu la

[1] Le P. Griffet, *Histoire*, etc. t. II, p. 474, dit positivement que c'est Richelieu lui-même qui proposa ce mariage. — [2] Plus haut, p. 335, Bentivoglio, dépêche du 19 août : « Il prencipe di Condé . . . è venuto a parlar di Lusson in proposito del « matrimonio che egli mostra che sia per effettuarsi fra un nipote di Louines e una « nepote d'esso Lusson, come io ho avvisato ultimamente. » — [3] C'est le langage de d'Épernon et de Rohan; voyez notre sixième article, novembre 1861, p 771; ce langage est celui de la plupart des historiens. Levassor ne manque pas de s'en faire l'écho; il affirme, il est vrai, sans en donner de preuves, *Histoire de Louis XIII*, édit. de 1757, t. II, p. 210 et suiv. que l'évêque de Luçon s'entendait sous main avec Luynes et qu'il avait promis « de livrer sa maîtresse quand le roi viendroit au

mère et le fils, la vendait pour un chapeau de cardinal[1]. Enfin il n'y avait pas jusqu'au très-peu scrupuleux nonce apostolique, Bentivoglio, qui ne trouvât fort étrange qu'on fît cardinal le principal auteur des violents conseils qui avaient fait tout le mal et contraint le roi de tirer l'épée[2]. Il faut bien le dire : de tous côtés, pendant quelque temps, Richelieu passa pour un traître[3].

Il ne l'était point : il avait perdu sa maîtresse, il ne l'avait pas trahie.

Lorsqu'en mai et juin 1620 l'évêque de Luçon conseillait à Marie de Médicis, ainsi que nous l'avons vu[4], de rejeter les propositions des divers ambassadeurs du roi, il lui donnait sans doute un bien mauvais conseil, et pour la France et pour elle-même; mais ce n'était pas du tout dans la pensée de l'embarquer en une entreprise où elle succomberait sans nulle autre ressource qu'un traité de paix dont il serait le négociateur et qu'il saurait bien tourner à son propre avantage, grâce aux secrètes intelligences qu'il entretenait avec Luynes. C'est là une imputation que la haine et l'esprit de parti pouvaient seuls faire naître et accréditer, mais qui ne résiste pas au moindre examen. D'abord, où trouve-t-on, en 1620, la moindre trace d'intelligences particulières entre Richelieu et Luynes avant le 1er août? Ensuite, si Richelieu voulait seulement amener la reine à une paix qui lui fût profitable à lui-même, il n'avait pas besoin de prendre le long et incertain détour de la guerre, il n'avait qu'à porter Marie de Médicis à agréer les propositions du roi, en y mettant alors les mêmes conditions qu'il y mit plus tard, et que Luynes se fût empressé d'accepter dans le sincère désir

« Pont-de-Cé. » — [1] Puisieux à Bentivoglio, dépêche du 6 septembre : « Egli ha messe « in tanta confusione tutte le cose fra il re e la regina per vender poi l'accomoda- « mento fra loro a questo prezzo del cardinalato in persona sua. » — [2] Bentivoglio, *ibid.* : « Io confesso che mi pareva stravagantissima cosa in Parigi l'aver inteso dal « prencipe di Condé che Lusson, doppo esser stato relegato dal re in Avignone, « doppo esser stato tenuto per autor principale dei consigli turbolenti seguiti dalla « regina madre in queste ultime rivoluzioni, e doppo mille altri disgusti dati alla « corte, dovesse poi in premio di tutte queste cose esser fatto cardinale. » — [3] Ambassadeur vénitien, dépêche du 22 août : « Molti, e de' più intendenti degli affari, « sono di parere che il vescovo di Lusson, segretario della regina madre, colla se- « greta intelligenza, che sempre ha havuto con Louines, sia stato il direttore di « tutte queste felici imprese, e che gli avisi, che egli ha continuamente dati a Loui- « nes de' pensieri, degli apparati della regina, habbino fatto trovar il tempo e la « congiuntura all' armata del re d' impiegarsi opportunamente nelle fattioni senza « che potesse trovar ostacolo, ma far il colpo sicuramente. Viene questo pensiero « comprobato dall' evento, poi che fatta la pace monsù Louines ha maritato un suo « nepote in una nezza del vescovo di Lusson. » — [4] Article quatrième, septembre 1860, p. 529, 530, 531, etc.

que nous lui avons reconnu[1] de satisfaire la mère du roi et d'affermir son pouvoir dans la paix publique et dans l'union de la maison royale. Assurément, lorsque Marie de Médicis se décida à la guerre, Richelieu eut grand tort de n'en pas laisser la conduite à Rohan, à Mayenne, à d'Épernon; mais, en refusant de livrer la reine à ses rivaux, il ne croyait pas la sacrifier; il pensait qu'en demeurant à Angers elle pouvait encore surveiller de là et même diriger les forces immenses, depuis longtemps amassées, qui donnaient à la conspiration la moitié de la France, de Rouen et Caen à Bordeaux et à Pau, et de Metz à la Rochelle. Nous-même, en entrant, comme nous l'avons fait[2], dans le détail de ces forces, nous les avons jugées de beaucoup supérieures à celles d'aucune des ligues formées par les grands contre la couronne depuis la mort de Henri IV, et nous avons estimé que toutes les chances de succès semblaient en faveur de la reine. Richelieu était, comme elle, rempli d'espérances. Il comptait sur la Normandie et sur le duc de Longueville; de là son indignation, qui n'était pas le moins du monde simulée et qui pourtant aurait dû l'être, si dès lors il se fût entendu avec Luynes, quand il apprit la retraite de Longueville à Dieppe, et que le Vieux Palais de Rouen et le château de Caen étaient au pouvoir du roi, que toutes les villes lui apportaient leurs clefs sur son passage, qu'Alençon même, qui appartenait à la reine mère, ne s'était pas défendue, et que Créqui était entré au Mans sans résistance. Il n'y a pas un des ressorts connus de la guerre civile qu'il n'ait mis en usage, et fort sérieusement : saisies des caisses publiques, levées de soldats, appels aux parlements, députations destinées à suspendre la marche du roi. Tout lui manqua. Il pensait qu'au moins, malgré leurs ressentiments, Rohan, Mayenne, d'Épernon eux-mêmes, déjà si compromis, s'ébranleraient à la vue du péril de la reine, et qu'en s'avançant vers Angers et en menaçant de mettre l'armée royale entre deux feux, ils la forceraient à s'éloigner; mais, lorsqu'il vit, le 1er août, qu'aucun d'eux ne remuait, et que toutes ses ressources se réduisaient à la petite armée d'Anjou, ses illusions se dissipèrent. Il aurait dû sentir alors quelle faute il avait faite de ne pas déférer le commandement suprême à un capitaine tel que Mayenne, qui, à la tête de quatre ou cinq grandes provinces contiguës et liées entre elles, eût opposé à l'armée royale une masse compacte bien difficile à entamer. Mais, si l'orgueil de Richelieu le défendit d'un semblable repentir, son bon sens et l'instinct du pouvoir lui firent tirer de cette guerre civile, si ardemment commencée et qui finissait si tristement, une leçon poli-

[1] Cinquième article, oct. 1861, p. 623. — [2] Sixième art. nov. 1861, p. 705-708.

tique qu'il n'oublia plus, et qui, dès lors, dirigea toute sa conduite. Il reconnut combien était grande la puissance du nom du roi, et encore plus celle de sa personne, pour peu qu'on sache s'en servir; combien toute sédition est faible en elle-même, et la ligue même la mieux ourdie, par la discorde naturelle des divers éléments dont elle se compose, et qu'il est si difficile de maintenir unis et de faire mouvoir d'accord et en ordre. Laissons-le ici s'expliquer lui-même, car voilà le vrai Richelieu, le Richelieu de l'histoire, et non plus le jeune et inquiet ambitieux qui, au début de sa carrière, veut faire son chemin à tout prix, et marche, à travers toutes les intrigues, tous les sophismes et tous les rôles, vers un pouvoir qui le fuit jusqu'à ce qu'il le cherche dans le loyal et public service de la royauté. « Je reconnus, dit-il[1], en cette occasion, que tout « parti composé de plusieurs corps qui n'ont aucune liaison que celle « que leur donne la légèreté de leurs esprits qui, leur faisant toujours « improuver le gouvernement présent, leur fait désirer du changement « sans savoir pourquoi, n'a pas grande subsistance; que ce qui ne se main- « tient que par une autorité précaire n'est pas de grande durée; que ceux « qui combattent contre une puissance légitime sont à demi défaits par « leur imagination; que la pensée qui leur vient qu'ils ne sont pas seule- « ment exposés au hasard de perdre la vie par les armes, mais par les voies « de la justice, s'ils sont pris, leur représentant des bourreaux en même « temps qu'ils affrontent les ennemis, rend la partie fort inégale, y ayant « peu de courages assez serrés pour passer par-dessus ces considérations. »

D'ailleurs, il ne faut pas croire qu'alors même qu'il commença à désespérer du succès et qu'il se résigna à négocier, l'évêque de Luçon ait conçu l'odieux projet qui lui a été si gratuitement imputé de désarmer la reine et de rendre la résistance illusoire. Jamais la reine n'a été désarmée, et elle n'a pas été vaincue sans une vive et sanglante résistance. Ce n'est pas l'évêque de Luçon qui avait été chargé de fortifier Angers et Ponts-de-Cé, et si le duc de Vendôme, qui commandait sous le comte de Soissons, ne sut ni commander, ni même se battre[2], d'autres ont fort bien payé de leur personne, et parmi eux les amis particuliers de Richelieu, Marillac, Pont-Château, Saint-Aignan[3]. La déroute de Ponts-de-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 91. — [2] *Ibid.* p. 88 et 89 : « L'étonnement surprit le duc de « Vendôme, qui commandoit ce jour-là, en telle sorte que son esprit disparut avec son « courage. Au lieu de rallier ses gens et reborder le retranchement qui étoit dégarni, « il ne pensa qu'à la retraite, qu'il fit en si grande diligence, que ce fut le premier qui « vint avertir la reine de sa déroute. Il entra chez elle avec un épouvantement épou- « vantable, disant : « Madame, je voudrois être mort. » Sur quoi, une de ses filles, qui « ne manquoit point d'esprit, lui répondit fort à propos : « Si vous eussiez eu cette « volonté, vous n'eussiez pas quitté le lieu où il le falloit faire » — [3] *Ibid.* p. 90.

Cé vint de la même cause que le mauvais succès de toute l'affaire : l'absence d'un chef unique et capable, qui eût solidement fortifié les abords de Pont-de-Cé, maintenu ou arrêté le duc de Retz, et ramené les troupes en bon ordre de la plaine et des premiers retranchements dans la citadelle, et ensuite dans Angers. Ce chef manquait du côté de la reine mère, et il était de l'autre côté dans la personne de ce jeune roi, qui, retenu à grand'peine de combattre, animait tous les siens de sa généreuse ardeur, se laissait guider par des politiques tels que Condé et Luynes, et remettait le commandement à un vieux et expérimenté capitaine tel que le maréchal de Praslin, secondé par un brave et intelligent officier tel que Créqui.

Ainsi, à la fin comme au début, et dans tout le cours de la campagne, il n'est pas vrai que l'évêque de Luçon ait un seul moment trahi la reine[1]. Il partagea d'abord ses passions et ses illusions, et la poussa de toutes ses forces, quoi qu'il en ait dit plus tard en ses Mémoires, à une entreprise dont le succès lui semblait certain, et, pour ne pas en céder la gloire et le profit à d'autres, il contribua beaucoup à la faire échouer par ses conseils intéressés et funestes, mais non pas perfides; puis, quand l'événement eut déjoué tous ses calculs, l'eut dégoûté à jamais de conspirations impuissantes, et qu'il eut bien compris que le pouvoir véritable était dans le roi et dans Luynes qui le représentait, il ne songea plus qu'à se réconcilier avec eux, et à refaire par la diplo-

[1] Cet avis est aussi celui du P. Griffet, moins sagace et moins bien informé que Levassor, mais moins passionné et plus équitable. *Histoire du règne de Louis XIII*, t. Ier, p. 269 : « On accusa dans la suite l'évêque de Luçon d'avoir trahi la reine. On dit « qu'il entretenoit des intelligences secrètes avec le duc de Luynes, et que, pour forcer Marie de Médicis à un accomodement, il avoit été cause de la défaite de ses « troupes au Pont-de-Cé; que lui ou ses proches parens, s'étant chargés de pourvoir à tout, n'avoient pourvu à rien; qu'ils avoient laissé la ville d'Angers sans « vivres, et le Pont-de-Cé sans munitions de guerre; que les soldats qu'on y avoit « mis pour le défendre n'avoient ni poudre, ni plomb, ni mèches. Il est pourtant « certain qu'ils firent de furieuses décharges sur les troupes du roi, qui furent obli- « gées d'en venir aux mains pour forcer leurs retranchemens .... Étoit-ce faute « d'argent ou par la négligence affectée de l'évêque et de ses parents que les places « et les troupes étoient dépourvues des munitions les plus nécessaires ? Qui empêchoit « les généraux, que l'on n'accuse point d'avoir été d'intelligence avec le duc de « Luynes, de s'en appercevoir et de s'en plaindre ? ...... Il se peut faire que, pour « ménager cet accomodement et pour obtenir des conditions plus avantageuses, « il ait traité secrètement avec le sieur de Luynes à l'insçu des autres confidens de « cette princesse ; mais étoit-ce la trahir que d'en user ainsi ? N'étoit-ce pas lui rendre « un service essentiel que de la raccomoder avec son fils, plutôt que de la faire « errer de province en province, engagée dans une guerre civile dont il étoit main- « tenant impossible qu'elle sortît avec honneur, et dont les événemens pouvoient

matie les affaires de sa maîtresse, bien entendu sans négliger les siennes; et il faut convenir qu'il y réussit parfaitement[1].

En effet, à cet accommodement, dont il s'était montré si longtemps l'ardent adversaire, Richelieu gagna la promesse du chapeau de cardinal et l'entrée de sa famille dans celle du tout-puissant et victorieux favori. Et il ne négocia pas avec moins d'habileté et de bonheur pour la reine et pour tout le parti. Cette paix, que les mécontents se plurent à représenter comme honteuse, est au contraire si honorable, qu'on a pu la considérer comme le pur et simple renouvellement de la paix d'Angoulême de 1619. En voici les quinze articles, tels qu'ils furent arrêtés et signés le 10 août 1620[2] :

« 1° La déclaration d'innocence sera donnée pour la reine, mère du « roi, et, en sa faveur, pour ceux qui l'ont assistée.

« 2° Le traité d'Angoulême sera exécuté de part et d'autre en toutes « ses parties et conditions.

« 3° Les charges et gouvernements seront rendus, excepté ceux aux- « quels le roi a pourvu, dont on a donné mémoire.

« 4° Le roi n'empêche pourtant pas la reine sa mère d'user, pour ce « sujet, de sa supplication en la faveur de ceux qui sont contenus au « mémoire qui a été donné.

« 5° Seront aussi payés les gages qui appartiennent aux gouverneurs

« lui être si funestes, qu'elle eût été peut-être réduite à se retirer hors du royaume. » — [1] De tous les contemporains, Fontenay-Mareuil est le seul qui se soit tenu à une juste distance de toutes les exagérations, et qui n'absolve ni ne condamne entièrement Richelieu. Son opinion, bien que mêlée de plus d'une conjecture incertaine, est au fond très-voisine de la vérité. *Mémoires, ibid.* p. 487 : « Quand M. de « Luçon vit que le combat lui avoit si mal réussi, quoiqu'il connût bien qu'ayant « encore plus de cinq mille hommes dans Angers, car tous les restes du Pont-de-Cé « s'y étoient retirés, il pouvoit aisément donner temps aux secours qu'il attendoit de « venir, et que, joint avec eux, il seroit plus fort que le roi; si est-ce que considé- « rant que les choses ne s'étoient pas passé, dans le commencement, comme il avoit « espéré, la continuation de la guerre seroit plus propre pour ceux qui auroient les « armes à la main que pour la reine mère, étant presque impossible qu'à la longue « ils n'empiétassent toute l'autorité et ne la contraignissent de dépendre d'eux; joint « qu'on pourroit même craindre que, si quelqu'un, étonné de ce mauvais succès, se « portoit pour mieux faire ses affaires, à traiter séparément, tout le reste ne suivît, « comme il arrive souvent dans les partis composés de plusieurs têtes et qui ont des « intérêts différens......... il se résolut de traiter promptement et pour tout le « parti en général, afin d'empêcher les traités particuliers qui ne lui eussent point « tiré à compte, et pour obliger M. de Luynes de lui accorder tout ce qu'il voudroit. « Or, pour y parvenir, il n'avoit besoin que de le vouloir, car M. de Luynes, étant las « de la guerre et content de sa victoire, étoit aussi en très-grande envie de s'acco- « moder. » — [2] *Mercure françois, ibid.* p. 338, etc.

« et autres rétablis en vertu des présents articles, de même façon que « ceux qui ont servi le roi.

« 6° Seront données décharges de tous les deniers royaux qui ont été « pris et enlevés.

« 7° Sera permis à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et « condition qu'elles soient, qui ont suivi le parti de la reine, mère du « roi, d'exercer librement la fonction de leurs charges, aller, venir à la « cour, ou séjourner en leurs maisons et gouvernements, avec entière « et pareille liberté que ceux qui ont suivi le parti du roi.

« 8° Tous prisonniers seront délivrés sans rançon de part et d'autre.

« 9° Sera rendue la maison du Pont-de-Cé entre les mains de qui la « reine mère voudra.

« 10° Sera rendu Dreux à M. le Comte, Vendôme à M. de Vendôme, « qui fera ôter les fortifications faites depuis son absence de la cour, en- « semble la ville de Verneuil, Sablé à M. le maréchal de Bois Dauphin, « et La Ferté-Bernard à M. de Mayenne.

« 11° Seront rétablis toutes sortes d'officiers en toutes leurs charges « et fonctions, de part et d'autre, en vertu de la déclaration de la reine « mère, s'ils n'en demandent pas de particulières.

« 12° Les compagnies de chevau-légers de M. le Comte et autres « princes qui ont suivi la reine mère leur seront rendues, comme avant « les mouvements, et à l'avenir entretenues comme celles des autres « qui ont suivi le roi depuis le 1er juillet. Toutes poursuites de condam- « nations seront cassées à l'égard de ceux qui ne se sont pas défendus.

« 13° Seront données à la reine, mère du roi, trois cent mille livres « comptant, et autres trois cent mille livres au commencement de l'an- « née prochaine, pour l'aider à acquitter ses dettes.

« 14° Moyennant lesquels articles, de la part de la reine mère et des « princes qui l'ont assistée seront remises les places et autres officiers « des villes, gentilshommes et autres, en pareil état qu'ils étoient aupa- « ravant le premier jour de janvier passé.

« 15° Seront aussi payés les entretenements et pensions de ceux qui « ont suivi la reine, mère du roi, dorénavant et de la même façon que « celles de ceux qui ont suivi le roi. »

Nous le demandons : n'y a-t-il pas là comme un luxe de précautions et de garanties en faveur de quiconque avait servi Marie de Médicis? Ne semble-t-il pas que c'est elle-même qui a dicté ces articles et s'est appliquée, par leurs diverses dispositions spéciales et par leur ensemble et leur économie générale, à couvrir la défaite de son parti, à sauver l'honneur et les intérêts de tous les grands qui avaient pris part à la

guerre civile, et à se remettre elle-même dans la posture digne de la mère du roi et de l'ancienne régente? N'est-il donc pas tout à fait absurde de prétendre que celui qui, le lendemain d'une défaite, lui obtint un pareil traité, l'a trahie? Loin de là, par une exagération en sens contraire, on pourrait dire que Luynes, après l'avantage décisif de Pont-de-Cé, tenant entre ses mains et pouvant perdre son ennemie, l'a relevée, et qu'il n'a pas su profiter de sa victoire.

Ceux qui parleraient ainsi ne savent donc pas qu'il n'y a de bonne paix que celle où chacune des deux parties trouve son compte? Qu'autrement, ce n'est plus, d'un côté ou de l'autre, qu'une trêve momentanée, qui, laissant subsister les intérêts contraires, et par conséquent les mécontentements et les animosités, est grosse, pour ainsi dire, d'une prochaine rupture et d'une guerre nouvelle. Luynes voulait une véritable paix; il l'offrit donc honorable et sûre pour qu'elle fût durable. Telle il l'avait offerte quelques jours avant le combat de Pont-de-Cé, telle il la maintint le lendemain de la victoire, et Richelieu, qui ne le flatte guère, ne peut s'empêcher de rendre hommage ici à la générosité de sa conduite[1]. Cette générosité reposait sur la plus sage politique. Luynes comprenait qu'un combat heureux n'avait pas changé la nature des choses, et les fortes et solides raisons qui, depuis plus de six mois, lui avaient fait rechercher avec tant d'ardeur et de persévérance un sérieux accommodement avec la reine mère, subsistaient dans son esprit. Il voyait bien que séparer la mère du fils avait été quelque temps nécessaire, mais que cette séparation prolongée formait une situation irrégulière, violente et pleine de périls; que, demeurant à Angers avec un prince du sang, le comte de Soissons, les Vendôme et Nemours, Rohan, d'Épernon, Mayenne et bien d'autres, appuyée à la fois sur les protestants et sur la moitié de l'aristocratie française, la mère du roi avait ainsi un État dans l'État, un gouvernement rival de celui de Paris, contre lequel il fallait toujours se tenir prêt à tirer l'épée, dans une absolue impuissance de rien entreprendre de considérable au dedans ni au dehors; que, d'autre part, la combattre à outrance, la chasser d'Angers, la contraindre à sortir du royaume, était un parti extrême qui porterait à son comble l'irritation des esprits, et, avec les dispositions bien connues de la Savoie et de l'Espagne, ajouterait peut-être une guerre étrangère à une guerre civile. Ce n'était pas dans de tels orages qu'il

[1] *Mémoires*, *ibid.* p. 94 : « Il faut dire, à l'honneur de M. de Luynes, que la façon « avec laquelle il se porta en cette action fut du tout dissemblable à lui-même, ne se « prévalant pas injustement en cette occasion de l'avantage qu'il avoit, mais offrant « les mêmes conditions que peu de jours auparavant il avoit faites. »

pouvait fonder un pouvoir stable et asseoir sa propre grandeur et celle de sa maison. Ses deux frères, ses conseillers naturels, devenus l'un duc de Chaulnes, l'autre duc de Luxembourg, contents de leur fortune présente, ne songeaient qu'à la consolider et non pas à recommencer une carrière aventureuse. On sait quel terrible avenir de conspirations et de guerres sans cesse renaissantes se créa Richelieu en 1631, en poussant à bout, en faisant ou en laissant partir du royaume cette même Marie de Médicis, dont il avait été jusqu'alors le dévoué serviteur. Luynes entrevit tous ces dangers, et il s'appliqua à les conjurer : il y parvint à force de patience, de sagesse, de modération. Avant de quitter Paris, il avait tâché de s'entendre avec la reine mère en lui proposant, à diverses reprises et par les ambassadeurs du rang le plus élevé, les conditions les plus avantageuses; la brillante campagne qu'il venait de terminer ne changea point ses intentions; ses succès ne lui furent qu'un nouveau et meilleur moyen d'atteindre le but qu'il poursuivait, un loyal traité qui contentât la reine et assurât au roi, à la France, à lui-même, une paix solide et durable. Il l'obtint, cette paix si désirée, le 10 août 1620, et depuis jusqu'à sa mort, grâce aux justes satisfactions qu'elle donnait à la reine et à ses amis, elle ne fut pas un moment troublée, même au milieu des circonstances les plus difficiles.

Aussi, lorsqu'au milieu du mois d'août l'ambassadeur de Venise vint sur les bords de la Loire complimenter le roi, et qu'ensuite il alla chez le duc de Luynes le féliciter plus particulièrement de l'honneur que lui faisait, aux yeux de la République, une entreprise si bien conduite, si glorieusement et si heureusement terminée, le duc, qui estimait et aimait cet ambassadeur, put lui dire avec une entière sincérité mêlée d'un juste orgueil : « Eh bien, monsieur l'ambassadeur, que vont dire « maintenant mes ennemis? A les entendre, je voulais mettre la main « sur les princes du sang, ruiner Mayenne, ruiner la reine mère. Ils « voient bien aujourd'hui que je pouvais faire tout cela, puisque, après « la prise de Pont-de-Cé, j'avais en mon pouvoir et la reine, et le comte « de Soissons, et madame la comtesse, comme s'ils avaient tous été « dans cette chambre. Et pourtant rien de tout cela ne s'est fait, parce « que le roi a pour sa mère la tendresse et le respect qu'il lui doit, et « que j'ai toujours entretenu dans son cœur ces nobles inclinations. « Voilà pourquoi, au lieu d'aller avec l'armée victorieuse nous emparer « d'Angers, et là faire prisonniers la reine mère et tous les siens, ce « qui était aussi facile que de franchir le seuil de cette porte, il y a eu « une gracieuse entrevue de la reine mère et du roi; ils se sont affec- « tueusement embrassés, et la paix a été faite à la satisfaction de la reine

« et avec le maintien de la dignité du roi, ce qui était le point principal, Dieu m'étant témoin que je n'ai jamais eu qu'un seul objet, faire « en sorte que l'autorité royale soit à l'abri de toute atteinte, portée haut « et redoutée [1]. »

Il ne faudrait pas croire, en effet, que, pour contenter la reine mère, le traité du 10 août diminuât le moins du monde l'autorité royale. La main de la victoire y paraissait en plus d'un endroit. Parmi tant de larges et généreuses concessions, prodiguées en quelque sorte aux chefs du parti vaincu, réintégrés dans toutes leurs charges et dans toutes leurs dignités, une réserve était formellement stipulée en faveur des serviteurs du roi qui, dans le cours de la guerre, auraient été pourvus de commandements enlevés à ceux qui en faisaient un si mauvais usage. C'est là ce que signifie l'article 3 du traité : « Les charges et gouvernements seront rendus, excepté ceux auxquels le roi a pourvu, dont

[1] Ambassadeur vénitien, dépêche du 22 août : « Doppo l'udienza del re andai a « passar un' officio pienissimo con monsù di Louines per i buoni successi dell' armata e della conclusione della pace; in che mi allargai abondantemente per li « rispetti particulari dell' eccellenza sua amata e stimata della Serenità Vestra quanto « comportano le sue dignissime e nobilissime conditioni. Gradì con estraordinario « affetto il signor di Louines il complimento, lo dimostrò con affettuosi ringratiamenti « e con una confidente apertura di cuore, con dirmi : « Che diranno adesso i mali-« gni, i quali volevano che io havessi tutti i miei pensieri volti a messer prigioni i « prencipi del sangue, rovinar Umena, rovinar la regina madre? Vedono pure adesso « che io poteva far tutto questo, perche coll' haversi il re impadronito del Ponte di « Sè, restava la regina madre e il conte e la contessa di Soisson cosi in poter mio « come se fossero stati tutti in questa camera. Ciò non è stato fatto perche veramente il re è di buonissima volontà verso la madre, le porta il dovuto rispetto, « et io ho nutrito anche nell' animo della Maestà Sua queste perfettissime inclinazioni; onde in cambio di andar in Angiers coll' armata a coglier la regina e tutti i « suoi ch' erano seco con grandissima confusione e di lei e di tutti, il che era cosi « facile come andar fuori di quella porta, si è fatta venir la regina a trovar il re, « anzi il re è andato ad incontrarla, si sono abbracciati insieme, e si è fatta la pace « con sodisfattione della regina, e con dignità del re, che era quello in che fortemente si premeva, per che io, e Dio mi sia testimonio, non ho mai havuta altra « mira, se non che l'autorità del re sia guardata, sostentata e temuta. » — Et plus bas le même ambassadeur dit : « Hora la causa che habbia indotto il re a non proseguire le sue vittorie ma a concluder la pace, può ben essere l'honore, la pietà « che ha verso la madre, ma molti credono che sia stata che, trovandosi la Maestà « Sua sul' vantaggio, non volendo più azardare ne la sua riputazione ne le sue forze, « massime che Umena si ritrovava con buon' numero di gente in campagna, si tiene « habbia voluto, col dimostrare rispetto verso la madre, mettersi in sicuro, per consiglio anco, anzi per deliberatione di monsù di Louines, al quale torna più a « conto per li interessi proprii la pace che la guerra, mentre con quella stabilisce « e con questa avventura assai la sua fortuna. »

« on a donné mémoire. » Ce mémoire n'était pas fort long; et pourtant cette seule réserve avait pensé faire échouer le traité, la reine mère ayant vivement insisté, dans les premières négociations, pour qu'il n'y eût pas d'exception et qu'aucun de ses amis n'eût à souffrir pour elle. C'était demander qu'on dépouillât de bons et vaillants officiers du juste prix de leurs services. Luynes maintint donc fermement l'article 3, et la reine s'y résigna après la déroute de Pont-de-Cé. Ainsi, en vertu de cet article, le commandement du Vieux Palais de Rouen, ôté à du Mesnil et donné au colonel Ornano[1], demeura entre les mains de celui-ci, qui, désormais, fut en état de surveiller le duc de Longueville dans la haute Normandie, et, au besoin, de lui tenir tête. De même, le grand prieur de Vendôme avait été déclaré, aux applaudissements de toute l'armée et des honnêtes gens, déchu du gouvernement du château de Caen, qu'il devait à Luynes, et qui était devenu la récompense bien méritée du brave et fidèle comte de Mauni. Le marquis de la Valette, gouverneur de Metz, avait, de concert avec le cardinal de Guise, et au nom de son père le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, tenté la fidélité de plusieurs régiments de l'armée de Champagne[2], et les officiers de douze compagnies, se mettant en pleine révolte, les avaient conduites à Metz avec leurs armes et leurs drapeaux. Ils avaient été cassés sur-le-champ, et ils restèrent assez longtemps hors du service; ils n'y rentrèrent que successivement, à la prière de la reine mère et de d'Épernon, après une suffisante expiation de leur faute. L'article 1er du traité promettait une déclaration, pour la reine et pour ceux qui l'avaient assistée, qui révoquât celle du 28 juillet[3] et en périmât les effets; la déclaration promise fut loyalement promulguée le 16 août, portée au Parlement et enregistrée le 27; mais aux garanties les plus précises et les plus nettes d'amnistie elle joignait cette clause[4] : « A la « charge néantmoins que tous ceux qui voudront s'aider et jouir du fruit « de notre présente déclaration seront tenus, à sçavoir ceux qui ont des « forces assemblées sous leur commandement, *huit jours* après la noti- « fication qui leur aura été faite des présentes, d'icelles accepter, et « nous en certifier par écrit et sous leur seing qu'ils nous envoyeront, « désarmer et le plustôt que faire se pourra, remettre de leur part toutes « choses en l'état qu'elles étoient auparavant, et généralement tous se « départir de toutes ligues, associations et intelligences, tant dedans que « dehors notre royaume, et se ranger à l'obéissance qu'ils nous doivent. » Or, comme il parut bientôt, on tint fort sérieusement la main à l'exacte

[1] Article septième, mai dernier, p. 304. — [2] *Ibid.* p. 311. — [3] *Ibid.* — [4] *Mercure françois*, p. 341-342.

exécution de cette clause, et surtout au prompt désarmement qu'elle prescrivait.

Mais la grande, la capitale différence qui séparait le traité du 10 août de celui de l'année précédente, c'est qu'en 1619 la reine mère avait seulement promis, et de la façon la plus vague, d'aller trouver son fils dès que l'état de ses affaires le lui permettrait, tandis qu'ici l'engagement était formel et sans conditions, et qu'à la fin d'août tous les préparatifs étaient faits pour son départ des bords de la Loire et son retour à la cour et à Paris. Ce n'était plus l'altière Médicis, traitant d'égal à égal avec le roi et ne quittant Angoulême que pour reparaître à Angers en souveraine, et y faire cette solennelle et magnifique entrée dont le récit partout répandu[1] avait imprimé dans l'esprit des peuples une haute idée de sa puissance, rassuré, maintenu, enhardi ses partisans. A présent, elle faisait partie du cortége du roi, et, parmi les hommages dont elle était environnée, elle n'avait pas l'attitude du triomphe : elle se sentait et elle paraissait vaincue. Tel est l'effet qu'elle produisit sur l'ambassadeur de Venise[2]; et le nonce apostolique Bentivoglio, juge si fin du véritable état des affaires, écrit à Rome avec une pleine assurance que le parti de la reine mère est entièrement détruit[3]. Le prince de Condé, qui s'unissait alors à la modération de Luynes, comme, au commencement, Luynes s'était laissé guider par son énergie, rivalisait en quelque sorte avec lui d'égards et de prévenances envers la reine[4]; mais il ne lui avait pas dissimulé que, si elle pouvait compter sur son respect et ses services tant qu'elle serait fidèle à ses engagements, il la combattrait dès qu'il la verrait essayer de former de nouveau un parti contre l'autorité du roi; et, dans l'intimité, il ne se gênait pas pour dire qu'elle était à bas pour toujours[5]. Après le traité d'Angoulême, nous avons montré[6] Luynes s'agenouillant devant elle et implorant ses bonnes

[1] *Mercure françois*, pour l'année 1619, p. 313-334. — [2] Dépêche du 10 septembre : « Onde si può dire questo ingresso della regina madre sia riuscito molto diverso da « quello di Tours dell' anno passato pomposissimo certo, e questo altrettanto demisso... « Trovai questa regina cambiata assai dell' anno passato, con una faccia adumbrata « da mille fastidiose e funeste cogitationi. » — [3] Dépêche du 6 septembre 1620 : « Tutto il partito è rotto. » — [4] « Bentivoglio, dépêche du 16 août : « Condé che era il « principal strumento della guerra, ha fatto quasi a gara con Louines per soddisfarla. » — [5] Bentivoglio, dépêche du 21 août : « Ha avuto un longhissimo ragionamento « meco oggi il principe di Condé intorno alle cose succedute quà nelle materie della « regina madre. Egli m' ha detto alla libera che la regina resta al basso del tutto, e « che non potrà più far male al re ne allo Stato quando ben volesse... Egli m' ha « detto d' esser dichiarato liberamente colla regina che la servirà e rispetterà più « d'ogni altro, come madre del re, ma che più d'ogni altro si opporrà ai suoi « disegni quando volesse entrare in nuovi partiti. » — [6] Voyez le 1er article, mai

grâces; après le traité de 1620, c'est elle qui a l'air de rechercher les bonnes grâces du favori; celui-ci étant tombé un peu malade, on vit avec étonnement la superbe Marie lui faire visite et venir s'informer elle-même de sa santé[1].

Cependant la reine Anne était restée à Paris pendant toute cette campagne, et s'était montrée digne de la confiance du roi, présidant fort bien le conseil, répondant avec discrétion et dignité aux ambassadeurs, veillant à la levée, à l'armement et au départ des troupes, et, dans les cérémonies religieuses qu'elle faisait célébrer, paraissant à Notre-Dame pleine d'une piété, d'une modestie, d'une bonne grâce, qui lui gagnaient tous les cœurs[2]; en un mot, laissant déjà voir l'esprit de conduite dont, plus tard, elle devait donner tant de preuves. Il était bien juste qu'après avoir concouru aux travaux de la guerre elle eût sa part des fêtes de la paix. Louis XIII, qui l'aimait et désirait ardemment sa présence, l'appela près de lui. Elle y vint, accompagnée des principales dames de sa cour, dans tout l'éclat de sa douce majesté, fière des tendresses que lui témoignait son royal époux, et empressée à prodiguer à Marie de Médicis toutes les déférences et les respects d'une fille. Elle amenait avec elle M^me^ la Princesse, réconciliée enfin avec son mari, grâce à la grande marque de dévouement qu'elle lui avait donnée en partageant sa longue captivité. Elle amenait aussi sa jeune et belle surintendante, la duchesse de Luynes[3]. Le duc l'adorait et la revit avec bonheur. Mais, après quelques jours accordés à la douceur de ces heu-

1861, p. 281, note 2. — [1] *Mercure françois, ibid.* p. 344. Ambassadeur vénitien, dépêche du 10 septembre : « Ella medesima andò a ritrovar il signor di Louines al « letto... che fece stupir tutti, mentre quella regina che per lo passato professava « essere ingiuriata tanto da Louines, si sia vista con tanta bassezza andarlo a ritrovar « subito e quasi impatientemente e non poter tardar di non gettarsi a suoi piedi. » — [2] *Mercure françois, ibid.* p. 344 : « Dès que les articles de paix furent signés, le « roi les envoya à la reine régnante à Paris. Or, comme elle avoit, durant ce « trouble, contribué aux intentions du roi en prenant soin du gouvernement de « Paris et des affaires, et de faire hâter les levées des gens de guerre qui s'y fai- « soient pour se rendre en l'armée royale, et diligenter non-seulement les commis- « saires des vivres de s'acheminer en l'armée pour l'exercice de leurs charges, « mais ceux aussi de l'artillerie pour la conduite des munitions de guerre ; aussi elle « reçut lesdits articles de paix avec beaucoup de contentement. Et, comme on avoit « ordonné les prières des quarante heures aux églises de Paris pour prier Dieu pour « la prospérité du roi, où ladite dame reine assistoit avec beaucoup de dévotion, « aussi dès qu'elle eut reçu les articles de paix, elle en alla rendre grâces à Dieu « dans l'église Notre-Dame. Puis, le lendemain, elle partit de Paris, suivant la vo- « lonté du roi, pour se rendre à Tours où elle devoit voir la reine, mais cela ne se « fit qu'à Poitiers. — [3] Ambassadeur vénitien, dépêche du 10 septembre.

reuses réunions, on apprit, au commencement de septembre, que Louis XIII, M. le Prince et Luynes, sacrifiant leurs affections domestiques à l'intérêt de l'État, avaient résolu, au lieu de retourner à Paris avec les reines, de voyager quelque temps avec l'armée dans les provinces récemment troublées, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, la Guyenne, et même, s'il le fallait, dans le Béarn et la Navarre, afin d'y présider eux-mêmes à l'exécution de la déclaration du 16 août et des autres mesures précédemment arrêtées, de rétablir partout l'ordre ébranlé en montrant aux peuples leur roi et en faisant bien sentir que c'était avec lui, et avec lui seul, qu'il fallait désormais compter. Cette résolution inattendue toucha vivement tous les bons Français, qui espérèrent un digne successeur de Henri IV dans ce jeune homme qui s'arrachait des bras de sa jeune épouse pour aller faire son métier de roi; elle fit aussi beaucoup d'honneur à Luynes, car, quand même on prétendrait que l'idée première en appartient au prince de Condé, il est certain que Luynes seul avait pu décider Louis à un tel sacrifice par l'exemple de celui qu'il faisait lui-même, et que, seul aussi, il pouvait l'y soutenir; en même temps elle imprima une terreur profonde dans l'âme de tous les factieux, qui, d'abord, avaient pu croire que les choses se passeraient comme après le traité d'Angoulême. Marie de Médicis, étonnée, trembla pour les siens, pour Rohan, pour Mayenne et pour bien d'autres assez mal résignés à la soumission. Elle aurait bien voulu accompagner le roi dans ce voyage, et elle s'était rendue à Poitiers sans y avoir été invitée; mais là le roi lui avait fait entendre qu'il ne désirait pas qu'elle allât plus loin[1], et, à son grand regret, elle dut prendre le chemin de Fontainebleau avec la reine sa belle-fille, tandis que Louis XIII, M. le Prince et Luynes, se préparaient à l'importante et difficile expédition qu'il nous reste à raconter.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Bentivoglio, dépêche du 6 septembre : « Non piace qui molto che la regina « madre sia venuta a Poitiers standosi in sospetto ch' ella venga per volere seguire il « re, e sostener colla sua presenza Umena, ed a questo conservar qualche forma « tuttavia di partito. Si era inviato perciò Blenville ad Angiers per farle intendere « sotto colore di rispetto che non occorreva ch' ella venisse a Poitiers, e perche si « dubitò che Blenville la trovasse partita, perciò ebbe ordine che in tal caso non « facesse altra istanza in contrario, ma le mostrassi che il re avrebbe gusto vederla « in questa città. Mostrano però qui di non voler che la regina passi più innanzi « stando risoluti di non voler più consentire che ella rientri in partiti. »

Original sanscrit texts on the origin and progress of the religion and institutions of India, collected, translated into english and illustrated by notes, chiefly for the use of students and others in India, by J. Muir, esq. late of the Bengal civil service. Part first, the mythical and legendary accounts of caste; Londres, 1858, in-8°, IX-204 pages. — *Part second, the transhimalayan origin of the Hindus and their affinity with the western branches of the arian race,* 1860, XXV-495. — *Part third, the Vedas; opinions of their authors and of later indian writers in regard to their origin, inspiration and authority,* 1861, XXVII-240.

Textes sanscrits sur l'origine et les progrès de la religion et des institutions hindoues, recueillis, traduits en anglais et expliqués pour l'usage spécial des étudiants et des employés dans l'Inde, par M. J. Muir, esq. ancien fonctionnaire du service civil au Bengale. Trois volumes, traitant de la caste, de l'origine ethnologique des Hindous et des Védas[1].

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Le point de vue auquel s'est placé M. J. Muir pour étudier les Védas est assez neuf, et il n'a dû presque rien emprunter à ses devanciers. Il s'est demandé quelles étaient les opinions que les Hindous eux-mêmes s'étaient faites de leurs livres saints, et il s'est attaché particulièrement à mettre ces opinions en lumière, quelle qu'en soit, du reste, la valeur et la réelle autorité. Cette étude se divise en deux parties distinctes[3], selon que les auteurs dont le témoignage est invoqué sont postérieurs

[1] L'auteur a changé légèrement le titre de son ouvrage pour la seconde et la troisième partie : Textes sanscrits sur l'origine et *l'histoire des peuples de l'Inde, leur religion et leurs institutions.* M. J. Muir a fait entrer dans ce cadre un peu élargi l'étude des langues diverses qui se parlent sur l'immense surface de la presqu'île. — [2] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants,* cahier de mars 1862, page 133, et, pour le deuxième article, le cahier d'avril, page 234. — [3] Le troisième volume de M. J. Muir se compose de deux chapitres : l'un, de la page 1 à 113, résumant les opinions des auteurs postérieurs à la collection des hymnes, sur l'origine, la distribution, l'inspiration et l'autorité des Védas; l'autre, de la page 113 à 183, traitant des opinions des Rishis sur l'origine des hymnes védiques. Des appendices remplissent le reste de l'ouvrage, pages 183 à 232.

aux Védas, ou qu'ils en sont les contemporains. L'Inde a immensément écrit sur les Védas, pour les compléter ou pour les éclaircir. Mais les Ṛishis, qui ont composé les hymnes sacrés, ne se sont pas abstenus de parler d'eux-mêmes, et les traditions personnelles qu'ils ont conservées sont certainement les plus authentiques et les plus curieuses de toutes. L'inspiration lyrique et religieuse n'est pas tellement désintéressée, que le poëte ne puisse faire quelque retour sur sa propre personne et se rendre compte du rôle qu'il joue. Les Ṛishis n'ont pas eu probablement la conscience entière de leur future importance; mais ils ont senti qu'ils coopéraient à une grande œuvre, et ils ont marqué parfois avec assez de précision, quoique toujours avec modestie, la part qu'ils y prenaient.

M. J. Muir interroge d'abord les écrivains postérieurs. Mais ici, comme dans toutes les branches de l'histoire hindoue, se présente la grande difficulté de la chronologie. Les commentaires sur les Védas commencent avec les Brâhmaṇas, qui sont, eux aussi, compris dans le canon liturgique, et ils continuent presque jusqu'à nos jours. Durant ce long intervalle de temps, qui remplit plus de vingt siècles, que de modifications n'ont pas subies les idées des Hindous sur le livre divin! Que de controverses ne se sont pas élevées! et, dans ce conflit de discussions contradictoires, à qui doit-on accorder le plus de confiance? Qui mérite surtout d'être consulté, si ce n'est d'être cru? Il n'est pas besoin d'être très-familiarisé avec la littérature indienne pour savoir que, parmi les monuments venus après le Véda lui-même, ce sont les Brâhmaṇas et les Oupanishads qui doivent, avant tous les autres, attirer l'attention, comme les plus anciens et les plus sérieux. Viennent immédiatement après, les lois de Manou, qui remontent presque aussi haut et qui sont entourées d'un respect à peu près égal. Les poëmes épiques, les Pourâṇas et les commentaires, ne figurent qu'au dernier rang; et, sans être à négliger, ils ont pourtant beaucoup moins de poids[1].

Je ne suivrai pas M. J. Muir dans toutes les citations qu'il fait avec tant d'abondance et d'étendue; mais j'en résumerai quelques-unes, qui pourront faire juger des autres. Je commence, avec l'auteur, par un

[1] Peut-être aurait-on à désirer que ces autorités diverses fussent plus nettement séparées dans l'ouvrage de M. J. Muir; elles y sont parfois mises sur la même ligne, et il en résulte une sorte de confusion qui nuit à la clarté des idées et qu'il eût été facile d'éviter. Je sais qu'il est presque impossible de fixer ici plus qu'ailleurs la limite exacte des époques précises; mais il y a certaines grandes divisions chronologiques qui sont tout à fait incontestables, et la période des Pourâṇas, par exemple, est évidemment beaucoup plus récente que celle des Brâhmaṇas.

passage du Çatapatha Brâhmaṇa[1], qui est, comme on sait, le principal Brâhmaṇa du Yadjour-Véda blanc, de la Vâdjaseneyi samhitâ, publié récemment par M. Albrecht Weber.

A l'origine des choses, selon le Çatapatha Brâhmaṇa, Pradjâpati, le maître des créatures, est seul; dans son unité absolue, il est et compose l'univers tout entier. Puis, le désir lui vient de se développer; et, se livrant aux plus ardentes austérités, il produit les trois mondes, la terre, l'atmosphère et le ciel; il échauffe ces mondes de son incubation puissante, et il en fait sortir le feu, l'air et le soleil. Ces trois lumières, fécondées de nouveau par lui, donnent naissance aux trois Védas : le Ṛig-Véda, sortant du feu, le Yadjour-Véda, sortant de l'air, et le Sâma-Véda, sortant du soleil. Les trois Védas produisent eux-mêmes les trois essences primordiales (Bhoûr, Bhouvah, Svar), et c'est d'après eux qu'on règle les fonctions des trois classes principales de prêtres : les Hotris, les Adhvaryous et les Oudgatris[2].

Cette superstition, tout étrange qu'elle est, n'en a pas moins réussi, et, des Brâhmaṇas, elle a passé dans les Oupanishads[3], dans les codes[4] et dans les commentaires de tout genre dont ils sont accompagnés. Dans les Pourâṇas, la tradition est un peu différente; mais elle n'est pas plus raisonnable[5]. D'après le Vishṇou Pourâṇa, c'est des quatre bouches de Brahma que sont sortis les Védas, avec les rhythmes si variés des vers qu'ils contiennent. De sa première bouche, tournée à l'orient, est sorti le Ṛig-Véda; de la bouche sud, est sorti le Yadjoush; de la bouche occidentale, le Sâma; et enfin, de la bouche nord, l'Atharvan. Le Bhâgavata Pourâṇa reproduit cette tradition en l'abrégeant[6]; d'autres Pourâṇas l'ont un peu altérée; et, à les en croire, deux des Védas sont formés des yeux de Brahma, tandis que le troisième est formé de sa langue, et le dernier de sa tête. Pour Manou, le Véda est l'œil éternel

[1] Voir le *Çatapatha Brâhmaṇa* de M. Albrecht Weber, XI, 5, 8. — [2] Pour les fonctions des prêtres officiants, voir le *Journal des Savants,* cahier de décembre 1860, page 752, et l'ouvrage de M. Max Müller, *A history of the ancient sanscrit literature,* page 467. — [3] Voir le *Tchhandogya Oupanishad,* édit. de M. le Dr Röer, page 288, dans la *Bibliotheca Indica.* — [4] Voir les *Lois de Manou,* livre I, çlokas 21-23, avec les commentaires de Koulloukabhatta et de Medhâtithi. — [5] Voir le *Vishṇou Pourâṇa,* livre I, lecture V, vers 48 et suiv. voir aussi le *Bhâgavata Pourâṇa,* livre III, lecture XII, vers 34 et suiv. édition et traduction d'Eug. Burnouf. M. J. Muir, *Original sanscrit texts,* IIIe partie, pages 6 et suiv. — [6] *Bhâgavata Pourâṇa,* livre III, lecture XII, vers 37. On sait que ce pourâṇa est très-récent, et qu'il a été composé dans le XIVe siècle de notre ère. Son grand mérite, c'est d'être le dépôt d'une foule de traditions dont il a hérité des âges précédents, et qui n'ont guère changé dans le monde indien.

des patriarches, des dieux et des hommes; il dépasse l'intelligence humaine, qui ne peut jamais le comprendre tout entier. Éternel comme il l'est, le Véda a devancé tous les êtres, qui ne sont rien que par lui et dont seul il peut assurer la félicité dans ce monde et dans l'autre[1]. Mais, du moins, Manou se borne à ces louanges, et il ne cherche pas à expliquer l'origine de ce livre ineffable. Il semble répudier des traditions peu sensées, et il se contente d'adorer le Véda, tout en mettant le Sâman au-dessous des deux autres et en exaltant surtout le Ṛig-Véda[2].

Quelques distinctions légitimes qu'on pût faire entre les Védas, la tradition s'établit bientôt qu'ils étaient éternels et incréés; que, par suite, leur autorité était indiscutable et irrésistible, et qu'il fallait les confondre tous, soit trois, soit quatre, dans la même adoration et la même foi[3]. Cette croyance ne prévalut définitivement qu'assez tard, et elle fut surtout adoptée et défendue par les écoles de philosophie orthodoxe. Dans la Mîmânsâ, par exemple, c'est un dogme qu'on soutient par les arguments de la dialectique la plus raffinée, et M. J. Muir a cité les principaux aphorismes où cette école[4] s'efforce de prouver l'éternité et l'infaillibilité du Véda. Le Védânta est d'accord avec la Mîmânsâ, et il ajoute peu à ses démonstrations. Mais d'autres écoles, sans même être hérétiques, combattent ces opinions trop absolues et trop peu justifiées. Le Nyâya, par exemple, tout en reconnaissant l'autorité du Véda, n'admet pas qu'il soit éternel. Selon lui, le langage est un fait tout humain; le rapport des mots aux choses qu'ils doivent exprimer est pure-

[1] *Lois de Manou,* livre XII, çlokas 94 et suiv. édition et traduction de Loiseleur Deslongchamps. — [2] Selon Manou (livre IV, çlokas 123 et 124), le Ṛig-Véda a les dieux pour objet; le Yadjour-Véda s'adresse surtout aux hommes; et le Sâmâ-Véda n'a en vue que les mânes des ancêtres. De là son infériorité, et Manou va jusqu'à dire que ce dernier Véda n'est pas pur. M. Muir ne sait à quoi attribuer le mépris relatif dans lequel le Sâman est tombé. Le Vishnou Pourâṇa, livre II, lecture II, çlokas 5 et suivantes, répète les vers de Manou. — [3] C'est une chose digne d'être remarquée et qui ne l'est pas toujours assez, que les auteurs hindous varient sans cesse sur le nombre des Védas. La plupart, et les plus anciens, ne parlent que de trois Védas seulement; l'Atharvan est omis ou inconnu, et l'on ne peut pas douter qu'il ne soit le plus récent. Mais à quelle époque a-t-il été introduit dans le canon des écritures sacrées? C'est ce qu'il serait impossible de dire précisément. Quoi qu'il en soit, c'est un problème fort important que celui du nombre des Védas; il n'est point éclairci encore, et nous eussions vu avec grand plaisir que cette question fût entrée dans le cercle des recherches de M. J. Muir. — [4] M. J. Muir donne ces axiomes obscurs d'après le texte et en partie avec les explications du docteur Ballantyne, qui, lui-même, sans doute, les aura étudiés dans l'Inde en compagnie des pandits les plus instruits.

ment conventionnel, et le Véda n'échappe pas à cette loi. Le Véda a donc été fait de la main des hommes, et il fut un temps où il n'existait pas; mais, pour n'être pas divin, il n'en doit pas avoir moins d'autorité, et il est infaillible, comme les sages et saints personnages qui l'ont écrit sous l'inspiration des dieux. Le Sânkhya, bien qu'il ne soit pas orthodoxe, partage à peu près les idées du Nyâya; et, pour cette école non plus, le Véda n'est point éternel; il tire toute son autorité de son propre fonds et de sa propre valeur, et il n'a rien de surhumain [1].

Ces discussions se sont prolongées jusque dans des temps assez modernes, et Sâyana, ainsi que son frère Mâdhava, au XIVe siècle, croient devoir les reprendre encore et les approfondir [2]. C'est que de leur temps, sans doute, les opinions n'étaient pas plus unanimes qu'au temps de Kapila et de Gotama. Il est à croire que de nos jours elles ne le sont pas davantage, et c'est pour aider probablement les controverses des pandits contemporains que M. J. Muir a pris la peine de recueillir et de rapprocher les textes les plus décisifs. Mais ces textes obscurs ne résolvent pas la question, qu'embarrassent les scrupules mêmes d'une foi sincère et savante, si ce n'est très-éclairée. M. J. Muir remarque avec raison que, dans la voie adoptée par les auteurs hindous, on ne peut pas même les convaincre par les objections les plus péremptoires et les plus évidentes. Ainsi, les tables jointes aux Védas, les Anoukramaṇis, qui, elles aussi, sont authentiques, attribuent formellement les hymnes à des auteurs qu'elles nomment les uns après les autres, dans l'ordre de leurs œuvres. Mais à cet argument, que nous croirions sans réplique [3], la réponse est toute prête : « Vous pensez que les auteurs désignés par les Anoukramaṇis ont « composé les mantras auxquels s'attache leur nom. Détrompez-vous;

[1] M. J. Muir, *Original sanscrit texts, part third*, p. 81. Malgré les explications des commentateurs, les arguments des écoles rivales restent toujours couverts d'un voile épais, d'abord parce qu'elles ne suivent pas un ordre très-méthodique, et, en second lieu, parce que la forme aphoristique qu'elles adoptent est nécessairement elle-même d'une profonde obscurité. Tout ce qu'on voit, c'est que le sujet a paru de la plus haute importance aux auteurs qui y ont donné tant d'attention; mais il est bien difficile de se diriger dans ce dédale d'objections et de réponses si éloignées de toutes nos habitudes. Nous avons encore beaucoup à apprendre avant de pouvoir saisir le sens vrai de ces débats. — [2] *Original sanscrit texts, part third*, pages 40 et 87. Les deux frères vivaient dans notre XIVe siècle. — [3] M. J. Muir s'étonne que les commentateurs hindous ne se soient pas fait spontanément cette objection, tirée des Anoukramaṇis; mais il en voit bien vite la raison : c'est que, partant de cette idée préconçue que les Védas ne sont pas humains, les commentateurs n'ont pas attaché la moindre valeur aux tables, bien qu'elles remontent très-haut et qu'elles soient du même temps qui a vu se former la collection des Samhitâs. (*Original sanscrit texts, part third*, p. 89.)

« ces auteurs n'ont fait que voir ces hymnes, et il les ont reproduits après « les avoir vus. En voulez-vous une preuve? L'étymologie même du mot « de Ṛishi vous la donne, car Ṛishi ne signifie que Voyant. Le Véda « existait de toute éternité dans le sein de Brahma; il a été permis aux « Ṛishis de l'y contempler; ils ont appris aux hommes ce que contenait « le Véda, mais ce ne sont pas eux qui l'ont fait. » Que répondre à un entêtement si subtil et si déterminé? Il est incurable; et, selon toute apparence, essayer de le guérir, c'est perdre son temps.

Mais, en laissant les auteurs hindous à leur superstition, d'ailleurs bien innocente, nous pouvons faire pour nous une recherche plus utile en nous adressant directement aux Védas eux-mêmes, et aux poëtes qui ont composé ces admirables prières, sans jamais songer qu'elles seraient un jour divinisées. Nous sommes assuré que cette enquête ne sera pas vaine, et il est bien impossible que tant de personnages aient concouru à cette œuvre commune sans y avoir laissé quelque empreinte et quelques souvenirs individuels. Dans une épopée, on comprend que l'auteur disparaisse absolument, et l'Iliade est là pour le prouver par le plus éclatant exemple. Mais, dans des œuvres toutes lyriques, l'auteur est trop ému, même quand il adore les dieux, pour s'oublier entièrement; et, quelque pieux qu'il soit, il laisse toujours percer quelque chose de sa personnalité, en exprimant les sentiments de son âme, les craintes dont elle est remplie, les désirs qu'elle forme, en un mot toutes les passions qui l'agitent.

Cette recherche, qui ne peut manquer d'être féconde, remplit le second chapitre de M. J. Muir. On se rappelle que M. Max Müller en avait déjà fait une toute pareille[1], et il était arrivé à ce résultat, qu'il y avait évidemment dans le Véda plusieurs époques superposées les unes aux autres, et que les Ṛishis eux-mêmes attestaient qu'ils avaient eu de nombreux prédécesseurs. M. J. Muir reprend la même étude, et il consulte d'abord les passages où le Véda distingue diverses générations de poëtes, ceux-là plus anciens, et ceux-ci plus récents[2]. Ces passages s'offrent en foule, et on n'a que la peine de choisir entre eux. Ainsi qu'on

[1] M. Max Müller, *A History of the ancient sanscrit literature*, page 481; voir aussi le *Journal des Savants*, cahier de décembre 1860, page 755. — [2] Ceci ne réfute pas tout à fait le système de Djaïmini et de la Mîmânsâ, comme M. J. Muir semble le croire. La Mîmânsâ soutient que les Védas sont éternels et que les Ṛishis n'ont fait que les voir. Mais, en même temps, il est bien possible qu'ils ne les aient vus que successivement. Il y a plusieurs générations de poëtes qui, tour à tour, ont pu contempler le livre saint; mais le livre saint n'en existait pas moins avant eux. La Mîmânsâ ne prétend nulle part que le Véda ait été révélé d'un seul coup.

l'a déjà remarqué, le Rig-Véda s'ouvre par cette distinction, et le premier hymne à Agni la reproduit dès son second vers : « Agni, qu'ont célébré les Ṛishis anciens comme le célèbrent les modernes Ṛishis [1]; » et par les modernes Ṛishis, le commentateur veut que l'on comprenne les poëtes qui chantent actuellement les louanges du dieu, en accomplissant le sacrifice. Un peu plus loin [2], on parle « des premiers Ṛishis qui ont « invoqué l'Aurore, et lui ont demandé sa protection puissante. » Ailleurs [3], on rappelle que « le sage Atharvan et Manou, le père des hommes, se « sont adressés au grand Indra dans des hymnes et des prières qu'ils « avaient reçus de leurs ancêtres. » Dans d'autres passages non moins clairs, on cite « les anciens poëtes qui ont célébré la terre et le ciel par « leurs hymnes [4], » « les sages qui, dans leurs chants inspirés, ont découvert la lumière cachée et ont fait paraître l'Aurore [5], » « les pieux ancêtres « qui ont donné l'exemple de la poésie à leurs fils [6], » « la joie d'Indra en « entendant les hommages des anciens Ṛishis [7], etc. etc. » Tous ces passages, et bien d'autres qu'on pourrait alléguer, sont empruntés au Ṛig-Véda, qui est le Véda historique, comme on l'a si bien dit.

A côté des personnes, on ne distingue pas avec moins de précision les œuvres elles-mêmes, et les hymnes sont classés, comme les Ṛishis, en anciens et en nouveaux. Le poëte se flatte souvent d'offrir au dieu qu'il invoque une prière que personne n'a prononcée avant lui, et qui doit être d'autant plus efficace qu'elle est plus neuve. « Célébré par notre « nouveau chant, disent des prêtres à Agni, assure-nous la richesse et l'a- « bondance qui produit les héros [8].—Ô Agni ! daigne annoncer aux dieux « l'offrande que nous leur présentons, l'hymne nouveau que nous avons « composé pour eux [9]. — J'apporte au fils de la force, au brillant Agni, « un nouvel hymne aussi vigoureux que lui [10]. — J'invoque Indra qu'ont « glorifié les anciens hymnes, les hymnes intermédiaires et les hymnes « nouveaux [11]. — J'essaye, comme les anciens Ṛishis, de te fléchir, ô toi, « divinité antique, par un hymne tout nouveau [12]. — Mes amis, amenez

[1] *Ṛig-Véda,* maṇḍala I, hymne I, vers 2, édit. de M. Max Müller, et aussi édit. de Rosen et traduction de M. Langlois. — [2] *Ṛig-Véda,* maṇḍala I, hymne 48, vers 14. — [3] *Ṛig-Véda,* maṇḍala I, hymne 80, vers 16. Dadhyantch est réuni dans ces vers à Atharvan et à Manou. — [4] *Ṛig-Véda,* maṇḍala VII, hymne 53, vers 1. — [5] *Ṛig-Véda,* maṇḍala VII, hymne 76, vers 4. — [6] *Ṛig-Véda,* maṇḍala X, hymne 14, vers 15. — [7] *Ṛig-Véda,* maṇḍala X, hymne 96, vers 5. — Voir M. J. Muir, *Original sanscrit texts, part third,* pages 114 à 120. — [8] *Ṛig-Véda,* maṇḍala I, hymne 12, v. 11. — [9] *Ṛig-Véda,* maṇḍala I, hymne 27, v. 4. — [10] *Ṛig-Véda,* maṇḍala I, hymne 143, v. 1. — [11] *Ṛig-Véda,* maṇḍala III, hymne 32, v. 13. — [12] *Ṛig-Véda,* maṇḍala VI, hymne 22, v. 7.

« ici la vache au lait bienfaisant et chantez un nouvel hymne[1]. — J'orne « mes prières d'un hymne ancien, comme le faisait Kanva, à qui Indra « donnait tant de force[2]. — Agni connaît les secrets des mortels; invoqué « par un nouvel hymne, Agni nous ouvre toutes les portes[3]. — Nous « invoquons Indra dans nos chants; nous invoquons par un hymne « ancien Indra, que servent les Marouts[4], etc. etc. »

Mais les poëtes, comme leurs vers, peuvent se distinguer en anciens et en nouveaux sans que pour cela le Véda soit leur ouvrage. Grâce à l'interprétation ingénieuse des commentaires orthodoxes, on peut toujours supposer qu'ils n'ont fait que le voir à des époques diverses. Mais que dire de ces passages du Véda, presque innombrables, où les Rishis eux-mêmes se donnent pour les auteurs personnels des hymnes qu'ils chantent; où, dans une naïve inspiration et un légitime orgueil, ils se vantent de créer ces hymnes; où, de la manière la plus formelle, ils déclarent qu'ils les ont faits, qu'ils les ont composés, qu'ils les ont produits[5]? Comment récuser ces témoignages décisifs, si ce n'est par une subtilité nouvelle, et en déclarant que les Rishis se sont abusés en se croyant des inventeurs, tandis qu'ils n'étaient que d'aveugles échos? Les casuistes hindous peuvent bien pousser jusque-là leur piété et leurs négations; mais nous ne sommes pas tenus de les suivre, et nous pouvons prendre les assertions répétées du Véda dans le sens le plus naturel et le plus évident. Citons-en quelques-unes : « Agni, fortifie-toi par cet « hymne que nous avons *fait* en ton honneur selon nos forces et selon « notre intelligence[6]. — Ces hymnes fortifiants, c'est pour vous, ô Asvins, « que les Gritsamadas les ont *faits*[7]. — Ô Brahmanaspati, cet hymne pur, « cette sainte prière a été *faite* pour toi et pour Indra, le dieu du tonnerre[8]. — Un hymne plein de charme et plein d'honneur a été prononcé « pour Indra par Vrihadouktha, le *faiseur* de prières[9]. — Désireux de « richesses, les hommes ont *composé* cet hymne pour toi, comme un habile artisan fabrique un char, afin de te disposer à leur assurer le bonheur[10]. — Ô tout-puissant Indra, daigne accepter les prières que nous « avons *composées*, les prières nouvelles que nous avons *composées* pour

[1] *Rig-Véda,* mandala VI, hymne 48, v. 11. — [2] *Rig-Véda,* mandala VIII, hymne 6, v. 11. — [3] *Rig-Véda,* mandala VIII, hymne 39, v. 6. — [4] *Rig-Véda,* mandala VIII, hymne 65, v. 5 et 6. — [5] M. J. Muir a divisé les citations de ce genre en trois classes, selon que le texte védique emploie une des trois racines qui signifient *faire, composer* ou *produire: kri, taksh* et *djan.* — [6] *Rig-Véda,* mandala I, hymne 31, v. 18. — [7] *Rig-Véda,* mandala II, hymne 39, v. 8. — [8] *Rig-Véda,* mandala VII, hymne 97, v. 9. — [9] *Rig-Véda,* mandala X, hymne 54, v. 6. — [10] *Rig-Véda,* mandala I, hymne 130, v. 6.

l'a déjà remarqué, le Rig-Véda s'ouvre par cette distinction, et le premier hymne à Agni la reproduit dès son second vers : « Agni, qu'ont cé-« lébré les Ṛishis anciens comme le célèbrent les modernes Ṛishis [1]; » et par les modernes Ṛishis, le commentateur veut que l'on comprenne les poëtes qui chantent actuellement les louanges du dieu, en accomplissant le sacrifice. Un peu plus loin [2], on parle « des premiers Ṛishis qui ont « invoqué l'Aurore, et lui ont demandé sa protection puissante. » Ailleurs [3], on rappelle que « le sage Atharvan et Manou, le père des hommes, se « sont adressés au grand Indra dans des hymnes et des prières qu'ils « avaient reçus de leurs ancêtres. » Dans d'autres passages non moins clairs, on cite « les anciens poëtes qui ont célébré la terre et le ciel par « leurs hymnes [4], » « les sages qui, dans leurs chants inspirés, ont décou-« vert la lumière cachée et ont fait paraître l'Aurore [5], » « les pieux ancêtres « qui ont donné l'exemple de la poésie à leurs fils [6], » « la joie d'Indra en « entendant les hommages des anciens Ṛishis [7], etc. etc. » Tous ces passages, et bien d'autres qu'on pourrait alléguer, sont empruntés au Ṛig-Véda, qui est le Véda historique, comme on l'a si bien dit.

A côté des personnes, on ne distingue pas avec moins de précision les œuvres elles-mêmes, et les hymnes sont classés, comme les Ṛishis, en anciens et en nouveaux. Le poëte se flatte souvent d'offrir au dieu qu'il invoque une prière que personne n'a prononcée avant lui, et qui doit être d'autant plus efficace qu'elle est plus neuve. « Célébré par notre « nouveau chant, disent des prêtres à Agni, assure-nous la richesse et l'a-« bondance qui produit les héros [8].—Ô Agni! daigne annoncer aux dieux « l'offrande que nous leur présentons, l'hymne nouveau que nous avons « composé pour eux [9]. — J'apporte au fils de la force, au brillant Agni, « un nouvel hymne aussi vigoureux que lui [10]. — J'invoque Indra qu'ont « glorifié les anciens hymnes, les hymnes intermédiaires et les hymnes « nouveaux [11]. — J'essaye, comme les anciens Ṛishis, de te fléchir, ô toi, « divinité antique, par un hymne tout nouveau [12]. — Mes amis, amenez

[1] *Ṛig-Véda*, manḍala I, hymne I, vers 2, édit. de M. Max Müller, et aussi édit. de Rosen et traduction de M. Langlois. — [2] *Ṛig-Véda*, manḍala I, hymne 48, vers 14. — [3] *Ṛig-Véda*, manḍala I, hymne 80, vers 16. Dadhyantch est réuni dans ces vers à Atharvan et à Manou. — [4] *Ṛig-Véda*, manḍala VII, hymne 53, vers I. — [5] *Ṛig-Véda*, manḍala VII, hymne 76, vers 4. — [6] *Ṛig-Véda*, manḍala X, hymne 14, vers 15. — [7] *Ṛig-Véda*, manḍala X, hymne 96, vers 5. — Voir M. J. Muir, *Original sanscrit texts, part third*, pages 114 à 120. — [8] *Ṛig-Véda*, manḍala I, hymne 12, v. 11. — [9] *Ṛig-Véda*, manḍala I, hymne 27, v. 4. — [10] *Ṛig-Véda*, manḍala I, hymne 143, v. 1. — [11] *Ṛig-Véda*, manḍala III, hymne 32, v. 13. — [12] *Ṛig-Véda*, manḍala VI, hymne 22, v. 7.

« ici la vache au lait bienfaisant et chantez un nouvel hymne[1]. — J'orne « mes prières d'un hymne ancien, comme le faisait Kanva, à qui Indra « donnait tant de force[2]. — Agni connaît les secrets des mortels; invoqué « par un nouvel hymne, Agni nous ouvre toutes les portes[3]. — Nous « invoquons Indra dans nos chants; nous invoquons par un hymne « ancien Indra, que servent les Marouts[4], etc. etc. »

Mais les poëtes, comme leurs vers, peuvent se distinguer en anciens et en nouveaux sans que pour cela le Véda soit leur ouvrage. Grâce à l'interprétation ingénieuse des commentaires orthodoxes, on peut toujours supposer qu'ils n'ont fait que le voir à des époques diverses. Mais que dire de ces passages du Véda, presque innombrables, où les Ṛishis eux-mêmes se donnent pour les auteurs personnels des hymnes qu'ils chantent; où, dans une naïve inspiration et un légitime orgueil, ils se vantent de créer ces hymnes; où, de la manière la plus formelle, ils déclarent qu'ils les ont faits, qu'ils les ont composés, qu'ils les ont produits[5]? Comment récuser ces témoignages décisifs, si ce n'est par une subtilité nouvelle, et en déclarant que les Ṛishis se sont abusés en se croyant des inventeurs, tandis qu'ils n'étaient que d'aveugles échos? Les casuistes hindous peuvent bien pousser jusque-là leur piété et leurs négations; mais nous ne sommes pas tenus de les suivre, et nous pouvons prendre les assertions répétées du Véda dans le sens le plus naturel et le plus évident. Citons-en quelques-unes : « Agni, fortifie-toi par cet « hymne que nous avons *fait* en ton honneur selon nos forces et selon « notre intelligence[6]. — Ces hymnes fortifiants, c'est pour vous, ô Asvins, « que les Gritsamadas les ont *faits*[7]. — Ô Brahmanaspati, cet hymne pur, « cette sainte prière a été *faite* pour toi et pour Indra, le dieu du ton- « nerre[8]. — Un hymne plein de charme et plein d'honneur a été prononcé « pour Indra par Vṛihadouktha, le *faiseur* de prières[9]. — Désireux de « richesses, les hommes ont *composé* cet hymne pour toi, comme un ha- « bile artisan fabrique un char, afin de te disposer à leur assurer le bon- « heur[10]. — Ô tout-puissant Indra, daigne accepter les prières que nous « avons *composées*, les prières nouvelles que nous avons *composées* pour

[1] *Ṛig-Véda*, maṇḍala VI, hymne 48, v. 11. — [2] *Ṛig-Véda*, maṇḍala VIII, hymne 6, v. 11. — [3] *Ṛig-Véda*, maṇḍala VIII, hymne 39, v. 6. — [4] *Ṛig-Véda*, maṇḍala VIII, hymne 65, v. 5 et 6. — [5] M. J. Muir a divisé les citations de ce genre en trois classes, selon que le texte védique emploie une des trois racines qui signifient *faire*, *composer* ou *produire*: *kṛi*, *taksh* et *djan*. — [6] *Ṛig-Véda*, maṇḍala I, hymne 31, v. 18. — [7] *Ṛig-Véda*, maṇḍala II, hymne 39, v. 8. — [8] *Ṛig-Véda*, maṇḍala VII, hymne 97, v. 9. — [9] *Ṛig-Véda*, maṇḍala X, hymne 54, v. 6. — [10] *Ṛig-Véda*, maṇḍala I, hymne 130, v. 6.

« toi[1]. — C'est pour Indra, ce héros puissant, vigoureux, énergique, pour « l'invincible dieu du tonnerre, que j'ai *composé* et prononcé de ma « bouche ces hymnes nombreux et aimables qui n'avaient jamais été en« tendus[2]. — Ô Indra, les anciens Rishis, les Rishis nouveaux ont *produit* « dans leur sagesse des hymnes pour toi[3]. — Les sages ont *produit* un hymne « pur et une prière en l'honneur d'Indra[4]. — C'est pour toi, ô Indra, dieu « bienfaisant, que les Vimadas ont *produit* cet hymne, que personne n'a « encore entendu[5]. — C'est avec mon cœur que j'ai *produit* cet hymne « pour Agni, le dieu qui boit le nectar, le dieu sage[6], etc. etc. »

Mais à quoi bon multiplier les témoignages; ceux-là suffisent amplement, et ils sont si clairs, qu'on ne peut s'y méprendre, à moins d'un parti pris[7].

M. J. Muir a consacré tout un long chapitre à d'autres citations du Véda où l'on pourrait trouver que les Rishis se donnent, soit à eux, soit à leurs hymnes un caractère surnaturel[8]. Ces passages, interprétés même dans le sens le plus favorable au système hindou, ne prouvent absolument rien que l'enthousiasme de ces poëtes primitifs; et les métaphores dont ils se servent ne dépassent point la mesure d'une invocation ardente et d'une adoration passionnée. Ils se croient en communication avec les dieux; et cette exaltation est naturelle à toutes les âmes qui prient, surtout quand elles y portent l'inspiration poétique et le souffle puissant dont les Rishis sont animés. C'est avec raison que M. J. Muir a rapproché ces allusions de celles que se permettent les poëtes grecs des premiers temps. Homère et Hésiode s'adressent aussi aux Muses, filles de Jupiter; ils se disent inspirés par elles, et cette mythologie, inventée le plus souvent par le poëte, le séduit lui aussi, en même temps qu'elle séduit et qu'elle charme ses auditeurs. Est-ce à dire que Hésiode et Homère se sont pris pour des êtres surnaturels? Se sont-ils attribué des pouvoirs surhumains? Ont-ils supposé qu'ils conversaient réellement avec les Muses? On ne pourrait l'admettre sans exagération; c'est une simple métaphore qu'ils emploient; ils n'en sont pas plus les dupes que ceux qui les écoutent. Les Rishis, en s'adressant à Indra, à

[1] *Rig-Véda*, mandala v, hymne 29, v. 15. — [2] *Rig-Véda*, mandala vi, hymne 32, v. 1. Ces mêmes vers sont répétés dans le *Sâma-Véda*, 1re partie, v. 322, édit. de M. Benfey. — [3] *Rig-Véda*, mandala vii, hymne 22, v. 9. — [4] *Rig-Véda*, mandala vii, hymne 32, v. 11. — [5] *Rig-Véda*, mandala x, hymne 23, v. 6. — [6] *Rig-Véda*, mandala x, hymne 91, v. 14. — [7] M. J. Muir a réuni encore une foule d'autres passages où sont employées d'autres racines que celles dont il a été question plus haut : par exemple *ri*, *mardj*, *mah*, etc. etc. — [8] M. J. Muir, *Original sanscrit texts, part third*, p. 141 à 181.

Agni, à Mitra et Varouna, aux Asvins, ne vont pas plus loin. Ils se placent sous la protection toute-puissante de ces dieux qu'ils appellent à leur aide. Ils se vantent d'avoir obtenu leur bienveillance, et parfois même leur amitié. Ils vont jusqu'à dire qu'ils en sont les fils et les descendants, qu'ils en reçoivent les clartés dont ils sont illuminés, et que les dieux dictent au pieux Rishi les chants respectueux dont il les glorifie. Mais, dans toutes ces expressions, il n'y en a pas une seule qui doive faire supposer que les poëtes ne se croient plus les vrais auteurs des hymnes qu'ils récitent; et Homère, au second livre de l'Iliade, n'a jamais pensé que les Muses fissent, au lieu de lui, le dénombrement des vaisseaux, bien qu'il invoquât les savantes déesses, prêt à leur céder la parole et à les écouter[1].

Il en est tout à fait de même des Rishis hindous; seulement les Védas étant devenus le fondement de la religion brahmanique, leur caractère changea; tout ce qu'ils avaient d'humain disparut pour faire place au surnaturel et au divin; et la subtilité des commentateurs se joignant à la superstition, il n'y eut pas un mot de ces hymnes, auxquels on conférait l'éternité, qui ne fût détourné de son sens propre et qui ne pût prêter aux plus étranges explications. L'inspiration des Rishis fut défigurée comme tout le reste; et, tandis que la tradition réelle se conservait dans les Anoukramaṇis, ou index, gardant fidèlement les noms des poëtes et les noms mêmes des rhythmes employés par eux, la tradition surnaturelle anéantissait tout dans un égal respect et dans une égale confusion. Ce n'est pas là d'ailleurs un fait exceptionnel, et chez d'autres peuples on trouverait sans peine des croyances toutes semblables. Si le livre sacré ne venait pas de Dieu lui-même, quelle autorité suffisante pourrait-il avoir parmi les hommes? et Mahomet, sans dire précisément que le Coran était éternel, lui a-t-il donné une autre origine que celle qu'on supposait aux Védas? Mais il faut se rappeler, à l'honneur de l'Inde, que cette opinion n'a pas été reçue sans contestation de la part même des écoles orthodoxes, et nous venons de voir que le Nyâya, tout en acceptant sincèrement le dogme védique, ne s'était jamais rendu sur la question de l'éternité. Sur ce point délicat il réservait son indépendance, tout en gardant une piété aussi vive que celle de la Mîmânsâ[2].

[1] *Iliade*, ch. II, v. 484. Dans Hésiode, *Théogonie*, vers 22 et suiv., l'allégorie est encore plus prononcée; les Muses lui parlent; il rapporte leur discours, et il énumère les dons qu'elles lui ont faits. — [2] Dans son appendice, note III, page 190 (*Original sanscrit texts, part third*), M. J. Muir a donné un résumé de la discussion de la Mîmânsâ et du Nyâya sur l'autorité du Véda, d'après un ouvrage de Mâdhava,

Nous ne savons ce que pensent à cet égard les pandits de nos jours, auxquels M. J. Muir adresse surtout ses livres[1], et ils seraient peut-être assez embarrassés si on les provoquait à s'expliquer. L'éternité du Véda est une prétention difficile à soutenir, surtout quand de graves autorités indiennes n'ont pu la subir, même au temps de la plus pure orthodoxie. A plus forte raison serait-elle moins justifiable encore aujourd'hui. Mais il ne faut pas trop presser des croyances de cette sorte, et c'est sans doute par un sentiment de condescendance bienveillante que M. J. Muir ne nous a rien dit des opinions des brahmanes contemporains. Nous concevons et nous louons cette réserve, et nous pensons que, si l'auteur se l'est imposée, c'est qu'il l'aura trouvée plus utile à la propagation de la vérité. Il faut bien prendre garde de heurter de front des traditions aussi vieilles et aussi respectables, toutes fausses qu'elles sont; et, si les pandits, comme nous le supposons, savent comprendre les ouvrages de M. Muir, ils y découvriront, contre leurs superstitions nationales, de bien graves arguments. Je ne dis pas qu'ils seront absolument convaincus, mais ils seront certainement fort ébranlés sur les trois questions qu'a éclairées M. J. Muir par ses collections de textes sanscrits: les castes, l'origine ethnologique des Âryas et le Véda. En face de ces textes si insuffisants, les pandits doivent sentir pourquoi la science européenne ne peut pas s'en contenter; et, sans adopter précisément nos opinions, ils concevront au moins quelques doutes sur les leurs.

Il leur est facile d'abord de s'assurer que le système des castes, qui joue un si grand rôle dans la société hindoue, est à peine indiqué dans le Véda et qu'il n'y figure que dans cette partie qui, de l'aveu même des commentateurs les plus autorisés, a dû être ajoutée après coup. La caste est surtout constituée par le code de Manou; mais, quelque vénérable que soit cette loi, elle n'est pas divine cependant; et, puisque des hommes l'ont faite, ils peuvent aussi la détruire. Il faudra sans doute bien de la générosité et du désintéressement à la caste privilégiée pour raisonner ainsi et renverser de ses mains le monopole dont elle jouit. Mais, sous le joug de l'étranger, à la fois plus puissant et plus éclairé qu'elle, cette caste même sent trop que sa prétendue suprématie n'est qu'un rêve; l'égalité de sujétion peut contribuer à ramener des sentiments d'égalité naturelle dès longtemps oubliés, et les descendants des

intitulé : *Résumé de toutes les théories*. — [1] M. J. Muir renouvelle cette déclaration dans la préface à la troisième partie de son ouvrage, « entrepris, dit-il, pour faciliter « les recherches de ces Hindous qui pourraient désirer se rendre compte d'une « manière critique des points les plus intéressants dans l'histoire civile et religieuse « de leur pays. »

Âryas peuvent, dans l'obéissance commune, se réconcilier avec les indigènes, qu'ils ont jadis réduits en servitude. La caste est, sans contredit, un préjugé bien ancien et bien fort; mais elle est si déraisonnable et si injuste, que des esprits intelligents et sages doivent être portés à la condamner, du moment qu'elle n'est plus défendue par un prestige sacré.

Je crois aussi que les recherches si savantes et si exactes de M. J. Muir sur l'origine des Âryas et sur leur affinité avec le reste de la famille indo-européenne doivent donner beaucoup à réfléchir aux pandits qui les consulteront. En voyant les liens qui, dans les temps primitifs, ont uni leurs ancêtres avec les nôtres, il est possible qu'ils apaisent dans leur cœur bien des haines et bien des préventions. Après tout, ces étrangers si odieux, ces Européens conquérants et dominateurs descendent de la même race que les plus nobles Hindous; il fut un temps où ils habitaient en frères les mêmes contrées; leur berceau a été le même; à un certain moment, ils parlaient la même langue. Pour s'être séparé voilà quatre mille ans, on n'en est pas moins d'une seule famille; et, quoique, dans cette longue route, on se soit profondément modifié les uns et les autres, la parenté est pourtant certaine; les analogies sont encore frappantes, et les changements subis durant la séparation n'ont pas effacé l'identité primitive, tout en l'altérant. Il sera pénible, il faut l'avouer, pour les Hindous, de reconnaître la supériorité de la civilisation occidentale; mais cette supériorité est si évidente, elle est attestée de tant de manières, qu'il serait puéril de la nier, et il vaut mieux en prendre sa part que de se révolter inutilement contre elle, surtout si cet étranger, d'abord si détesté, ne se présente que les mains pleines de dons pacifiques. S'il cherche à éclairer et à instruire en même temps qu'il gouverne, la réconciliation devient plus facile, et l'on peut retrouver peu à peu l'antique fraternité, révélée par tant de documents incontestables et ravivée de nouveau par tant de bienfaits.

Certainement il ne faut pas se faire d'illusions trop flatteuses sur ce rapprochement des races, et les Anglais auront toujours bien de la peine à éteindre des colères si profondes et des rancunes si vivaces. Mais, auprès des brahmanes instruits par nos sciences, cette communauté d'origine, toute lointaine qu'elle est, ne peut pas rester sans quelque influence, et ils pourront bien, comme nous, reconnaître un fait providentiel dans cette prodigieuse mutation des choses humaines qui, après quarante siècles, rassemble de nouveau des peuples qui se sont jadis entendus, et qui peuvent encore s'entendre.

Il est donc permis d'espérer que, sur la question de l'origine ethnologique et sur celle des castes, les efforts de M. J. Muir pourront convertir

les esprits. Ce sont là des points d'histoire et de politique sur lesquels on peut se rendre, en renonçant à des opinions préconçues et peu fondées. Mais, pour le Véda, la concession est bien autrement difficile. Cesser de croire que le livre sacré soit divin et éternel, ne lui plus trouver que des sources toutes naturelles et tout humaines, ne plus voir dans les Rishis que des poëtes, c'est un sacrifice si grand, qu'il en est à peu près impossible. C'est renier le brahmanisme pour embrasser la foi chrétienne; c'est abandonner la croyance vénérée de ses ancêtres pour subir un culte nouveau; c'est une apostasie dans ce monde, c'est peut-être un supplice éternel dans l'autre. On a beau se dire que ce nouveau culte est meilleur; ces grandes conversions des âmes sont bien lentes et bien malaisées, et le patriotisme religieux est le plus tenace de tous. Les pandits auront fait un pas décisif dans la voie du christianisme le jour où on pourra leur persuader que le Véda n'a rien de surnaturel. Mais ce pas, sont-ils près de le faire, malgré l'évidence et la force toute-puissante des arguments qu'on leur donne?

Quoi qu'il en puisse être, nous n'en applaudissons pas moins sincèrement aux tentatives de M. J. Muir et de tous ceux qui l'imitent. Tout en s'avouant les obstacles qu'ils rencontrent, ces généreux prosélytes peuvent se dire que l'œuvre poursuivie par eux n'est pas sans heureux précédents et sans exemple; l'histoire est là pour les encourager, et il n'est peut-être pas plus impossible de convertir les brahmanes à la foi chrétienne qu'il ne l'a été d'y convertir les païens et les barbares. La civilisation européenne dispose aujourd'hui de ressources à peu près irrésistibles. Mais il est vrai aussi que les barbares et les païens n'avaient pas de livre saint qu'ils pussent opposer à l'Évangile, et que leur résistance ne s'appuyait pas sur un Véda.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Petri Abælardi Opera, hactenus seorsim edita nunc primum in unum collegit, textum ad fidem librorum editorum scriptorumque recensuit, notas, argumenta, indices adjecit Victor Cousin, adjuvantibus C. Jourdain et E. Despois, philosophiæ et litterarum in academia parisiensi professoribus. Tomus prior, 1849. Tomus posterior, 1859. — Parisiis prostant apud A. Durand.

PREMIER ARTICLE.

Les amis de la philosophie et des lettres se souviennent qu'en 1836 M. V. Cousin publia, avec la munificence de l'État, un bel in-4° intitulé : *Ouvrages inédits d'Abélard*, destiné à faire partie de la Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Les deux volumes dont on lit le titre en tête du présent article forment, avec le précédent, la série complète des œuvres d'Abélard. Préparés avec le concours de MM. Ch. Jourdain et Eug. Despois, ces deux magnifiques tomes ont été imprimés aux frais de l'illustre éditeur, dont la générosité n'a pas reculé devant un tel sacrifice pour achever cette vaste et patriotique entreprise.

C'est là comme l'imposant vestibule de ce musée de nos richesses philosophiques dont la grande édition de Descartes, due aussi à M. V. Cousin, est en quelque sorte le salon d'honneur. Ceux qui veulent y pénétrer sans effort n'ont qu'à lire la neuvième leçon de l'*Histoire générale de la philosophie*[1], et la lumineuse introduction des *Ouvrages inédits d'Abélard.*

Quoi qu'on en ait dit, le moyen âge ne fut pas, pour la pensée, une nuit ténébreuse : ce fut seulement un jour sans éclatant soleil. Alcuin en marque l'aurore, Abélard le matin, saint Thomas le midi, Gerson le soir. M. V. Cousin en a évoqué les premières heures; heures de jeunesse et de passion, d'espérance et d'audace, d'inexpérience et d'orgueil, plus abondantes en fleurs qu'en fruits, plus fertiles en mécomptes qu'en succès; mais romanesques, dramatiques, et, pour qui sait se les rendre présentes, pleines d'un saisissant intérêt. Les plus mémorables se rattachent à la vie d'Abélard, à ses malheurs ou à ses œuvres. Veut-on connaître la pensée française dans sa forte adolescence? c'est là qu'il faut l'étudier. Elle y apparaît déjà avec ses caractères propres et cons-

[1] 4e édition. Paris, Didier, 1861.

tants : critique et affirmative, raisonneuse, mais aussi dogmatique, admirant sincèrement les doctrines antiques et s'y appuyant, mais impatiente de tirer du passé l'avenir dont il est toujours gros. Telle nous l'avait montrée, en 1836, le volume des *Ouvrages inédits*, où le *Sic et non* représente surtout le doute méthodique; la *Dialectique*, la lutte, la réfutation et la recherche; et le fragment sur *les Genres et les Espèces*, un commencement de théorie et d'affirmation. Les deux nouveaux volumes, qui comprennent, non plus les pages inédites, si courageusement cherchées et si heureusement retrouvées par M. V. Cousin, mais les œuvres antérieurement éparses, nous offrent cette pensée revêtue des formes vivantes et agitées que lui prêta l'adversaire de Guillaume de Champeaux, l'amant d'Héloïse, le moine inquiet, soulevant partout où il va l'enthousiasme des uns, la colère des autres, et le théologien hardi, qui, après avoir lutté avec saint Bernard à armes inégales, va finir presque en saint dans une cellule de Cluny, sous l'aile paternelle et miséricordieuse de Pierre le Vénérable.

M. V. Cousin, et, après lui, M. Charles de Rémusat, ont considéré Abélard sous tous ses aspects. Leurs travaux, accomplis de main de maître, ne sont pas à refaire, et nul ne les refera comme eux. Aussi notre dessein n'est-il ici que d'obéir selon nos forces à l'impulsion salutaire que nous donne l'éditeur d'Abélard, et de nous former, sur l'auteur des *Lettres* à Héloïse, de la *Dialectique* et de la *Theologia christiana*, une impression en quelques points personnelle. M. V. Cousin nous livre les textes dans leur ensemble : les voilà réunis sous nos yeux par sa savante main, et pour la première fois. Il désire qu'on les lise, qu'on y pénètre. Nous allons tâcher de répondre à ce noble désir, de donner modestement un bon exemple, et de conquérir à Abélard des lecteurs et des juges plus habiles que nous.

Nous envisagerons d'abord l'homme, puis le dialecticien aux prises avec la question des universaux, et enfin le théologien et le moraliste.

I.

« Abélard et Descartes, dit M. Cousin, sont incontestablement les « deux plus grands philosophes qu'ait produits la France, l'un au moyen « âge, l'autre dans les temps modernes[1]. » « Chez les modernes, dit à « son tour M. de Rémusat, ni les Descartes ni les Leibnitz n'ont vu leur

[1] *Ouvrages inédits*, introd. p. v, et *Fragments de philosophie du moyen âge*, p. 5.

« nom descendre à ce point dans les rangs du peuple contemporain. « Voltaire seul, peut-être, et sa situation dans le XVIIIe siècle, nous don« neraient quelque image de ce que le XIIe pensait d'Abélard[1]. » Cette renommée sans pareille, Abélard l'a conquise et méritée par ses malheurs, par son intelligence supérieure et par l'influence tout à fait extraordinaire qu'il lui fut accordé d'exercer. Ce n'est pas nous qui chercherons à restreindre sa gloire. Cependant, en parcourant l'histoire de cette existence étrangement mêlée de brillants triomphes et de revers éclatants, on se demande si la postérité doit la même part d'éloges à l'homme qu'au philosophe, et si le siècle d'Abélard lui a été aussi dur, aussi cruel, par exemple, que le fut à Socrate le siècle finissant de Périclès. Il y a plus : ce serait peut-être une question à se poser que celle de savoir si ses déboires amers et ses tourments sans cesse renouvelés n'ont pas été causés presque autant par son ambition orgueilleuse et par l'admiration sincère mais intempérante de ses amis, que par la hardiesse de ses idées et par la haine de ses adversaires.

Que M. V. Cousin nous permette d'insister un moment sur ces questions qui nous sont suggérées par le texte admirablement épuré dans son édition de l'*Historia calamitatum* et des *Lettres* d'Abélard et d'Héloïse. En vérité, il faudrait être un dieu, ou tout au moins un ange, pour garder l'équilibre après avoir épuisé la coupe d'ivresse qui, dès ses jeunes années, fut présentée aux lèvres altérées de gloire de maître Pierre. Cette boisson généreuse le soutint sans doute et lui communiqua la force de devancer l'esprit de son temps. Mais plus d'une fois aussi elle le fit chanceler et mit en triste évidence la disproportion qui existait entre son âme et son intelligence.

La passion dominante et maîtresse d'Abélard, passion noble s'il en fut, mais non cependant la plus haute de toutes, c'était l'amour de la gloire par la parole et par la science, et point, comme on pourrait le croire, cet amour héroïque de la vérité qui ne s'afflige que lorsque la vérité souffre, et qui, sans gémir, donne volontiers tout pour elle, même la vie du philosophe. Croyons-en Abélard lui-même, ce qu'il désire avant tout et par-dessus tout, c'est le triomphe, le succès personnel. Dans la voie qui peut l'y mener, tout ce qui le gêne lui devient ou odieux, ou méprisable, ou moins cher; et, quand il ne peut surmonter l'obstacle, il tombe dans le plus violent désespoir. C'est là un spectacle navrant, mais profondément instructif, et qui prouve que le poids du malheur accable aisément les âmes chargées de gloire.

[1] *Abélard*, t. I, p. 270.

L'amour des lettres était inné dans la famille d'Abélard. Quoique Pierre fût l'aîné de ses frères, Bérenger son père, noble personnage, souhaita qu'il préférât la carrière de l'étude à celle des armes. Abélard ne résista point au vœu paternel : les trophées de la discussion avaient pour lui plus d'attraits que ceux de la guerre[1]. Bientôt, et encore élève, son ambition se dévoile : il veut être maître. Dans cette histoire de ses malheurs, dans ces *confessions*, naïves, nous y consentons, mais où sa naïveté ne laisse dans l'ombre rien de ce qui peut rehausser sa renommée, il faut voir en quels termes ingénument pompeux il raconte ses rapides victoires[2]. Certes, il n'épargne pas sa peine : il travaille nuit et jour et jusqu'à l'épuisement de ses forces physiques. Mais, une fois remis, il reprend le combat, et, dit-il fièrement, il contraint son adversaire, Guillaume de Champeaux, non pas seulement à modifier, mais à détruire sa doctrine sur les universaux[3]. Parle-t-il d'Anselme de Laon, ses expressions prennent le caractère du plus absolu mépris. « Cet homme, dit-il, « admirable quand on l'écoutait, était nul quand on l'interrogeait. Ses « phrases étaient merveilleuses, mais misérablement vides de sens et de « raison[4]. » Ainsi, chaque jour, allait croissant en lui le sentiment de sa puissance et de son ascendant. Sa science, qui embrassait tout ce que l'esprit humain possédait alors d'ouvrages anciens ou récents, sa dialectique souple, subtile et nerveuse en même temps, sa parole facile et piquante jusque dans les plus arides sujets, sa voix dont le timbre avait un charme irrésistible, son beau visage, son allure droite et altière, avaient fait enfin de lui comme un roi dans le quartier des écoles. On accourut de toutes parts à ses leçons, et il eut, sur la montagne Sainte-Geneviève jusqu'à cinq mille auditeurs. C'était le comble de la gloire, et de la gloire la plus légitime, puisqu'il ne la devait qu'à son labeur opiniâtre, à son courage et à son génie. C'était aussi pour lui le comble de la richesse : lui-même nous l'apprend[5]. On le portait aux nues; ses ennemis se taisaient; son repos n'était plus troublé, son orgueil lui criait qu'il n'y avait plus que lui seul au monde qui méritât le nom de philosophe[6]. Il n'avait alors que trente-six ans environ : de sorte qu'en seize

[1] *Petri Abælardi opera*, ed. V. Cousin, t. I, p. 4 : « et tropæis bellorum conflictus, prætuli disputationum. » — [2] *Ibid.* « Ita in arte dialectica nomen meum dilatari cœpit, ut non solum condiscipulorum meorum, verum etiam ipsius magistri « fama contracta paulatim exstingueretur. » — [3] *Ibid.* p. 5 : « commutare, imo de« struere compuli. » — [4] *Ibid.* p. 7 : « Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu « contemptibilem, et ratione vacuum. » — [5] Tom. I. p. 9. . . « quanta mihi de pe« cunia lucra, quantam gloriam compararent (scholæ nostræ) ex fama te quoque la« tere non potuit. » — [6] *Ibid.* . . . . « quum jam me solum in mundo superesse philo« sophum æstimarem. . . . »

années, et au prix de quelques tracasseries qui étaient encore loin de mériter le nom de persécutions, il avait obtenu de la fortune plus de faveurs qu'elle n'en accumula peut-être jamais sur une tête humaine. Que lui manquait-il donc à ce moment? Rien, ce semble, et jusque-là on ne saurait dire avec la moindre apparence de vérité que son siècle lui ait été ni trop sévère, ni trop injuste. On l'avait bien plutôt gâté, exalté, presque divinisé. Lui-même, lui seul, fut l'artisan de ses premières infortunes.

Nous hésitons à déplorer la passion dont le maître Pierre fut alors troublé, quand nous nous rappelons que cet amour a, non pas produit, mais du moins réchauffé et fait éclore l'âme aux ailes de feu et la brillante intelligence d'Héloïse. Le printemps de notre littérature nationale doit aux ardeurs de cette affection si tristement célèbre les fleurs un peu sauvages, mais riches de séve et d'enivrants parfums, qui s'épanouissent dans les lettres adressées par l'abbesse du Paraclet à son époux. Il lui doit aussi l'*Historia calamitatum*, ce monument unique de mélancolie profonde et d'amer repentir, dont les subtilités, le ton dialectique et le style parfois bizarre, ne parviennent pas à étouffer l'accent ému et religieux. Cependant, cet emportement fougueux de jeunesse attardée, cette explosion de flammes longtemps contenues par le travail et l'ambition, furent-ils utiles à l'accroissement du génie scientifique d'Abélard? Il n'est pas facile d'en décider. Nous voyons clairement ce qu'y a gagné Héloïse, dont l'éloquence naturelle avait trouvé dans les leçons de son maître et puisait dans le souvenir de ses joies évanouies son plus puissant aliment. Mais lui, à le prendre comme philosophe, a-t-il su, a-t-il voulu chercher un surcroît de force inspirée dans l'amour de cette adorable créature, qui était digne d'apparaître à Platon? Qu'il l'ait aimée éperdument, jusqu'à la démence; qu'il ait, dans leur commune catastrophe, ressenti plus vivement la douleur de la pauvre femme que la sienne propre; que son cœur ait saigné en se séparant de ce jeune bonheur dont le rayonnement avait illuminé sa vie, nous n'en pouvons guère douter. Mais comment approuver ce dessein arrêté et avoué de la séduire, lorsque son ferme propos était, dès le début, de ne pas l'épouser? Pourquoi faut-il qu'une vanité effrénée ait, autant que la passion, cherché sa satisfaction dans cette conquête préméditée? Il était convaincu, dit-il, qu'avec sa renommée, sa jeunesse et sa beauté, quelle que fût la femme qu'il daignât honorer de son affection, nul refus ne lui était à craindre. Puis, quand il a surpris, fasciné et gagné tout entière, quand il a affiché et imprudemment livré à la rumeur publique celle que l'aveugle Fulbert avait confiée à sa loyauté, quand un mariage

public est devenu l'unique réparation possible d'un tel scandale, que fait Abélard? Il offre le mariage, mais secret, sous l'odieux prétexte de sauver sa propre réputation : *Dummodo id secreto fieret, ne famæ detrimentum incurrerem.* Plus généreuse cent fois, Héloïse refuse même ces conditions, et déclare avec un dévouement sublime qu'elle n'ensevelira jamais un pareil génie, qu'elle n'éteindra jamais un pareil flambeau dans l'obscurité d'une famille besogneuse. Ce n'est qu'à la fin qu'elle consent à ce qu'elle nomme une folie. C'est qu'elle n'avait et n'eut jamais qu'une seule passion, qu'un seul amour. Abélard en eut deux, Héloïse et l'ambition; et, entre ces deux passions, la lutte s'étant engagée, ce fut l'ambition qui l'emporta. Après avoir été séduite, Héloïse fut sacrifiée. Elle n'avait aucun goût pour le cloître : afin de nous persuader qu'elle y entra volontairement, Abélard associe des mots qui se repoussent : *ad imperium nostrum, sponte velata*, ose-t-il dire.

Pendant la seconde partie de sa vie, Abélard paye cruellement, trop cruellement, la peine de ce crime et la rançon de son immense renommée. Son prestige n'est point détruit, mais il est affaibli; ses ennemis s'enhardissent alors, et, malgré le secours d'amis fidèles, lui infligent de cuisantes souffrances. Cependant, parmi ses tourments, il convient de distinguer. Tous n'ont pas les mêmes causes : les uns lui viennent soit de l'envie qu'il excite et qu'il excelle à irriter par son humeur agressive; les autres sont la conséquence de sa liberté d'esprit et de ce qu'il est, selon la forte et juste expression de M. V. Cousin, un révolutionnaire. La philosophie lui doit moins de reconnaissance pour les premiers que pour les seconds.

Après l'affreuse humiliation qui l'avait précipité de si haut, retiré à Saint-Denis et devenu moine, qu'avait-il à faire? à étudier, à philosopher, selon ses expressions, non plus pour le monde, mais pour Dieu seul. Il le fit, mais il ne s'en tint pas là. Cédant à des sentiments honnêtes, mais emporté aussi par ce besoin de lutte et de polémique qui souvent le poussa jusqu'à la satire, il s'éleva avec violence, en particulier et en public, contre la vie toute mondaine, les désordres et la licence des moines et de l'abbé lui-même [1]. Au fond, il avait raison. Mais un homme dont les amours encore récentes et les étranges mésaventures étaient dans toutes les mémoires, était-il reçu à prendre le rôle de censeur et de juge impitoyable? Une seule attitude lui convenait à cette

[1] *Abælardi op.* ed. V. Cousin, t. I, p. 17 : « Quorum quidem intolerabiles « spurcitias ego frequenter atque vehementer modo privatim, modo publice redar- « guens, omnibus me supra modum onerosum atque odiosum effeci. »

date, l'attitude du bon exemple, de la modestie, et plus tard de la persuasion. Au lieu de cela, il flagelle, il tonne, il déchaîne contre lui-même cet orage de vengeance qui éclata dans toute sa fureur au concile de Sens. Audacieux dans l'attaque, la défaite le laissait accablé, désespéré, blasphémant et accusant Dieu lui-même. Tel il parut de plus en plus; et, quand la haine, qui n'oublie rien, osa jeter d'infâmes soupçons sur ses rapports si innocents et si purs avec l'abbesse du Paraclet, il songea à quitter les pays chrétiens et à chercher parmi les gentils un asile où il pût en repos, vivre, dit-il, conformément à la foi du Christ. Toutefois il se relevait promptement et revenait toujours à cette humeur belliqueuse et blessante qui n'épargna pas saint Bernard dans un temps où ses relations avec lui étaient amicales encore. L'abbé de Clairvaux, visitant le Paraclet, avait remarqué qu'on y récitait l'oraison dominicale avec une légère variante, et l'observation qu'il en avait faite était parvenue aux oreilles d'Abélard. Celui-ci écrivit à saint Bernard une longue lettre, que M. Cousin a publiée, et où Abélard critique à son tour, en termes mordants, l'office suivi à Clairvaux[1]. « Vos chants, lui « dit-il à peu près, frappent les fidèles de stupeur; ce n'est pas l'admira- « tion qu'ils excitent, mais la dérision. Il semble ou que le monde n'ait « pas besoin de vos prières, ou que vous n'ayez pas besoin des suffrages « des saints. » C'est ainsi qu'en accusant à tout propos et hors de propos Abélard se préparait à lui-même d'implacables accusateurs.

Assurément cet esprit critique, cette habileté à saisir les côtés faibles des hommes et des doctrines, cette éloquence prompte, aiguë et perçante comme la flèche, sont des armes nécessaires à ceux qui, comme Abélard, sont nés révolutionnaires. Attaquer et se défendre, voilà leur vocation et leur vie. Reste à savoir si le maître Pierre fut révolutionnaire simplement par tempérament et d'instinct, et presque en l'ignorant, ou s'il le voulut être à son plein escient.

La réponse à cette question est dans les textes réunis et publiés par M. V. Cousin. En dialectique comme en théologie, Abélard se montre invariablement pénétré du plus entier respect pour l'autorité. Soit qu'il livre bataille au nominalisme ou au réalisme, il cherche ses arguments dans l'autorité, c'est-à-dire dans Aristote et dans son commentateur Boèce; les arguments empruntés au sens commun et au raisonnement ne viennent qu'en seconde ligne. De même, dans les problèmes et dans les discussions théologiques, il invoque constamment l'Écriture sainte

[1] *P. Abælardi opera*, t. I, p. 622, *Epistola ad divum Bernardum*. — M. de Rémusat, *Abélard*, t. I, p. 178.

et les Pères latins, principalement saint Jérôme et saint Augustin. Peu s'en faut qu'il ne fasse le procès à Aristote pour avoir osé méconnaître l'autorité de son maître Platon. Ainsi, quoiqu'il ait eu dans son propre jugement une confiance démesurée, il n'a pas eu ce dédain de l'autorité et de la tradition qui est l'un des caractères saillants des véritables révolutionnaires.

En second lieu, si Abélard est un esprit libre, il n'a pas toujours l'âme libérale. Il aime l'indépendance et la liberté, mais pour lui-même bien plus que pour le compte d'autrui, semblable, en ce point, à ces hommes de tous les temps qui, selon le mot de M. de Rémusat, ne sentent le poids de la chaîne que quand ils la portent eux-mêmes. Un seul fait, entre autres, mettra en lumière ce côté du caractère de notre philosophe. M. de Rémusat avait cité dans son ouvrage sur Abélard une lettre de celui-ci à l'évêque de Paris, Gilbert, contre Roscelin, lettre dont l'authenticité était encore contestée, mais où l'éminent académicien n'hésitait pas à reconnaître la main de l'auteur de la *Dialectique*. Depuis, M. Cousin a retrouvé, dans le manuscrit 2923 de la Bibliothèque impériale, la même lettre avec ce titre : *Petri Abælardi Epistola G. Dei gratia Parisiacæ sedis episcopo, etc. etc.* Voilà donc l'origine de ce morceau bien établie. Elle serait confirmée, au besoin, par la lettre de Roscelin, à laquelle répond Abélard. M. Schmeller, en effet, a retrouvé cette lettre à Munich, et M. Cousin la publie dans l'*Appendix* du second volume de son édition. Or que voyons-nous dans la page qu'Abélard adressait, remarquez-le, à un évêque de Paris? Rien moins qu'une dénonciation toute pleine de fureur, où il qualifie Roscelin de faux dialecticien et de faux chrétien, et où il déclare justes les persécutions, l'exil, les verges, presque la mort, que l'autorité ecclésiastique avait infligés au malheureux chanoine de Compiègne, en punition de son nominalisme et de son trithéisme. Roscelin, à cette époque, était pardonné : les paroles haineuses d'Abélard respirent le désir de le livrer à de nouveaux juges. Il est vrai que la lettre de Roscelin est d'une violence, d'une grossièreté, d'un cynisme incroyables; il est encore vrai qu'il y dénonçait lui-même Abélard, par qui il croyait avoir été attaqué, et que, le frappant au cœur, pour ainsi dire, il lui reprochait Fulbert trahi et Héloïse séduite [1]. Mais quel triste échange de délations et d'invectives! et où trouver, dans ces deux lettres, le moindre souffle d'esprit libéral?

[1] Citons au moins quelques lignes de cette lettre fort curieuse et très-peu connue: « Tu vero viri illius nobilis et clerici, Parisiensis etiam Ecclesiæ canonici, hos« pitis insuper tui ac domini, et gratis et honorifice te procurantis non immemor,

Ce qu'il y a eu d'incontestablement libéral dans Abélard, ç'a été son estime pour la philosophie, son admiration pour les philosophes, l'essor naturel de son esprit, sa méthode d'examen principalement, et l'application qu'il en a faite aux plus graves problèmes. Mais il ne paraît avoir ni compris toute la puissance, ni calculé toute la portée du formidable instrument qu'il a manié. Ses adversaires, avec une clairvoyance plus grande, quoique incomplète encore, ont aperçu de quels dangers la dialectique renaissante menaçait ce qu'il importait de tenir au-dessus de la discussion. Voilà pourquoi ils l'ont persécuté et condamné, persécutant ainsi et condamnant la libre pensée, d'abord au concile de Soissons, puis au concile de Sens. Quant à lui, jamais il n'a accepté l'accusation d'hérésie, jamais il n'a voulu se séparer du dogme, ni créer un schisme. Nous croyons en voir la preuve dans l'offre qu'il fit à Soissons de rétracter toute proposition douteuse, puis dans sa touchante *Confession de foi à Héloïse*, enfin dans l'*Apologie* qu'il écrivit après sa réconciliation avec saint Bernard. On insinue que cette confession suprême ne rétracte rien. Nous l'accordons; mais c'est qu'Abélard croyait sincèrement à l'intégrité de sa croyance catholique. Il prétendit toujours éclaircir et démontrer, jamais modifier ni ébranler. Voilà, selon nous, ce qui ressort nettement de ses œuvres. De sorte que, s'il y avait lieu de caractériser une fois de plus, après son illustre éditeur et son éminent historien, le Descartes du XII^e siècle, nous dirions en deux mots : Abélard fut, dans la sphère de la pensée, un révolutionnaire inconscient.

II.

Sans parler encore de théologie, et à ne considérer que la question des genres et des espèces, soit qu'Abélard réfute l'opinion d'autrui, soit qu'il établisse la sienne, il va plus vite et il pénètre plus profondément que ses contemporains. Comme eux, il ne croit être que dialecticien. Il n'attribue qu'à la logique ses succès et ses infortunes[1]. Mais avec la seule logique, il n'eût pas innové, et il a été novateur. Qu'y a-t-il donc de nouveau dans sa méthode? On y découvre, même sous

« sed contemtor, commissæ tibi virgini non parcens, quam conservare ut commissam, « docere ut discipulam debueras, effreno luxuriæ spiritu agitatus, non argumentari « sed eam fornicari docuisti, in uno facto multorum criminum, proditionis scilicet « et fornicationis reus, et virginei pudoris violator spurcissimus. » Le reste ne peut être cité, même en latin. (Édit. V. Cousin, tom. posterior, p. 802.) — [1] *Epistola et fidei confessio ad Heloïssam*, t. I. p. 680. « Soror mea Heloïssa... odiosum me « mundo reddidit logica. »

les formes les plus syllogistiques, un élément psychologique, plus apparent, il est vrai, dans ses œuvres dogmatiques, notamment dans le *De Intellectibus*, mais que le tissu des premières argumentations d'Abélard laisse apercevoir déjà.

On a justement remarqué, en effet, que la question des universaux n'étant rien moins que celle de la constitution des êtres, il est impossible de l'aborder sans franchir les limites où s'enferme le raisonnement et sans se risquer sur les terres de l'ontologie. Or l'être que nous connaissons le mieux, c'est l'homme, et, bon gré mal gré, ce que nous savons de nous-mêmes, de notre propre individu, intervient toujours pour une certaine part dans nos raisonnements sur l'être. Cette intervention de l'ontologie personnelle dans la science de l'être en général est même d'autant plus sensible, que la philosophie est plus en possession d'elle-même et plus maîtresse de ses progrès. A ce point de vue, la philosophie d'Abélard réclame une sérieuse attention. Presque toutes les raisons qu'il oppose aux réalistes se ramènent, croyons-nous, à un fait unique et fondamental, savoir : le caractère nécessairement individuel de toute substance réelle. Ce fait, il l'a rencontré dans Aristote, ou Boèce le lui a montré; mais il s'y attache avec une prédilection et une énergie singulières. Il se l'approprie tellement, qu'il paraît l'avoir lui-même découvert, et l'avoir découvert en lui-même. Contre Roscelin et les nominalistes, il soutient avec la même force la réalité intellectuelle des concepts généraux, dont l'observation lui atteste l'existence dans son propre entendement. Purement logicien ou dialecticien, il eût glissé vers l'un ou l'autre des deux partis extrêmes. Ce qui le retient entre les deux, c'est un commencement d'emploi philosophique du sens intime. Mais ce qui l'empêche aussi de s'élever à une hauteur suffisante pour dominer et concilier les opinions contraires, c'est que sa psychologie inexpérimentée et timide ne pousse pas encore jusqu'à cette analyse de la raison qui place en Dieu même les concepts universels et nécessaires. Essayons de justifier par l'étude de quelques textes importants les propositions que nous venons d'énoncer.

Comme M. Cousin, nous pensons que la polémique d'Abélard contre ses adversaires en dialectique a traversé trois phases principales. Il réfute : 1° le réalisme absolu représenté par la première opinion de Guillaume de Champeaux; 2° le réalisme platonicien et très-voisin de l'alexandrinisme de Bernard de Chartres; 3° la théorie de l'indifférence ou de la non-différence, qui fut l'opinion modifiée de Guillaume de Champeaux.

Voici quelle était la première thèse de celui-ci : « L'humanité est

« une chose essentiellement une, qui ne possède pas en elle-même, mais « à laquelle adviennent certaines formes qui font Socrate. Cette chose, « en restant essentiellement la même, reçoit de la même manière d'autres « formes qui font Platon et les autres individus de l'espèce homme; et, « hormis ces formes qui s'appliquent à cette matière pour faire Socrate, « il n'y a rien en Socrate qui ne soit le même en même temps dans Pla- « ton, mais sous la forme de Platon. » Ajoutons tout de suite que, selon Guillaume et ses partisans : « Lors même que la rationalité (et par consé- « quent l'humanité) ne serait pas en quelque individu, elle n'en subsis- « terait pas moins réellement[1]. » Il est impossible d'affirmer plus catégoriquement que l'humanité est une chose (*res*), une substance qui existe réellément, soit dans les individus, soit même en dehors des individus, et en l'absence de toute existence individuelle quelconque.

A l'encontre de cette théorie, Abélard élève une objection qu'il varie plusieurs fois, mais dont toutes les formes reproduisent au fond un seul et même argument, qui a son expression la plus vive dans les termes suivants : « Si le genre est l'essence de l'individu, et s'il est tout entier « dans l'individu (sous-entendu, à titre de substance), de sorte que la « substance entière de Socrate est en même temps la substance entière « de Platon, il s'ensuit que, quand Platon est à Rome et Socrate à « Athènes, la substance de l'un et de l'autre est en même temps à « Rome et à Athènes, et, par conséquent, en deux lieux à la fois; » ce qui implique contradiction et absurdité. Il a paru qu'ici Abélard exagérait et dénaturait la pensée de Guillaume de Champeaux, afin d'en avoir plus aisément raison. Abélard n'en était pas incapable, non certes par mauvaise foi, mais emporté, comme il arrive, par le besoin du triomphe. Cependant nous prions que l'on veuille bien considérer que Guillaume et les siens attribuaient au genre la réalité proprement dite de la substance, du sujet, de ce fond nécessaire que la raison met sous les propriétés. Si une telle substance, qu'on la nomme ou non le genre, sert de substrat, de sujet commun à tous les individus de l'humanité, comme la substance, prise en tant que sujet, est indivisible, Platon et Socrate ayant même substance, Socrate est Platon, Platon est Socrate, et là où est l'un, l'autre est aussi. Guillaume n'acceptait pas cette conséquence, et nous le comprenons; mais son principe y conduisait. Il n'y eût échappé qu'en refusant au genre la substantialité séparée. Or c'eût été la ruine complète de son système.

[1] Ouvrages inédits : *De Generibus et Specieb.* p. 517. « Nam secundum eos, etsi « rationalitas non esset in aliquo, tamen in natura permaneret. »

Mais il était tellement loin de là, au moins dans les commencements, qu'il qualifiait du nom d'accidents les différences individuelles. N'était-ce pas transporter exclusivement au genre la réalité substantielle, et en dépouiller le sujet individuel, lequel était réduit ainsi à l'état de pur phénomène? Le savant M. Ritter pense que Guillaume prenait le mot d'accident dans un sens très-large (*in sehr weitem Sinn nahm*)[1]. A la bonne heure. M. Ritter ajoute que c'était là peut-être une conséquence de la pesante dialectique de Guillaume, mais une conséquence par lui-même écartée. Nous y consentons, quoique nous n'en ayons pas la preuve certaine. Mais c'est le tort de toutes les dialectiques «pesantes» d'aller tomber par delà le but où s'arrête la raison, et c'est le mérite des dialecticiens qui s'élancent du ferme point de départ des faits, de s'arrêter à la juste limite, et de forcer les logiciens à y revenir. Alors même qu'Abélard abuse des ressources merveilleuses de son esprit, et ne dédaigne pas absolument de recourir au sophisme, on sent que, pour triompher, il aurait assez de la puissance qu'il trouve dans le sentiment de la personnalité dont il est tout rempli. Il n'a pas posé la question du principe de l'individualité, mais il en a admirablement préparé les termes et les données. Quant à Guillaume de Champeaux, l'exagération de son réalisme paraît explicable, si l'on se souvient que, déjà depuis longtemps, la scholastique, aventureuse dès son enfance, avait associé la question des universaux à l'exposition du mystère de la Trinité. La Trinité semblait devoir être un genre réel, dont les trois personnes divines formaient les différences individuelles. Dès que les genres n'étaient plus des réalités, il ne restait dans la Trinité que trois personnes divines, mais sans unité vivante. La peur de porter atteinte au dogme, ou seulement de paraître l'altérer, pouvait bien égarer des esprits d'ailleurs estimables. Quant à Abélard, il ne pensait jamais à ce danger qu'après l'avoir couru, et il fallait que les dénonciations dirigées contre lui vinssent l'en avertir. Cette absence de préoccupation et ce manque de prudence sont, comme on sait, habituels aux esprits frappés d'un rayon de vérité nouvelle.

Cette lumière éclaira beaucoup moins Abélard dans sa polémique contre le réalisme particulier de Bernard de Chartres. Il pouvait bien, avec une intelligence telle que la sienne, mieux entendre Aristote que ses contemporains, et même, plus d'une fois, deviner sous le texte purement logique des *Catégories*, ou purement grammatical de l'*Interprétation*, deviner, disons-nous, quelque chose du sens profond de la *Méta-*

[1] *Geschichte der christlichen Philosophie.* Dritter Theil, p. 357.

physique et du *Traité de l'âme*, ces deux ouvrages fondamentaux du Stagyrite, que la scholastique ne possédait pas encore. Aristote, en effet, est un génie régulier et systématique, dont la pensée, ramenée à quelques formules concises, se trahit, s'indique, si elle ne se révèle pas, jusque dans le moindre de ses écrits. Mais il n'en est pas de même de Platon : sa doctrine, loin de se concentrer, se disperse et se dérobe. Ce n'est pas sans peine que nous réussissons, plus ou moins, à la saisir aujourd'hui dans ses dialogues réunis et comparés. Comment Abélard eût-il retrouvé Platon tout entier dans la traduction du Timée par Chalcidius, ou comment, ne le connaissant que là, eût-il pu le reconstruire? Ne soyons donc ni trop surpris ni trop sévère à la lecture de sa réfutation du platonisme de Bernard de Chartres.

La voici en deux mots. On lit dans le *Metalogicus* de Jean de Salisbury, et M. Cousin a cité un passage ainsi conçu : « Bernard de Chartres « et ses sectateurs entreprirent la tâche trop ardue de concilier Aristote « et Platon; toutefois m'est avis qu'ils vinrent trop tard et que c'était un « labeur chimérique que de mettre d'accord après leur mort des hommes « qui, vivants, ne purent jamais s'entendre[1]. » La verve maligne de Jean de Salisbury est ici plus piquante que son jugement n'est juste. Bernard de Chartres et ses disciples venaient trop tôt, au contraire, puisqu'ils ne connaissaient encore qu'imparfaitement les deux génies philosophiques entre lesquels ils prétendaient sceller la paix. Quoi qu'il en soit, ce Bernard, le plus parfait platonicien du siècle, selon le même écrivain, admettait les idées et leur éternité, mais non pas leur coéternité avec Dieu. C'est évidemment à cette forme particulière du réalisme que s'adresse une double objection d'Abélard contenue dans le fragment sur *Les Genres et les Espèces*[2]. « Les genres et les espèces sont ou créateur ou « créature. S'ils sont créature, le créateur a dû être avant sa créature. « Ainsi Dieu a été avant la justice et la force, que quelques-uns n'hésitent « pas à considérer comme étant en Dieu et comme quelque chose de « différent de Dieu; de sorte que Dieu aurait été avant d'être juste et « fort. » Telle est la première objection d'Abélard. N'examinons que celle-là. Notre philosophe reproche aux platoniciens de son temps de distinguer en Dieu une justice et une force qui sont Dieu même, et une justice et une force qui, tout en étant en Dieu, sont néanmoins différentes de Dieu. Rien cependant n'est plus légitime que cet idéalisme, à ne l'envisager du moins qu'en ces termes et dans cet exemple. La raison

[1] *Metalogicus*, lib. II, c. XVII. — M. Cousin, *Fragments de philosophie du moyen âge*, p. 139. — [2] *Ouvr. inédits*, p. 517.

et la conscience psychologique, opérant de concert, nous enseignent que Dieu est la justice et la force idéales ou divines, et que, conséquemment, il y a en Dieu une justice et une force qui sont Dieu. Mais la raison nous affirme, en outre, que les idées de la justice en général et de la force en général, idées qui s'étendent à toute justice et à toute force, finie ou infinie, parfaite ou imparfaite, que ces idées sont éternellement en Dieu, mais ne sont pas Dieu lui-même au même titre que sa justice et sa force idéales. En effet, celles-ci sont des attributs divins; et, quand Dieu les conçoit, c'est-à-dire éternellement, tout l'objet et toute l'idée sont en Dieu; tandis que, lorsque l'intelligence divine pense la justice en général, la justice abstraite, une partie des objets qu'embrasse cette idée n'est pas en Dieu, puisque la justice humaine, par exemple, n'existe que dans l'homme. Voilà, au fond, ce que Bernard de Chartres essayait de dire. En ce point, s'il l'avait assez expliqué, il aurait eu raison. Mais Abélard ne le comprend pas, et il ne le comprend pas à cause de l'insuffisance de sa psychologie. Il n'a pas discerné dans la raison l'idée générale de l'idée nécessaire, la notion du genre de la conception du type idéal. Son traité *De Intellectibus* nous en sera plus bas une preuve. Mais, au surplus, on peut pardonner à Abélard de n'avoir pas aperçu la vérité contenue dans le platonisme de Bernard de Chartres. Il est bien arrivé à Aristote de méconnaître, dans Platon, la théorie de l'idéal, et de la confondre, chose étrange! avec la théorie de l'abstrait et du général.

D'ailleurs la philosophie doit savoir gré à Abélard d'avoir non-seulement employé avec une dextérité extraordinaire le procédé de la généralisation, mais d'en avoir approfondi les lois et le mécanisme au point de n'avoir pas souffert que les règles en fussent violées devant lui. C'est grâce à cette science, psychologique autant que logique, de la formation par l'esprit des espèces et des genres, qu'il put dévoiler le vice radical de la théorie de la non-différence, et décourager Guillaume de Champeaux, en lui ôtant cet asile où s'était réfugié son réalisme aux abois.

La seconde thèse de Guillaume consistait effectivement à soutenir que l'universel ou le genre, par exemple l'humanité, est tout entier identique dans chaque individu, non plus comme substance essentielle, mais comme substance commune à tous, nulle part différente d'elle-même, et par conséquent indifférente. De là, la doctrine de l'indifférence ou de la non-différence. On pourrait, en une certaine façon, la soutenir; mais Guillaume la développait de telle sorte qu'il la rendait insoutenable. Abélard lui-même nous en a conservé le développement, dont voici le résumé :

« Il n'y a autre chose que l'individu. Mais l'individu, envisagé à diffé- « rents points de vue, devient l'espèce, le genre, et enfin le genre suprême. « Socrate est un individu, parce que la *socratité* n'est qu'en lui. Oubliez la « socratité et ne songez qu'au sens du mot *homme*, Socrate devient l'espèce; « oubliez l'humanité, faites, en outre, abstraction de la *rationalité* et de la « *mortalité*, Socrate devient l'*animal*, c'est-à-dire le genre; enfin négligez « toutes ces formes, et ne considérez dans Socrate que la *substance*, vous « avez alors tiré de l'individu le genre suprême, l'être. »

Conclusion : « Socrate, en tant que Socrate, diffère de tout ce qui « n'est pas Socrate; mais en tant qu'homme, il a en soi plusieurs quali- « tés qui, en lui, ne sont pas différentes des qualités des autres hommes. « Ce non-différent qui est en lui, c'est l'*indifférence*, c'est aussi le genre. « Donc le genre est tout entier dans chaque individu, mais sous la forme « de l'indifférence : *indifferenter*. »

Reproduisons maintenant et apprécions la réfutation d'Abélard. D'abord à l'*indifférence* et au procédé par lequel on prétend y aboutir, Abélard oppose Porphyre et Boèce : Porphyre[1], d'après lequel « Le genre « est ce qui s'affirme de plusieurs différents en espèce, l'espèce ce qui « s'affirme de plusieurs différents en nombre; » et Boèce[2], qui dit : « L'es- « pèce n'est pas autre chose qu'une pensée collective qui se recueille de « la ressemblance substantielle d'individus qui diffèrent numériquement. « Le genre est une pensée tirée de la ressemblance des espèces. » Mais Abélard ne s'en tient pas à l'autorité; il y ajoute le témoignage de la raison. Il serait trop long de transcrire les syllogismes qu'il accumule contre cette troisième thèse réaliste; mais on les peut ramener à ces quelques propositions : « Si tout individu est, à lui seul, une es- « pèce, Socrate est une espèce; si tout individu est universel, Socrate « est un genre, et, s'il est un genre, il n'est plus un individu; il n'est « plus Socrate. »

Sous cette argumentation, dont l'apparence est subtile, mais dont le fond est remarquablement solide, se cache, selon nous, une exacte psychologie de l'acte de la généralisation dont les partisans de la *non-différence* renversaient la marche et détruisaient le caractère. A les bien entendre, ils transformaient la généralisation en une manière d'opération *a priori*, laquelle, par une vertu jusqu'à eux inconnue, tirait de l'individu, d'un seul individu comme principe, l'espèce, le genre et le genre suprême comme conséquences. C'était la logique se niant elle-même. Le

[1] Porphyr. Isagoge II. — [2] Boet. in Porphyr. l. I, p. 56. — M. de Rémusat *Abélard*, t. II, p. 36, 37.

regard pénétrant d'Abélard aperçut cette faute énorme et la mit dans tout son jour. Il vit, après ses maîtres, nous en convenons, mais du moins il vit avec eux, en écartant tous les voiles syllogistiques, que la généralisation repose nécessairement sur la comparaison; que la comparaison, qui saisit les ressemblances ou les différences entre plusieurs termes, exige que l'intelligence opère sur plusieurs individus, et partant, que de Socrate tout seul il est impossible de déduire l'espèce, le genre et le genre suprême; à moins de se faire l'étrange illusion de croire que, lorsqu'on pense à l'homme en général à propos de Socrate, c'est dans la considération du seul Socrate qu'on a puisé cette idée abstraite.

Mais la théorie de la *non-différence* avait un autre tort : elle était, comme l'affirme Abélard, qui l'expose, la destruction de la première doctrine de Guillaume de Champeaux. Dans celle-ci, que l'on s'en souvienne, le genre était la substance; bien plus, le genre était l'essence, et les individus n'étaient, peu s'en fallait, que des accidents advenus à la substance commune; d'où il s'ensuivait que la plus grande réalité appartenait au genre, et, au contraire, la moindre réalité à l'individu vivant. Dans la doctrine de l'*indifférence*, tout est changé : le genre perd le caractère éminent de l'essence, que Guillaume lui avait autrefois conféré; il n'est plus, à sa suprême hauteur, que le fond commun, effacé, indéterminé, que laisse après elle la soustraction de toutes les propriétés : il est la pure et nue puissance d'Aristote; et c'est à l'individu que reviennent l'être, la réalité et la vie. C'était une capitulation complète, encore que déguisée. Personne ne s'y méprit : on déserta l'école de Guillaume, et il y avait de quoi chanter victoire, même pour qui n'eût pas eu l'amour-propre plus qu'ordinaire d'Abélard.

Toutefois, cette théorie de la *non-différence* appartenait-elle à Guillaume de Champeaux, et est-ce sur ce terrain qu'il fut vaincu définitivement par Abélard? M. V. Cousin a le premier soutenu cette opinion, et, après lui, M. de Rémusat et M. Hauréau l'ont admise, tout en remarquant que Gautier de Mortagne et Adélard de Bath avaient, eux aussi, professé un certain réalisme fondé sur cette idée particulière de l'*indifférence*[1]. Mais M. Ritter est d'un autre avis[2]. Il estime que, dans le texte de l'*Historia calamitatum*, où Abélard raconte comment il contraignit son adversaire non-seulement à modifier, mais à détruire sa première doctrine, il faut écarter la variante *indifferenter*, reproduite en

[1] M. de Rémusat, *Abélard*, t. II, p. 34. — M. Hauréau, *De la philosophie scholastique*, t. I, p. 261-263. — [2] *Geschichte der christlichen Philosophie*. Dritter Theil, p. 358, note 2.

marge par d'Amboise, et conserver l'ancienne leçon : *individualiter*. Selon le savant allemand, M. Cousin n'a pas apporté de suffisantes preuves à l'appui de la correction qu'il introduit. Nous aurions souhaité que M. Ritter eût discuté en détail, au lieu de la juger sommairement dans une note de six lignes, la correction proposée par l'éditeur d'Abélard. Nous rappellerons donc les raisons fournies par M. Cousin, afin qu'on en apprécie l'importance. La première, c'est que le mot *individualiter*, à l'endroit où on le place, est une naïveté ou un non-sens : une naïveté, s'il veut dire que l'universel ou le genre est individuellement dans chaque individu, ce qui n'a pas besoin d'être dit, et se comprend assez de soi-même, comme le remarque M. Ritter (*es versteht sich von selbst*); un non-sens, si l'on essaye de l'interpréter autrement, car alors il est impossible d'en tirer la moindre signification. Voilà donc le mot *individualiter* condamné, en quelque sorte, par son évidente absurdité. Que faire alors? Laisser un blanc dans le texte? Mais un des éditeurs d'Abélard nous offre une variante qu'il n'avait apparemment pas inventée, et qui a le double mérite de répondre exactement à l'une des théories réalistes, et d'expliquer de la façon la plus plausible la modification que Guillaume de Champeaux apporta, d'après Abélard, à sa première doctrine. Pourquoi ne pas l'accepter? En vérité, il ne lui manque plus qu'un titre à notre confiance, c'est d'être retrouvée dans quelque manuscrit; et jusque-là elle nous semble très-suffisamment établie. Avec le mot *individualiter*, M. H. Ritter ne se rend pas tout à fait compte de la victoire qu'Abélard prétend avoir remportée sur l'écolâtre de Saint-Victor : cet embarras est tout naturel; le texte, ainsi lu, obscurcit et embrouille tout. Mais, avec la variante de d'Amboise, la lumière se fait sur l'un des points les plus curieux de cette querelle mémorable.

Au total, nous sommes convaincu qu'Abélard obtint sur le réalisme, représenté par Guillaume de Champeaux, plus d'un avantage sérieux, et un dernier triomphe, qui fut décisif. Nous croyons, en outre, que sa force lui vint non pas seulement de son habileté consommée à se servir tantôt de l'autorité et tantôt du raisonnement, mais encore d'un commencement très-visible déjà d'observation et de psychologie, au moyen duquel il multipliait, diversifiait, renouvelait les textes d'Aristote, de Porphyre et de Boèce, et donnait à son argumentation cette vigueur et cette souplesse que personne ne peut communiquer à des raisons d'emprunt. Abélard parlait déjà en son propre nom; déjà il défendait quelque chose comme son idée ou sa découverte personnelle. Nous pourrions encore suivre la trace, ou plutôt la saillie de cette énergie naissante de l'esprit nouveau dans la polémique de maître Pierre

contre Roscelin. Mais sa critique du nominalisme se lie et se mêle étroitement à sa doctrine conceptualiste, et nous y arrivons.

CH. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Petitot, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 1er juin 1862.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences de l'Institut impérial de France et imprimés par son ordre. *Sciences mathématiques et physiques*, tome XVI. Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4° de 922 pages, avec sept planches. — Voici les titres des quatre ouvrages réunis dans ce volume : Mémoire sur le tonnerre en Éthiopie, par M. Antoine d'Abbadie; Essai sur la génération des courbes géométriques, et en particulier sur celle de la courbe du quatrième ordre, par

M. E. de Jonquières, capitaine de frégate; Mémoire sur la composition chimique des gaz rejetés par les évents volcaniques de l'Italie méridionale, par MM. Ch. Sainte-Claire Deville et Félix Leblanc; Traité pratique d'entomologie et de pathologie comparées de la psore ou gale de l'homme et des animaux domestiques, par MM. O. Delafond et H. Bourguignon.

Mémoires du marquis de Chouppes, lieutenant général des armées du roi, suivis des Mémoires du duc de Navailles et de La Valette, pair et maréchal de France, et gouverneur de monseigneur le duc de Chartres (1630-1682), revus, annotés et accompagnés de pièces justificatives inédites, par M. C. Moreau. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Techener, 1862, in-8° de XXVII-278-233 pages. — Ni les Mémoires du duc de Navailles, publiés en 1701, ni ceux du marquis de Chouppes, édités en 1753 par Duport-Dutertre, n'ont été compris dans les collections de Petitot ou de Michaud, quoiqu'ils fussent fort dignes d'y figurer. En les reproduisant avec des annotations nombreuses et de notables améliorations, M. Moreau a rendu un nouveau service aux études historiques, qui lui doivent déjà, entre autres travaux importants, la Bibliographie des Mazarinades et la publication des Mémoires de madame de La Guette. Le marquis de Chouppes, né vers 1612, mort en 1673, prit une part active, sinon brillante, aux événements de son temps. La Fronde tient une grande place dans ses Mémoires. L'auteur s'étend avec complaisance sur le rôle qu'il joua dans la guerre de Guyenne, et ses récits présentent, au sujet de l'accommodement du prince de Conti, des explications qu'on ne saurait trouver ailleurs. Il reçut, dans la conspiration de Cinq-Mars, quelques confidences de Louis XIII, du duc de Bouillon et du favori lui-même. Il commanda l'artillerie du prince de Condé dans les trois journées de Fribourg. Ami du maréchal de La Meilleraye, il connut les premières et les plus secrètes intrigues de la cour sous la régence d'Anne d'Autriche. Sur tous ces points il est curieux, et son témoignage paraît digne de foi. La carrière du maréchal de Navailles a eu plus d'éclat que celle du marquis de Chouppes, et ses Mémoires, où sa vie se trouve tout entière, ont été fréquemment cités. Les deux auteurs se sont trouvés mêlés aux mêmes événements, et leurs récits, qui ont entre eux plus d'un rapport de forme et de fond, se complètent réciproquement. On saura gré à M. Moreau d'avoir rapproché ces Mémoires, en soumettant les textes à une révision attentive et en y joignant des remarques intéressantes et des pièces justificatives dont quelques-unes sont inédites.

Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au XVIe siècle, rédigé par François Rabelais, commenté par le bibliophile Jacob et suivi d'un Essai sur les bibliothèques imaginaires, par Gustave Brunet. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Techener, 1862, in 8° de XVI-406 pages. — Un des chapitres les plus curieux du Pantagruel de Rabelais est celui qui a pour titre : « Comment Pantagruel « vint à Paris, et des beaulx livres de la librairie de Saint-Victor. » Les commentateurs n'avaient rien dit de satisfaisant sur ce prétendu catalogue de la bibliothèque Saint-Victor, où les titres des livres et les noms des auteurs sont travestis à dessein sous des dénominations équivoques ou imaginaires. Quelques-uns soupçonnaient bien que Rabelais avait voulu se moquer de bon nombre d'écrivains, et surtout des théologiens de son temps, mais personne encore n'avait pris la peine de chercher, ou n'avait réussi à trouver le sens et la portée de ses épigrammes. M. Paul Lacroix a demandé aux recherches historiques et bibliographiques la clef de cette nomenclature grotesque, et il est arrivé à constater que Rabelais, en inventant, ou plutôt en travestissant un titre de livre, a toujours eu sous les yeux ou dans la mémoire un livre réel, imprimé ou manuscrit. Ce travail, nécessairement basé sur des in-

ductions, était difficile, puisqu'il s'agissait de deviner la pensée de Rabelais et de rattacher cette pensée à l'existence de l'ouvrage qu'il avait voulu ridiculiser. Le nouveau commentateur a-t-il toujours rencontré juste? Il ne l'espère pas lui-même et nous ne voudrions pas l'affirmer; mais, ce qui n'est point contestable, c'est que, dans ses ingénieuses conjectures, M. Lacroix a donné de nouvelles preuves d'une érudition variée et d'une connaissance approfondie de la bibliographie du XVI^e siècle. Nous devons citer encore comme un bon travail l'ample notice qu'il a consacrée à la « véritable » bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, et qu'il a placée en tête de ce volume. L'ouvrage se termine par une intéressante étude de M. G. Brunet sur les bibliothèques imaginaires.

Grammatica de la lengua quiche. Grammaire de la langue quichée, espagnole-française..... tirée des manuscrits des meilleurs auteurs guatémaliens, ouvrage accompagné de notes philologiques et suivi d'un vocabulaire..... et du drame de Rabinal-Achi, texte quiché et traduction française en regard..... par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Imprimerie de M^{me} veuve Belin, à Saint-Cloud; librairie de Durand, à Paris, 1862. Deux parties en un volume grand in-8° de XVII-246 et 122 pages, avec planches de musique. — M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, auteur d'ouvrages importants sur l'Amérique, et entre autres d'une *Histoire des nations civilisées du Mexique*, a entrepris un « Recueil de documents dans les langues indigènes pour « servir à l'étude de l'histoire et de la philologie de l'Amérique ancienne, » et il a donné, comme premier volume de ce recueil, une traduction du *Popol-Vuh* ou *Livre sacré de l'antiquité américaine*. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui forme le second volume de la même collection; c'est une œuvre considérable, qui a le mérite de nous faire connaître à la fois la langue et la littérature des populations indigènes du Guatemala, au milieu desquelles l'auteur a longtemps résidé. La première partie comprend une grammaire de la langue quichée, comparée avec ses deux principaux dialectes, le cakchiquel et le tzutuhil. M. Brasseur a tiré parti, pour ce travail, des écrits composés sur le même sujet par des missionnaires espagnols au Guatemala, et restés inédits pour la plupart, notamment d'un manuscrit du P. F. Ximenès, intitulé : *Tesoro de las lenguas quiche, cakchiquel y tzutuhil*. Il a cru devoir donner sa grammaire en espagnol pour la rendre plus utile aux Européens qui habitent l'Amérique centrale; mais il y a joint la traduction française des exemples et des verbes; ses notes philologiques sont aussi écrites en français. Le vocabulaire qui suit la grammaire renferme, rangées dans l'ordre alphabétique, les racines du quiché et ses deux dialectes, avec l'indication de leurs principaux dérivés. La langue quichée est d'une grande régularité, et d'une telle richesse de formes, qu'il ne faut pas moins de vingt-quatre tableaux pour indiquer les verbes, noms, participes et adjectifs verbaux dérivant d'une seule racine monosyllabique. Le mode de formation des mots, qui se fait par des procédés fort différents des nôtres, offrira un grand intérêt aux philologues. Il n'y a point de genre : on désigne le féminin, dans les noms de personnes et d'animaux, par l'adjonction du mot *femme*. Les personnes sont invariables dans les verbes; les différences des temps sont marquées par des affixes liés aux pronoms personnels. Le système de numération est vicésimal, comme dans la langue mexicaine. Enfin M. Brasseur signale les rapports frappants de beaucoup de racines quichées avec celles des langues indo-européennes et surtout des idiomes germaniques. La seconde partie du volume comprend le texte et la traduction française du drame-ballet de Rabinal-Achi, une de ces représentations scéniques qui étaient autrefois en honneur et qui sont encore aujourd'hui en usage parmi les indigènes de l'Amérique centrale. Le sujet en est d'une extrême

simplicité et le mérite littéraire assez faible; mais c'est une curieuse peinture des mœurs et des usages des habitants du Guatemala à l'époque où remonte la scène du drame, c'est-à-dire, selon le savant traducteur, au XIII^e siècle de notre ère. M. Brasseur a joint au Rabinal-Achi un recueil d'airs indigènes notés, et l'a fait précéder d'un essai sur la poésie, la musique, la danse et l'art dramatique chez les Mexicains et les Guatémaltèques avant la conquête espagnole.

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1403-1461), par M. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des chartes, membre de la Société des Antiquaires de France, tome I^er. Imprimerie de Crété, à Corbeil; librairie de veuve J. Renouard, à Paris, in-8° de XVI-488 pages. — A l'exception de l'ouvrage de Baudot de Juilly, publié en 1697 (2 vol. in-12), et de celui de Fontanieu, resté manuscrit (Bibliothèque impériale, supplément français, 4805), il n'existe pas d'histoire spéciale du règne de Charles VII. M. Vallet de Viriville, qui a entrepris de nous donner un tableau complet de cette période si intéressante et si animée de nos annales, s'était préparé depuis longtemps à cette grande tâche par des travaux estimés sur le XV^e siècle. Son histoire de Charles VII, presque entièrement puisée aux sources originales, est une œuvre de sérieuse érudition. Le tome premier, le seul qui ait paru jusqu'ici, s'étend de 1403 à 1429, depuis la naissance de Charles VII jusqu'à la venue de Jeanne d'Arc. Nous reviendrons sur cette importante publication lorsqu'elle sera terminée.

Œuvres complètes d'Apulée, traduites en français par V. Bétolaud. Nouvelle édition, entièrement refondue. Paris, librairie de Garnier frères, deux volumes in-12, de XLVIII-500 et 630 pages. — La traduction des œuvres d'Apulée, par M. Bétolaud, a paru pour la première fois, en 1837, dans la bibliothèque latine-française de Panckoucke. En donnant aujourd'hui une nouvelle édition de ce savant travail, l'auteur l'a refondu et y a introduit des améliorations importantes. Nous devons citer surtout l'addition d'une notice sur la vie et les ouvrages d'Apulée, accompagnée d'un tableau synoptique des faits contemporains depuis l'année 114, époque de la naissance de cet écrivain, jusqu'en 184, ou 191, époque de sa mort. L'exacte et élégante version de M. Bétolaud comprend tous les ouvrages qui nous restent d'Apulée, savoir : les Métamorphoses, ou l'Âne d'or; les Florides; le Dieu de Socrate; la Doctrine de Platon; le Traité *de Mundo;* l'Apologie, et les fragments. Le texte latin est placé au bas des pages. Chaque ouvrage est précédé d'un avant-propos qui en explique l'esprit et en apprécie la valeur, et suivi de notes étendues où le traducteur a réuni toutes les indications nécessaires à l'intelligence du texte. On trouve, à la fin du second volume, une table alphabétique des noms et des matières, et un relevé des mots latins dignes de remarque.

Précurseurs et disciples de Descartes, par Émile Saisset, professeur d'histoire de la philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1862, in-8° de XV-471 pages. — M. Émile Saisset a rassemblé dans ce volume diverses études historiques se rapportant toutes à un même objet, c'est-à-dire à la philosophie de Descartes, tour à tour considérée dans ses origines, dans ses doctrines fondamentales et dans ses conséquences. Sans prétendre écrire une histoire complète du cartésianisme, il a préparé d'utiles matériaux à ceux qui voudraient entreprendre cette grande tâche. Dans la première étude, consacrée à Roger Bacon, l'auteur a très-habilement mis à profit les découvertes et les travaux qui ont récemment jeté une lumière nouvelle sur le célèbre moine anglais; il étudie ensuite Ramus et cherche à ramener dans de justes limites l'importance qu'on avait attribuée à ce réformateur. L'œuvre de Descartes lui-même est examinée avec tous

les développements que le sujet comporte. M. Saisset recherche quelle a été l'influence de Descartes sur Spinosa, dont il étudie les idées en les comparant avec celles de la cabale et de Maïmonide. En ce qui concerne la question compliquée de l'origine du panthéisme de Spinosa, il s'attache à démontrer que cette doctrine se trouve bien réellement en germe dans la philosophie de Descartes. Arrivé à Malebranche, il fait connaître plus intimement, soit d'après ses propres recherches, soit en se servant des travaux récents de M. Blampignon, la personne et le caractère du philosophe que l'on n'a pas craint de surnommer le Spinosa chrétien. L'ouvrage se termine par une étude de la réforme que Leibnitz a tenté de faire du cartésianisme et par quelques réflexions sur la philosophie allemande moderne.

Hegel et Schopenhauer, études sur la philosophie allemande moderne, depuis Kant jusqu'à nos jours, par A. Foucher de Careil. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1862, in-8° de XXXIX-386 pages. Ces nouvelles études philosophiques de M. Foucher de Careil ne méritent pas moins d'attention et obtiendront sans doute le même succès que les précédents travaux de l'auteur. On y trouve, après une critique approfondie de Hegel et de son école, l'appréciation des doctrines de Schopenhauer, philosophe fort peu connu en France, mais dont l'enseignement a exercé une grande influence au delà du Rhin. Dans un chapitre final, qui n'est pas la partie la moins intéressante de ce livre, M. Foucher de Careil constate que la philosophie allemande moderne, désenchantée des systèmes qui avaient prévalu chez elle depuis le commencement de ce siècle, semble vouloir rentrer dans les voies de la critique sérieuse et revenir au spiritualisme chrétien.

La Chanson d'Antioche, composée au XII° siècle, par Richard le Pèlerin, renouvelée par Graindor de Douai, au XIII° siècle, traduite par la marquise de Sainte-Aulaire. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1862, in-12 de XVII-452 pages. — M. Paulin Paris a publié, pour la prémière fois, en 1848 (Paris, Techener, 2 vol. in-12), le texte de la Chanson d'Antioche, accompagné de savants commentaires; mais la langue de nos vieux trouvères est difficilement comprise par ceux qui n'en ont pas fait une étude spéciale. M^me^ de Sainte-Aulaire a voulu mettre à la portée de tout le monde ce poëme intéressant à plus d'un titre, cette histoire partielle de la première croisade, racontée par un témoin oculaire. Sa traduction, d'une exactitude rigoureuse, laisse à l'original sa forme première et naïve, en faisant disparaître toute difficulté d'interprétation.

Histoire de la commune de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigée d'après les documents originaux et accompagnée de pièces justificatives inédites, par A. Germain, professeur d'histoire à la Falculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut. Montpellier, imprimerie de Martel, deux volumes in-8° de x-539 et 569 pages, avec une carte. — L'histoire du commerce de Montpellier est, à certains égards, pour la période du moyen âge, l'histoire même du commerce de la France, puisque c'est par Aigues-Mortes et Montpellier qu'avait lieu, avant l'acquisition de Marseille en 1481, la plus grande partie du commerce français avec les régions méditerranéennes. Le sujet de ce livre est donc d'un réel intérêt; M. Germain l'a traité avec l'érudition et la sagacité dont il avait déjà donné des preuves dans son *Histoire de la commune de Montpellier,* publiée il y a dix ans, et il a joint à son travail un grand nombre de pièces justificatives tirées des archives locales.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. Première série; méreaux des corporations de métiers; ouvrage orné de 200 gra-

vures. Paris, imprimerie de Boucquin, librairie d'Aubry, 1862, in-8° de 152 pages. — Cette collection vient d'être acquise par l'Empereur pour le musée de Cluny; c'est dire assez qu'elle a été jugée digne d'un sérieux intérêt au point de vue historique. La description qu'en donne M. Forgeais est bien faite et ne sera pas lue sans profit, lors même qu'on jugerait controversables quelques-unes de ses explications.

La mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims. Étude sur les mosaïques et sur les jeux de l'amphithéâtre, par M. Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims. Reims, imprimerie de Dubois; Paris, librairie de Dumoulin, 1862, in-8° de xv-427 pages avec 18 planches. — La mosaïque qui fait le principal sujet de cette publication a été découverte, avec beaucoup d'autres objets d'antiquité, dans des fouilles faites à Reims, en 1860, aux abords de la gare du chemin de fer. Plusieurs archéologues en ont déjà signalé l'intérêt; mais on en attendait une description complète, et le travail que nous annonçons ne laisse rien à désirer sur ce point. Cette mosaïque, qui représente quelques scènes des jeux de l'amphithéâtre, serait, suivant l'opinion de M. Loriquet, une œuvre de la fin du IIe siècle de notre ère. En décrivant les autres monuments du même genre trouvés à Reims dans divers temps, l'auteur a soin de déterminer quelles doivent être les conséquences de ces découvertes pour l'étude de la topographie de cette ville à l'époque gallo-romaine. On remarquera encore dans ce volume deux dissertations pleines de recherches, l'une sur les mosaïques en général, l'autre sur les jeux de l'amphithéâtre chez les Romains.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, par M. Ernest Desjardins, troisième et quatrième année. Paris, imprimerie de Donnaud, librairie de Dunaud, 1862, 2 volumes in-8° de XXIII-256 et XXIII-223 pages. — On sait avec quel soin sont rédigés ces comptes rendus et quelle source précieuse d'information ils offrent aux érudits. M. Ernest Desjardins les publie par livraisons mensuelles dont la réunion forme chaque année un volume accompagné d'une table alphabétique des auteurs d'ouvrages, mémoires, communications et rapports faits ou présentés pendant l'année à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, soit par les membres, soit par les étrangers. Les années 1859 et 1860 viennent de paraître. L'éditeur annonce la prochaine publication du volume contenant les comptes rendus de l'année 1861.

Archives de l'art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de M. Anatole de Montaiglon. *Compléments et tables*. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Dumoulin, 1862, in-8° de 234 pages. — Ce volume complète la première série d'un recueil dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler l'importance. Il contient plusieurs documents supplémentaires et une table alphabétique de tous les noms cités dans les douze volumes de la première série. Cette table, très-étendue et faite avec soin, facilitera les recherches dans ces archives, où se trouvent épars tant de faits et de renseignements.

Histoire du palais de Compiègne, chroniques du séjour des souverains dans ce palais, écrite, d'après les ordres de l'Empereur, par J. Pellassy de l'Ousle, bibliothécaire du palais de Compiègne, ancien membre du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris. Paris, Imprimerie impériale, 1862, grand in-4° de XI-367 pages, avec planches. — Cet ouvrage important, et d'une exécution typographique remarquable, est divisé en quatre parties, savoir : 1° une introduction dans laquelle sont présentés les faits relatifs à l'histoire de la ville, et qui peuvent rendre

plus facile à comprendre tout ce qui se rapporte au palais (époque mérovingienne); 2° premier livre, les palais de Charlemagne et de Charles le Chauve; 3° second livre, le château fondé par Charles V jusqu'à sa réédification par Louis XV; 4° troisième livre, le palais actuel depuis 1850 jusqu'en 1860. En tête de chaque page sont indiquées les époques historiques; au bas, les sources où l'auteur a puisé. Le volume est terminé par la collection des pièces justificatives, précédée d'une note détaillée du séjour des souverains au palais de Compiègne, depuis Clovis jusqu'à nos jours.

Recherches archéologiques à Éleusis, exécutées dans le cours de l'année 1860, sous les auspices des Ministères de l'Instruction publique et d'État, par François Lenormant. Recueil des inscriptions. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1862, in-8° de 420 pages. — Ce recueil comprend, outre les textes des inscriptions trouvées à Éleusis par M. Fr. Lenormant, une interprétation développée de chacun de ces monuments épigraphiques. L'auteur nous apprend, dans une note, que toutes les inscriptions provenant des fouilles exécutées à Éleusis, au nom du Gouvernement français, forment dans cette ville un petit musée spécial où les voyageurs archéologues peuvent les étudier en tout temps.

Esquisse économique. Fragments de timinomie, par Paul Jacovenco. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de B. Duprat, 1862, in-12 de 72 pages. — « Déterminer rigoureusement le sens que l'on doit attacher à l'idée de *valeur,* base de « toute science économique, » tel est le but principal que s'est proposé l'auteur de cet opuscule. Définissant la *valeur* « l'idée que chacun se fait des choses par rapport « à ses *besoins* et par rapport aux *obstacles* qu'il doit vaincre pour en avoir la jouissance, » il en tire par conclusion cette loi mathématique que « la valeur est un produit dont le besoin et l'obstacle sont les facteurs. » Cette formule peut avoir son avantage pour simplifier ou éclairer certaines théories économiques, mais on n'adoptera pas aisément la plupart des propositions avancées accessoirement par M. Jacovenco, surtout ses définitions de la vérité et de la morale.

Annuaire des faits. — Première année. Résumé universel, chronologique et alphabétique des événements de 1861; par J. Mavidal. Paris, imprimerie de W. Remquet, librairie de Benjamin Duprat, 1862, in-18 de VIII-229 pages. — Ce petit recueil, conçu d'après un plan nouveau, et puisé à de bonnes sources d'informations, est un résumé concis et substantiel des événements de l'année. On y trouve, outre les faits qui sont du domaine de l'histoire proprement dite, un grand nombre de renseignements intéressants, relatifs aux arts, à la littérature et aux sciences. Le volume se termine par une table alphabétique destinée à faciliter les recherches.

Galerie bourguignonne, par Ch. Muteau, docteur en droit, et Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon. Tome troisième. Dijon, librairie de Picard; Paris, librairie de Dumoulin, 1862, in-16 de 371 pages. — Ce volume termine une publication comprenant des notices biographiques sur les hommes remarquables de la Bourgogne jusqu'en 1789. C'est un travail exact et judicieux. Nous louerons surtout les auteurs de s'être bornés aux indications utiles, mérite assez rare dans les ouvrages consacrés de nos jours aux illustrations locales de nos départements. MM. Muteau et Garnier reconnaissent avoir amplement mis à profit l'excellente *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne,* de Philibert Papillon. Ils ne pouvaient suivre un meilleur guide; on les approuvera de s'être attachés simplement à l'abréger et à le compléter jusqu'à l'époque de la révolution, en ce qui concerne les écrivains.

Relation de l'expédition de Chine en 1860, rédigée au Dépôt de la guerre, d'après les documents officiels, sous le ministère de S. Exc. le maréchal comte de Randon,

étant directeur le général Blondel. Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4° de 202 pages, avec atlas. — Cette relation officielle est précédée d'un résumé des événements qui ont amené l'expédition de Chine, et suivie d'un appendice contenant la traduction de divers documents chinois trouvés dans le palais d'été de Yuen-min-yuen.

Campagne de l'Empereur Napoléon III en Italie, 1859, rédigée au Dépôt de la guerre, d'après les documents officiels, étant directeur le général Blondel, sous le ministère de S. Exc. le maréchal comte de Randon, 1860-1861. Paris, imprimerie impériale, 1862, grand in-4° de 385 pages, avec deux atlas.

Principes d'archéologie pratique. Traité de la réparation des églises, par Raymond Bordeaux. Évreux, imprimerie de Hérissey; Paris, librairie de Durand, 1862, in-12 de XI-399 pages. — Le but de ce livre est de rassembler les notions les plus nécessaires aux personnes que peuvent intéresser, à divers titres, la réparation et l'ornementation des monuments du moyen âge, particulièrement des édifices religieux. Après des considérations très-judicieuses sur les principes généraux et les convenances de l'art religieux, l'auteur étudie toutes les questions de détail qui se rattachent à l'entretien des églises soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, à leur décoration et à leur ameublement.

Histoire de Montmirail en Brie... depuis l'année 1311 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Boitel, chanoine de la cathédrale de Châlons-sur-Marne. Montmirail, imprimerie et librairie de Brodard, 1862, in-12 de 435 pages.

HOLLANDE.

Exercitationes criticæ in poeticis et prosaicis quibusdam Atticorum monumentis; accedit descriptio codicis Ambrosiani, quo continetur fragmentum Onomastici Pollucis, cum præcipuarum lectionum elencho; scripsit Henricus van Herwerden. Hagæ Comitum, apud Martinum Nijhoff. Paris, chez Durand, in-8° de XII-200 pages. — Les remarques critiques de M. Van Herwerden se rapportent aux œuvres d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Thucydide, de Démosthène et d'Eschine.

Confessionale ou *Beichstpiegel nach den zehn geboten,* reproduit en fac-simile, d'après l'unique ouvrage conservé au Museum Meermanno-Westreenianum, par E. Spanier, lithographe de S. M. le Roi, avec une introduction par J. W. Holtrop, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque royale et directeur du Museum Meermanno-Westreenianum. La Haye, Martinus Nijhoff. Paris, Aug. Durand, in-4°.

ITALIE.

Annali delle edizione e delle versioni dell' Orlando Furioso et d'altri lavori al poema relativi, per Ulisse Guidi. Bologna, 1861, in-8° de IX-223 pages. — Un catalogue des nombreuses éditions du poëme de l'Arioste a été publié en 1753 par Mazzuchelli, dans le premier volume de ses *Scrittori d'Italia;* un autre a été donné par Girolamo Baruffaldi en 1786; et un travail du même genre a été fait de nos jours par Melzi, dans sa *Bibliothèque des romans et poëmes romanesques d'Italie;* mais ces diverses nomenclatures avaient besoin d'être complétées et continuées. M. Ulisse Guidi s'est chargé de cette tâche et l'a remplie avec un soin dont les bibliographes lui sauront gré. Après l'énumération et la description de toutes les éditions italiennes du Roland

furieux, il indique les traductions ou imitations qu'on en a faites dans les diverses langues de l'Europe, et les ouvrages relatifs à l'Arioste et à son poëme.

Egesta e i suoi monumenti, lavoro storico-archeologico del cav. Giovanni Fraccia; — *Preventiva sposizione di taluni monumenti segestani inediti, e di talune nuove ricerche archeologiche*, del cav. Giovanni Fraccia. Palermo, Fr. Nocera, 1859-1861, 2 vol. in-8° de 161 et 44 pages avec deux planches. — M. Fraccia, de Palerme, s'est livré à de longues recherches pour rétablir l'histoire et décrire les monuments de l'ancienne Ségeste (Egesta). Le volume qu'il a publié en 1859 comprend la partie historique de son travail, c'est-à-dire les annales de cette ville depuis sa fondation (au XIVe ou au XIIIe siècle avant J. C.) jusqu'aux derniers temps de son existence. Cette étude, peu étendue, mais très-méthodique, atteste beaucoup d'érudition. La seconde partie de l'ouvrage traitera de la topographie et des monuments. Il n'en a paru jusqu'ici qu'un fragment contenant une savante description de dix monnaies inédites de Ségeste.

SUISSE.

Supplément au Recueil d'antiquités suisses, par M. le baron de Bonstetten. Lausanne, imprimerie de G. Bridel; Paris, librairie de Dumoulin; in-folio de 28 pages avec vingt-trois planches. — M. le baron de Bonstetten a fait paraître en 1855, sous le titre de *Recueil d'antiquités suisses*, une description intéressante des principales pièces de sa collection, riche surtout en monuments de l'époque romaine et de l'époque burgonde. Le supplément qu'il publie aujourd'hui décrit et reproduit, dans de fort belles planches coloriées, les objets d'antiquités récemment découverts dans les fouilles de Tiefenau et d'Anet, et qui sont aujourd'hui au musée de Berne ou dans la collection de l'auteur.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1862.

Lectures on the science of language, delivered at the Royal Institution of Great Britain, in april, may and june 1861, by Max Müller, second edition, revised, London, 1862, 8°, VIII-416 p.
Leçons sur la science du langage, professées à l'Institution royale de la Grande-Bretagne[1], *en avril, mai et juin 1861,* seconde édition, revue et augmentée par M. Max Müller, correspondant de l'Institut impérial de France.

PREMIER ARTICLE.

Parmi les philologues contemporains les plus habiles, il en est bien peu d'aussi compétents que M. Max Müller pour traiter de la science du langage. Personne n'a donné plus de gages d'érudition et de talent.

[1] L'Institution royale de la Grande-Bretagne est une sorte d'Athénée où sont professés des cours sur toute espèce de sujets, mais surtout des cours de sciences naturelles. Fondé, il y a plus de trente ans, par George IV, cet établissement réunit un auditoire très-choisi et très-sérieux. Les savants les plus distingués en tout genre y sont appelés tour à tour pour y exposer devant un public bienveillant, mais fort bon juge, le résumé de leurs travaux et de leurs théories. C'est à ce public que se sont adressées les neuf leçons qui forment l'ouvrage de M. Max Müller. L'ouvrage même est dédié aux membres de l'université d'Oxford qui ont soutenu M. Max Müller de leurs votes dans la réunion du 7 décembre 1860. Il s'agissait de donner la succession à la chaire de sanscrit laissée vacante par la mort de M. H. H. Wilson. Nous avons exprimé notre profond regret que l'université n'eût pas fixé son choix sur M. Max Müller. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1861, page 60.)

A des travaux profonds et assidus, il joint une excellente méthode et une très-vive intelligence des questions. Il publie la magnifique édition du Ṛig-Véda, et en même temps il est l'auteur de l'*Histoire de l'ancienne littérature sanscrite*, qui nous a révélé tant de faits nouveaux et précis sur les temps primitifs de l'Inde et sur toute l'exégèse védique[1]. Par d'infatigables recherches, il sait découvrir et préparer de précieux matériaux, et, tout ensemble, il réunit le très-rare mérite de construire avec ces matériaux des édifices élégants et solides. Des qualités si diverses sont trop souvent séparées; et, dans le domaine de la philologie, comme ailleurs, les inventeurs ont en général besoin que leurs idées passent par des mains étrangères pour recevoir toute la clarté dont elles sont susceptibles et entrer dans le domaine commun. M. Max Müller est de ces érudits qui joignent l'art du style à de vastes connaissances, et qui peuvent démontrer pleinement ce qu'ils ont appris. Il sait rattacher les investigations de détail à des idées supérieures qui les coordonnent et qui les éclaircissent. Dans tous les sujets, c'est un avantage très-grand; mais c'en est un particulièrement, quand il s'agit d'une science qui tient par tant de côtés à tout ce qu'il y a dans la nature humaine de plus essentiel, de plus délicat et de plus obscur.

M. Max Müller a bien raison de dire dans sa préface[2] qu'il ne s'adresse pas seulement aux philologues, mais, en outre, aux philosophes, aux historiens, et même aux théologiens. « Cette science, qui fait profession de « ne s'occuper que des mots, nous révèle qu'il y a dans les mots bien « plus que ne l'avait soupçonné d'abord notre philosophie. » La science du langage plonge tout à la fois aux sources les plus reculées du passé de l'humanité, et aux facultés les plus cachées de l'esprit humain; elle interroge les langues vivantes et mortes; elle interroge l'histoire et la psychologie. Elle emprunte ses documents authentiques et merveilleux à tous les peuples, à toutes les races anciennes ou modernes, et aussi aux puissances mystérieuses de notre intelligence. Mais son œuvre est difficile autant qu'elle est importante, et, pour l'accomplir, même en partie, on n'est jamais doué de trop de ressources ni de moyens.

Comme la science du langage est toute récente, puisqu'elle compte

[1] J'ai consacré une suite d'articles à cet ouvrage, si remarquable bien qu'on en ait contesté quelques résultats. (*Journal des Savants*, août 1860 à janvier 1861.) — [2] Préface des *Leçons sur la science du langage*, page VII. Dans ces quelques mots de préface, l'auteur nous avertit que les leçons données par lui à l'Institution royale sont le résumé des cours qu'il a professés, à plusieurs reprises, dans sa chaire de l'université d'Oxford, et il ne prétend en faire qu'une introduction à la science immense qu'il essaye d'inaugurer.

tout au plus un demi-siècle et qu'elle n'a pas encore reçu tout à fait droit de cité, le premier soin qui occupe M. Max Müller, c'est de légitimer ses justes prétentions et de la classer définitivement. Le but en est aujourd'hui assez peu fixé pour que son nom même varie quelquefois; on l'appelle indifféremment philologie comparée, grammaire comparative, science de l'étymologie, phonologie, glossologie, linguistique, etc.[1] Avec l'auteur, nous préférons le nom plus compréhensif et plus clair de *science du langage*, et l'on finira certainement par ne la plus désigner autrement, bien que ses dénominations puissent changer selon les points de vue d'où on l'envisage.

Quant à son caractère général, M. Max Müller n'hésite pas à la ranger parmi les sciences physiques, et sa conviction est si bien arrêtée, qu'il combat avec de grands développements les objections qu'on peut faire à cette théorie. Ces objections sont de deux espèces. Le sujet de toute science naturelle, peut-on dire d'abord, est nécessairement immuable; les œuvres de la nature ne changent point; elles posent sans cesse sous nos yeux, restant toujours les mêmes; et c'est là ce qui fait surtout la certitude des sciences physiques, qui se décorent du beau nom, plus ou moins mérité, de sciences exactes. Or le langage ne présente point cette immuabilité durable. Des langues s'éteignent, tandis que d'autres surgissent; elles sont soumises à de perpétuelles révolutions; la forme des mots s'altère continuellement dans un même idiome; et, outre cette modification constante des mots, les dialectes les plus divers surgissent des langues qui disparaissent, et ils entretiennent la vie par les rejetons qu'ils produisent avec une sève que rien ne doit épuiser. Ajoutez que le langage est l'œuvre de l'homme, et que, sous ce rapport aussi, il doit cesser de paraître une œuvre de la nature.

Cette seconde objection a pour elle les suffrages les plus imposants; mais M. Max Müller se contente, dans ces considérations préliminaires, de protester contre la valeur d'un tel argument. Il y doit revenir plus tard, et le problème de l'origine du langage est réservé pour la conclusion de ses théories les plus élevées et les plus neuves. Mais, pour l'autre objection, qui refuse à la science du langage le titre de science physique, parce que le langage est, au sein de l'humanité, dans un continuel et irrésistible progrès, l'auteur croit l'écarter en remarquant que ce progrès

[1] Le mot de *linguistique*, en français, est barbare, comme le fait observer M. Max Müller (page 4); mais, à part ce défaut de forme, il serait très-convenable, et il signifie précisément la même chose que *science du langage*. Il a, de plus, le mérite de la concision. Mais, cependant, je ne crois pas qu'il soit bon de l'adopter, et sa difformité même est un outrage à la science qu'il prétend désigner.

même ne dépend pas des hommes. Il y a, soit dans l'altération des mots, qui transforme peu à peu toute langue, soit dans la germination féconde des dialectes, des lois nécessaires auxquelles l'homme ne peut rien et qu'il subit le plus souvent à son insu, tout en pouvant s'en rendre compte, après de bien tardives observations. L'effort des individus est absolument impuissant à faire une langue, et il n'est que ridicule lorsque, parfois, ils le tentent[1]. L'action commune des peuples, en fait de langage, est, au contraire, infaillible; mais elle est toute spontanée, et n'a nulle conscience d'elle-même. Les dialectes poussent, comme poussent les plantes, par une force mystérieuse et intime dont les nations n'ont pas plus le secret que ne l'ont les végétaux. Ainsi le langage participe des œuvres de la nature, et la science qui l'étudie doit prendre place parmi les sciences naturelles, et non parmi les sciences historiques. Il est vrai qu'elle se lie plus intimement à l'histoire que toute autre science physique, M. Max Müller en convient; mais, pour cela, elle ne cesse pas d'en être tout à fait distincte et indépendante.

Chez nous, cette classification de la science du langage n'excite pas tout à fait le même intérêt que chez nos voisins. Il semble même qu'elle ne fait guère de doute à nos yeux, et nous n'avons pas le moindre embarras à ranger la science du langage parmi les sciences morales. Auprès de certains esprits prévenus, c'est peut-être une recommandation et une faveur pour elle d'être admise dans le cercle des sciences physiques. Mais, pour ceux qui n'ont pas ce préjugé et cet engouement, c'est méconnaître tout à fait le vrai caractère de la science du langage que de la mettre côte à côte avec la botanique, et même avec la physiologie. Notre Académie des sciences physiques et mathématiques serait fort étonnée qu'on la chargeât de cette étude, et c'est à deux autres classes de notre Institut qu'elle serait infailliblement renvoyée.

Du reste, peu importe : physique ou morale, la science du langage n'en est pas moins une science véritable. Elle repose désormais sur les faits les plus certains, et ce sera une gloire pour le dix-neuvième siècle

[1] M. Max Müller rappelle, à ce sujet (page 38), deux anecdotes assez connues et très-démonstratives. L'empereur Tibère fait une faute de grammaire devant Marcellus, qui la relève vivement. Un autre grammairien, Capiton, soutient que le mot prononcé par cette auguste bouche est très-bon latin, et que, s'il ne l'est pas, il le deviendra bientôt. Marcellus, meilleur grammairien que courtisan, répond : « Capiton est un menteur; car, si tu peux, César, donner le droit de cité à des hommes, « tu ne peux pas le conférer à des mots. » Au concile de Constance, l'empereur Sigismond, en s'adressant à l'assemblée, fit le mot *schisma* du féminin; et, sur la critique qui lui en fut adressée, il prétendit que le latin d'un empereur valait bien celui des moines. C'était possible; mais il ne valait pas celui de la grammaire.

de l'avoir inaugurée, lorsque les siècles précédents l'ont si vainement cherchée, ou n'ont fait que la pressentir, sans pouvoir la réaliser. Jusqu'à présent son rôle avait été fort modeste, et c'est à peine si son nom avait été prononcé. Malgré les travaux éminents qui ont servi à la fonder et qui ont jeté un grand éclat, surtout en Allemagne[1], on ne savait guère, en général, que ces travaux pussent constituer une science nouvelle, non moins sûre qu'aucune autre. On admirait de très-grands résultats partiellement obtenus; mais on ne remarquait pas assez que tous ces détails concouraient à un ensemble, jusque-là confusément entrevu, et un jour il s'est trouvé qu'en les réunissant ils ont formé tout naturellement une étude spéciale, parfaitement régulière dans ses procédés, et digne à tous égards du plus sérieux intérêt. Parmi ceux qui auront constaté et facilité l'avénement de la nouvelle science, M. Max Müller comptera comme un de ses patrons les plus autorisés et les plus brillants.

Il a consacré une bonne partie de son ouvrage à établir les titres de la science qu'il pratique avec tant de succès, et à montrer par quels pas successifs elle est arrivée au point où nous la voyons aujourd'hui. Il distingue dans toutes les sciences trois degrés principaux par lesquels elles passent nécessairement, et qu'a franchis celle du langage, ainsi que toutes les autres. Les langues sont d'abord, chacune à part, cultivées pour elles-mêmes. Des esprits observateurs et réfléchis essayent d'analyser, avec plus ou moins de bonheur, l'idiome qu'ils parlent et qui sert d'expression à leur pensée. C'est ce que M. Max Müller appelle l'état empirique de la science du langage, et c'est le premier degré qu'elle traverse et où elle est très-longtemps restée chez la plupart des peuples, même les plus intelligents et les plus philosophiques. Un peu plus tard, à la connaissance réfléchie de l'idiome qu'on parlait, on a joint la connaissance d'idiomes voisins et différents. Au lieu d'une seule langue, on en a étudié plusieurs. Dès lors on a pu les comparer, et, le cercle s'étendant peu à peu, on est parvenu à classer les langues selon leurs affinités et leurs dissemblances. C'est le second degré de la science; c'est la classification. Enfin, le troisième degré, c'est la théorie, qui, de l'étude approfondie de chaque langue particulière et des relations des langues les unes aux autres, tire des conclusions générales et démontrées sur cette prodigieuse faculté du langage, que l'homme, seul parmi tous les

[1] Je ne veux pas dire que la France aussi n'y ait pas pris sa part, et il me suffirait de citer les ouvrages d'E. Burnouf, sans oublier celui de M. Ernest Renan sur l'*Origine du langage*.

animaux, possède et emploie, bien qu'en ignorant presque toujours de quel privilége presque divin il est investi.

Pour bien faire comprendre ce qu'il entend par l'empirisme dans la science du langage, M. Max Müller trace à grands traits l'histoire de la grammaire depuis les Grecs jusqu'à nous. Il montre les philosophes, Platon et Aristote, entre autres, essayant les premiers de distinguer les diverses parties du langage et leur donnant des noms qu'elles ont en partie conservés. Il passe aux écoles d'Alexandrie, et il y trouve avec raison le berceau de l'art grammatical, tel que nous l'enseignons encore de nos jours, après l'avoir reçu des Romains, qui eux-mêmes l'avaient appris des Grecs [1], depuis Cratès de Pergame (159 avant J. C.) et Denys de Thrace, disciple d'Aristarque, le fameux éditeur d'Homère; car c'est Homère qui a été l'occasion des études grammaticales de la savante Alexandrie, de même que c'est le Véda qui a été l'origine de tous les travaux des grammairiens hindous, si justement admirés par M. Max Müller [2].

Mais si les Hindous et les Grecs ont fait ce premier pas, ils n'ont jamais pu arriver jusqu'au second; malgré tout leur génie et quelques intuitions assez heureuses [3], ils n'ont jamais songé à classifier les langues. Et cela se conçoit sans peine. Quand on a pour le reste du genre humain, qu'on connaît fort mal, le mépris aveugle et sans bornes que les uns ressentaient pour les Mletchhas et les autres pour les barbares, on s'inquiète médiocrement de savoir quelle langue ils parlent. On est même bien près de croire qu'ils n'ont pas du tout de langage; et, dans ces races dédaigneuses et exclusives, les noms qu'on applique aux étrangers les représentent à peu près comme des muets qui ne savent point

[1] Le tableau que M. Max Müller trace de la culture grecque à Rome, dès le temps de la première guerre punique, mérite d'être lu tout entier dans son livre, où il ne tient, d'ailleurs, qu'un petit nombre de pages. Il est difficile de rappeler d'une manière plus concise et plus frappante tous les emprunts que Rome fit à la Grèce, et l'ardeur vraiment extraordinaire qu'elle porta dans ces études. Les plus grands personnages de la République, les Scipions, et, à leur exemple, Cicéron, César, Varron, Pompée, etc. en faisaient leurs délices. On sait que César avait composé un ouvrage sur la langue latine, et qu'il l'écrivit pendant la guerre des Gaules. — [2] Nous pourrions faire à M. Max Müller le reproche de n'avoir consacré que quelques lignes (pages 80 et 110) aux grammairiens hindous, tout en exaltant leur incomparable mérite. — [3] C'est ainsi que Platon, dans le *Cratyle*, page 3 de la traduction de M. V. Cousin, remarque que les Grecs pourraient bien avoir emprunté leur langue aux barbares, qui sont plus anciens qu'eux, et il rapproche quelques mots grecs et phrygiens, qui sont les mêmes. M. Max Müller est surpris qu'un génie aussi observateur que celui d'Aristote ait fait si peu d'observations sur les langues.

se faire entendre[1]. Mais, si les étrangers sont des muets, ceux qui les écoutent avec tant de malveillance sont, on peut dire, des sourds, et M. Max Müller s'étonne avec raison qu'un homme sagace comme César n'ait pas été frappé des analogies évidentes que les langues de la Gaule et de la Germanie offraient avec le latin[2]. C'est le même préjugé qui avait fermé les oreilles des compagnons d'Alexandre trois siècles auparavant, et les Romains, aux bords du Rhin, n'étaient pas plus inattentifs que les Grecs ne l'avaient été sur les bords de l'Indus.

Le christianisme, en considérant l'humanité tout entière comme une seule famille et en abaissant devant l'égalité religieuse toutes les barrières de peuples et de races, vint changer le cours de ces idées étroites et farouches; mais M. Max Müller va trop loin en affirmant que, sans le christianisme, la science du langage n'aurait jamais pu naître[3]. La preuve, c'est qu'il a fallu encore quinze ou seize siècles au moins après l'ère chrétienne pour que cette science commençât en réalité ses premières études et ses premiers bégayements. Le moyen âge tout entier l'a ignorée aussi complétement que l'antiquité, tout pénétré qu'il était du sentiment chrétien; et c'est seulement avec la Renaissance que l'on voit apparaître des essais informes, qui mettent encore trois cents ans à découvrir la véritable voie. Le christianisme est assez grand pour qu'on ne lui attribue que les mérites qu'il a, et je ne crois pas qu'il ait beaucoup favorisé la philologie comparée.

Je ne voudrais pas, par une autre exagération, soutenir qu'il l'ait entravée; mais M. Max Müller est dans le vrai quand il dit que « ce qui « a retardé longtemps les progrès de la science du langage, ce fut cette « idée que l'hébreu avait été la langue primitive de l'humanité, et que, « par conséquent, toutes les langues devaient dériver de celle-là[4]. »

[1] M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, 2e édition, page 83. Les Grecs appelaient les barbares ἄγλωσσοι; les Hindous ne traitaient pas mieux les Mletchhas, et plus d'un peuple moderne, les Germains, les Polonais, les Turcs, en font autant à l'égard des peuples étrangers. (Voir M. Ernest Renan, *De l'origine du langage*, 2e édition, page 180.) — [2] M. Max Müller, p. 122, cite le verbe *avoir*, qui est presque identique en latin et en goth. César avait dû entendre perpétuellement prononcer ce mot, et il n'a rien remarqué. — [3] « Lorsque l'on eut appris à regar- « der tous les hommes comme des frères, alors, et seulement alors, la variété du « langage humain se présenta comme un problème qui exigeait une solution aux « yeux des observateurs intelligents; et c'est là ce qui fait que je date le début réel « de la science du langage du premier jour de la Pentecôte. » (M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, 2e édition, p. 123.) Il est bien vrai qu'à partir de ce jour une lumière nouvelle a été répandue sur le monde, et que tous les problèmes posés dans l'antiquité ont été transformés; mais celui du langage était encore bien éloigné. — [4] *Id. ibid.* p. 128.

Comme les Pères de l'Église, saint Jérôme, Origène et une foule d'autres, avaient propagé cette croyance, les philologues du XVI^e siècle se donnèrent une peine infinie pour la démontrer. Sur cette route, il n'y avait que des faux pas de possibles, et les érudits y perdirent leurs veilles, à peu près comme les astronomes ont tourné dans un cercle perpétuel d'erreurs tant qu'ils ont admis que la terre occupait le centre du monde. C'est M. Max Müller lui-même qui fait cette ingénieuse comparaison[1]. Il est bien certain que le *Pater*, traduit dans une multitude croissante de langues, permit et provoqua des rapprochements féconds, auxquels on n'avait pas pensé jusque-là; mais ces traductions sont relativement très-récentes, et ce fut en partie à la Réforme qu'on les dut[2], bien qu'on en ait fait plus tard et qu'on en fasse encore aujourd'hui un très-utile emploi. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau, on ne citerait pas un seul mot qui confère cette suprématie à l'hébreu; loin de là, comme l'hébreu est, avec toutes les autres langues, sorti de la confusion de Babel, il s'ensuit nécessairement qu'il n'avait pas été le langage d'Adam ni celui de toute la terre, à une époque où la terre, dit-on, ne parlait qu'une langue unique. La vanité des rabbins a pu être intéressée fort sincèrement à défendre quelque temps ces hypothèses chimériques; mais on eut à leur égard trop de crédulité et trop de ménagements, inspirés par une piété qui n'avait pas assez de lumières.

Quoiqu'on n'eût pas fait un sérieux progrès sur ce chemin, l'entêtement n'en continuait pas moins, et il semblait d'autant plus tenace, qu'il était moins heureux. Ce fut Leibniz qui eut la gloire d'attaquer le préjugé, avec toute l'autorité qui s'attachait à ses travaux et à ses découvertes. A son avis, il y avait autant de motifs pour faire de l'hébreu la langue primitive du genre humain que pour croire, avec un savant d'Anvers[3], que le hollandais était celle du paradis. Mais cette opinion de

[1] M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, 2^e édition, p. 129. Les études des théologiens au XVI^e siècle eurent cependant ce grand avantage qu'ils s'appliquèrent à comparer plusieurs langues sémitiques entre elles : l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, etc. et qu'ils parvinrent ainsi à mieux fixer les limites et les affinités de la famille sémitique. — [2] Le *Pater* fut publié en quatorze langues par Bibliander, en 1548; en trente-six langues, en 1591; en quarante langues, en 1592; en cinquante langues, en 1593. L'Oraison Dominicale est aussi la base du *Mithridate* d'Adelung, au début de notre siècle. — [3] Ce savant patriote est Jean Gorop Becan, qui publia son livre à Anvers en 1580; mais il n'est pas le seul qui se soit [illegible] de ces illusions. André Kempe, dans son ouvrage sur la langue du paradis, a soutenu que Dieu parlait suédois à Adam. Un auteur espagnol, J. B. Erro, a réclamé pour le basque, dans son ouvrage intitulé *le Monde primitif*, publié en 1814

Leibniz, toute grave qu'elle était, n'aurait pas suffi pour détruire ces étranges systèmes, s'il ne s'était appliqué à donner lui-même un meilleur exemple. Il indiqua la seule méthode qui fût à suivre, et qui consistait, pour cette science comme pour toute autre, à recueillir d'abord le plus de faits possible et à les bien constater[1]. Selon lui, il fallait commencer par les langues vivantes, qu'on avait sous la main; il fallait les comparer et les classer, afin de remonter ensuite de proche en proche, et avec quelque sûreté, aux langues plus anciennes d'où elles descendaient. Leibniz faisait donc appel à tous ceux qui pouvaient lui procurer des documents : missionnaires, voyageurs, commerçants, ambassadeurs. Il intéressait même les princes à son entreprise; et M. Max Müller cite avec une juste admiration la lettre qu'il écrivait à Pierre le Grand en 1713, pour que le czar fît faire des dictionnaires ou tout au moins de simples vocabulaires de toutes les langues inconnues ou inétudiées qui se parlaient dans son vaste empire. Leibniz voulait qu'on obtînt dans ces idiomes des traductions des dix Commandements de Dieu, de l'Oraison dominicale, du Symbole des Apôtres, etc. et il voyait à ces collections la plus grande utilité, soit pour la philologie, soit pour l'histoire et la politique, soit surtout pour la religion[2].

Mais ce qui fait le plus grand honneur au gouvernement russe, c'est que l'idée de Leibniz ne fut pas négligée et qu'on la poursuivit avec la plus louable persévérance durant près d'un siècle. Plusieurs ouvrages attestent que Pierre le Grand avait en effet donné des ordres qui ne furent pas oubliés[3]; mais, ce qui est encore plus remarquable, c'est que la grande Catherine mit la main à l'œuvre avec une ardeur digne d'un philologue de profession, et qu'elle travailla personnellement au dictionnaire universel qui devait être le résultat définitif des conseils de Leibniz. Elle fit envoyer à tous ses ambassadeurs, à une foule de savants, et jusqu'à Washington lui-même, une liste de 285 mots dont la traduction comparée devait être faite dans toutes les langues. Le premier volume

C'était une vieille doctrine que le chapitre métropolitain de Pampelune avait établie dans le XVIIe siècle. (Voir M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, p. 131.) — [1] M. Guhrauer, *Vie de Leibniz*, t. II, p. 127 et 129. — [2] Leibniz lui-même a composé un ouvrage spécial, *Collectanea etymologica*, qui se rapporte surtout aux langues germaniques, et où il indique le premier tout le parti qu'on pourrait tirer du goth et d'Ulphilas. Les travaux de Leibniz en ce genre ne sont pas irréprochables, sans doute; mais, absorbé par tant d'autres occupations, il n'avait que bien peu de temps à y donner, et M. Max Müller a bien raison de dire que, s'il eût pu réaliser tous ses plans, la science du langage serait née un siècle plus tôt. — [3] On peut citer les ouvrages de Strahlenberg (1730), Messerschmidt (1739), Bachmester (1773), etc. (Voir M. Max Müller, page 139)

Comme les Pères de l'Église, saint Jérôme, Origène et une foule d'autres, avaient propagé cette croyance, les philologues du XVI[e] siècle se donnèrent une peine infinie pour la démontrer. Sur cette route, il n'y avait que des faux pas de possibles, et les érudits y perdirent leurs veilles, à peu près comme les astronomes ont tourné dans un cercle perpétuel d'erreurs tant qu'ils ont admis que la terre occupait le centre du monde. C'est M. Max Müller lui-même qui fait cette ingénieuse comparaison[1]. Il est bien certain que le *Pater*, traduit dans une multitude croissante de langues, permit et provoqua des rapprochements féconds, auxquels on n'avait pas pensé jusque-là; mais ces traductions sont relativement très-récentes, et ce fut en partie à la Réforme qu'on les dut[2], bien qu'on en ait fait plus tard et qu'on en fasse encore aujourd'hui un très-utile emploi. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau, on ne citerait pas un seul mot qui confère cette suprématie à l'hébreu; loin de là, comme l'hébreu est, avec toutes les autres langues, sorti de la confusion de Babel, il s'ensuit nécessairement qu'il n'avait pas été le langage d'Adam ni celui de toute la terre, à une époque où la terre, dit-on, ne parlait qu'une langue unique. La vanité des rabbins a pu être intéressée fort sincèrement à défendre quelque temps ces hypothèses chimériques; mais on eut à leur égard trop de crédulité et trop de ménagements, inspirés par une piété qui n'avait pas assez de lumières.

Quoiqu'on n'eût pas fait un sérieux progrès sur ce chemin, l'entêtement n'en continuait pas moins, et il semblait d'autant plus tenace, qu'il était moins heureux. Ce fut Leibniz qui eut la gloire d'attaquer le préjugé, avec toute l'autorité qui s'attachait à ses travaux et à ses découvertes. A son avis, il y avait autant de motifs pour faire de l'hébreu la langue primitive du genre humain que pour croire, avec un savant d'Anvers[3], que le hollandais était celle du paradis. Mais cette opinion de

[1] M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, 2[e] édition, p. 129. Les études des théologiens au XVI[e] siècle eurent cependant ce grand avantage qu'ils s'appliquèrent à comparer plusieurs langues sémitiques entre elles : l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, etc. et qu'ils parvinrent ainsi à mieux fixer les limites et les affinités de la famille sémitique. — [2] Le *Pater* fut publié en quatorze langues par Bibliander, en 1548; en trente-six langues, en 1591; en quarante langues, en 1592; en cinquante langues, en 1593. L'Oraison Dominicale est aussi la base du *Mithridate* d'Adelung, au début de notre siècle. — [3] Ce savant patriote est Jean Gorop Becan, qui publia son livre à Anvers en 1580; mais il n'est pas le seul qui se soit fait de ces illusions. André Kempe, dans son ouvrage sur la langue du paradis, a soutenu que Dieu parlait suédois à Adam. Un auteur espagnol, J. B. Erro, a réclamé pour le basque, dans son ouvrage intitulé *le Monde primitif*, publié en 1814

Leibniz, toute grave qu'elle était, n'aurait pas suffi pour détruire ces étranges systèmes, s'il ne s'était appliqué à donner lui-même un meilleur exemple. Il indiqua la seule méthode qui fût à suivre, et qui consistait, pour cette science comme pour toute autre, à recueillir d'abord le plus de faits possible et à les bien constater[1]. Selon lui, il fallait commencer par les langues vivantes, qu'on avait sous la main; il fallait les comparer et les classer, afin de remonter ensuite de proche en proche, et avec quelque sûreté, aux langues plus anciennes d'où elles descendaient. Leibniz faisait donc appel à tous ceux qui pouvaient lui procurer des documents : missionnaires, voyageurs, commerçants, ambassadeurs. Il intéressait même les princes à son entreprise; et M. Max Müller cite avec une juste admiration la lettre qu'il écrivait à Pierre le Grand en 1713, pour que le czar fît faire des dictionnaires ou tout au moins de simples vocabulaires de toutes les langues inconnues ou inétudiées qui se parlaient dans son vaste empire. Leibniz voulait qu'on obtînt dans ces idiomes des traductions des dix Commandements de Dieu, de l'Oraison dominicale, du Symbole des Apôtres, etc. et il voyait à ces collections la plus grande utilité, soit pour la philologie, soit pour l'histoire et la politique, soit surtout pour la religion[2].

Mais ce qui fait le plus grand honneur au gouvernement russe, c'est que l'idée de Leibniz ne fut pas négligée et qu'on la poursuivit avec la plus louable persévérance durant près d'un siècle. Plusieurs ouvrages attestent que Pierre le Grand avait en effet donné des ordres qui ne furent pas oubliés [3]; mais, ce qui est encore plus remarquable, c'est que la grande Catherine mit la main à l'œuvre avec une ardeur digne d'un philologue de profession, et qu'elle travailla personnellement au dictionnaire universel qui devait être le résultat définitif des conseils de Leibniz. Elle fit envoyer à tous ses ambassadeurs, à une foule de savants, et jusqu'à Washington lui-même, une liste de 285 mots dont la traduction comparée devait être faite dans toutes les langues. Le premier volume

C'était une vieille doctrine que le chapitre métropolitain de Pampelune avait établie dans le XVII[e] siècle. (Voir M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, p. 131.) — [1] M. Guhrauer, *Vie de Leibniz*, t. II, p. 127 et 129. — [2] Leibniz lui-même a composé un ouvrage spécial, *Collectanea etymologica*, qui se rapporte surtout aux langues germaniques, et où il indique le premier tout le parti qu'on pourrait tirer du goth et d'Ulphilas. Les travaux de Leibniz en ce genre ne sont pas irréprochables, sans doute; mais, absorbé par tant d'autres occupations, il n'avait que bien peu de temps à y donner, et M. Max Müller a bien raison de dire que, s'il eût pu réaliser tous ses plans, la science du langage serait née un siècle plus tôt. — [3] On peut citer les ouvrages de Strahlenberg (1730), Messerschmidt (1739), Bachmester (1773), etc. (Voir M. Max Müller, page 139)

du dictionnaire impérial parut à Saint-Pétersbourg, en 1787[1]; il contenait 200 langues, dont 51 européennes et 149 asiatiques. Une seconde édition, parue quatre ans plus tard, les portait à 280 environ.

C'est à ces recherches, issues directement de Leibniz, que M. Max Müller rapporte les deux grands ouvrages qui ont marqué les premières années de notre siècle : le Catalogue d'Hervas et le Mithridate d'Adelung[2]. Il leur fait à l'un et à l'autre une part équitable; mais il signale aussi leurs défauts, et le principal, c'est que la science, malgré d'incontestables progrès, est encore si peu avancée, qu'Hervas et Adelung en sont toujours à classer les langues géographiquement. Non pas que les affinités intimes leur échappent tout à fait; et Hervas, en particulier, attache bien plus d'importance au système grammatical qu'à la ressemblance des mots; il circonscrit parfaitement la famille sémitique, même la famille finnoise et polynésienne, et il indique les rapports du sanscrit et du grec. Mais, dans Hervas et dans Adelung, la méthode de classification n'est pas trouvée; tout est confus : « Les différents idiomes, dit « M. Max Müller, semblaient flotter comme des îles sur l'océan du lan« gage humain ; ils ne s'agglöméraient pas pour se former en plus vastes « continents. C'est là une période fort critique dans l'histoire de toute « science ; et, s'il n'était pas survenu un heureux accident, qui, comme « une étincelle électrique, fit cristalliser en formes régulières tous ces « éléments flottants, il est plus que douteux que ces longues listes de « langues et de dialectes, examinés et décrits dans les ouvrages d'Hervas « et d'Adelung, eussent pu soutenir longtemps l'intérêt des philologues[3]. »

Cette étincelle, on le devine, fut la découverte du sanscrit. Parfaitement connu de quelques courageux missionnaires, qui avaient vécu dans l'Inde, le P. Roberto de Nobili, dès le début du XVII[e] siècle, le P. Pons, au milieu du siècle suivant, et le P. Paulin de Saint-Barthélemy, qui publia, en 1790, la première grammaire sanscrite parue en Europe, le sanscrit était resté à peu près inaperçu, lorsqu'en 1784 la fondation de la Société asiatique de Calcutta vint donner à cette étude une immense impulsion. William Jones, Wilkins, Carey, Forster, Colebrooke, la rendirent bientôt accessible à l'érudition euro-

[1] Le titre, fort significatif, était : *Glossarium comparativum linguarum totius orbis.* M. Max Müller, page 140, cite une lettre très-curieuse de Catherine à Zimmermann, 9 mai 1785. — [2] Le *Catalogue des langues* d'Hervas parut en 1800, six volumes petit in-4°, en espagnol. Le premier volume du *Mithridate,* le seul que l'auteur ait pu faire paraître lui-même, est de 1806 ; les trois autres, publiés par Vater et Adelung le fils, parurent de 1809 à 1817, en allemand. — [3] M. Max Müller *Lectures on the science of language,* 2[e] édition, page 142.

péenne[1], et l'on pénétra tout à la fois dans la grammaire et la littérature de cette langue, qui ne se parlait déjà plus au temps de l'expédition d'Alexandre, mais qui avait produit de nombreux dialectes dans l'Inde, et qui n'avait jamais cessé d'y être écrite, à peu près comme le latin l'avait toujours été dans notre occident. William Jones, avec le coup d'œil du génie, avait à peine regardé l'idiome des Brahmanes, qu'il annonçait au monde savant que le grec et le latin, le goth et le celte, et le persan, étaient de la même famille que le sanscrit, et que toutes ces langues dérivaient d'une source commune.

Quelque éclatante que fût la lumière, quelque péremptoire que fût la démonstration, la vieille philologie eut beaucoup de peine à se rendre. Lord Monboddo, auteur d'ouvrages considérables sur l'origine du langage et sur l'ancienne métaphysique, consentit bien à avouer, sur la foi de son ami Wilkins, l'étroite parenté du sanscrit et du grec ; mais il n'en continua pas moins de soutenir que l'un et l'autre étaient des dialectes de cette antique langue sacrée de l'Égypte qu'Osiris avait portée dans l'Inde, de même qu'il soutenait que l'espèce humaine descendait primitivement d'une famille de singes[2]. L'obstination de Dugald Stewart céda encore bien moins, et il essaya de démontrer formellement que toute la langue et la littérature sanscrites n'étaient qu'un mensonge et une fourberie de la part d'astucieux Brahmanes, imitateurs des Grecs et des Romains[3]. Les esprits sensés ne se laissèrent pas séduire à ces aberrations, et, dès 1808, l'ouvrage de Frédéric Schlegel *Sur la langue et la sagesse des Indiens* avait dissipé tous les nuages, non pas seulement auprès des philologues, mais encore auprès des lettrés[4].

[1] La fondation de la Société asiatique de Calcutta est due surtout à William Jones, et Varren Hastings eut la gloire de l'autoriser. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1859, page 389.) Les premières publications furent la traduction de la Bhagavadguîtâ, en 1785, par Wilkins, et son *Hitopadêsa*, en 1787. William Jones traduisit Sakountalâ en 1789, cinq ans avant sa mort. Les premières grammaires, destinées à suppléer à l'insuffisance du père Paulin de Saint-Barthélemy, furent celles de Colebrooke, 1805, de Carey, 1806, de Wilkins, 1808, Forster, 1810, etc. — [2] M. Max Müller, *id.* pages 157 et suivantes. Je n'aurais pas rappelé les rêveries de lord Monboddo, si elles ne servaient pas à prouver où en pouvait venir la philologie sur les traces de Court de Gébelin, et sous la conduite du matérialisme. Les ouvrages de lord Monboddo forment plus de dix volumes. — [3] Dugald Stewart, *Conjectures sur l'origine du sanscrit*, dans ses œuvres, tome III. Je ne sais si Dugald Stewart, mort en 1827, a jamais senti jusqu'à quel point il s'était trompé. — [4] M. Max Müller, *id.* page 162, trouve qu'entre l'ouvrage de Frédéric Schlegel et celui d'Adelung, parus à deux ans l'un de l'autre, il y a autant de distance qu'entre le système de Ptolémée et celui de Copernic ; Frédéric Schlegel découvrit un nouveau monde.

A partir de ce moment, on se précipita dans la voie nouvelle, et bientôt parurent Bopp, Guillaume de Humboldt, Guillaume de Schlegel, Pott, Grimm, Rask, Eugène Burnouf, et tant d'autres, dont les travaux, moins illustres, ont été cependant fort utiles. Des sociétés philologiques se formèrent pour seconder et accroître les efforts des individus; et, en moins de vingt ans, on obtint les plus vastes et les plus solides conquêtes. Les langues qui avaient joué le plus grand rôle sur la scène de l'histoire furent rattachées les unes aux autres par les liens les plus étroits et les plus clairs. On constata que le sanscrit, le zend, le grec, le latin, le celte, le goth, l'allemand, le lithuanien, le slave, avec tous les dialectes qui en dérivent, ne forment qu'une famille. Mais, comme, dans chacune de ces langues, sources de tant d'autres, on observait certaines formes plus simples et plus primitives que celles mêmes du sanscrit, on en dut conclure évidemment que la langue sanscrite n'était pas la mère des autres, mais seulement leur sœur aînée. On est remonté ainsi à une langue primordiale, dont toutes celles de la famille indo-européenne ne sont que des branches issues d'un même tronc, dont l'existence est incontestable, mais dont il ne nous est rien resté. Cette langue a été parlée jadis par nos ancêtres sur les hauts plateaux de l'Asie centrale, au nord-ouest de l'Inde, avant que les essaims de la grande race se fussent dispersés de l'orient à l'occident [1].

Outre ces conséquences, qui intéressent l'histoire au moins autant que la philologie, la découverte du sanscrit en eut deux autres qui concernent plus spécialement la classification des langues. On ne se contenta plus des relations générales qu'on avait indiquées entre elles; mais, l'analyse devenant de plus en plus exacte, on les rangea par familles distinctes et régulièrement isolées, dans le large cercle de la parenté commune. En second lieu, on poussa plus loin que les ressemblances verbales, auxquelles on s'était d'abord tenu, et l'on reconnut que le signe essentiel d'affinité était le système grammatical, et non pas les mots. Les vocables pouvaient avoir les mêmes formes sans que l'origine fût la même; mais l'identité de grammaire est une preuve infaillible de l'identité originelle [2].

[1] Ces grandes données sur le passé de notre race indo-européenne sont désormais acquises à la science; mais il reste toujours cette question de savoir comment des pays qui ont pu fournir à de telles émigrations sont aujourd'hui si peu habitables Il faut cependant admettre qu'avant la séparation de la grande famille, il s'y était formé une immense agglomération; car il n'y a que des peuples entiers qui puissent émigrer à de si énormes distances. Une autre question encore est de savoir comment il n'a rien subsisté sur les lieux mêmes de la langue primordiale. Tout cela nous reporte très-haut dans le passé du genre humain. — [2] M. Max Müller, *Lec-*

Ces deux principes de classification par la famille et par la grammaire sont assez importants pour que M. Max Müller s'efforce de les mettre en pleine lumière, et il éclaircit sa pensée par un exemple pris dans des langues qui nous sont les plus familières. Tout le monde sait que les langues dites romanes, l'italien, le provençal, le valaque, le français, l'espagnol, le portugais, etc. dérivent du latin, et qu'elles composent une famille. Mais Raynouard, qui a d'ailleurs tant fait pour l'étude des langues néo-latines, a commis ici une erreur. Dans un enthousiasme bien concevable, il a soutenu que la langue provençale était la fille unique du latin, et que le français, l'italien et le reste venaient du provençal. Selon lui, le latin avait d'abord subi cette seule transformation durant les premiers siècles du moyen âge, et c'était ensuite le provençal qui avait enfanté les langues que nous parlons. Veut-on savoir la valeur réelle de cette théorie? Qu'on regarde à la grammaire; et, comme on trouvera dans le français des formes qui se rapprochent beaucoup plus du latin que celles du provençal, ne serait-ce que la conjugaison du verbe *être*[1], on en peut conclure hardiment que le français ne vient pas du provençal. Il est sorti tout aussi bien que lui du latin, par des procédés indépendants, à la même époque, ou peut-être à une époque antérieure. La même épreuve, appliquée au latin relativement au grec, ou au grec relativement au sanscrit, donnera des résultats identiques, et l'on arrive ainsi à classer les langues soit par familles séparées, soit généalogiquement.

Mais, si la classification généalogique est la plus satisfaisante, elle n'est pas toujours possible; et il faut se garder de prétendre l'appliquer partout et sans exception, même à des idiomes qui ont entre eux beaucoup de rapports. Ainsi l'anglais actuel est issu évidemment de l'anglo-saxon, et l'on peut remonter sans peine jusqu'à l'idiome de Beowulf, au VII^e^ siècle de notre ère. Mais on ne peut pas aller au delà sur le sol même de l'Angleterre, et il faut alors passer sur le continent, d'où venaient les Saxons, les Angles et les Jutes. L'on arrive ainsi aux côtes septentrionales de l'Allemagne, où subsistent encore des dialectes du bas allemand assez semblables à l'anglais : le frison, le hollandais, le flamand. Mais le bas allemand ne vient pas, comme on l'a cru plus

tures on the science of language, 2^e^ édition, page 168. Le second principe est la suite nécessaire du premier, comme le remarque l'auteur; et peut-être aurait-on pu dès lors confondre les deux principes en un seul, et dire que c'est la grammaire qui doit décider de la classification. — [1] Ainsi les formes françaises : *Nous sommes, vous êtes, ils sont,* ressemblent bien plus au latin que les formes provençales : *Sem, etz, son.* (M. Max Müller, *ibid.* p. 169 et suiv.)

d'une fois, du haut allemand, et il vivait à côté de lui, comme l'attestent des monuments du IXe siècle[1]. Le haut allemand et le bas allemand ne se rattachent pas davantage à une même langue, qui aurait été la langue commune des Teutons. On aurait pu le croire sans trop d'invraisemblance; mais la découverte de la Bible d'Ulphilas[2] a prouvé que le goth du IVe siècle n'avait pu donner naissance ni au bas allemand des Saxons, ni au haut allemand de Charlemagne. Le goth est à l'un et à l'autre comme le provençal, dépouillé de la supériorité que Raynouard lui attribuait faussement, est aux autres langues néo-latines. C'est une branche tout aussi distincte que la branche scandinave, qu'on trouve dans la Norwége, la Suède, le Danemark et l'Islande, et qui, dans la famille teutonique, ne se distingue pas moins que le haut et le bas allemand[3].

Ainsi tous les dialectes germaniques, tels que nous les connaissons aujourd'hui, dérivent de quatre sources principales : le goth, le haut et bas allemand, et le scandinave. Mais dire, en remontant encore plus haut, qu'ils sont issus d'une seule et unique langue teutonique, c'est, jusqu'à présent, une simple conjecture, que les grammairiens ont inventée pour faciliter leurs explications et leurs théories. En fait, rien ne prouve qu'il ait existé une langue primitive des Teutons.

C'est par ce scrupuleux examen que M. Max Müller essaye de classer tous les rameaux de la famille indo-européenne. Nous ne le suivrons pas dans ces détails, et il nous suffira de dire qu'il en reconnaît en Europe cinq principaux : le germain, le latin, le grec, le celte, le slave; et seulement deux en Asie, le sanscrit et le zend, qui ont plus de rapport entre eux qu'aucun des autres[4]. Il est à peine besoin d'ajouter que chacune de ces branches a produit des dialectes nombreux, entourés eux-mêmes de nombreux patois.

Mais la grammaire comparée ne se contente pas de la classification des langues; elle pousse beaucoup plus loin sa délicate et sûre analyse,

[1] Le principal monument de ce genre est une sorte de poëme épique sur le Sauveur, composé pour les Saxons convertis. Il n'a pas encore été publié. (M. Max Müller, *ibid.* p. 176.) — [2] M. Max Müller a résumé tous les renseignements qu'on possède sur le grand évêque des Goths, et il pense qu'Ulphilas a dû naître en 311, et qu'il est mort à Constantinople en 381, *ibid.* page 180. — [3] Il ne faut pas confondre le bas allemand et le plat allemand. Ce dernier est un allemand très-défiguré, tandis que le bas allemand est l'idiome parlé dans les parties septentrionales de l'Allemagne et dans les Pays-Bas; ce n'est qu'une différence géographique et non une différence essentielle. — [4] L'auteur a cru devoir répondre assez longuement à des questions qui tendent à mettre en doute l'antiquité de la littérature sanscrite. Il semble que désormais le temps de ces discussions est passé. (Voir M. Max Müller, *ibid.* pages 201 à 204.)

et, pour chaque langue, elle s'applique et réussit très-souvent à fournir les explications les plus curieuses des éléments divers dont les mots sont composés. Afin de montrer la méthode et la puissance de ces investigations, aussi certaines qu'étendues, M. Max Müller prend deux exemples, et il se demande comment le verbe anglais *I love* fait à l'imparfait *I loved*, et comment le verbe français *j'aime* fait au futur *j'aimerai*. D'où vient qu'un simple *d* et la terminaison *ai* ont exprimé ici le passé et là le futur?

A cette question, l'ancienne philologie, telle qu'on la pratiquait encore au XVIIIe siècle, n'aurait pas manqué de répondre que ces terminaisons, ajoutées au radical, venaient d'une convention faite, à une époque quelconque, entre quelques familles et quelques tribus, s'accordant à désigner par là soit la notion du passé, soit la notion de l'avenir. Mais M. Max Müller objecte avec grande raison que, pour faire des conventions de ce genre, il fallait avoir déjà un langage où existaient préalablement toutes ces inflexions qui constituent la déclinaison et la conjugaison des mots avec toutes leurs nuances. Un autre système, un peu moins hypothétique, mais encore inadmissible, expliquerait ces terminaisons par la force germinatrice et intime des langues, qui produit les inflexions comme elle produit tout le reste. Mais la nouvelle grammaire comparative ne s'arrête pas à ces théories abstraites; et, dans une simple lettre, dans une syllabe, elle constate toute une longue histoire philologique, beaucoup plus claire et beaucoup plus authentique que l'histoire ordinaire des peuples les mieux connus. Ces flexions, qui ont modifié la fin des mots et leur ont conféré un certain sens spécial, ont été autrefois elles-mêmes des mots indépendants, qui sont venus se joindre aux radicaux primitifs. Il y a des langues où ce procédé est resté encore tout à fait à nu; et, par exemple, en chinois, le pluriel des noms et les cas se forment par la simple apposition d'un mot, qui a d'ailleurs sa signification propre quand il est employé isolément. Dans nos langues, ces mots suffixes, précisément à cause de la place qu'ils occupaient dans le composé, se sont altérés, et, la voix les laissant en quelque sorte tomber, ils sont devenus presque méconnaissables[1]; mais, par

[1] M. Max Müller (*Lectures on the science of language*), p. 223 et suiv. a cité quelques-unes de ces altérations les plus singulières, où il suffit d'une lettre échappée à la destruction phonétique pour reconstruire tout un mot. Ainsi, en anglais, *yesr*, pour *yes sir; yesm*, pour *yes madam*. Le mot *dame* lui-même est une très-forte corruption, soit du mot latin *domina*, soit du masculin *dominus*, comme dans *vi-dame*. M. Max Müller cite encore d'autres altérations non moins étranges. *Al ó'm*, pour *all of them*, dans l'idiome de Dorsetshire; *I midden*, pour *I may not; I coo-*

des rapprochements bien faits, on peut les restituer à leur forme primitive.

Ainsi, pour nous renfermer dans le cercle des langues romanes, nous trouverons de quoi expliquer la forme des futurs français. En effet, on peut remarquer qu'en espagnol et en provençal la terminaison apparente du futur est toujours employée comme un mot indépendant, et qu'elle n'est pas jointe encore à l'infinitif. En espagnol, on dit: *hacer lo he*, pour signifier *je ferai;* en provençal, de même, *dir vos ai*, pour signifier *je vous dirai.* On trouve également, en latin, *habeo dicere*, qui ne signifiait d'abord que *j'ai à dire*, et qui en vint successivement à signifier *je dirai.* En français, la tournure *je vais dire* est déjà presque un futur, et la combinaison évidente qu'elle forme nous sert à comprendre la combinaison plus obscure qui s'est faite dans nos futurs ordinaires. De tous ces faits incontestables, la grammaire comparative peut conclure avec certitude que la terminaison *ai* des futurs français n'est pas autre chose que la première personne de l'auxiliaire *avoir*, dérivé lui-même de l'*habeo* latin. *J'aimer-ai* se décompose en *j'ai-à-aimer;* et cette terminaison monosyllabique, qui, d'abord, ne semblait être presque rien, cachait cependant une lente et profonde élaboration, qui ne s'est faite qu'avec les siècles.

Le *d* des imparfaits anglais est un peu plus mystérieux. L'anglo-saxon, auquel on remonte en partant de l'anglais actuel, ne fournit pas une explication complète; mais, dans le goth[1], les modes du passé sont formés par l'adjonction évidente du parfait d'un radical correspondant au verbe *do* anglais, et à son passé *did.* La grammaire comparative en conclut donc, aussi sûrement que pour les futurs français, que *I loved* vient de *I love did;* et alors le *d* de *loved* se justifie tout aussi bien que l'exposant un peu plus développé de nos futurs, composé de deux lettres au lieu d'une.

Ces deux exemples suffisent pour montrer comment procède la grammaire comparée, et combien ses méthodes sont positives dans cette analyse des mots, qu'on peut assimiler assez convenablement à une analyse chimique[2]. On est parvenu de cette façon à expliquer presque toutes les

den, pour *I could not.* Dans toutes les langues, la prononciation vulgaire produit de ces déformations. — [1] M. Max Müller (*ibid.* page 231) a donné la conjugaison du verbe goth *nasjan*, nourrir, qui fait au prétérit : *nas-i-da, nas-i-dês, nas-i-da;* au duel : *nas-i-dêdu, nas-i-dêtuts;* et au pluriel : *nas-i-dêdum, nas-i-dêduth, nas-i-dêdun.* Le subjonctif de ce prétérit est formé de la même manière à peu près. L'anglo-saxon, qui a la racine *ner*, au lieu de *nas*, la combine sous des formes analogues. — [2] M. Max Müller, *ibid.* p. 217.

formes grammaticales et tout le matériel des langues indo-européennes. Le sanscrit, le grec, le latin et le goth y ont été surtout utiles; mais parfois le zend, le celte et le slave jettent des clartés inattendues sur des mots que les quatre autres langues ne peuvent pas dissoudre.

D'une autre part, il sort de ces belles et fortes études des conséquences qui intéressent encore plus l'histoire que la philologie. Ainsi il est aujourd'hui constaté que l'édifice grammatical de toutes les langues de la famille âryenne était arrêté dans ses principales assises avant que la séparation des races eût eu lieu, puisque, au fond, la dérivation, la déclinaison et la conjugaison sont identiques, et que les différences ne sont que des dégénérescences successives de sons. Il y a donc eu une période antérieure, où chacun de ces mots à demi détruits, qui ne sont plus aujourd'hui que des exposants grammaticaux, avait une existence et une signification indépendantes. Cette période, qui s'enfonce dans les plus lointaines obscurités, s'est terminée avant que le sanscrit devînt du sanscrit, avant que le grec devînt du grec; mais elle a été tout aussi réelle et tout aussi nécessaire que la période des antiques forêts d'où sont venus les bancs inépuisables de la houille[1]. En comparant les six langues romanes, on pourrait reconstituer en partie le latin, si le latin nous était inconnu. De même, en comparant le sanscrit, le zend, le grec, le latin, le goth, le celte et le slave, on peut y rapprocher une foule de mots qui ont la même figure et le même sens. Ils existaient donc évidemment avant que le peuple primitif des Âryas se fût dispersé; et ces mots, convenablement interprétés, peuvent nous apprendre où en était la civilisation de ce peuple avant qu'il quittât son berceau. « C'est ainsi que ce langage nous révèle que les Âryas de- « vaient mener la vie de nomades agriculteurs; ils savaient labourer la « terre, faire des routes, construire des vaisseaux, tisser la toile, bâtir des « maisons. Ils avaient rendu domestiques bon nombre d'animaux, la « vache, le cheval, le chien, le mouton; ils connaissaient l'art de traiter « les métaux pour les usages de la paix et ceux de la guerre. Ils avaient « reconnu les liens du sang et du mariage. Ils obéissaient à des rois et à « des chefs; la distinction du juste et de l'injuste était fixée par des lois. « Ils avaient l'idée d'un être divin et ils l'invoquaient sous une foule de « noms[2]. »

[1] Max Müller, *ibid.* p. 234. J'ai tenu à reproduire ces très-justes et très-frappantes images de l'auteur. Ce ne sont pas de simples ornements de style; non-seulement elles plaisent à l'esprit, et le délassent dans ces graves théories; mais, comme ces images sont très-bien choisies et très-claires, elles font mieux pénétrer dans les profondeurs du sujet. — [2] M. Max Müller, *id. ibid.* page 237.

Mais je laisse ces considérations historiques, tout intéressantes qu'elles peuvent être, pour revenir à la philologie et pour remonter, avec M. Max Müller, aux éléments constitutifs du langage antérieurs à toutes les formes grammaticales qui en sont sorties.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Suite de l'histoire des études sur le cerveau.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Aristote a très-peu connu le cerveau. Il le décrit si mal, que ses commentateurs s'y perdent. « Ce que l'on trouve, dit-il, en ouvrant la tête, « c'est le cerveau; il est placé dans la partie antérieure. Les animaux qui « ont un cerveau, c'est-à-dire tous ceux qui ont du sang [2] et encore ceux « du genre des mollusques, l'ont généralement placé de la même ma- « nière; mais le cerveau de l'homme est beaucoup plus considérable que « celui des autres animaux proportionnellement à la grandeur de son « corps [3]. » Et voilà, tout de suite, un trait digne d'Aristote, de ce vaste coup d'œil qu'il a porté sur toutes choses. Non-seulement le cerveau de l'homme est plus grand que celui de tous les autres animaux *proportionnellement*, il l'est *absolument*. L'éléphant et la baleine ont seuls le cerveau plus grand que l'homme; le rhinocéros, l'hippopotame, le pongo, le gorille, malgré leur énorme taille, l'ont plus petit que lui [4].

Aristote continue : « Le cerveau est toujours composé de deux lobes, « indépendamment du cervelet, qui est placé au-dessous, et dont la « forme paraît, soit à la vue, soit au toucher, différente de celle du cer- « veau. Le derrière de la tête est creux et vide dans tous les animaux,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 221. — [2] Entendez *qui ont du sang rouge*. Aristote appelle animaux *qui n'ont pas de sang* ceux qui ont le sang blanc. — [3] *Histoire des animaux*, p. 39. (Traduction de Camus.) — [4] Voyez mon précédent article, p. 225.

« mais plus ou moins selon le volume de leur tête. » Qu'a voulu dire Aristote par ce *creux*, par ce *vide du derrière de la tête ?* Sprengel traduit, avec plus d'apparence de raison, « Il existe dans la tête un espace « vide ; » et il ajoute : « Je ne partage pas l'opinion de ceux qui repro-« chent à Aristote d'avoir admis une cavité dans la partie postérieure de « la tête [1]. » A la bonne heure. Mais Sprengel ne remarque pas que, quelques lignes au-dessous du passage que je viens de rapporter, Aristote parle du véritable vide du cerveau. « Le cerveau, dit-il, a d'ordinaire « un petit vide dans le milieu de sa masse. »

Sur le cerveau, Galien est admirable. De l'époque où vivait Aristote à celle où vécut Galien, il s'était fait, en anatomie, un travail immense. Galien ne se borne plus à l'extérieur du cerveau ; il en décrit tout l'intérieur, et avec un détail qui est fait pour nous étonner : les ventricules, la voûte à trois piliers, les lignes qui se remarquent à la surface inférieure de cette voûte et qu'il compare aux cordes d'une lyre, les glandes pinéale et pituitaire, l'*infundibulum* ou l'entonnoir, les corps cannelés, les couches optiques, les cornes d'Ammon ou pieds d'hippocampe, les *nates* et *testes* ou les tubercules quadrijumeaux, l'appendice vermiforme du cervelet, les deux commissures (l'antérieure et la postérieure), le conduit que Sylvius a nommé l'*aqueduc*, et qui communique du troisième au quatrième ventricule, la protubérance annulaire qu'on a nommée plus tard le *pont de Varole*, les cuisses et les bras de la moelle allongée, etc. etc.

Aristote niait la continuité du cerveau avec les nerfs des sens. « Quel est « ce langage ? s'écrie Galien. Je rougis même aujourd'hui de citer cette pa-« role. N'entre-t-il pas dans l'une et l'autre oreille un nerf considérable [2] ? « Ne descend-il pas, de chaque côté, du nez une partie de l'encéphale [3] « bien plus importante que celle qui se rend aux oreilles ? Chacun des « yeux ne reçoit-il pas un nerf mou [4] et un nerf dur [5], l'un s'insérant à « sa racine, l'autre sur les muscles moteurs ? N'en vient-il pas quatre à « la langue : deux mous [6] pénétrant par le palais, et deux durs [7] descen-« dant le long de chaque oreille ? Donc tous les sens sont en rapport avec « l'encéphale, s'il faut ajouter foi aux yeux et au tact [8]. »

Le savoir de Galien nous révèle le travail de ses prédécesseurs, et parti-

[1] *Histoire de la médecine*, t. I, p. 389. — [2] *Nerfs acoustiques.* — [3] Aujourd'hui les *nerfs olfactifs.* — [4] *Nerfs optiques.* — [5] *Nerfs oculo-moteurs communs.* — Galien distinguait deux espèces de nerfs : les *mous*, pour les sensations, et les *durs*, pour les mouvements. — [6] *Nerfs linguaux.* — [7] *Grands hypoglosses.* — [8] *De l'usage des parties*, t. I, p. 533. (Traduction de M. Daremberg, traduction savante, et, ce n'est pas trop dire, digne de Galien.)

culièrement celui des deux grands anatomistes auxquels il a le plus emprunté : Hérophile et Érasistrate. Il les cite souvent tous deux, surtout Érasistrate, qu'il combat aussi plus souvent, d'où je conclus qu'Érasistrate a dû vivre après Hérophile. C'est évidemment celui des deux qui, au temps de Galien, régnait dans l'école. C'était un autre Pinel, que voulait détrôner un autre Broussais. Les savants changent; les passions des savants ne changent guère. Galien se pose résolûment en face d'Érasistrate; il en combat, avec un visible plaisir, toutes les doctrines, souvent avec raison, quelquefois à tort. Il en combat avec grande raison, par exemple, l'idée erronée que les artères contiennent de l'air; mais, avec grand tort aussi, la découverte, si bien établie depuis, des *vaisseaux lactés*. Il le combat ici, avec non moins de tort, pour avoir renouvelé et développé la belle proposition d'Aristote, que les animaux qui ont le plus de cerveau sont aussi ceux qui ont le plus d'intelligence.

« Érasistrate démontre très-bien, dit-il, que le cervelet est d'une com-« position plus variée que le cerveau; mais, quand il prétend que le cer-« veau est plus complexe dans l'homme que dans les autres animaux, « parce que ces derniers n'ont pas une intelligence comme l'homme, il « ne me paraît plus raisonner juste, puisque les ânes mêmes ont un en-« céphale très-compliqué, tandis que leur caractère imbécile exigerait « un encéphale tout à fait simple et sans variété[1]. » Ceci n'est pas sérieux. L'âne n'a pas moins d'intelligence que la plupart des autres pachydermes, sauf le cheval et l'éléphant; il a l'intelligence de l'*ordre* des mammifères auquel il appartient. Galien le sait très-bien; mais il veut faire rire aux dépens d'Érasistrate, et il trouve plaisant de lui opposer l'âne.

Une des choses que Galien a le mieux connues, ce sont les ventricules du cerveau. C'est là qu'il plaçait l'*officine* des esprits les plus parfaits, c'est-à-dire des *esprits animaux*.

Je dis des *esprits les plus parfaits*, car, comme je l'ai déjà remarqué, il y en avait de trois sortes[2] : les *esprits naturels*, qui se formaient dans le foie, où, selon la plus grande erreur de Galien, celle qui a été le point de départ de sa physiologie et qui l'a viciée tout entière, le sang noir se changeait en sang rouge; les *esprits vitaux*, qui se formaient dans le cœur gauche, où se trouvait le sang le plus pur, le plus rouge; et les *esprits animaux*, qui se formaient dans les ventricules du cerveau. « Le *pneuma* psychique de l'encéphale, dit Galien, trouve une origine « matérielle convenable dans le *pneuma* vital qui vient du cœur par les

[1] *De l'usage des parties*, t. I, p. 563. — [2] Voyez le précédent article, p. 222.

« artères[1]. » Il dit encore, et ceci est plus remarquable : « L'esprit qui « est contenu dans les artères est l'*esprit vital;* cet *esprit vital*, dans le « cerveau, est dit *animal*, non qu'il soit la substance même de l'âme, « mais parce qu'il en est le premier instrument, quelle que soit d'ail- « leurs la nature de cette substance[2]. »

Les *esprits animaux* firent, comme chacun sait, le principal ressort de la physiologie de Descartes. « Ce qu'il y a de plus considérable en « tout ceci, dit-il lui-même, c'est la génération des *esprits animaux*[3]. » Il les tirait du sang, comme Galien ; mais il leur faisait suivre une route nouvelle, et qui est celle-là même qu'Harvey venait de découvrir et que Descartes a le premier proclamée : la vraie route de la circulation du sang.

Ce que les *esprits animaux* ont eu de particulier, c'est que personne n'en douta jamais jusqu'au moment où un tout jeune homme, et dans une école de province, Bordeu[4], à l'âge de vingt ans, et dans l'école de Montpellier, s'en moqua ingénieusement et les détruisit pour toujours. Le P. Malebranche commence son beau chapitre sur l'imagination par ces mots : « Tout le monde convient que les esprits animaux, etc. » et, en effet, tout le monde en convenait alors. Willis, qui écrivait vers le même temps que le P. Malebranche, ne voit, dans la formation des esprits, qu'une simple opération chimique : *velut opus chimicum*, dit-il[5]. Vieussens, qui vint après Willis, n'en douta pas plus que lui et n'en abusa pas moins ; mais il eut le mérite, dont personne pourtant ne s'est aperçu jusqu'ici, de distinguer de ces prétendus *esprits* un liquide réel, très-réel, connu aujourd'hui sous le nom de *liquide céphalo-rachidien*, découvert de nouveau par l'Italien Cotugno, en 1765, et découvert de nouveau encore, en 1825, par M. Magendie[6]. Les découvertes en anatomie sont celles qui coûtent le plus à faire et celles qui s'oublient le plus vite. Les anatomistes recherchent beaucoup et lisent peu.

Willis[7] et Vieussens[8] sont les deux anatomistes qui ont le plus avancé l'anatomie détaillée du cerveau dans le XVII^e siècle. Vicq-d'Azyr, dans le XVIII^e, les a complétés, mais n'a fait que les compléter. C'est le même fond d'idées, le même esprit de recherches, la même méthode de dissections, le même thème, toujours reproduit et corrigé sans cesse. On va de coupes en coupes. Une première coupe découvre le *corps calleux* et

[1] *De decretis Hippocratis et Platonis*, p. 269 (édition des Juntes). — [2] *Ibidem*. — [3] *Discours de la Méthode*, p. 185 (édition de M. Cousin). — [4] Dans sa thèse, soutenue en 1742. — [5] *Cerebri anatome*, p. 10. — [6] Voyez mon *Éloge de Magendie*, p. 99, dans le troisième volume de mes *Éloges historiques*. — [7] *Cerebri anatome*, 1614. — [8] *Nevrographia universalis*, 1684.

le *centre ovale;* une seconde, les *ventricules* et les *corps striés;* une troisième la *glande pinéale* et les *couches optiques*, et ainsi du reste. On revoit, avec Vicq-d'Azyr, ce qu'on avait vu avec Vieussens; avec Vieussens, ce qu'on avait vu avec Willis. Vicq-d'Azyr n'a rien changé ni rien ajouté à ce qu'avaient vu les autres.

Évidemment ce n'est pas de lui que devait venir la lumière. Elle n'est venue qu'au XIX[e] siècle. Je n'oublierai jamais l'impression que j'éprouvai la première fois que je vis Gall disséquer un cerveau. Il me semblait que je n'avais pas encore vu cet organe. Déjà, au XVII[e] siècle, Stenon recommandait « de ne couper aucune partie [1]; » il recommandait de « suivre la direction des fibres. » « Nous sommes assurés, disait Stenon, « que partout où il y a des fibres, partout elles observent une certaine « conduite entre elles [2]. » C'est cette *conduite des fibres entre elles* que Gall recherche. « Si la substance du cerveau, ajoute Stenon, est partout « fibreuse, comme en effet elle le paraît en plusieurs endroits, il faut « que vous m'avouiez que la disposition de ces fibres doit être rangée « avec un grand art, puisque toute la diversité de nos sentiments et de « nos mouvements en dépend [3]. »

« Le cerveau est composé presque entièrement, dit Gall lui-même, « de fibres si délicates et si rapprochées les unes des autres, que, lors- « qu'on les coupe, il paraît ne former qu'une masse uniforme et pul- « peuse; et cependant il n'y a eu, jusqu'à présent, qu'un petit nombre « d'anatomistes qui aient essayé un autre procédé. On se servait d'un cou- « teau particulier, très-affilé, très-fin, très-long et à deux tranchants, et « l'on éprouvait d'autant plus de satisfaction, que l'on pouvait faire des « coupes plus nettes et plus unies. Mais il était impossible par là de suivre « la direction des fibres, et, quelles que fussent les coupes, verticales, « horizontales ou obliques, on songeait si peu à ménager et à observer « la liaison des parties, qu'on espérait, à l'exemple de Vicq-d'Azyr, pou- « voir d'autant mieux les examiner qu'elles auraient été plus isolées par « des coupes [4]. »

Gall dit encore, et très-justement : « On employait constamment la « mauvaise méthode de faire des coupes par en haut ou par en bas, et « l'on commençait ainsi par la destruction des appareils du cerveau [5]. » Or, c'est l'étude de ces *appareils du cerveau* qui constitue l'anatomie de Gall.

[1] *Discours sur le cerveau*, 1668 (dans le tome III de l'*Anatomie de Winslow*, 1732). — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Anatomie et physiologie du cerveau*, t. I, p. 21. — [5] *Ibid.* p. 21.

Les sages conseils n'avaient donc pas manqué. On avait dit et redit qu'il faut suivre *la direction des fibres;* mais, avant Gall, qui les avait suivies?

Il prend, par exemple, les fibres du cerveau depuis leur apparition, et les suit, avec une continuité parfaite, continuité que personne n'avait encore soupçonnée, jusqu'à leur terminaison. Il en fait tout autant pour le cervelet, pour chaque partie essentielle de l'encéphale.

Le cerveau naît des fibres élémentaires qui forment les éminences pyramidales. Gall suit ces fibres à travers le pont de Varole, les couches optiques et les corps striés. A chacun de ces amas de matière grise[1], il voit de nouvelles fibres qui viennent s'ajouter aux premières, et, toutes ensemble, il les voit finir à ces grandes expansions cérébrales qu'on nomme les circonvolutions.

Le cervelet naît des fibres élémentaires qui forment les faisceaux ou cordons nommés *corps restiformes*. Les corps restiformes traversent les *corps ciliaires*, et s'y enrichissent de nouvelles fibres. Enfin, toutes ces fibres ensemble, tant les premières que les secondes, se rendent aux lames ou feuillets du cervelet, et s'y terminent.

Et Gall ne se borne pas là. Après avoir conduit les fibres primitives jusqu'aux circonvolutions du cerveau, jusqu'aux lames du cervelet, il tire, de la matière grise qui revêt ces circonvolutions et ces lames, de nouvelles fibres qui rentrent, convergent, se portent sur la région moyenne, et là, se réunissant, celles d'un côté avec celles de l'autre, forment les *commissures :* pour le cerveau, le *corps calleux*, la *voûte*, etc. et, pour le cervelet, le *pont de Varole.*

On voit combien cette nouvelle anatomie qui *suit* les fibres diffère de l'ancienne qui les *coupe*. « Tout notre savoir-faire ou toute notre adresse, « dit Gall lui-même, consiste à suivre les filets nerveux en raclant sans endommager leur surface, au lieu de les couper[2]. M. Cuvier, dans son beau rapport sur le mémoire de Gall, n'a pas tout à fait senti ce que cette nouvelle anatomie a de particulièrement beau et de complétement distinct de toutes les autres. Il confond la méthode de Gall avec celle de Varole. Ces deux méthodes n'ont de commun que de commencer par la base du cerveau. Gall répond très-bien que ce que M. Cuvier appelle, dans Varole, une *méthode*, n'est qu'une *manœuvre.*

[1] Chaque amas de matière grise donne, selon Gall, des fibres de matière blanche, des *filets médullaires*. Et le fait est qu'il ne naît de fibres médullaires qu'où il y a de la matière grise, et qu'il y en a partout où il en naît. — [2] *Anat. et physiol. du cerveau*, t. I, p. XXVIII.

« Cette méthode, dit M. Cuvier (la méthode de Varole), a le très-« grand avantage de donner plus de facilité pour suivre la direction « des fibres, seule circonstance, remarque admirablement M. Cuvier, « qui puisse fournir quelque idée sur la marche des fonctions céré-« brales. » Mais il ajoute : « C'est à peu près cette méthode que suivent « MM. Gall et Spurzheim, et qu'une partie de leur mémoire est consa-« crée à défendre; peine assurément très-inutile, car un organe aussi « compliqué que le cerveau doit être examiné par toutes ses faces; il « faut y pénétrer dans tous les sens, et chaque fois que l'on trouve un « procédé qui fait reconnaître quelque nouvelle circonstance, on mérite « bien de l'anatomie[1]. »

Sans doute; mais on conviendra que c'est quelque chose de plus qu'*une nouvelle circonstance*, que d'avoir trouvé la *vraie direction des fibres*. Le premier, Gall l'a trouvée; Varole ne s'en doutait pas, et son siècle ne l'eût pas comprise[2].

Qu'a-t-il donc manqué à Gall pour s'élever de l'anatomie à la physiologie? des expériences. Sans l'expérience, on ne détermine rien en physiologie. C'est par l'expérience qu'Haller a séparé la *sensibilité* (fonction du nerf), de l'*irritabilité* (fonction du muscle). C'est par l'expérience qu'Harvey a démêlé la marche du sang, allant, dans les artères, du cœur aux parties, et, dans les veines, des parties au cœur. Il y a, dans Gall lui-même, une page excellente sur l'impuissance de l'anatomie pour la découverte des fonctions. « Il n'est que très-peu de cas, dit-il, « où la structure des parties fasse concevoir à l'anatomiste les fonctions « qui en dépendent, et, quand cela arrive, ses idées ne sont jamais que « conjecturales. Avant d'avoir vu le mouvement produit par les muscles, « nous ne devinons point, d'après leurs formes, qu'ils sont doués d'irri-« tabilité....... Que les fibres du cerveau soient plus ou moins fer-« mes, plus ou moins blanches, plus ou moins longues; qu'elles se « dirigent tantôt dans un sens, tantôt dans une autre, etc. quelle in-« duction tirer de tout cela?... La perspicacité la plus profonde eût-elle « jamais attribué l'odorat à la membrane pituitaire des narines, et le « goût aux papilles nerveuses de la langue?... On a, pendant des siècles « entiers, confondu les tendons et les ligaments avec les nerfs, et l'or-« ganisation du cœur a si peu conduit les anatomistes à la connaissance « de ses fonctions, que les artères ont été considérées longtemps comme « des tubes conducteurs de l'air[3]? » On ne pouvait assurément rien dire

[1] *Rapport sur le Mémoire de Gall et Spurzheim*, p. 9. — [2] Varole écrivait en 1573. — [3] *Réponse au Rapport de Cuvier*, p. 245.

de plus net et de plus sensé. Mais, que pensez-vous que Gall en va conclure? Qu'il faut donc des expériences : point du tout; il n'en veut point et n'en a jamais voulu, il n'en fait point et n'en a jamais fait, et il a constamment repoussé celles de tous les autres.

Et c'est là aussi ce qu'on ne saurait trop remarquer : c'est que Gall, qui nous a donné la vraie anatomie du cerveau, n'en a pas même soupçonné la physiologie. Sa *phrénologie*, si elle était quelque chose, serait une psychologie, et non une physiologie. Gall cherche les facultés de l'esprit, les facultés de l'âme : l'esprit de saillie, l'esprit comique, la bonté du cœur, la douceur de l'âme, etc. etc. La physiologie ne cherche point ces choses; elle sait très-bien que cela la dépasse. Elle laisse à la psychologie l'étude de l'esprit. Elle étudie le cerveau et les fonctions propres de chacune de ses parties. Entre ces diverses parties, il en est une qui est le siége de l'intelligence, de l'esprit, de l'âme, comme on voudra. Cette partie, siége de l'âme, est le cerveau. La physiologie le constate, et en tient grand compte. Mais c'est là tout ce qu'elle sait et qu'elle peut savoir. Elle voit cet organe donner l'intelligence; elle voit, en outre, que plus cet organe est développé, plus l'intelligence est étendue; mais elle ne voit ceci même que dans une certaine mesure, et mon précédent article le prouve assez. Sur une longue liste de cerveaux d'hommes vulgaires, comparés à des cerveaux d'hommes de génie, le cerveau de Gauss, cet homme que Laplace appelait le *premier mathématicien* d'Europe, n'occupe que le cent vingt-cinquième rang, et le cerveau de Dupuytren, ce chirurgien aussi remarquable par la tête que par la main, n'occupe que le cent soixante et dix-neuvième [1].

Gall ne veut donc pas des expériences, et voici ce qu'il dit des miennes : « Raisonnons comme M. Flourens. J'épuise l'homme par des « saignées : toutes les fonctions du cerveau, du cervelet, de la moelle « allongée, de la moelle épinière, du cœur, des poumons, etc. s'affai-« blissent. Je tranche la tête d'un seul coup : les fonctions du cerveau, du « cervelet, de la moelle allongée, de la moelle épinière, du cœur, des « poumons, etc. cessent. Donc les facultés de sentir, de voir, d'entendre, « d'odorer, de mouvoir, de respirer, de digérer, de faire circuler le « sang, de sécréter la bile, etc. etc. résident dans un même organe [2]. »

On peut se prêter facilement à cette ironie. Mais quelle inintelligence de ce grand phénomène du système nerveux, la spécialité d'ac-

[1] Voyez mon précédent article, p. 233. — [2] *Anatomie et physiologie du cerveau, Revue critique,* p. 260, t. VI, 1825.

tion! La spécialité d'action fait que chaque faculté s'éteint séparément, indépendamment; qu'avec le cerveau (le cerveau proprement dit), ne s'éteint que l'intelligence; qu'avec le cervelet, ne s'éteint que la coordination des mouvements de locomotion; qu'avec le *nœud vital* de la moelle allongée ne s'éteint que la coordination des mouvements de respiration.

Chaque organe a sa fonction, et l'a indépendamment des autres. Le cerveau enlevé, le cervelet conserve toute sa fonction, la régularité parfaite des mouvements de locomotion; le cervelet enlevé, le cerveau conserve toute sa fonction, l'intelligence; le cerveau et le cervelet enlevés, le *nœud vital* conserve toute sa fonction, la coordination des mouvements de respiration.

La fonction de chaque organe est propre, indépendante, exclusive, une.

Elle est propre : le cerveau sert à l'intelligence; le cervelet à la coordination des mouvements de locomotion; le *nœud vital* à la coordination des mouvements de respiration.

Elle est indépendante : le cerveau exerce sa fonction sans le cervelet; le cervelet sans le cerveau; le *nœud vital* sans le cerveau ni le cervelet.

Elle est exclusive : le cerveau sert à l'intelligence, et ne sert qu'à l'intelligence; le cervelet sert à la coordination des mouvements de locomotion, et ne sert qu'à cette coordination; le *nœud vital* préside aux mouvements de respiration, et ne préside qu'à ces mouvements.

Enfin, elle est une : c'est-à-dire que chaque organe concourt à sa fonction par tout son ensemble. Cela est vrai pour le cervelet, qui est un organe très-compliqué; pour le cerveau, qui est bien plus compliqué encore; à plus forte raison cela est-il vrai pour le nœud vital, qui a *à peine l'étendue d'une ligne*.

Le cerveau, et je pourrais dire tout l'encéphale, mais je me borne, pour le moment, au cerveau proprement dit, est un organe d'une grande énergie vitale. Quand, sur un animal, on enlève tout le cerveau proprement dit, toute l'intelligence est perdue; mais, quand on n'enlève qu'une partie du cerveau, l'intelligence reste. Il y a plus : l'intelligence peut se perdre par la gravité de la mutilation; et, par la guérison du cerveau, se rétablir complétement, après avoir été complétement perdue. J'ai fait, sur ce sujet si important, un grand nombre d'expériences, que je publierai bientôt.

Je me souviens d'avoir lu, dans l'histoire des guerres de la Fronde, qu'un jeune officier, connu de Mazarin, mais que Mazarin n'avançait pas,

parce qu'il lui reprochait de n'avoir pas de *cervelle*, reçut au crâne une énorme blessure. Le chirurgien qui le soignait, étonné de la quantité de cervelle qui sortait du crâne, la recueillit dans un vase, et, dès que son jeune malade fut guéri, il la lui montra. « Oh! s'écria celui-ci, en« voyez bien vite cela au Cardinal : il verra si je n'ai pas de cervelle, « comme il le dit. »

J'ai parlé tout à l'heure du *nœud vital*. Je suis bien aise de trouver ici une occasion toute naturelle d'expliquer clairement ce que j'entends par là.

En 1760, Lorry écrivait ces paroles remarquables : « La division et « la compression de l'épine dans un endroit déterminé produisent la « mort subite; inférieurement à cet endroit, cette moelle coupée pro« duit la paralysie; elle la produit de même supérieurement[1]. »

En 1812, Le Gallois retrouva ce point, oublié depuis Lorry, et voici comment il en parle : « Ce n'est pas, dit-il, du cerveau tout entier que « dépend la respiration, mais bien d'un endroit assez circonscrit de la « moelle allongée, lequel est situé à une petite distance du trou occi« pital et vers l'origine des nerfs de la huitième paire ou pneumo-gas« triques[2]. »

En 1827, je fixai la limite supérieure de l'*endroit*, si digne d'une recherche profonde et si incomplétement aperçu encore, à l'origine de la huitième paire, et je crus qu'il s'étendait jusqu'à trois lignes au-dessous[3]. En 1851, enfin, j'ai cru devoir reprendre tout ce travail. L'*endroit* dont il s'agit a une ligne à peine d'étendue, et cette ligne répond au centre *du V de substance grise* de la moelle allongée[4].

Si donc, sur un animal vertébré à sang chaud, on coupe transversalement la moelle allongée sur le milieu *du V de substance grise*, la respiration est sur-le-champ anéantie, et l'animal meurt comme frappé par un coup de foudre.

Mais il n'en est plus ainsi dans les animaux vertébrés à sang froid, particulièrement dans les reptiles, et, plus particulièrement encore, dans les reptiles batraciens.

Ces animaux ont deux sortes de respiration : une respiration pulmonaire et une respiration cutanée; ils respirent par les poumons et par la peau.

Je puis donc, sur un batracien, sur une grenouille, par exemple,

[1] *Mémoires de l'Académie des Sciences, Savants étrangers*, t. III, p. 368. — [2] *Expériences sur le principe de la vie*, p. 37, 1812. — [3] Voyez la seconde édition de mon livre : *Recherc. expér. sur le système nerveux*, p. 199. — [4] Voyez les *Comptes rendus* de l'Académie, t XLVII, p. 804.

couper transversalement la moelle allongée au point que j'appelle le *nœud vital*, sans que l'animal meure. L'animal, qui ne respire plus par son mécanisme respiratoire, par ses narines, par sa gorge, par ses poumons, respire par sa respiration cutanée, par sa peau, c'est-à-dire par l'action de l'eau aérée sur sa peau, et il vit.

Il vit; mais, et c'est là le point fondamental de l'expérience, toute l'expérience, quelque temps qu'il vive, le jeu du mécanisme respiratoire, aboli dès l'instant même de la section, ne reparaît plus. De deux respirations, l'animal a été réduit à une : il ne respire plus par ses poumons; il ne respire que par sa peau, et il continue à vivre.

Je reviens à Gall. Une des opinions qu'il a le plus combattues, c'est celle d'un endroit circonscrit de l'encéphale, où toutes les sensations se rendraient et d'où partiraient tous les ordres de la volonté, tous les mouvements volontaires. C'est là, en effet, une opinion qui longtemps a été générale, mais qui jamais n'a été bien démêlée.

« Quelques auteurs s'abandonnèrent, dit Gall, à de pures spécula« tions, suivant les idées dont ils étaient préoccupés, sans avoir consulté « la nature. Comme on supposait, par exemple, qu'il y avait un point « de réunion pour toutes les sensations et toutes les idées, les uns ont « cherché ce point central, les autres l'ont adopté comme réel [1]. » Ce point central et commun de tous les nerfs était ce qu'on appelait en anatomie le *siége de l'âme*. Or, « c'est un fait et une vérité imprescrip« tibles, ajoute Gall avec raison, qu'une seule origine et un seul centre « ne sont ni réels, ni possibles pour tous les nerfs [2]. »

M. Cuvier dit excellemment, à ce sujet : « Sans doute, c'est pour « avoir confondu la simplicité métaphysique de l'âme avec la simplicité « physique attribuée aux atomes, qu'on a voulu placer le siége de l'âme « dans un atome; mais la liaison de l'âme et du corps étant, par sa na« ture, insaisissable pour notre esprit, les bornes plus ou moins étroites « que l'on voudrait donner au sensorium n'aideraient en rien à la con« cevoir [3]. »

Deux choses frappent également, quand on considère le corps humain; et ces deux choses, toutes deux certaines, quoique difficiles à concilier, ont plus ou moins troublé toutes les idées : la *spécialité* de nos organes, et l'*unité* de notre organisme. La *spécialité* des organes tient à la diversité des fonctions; l'*unité* de l'organisme tient à la subordination des organes et des fonctions.

[1] *Anat. et physiol. du cerveau*, t. I, p. 23. — [2] *Mémoire en réponse au Rapport de M. Cuvier*, p. 232. — [3] *Rapport sur un Mémoire de M. Gall*, etc. p. 50.

Tous nos organes sont *spéciaux*, puisque chacun a sa fonction propre; notre organisme est *un*, parce que tous les organes se subordonnent les uns aux autres, et dans un ordre fixe. Pour ne parler ici que du système nerveux, non-seulement toutes les parties s'y subordonnent les unes aux autres; elles s'y subordonnent toutes à une.

Sous le rapport de leur *principe de vie*, les nerfs et la moelle épinière sont subordonnés à l'encéphale; les nerfs, la moelle épinière et l'encéphale sont subordonnés à la moelle allongée, ou, plus exactement, au point vital et central placé dans la moelle allongée.

C'est à ce *point*, placé dans la moelle allongée, qu'il faut que toutes les autres parties tiennent pour vivre. Toute partie tenant à ce *point* vit; toute partie détachée de ce *point* meurt. Le principe de *vie du système nerveux* remonte donc des nerfs à la moelle épinière, et de la moelle épinière à ce *point*; et, passé ce *point*, il rétrograde des parties antérieures de l'encéphale aux postérieures, et des parties postérieures à ce *point* encore.

Ce *point* est donc le *point* principal, essentiel, et, comme je l'ai appelé, le *nœud vital* de tout le système.

Je ne puis finir ce court résumé des *Études sur le cerveau*, sans rappeler la belle découverte des nerfs *distincts* du mouvement et du sentiment, faite, en 1811, par Charles Bell, et celle, plus délicate encore, mais qui ne pouvait venir qu'après, de la sensibilité *directe* distincte de la sensibilité *récurrente*, faite, en 1847, par M. Magendie.

Il ne me reste plus qu'à poser la ligne de démarcation qui sépare la physiologie de la psychologie. Ce sera l'objet d'un troisième article.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES, par M. l'abbé Paramelle; Paris, imprimerie de Bailly, d'Ivry et Cie, place Sorbonne, 2. 1 vol. in-8c, *avec cette épigraphe:*

> On croit que ces endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, et peu éloignée de la surface.
> (*Encyclopédie*, art. SOURCE.)

VOYAGES D'UN HYDROSCOPE, ou l'Art de découvrir les sources, par F. Amy, avec une préface de M. A. S., ancien représentant. Paris, à la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, 12. 1 vol. in-12, 1861.

L'EXAMEN DE CES OUVRAGES EST PRÉCÉDÉ D'UN *RÉSUMÉ DES SCIENCES OCCULTES.*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les voyages d'un hydroscope n'ont point été rédigés par M. F. Amy, mais par M. Saumonière, ancien représentant, qui n'a point hésité à faire connaître au public les moyens employés par le voyageur pour découvrir les sources pendant les quinze années d'explorations auxquelles il se livra en France, en Savoie et en Suisse, tant l'hydroscope a su l'intéresser par le récit de ses succès, et tant il l'a touché par la naïveté et la modestie de son langage, et encore par son extrême désintéressement!

L'œuvre de l'abbé Paramelle a été ainsi continuée par un simple vigneron franc-comtois, qui, comme son prédécesseur, n'a jamais prétendu recourir à des moyens occultes; il y a plus, F. Amy reconnaît que c'est en voyant l'abbé Paramelle opérer dans son village que l'idée

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 46; pour le deuxième, celui de février, p. 98; pour le troisième, celui de mai, p. 273.

dont il ne possédait que le germe s'est développée; et ce germe, disons-le dès à présent, était la conséquence des travaux de desséchement qui l'occupaient depuis plus de vingt ans.

M. Saumonière avertit le lecteur que F. Amy n'ayant gardé aucune note sur ses recherches, il a écrit d'après les souvenirs de l'hydroscope; il est donc possible, ajoute-t-il, qu'il y ait dans l'ouvrage quelques inexactitudes de chiffres, de noms d'hommes ou de lieux, F. Amy ne possédant qu'un certain nombre de certificats et de lettres attestant ses succès. Quoi qu'il en soit, M. Saumonière, au lieu de raconter en son nom les voyages de l'hydroscope, a préféré mettre le récit dans la bouche même du voyageur.

F. Amy raconte qu'en 1846, accompagnant, en qualité de conseiller municipal de la commune de Pannesières, l'abbé Paramelle, mandé par le maire pour découvrir des sources dans cette commune du département du Jura, il fut témoin de la découverte de cinq sources. A cette époque, l'abbé n'avait pas publié son ouvrage, mais, en examinant la manière dont il recherchait l'eau souterraine, F. Amy dit avoir pénétré son secret, grâce aux nombreuses observations que des travaux d'assainissement des terrains humides lui avaient permis de faire, depuis plus de vingt ans qu'il s'en occupait; dès lors il ne douta point qu'il avait ajouté un moyen de découverte à celui qu'employait l'abbé Paramelle.

Le livre des *Voyages d'un hydroscope* se compose de récits trop nombreux et trop semblables pour les passer en revue dans l'ordre à peu près chronologique où ils sont présentés au lecteur : nous préférons résumer, sous la forme de *règles* ou *préceptes*, les observations d'après lesquelles F. Amy dit avoir découvert des sources, et citer, après l'énoncé de chaque règle, les découvertes principales dont la connaissance est, suivant l'auteur, une conséquence de l'application de la règle.

1re Règle. — *Des plantes marécageuses, croissant dans un endroit limité d'un terrain, indiquent l'existence d'une source au-dessous d'elles.*

La première occasion qui se présenta à F. Amy de mettre cette indication à l'épreuve fut une recherche de source dans la commune de Saint-Germain-lez-Arlay; le succès la couronna. Voici comment il procéda.

La source se trouvait dans un pré, sur une pente légère; l'époque de l'année était celle où la végétation commence : les yeux de F. Amy s'arrêtèrent sur un endroit du pré où croissaient des joncs et d'autres plantes marécageuses, et les personnes qui l'accompagnaient lui dirent,

sur la question qu'il leur adressa, que chaque année des plantes semblables à celles qu'il voyait apparaissaient dans ce même endroit. De là F. Amy conclut qu'il devait y avoir un cours d'eau peu profond, capable de satisfaire à la végétation des plantes marécageuses. L'expérience vérifia la justesse du raisonnement.

F. Amy découvrit à Couvet, ville du canton de Neufchâtel où l'on fabrique la liqueur connue sous le nom d'*absinthe suisse*, plusieurs sources, d'après ce qu'il observa dans des bois peuplés partout de sapins et de hêtres, sauf quelques endroits où croissaient des plantes qui se plaisent au bord des eaux ou dans les marais, comme la *verne* (aune) et la *massole*. Il conclut de cette observation qu'en creusant dans ces endroits on mettrait de l'eau à découvert. La conjecture fut bientôt vérifiée.

Même résultat à Favière près de Nozeroy, d'après l'indication d'une *herbe très-petite* semblable à celle qui croît dans les marais.

2ᵉ Règle. — *Une source est indiquée par des herbes de mêmes espèces croissant dans un terrain, lorsqu'on remarque qu'une partie de ces herbes présente une végétation plus vigoureuse que le reste.*

Quelques jours après la découverte de la source de la commune de Saint-Germain-lez-Arlay, F. Amy découvrit une source à Lons-le-Saulnier; mais ce ne fut pas d'après l'indication de plantes marécageuses, car l'herbe du pré où se trouvait la source était la même partout; mais, dans un endroit, *elle était si épaisse, qu'elle versait chaque année.* Une fouille de 4 mètres de profondeur mit une source à découvert, et, lorsque le trou eut été rempli de pierres, l'eau monta, et, en s'épanchant, elle forma un ruisseau qu'on dirigea à volonté.

A Champagnolle, département du Jura, trois sources ont été découvertes, d'après l'indication d'une herbe semblable à celle qui croît autour des meilleures sources.

Nous nous abstenons de citer d'autres exemples.

3ᵉ Règle. — *Dans la partie d'un bois où les arbrisseaux ne peuvent croître, mais où l'on voit une mousse verte, une source existe au-dessous.*

A Matafelon dans le département de l'Ain, une mousse verte qui couvrait une pente rapide sur laquelle les arbrisseaux ne pouvaient croître, fit penser à Amy qu'une source devait exister au-dessous de cette mousse : l'expérience vérifia la conclusion. Cette découverte, dans un endroit dénué d'arbrisseaux et situé au milieu d'un bois, montre donc que des végétaux quelconques ne sont pas toujours l'indice d'une eau souterraine.

Une mousse verte lui fit reconnaître une source dans la commune de Monnet-la-Ville, près de Champagnolle (Jura).

F. Amy reconnut encore une source, d'après des indications analogues, dans un terrain planté de vignes, dépendant du village d'Auvennes; la surface du sol correspondant à la source se distinguait du reste par une petite mousse verte qui y croissait, par une couleur noire et par la faiblesse des ceps de vigne qui s'y trouvaient, relativement à ceux du voisinage : on sait, en effet, que la vigne ne prospère pas dans un terrain humide, et que le drainage a, dans cette circonstance, une heureuse influence sur le développement de cette plante précieuse.

4[e] Règle. — *Dans un terrain dénué de végétaux on peut reconnaître l'existence d'une source à ce qu'en un certain endroit des pierres sont constamment mouillées, ou, s'il n'y a que de la terre, celle-ci est noire, c'est-à-dire plus foncée en couleur que celle qui l'avoisine.*

Amy découvrit à Montrevel une source au milieu d'une montagne aride, privée de toute végétation; mais il avait remarqué un endroit où les pierres étaient constamment humides.

5[e] Règle. — *Des plantes marécageuses croissant dans un endroit circulaire indiquent l'existence d'une eau souterraine qui n'est pas courante, mais immobile.*

En creusant au centre de l'espace circulaire couvert de ces plantes, *on est sûr de voir l'eau jaillir avec des bouillons;* ce sont les termes de F. Amy.

« Ces eaux, dit-il, s'élèvent du sein de la terre et forment un petit « lac. En les dégageant et en leur préparant un écoulement convenable, « on crée toujours de bonnes sources, qui ne varient jamais : elles four- « nissent autant d'eau dans les temps de sécheresse que dans les temps « pluvieux. »

Sans attaquer l'observation générale sur laquelle repose la règle que nous venons de formuler, d'après l'attestation d'exactitude que F. Amy lui accorde, nous ne comprenons pas bien comment, en l'admettant, on avance que l'eau vient nécessairement du sein de la terre; car, sans discuter cette proposition, on conçoit très-bien l'existence d'un espace circulaire souterrain, à parois imperméables et inclinées vers le centre, en forme d'entonnoir, où les eaux pluviales se réunissent, et encore comment cette eau pourrait donner, par un trou de sonde, une colonne jaillissante, sans qu'il soit besoin d'attribuer celle-ci à une eau s'élevant du sein de la terre. Au reste, nous reviendrons, à la fin de cet

article, sur la distribution des eaux dans l'intérieur du globe que nous habitons.

Nous avons présenté, sous la forme de règles, les indications reconnues par F. Amy comme certaines ou comme présentant le plus de probabilité relativement à la découverte des eaux souterraines: nous devons ajouter quelques autres de ses observations qui tendent au même but, sans fournir des indications aussi précises que celles dont nous venons de parler.

F. Amy considère, avec l'abbé Paramelle, les bétoires des plateaux ou des grandes vallées comme de puissants obstacles à ce qu'on puisse profiter des pluies qui pénètrent dans le sol, par la raison que la couche imperméable se trouve à une trop grande profondeur pour y puiser l'eau avec économie. F. Amy conseille de chercher l'eau d'une *grande vallée à bétoires*, non dans la ligne du milieu, mais au pied des coteaux qui s'élèvent de chaque côté de la vallée.

Il y a plus souvent qu'on ne le pense généralement des sources souterraines dans les pays de montagnes; on y trouve même des parties marécageuses; mais, avant d'y chercher des sources, il faut s'être assuré que l'endroit où l'on veut creuser est dominé par des montagnes ou des plateaux dont les eaux peuvent parvenir à cet endroit en coulant sur des plans inclinés. F. Amy a remarqué que la neige fond plus vite dans les lieux où existent des eaux souterraines que dans ceux qui en sont dépourvus.

Partout où l'on a creusé la terre avec l'intention d'avoir de l'eau, F. Amy conseille avec raison, pour tirer le meilleur parti possible de la source, de poser le tuyau de conduite sur la couche imperméable, et non de le poser, comme on le fait quelquefois, à 30 et même 50 centimètres au-dessus. Faute de cette précaution, il est arrivé qu'à la suite de sécheresse une source a cessé de couler, par la raison que le niveau de l'eau correspondant à l'ouverture supérieure du tuyau se trouvait au-dessous d'elle.

On doit préférer les tuyaux d'argile bien cuite à ceux d'une argile qui est poreuse faute de cuisson, parce que ces derniers tuyaux peuvent avoir une influence fâcheuse sur le débit de l'eau qu'ils transmettent.

Serait-on fondé à dire qu'il existe une relation entre la nature des eaux souterraines et les végétaux qui croissent sous leur influence? F. Amy le pense, et nous résumons son opinion sous la forme de la règle suivante :

6[e] Règle. — *On peut prévoir, en beaucoup de cas, la qualité des eaux souterraines relativement à leur usage économique, d'après la nature spécifique des plantes qui apparaissent sur le sol superposé à ces eaux.*

EXEMPLES :

A. *Eaux bonnes à boire et à l'irrigation*, indiquées :
Par *une mousse verte;*
Par *des herbes fines comme celles des prés élevés;*
Par *le petit cresson.*

B. *Eaux non potables, impropres aux irrigations*, indiquées :
Par *des roseaux* (surtout si le terrain est marbré de taches jaunes);
Par *des plantes de marécages à larges feuilles;*
Par *une mousse blanche* (celle-ci annonce souvent une eau calcaire incrustante);
Par *l'épine noire* (elle indique une eau ferrugineuse, car celle-ci nuit aux autres plantes).

Nous sommes loin de donner à ces exemples la certitude que l'auteur attache à leurs indications; mais, cette réserve faite, nous engageons les personnes qui voudraient continuer les observations de F. Amy à examiner avec une attention spéciale les plantes qui croissent dans des terrains superposés à des sources souterraines, à les indiquer par leur nom botanique, et à voir l'influence que la nature des eaux peut avoir sur leur végétation et leurs propriétés.

Nous avons cherché à donner une idée aussi exacte que possible du livre de F. Amy, en réduisant notre examen aux généralités et à des faits propres à en démontrer l'exactitude. Si les renseignements que nous avons pris sur l'importance de quelques résultats obtenus aux environs de Paris ne sont point aussi conformes au récit que nous l'aurions désiré, cependant, d'après le nombre de faits précis qui sont cités dans l'ouvrage, nous ne doutons point de l'efficacité des observations auxquelles s'est livré F. Amy avec l'intention de découvrir des sources.

Mais le moyen auquel il a eu recours est-il nouveau? F. Amy dit (page 37) : « Je sais bien que cette méthode n'est pas absolument nou- « velle, et qu'elle est, en partie, soupçonnée par certains savants qui en « ont parlé vaguement. Je sais encore que l'abbé Paramelle la dédaigne « et ne l'a jamais consultée, à tort, selon moi. »

La vérité est que ce moyen a été indiqué depuis longtemps, et le chapitre 1er du livre VIII de l'*Architecture* de Vitruve, remarquable à beaucoup d'égards, témoigne de l'esprit critique avec lequel l'auteur latin en a parlé. Nous citons le passage suivant de la traduction de Perrault, reproduite dans la Collection des auteurs latins publiée sous la direction de M. Nisard. (Vitruve, p. 123.)

« ..... Outre les moyens que nous avons indiqués, il y en a d'autres « qui aident à connaître les endroits où l'on peut trouver l'eau sous terre. « Par exemple, il y en a ordinairement dans les endroits où l'on voit « de petits joncs, des saules qui sont venus d'eux-mêmes, des aunes, du « vitex, des roseaux, du lierre et toutes les autres plantes qui ne naissent « et ne se nourrissent que dans les lieux où il y a de l'eau. *Il ne faut pas « pourtant se fier à ces indices, si ces plantes croissent dans des marais qui, « étant des lieux plus bas que le reste du terrain, reçoivent et amassent les « eaux de la pluie qui tombe dans les champs d'alentour pendant l'hiver, et la « conservent assez longtemps. Mais, si, dans tout autre endroit que des marais, « ces plantes se trouvent pousser naturellement et sans y avoir été mises, on « peut y chercher de l'eau.*

« Si tous ces indices venaient à manquer, il faudrait faire cette « épreuve....... »

Nous avons souligné la fin de la citation, pour justifier notre jugement sur l'esprit critique de Vitruve; car il distingue un cas où la végétation de plantes marécageuses n'indique point une eau souterraine. Or cette distinction n'a pu être faite que par un homme doué de l'esprit scientifique.

L'abbé Paramelle n'ignorait pas que la présence des plantes marécageuses dans un sol pût servir d'indication de l'existence d'une eau souterraine à celui qui l'observe avec l'intention de découvrir des sources; car, dans le dernier chapitre de son livre (p. 352), il a reproduit comme citation le chapitre de Vitruve dont nous n'avons donné qu'un fragment. En outre, il l'a fait fait suivre de ce que Pline dit, sur le même sujet, dans le livre XXI de son *Histoire naturelle*.

Enfin il est impossible que nous ne fassions pas remarquer qu'en Italie, où depuis longtemps on a étudié la manière de diriger les eaux pour les irrigations, les colmatages, et prévenir les dégâts que les eaux

torrentielles des montagnes produisent dans les vallées et dans les plaines, on n'a jamais négligé la pratique des moyens de découvrir les sources indiqués par Vitruve. Mais, parce que ces moyens sont efficaces en bien des cas, il est bon de les faire connaître là où on les ignore.

Si le moyen employé par F. Amy nous paraît efficace, et si l'abbé Paramelle, qui le connaissait, est passible du reproche que lui adresse F. Amy de ne pas y avoir recouru dans ses explorations, cependant rien, dans la lecture de l'ouvrage de l'abbé, ne nous a paru donner à penser qu'il l'ait *explicitement dédaigné;* loin de là, il a dit et répété que son moyen de découvrir les sources n'était pas infaillible; dès lors, le vrai reproche qu'on pourrait lui faire serait de n'avoir pas cherché, par d'autres moyens, à contrôler la conséquence négative qu'il tirait d'une observation. Mais, s'il est regrettable que l'abbé Paramelle n'ait pas procédé de cette manière, n'eût-il pas été à désirer que, lorsque F. Amy a découvert des sources là où son prédécesseur avait échoué, il fût entré dans quelques détails pour expliquer la supériorité de son procédé?

Nous livrons ces réflexions à nos lecteurs, dans l'espérance que les personnes qui reprendront l'œuvre de l'abbé Paramelle et celle de F. Amy, en exposant leurs découvertes, n'omettront pas de dire d'après quelles indications elles ont été conduites à les faire, et la part précise qui revient aux moyens indiqués par les deux hydroscopes leurs prédécesseurs, ou qui leur reviendrait, si on les eût pratiqués. Cette manière de procéder conduira sans doute à formuler un ensemble de règles propres à composer, sur l'*art de découvrir les sources*, un ouvrage d'un intérêt égal et pour les sciences naturelles et pour la société, qui profitera de son application.

Considérations générales sur la distribution des eaux souterraines.

En parlant du livre de l'abbé Paramelle, nous nous sommes engagé à revenir sur la distribution des eaux souterraines, avec l'intention d'exposer quelques observations générales, qui sont complémentaires des faits particuliers que renferment cet article et celui qui l'a précédé.

En réfléchissant à l'immense quantité d'eau coulant incessamment des montagnes vers la mer sous la forme de torrents, de ruisseaux, de rivières et de fleuves, on se demande d'où elle vient. D'un autre côté, en voyant le maintien du niveau de la mer, malgré l'immense quantité

d'eau qu'elle reçoit incessamment des continents, on se demande quelle peut en être la cause. Depuis l'étude qu'on a faite des fluides élastiques, de leur distinction en fluides élastiques permanents et en fluides élastiques qu'un abaissement de température ou qu'une certaine pression réduisent à l'état liquide, la réponse à ces deux questions a été trouvée.

En effet, l'eau liquide et même la glace, exposées à l'air, se réduisent en vapeur invisible, et cela jusqu'à ce que la couche d'air qui les touche soit parvenue à l'état d'équilibre appelé saturation, saturation variable avec la température. Cette vapeur d'eau ne peut se produire qu'aux dépens des mers, des fleuves, des rivières, des ruisseaux et des torrents, et, en outre, de l'eau qui, tombée sous la forme de pluie, de grêle et de neige, ne pénètre point dans le sein de l'écorce terrestre, et ne grossit point les eaux courantes ou stagnantes que l'œil aperçoit à la surface des continents. Dès lors, cette vapeur invisible, et encore celle qui reste suspendue à l'état de brouillard ou de nuage, se portant sur la cime des montagnes élevées, dont la température est bien plus basse que celle des plaines, s'y condense en liquide, en neige ou en glacier; et telle est une des sources abondantes des eaux courantes qui se portent des montagnes à la mer, lorsque la chaleur solaire vient à fondre les glaciers, c'est-à-dire la partie qui se trouve au-dessous de la limite des neiges perpétuelles. C'est donc à l'évaporation des eaux de la surface de la terre et à la condensation de la vapeur par le froid des montagnes qu'il faut rapporter l'origine des torrents, des ruisseaux, des rivières et des fleuves, comme il faut rapporter à cette même évaporation le maintien du niveau de la mer.

Mais l'eau qui se rend visiblement des parties élevées des continents à la mer ne représente pas la totalité du liquide qui y parvient; car une partie de cette eau, résultant de la condensation des vapeurs par les montagnes ou provenant des pluies, de la neige, de la grêle tombées sur la surface du sol, pénètre dans l'intérieur de l'écorce terrestre par des fentes, par des bétoires et par les interstices des terrains perméables; elle ne cesse de descendre verticalement qu'après avoir touché une couche imperméable d'argile ou de pierre; en vertu de sa liquidité et de sa pesanteur, elle tend donc incessamment à se porter de haut en bas comme l'eau liquide de la surface des continents. Il est des eaux souterraines qui arrivent directement dans la mer, sans cesser d'être invisibles, et d'autres qui, après avoir coulé souterrainement, sortent de terrains inclinés ou escarpés, et deviennent visibles, en augmentant la masse des cours d'eau qui affluent à la mer.

Enfin on admet que des eaux, en pénétrant dans l'écorce terrestre, descendent assez profondément pour rencontrer des terrains bien plus chauds que ne l'est le sol superficiel situé au-dessus d'eux, et qu'après s'être ainsi échauffées, elles remontent, par des canaux, à la surface de la terre; on les nomme *eaux thermales*, à cause de leur température élevée, ou *eaux minérales*, à cause des matières inorganiques qu'elles doivent aux terrains dont elles ont eu le contact; enfin, lorsque ces eaux sont employées comme agents thérapeutiques, on les qualifie de *médicinales*.

Revenons aux eaux souterraines, et considérons-les relativement aux puits ordinaires et à ceux qui présentent le phénomène remarquable d'une eau s'élevant au-dessus de leur ouverture et retombant ensuite en cascade ou en gerbe. Tout le monde sait aujourd'hui qu'on distingue ces puits des premiers par l'épithète d'*artésiens*, parce qu'il existe en *Artois* un grand nombre de localités où l'on obtient une eau jaillissante dès qu'on y a pratiqué un trou de sonde.

Toutes les eaux souterraines ne sont pas courantes, et, en cela, elles ressemblent aux eaux de la surface du sol; les unes sont courantes et se portent ou tendent à se porter vers la mer, les autres, comme celles des mares, des étangs sans écoulement apparent, sont stagnantes. L'analogie est donc parfaite entre les eaux souterraines et les eaux visibles de la surface du sol.

Puits à eau jaillissante, dits *artésiens*.

S'il existe dans l'intérieur de l'écorce terrestre des interstices, du vide, des canaux où l'eau peut couler comme dans une conduite hydraulique, et s'il est difficile de se représenter autrement l'intérieur des terrains faisant partie de montagnes, de coteaux ou de plateaux escarpés, du flanc desquels s'échappent de puissants cours d'eau, ainsi qu'on le voit à la fontaine de Vaucluse, il est certain que des détritus de roches, galets ou sables, gênent fréquemment le mouvement des eaux souterraines, et que ces obstacles les mettent dans une condition fort différente des eaux coulant librement à la surface des continents, de sorte que telle eau qui, sans eux, s'échapperait du flanc d'un escarpement sous la forme d'un ruisseau, n'apparaît qu'à l'état de gouttes suintant du terrain d'où elles sortent.

Mais admettre que des galets, des sables, dans les interstices desquels se meuvent des eaux souterraines, en ralentissent, dans tous les cas, le cours à l'extrême, sans tenir compte de la pression exercée par les par-

ticules supérieures du liquide sur ses particules inférieures, serait commettre une erreur qui ne permettrait pas d'expliquer le mouvement des eaux jaillissantes sortant des *puits artésiens*.

Supposons que de l'eau remplisse tous les interstices d'une couche perméable s'étendant du sommet d'une montagne dans une vallée, ou de plateaux élevés dans une plaine située beaucoup plus bas; supposons encore qu'un trou de sonde atteigne jusqu'à la couche perméable : après le temps nécessaire pour que l'eau passe de l'état statique à l'état dynamique, cette eau s'élèvera de ce trou, et d'autant plus haut, que la hauteur verticale de la couche perméable sera plus grande; en outre, le jet persistera tant que la différence de niveau se maintiendra et que la quantité d'eau en mouvement dans la couche perméable restera constante ou à peu près, parce qu'alors on admet que le débit de l'eau jaillissant par le trou de sonde, dans le laps de temps dont nous parlons, est assez faible pour ne pas diminuer sensiblement la masse d'eau qui l'alimente; cela admis, ce ne sera point dans une des vallées d'une chaîne de montagnes qu'on aura la chance de trouver une source *artésienne* abondante, mais dans des plaines basses dominées par des plateaux élevés où tombe beaucoup de pluie sur la vaste surface des terrains perméables qui s'enfoncent dans les plaines basses et y forment des couches souterraines horizontales. En définitive, on ne doit jamais oublier, dans les questions concernant la pression des liquides sur les parois des vases qui les renferment, le principe d'hydrostatique d'après lequel la pression est en raison de l'étendue de la surface pressée et de la hauteur du liquide au-dessus de cette surface [1].

Appliquons ces considérations à quelques cas du forage de puits artésiens, et avant tout expliquons-nous sur l'état de repos ou de mouvement des eaux souterraines occupant un espace qui peut être vide de détritus minéraux ou en être rempli. L'eau ne sera courante dans cet

[1] Éclaircissons cet énoncé par un exemple.

On a un vase cubique dont chaque face représente un mètre carré; la face supérieure porte un tube de 99 mètres de hauteur et de 99 litres de capacité; la capacité du vase et du tube est donc de 1099 litres. Si le vase et le tube sont remplis d'une quantité d'eau à $4^{d} + 0$, représentant un poids de 1099 kilogrammes, le fond du vase ne sera-t-il pressé que par ce poids, absolument comme s'il contenait un *corps*, non plus liquide comme l'eau, mais *solide?* non; la pression réelle que le fond supportera sera celle de 100000 kilogrammes, c'est-à-dire qu'elle égalera celle que supporterait un vase prismatique quadrangulaire, dont le fond serait de 1 mètre carré et la hauteur de 100 mètres.

Telle est la conséquence du principe d'hydrostatique que les liquides pèsent en raison de leur base et de leur hauteur.

espace qu'autant qu'elle pourra s'en échapper par l'extrémité inférieure, soit en s'épanchant sur le sol, soit en débouchant dans un cours d'eau ou dans la mer. Si elle est en repos, la pression de l'eau sur les parois sera conforme au principe précité, c'est-à-dire, le produit de la surface pressée par la hauteur de la colonne liquide; enfin, si elle est en mouvement, dans le cas d'une vitesse extrême, la pression de ce liquide sur la surface supérieure de l'espace, surface que nous supposons horizontale, pourrait être nulle, pour ainsi dire; dès lors un trou qu'on y pratiquerait ne donnerait pas lieu à un jet d'eau, car celui-ci ne peut se manifester que là où l'eau presse de bas en haut.

La condition la plus favorable au produit d'un puits artésien serait que l'espace occupé par l'eau fût vide de tout détritus, et que la masse du liquide, en conservant sa hauteur, fût à chaque instant infiniment grande relativement à la quantité de son débit. Mais, dans la nature, l'espace souterrain occupé par l'eau renferme toujours plus ou moins de détritus minéraux, et, dans le cas où l'eau est courante, elle exerce toujours quelque pression sur la paroi horizontale supérieure de l'espace où elle se meut. Conséquemment, une fois cette paroi atteinte par la sonde, on sera toujours sûr d'obtenir une eau jaillissante, mais ici se présente la question relative à la permanence du débit d'un puits artésien et à l'affaiblissement qu'il pourrait éprouver parce qu'on en creuserait un certain nombre dans la nappe d'eau qui alimente le premier.

D'après ces considérations, on se rend compte du phénomène qu'on observe dans le forage des puits artésiens.

Dès que la sonde a atteint la paroi horizontale supérieure de l'espace où se trouve l'eau, la résistance qu'elle éprouvait à l'endroit percé n'existant plus, le liquide s'élance au dehors dans le trou de sonde, en entraînant des sables, en un mot des détritus d'une masse trop faible pour résister à l'impulsion que les particules d'eau voisines du trou reçoivent de proche en proche de celles qui se trouvent au-dessus. La sortie des sables dure un certain temps, et, lorsque l'eau est claire, il faut reconnaître qu'il s'est produit une sorte de réservoir d'eau claire à l'orifice inférieur du puits, ou une masse de détritus capable de résister à la pression que l'eau exerce de bas en haut, et, dès lors, susceptible de former une sorte de filtre relativement à l'eau qui pénètre dans l'orifice inférieur du puits.

Puisque l'eau artésienne entraîne des détritus hors de la terre, les parois de l'espace où se trouve l'eau souterraine ne sont plus dans la même condition de résistance relativement à la pression des couches supérieures qu'elles supportent et relativement à la réaction qu'exercent

contre ces mêmes parois l'eau et les détritus contenus dans la capacité que limitent ces parois. Dans l'impossibilité de savoir d'une manière précise cette condition de résistance, il est impossible, avec nos connaissances actuelles, de prévoir ce que deviendra, avec le temps, un puits artésien qu'on vient de forer; car deux cas peuvent arriver : un affaissement des parois supérieures de la conduite aquifère, et une obstruction de l'ouverture inférieure du puits par des détritus; et l'un ou l'autre de ces deux cas peut diminuer le débit de l'eau, et même le faire cesser absolument, par la raison qu'en supposant les parois d'une conduite aquifère souterraine parfaitement fixes, la vitesse d'une eau artésienne dépend de la hauteur de la colonne au-dessus de l'ouverture inférieure du puits, et que la constance de l'égalité du débit dépend à la fois de cette hauteur et de la rapidité avec laquelle l'eau souterraine afflue pour compenser l'eau jaillissante. On conçoit l'influence des temps de sécheresse et l'influence que certains bouleversements dans le sol pourraient exercer sur le débit de l'eau.

Tout ce que nous venons de dire concerne un puits creusé dans un lieu où il n'y en avait pas auparavant. Il est évident qu'en en perçant dans le même lieu, mais à différentes profondeurs, de sorte que chacun de ces puits serait alimenté par l'eau de nappes différentes, il n'y aurait rien à ajouter à ce qui précède relativement au débit du premier puits.

Il n'en est plus de même au cas où l'on en creuse plusieurs qu'une même nappe d'eau alimentera.

L'eau souterraine d'une nappe d'eau étant finie dans sa masse, et, pour que le débit d'un puits artésien soit constant, la dépense devant être très-petite relativement au reste du liquide, on conçoit que tout ce qui tendra à diminuer ce reste tendra à diminuer le débit : par conséquent, la question de savoir si plusieurs puits artésiens ne se nuiront pas mutuellement exigerait que l'on connût avant tout la relation de masse de la nappe à l'eau débitée par les puits, et, en outre, la rapidité ou la lenteur avec laquelle les eaux pluviales tombées en amont des puits, dans les terrains perméables, peuvent compenser le débit des puits. Évidemment encore, la question exigerait, pour être complétement résolue, qu'on connût la facilité avec laquelle les eaux de la nappe située dans un plan à peu près horizontal peuvent se porter dans chaque puits. On conçoit dès lors qu'il peut y avoir avantage à les éloigner, mais en restant toujours, bien entendu, dans la même nappe d'eau. On conçoit enfin encore qu'il ne serait pas vrai d'affirmer que, dans tous les cas indistinctement, un puits unique d'un large diamètre aurait un débit

constant aussi assuré que plusieurs puits d'un diamètre moindre placés à différentes distances du premier.

Puits ordinaires.

Un puits alimenté par une eau souterraine courante ne présente rien de remarquable, sinon qu'elle est à découvert dans l'intérieur du puits, tandis qu'ailleurs elle coule, mais cachée aux yeux par les terrains qui la recouvrent.

Un puits creusé dans un terrain dépourvu d'eau courante repose sur un lit imperméable d'argile ou de pierre, et sa base, construite en pierre sèche, est contiguë avec une couche perméable qui retient l'eau par capillarité. Avant le creusement du puits, l'eau se trouvait en équilibre dans toute la masse perméable; mais, le puits creusé, l'équilibre a été rompu, et l'eau contenue à la base du trou, en vertu de la pression des parties qui lui sont superposées, a dû pénétrer latéralement dans le puits à travers les interstices de la muraille en pierre sèche. On se représente parfaitement un puits qui est dans la condition dont nous parlons maintenant, en plaçant un tube de verre de deux ou trois centimètres de diamètre intérieur au centre d'un vase de verre de quinze centimètres de diamètre, au fond duquel on a mis un lit de gravier, afin de permettre à l'eau de pénétrer, par le fond du vase, dans l'intérieur du tube; puis en plongeant un petit tube au fond de l'espace annulaire où se trouve le lit de gravier, et en remplissant cet espace annulaire de sable excessivement fin; si on verse de l'eau par le petit tube, le liquide arrive au tube central par les interstices du gravier et s'élève en même temps, par capillarité, dans le sable à une hauteur beaucoup plus grande que dans le tube central : c'est ce phénomène de l'ascension de l'eau dans des interstices excessivement étroits d'une matière capable de se mouiller qui constitue la *capillarité*.

Supposons donc un terrain indéfini formé d'une matière criblée de vides capillaires saturés d'eau, dans lequel terrain, par un moyen quelconque, on enlèvera une masse cylindrique dans le sens vertical; supposons encore que les parois de la cavité restent dans la position où elles étaient avant qu'on eût pratiqué la cavité cylindrique, nous disons qu'alors de l'eau suintera dans la cavité, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour que les particules soient en équilibre de pression avec l'eau occupant les vides capillaires du terrain, laquelle s'élève d'autant plus au-dessus du niveau de l'eau de la cavité que les vides capillaires sont plus étroits. Un puits qui est dans la condition dont nous parlons sera bien plus facile

à vider qu'un puits alimenté par une eau plus ou moins courante. Si le premier est vidé, et que l'eau contenue dans les interstices capillaires du terrain soit considérable relativement à l'eau qu'on en a extraite, le puits finira par se remplir comme il l'était avant qu'on l'eût vidé; mais il faudra un temps plus ou moins long. Si, au contraire, l'eau des interstices du terrain n'est pas considérable relativement à l'eau extraite du puits, l'eau qui viendra dans le puits vidé ne s'élèvera point au niveau qu'atteignait la première eau.

Dernières réflexions sur l'étude des eaux souterraines et sur la baguette divinatoire employée à les découvrir.

Si les habitants des grandes villes, où l'administration est aidée de tous les moyens que les sciences prodiguent à ceux qui savent profiter de leur puissance, connaissent tous la nécessité de l'eau, bien des gens ignorent la difficulté de s'en procurer en tout temps, où ne coulent ni rivières ni ruisseaux permanents. Quand on n'a pas parcouru de hautes montagnes où habitent des hommes livrés à la culture de la terre, on croit difficilement qu'en été la chaleur soit assez forte pou que toute végétation languisse, s'arrête même, si de l'eau ne vient pas incessamment combattre la sécheresse de l'atmosphère. On ignore qu'en beaucoup de ces lieux élevés, comme en Dauphiné et dans le Valais, par exemple, il existe un *syndic d'arrosage*, fonctionnaire chargé de diriger les eaux de manière que, sous la forme d'irrigations, elles ne nuisent à personne et profitent à tous.

Telle est la cause de la valeur que les habitants des pays montagneux attachent aux sources permanentes, et pourquoi, en tout temps, ils ont eu recours à ceux qui prétendaient avoir un moyen de les découvrir. Ce fait n'est-il pas l'explication du grand nombre de *tourneurs de baguette de coudrier* que, depuis Jacques Aymar, compte le Dauphiné, pays de montagnes, où les hommes dont l'intelligence a été le moins cultivée jouissent auprès de leurs voisins de la réputation d'une remarquable finesse?

Les deux ouvrages de l'*art de découvrir les sources* viennent à l'appui de cette manière de voir. Non-seulement les habitants de montagnes appelaient l'abbé Paramelle et F. Amy avec empressement, mais plusieurs avant eux avaient eu recours à la baguette(et nos deux auteurs citent un certain nombre de cas de découvertes de sources dans des localités où, leur a-t-on dit, des *tourneurs de baguette de coudrier avaient échoué*. F. Amy, à ce sujet, s'exprime même ainsi : « Je reçus, à cette

« époque, une lettre de trois personnes du Valais qui m'appelaient à « leur aide pour surprendre un *trésor* caché à vingt-deux mètres de pro- « fondeur. C'était un de ces charlatans connus sous le nom de *tourneurs* « *de baguette de coudrier*, encore très en crédit dans ces contrées, qui « leur avait enseigné l'existence de ce trésor. Il devait se composer d'ar- « mures en or et en argent[1]. . . . . »

Cette citation nous est suggérée par deux motifs : l'un, de montrer que l'usage de la baguette est encore pratiqué, et l'autre, de ne point appliquer à tous ceux qui s'y livrent la phrase : *C'était un de ces charlatans connus sous le nom de tourneurs de baguette de coudrier.* Tous nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur ce que nous pensons de la *baguette* et de son *efficacité;* mais, tout en reconnaissant que beaucoup de charlatans et de fourbes l'ont maniée, nous nous sommes efforcé de montrer *qu'une parfaite bonne foi peut s'allier avec son usage*. Et, à ce sujet, et en faisant allusion à la règle de F. Amy fondée sur l'observation *de la vigueur de la végétation de plantes croissant au-dessus d'une eau souterraine*, nous ajouterons que la *liaison existant entre la vue d'une herbe verte et abondante et l'idée, qu'elle suggère à l'esprit, d'une eau souterraine, voisine de cette herbe*, nous avait tellement frappé, que, dans notre lettre à M. Ampère, imprimée en 1833[2] et rappelée dans ces articles (page 277), la cause des mouvements du pendule explorateur nous parut avoir tant d'analogie avec celle des mouvements d'un *tourneur de bonne foi*, que nous nous exprimâmes en ces termes : « Je conçois très-bien qu'un « homme de bonne foi, dont l'attention tout entière est fixée sur le « mouvement qu'une baguette qu'il tient en ses mains peut prendre par « une cause qui lui est inconnue, pourra recevoir de la moindre cir- « constance *la tendance au mouvement* nécessaire pour amener la ma- « nifestation du phénomène qui l'occupe. Par exemple, si cet homme « cherche une source, s'il n'a pas les yeux bandés, la vue d'un gazon « vert, abondant, sur lequel il marche, pourra déterminer en lui, à son « insu, le mouvement musculaire capable de déranger la baguette, par « la liaison établie entre l'idée de la végétation active et celle de l'eau. »

Aujourd'hui, nous ajoutons comme complément à cette citation ce passage tiré de Don Quichotte : « Sancho, pressé de la soif, comme nous

[1] J'indiquerai une petite erreur qui se trouve à la suite du passage que je cite, page 63. C'est qu'on attribue l'extinction d'une lumière, à 17 ou 18 mètres de profondeur, à la *raréfaction de l'air,* qui augmente, ajoute-t-on, à mesure qu'on descend. Il est probable que la véritable cause de l'extinction de la lumière dans la circonstance dont on parle était la prédominance de l'azote sur l'oxygène ou bien la présence du gaz acide carbonique. — [2] *Revue des deux Mondes.*

« venons de le voir, dit à son maître : « L'*herbe* sur quoi nous sommes me « paraît *si fraîche et si drue*, qu'il faut nécessairement qu'il y ait autour « quelque ruisseau qui l'arrose[1]. » Que Sancho, le suivant de Don Quichotte, fût devenu *tourneur*, et, conformément à notre manière de voir, la baguette n'eût pas manqué de tourner, dans la recherche d'une source, là où sa vue eût été frappée d'une *herbe si fraîche et si drue*.

Nous avons dit, d'après l'abbé Paramelle et F. Amy, qu'il existe encore des tourneurs, et, d'après notre manière de penser, qu'il peut en exister de bonne foi. Nous avons tout lieu de croire que tel est M. F***, avec lequel nous a mis récemment en rapport une lettre adressée à l'Académie des sciences, que M. le président a renvoyée à notre examen.

En recevant M. F*** au Muséum d'histoire naturelle, nous le prévînmes que nous profiterions de sa présence pour lui adresser quelques questions sur la baguette, mais sans le soumettre à aucune épreuve tentée avec l'intention de juger de son aptitude à découvrir des eaux souterraines, par la raison qu'un jugement tel que nous le concevions exigerait un temps et des conditions qui n'étaient pas à notre disposition.

M. F*** ne fait point usage d'une baguette de coudrier, mais de deux morceaux de baleine mince, longs chacun d'environ 4 décimètres, et réunis au moyen d'une fiole de verre dans laquelle ils s'engagent. La fiole, nous a dit M. F***, *renferme six à sept éléments;* un morceau de peau blanche, fixée fortement aux baleines, la recouvre complétement. Lorsqu'on saisit des deux mains les extrémités libres des baleines, et de manière qu'elles soient tenues horizontalement, lorsque les extrémités, surmontées par la fiole, se trouvent relevées dans un plan vertical, on comprend que la fiole, renfermant des matières dont nous ignorons les noms, mais qui nous ont paru fort denses, le moindre mouvement des mains dérange du plan vertical le sommet de l'angle du système, et, d'après M. F***, ce sommet s'infléchit vers le corps du tourneur, lorsqu'il est affecté par de l'eau souterraine.

Passons maintenant aux réponses que M. F*** a faites aux questions que nous lui avons adressées.

Depuis longtemps nous désirions savoir de la bouche même d'un *tourneur* ce qu'il éprouve lorsqu'il tient sa baguette au-dessus d'une eau stagnante ou courante, visible à tous les yeux; car, en lisant les écrits dont J. Aymar a été l'objet, nous ne concevions pas comment, quand cet homme descendait le Rhône pour découvrir les assassins du cabare-

[1] *Don Quichotte*, tome I, page 296 de l'édition de Deslongchamps, 1826, traduction de Filliau Saint-Martin.

tier de Lyon et de sa femme, la baguette qu'il tenait à la main ne tournait que là seulement où les assassins avaient passé. M. F*** nous dit que la baguette ne tourne pas sur l'eau visible, que celle-ci soit en repos ou en mouvement; par exemple, qu'elle ne tourne pas sur un ruisseau visible, mais qu'elle tourne, si une partie du ruisseau a donné lieu à une infiltration d'*eau courante souterraine*, car la baguette reste au repos au-dessus d'une eau souterraine qui ne coule pas. M. F*** nous dit encore qu'il reconnaît les tuyaux de conduite, *quelle qu'en soit la matière, où circule non-seulement de l'eau, mais encore du gaz.*

On conçoit qu'il pourrait en être ainsi dans l'hypothèse où le tourneur serait affecté mécaniquement par la communication de vibrations qu'occasionnerait, dans la matière de la conduite, le liquide qui y coule, de même que les doigts, légèrement appliqués sur le fond d'un chapeau tenu entre les mains, reçoivent l'impression des vibrations du feutre, causées par l'air que la parole a mis en vibrations sonores. Mais cette hypothèse n'expliquerait pas comment le tourneur, qui n'est pas affecté de l'eau d'un ruisseau, l'est par l'infiltration souterraine d'un filet de cette même eau. Quoi qu'il en soit, avant notre conversation avec M. F***, nous n'avions ni lu ni entendu dire que le mouvement de l'eau souterraine fût une condition de sa découverte au moyen de la baguette. Supposez cette condition réelle, et vous rejetez comme fausse l'efficacité de ce moyen employé pour découvrir les métaux, leurs minerais, les gisements de charbon de terre, en un mot, toutes les matières précieuses que les prédécesseurs de M. F*** prétendent avoir découvertes. Que devient la prétention des tourneurs, de reconnaître le déplacement frauduleux des bornes d'héritages; si des hommes accusés de délits, de crimes, les ont réellement commis; si de jeunes filles ont manqué aux règles de la décence? et rappelons-nous que J. Aymar disait que sa baguette tournait sur un lit où avait couché un domestique infidèle, quoique huit ans se fussent écoulés depuis que le vol avait été commis.

N'est-ce pas un fait remarquable dans l'histoire de la baguette, que, toutes les fois que des hommes se sont montrés empressés à connaître ou à posséder ce qu'ils se croyaient incapables de découvrir ou de posséder par des moyens ordinaires ou naturels, des tourneurs se sont trouvés pour découvrir l'inconnu ou l'objet dont la possession était désirée!

En reproduisant fidèlement les réponses qui nous ont été faites par un homme dont la bonne foi nous a paru incontestable, nous émettons le vœu que l'autorité supérieure lui permette, ainsi qu'il nous en a témoigné le désir, de rechercher des eaux souterraines au camp de Châlon,

où des tentatives récentes, pour en découvrir, ont été infructueuses, et assez dispendieuses, nous a-t-on dit. Nous l'avouons, le succès ne changerait pas notre opinion; mais, curieux en tout de l'expérience comme nous le sommes, et une chose extrêmement utile pouvant d'ailleurs être obtenue, nous désirons qu'une recherche présentant une chance d'avantage, indépendamment de toute théorie, soit tentée, lorsque celui qui se présente pour l'exécuter ne demande rien, dans le cas, pensons-nous, où la recherche n'aurait pas le résultat qu'il se promet d'obtenir!

E. CHEVREUL.

PETRI ABÆLARDI OPERA, hactenus seorsim edita nunc primum in unum collegit, textum ad fidem librorum editorum scriptorumque recensuit, notas, argumenta, indices adjecit Victor Cousin, adjuvantibus C. Jourdain et E. Despois, philosophiæ et litterarum in academia parisiensi professoribus. Tomus prior, 1849. Tomus posterior, 1859. — Parisiis prostant apud A. Durand.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le nominalisme pur, c'est le pur empirisme, et Roscelin est, parmi les scholastiques, l'ancêtre de Condillac. Dire, comme le premier, qu'il n'y a que des individus, objets de nos sens; ou, comme le second, qu'il n'y a que des sensations, c'est tout un. Roscelin a-t-il enseigné dans sa rigueur la doctrine qu'Abélard lui attribue? Cette question n'est pas entièrement vidée. Mais ce qui importe et ce qui est hors de doute, c'est que l'absolu nominalisme a été attaqué de front et réduit à l'absurde par Abélard.

La thèse de Roscelin, telle, du moins, que la reproduit Abélard, se ramène à cette triple affirmation: il n'y a que des individus; au-dessus des individus, les genres et les espèces ne sont que des mots; au-dessous des individus, les parties des individus et des touts ne sont que des mots et ne sont rien.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin 1862.

Ces étranges assertions de Roscelin et des siens (car il eut son école) inspirent à Abélard une abondance singulière d'objections, où se joue et se déploie sa merveilleuse souplesse de dialecticien. M. Cousin a publié, dans le volume des ouvrages inédits, et traduit, dans sa belle introduction, la plupart de ces curieux arguments; M. de Rémusat en a intercalé plusieurs dans son exposition de la doctrine du maître Pierre. Citons néanmoins celles d'entre ces raisons qui mettent en plus vive saillie la verve critique et le bon sens, parfois tout français, d'Abélard.

Que les genres et les espèces ne soient rien, Abélard le nie. Il estime, avec l'autorité, que ce sont là des choses, *res*. « L'autorité affirme, dit-« il [1], que les genres et les espèces sont des choses. » Boèce dit, dans son Commentaire sur Porphyre [2] : « On ne doit entendre par espèce « qu'une conception recueillie en vertu d'une ressemblance substantielle « sur une multitude d'individus semblables; par genres, une concep-« tion qui résulte de la ressemblance des espèces. » Que ces ressemblances soient appelées par Boèce des choses, c'est ce que démontre clairement un passage qui se trouve un peu plus haut : « Il y a donc des choses de « cette nature dans les objets corporels et sensibles; mais elles sont « conçues indépendamment des objets sensibles. » On comprend qu'Abélard se fonde sur cette doctrine de Boèce : il y trouvait les éléments de son conceptualisme et de son réalisme, tels que nous essayerons de les démêler. Adopter et prendre à son compte le passage précédent, c'était se placer d'emblée entre les deux solutions extrêmes. Mais il fallait prouver que les genres et les espèces ne sont pas uniquement des mots. Abélard n'en est pas en peine; qu'on en juge :

« Puisque, suivant eux, il n'y a rien que des individus, et que cependant ces individus sont exprimés tant par des mots universels que par « des mots singuliers, *animal* et *homme* signifieront absolument la même « chose [3]. »

Cet argument, si brièvement présenté, est gros de conséquences mortelles au nominalisme. Abélard ne les a pas déduites. Ses historiens n'ont pas eu le temps de les développer. Selon nous, les voici, ou, du moins, voici la plus grave :

S'il n'existe au monde que des individus, si les genres n'ont aucune réalité quelconque, et les espèces pas davantage, chaque individu devient seul de son genre. Il en résulte aussitôt qu'il n'y a plus que des

[1] Ouvrages inédits, p. 522-524. Nous citons la traduction de M. Cousin, *Fragm. de phil. du moyen âge*, nouv. édit. p. 171. — [2] *Boeth. in Porphyr.* p. 56. — [3] Ouvrages inédits, *l. l.*

caractères propres, des qualités individuelles, des attributs singuliers. Dans un univers ainsi composé, seuls les noms propres ont un sens; les noms communs sont impossibles, et les adjectifs changent de signification chaque fois qu'on les applique à un individu différent. Que devient alors la langue? En vérité, les nominalistes restaient en deçà de leurs principes, car, où la chose signifiée disparaît, il est contre la raison de maintenir le signe. Mais ce n'est pas tout : une fois les genres supprimés et le langage réduit à n'exprimer que le particulier, c'en est fait de la science. Aristote le savait bien, quand il écrivit ce jugement marqué à l'empreinte de son génie : il n'y a de science que du général. Platon l'avait su et proclamé avant Aristote. Que l'adversaire de Roscelin eût connu la *Métaphysique* et le *Théétète*, il était homme à développer l'argument que nous avons transcrit et à en tirer, avec son habileté, sa finesse et son ironie, une victorieuse réfutation de cette doctrine, toujours combattue et toujours renaissante, qui ne voit jamais qu'elle marche droit à la négation de la science et de la philosophie.

Roscelin prétendait encore que les parties d'un tout quelconque ne sont que des mots, de la même façon que les espèces et les genres. « Mon « maître Roscelin, dit Abélard [1], professait cette opinion insensée, qu'au« cune chose n'est formée de parties; il réduisait à de purs mots les par« ties, comme il faisait les espèces. » Et Roscelin prouvait sa thèse par des arguments à lui. Il disait qu'un mur n'est point une partie de la maison, parce qu'il serait alors partie du tout et *partie de lui-même*, ce qui est insoutenable, et parce que, en outre, le mur, dans ce cas, se précéderait lui-même, ce qui ne se peut en aucune façon. Abélard démêle promptement le sophisme caché sous ces deux raisonnements. « On peut « dire, réplique-t-il, du mur, qu'il fait partie de lui-même *et du reste*, « mais en tant que réunis et *pris ensemble*. Lorsqu'on dit que la maison « est ces trois choses, le mur, le toit et le fondement, on ne veut pas « dire qu'elle est chacune d'elles *prise à part*, mais toutes trois unies et « *prises ensemble;* de même le mur est une partie de lui-même et du « reste réunis, c'est-à-dire de la maison entière, mais non pas de lui« même tout seul : il précède lui et le reste réunis, mais il ne se pré« cède pas pour cela lui-même, car le mur a été avant d'être réuni au « reste. Il faut semblablement que chaque partie existe avant de former « la collection où elle sera comprise. »

En lisant ce passage, on ne peut s'empêcher de remarquer combien Abélard est supérieur à ses adversaires. Ceux-ci, évidemment, s'eni-

[1] Ouvrages inédits, p. 491 ; *Fragm. de phil. du moyen âge*, p. 100 et 117.

vraient de logique, au point d'oublier et la logique et le bon sens. Abélard, lui, est maître de l'instrument dont il se sert, bien loin d'en être l'esclave. Il met le sens commun au-dessus de la logique. Il retourne contre ses rivaux l'arme dont ceux-ci le menaçaient. Toutefois, telle est la mécanique fatale du syllogisme, qu'elle peut fausser et faire dévier les esprits les mieux trempés. L'intelligence d'Abélard s'est plus d'une fois prise à ce piége; et nous en avons justement un exemple dans le second des deux seuls textes que lui-même nous ait transmis sur sa lutte avec Roscelin. Dans la lettre à l'évêque de Paris, que nous avons citée déjà[1], Abélard accuse son ancien maître d'avoir, par sa doctrine de la nullité des parties, corrompu le sens des saintes Écritures : « Car, à ce « compte, dit-il, dans l'endroit où l'Écriture rapporte que Jésus mangea « une partie d'un poisson, il devrait dire qu'il s'agit seulement d'une par- « tie du mot poisson, et non pas d'une partie de la chose elle-même. » Abélard défigure ici, sans le savoir apparemment, la théorie qu'il réfute. Selon ce qu'il nous en a lui-même appris, cette théorie était, non que tel individu, telle chose, tel poisson, ne fût qu'un mot, mais que les parties du poisson n'étaient que des mots. En sorte que Roscelin aurait, bon gré mal gré, fait dire à l'Écriture que Jésus mangea une partie de poisson, laquelle partie n'était qu'un mot. C'est déjà bien absurde; mais c'est assez d'une absurdité, et la subtilité agressive d'Abélard en prête deux à son maître. Tant le raisonnement dégénère aisément en sophisme, et la discussion en dispute!

C'est que la logique, fût-elle entre les mains les plus puissantes, les plus sûres et les plus délicates, n'a par elle-même aucune force. Vigoureuse, mais indigente, il lui faut, pour agir, le secours de richesses prêtées. Ses deux prêteuses, sans lesquelles elle meurt de misère, ce sont: la raison, qui lui apporte un trésor de principes, et l'observation, qui lui fournit des provisions de faits. C'est là une vérité bien connue, et pourtant, comment se lasser de la répéter, quand on voit des intelligences comme celle de Hégel s'abandonner sans précaution et sans condition au dragon robuste et infatigable, mais opiniâtre et aveugle, de la dialectique? Comment, au contraire, ne pas honorer dans Abélard un de ces esprits naturellement dégagés et libres, rebelles à la routine et à toute impulsion mécanique, qui, sinon toujours, du moins le plus souvent, ne consentent à manier l'algèbre du syllogisme qu'après avoir examiné les données qui vont se cacher sous les signes, et avec la réserve expresse de peser le résultat final de l'opération dans les balances

[1] Voir notre premier article, cahier de juin, p. 370.

de la raison et de l'expérience? En effet, tandis que ses rivaux tournent dans le vide autour de l'autorité, qu'ils interprètent en sens contraire et à outrance, et qu'ils écorchent de temps en temps (*pellem incidunt*, dit vivement Abélard), notre philosophe, lui, essaye, à ses frais, de renouveler la tradition, dont il ne possède que quelques lambeaux, au moyen d'une analyse de l'intelligence humaine. C'est ici sa critique affirmative des excès du nominalisme. Insistons sur ce point de sa doctrine et voyons quel en est l'élément personnel.

Puisqu'il est absurde que les termes généraux n'aient ni sens aucun, ni valeur aucune, quels en sont donc le sens et la valeur? Abélard s'est posé cette question, et il y a répondu dans plusieurs passages, mais surtout dans son petit traité *De intellectibus*, qui est comme une psychologie de la connaissance. Le manuscrit de cet ouvrage fut longtemps conservé à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, puis à la bibliothèque d'Avranches. M. Cousin, l'ayant retrouvé en ce dernier endroit, le publia une première fois dans la quatrième édition de ses *Fragments philosophiques* (t. III, append. XI, p. 448 et suiv.), et il nous le donne une deuxième fois dans le second tome de l'édition in-4° des ouvrages réunis d'Abélard [1]. Sous une forme brève et sèche, cet écrit contient ce que nous appellerions aujourd'hui une théorie des facultés de l'intelligence, et, comme conséquence, une théorie des intellects, ou concepts, ou idées générales, c'est-à-dire une étude des universaux pris et envisagés dans notre entendement. C'est là qu'apparaît en son ensemble le conceptualisme d'Abélard, et qu'il se distingue nettement du nominalisme, avec lequel on ne pourra plus le confondre désormais.

Et d'abord, quel prix faut-il attacher à sa théorie des facultés de l'entendement, et cette théorie lui appartient-elle? Pour distinguer les intellects ou concepts de tout ce qui n'est pas eux, Abélard compte cinq choses, dont il convient, dit-il, de les isoler : le sens, l'imagination, l'estimation, la science et la raison. Cette liste de facultés est celle-là même qui se lit au troisième livre du *Traité de l'âme* d'Aristote [2], qui y distingue l'imagination de la sensation, de l'opinion, de la science et de l'intelligence. Abélard n'avait pas le *Traité de l'âme*, et Boèce, dans lequel il étudiait Aristote, et qui connaissait et cite le *De anima*, quoiqu'il ne l'ait pas traduit, ne semble avoir reproduit nulle part, dans son ensemble, la série de facultés dont il s'agit. Nous la lui avons vainement demandée, après M. de Rémusat. Tout ce que nous avons pu découvrir

[1] P. 733 et suiv. — [2] Ch. III, § 6, p. 282 de la traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

ç'a été, en plusieurs endroits divers, des phrases où Boèce établit, en effet, entre les facultés notées par Aristote, les mêmes différences à peu près qu'Aristote et Abélard. Au contraire, on rencontre, à la fin de la première partie des *Seconds Analytiques* [1], une autre classification des facultés de la connaissance, qui est aussi dans la *Morale à Nicomaque* [2], et que Boèce répète exactement dans son interprétation des *Analytiques* [3]. Cette autre liste, qu'Aristote ne s'est pas occupé de concilier avec la première, comprend le raisonnement, l'entendement, la science, l'art, la prudence et la sagesse. Il ne serait pas difficile de prouver que, de ces deux classifications, celle qu'offre le *Traité de l'âme* est, à plus d'un égard, supérieure à celle des *Analytiques* et de la *Morale à Nicomaque*. Eh bien, c'est précisément la meilleure qu'Abélard a adoptée, quoiqu'il lui ait peut-être fallu la reconstruire, tandis que l'autre se présentait à lui toute prête. Il nous sera permis, sans doute, de voir là plus de choix que de hasard. Abélard n'a pas inventé cette énumération, très-remarquable, de nos principales puissances de connaître; mais il a su la préférer à une autre qui valait moins, et, en outre, il l'a énoncée dans un ordre qui répond à la marche de l'esprit, s'élevant de l'individu à l'universel. Ce mérite n'est pas énorme; mais nous pensons qu'il est bien à lui, et qu'il témoigne de l'usage habile qu'il faisait de la tradition.

Nous croyons qu'il est encore plus lui-même, quand, de l'étude comparée de l'intellect et des autres facultés qu'il a admises, il fait sortir la réfutation de la doctrine manifestement sensualiste de Roscelin. Non, certes, que cette comparaison méthodique et suivie lui appartienne en propre; Boèce la lui a fournie, et Aristote l'avait fournie à Boèce. Nous avons conféré Abélard avec Boèce, Boèce avec Aristote, et nous nous sommes assuré que, presque sous chacune des phrases du *De intellectibus*, on pourrait mettre une phrase à peu près identique des *Catégories*, de l'*Hermeneia* et des *Analytiques*, et même quelque réminiscence à peine altérée, quoique indirectement transmise, du *Traité de l'âme* et de la *Métaphysique*. Mais Boèce, après tout, interprète et compile; Abélard, lui, trie et coordonne. En outre, les rivaux d'Abélard avaient à leur disposition ces mêmes ressources péripatéticiennes. Qu'en faisaient-ils? Tantôt ils mettaient l'autorité à la torture; tantôt, quand elle leur résistait trop, ils disaient qu'elle avait menti. Bref, leur moindre violence à l'égard d'Aristote était de forcer son principe, si profond et si vrai, qu'il

[1] *Derniers Analytiq.* liv. I, ch. xxxiii, § 8, traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire, p. 185. — [2] *Mor. à Nicom.* liv. VI, ch. ii, § 1; traduction du même, p. 198. — [3] Boèce, p. 544.

n'y a de substance première et de réalité vivante que dans l'individu, et d'en conclure qu'il n'y a ni genres, ni idées générales, mais uniquement des individus sensibles et des idées de ces individus acquises par la seule sensation. Aux mains d'Abélard, la logique d'Aristote et le peu qu'on entrevoyait de sa psychologie rendent des conséquences toutes contraires et remarquablement justes, bien qu'insuffisantes.

Abélard ne souffre pas que l'on professe que nous n'avons qu'un seul moyen de connaître : les sens. Au-dessus du sens, il place l'intellect, et il distingue l'intellect des sens et de l'imagination. Le sens, dit-il, est la perception d'une chose corporelle, et cette perception exige un organe corporel. L'intellect, c'est-à-dire la pensée même de l'âme, n'a besoin ni d'un instrument corporel, ni même de la vertu effective d'un objet réel qui le fasse penser; la preuve, c'est qu'il pense, c'est qu'il conçoit également des objets existants et non existants, corporels et non corporels, des choses passées et futures, et même des êtres qui ne seront jamais, tels que des centaures, des chimères et des sirènes. De plus, le sens n'a aucune puissance de réfléchir sur les êtres, ni d'en saisir la nature essentielle; ce que fait le seul intellect en s'appuyant sur la raison. Quant à l'imagination, comme elle n'est qu'un certain souvenir du sens (*quædam sensus recordatio*), l'intellect en diffère autant que du sens lui-même.

Mais Aristote et Boèce vont plus haut et plus loin, et Abélard n'a garde de ne pas les suivre. Après eux, il proclame avec empressement qu'il existe une intelligence que bien peu d'hommes possèdent, qui n'appartient qu'à Dieu seul, et qui dépasse tellement les sens et l'imagination, qu'elle s'exerce sans leur concours, et que, par elle, rien ne se présente à l'esprit que ce qui est intelligible et concevable....... « Mais il est « clair, ajoute Abélard, qu'en Dieu il n'y a ni sens ni imagination, puis- « que ce ne sont là que des perceptions confuses de l'âme, mais qu'éter- « nellement Dieu contient tout dans son intelligence, et que, pour Dieu, « si nous y pensons bien, concevoir et savoir, c'est tout un. Voilà pour- « quoi Boèce dit que cette intelligence se rencontre dans très-peu « d'hommes et que, selon Aristote, elle ne brille jamais pendant la vie « présente, si ce n'est pour celui que l'excès de la contemplation élève « jusqu'à une sorte de révélation divine. Et nous croyons que cet essor « de l'esprit, Aristote l'appelle science plutôt qu'intellect, et qu'il ne faut « pas le nommer une puissance de l'âme humaine, mais une puissance « de l'âme divine. L'âme, en effet, issue de Dieu, revêt Dieu, en quelque « sorte, et, quand, en nous, l'homme s'évanouit et meurt, Dieu paraît[1]. »

[1] *De intellectibus*, édit. V. Cousin, p. 737, tom. poster.

Dans ces dernières lignes, où Abélard reconnaît et recueille avec une noble avidité le plus pur de la pensée aristotélique, M. de Rémusat[1] croit apercevoir un souvenir du *Timée* plutôt que du *De anima*, ou peut-être un reflet du troisième livre, chapitre cinquième, du dernier ouvrage. Pour nous, sans nier ces analogies, il nous semble que la forte doctrine dont Abélard reproduit l'empreinte un peu effacée, est surtout au *Traité de l'âme*, livre premier, chapitre quatrième, et dans les lignes imposantes que voici : « Quant à l'intelligence, elle semble être « dans l'âme comme une sorte de substance, et ne pas pouvoir être dé- « truite[2]. » . . . « Aussi cette chose (le corps) étant détruite, le principe ne « peut ni se souvenir, ni aimer; car aimer, se souvenir, n'était pas de « lui; c'était de cette chose commune qui a péri. Mais l'intelligence est « peut-être quelque chose de plus divin, quelque chose d'impassible[3]. »

Nous voyons encore cette grande leçon suivie par Abélard, d'après Boëce, dans le douzième livre de la *Métaphysique*, chapitre septième : « Il y a donc identité entre l'intelligence et l'intelligible; car la faculté de « percevoir l'intelligible et l'essence, voilà l'intelligence ; et l'actualité de « l'intelligence, c'est la possession de l'intelligible. Ce caractère divin, « ce semble, de l'intelligence se trouve donc au plus haut degré dans « l'intelligence divine, et la contemplation est la jouissance suprême et « le souverain bonheur[4]. » Certes, être frappé de ces lueurs de la science antique, alors même qu'elles n'arrivent qu'à travers le voile épais d'une interprétation qui les éteint presque ; les rassembler et les concentrer sur l'intellect, afin d'en mieux marquer le haut caractère et le distinguer par là radicalement de la perception sensible, c'est assurément le trait d'un génie philosophique, qui ne fait, nous l'avouons, que retrouver, mais qui, en d'autres temps, eût inventé. Comment Abélard ne s'est-il pas avancé davantage, sur les pas d'Aristote, dans cette large voie qui menait au conceptualisme en Dieu? Comment s'est-il arrêté au conceptualisme incomplet qui, bien qu'en disant que Dieu conçoit et sait tout, n'affirme l'idée des genres que dans l'intellect de l'homme? Nous tâcherons plus bas de l'expliquer.

Mais notons tout de suite qu'il a très-bien compris que, dans notre intellect, il y a des concepts (nous dirions aujourd'hui des idées) des genres et des espèces, qui, loin d'être des représentations sensibles, nécessairement produites par tel individu particulier, contiennent plus et

[1] Abélard, t. I, p. 489, en note. — [2] Traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire, p. 141. — [3] *Ibidem*, p. 142 : *ὁ δὲ νοῦς ἴσως θειότερόν τι καὶ ἀπαθές ἐστιν*. (Édit Trendelenburg, p. 23, l. 7.) — [4] Traduction Pierron et Zévort, t. II, p. 223.

moins que la représentation sensible, et n'en sont pas pour cela moins vrais. Ses adversaires disaient: «Lorsque vos sens perçoivent un «homme, il est nécessaire que ce soit celui-ci ou celui-là, quelqu'un «ou quelque autre; car tout homme est celui-ci, celui-là, ou un autre. «De même, notre intellect procède à la façon de nos sens; et, si vous «concevez l'homme, il est nécessaire que vous conceviez celui-ci, celui-«là ou un autre. Car *homme* ne signifie rien, si ce n'est un certain «homme déterminé. Partant, quiconque a le concept de l'homme, a «certainement le concept d'un certain homme, le concept de celui-ci ou «de celui-là [1].» — «Cela est manifestement faux,» réplique Abélard. Et il le prouve par d'excellents exemples: «Si je dis: Une cape est désirée par «moi, ou Je désire une cape, quoique toute cape réelle soit celle-ci ou «celle-là, il ne s'ensuit pas du tout de là que je désire telle ou telle «cape déterminée [2].» Et, un peu plus loin: «Non, il n'est pas nécessaire, «pour que je conçoive l'homme, ou pour que j'aie quelque concept «par lequel je conçoive la nature humaine, il n'est pas nécessaire que «je pense à tel ou tel homme en particulier, car il y a mille concepts «différents, dans lesquels entre la conception de la nature humaine [3]... »

Ainsi, premier résultat établi par l'observation psychologique, il y a des concepts universels dans notre intelligence, et ces concepts ne sont pas des représentations d'êtres individuels. Mais alors, que sont-ils et que valent-ils? Ils sont, en un sens, quelque chose de plus que la représentation sensible; en un autre sens, ils sont quelque chose de moins, et, cependant, quand ils sont légitimement formés, ils sont vrais.

Le concept universel est quelque chose de plus que la représentation sensible, alors même qu'il la présuppose. En effet, et Abélard l'a déjà dit au commencement du traité *De intellectibus*, le concept contient une notion de la nature essentielle de l'objet, notion que l'intelligence se crée en s'appuyant sur la raison. Cela est vrai. Il est regrettable, toutefois, qu'Abélard n'ait pas su décrire, au moins grossièrement, le rôle que joue la raison dans l'acquisition du concept. Faute d'une analyse quelconque de ce travail rationnel, son assertion reste sans preuve.

Mais il expose fort bien comment le concept universel contient moins que la représentation sensible et peut néanmoins être accepté comme vrai. Il avoue qu'aucun concept de genre ou d'espèce ne donne la chose, *res*, telle qu'elle est. Il y a, d'après lui, deux sortes de con-

[1] *De intellectibus*, édit. V. Cousin, tom. poster. p. 750. — [2] *Ibidem*. — [3] *Ibidem*. p. 751.

cepts universels : l'un par abstraction, l'autre par soustraction. Le concept par abstraction est celui qui conçoit ou bien une nature formelle, la nature d'une forme sans aucun regard à la matière qui lui sert de sujet, ou bien une nature (essentielle) quelconque, à l'exclusion de tous les individus distincts qui en sont revêtus. Il est évident qu'un tel concept ne donne pas la chose comme elle est, puisqu'il sépare les formes des matières, les natures de leur sujet de fondation, et que cette séparation n'existe pas dans la réalité. Le concept par soustraction est le fruit de l'opération inverse : l'intelligence l'obtient lorsqu'elle soustrait le sujet qui réside sous les formes, et considère ensuite celui-là à l'exclusion de celles-ci. Il est encore évident que ce concept présente la chose autrement qu'elle n'est ; car, de même que le concept par abstraction, il me fait concevoir, en tant que divisées, les choses qui ne subsistent pas séparément : par l'un, en effet, j'envisage séparément la matière ; par l'autre, c'est la forme que je considère isolément : « modo « videlicet solam materiam per se, modo solam attendo formam [1]. » Mais quoi? s'ensuivra-t-il de là que les concepts universels soient faux? Point du tout : sans doute ils donnent la chose autrement qu'elle n'est ; mais certes ils ne conçoivent pas autre chose que ce qui est ; au contraire, ils conçoivent cela même qui est, mais envisagé dans son fond et dans son essence : « Nihil utique *aliud*, sed *idem* penitus essentiali- « ter [2]. » D'ailleurs, qu'on y songe : il n'y a pas un seul objet, un seul être que nous connaissions absolument tel qu'il est, et en embrassant toute sa nature et toutes ses propriétés. Et, si vous récusez l'intellect humain toutes les fois qu'il conçoit une chose autrement qu'elle ne subsiste dans la réalité, si vous le taxez alors de vanité et d'impuissance, tout intellect humain sera à jamais, de votre propre aveu, impuissant et vain [3].

Nous ne savons si nous sommes en ce moment dupe de l'illusion que subissent parfois ceux qui vivent quelque temps dans l'intime commerce d'un auteur, mais cette discussion d'Abélard est à nos yeux d'un prix réel et d'un singulier intérêt. Et, en parlant ainsi, nous croyons être certain de ne pas le surfaire. On a souvent accusé Aristote d'être sensualiste. Volontaire ou non, c'était là une injustice. Mais enfin, quiconque a pratiqué les ouvrages de ce philosophe sait de reste que des esprits neufs et médiocrement expérimentés peuvent s'y méprendre, et que la méprise devient encore plus excusable quand ceux qui y tombent ne possèdent qu'un Aristote incomplet. Que si, à toutes ces causes d'erreur,

[1] *De intellectibus*, p. 746. — [2] *Ibidem*. — [3] *Ibidem*, p. 747.

s'ajoute chez le lecteur un penchant malheureux pour l'explication de la connaissance au moyen de la seule sensation, on peut parier à coup sûr qu'Aristote, mal compris et défiguré, sera interprété exclusivement dans le sens du pur empirisme. Nous faisons là l'histoire du nominalisme radical, duquel il est juste de dire, en empruntant un mot de M. Cousin, qu'il est « la plus mauvaise scholastique péripatéticienne[1]. » Or, placé dans les mêmes conditions, n'ayant, lui non plus, qu'un Aristote tronqué, Abélard suit constamment le chemin contraire. Il a vu dans Boèce, il a recueilli et il transcrit ce principe d'Aristote, que toutes nos connaissances ont pour premier point de départ la sensation : « Quippe, « ut longe supra meminimus, tota humana notitia a sensibus surgit[2]. » Mais, bien loin de s'enfermer dans ce vestibule de la théorie peripatéticienne et de s'obstiner à soutenir que la maison ne s'étend pas plus loin, il parcourt tous les endroits ouverts et accessibles de l'édifice, il devine de son mieux quelques-uns de ceux qu'il ne voit pas; bref, il comprend Aristote exactement, sinon complétement, et il tire de ce qu'il sait du maître une réfutation du sensualisme, laquelle vaut encore aujourd'hui contre la doctrine de Condillac. « Si toute connaissance, a « dit M. Cousin, n'est vraie que par la vérité de la représentation, c'en « est fait de la vérité de la connaissance[3]. » C'est précisément ce qu'Abélard répond aux nominalistes dans le passage du *De intellectibus* que nous avons tout à l'heure traduit et cité. Ainsi, au douzième siècle, Abélard accomplissait, selon ses forces, une partie de cette tâche rationaliste que nos maîtres du dix-neuvième ont mis leur honneur à poursuivre. N'est-il pas digne, à ce titre, de toute notre attention, et même de quelque chose de plus ?

IV.

Et pourtant Abélard a été nominaliste. On l'en a accusé de son temps; on l'en accuse encore aujourd'hui. S'il n'est, à aucun degré, permis d'être nominaliste, Abélard a eu tort; mais, s'il est une mesure de nominalisme qu'approuve la raison, et si Abélard est resté dans cette juste mesure, la critique lui doit des éloges, et nous ne les lui marchanderons pas. Peut-être a-t-il donné, sur ce point, une nouvelle preuve de l'étendue de son esprit.

Pour résoudre cette question par nous-même, nous aurions eu be-

[1] *Philosophie sensualiste*, 3ᵉ édit. p. 89. — [2] *De intellectibus*, p. 747. — [3] *Philosophie sensualiste*, 3ᵉ édit. p. 88.

soin d'avoir sous les yeux le manuscrit des *Glossulæ super Porphyrium*, qui sont bien un ouvrage d'Abélard, et que M. Ravaisson a eu le talent et le bonheur de découvrir il y a déjà longues années. M. Cousin et M. de Rémusat ont, au nom de la science, adjuré l'éminent auteur de l'*Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, de livrer au public sa découverte. Nous joignons, sans trop d'espérance, notre faible voix à celles-là. Mais, en attendant, nous nous en rapporterons à l'analyse des *Petites gloses* que M. de Rémusat a insérée dans son *Abélard*[1], et que M. Cousin a publiée en partie à l'endroit de son édition[2] où il eût désiré mettre le texte lui-même. Nous déclarons nous fier sans crainte à cette belle exposition, où M. de Rémusat a réussi à concilier les intérêts de la science et les devoirs de l'historien avec la délicate loyauté du dépositaire.

On verra tout à l'heure, et d'après les *Petites gloses*, comment la question des universaux portait dans ses flancs le problème de l'identité universelle, si hardiment résolu de nos jours par les écoles panthéistes. Ne parlons, pour le moment, que du nominalisme d'Abélard.

Il n'y a plus moyen maintenant de confondre ni peu, ni beaucoup, la pensée d'Abélard avec la thèse attribuée à Roscelin. Aussi bien celle-ci, au XII^e^ siècle, ne s'appelait pas nominalisme, mais doctrine des mots ou des voix : *sententia vocum*. À en croire Jean de Salisbury, il y avait un autre système, dans lequel l'auteur du *Polycraticus* dit que son cher Abélard se laissa surprendre en s'attachant surtout aux discours, *sermones intuetur*[3]. Ce témoignage est confirmé par plusieurs textes, mais singulièrement par un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, où se lit une épitaphe d'Abélard, publiée par Rawlinson dans son édition des *Lettres*[4], et citée par M. de Rémusat[5]. Quoique cette épitaphe soit désormais très-connue, qu'on nous permette d'en transcrire les cinq premiers vers :

Hic docuit voces cum rebus significare,
Et docuit voces res significando notare;
Errores generum correxit, ita specierum,
Hic genus et species in sola voce locavit,
Et genus et species sermones esse notavit.

De ces vers, les deux derniers attribuent à Abélard une doctrine exclusivement nominaliste, et, s'ils nous étaient parvenus seuls, ils seraient un embarras plutôt qu'un secours. Mais remarquez que les trois premiers y apportent une restriction très-importante. Ils veulent dire, sans

[1] T. II, p. 93 et suiv. — [2] *Tom. poster.* p. 756 et seq. — [3] Jean de Salisbury, *Polycrat.* liv. VII, ch. XII. — [4] Londres, 1718. — [5] Abélard, t. II, p. 104.

la moindre obscurité, qu'Abélard admettait les mots, les voix, les discours surtout, comme expression des genres et des espèces, mais à la condition de signifier les genres et les espèces à titre de choses et d'objets, *voces cum rebus significare, voces res significando notare*. Et c'est seulement en ce sens qu'il mit les genres et les espèces dans les mots et dans les discours. Voilà un nominalisme bien mitigé, bien corrigé et bien rapproché de la vérité.

La *Dialectique* nous montre ce nominalisme circonscrit dans les mêmes limites et avec le même soin. Ce texte précieux n'a pas échappé au coup d'œil de M. de Rémusat, et notre devoir est de le reproduire ici, non-seulement afin d'éclairer le point qui nous occupe, mais encore pour avertir, par l'exemple d'Abélard, certains esprits, que la philosophie est tôt ou tard obligée d'appeler à son aide l'étude de la nature. « L'unique fonction de la logique, dit Abélard, est, en pesant la valeur « des mots employés, d'établir par la discussion dans quel sens le mot « est employé dans chaque discours ou énonciation. Mais la fonction de « la physique est de rechercher si la nature de la chose est d'accord avec « l'énonciation, et, par conséquent, si la propriété de la chose est telle « ou non qu'elle est énoncée. Ainsi, de ces deux sciences, l'une est né- « cessaire à l'autre. En effet, pour que l'élève en logique sache ce qu'il « faut entendre par les mots, on doit, premièrement, rechercher (avec « lui) quelle est la propriété de la chose.... Et, lorsque la nature des « choses aura été perçue, on distinguera la signification des mots d'a- « près les propriétés mêmes des choses[1], etc. » Conclusion évidente : Le mot n'est pas un pur mot; le discours n'est pas un vain souffle. Le discours, qu'il exprime le genre ou l'espèce, a une valeur, celle-là même que lui donne la nature réelle de la chose exprimée et conçue.

Passons maintenant aux *Petites gloses*. A prendre le commencement de ce traité, tel que l'analyse M. de Rémusat, un nominalisme presque pur semble s'en dégager. Abélard, en effet, après avoir défini l'universel, comme Aristote, ce qui est de sa nature attribuable à plusieurs, en tire cette conséquence que ni les mots, ni les choses ne sont universels, mais seulement les discours. Les choses, dit-il, ne sont pas des universaux, car il répugne qu'une chose soit affirmée d'une autre chose, un objet d'un autre objet (par exemple, que Platon soit affirmé de Socrate), puisque, dans cette hypothèse, la même chose se retrouverait en plusieurs, ce qui est absurde. Les mots non plus ne sont pas universels en tant que mots, car le son vocal pris en lui-même, et en tant

[1] Ouvrages inédits, *Dialectica*, pars tertia, *Topica*, p. 361.

qu'on le prononce, est toujours tel son particulier. Il reste donc que le seul universel soit le discours, lequel seul comprend tout le défini, parce que seul il est prédicable, *sermo prædicabilis*, c'est-à-dire étant affirmé de plusieurs.

Jusque-là, ainsi qu'on l'a remarqué, nous ne voyons guère qu'un nominalisme plus large, à la place d'un nominalisme plus étroit, mais rien d'acceptable. En allant plus avant, la pensée d'Abélard s'approfondit et se justifie. Oui, le seul discours est le genre, poursuit-il, mais parce que l'on y attache une signification générale. Les genres et les espèces sont, lors même que je n'en dis rien et que je me tais. Mais, si j'en parle au moyen du discours, mon discours signifiant le genre devient ainsi l'universel exprimé.

Voilà un premier pas vers la vérité. Si nous entendons bien M. de Rémusat, Abélard avance encore. Dans les *Glossulæ*, comme dans le *De intellectibus*, il examine la validité des concepts généraux, et il prononce que, bien que ces concepts ne donnent pas les choses telles qu'elles sont, ils sont valables et embrassent des réalités existantes. Le conceptualisme d'Abélard rejoint ici son nominalisme, l'enveloppe, l'absorbe; le concept universel, fondé en réalité sur les choses elles-mêmes, apparaît comme la signification intellectuelle sans laquelle le discours ne serait rien; et, ainsi, le nominalisme prétendu de notre auteur se ramène à sa doctrine relativement personnelle, et d'ailleurs vraie, des concepts.

Au surplus, il nous serait aisé d'apporter d'autres textes à l'appui de cette façon de comprendre la théorie des discours, *sententia sermonum*. Ce n'est, au fond, ni un nominalisme, ni, qu'on nous passe le mot, un *sermonisme;* c'est un embryon de système des rapports du langage général avec la pensée ou l'idée générale. En beaucoup de notables endroits, Abélard insiste sur l'extrême importance de la signification que donne aux mots celui qui les prononce, signification qui, après tout, est le suc, la moelle unique du langage. A ses yeux, la vraie définition (et la définition est une sorte de discours) est celle qui exprime entièrement la vertu même et la nature du défini : *quæ ex integro vim et proprietatem definiti exprimit*[1]. A ses yeux encore, éclairés par la doctrine d'Aristote, « tout homme est naturellement capable de prononcer « des mots; mais tous ne sont pas capables d'y mettre le vrai sens; « ceux-là seuls le peuvent, qui connaissent la valeur à imposer aux « termes[2]. » Cette préoccupation constante de la signification exacte

[1] *Theologia christiana*, p. 485, tom. poster. ed. Cousin. — [2] *Ibidem*, p. 489.

et essentielle des mots a été constatée par l'auteur de l'épitaphe déjà citée :

> Significativum quid sit, quid significatum,
> Significans quid sit, prudens diversificavit.
> Hic quid res essent, qui voces significarent.

Par une pente irrésistible, Abélard passa des mots généraux aux idées générales; puis, des idées il s'avança jusqu'aux choses : *quid res essent.* Le subjectif le porta jusqu'à l'objectif. Nous venons de voir qu'il eut son nominalisme et son conceptualisme à lui. Il eut aussi son réalisme. Lequel ?

Ch. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 3 juillet, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. le comte de Montalembert, directeur.

Le rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours, a ouvert la séance, et les prix décernés et proposés ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — Ce prix, dont le sujet était « une étude sur le roman en « France depuis l'*Astrée* jusqu'à *René,* » a été décerné à madame Du Parquet.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie a décerné : un prix de 3,000 fr. à Madeleine Laugier, à Orgon (Bouches-du-Rhône); — un prix de 2,000 fr.

à Hortense de Gélinsky, à Digne; quatre médailles de 1,000 francs : à Justine Fabre, à Aix (Bouches-du-Rhône); à Catherine Vernet, à Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme); à M. l'abbé Méquignon, à Élancourt (Seine-et-Oise); à madame veuve Capelle, à Paris. — Seize médailles de 500 francs : à Jean-Jacques Boudet, à Audrieu (Calvados); à François Béchu, à Saint-Jean-de-Bournay (Isère), à Amélie Besqueyt, au Puy (Haute-Loire); à Jeanne Boy, à Gramat (Lot); à Félicité-Euphrosyne Luce, à Bretteville-sur-Ay (Manche); à Angélique Hautefeuille, à Boulogne-sur-Mer; à Marie Bohet, à Chanonat (Puy-de-Dôme); à Jeannette Nayroud, à Chamoux (Savoie); à Josèphe et Péronne Fontaine, à Rumilly (Haute-Savoie); à Louise Portier, à Chambéry; à Jean-Baptiste Ferry, à La Forge (Vosges); à madame Barre, à Arvert (Charente-Inférieure); à Claude Coussin, à La Bastide (Gironde); à Cœlina Brieussel, à Rieux-Minervois (Aude); à Jeanne Amand, à Saint-Georges-de-Reintembault (Ille-et-Villaine); à Jean-Baptiste Blanchot, à Provins (Seine-et-Marne).

L'Académie a décidé qu'une mention très-honorable serait accordée à madame veuve Vandermeersch, née Behaghel, domiciliée à Bailleul (Nord), et qu'une médaille d'or, à l'effigie de M. de Montyon, serait jointe à cette mention.

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné deux prix de 3,000 francs : à M. de Pressensé, pour son *Histoire des premiers siècles de l'Église chrétienne*, 2e partie, et à M. Auguste Cochin, pour son ouvrage intitulé, *l'Abolition de l'Esclavage*. — Deux médailles de 2,500 francs : à M. Duruy, pour son *Histoire de la Grèce ancienne*, et à M. Bénard, pour son ouvrage intitulé, *De la philosophie dans l'éducation classique*. — Quatre médailles de 2,000 francs : à M. Duilhé de Saint-Projet, auteur d'un ouvrage intitulé, *Des Études religieuses en France;* à madame Marie Debray, auteur d'un ouvrage intitulé, *Le Pouvoir de la Charité;* au recueil de poésies de feu M. Éd. Arnould, intitulé, *Sonnets et Poëmes;* à M. Calemard de Lafayette, auteur du *Poëme des champs*.

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé, en 1857, un prix de 10,000 francs à décerner, en 1862, pour une œuvre dramatique en vers et en trois actes au moins, qui, représentée avec succès, réunirait le mieux, à l'utilité de la leçon morale, le mérite de la composition et du style.

L'Académie a décerné le prix à M. Jules Lacroix, pour sa tragédie d'*Œdipe Roi*, traduite de Sophocle.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné, cette année, le grand prix de la fondation Gobert à M. Camille Rousset, auteur d'un ouvrage intitulé, *Histoire de Louvois et de son administration, etc.* 2 vol. in-8°.

Elle décerne le second prix de la même fondation à M. Jules Caillet, pour son ouvrage intitulé, *L'Administration en France sous le cardinal Richelieu*, 2 volumes in-12.

Prix Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs, fondé par M. Bordin, pour encourager la haute littérature, a été partagé cette année entre M. Léon Halévy, pour sa *Traduction en vers des Tragiques grecs*, et M. Auguste Lacaussade, pour son recueil de poésies intitulé : *Poëmes et paysages*.

Prix Lambert. — La récompense honorifique fondée par M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M. Philoxène Boyer.

Prix de Maillé. — Le prix institué par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, est, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné à M. Frédéric Godefroy.

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence pour 1863. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1861, une *Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz.* — Le prix n'ayant pas été décerné, le même sujet a été remis au concours pour 1863. — Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours seront reçus jusqu'au 1er décembre 1862.

Prix de poésie. — L'Académie propose, pour sujet du prix de poésie qui sera décerné en 1863, *La France dans l'extrême Orient.*

Le terme de ce concours est fixé au 1er mars 1863.

Prix d'éloquence pour 1864. — L'Académie propose, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1864, l'*Éloge de Châteaubriand.*

Les ouvrages seront reçus jusqu'au 1er mars 1864.

Prix extraordinaire pour 1863.— L'Académie française rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix extraordinaire de 3,000 francs, qu'elle décernera en 1863, la question suivante : « De la nécessité de concilier, dans l'histoire critique des lettres, « le sentiment perfectionné du goût et les principes de la tradition avec les recher- « ches érudites et l'intelligence historique du génie divers des peuples. »

Les ouvrages manuscrits présentés à ce concours devront parvenir avant le 1er décembre 1862.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, pour la deuxième fois, en 1863, le prix triennal de 1,500 francs, fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que l'Académie jugera à la fois le plus remarquable, au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne, au point de vue moral.

Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés avant le 1er janvier 1863.

Après la proclamation de ces divers prix, un membre de l'Académie a lu une partie du discours qui a remporté le prix d'éloquence.

La séance a été terminée par le rapport de M. le comte de Montalembert, directeur, sur les prix de vertu.

M. le duc Pasquier, membre de l'Académie française, est mort à Paris le 5 juillet.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Hureau de Sénarmont, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 30 juin.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1862.

Suite de l'histoire des études sur le cerveau.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Distinction entre la physiologie et la psychologie.

Cabanis nous dit tout uniment que la pensée n'est qu'une *sécrétion du cerveau.* « Nous voyons, dit-il, les aliments tomber dans l'estomac; nous « les en voyons sortir avec des qualités nouvelles, et nous concluons qu'il « leur a fait véritablement subir cette altération. Nous voyons également « les impressions arriver au cerveau par l'entremise des nerfs; elles sont « alors isolées et sans cohérence. Le viscère entre en action, il agit sur « elles, et bientôt il les renvoie métamorphosées en idées que le langage « de la physionomie et du geste, ou les signes de la parole et de l'écri- « ture, manifestent au dehors. Nous concluons, *avec la même certitude*, « que le cerveau digère en quelque sorte les impressions, qu'il fait « organiquement la *sécrétion de la pensée* [2]. »

Descartes pose, au contraire, une ligne de démarcation profonde entre le cerveau et l'âme. « Pour ce que, d'un côté, dit Descartes, j'ai « une claire et distincte idée de moi-même, en tant que je suis une « chose qui pense et non étendue, et que, d'un autre côté, j'ai une idée

[1] Voir, pour les deux premiers, les cahiers d'avril, p. 221, et de juillet, p. 408. — [2] *Rapports du physique et du moral*, t. I, p. 154 (seconde édition).

« distincte du corps, en tant qu'il est seulement une chose étendue et « qui ne pense point, *il est certain* que moi, c'est-à-dire mon âme, par « laquelle je suis ce que je suis, est entièrement et véritablement dis- « tincte de mon corps, et qu'elle peut être ou exister sans lui[1]. »

Maine de Biran, qui, sur ce beau sujet, a écrit un très-beau mémoire, combat Cabanis, suit Descartes, et sépare absolument, comme l'eût fait Descartes, la physiologie de la psychologie. Je les sépare aussi. Je suis, de plus, parfaitement convaincu que, malgré son ton d'assurance, Cabanis n'a jamais su ce que c'était qu'une *pensée*, ni même, hélas! ce que c'était qu'une *sécrétion*.

« Non-seulement nous ne comprenons, ni ne comprendrons jamais, « dit M. Cuvier, comment des traces quelconques, imprimées dans « notre cerveau, peuvent être perçues par notre esprit et y produire « des images; mais, quelque délicates que soient nos recherches, ces « traces ne se montrent en aucune façon à nos yeux, et nous ignorons « entièrement quelle est leur nature, quoique l'effet de l'âge ou des « maladies sur la mémoire ne nous laisse douter ni de leur existence ni « de leur siége[2]. »

Non, sans doute, nous ne comprendrons jamais comment la matière divisible, le corps, peut influer sur le moi indivisible, sur l'âme; mais le fait est certain; l'âme agit sur le corps, le corps agit sur l'âme; il faut donc étudier ces deux actions, et les dégager, autant que possible, l'une de l'autre.

Il y a deux ordres de faits, les faits *psychiques* et les faits *physiologiques;* et ce que le cerveau offre d'admirable, c'est que c'est dans son sein que ces deux ordres de faits se passent. C'est là ce qui donne aux études sur le cerveau un attrait irrésistible. Le sujet est d'ailleurs infini. « Démocrite, Anaxagoras, dit M. Cuvier, disséquaient déjà le cerveau, « il y a près de trois mille ans. Haller, Vicq-d'Azyr et vingt anatomistes « vivants l'ont disséqué de nos jours; mais, chose admirable, il n'en « est aucun qui n'ait laissé encore des découvertes à faire à ses succes- « seurs[3]. »

Le sujet, dis-je, est infini. Je me hâte donc de le diviser. Entre l'homme et les animaux, l'abîme est immense. Je laisse à Descartes et

[1] VI[e] méditation, page 332 (édition de M. Cousin). — « Quia ex una parte claram « et distinctam habeo ideam mei ipsius quatenus sum tantum res cogitans, non ex- « tensa, et ex alia parte distinctam ideam corporis quatenus est tantum res extensa, « non cogitans, certum est me a corpore meo revera esse distinctum, et absque « illo posse existere. » — [2] *Rapport sur le mémoire de Gall*, p. 5. — [3] *Rapport sur le mémoire de Gall*, p. 4.

à ses successeurs l'étude de la raison humaine. Je n'étudie ici que l'intelligence et les instincts des bêtes.

Il y a, dans les animaux, des *instincts mécaniques*, des *instincts* que j'appelle *moraux*, et des actes manifestes d'intelligence [1]. Eh bien, tous ces faits sont des faits cérébraux. J'ai montré, par des expériences certaines, que tout ce qui tient à l'intelligence tient au cerveau [2].

Quand un animal a perdu tout son cerveau (son cerveau proprement dit), il a perdu toute son intelligence et tous ses instincts. Le cerveau tout entier est donc le siége de toute l'intelligence. Gall a beau vouloir des subdivisions et des localisations diverses. Il divise l'intelligence en vingt-sept facultés, et il prétend que chaque faculté a son siége à part. Au lieu de vingt-sept facultés, Spurzheim en compte quarante-cinq, et c'est bien le moins que l'élève en ait à sa disposition sept ou huit de plus que le maître. Vimont n'en compte que vingt-neuf, mais c'est sur le cerveau d'une oie qu'il les compte. Il y compte donc (sur le cerveau d'une oie!) l'instinct du *mariage*, celui du *langage;* ce qui est plus curieux, il y compte l'instinct de la *musique*, et, ce qui est plus fort encore, surtout pour une oie, l'instinct de la *surnaturalité*.

Au reste, Gall trouve bien la bosse de l'*orgueil* jusque sur la chèvre. Il est vrai que cela l'étonne. « Quoi, s'écrie-t-il, la prédilection pour les « hauteurs *au physique* dépendre des mêmes parties que l'orgueil, *sentiment* « *moral* de l'homme! Que le lecteur s'imagine l'étonnement où me mit « un semblable phénomène [3]... »

Gall trouve donc l'*orgueil* jusque dans la chèvre; Broussais trouve la *vénération* jusque dans le mouton. « Les phrénologistes, dit-il, ont refusé « le sentiment de la vénération aux animaux. Mais je ne suis point de « cet avis; une certaine nuance de vénération existe dans plusieurs es- « pèces parmi les vertébrés qui se choisissent des chefs... Ainsi, même « parmi les moutons, vous voyez un chef [4]... »

On serait quelquefois tenté de croire que les phrénologistes ne sont pas sérieux. Gall avait trouvé une *bosse du meurtre* dans les carnivores. On retrouve plus tard cette bosse dans les *herbivores*, et vous allez croire les phrénologistes bien embarrassés. Détrompez-vous. « Les herbivores, « dit Broussais, opèrent une véritable destruction des plantes... On a « voulu, ajoute-t-il, tourner ces idées en ridicule même dans une aca- « démie... On a donc trouvé ridicule dans une société savante de ce

[1] Voyez mon livre intitulé : *De la raison, du génie et de la folie.* — [2] Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [3] *Anat. et physiol. du cerveau*, t. III. p. 311. — [4] *Cours de phrénologie*, p. 350.

« genre, que la destruction des végétaux fût comparée par les phréno- « logistes à celle des animaux. Pour moi, je ne vois pas de motif pour « repousser cette idée [1]. »

Il faudrait donc, sur la parole des phrénologistes, rechercher la bosse, l'organe de la *musique* dans l'oie, de l'*orgueil* dans la chèvre, de la *vénération* et du *meurtre* dans le mouton, etc.

Il importait, sur toutes ces choses, de revenir au sérieux et de savoir positivement à quoi s'en tenir. Nous avons vu que Gall conduisait les *fibres primitives* du cerveau, depuis leur naissance, à travers les pyramides, le pont de Varole et les corps striés, jusqu'aux circonvolutions. Là ces fibres, qu'il appelle avec raison *divergentes*, s'épanouissent dans la substance grise; et de cette substance grise naissent, à leur tour, d'autres fibres, celles-ci *convergentes*, qui rentrent vers la ligne moyenne et donnent les commissures. Enfin, ce sont les fibres *divergentes*, les fibres *primitives*, les fibres essentielles, qui, se portant toujours en dehors, vont aux circonvolutions, pour y former, par leur épanouissement, les *éminences cérébrales*, les *bosses*, les prétendus *organes* à fonctions diverses.

Tous ces prétendus *organes* se trouvent donc à la surface même du cerveau. Chaque portion de la surface du cerveau qu'on enlèvera successivement fera donc perdre successivement une ou plusieurs facultés à l'animal soumis à l'expérience. Il n'en est rien.

1° On peut retrancher, soit par devant, soit par derrière, soit par côté, une portion assez étendue des lobes cérébraux, sans que leurs fonctions soient perdues. Une portion assez restreinte de ces lobes suffit donc à l'exercice de leurs fonctions.

2° A mesure que ce retranchement s'opère, toutes les fonctions s'affaiblissent et s'éteignent conjointement; et, passé certaines limites, elles sont tout à fait éteintes. Les lobes cérébraux concourent donc par tout leur ensemble à l'exercice plein et entier de leurs fonctions.

3° Enfin, dès qu'une perception est perdue, toutes le sont; dès qu'une faculté disparaît, toutes disparaissent. Il n'y a donc point de siéges divers ni pour les diverses facultés ni pour les diverses perceptions. La faculté de percevoir, de juger, de vouloir une chose, réside dans le même lieu que celle d'en percevoir, d'en juger, d'en vouloir une autre; et conséquemment cette faculté, essentiellement une, réside essentiellement dans un seul organe [2].

[1] *Cours de phrénologie*, p. 221. — [2] Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 99 (seconde édit.).

Mais ce n'est pas tout. Pourvu que la perte de substance éprouvée par les lobes cérébraux ne dépasse pas certaines limites, ces lobes recouvrent, au bout d'un certain temps, l'exercice de leurs fonctions; passé ces premières limites, ils ne les recouvrent plus qu'imparfaitement; et, passé ces nouvelles limites encore, ils ne les recouvrent plus du tout. Enfin, dès qu'une perception revient, toutes reviennent; dès qu'une faculté reparaît, toutes reparaissent[1].

La prétendue localisation, supposée par Gall, de ses diverses facultés, ou plutôt (et pour mieux en parler) des divers modes de la grande faculté que nous nommons intelligence, n'existe donc pas. L'intelligence est une. Et il devient très-facile de définir nettement ce que nous appelons *psychologie comparée*, ou, si l'on aime mieux, *psychologie des animaux.*

La *psychologie des animaux* est l'étude de leurs *instincts* et de leur *intelligence :* étude qui a immortalisé Réaumur (le mot n'est pas trop fort), et rendu plus ou moins célèbres les Georges Leroy, les Frédéric Cuvier et les deux Huber.

Je passe à un autre objet. Il est un point des études sur le cerveau que je n'ai point examiné encore, et dont je dois au moins dire un mot. Je veux parler de l'*anatomie comparée* du cerveau.

L'anatomie comparée du cerveau est la plus difficile de toutes les anatomies. La première idée d'anatomie vraiment *comparative* est celle que j'ai déjà citée d'Aristote, savoir que, de tous les animaux, l'homme est celui qui a le cerveau le plus grand.

Pour trouver une seconde idée de ce genre, sans être de cette grandeur, et surtout de cette solidité, il faut venir jusqu'à Vicq-d'Azyr. Il regardait les cerveaux des divers animaux comme autant de fragments du cerveau de l'homme; tous ces fragments réunis auraient redonné le grand et complet cerveau de l'homme, idée ingénieuse, mais vague, et dont ne se serait pas contenté Aristote.

« Le cerveau des quadrupèdes, dit Vicq-d'Azyr, ressemble beaucoup « à celui de l'homme, nous y trouverons cependant des différences très- « frappantes... Nous verrons que, dans les oiseaux, cet organe est fait « sur un autre plan... L'examen des poissons nous montrera une struc- « ture plus variée, mais plus simple... Réunissant ensuite tous ces dé- « tails, ne pourrait-on pas dire qu'en supprimant dans le cerveau de « l'homme les grands hémisphères, le corps calleux, les cornes d'Am- « mon, etc. l'encéphale de l'homme aurait la même disposition que celui

[1] *Recherches expérimentales*, etc. p. 181.

« des poissons ou des amphibies [1]?... » Il est inutile d'aller plus loin. Tout cela n'était qu'un *à peu près*, un aperçu plus ou moins aventuré de ce qui pouvait être. Au fond, tout était à faire [2].

L'homme qui, le premier, a conçu la vraie *anatomie comparée* du cerveau est celui-là même qui a fondé l'anatomie comparée moderne. Cuvier a, le premier, compris que le cerveau de chaque ordre, de chaque classe, devait être méthodiquement comparé à celui de tous les autres ordres et de toutes les autres classes, que chacun avait son caractère, et que c'était dans les rapports réciproques, variables d'une classe à l'autre, mais fixes pour chacune, du cerveau, du cervelet, des tubercules quadrijumeaux, des couches optiques, de la moelle allongée, etc. que se trouvait ce caractère. C'est alors qu'il a écrit cette belle phrase, sorte de prédiction physiologique : « La comparaison des « différentes espèces d'animaux montre que le volume de la partie su« périeure, nommée *hémisphères*, est la circonstance la plus favorable à « l'étendue de l'intelligence [3]. » Enfin, Tiedemann a montré que ces tubercules, ces éminences, ces *éléments* divers du cerveau, si bien *individualisés* par Cuvier, étaient non-seulement distincts, mais indépendants [4]; et la route a été ouverte.

Gall, qui a porté si loin l'anatomie du cerveau humain, n'a rien fait pour l'anatomie comparée de cet organe. Il semble même avoir eu peur qu'à cet égard on ne fît trop.

« L'utilité la plus importante, dit-il, qui puisse résulter de l'anatomie « comparée est de conduire à la connaissance des généralités, des lois et « des gradations de l'organisme animal [5]. » — Mais cela même serait-ce peu de chose? — Il continue : « L'étude de l'anatomie comparée aura bientôt « une telle étendue, que plusieurs âges d'homme n'y suffiront plus. Et « que nous reviendra-t-il de connaître tous les nerfs de la chenille et du « chameau [6]?... » Cuvier pensait bien différemment, lui qui ne pouvait souffrir qu'on négligeât aucun fait et qui répétait sans cesse « qu'aucun « ne pouvait tenir la place d'un autre. »

Au reste, depuis le beau livre de Gall, mais où il n'est question que

[1] *Discours sur l'anatomie*, t. IV, p. 29 (édition de Moreau de la Sarthe). — [2] Les contemporains même de Vicq-d'Azyr le sentaient très-bien. « M. Vicq-d'Azyr a « entrepris de faire une anatomie comparée où il montrerait quelles sont les parties « du cerveau qu'on pourrait ôter et remettre pour la formation du cerveau des dif« férents animaux : l'auteur pourrait bien prouver ainsi qu'il n'a point de cerveau « lui-même..... » (*Mélanges de madame Necker*, t. III, p. 378.) — [3] *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles*, p. 252. — [4] Voyez mon premier article, p. 230. — [5] *Anatomie et physiologie du cerveau*, t. I, p. XLVIII. — [6] *Ibid.*

de l'homme, plusieurs grands ouvrages ont paru qui ont expressément eu pour objet l'anatomie comparée du cerveau dans les diverses classes : d'abord, celui de Tiedemann, modèle de clarté et de précision ; puis celui de M. Serres; aujourd'hui celui de M. Wagner et vingt autres. Le nombre des faits recueillis est énorme ; et cependant ce qui manque encore, ce sont les faits. C'est bien ici, du reste, que s'applique le mot fameux de Bacon : *multi pertransibunt et augebitur scientia.*

Je reviens au sujet principal de cet article, les études physiologiques sur le cerveau. J'ai déjà rappelé[1] mes expériences de 1822 sur les incisions et les mutilations du cerveau. C'est à l'occasion de ces expériences que M. Cuvier disait, dans un de ses Rapports à l'Académie : « M. Flou« rens, obligé de faire tant et de si grandes plaies aux cerveaux des ani« maux pour arriver à résoudre des questions si importantes pour l'hu« manité, a eu l'occasion de faire de nombreuses observations sur la « cicatrisation des plaies de cet organe, ainsi que sur les phénomènes « correspondants qu'offre l'animal dans ses facultés, à mesure que cette « cicatrisation avance. Pour analyser ces observations, il faudrait les co« pier, et les détails en seraient assez curieux pour cela, si les bornes « prescrites à notre travail le permettaient[2]. » J'ai déjà dit aussi que j'avais, depuis quelque temps, repris toutes ces expériences sous le rapport de la *curabilité* des plaies qu'elles produisent[3].

Nos livres de chirurgie sont pleins d'observations curieuses sur les blessures du cerveau, et notamment sur les effets des corps étrangers, introduits, par un accident quelconque, dans cet organe. En voici une qui m'a toujours singulièrement frappé :

« Un jeune homme de seize ans, dit Lapeyronie, fut blessé d'un « coup de pierre au haut et au devant du pariétal gauche ; l'os fut contus « et ne parut point fêlé; il ne survint point d'accidents jusqu'au vingt« cinquième jour, ce qui fit qu'on n'eut en vue, dans les pansements, que « de procurer l'exfoliation de l'os ; le malade commença alors à sen« tir que l'œil droit s'affaiblissait ; au bout de trois jours, il perdit la « vue de cet œil, presque en même temps l'usage entier de tous les sens, « et il tomba dans un assoupissement et un affaissement absolu de tout le « corps[4]. » Lapeyronie fit plusieurs incisions sur le crâne, et jusqu'à trois trépans ; la dure-mère fut débarrassée de quelques esquilles qui la pressaient. Enfin l'habile chirurgien se détermina à l'ouvrir. Aussitôt

[1] Voyez mon second article, p. 413. — [2] *Analyse des travaux de l'Académie* pendant l'année 1824. — [3] Voyez les *Comptes rendus de l'Académie*, t. LV, p. 69 (1862).
[4] *Mém. de l'Académie des sciences*, année 1741, p. 212.

beaucoup de pus sortit; et, dès que ce pus qui pesait sur le *corps calleux* fut vidé, l'assoupissement cessa, la vue et la liberté des sens revinrent. Et ce ne fut pas seulement une fois que cette alternative de perte et de retour des sens se manifesta. Les *fonctions de l'âme*, comme on disait alors, étaient alternativement, et comme à volonté de la part du chirurgien, suspendues ou rétablies, selon qu'avant ou après le pansement le corps calleux se trouvait surchargé ou délivré de la matière étrangère qui le pressait. C'est Lapeyronie lui-même qui faisait les pansements, et qui vit ainsi plusieurs fois, comme je viens de le dire, la raison et le sentiment du malade s'éclipser et reparaître. « Au bout de deux mois, « dit enfin Lapeyronie, le jeune homme fut entièrement guéri; il eut la « tête entièrement libre et ne ressentit plus la moindre incommodité, « quoiqu'il eût perdu une portion très-considérable de la substance du « cerveau[1]. »

Mais, à propos de perte plus ou moins considérable du cerveau, rien n'a été fait, je crois, de comparable à ce qu'on a vu dans mes expériences de 1822. Le cerveau *proprement dit* se compose, comme chacun sait, de deux lobes ou hémisphères : un hémisphère ou lobe de chaque côté, un droit et un gauche. Eh bien, j'ai enlevé un lobe entier sur plusieurs animaux. L'animal a parfaitement survécu et il n'a perdu que la vue du côté opposé. Toutes les autres fonctions du cerveau se sont complétement conservées, tous les sens, toutes les facultés : un seul lobe suffit donc à l'animal ; un seul peut suppléer aux deux.

C'est pourquoi tout, dans le système nerveux, est double. Il y a deux lobes cérébraux, deux masses latérales du cervelet, deux couches optiques, une de chaque côté, quatre tubercules quadrijumeaux, deux de chaque côté, deux moitiés de la moelle allongée, deux moitiés de la moelle épinière, et, de chaque côté de ces deux moelles, une suite de nerfs qui s'en détachent par paires symétriques tout le long du tronc.

La grande utilité des organes doubles, et qui se suppléent, frappe tout le monde, et Galien l'avait déjà sentie. « Nous avons été témoin, « dit-il, à Smyrne, dans l'Ionie, d'un fait merveilleux : nous avons vu « un jeune homme, blessé à l'un des ventricules antérieurs du cerveau, « survivre à cet accident, à ce qu'il semblait par la volonté d'un dieu. Il « est certain qu'il n'eût pas survécu un instant, si tous deux eussent été « blessés à la fois. » — « L'existence d'un organe double, continue Ga- « lien, est donc une garantie plus sûre que celle d'un organe simple[2]. »

[1] *Mém. de l'Acad. des sciences*, année 1741, p. 213. — [2] *De l'usage des parties*, t. I, p. 557 (traduction de M. Daremberg).

Mais le fait de mutilation le plus important, et sans aucune comparaison, ç'a été quand j'ai enlevé le cerveau tout entier. Tout à l'heure je n'avais enlevé qu'un lobe; maintenant, ce sont les deux lobes. On peut voir, dans mon livre[1], comment l'animal, privé de son cerveau proprement dit tout entier, a survécu plus d'une année.

Un fait du même ordre a été celui où j'ai enlevé le cervelet tout entier. L'animal a parfaitement survécu, et pendant plus d'une année[2]; il avait conservé tous ses sens, toute son intelligence.

L'animal, privé de son cerveau, avait été réduit à l'état de pur automate. L'animal, privé de son cervelet, était réduit à l'état d'un homme ivre, et qui ne peut plus régulariser ses mouvements.

La perte du cerveau avait fait perdre l'intelligence, la perte du cervelet avait fait perdre les mouvements de locomotion. En soi, le mouvement est donc séparé de l'intelligence. Quand on a saisi le fil du labyrinthe, le fil de la physiologie expérimentale, on sépare les facultés par les organes; et c'est le dernier terme de la science.

Je reviens à mes livres de chirurgie. Ici, c'est une balle qui est entrée dans le cervelet, dans le cerveau, dans une partie quelconque de l'encéphale ; là, c'est la lame d'un couteau, d'une épée, qui a pénétré dans le cerveau, s'est rompue et y a laissé un de ses fragments. Quant aux symptômes, ils ont été différents, selon la diversité des siéges, et quelquefois il n'y en a point eu.

Je citerai encore une observation de Lapeyronie. Un enfant de huit ans reçut, par une chute, un coup au pariétal droit, à côté de la fontanelle. L'os fut considérablement fracturé ; on eut recours au trépan ; on débarrassa la dure-mère des esquilles qui la pressaient; malgré cela, l'enfant tomba dans un assoupissement continuel. Lapeyronie ouvre la dure-mère ; il soupçonnait un épanchement comme celui qu'il avait trouvé dans son précédent malade; mais il n'en trouve point; et il n'ose pousser plus loin son opération. — L'enfant mourut au bout de trois mois, ayant totalement perdu, pendant le dernier mois, l'usage de tous les sens et de la raison.

Après la mort, le cerveau fut ouvert et l'on trouva un abcès situé sous le corps calleux. « Je m'aperçus alors, mais trop tard, s'écrie le « grand chirurgien (ou plutôt le grand homme, car ce sont de grands « hommes que ceux qui tiennent ainsi nos vies dans leurs mains ha- « biles), que si, lorsque j'avais ouvert la dure-mère, j'avais plongé,

[1] *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [2] *Ibid.*

« comme j'en avais eu en effet le dessein, une lancette dans le lieu « où j'avais soupçonné un abcès dans le cerveau, j'aurais peut-être sauvé « la vie à cet enfant, ce qui fait voir que ces observations ne sont pas « simplement curieuses, mais qu'elles peuvent être, outre cela, très- « utiles[1]. »

Peut-on en douter? Si Lapeyronie eût connu mes expériences, il n'eût pas hésité à plonger sa lancette à travers le corps calleux : assuré, d'une part, de l'innocuité parfaite d'une telle blessure, et, d'autre part, certain de sauver la vie de son malade.

Je fais en ce moment des expériences qui peuvent être ajoutées à celles qui précèdent, et qui même ne sont pas encore terminées.

Pour en donner une idée, j'en vais citer quelques-unes. On fait un trépan sur le crâne; et, sous le trépan, on fait une incision à la dure-mère. Sous cette incision, on en pratique une autre, mais très-légère, sur la substance même du cerveau. On place enfin, dans cette dernière incision, une balle de plomb, plus ou moins grosse, selon la taille de l'animal[2].

Je suppose la balle mise sous la voûte du crâne et sur le sommet de l'un des deux lobes ou hémisphères. La balle, livrée à son propre poids, se fraye, petit à petit, un chemin dans la substance du cerveau; elle en traverse l'épaisseur, toute l'épaisseur, et, au bout de quelques jours, je la trouve sur le plancher du crâne. De plus si, relativement à la taille de l'animal, la balle n'a pas été trop grosse, le passage de la balle à travers toute l'épaisseur du lobe n'a été accompagné ni suivi d'aucun accident, n'a produit aucun symptôme.

Si j'ai mis une balle trop grosse, ou si j'en ai mis plusieurs, des accidents surviennent, et toujours correspondant aux fonctions des parties lésées. Ainsi des balles, mises sur le cervelet, troublent la locomotion; des balles, mises dans le cervelet et perpendiculairement au-dessus du *nœud vital*, arrivent à peine sur le *nœud vital* et l'ont à peine comprimé que l'animal meurt.

Par ces balles, placées ainsi sur divers points du cerveau, je trouve un moyen nouveau de confirmer mes premières expériences, et d'y ajouter même une précision de plus.

J'ai fait aussi plusieurs incisions et de très-profondes mutilations, dans la vue seule de rendre plus familière la curabilité des blessures du cerveau. La blessure guérit, la plaie se cicatrise, et le tissu *cicatriciel* qui s'y forme est un tissu jaunâtre, dur et résistant.

[1] *Mém. de l'Acad. des sciences*, année 1741, p. 214. — [2] De 4 à 20 grammes.

Ce qui m'attache, à un degré que je ne puis dire, à ces expériences, c'est qu'elles me donnent, à chaque instant, de nouvelles preuves que le cerveau est peut-être, de tous les viscères, celui dont les blessures guérissent le plus sûrement et le plus promptement. On ne l'eût pas soupçonné ; mais que soupçonne-t-on, dans les corps vivants, avant de les avoir profondément explorés et opiniâtrément poursuivis par l'expérience ?

Je me représente la physiologie une sonde à la main, et fouillant avec ardeur un sol inconnu, pour y découvrir les sources de la vie, et les en faire jaillir au profit de l'humanité.

FLOURENS.

Le palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le forum Augustéon et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au x^e siècle, par Jules Labarte. Paris, librairie archéologique de Victor Didron, 23, rue Saint-Dominique, 1861; 240 pages in-4° avec trois planches.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Nous avons exposé dans un premier article les motifs qui ont déterminé M. Labarte à entreprendre le travail que nous analysons; divisées en cinq chapitres, ces recherches ont pour objet l'église de Sainte-Sophie, le forum Augustéon, l'Hippodrome et le grand palais impérial, tels qu'ils existaient avant la conquête de Constantinople par Mahomet II. Il nous reste à indiquer, dans une esquisse rapide, les principaux résultats obtenus par cette topographie, où rien n'est omis de ce qui pouvait éclaircir tant de questions obscures, et qui, à notre avis, par son ensemble, comme par de nombreux détails habilement coordonnés, semble faite pour servir de modèle aux ouvrages du même genre.

M. Labarte a choisi le dixième siècle pour l'époque de sa restauration. Il ne pouvait songer ni au règne de Constantin le Grand, ni à celui de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1862, p. 325.

ses premiers successeurs, la plupart des monuments dont parle notre auteur n'ayant été élevés que bien plus tard. Il ne pouvait pas non plus descendre jusqu'aux siècles des Paléologues, où la destruction de ces mêmes monuments avait déjà commencé. Il existe une comparaison curieuse de l'ancienne et de la nouvelle Rome[1], espèce de rapport adressé à l'empereur Jean Paléologue par Manuel Chrysoloras, qui, dans les dernières années du quatorzième siècle, fut envoyé dans l'Occident pour solliciter des secours contre Bajazet Ier, alors que les successeurs de Constantin et de Justinien ne possédaient plus qu'un coin étroit de la Thrace, comparable à peine à une des plus petites principautés de l'Italie, si Constantinople, cernée de toutes parts, n'avait pas encore présenté le nom imposant et peut-être la population de la capitale d'un empire. Dans la lettre dont nous parlons, Chrysoloras, naturellement porté à l'exagération et ébloui par tout ce qu'il voyait sur les bords du Tibre, croit reconnaître dans chaque statue qu'il rencontre aux environs du Capitole l'ouvrage d'un digne émule de Phidias, de Lysippe ou de Praxitèle[2]; il admire les aqueducs, les palais, les nombreuses églises et surtout la puissance temporelle du souverain pontife. Mais la flatterie est bien audacieuse en Orient: la souplesse d'un courtisan, les préventions d'un Grec, et le patriotisme un peu étroit d'un habitant de la cité impériale, dominent dans la lettre du rhéteur byzantin. Selon lui, Constantinople mérite la préférence sur Rome, surtout à cause de sa position heureuse entre deux mers : la fille est plus belle que la mère. Toutefois il est forcé de convenir d'avoir vu lui-même dans sa ville natale beaucoup de piédestaux dont on venait d'arracher les statues[3]: on en faisait de la chaux, on s'en servait pour construire des habitations nouvelles[4], et Chrysoloras se hâte de terminer sa lettre par des vœux malheureusement restés stériles. Il souhaite que les Paléologues, sauvant leur capitale, puissent rendre à l'État son ancienne et éblouissante prospérité.

Entre ces deux points extrêmes, nous voulons dire entre le règne de Constantin le Grand et celui des derniers empereurs grecs, M. Labarte a choisi l'époque où Constantinople était arrivée à son plus haut degré

[1] Τοῦ λογιωτάτου Μανουὴλ τοῦ Χρυσολωρᾶ ἐπισΊολὴ πρὸς τὸν Ἰωάννην βασιλέα, ἐν ᾗ σύγκρισις τῆς παλαιᾶς καὶ νέας Ῥώμης, imprimé à la suite de Codinus *De antiquitatibus Constantinopolitanis*, p. 107-126 de l'éd. de Paris. — [2] Πάντα τῆς ἀρίσΊης καὶ τελεωτάτης τέχνης, Φειδίου τινὸς ἢ Λυσίππου ἢ Πραξιτέλους ἢ τῶν ὁμοιών ἔργα, p. 111. — [3] Καὶ ἄλλας καὶ πλείσΊας εἶδον αὐτὸς πρότερον, ἃς νῦν οἶδα ἀφαιρεθείσας, p. 121. — [4] Οὐκ ὀλίγους δὲ τίτανον, ἢ κονίαν, ἢ τῶν οἰκοδομιῶν ἄλλως λίθους γενομένους, p. 125.

d'éclat et de magnificence. On sait que Basile I^er^, élevé dans la misère et la servitude, parvint au pouvoir par un miracle de conduite et de fortune, et qu'il déploya, pendant un règne de dix-neuf ans (867-886), toutes les vertus du guerrier et du législateur. Il est possible que, dans ses expéditions lointaines, la bravoure mercenaire de quelques bandes franques ou slaves ait été le plus sûr instrument de ses victoires; mais son exemple paraît avoir rendu aux Grecs une étincelle de valeur nationale : ils suivirent leur intrépide empereur au delà de l'Euphrate, et en Italie ils se montrèrent soldats patients, courageux et soumis. Basile eut encore la gloire de faire prévaloir ces lois d'une succession héréditaire qui font également la sûreté des peuples et des souverains; fondateur d'une dynastie qui occupa le trône l'espace de cent soixante ans, il assura à ses descendants une stabilité de pouvoir bien rare dans les annales de l'ancienne comme dans celles de la nouvelle Rome.

Presque toujours le ton de l'histoire s'élève ou s'abaisse avec la fortune du temps où vit l'écrivain, et il n'y a guère de prince actif, puissant et victorieux, qui n'ait eu un biographe digne de lui. Basile trouva le sien dans son petit-fils, l'empereur Constantin VI Porphyrogénète. Dans un ouvrage spécial[1], d'où M. Labarte a tiré quelques détails curieux, l'auteur couronné, tenant une place assez distinguée parmi les serviles historiens de Byzance, nomme et décrit minutieusement les monuments publics, palais, églises, monastères, fondés, élevés ou réparés par son aïeul, qui, à ce qu'il paraît, mit autant de soins à embellir sa capitale qu'à illustrer son règne par des exploits guerriers.

Nous avons dit que, dans son premier chapitre (p. 9-22), M. Labarte indique les points de repère à l'aide desquels il s'est dirigé dans sa restitution. Ce sont la grande église de Sainte-Sophie convertie en mosquée, les deux obélisques de l'ancien Hippodrome, l'église Saint-Serge-Saint-Bacchus et l'église Sainte-Irène. On voit que ces jalons ne sont pas nombreux; toutefois ils suffisent pour prouver que le sérail d'aujourd'hui, avec les bâtiments qui en dépendent, n'occupe point la place du palais des empereurs grecs, comme plusieurs savants l'ont cru. Celui-ci se trouvait au sud-ouest de Sainte-Sophie; ses galeries, ses jardins et ses cours s'étendaient jusqu'au rivage de la Propontide. Le sérail, au contraire, au nord-est de Sainte-Sophie, domine l'entrée du Bosphore et celle du port de la Corne d'Or; il se prolonge depuis la porte

[1] *Ἱστορικὴ διήγησις τοῦ βίου καὶ τῶν πράξεων* Βασιλείου *τοῦ ἀοιδίμου βασιλέως κ. τ. λ.*, réimprimé dans la nouvelle collection sous le titre de *Theophanes continuatus*, Bonnæ, 1861, p. 211-353.

Top-Kapoussi jusqu'à l'église Sainte-Irène, laquelle existe encore dans la première cour du sérail. Consacré jadis sous l'invocation d'une sainte dont le nom rappelle les douceurs de la paix, cet édifice, par un étrange caprice du sort, est aujourd'hui un arsenal. M. de Hammer, qui y fut admis, vit Sainte-Irène pleine d'armes, plus remarquables, dit-il, par leur ancienneté, que dangereuses par l'usage qu'on pourrait en faire aujourd'hui[1].

Dans le deuxième chapitre, subdivisé en dix sections (p. 23-54), M. Labarte traite des monuments situés aux abords du palais impérial, tels que l'église Sainte-Sophie, le forum Augustéon, les thermes de Zeuxippe, l'Hippodrome et plusieurs églises du second ordre. A notre avis, la restitution de Sainte-Sophie était la partie la moins épineuse de la tâche que l'auteur s'est imposée. A la vérité, il a dû rétablir sur son plan, par des conjectures ingénieuses, la plupart des bâtiments adossés jadis au mur méridional de la basilique, et qui, maintenant, ont disparu, étant remplacés par des minarets ou d'autres constructions modernes. Mais le corps de la grande église existe encore aujourd'hui tel qu'il a été élevé par Justinien, qui voulut faire de la basilique dédiée par lui à la Sagesse divine (Σοφία), le plus bel édifice de l'univers. On en possède un grand nombre de vues, de dessins, de plans, mais tous faits d'une manière plus ou moins incomplète, et exécutés, pour ainsi dire, à la dérobée; car il a fallu les événements politiques de nos jours, révélant à la fois l'infériorité militaire et la détresse de ceux qui dominent à Stamboul, pour que leur gouvernement eût égard aux désirs, aux recommandations, peut-être même aux injonctions des puissances européennes; qu'il fît taire les scrupules religieux, et qu'il permît à un artiste chrétien de visiter en pleine liberté, et d'examiner à loisir les sanctuaires de la plus belle mosquée de l'empire ottoman. Dans un ouvrage récent, un dessinateur habile, amateur et connaisseur de l'archéologie byzantine, M. Salzenberg, a fait connaître, par des gravures exécutées avec fidélité, goût et même avec luxe, les innombrables détails que renferme Sainte-Sophie[2]. Dans l'intérieur, divisé en une partie centrale, la nef, et deux parties latérales, les Turcs, ennemis des figures et amoureux du badigeon, ont presque partout effacé ou couvert par des couches de chaux le Christ, les anges, les personnages sanctifiés de l'Ancien et

[1] *Constantinopolis und der Bosporos*, t. I, p. 238. — [2] *Alt-christliche Baudenkmäler von Constantinopel vom v bis xii Jahrhundert;* auf Befehl Seiner Majestät des Königs aufgenommen und historisch erläutert von W. Salzenberg. Berlin, 1854, grand in-folio, avec 39 planches.

du Nouveau Testament, représentés par d'admirables mosaïques dont, heureusement, quelques-unes ont pu échapper à la destruction : enlevées lors du pillage de Constantinople en 1204, elles décorent aujourd'hui la cathédrale de Saint-Marc de Venise. Au reste, dans la basilique de Justinien elle-même, le fanatisme des Turcs n'a pu détruire partout ni complétement cacher cette multitude de figures qui, sur un fond d'or, s'alignaient le long des murs, couvraient les archivoltes, se pressaient dans l'intérieur des coupoles. Aux voûtes supérieures du vaste édifice, l'habile artiste prussien découvrit et put dessiner des mosaïques d'un grand style, offrant les images du Christ, de la Vierge, des Apôtres, des Pères de l'Église. Il semble qu'à Sainte-Sophie les deux croyances soient encore en présence, comme elles le furent pendant les longues luttes du moyen âge; et, dans une mosquée où l'on croirait que tout doit rappeler le triomphe absolu et exclusif de l'islamisme, où les murs sont couverts aujourd'hui de sentences arabes tirées du Coran, l'œil surpris et satisfait de M. Salzenberg put apercevoir, planant au-dessus, la colombe symbolique des chrétiens. Elle tenait ouvert le livre des Évangiles dans lequel on lisait en lettres majuscules : « Le Seigneur a « dit : Je suis la porte des brebis; si quelqu'un entre par moi, il entrera « et sortira, et trouvera de la nourriture[1]. »

D'après le plan dressé par M. Labarte, le forum Augustéon (p. 31-37) était moins une place publique qu'une vaste cour quadrilatère dont les grands côtés, de l'est à l'ouest, présentaient une longueur de cent soixante et dix mètres; les petits côtés, du nord au sud, une étendue de cent quarante mètres; c'est un peu plus que la longueur de la place Vendôme, à Paris. Mais, malgré l'exiguïté de ces dimensions, l'Augustéon paraît avoir été la plus belle place de Constantinople et probablement, au dixième siècle de notre ère, la plus belle place de toutes les villes de la chrétienté. Pavé de marbre, enrichi de nombreuses statues, entouré de portiques originairement édifiés par Constantin le Grand et reconstruits par Justinien, l'Augustéon, selon M. Labarte, se trouvait au sud-ouest de Sainte-Sophie, entre cette église et la partie du palais impérial qui s'étendait au nord de l'Hippodrome. Au centre de la place s'élevait le Milliaire d'or, qui n'était point, comme celui de Rome, une simple colonne d'où l'on commençait à compter les mesures itinéraires pour tous les grands chemins de l'Empire; le savant auteur, en rappro-

[1] ЄΙΠЄΝΟΚϹ · ЄΓѠЄΙΜΙΗΘΥΡΑΤѠΝΠΡΟΒΑΤѠΝ · ΔΙЄΜΟΥЄΑΝΤΙϹЄΙϹЄΛΘΗЄΙϹЄΛЄΥϹЄΤΑΙΚΑΙЄΞЄΛЄΥϹЄΤΑΙΚΑΙΝΟΜΗΝЄΥΡΗϹЄΙ. *Évangile de Saint-Jean*, ch. x, versets 7 et 9.

chant habilement les passages de plusieurs écrivains, prouve que le Milliaire de Constantinople devait avoir la forme d'un grand arc de triomphe et être percé d'arcades sur ses quatre faces; sous ces voûtes, lors des processions solennelles, les empereurs recevaient les hommages de certains fonctionnaires et des chefs des factions du cirque.

Nous ne parlerons pas des nombreux objets d'art antique ou byzantin qui faisaient du forum Augustéon un véritable muséum à ciel ouvert, où les Grecs du dixième siècle contemplaient, tantôt avec une admiration stérile, tantôt avec une terreur superstitieuse, les chefs-d'œuvre de leurs ancêtres, qu'ils ne pouvaient plus imiter. Nous nous permettrons seulement de remarquer ici une de ces analogies dont nous avons déjà cité plusieurs exemples, dans l'ancienne comme dans la nouvelle Rome: c'est que deux statues équestres de bronze, représentant des empereurs, soient restées longtemps debout, et que, se trouvant exposées à tant de causes de destruction, bravant, pour ainsi dire, les regards de tant de conquérants barbares, elles aient traversé intactes une longue suite de siècles. Sur les bords du Tibre, les temples et les palais se sont écroulés, mais la statue de Marc-Aurèle existe encore aujourd'hui au haut de la montée du Capitole, comme, au moyen âge, elle décorait la place du Latéran[1]. L'empereur étend le bras droit: aux traits calmes et bienveillants de son visage le peuple ignorant crut y reconnaître Constantin, le révéré protecteur de l'Église, et, dans les chartes du temps, les mots *ante caballum Constantini* désignent toujours les abords du Latéran. A Constantinople, une colonne que M. Labarte place dans la partie nord de l'Augustéon, non loin de l'angle occidental de Sainte-Sophie, supportait une statue équestre et colossale de Justinien. L'artiste qui la modela paraît avoir été autorisé à substituer le costume militaire de la Grèce antique et païenne à la longue robe de pourpre et de soie que les empereurs de Byzance portaient dans les cérémonies publiques. Justinien, qui ne s'était distingué dans aucune bataille, ni comme général ni comme soldat, était cuirassé et chaussé de brodequins; un casque brillant couvrait sa tête, et de sa main gauche il tenait le globe surmonté de la croix[2]. Comme la statue de Marc-Aurèle, celle de Justinien survécut

[1] Dans un ouvrage considérable, plein de détails curieux et authentiques (*Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter,* Stuttgart, 1860, in-8°, vol. III, p. 387), l'auteur, M. Gregorovius, raconte qu'en 966, à la suite d'une révolution, on suspendit à la même statue, par les cheveux, le préfet de Rome. — [2] *Εἶτα ἡρωϊκῶς τεθωράκισται καὶ κράνος αὐτῷ τὴν κεφαλὴν σκέπει... φέρει μὲν χειρὶ τῇ λαιᾷ πόλον... ἀλλὰ σταυρὸς αὐτῷ ἐπὶ τοῦ πόλου ἐπίκειται.* (Procope, *De ædificiis,* I, 11, vol. III, p. 182, de l'éd. de Bonn.)

pendant longtemps aux révolutions qui se succédèrent autour d'elle; vers la fin du XIVe siècle Chrysoloras en parle avec admiration[1]; et, peu avant 1422, Buondelmonti la vit encore au sommet d'une colonne qui, comme on lit dans le fragment de son texte publié par Du Cange, n'aurait pas eu moins de sept cents coudées de hauteur[2]. Choqué de cette exagération, M. Labarte a consulté des manuscrits contenant l'ouvrage de Buondelmonti et se trouvant à la Bibliothèque impériale; ils lui ont fourni plusieurs variantes dont sa critique judicieuse a su profiter[3]. C'est ainsi qu'un de ces manuscrits, le n° 4824 de l'ancien fonds latin, substitue au chiffre *septingentorum* celui de *septuaginta*, leçon que notre archéologue s'est empressé d'adopter. Toutefois il nous semble assez difficile à comprendre comment une statue équestre d'une proportion énorme put tenir au sommet d'une véritable colonne ayant soixante-dix coudées de hauteur, à moins que cette colonne n'ait eu la forme d'un piédestal très-large. Quoi qu'il en soit, la statue de Marc-Aurèle a été plus heureuse que celle de Justinien. Au XVIe siècle, le piédestal de celle-ci subsistait encore, mais les débris de la statue gisaient par terre dans un enclos du sérail, et, vers 1550, ils furent portés à la fonderie. Gylli, dont nous avons parlé dans notre premier article (p. 329), put les voir dans ce moment et en mesurer quelques parties. Il assure que la hauteur de son corps était loin d'égaler celle de la jambe du cavalier brisé en morceaux; et c'est encore lui qui nous apprend que le métal ayant représenté le défenseur zélé de la foi orthodoxe fut converti en pièces d'artillerie destinées à foudroyer les ennemis de l'islamisme.

Constantinople, pendant sa splendeur, avait adopté les pompes et les passions de l'ancienne Rome sans adopter ses vertus militaires. Personne n'ignore que, dans les deux empires, par un engouement difficile à comprendre aujourd'hui, des spectacles institués pour l'amusement du public firent naître, parmi une population oisive et turbulente, des discordes qui, plus d'une fois, ébranlèrent les fondements d'un gouvernement affaibli; il semble même que, dans la nouvelle capitale, ces dissensions prirent un caractère de violence et de fanatisme qu'elles n'avaient pas eu sur les bords du Tibre. Insensible à la misère individuelle comme aux malheurs publics, une multitude effrénée se passionnait pour les courses des chars et pour leurs conducteurs vêtus de bleu ou de vert;

[1] *Comparatio veteris ac novæ Romæ*, p. 92, A. — [2] « Extra igitur ecclesiam (Sainte-« Sophie), ad meridiem in platea (c'est la place de l'Augustéon), columna septin-« gentorum cubitorum alta videtur, cujus in capite Justinianus æneus equester ha-« betur. » — [3] Ces corrections se trouvent toutes confirmées dans l'édition complète de l'ouvrage de Buondelmonti. (Voyez notre premier article, p. 332.)

le moyen le plus sûr de gagner l'affection du peuple était de lui offrir souvent un spectacle aussi frivole que coûteux, et Constantin n'eut garde de priver sa ville naissante d'un plaisir dont jouissaient toutes les grandes cités de l'empire; il termina le cirque dont Septime-Sévère avait commencé la construction, et ce cirque, ou, comme les Grecs l'appelaient, l'Hippodrome (p. 44-54), se prolongeant au sud-ouest du forum Augustéon, est, après Sainte-Sophie, un des points les mieux déterminés du plan de M. Labarte. Théâtre sanglant, où, pendant le moyen âge et durant la domination ottomane, se succédèrent tant de révolutions politiques, il est, sous son nom actuel d'At-Méidan, redevenu célèbre par la destruction du corps puissant et séditieux des janissaires, qui, en 1826, y avaient leurs casernes.

Comme le grand cirque de Rome, l'Hippodrome présentait une forme oblongue. L'hémicycle par lequel se terminait son extrémité méridionale, la *Sphendoné* (Σφενδόνη), était le lieu ordinaire des exécutions. L'extrémité nord, les *carceres*, ou, comme on disait au temps de la république romaine, l'*oppidum*[1], était rectiligne, et des gradins garnissaient les deux grands côtés latéraux ainsi que la Sphendoné. A l'imitation des cirques romains, l'Hippodrome avait, au milieu, dans sa longueur, un mur de peu de hauteur (*spina*), dont la place est encore marquée aujourd'hui par les restes mutilés de deux obélisques, l'un de granit égyptien, placé au centre de la *spina*, l'autre de pierre ordinaire, à plus de cinquante mètres au sud du premier. Jadis revêtu de bronze, il est maintenant fort dégradé, mais celui de granit offre encore, sur son piédestal, des bas-reliefs curieux, dont l'un représente les travaux exécutés pour l'érection de ce même obélisque. Sur celui de la place de la Concorde, à Paris, on a figuré un sujet analogue.

On sait que Constantin orna sa capitale d'une multitude de chefs-d'œuvre de sculpture antique, enlevés aux villes et surtout aux temples de la Grèce, de l'Asie et des îles de l'Archipel; l'élite de ce que le ciseau hellénique avait produit de plus parfait était réunie dans l'Augustéon, ou figurait sur la *spina* de l'Hippodrome. Mais bientôt, après l'extinction du paganisme, ces mêmes objets d'art, jadis admirés, n'inspiraient plus que l'aversion et la crainte[2]; on disait que l'ange des ténèbres s'en était servi

[1] «Oppidum dicitur et locus in circo, unde quadrigæ emittuntur.» (Festus dans le *Corpus grammaticorum latinorum veterum*, t. II, p. 112 de l'éd. de Lindemann.) — [2] Déjà, sous le règne de Constantin, la population convertie de Constantinople ne voyait, dans les statues d'Apollon et même dans celles des Muses, qu'un spectacle indécent et honteux. *Ὡς εἰς ἀσχήμονα θέαν προκεῖσθαι τοῖς ὁρῶσιν ὧδε μὲν τὸν Πύθιον, ἑτέρωθι δὲ τὸν Σμίνθιον· ἐν αὐτῷ δὲ ἱπποδρομίῳ τοὺς ἐν Δελφοῖς τρίποδας,*

pour entretenir le genre humain dans l'erreur déplorable de l'idolâtrie; le peuple redoutait toujours leur puissance mystérieuse, et, pendant plusieurs siècles, malgré le triomphe éclatant du christianisme, la cour théologique de Byzance elle-même partageait ces grossières superstitions. Les amis de l'art antique peuvent regretter que tous les empereurs, prenant pour exemple Philippicus (de l'an 711 à 713), n'aient pas fait enfouir à une grande profondeur beaucoup de ces statues malfaisantes[1], ou, comme on les appelait alors, de ces *ζώδια, σἰηλωτικὰ ἀποτελέσματα, σἰοιχεῖα, τετελεσμένα* (des talismans); intactes elles attendraient aujourd'hui, au sein de la terre, un avenir plus prospère et des temps plus éclairés. Mais souvent elles couraient des dangers plus grands; on les mutilait pour en rompre le charme. Siméon, roi des Bulgares, avait été toujours victorieux dans ses guerres contre l'empereur Romain Lacapène (de l'an 920 à 944); on persuada à celui-ci que son ennemi devait ses succès à une statue à laquelle il fallait trancher la tête; on le fit, et Siméon expira à l'heure même[2]. Un des monuments les plus célèbres parmi ceux qui décoraient la *spina* a subi la même dégradation. Entre les deux obélisques s'élevait une colonne de bronze, formée de trois serpents entrelacés, dont les têtes à gueules béantes présentaient un triangle qui jadis portait, dit-on, le trépied de la pythonisse, enlevé au temple de Delphes[3]. D'après une tradition admise par beaucoup d'historiens et d'archéologues, Mahomet II, arrivant en triomphateur dans l'Hippodrome, voulut montrer la force de son bras ou détruire un charme qu'il redoutait: il abattit lui-même, avec une massue de fer, la mâchoire inférieure de l'un de ces serpents que les Turcs prenaient pour les talismans de la ville. La critique moderne rejette comme apocryphe cette tradition; mais il est constant que la colonne occupe toujours la même place, qu'elle marque la direction de la *spina* et que maintenant les serpents sont privés de leurs têtes. M. Labarte suppose (p. 50) qu'aujourd'hui ce monument mutilé, « enfoui sous les décombres, ne s'élève « plus que de trois mètres environ au-dessus du sol. » Tel était, en effet, l'état des choses pendant la première moitié de notre siècle, mais, en 1856, des Européens ayant obtenu l'autorisation de faire autour une ex-

τὰς δ' Ἑλικωνίδας Μούσας ἐν παλατίῳ. (Eusèbe, *De vita Constantini*, III, LIV.) — [1] *Φιλιππικὸς ὁ βασιλεὺς... ἐκέλευσε τὸ αὐτὸ ζώδιον ἐν αὐτῷ τῷ τόπῳ καταχωσθῆναι.* (Codinus, *De originibus Constantinopolitanis*, p. 15, C.) — [2] *Ἡ κεφαλὴ τῆς σἰήλης... ἐξετέτμητο, καὶ τῷ Συμεὼν αὐθωρὸν ἐπέλιπε τὸ βιώσιμον.* (Zonare, *Annales*, t. II, p. 189 de l'éd. du Louvre.) — [3] Zosime, *Hist.* II, XXXI, en parlant de Constantin le Grand : *Ἔσἰησε δὲ κατά τι τοῦ Ἱπποδρόμου μέρος καὶ τὸν τρίποδα τοῦ ἐν Δελφοῖς Ἀπόλλωνος, ἔχοντα ἐν ἑαυτῷ καὶ αὐτὸ τὸ τοῦ Ἀπόλλωνος ἄγαλμα.*

cavation partielle, le fût entier de la colonne a été dégagé, jusqu'au socle de granit qui lui sert de base. Elle a maintenant cinq mètres cinquante-cinq centimètres de hauteur, et sur les orbes inférieurs formés par les corps entrelacés des serpents on distingue encore, en caractères et en dialecte doriques, l'inscription que les Lacédémoniens y firent graver, après avoir effacé le distique par lequel Pausanias semblait s'attribuer à lui seul la victoire de Platée. Conformément au récit de Thucydide[1], on y lit les noms des cités grecques dont les guerriers mirent en déroute l'armée de Mardonius. Elles sont au nombre de trente et une; le nom des Lacédémoniens est en tête, celui des Athéniens ne vient qu'après eux[2].

Nous avons dit plus haut que le treizième chapitre (p. 55-94) contient la description du grand palais impérial; le quatrième (p. 95-216) renferme des preuves et des éclaircissements. Cette partie de l'ouvrage offre le même ensemble, la même méthode, le même soin de ne rien omettre, qu'on observe dans les deux chapitres précédents; mais on sent bien que, si nous voulions suivre pas à pas M. Labarte dans les détails dont se compose sa restitution de la demeure habituelle des empereurs byzantins, nous dépasserions tout à fait les bornes que nous devons nous prescrire. Au risque donc de ne faire connaître que superficiellement ces recherches curieuses, nous nous bornerons à dire que l'enceinte du palais renfermait une multitude d'édifices, de terrasses, de galeries, de cours et de colonnades; que l'auteur les nomme tous, et qu'il assigne à chacun sa place. Décorés avec une grande magnificence, ces édifices, dont plusieurs étaient entourés de jardins, commençaient à l'angle sud-est de Sainte-Sophie; ils séparaient le forum Augustéon de l'Hippodrome, et se prolongeaient vers le sud jusqu'à la Propontide, où s'élevait un second palais, celui du Boucoléon, dont l'empereur Nicéphore Phocas avait fait un château fort. Cette forteresse dominait un port auquel on donnait le même nom. C'était l'issue maritime du grand palais, la seule dont parlent les historiens; mais il est probable qu'au nord et à l'ouest du Boucoléon il y avait d'autres lieux d'embarquement et des portes ménagées dans le mur d'enceinte qui s'étendait le long de la mer. C'est ainsi que le sérail d'aujourd'hui, également entouré d'un mur d'enceinte, a des voies de communication faciles avec la marine, et plusieurs embarcadères permettent de se rendre directement des palais de l'intérieur dans la Propontide, le golfe de la Corne d'or et le Bosphore.

[1] I, CXXXII. — [2] Les détails concernant cette curieuse découverte ont été donnés par M. Frick (*Annales de Fleckeisen*, suppl. III, p. 487 et suiv.), et par M. Henri Stein, dans sa savante édition d'*Hérodote*, vol. V (Berlin, 1862, in-8°), p. 184-186.

Dans sa conclusion (p. 217-220), M. Labarte convient que la demeure des Césars de Byzance, n'ayant pas été conçue d'un seul jet, ne présentait nulle part les lignes régulières et les longues façades de plusieurs de nos palais modernes. Durant l'espace de six siècles beaucoup de souverains, pouvant employer les richesses, les travaux, et tout ce qui restait encore d'habileté et de génie à des millions de sujets obéissants, s'étaient empressés d'élever nombre d'édifices nouveaux à côté des anciens; mais, dit notre auteur, aucun de ces princes « n'avait pu « atteindre à la gloire de Napoléon III, qui, guidé par une volonté per« sévérante et par l'amour des grandes choses, a su terminer le palais « impérial de Paris et former un majestueux ensemble de diverses cons« tructions appartenant à différentes époques et séparées par un vaste « espace. » Toutefois, malgré son irrégularité, cette agglomération de beaux monuments d'architecture byzantine devait causer une vive admiration aux étrangers qui arrivaient par mer à Constantinople. La ville s'étendait au loin; mais les édifices dont se composait le palais étaient réunis dans un espace assez restreint, et, comme l'observe M. Labarte, M. de Hammer s'est trompé en supposant[1] que la demeure des empereurs d'Orient occupait un emplacement plus vaste que le sérail. En effet, si nos souvenirs sont fidèles, il nous semble que, dans la direction du nord au sud, depuis Sainte-Sophie jusqu'à la Propontide, où s'élevait jadis un édifice appelé le palais de Porphyre, on ne peut guère compter qu'environ sept cents mètres: c'est la distance qui, à Paris, sépare le boulevard de la Madeleine du pont de la Concorde. De l'est à l'ouest, de l'entrée du Bosphore aux thermes de Zeuxippe, le mur d'enceinte renfermait une surface à peu près égale à celle qu'occupent, à l'ouest du Louvre, les places du Muséum, de Napoléon III, du Carrousel, la cour et le château des Tuileries, plus la majeure partie du jardin; le sérail, avec ses douze portes, et, dit-on, avec ses douze mille habitants, ayant presque une lieue de tour, a bien plus d'étendue. Mais, même dans l'état où la ville se trouve aujourd'hui, Stamboul offre encore un aspect fort imposant, bien que des dômes multipliés et de minces minarets y aient remplacé les coupoles dorées qu'en approchant de la Constantinople chrétienne on voyait s'élever les unes au-dessus des autres, jusqu'à Sainte-Sophie qui les dominait toutes. Le vaillant maréchal de Champagne, Ville-Hardouin[2], fut ébloui par ce magnifique ensemble. Ceux, dit-il, qui « onques mais n'avoient veu ces riches palais

[1] *Constantinopolis und der Bosporos*, vol. I, p. 220. — [2] *De la conqueste de Constantinople*, p. 48.

« et ces haltes yglises, ne pooient mie cuidier que si riche ville peust « estre en tot le monde. »

Le volume est terminé par une table des matières et par une table des mots grecs dont l'interprétation est donnée dans l'ouvrage (p. 223-240); c'est un supplément utile à ajouter au glossaire grec de Du Cange. Enfin, trois plans, gravés avec beaucoup de soin, de netteté, et même avec élégance, sont, à eux seuls, un travail qui mérite d'être étudié. Ils représentent : 1° la partie orientale de Stamboul moderne, levée géométriquement en 1770 et en 1786 par l'ingénieur Kauffer, dont nous avons déjà parlé; 2° le grand palais impérial et ses abords, Sainte-Sophie, le forum Augustéon et l'Hippodrome; 3° une partie de ce même palais reproduite sur une échelle plus grande, à cause de l'infinité de cours, vestibules, galeries, salles et chapelles, qui se touchaient, pour ainsi dire, dans cette partie du palais, et dont l'auteur cherche à déterminer l'emplacement.

Dans une matière où il est si difficile de ne jamais se tromper, et dans un travail qui, avant M. Labarte, n'avait été tenté par personne avec la même méthode et la même étendue, il était impossible que quelque erreur ne se glissât point parmi tant de citations; et encore pensons-nous que c'est aux imprimeurs qu'il faut imputer la plupart de ces taches légères. Ainsi, la dame de la cour dont les fonctions étaient d'habiller et de parer l'impératrice lors des fêtes solennelles, la *κοσμήτρια* ou l'*ornatrix* des siècles classiques, portait le titre de *zosté* (ζωσ7ή) et non de *zostès* (p. 30, ligne 13), qui en est le génitif. D'après la croyance de l'antiquité, le paon était originaire de la Médie[1]; Constantin Porphyrogénète, dans la vie de son aïeul Basile I^{er}, rappelle cette tradition en parlant des mosaïques qui décoraient le plancher d'une chambre à coucher[2], et ses paroles ont été traduites ainsi qu'il suit : « Sur le sol, « tout à fait au milieu, s'étale un paon, résultat d'un beau travail de « mosaïque. L'oiseau de Médée (lisez, de Médie) est renfermé dans un « cercle de marbre de Carie. » Enfin, Dion Cassius n'est point un auteur latin, comme on le dit, p. 226, probablement aussi par une erreur typographique. Né à Nicée en Bithynie, cet écrivain, il est vrai, fut sénateur à Rome; il commanda des légions et devint même consul l'an 229 de notre ère, ayant pour collègue l'empereur Alexandre-Sévère. Mais son histoire, dont on ne possède qu'une partie, est écrite en grec.

[1] Suidas, t. II, col. 2485, ed. Gaisford : **Μηδικὸς ὄρνις, ὁ ταώς.** — [2] **Εὐθὺς γὰρ κατὰ τὸ τοῦ ἐδάφους μεσαίτατον τὸ Μηδικὸν ὄρνεον ὁ ταὼς ἐκ ψηφίδων λαμπρῶν τῇ λιθοξόῳ τέχνῃ διαμεμόρφωται, ἐν εὐθυτόρνῳ κύκλῳ ἐκ λίθου Καρικῆς συγκλειόμενος.** (Const. Porph. *Basilius Macedo*, p. 205, A, de l'éd. du Louvre.)

Les observations qu'on vient de lire, et que peut-être nous pourrions multiplier, ne doivent diminuer en rien l'estime due à un ouvrage dont nous n'avons présenté qu'un aperçu bien imparfait. L'auteur a fait un habile usage des textes latins et grecs qui tenaient ou touchaient à son sujet, et il s'est prescrit un examen minutieux de ces détails que la critique aime à recueillir, parce que, pour elle, la vérité est la première loi. En recommandant l'étude de ce volume à tous les savants qui s'occupent de l'histoire byzantine, nous en regardons la publication comme un des principaux services rendus, depuis le commencement de ce siècle, à ceux qui désirent connaître la topographie de Constantinople chrétienne, et nous pensons, avec l'auteur, qu'un jour viendra peut-être où ces indications si précises « auront un autre but que de venir en aide « aux études historiques. » (P. 220.) Jusqu'à présent les fouilles exécutées sur les bords de l'Alphée, à Olympie, n'ont produit que des résultats médiocres; mais on a vu quelle découverte curieuse a été obtenue par une seule excavation de peu de profondeur, pratiquée au milieu de l'At-Méidan. On pourrait donc demander si les décombres qui couvrent aujourd'hui la place où furent l'Hippodrome et l'Augustéon, ne recèlent pas, sous leurs couches épaisses, au moins quelques fragments des marbres et des bronzes qui jadis faisaient la gloire de Myron, de Phidias, de Polyclète et de Praxitèle. L'avenir seul peut répondre.

HASE.

Le duc et connétable de Luynes.

NEUVIÈME ARTICLE[1].

La résolution que Louis XIII venait de prendre était aussi prudente que noble et hardie : elle était même impérieusement commandée. Car, si Marie de Médicis, reconnaissant combien peu elle avait été secondée par les grands seigneurs sur lesquels elle avait le plus compté, semblait

[1] Voyez, pour les huit premiers articles, le *Journal des Savants*, cahiers de mai juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1861, mai et juin 1862.

sincèrement disposée à laisser là les complots et les intrigues et à bien vivre avec son fils[1]; si la plupart des grands, engagés dans sa querelle, suivaient son exemple, se résignaient volontiers à une soumission qui ne coûtait rien ni à leur orgueil ni à leur intérêt, et apportaient eux-mêmes[2] au roi l'assurance d'une fidélité qui venait d'être trouvée si fragile, et qu'une nouvelle épreuve ne trouverait pas plus constante; parmi cette foule empressée autour du vainqueur, on remarquait la froideur ou l'absence des chefs les plus considérables. La reine mère avait présenté au roi la comtesse de Soissons, la duchesse de Nemours et le duc de Vendôme; mais le jeune comte, le duc de Nemours et le grand prieur, n'avaient pas paru, prétextant une indisposition[3]. Le duc de Nemours avait fini par aller trouver le roi[4]. Le comte de Soissons, au lieu de l'imiter, n'avait quitté Angers que pour s'enfermer avec sa mère et le grand prieur dans sa terre de Bonétable, montrant déjà la fierté et les hautes prétentions qu'il conserva toute sa vie. Il avait l'âme offensée qu'après lui avoir fait espérer la main de Madame Henriette, sœur de Louis XIII, on négociât presque ouvertement le mariage de cette dernière fille de Henri IV avec le prince d'Angleterre, et son orgueil se révoltait contre la nouvelle puissance et le triomphe du prince de Condé, qu'il avait cru pour toujours enseveli dans sa prison de Vincennes, et qu'il s'était flatté de remplacer dans la maison royale[5]. De son côté, M. le Prince lui ren-

[1] Ambassadeur vénitien, dépêche du 10 septembre : « La regina madre attribuisce « la colpa de' suoi infortunii à due sorti di persone, in universale à tutti i prencipi « e signori del suo partito, come che siano stati negligenti, discordi e poco accu- « rati, in particulare poi al duca di Retz... e per tanto due cose hà concluso di fare « e dette di sua bocca, l'una di non fidarsi più de' prencipi di Francia, l'altra di non « si voler partire più dal rè suo figlivolo. » — [2] L'ambassadeur vénitien nous apprend que le duc de Longueville, qui venait de soulever la Normandie, ne craignit pas de se présenter devant le roi, et que celui-ci lui fit une réponse assez piquante. Dépêche du 29 septembre : « Longavilla è egli ancora andato à ritrovar il rè, al quale, « doppo essersi inchinato, gli disse : Sire, trovo la Maestà essersi fatta molto grande, « volendo Longavilla intender della persona, perche veramente il rè è cresciuto as- « sai di corpo. Il rè subito rispose : Et à me pare, o mio cugino, che voi siate ve- « nuto più piccolo di quel ch'eri. Risposta stimata argutissima e piccante, havendo « voluto la Maestà Sua alludere non al corpo, mà alle pretensioni di Longavilla. » — [3] Ambassadeur vénitien, dépêche du 22 août : « In compagnia della regina vi era « la contessa di Soissone, la duchessa di Nemurs, il duca di Vandomo, mà il conte « di Soissone non vi venne che restò in Angiers, fingendosi malato, con il duca di « Nemurs e il gran priore di Vandomo. » Bentivoglio, 23 septembre : « Il gran priore « non è mai venuto in corte dopo l'accomodamento. » — [4] Ambassadeur venitien, 10 septembre : « La regina madre giunse in questa città (Poitiers) sabbato passato « venuta vi non con altro seguito che con solo duca di Nemurs e la duchessa sua mo- « glie. » — [5] Ambassadeur vénitien, 10 septembre : « Il ambasciatore d'Inghilterra

dait ses sentiments avec usure, et sa sagacité, éclairée par la haine et par l'intérêt, lui découvrait et lui fit en quelque sorte prédire toute la carrière du comte de Soissons. Dans une conférence qu'il eut, le 19 août, avec le nonce apostolique Bentivoglio, Condé lui dit que Soissons était trop jeune pour faire grand mal, mais qu'avec le temps il était capable de se porter à toutes les extrémités, et, si les affaires n'allaient pas à son gré, de se jeter dans les bras des protestants[1]; comme si d'avance il eût connu les continuels complots de l'inquiet et ambitieux prince du sang, et cette dernière conspiration avec l'Autriche à la fois et avec le chef des protestants, le duc de Bouillon, qui aboutit à la Marfée. Le duc d'Épernon était trop vieux et trop politique pour contester avec la fortune : à la nouvelle de la déroute de Ponts-de-Cé et de la paix du 10 août, il s'était empressé d'écrire à la reine mère une lettre, où, tout en faisant l'apologie de sa conduite, il la priait de lui servir de caution auprès du roi[2]. On lui avait envoyé son ami, le grand écuyer Bellegarde, qui lui avait apporté l'assurance que son fils, l'archevêque de Toulouse, aurait le premier chapeau qui serait donné à la France; on lui avait aussi proposé une nièce de Luynes pour son autre fils, le marquis de La Valette[3], avec les promesses les plus brillantes. D'Épernon s'était bien gardé de repousser une pareille proposition, sans se hâter de l'accepter. Il était

« mi hà communicato la missione che fece già il prencipe di Conde al suo signore « per trattar matrimonio di questa Madama con quel prencipe, che la trattatione si « continuava, e che certamente il matrimonio colla spagnola non havrà mai effetto. « Tuttocio mi disse questo ambasciator in strettissima confidenza, incaricandomene « profondissima segretezza, e vole anco ch'io li prometessi in parola di cavaliero di « nonne scriver cosa alcuna manco alla Serenità Vostra. Ben si vede che queste « trattationi sono mosse dal prencipe di Condé acciò con Soissone non si effectui il « matrimonio. Ne resterò di dire all' Eccellenze Vostre che ne il conte ne la contessa « di Soissone (il a dit plus haut le contraire pour la comtesse) sono venuti à veder « il rè, pretendono disgusto massime per questo matrimonio, sono essacerbati con- « tro Condé, e stanno ritirati à Bonestable suo luoco vicino à Angiers, aspettando « qualche sodisfazione che loro venga procurata dalla regina madre. Il cavalier di « Vandomo stà egli ancora ritirato. » Tous ces faits sont vrais. La seule erreur de l'ambassadeur vénitien est de trop attribuer à M. le Prince, qu'il voyait beaucoup, et qui ne manquait pas, avec sa jactance accoutumée, de se donner avec lui l'honneur de tout ce qui se faisait. C'était si peu M. le Prince qui avait eu l'idée de marier Madame Henriette au prince d'Angleterre, que la négociation de ce mariage était déjà commencée et même assez avancée en 1618, par les soins de Luynes, lorsque Condé était encore à Vincennes. (Voyez notre premier article, mai 1861, p. 279.) — [1] Bentivoglio, dépêche du 19 août : « Del conte di Soisson non mi hà parlato « Condé molto bene, havendo mi detto che... egli si getterà cogli Ugonotti quando « le cose non vadano à suo gusto. » — [2] *Mercure françois*, 1620, p. 343. — [3] Bentivoglio, 6 septembre : « Il gran scudiere va à trovare Pernone principalmente per « fare il matrimonio frà La Valette e una nipote di Luines. »

disposé à une loyale soumission, pourvu que sa dignité, sur laquelle il était intraitable, n'eût point à souffrir, et Luynes était l'homme du monde qui savait le mieux ménager l'amour-propre de ses adversaires. Aussi le duc n'avait pas hésité à commencer le licenciement de ses troupes. Il n'en était pas de même du duc de Mayenne, plus militaire que politique, et bien autrement compromis que d'Épernon par les propos qu'il s'était permis contre le favori, lorsqu'il avait été question de le faire connétable. La déclaration royale du 16 août, qui, en proclamant l'amnistie, commandait le désarmement, trouva Mayenne près d'Agen, passant la revue d'une assez puissante armée. Il assembla sur-le-champ son conseil et mit en délibération s'il obéirait. On vit là le salutaire effet des dispositions sagement indulgentes du traité du 10 août. La plupart des généraux de Mayenne, voyant leurs charges et leurs intérêts garantis par le traité, furent d'avis de s'y soumettre. Ceux-là seuls, en petit nombre, qui n'avaient d'espoir qu'en la guerre civile, y poussèrent[1]. Mayenne, incertain, dépêcha un de ses officiers au duc d'Épernon pour lui représenter leur commun péril et lui proposer d'unir leurs forces. D'Épernon répondit que, n'ayant pris tous deux les armes que pour la reine, dès que celle-ci était satisfaite ils devaient l'être aussi, et il l'engagea à faire comme lui[2]. Sur ces entrefaites, arriva un messager du roi apportant au duc de Mayenne l'invitation de se rendre auprès de sa personne. Nouveau conseil, nouvelle et plus longue délibération, qui se termina comme la première[3]. La reine mère pressait Mayenne d'obéir et de venir à Poitiers, où elle allait rejoindre son fils. Le duc s'y décida enfin à grand'peine, et, prenant avec lui son meilleur lieutenant, le marquis d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, il s'achemina vers Poitiers. Tout près d'y entrer, voyant partout sur son passage les signes éclatants de la puissance du roi, et se rappelant à quel point il avait offensé Luynes, il lui prit quelque scupule de venir se remettre entre ses mains; il craignit le sort du prince de Condé, le 1er septembre 1616; il pensa que le plus sûr était de s'en retourner, et il l'aurait fait, si Luynes, inaccessible à l'humeur et à la vengeance, et poursuivant avec constance sa résolution de cimenter et d'achever par la clémence et la modération l'ouvrage commencé par la force, n'eût eu l'attention d'envoyer au-devant de Mayenne et de lui faire porter un billet rempli de telles prévenances et de telles

[1] Richelieu, t. II, p. 102 : « Là fut mis en délibération s'il désarmeroit. Les avis « furent divers; mais, enfin, ceux qui avoient de quoi perdre, se voyant en sûreté « par les articles passés au Pont-de-Cé, l'emportèrent sur les autres, qui eussent « bien voulu les troubles afin d'y pêcher leurs commodités. » — [2] *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, p. 349. — [3] Richelieu, t. II, *ibid.*

marques de courtoisie[1], que Mayenne, rassuré, franchit avec son compagnon les portes de la ville et se présenta presque inopinément devant le roi, qui se contenta de lui adresser ces paroles : « J'oublierai le passé, « si vous me servez fidèlement à l'avenir. » Cela dit, il le mena lui-même chez sa mère[2], qui le combla de caresses. Mayenne était arrivé le dernier[3], et il reprit bien vite le chemin de Guyenne, le cœur rempli des sentiments les plus contraires[4]. Il ne fallait certes pas l'abandonner à lui-même dans les conjonctures présentes.

On apprenait, en effet, que, dans la plupart des provinces, et surtout dans le Midi, les grands, protestants ou catholiques, du parti du roi ou du parti de la reine mère, ces grands, toujours si prompts à se révolter contre les rois, se considéraient eux-mêmes comme des rois dans leurs gouvernements et foulaient aux pieds la puissance publique; que l'auto-

[1] Richelieu, t. II, *ibid.* p 103. — [2] *Mercure françois*, p. 345. — [3] Bassompierre, t. II, p. 204 : « Le lundi, 7 septembre, M. du Maine arriva, à qui le « roi fit fort maigre mine. » L'ambassadeur vénitien le fait arriver encore plus tard. Dépêche du 22 août : « Dalla parte del duca di Umena niuno ancora si è visto, che « però il rè è venuto à Poitiers per intendere novelle, et, in caso che esso duca si « mostrasse resistente, per esser pronta qui la Maestà Sua à sforzarlo coll' armata... « Il rè sta aspettando la rissolutione di Umena, la regina madre havendogli man- « dato l'accordata ch' ella hà fatto e la nuova del succeduto. » Dépêche du 10 settembre : « Il duca di Umena arrivò hieri per le poste in questa città, assicurò il rè « del suo fedelissimo servitio. » — [4] Le meilleur jugement sur la conduite de Mayenne est, selon nous, celui qu'en a porté Fontenai-Mareuil, *Mémoires*, t. I, p. 489 : « Dès que le traité eut été signé, la reine mère l'envoya à tous ceux de son « parti, lesquels, n'y trouvant rien de ce qu'ils avoient espéré, en furent fort mal sa- « tisfaits, et M. du Maine particulièrement, qui, ayant une très-belle armée et prête « à partir, ne prétendoit pas que le roi en dût être quitte à si bon marché. Il fallut « néanmoins qu'il l'acceptât aussi bien que les autres, parce que, n'ayant ni le par- « lement ni les plus grandes villes pour lui, il auroit pu difficilement continuer la « guerre, le prétexte de la reine mère lui manquant. Il est vrai qu'il ne s'en devoit « prendre qu'à lui, car, s'il eût voulu envoyer cinq ou six mille hommes des pre- « miers levés, comme il en avoit été plusieurs fois prié, le Pont-de-Cé n'auroit couru « aucune fortune, et si il n'auroit pas laissé après cela d'avoir encore assez de gens « pour aller joindre ceux qu'il auroit envoyés, et donné la loi à tout le monde, « comme vraisemblablement il prétendoit. Mais on ne put jamais le lui persuader, « tant parce que, ne croyant pas que le roi dût aller si vite, il pensoit toujours y pou- « voir être assez à temps et qu'arrivant avec toutes ses troupes il feroit plus aisé- « ment tout ce qu'il s'étoit proposé que s'il les eût séparées, que parce qu'enflé de « cette vanité d'avoir pu lever plus de vingt mille hommes sur son seul crédit, ce « qu'aucun autre n'avoit jamais pu faire (l'ambassadeur venitien, dépêche du 10 sep- « tembre, dit en effet : « Hà offerto alla Maestà Sua dieci otto mille uomini à piedi « e due mille cavalli che già haveva pronti), il vouloit se voir à leur tête et s'y mon- « trer dans son gouvernement, pour donner terreur à tous ceux qui ne seroient pas « ses amis et les empêcher de rien faire contre lui pendan son absence. »

rité royale était partout méconnue[1], et le désordre et l'anarchie comme à l'ordre du jour. En voici un bien frappant exemple. Plus Louis XIII avait à cœur de mettre un terme aux usurpations toujours croissantes des protestants, plus il entendait exécuter loyalement les engagements contractés envers eux. Nous avons vu[2] que l'assemblée de Loudun s'était séparée sous la promesse solennelle qu'on remplirait, dans l'espace de six mois, les deux vacances de conseillers protestants dans le parlement de Paris, et qu'on remettrait un gouverneur protestant dans la ville et la citadelle de Lectoure, puisque le comte de Fontrailles, qui y commandait, s'était fait catholique. Le roi, sagement conseillé par Condé et Luynes, pressait le parlement d'acquitter sa royale parole, et, après la victoire de Ponts-de-Cé, quelque utile que lui fût Condé, connaissant son influence sur le parlement, il l'avait envoyé à Paris pour surmonter les dernières résistances[3]. Il avait aussi donné l'ordre au comte de Fontrailles de quitter le commandement de Lectoure. Mais Fontrailles, appuyé sur les catholiques du pays, ne se hâtait pas d'obéir, et il restait en possession des places les plus considérables du Midi, au grand scandale des protestants, qui se plaignaient justement, et déjà même, dans leurs habitudes d'emportement et de violence, parlaient de s'assembler de nouveau et sans permission à La Rochelle[4]. Il importait d'éteindre ce feu, toujours prêt à se rallumer, dans la religieuse observation de la parole donnée, afin de se faire un titre de cette fidélité même, aux yeux de la France et de l'Europe, pour imposer à leur tour aux protestants, avec une autorité irrésistible, l'exécution des ordonnances qui ne leur plaisaient pas.

Ainsi le voyage de Guyenne était commandé par les motifs les plus graves et les plus pressants. Ajoutez que la saison était favorable, le temps magnifique, l'armée pleine d'ardeur et fort désireuse d'être employée[5]. Son seul défaut était d'être trop nombreuse. Car, outre les troupes que Bassompierre avait amenées des frontières de la Cham-

[1] *Mercure françois, ibid.* p. 344. — [2] Voyez juillet 1861, notre troisième article, p. 450. — [3] Fontenai-Mareuil, t. Ier, p. 490 : « Le roi, voulant finir avec les hugue- « nots en leur tenant parole, envoya M. le Prince à Paris pour disposer le parle- « ment, où il avoit grand crédit, à les satisfaire sur le sujet du conseiller. » Il y en avait deux à nommer. Bassompierre, II, p. 202 : « M. le Prince partit de Montreuil- « Bellay pour aller à Paris, faire vérifier l'affaire des conseillers de la religion au par- « lement. » — [4] Ambassadeur vénitien, 22 août : « Li ugonotti, per non haver an- « cora havuto soddisfattione delle cose promesse et accordate questo verno, si dice « voglino tornarsi à riassemblare alla Roschiella. » — [5] Selon l'expression du *Mercure françois*, p. 344 : « l'armée étoit belle, gaillarde, et toute désireuse d'être em- « ployée. »

pagne et de la Picardie, et celles que le roi avait conduites avec lui de Normandie, la jeune reine avait tiré de divers côtés, équipé, armé et dirigé sur le théâtre de la guerre, des secours considérables d'infanterie et de cavalerie arrivées après la paix faite, et qui étaient venues s'abattre sur la Touraine et sur l'Anjou. Si le roi les eût jointes à son armée, il aurait fort embarrassé sa marche, foulé les peuples et entièrement manqué le but de son voyage. Il prit le parti de licencier les nouvelles[1] levées, en leur faisant distribuer sur-le-champ une somme de cent mille francs, qu'on eut bien de la peine à trouver, les recettes publiques en ces provinces ayant été saisies par les révoltés pendant la guerre, et le crédit de l'État étant fort diminué depuis la suppression de la Paulette, impôt établi par Henri IV, et que le gouvernement avait imprudemment aboli, pour complaire à l'assemblée des notables de 1617[2]. Ces troupes licenciées, la Touraine et l'Anjou délivrés, le roi se trouvait à la tête d'une petite armée aguerrie et disciplinée, à la fois solide et mobile, assez forte pour en imposer aux mécontents, sans être trop à charge au pays. Elle se composait de dix mille hommes d'infanterie, de douze cents chevaux et de huit pièces de canon[3]. Le 5 septembre, M. le Prince étant re-

[1] Bassompierre, *ibid.* p. 204 : « Le lundi 24 août, le roi tint conseil avec le « cardinal de Retz, M. de Luynes et moi, pour trouver moyen de licencier onze « régiments, trois compagnies de gendarmes, cinq de chevau-légers et deux de « carabins, qui avoient été levés par ordre du roi, mais arrivés seulement après la « paix. Et, comme, dès le matin, M. de Luynes m'ayant proposé cela pour empêcher « qu'ils ne vinssent manger la Touraine, je lui dis que, pourvu que j'eusse de l'ar- « gent pour leur payer une montre, cela seroit facile, autrement non, il me dit que « M. de Schomberg (surintendant des finances) étoit à Poitiers et l'argent aussi, et « que devant qu'on eût réponse et argent toutes ces troupes fondroient sur la Tou- « raine, et me pria que je visse avec le receveur général s'il pourroit fournir, et « l'envoya quérir en conseil pour le persuader de trouver cent mille francs, dont il « se rembourseroit ensuite par ses mains. Mais il s'excusa sur son peu de crédit de- « puis que la Paulette avait été abolie. Sur quoi, je m'avisai de proposer un expé- « dient qui fit notre affaire, à savoir que son remboursement seroit effectif dans « moins d'un an, et que le roi lui donneroit assurance de sa charge au profit de « ses héritiers, pendant cette année, moyennant quoi il nous fournit cent mille livres, « et moi je demandai qu'il me laissât quatre jours à Tours, pendant lesquels je li- « cenciai non-seulement les troupes susdites, mais encore quatre régiments qui ar- « rivèrent de surcroît. » — [2] Droit annuel que les officiers de judicature et de finances payaient pour avoir la faculté de disposer de leur charge. (Voyez le *Mercure françois*, 1617, p. 315.) — [3] Ambassadeur vénitien, 10 septembre : « Il rè « parti hieri di quà e s' incamina verso Bordeos con dieci mille fanti composti de' « reggimenti delle sue guardie, de' Suizzeri e de' i cinque vecchi reggimenti, « cresciuti però dà cinquanta sino à cent' uomini per compagnia, sendo stati « licentiati i reggimenti nuovi fatti per questa occasione, con otto pezzi di can-

venu de Paris, on tint un conseil de guerre, où l'ordre et le plan de la campagne furent arrêtés, et, le 9, le roi dit adieu à sa femme et à sa mère, congédia les ambassadeurs[1], et prit la route de Guyenne.

Il était resté près d'un mois en Poitou, afin d'y étouffer la rébellion, qui avait été presque maîtresse de cette grande province. Ainsi que nous l'avons dit[2], le duc Henri de Rohan en était le gouverneur et y exerçait une autorité presque souveraine, appuyé sur la Bretagne, d'où sortait sa famille, sur la Rochelle, la première place forte des protestants, et, en Saintonge, sur Saint-Jean-d'Angély, qui lui appartenait, et où il commandait par un de ses lieutenants. C'est en Poitou, à Parthenay, que résidaient sa mère et sa sœur, et à Thouars était la vieille et illustre maison de la Trémouille, un des principaux soutiens du protestantisme. La ville de Loudun était une des places de sûreté du parti, et elle venait d'être le siége de la dernière et si orageuse assemblée. La Trémouille avait été des premiers à apporter sa soumission[3]; et, avant que le roi quittât la province, le duc de Rohan, avec son frère Soubise, était venu présenter ses tardifs hommages, accueillis comme ils étaient offerts, comme l'avaient été ceux du duc de Mayenne[4]. Louis se montra froid, mais bienveillant : il invita même Soubise à l'accompagner en Saintonge et à lui faire les honneurs de Saint-Jean-d'Angély. La première journée, il n'alla point au delà de Lusignan[5], laissant les peuples accourir sur son passage pour voir le visage du fils d'Henri IV. Le lendemain, il entra dans la Saintonge et l'Angoumois. Le duc d'Épernon vint le recevoir à Chizai, sur la lisière de son gouvernement[6], et, rassuré par Bellegarde sur les dispositions du roi, cachant son orgueil sous le faste d'une humilité affectée, il se mit à genoux devant Louis XIII, en présence de toute la cour, et lui dit d'une voix haute, afin d'être entendu de tout le monde,

« none, e mille ducento cavalli. » Bassompierre, *ibid.* p. 284 : « Le roi résolut de « mener, avec nombre de cavalerie, la moitié des cinq *vieux* régiments, à sa- « voir les dix premières compagnies de chacun, avec deux autres *moyens* régi- « ments entretenus, et huit pièces de canon, avec les deux régiments des gardes. » — [1] Ambassadeur vénitien, *ibid.* : « Il rè hà fatto intendere à tutti gli ambasciatori « che l'han seguitato non voler la Maestà Sua dar loro l'incommodo di seguitarla nel « viaggio di Bordeos. ». — [2] Voyez notre 4ᵉ article, septembre 1861, p. 523 et suiv. — [3] Ambassadeur vénitien, 22 août : « Fatto questo accordo di pace, il duca della « Tremoglie è venuto à render ubbidienza al rè, et si trova in corte. » — [4] Richelieu, *ibid.* p. 103 : « A la première journée, Mrs de Rohan et de Soubise se rendirent « à Lamothe Saint-Heraye; là, saluèrent Sa Majesté, et furent vus comme avoit été « Mr du Maine. » — [5] *Mercure françois*, *ibid.* p. 345 : « Le roi alla coucher à Lusi- « gnan. » — [6] *Mercure françois*, p. 345; *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, p. 350 et 351.

qu'il n'avait pas cru manquer à son service en servant la reine sa mère, mais que, puisqu'il avait eu le malheur de lui déplaire, il lui en demandait pardon. Au premier mot, le roi l'avait relevé et embrassé. Luynes, à son tour, lui prodigua toute sorte de courtoisies, dans le sincère désir de gagner son amitié et d'entrer dans sa famille. D'Épernon craignait surtout pour sa charge de colonel général de l'infanterie française, charge inutile et dangereuse, qui diminuait et souvent entravait l'autorité du ministre de la guerre et même celle du roi. Luynes dissipa ses craintes en lui faisant donner l'ordre de remplir sur-le-champ son emploi, et Louis poussa l'attention jusqu'à lui promettre d'aller bientôt lui faire visite dans sa magnifique maison de Cadillac, près de Bordeaux [1]. Le vieux duc, ravi de trouver un surcroît de faveur où il avait pu redouter une disgrâce, en ressentit une vive reconnaissance, et depuis rien ne le put séparer du roi et du favori. Saint-Jean-d'Angély, à dix lieues de La Rochelle, était une des principales places des protestants; Rohan, naguère, s'y était victorieusement défendu, et jamais Louis XIII n'y avait été reçu. Il s'y porta, résolu d'y pénétrer de gré ou de force et d'y faire reconnaître son autorité. Mais les habitants lui ouvrirent eux-mêmes les portes de leur ville, le saluèrent comme un libérateur, et le supplièrent à genoux de les délivrer du lieutenant du duc de Rohan, qui seul arrêtait l'élan de leur fidélité. Soubise était là, qui reçut à plein cette dure leçon, et put se croire au moment de perdre le plus beau fleuron de la couronne de sa maison. Mais Luynes était trop avisé pour tomber dans le piége que lui tendait la fortune et commettre une faute qui eût détruit toute confiance en la parole du roi, irrité les protestants, envenimé et compliqué la situation. On laissa donc Saint-Jean-d'Angély à son gouverneur, tout mal sûr qu'il était; on se contenta d'en ôter le lieutenant détesté, et de mettre en attendant à sa place un officier des gardes [2]. De même, Saint-Jean soumis, la tentation était grande d'aller à La Rochelle, qui était tout proche; mais c'était risquer beaucoup et perdre de vue l'objet qu'on s'était proposé. La Rochelle, bien inspirée, s'empressa d'envoyer des députés pour témoigner de son obéissance; et, de son côté, le roi chargea un de ses ministres, Puisieux, le fils du chancelier, et Brienne, qui s'appelait encore La Ville-aux-Clercs, de

[1] *Mercure françois*, p. 352. — [2] *Ibid.* p. 345 : « A Saint-Jean-d'Angeli, les « habitants se présentèrent à genoux pour le prier de ne remettre dans leur ville « le lieutenant du duc de Rohan. Sa Majesté y laissa un exempt en attendant d'y « pourvoir. » Richelieu, *ibid.* p. 103 : « Le roi passa par Saint-Jean-d'Angeli, où les « habitants le reçurent avec tant d'applaudissement, que Mr de Soubise, qui l'y avoit « suivi, n'en eut pas peu d'appréhension. »

porter aux Rochelois des paroles toutes bienveillantes, et de leur bien faire entendre qu'il ne désirait autre chose que la fidélité aux engagements réciproquement contractés [1]. Il permit d'ailleurs à Créqui, à Bassompierre, à Fontenai, au comte de La Rochefoucauld et à quelques autres d'aller en partie de plaisir voir La Rochelle; ils y furent reçus avec toute sorte d'égards et bien traités, mais surveillés fort exactement, comme si on eût craint qu'une vingtaine de gentilshommes ne s'emparassent de la ville [2]. De Saint-Jean, le roi s'avança, à travers la Saintonge et l'Angoumois, jusqu'en Guyenne, où il entra par Blaye, forteresse et port de mer qui commande le cours de la Gironde, et passait alors, après Bordeaux, pour la place la plus importante de tout le pays. Le gouverneur était François d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, vieux capitaine du temps d'Henri IV, qui jouissait d'une grande autorité et dominait toute cette partie de la Guyenne. Aussi Mayenne s'était appliqué de bonne heure à l'engager dans ses intérêts. Mais Luynes [3] avait su opposer intrigue à intrigue, et il était parvenu à jeter dans le cœur du vieux guerrier des espérances qui l'avaient au moins rendu fort modéré. Dans les conseils de Mayenne, d'Aubeterre avait été constamment d'avis d'obéir aux ordres du roi. Il avait accompagné son chef à Poitiers comme le second personnage de la province. Luynes l'y avait vu, et ce n'était pas sans motifs qu'il menait Louis XIII à Blaye, au lieu de le conduire directement à Bordeaux. Il lui avait fait aisément sentir combien il importait d'avoir, dans un poste aussi considérable, un serviteur d'une fidélité assurée, à l'épreuve des séductions de Mayenne, et capable, au besoin, de lui tenir tête; et ce dévoué serviteur, il l'avait montré au roi dans son frère Brantes, duc de Luxembourg. Il n'était pas possible de mieux accorder l'intérêt de l'État et celui des Luynes. Louis XIII entra donc dans Blaye avec ses gardes; puis, une fois en force dans la place et toutes les précautions militaires bien prises, il fit connaître à d'Aubeterre sa résolution de lui ôter son gouvernement, sacrifice qu'il lui fit accepter fort volontiers en lui donnant cent mille écus et le bâton de maréchal de France [4].

[1] Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 491 : « Les députés de la Rochelle vinrent à Saint-« Jean-d'Angeli pour assurer de leur obéissance. » Ambassadeur vénitien, dépêche du 29 septembre : « Il rè hà rimesso il duca di Rohan à San-Giovani-d'Angeli, et alla « Roschella mandò Pysius e La Villocler ad assicurare quelli abitanti della sua « buona volontà verso di loro e che non prettendeva altro che ubbidienza nelle cose « accordate. » — [2] Voyez Bassompierre, *ibid.* p. 205, et Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 49. — [3] Voyez septembre 1861, p. 539. — [4] Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 492 : « Le roi étant allé de Saint-Jean à Blaye, Mr d'Aubeterre, qui en étoit gouverneur,

Ce coup inattendu, porté à propos, avec adresse et avec vigueur, intimida les mécontents et troubla Mayenne. Richelieu nous apprend [1] qu'on mit en délibération non-seulement si on enlèverait au duc son gouvernement, mais si on ne l'arrêterait pas. Car, outre ses desseins bien connus de révolte en Guyenne, on lui savait des intelligences avec La Force et les protestants du Béarn, qu'on avait l'intention de sou-

« ne trouvant personne qui le protégeât pour avoir voulu demeurer neutre et sans « prendre parti, en fut ôté, et son gouvernement donné à Mr de Brantès. Il est vrai « que, pour l'empêcher de crier, il fut fait maréchal de France, et eut encore de « l'argent, qui étoit bien le payer autant qu'il valoit. Mais Mr de Luynes voulut, en « quelque façon que ce fût, avoir cette place comme une clef de la Guyenne et qui « pouvoit tenir Mr du Maine en bride. » Bassompierre, *ibid.* p. 206 : « Le soir, le roi « commanda à Mr Crequi et à moi de faire faire patrouille par la ville la nuit, parce « que Aubeterre étoit désespéré de savoir qu'on l'ôtoit de la place de Blaye : ce « que le roi fit bien noblement en le fesant maréchal de France le lendemain, et « lui donna, outre cela, 100,000 écus. Le roi en donna le gouvernement à Mr de « Luxembourg. » Richelieu, *ibid.* p. 104 : « Dès le soir que le roi arriva à Blaye, « toute la cour et les gardes étant dans la place, l'on proposa au marquis d'Aube- « terre de prendre 100,000 écus et une charge de maréchal de France pour la dé- « mission de ce gouvernement. Il n'y avoit lieu ni de conseil ni de contestation, « tellement que, sans marchander, il a accepté les offres. L'on change la garnison « et on met la place entre les mains de Mr de Luxembourg, frère de Mr de Luynes. » Ambassadeur vénitien, dépêche du 29 septembre : « Il governamento di Blaia, « piazza fortissima nella Ghienna, Sua Maesta l'hà conferito à Brand, che ora si « chiama Monsù di Lucemburg, fratello di Louines, havendo levato il marchese di « Opter, vecchio governatore, con ricompensarlo di buona somma di denaro e d'un « brevetto di maresciale di Francia, mutatione che hà stordito grandemente il duca « di Umena, mentre egli per sostentar l'autorità sua in quella provincia di cui è « governatore passava strettissima unione e confidenza col medesimo Opter, soggetto « di molto senno e di credito estraordinario; e questa è stata la causa che hà mosso « il rè à levarlo di quel luogo per metter freno cioè à Umena troppo autorevole in « quel paese, coll' intelligenza massime che egli tiene co' gli ugonotti vicini; anzi « che si va credendo che, per rendersi il rè maggiormente soggietta alla sua ubbi- « dienza la Ghienna e per non star geloso del digusto di Umena, voglia dar il gover- « namento tutto di quella provincia al medesimo Brand, e al duca di Umena quello « dell' Isola di Francia con qualche buona somma d'oro in ricompensa. » Ce dernier bruit était dénué de tout fondement : Mayenne n'était pas un homme qu'on satisfît avec de l'argent, et Luynes n'était pas assez mal avisé pour se dessaisir jamais du gouvernement de l'Ile-de-France, qui était entre les mains de son beau-père, Montbazon. — [1] Richelieu, *ibid.* p. 104 : « Là fut mis en délibération si l'on arrêteroit Mr du « Maine; mais le roi, voyant sa parole engagée, rejeta ces propositions. » Il est à regretter que Richelieu ne donne pas ici plus de détails. Qui fit la proposition d'arrêter Mayenne? Seroit ce M. le Prince, qui autrefois avait été gouverneur de Guyenne et qui pouvait souhaiter le redevenir, et échanger le petit gouvernement de Berri pour cet autre et si considérable gouvernement, comme son fils Condé le demanda et l'obtint en 1652? Mais il n'y a pas moyen de se tromper sur l'auteur ou le principal conseiller de la résolution du roi.

mettre, et on craignait de sa part une opposition déclarée, qui eût pu mettre en péril toute l'entreprise. Sans doute, si on voulait ôter à Mayenne son gouvernement, on faisait bien de l'arrêter; Mayenne en disgrâce et libre était un personnage trop redoutable; mais l'arrêter, le jeter en prison, soulèverait toute la maison de Lorraine, qu'on avait tant d'intérêt à ménager; enfin l'amnistie du 16 août le couvrait, et on se décida à garder envers lui la parole donnée, comme on l'avait fait envers d'Épernon et même envers Rohan. Luynes alla plus loin. Quand on ne peut sûrement détruire un ennemi qu'on estime, il le faut gagner à tout prix. Puisqu'on ne pouvait se défaire de Mayenne, au lieu de l'irriter et de le pousser à bout par des demi-rigueurs inutiles et dangereuses, Luynes entreprit de l'acquérir à force de services. A Poitiers, mettant à ses pieds les injures qu'il avait reçues, il avait été au-devant de lui par une lettre pleine de courtoisie; à Blaye, quand Mayenne, inquiet et incertain de son sort, se présenta, avec le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, le maréchal de Roquelaure, Pardaillan et ses autres officiers [1], il n'entendit de la bouche du roi que des paroles gracieuses; il fut constamment traité en gouverneur de Guyenne et même en grand chambellan, et il en fit les fonctions comme avant sa retraite de Paris [2]. Mayenne avait le cœur trop élevé pour ne pas être touché

[1] *Mercure françois*, p. 345 : « Le cardinal de Sourdis, le duc de Mayenne, le ma« réchal de Roquelaure, et plusieurs autres, se rendirent à Blaye près de Sa Majesté. » — [2] C'est à Fontenai-Mareuil que nous devons ce détail significatif. D'ailleurs, l'ami de Richelieu ne semble pas fort admirer l'extrême clémence du roi en cette circonstance. *Ibid.* p. 493 : « M[r] du Maine fit non-seulement sa charge de gouverneur, mais « encore celle de grand chambellan, vivant en toutes choses de la même manière qu'au« paravant et comme s'il n'eût jamais pris les armes contre le roi, ce qui est ordinaire « en France et une politique toute particulière, qui ne se pourroit point excuser (cette « grande liberté qu'on y prend d'offenser les rois et de se révolter contre eux ne venant « sans doute que de la grande facilité de pardonner et de ce qu'on ne craint pas d'en « être après plus maltraité), si l'on n'avoit vu qu'elle peut quelquefois être bonne, les « divers traités faits avec les huguenots les ayant fait demeurer dans la sujétion, pen« dant que les rigueurs exercées sur les Flamands par le roi d'Espagne et sa maxime « de ne point pardonner lui ont fait perdre une bonne partie des Pays-Bas. Mais, comme « il est certain que la conduite de nos rois fut bonne dans des soulèvements tels que « ceux des huguenots ou de la Ligue, auxquels la conscience engageoit et la France « se trouvoit toute partagée, aussi faut-il avouer qu'elle est fort mauvaise quand elle « passe en coutume et qu'on ne met différence en rien, n'y ayant point de doute que, « si l'on gardoit quelque mesure et qu'on fît au moins appréhender de ne pouvoir de « longtemps revenir à la cour ou avoir des emplois, qui sont des choses que les Fran« çois désirent ardemment, ils seroient plus retenus à se jeter dans des partis où ils « n'entrent le plus souvent que pour de fort légers intérêts et plutôt parce qu'ils l'ont « vu faire à d'autres et qu'ils croyent que cela est beau, que pour sujet qu'ils en ayent. »

d'un tel procédé, et il n'ignorait pas à qui il en était redevable. Aussi, lorsque, l'année suivante, les mauvais jours arrivèrent, lorsque la fortune abandonna Luynes, Mayenne ne l'abandonna point, et il périt à Montauban, l'épée à la main, en combattant à côté de lui.

Louis XIII fit, le 19 septembre, son entrée solennelle dans Bordeaux, au milieu d'un concours immense et parmi de continuels applaudissements. Il demeura une vingtaine de jours en Guyenne, et là, guidé par ses deux habiles conseillers, Condé et Luynes, il se montra le digne représentant de la royauté nouvelle qu'avait inaugurée avec tant d'éclat Henri IV; cette royauté, qui, sans être la monarchie constitutionnelle, dont l'heure n'était pas encore venue, n'était plus la monarchie féodale, dominée et subjuguée par une république de grands vassaux, qui sans doute avait besoin d'une autorité presque absolue pour faire son œuvre, conquérir successivement, assembler et unir les diverses parties du territoire, s'affranchir elle-même du joug d'une aristocratie sans patriotisme et en affranchir le peuple à son tour, amener peu à peu le règne de la justice, de l'ordre, de l'intérêt général, et par là préparer celui de la liberté; royauté sans modèle aussi bien qu'inimitable; transition nécessaire des temps anciens aux temps nouveaux; forme de gouvernement tout à fait à part et essentiellement française, que la sagacité lumineuse de Machiavel et la profonde analyse de Montesquieu ont si judicieusement distinguée du despotisme. Dans sa tournée en Guyenne, Louis se comporta en véritable roi de France: ami des faibles qu'on opprimait, juge sévère des oppresseurs, sachant récompenser et sachant punir, plus naturellement enclin à la rigueur qu'à l'indulgence, et, par toutes ses paroles comme par tous ses actes, méritant déjà ce titre de Louis le Juste que la reconnaissance nationale lui a décerné.

Un jour, pour témoigner au duc de Mayenne et à ses amis qu'il a oublié le passé et se confie en eux, il se rend à un grand dîner au château Trompette avec toute la noblesse du pays, et il tient en grande pompe sur les fonts du baptême le fils du maréchal de Roquelaure [1]. Un autre jour, il s'en va, selon sa promesse, dîner et coucher à Cadillac, chez le duc d'Épernon, dont la vieillesse se réjouit de cette suprême marque d'honneur [2]. Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et tous les catholiques du Midi, admirent sa sincère piété; mais cette piété même ne lui est qu'un motif de plus de tenir fidèlement la parole donnée aux protestants. Il fait donc venir le comte de Fontrailles, qui, contre ses ordres, retenait le gouvernement de Lectoure; il ne le met pas en disgrâce pour

[1] Bassompierre, *ibid.* p. 206 et 207. — [2] *Id. ibid.*

s'être fait catholique; il ne lui enlève point, il lui rachète, suivant les mœurs du temps, la place qu'il occupait: il lui en donne 50,000 écus; et, comme il s'y était engagé envers l'assemblée de Loudun, il établit dans le commandement de Lectoure un protestant, non pas le fils du vicomte de Favas, député des protestants [1], qui ne lui inspirait pas assez de confiance; mais le frère d'un de ses meilleurs serviteurs, le comte de Blainville, que nous avons vu employé en diverses négociations avec la reine mère : c'était un gentilhomme de la religion réformée, et qui jouissait de l'estime des siens [2]; en sorte que les différents intérêts se trouvèrent ainsi conciliés.

Dès les premiers jours de son arrivée, le roi s'était rendu au parlement pour y tenir un lit de justice, où, par la bouche de l'austère et éloquent garde des sceaux Du Vair, il blâma doucement et fortement les magistrats de ne s'être pas portés à son service dans les derniers troubles avec assez de résolution et d'énergie, et d'avoir trop oublié celui qui devait leur être toujours présent, puisque leur autorité vient de la sienne [3]. Et, ayant aussi appris que les jurats, ces représentants particuliers du commerce de Bordeaux, n'avaient pas fait leur devoir, il les avait cassés et en avait mis d'autres à leur place [4]. Mais, en même temps qu'il relevait ainsi le pouvoir royal, il le rendit bien cher au parlement et à toute la bourgeoisie, en l'employant à les défendre contre l'insolence et les vexations des gentilshommes, dans une circonstance qui fit alors beaucoup de bruit et laisa dans le cœur du peuple un long souvenir du passage de Louis en ces contrées [5].

[1] Voyez notre 3e article, juillet 1861. Mémoires de Rohan, *ibid.* p. 183 : « Il faut savoir que Favas, député général, poursuivait de faire donner à son fils le gouvernement de Lectour, et qui, pour y induire la cour, la menaçoit de mander à la Rochelle « qu'ils convoquassent l'assemblée générale... Voyant ne pouvoir parvenir à son dessein, il écrivit de Bordeaux à ceux de la Rochelle pour faire ladite convocation, « leur recommandant de travailler à leurs fortifications. Voilà comme presque toujours les intérêts particuliers ruinent les affaires générales. » — [2] Bassompierre, *ibid.* p. 206 : « Il envoya quérir le sieur de Fonterailles, gouverneur de Lectour, à qui « il donna 50,000 écus en le tirant de cette place, comme il étoit promis à ceux de « la religion assemblés à Loudun, attendu que ledit de Fonterailles s'étoit fait catho- « lique, et en cette profession ne pouvoit commander dans Lectour, place de sûreté « des huguenots. Le roi y mit en son lieu le sieur de Blainville l'aîné, qui était hu- « guenot et au gré de ceux de la religion. » (*Mercure françois*, p. 346; Richelieu, *ibid.* p. 104.) — [3] Bassompierre, p. 206. — [4] Bassompierre, *ibid.* — [5] Voy. Bassompierre, *ibid.* et le *Mercure françois*, p. 345-346, où cette affaire est racontée fort en détail, d'après deux documents contemporains conservés à la Bibliothèque impériale. L'un est intitulé : *Procès-verbal des crimes de lez-majesté et malversations commises par le baron d'Argilemont* (*sic* dans cette copie pleine de fautes pour d'Arsilemont, qui est partout ailleurs), *gouverneur des villes et châteaux de Caumont et de Fronsac en Guienne, exécuté à mort, en présence des seigneurs de la cour, par arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, en la dicte ville, le 24 septembre 1860. A Paris, jouxte la copie impri-*

Le comte de Saint-Paul, duc de Fronsac, oncle du duc de Longueville, et ami particulier du duc de Mayenne, avait mis pour gouverneur dans ses deux châteaux de Fronsac et de Caumont, un baron de ce pays nommé Arsillemont, qui ne laissa pas dépérir entre ses mains le pouvoir et le revenu de son haut seigneur. Sans en demander la permission, comme le prescrivaient les ordonnances royales, il fortifia si bien les deux châteaux confiés à sa garde, qu'il put y braver la justice et les lois. A l'abri derrière ses murailles, il en sortait de temps en temps pour se livrer à toute sorte de rapines et de violences; il enlevait les femmes et les filles, et il rançonnait sans pitié les marchands qui trafiquaient sur la Dordogne. Il avait, de cette façon, amassé beaucoup d'argent, et on disait qu'il avait cent mille écus dans ses coffres au château de Fronsac. Le parlement de Bordeaux lui adressa d'abord un de ses présidents, chargé de lui faire des remontrances. L'altier gentilhomme s'était moqué des remontrances, et avait maltraité le président. Le parlement rendit alors un arrêt interdisant au gouverneur de Fronsac et de Caumont de continuer les fortifications commencées sans la permission du roi. Pour toute réponse, Arsillemont s'était saisi du pauvre huissier qui était venu lui signifier cet arrêt; il l'avait contraint de travailler à ses fortifications et de porter la hotte [1]. Pour avoir raison d'une telle insolence, il aurait fallu l'intervention armée du gouverneur de la province; mais celui-ci était trop l'ami du comte de Saint-Paul pour faire de la peine à son lieutenant. Tout se passait ainsi d'un bout de la France à l'autre, avant la tutélaire institution des intendants de justice, de police et de finances, et Arsillemont se tenait pour tellement certain de l'impunité dans le désordre général et sous les ailes de ses puissants protecteurs, que, le comte de Saint-Paul ayant passé par Fronsac pour se rendre à Bordeaux et aller présenter ses hommages au roi, le téméraire baron ne craignit pas de l'y accompagner. Un tel excès d'audace révolta le parlement, qui demanda justice à grands cris. Louis, indigné, fit arrêter Arsillemont par ses propres gardes, au moment même où il sortait de sa chambre [2], et le livra au parlement. Le procès ne fut pas long, et, quelques jours après, le viola-

mée à Bordeaux, par Simon Milanges, imprimeur ordinaire du Roi en ladicte ville, 1620, in-12, 14 pages. L'autre opuscule s'appelle : *Remarquable exécution faicte à Bordeaux, en la personne du gouverneur de Fronsac, près Libourne, estant Sa Majesté à Bordeaux, le 24 septembre 1620. A Bordeaux, par Simon Milanges, imprimeur, in-12, 8 pages.* — [1] *Mercure fr.* p. 345 verso. — [2] *Mercure, ibid.* La *Remarquable exécution :* « Sa Majesté l'ayant recognu et considéré, lui dit: Ah! vous voilà donc! et soudain fit un signe à un exempt des gardes qu'il se saisît de sa personne. . . Soudain que « la nouvelle de l'arrestation d'Arsillemont fust répandue, elle fust si agréable au « peuple, singulièrement à ceux qui avaient été l'objet de ses injures et insolences,

teur de toutes les lois était condamné à avoir la tête tranchée[1]. Le comte de Saint-Paul, titulaire du gouvernement de Fronsac, et le duc de Mayenne, gouverneur général de la province, intercédèrent auprès du roi, et lui demandèrent avec les plus vives instances la grâce du coupable, alléguant que son supplice ne serait pas moins que leur propre déshonneur et celui de toute la noblesse du pays. Louis le Juste fut inflexible[2], et voulut que l'arrêt reçût son exécution. Dès que le bruit s'en répandit dans Bordeaux, toute la bourgeoisie et le peuple accoururent pour assister, n'en voulant croire que leurs yeux, à ce châtiment inattendu qui leur semblait l'ouvrage de la Providence. On fut obligé, pour contenir la foule, de mettre des barrières et des troupes aux environs de la place du palais, où devait avoir lieu la solennelle réparation. Arsillemont mourut en soldat et en gentilhomme. Son intrépidité et sa présence d'esprit ne l'abandonnèrent pas un moment. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et regarda sans pâlir le sinistre appareil. Il refusa de se laisser bander les yeux; et, comme l'évêque d'Aire et un père jésuite qui l'assistaient, le pressaient un peu vivement de consentir à ce dernier sacrifice de l'orgueil humain, il dit à l'évêque : « Monsieur, mettez-vous à ma « place, et vous en ferez ce qu'il vous plaira[3]. » Il demanda pardon à Dieu, au roi, à la justice, et à tous ceux qu'il avait offensés; puis, « il « prêta librement le col à l'exécuteur pour mettre fin à sa vie[4]. » On composa un récit de sa mort, qui fut imprimé et répandu partout, et les beaux esprits du temps comparèrent le roi à « Hercule qui purgeoit son royaume « de monstres[5]. »

Mais le monstre que frappait ici Louis XIII, dans la personne d'Arsillemont, ne devait pas mourir de ce coup. Pour en délivrer la France, il fallut bien d'autres efforts; il fallut le XVII^e siècle tout entier, l'opiniâtre persévérance de la royauté, l'affermissement et le développement de l'institution des intendants civils, la longue carrière de Richelieu, toute celle de Mazarin, toute celle de Colbert, le génie administratif de Louis XIV; et encore est-ce la seule Révolution française, cette grande héritière des desseins de la royauté, qui vint à bout de l'aristocratie

« qu'il s'en présenta une multitude à Sa Majesté, lui offrant vingt mille livres et qu'il « fust osté de ce monde; en quoi on recognoit un juste ressentiment de ces âmes « simples. » — [1] *Remarquable exécution* : « Il fut condamné par la cour à estre brisé « sur une roue, mais le roi a voulu rendre son supplice plus doux et plus honorable « par un décollement. » — [2] *Remarquable exécution* : « Monsieur le duc de Mayenne et « monsieur le comte de Saint-Pol se mirent à genoux devant Sa Majesté, pour de- « mander la grâce de ce gentilhomme, mais ils n'eurent d'autre répônse sinon qu'il « lui avait donné de bons juges. » — [3] Le *Mercure* et la *Remarquable exécution*. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*

féodale. C'était là son principal objet, et c'est aussi par là qu'elle a ouvert à la France et à l'humanité une ère nouvelle.

Dans tous les actes que nous venons de retracer, Louis XIII obéit sans doute à ses instincts de roi et de fils de Henri IV. Mais il serait intéressant de savoir quelle y fut la part d'influence de ses deux conseillers, Condé et Luynes. Tout document nous manque à cet égard. Nous savons seulement que, le 2 octobre[1], M. le Prince s'en retourna à Paris, laissant à Luynes, et à Luynes seul, la responsabilité de la conduite du roi dans la grande affaire dont celle de Guyenne n'était que le prélude.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du chancelier de l'Hospital, par A. H. Taillandier, conseiller à la cour de cassation[2].

Il est des biographies qui s'élèvent à l'importance de l'histoire, parce qu'il est des hommes dont la vie est tellement mêlée à leur époque, qu'en racontant l'une on se trouve avoir exposé l'autre, sinon dans les menus détails, au moins dans les événements les plus considérables, les plus dignes d'être offerts à la mémoire des hommes, et conservés pour l'instruction de la postérité. La biographie du chancelier Michel de l'Hospital est de celles-là.

C'est ce qu'a bien compris M. Taillandier en composant le livre plein d'intérêt qu'il vient de publier; il n'a point isolé dans un cadre étroit la grande figure de l'Hospital, ce n'est pas un portrait, c'est un tableau qu'il a peint.

Cet homme, qui a éveillé tant de sympathie chez les plus illustres de ses contemporains, et dont il n'est presque personne, depuis ce temps-là, qui n'ait conservé à sa mémoire une vénération toujours fervente, et aujourd'hui trois fois séculaire, cet homme était si incontestablement grand, que ceux même à qui la passion religieuse aurait pu le représenter sous un aspect défavorable, n'ont pas contesté sa légitime renommée. Ainsi, en même temps qu'il lui reprochait le manque de toute croyance aux dogmes de foi, le jésuite Maimbourg ne lui refusait

[1] *Bassompierre, ibid.* p. 207. — [2] 1 vol. gr. in-8°, 1861. Paris, librairie de Firmin Didot.

aucune des admirables qualités que lui reconnaissaient ses plus intimes amis. « Je souscris volontiers, disait ce père, à toutes les grandes « louanges que lui ont données, pour toutes ses perfections, le sieur de « Brantôme, le président de Thou et Scévole de Sainte-Marthe, dans « les beaux éloges qu'ils en ont faits. »

La grandeur et la gloire d'un homme d'État s'accroissent de toutes les difficultés qui se sont dressées autour de lui, de tous les obstacles qu'il lui a fallu surmonter. Il importe donc de ne pas oublier la gravité des événements au milieu desquels Michel de l'Hospital entrait en charge (juin 1560).

Ces événements avaient été préparés de longue main; le règne de Henri II s'était ouvert dans des circonstances difficiles; un prince sans expérience, sans caractère, et d'une très-médiocre capacité, se trouvait en face d'affaires qui eussent exigé une habileté consommée. L'hérésie commençait à devenir une religion; persécutée sous François I^{er}, elle avait grandi, comme il arrive toujours, dans les persécutions; les ambitions politiques se mêlaient aux opinions religieuses pour aigrir le mal, et, loin de le calmer, le successeur de François I^{er} fut poussé par des influences diverses à de nouvelles rigueurs.

« Dès le commencement de son règne, Henri II n'eut rien en plus « grande recommandation que de poursuivre à outrance la persécution « et destruction des Églises commencée par le feu roi son père. Suivant « donc cette résolution, les feux furent allumés plus que jamais, et sur- « tout la chambre du parlement de Paris, qu'on appeloit la chambre « ardente, en envoyoit au feu autant qu'il en tomboit entre ses mains [1].

Et quoique, à cette époque (1548), des démêlés entre Henri II et le pape aient provoqué des mesures qui pouvaient sembler annoncer au moins une sagesse plus impartiale, on vit bientôt s'en évanouir l'espérance. Tandis qu'un arrêt du parlement limitait le pouvoir du légat en France, qu'un édit du roi réformait divers abus dans la collation des bénéfices, qu'un autre édit, l'année suivante, défendait d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles; tandis qu'on voyait Jacques Amyot venir au concile de Trente, portant, au nom de la France, une protestation contre la légalité de l'assemblée; en même temps, et comme pour se laver de son alliance avec Maurice de Saxe et les protestants d'Allemagne, Henri publiait l'édit de Châteaubriand contre les sectateurs du nouveau culte, et faisait brûler les protestants français à Paris, à Saumur, en Guyenne, à Lyon, à Nîmes, à Toulouse, en Bresse, en Champagne.

[1] Théod. de Bèze, *Hist. ecclés.* t. I^{er}, l. II, p. 68 Éd. d'Anvers, 1580.

Bientôt, pour donner plus de force et de régularité à la répression, pour jeter plus d'effroi parmi les novateurs, le roi, pressé par le cardinal de Lorraine, rendit un édit qui attribuait aux tribunaux ecclésiastiques seuls le droit de juger les crimes contre la religion, et si, dès lors, l'inquisition espagnole [1] ne fut pas établie en France, on le doit à l'Hospital et aussi au parlement, qui, déjà cinq ans auparavant, avait opposé à Henri II une sage résistance [2].

Mais cette fermeté du parlement ne tarda pas à mollir; dans cette assemblée, comme dans toute la France, les opinions en étaient venues à une lutte ouverte; « la jurisprudence du parlement à l'égard des sec« taires avait cessé d'être uniforme [3]; la grand' chambre les faisait brû« ler irrémissiblement; la tournelle, présidée par Séguier et Harlay, se « montrait plus indulgente; ..... et, tandis que quelques magistrats « demandaient qu'on suspendît les exécutions et qu'on modérât les « peines..... d'autres conseillers, Mynard, et surtout le premier pré« sident le Maistre, invoquaient contre les sectaires les peines les plus « rigoureuses, et, dans une séance royale, rappelèrent avec éloge

[1] Sismondi, t. XVIII, p. 157. H. Martin, t. IX, p. 45 : « Il rendit de grands « services à la France : le premier fut de la sauver de l'inquisition espagnole. » Il convient de faire cette distinction, parce que, dès le temps d'Innocent III, les Albigeois ayant provoqué des mesures inquisitoriales, on a fait remonter l'histoire de l'inquisition en France à l'établissement qu'y fondèrent les dominicains en 1217. (Fleury, t. XVI, p. 439.) Mais l'inquisition dont le chancelier L'Hospital et le parlement préservèrent alors la France, le continuateur de l'*Histoire de l'Église gallicane* va nous dire nettement ce qu'elle était : « Il s'agissait d'établir un tribunal « ecclésiastique qui, tenant sa juridiction du Saint-Siége, jugerait en dernier ressort « des crimes d'hérésie. Ce tribunal, après avoir déclaré hérétiques et hérétiques « obstinés les coupables qui lui seraient déférés, devait leur appliquer les peines « ecclésiastiques et réclamer ensuite contre eux toutes les rigueurs des lois. Ce projet « était sage, canonique et habilement conçu. » (T. XIX de la continuation de Longueval, par le père J. M. Prat, de la compagnie de Jésus, in-4°, p. 96, 1847.) L'auteur blâme hautement le chancelier L'Hospital (cet homme si indigne, selon lui, de la renommée qu'on lui a faite) d'avoir privé la France d'une si salutaire institution. Le père Maimbourg en jugeait autrement lorsqu'il écrivait dans son *Histoire du calvinisme* : « Le cardinal de Lorraine, qui, selon son humeur ardente, vouloit tou« jours qu'on poussast encore plus vivement les huguenots, agissoit fortement « pour faire établir l'inquisition. » (Liv. II, p. 127 du t. X des œuvres du père Maimbourg, in-4°.) — [2] « ... Pro qua adeo pertinaciter senatum parisiensem pugnasse « ante quinquennium meminimus. Quod tamen summa prudentia ab Hospitalio « factum memorant illius ævi scriptores... » — Thuani *Historiar.* l. XXV, in-fol. t. II, p. 5, édit. de Londres, 1733, et Belcarii (Beaucaire) met. episc. *Rerum gallicarum commentaria*... liv. XXVI, p. 868, in-fol. 1642. — [3] Voy. Sismondi, t. XVIII, p. 93-96.

« l'exemple de Philippe-Auguste qui, disaient-ils, avait fait brûler six « cents Albigeois en un jour[1]. » Dans le même temps, un édit donné à Écouen décrétait la peine de mort contre tous les luthériens du royaume, « lequel, dit le président Hénaut, fut vérifié par tous les par- « lements, sans limitation, avec défense aux juges de diminuer la peine, « comme ils avoient fait. »

C'était en juin 1559, peu de jours avant le célèbre et fatal tournoi où Henri fut blessé à mort.

Durant ce règne de dix années, qui finissait sous un si triste augure, le roi avait été aux prises avec toutes sortes de difficultés sans en résoudre aucune. Il laissait le royaume ruiné par des guerres qu'avait terminées une paix mal faite à Cateau-Cambrésis, et qui, outre les désastreux sacrifices qu'elle imposait à la France, la laissait encore dans une position équivoque vis-à-vis de l'Angleterre, par la restitution conditionnelle de Calais, vis-à-vis de l'Empire par la possession mal garantie des trois évêchés, et même en Italie, où plusieurs places du Piémont restaient provisoirement occupées par nous et par l'Espagne, en attendant un arbitrage.

A l'intérieur, la France était déchirée par des discordes qui devenaient chaque jour plus envenimées et plus sanglantes; l'irritation croissante des deux parts se manifestait par des symptômes sinistres : d'un côté, en même temps que le culte nouveau s'établissait plus profondément sur le sol de France, par la formation de nombreuses Églises, dont pas une seule n'existait sous François I^{er}, les protestants persécutés s'exaltaient par le martyre, la tourbe des sectaires commençait à apporter dans la lutte ses instincts aveugles et féroces, le président Mynard était assassiné en pleine rue, au sortir du palais, et (c'est un des historiens favorables aux protestants qui l'a écrit) « l'esprit de parti, « l'ambition, le mécontentement, l'amour du danger, produisoient des « conversions nouvelles ; c'étoit l'épée à la main que plusieurs des nou- « veaux religionnaires vouloient s'ouvrir le chemin du ciel, et... plu- « sieurs d'entre eux commençoient à croire que tous moyens étoient bons « pour se défaire de leurs ennemis[2]. » Plus d'une fois l'Hospital lui-même leur a reproché « de chercher *à planter leur religion avec épées et « pistolets*[3]. »

[1] Et, comme si ce n'était pas assez, ils ajoutaient l'exemple des Vaudois : « .....Exemplo Albigeorum in medium prolato ex quibus ad IↃC uno die Philippi « Aug. jussu exusti fuere; item Valdensium, qui partim in domibus suis, partim in « speluncis ac lapicidinis in quibus latebant, fumo suffocati sunt. » (De Thou, liv. XXII, p. 676.] — [2] Sismondi, t. XVIII, p. 123. — [3] *Nouvelles recherches*, etc. p. 273.

Les catholiques, de leur côté, voyaient avec douleur et colère les progrès de l'hérésie et les blessures de la foi orthodoxe; chez eux aussi les passions s'allumaient au feu de la lutte devenue plus furieuse; la populace, faisant irruption dans les assemblées secrètes des protestants, y portait l'insulte et le meurtre; la guerre civile était imminente, il y avait là de grands seigneurs pour la conduire et un peuple pour s'y précipiter.

Et, tandis que le feu roi laissait ainsi le royaume dans la situation la plus périlleuse, il n'avait pour héritier qu'un jeune prince, majeur par la loi, enfant par l'âge et le caractère, déjà marié cependant à cette jeune et belle Marie Stuart, aussi incapable que lui de gouverner. Il n'était pas difficile de voir à qui allait appartenir le gouvernement de la France. Nièce filialement soumise aux princes lorrains, déjà si haut placés dans le royaume et à la cour, Marie, par son titre de reine et aussi par l'amour de son jeune époux, devait encore accroître leur toute-puissante influence.

Des six frères de la maison de Lorraine (c'est Sismondi qui en fait la remarque[1]), «le duc de Guise disposait de toutes les forces militaires «de la France, le cardinal de toutes les finances, un troisième des ga-«lères rassemblées à Marseille, un quatrième commandait en Écosse, «et un cinquième était destiné à remplacer Brissac en Piémont; en «sorte, dit Buchanan[2], que, dans tout le royaume de France, on ne «pouvait disposer ni d'un soldat ni d'un écu sans leur assentiment.»

De ces six frères, quatre étaient, à la vérité, sans grande valeur personnelle, et n'avaient d'autre importance que celle de leurs emplois; mais enfin ils faisaient nombre et complétaient le faisceau. Violent persécuteur, le cardinal était doué cependant d'éminentes qualités, et le duc était considéré comme le premier homme de guerre de ce temps. Lorsque, après le désastre de Saint-Quentin, on le vit prendre Calais, Guines, Ham et Thionville, il fut proclamé le sauveur de la France[3].

Ceux qu'un grand nom et un rang élevé appelaient à disputer le pou-

[1] T. XVIII, p. 72. — [2] «Ita ut nec miles, nec nummus in omni ditione regis «Gallorum, citra eorum voluntatem moveri posset.» (*Rerum scotic. historia*, in-fol. p. 309.) — [3] On peut juger de l'impression produite par les victoires du duc de Guise, rien qu'en voyant le grand nombre d'écrits qui parurent à la fois alors, en prose et en vers, en français et en latin, sous le titre de *Discours*, d'*Epistolæ*, de *Panégyriques*, d'*Odes*, d'*Hymnes*, d'*Epinicia*, etc. pour célébrer ces triomphes; dans la seule bibliothèque du P. Lelong, les titres occupent plusieurs colonnes. L'Hôpital lui-même se signale dans cette manifestation de l'enthousiasme public: *De Caleti et Guiniæ oppidorum proximo hoc bello captorum expugnatione, carmen longe doctissimum, cujus auctoris*, etc. 1558. Et *De Theavilla capta, Michaelis Hospitalis carmen*, 1558.

voir, Montmorency et les Châtillon, ses neveux, les Bourbons (le roi de Navarre et le prince de Condé), sans activité, sans résolution, s'abandonnèrent eux-mêmes dans ce moment décisif; « le roi de Navarre et le « prince de Condé, dit le président Hénaut, avoient assez de ressources « pour former un parti contre les Guise. » Sans doute des amis nombreux ne leur auraient pas fait défaut, la noblesse surtout, antipathique à ces princes étrangers, eût été là, si leur énergie avait provoqué son zèle; mais ils n'avaient ni crédit, ni autorité à la cour, où les Guises étaient rois, et ils laissèrent le champ libre à leur ambition. Catherine de Médicis, épouse longtemps humiliée devant une maîtresse altière et souveraine, était restée presque inconnue dans une cour où elle devait régner; les princes de la maison de Bourbon, nous venons de le montrer, ne pouvaient être pour elle un appui; elle avait contre le connétable de Montmorency de vieilles rancunes et de sérieux griefs; le meilleur parti qu'elle eût à prendre était donc d'allier son ambition à celle des Guise, auxquels, d'ailleurs, elle apportait la part d'influence que pouvait lui donner son titre de reine mère. Ainsi, tout, à l'avénement de François II, contribuait à rendre les princes lorrains maîtres du roi et du royaume.

Ils ne perdirent pas de temps et se mirent vite à l'œuvre. François II était roi depuis quatre jours à peine, que le signal des persécutions fut donné par la reprise du procès des conseillers qu'Henri II avait fait mettre à la Bastille, et d'Anne du Bourg, qui fut brûlé en place de Grève [1].

A ces recrudescences de supplices, à ces rigueurs nouvelles répondit la conjuration d'Amboise, vaste complot dont Condé fut cru le chef, qui se ramifiait jusqu'au fond des provinces, d'où les conjurés arrivaient par troupes [2], et qu'animait la pensée politique aussi bien que le sentiment religieux; car, selon l'expression d'un chroniqueur du temps, « le « bruit fut qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie [3]. »

Cette conspiration avortée ne fit qu'accroître les défiances et les

[1] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 217-304. — [2] Lacretelle en a tracé un tableau vivant et dramatique dans le IV^e livre de son *Histoire des guerres de religion*. (Voyez aussi les détails saisissants du récit que fait Régnier de La Planche de ce qui arriva après la découverte de la conjuration, *Histoire de l'Estat de la France*, etc.) Régnier de La Planche, entièrement dévoué au duc de Montmorency, était protestant, mais encore plus ennemi des Guise peut-être qu'ami des calvinistes. Il publia, sous le ministère de L'Hospital (1565), sa *Response à l'épistre de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine, prince imaginaire des royaumes de Jérusalem et de Naples, duc et comte par fantaisie d'Anjou et de Provence, et maintenant simple gentilhomme de Hainaut;* piquante satire qui répondait à un écrit intitulé : *Lettre d'un seigneur de Hainaut.* — [3] *Journal de Brulart,* imprimé dans le I^{er} volume des *Mémoires de Condé,* in-4°, t. I, p. 8.

haines, échauffer des deux côtés les fureurs du fanatisme, et donner une nouvelle puissance au duc de Guise, qui fut déclaré lieutenant général du royaume.

Fatale et sinistre époque, où les passions religieuses s'étaient emparées des âmes, où la violence était le signe de la foi, où les croyances se présentaient en face l'une de l'autre armées de l'arquebuse et du poignard, où les convictions se mesuraient à l'emportement des actes et des paroles, où enfin il n'était permis à personne d'être chrétien avec calme et charité.

Tels étaient la situation de la France et l'état des esprits, quand Michel de L'Hospital fut élevé à la dignité de chancelier.

Après seize ans d'une vie parlementaire, il avait résigné, en 1553, son siége de conseiller; devenu maître des requêtes, il exerça, durant cinq années environ, les hautes fonctions de surintendant des finances et de premier président de la chambre des comptes; et puis il accompagna, en qualité de chancelier, la duchesse de Berry[1], qui venait d'épouser le duc de Savoie. Ce fut auprès de cette princesse, à Nice, que l'estime publique et la faveur de la cour allèrent le chercher pour le placer à la tête de la magistrature et au gouvernement de l'État.

Son premier soin fut d'écrire au cardinal de Lorraine, qui le protégeait, une lettre de remercîment, que M. Taillandier a trouvée dans la collection Dupuy. Nous ne la prendrons pas trop au sérieux, et il ne faudrait pas l'accepter comme l'expression véritable de la pensée de L'Hospital.

Après un grand éloge du défunt chancelier, « Je mettrai peine, dit « son successeur, de approcher et imiter ses faicts... Ce que j'espère « faire plus aisément, vous proposant, en toutes mes actions, comme « mon chef, patron et conducteur[2]. »

Ce n'était là qu'une politesse épistolaire. Nous aurions mieux aimé que L'Hospital eût tourné d'autre façon son compliment à l'ardent persécuteur des protestants; mais, du moins, la reconnaissance n'a point fait du protégé la créature du protecteur. L'Hospital était de ces hommes qui ne savent point faire leur conscience docile à leurs intérêts, et qui croient que, dans la conduite d'un État, le sentiment du devoir passe avant tous les autres sentiments. Quant à son humilité à l'égard de son prédécesseur, ce n'était encore qu'une politesse, mais celle-là n'avait rien que d'honorable, elle s'adressait à la mémoire d'un homme dont il avait été l'ami. L'Hospital avait certainement dans sa pensée secrète le désir et la

[1] Marguerite de Valois, sœur de Henri II. — [2] *Nouvelles recherches*, etc. p. 33.

volonté de faire plus et mieux que le dernier chancelier. Olivier était un homme de bien, dont les intentions ne sont pas douteuses, mais dont les actes ne répondirent pas aux intentions; âme droite et cœur faible, il aurait pu suffire à des circonstances ordinaires; il s'est trouvé inégal aux grandes difficultés du temps. Il n'avait point, quoi qu'en dise Sismondi (qui, sans s'en apercevoir, dément cet éloge en le développant), « le ca-« ractère des grands magistrats de cette époque[1]. » M. Taillandier l'apprécie mieux, en ajoutant à de justes éloges, qu'il emprunte à de Thou : « mais il avait montré une grande faiblesse, et nui à sa réputation d'in-« tégrité, depuis son rappel à la cour lors de l'avénement de François II[2]. »

L'historien a soin de rappeler ce qu'était alors la grande charge dont L'Hospital venait d'être investi : « La charge de chancelier de France « avait alors une importance qu'elle a perdue depuis. Il était, à propre-« ment parler, le premier ministre, et il occupait la première place au « conseil privé, présidé par le roi; il participait à toutes les grandes « affaires, et avait aussi la direction de celles qui se traitaient avec les « cours étrangères. »

Une des premières mesures que prit le nouveau chancelier montra tout de suite que cette grande estime qu'il professait pour son prédécesseur n'allait pas jusqu'à l'imiter; il demanda la démission du garde des sceaux, le cardinal Bertrandi, archevêque de Sens, entièrement dévoué à la duchesse de Valentinois, lequel était en charge depuis 1551, et qu'Olivier avait conservé.

A peine arrivé à Paris, au commencement de mai, la fermeté de l'Hospital fut mise à l'épreuve; celui qui l'y avait appelé, et qui, d'accord avec Catherine de Médicis, l'avait fait chancelier, le puissant cardinal de Lorraine, avait résolu de soumettre les religionnaires à la juridiction ecclésiastique; c'était à peu près l'inquisition moins le nom, et il avait fait approuver son projet par le conseil. L'Hospital ne pouvait braver l'autorité du cardinal de Lorraine, mais il ne craignit pas de la discuter. Il modifia, il atténua certaines dispositions du projet du prince lorrain; il fut bien obligé d'admettre la juridiction ecclésiastique, mais il fit attribuer aux évêques la connaissance des accusations d'hérésie, et il ne laissa pas cette justice à la discrétion du cardinal, qui ne fut point le chef du tribunal, ainsi qu'on l'avait d'abord décidé. Et, grâce aux correctifs que l'Hospital fit adopter, l'édit, qu'on nomma de Romorantin, fut accepté par les protestants habiles comme l'œuvre nécessaire d'une patiente sagesse, et même, ainsi que l'a écrit l'un d'eux, comme

[1] *Histoire des François*, t. XVIII, p. 154. — [2] *Nouvelles recherches*, etc. p. 32.

un « merveilleux stratagème » que le chancelier employait « pour con-« tenir les Lorrains en leurs bornes. » Ce sont les expressions de Régnier de la Planche, que cite à cette occasion M. Taillandier : « Voilà comme, « avec grande dissimulation, beaucoup de choses passoyent par ses « mains que l'on jugeoit très-périlleuses. Ce néantmoins il en donnoit « entre deux vertes une meure, donnant espérance à ceux qui aimoyent « le public, que tout tourneroit finalement à bien, pourveu qu'on le « laissast faire. Peu de gens entendoyent son intention; mais le temps « fist cognoistre qu'il avoit embrassé le service de son roy et le salut « du peuple tout autrement qu'on avoit cuidé. Et à vray dire, on ne « sçauroit assez suffisamment descrire la prudence dont il usoit. Car, « pour certain, encore que s'il eust prins un plus court chemin pour « s'opposer virilement au mal, il seroit plus à louer, et Dieu, peut-« estre eust bény sa constance; si est-ce qu'autant qu'on en peut juger, « luy seul, par ses modérez déportements, a esté l'instrument duquel « Dieu s'est servi pour retenir plusieurs flots impétueux où fussent sub-« mergez tous les François. Et néantmoins les apparences extérieures « paroissoyent au contraire. Bref, quand on luy remonstroit quelque « playe prochaine, il avoit tousjours ce mot à la bouche : Patience, pa-« tience, tout ira bien[1]. »

Voilà donc, selon le judicieux historien de cette période des vicissitudes du protestantisme, ce que les plus éclairés d'entre eux considéraient comme plus conforme à leurs intérêts dans le moment dont il parle. On vient de voir qu'en indiquant timidement une conduite différente Régnier de la Planche n'ose décider que, faisant autrement, l'Hospital eût mieux fait, et la bonne foi de l'historien se manifeste dans ce mot « peut estre, » tout rempli de circonspection et d'enseignement. Nous verrons bientôt qu'au milieu des événements d'alors les passions ne comprirent pas ce que comprenaient les sages, ce que la réflexion apprit à l'historien qui plus tard jugeait dans le calme de l'éloignement.

En portant cet édit au parlement la première fois qu'il y paraissait depuis qu'il était chancelier, l'Hospital fit un discours que l'on peut considérer comme une sorte de déclaration de principes et un programme (ainsi qu'on dirait aujourd'hui) du gouvernement qu'il inaugurait. Il expose la nécessité de corriger l'administration, de soulager les misères du peuple, de restaurer les finances, de rendre sa bonne renommée à la justice et la paix à la religion.

[1] *Histoire de l'Estat de France*, etc.

« . . . Le roy, dit le chancelier, a faict comme les bons médecins, « qui souvent cognoissent les maladies sans cognoistre les causes d'icelles, « et, ayant usé de quelques remèdes aigres qui n'ont profficté, prennent « les doux, et, ayant usé des choses chauldes qui ne proffitent, appliquent « les froides. Le temps desdicts deux rois portoit que l'on feist des exé- « cutions, ils en ont usé. Aussy a faict le roy qui est à présent; mais « voyant que pour cela le mal ne garissoit, et cognoissant par l'effect « que ce n'estoit le vray remède, en veult chercher d'autres [1]. »

Ce langage si nouveau, si plein de sagesse, de modération et de fermeté à la fois, eût dû se concilier l'assentiment des gens de bien qui l'écoutaient et les remplir d'espérances, mais l'édit de Romorantin, qui en semblait la conclusion, était un de ces compromis que les partis n'acceptent qu'avec répugnance, parce que, frappé du mal qui peut en résulter, on ne leur tient aucun compte du mal qu'ils doivent empêcher. « On prétendoit, dit le président Hénaut, que le chancelier L'Hospital « n'avoït donné cet édit que pour éviter un plus grand mal qui étoit « l'établissement de l'inquisition. » Cette opinion, que développe Lacretelle [2], a été soutenue par d'autres historiens. Quoi qu'il en soit, le chancelier éprouva de vives résistances pour l'enregistrement, qu'il n'obtint qu'après de grands efforts et une lutte de dix jours. L'Hospital, dont les répugnances pour l'édit qu'il défendait ne le cédaient guère peut-être à celles de la plupart de ses contradicteurs, et qui ne s'était résigné que sous l'inexorable contrainte de la nécessité, put dès l'abord mesurer la hauteur des obstacles et l'étendue des difficultés qu'il allait rencontrer dans la carrière où il entrait.

Il ne se découragea pas; il poursuivit sa rude tâche par tous les moyens que lui fournissait sa haute capacité d'homme d'État, et avec la résolution de l'homme de cœur, avec le dévouement du bon citoyen.

Il comprend que, pour faire tête aux intrigues de la cour, aux passions des partis, il a besoin d'une force prise dans la nation elle-même, et il fait convoquer successivement l'assemblée des notables à Fontainebleau [3], les états généraux à Orléans [4], enfin un concile national [5] composé d'archevêques, d'évêques et autres prélats du royaume, qui devaient se rendre auparavant dans leurs diocèses, et aux lieux de leur résidence, « tant pour étudier que se préparer pour faire rapport des « abus; et les gouverneurs, baillis, sénéchaux de même, pour informer

[1] Registres manuscrits du parlement appartenant à l'auteur. — [2] *Histoire de France pendant les guerres de religion*, t. Ier, p. 375. — [3] 21 août 1560. — [4] 13 décembre. — [5] 20 janvier 1561.

« du tout et tenir le peuple en union, sans procéder par voie de puni-
« tion contre aucun des susdicts (les suspects d'hérésie), sinon contre « ceux qui s'élèveront en armes et feront les séditieux[1]. »

Notre historien, suivant l'Hospital dans les diverses assemblées, recueillant ses discours nourris de l'éloquence des choses plus que de celle des paroles, nous le montre condamnant le désordre, défendant partout l'autorité de la justice, les droits de l'humanité et les principes de la tolérance; appuyant hautement, contre l'avis des Guise, et faisant triompher des propositions qu'il juge conformes à l'équité, à la raison, aux intérêts publics et au maintien de la paix entre les citoyens.

Les princes lorrains, de leur côté, poursuivaient avec la même constance, avec plus d'énergie peut-être, leurs desseins ambitieux et fanatiques; ils faisaient porter une sentence de mort contre le prince de Condé, et arrachaient à François II mourant une déclaration (ou formulaire de foi) qui devait être souscrite sous peine du feu (novembre 1560).

L'intègre magistrat refusa de signer une sentence inique et de faire exécuter une ordonnance insensée. M. Taillandier, en rapportant, à cette occasion, une belle parole du chancelier, remarque l'invraisemblance des discours tout modernes que lui prêtent Lévesque de Pouilly et Guibert. Le fidèle historien sait qu'on trahit la vérité par la fausse couleur des discours, aussi bien que par l'inexactitude des faits.

A l'issue des états généraux, l'ordonnance d'Orléans fut publiée; c'est un des titres de gloire de l'Hospital, qui l'avait rédigée lui-même. Véritable code en cent cinquante articles, cette ordonnance touchait aux choses de l'administration, de la justice, de la religion, à tous les grands intérêts qu'il était alors si difficile de régler.

Un nouvel essai de pacification religieuse était également sorti des états; et, en même temps, l'Hospital se voyait contraint, pour ne pas mettre les Guise tout à fait contre lui, d'adresser au parlement des lettres de jussion pour l'enregistrement des bulles confirmatives des priviléges des jésuites.

Mais tous les efforts du chancelier pour maintenir l'union entre l'un et l'autre culte, sa modération, cette sagesse pratique qui tâchait, en cédant quelque chose des deux parts, de conserver l'équilibre entre l'ardeur envahissante des opinions nouvelles et l'irritation croissante des catholiques, n'obtenaient pas le succès qu'il avait espéré. l'Hospital était chancelier depuis un an déjà, et les ennemis de toute con-

[1] *Collection des états généraux* de Mayer, t. X, p. 310.

ciliation s'unissaient contre lui par des nœuds plus étroits; le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André formaient ce triumvirat qui devait jeter tant de troubles dans les affaires, le parlement devenait plus hostile, les populations plus fanatiques [1]. l'Hospital ne trouvait de point d'appui nulle part et devait puiser toute sa force en lui-même, dans sa stoïque fermeté, dans son zèle ardent du bien public, dans ce profond sentiment du devoir, qui, dans une âme bien trempée, croît et s'exalte jusqu'à ce que la tâche soit accomplie.

Ce sont ces rares qualités qui seules ont pu soutenir et faire persévérer l'Hospital durant huit années dans l'exercice de sa charge, qu'il abandonna enfin, quand il fut bien convaincu que rien désormais ne lui serait plus permis que le mal.

Nous ne saurions le suivre à travers ces longues épreuves; nous voudrions seulement faire remarquer, en montrant ce que devenait Catherine de Médicis sous l'inspiration de l'Hospital, combien était puissante et eût été propice l'influence de cet homme éminent, et quels malheurs eussent été épargnés à la France, si la direction qu'il voulait donner aux affaires avait rencontré des volontés moins ennemies et moins obstinées.

Au commencement des états d'Orléans, le 4 août 1561, la reine mère écrivait au souverain pontife une longue lettre, qui nous a été conservée par de Thou, où elle exposait que le nombre des protestants était devenu si considérable, qu'on ne pouvait plus les contenir ni par les lois, ni par le fer; que l'exemple d'une partie de la noblesse et aussi de beaucoup de magistrats entraînait la multitude... que leur croyance étant, sur plusieurs points, conforme à la foi orthodoxe, il paraissait d'une sage politique à beaucoup de catholiques zélés de les admettre à la communion de l'Église, malgré quelques opinions qui, sur d'autres points, les en éloignaient. Que ce serait d'ailleurs un moyen de parvenir à la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine.

Et puis, après avoir insisté sur diverses réformes nécessaires dans l'Église, et sur les moyens conciliants et pacifiques de ramener les protestants, Catherine ajoute : «Que les gens pieux demandent que le «souverain pontife conserve la plénitude de son autorité et que rien «dans la doctrine ne soit changé..., mais, ces points principaux soli-

[1] Il existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, un *journal de ce qui s'est passé en France pendant l'année 1562* (collect. Dupuy, vol. DCCCCXLIV). Quelques extraits donnés par M. Taillandier «peignent, ainsi qu'il le remarque, «la fureur sanguinaire du peuple de Paris contre les huguenots à cette époque.» On peut lire ce journal dans le tome V de la *Revue rétrospective*.

« dement garantis, il serait raisonnable et opportun de s'appliquer avec « zèle et charité à la réforme des abus qui sont une occasion et une « cause de scandale[1]. »

Cette lettre, selon l'opinion commune, dit de Thou, était écrite d'après le conseil de Jean de Monluc, évêque de Valence[2]; et nous ajouterons qu'il n'est guère possible de douter qu'une communication de cette importance de la reine mère au pape n'ait été faite avec le concours du chancelier, qui dirigeait le gouvernement de la France, et qui, d'ailleurs, était ami particulier du prélat.

Et vers la fin de l'année suivante, après les sanglantes représailles qui suivirent la reddition de Rouen révolté, cette princesse adressait au corps de la ville, par le conseil de l'Hospital, ces paroles de tolérance et de conciliation : « Il serait propre et bon de requérir au roy « ung pardon général de ceulx qui ont offensé, non compris toutes fois « ceulx qui ont esté aucteurs de la sédition, ou porté les armes contre « le roy, afin que, à l'advenir, les habitans de Rouen puissent vivre plus « doulcement ensemble, et que les offensans et offensés ayent plus grande « occasion de eulx réconcilier les ungs avec les aultres[3]. »

Voilà cette princesse, si souvent et si justement, plus tard, accusée de fanatisme et de cruauté, voilà Catherine de Médicis dirigée par l'Hospital.

Il faut rappeler aussi la sage instruction donnée par la mère de Charles IX à son fils[4], après la solennité où la majorité de ce prince avait été déclarée. Dans cette pièce, qui eût été le digne enseignement d'un jeune roi destiné à devenir le père du peuple, on reconnaît l'âme et l'expérience du chancelier; c'était en 1553; à neuf ans de là... où était l'Hospital le 24 août 1572?

Il y a des esprits chagrins qui marchandent leur admiration à ce grand homme, et qui demandent à quoi l'Hospital a réussi. Laissons

[1] « .. Multitudinem eam esse illorum, qui se ab Ecclesia romana separaverint, « ut jam legibus ac ferro coerceri non possint; eam auctoritatem complurium ex « nobilitate et præcipuis magistratibus esse ut multos exemplo ad suas partes tra- « hant ... proinde plerisque unionis catholicæ studiosis consultum videri, ut liceat « diversa in aliis sentientes ad communionem Ecclesiæ admittantur; id citra pericu- « lum fieri posse, eamque optimam rationem esse ad Ecclesiæ latinæ et græcæ sar- « ciendam concordiam ... Et expetere quidem viros ut nihil de auctoritate ponti- « ficia detrahatur, nihil in doctrina mutatur... Ceterum istis semel bene stabilitis, « nihil incommodi aut absurdi consequi posse, si in ceteris ad emendationem eorum, « quæ offensionis causam præbent, cum charitate et cura serio attendatur. » (*Thuani hist.* IIe vol. liv. XXVIII, p. 117.) — [2] *Ibid.* p. 116. — [3] Registres de l'Hôtel de ville de Rouen, 4 novembre 1562. — [4] Elle se trouve manuscrite dans la collection de Dupuy, vol. 218. Elle a été imprimée par le Laboureur, *Addition aux Mémoires de Castelnau*, II, 450. M. Taillandier a bien fait de la reproduire.

cette faiblesse au vulgaire, de juger les hommes par le succès. L'historien philosophe est frappé d'autre chose. Il étudie les temps, il mesure les difficultés, il calcule les efforts, et, suivant avec un anxieux intérêt l'homme de bien dans ces luttes furieuses, il apprécie les nobles aspirations, les actes courageux, les vues élevées, les desseins dont la pensée seule est déjà un bienfait. Et, si l'homme d'État n'est pas venu à bout de faire toujours entendre raison aux passions, d'abattre toutes les résistances, de satisfaire tous les intérêts, de dominer et de transformer son siècle, l'historien lui tient compte, du moins, de tout le bien partiel qu'il a pu accomplir, de tout le mal qu'il a empêché, de toutes les bonnes semences enfin qu'il a jetées au vent de l'avenir.

C'est ce que fait M. Taillandier. Il a recueilli et discuté avec une impartialité éclairée, avec une religieuse attention, tout ce qu'ont produit les huit années de l'administration du chancelier, et il en présente les résultats. Il sait tout ce que la France pouvait se promettre de la politique de l'Hospital, si cette politique eût triomphé; mais il sait aussi tout ce qui s'opposait à ce triomphe. Il sait qu'au milieu des troubles profonds qui agitent quelquefois les sociétés, de grandes pensées peuvent naître, mais non les institutions se fonder; il faut que les chaleurs s'attiédissent, que les violences s'apaisent, que les aspérités s'usent, que la paix raffermisse le sol où l'homme d'État peut édifier. Il sait que, dans les discordes religieuses aussi bien que politiques, la conciliation est l'œuvre du temps.

Ainsi, par exemple, l'unité de législation était dans les plans de l'Hospital; mais l'idée d'un code civil uniforme pour toute la France, qui pouvait passionner un grand esprit, pouvait-elle alors être comprise des populations, et même des hommes qui, à cette époque, étaient appelés à leur donner des lois? L'intelligence avancée qui la concevait, pouvait-elle rencontrer des instruments capables d'en procurer l'exécution? Mais, si elle devait rester stérile pendant des siècles encore, elle n'en atteste que mieux l'élévation et la profondeur du génie qui en avait compris toute la portée.

Il a fallu, pour qu'elle se réalisât chez nous, non-seulement tout le travail intellectuel du XVIII[e] siècle, non-seulement une révolution radicale, qui avait fait table rase de toutes les législations provinciales, mais encore un homme dont le génie sût profiter de ce concours de causes diverses, car, sans cet homme, le XVIII[e] siècle et la révolution n'y suffisaient peut-être pas. Honneur donc à Michel de l'Hospital de l'avoir désirée sitôt et de l'avoir entrevue de si loin!

Mais, chez l'Hospital, ce n'est pas seulement l'homme d'État qui mé-

rite l'attention et excite l'intérêt; c'est l'homme lui-même. Il n'avait pas besoin des grandes affaires pour être grand; il avait dans sa vie privée cette majesté patriarcale qui imprime le respect, cette bonté souveraine qui attire les cœurs.

M. Taillandier s'est plu, et avec grande raison, à nous montrer l'Hospital dans sa vie privée. Il le trouve encore enfant, commençant ses études à Toulouse; il le suit jeune homme à l'université, alors célèbre, de Padoue, où, compagnon d'autres étudiants français comme lui, il forme d'illustres amitiés. L'Hospital est ensuite auditeur de rote à Rome, et, sur cette terre savante et poétique de l'Italie, il mêle aux sérieuses et hautes études, la culture des arts et de la poésie. L'Hospital a conservé dans une de ses pièces latines le souvenir de ces jours heureux de sa jeunesse[1]. De retour dans sa patrie, il épousa Marie Morin[2], fille du lieutenant criminel, et bientôt de jeunes enfants apportèrent dans cette maison (trop heureuse si la mort ne l'eût pas visitée) ces joies de famille dont, mieux que personne, l'Hospital savait goûter les simples et pures délices. C'était surtout pendant les vacances qu'éloigné du tumulte et des soucis du palais et de la ville, l'Hospital, à Vitri, chez son beau-père, trouvait le loisir de se livrer à ses études chéries et d'être tout à fait père; ailleurs il ne lui semblait pas vivre.

Après avoir peint, dans une épître au cardinal de Tournon, les plaisirs qu'on va d'ordinaire chercher aux champs, le poëte fait ce retour sur lui-même :

Ast ego cui bos nullus arat præpinguia terræ
Jugera, cui nullæ pecudes in montibus errant,
Denique nil est rure meum quod dicere possim,
Interea soceri in villa spatiabar amœna,
Quo me contuleram comitatus conjuge, et una
De tribus est mœsto quæ filia sola parenti,

[1] Les détails que donne M. Taillandier sur le séjour de l'Hospital à l'université de Padoue sont curieux, et ont été longtemps à peu près ignorés. L'historien avertit qu'il les emprunte à d'intéressantes études publiées par M. Dupré-Lasale, substitut du procureur général à la cour impériale de Paris. — [2] Quoique marié, l'Hospital fut admis au parlement comme conseiller-clerc « sans que cela pût tirer à consé« quence (est-il dit), et à cause de la grande expectation qu'on avait de ses talents. » La haute capacité de l'Hospital comme magistrat n'a été méconnue dans aucun temps; citons cette preuve nouvelle. Marie de Médicis, écrivant au roi son fils, en 1629, lorsqu'elle exerçait le pouvoir que lui avait confié Louis XIII, partant pour la campagne d'Italie, lui disait, pour donner autorité à une proposition qu'elle lui faisait : « La mesme chose s'est faite du temps du chancellier de l'Hospital, qui ne « manquait rien de ce qui estoit de sa charge. » (Manuscrits des affaires étrangères, France, t. LXXXI, fol. 117.)

Divitias mecum ipse meas, et certa bonorum
Sedato reputans animo; quæ non ego Crassi
(Quantula sunt!) opibus, non auri pondere mutem.
O nostri melior pars temporis! o duo summa
Lætitia menses exacti! scilicet ex quo
Publica jampridem tractare negotia cœpi,
His mihi sum visus solis vixisse diebus. (P. 20.)[1]

Et plus tard, devenu grand-père, l'Hospital exprimait les mêmes sentiments avec la même tendresse simple et touchante :

Perpetuum nam præter amœni ruris amorem,
Quo teneor, mecum huc proficiscens omne levamen
Urbani strepitus vexi curæque forensis,
Uxorem, natam et generum, parvumque nepotem,
Quo certe puero nihil est festivius usquam,
Ni me stultus amor, fallit qui sæpe parentes,
Et me fallit avum. Quid quum ridere trimestris
Cœperit ? hæ suaves etiam gratæque videntur
Mi lacrymæ, et rauco pueri vagitus in ore...[2]

L'enfant devient malade, le lait manque aux nourrices, et les alarmes de la famille inspirent au poëte, sur le devoir sacré de nourrir leurs enfants de leur lait, un appel aux mères, que l'éloquent auteur d'*Émile* n'eût pas désavoué. La sollicitude de la louve et de la lionne allaitant leurs petits, la constante assiduité de l'oiseau qui bâtit son nid, couve et nourrit la jeune couvée jusqu'à ce que la nature lui ait donné des ailes, fournissent d'heureuses images au poëte, qui termine son épître par cette apostrophe :

Discite virtutem propriam, si vestra voluntas
Hanc refugit, nec quidquam hominis nisi nomen habetis
Et faciem, propriam virtutem discite matres
A brutis avibusque, immani a stirpe ferarum;
Aut illis hominis potius concedite nomen,
Vosque feras, quales estis, sic ferte vocari.

[1] Nous citons le texte même de l'Hospital pour donner au lecteur une idée de son style poétique, et parce que l'on peut aimer à connaître, en même temps que sa pensée, la forme qu'il y donnait, et l'expression dont il savait la revêtir. On verra que ces vers, qu'on ne lit plus aujourd'hui, mériteraient pourtant d'avoir des lecteurs. Son latin est d'ailleurs d'une clarté parfaite. M. Taillandier renvoie toujours à l'édition donnée à Amsterdam, en 1732, qu'il considère avec raison comme la meilleure; ne l'ayant pas sous la main, nous nous servirons de la dernière qui ait été publiée, et qui forme le III[e] volume des œuvres complètes. — [2] *Ad Janum morellum*, p. 218.

Un instant en disgrâce et éloigné des affaires[1], l'Hospital se retire dans un modeste domaine, le Vignay, dont il était devenu possesseur, situé non loin d'Étampes.

Notre historien consacre un chapitre à peindre l'Hospital au sein de cette douce retraite, ou plutôt l'Hospital s'y peint lui-même dans une épître adressée à son ami Gui du Faur, que traduit M. Taillandier.

Échappé au naufrage, l'Hospital s'est abrité sous le paisible ombrage de ces bois, que la cognée a respectés depuis qu'il les a consacrés à Apollon et aux Muses :

> Hic aliquid scribove legove, aut cogito semper;
> Hic vivo qualem primi vixisse feruntur
> In terris homines mundi sub origine vitam,
> Contentus parvo, quod mi prius ipse paravi,
> Cum bene morigeris natis et conjuge casta,
> Vera fruens intincta nec ullo gaudia felle[2].

Mais les nuages sont dissipés, le soleil est de retour, et déjà il songe à se confier encore à cette mer infidèle, et à braver de nouveaux orages :

> . . . . . Pericli
> Immemor, incertoque iterum me credere ponto[3].

Dans une autre épître, *Ad hospites*, le chancelier, en invitant ses hôtes, leur dépeint sa modeste demeure; il y peut recevoir seulement trois ou quatre amis, doux asile de la sagesse, de l'étude et de la paix, où il voudrait passer sa vie.

C'est là, du moins, qu'il vint la finir, et prendre le loisir studieux que désire le sage entre le labeur de la vie et l'éternel repos.

Un dernier acte de fermeté, le refus de sceller un édit qui expulsait les protestants de l'Université, ainsi que des offices de judicature, et

[1] Plusieurs historiens ne parlent point de cette disgrâce; « elle ne dura pas long- « temps, mais elle est certaine, » dit M. Taillandier, qui cite une réponse du prince de Condé au triumvirat, conservée par de Thou : « Michel de l'Hospital, ministre si dis- « tingué qu'il en est peu qui puissent lui être comparés, si l'on considère sa sagesse, « sa prudence, son savoir et la pureté de ses mœurs, et quelques autres conseillers « d'État semblables, ont été exclus du conseil uniquement parce qu'ils se montraient « peu favorables à leurs desseins » (des membres du triumvirat). (*Nouvelles recherches*, etc. p. 96.) Il s'agit du traitement que l'on disait réservé par le triumvirat aux ministres : « alios ad necem destinasse, alios proscripsisse aut relegasse; in iis « Michaelem Hospitalium, virum gravitate, prudentia, eruditione ac morum sancti- « monia cum paucis comparandum, et ejus simileis sacri consistorii consiliarios, « quod minus æquos ipsorum consiliis se præberent... » (*J. A. Thuani hist.* l. XXIX, p. 178.) — [2] Épître à du Faur, p. 432. — [3] *Ibid.* p. 433.

surtout l'improbation hautement manifestée du dessein arrêté d'une troisième guerre civile, réduisirent enfin l'illustre chancelier à l'alternative ou d'abandonner ses principes et de trahir ses convictions, ou de se retirer. Le choix, pour un tel homme, n'était pas douteux : l'Hospital se retira et rendit les sceaux.

Il honora singulièrement sa retraite définitive au Vignay, non-seulement par la dignité ordinaire de sa vie, mais aussi par cette part indirecte qu'il prenait encore, en de rares occasions, aux affaires et aux malheurs publics, par sa hardiesse à écrire au roi et à la reine mère des verités sévères[1], par le patriotisme qui ne vieillissait pas chez ce noble vieillard.

Le motif de sa retraite est énergiquement exprimé dans son testament :

« . . . Priant le roy et la reyne, à mon partement, de ceste seule « chose que, puisqu'ils avoient arresté de rompre la paix, et de pour« suivre par guerre ceux avecque lesquelz peu auparavant ils avoient « traicté la paix, et qu'ils me reculoient de la court pour ce qu'ils avoient « entendu que j'estois contraire et mal content de leur entreprise, je les « priay, dis-je, s'ils n'acquiessoient à mon conseil, à tout le moins, « quelque temps après qu'ilz auroient saoullé et rassasié leur cœur et « leur soif du sang de leurs subjects, qu'ils embrassassent la première « occasion de paix qui s'offriroit, devant que la chose fust réduicte à « une extresme ruine; car quelque chose que couvoit ceste guerre elle « ne pouvoit estre que très-pernicieuse au roy et au royaume[2]. »

C'étaient là les paroles d'un mourant et elles étaient prophétiques[3].

Dans un mémoire que je nommerais volontiers son testament politique[4], l'Hospital, qui n'était plus chancelier que de nom, adresse au roi et à la reine mère un exposé des actes de son ministère. C'est l'apologie d'un honnête homme, qui ne craint pas de dire hautement le bien

[1] Lettre adressée à la reine mère, écrite au commencement de 1573, lorsque l'Hospital était, comme il le dit lui-même, « tantôt au bout de son grand voyage. » (Bibl. imp. fonds Dupuy, t. CXCIV, fol. 11, et fonds Saint-Victor, fol. 13.) — [2] Nous citons la traduction de Brantôme, que M. Taillandier a imprimée dans son appendice en regard du texte latin. — [3] On a dit, et notre auteur le dit à son tour, que l'Hospital rédigea ce testament le jour même de sa mort; l'Hospital se l'est fait relire, il y a ajouté quelques lignes et l'a signé dans ce jour solennel, mais il dit lui-même qu'il en avait écrit l'original auparavant : « Quum archetypum totum « antea manu mea scripsissem. » Ce testament, qui contient un résumé de toute la vie du chancelier, est une œuvre méditée, et l'Hospital n'a pas attendu le dernier jour pour s'en occuper. Toutefois, et c'est lui-même encore qui nous l'apprend, lorsqu'il l'écrivit, il prévoyait sa fin prochaine : « Quum mihi viderer appropinquare morti « in Domino. » — [4] Bibl. imp. fonds Dupuy, t. CCCCXCI, fol. 48.

qu'il a fait, parce qu'il se sent la franchise et le courage de reconnaître non moins hautement ses fautes. C'est aussi le libre discours d'un ministre qui accomplit un devoir en faisant entendre encore un conseil suprême au roi dont il quitte le service. Malheureusement une partie de ce mémoire manque; le manuscrit de Dupuy n'en donne que le commencement. Telle qu'elle est, cette pièce mérite d'être connue, et on eût regretté de ne la pas trouver dans cette histoire de l'Hospital.

Caché dans cet asile d'où rien, désormais, ne pourra l'enlever, il revient avec amour aux muses latines.

L'Hospital a fait beaucoup de vers, il a beaucoup écrit, sans être un vrai poëte ni un grand écrivain; mais, dans ses vers, comme dans sa prose, on retrouve partout la conscience de l'honnête homme, l'accent de la vérité, l'amour du pays, tout ce que le cœur peut mettre dans la pensée de chaleur généreuse et de nobles inspirations. Ces qualités, qui ont aussi leur prix, dédommagent un peu de l'absence de grandes beautés poétiques sans, peut-être, nous ôter le regret de ne les y pas trouver. Dira-t-on que la plupart des œuvres en vers de l'Hospital sont des épîtres, et que le *Sermo pedestris* se passe volontiers des brillantes couleurs de l'imagination? Mais le sujet de quelques-uns de ces poëmes est tout à fait héroïque; et, dans ses épîtres familières mêmes, ne se prend-on pas à désirer parfois une allure plus souple, plus de grâce et de légèreté?

N'allez pas croire cependant qu'elles manquent de charme. On s'y plaît comme à l'entretien d'un vieillard illustre qui veut bien vous révéler sa vie intime. Tout le monde connaît, ne fût-ce que par ouï-dire, la noble figure du grand magistrat; mais qui connaît l'aimable et douce physionomie du studieux solitaire, du tendre père de famille? Elle est peinte dans les vers de l'Hospital; mais qui a lu ces vers? C'est ce qui nous a fait céder à la tentation d'en copier quelques-uns, c'est ce qui nous engage à demander la permission d'y chercher encore quelques confidences.

L'ancien chancelier aime à comparer son repos présent à ses agitations passées; c'est le sujet habituel des épîtres qu'il adresse à ses plus intimes amis. Dans son cher Vignay, il est tout entier à lui-même, maître de ses heures et de ses pensées. Il se souvient, comme on se souvient d'une tempête, des troubles civils au milieu desquels il a été jeté·

> Impia dum miseros agitat discordia cives
> Mutuum in exitium et patriæ miserabile funus [1].

[1] *Épître à Marguerite, duchesse de Savoie,* p. 496.

Dans ces jours néfastes, l'étude, la prière même, lui étaient presque interdites :

Sepositum tempus nullum fuit ante colendi
Numinis, et nullum studiorum, atque omnia raptim
Libabam et leviter[1] ....

Insensés ceux qui préfèrent à l'indépendance du foyer la servitude des palais,

O, spes qui posuere suas in regibus olim,
O stulti nimium[2]......

Insensés ceux qui cherchent la faveur des rois, inconstante comme l'abeille,

...........gratia regum
Instar apis volitat quæ circum florida rura[3].....

Naguère, accablé du fardeau des affaires publiques, il leur devait, il leur donnait sa vie entière; aujourd'hui il est rendu à ses loisirs, à ses livres, à sa famille :

Nunc aliud curo, studia intermissa, senectæ
Subsidium, et parvos, mea dulcia pignora, natos.
Curo etiam, quas aula negoti plena vetabat,
Ruris opes nostri, quæ nunc mihi regna videntur[4].....

Cet humble royaume, ces douces études, cette famille si chère, ce sont là les pensées et les images qui reviennent sans cesse dans les vers de L'Hospital :

In villis habito cara cum conjuge, cumque
Et nata et genero, et numerosa prole nepotum.
Est bona librorum mihi copia, scribo, legoque,
Aut aliquid semper meditor; ludique, jocique
Stat ratio, nullusque dies mihi transit inanis[5].

La vie de famille, c'était là le vrai, l'unique bonheur de L'Hospital; il n'avait conservé qu'une fille; mais son gendre, Hurault de Belesbat, était un fils pour lui; le jeune ménage avait peuplé la maison des grands parents d'une jeune et joyeuse postérité, ils l'animaient de leur mou-

[1] *Epître à Gui du Faur*, p. 474. — [2] Au même, p. 439. — [3] *Ibid.* — [4] *Epître à Barth. Faye*, p. 508. — [5] *Epître*, déjà citée, à la duchesse de Savoie, p. 498.

vement, ils l'égayaient de leurs ébats; le vieillard se faisait enfant avec eux et se mêlait parfois à leurs jeux et à leurs divertissements. Aussi nous les retrouvons sans cesse et partout dans ses poésies; c'est que les vers de L'Hospital ne sont point des fictions de poëte, des rêveries de l'imagination; ils sont l'expression familière de sentiments vrais, des confidences à l'amitié, des épanchements du cœur.

Il aime aussi, dans les souvenirs de sa disgrâce, à rappeler quelques grands noms de l'antiquité: « Talis Aristides, » dit-il, et ces vieux romains frappés d'injustes disgrâces, Métellus,

> Innumerosque alios, virtus quos sola coegit
> Exsilio mutare solum[1]. . . . .

Il se défend pourtant de se comparer à ces hommes illustres; et pourquoi ? L'orgueil dans la puissance est insupportable, mais souffrons un peu de vanité à ce grand magistrat déchu de ses honneurs, à cet homme de bien méconnu et outragé; dans une âme noble, l'ingratitude n'enfante point la haine, mais elle y peut bien faire naître le sentiment d'une juste fierté.

La disgrâce de L'Hospital n'éloigna pas du Vignay les illustres visiteurs; entre tous, nommons seulement Montaigne; il y vint en 1570; il adressa à L'Hospital, sous la date du 30 avril, dit notre auteur, la dédicace des poésies latines de son ami (La Boétie), qu'il terminait ainsi : « Ce légier « présent, pour ménager d'une pierre deux coups, servira aussy, s'il vous « plaist, à vous tesmoigner l'honneur et révérence que je porte à vostre « suffisance et qualitez singulières qui sont en vous; car quant aux es- « trangères et fortuites, ce n'est pas de mon goust de les mettre en ligne « de compte. »

Mais le Vignay avait à craindre d'autres visites; la haine aussi en savait le chemin; les ennemis que l'intégrité et la tolérance du chancelier lui avaient attirés pendant qu'il gouvernait les affaires de France ne lui avaient point pardonné; il le savait, il en parle à ses amis, et l'on voit que ce nuage passait quelquefois sur la sérénité de sa paisible demeure :

> Sed tantis mala me vicinia non sinit uti
> Illa bonis, vitamque meam meaque otia turbat,

dit-il, dans son épître à son ancienne protectrice, la duchesse de Savoie.

[1] *Épître*, déjà citée, à Marguerite, duchesse de Savoie.

Ses « haineux, » comme il les appelle quelquefois, étaient d'autant plus à craindre, que les temps devenaient plus sinistres; écoutons notre historien :

« C'est au Vignay que L'Hospital se trouvait lorsque eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy. On le prévint que des cavaliers à figures « sinistres s'approchaient, et qu'il ferait bien de prendre garde à lui. *Rien, « rien*, répondit-il, *ce sera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera « venue*. Le lendemain, on vint l'avertir que ces hommes approchaient « de sa maison, et on lui demanda s'il ne voulait pas qu'on leur en fermât « les portes et qu'on tirât sur eux, en cas qu'ils voulussent les forcer. « *Non*, dit-il, *mais, si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, que « l'on ouvre la grande*[1]. »

Mais, si le magnanime vieillard craignait peu pour lui, il était père, et sa fille était à Paris. Cette fille fut sauvée du massacre, dit M. Taillandier, par la protection d'Anne d'Este, duchesse de Nemours, veuve du duc de Guise. L'Hospital le raconte lui-même à la duchesse de Savoie, dans l'épître que nous citions tout à l'heure, et il en adresse une autre à Anne d'Este, où il la remercie dans ces vers touchants :

Anna, mihi natis hæc de tribus una superstes
Vivit adhuc, vivitque tuo servata recenti
Munere, dum tota cædes flagraret in urbe,
Præterea nec spes occurreret ulla salutis.
Hanc natam, patri quæ semper et omnibus horis
Adsidet, infirmamque regit cum matre senectam,
Adspicio nunquam, adspicio, sine pectore grato
Et memori laudisque tuæ, laudisque tuorum.
Tu plures animas servasti nuper in una :
Illam ipsam, atque novem pueros, et utrumque parentem,
Unius in vita, vitam debere fatemur
Omnes; credimus esse tuum quod vivimus omnes[2].

L'Hospital survécut peu à cette grande catastrophe, qui l'avait pénétré de douleur; il mourut le 13 mars 1573, chez son gendre. Les approches de la mort n'avaient altéré ni la fermeté de son âme, ni la lucidité de son intelligence. « Il était entouré, dit M. Taillandier, de sa « femme, de sa fille, de son gendre, de ses petits-enfants, qui lui pro« diguaient les marques de leur respect et de leur amour. La famille « était réunie au château de Belesbat, et voyait avec une profonde inquié« tude le moment approcher où il faudrait se séparer pour toujours de « celui qui en était le chef et l'orgueil. Lui-même ne se faisait aucune

[1] *Nouvelles recherches, etc.* p. 234. — [2] *Ad Annam Æestensem*, p. 491.

« illusion. « Maintenant, écrit-il dans son testament, me voyant travaillé « d'une maladie incurable de vieillesse, et oultre, d'une infinité d'autres « maladies despuis six mois, j'ay pensé de mettre ordre à mes affaires. »

« Il rédigea son testament le jour même de sa mort, et chargea son « petit-fils Michel de le transcrire. Il y ajouta de sa main plusieurs cor« rections, s'en fit donner une nouvelle lecture, puis le souscrivit et le « signa en présence de sa femme, de sa fille, de son gendre, et de quel« ques personnes attachées à son service. Il mourut deux heures après[1]. »

Rendons grâce à la Providence d'avoir donné ce grand cœur, cet esprit ferme, ce magistrat intègre et éclairé à la France au moment où elle succombait dans les derniers abois d'une dynastie expirante. Il ne fallait rien moins qu'un tel homme pour atténuer les désastres dont la menaçaient ces tristes Valois. « Qui n'eût pas cru alors tout perdu? Mais « le chancelier de l'Hospital veillait pour la patrie[2]. » S'il ne put tout sauver (et qui l'aurait pu?), il éloigna, du moins, les catastrophes, il paralysa la violence du triumvirat, ce premier essai de la Ligue[3], il abrégea de plusieurs années la sinistre période des massacres, des guerres acharnées, des sanglantes épreuves auxquelles Henri IV seul put mettre un terme; et enfin, il offrit au monde ce grand et consolant spectacle de l'homme de bien luttant seul, et quelquefois avec avantage, contre tout un siècle pervers.

Les écrits d'un homme célèbre sont une partie de lui-même, l'historien fait aussi l'histoire des œuvres de l'Hospital.

Presque tous ses ouvrages ont été imprimés après sa mort, à différentes époques, et le recueil complet n'a été publié que de nos jours, en 1825[4]. M. Taillandier examine l'authenticité de deux de ces ouvrages: les *Mémoires d'État* et le *Traité de la réformation de la justice.* L'authenticité de ce dernier lui paraît douteuse. Parmi les poésies, il a donné une attention particulière à la satire : *Litium execratio,* poëme autour duquel s'est élevé, depuis tantôt trois siècles qu'il a été imprimé pour la première fois par Henri Estienne (1577), un petit procès littéraire que M. Taillandier instruit et juge ici en dernier ressort, aidé du savant témoignage de M. Victor Leclerc. Le bruit qu'a fait ce petit poëme, dont on a dit que H. Estienne l'aurait attribué à un poëte de l'anti-

[1] *Nouvelles recherches,* p. 249. — [2] Le président Hénaut, *Abrégé chronol.* à l'année 1568. — [3] On y avait pensé bien avant le moment où elle parut au grand jour; « le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, » a écrit Hénaut (à l'année 1576), et, malgré les troubles qui ont affligé le ministère de l'Hospital, il ne faut pas craindre d'affirmer que la France a dû huit années de répit à sa patiente sagesse, à sa fermeté dans la modération. — [4] 5 vol. in-8°, édition donnée par P. J. S. Dufey; chez Boulland, imp. de Firmin Didot.

quité, a engagé notre auteur à l'imprimer, avec une traduction, à la fin de son volume.

Nous trouvons aussi dans ces appendices un mémoire qui contribua à déterminer la conclusion de la paix de Longjumeau en 1567, opuscule presque introuvable aujourd'hui dans la pureté de son texte original [1].

En même temps qu'il recherche les époques diverses où furent composées les poésies de Michel de l'Hospital, M. Taillandier les apprécie, et il oppose aux louanges exagérées de Scévole de Sainte-Marthe un de ces jugements dont les gens de goût n'appellent jamais. « Ces vers, a dit « M. Villemain, expriment des pensées si nobles, qu'on ne peut les lire « sans attendrissement; c'est une âme antique qui s'exprime dans l'an- « cienne langue des Romains [2]. »

L'historien note aussi les diverses traductions que l'on a faites des poésies latines de l'Hospital, depuis Joachim du Bellai.

Cette exacte bibliographie était un complément nécessaire de l'histoire du chancelier.

M. Taillandier a écrit cette biographie d'un style simple, lucide et sévère, tel qu'il convenait pour peindre cette grave figure du chancelier. Il a apporté dans ce travail les qualités essentielles de l'historien : la recherche curieuse des sources et la judicieuse appréciation des faits. Il a consulté tout ce qu'on a imprimé sur Michel de l'Hospital; et l'étude des manuscrits lui a appris ce que n'ont pas su la plupart de ses devanciers. Il extrait soigneusement des harangues et des poésies du chancelier tout ce qui peut expliquer ses actes et faire connaître sa personne; les lettres que l'historien a pu recueillir, il les encadre dans son récit. Et puis il s'enquiert de tous ces détails qu'omet l'histoire générale, mais qu'on cherche avec d'autant plus de curiosité dans les histoires particulières. Ainsi l'auteur nous entretient de Marie Morin, et publie d'elle une lettre qui peint fort bien cette femme digne d'un tel époux; il recherche quels furent les enfants de l'Hospital et quelques-uns de ses petits-enfants; il a visité la demeure de campagne du chancelier pour nous y conduire; il nous le montre là, au milieu de ses habitudes, et nous dépeint jusqu'aux vêtements qu'il portait d'ordinaire. Il

[1] *Discours sur la pacification des troubles de l'an 1567, contenant, etc. composé par un grand personnage, vray, sage et fidèle serviteur de la couronne françoise. 1568.* M. Taillandier, en curieux bibliophile, a fait reproduire, dans la feuille de titre, la disposition du frontispice de la vieille édition. — [2] M. Villemain a consacré à l'Hospital une de ses éloquentes et brillantes études d'histoire moderne publiées il y a quelques années. M. Taillandier ne pouvait manquer de rappeler cet ouvrage « digne « de l'auteur, dit-il, par la finesse des aperçus et l'élégance du style. »

nomme quelques-uns de ses illustres amis, et nous apprend certaines particularités de sa liaison avec le prince des poëtes de la pléiade. Il sait comment se composait la maison et le nombreux domestique du chancelier[1], et quel était le revenu de ses charges. Il donne d'intéressants détails sur son tombeau, élevé dans l'église de Champmotteux, détruit durant les mauvais jours de la révolution, et réédifié depuis; il rappelle, avec sa devise, la composition de ses armoiries; il décrit ses portraits[2] et ses statues; enfin M. Taillandier n'a rien négligé de ce qui peut rendre intéressante la biographie d'un homme dont on veut tout connaître, parce qu'on l'aime autant qu'on l'admire.

M. AVENEL.

[1] Manuscrits de Dupuy, tome 491, f° 123. — [2] M. Taillandier en a placé un en tête de ce livre; il est gravé d'après un tableau de l'école des Clouet, conservé dans le cabinet de l'auteur.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq académies a eu lieu le jeudi 14 août, sous la présidence de M. Patin, directeur de l'Académie française, assisté de MM. Villemain, le vicomte de Rougé, Duhamel, Couder et Lélut, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques.

La séance s'est ouverte par un discours du président. On a entendu ensuite le rapport sur le concours de 1862 pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney.

Ce prix a été décerné à M. Max Müller, pour son ouvrage intitulé : *Lectures on the science of language, delivered at the royal institution of Great Britain.* Une mention très-honorable a été accordée à deux ouvrages de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, sur la langue et la littérature quichée; une seconde mention au *Dictionnaire italien denka et denka italien* de M. Giovanni Beltrame, et une troisième mention à M. Monin. La commission a signalé de nouveau à l'attention du public un travail de M. Le Héricher, en trois volumes, dont les deux premiers avaient obtenu, l'année dernière, une mention honorable.

Après ce rapport, M. Egger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu des observations sur un papyrus grec renfermant des fragments d'un orateur inconnu; M. Balard, de l'Académie des sciences, un discours sur l'influence que l'étude des sciences spéculatives a exercée sur les progrès récents de l'industrie; M. Couder, de l'Académie des beaux-arts, un aperçu sur les amateurs des beaux-arts, et M. Wolowski, de l'Académie des sciences morales et politiques, une notice sur un grand économiste français du XIV[e] siècle (Nicolas Oresme). La lecture de plusieurs fables nouvelles, par M. Viennet, de l'Académie française, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 1[er] août, sa séance publique annuelle, présidée par M. le vicomte de Rougé.

Au début de la séance, le président a proclamé comme il suit les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix ordinaires. — L'Académie avait proposé en 1860, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1862, la question suivante :

« Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et « les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion com« mune; mettre en lumière les traits principaux de cette religion, sous le rapport « des rites, des croyances et de la mythologie; exposer les lois qui ont présidé, de part « et d'autre, aux transformations des vieilles fables, et qui fournissent une méthode « assurée pour les comparer. »

Ce prix a été décerné à M. Michel Bréal, ancien élève de l'École normale supérieure.

Une mention honorable a été décernée à M. Charles Schœbel.

L'Académie avait prorogé de 1860 à 1862 la question suivante : « Déterminer, « par un examen approfondi, ce que les découvertes faites depuis le commencement « du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et « la destination des monuments dits *celtiques* (menhirs, dolmens, allées couvertes, « tumuli, etc.). Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi dé« signés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui ont été « trouvés en d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre. »

L'Académie a décerné le prix à M. Alexandre Bertrand, ancien membre de l'École française d'Athènes. Une mention honorable a été accordée à M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.

L'Académie avait également prorogé de 1860 à 1862 la question relative aux anciennes formes et aux modifications successives de l'alphabet phénicien.

Un seul mémoire a été envoyé; l'Académie, ne l'ayant point jugé digne du prix, remet la question au concours pour l'année 1864.

Antiquités de la France. — L'Académie décerne la première médaille à M. Germain, pour l'*Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette,* 2 vol. in-8°; la deuxième médaille à M^me^ Félicie d'Ayzac, pour l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France,* 2 vol. in-8°; la troisième médaille est partagée entre M. Robert, pour son ouvrage intitulé, *Numismatique de Cambrai,* 1 vol. grand in-4°, et M. le colonel Favé, pour ses *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie,* tome III : *Histoire des progrès de l'artillerie,* 1 vol. in-4°.

Des rappels de médailles sont accordés : 1° à M. Viollet Le Duc, pour le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle,* T. V, 1 vol. in-8°; 2° à M. De La Quérière, pour ses deux Notices, l'une imprimée, *sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la Chapelle Saint-Georges, supprimée en 1791,* br. in-8°, l'autre manuscrite, *sur l'ancienne église paroissiale de Saint-André-de-la-Ville, supprimée à Rouen, en 1791.*

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. Baudot, pour son *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay,* 1 vol. in-4°; 2° à MM. Deschamps de Pas et Hermand, pour l'*Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer,* 1 vol in-4°; 3° à M. Prioux, pour son livre intitulé : *Civitas Suessionum. Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones,* 1 vol. in-4°; 4° à M. Clément, pour son *Histoire générale de la musique religieuse,* et un *Choix des principales séquences du moyen âge,* 2 vol. in-8°; 5° à M. Andrieux, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Bonport,* 1 vol. in-8°; 6° à M. de Ring, pour les *Tombes celtiques de l'Alsace,* 1 vol. in-folio; 7° à M. Semichon, pour l'*Histoire de la ville d'Aumale,* 1 vol. in-8°; 8° à M. Domairon, pour son ouvrage intitulé : *Guerre de cent ans. Étude historique et biographique. Le Captal de Buch;* manuscrit; 9° à M. Forgeais, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine. I^re^ Série. Méreaux des corporations des métiers,* 1 vol. in-8°; 10° à M. Loriquet, pour son ouvrage intitulé : *la Mosaïque des promenades, et autres trouvées à Reims,* 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées, par ordre alphabétique, à M. Éd. de Barthélemy, pour son ouvrage ayant pour titre : *Diocèse ancien et moderne de Châlons-sur-Marne,* 2 vol. in-8°; M. Bladé, pour ses recherches sur *Pierre de Lobaner et les quatre Chartes de Mont-de-Marsan,* 1 vol. in-8°; M. Boutiot, pour ses *Études sur la géographie ancienne, appliquées au département de l'Aube,* 1 vol. in-8°; M. Charles, pour son travail intitulé : *Administration d'une ancienne communauté d'habitants du Maine,* manuscrit; M. Chaverondier, pour l'*Inventaire des titres du comté de Forez,* 2 vol. in-8°; M. Deribier du Chatelet, pour le *Dictionnaire historique et statistique du Cantal,* 5 vol. in-8°, plus une livraison supplémentaire; M. Liebich, pour son étude sur *le Patois cévenol. Grammaire raisonnée,* manuscrit; M. Mannier, pour ses *Études étymologiques, historiques et comparatives, sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord,* 1 vol. in-8°; M. Menault, pour ses *Études historiques sur la Beauce. Morigny. Son abbaye, ses cartulaires et sa chronique,* manuscrit; M. de Monteyremar, pour ses deux manuscrits intitulés : *Cartulaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans,* et sa *Notice sur l'Église Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans;* M. Prost, pour son livre intitulé : *Albestroff. Siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz,* 1 vol. in-8°; M. Salmon, pour l'*Histoire de Saint-Firmin,* 1 vol. in-8°.

Prix Gobert. — L'Académie décerne le premier de ces prix à M. L. de Mas Latrie, pour l'*Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. I, in-4°.

Le second prix est décerné à M. d'Arbois de Jubainville, pour l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, 3 vol. in-8°.

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Henry Cohen, pour son ouvrage intitulé : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, 5 vol. in-8°, 1856-1861.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1862 la question suivante : « Faire connaître, d'après les textes publiés « ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme *Roland*, *Tristan*, *le Vieux* « *Chevalier*, *Flore et Blanchefleur*, *Pierre de Provence* et quelques autres, ont été « imités en grec, depuis le XII^e siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, « les qualités ou les défauts de ces imitations. » Un seul mémoire a été envoyé; l'Académie, ne l'ayant point jugé digne du prix, remet la question au concours pour l'année 1864.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1864 la question nouvelle qui suit : « Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la litur- « gie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie « importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau « aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de « tout genre. »

Ce prix sera de la valeur de 2,000 francs.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1863, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1862.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1861 et 1862, sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1863.

Prix Bordin. L'Académie propose, pour sujet du concours en 1864, la question ainsi conçue : « Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui « nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste; donner une nouvelle tra- « duction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, « tels que les livres attribués à Plutarque, sur Isis et Osiris, à Iamblique, *sur les* « *mystères des Égyptiens*; par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans di- « vers auteurs; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la « science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques. »

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie a rappelé les questions proposées pour les travaux de l'École française d'Athènes en 1862-1863.

Elle a déclaré que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 17 février 1862 sont : MM. VIOLLET, PARIS, DU VEYRIER DU MURAND, PÉLICIER, SAIGE et BUCHÈRE.

Après la proclamation des prix décernés et proposés, M. Naudet a lu l'extrait

d'un mémoire sur la noblesse chez les Romains. Le rapport de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours a été lu ensuite par M. Alfred Maury, et M. Egger a terminé la séance en donnant lecture du rapport de la Commission de l'École française d'Athènes sur les travaux des membres de cette école.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 9 août, l'Académie des beaux-arts a élu M. Guillaume à la place vacante, dans la section de sculpture, par le décès de M. Petitot.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis, et Journal du procès du marquis de La Boulaye, publiés pour la première fois par la Société de l'histoire de France, par MM. Monmerqué et A. H. Taillandier. Paris, chez Mme Ve Renouard, 1862, in-8°, XXII et 376 pages. — Beauvais-Nangis fut du petit nombre des personnages connus sous Louis XIII qui ne se donnèrent point à Richelieu et qui ne prirent point parti contre lui; aussi le cardinal, ne le considérant ni comme ami ni comme ennemi, le laissa vivre paisiblement, sans persécution et sans faveur; de sorte que Beauvais-Nangis ne s'est trouvé mêlé ni comme acteur, ni même comme spectateur vivement intéressé, à aucun des grands événements de ce temps-là. Gentilhomme de bonne maison, mais recevant peu d'accueil à la cour; brave officier, mais confiné dans des emplois sans éclat, il semble à peu près indifférent à ce qu'il raconte; il parle comme en passant, et sans aucune passion, des intrigues des courtisans, des vicissitudes de la politique et des faits les plus considérables de l'époque. Toutefois ces mémoires, où l'auteur n'est guère sérieusement occupé que de lui-même, ou des autres seulement par rapport à lui, ont leur intérêt, et peignent, dans le récit de cette vie d'un gentilhomme, les mœurs et le train des choses de ce temps-là. On y trouve des détails curieux sur certains personnages importants, des traits qui se perdent dans la considération des grandes affaires et de la haute politique, mais qu'on aime à retrouver dans ces récits familiers où les menus détails, les faits secondaires, les incidents individuels, les circonstances de la vie privée, racontés avec une simplicité qui inspire la confiance, font connaître une époque, et présentent sous un jour véritable l'état de la société, les allures de l'administration, et, à un certain point de vue, les procédés du gouvernement. Le peu d'importance politique de l'auteur de ces mémoires s'explique par une phrase dont la naïveté l'honore : « J'ay « eu telle antipatie contre les favorys, que je ne les ay jamais peū rechercher, ce qui est « un grand vice à un courtisan. » (P. 244.) Il y a là quatre pages qui forment comme la péroraison de ces mémoires, et que nous recommandons au lecteur; elles peignent et font aimer l'auteur.

Le journal du procès du marquis de La Boulaye, que M. Taillandier a joint aux mémoires de Beauvais-Nangis, offre un épisode de l'histoire de la Fronde, qu'on étudie volontiers dans ses détails.

Cette publication, accompagnée de notes rédigées avec sobriété, avait été commencée par M. Monmerqué. M. Taillandier, chargé par la Société de l'histoire de France d'achever l'œuvre du savant confrère qu'elle vient de perdre, s'est acquitté de cette tâche avec tout le soin qu'on pouvait attendre de lui, et il a fait précéder les mémoires d'une introduction où il a réuni d'amples détails sur la famille de Beauvais-Nangis; il y donne en même temps une judicieuse appréciation de cette chronique, qui tiendra une place honorable parmi les publications si estimées de la Société de l'histoire de France.

Le Mahâbhârata, onze épisodes tirés de ce poëme épique, traduits pour la première fois du sanscrit en français, par Ph. Éd. Foucaux. Paris, 1862, in-8°, XXXIV-431 pages. — Le Mahâbhârata n'était connu des lecteurs français que par les fragments qu'en avait donnés M. Théodore Pavie, il y a près de vingt ans. Ceux qu'y ajoute M. Ph. Éd. Foucaux feront encore mieux connaître et apprécier l'épopée indienne. Ils sont extraits des I^er^, III^e^, XI^e^ et XVII^e^ livres; et le traducteur y a joint aussi l'exorde de ce poëme gigantesque, qui n'a pas moins de deux cent mille vers. Ce qui rend ce monument si précieux, tout informe qu'il est, c'est que, remanié plusieurs fois dans les siècles voisins de l'ère chrétienne, il renferme sur tout le passé de l'Inde une foule de renseignements qu'on ne trouverait point ailleurs. Il forme à lui seul comme une bibliothèque, où l'histoire, la philosophie, la législation, la théologie, peuvent puiser d'utiles matériaux, quoique défigurés par les légendes les plus étranges. M. Ph. Éd. Foucaux, qui a déjà si bien mérité des lettres sanscrites, leur rend un nouveau service. Une traduction générale du Mahâbhârata est bien difficile, surtout à cause de son étendue; divisée en plusieurs mains, elle devient exécutable, et l'on doit remercier les indianistes qui veulent bien accomplir quelques parties de cette vaste tâche. Nous comptons revenir sur l'ouvrage de M. Ph. Éd. Foucaux, pour montrer l'intérêt spécial qui s'y attache.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1862.

Les moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par M. le comte de Montalembert, l'un des Quarante de l'Académie française, 2 vol. Paris, 1860, chez Jacques Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, nº 29.

PREMIER ARTICLE.

De l'esprit monastique.

A la fin d'une longue et belle introduction, écrite avec chaleur, avec passion, M. de Montalembert s'exprime ainsi :

« Ces longues et infatigables explorations à travers les labeurs d'autrui, « à la recherche d'une date, d'un fait, d'un nom, d'un détail qui marque « et qui parle; ces découvertes, que chacun se flatte d'avoir faites ou de « remettre en lumière; cette vérité, qu'on entrevoit, qu'on saisit, qui « échappe, qui revient, qui s'arrête, et se donne enfin lumineuse et vic- « torieuse à jamais; ces entretiens intimes et prolongés avec tant de « grandes âmes et d'âmes saintes qui sortent des ombres du passé pour « se révéler dans leurs actes ou leurs écrits, toutes ces joies pures et « profondes de l'historien consciencieux, les voilà finies!

Things won are done; joy's soul lies in the doing.

« Elles vont faire place aux épreuves, aux mécomptes, aux dangers de

« la publicité; aux chances si nombreuses de la malveillance, de l'in- « différence, de l'oubli. C'est alors que surgit la pensée assombrissante « des écueils qu'on va braver, des tristesses qu'on s'est spontanément « attirées. C'est alors qu'apparaît dans toute son amertume, la difficile, « l'ingrate mission de l'écrivain qui veut aimer son âme et celle de son « prochain; c'est alors, mais trop tard, qu'on découvre toutes les bonnes « raisons qu'il y avait pour se décourager, pour renoncer à sa tâche et « se taire. » (P. CCLXXIV.)

Dans cette page, que je me suis plu à lire et à citer, la pleine satisfaction du travail, la joie intime de l'œuvre est dépeinte comme elle est sentie; puis, semblable à l'esquif dont le marin dénoue la dernière amarre, le livre est livré à la mer et aux vents. Tout cela est naturel et véritable; le cœur, rempli tout à l'heure par la présence de cet inséparable compagnon, le livre qui se fait, éprouve, quand il s'en sépare, de l'inquiétude et du vide. Je n'hésite pas à compter parmi les bonnes actions, et quelquefois parmi les grandes, les compositions que l'on poursuit et achève avec labeur, avec temps, avec conscience, avec l'honnête et sincère désir d'agir sur la pensée et sur le cœur d'autrui; et de celles-là et de leurs auteurs je dirai, en conformant la phrase de saint Augustin à mon idée : *Acceperunt mercedem suam, veri veram.*

J'ai lu, en m'instruisant beaucoup, en m'intéressant toujours, le livre de M. de Montalembert. On verra, dans le cours de ce travail, sur quoi portent mes réserves et mes observations; mais je dis d'avance qu'elles portent sur des choses accessoires, et que, sur le fond, non-seulement je n'ai pas d'objection à soulever, mais encore je concours dans les inductions historiques qui l'ont conduit, dans les sentiments qui l'ont inspiré. J'admire, autrement que lui, sans doute, mais autant que lui, cet entraînement mémorable qui jeta tant d'âmes pieuses à la solitude et au désert, et qui, les détachant sans retour du monde, de ses affections et de ses intérêts, les donna sans réserve à la sainteté, toujours en lutte, et en lutte souvent victorieuse, avec les dépravations ou les brutalités du temps. Je reconnais, autrement que lui, mais autant que lui, le rôle important et salutaire qu'ils ont eu dans l'amélioration du régime établi sur les ruines de l'Empire, entre les éléments romains et les éléments barbares. Là est tout le livre de M. de Montalembert; là est aussi tout mon assentiment.

Que M. de Montalembert raconte, avec la joie et le triomphe d'un catholique, l'extension du monachisme sur l'Occident et les grands bienfaits que cette institution y répand, tout le monde reconnaîtra la voix du fidèle qui, souvent et avec éclat, s'est fait entendre pour la cause de

l'Église. Autre est ma situation. Rien n'expliquerait tout d'abord comment il se fait que, appartenant à une philosophie différente, je me trouve, sur ce point particulier, en concordance avec lui. Ceux qui me liront ne le comprendraient pas ou l'interpréteraient mal; il y suffira de quelques mots, d'ailleurs nécessaires, pour que l'on saisisse le point de vue historique qui me dirige.

Il y a eu et il y a encore une philosophie regrettant, je ne dis pas que le polythéisme du monde romain ait péri, mais, du moins, que le christianisme ait prévalu et que les empereurs n'aient pas réussi à empêcher cette *superstition*, venue de l'Orient, de gagner les esprits. Celle-là n'est pas la mienne. Il en est une autre dont je suis, qui reconnaît que toutes les forces intellectuelles et morales de l'antiquité convergeaient vers une rénovation religieuse; que cette rénovation partit de la Judée, siége antique du monothéisme, et que, se trouvant d'accord avec les prémisses du passé et les conditions du présent, elle accomplit tout le bien que comportait alors la situation de l'humanité; résultat vérifié expérimentalement et *a posteriori* par la succession de l'histoire, qui nous montre les grandeurs de l'ère féodale sortant de la rénovation religieuse et morale, et les grandeurs de l'ère moderne sortant du régime féodal. Dans cette évolution, où tout s'enchaîne sans interruption et où rien n'est à reprendre, sinon les perturbations, compagnes inséparables d'aussi grands changements, le monachisme occupe une place considérable; il eut part à l'action et au résultat : part lui est due à la louange. Mais, dans le point d'un concours qui est momentané, puisqu'il cesserait en arrière et en avant, je note que la philosophie à laquelle j'adhère reconnaît dans l'établissement des diverses religions le résultat naturel des facultés innées de l'humanité, qui suivent leur cours et développent l'histoire.

« Pour qui n'admet pas, dit M. de Montalembert (p. XIV), la chute ori- « ginelle, la double nécessité de l'effort humain et de la grâce divine « pour s'élever plus haut que la condition de la nature tombée, il est clair « que la vie monastique ne peut être qu'une grande et lamentable aber- « ration. » Je ne pense pas que, même en dehors des motifs théologiques exprimés par M. de Montalembert, elle doive être ainsi qualifiée. L'aberration est vice ou maladie; et ce n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux catégories qu'une juste appréciation des propensions humaines rangera l'impulsion qui porte certaines âmes à fuir le monde. « Il existe, « dit M. de Montalembert (p. XXIII), il existe au fond de la nature humaine « une tendance instinctive, bien que confuse et passagère, vers la re- « traite et la solitude; les manifestations s'en retrouvent à toutes les épo-

« ques de l'histoire, dans toutes les religions, dans toutes les sociétés. » J'ajouterai qu'il existe aussi au fond de cette nature humaine une tendance vers l'ascétisme. Là est l'origine de toutes les fuites du monde et de toutes les mortifications, dont la forme varie suivant les temps, les sociétés et les religions; là est la justification du monachisme, considéré humainement.

On insiste, et l'on dit : Celui qui abandonne la vie du monde, la vie commune, se soustrait aux obligations universelles et rejette la charge de son existence sur d'autres, qui dès lors travaillent pour lui, sans que lui travaille pour eux : il est à blâmer, non à louer. Sans doute, une manière de vivre qui, devenue générale, mettrait une prompte fin au genre humain, est en soi moins bonne que celle qui obéit aux instincts universels et aux devoirs qui en dérivent. Aussi a-t-elle besoin d'être rachetée. Je ne parle point ici des âmes faibles, infirmes, affligées, déclassées, qui ont bien le droit de chercher dans la retraite et la paix le refuge qui leur convient. Je parle de celles qui, touchées d'un désir de retraite, sont dans la plénitude de la vigueur; leur rançon, à elles, est un surcroît d'œuvres utiles, et, s'il s'agit de moines, d'œuvres qui les sanctifient et qui sanctifient le prochain. Cette rançon fut amplement payée par les moines de l'Occident, occupés, pour eux-mêmes, de pénitence et de prières, et, pour autrui, convertisseurs de barbares, prédicateurs de la morale chrétienne, et laborieux défricheurs des forêts et des campagnes incultes.

Ce fut un lieu commun, dans le XVIII^e^ siècle, de signaler les monastères d'hommes et de femmes comme des causes de dépopulation, et de leur imputer, sous ce chef, un dommage fait à l'État. Ce reproche n'appartient pas à l'ordre de la morale : il appartient à l'ordre politique. Je ne suis pas disposé à admettre l'argument donné par de Maistre et rappelé par M. de Montalembert, où l'on menace la société moderne d'être condamnée à bâtir des bagnes avec les ruines des couvents qu'elle détruit. Elle n'a point été contrainte d'élargir ses bagnes, ou mieux, pour exprimer en un seul mot ce qui ne peut être développé ici, elle a haussé le niveau de la moralité commune, flétri ce que l'opinion antique ne flétrissait pas, et rendu moralement impossible ce qui jadis était possible moralement; de sorte que la criminalité est allée sans cesse se réduisant et se concentrant en ces sources où le vice, l'immoralité, la dépravation, la demi-folie, l'alimentent, et où le législateur, le moraliste et le médecin la poursuivent. Je laisserai aussi de côté les obligations de se marier imposées par certaines législations qui violaient le libre arbitre de chacun en vue d'un avantage de l'État; elles étaient sans doute sus-

citées alors par le besoin d'avoir des citoyens dans ces petites sociétés fermées, où la pénurie d'hommes était toujours imminente et toujours dangereuse. Mais, dans nos grandes sociétés, l'État n'aurait aucune excuse pour violenter ainsi les inclinations individuelles; tout s'y balance et s'y pondère par les grands nombres. J'en reviens donc à l'économie politique, démontrant que l'accroissement de population n'est un bien qu'en certaines conditions déterminées; que, dans d'autres, c'est un mal, et qu'ainsi il appartient à la sagesse collective de laisser ouvertes toutes les voies qui peuvent faciliter les répartitions.

Plus l'histoire moderne se développe, plus la société tend à se séparer du monachisme, l'écartant comme institution dont elle prenne sur soi la garantie, mais lui laissant pleine liberté de se faire sa place comme institution particulière. Il n'en était pas de même aux temps que M. de Montalembert a entrepris de raconter. Alors la société, qu'imprégnait le dogme chrétien de la chute de l'homme, de la colère de Dieu et de l'expiation par la croix du Calvaire, se sentait toujours bien au-dessous des satisfactions qu'elle devait à la justice divine pour l'apaiser, à la grâce divine pour la remercier. C'est sous cette impulsion que les moines coururent au désert.

« Le premier de tous les services que conféraient les moines à la so-« ciété chrétienne, c'était de prier, de prier beaucoup, de prier toujours, « pour tous ceux qui prient mal ou qui ne prient point. La chrétienté « honorait et estimait surtout en eux cette immense force d'intercession; « ces supplications toujours actives, toujours ferventes; ces torrents de « prières sans cesse versées aux pieds de Dieu, qui veut qu'on l'implore. « Ils détournaient ainsi la colère de Dieu; ils allégeaient le poids des « iniquités du monde; ils rétablissaient l'équilibre entre l'empire du ciel « et l'empire de la terre. Aux yeux de nos pères, ce qui maintenait le « monde dans son assiette, c'était cet équilibre entre la prière et l'action, « entre les voix suppliantes de l'humanité craintive ou reconnaissante et « le bruit incessant de ses passions et de ses travaux. C'est le maintien « de cet équilibre qui a fait la force et la vie du moyen âge. Quand il « est troublé, tout se trouble dans l'âme, comme dans la société. » (P. XLVIII.) Quiconque méditera cette page de M. de Montalembert, pénétrera dans l'intimité de la société d'alors : tandis que les moines avaient besoin de prier, la société avait besoin que l'on priât pour elle. Ce fut ainsi que les moines devinrent partie nécessaire du régime qui s'établissait; ce fut ainsi qu'ils eurent une vraie et grande puissance; ce fut ainsi que cette puissance fut sanctifiante.

J'ai rencontré dans mes lectures une légende qui m'aidera à faire mieux

comprendre l'esprit monastique dans sa connexion d'alors avec l'esprit séculier. Elle est du XIe siècle, et un des plus vieux textes de notre langue française. Alexis, fils d'un seigneur de Rome, est touché d'en haut et veut quitter les grandeurs et les affections de la terre. Il se dérobe à sa mère, à son père, à sa fiancée, à sa riche maison, à ses nombreux serviteurs, et s'enfuit dans la solitude et la pauvreté. Là, sa sainteté devient si grande, qu'un miracle se fait pour lui et qu'une voix divine lui ordonne de retourner à Rome. Sous l'accoutrement du plus pauvre des hommes, il y rencontre son père, qui ne le reconnaît pas, et à qui il demande un asile dans quelque recoin. C'est dans ce lieu de rebut qu'il passe de longues années, témoin du chagrin de ceux qui le regrettent, vivant des restes de la maison, en butte à de grossières railleries et ne disant à personne qu'il n'aurait qu'un mot à prononcer pour échanger cette misère et cette abjection contre la somptuosité des hautes conditions. Ce mot, il ne le dit que par un écrit posthume qu'on trouve dans son réduit, en même temps que le clergé et le peuple romains, avertis par un ange, viennent en pompe chercher le corps de celui qui est maintenant un saint dans le ciel. Il serait facile de retourner le jugement moral d'un tel récit, et d'accuser d'une insensibilité cruelle celui qui avait causé de si longues et si poignantes douleurs à un père, à une mère, à une fiancée. Mais, dans la légende, toutes ces personnes, qui avaient tant souffert par lui, n'ont que des larmes, et pas un reproche. Et, en effet, comment blâmeraient-elles celui qui, les sacrifiant comme il s'est sacrifié, a répandu le bienfait de la prière et de la sainteté sur tout ce qui l'entoure, et est devenu un commun intercesseur auprès de la souveraine puissance et de la souveraine bonté? Un père du XVIIIe siècle aurait maudit ce fils; un père de ces hauts temps le bénit.

Dans une des belles séances de l'Académie française, M. Guizot, répondant au P. Lacordaire, se plut à se représenter ce que lui et l'éloquent dominicain auraient été en face l'un de l'autre il y a six cents ans. Plus d'un de ce temps-ci, se reportant en idée vers les âges où la foi faisait converger vers un seul point tous les élans du cœur, peut semblablement se demander ce qu'il aurait été et s'il n'aurait pas humblement suivi ces chefs de sainteté qui allaient au désert, livrant les âmes à la piété et les corps à la pénitence. Pourtant, en présence de cet idéal que j'admire, j'ai été tenté, pour signaler les phases de l'humanité, de dessiner une esquisse de l'idéal moderne, où entrent l'infini du monde, le néant de l'homme devant cette immensité du temps et de l'espace, sa puissance croissante sur la nature, et le sentiment d'une morale plus compréhensive et moins personnelle; mais je m'écarterais

trop de mon sujet, qui est non du présent, mais du passé; non des hommes d'aujourd'hui, mais des moines d'autrefois et des barbares campés face à face sur les terres conquises de l'Empire. M. de Montalembert dit : « Pour que l'Église pût sauver la société, il fallait dans la « société un nouvel élément, et dans l'Église une force nouvelle; il fallait « deux invasions : celle des barbares, au nord, et celle des moines, au « midi. » (T. I, p. 29.) Et un peu plus loin : « L'empire romain sans les « barbares, c'était un abîme de servitude et de corruption; les barbares « sans les moines, c'était le chaos. Les barbares et les moines réunis « vont refaire un monde qui s'appellera la chrétienté. » (T. I, p. 36.) Ceci est une des réserves que j'ai faites tout d'abord, et je conteste opiniâtrément que l'immixtion des barbares ait rendu aucun service qui ne reste bien au-dessous du mal qu'ils ont fait; mais, pour entrer dans cette discussion, il faut entendre M. de Montalembert, et, lui donnant, comme disent les Anglais, *fair play*, rapporter exactement ses raisons et ses vues.

Je lis d'abord : « Les peuples germains apportaient avec eux l'énergie « virile qui manquait aux serfs de l'Empire. La vie s'était retirée de par- « tout; ils en inspirèrent une nouvelle au sol qu'ils envahissaient, comme « aux hommes qu'ils incorporaient à leur domination victorieuse. » (T. II, p. 234.)

C'est dans le même esprit qu'est écrit ce passage : « Sous les empereurs, « Rome avait porté la corruption dans toutes les provinces du monde « conquis sous la République. On voit dans Tacite que le siége de toute « administration romaine était une école permanente d'oppression et de « dépravation, où régnaient l'avarice et la sensualité, toujours insa- « tiables et toujours impunies. » (T. II, p. 232.)

Et celui-ci encore : « On les trouve (les Gallo-Romains) de moitié « dans presque tous les forfaits et toutes les perfidies qu'énumèrent les « annales de cette malheureuse époque. On l'a dit avec raison : le plus « grand mal de la domination barbare était peut-être l'influence des « Romains avides et corrompus qui s'insinuaient auprès des nouveaux « maîtres. C'est surtout à eux que l'on doit attribuer ces raffinements « de débauche et de perfidie que l'on voit avec surprise se produire au « sein de la brutalité sauvage des hommes de race germanique. » (T. II, p. 242.)

Dans ce qui suit, une influence délétère est attribuée à la corruption des Romains sur la barbarie des Germains : « A l'époque où nous sommes, « rien de plus triste que cette première fusion de la barbarie germanique « avec la corruption romaine. Tous les excès de l'état sauvage s'y com-

« binent avec les vices d'une civilisation savamment dépravée. C'est de « cette origine perverse et fatale que découlent ces abus révoltants du « droit seigneurial qui, conservés et développés à travers les siècles, ont « si cruellement affaibli et dépopularisé la féodalité. Et c'est là qu'il faut « chercher le secret de ces exemples monstrueux de trahison et de férocité qui, en se reproduisant presque à chaque page du récit de Grégoire de Tours, projettent une si sanglante lueur sur les premiers « temps de notre histoire. » (T. II, p. 243.)

Je résume les deux points de vue de M. de Montalembert : le principal, c'est que la vitalité manquait aux populations romaines, et que les Germains la leur rendirent; l'accessoire, c'est que la barbarie fut gâtée par la dépravation, et que les conditions sociales en furent empirées. Je ne discuterai pas ces deux points de vue : suivant moi, le débat peut être porté sur un terrain supérieur et dans un ordre plus décisif. Je me demande quelle est la grande œuvre de l'époque comprise entre Auguste et Augustule, et quels furent les agents de cette œuvre suprême? La grande œuvre fut l'établissement du christianisme; les agents en furent les populations gréco-romaines, ou les gentils, comme dit l'apôtre qui les appela le premier à la conversion. C'est dans leur giron que désormais abondent les prédicateurs, les martyrs et les saints. C'est de leur giron que partent les polémiques victorieuses et les livres des docteurs écoutés et révérés. En tout cela les barbares ne peuvent rien donner : ils ne font que recevoir. Nulle lumière, nulle moralité, nulle sainteté ne vient d'eux. Devant ce spectacle, toute ma reconnaissance philosophique et sociale se tourne vers ceux qui, ayant christianisé le monde ancien avant qu'il fût livré aux barbares, christianisèrent les barbares eux-mêmes, et, du moins, jetèrent en eux les germes d'une moralité nouvelle. Quelque grandes qu'aient été les misères morales de cette société livrée à la décadence d'une part, à la rénovation de l'autre, toute excellence lui reste par-dessus les demi-sauvages qui l'envahirent.

Les philosophes du XVIIIe siècle, qui étaient favorables à l'entreprise de l'empereur Julien et qui regrettaient qu'il n'eût pas réussi à refouler le Christ et à maintenir Jupiter, auraient pu insister sans réserve sur la corruption de la société qui allait passant du paganisme au christianisme; car, à leurs yeux, elle ne faisait qu'aggraver sa condition morale, en étendant sur le monde cette *superstition* nouvelle, contre laquelle Tacite témoigne un si cruel dédain. Mais, sitôt qu'une aussi fausse vue de l'histoire est éliminée, les populations gréco-latines reprennent le premier rang, et les barbares descendent au second : « La vertu

« et la liberté, dit M. de Montalembert (t. I, p. 25), ne se retrouvent « que dans l'Église. » Cela est vrai d'une manière générale. Mais cette Église, qui l'a faite? M. Albert de Broglie a signalé avec éclat et profondeur, dans son histoire du IV[e] siècle, cette résurrection de la liberté humaine par le christianisme et par l'Église, quand, depuis la déchéance du sénat et du forum romains, la première assemblée libre se tint à Nicée pour discuter les suprêmes questions de dogme et de morale : la science, la sainteté, la liberté, y brillèrent; tout cela baissa plus tard quand les barbares eurent apporté leur sauvagerie, leur ignorance et leur brutalité sans frein. Mais la vraie vitalité avait dès lors repris naissance, et par les seules forces de la société gréco-latine.

La terrible peinture que Tacite fait de l'Empire, au début de ses *Histoires*, me paraît d'une vérité dont même les bons empereurs ne parviennent pas à changer les traits essentiels. Il en fut découragé et prévit les barbares. Cette formidable prévision s'accomplit; mais ce qu'il ne voyait pas, quoique ce fût sous ses yeux, c'était le progrès d'une nouvelle croyance qui, alliée avec ce qui restait de science et de lettres païennes, allait prendre la direction spirituelle de l'humanité. Reprocher à l'Empire d'avoir persécuté les chrétiens ne serait pas, historiquement parlant, équitable; car, comment voulait-on que le paganisme traitât ces sectateurs du Christ, puisque, si longtemps après le paganisme, le catholicisme a impitoyablement exterminé les hérétiques? Du reste, l'Empire se traîna plus qu'il ne vécut, laissant, de siècle en siècle, aux difficultés de la route, quelques lambeaux de sa puissance. La seule grande mesure dont il faille le louer est, quand le temps fut venu, de s'être fait chrétien et de n'avoir pas varié. Ce fut une misérable époque au point de vue païen; ce fut une merveilleuse époque au point de vue chrétien. Aussi, tant que cette contradiction n'eut pas reçu sa solution, la situation fut au-dessus des ressources du pouvoir : ni le génie d'un Trajan, ni la vertu d'un Marc-Aurèle n'y changèrent rien. Dès lors, tout compensé, mon grief essentiel, et ce qui, suivant moi, en montre le vice radical, c'est que, puissant comme il était, il ne put défendre la civilisation contre les barbares. Les moyens ne lui manquaient pas; mais il se manqua à lui-même; il ne put résister aux invasions réitérées des hordes germaniques pas plus que ne résista, quelques siècles plus tard, le domaine des Carlovingiens aux invasions dévastatrices des Scandinaves. L'Empire qui tombait et la féodalité qui naissait furent également inhabiles à se défendre. Le seul service que je mette au compte des barbares, c'est d'avoir définitivement rompu l'unité de l'Empire, rendu à une existence isolée l'Italie, l'Espagne,

la Gaule et l'Angleterre, et supprimé l'empereur. Cette rupture et cette suppression se seraient inévitablement faites sans eux par une dissolution naturelle, mais, dans leur irruption, ils les accomplirent, et le terrain fut déblayé.

Cependant, tout en félicitant le monde romain d'avoir été vivifié par l'invasion germaine, M. de Montalembert ne se fait pas, comme Tacite, illusion sur l'état moral des barbares. Qu'on lise ce qu'il dit des Francs et ce qui peut se dire de toutes les autres peuplades, et que l'on juge s'il y avait grand service à attendre de tels néophytes en religion ou en civilisation :

« C'étaient de pitoyables chrétiens. Tout en respectant la liberté de la « foi catholique, tout en la professant extérieurement, ils violaient sans « scrupule tous ses préceptes en même temps que les plus simples lois « de l'humanité. Après s'être prosternés devant le tombeau de quelque « saint martyr ou confesseur, après s'être quelquefois signalés par un « choix d'évêque irréprochable, après avoir écouté avec respect la voix « d'un pontife ou d'un religieux, on les voyait, tantôt par des accès de « fureur, tantôt par des cruautés de sang-froid, donner libre carrière à « tous les mauvais instincts de leur nature sauvage. C'était surtout dans « ces tragédies domestiques, dans ces exécutions et ces assassinats fratri- « cides, dont Clovis donna le premier l'exemple, et qui souillent d'une « tache ineffaçable l'histoire de ses fils et de ses petits-fils, qu'éclate leur « incroyable perversité. La polygamie et le parjure se mêlaient, dans leur « vie quotidienne, à une superstition semi-païenne; et, en lisant leurs « sanglantes biographies, que traversent à peine quelques lueurs pas- « sagères de foi et d'humilité, l'on est tenté de croire qu'en embrassant « le christianisme, ils n'avaient ni abdiqué un seul des vices païens, ni « adopté une seule des vertus chrétiennes. » (T. II, p. 248.)

Pour moi, cet état moral des Francs et autres barbares n'a rien qui ne soit naturel et dans l'ordre, et je l'interprète par les lois, maintenant bien établies, de l'hérédité et par la comparaison des peuplades sauvages ou demi-sauvages que depuis trois cents ans on a observées dans les régions nouvellement découvertes. L'hérédité, c'est-à-dire les propensions acquises et transmises par un genre de vie et par un milieu longtemps uniformes, conserve son empire bien au delà de l'époque où ce genre de vie et ce milieu ont changé; de là l'impossibilité absolue, pour une population ainsi soumise à ce que j'appellerai une expérience sociale, d'entrer sans transition en de nouvelles idées, en de nouvelles habitudes, en de nouvelles mœurs. La tête et le cœur y sont également réfractaires; ni la lumière ni la moralité n'y pénètrent. C'est

par la même raison que, changeant de religion, ces peuplades ne changent pas de culte. Le Franc traitait les reliques des saints comme il traitait jadis ses propres dieux; c'était un simulacre divin qui faisait trembler quand on avait commis une offense, mais qui n'exerçait aucun ascendant moral et chrétien. Tel barbare, prêt à commettre quelque sanglante violence dans un lieu révéré, s'informait si le saint avait coutume de venger souvent les violences faites à son sanctuaire. Voilà le juste point de chrétienté de ces barbares devenus subitement chrétiens de lèvres, non de cœur. C'est ainsi que, dans Saint-Domingue, catholique depuis longtemps, le nègre n'a pas encore perdu ses propensions fétichiques; et, à côté de la sainte Vierge devant laquelle il s'agenouille humblement, il a un culte secret et fervent pour la couleuvre que ses aïeux adoraient.

Un certain espace de temps est exigé pour qu'une nouvelle hérédité, se produisant, assimile les tard venus. Jusque-là ils demeurent inférieurs intellectuellement et moralement; et, si le hasard des circonstances leur donne la puissance, il n'est point d'excès auxquels ils ne se livrent; nous en avons un garant authentique en Grégoire de Tours, qui, du moins pour l'affreuse vérité des récits, est leur Tacite. L'historien romain a certainement exagéré, afin d'obtenir un effet de contraste, les qualités germaines; cela se prouve par les exemples de cruauté et de perfidie que l'histoire a enregistrées à leur charge. Pourtant, vus dans la Germanie et jugés d'après le taux de moralité inférieure que leur état social comportait, les Germains valaient mieux qu'ils ne valurent quand tous les freins de leur milieu germanique leur furent ôtés. Alors les passions brutales qui n'avaient d'exercice que par la guerre, le pillage, le jeu et la vengeance, eurent le champ illimité du pouvoir parmi des populations vaincues, au sein de leurs richesses et de leurs jouissances. Ce sont les torrents dont le poëte décrit la crue subite et l'irrésistible expansion :

Exspatiata ruunt per apertos flumina campos.

Sans doute la cour des Caligula, des Néron, des Domitien, avait donné l'exemple de non moins grandes atrocités que la cour des Clovis et des Clotaire; et la perversité césarienne et polie n'a rien à envier à la perversité mérovingienne et sauvage. Mais, malgré les empereurs bons ou mauvais, la société gréco-latine portait en soi-même les germes de rénovation civilisatrice qui manquaient aux Germains, réduits à tout apprendre, religion, lettres, sciences et arts. Ce qu'il fallait à ces Germains,

c'était non l'exercice du pouvoir comme chefs et rois, mais l'éducation par le travail et la culture des champs; éducation qu'ils reçurent, quand, conquis par Charlemagne, le servage s'étendit si rapidement sur ces hommes dont l'indépendance paraissait indomptable. Il fallut environ deux cents ans pour effectuer l'assimilation des Francs; et, pour me servir de l'énergique expression de M. de Montalembert, si appropriée à l'état de choses, « toute cette mêlée de saints et de scélérats, qui offre « la plus fidèle peinture du combat livré par la vertu et la dignité chré- « tiennes à la violence des barbares et à la mollesse des Gallo-Romains » (t. II, p. 330), prit fin sous les premiers Carlovingiens. C'est la date qu'il fixe; c'est aussi celle que je marque. Mais, quand il ajoute qu'alors « tous les vieux débris romains se trouvèrent absorbés et transformés par « l'élément germain (t. II, p. 243), » j'ajoute précisément le contraire, c'est-à-dire que, suivant moi, ce fut l'élément germain qui se trouva absorbé et transformé par l'élément latin. J'en ai deux raisons qui, pour moi, sont péremptoires : la première est l'hérédité latine, qui était toute de civilisation et de chrétienté, par opposition à l'hérédité germaine, qui était toute de paganisme et de sauvagerie; la seconde est la langue, qui, étant radicalement latine, prouve que le germanisme fut définitivement absorbé, vers ce temps, par la latinité romane.

Je me résume et je m'explique. Une civilisation païenne et illettrée rencontre une civilisation chrétienne et lettrée; elles se mêlent; de ce mélange résulte un abaissement intellectuel et moral. Ceci est une blessure et un mal. Maintenant, prétendre que la blessure fut heureuse et que, sans elle, les populations de l'Occident latin n'auraient pas été vivifiées, est une hypothèse démentie d'ailleurs par l'énergie héroïque avec laquelle les âmes avaient embrassé, soutenu, propagé le christianisme. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la blessure ne fut pas assez grave pour empêcher la convalescence, et que l'établissement des barbares fut une solution telle quelle d'un état qui devenait de plus en plus précaire dans l'ordre politique.

Quelque opinion qu'on ait sur ces barbares, soit qu'on les regarde comme un principe vivificateur d'une société dépérie, soit qu'on y voie un élément inférieur qui diminue momentanément le taux de civilisation, de lumière et de moralité, toujours est-il que c'est au milieu de leurs campements sur le sol de l'Empire que se déploie le monachisme primitif, l'esprit monastique dans sa première efflorescence.

« Le genre humain, dans sa faiblesse et dans sa folie, a toujours dé- « cerné la plus grande place dans son admiration à ces conquérants, à « ces dominateurs des peuples, à ces maîtres du monde, qui ont fait de

« grandes choses, mais qui n'ont su les faire qu'avec de grands moyens, « avec une effroyable dépense d'hommes, d'argent, de mensonges, et « foulant aux pieds les lois, la morale, la foi jurée. Détestable erreur, « qui rend complices involontaires de tous ces crimes éclatants les igno- « rants et les innocents, qui se renvoient les uns aux autres l'écho de cette « fausse gloire ! Le mérite de réussir n'est pas grand quand on ne recule « devant rien, devant le sacrifice d'aucune vie, d'aucune vertu, d'aucune « vérité. Même au point de vue humain, la suprême grandeur n'est pas « là. Elle consiste à faire de grandes choses avec de petits moyens et à « triompher de la force par la faiblesse. » (T. II, p. 183.)

Ces paroles, par lesquelles M. de Montalembert caractérise les travaux de saint Grégoire, je les détourne pour caractériser les travaux des moines. Ils firent de grandes choses avec de petits moyens; ils triomphèrent de la force par la faiblesse; ils défrichèrent des âmes aussi difficiles à la culture que le sol inculte sur lequel ils allaient poser leur cellule.

Telle était en effet la double occupation de leur vie : le travail de la sanctification et le travail de la terre. Ce fut un moine qui triompha de la passion invétérée pour les spectacles sanglants. Depuis longtemps les docteurs et les apologistes de la foi chrétienne avaient dépensé leurs plus généreux efforts et leur infatigable éloquence contre ce demeurant de la civilisation vaincue. Ils représentaient aux disciples de l'Évangile l'horreur de ces combats de gladiateurs où avaient péri tant de milliers de martyrs de tout âge, de tout sexe et de tout pays. Leurs réclamations avaient fini par obtenir de l'autorité impériale la suppression de ces jeux; mais cela n'avait point été assez, et, pendant tout le IVe siècle, le sang coula dans l'arène. Honorius, à l'occasion de son sixième consulat et des jeux séculaires, avait promis à la ville de Rome le spectacle qu'elle aimait tant. A cette nouvelle, un moine d'Orient, nommé Télémaque, quitte sa cellule, arrive à Rome et va se jeter entre les gladiateurs qui engageaient le combat. La foule, furieuse d'une telle interruption, l'accable de coups de pierres et de bancs, et les gladiateurs l'achèvent. « La noblesse de son dévouement, dit M. de Montalembert, fit com- « prendre l'horreur de l'abus qu'il voulait abattre; un édit d'Honorius « proscrivit à jamais les jeux des gladiateurs; à partir de ce jour, il n'en « est plus question dans l'histoire; le crime de tant de siècles s'était éteint « dans le sang d'un moine, qui se trouva être un héros. » (T. I, p. 128.)

Ainsi triomphaient les moines. Les barbares étaient rois, seigneurs, propriétaires, et, en cas de meurtre, leur sang se payait plus cher que celui d'un Romain. Le Romain, devenu inférieur, perdait de jour en

jour un peu de la civilisation qu'il avait reçue de ses aïeux. L'Église, seule, pleinement constituée, tenait en ses mains la conduite morale de cette société agitée par une des plus violentes perturbations que raconte l'histoire : le moine était son pionnier. Le surcroît de pénitence qu'il s'imposait lui donnait plus d'ascendant sur les âmes, en même temps qu'il le poussait dans la solitude, où ses mains élevaient des demeures vénérées. Alors sa tâche était toute morale, et on peut dire qu'il n'était engagé dans les affaires du monde que pour le bien du monde.

« Que l'on déploie la carte de l'ancienne France ou celle de n'importe « laquelle de nos provinces, on y rencontrera à chaque pas des noms « d'abbayes, de chapitres, de couvents, de prieurés, d'ermitages, qui « marquent l'emplacement d'autant de colonies monastiques. Quelle est « la ville qui n'ait été ou fondée, ou enrichie, ou protégée par quelque « communauté? Quelle est l'église qui ne leur doive un patron, une « relique, une pieuse et populaire tradition? S'il y a quelque part une « forêt touffue, une onde pure, une cime majestueuse, on peut être « sûr que la religion y a laissé son empreinte par la main du moine. « Cette empreinte a été bien autrement universelle et durable dans les « lois, dans les arts, dans les mœurs, dans notre ancienne société tout « entière, cette société dont la jeunesse a été partout vivifiée, dirigée, « constituée par l'esprit monastique. Partout où l'on interrogera les mo- « numents du passé, non-seulement en France, mais dans toute l'Eu- « rope, en Espagne comme en Suède, en Écosse comme en Sicile, « partout se dressera la mémoire du moine et la trace mal effacée de « ses travaux, de sa puissance, de ses bienfaits, depuis l'humble sillon « qu'il a le premier tracé dans les landes de la Bretagne ou de l'Irlande, « jusqu'aux splendeurs éteintes de Marmoutier et de Cluny, de Melrose « et de l'Escurial. » (*Les Moines d'Occident*, t. I, p. 7.)

Ne sera-ce pas entrer dans le sentiment de cette belle page que de la faire suivre des beaux vers où le poëte des harmonies religieuses a si bien peint le ravissement monastique :

L'esprit de la prière et de la solitude,
Qui plane sur les monts, les torrents et les bois,
Dans ce qu'aux yeux mortels la terre a de plus rude,
Appela de tout temps des âmes de son choix.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lectures on the science of language, delivered at the Royal Institution of Great Britain, in april, may and june 1861, by Max Müller, second edition, revised, London, 1862, 8°, VIII-416 p.
Leçons sur la science du langage, professées à l'Institution royale de la Grande-Bretagne[1]*, en avril, mai et juin 1861,* seconde édition, revue et augmentée par M. Max Müller, correspondant de l'Institut impérial de France.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

L'analyse grammaticale est très-puissante, comme on a pu le voir par les deux exemples que nous venons de citer[3], et elle explique aujourd'hui, de la manière la plus claire et la plus sûre, une quantité de faits qui, jusqu'à ces derniers temps, avaient paru tout à fait inintelligibles. Elle dissout les formes pour faire voir ce qu'elles sont et ce qu'elles contiennent, et elle restreint tout l'appareil des terminaisons, quelque diverses qu'elles semblent, à des règles à la fois peu nombreuses et positives. Quant à celles qui n'ont pas encore livré leur secret, on ne peut plus douter que de nouvelles investigations ne le découvrent; et,

[1] L'Institution royale de la Grande-Bretagne est une sorte d'Athénée où sont professés des cours sur toute espèce de sujets, mais surtout des cours de sciences naturelles. Fondé, il y a plus de trente ans, par George IV, cet établissement réunit un auditoire très-choisi et très-sérieux. Les savants les plus distingués en tout genre y sont appelés tour à tour pour y exposer devant un public bienveillant, mais fort bon juge, le résumé de leurs travaux et de leurs théories. C'est à ce public que se sont adressées les neuf leçons qui forment l'ouvrage de M. Max Müller. L'ouvrage même est dédié aux membres de l'université d'Oxford qui ont soutenu M. Max Müller de leurs votes dans la réunion du 7 décembre 1860. Il s'agissait de donner la succession à la chaire de sanscrit laissée vacante par la mort de M. H. H. Wilson. Nous avons exprimé notre profond regret que l'université n'eût pas fixé son choix sur M. Max Müller. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1861, page 60.) — [2] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1862, page 389. — [3] Voir *ibid.* page 403. M. Max Müller rapporte à Horne Tooke la première idée de cette ingénieuse théorie qui, dans les terminaisons grammaticales, retrouve des mots complets jadis indépendants, et successivement mutilés par l'usage: *Diversions of Purley*, page 190. Horne Tooke, dont M. Max Müller loue la sagacité, tout en reconnaissant ses défauts, écrivait en 1805; et ses opinions sont d'autant plus remarquables, qu'il ne pouvait pas être au courant des nouvelles découvertes philologiques. C'était de sa part une sorte d'intuition plutôt qu'un système vraiment scientifique.

sans que le travail de la grammaire comparative soit, dès à présent, achevé, il n'y a plus le moindre doute permis sur l'efficacité de la méthode et l'exactitude des résultats obtenus ou à obtenir.

Mais toute pénétrante qu'est cette analyse, elle rencontre, elle aussi, des corps simples qu'elle ne peut plus réduire, et qui résistent à tous ses efforts. C'est ce qu'on appelle les racines, très-bien définies par l'auteur, quand il dit que les racines ou les radicaux[1] sont « ce qui, dans « les mots d'une langue ou d'une famille de langues, ne peut être ramené « à une forme moins complexe et plus primitive. » Ces corps simples sont nécessairement en petit nombre. Ils composent la partie essentielle des langues; mais c'en est la partie la moins développée, puisque c'est d'eux que doivent sortir tous les autres développements. Afin de montrer comment se passe habituellement cette évolution des racines, M. Max Müller en choisit une des plus connues : c'est la racine AR, qui, en sanscrit, signifie *labourer, travailler* la terre; et c'est de là, pour le remarquer en passant, que les Âryas ont, selon toute vraisemblance, tiré leur nom[2]. Cette racine AR se retrouve d'abord comme verbe en latin, en grec, en celte, en lithuanien, en russe, en goth, en anglo-saxon et en anglais, avec des variations qui la modifient très-peu. Puis elle donne naissance à des substantifs désignant l'instrument et l'animal avec lesquels on laboure, l'action même de labourer, le sol que le labour féconde. Passant ensuite de cette idée à une idée analogue, mais plus générale, elle exprime, non plus le travail spécial de la terre, mais toute espèce de travail, y compris particulièrement celui de *ramer*, en labourant les eaux[3].

[1] En français, nous faisons peut-être bien de distinguer la *racine* et le *radical*. Le mot de *racine* reste alors appliqué exclusivement à la racine proprement dite, c'est-à-dire à l'élément irréductible; celui de *radical* s'applique à la racine déjà transformée, qui, sous cette forme nouvelle, produit des mots dérivés. Ainsi *montagneux* vient de *montagne*, et *montagne* lui-même vient de *mont*. Dans cet exemple *mont* serait la racine, et *montagne* le radical de *montagneux*. Je crois que cette nuance doit être conservée. — [2] Il faut lire dans l'ouvrage de M. Max Müller, pages 236 et suivantes, la longue et très-curieuse dissertation qu'il a consacrée au mot d'*arya*, Ârya. Cette dénomination, qui joue un si grand rôle dans l'histoire de ces temps reculés, ne signifia d'abord que *laboureur*. On l'attribue souvent encore à la caste des Vaiçyas. — [3] M. Max Müller, *Lectures on the Science of language*, 2ᵉ édition, page 255, remarque que la tendance ordinaire des mots, en se développant, est de passer d'un sens spécial à un sens de plus en plus général. C'est ainsi qu'il rattache très-justement le mot latin *ars, artis*, et par conséquent notre mot *art* à la racine AR signifiant *labourer*. L'idée de *travail* est l'intermédiaire pour dévier insensiblement d'une signification à l'autre. L'auteur y rattache également l'*arbeit* allemand, l'*arbeiths* goth, l'*earfodh* anglo-saxon. L'étymologie que donne Grimm dans son *Dictionnaire*

Ainsi, en partant d'une racine préalablement dégagée des mots où elle est comprise, M. Max Müller a exposé la série de ses dérivés dans toute la famille indo-européenne. Mais, à l'inverse et pour indiquer comment, sous les mots les plus compliqués, on peut remonter sûrement aux racines, il prend un autre exemple; c'est le mot de *respectable*, qui existe en anglais aussi bien que dans notre langue. Ce mot vient du latin *respectabilis*, qui se rapporte lui-même, avec le suffixe *bilis*, au verbe *respectare*. A son tour, ce verbe, en séparant le préfixe RE, remonte à un radical *spicere* ou *specere*, signifiant *voir*, *regarder*. *Spiçere*, *specere*, dépouillés de la terminaison de l'infinitif, se réduisent à une racine SPEC. On la rencontre en sanscrit sous la forme SPAÇ et plus ordinairement PAÇ; puis elle se reproduit dans toute la famille indo-européenne, le haut allemand, l'anglais, et le grec, qui l'altère légèrement[1]. Selon les préfixes, le sens varie. Avec la réduplicative RE, elle signifie *regarder en arrière;* et le *respect* est un sentiment qui nous pousse à *regarder* à plusieurs reprises ce que nous respectons, à nous retourner en arrière pour le *regarder* plusieurs fois et avec plus d'attention[2]. De là aussi le mot de *répit*, qui n'a exprimé d'abord que l'idée d'un second examen, et, par suite, d'un délai. Avec la préposition *de*, la racine SPEC a pris le sens de *dédain*, *despicere* latin, *dépit* français; avec *sub*, elle a rendu l'idée de *regarder en dessous*, le *suspicari* latin, le *soupçon* français. On explique de la même manière les mots et les idées de *circonspection*, d'*inspection*, d'*aspect*, de *perspective*, *exspectative*, de *perspicacité*, d'*auspice*, de *spéculation*, d'*espion*, d'*espèce*, d'*épice*, etc.[3] avec tous leurs congénères et leurs analogues.

On voit, par cet épanouissement et ces ébranchements successifs, soit de sens intellectuel, soit de forme purement matérielle, combien une racine peut être féconde, et comment elle peut, dans toute la famille, produire une foule de rejetons poussant par une sorte de végétation spontanée et continuelle. On conçoit donc sans peine que les

allemand est moins plausible que celle-là. Le grec emploie aussi la racine AR dans les sens de *ramer*, et elle se cache dans les mots *ἐρέτης* et *τριήρης*. On la retrouve avec le simple sens de *travail* dans le mot *ὑπηρέτης*. — [1] Le grec change SPEK en SKEP, dans *σκήπτομαι* et ses dérivés. — [2] L'idée du mot *nobilis* latin, *noble* français, est tout à fait rapprochée de celle du mot *respectable*. *Nobilis* veut dire qui mérite d'être connu, de même qu'*ignoble* veut dire qui mérite de rester inconnu, qui ne vaut pas la peine d'être connu. — [3] Les mots d'*épices*, d'*épicier*, viennent de *species* latin, les *espèces* ou *épices* étant d'abord certaines marchandises ou drogues qu'on vendait sous ce nom presque savant, pour indiquer leurs vertus médicinales. C'est ainsi qu'en italien un chimiste ou un pharmacien s'appelle encore *speziale*, et sa boutique s'appelle *spezieria*. (Voir M. Max Müller, *ibid.* 263.)

racines n'ont pas besoin d'être fort nombreuses. Leur fécondité supplée à tout. On voit, de plus, qu'elles sont nécessairement monosyllabiques; et toutes celles qui ont plus d'une syllabe ne sont que des dérivés qu'on peut toujours ramener à l'embryon d'où elles sont sorties. Mais, même en se renfermant dans l'enceinte monosyllabique, on peut y obtenir la plus grande diversité. Ainsi, la racine peut être, ou une voyelle toute seule, ou une voyelle jointe à une seule consonne, que cette consonne suive ou précède la voyelle à laquelle elle est jointe. En second lieu, la voyelle peut être entre deux consonnes simples. Enfin, les consonnes peuvent être redoublées, soit une seule fois avant la voyelle qui termine le mot ou après la voyelle qui le commence, soit deux fois, c'est-à-dire avant et après la voyelle. Telles sont, pour la première combinaison, les racines sanscrites I, AD, DA; pour la seconde, TUD; et pour la dernière, PLU, ARDH, SPAÇ et SPAND[1]. On peut bien admettre avec les philologues que les racines formées d'une seule voyelle, c'est-à-dire par une simple émission de voix et sans articulation, sont les plus importantes dans l'antique et primitive histoire du langage. Mais le caractère de ces racines était trop peu défini et leur constitution trop faible pour résister longtemps; elles ont presque toutes disparu pour faire place aux vocables plus solides et plus durables, où la voyelle se joignait à des consonnes et se fortifiait par leur appui.

Les grammairiens hindous ont la gloire d'avoir été les premiers à remonter aux racines de leur propre langue. Jamais ni les Grecs ni les Romains n'ont eu une pensée de ce genre; et nous-mêmes, c'est tout récemment qu'elle nous est venue, bien que, dès le XVIe siècle, notre admirable Henri Étienne nous eût donné, dans son *Thesaurus*, un grand exemple, qui ne fut point assez imité. Nous ignorons par quels procédés successifs les Hindous en étaient arrivés à cette analyse prodigieuse. Mais on ne peut pas douter que déjà ils ne la possédassent à l'époque où les grammairiens d'Alexandrie entreprirent leurs travaux, qu'ils ne devaient jamais pousser aussi loin que leurs rivaux des bords du Gange. Seulement les brahmanes, tout sagaces qu'ils étaient, s'arrêtèrent à

[1] On a proposé d'appeler les racines d'une seule voyelle, ou d'une seule consonne avec la voyelle, les racines *primaires*. Les racines où la voyelle est encadrée d'une consonne initiale et d'une consonne finale seraient appelées *secondaires;* et les racines à consonnes redoublées seraient appelées *tertiaires*. Ces dénominations, qui sont empruntées aux sciences naturelles, et spécialement à la géologie, ne sont pas fausses sans doute, mais elles ne sont peut-être pas aussi utiles qu'on le suppose; et la science philologique a déjà bien assez de mots de ce genre, sans en créer de nouveaux, à moins d'une absolue nécessité.

moitié route. Ils ne réduisirent pas assez les racines, puisqu'ils en reconnurent jusqu'à dix-sept cent six. C'est à peine si réellement on doit en compter le tiers en sanscrit, le reste n'étant que des radicaux dérivés, qu'il eût été très-facile de réduire à des formes moins complexes[1]. L'hébreu se contente de cinq cents racines. Le chinois n'en a même que quatre cent cinquante environ, bien qu'il n'ait recours, dans ses procédés de grammaire, ni à la composition ni à la dérivation. Il est vrai que ces quatre cent cinquante sons s'élèvent, au moyen d'accents et d'intonations différentes, à douze cent soixante-trois; et les Chinois en ont tiré un dictionnaire de plus de quarante mille mots[2]. Cinq cents racines, à cinquante dérivés chacune, font vingt-cinq mille mots; et il est constaté que le vocabulaire de l'homme le plus éloquent ne se monte pas à plus de dix mille. Shakespeare, avec toute sa souplesse et son infinie variété, n'en a pas quinze mille; Milton en compte à peine huit mille, et le Vieux Testament tout entier n'en a précisément que cinq mille six cent quarante-deux. Chez les nations modernes les plus éclairées, la conversation ordinaire n'emploie pas plus de trois à quatre mille mots différents; celle des personnes les moins instruites en exige huit ou dix fois moins[3].

Mais ici il faut faire une distinction très-importante entre les racines. La plupart, ou pour mieux dire la presque totalité, sont du genre de celles que nous avons citées plus haut; elles expriment un acte substantiel; et c'est là ce qui fait que M. Max Müller a pu les nommer, avec d'autres philologues, *racines prédicatives* ou *attributives*. Mais les racines de cette espèce, bien qu'elles constituent le fond du langage, ne suffiraient pas à tous ses besoins, et il en a fallu d'autres pour exprimer les nuances de l'action selon le temps, le lieu, les personnes. Ce sont quelques adverbes et prépositions, les pronoms surtout, soit isolés, soit

[1] M. Max Müller a calculé qu'en ne donnant à l'alphabet que les vingt-quatre lettres du grec, on pourrait former quatorze mille quatre cents combinaisons bilittérales ou trilittérales. Ainsi le langage primitif a beaucoup économisé sur cette immense richesse, puisqu'il s'est borné, chez presque tous les peuples, à cinq ou six cents racines, et à mille tout au plus. (Voir M. Max Müller, *id. ibid.* p. 267.) — [2] Dans une note remise à l'auteur par M. Stanislas Julien, il est constaté que, dans le *Dictionnaire impérial* de Khang-hi, le nombre des mots est exactement de quarante-deux mille sept cent dix-huit, dont quinze mille tout au plus sont actuellement en usage. Dans les concours pour la place d'historien de l'empire, les candidats n'ont besoin de connaître que neuf mille mots, classés dans un manuel spécial. — [3] Ces supputations sont fort curieuses; et, bien qu'elles ne puissent pas être toutes d'une exactitude absolue, elles s'éloignent peu de la vérité. (Voir M. Max Müller, *id. ibid.* p. 268 et suiv.)

combinés avec les verbes[1]. Ces autres racines indispensables, qu'on appelle *démonstratives*, sont bien moins nombreuses que les premières; mais ces particules, étant irréductibles aussi, doivent être considérées comme des racines véritables[2]. Il y a enfin des éléments de dérivation et des terminaisons qui ne sont ni des racines démonstratives et pronominales ni des racines attributives. Mais ces terminaisons, qu'on peut observer dans toutes les branches de la famille indo-européenne, dans l'allemand aussi bien que dans le grec, sont, en général, des débris d'anciennes racines, que l'usage a transformées, sans leur enlever absolument le sens qu'elles avaient eu primitivement[3].

On peut donc diviser régulièrement toutes les racines dans ces deux grandes classes, d'attributives et de démonstratives, et cette large théorie s'applique à toutes les langues sans aucune exception. C'est là un des résultats les plus considérables et les mieux établis qu'ait obtenus la science du langage. Selon les idiomes, ces éléments constituants de tout parler humain sont plus ou moins apparents; tantôt ils se dissimulent, comme dans les langues indo européennes et sémitiques[4], tantôt ils se montrent à nu, comme dans les langues touraniennes, où la racine ne peut jamais être altérée, quel que soit le nombre des préfixes et des suffixes, et comme dans le chinois, où tout mot est une racine et toute racine un mot. Mais les racines, évidentes ou obscures, sont toujours les fermes assises du langage, qui, sans elles, ne serait pas possible; et c'est de là que leur vient leur nom, qui n'en est pas moins exact, bien qu'il

[1] On a pu soutenir avec raison que les trois personnes des verbes, dans la famille indo-européenne, avaient dans leurs terminaisons les pronoms de la première, de la seconde et de la troisième personne, dont les caractéristiques sont *m*, *s* et *t*; en sanscrit, *mi*, *si*, *ti*. On retrouve, en effet, ces lettres dans le latin *sum*, *es*, *est*. — [2] On a essayé, mais bien vainement jusqu'ici, de ramener les racines démonstratives aux racines attributives. Toutes les assimilations qu'on a tentées sont par trop hypothétiques; et il est beaucoup plus naturel de regarder ces racines comme aussi indépendantes que les autres. — [3] M. Max Müller cite, entre autres exemples, la terminaison des comparatifs grecs en *τερος*. Il la rattache à la racine sanscrite TAR, qui veut dire *aller au delà*; elle se retrouve aussi dans la préposition *trans* en latin, d'où nous avons tiré notre *très* français, signe de nos superlatifs. C'est encore elle qui forme certains adverbes sanscrits en *tra*, et les adverbes latins en *ter*. M. Max Müller signale, en outre, comme terminaisons venues d'une racine le *scape* de certains mots anglais, *landscape*, etc. reste du goth *skapa*, création; le *schaft* allemand, *gesellschaft*, etc. le *dom* anglais, le *thum* allemand, dans *wisdom*, *christendom*, *christenthum*, *kœnigthum*. (*Lectures on the science of language*, 2e édition, p. 271.) — [4] On sait que, dans les langues sémitiques, toutes les racines se composent de trois consonnes. Il est probable qu'une analyse plus profonde les réduira à des éléments plus simples.

soit une métaphore. Dans les parties du monde autres que l'Europe, il reste un certain nombre d'idiomes que la philologie n'a point encore examinés; mais, sans les connaître, M. Max Müller ne craint pas de leur étendre la règle qu'il vient de poser, et d'affirmer que ces idiomes, quels qu'ils soient, doivent, comme toutes les langues connues et étudiées jusqu'à présent, renfermer des racines attributives et des racines démonstratives. Cette induction est tout au moins très-légitime, si elle n'est point encore vérifiée; et il n'est pas probable que les idiomes de peuplades à demi sauvages en Asie, en Afrique, en Amérique ou dans la Polynésie, se soient soustraits à une loi qui semble ne pouvoir admettre aucune exception.

Quoi qu'il en soit, M. Max Müller tire de ces considérations sur les racines, sur leur nature et leur rôle, une très-grave conséquence : c'est que le problème de l'origine du langage, envisagé sous cet aspect, devient beaucoup plus accessible. Pour les anciens philosophes, il avait quelque chose de mystérieux et d'à peu près inexplicable[1]. Pour la philologie moderne, il est moins embarrassant, sans être cependant aussi clair qu'elle pourrait le souhaiter. Elle sait de quels matériaux se compose le langage; et elle voit qu'il n'a en définitive que deux éléments essentiels dans les deux ordres de racines telles que l'analyse les fournit. Elle peut donc assurer, avec M. Pott, « que la constitution du sans« crit, dans l'état où nous le connaissons, doit avoir été précédée d'un « autre état infiniment plus simple, où il n'y avait point encore d'in« flexions, et assez analogue à celui que nous offrent aujourd'hui le « chinois et les langues monosyllabiques. » M. Max Müller adopte cette conjecture de M. Pott; mais non-seulement il dit avec lui que cet état antérieur est possible, mais il ajoute qu'il a existé de toute nécessité, et qu'il ne se peut pas que les choses aient commencé d'une autre manière. Le point de départ de toutes les langues, du chinois jusqu'à l'anglais, a donc été monosyllabique; et le problème de l'origine du langage se transformant, il ne reste plus qu'à savoir comment les racines ont pu naître. Les inflexions, avec toute leur diversité, sont très-intelligibles, une fois les racines données. Mais les racines elles-mêmes, d'où viennent-elles? A quelles conditions l'esprit humain a-t-il pu les enfanter, quand la parole, encore toute novice, a essayé ses premières articulations?

[1] Il faut voir dans le Véda de quelle adoration instinctive la parole humaine est entourée. La voix, *vâk, vâtch,* devient une divinité d'une puissance irrésistible. Dans un hymne, le 125ᵉ du Xᵉ mandala du *Rigvéda,* la déesse *Vâtch* parle d'elle-même dans les termes les plus pompeux. L'Atharva Véda reproduit les mêmes idées, livre IV, hymne 30, et livre XIX, hymne 9, vers 3.

C'est à résoudre cette question, autant du moins qu'elle peut être résolue, que M. Max Müller a consacré ses deux dernières leçons. On doit les regarder comme les plus importantes de tout son livre; et, sans croire que la solution tant cherchée soit obtenue enfin, on doit convenir que c'est avoir rendu un grand service que de l'avoir circonscrite aussi étroitement. La combinaison des racines, après qu'elles ont été créées, est une œuvre tout à fait humaine; et, dans une foule de langues, à prendre d'abord celle même que nous parlons, nous pouvons observer directement les progrès incessants de cette œuvre. Les langues néolatines, surgissant et vivant sous nos yeux, nous disent assez comment les choses se passent pour ces produits de seconde formation. Mais, chose étonnante! ces langues n'ont pas inventé une seule racine; elles ont changé de mille façons toutes celles dont elles héritaient; mais, sous un autre rapport, elles n'ont rien ajouté à la tradition; leur stérilité en racines nouvelles a été absolue; et, fécondes à tant d'autres égards, elles ont été, à celui-là, d'une impuissance invincible. D'ailleurs cette réunion étrange, d'abondance, d'une part, et de pénurie, de l'autre, n'est pas particulière à notre moyen âge. Aussi loin que la science peut remonter dans l'histoire du langage, elle voit partout le même phénomène; toujours des idiomes qui se modifient, et jamais un idiome qui naît, à proprement parler; partout des inflexions nouvelles, jamais de nouvelles racines. Si la surface s'altère et varie, le fonds antique est immobile; il peut diminuer, mais il ne s'accroît pas[1].

[1] Ici M. Max Müller fait, sur la famille sémitique, un travail analogue à celui qu'il a fait sur la famille indo-européenne. Il essaye de classer les idiomes des Sémites par les affinités qu'ils présentent. Il les divise en trois branches, araméen, hébreu et arabe, comme l'a fait M. Renan. L'araméen est au nord dans la Syrie et la Mésopotamie; il a deux dialectes, le syriaque et le chaldéen. Il est problable que le chaldéen, transporté de Babylone en Palestine, a été la langue de Jésus-Christ et de ses disciples, comme le prouvent le peu de mots indigènes conservés dans le Nouveau Testament. Les commentaires de l'Ancien Testament appelés *Targums*, vers l'époque de l'ère chrétienne, les Talmuds, au v[e] siècle, et jusqu'à la Massore, au x[e] siècle de notre ère, sont en chaldéen assez corrompu. L'araméen est aussi la langue qui se dérobe encore à nos recherches sous les inscriptions cunéiformes de Babylone et de Ninive. L'hébreu est la seconde branche de la famille sémitique. C'est la langue vénérable de la Palestine, depuis Moïse jusqu'aux Macchabées. Le phénicien et le carthaginois s'y rattachent. Enfin l'arabe, parlé dans toute la péninsule arabique, remonte jusqu'aux inscriptions himyariques et jusqu'aux Moallakhats. A l'arabe se rattachent l'abyssinien ancien ou ghès en Afrique, et le langage actuel de l'Abyssinie, appelé *amharique*. On peut comprendre, en outre, dans la famille sémitique, le berber du nord de l'Afrique, le copte de l'Égypte, qui a cessé d'être en usage vers le VIII[e] siècle de l'ère chrétienne. Les dialectes sémitiques

D'un autre côté, dans nos langues et dans toutes celles de la famille indo-européenne ou sémitique, jamais la racine n'est employée seule et dans son indépendance. Elle est toujours accompagnée de terminaisons qui lui ôtent sa physionomie primordiale, souvent très-difficile à rétablir sous ses vêtements empruntés. De là cette analyse délicate et périlleuse que nous devons pratiquer, comme les Hindous l'ont pratiquée quelque deux mille ans avant nous. Mais il est d'autres langues où la racine est tellement respectée, qu'on n'y touche jamais de quelque manière que ce soit, et qu'on la laisse dans toute sa pureté initiale. Cette observation, qui repose sur des faits évidents, fournit à M. Max Müller une nouvelle méthode de classification, qui, pour les langues, coordonne les familles, comme les familles elles-mêmes coordonnent les dialectes. Il n'y a en effet ici que trois combinaisons de possibles :

1° Les racines sont employées comme des mots tout à fait indépendants les uns des autres et sans là moindre altération;

2° Deux ou plusieurs racines sont unies ensemble pour former des mots, de manière qu'une de ces racines demeure immuable, tandis que les autres peuvent changer;

3° Enfin, deux ou plusieurs racines se combinent pour former des mots, de manière que ces deux racines ou plus perdent tout à fait leur indépendance, jusqu'à en devenir méconnaissables.

Ces trois états des racines sont ce qu'on appelle l'état monosyllabique ou d'isolement; l'état agglutinatif ou *terminationnel;* et l'état infléchi et organique, ou aussi d'amalgame [1]. Dans l'état monosyllabique et isolatif, la corruption phonétique n'est pas possible, puisque chaque racine reste toujours tout ce qu'elle est. Dans l'état agglutinatif ou *terminationnel,* la racine principale demeure incorruptible, tandis que les autres éléments secondaires ou déterminatifs peuvent varier. Enfin, dans l'état infléchi ou d'amalgame, les racines, quel qu'en soit le nombre, sont toutes altérables; et la corruption phonétique est poussée aussi loin que nous le voyons dans la famille indo-européenne et dans la famille sémitique, qui, sous ce rapport du moins, ont entre elles beaucoup de ressemblance. Le traitement si distinct des racines, selon les langues et les

supposent, comme les dialectes indo-européens, que le système grammatical était arrêté avant la séparation des rameaux de la famille. — [1] Il est très-probable que ces dénominations, dont quelques-unes sont assez récentes, ne sont pas définitives, et que la science aura plus tard à les remplacer; mais on ne peut nier qu'elles ne répondent toutes à des faits certains, qu'il importe de distinguer les uns des autres par des appellations spéciales. Provisoirement on peut admettre celles qu'emploie M. Max Müller. (*Lectures on the science of language*, 2ᵉ édition, page 288.)

races, constitue la classification *morphologique*, expression que propose M. Max Müller et que l'usage sanctionnera peut-être un jour. Mais en ceci le mot n'importe guère, et le fait qu'il indique est une des bases les plus solides et les plus essentielles de toute classification générale des langues.

Afin de bien éclaircir ces profondes théories et de bien préciser les idées, prenons avec M. Max Müller des exemples, et comparons les trois systèmes. La langue chinoise représente le premier système, puisque chaque mot y est une racine, qui ne subit jamais la plus légère modification. Supposons que le Chinois veuille exprimer ce que nous rendons par ces mots, « avec un bâton, » *baculo* en latin; il dira : *y cáng*. Mais *y* n'est pas une préposition comme *avec;* c'est une racine, qui, prise seule et en soi, signifie *employer*, de telle sorte que, pour rendre cette locution, « avec un bâton, » le Chinois dit, en réalité, « employer bâton. » De même, pour rendre cette autre locution, « dans la maison, » le Chinois dira : « maison intérieur, » *ŭŏ-li*. De cette inflexibilité constante des racines il résulte que la langue chinoise ne connaît ni les noms, ni les verbes, ni les adjectifs, ni les adverbes, en un mot aucune des parties du discours, comme nous disons. Ces nuances sont produites, dans nos langues, au moyen de diverses terminaisons; mais, comme le Chinois n'en a pas, il y supplée par un artifice assez facile : c'est la position respective de chaque mot ou racine dans la phrase. Selon qu'elle est placée de telle ou telle manière, la même racine ou le même mot, sans changer en rien dans sa contexture matérielle, peut signifier indifféremment : Grand, grandeur, grandement, grandir, etc. A l'aide de cette unique ressource, la langue chinoise parvient à rendre tout ce que rendent les nôtres avec les souplesses innombrables de leurs flexions de tout genre, au début ou à la fin des mots dérivés des racines.

Voilà pour le premier système, où non-seulement la racine est immuable, mais où, de plus, tous les mots sont autant de racines et où toutes les racines sont autant de mots.

Dans le second système, la racine principale ne se modifie non plus jamais; mais les autres racines qui y sont jointes pour former le mot se modifient de toutes manières, soit qu'elles conservent leur sens primitif, soit qu'elles deviennent, par des altérations successives qui l'effacent, de simples exposants grammaticaux. Ce système mixte, à moitié immobile, à moitié changeant, est celui des langues touraniennes[1], les

[1] On sait que M. Max Müller a fait des études toutes spéciales sur le caractère de ces langues; et il a consigné ses théories, soit dans son Tableau des langues

plus nombreuses de toutes, si ce n'est les plus importantes, et qui sont parlées par tous les nomades du nord de l'Asie, les Tonguses, les Mongols, les Turcs et les Tartares, les Samoyèdes, dans le Tibet, et dont quelques rameaux, égarés par la conquête ou l'émigration, se sont étendus dans le sud de l'Inde, par le tamoul et les dialectes du Dékhan, dans le Siam et la Polynésie, et jusqu'en Europe, dans la Bulgarie, dans la Hongrie et la Finlande.

Parmi les idiomes touraniens, c'est le turc qui peut nous présenter l'exemple le plus frappant et le plus net du système agglutinatif : « C'est « un vif plaisir, dit M. Max Müller, de lire une grammaire turque, sans « même avoir du tout le projet d'apprendre pratiquement la langue. « La façon ingénieuse dont toutes les formes grammaticales y sont con« çues, la régularité imperturbable qui règne dans la déclinaison et la « conjugaison tout entières, la transparence et l'intelligibilité de toute sa « construction doivent frapper, pour peu qu'on ait le sentiment de ce pou« voir merveilleux de l'esprit humain, qui s'est déployé dans cette langue « si particulièrement[1]. » Pour la plupart des idiomes, toute cette élaboration si fine et si compliquée du langage se passe, en quelque sorte, dans les ténèbres; l'esprit, il est vrai, atteint toujours son but, guidé par un infaillible instinct, mais il ne sait pas le chemin qu'il suit; la science même la plus attentive ne peut pas le démêler, et elle s'égare dans ces obscurités impénétrables. Le turc, au contraire, offre à notre étude un langage d'une limpidité parfaite, et une grammaire dont on peut observer, sans la moindre peine, tous les procédés intimes, comme, sous une ruche de verre, on peut voir tout le travail des abeilles construisant leurs cellules[2]. On a dit de la langue turque qu'elle semblait avoir été faite de propos délibéré par une société de savants. M. Max Müller n'approuve pas cette louange, toute flatteuse qu'elle est; et l'on peut

(1855), soit dans une dissertation célèbre, *Lettre sur les langues touraniennes*, adressée à M. Bunsen, et publiée par lui dans le premier volume de son *Esquisse de la philosophie de l'histoire universelle* (pag. 263 à 521). Ce travail remarquable a surtout pour objet de rendre compte du procédé agglutinatif de ces langues, qu'on peut regarder comme l'intermédiaire de l'état purement radical à l'état d'inflexion. Les langues touraniennes forment alors la transition entre le chinois et les langues âryennes et sémitiques; et, à ce point de vue, elles méritent la plus sérieuse attention. Il serait assez difficile de dire d'où vient ce nom de *Touranien;* mais, quelle qu'en soit l'origine, on peut l'admettre pour désigner provisoirement tout ce groupe de langues qui ne sont ni chinoises, ni âryennes ou sémitiques. — [1] M. Max Müller, *Lectures on the science of language*, 2e édition, p. 310. — [2] *Id. ibid.* C'est encore là une de ces comparaisons que j'ai louées plus haut, et qui sont aussi justes qu'agréables.

bien affirmer avec lui que jamais réunion de savants, quelque habiles qu'on les suppose, n'aurait imaginé ce que l'esprit humain, abandonné à lui-même, a produit dans les steppes de la Tartarie, inspiré uniquement par les lois intimes qui le gouvernent, et par cette faculté instinctive qui est la plus grande merveille de la nature.

Examinons, en compagnie de l'auteur, quelques-unes des formes de la langue turque, comme spécimen d'une langue touranienne. L'idée d'aimer se dit en turc *sev*. Ce mot n'est ni un substantif ni un infinitif; c'est une pure racine, qui doit toujours et invariablement rester infléchie, en n'exprimant l'idée que de la manière la plus générale. Ainsi l'infinitif aimer se dira *sev-mek*[1], parce que *mek* est le signe de l'infinitif; amour se dira, par la même raison, *sev-gu* ou *sev-i*. Pour la conjugaison, le procédé est aussi clair. Le turc forme d'abord un participe avec la terminaison *er*, *sev-er*, aimant; et, à ce composé *sev-er*, il ajoute les terminaisons pronominales des personnes : *sev-er-im*, j'aime; *sev-er-sen*, tu aimes; *sev-er*, il aime; *sev-er-iz*, nous aimons; *sev-er-siz*, vous aimez; *sev-er-ler*, ils aiment. L'imparfait se forme aussi avec ces mêmes terminaisons; seulement il intercale entre *sev-er* et les caractéristiques des pronoms la syllabe *di;* et *sev-er-di-m* signifie j'aimais[2].

Pour faire un verbe réfléchi au lieu d'un verbe actif, on insère la syllabe *in*, et l'on dit : *sev-in-mek*, s'aimer soi-même, se plaire à, se réjouir. *Sevin* se conjugue alors comme s'il était lui-même une racine réelle, bien qu'il n'y ait que la syllabe *sev* qui en soit une. Pour un verbe réciproque, c'est la syllabe *ish*, au lieu de la syllabe *in*, et l'on dit : *sev-ish-mek*, s'aimer mutuellement. Pour un verbe causatif, on intercale la syllabe *dir*. Ainsi, aimer se disant *sev-mek*, faire aimer se dira *sev-dir-mek;* s'aimer soi-même se disant *sev-in-mek*, faire qu'on s'aime soi-même se dira *sev-in-dir-mek;* s'aimer mutuellement se disant *sev-ish-mek*, faire qu'on s'aime mutuellement se dira *sev-ish-dir-mek*. Pour le passif, il suffit d'intercaler la syllabe *il : sev-mek*, aimer; *sev-il-mek*, être aimé; *sev-in-il-mek*, *sev-ish-il-mek*, etc. Pour la négation appliquée aux verbes, on intercale la syllabe *me :* ainsi, *sev-mek*, aimer; *sev-me-mek*, ne pas aimer. Puis, par une nuance très-fine, le turc passe de la négation absolue à l'impossibilité, qui constitue une sorte de négation redoublée :

[1] Par une loi d'euphonie fort délicate, la terminaison assimile sa voyelle à celle du radical. Ainsi *mek*, qui est le signe de l'infinitif avec SEV, devient MAK avec BAK, et BAK-MAK signifie regarder. EV-LER signifie les maisons, et AT-LAR signifie les chevaux, LER et LAR étant successivement les signes du pluriel selon la voyelle du radical *ev* ou *at*. — [2] Il faut remarquer cette analogie, toute fortuite sans doute, entre le *di* turc et le *d*, pour *did*, des imparfaits goths et anglais.

sev-me-mek signifiant ne pas aimer, *sev-eme-mek* signifie ne pas pouvoir aimer.

Grâce à ces suffixes, le turc peut, d'une seule racine, en tirer jusqu'à trente-six par des règles d'une application constante et facile[1]. Mais toujours, quel que soit le nombre des suffixes, la racine reste intacte, comme on vient de le voir; toutes les modulations étrangères s'adjoignent à elle, mais rien ne la change; et c'est le pivot sur lequel tourne et s'appuie le mécanisme entier.

Tel est le second système de traiter les racines; c'est le système que, avec M. Max Müller, on peut nommer touranien.

Quant au troisième système, celui des flexions, nous n'avons pas à nous y arrêter, d'abord parce qu'il est le procédé de nos langues et de toute la famille indo-européenne, et, ensuite, parce qu'il nous est suffisamment connu après tous les développements qui précèdent. Dans ce système, les racines sont exposées à des variations perpétuelles, qui les défigurent et les usent sans cesse, à peu près comme s'usent les pièces de monnaie à force de passer de main en main.

La classification *morphologique* des langues a ce très-grand avantage sur toutes les autres classifications, qu'elle est complète, et qu'elle comprend nécessairement toutes les langues que parlent ou qu'ont parlées les hommes aux époques et dans les contrées les plus différentes. Quand on essaye, au contraire, de ranger les langues par famille, la théorie réussit bien pour quelques-unes; mais il en est une foule qui échappent à ce cadre, où l'on voudrait les renfermer. On ne peut pas distribuer généalogiquement tous les idiomes en les tirant les uns des autres par voie de génération; et, quoi qu'on fasse, la théorie présente toujours les plus regrettables lacunes. Il semble donc que ce n'est point par cette méthode qu'il convient d'aborder le problème de l'origine du langage; et, si l'on voulait ne le considérer qu'à ce point de vue, une science prudente devrait encore l'ajourner. Mais, en s'appuyant sur cette autre théorie plus large de la classification des langues selon le traitement divers des racines, ou isolées, ou agglutinées, ou infléchies, on n'a plus de

[1] M. Max Müller a énuméré toutes ces racines les unes après les autres, tout en remarquant que, parmi ces formes symétriques, il y en a quelques-unes qui, selon le sens du verbe ou plutôt de la racine primordiale, deviennent logiquement impossibles; ce ne sont que des paradigmes grammaticaux. Mais la plus compliquée de ces formes de la racine *sev*, celle où s'accumulent les idées de réciprocité, de réflexivité, de passivité et d'impuissance, *sev-ish-dir-il-eme-mek*, peut être très-claire encore; et elle s'emploierait fort bien en parlant du sultan et du czar, qui ne pourraient pas être amenés à s'aimer l'un l'autre.

motif d'éviter ce problème scabreux; car on a dès lors sous les yeux tout le tableau du langage humain. Il est de toute évidence que le langage a dû commencer par les racines; et la preuve, c'est que toutes les langues les conservent encore actuellement, ou dans leur indépendance des premiers âges, ou sous des transformations qui ne peuvent plus les dérober à notre examen.

Mais, avant de trancher cette question si grave de l'origine du langage, M. Max Müller, qui ne s'y croit pas encore préparé suffisamment, fait deux réserves, l'une purement scientifique et l'autre religieuse. Voulant poser la question dans son jour le plus frappant, il la sépare des questions qu'on y a souvent mêlées et qui l'embarrassent bien inutilement. Ainsi il ne faut pas confondre l'origine des langues avec cette autre question de l'origine du genre humain. D'abord toutes les langues peuvent avoir une origine commune sans que pour cela l'espèce humaine doive nécessairement avoir aussi une même origine, remontant à un premier couple, source de toutes les générations postérieures; car il se peut très-bien que le langage ait été, au début, le privilége d'une race qui l'aurait communiqué au reste de l'humanité. Réciproquement, toutes les langues peuvent bien avoir des origines différentes, sans que pour cela l'espèce humaine doive nécessairement non plus avoir plusieurs origines; car, si l'on suppose que le langage est naturel à l'homme, ou est une invention purement humaine, il peut avoir fait explosion à diverses époques et dans divers lieux, ou avoir été inventé par les différents peuples, bien qu'ils fussent tous sortis d'un premier couple. L'ethnologie n'a donc rien à faire avec la science du langage. Une même race peut parler des idiomes distincts, et des races distinctes peuvent parler le même idiome. L'histoire nous en fournirait, au besoin, plus d'un exemple.

En second lieu, M. Max Müller tient beaucoup à isoler la science du langage de toutes les traditions bibliques sur la création de l'homme et les généalogies des patriarches. Il soutient que, si la science est conduite à admettre plusieurs origines pour le langage dans l'espèce humaine, il n'y a point un seul passage de la Bible qui contredise cette théorie; et notamment en ce qui concerne les langues de l'Amérique, les théologiens les plus autorisés ont déclaré que de nouvelles langues avaient bien pu naître. Si, au contraire, la science constate la communauté d'origine pour le langage, il faut se bien garder de confondre les généalogies des langues avec les généalogies de la Bible. Le Vieux Testament ne parle jamais que des filiations du sang; il ne parle pas des filiations du langage. Sem, Cham et Japhet fondent de nouvelles familles; mais

c'est par une induction abusive qu'on a supposé aussi qu'ils fondaient des langues nouvelles. Nous avons conservé quelque chose de cette méprise dans le nom de langues sémitiques; mais celles-là ne viennent pas plus de Sem que les langues âryennes ne viennent de Japhet, ou les langues africaines ne viennent de Cham[1].

Ces réserves faites, M. Max Müller se prononce ici, comme dans d'autres ouvrages[2], pour la communauté d'origine; il ne va pas cependant jusqu'à prétendre, dès à présent, que cette communauté soit réelle, et il se borne à dire qu'elle est possible. Après que la philologie contemporaine eut classé avec autant de succès, d'une part les idiomes de la famille indo-européenne, et d'autre part ceux de la famille sémitique, ce fut une opinion à peu près unanime qu'il n'y avait plus moyen de soutenir que le langage eût pu avoir, dans l'humanité, une origine commune. Ces deux familles, aujourd'hui bien connues, n'avaient pas, disait-on, le moindre rapport entre elles. D'autres langues présentaient le même phénomène, et l'on en concluait que, nécessairement, le langage devait avoir eu au moins autant d'origines diverses que l'on constatait de grandes familles tout à fait différentes les unes des autres. Cette conclusion paraît prématurée à M. Max Müller, et c'est contre elle qu'il essaye de réagir. Si les langues indo-européennes remontent toutes à un même berceau, si les langues sémitiques offrent également des traits de ressemblance qui supposent un point de départ identique, si enfin

[1] On a fait aussi d'un autre passage de la Genèse une interprétation non moins abusive, bien qu'elle soit admise très-généralement. M. Ernest Renan, dans son ingénieuse dissertation sur l'*Origine du langage* (2ᵉ édition, p. 84), a fort bien signalé cette erreur. La Bible ne dit pas du tout que Dieu ait révélé le langage à l'homme; elle dirait plutôt le contraire : « Jéhova ayant formé de la terre tous les « animaux des champs et les oiseaux des cieux, les amena vers l'homme pour que « celui-ci vît comment il les appellerait, et tous les noms que l'homme leur donna « ce sont leurs noms. Et l'homme donna des noms à tous les animaux, aux oiseaux « des cieux et aux bêtes des champs; mais nul ne fut trouvé semblable à lui. » (*Genèse*, II, 19 et 20.) Ce récit même, en le prenant au pied de la lettre, ne concerne qu'une certaine classe de mots et non le langage en général; il expliquerait tout au plus le dictionnaire, mais il ne rendrait pas compte de la grammaire. En tout cas, « le véritable nomenclateur, comme ajoute très-bien M. Ernest Renan, « c'est l'homme, l'homme agissant par ses propres forces, sous la présidence de « Dieu. » C'est cependant de ce passage de la Bible mal compris qu'on a tiré toutes les théories que l'on sait sur la révélation du langage. M. Max Müller a cité également ce verset de la Genèse. (*Lectures on the science of language*, 2ᵉ édit. p. 30.) —
[2] Notamment dans son travail sur les langues touraniennes, dont le dernier chapitre est consacré à établir cette théorie, à laquelle l'auteur paraît s'être depuis longtemps arrêté.

les langues touraniennes, quelque éloignées qu'elles soient, le tamoul et le finnois, par exemple, se rapportent aussi à une certaine unité [1], ces trois familles elles-mêmes, âryenne, sémitique et touranienne, c'est-à-dire la presque totalité des langues que parle aujourd'hui le genre humain ou qu'il a parlées, ne seraient-elles pas aussi les rameaux d'un seul et unique tronc? Pourquoi n'auraient-elles pas une seule et même origine?

C'est en quelque sorte sur cette interrogation que s'arrête l'ouvrage de M. Max Müller. Il prouve bien aussi qu'on ne peut historiquement remonter jusqu'au commencement des choses, et qu'en ceci on n'a de prise que par l'hypothèse; que l'homme est le seul parmi les animaux à posséder le privilége du langage, quoique plusieurs animaux aient, comme nous, des organes physiques propres à le former, sans avoir l'intelligence qui le forme [2]; il montre fort bien encore que le système de l'onomatopée ou celui de l'interjection sont d'une insuffisance absolue pour expliquer la création de tous les mots et à plus forte raison des langues; et enfin, que l'esprit de l'homme, en produisant les mots, commence toujours par des idées générales et non par des idées particulières [3]. Mais ces considérations, tour à tour ingénieuses, profondes et vraies, ne tiennent pas assez directement à la question que l'auteur s'était posée. Il ne s'agit pas seulement de savoir comment les racines ont pu se former dans les âges primitifs où notre regard essaye si vainement de plonger. Il semble qu'il s'agisse de savoir uniquement si, dans

[1] Cette hypothèse d'une famille touranienne a été combattue par M. Ernest Renan. (*Origine du langage*, 2ᵉ édit. p. 41.) Pour lui, le seul caractère commun des langues qu'on appelle touraniennes, c'est de n'être ni âryennes ni sémitiques; mais, d'ailleurs, elles n'ont aucun rapport entre elles. Sans aller nécessairement jusque-là, M. Max Müller se défend d'avoir voulu faire jamais des langues touraniennes une famille, comme la famille indo-européenne ou la famille sémitique; ce serait plutôt un *groupe*, et ce qui l'intéresse surtout dans ces idiomes, c'est l'état particulier où les racines s'y présentent. (*Lectures on the science of language*, 2ᵉ édit. p. 340.) — [2] Il est certain, par exemple, que le perroquet n'a aucun empêchement physique à prononcer les mots qu'on lui apprend, n'importe dans quelle langue. Il a donc les mêmes facilités physiques que nous, et son organe vocal n'est pas moins souple que le nôtre anatomiquement. Si donc il ne parle point, c'est qu'il lui manque l'intelligence, ou cette partie de l'intelligence qui répond à la faculté du language dans l'homme. — [3] M. Max Müller (*Lectures on the science of language*, 2ᵉ édit. p. 373) cite les opinions d'Adam Smith et de Leibniz, le premier donnant pour cause aux mots une idée particulière, et le second une idée générale. L'auteur essaye de concilier ces deux opinions, qui, à un certain point de vue, ont chacune une part de vérité. Le caractère même des racines, dans toutes les langues, semble résoudre la question dans le sens de Leibniz.

les trois familles admises par M. Max Müller, touranienne, sémitique et indo-européenne, il y a suffisamment de racines pareilles pour qu'on puisse en inférer la probabilité d'un ancien fonds commun, qui aurait été, par conséquent, le patrimoine originel de l'humanité, quand elle est apparue pour la première fois à la surface de la terre, on ne sait dans quelle contrée précisément. La question, ainsi posée, semblerait se réduire à la constatation d'un simple fait et pouvoir être résolue par l'étude spéciale des racines dans toutes les langues, étude qui n'a point encore été faite.

Mais je ne veux pas insister sur cette critique, et elle ne diminue en quoi que ce soit l'estime que mérite le travail de M. Max Müller. Les résultats qui en sortent pour la science du langage sont des plus considérables, et, dans un dernier article, je m'attacherai à faire comprendre, d'une manière générale, tout ce qu'ils valent, au point où en sont arrivées désormais ces belles et curieuses recherches.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Le duc et connétable de Luynes.

DIXIÈME ARTICLE[1].

Nous avons précédemment[2] exposé, avec une juste étendue, l'origine, les vicissitudes, le dernier état de l'affaire du Béarn. Elle comprend deux questions distinctes en elles-mêmes, mais étroitement liées entre elles : d'une part la réunion de la Navarre et du Béarn à la couronne de France; de l'autre le rétablissement des évêques et autres dignitaires ecclésiastiques dans les biens qui leur avaient été enlevés.

[1] Voyez, pour les neuf premiers articles, le *Journal des Savants*, cahiers de mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1861, et mai, juin et août 1862. — [2] Voyez notre troisième article du *Journal des Savants*, juillet 1861.

La prétention du Béarn de rester, après plus de vingt années d'annexion, aussi indépendant qu'il avait pu l'être lorsqu'il était entièrement séparé, d'avoir toujours son conseil souverain, ses forteresses, sa milice, et de former ainsi un royaume à part, dont les rois de France ne seraient que les seigneurs suzerains; cette prétention sera peut-être encore aujourd'hui du goût de ces esprits amoureux du moyen âge, qui ne comprennent la patrie, la religion, la liberté, qu'à la façon du moyen âge, nous vantent les petits États, frémissent à la seule idée de centralisation, et, dans leur libéralisme rétrograde, tournent le dos à l'avenir des grandes nations civilisées. Mais la France n'est pas faite pour le fédéralisme; son génie tend à l'unité, et les États généraux de 1614 se montrèrent les vrais représentants de l'esprit français en invoquant avec une patriotique énergie l'étroite et inséparable union de l'héritage de Henri IV avec le reste de la nation[1]. C'est l'honneur du ministère dont Richelieu fit partie, en 1616, d'avoir au moins réclamé[2] contre l'impuissance de l'autorité royale dans une province limitrophe de notre plus redoutable ennemi, quand les frontières de la France et de l'Espagne étaient encore si mal fixées et qu'il s'élevait tous les jours sur la Bidassoa des différends d'où pouvait sortir la guerre[3]. Mais cette impuissance de l'autorité royale convenait fort à ceux qui, depuis un demi-siècle, s'étaient emparés de tout pouvoir dans les Pyrénées et entendaient bien le garder. Sous le nom d'indépendance du pays, c'était leur domination qu'ils défendaient. En effet, depuis Jeanne d'Albret,

[1] *Mercure françois*, pour l'année 1615, p. 385, articles extraits des cahiers généraux du clergé et de la noblesse. L'article sixième était conçu en ces termes : « En conséquence de votre déclaration du mois de juillet 1607, enregistrée en votre cour du parlement, Votre Majesté est très-humblement suppliée déclarer non-seulement le royaume de Navarre et principauté du Béarn, mais aussi toutes terres souveraines qui se trouveront appartenir aux rois lors de leur avénement à la couronne, unies inséparablement à elle. » — [2] *Ibid.* année 1616, p. 313, etc. *Avis pour la réunion de la terre de Béarn à la couronne de France.* — [3] Les papiers de Simancas, conservés aux Archives de l'Empire, contiennent bien des délibérations du conseil d'État de Madrid sur des affaires suscitées par l'incertaine délimitation des frontières. Dans son ambassade de 1612, le duc de Mayenne avait été chargé d'apaiser ces différends. Loin de là, ils étaient devenus tels (papiers de Simancas, délibération du 21 avril 1618, A, 42, 19), qu'on se décida à nommer des commissaires pour mieux fixer les limites des deux pays. Les commissaires ne purent s'entendre. L'Espagne mettait en avant le principe que tous les bords que baigne la Bidassoa lui appartenaient, ce qui lui donnait les deux rives. La France repoussait ce principe et demandait le partage égal du fleuve, qui laissait à l'Espagne la rive gauche et Fontarabie et nous attribuait la rive droite et Andaye. Il fallut bien du temps et des torrents de sang pour établir et faire reconnaître cette équitable délimitation.

les protestants étaient devenus les maîtres du Béarn et de la basse Navarre. Ils en composaient presque exclusivement les deux conseils suprêmes, chargés à la fois du gouvernement et de la justice. Ils avaient ainsi à leur aise opprimé les catholiques, pris leurs églises pour en faire des temples, interdit l'exercice public de leur culte, et mis la main sur les biens ecclésiastiques, dont ils se servaient pour entretenir leurs ministres, leurs écoles, leurs citadelles, leurs troupes. Rendre ces biens à leurs possesseurs légitimes, bien entendu en ménageant à la religion réformée d'autres sources de revenus suffisants et certains, c'était faire assurément un acte de juste réparation et un acte aussi de sage politique; car, par là, on acquérait de plus en plus d'anciennes et nobles familles, qui n'avaient pas voulu abjurer leur foi, et se montraient d'autant plus dévouées à la royauté, qu'elles n'avaient pas d'autre asile, dans l'oppression où jusqu'alors avaient gémi les catholiques. Ces familles étaient nombreuses, et formaient avec le clergé un parti puissant, avec lequel il était impossible de ne pas compter. Quand donc, en 1617, parut, enregistré par le parlement de Paris, et plus tard par les parlements de Bordeaux et de Toulouse, l'édit royal donnant force de loi à un arrêt du conseil d'État, rendu sur les requêtes contradictoires des évêques de Lescar et d'Oloron et des députés généraux des protestants, et prescrivant la restitution et, comme on disait alors, la mainlevée des biens ecclésiastiques, cet édit fut accueilli par les bénédictions du peuple du Béarn et de la Navarre resté catholique en grande majorité; mais il souleva les protestants, qui comprirent à merveille qu'il y allait, non certes pas de leur liberté religieuse, scrupuleusement respectée et protégée, mais de leur domination, et leur premier cri avait été qu'il *valoit mieux périr que de recevoir l'édit*[1].

Nous avons raconté[2] leur résistance violente et opiniâtre, leurs assemblées illégales, leur factieux appel à tous les autres protestants du royaume, leurs prises d'armes, les insultes qu'ils prodiguèrent, en 1618, au conseiller d'État et commissaire royal Jacques Renard, les habiles manœuvres de La Force, gouverneur de la province, faisant mine auprès du roi de travailler à faire vérifier l'édit au conseil souverain de Pau, et s'excusant de n'y pas réussir sur l'invincible obstination de cette compagnie, tandis qu'on le soupçonnait à bon droit d'en fomenter sous main l'opposition. En 1619, les députés du Béarn à l'assemblée de Loudun n'avaient pas manqué de porter l'affaire devant cette assemblée, et celle-ci avait par-dessus tout demandé que le roi renonçât

[1] *Mercure françois*, 1618, p. 321. — [2] *Journal des Savants*, juillet 1861.

à rien innover dans la situation du Béarn et de la Navarre. Louis XIII, nous l'avons vu [1], s'y était formellement refusé; il avait hautement soutenu son édit et déclaré qu'il en voulait l'exécution. La commission nommée pour aplanir ce différend, et qui était composée de Condé et de Luynes au nom du roi, de Châtillon et de Lesdiguières pour les protestants, avait amené l'assemblée de Loudun à abandonner des prétentions exagérées et à réduire son cahier à ces trois points : 1° qu'on maintiendrait pour trois ans encore aux protestants toutes les places de sûreté qu'ils avaient entre les mains; 2° qu'on nommerait au parlement de Paris deux conseillers protestants, pour compléter la chambre dite de l'Édit; 3° qu'on mettrait à Lectoure un gouverneur protestant à la place du comte de Fontrailles, qui venait d'embrasser le catholicisme. Il avait été convenu aussi que le roi ne procéderait à la définitive exécution du célèbre édit qu'après l'exact accomplissement de ces trois articles, qui devait avoir lieu dans l'espace de six mois, et que, même alors, il voudrait bien entendre encore une fois les réclamations des protestants du Béarn. C'était seulement au cas qu'elle n'eût pas reçu satisfaction sur les trois articles ci-dessus rappelés que l'assemblée de Loudun pourrait se considérer comme n'étant pas séparée et dissoute, et qu'en conséquence elle pourrait se réunir sans permission préalable à La Rochelle.

Telle était la transaction, très-peu favorable à la couronne, dont on était tombé d'accord à la fin de mars 1620. Toute la question de droit, car il nous faut bien parler ce langage devant les prétentions et les violences qui vont éclater, est de savoir si cette transaction avait été loyalement observée. La déplorable guerre survenue entre le roi et sa mère explique assez et justifie quelques retards; mais enfin, le premier octobre, lorsque Louis XIII, à Bordeaux, reprit l'affaire du Béarn, avait-il tenu les divers engagements contractés en son nom? Nous répondons qu'il les avait tous tenus, et avec une fidélité d'autant plus digne d'éloges, qu'il avait rencontré de toutes parts, et dans les choses et dans les hommes, les plus grandes difficultés.

Nous ne saurions trop le répéter : l'édit de Nantes n'autorisait point les protestants à conserver éternellement en France plus de deux cents places fortes, dont la moitié pouvait soutenir un siége. Henri IV, quelques justes ménagements qu'il eût à garder envers ses anciens compagnons d'armes, ne leur avait laissé que pour huit années [2] les places

[1] *Journal des Savants*, juillet, 1861, p. 451. — [2] Et encore n'est-ce pas là un des articles généraux de l'édit; cette concession, malheureusement nécessaire, est en quelque sorte cachée dans un brevet qui y est annexé. (Voyez *Journal des Savants*, juillet 1861, p. 450 et la note.)

qu'ils occupaient le jour de la publication de l'édit; passé ce terme, il ne s'était engagé à maintenir des gouverneurs protestants à la tête de ces forteresses qu'autant qu'il lui plairait de conserver ces forteresses elles-mêmes et d'y avoir garnison; il ne s'était nullement interdit, ni à lui ni à ses successeurs, de supprimer, selon qu'il le jugerait à propos, tant de citadelles, soit protestantes soit catholiques, de l'intérieur de la France, qui n'étaient bonnes qu'à servir d'asile et de rempart contre la justice commune à des gentilshommes tels qu'Arsillemont[1], ou à des chefs de parti contre l'État. La raison voulait qu'on reportât peu à peu les places fortes aux frontières, et qu'on abattît le plus possible de ces châteaux forts, monuments d'un autre âge, inutiles à la défense du territoire et contraires à la paix publique. Tel fut aussi l'esprit qui prévalut dans les conseils de la couronne, à mesure qu'elle devint plus puissante; et quand, sous Richelieu et sous Mazarin, tombait un de ces châteaux, l'effroi du pays, c'était tout alentour une véritable fête, une sorte de victoire remportée sur le moyen âge, une conquête populaire de la liberté et de l'ordre. Il était donc bien pénible à un jeune roi, qui venait de soumettre ses ennemis et de traverser la France en triomphateur, de s'avouer qu'il n'était pas plus avancé en 1620 que son père en 1598, et de se voir contraint de prolonger pour trois années encore aux mains des protestants les mêmes places de sûreté dont un certain nombre étaient des villes populeuses et considérables, se gouvernant elles-mêmes, nommant elles-mêmes leurs commandants militaires et civils, et où le chef de l'État n'était point reçu. Cependant Louis XIII, esclave de sa parole, s'était résigné à supporter encore une pareille anarchie, et, comme on parlait alors, le brevet de la continuation des places de sûreté avait été remis aux députés des protestants. C'était là le plus considérable des trois articles convenus : le 1er octobre, il était pleinement exécuté.

La seconde demande de l'assemblée de Loudun avait été la nomination de deux conseillers protestants au parlement de Paris, nécessaires pour compléter la chambre dite de l'Édit, destinée à juger les procès mixtes où des catholiques et des protestants pouvaient se trouver engagés, et qui, par conséquent, devait contenir un certain nombre de juges protestants. N'oublions pas que, parmi les articles de l'édit de Nantes qui avaient tant ému le parlement de Paris, était précisément cet article 30 qui instituait une chambre à moitié protestante dans une compagnie où naguère la Ligue avait dominé. Le parlement n'avait fini

[1] Voyez notre dernier article, août 1862, p. 489 et 490.

par céder qu'à grand'peine, et, toutes les fois qu'il l'avait pu, il n'avait pas manqué d'entraver la marche et les fonctions de la chambre de l'Édit. Dans ces dernières circonstances, Louis, comme son père Henri IV, avait dû tour à tour employer la menace et la prière, afin qu'il lui fût permis de remplir sa royale promesse. Il lui avait fallu, comme nous l'avons dit[1], tirer M. le Prince de l'armée après le combat de Ponts-de-Cé, et, quelque besoin qu'il eût encore de ses conseils, l'envoyer à Paris pour faire entendre raison au parlement, grâce à l'autorité personnelle qu'il avait sur la compagnie, encore fortifiée de celle du roi dont il était le représentant, et du prestige de la victoire qu'on venait de remporter. Le roi avait donc nommé les deux conseillers, et on avait gagné sur le parlement qu'il les recevrait sans faire de remontrances. S'ils n'étaient pas encore installés et en fonction le 1er octobre, c'était par des circonstances indépendantes de la volonté du roi[2]; mais leur nomination était publique et officielle: la parole royale était donc acquittée.

Quant au troisième article du cahier de l'assemblée de Loudun, le remplacement dans le gouvernement de Lectoure du comte de Fontrailles par un protestant, Louis XIII venait lui-même en Guyenne d'y satisfaire avec éclat, sans craindre de mécontenter les catholiques du pays.

Ainsi, nous le demandons, le 1er octobre 1620, le roi n'avait-il pas rempli toutes ses promesses avec une fidélité scrupuleuse? Toutes les conditions auxquelles l'assemblée de Loudun s'était séparée ayant eu leur pleine et entière satisfaction, devant quel tribunal équitable cette assemblée eût-elle osé élever la prétention de se réunir, sans la permis-

[1] Voyez notre dernier article, août 1862, p. 480 et la note 3. — [2] Les deux conseillers étaient nommés le 1er octobre; mais, le parlement étant en vacances, ils n'avaient pu être installés et entrer en fonction. Le roi, à la fin d'octobre, enjoint donc de nouveau au procureur général, Mathieu Molé, de procéder le plus tôt possible à la réception des nouveaux conseillers (*Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 258): « Notre amé et féal, nous vous envoyons nos lettres patentes pour la tenue de la « chambre de l'Édit, à la prochaine ouverture de notre parlement, pour y être par « vous présentées à fin de l'enregistrement et exécution d'icelles; ce que nous vous « mandons et ordonnons requérir et demander pour nous, comme aussi qu'il soit « procédé à l'examen, réception et installation des deux commissaires faisant profes- « sion de la religion prétendue réformée, suivant ce que nous en écrivons encore pré- « sentement à notre cour. C'est chose que nous désirons, afin d'ôter tout sujet de « plainte au général de ceux de ladite religion. Vous y continuerez donc votre zèle, « soin, fidélité et affection accoutumés au bien de nos affaires et repos de notre État. « Si, n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Le dernier jour d'octobre 1620. »

sion du roi, à La Rochelle, comme si la convention arrêtée au mois de mars avait été depuis méconnue et foulée aux pieds?

De même, et par une conséquence nécessaire, quel tribunal équitable aurait pu contester au roi, tous ses engagements acquittés, le droit de reprendre en main l'affaire du Béarn, et, après avoir fait si bien son devoir, de sommer à son tour La Force, gouverneur du Béarn, et le conseil de Pau, de faire aussi le leur, et d'enregistrer d'abord, puis d'exécuter l'édit royal, qu'il avait toujours et inflexiblement maintenu, sur la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn et en Navarre?

Louis XIII fit plus; respectant jusqu'à l'ombre de sa parole, dès qu'il était arrivé à Bordeaux, il avait mandé auprès de lui La Force avec un certain nombre de députés du conseil de Pau, afin de les entendre une dernière fois. La Force vint à Bordeaux, mais il n'amena que le premier président de l'altière compagnie, laquelle s'était refusée à nommer la députation attendue[1]. Sur l'indignation que Louis témoigna de cet étrange refus, La Force et le président s'appliquèrent et réussirent à lui persuader qu'après tout, même sans une députation régulière du conseil, leur présence à Bordeaux et leurs conférences avec ses ministres équivalaient à cette dernière remontrance que les protestants du Béarn étaient en droit de lui présenter, et qu'il s'était lui-même engagé à entendre. D'ailleurs ils se faisaient fort, cette dernière formalité épuisée[2], de faire passer l'édit royal à leur retour à Pau, surtout si on les chargeait de lettres de jussion, auxquelles le Conseil ne pouvait manquer

[1] Richelieu, *ibid.* p. 104 : « On dépêcha le sieur de La Saludie vers M. de La Force, « lequel étoit gouverneur de Béarn, afin de lui porter ordre de venir trouver le roi « à Bordeaux et faire que le parlement de Pau députât des personnages de son corps, « capables de recevoir les commandemens du roi sur la restitution des biens ecclé- « siastiques... M. de La Force arriva à Bordeaux, mais sans les députés qu'on lui « avoit mandé d'amener, protestant qu'il avoit fait ce qu'il avoit pu afin que le par- « lement les nommât, ce qu'il n'avoit voulu accorder. » — [2] Bassompierre, *ibid.* p. 202 : « Comme il a été dit ci-dessus que l'assemblée de Loudun avoit demandé « que les trois articles du rétablissement des conseillers de la religion au parlement « de Paris, de la prolongation pour trois ans des places de sûreté, et du changement « de gouverneur à Lectoure, ce qui avoit été entièrement exécuté avant les six mois, « néantmoins ceux de Béarn prétendoient qu'ils pourroient faire, dans un mois après, « leurs remontrances et que, elles ouïes, le roi feroit ce qu'il verroit bon être là-des- « sus... ils (La Force et le premier président) surent persuader au roi qu'il leur « avoit encore été permis (de ne pas vérifier l'édit) par la concession que le roi « avoit faite à l'assemblée de Loudun de voir faire cette dernière remontrance « avant de le vérifier, et ils promettoient d'aller promptement le vérifier, s'il plaisoit « au roi leur permettre de retourner. »

de déférer. On leur délivra ces lettres[1], qu'on revêtit du grand sceau de l'État[2].

Ici commence ce drame si intéressant par le principe de l'autorité royale et de l'unité de la France qui s'y débattait et y prévalut, comme aussi par celui de la vraie liberté religieuse, drame si simple dans son objet et dans sa fin, si compliqué dans ses ressorts secondaires et dans ses mille incidents, particulièrement si obscur dans les véritables intentions de La Force, gouverneur de la province, protestant d'une immense autorité, qui, ce semble, pouvait tout pour ou contre la vérification et l'exécution de l'édit.

En effet, les contemporains les mieux informés, ceux mêmes qui prirent part aux événements et devaient en connaître le secret, sont très-divisés sur le vrai rôle de La Force. Celui-ci, dans ses Mémoires récemment publiés, assure qu'avant et après l'entrevue de Bordeaux il ne négligea rien pour procurer l'accomplissement des ordres du roi, et il rejette toute la faute sur les passions aveugles et opiniâtres de son propre parti et sur la conduite déloyale de ses ennemis particuliers, protestants et catholiques, qui poussèrent le conseil de Pau à ne pas enregistrer l'édit, afin d'attirer le roi en Béarn et de faire naître un grand changement où ils espéraient trouver leur avantage. Tout au contraire, Fontenai-Mareuil, honnête homme, sans grande passion ni dans un sens ni dans un autre, et qui, à la tête de son régiment, fit partie de l'expédition du Béarn, accuse nettement La Force d'avoir joué la comédie dans cette occasion comme dans les précédentes, de n'avoir tout promis au roi qu'avec la résolution de ne rien faire, de gagner du temps, et, de délais en délais, d'atteindre l'hiver, qui était proche et renverrait le roi à Paris. Bassompierre s'en tient au récit des faits militaires où il a été témoin et acteur. Rohan se borne à dire que les Béarnais ne surent ni obéir ni résister. Richelieu loue l'entreprise en général, sauf, dans le détail, à satisfaire la haine dont il est possédé, en taisant tout ce qui peut faire honneur à Luynes et en le rabaissant de toutes les manières : il a l'air d'admettre la bonne foi de La Force, et Brienne y incline aussi. C'est à travers toutes ces différences et ces contradictions qu'il nous faut faire notre route, en nous gardant de toute conjecture, et en ne nous appuyant que sur des faits avérés. Seulement nous

[1] Brienne, *ibid.* p. 345 : « La Force, gouverneur de la province, se rendit à Bordeaux pour s'excuser d'avoir pris le parti de la reine et demanda des lettres de « jussion, moyennant quoi il se fesoit fort de faire recevoir l'édit de la main levée, « ce qui lui fut accordé. » — [2] Brienne, *ibid.*

avouons que La Force nous paraîtrait bien étrangement différent de lui-même, si, comme il le prétend, il a constamment sacrifié la passion protestante et l'intérêt de son pouvoir au pur service de la royauté.

Du moins il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, le désir du duc de Luynes d'arriver à la vérification de l'édit sans employer d'autres moyens que ceux de la persuasion. Nous croyons pleinement à la sincérité de ce désir, parce qu'il est tout à fait selon les mœurs et le caractère de Luynes, qui préféra toujours les voies conciliatrices aux partis extrêmes. Il avait aussi une raison particulière de souhaiter au roi un succès facile et un prompt retour à Paris : la duchesse de Luynes était dans un état de grossesse avancée, et l'amour que son mari avait pour elle le faisait cruellement souffrir d'en être éloigné en cette critique conjoncture. Ce sentiment de Luynes ne le diminue point à nos yeux : nous aimons à retrouver dans un ambitieux le cœur d'un homme. Richelieu, qui nous apprend ces détails intimes et se moque un peu de l'impatience du duc d'aller rejoindre sa femme[1], ne se doute pas que, par cela même, il relève beaucoup la résolution courageuse que Luynes saura prendre, lorsque viendra l'évidente nécessité de passer outre et de s'avancer dans les Pyrénées pour y faire triompher l'autorité royale.

Il est certain que Luynes travailla sincèrement par divers motifs à obtenir la vérification de l'édit sans violence et par la seule influence du puissant gouverneur du Béarn sur le conseil de Pau. Le prince de Condé avait été d'un avis bien différent : au lieu de négocier avec La Force et le conseil, il voulait qu'on marchât sur-le-champ en Béarn, et que, sans tant de façons, on réduisît de haute lutte les protestants à l'obéissance. Une conduite aussi aventureuse n'était pas du goût de Luynes; il pensait qu'il valait mieux attendre la nécessité que la devancer, et cette politique lui ayant toujours réussi, il y persévérait. M. le Prince, assez mal satisfait, demanda la permission d'aller passer quelque temps dans son gouvernement du Berry, puisqu'on n'avait pas besoin de lui pour ce qui restait à faire, se mettant aux ordres du roi, dès que ses services pourraient sembler utiles. Luynes ne le

[1] Richelieu, *Mémoires*, *ibid.* p. 187 : « Ceux qui approchoient M. de Luynes en « ce temps-là savent combien il avoit d'amour pour madame sa femme, et quelle « impatience le pressoit de retourner la revoir à Paris, où elle avoit accompagné la « reine. Ce désir extrême se fit voir, etc. » La raison bien légitime de cette impatience est dans l'ambassadeur vénitien, dépêche du 3 octobre : « Non è andato seco (avec « la reine Anne, qui allait accomplir un vœu à Notre-Dame-de-Liesse) madama di « Louines per ritrovarsi gravida. »

retint point et le vit partir sans regret[1]. Peu à peu, leurs communs ennemis, à demi vaincus, les unissant moins, leurs défauts opposés, paraissant davantage, commençaient à les séparer. M. le Prince ne voyait pas sans ombrage la fortune toujours croissante du favori et le rapide établissement de sa maison, l'un de ses frères, le maréchal de Cadenet, venant de faire un opulent mariage, qui lui donnait le premier rang en Picardie, et l'autre, déjà duc de Luxembourg, prenant pied en Guyenne par l'important gouvernement de Blaye; sans parler de tant d'illustres familles, les Montbazon, les Créqui, bientôt peut-être les d'Épernon, qu'ils avaient su intéresser à leur grandeur. De son côté, Luynes supportait impatiemment l'arrogance de Condé, qui s'attribuait l'honneur de tous les succès. Enfin, depuis sa conversion feinte ou sincère pendant sa prison de Vincennes, M. le Prince avait pris ou affectait un zèle ardent pour la religion catholique[2]. Il avait fait sa cour au confesseur du roi, le père Arnould, au nonce apostolique, Bentivoglio; il leur avait promis des merveilles, et en toute occasion il se montrait l'implacable ennemi des protestants, comme si, quelques années auparavant, en 1615, il ne s'était pas appuyé sur eux et sur ce même La Force; comme si, pendant sa prison même, il ne s'était pas servi d'eux, de leurs principaux chefs et du roi d'Angleterre pour réclamer sa liberté, et comme s'il était bien sûr de n'avoir pas besoin d'y recourir encore! En 1620, il avait mis comme à l'ordre du jour dans sa maison la haine du calvinisme et la passion de l'intérêt catholique. L'ambassadeur de Venise s'étant présenté, vers la fin de septembre, à l'hôtel de Condé, et ayant adressé de grands compliments à la mère de M. le Prince sur les succès de son fils, la princesse lui avait fait cette réponse : « Mon fils « veut, avant de mourir, rendre quelque éclatant service à la France et à « l'Église[3]. » A Bordeaux Condé fit cause commune avec le père Arnould,

[1] Ambassadeur vénitien, dépêche du 13 octobre : « Dicesi che il prencipe di Condé « si sia absentato dalla corte per un poco di disgusto nato fra lui e i favoriti. La « causa è perche il prencipe voleva andare subito coll' armata nel Bearne a costringere gli ugonotti ad ubbidire senza metter tempo di mezzo con tante lunghezze; « ma Louines in contrario non volendo acconsentire a questi precipitii, parve rimproverasse Condé come troppo violento. » — [2] Voyez notre deuxième article, juin 1861, p. 353, note 2; *ibid.* p. 357, note 1. — [3] Ambassadeur vénitien, dépêche du 3 octobre : « Fui e vedere la prnacipessa di Condé madre, e dissi l'ordine espresso che « io tenevò dalla serenissima Republica di rallegrarmi e seco e col prencipe suo « figlivolo delle prosperità di questo regno.... delli prudenti consigli e del singolar « valore di esso prencipe... Io addimandi all' Eccellenza sua se teneva alcun aviso « particolare dell' accomodamento degli affari del Bearne; mi rispose che no, ma « che senz' altro il rè haverebbe ricevuto ogni sodisfattione da gli ugonotti, e che

qui accompagnait le roi, et tous deux de concert l'animaient contre les protestants et le poussaient en Béarn[1]. Luynes aussi était bon catholique; il avait le même confesseur que Louis XIII; il partageait ses exercices de dévotion; il était au mieux avec le nonce et avec Rome; mais tout ce qui sortait d'une certaine mesure répugnait à ses instincts de prudence, et il rachetait par le tact, la justesse, la modération, ce qui lui manquait du côté de la force et de la grandeur, si quelque chose peut jamais les remplacer dans l'estime et dans le gouvernement des hommes.

Luynes tenait à accomplir à la dernière rigueur et jusque dans le moindre détail les engagements contractés avec l'assemblée de Loudun; il entendait, par une sage patience, mettre si bien les protestants dans leur tort, que l'opinion unanime des honnêtes gens se déclarât contre eux et combattît avec lui, s'il était contraint de recourir aux armes. Aussi, pendant que La Force était encore à Bordeaux, il tâcha de le gagner, et le pressa par toutes sortes de bonnes raisons de servir efficacement le roi dans une affaire qui lui tenait si fort à cœur[2]. Mais il n'alla assez loin ni dans les menaces ni dans les promesses. Richelieu[3], mais Richelieu

« alla buona riuscita di ciò il prencipe suo figlivolo si diportava con gran' calore, e « in fine questa prencipessa mi disse queste proprie parole : Mio figlivolo prima che « muori farà sicurissimamente qualche notabilissimo servitio e alla Francia e alla « Chiesa di Dio, perche è buon cattolico, e ha buon' giudicio per gli affari del mondo. » — [1] L'ambassadeur vénitien, dépêche du 10 septembre, dit que tout ce beau zèle catholique de Condé venait du désir de se rendre nécessaire : « Il Padre Arnò, e per « capo di conscienza e per stimolo di conservar l'autorità regia, non manca di per- « suadere il re acciò facci ogni sforzo per scazziarli (ugonotti). Il principe di Condé, « che sà l'umor peccante, lo fomenta al suo profitto, ne s'acqueterà già mai, perche, « o che l'impresa di Bearn riesce o no riesce, se no, se continuerà a tener l'armi in « piedi ed egli commanderà; se riesce, con questi felici successi animerà il re a tentar « di levar tutte le altre piazze di mano d'ugonotti, portarli avanti, etc. etc. » Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 494 : « M[r] le Prince, le P. Arnould et autres vouloient la guerre. » — [2] *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et de ses deux fils, etc.* par le marquis de La Grange, 4 vol. in-8°, 1843, t. II, p. 110. Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 494 : « Dès que l'on fut à Bordeaux, l'on com- « mença à parler de l'affaire de Béarn, et, parce que M. de Luynes eût bien voulu « l'accomoder à l'amiable, afin d'en tirer toute la gloire, sans se mettre au hazard « d'une nouvelle guerre, il envoya trouver M. de La Force pour lui offrir toutes les « meilleures conditions qu'il se pouvoit; et il est certain qu'il (La Force) n'eût sçu « rien désirer pour la sûreté du remplacement (le remplacement des biens à resti- « tuer par des revenus correspondants sur les domaines royaux) qu'il ne l'eût eu « s'il eût voulu tout de bon y entendre. Mais, comme il ne cherchoit qu'à prolonger « pour gagner temps, etc. » — [3] Richelieu, *Mémoires*, *ibid.* p. 185 : « Il se sçut, « mais de peu, qu'un soir M. de Luynes appella dans sa chambre MM. de Parabère

seul, l'accuse d'avoir fait parler à La Force par des personnes qui, à bonne intention peut-être, lui insinuèrent que, si l'honneur du roi exigeait impérieusement l'enregistrement de son édit, cette satisfaction obtenue, le roi s'en contenterait et laisserait l'exécution à des commissaires avec lesquels il serait aisé de s'entendre. Petits moyens, finesses équivoques, habileté subalterne. Pour décider La Force, il fallait s'expliquer nettement avec lui; il fallait lui dire qu'il était perdu, lui et les siens, s'il ne se mettait franchement et tout entier au service du roi; que tous les artifices du monde ne le sauveraient point; que Louis XIII était résolu d'aller en personne, à la tête de son armée, en Béarn, y rétablir l'ordre, comme il venait de le faire en Normandie, en Anjou, en Guyenne, et qu'il saurait bien atteindre et punir quiconque lui aurait manqué; qu'au contraire, si, en ne se ménageant point et en usant de tout son pouvoir, il surmontait la mauvaise volonté du conseil de Pau et l'amenait à vérifier l'édit, c'est lui-même qui serait chargé de l'exécution, et que, le jour où cette grande mesure serait accomplie, il recevrait le bâton de maréchal de France, et ses enfants seraient rétablis dans leurs emplois ou pourvus d'emplois supérieurs. Or le bâton de maréchal était alors la suprême ambition de La Force. Pour l'obtenir, en 1619, à ce qu'assure son ami le duc de Rohan[1], il avait offert de terminer l'affaire du Béarn au gré du roi. C'était

« le bonhomme et de Brassac, et leur dit qu'il les prioit de voir M. de La Force, « et, sans faire paroître que ce fût par son induction, lui remontrer combien il « pouvoit, en cette occasion, se rendre agréable au roi et faire rentrer ses enfans « dans la maison de Sa Majesté en l'exercice des charges desquelles il y avoit eu deux « ans d'intermission, lui faire sentir que ce qu'on désiroit de lui n'étoit point au « fond une chose qui lui dût apporter mauvaise opinion dans son parti; au con- « traire qu'il verroit, selon ce qu'on avoit à lui dire, qu'on le vouloit faire instru- « ment, afin de donner contentement à l'autorité du roi, sans apporter de préjudice « aux résolutions que les assemblées avoient toujours eues pour ce qui regardoit le « Béarn. Ils exécutent cette charge, et continuent que, pour le faire court, ce qu'ils « avoient à lui dire étoit qu'ils savoient de bon lieu que le roi recevant ce contente- « ment en l'acceptation et vérification de sa volonté par le parlement de Béarn, il « se contenteroit de cette obéissance et s'en retourneroit après cela à Paris, remet- « tant l'exécution aux commissaires qui seroient ordonnés. Et enfin le bonhomme « de Parabère ajouta qu'il ne craignoit pas de lui dire qu'il n'y avoit rien de plus « aisé à s'apercevoir sinon que le roi vouloit simplement, pour le maintien de son « autorité, cette apparence de respect, bien que l'on jugeât assez que ce n'étoit que « du plâtre;... que, si l'on refusoit absolument, le roi étant résolu, à quelque prix « que ce fût, de passer outre, et le Béarn n'étant point armé, Sa Majesté pourroit, « avec plus de facilité que peut-être on ne pensoit, entrer dans cette province et ré- « duire en effet ce que maintenant il ne vouloit qu'en apparence. » — [1] *Mémoires, ibid.* p. 136 : « La Force, lors (en 1619) gouverneur du Béarn, se trouvant à la cour, « s'opposa vigoureusement audit arrêt (de la restitution des biens ecclésiastiques), re-

donc à cette ambition connue qu'il fallait s'adresser, et nous pensons que La Force y eût regardé à deux fois avant de refuser sa fortune et celle de sa famille. Sa conduite docile et soumise, depuis qu'en 1622 il eut atteint l'objet de ses désirs, même pendant les différents siéges de La Rochelle, et quand Rohan et Soubise se battaient en désespérés, nous est un garant de celle qu'il aurait tenue en 1620. L'intérêt, l'intérêt, voilà le seul et constant mobile de tous ces grands seigneurs protestants ou catholiques. Luynes ne le savait-il pas? Ne se souvenait-il pas de quelle façon il avait apaisé d'Aubeterre et conquis Mayenne? Pourquoi n'agit-il pas de même avec La Force, et, au lieu de vagues promesses, ne lui proposa-t-il pas de le faire maréchal de France? N'eut-il point assez de confiance dans la loyauté, jusque-là, il est vrai, très-peu solide du vieux calviniste, ou craignait-il le retour de son fils cadet, Montpouillan, auprès de Louis XIII, qui autrefois l'avait beaucoup aimé[1]? Nous l'ignorons; mais enfin Luynes ne sut pas prendre sur La Force cet ascendant qui n'appartient qu'aux grands esprits et aux grands cœurs, et les choses suivirent un tout autre cours; du reste, au grand profit de la royauté, à l'honneur de Louis XIII et de Luynes lui-même.

La Force et son compagnon le premier président étaient donc retournés en Béarn, après avoir bien promis au roi que son édit allait être enregistré[2]. Louis XIII envoya avec eux un de ses gentilshommes ordinaires, La Chesnaie, protestant, mais encore plus dévoué au roi, dont la présence ne pouvait qu'exercer une utile influence sur ses coreligionnaires, et qui devait chaque jour faire savoir des nouvelles de ce qui se passerait. Pour bien marquer sa volonté de pousser à bout l'affaire, Louis quitta Bordeaux dans les premiers jours d'octobre, et se porta à huit lieues de là, à Preignac, très-petite ville ou plutôt village à l'entrée des Landes. Il paraît que La Chesnaie trouva d'abord en Béarn ou crut y trouver les esprits très-bien disposés, et il se hâta d'écrire au roi que, dans quelques jours, une députation du conseil lui apporterait l'édit vérifié. Mais bientôt tout changea de face. Deux membres du conseil de Pau vinrent en effet trouver le roi à Preignac, mais pour lui déclarer qu'ils n'avaient pu enregistrer l'édit, prétextant les menaces d'un très-grand nombre de gens de guerre qui, de toutes parts, étaient venus fondre sur la ville et dominaient les délibérations du con-

« montra les difficultés qui s'y rencontreroient et les inconvéniens qui en pour« roient arriver, ce qu'il faisoit, à mon avis, à bonne intention. Toutefois, se voyant « surmonté, il désira d'en profiter, et promit de servir à le faire exécuter, moyennant « une charge de maréchal de France, etc. » — [1] *Journal des Savants*, juillet 1861, p. 441, note 2. — [2] Bassompierre et Fontenai-Mareuil, *ibid.* Richelieu, *ibid.* p. 107.

seil. Le roi leur ayant demandé ce que faisait donc le gouverneur de la province, ils lui répondirent qu'il n'avait pas paru au conseil[1]. La Force prétend, de son côté, que son absence avait été bien involontaire,

[1] *Mercure françois*, p. 349 : « Le 9 octobre arrivèrent deux conseillers du conseil « de Pau, portant charge de faire croire au roi qu'ils n'avoient été libres dans leurs « délibérations, ains violentés par des gens de guerre venus de toutes parts, que le « baron de Benac auroit introduits dans la ville de Pau; qu'aussi les intentions de « Sa Majesté n'avoient assez clairement paru par les termes de la jussion, et que « toutefois ils n'auroient désisté de faire un arrêt *mental* de ladite mainlevée, mais « que, pour l'employer par écrit et le signer, il leur avoit été du tout impossible sans « péril très-évident de leur vie. Et parce qu'on leur opposa le pouvoir du sieur de « La Force, à qui touchoit, par le devoir de sa charge et de la parole donnée au roi « tout de frais dans Bordeaux, de faciliter toutes choses et réprimer les émotions « populaires de tels factieux inconnus gagés à faire bruit, vu même qu'on savoit que « ledit sieur de La Force y étoit tout-puissant, ayant les armes en main pour le ser- « vice du roi, les deux dits conseillers, prévenant telle opposition, protestèrent à « Sa Majesté que ledit sieur de La Force, sollicité par leur compagnie de se joindre « à eux en conseil pour y dire son avis et autoriser de son exemple l'obéissance, « non-seulement avoit refusé d'y comparoître, mais, de plus, s'excusant sur sa foi- « blesse, avoit déclaré qu'il n'avoit pu empêcher que les étrangers de la province « n'accourussent à la fois sur le bruit de la vérification, ainsi qu'autrefois ils en « avoient usé. » Fontenai-Mareuil, avec des différences dans le détail du récit, arrive à la même conclusion, la condamnation de La Force. *Ibid.* : « M. de La Force « s'assembla diverses fois (à Bordeaux) avec M. de Luynes et les ministres; après « quoi, comme si toutes choses eussent été accommodées, il retourna en Béarn, « promettant de faire vérifier la mainlevée aussitôt qu'il y seroit arrivé; mais au « lieu de cela il n'envoya que des remises, en rejetant la faute sur les ministres (pro- « testants) et les quelques gentilshommes, qui alloient, ce disoit-il, de tous côtés, « menaçant ceux qui parleroient d'obéir au roi. Il assura que deux conseillers du « parlement de Pau iroient informer M. de Luynes plus amplement de toutes choses « et lui dire ce qui s'y pouvoit faire. Ces conseillers, ayant été quelque temps atten- « dus, arrivèrent enfin, mais sans apporter rien de nouveau, disant qu'il n'avoit pas « été au pouvoir de M. de La Force de surmonter tous les obstacles qu'il avoit « trouvés, ce que néanmoins il espéroit faire, pourvu qu'on eût patience. » Écoutons maintenant La Force, *ibid.* p. 114 : « Ils (La Force et le premier président « Cazaux) s'en vont en Béarn; le sieur de La Force entre dès le lendemain au par- « lement, représente à la compagnie ce qui s'étoit passé dans son voyage et le com- « mandement qu'il avoit reçu du roi; il n'oublie rien de toutes les raisons qui les « devoient obliger à faire cette vérification, que Sa Majesté tenoit tellement à cœur, « que la dilayer c'étoit se perdre témérairement. Le sieur président seconde très- « bien cela. Voyez quel en est le succès! Les malicieux font présenter requête de « recusation contre eux, prennent prétexte de là de demander qu'ils passent en « l'autre chambre, ce qu'ils font tous deux; au lieu de délibérer s'il y a lieu à re- « cuser, les autres industrieusement opinent sur le fond en leur absence, ce qu'ils « ne pouvoient faire; et ceux que l'on tenoit à la cour pour les plus portés à la « vérification, et qui s'y maintenoient en bonne intelligence, protestent au contraire « qu'il n'y a lieu, et par ruse persuadent qu'il en falloit user ainsi à tout le reste,

le conseil l'ayant récusé, lui et le premier président. On disait que partout recommençaient les assemblées armées, comme en 1618, et ce qui enhardissait à ce point les mécontents était l'opinion habilement répandue que le roi feignait bien de vouloir entrer dans le pays pour l'intimider, mais que ni lui ni Luynes ne songeaient à s'aventurer, en une saison déjà bien avancée, dans une contrée inconnue, où ils rencontreraient à chaque pas des obstacles insurmontables.

Nous le demandons encore : que pouvait, que devait faire le roi en pareille circonstance ? Si La Force et le conseil de Pau disaient vrai, si leurs bonnes intentions étaient empêchées par la terreur qu'imprimaient les mécontents, ils avouaient leur impuissance, et il fallait aller à leur secours. Si ce n'étaient là que des faux-fuyants, si, comme nous le croyons, la vraie source du mal était en eux-mêmes, il fallait encore, et à plus forte raison, marcher sur Pau, et y rétablir l'autorité royale méconnue. Quelle ignominie n'eût-ce pas été pour la royauté, après avoir traversé victorieusement toute la France, après avoir vu les villes et les forteresses engagées dans le parti de la reine mère lui apporter respectueusement leurs clefs, et les gouverneurs des provinces les plus puissantes s'incliner devant elle, de tourner tout à coup la tête et de faire volte-face devant une insurrection de protestants, respectés et protégés dans leur foi et dans leur culte, et dont l'inique domination était seule en péril! Se figure-t-on Louis XIII et son favori, à Preignac, reculant devant la déclaration d'un conseil ou menteur ou pusillanime, retirant leurs vaines menaces, et regagnant honteusement Bordeaux et Paris, non pas même en vaincus, mais en lâches qui n'ont pas osé re-

« lesquels facilement se laissent aller à leur inclination première contre cet édit, « avec les continuelles sollicitations qui leur étoient faites par des ministres mêmes « qui ne croyoient qu'aux persuasions des factieux. Ce refus ne fut pas plutôt fait « que plusieurs de ceux-là mêmes qui en étoient les auteurs montèrent à cheval pour « en porter la nouvelle au roi, en rejetant le blâme sur le sieur de La Force, représentant combien il étoit nécessaire que Sa Majesté vînt elle-même en Béarn, ce « qui étoit là tout le but de la cabale opposée à M. de La Force, espérant pouvoir « de cette manière et sans aucune difficulté le déposséder de son gouvernement. Le « roi s'étoit avancé jusqu'à Preignac, attendant cette vérification. Comme Sa Majesté « apprit le contraire, elle se délibéra de partir, et il est de toute certitude que, si cet « édit eût été vérifié, Sa Majesté s'en retournoit de là. » Brienne adopte à peu près la narration de La Force, *ibid.* p. 346 et 347. Richelieu, qui n'était pas sur les lieux, et indifférent au fond de l'affaire, où il n'était pas mêlé, trouve La Force innocent et ne voit qu'un coupable, Luynes, pour avoir fait quelques préparatifs de départ à la première nouvelle favorable donnée par La Chesnaie, incident très-accessoire, et qui n'est pas même indiqué par La Force. C'était une faute, sans doute, mais qu'il ne faut pas exagérer.

garder l'ennemi! Et cette lâcheté serait bientôt devenue un immense danger. Les protestants séditieux du Béarn impunis et victorieux, la contagion de la révolte eût bientôt gagné d'autres provinces où les protestants étaient en force; les gouverneurs, protestants ou catholiques, reprenaient leurs rêves d'indépendance; l'aristocratie féodale se relevait partout, et l'œuvre d'Henri IV périssait à son berceau, dans les indignes mains de son fils. Mieux valait cent fois à Louis XIII et à Luynes mourir l'épée à la main dans les Pyrénées que de consentir à un tel opprobre. Disons bien vite qu'ils n'y pensèrent pas un seul moment. Sur-le-champ le roi assembla son conseil; laissons ici la parole à Bassompierre, qui ne dit rien qu'il n'ait vu et entendu.

« Dans le conseil[1], dit Bassompierre, étoient M. du Maine (Mayenne), « M. d'Épernon, M. de Praslin, M. de Luynes, le garde des sceaux Du « Vair, M. de Schomberg (surintendant des finances), M. de Créqui et « moi. M. du Maine discourut amplement pour dissuader le roi d'entre- « prendre ce voyage, se fondant sur l'incommodité du pays et de la « saison, sur la crainte de soulever tout le parti de la religion, lequel « pourroit faire de plus grands progrès, pendant que le roi seroit à l'ex- « trémité de son royaume, dans la France, que lui en Béarn, sur la disette « des vivres dans les Landes pour son armée, sur le long retardement « du passage de la Garonne, qui de douze jours ne sauroit être traver- « sée, et sur plusieurs autres raisons. Tous les autres du conseil prirent « la contraire opinion, animant le roi d'entreprendre le voyage de Béarn. « A quoi le roi se résolut, et dit à M. du Maine : « Je ne me mets point « en peine du temps ni des chemins; je ne crains point ceux de la re- « ligion, et quant au passage de la rivière que vous dites que mon armée « ne sauroit faire en douze jours, j'ai un moyen de la faire passer en « huit; car j'enverrai Bassompierre que voilà la mener, qui m'a conduit « l'armée avec laquelle je viens de défaire un grand parti en la moitié « moins de temps que je ne l'avois espéré. »

Comment un homme tel que Mayenne, l'un des plus vaillants officiers de l'armée, lui à qui le sang des Guise apprenait assez que, dans les circonstances difficiles, le courage est la première de toutes les prudences, put-il sérieusement conseiller à un roi de France de reculer devant des sujets lâchement rebelles, n'osant pas afficher la révolte et l'ayant consommée en leur cœur, devant les hypocrites subterfuges de La Force, au bout desquels il n'y aurait, après tout, lorsqu'on en viendrait au fait, qu'une poignée de gentilshommes protestants, des milices

[1] Bassompierre, *ibid.* p. 208 et 209.

inexpérimentées, et la place de Navarreins, très-importante assurément, mais qui n'était ni Montauban ni La Rochelle? Mayenne était-il vraiment touché des fatigues et des périls qu'allait chercher un roi de vingt ans, et craignit-il pour lui un revers fort invraisemblable, comme si d'ailleurs on pouvait jamais vaincre sans s'exposer à être vaincu? Ne songeait-il pas bien plutôt à servir La Force et avec lui l'indépendance des gouverneurs de provinces, et, quoiqu'il fût bon catholique, ne trouvait-il pas à propos de laisser à la royauté cette immense difficulté intérieure, ce formidable ennemi domestique qui s'appelait le protestantisme? En opinant pour une retraite qui eût conservé dans les Pyrénées et sur la frontière espagnole un gouverneur d'une autorité rivale de celle du roi, un puissant foyer d'insurrection, un asile ouvert à tous les mécontents, il nous est bien difficile de ne pas croire que Mayenne n'obéît, à son insu même, au génie de l'aristocratie française, à ce malheureux génie qui, au dernier siége de La Rochelle, dictait à un grand seigneur catholique ces paroles significatives, « Vous verrez que « nous serons assez fous pour prendre La Rochelle; » et qui, deux ans auparavant, en 1626, inspirait à l'ambitieux duc de Vendôme de conseiller au duc Henri de Montmorency, grand amiral de France, de ménager davantage la flotte protestante de Soubise, parce que les grands pourraient en avoir besoin[1].

Quoi qu'il en soit, Mayenne ne persuada point Louis XIII, et Luynes montra autant d'ardeur pour la nouvelle campagne qu'il avait mis de soin à ne la pas rendre inévitable. Il n'eut plus qu'une seule pensée, un seul sentiment : déployer sur ce nouveau théâtre, aux yeux de la France et de l'Europe, la puissance de l'autorité royale, et, par un mémorable service rendu à l'État et à la religion, illustrer le nom de Louis, et aussi le sien. Les fins observateurs remarquèrent que l'absence même de M. le Prince contribua à l'animer[2] : il voulut faire voir qu'il n'avait

[1] *Pièces du procès de Henri de Tallerand, comte de Chalais, décapité en 1626*, Londres, 1781, p. 160 : « Dit que c'est M. de Montmorenci qui lui a dit que M. de « Vendôme essaya de détourner le voyage dudit sieur amiral en l'armée navale, di- « sant qu'il y avoit beaucoup de faction qui se fesoit, et que, s'il ruinoit les hugue- « nots il perdroit la plupart des gens de qualité de France. » *Ibid.* p. 163 : « Dit que le « sieur de Montmorenci lui a dit que M. de Vendôme lui avoit dit que, si on ruinoit les « huguenots, on perdroit beaucoup de grands de France... Dit que M. de Vendôme « avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour empêcher ledit sieur de Montmorenci de don- « ner la bataille et ne pas ruiner les huguenots. » (Voyez aussi, dans *M^me de Chevreuse*, 2ᵉ édition, Appendice, notes du chapitre II, les ménagements de Vendôme pour Soubise et les liaisons secrètes des grands et des protestants.) — [2] Bentivoglio, dépêche du 3 novembre : Ha data forse la vita alle cose di Bearne il non essersi trovato in

pas besoin de ses orgueilleux conseils, et qu'il saurait bien commander à sa place, sans partager avec lui la gloire de ce qui se ferait de bien et s'en voir enlever la meilleure partie. Le jour même où s'était tenu le conseil dont nous avons rendu compte, le 9 octobre, Luynes écrivit à Paris qu'il ne fallait plus l'attendre, qu'il allait partir, et que la Providence avait sans doute aveuglé les protestants pour ménager au roi une nouvelle victoire à ajouter aux précédentes [1]. Louis XIII commanda à Bassompierre d'aller bien vite rassembler l'armée éparse dans les cantonnements de Guyenne, en deçà de la Garonne, de lui faire passer la rivière, et de la mener du côté de Saint-Justin et de La Bastide, sur la lisière de l'Armagnac et du Béarn; et, tandis que Bassompierre exécutait avec succès ce mouvement, qui avait paru si difficile à Mayenne [2], lui-même, le 10 octobre, il quitta Preignac, s'enfonça dans les Landes, et, après trois jours de marche pénible, il arriva le 13 à Grenade [3], petite ville sur l'Adour, près Saint-Sever, au pied des Pyrénées.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

« corte in questa occasione Condé, perche tanto più Luines ha premuto in esse « quanto più ha veduto che doppo il re la principal gloria ne verrebbe a lui, come « si può quasi raccogliere da quelle parole che sono al fine della lettera scritta da lui « al suo suocero. » Ce billet de Luynes à son beau-père Montbazon nous a été conservé par Bentivoglio et se trouve parmi ses dépêches, traduit en italien, pour être envoyé à Rome. Il est daté de Preignac, le 9 octobre, le jour même du conseil; il est net et ferme, et exempt de toutes les incertitudes et tergiversations que Richelieu se plaît à lui attribuer. Voici la fin de ce billet, qui avait frappé Bentivoglio : « Spero « che ben presto la presenza del re darà quell' ordine nel paese che conviene, « come ha saputo ben fare nelle altre provincie del suo regno, e vi si farà obbedire « come vuole la giustizia e la ragione. Il che ora tanto più preme a S. Maestà quanto « che si tratta della gloria di Dio e della religione cattolica della quale non perde « alcun' occasione di procurar l'avantaggio, e però cosi speriamo che Dio benedirà « il suo disegno, *avendo permesso che quei di Bearne non le abbiano data quella sod-* « *disfazione che s'era promessa, per farle risultar di ciò maggior gloria, aggiungendo* « *questa vittoria all' altre che ha conseguite colle sue armi.* » — [1] Voyez la note précédente. — [2] Bassompierre, *ibid.* p. 210. — [3] *Mercure françois*, *ibid.* p. 349 : « Il « (le roi) partit le lendemain, 10 octobre, et, traversant les déserts des Landes, fut « coucher à Cazenoue (*sic.* Ce nom n'est sur aucune carte. Un écrit du temps, *Rela-* « *tion du voyage de Sa Majesté en Béarn et Navarrois*, etc. Lyon, 1820, in-12, dit : « Cajenoue, qui est dans les Landes, pais qui tient du désert.), de là passa à Roc- « quehor (certainement Roquefort), aussi très-fâcheux et mauvais logement, d'où il « se rendit le 13 à Grenade. »

Fragmenta historicorum græcorum, edidit Car. Mullerus, Parisiis, 1841-1851. — Ctesiæ Cnidii et chronographorum Castoris, Eratosthenis, etc. fragmenta dissertatione et notis illustrata a Car. Müllero (à la suite de l'édition d'Hérodote, par G. Dindorf), *Parisiis, 1844. — Scriptorum de rebus Alexandri Magni fragmenta collegit, pseudo-Callisthenis historiam fabulosam ex tribus codicibus nunc primum edidit, Itinerarium Alexandri et indices adjecit Car. Müllerus* (à la suite de l'édition d'Arrien, par F. Dübner), *Parisiis, 1846. — Diogenis Laertii de clarorum philosophorum vitis, etc. libri X; ex italicis codicibus nunc primum excussis recensuit G. Cobet. Accedunt Olympiodori, Ammonii, Jamblichi, Porphyrii et aliorum, vitæ Platonis, Aristotelis, Pythagoræ, Ant. Westermanno, et Marini vita Procli, J. F. Boissonadio, edentibus, Parisiis, 1850.* Sept volumes in-8°, faisant partie de la *Bibliothèque grecque-latine* de Firmin Didot. — *Histoire du Roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine, par A. Chassang, maître des conférences à l'École normale supérieure, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1862, in-8°, chez Didier. — *Le merveilleux dans l'antiquité. Apollonius de Tyane, sa vie, ses voyages, ses prodiges, par Philostrate, et ses Lettres, ouvrages traduits du grec avec introduction, notes et éclaircissements, par A. Chassang.* Paris, 1862, in-8°, chez Didier.

PREMIER ARTICLE.

En essayant d'achever dans ce journal l'examen, commencé par M. Hase[1], de la publication laborieuse et si méritoire de M. Müller, je dois, avant tout, assurer à cet éminent éditeur le bénéfice des éloges que déjà ont obtenus, de la part d'un juge si autorisé, les tomes II et III des *Fragmenta historicorum græcorum;* puis je me permettrai de reprendre librement et dans leur ensemble les principales questions de critique que soulève cette publication importante, rapprochée des autres volumes qui en forment le complément naturel.

[1] Voir le *Journal des Savants* de 1849, p. 385 et suivantes, de 1851, p. 183 et suiv. 321 et suiv.

Nous possédons les trois grands historiens classiques de la Grèce, Hérodote, Thucydide et Xénophon, et après eux quelques ouvrages encore très-estimables de leurs successeurs. Mais la littérature historique, chez les Grecs, fut si riche et si variée, que les philologues ont, de bonne heure, senti le besoin de recueillir les fragments et d'apprécier le talent de maint historien aujourd'hui perdu, et dont cependant les écrits jouirent, dans l'antiquité, d'une grande réputation. C'est à cette pensée de justice et de bon goût que nous devons, entre autres travaux, les Mémoires sur Charon de Lampsaque, Hécatée de Milet, Théophane et Juba le jeune, par l'abbé Sevin; mémoires qu'on lit encore avec plaisir et profit dans le *Recueil de l'Académie des belles-lettres*. Les mémorables discussions qui s'ouvrirent alors dans la même Académie sur l'histoire primitive de Rome, les pénétrantes analyses de Fréret, rendirent plus sensible encore le besoin de chercher et d'apprécier les sources diverses de la tradition. La fin du siècle dernier et le commencement du XIX^e ont vu s'accélérer ce mouvement de recherches, en particulier sous l'influence des Heyne[1], des Creuzer[2] et des Heeren[3]; et ainsi se sont multipliées les dissertations où, recueillis avec un soin chaque jour plus scrupuleux, classés et appréciés par une critique attentive, les biographies et les fragments d'une foule d'historiens reprenaient leur juste place dans l'historiographie grecque, et permettaient d'en suivre le progrès et la décadence pendant une période d'environ dix siècles[4]. Si on veut apprécier ce qui manqua longtemps à la critique et ce qu'elle a récemment acquis pour se diriger dans ces études, on peut comparer le livre de Vossius *De historicis græcis et latinis*[5] et le *Jugement* de La Mothe Le Vayer *sur les anciens et principaux historiens grecs et latins*[6], avec les récents ouvrages de F. Creuzer[7] et d'Ulrici[8] sur le même sujet; ou bien, à un point de vue plus spécial, l'*Examen des historiens d'Alexandre le Grand*, par M. de Sainte-Croix[9], avec les travaux

[1] Tome XIV des Mémoires de la Société de Göttingue : *Historiæ scribendæ apud Græcos primordia; de fontibus et auctoribus Historiarum Diodori*, en tête de l'édition bipontine de 1793-1807. — [2] *De fontibus et auctoritate Vitarum parallelarum Plutarchi*, Gottingæ, 1820; *De fontibus Geographicorum Strabonis*, Gottingæ, 1823. — [3] *Die historische Kunst der Griechen*, Leipzig, 1803; *Hecatæi milesii historica, itemque Charonis et Xanthi omnia*, Lipsiæ, 1806. — [4] M. C. Müller a soigneusement indiqué, dans chacune de ses notices, les travaux de ses devanciers, partout où il a eu des devanciers. — [5] Leyde, 1623. M. A. Westermann a donné à Leipzig, en 1838, une édition singulièrement accrue et améliorée du livre de *Historicis græcis*. — [6] Paris, 1646, in-4°, dédié au cardinal Mazarin. — [7] Ouvrage cité plus haut. — [8] *Charakteristik der antiken Historiographie*, Berlin, 1833, in-8°. — [9] *De Ptolemæi Lagidæ vita et commentariorum fragmentis*, Halis Saxonum, 1828; *Alexandri M. historiarum scriptores ætate suppares*, Lipsiæ, 1844.

de M. Geier, qui nous ont aidé à mieux connaître les sources primitives de l'histoire du héros macédonien.

Un surcroît de lumière nous est venu encore par la publication de textes nouveaux ou jusqu'ici négligés : nouveaux, comme les citations d'anciens auteurs que nous a rendues la version arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe, ou comme les nombreux extraits, provenant de la compilation de Constantin Porphyrogénète, qu'a publiés l'illustre Angelo Maï [1]; négligés, comme le roman grec du faux Callisthène [2], œuvre assurément médiocre, mais d'un grand intérêt pour ceux qui veulent suivre, à travers les siècles, l'envahissement de l'histoire par la légende.

Mais tous ces textes devaient gagner beaucoup à être réunis en une seule collection; et, si un tel travail était heureusement facilité par de nombreuses monographies, il restait beaucoup à faire pour ramener à l'unité tant d'éléments jusqu'ici épars dans une foule de livres. Le rapprochement même de tous ces matériaux devait laisser voir bien des lacunes qu'il fallait remplir; des doubles emplois qu'il fallait éviter, autant que cela est possible; enfin, des difficultés d'attribution qu'il fallait résoudre par la comparaison et la discussion scrupuleuse des témoignages.

Ces observations suffisent pour montrer tout ce qu'avait de méritoire la tâche entreprise par MM. Charles et Théodore Müller, continuée et menée à bonne fin par le premier de ces deux philologues, sous l'impulsion libérale de M. Ambr. Firmin Didot. Au début, il est vrai, le plan de cette vaste collection fut un peu indécis, comme il paraît par les titres seuls des deux premiers volumes. Un premier volume comprit les principaux *logographes*, historiens de la plus ancienne école, les annalistes de la Sicile, les deux grands écrivains Éphore et Théopompe, et les annalistes spéciaux d'Athènes ou écrivains d'*Atthides*, la *Bibliothèque* de l'Athénien Apollodore, avec tous les fragments des ouvrages perdus de ce fécond polygraphe, même de ceux qui n'avaient pas un caractère spécialement historique. Puis les fragments de Ctésias, ainsi que ceux des ouvrages chronologiques de Castor et d'Ératosthène, furent joints à l'édition d'Hérodote, publiée en 1844, d'après la recension de M. G. Dindorf; les fragments des historiens d'Alexandre le Grand furent

[1] *Scriptorum veterum nova collectio*, t. II, Rome, 1827, in-4°. — [2] M. Berger de Xivrey : 1° dans ses *Traditions tératologiques*, Paris, 1836, p. 350 et suiv. 2° dans son savant mémoire inséré au tome XIII des *Notices et extraits des manuscrits*. Cf. la préface de M. C. Müller, en tête de son édition du pseudo-Callisthène, à la suite de l'*Anabase* d'Arrien (Bibl. Didot), 1846.

joints, en 1846, à l'*Anabase* d'Arrien, avec le faux Callisthène et l'*Itinerarium Alexandri Magni*, qui en était l'appendice naturel. La grande inscription grecque connue sous le titre de *Chronique de Paros* et la célèbre *inscription de Rosette*, reproduites à la fin du premier volume, en 1841, l'une avec un commentaire en latin de M. C. Müller, l'autre avec un commentaire en français, de M. Letronne, semblaient indiquer l'intention de faire entrer dans la collection les principaux textes épigraphiques intéressants pour l'histoire. Mais évidemment, quelque séduisant que fût l'exemple du Macédonien Cratérus, compris parmi les historiographes pour avoir formé jadis une collection de *Décrets* copiés d'après les marbres officiels des cités grecques [1], nos éditeurs modernes, en suivant cet exemple, se seraient engagés dans une voie où il leur était difficile de ne pas empiéter sur d'autres domaines. Ils se sont arrêtés à temps devant cette séduction, qui n'était pas sans péril, se réservant de citer à l'occasion, dans les notes, quelques textes épigraphiques d'une utilité particulière, surtout pour la chronologie [2].

Dès le second volume, fixant sa méthode avec plus de précision, M. Müller résolut de classer en neuf sections et selon l'ordre chronologique, jusqu'au temps de Constantin, les sept cents auteurs dont il lui restait à s'occuper, et, sur ce nombre, il garda pour une dernière classe, où il suivrait l'ordre alphabétique, les cinq cents auteurs, ou environ, dont il renonçait à déterminer la date. Mais, arrivé au quatrième volume, l'éditeur, M. A. F. Didot, eut l'ambition généreuse d'y comprendre les historiens qui ont vécu jusqu'au temps où Constantin Porphyrogénète fit faire le célèbre recueil d'*Extraits*, cause indirecte de tant de pertes dont ils nous consolent imparfaitement aujourd'hui [3].

Dans ce cadre, ainsi agrandi, on voulut insérer les précieux fragments de la *Chronique* de Jean d'Antioche, fragments accrus naguère de plu-

[1] *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 617 : Ψηφίσματα ou Ψηφισμάτων συναγωγή. C'était aussi ce goût pour les textes recueillis sur les *stèles* ou monuments en marbre, qui avait fait donner le surnom de στηλοκόπας ou *gratteur de stèles* au célèbre Polémon *le Périégète*; voyez *ibid.* t. III, p. 108, et comparez notre mémoire sur ce même Polémon, dans la *Revue archéologique* de 1836, mémoire que M. Müller paraît n'avoir pas connu. — [2] Voir, par exemple, la curieuse inscription d'Halicarnasse relevée dans les *Addenda* au premier volume, t. IV, p. 645, inscription dont on peut rapprocher, pour les calculs de la chronologie primitive, les n°s 1273, 1340, 1349, 1353, 1355 et 1374 du *Corpus inscriptionum græcarum*. Sur l'autorité, toujours suspecte, de ces sortes de documents, consulter les judicieuses observations de M. A. Boeckh, t. I, p. 63 du même recueil. — [3] Sur le plan général de cette compilation, dont il ne reste que des débris, voir Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. VIII, p. 7, éd. Harles.

sieurs pages que publiait M. Cramer dans ses *Anecdota parisina*, accrus et corrigés encore avec le secours d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Müller. La collection, enfin achevée, n'offre donc pas un caractère de parfait ensemble. Beaucoup d'auteurs n'y ont pas le rang que leur assigne la date de leurs écrits[1]; mais, du moins, d'excellentes tables nous aident à rétablir l'ordre dans ces volumes, et y rendent les recherches faciles : table des noms d'auteurs, double table des titres d'ouvrages, par ordre de matière et par ordre alphabétique, table générale et alphabétique des matières. Peut-on demander davantage à un recueil dont le principal objet est évidemment de fournir à l'étude de l'histoire ancienne des matériaux bien élaborés?

Quelques omissions et quelques erreurs y peuvent être encore signalées, malgré toute la diligence dont M. Müller a fait preuve, et après les *Addenda et Corrigenda* qui occupent quarante-huit pages du tome IV.

Ainsi, après avoir compris dans le premier volume tout ce qui nous reste d'Apollodore, je m'étonne que l'on n'ait pas trouvé place dans le second pour tous les fragments d'Ératosthène qui ne figurent pas avec ceux de Castor le chronographe, à la suite de l'Hérodote. A part quelques pages d'un intérêt purement mathématique, les *Eratosthenica*, c'est-à-dire le recueil des fragments d'Ératosthène, par M. Bernhardy[2], n'offrent rien qui n'appartienne à la géographie ou à l'histoire. Même quand il écrivit en vers, Ératosthène ne fut jamais qu'un érudit. Son *Hermès*, dont la pensée se retrouve, à vingt siècles de distance, dans une admirable ébauche de notre André Chénier, n'était au fond qu'un poëme sur les inventions, une sorte de remaniement en vers de quelque traité tel que celui d'Éphore Περὶ Εὑρημάτων. L'auteur y développait la légende de Mercure considéré comme le dieu inventeur par excellence, et, en particulier, comme l'inventeur de l'astronomie, ce qui le conduisait à exposer cette science avec le cortége de fables dont l'imagination l'avait embellie[3]. Ératosthène et Apollodore sont donc des savants de

[1] Par exemple, les *logographes*, dont une première moitié se trouve dans le tome Ier, l'autre moitié au commencement du tome II. — [2] Berolini, 1822, in-8°; une des rares collections particulières dont, par conséquent, ne dispense pas aujourd'hui la collection générale de M. Müller. — [3] Voir notre *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs* (Paris, 1849), p. 250, en comparant Bernhardy, p. 112, dont nous n'avons pas partagé les doutes sur le sujet de l'*Hermès*. Une autre opinion du même savant sur l'*Érigone* d'Ératosthène est contestée par des raisons considérables dans la dissertation de M. Osann *De Eratosthenis* ERIGONA, *carmine elegiaco*, Gottingæ, 1846, in-8°.

la même école, et tout ce qui reste de leurs écrits mérite, presque au même titre, de figurer parmi les documents de l'érudition grecque.

En tête du second volume, M. Müller a inséré des fragments nouveaux et précieux de Polybe, de Diodore et de Denys d'Halicarnasse, retrouvés dans un manuscrit de l'Escurial; c'est un supplément tardif, mais louable, aux éditions de Polybe et de Diodore que renferme la bibliothèque Firmin Didot, un supplément anticipé à l'édition, qui sera plus tard publiée, des *Antiquités romaines* de Denys. Mais cette richesse inattendue, et un peu hors de place, nous fait songer à des omissions peut-être regrettables. J'aurais aimé, je l'avoue, que l'éditeur s'appropriât, comme un complément utile, les petites biographies d'auteurs grecs recueillies en un volume spécial, par M. A. Westermann, avec un soin qui laisse peu à désirer[1]. La partie de ces notices qui concerne les historiens se trouvait déjà fondue dans le travail de M. Müller; celle qui concerne les philosophes eût convenablement rejoint les morceaux rassemblés à la suite de Diogène Laërce, dans le volume publié en 1850; le reste aurait enrichi la section de l'histoire littéraire dans un recueil où cette science est déjà représentée par tant de fragments d'Aristote, d'Hermippus et autres biographes des artistes et des hommes de lettres.

D'autres omissions ont beaucoup moins d'importance. J'en signalerai cependant quelques-unes, ne fût-ce que pour contribuer, autant que je le puis, au travail d'amélioration progressive dont un si volumineux recueil est toujours susceptible.

Par exemple, je ne retrouve ni dans le tome Ier, ni dans les *Addenda* de M. Müller, un témoignage de Philochorus invoqué par l'auteur d'une ancienne biographie latine d'Aristote[2]. Cette biographie *ex veteri translatione*, est assurément une œuvre misérable, pleine d'erreurs et de contes puérils; néanmoins, le texte auquel je renvoie contient des calculs pré-

[1] Βιογράφοι. *Vitarum scriptores græci minores*, Brunsvigæ, 1845, auquel se joint naturellement le petit volume intitulé : *Vita Æsopi ex vratislaviensi ac partim monacensi et vindobonensi codicibus.* Nunc primum edidit A. Westermann, Brunsvigæ, 1845. Dans le premier volume je n'ai pu relever que trois omissions : 1° la notice en deux lignes de Suidas sur Evhodus, poëte épique du Ier siècle après J. C.; 2° la biographie anonyme d'Apollonius Dyscole, publiée par Sylburg en tête de son édition du traité Περὶ συντάξεως (Francfort, 1590, in-8°), et qui se retrouve dans le manuscrit grec de la Bibliothèque impériale, n° 541 du Supplément; 3° *la Vie d'Aristote, ex veteri translatione,* certainement faite sur le grec et rédigée d'après des documents quelquefois respectables, t. I, p. 55, de l'édition, restée incomplète, d'Aristote, par Buhle. — [2] Comparez avec la note précédente l'Ἀναγραφὴ Ὀλυμπιάδων, édit. de Scheibel (Berlin, 1852, in-4°), pages 95 et 127.

cis, et conformes, sauf correction de quelques fautes de copiste, aux dates fournies par les meilleures biographies d'Aristote. Il méritait donc d'être relevé.

Au tome III, p. 585, Hérode Atticus peut figurer entre Favorinus et l'empereur Adrien, dont il est le contemporain illustre. Suidas, en effet, attribue à ce sophiste une *Éphéméride,* ouvrage qui n'avait certes pas l'intérêt des *Éphémérides royales* d'Alexandre le Grand, rédigées par Eumène et Diodore, mais dont la perte est pourtant à regretter, si l'on y trouvait le détail journalier de cette vie brillante et fastueuse d'un sophiste millionnaire, ami ou rival des plus grands personnages entre ses contemporains. Au moins Suidas affirme que l'*Éphéméride* d'Hérode Atticus était un livre très-instructif, ou très-érudit (*σύγγραμμα πολυμαθές*).

J'aurais voulu voir figurer aussi dans la table des titres d'ouvrages le livre Περὶ τῆς Ἀττάλου παιδείας, par un certain Lysimaque, qui d'ailleurs n'a pas échappé à la diligence de M. Müller (t. III, p. 2 et 334). C'était sans doute, comme le livre de Nicolas de Damas Περὶ ἀγωγῆς Καίσαρος Αὐγούστου, comme le livre jadis attribué à Plutarque Περὶ τῆς ἀγωγῆς Τραϊανοῦ, enfin comme la *Cyropédie* de Xénophon, une de ces biographies où l'histoire disparaissait sous le luxe d'une déclamation louangeuse. Tel était aussi le discours en l'honneur d'Alexandre, εἰς Ἀλέξανδρον, dédié par le rhéteur Amyntianus à l'empereur Marc-Aurèle, et que lisait encore Photius au IXᵉ siècle de notre ère, mais qu'il juge fort sévèrement. Il est probable que bien des œuvres de cette famille encombraient les bibliothèques d'Alexandrie et de Rome; sauf quelques brillantes exceptions, elles attestent, si l'on veut, une maladie de l'esprit humain; mais, à ce titre même, elles méritent de n'être pas oubliées dans un livre dont l'intérêt principal est précisément de nous montrer sous toutes les formes, même les plus dégradées, l'art d'écrire l'histoire chez les Grecs de l'antiquité[1].

Parmi ses scrupuleuses recherches, M. Müller va jusqu'à relever, dans le *Corpus inscriptionum græcarum*[2], un témoignage de l'historien Mæandrius invoqué comme preuve dans une contestation sur les limites du territoire de Samos et de Priène; exemple curieux de l'autorité que les textes de ce genre pouvaient avoir auprès des tribunaux. Cela m'induit à relever dans une autre inscription, du IIᵉ siècle avant l'ère chrétienne, la mention d'un *cycle* des traditions relatives à la Crète, cycle

[1] Voir, sur ce sujet, la dissertation récente, mais sans date, de A. Uppenkamp, *De Origine conscribendæ historiæ litterariæ apud Græcos,* Monasterii, in-8°. — [2] N. 2905, inscription de Priène.

composé par le musicien Ménéclès « d'après les poëtes et les historiens [1]. » Ce souvenir pouvait être rattaché à celui de quelqu'un des nombreux auteurs qui avaient écrit des traités historiques sur la Crète (Κρητικά), ou sur des villes de Crète. Enfin, puisque dans le Recueil figurent tant d'écrivains de date incertaine et quelques auteurs anonymes [2], je ne vois pas pourquoi on n'y ferait pas rentrer un jour certains fragments historiques épars, sans nom d'auteur, dans Suidas, et peut-être dans d'autres lexicographes. Tel de ces fragments porte un cachet qui lui a valu la confiance des plus sévères critiques. Je citerai pour exemple la notice conservée par Suidas, au mot Ἀπογραφή, sur le célèbre recensement du monde que fit exécuter l'empereur Auguste, et auquel se rattache, avec la naissance même de Jésus-Christ, la date initiale de notre ère. Tillemont [3] et maint autre grave écrivain n'ont pas hésité à s'appuyer sur l'autorité, même anonyme, de ce témoignage [4]. Qui sait, d'ailleurs, si, lorsque de pareils débris seront rassemblés, il ne sortira pas de leur rapprochement même quelque lumière qui permettra d'en deviner l'attribution?

La critique verbale n'a pas dit non plus son dernier mot sur les innombrables textes qu'a réunis M. Müller. M. Hase a fait voir combien de fois ce savant philologue avait heureusement restitué des mots, des phrases entières dans des textes corrompus. Mais, malgré ses efforts, M. Müller n'a pu toujours avoir sous la main les secours sans lesquels la critique est réduite à des conjectures trop aventureuses, et il lui a fallu s'abstenir par prudence en plusieurs endroits difficiles. Ainsi une bonne partie des fragments de Timée sont dus à Polybe, surtout au XII[e] livre de ses *Histoires*, où il cite fréquemment Timée et le juge avec une sévérité quelquefois excessive. Le XII[e] livre de Polybe s'est enrichi de fragments nombreux dus à un palimpseste du Vatican, où M. Angelo Maï a puisé tant de morceaux, jusque-là inédits, d'autres historiens classiques. Or toute la partie de ce palimpseste soumise, en 1845, à une révision très-attentive par M. Heyse [5] lui a fourni, sur beaucoup de

[1] *Corpus inscr. græc.* n. 3056; et Le Bas, *Voyage archéologique, Inscr.* V, n. 82 : Affaire de l'asile de Téos, Lettre des habitants de Priansos aux Téiens. Le Ménéclès dont il est ici question est distinct de ceux que mentionne M. Müller, tome IV, p. 448. — [2] Tome III, p. 647, 649, 653, 654; IV, p. 191. — [3] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* tome I, p. 417. — [4] Voir les auteurs cités, au sujet de ce recensement, dans notre *Examen critique des Historiens anciens d'Auguste*, ch. I, sect. II. — [5] *Polybii Historiarum excerpta gnomica in palimpsesto vaticano LXXIII Aug. Maii curis resignato retractavit* Th. Heyse (Berolini, 1846, in-4°); travail dont l'exactitude, poussée jusqu'à une pénétration ingénieuse, est louée sans réserve par un juge, à ce qu'il semble, bien compétent en ces matières, M. Van Herwerden (*Spicilegium*

passages, des corrections importantes, que M. Müller paraît n'avoir point connues quand il a rédigé ses *Addenda* pour le premier volume de son Recueil, où se trouvent les fragments de Timée[1]. En général, toutes ces pages de la compilation de Constantin Porphyrogénète, publiées d'après un manuscrit unique, qui est souvent un palimpseste, ne peuvent guère arriver à une juste correction par le travail d'un premier éditeur; il faut que des yeux exercés repassent plusieurs fois sur des textes aussi maltraités par les copistes, et encore y reste-t-il toujours des parties à peu près désespérées. M. Müller en a fait l'expérience pour les pages inédites de Nicolas de Damas. M. E. Miller, l'habile helléniste et paléographe, avait, le premier, reconnu ces précieuses pages dans un manuscrit de l'Escurial, et il les avait signalées au monde savant[2]. Une chance malheureuse le priva de l'honneur de les publier. M. Müller, à qui revint cet honneur, a déjà beaucoup amélioré les textes nouveaux de Nicolas pour les insérer au tome III de son Recueil. Puis M. F. Dübner, dont la main si sûre marque sa trace dans presque tous les volumes de la *Bibliothèque grecque* Firmin Didot, a rétabli heureusement plusieurs passages qui résistaient aux efforts de M. Müller. Puis est venu un Grec, des plus fins connaisseurs en sa propre langue, qui, reproduisant une partie de ces mêmes pages, les a utilement corrigées sur plusieurs points[3]; M. Piccolos n'est déjà plus le dernier qui ait mis la main à l'œuvre de restauration[4], et l'œuvre, pourtant, laisse encore à désirer. Tel est le sort des travaux de ce genre, où il faut toujours garder la meilleure part d'estime pour l'auteur du premier déchiffrement et de la

Vaticanum continens novas lectiones in historicorum græcorum excerpta quæ primus edidit Ang. Maius, Lugduni Bat. 1860, p. IX). — [1] On peut comparer, pour preuve, le fragment 55[e] de Timée, dans le tome I[er] des *Fragmenta,* avec le nouveau texte de M. Heyse, p. 52. — [2] *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial* (1848, in-4°), p. 461. Cf. le témoignage de M. Hase dans le *Journal des Savants* de 1849, p. 399. Il est regrettable que M. C. Müller n'ait accordé qu'une mention rapide et tardive aux droits de priorité de M. E. Miller (vol. IV, p. 661-662, *in Addendis*). Au reste, M. Müller paraît avoir été lui-même devancé de quelques mois, en Allemagne, par une publication, incomplète, il est vrai, et imparfaite, de M. Feder (Darmstadt, 1848). — [3] Voir tome IV, p. 650. *Nicolas de Damas, Vie de César, fragment récemment découvert, nouvelle édition,* par N. Piccolos, *accompagnée d'une traduction française,* par M. A. D. *et suivie d'observations sur tous les fragments du même auteur.* Paris, 1850, in 8°. Cf. sur ce double travail, le jugement de M. Hase dans le *Journal des Savants,* 1851, p. 329. — [4] Voir le *Journal général de l'instruction publique* du 16 novembre 1850, où j'ai proposé quelques rectifications au texte qui se lit tome III, p. 441-442 des *Fragmenta,* et p. 28 de la réimpression de M. Piccolos, rectifications dont M. Müller n'a pas fait usage dans ses *Addenda,* p. 667.

première édition, quand il a livré au public un texte généralement correct et intelligible; et c'est assurément un mérite qu'on ne saurait, sans injustice, dénier à M. Müller.

La section dernière du Recueil, qui contient les auteurs de date incertaine, fournirait à elle seule la matière de bien des observations. D'abord c'est par excès de scrupule que l'éditeur a préféré uniformément l'ordre alphabétique pour des écrivains qu'il n'était pas toujours impossible de ranger d'après un ordre de succession très-vraisemblable. Par exemple, Apollodore dit l'Artémite et Lucillus le Tarrhéen paraissent assez clairement, à en juger par les auteurs qui les citent, appartenir au I^er^ siècle avant l'ère chrétienne. Je ne reprocherais point, en pareil cas, à un éditeur de ne point trancher des questions où il reste encore de l'incertitude. Il semble seulement que, soit en tête de l'article consacré aux écrivains comme Apollodore et Lucillus, soit, et plutôt encore, dans la table alphabétique des noms d'auteurs, un signe particulier pourrait distinguer ceux dont l'époque n'est pas tout à fait incertaine.

A un autre point de vue, M. Müller fait bien, je crois, de comprendre dans sa liste les historiens dont l'existence même est douteuse. Tels sont ceux qui ne sont cités que par l'étrange et mystérieux auteur des Histoires parallèles et du Traité des fleuves, transmis jusqu'à nous sous le nom de Plutarque. Quelques-uns, comme Critolaüs, nous sont connus par d'autres témoignages de l'antiquité, qui nous rassurent un peu à leur égard; les autres, comme Chrysermus, ne le sont que par les citations du faux Plutarque, citations bien suspectes de méprise ou de fraude. C'est un problème qui exerce depuis longtemps la sagacité des critiques que l'origine d'aussi bizarres compilations. Déjà, en 1724, dans un fort bon mémoire académique, l'abbé Sallier [1] démontrait la futilité du prétendu Plutarque et de l'érudition qu'il affecte dans ses Parallèles de l'histoire grecque et de l'histoire romaine. Tout récemment un philologue d'outre-Rhin étendait la même démonstration au Traité des fleuves, originaire, sans doute, du même atelier de falsification [2]. C'est aussi dans cette classe d'apocryphes que se range le petit traité *De Orthographia*, mis par un faussaire sous le nom d'Apulée [3]. Mais

[1] *Second discours sur la certitude de l'histoire des quatre premiers siècles de Rome, ou réflexions générales sur un traité qui se trouve parmi les œuvres de Plutarque sous ce titre :* PARALLÈLLE DES FAITS GRECS ET ROMAINS, tome VI des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres.* — [2] *Plutarchi libellus de fluviis.* Recensuit et notis instruxit Rud. Hercher. Lipsiæ, 1851, in-8°. — [3] *L. Cæcilii Apuleii Minutiani de Orthographia fragmenta,* edidit et animadversionibus auxit F. Osann, Darmstadii, 1826, volume

il reste à savoir sur quels lecteurs pouvaient compter les auteurs de pareilles fraudes. On comprend encore que l'intérêt demi-romanesque des récits rassemblés dans les Parallèles du faux Plutarque séduisent des amateurs de romans. Les sèches énumérations de merveilles et les petits contes qui défrayent le Livre des fleuves sont déjà une lecture beaucoup moins amusante; et, quant aux exemples mensongers dont le faux Apulée a farci son Manuel d'orthographe latine, on se demande qui pouvait s'y plaire ou en profiter. Au reste, et pour nous borner aux Grecs, qui seuls doivent nous occuper ici, nous nous étonnerons moins devant des compositions d'un caractère si étrange, si nous songeons qu'il y a peut-être méprise sur le sens attribué à beaucoup des titres que cite le faussaire. Rien n'est plus trompeur, en effet, que ces titres formés d'un ethnique au pluriel neutre: *Bœotica*, *Persica*, *Corinthiaca*, etc. Ils peuvent assurément désigner des histoires locales, des livres comme les Ὧροι ou Annales, dont il existait chez les Grecs un assez grand nombre [1]; mais ils peuvent aussi désigner des poëmes sur les traditions fabuleuses d'une ville, comme les Ναυπάκτια ἔπη, dont l'auteur était déjà incertain dans l'antiquité [2], et les Κορινθιακά d'Eumélus, et autres écrits dont nous aurions un résumé dans l'ouvrage, aujourd'hui perdu, d'un certain Antiochus, intitulé : Τὰ κατὰ πόλιν μυθικά [3]. Sous un titre différent, la Περσηΐς d'Agathonymus n'était probablement qu'un poëme. L'ethnique au pluriel neutre désigne aussi des romans, c'est-à-dire des œuvres de pure invention, qui n'ont pas même l'autorité des anciennes fables ou des traditions plus ou moins embellies par l'imagination populaire : tels sont les Βαβυλωνιακά de Jamblique, les Αἰθιοπικά d'Héliodore, etc. Bien des ouvrages ainsi désignés, et connus par des fragments trop rares et trop insignifiants pour nous permettre d'en définir le caractère, pouvaient donc n'être que des romans ou des recueils de fables; c'est précisément la conjecture qui s'est offerte à l'esprit d'un critique au sujet des Συβαριτικά de Clitonyme, cités dans les Parallèles du faux Plutarque [4]. A titre de romans surtout, ils devraient être exclus du livre de M. Müller; mais, en attendant que la lumière se répande sur ces questions obscures, le savant éditeur a fait sagement d'enregistrer même des documents que la critique rangera un jour dans une autre catégorie. Une considération assez grave l'y devait décider. Des auteurs très-

dont il faut rapprocher la dissertation de M. Madvig, *Opuscula academica* (Havniæ, 1834, in-8°), p. 1-29. — [1] Voyez l'Index de M. Müller, tome IV, page 698. — [2] Pausanias, X, 38, § 6. — [3] Müller, *Fragmenta*, etc. tome IV, p. 306. — [4] *Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine*, par A. Chassang, Paris, 1863, in-8°, p. 393, note 1.

sérieux, dans l'antiquité, formèrent, sous le titre de Παράδοξα, Παράδοξοι ἱστορίαι, Θαυμάσια ἀκούσματα[1], des recueils d'anecdotes géographiques, romanesques et autres, qu'ils n'avaient pas la prétention de donner pour véritables : c'étaient des livres de pur amusement, de récréation littéraire, si je puis dire ainsi, qui ne faisaient point autorité, mais qui pouvaient contenir, comme le prouvent les opuscules de ce genre parvenus jusqu'à nous, quelques pages dignes de l'histoire, quelques singularités recueillies d'abord, un peu au hasard, de la bouche des voyageurs, mais destinées un jour à figurer, sur bonne preuve, dans les livres d'histoire et de géographie. Celui qui rassemble, en 1850, les débris de l'historiographie ancienne, n'a pas le droit de marquer une distinction trop rigoureuse entre ces sortes d'écrits et les écrits proprement historiques. La critique, on le sait, s'éveilla de bonne heure, chez les anciens, sur ce mélange de la fable et de la vérité dans des livres où la vérité devrait seule avoir place : de là ces écrits sur les Mensonges de l'histoire ou sur l'Histoire mensongère, comme on en trouve un cité sous le nom d'Apollonide ou d'Apollonius[2]. Mais nous sommes aujourd'hui moins bien armés qu'on ne l'était alors pour de tels débats.

Au reste, ces questions relatives à la critique historique chez les Grecs méritent d'être examinées spécialement et dans leur ensemble. Je les réserve donc pour un second article, où je me propose d'étudier, toujours en m'appuyant sur la belle collection de M. Müller et sur les volumes qui s'y rattachent, quelles furent les principales variétés de l'histoire chez les Grecs, ses rapports avec la fable, avec la légende, avec le roman. Ce me sera aussi une occasion naturelle d'apprécier l'excellent livre de M. Chassang sur l'histoire du roman, auquel je me suis ci-dessus accidentellement référé.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voyez les Παραδοξογράφοι, *Scriptores rerum mirabilium græci*. Ed. A. Westermann, Brunsvigæ, 1839, in-8°, dont M. E. Miller a rendu compte dans le *Journal des Savants* de cette même année. — [2] Plutôt Apollonide qu'Apollonius. En tout cas, un tel livre ne figure pas naturellement dans la liste des écrits d'Apollonius Dyscole le grammairien, où je l'ai jadis maintenu sans discussion. (*Apollonius Dyscole,* Paris, 1855, in-8°, p. 12. Cf. Müller, *Fragmenta,* etc. tome IV, p. 312.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Jomard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 23 septembre.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le comte de Gasparin, membre de l'Académie des sciences, est mort le 7 septembre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. Paris, imprimerie et librairie administrative de Paul Dupont, 1862, in-4° (deux volumes). — Voici le commencement d'exécution de la plus vaste et d'une des plus utiles entreprises qui aient été conçues dans l'intérêt des études historiques. Les archives départementales, formées en 1790 dans les chefs-lieux des préfectures actuelles par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères et châteaux, constituent un précieux ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre

à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. On y trouve, avec les matériaux de l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tout genre pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières. Depuis plus de trente ans, mais surtout depuis 1838, de grands travaux ont été faits pour la mise en ordre et le classement des archives départementales; mais on n'en connaissait le résultat que par la publication insuffisante d'un tableau général, donnant, pour chaque dépôt d'archives, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches. Dans ce but, le ministre de l'intérieur prescrivit, en 1853, une méthode d'inventaire sommaire donnant l'analyse de chacun des articles (liasses, volumes ou cartons) dont les archives sont composées. L'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, la partie de ces inventaires qui comprend les archives civiles était terminée. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication.

Il s'agit d'une œuvre immense, puisque l'ensemble de ces inventaires, pour les archives civiles seulement, formera plusieurs centaines de volumes in-4°. Avec l'aide des conseils généraux, qui, pour la plupart, ont voté les fonds nécessaires, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et, tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une part à la publicité, elle constituera, dans chaque département, un centre de recherches d'autant plus faciles, qu'il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'ouvrage. En mettant sous les yeux de l'Empereur les deux premiers volumes de cette importante publication, M. le ministre de l'intérieur a adressé à Sa Majesté un rapport, inséré au *Moniteur* du 21 août dernier, et auquel nous avons emprunté la plupart des indications qui précèdent. Ces deux volumes, formés de la réunion provisoire de fascicules portant une pagination séparée, concernent 54 préfectures, renferment 1683 pages de texte, et présentent l'analyse de 1200 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII^e siècle. Les départements qui ont fourni à ces deux premiers volumes les documents les plus nombreux sont les suivants : la Côte-d'Or, le Nord, le Rhône, la Gironde, le Bas-Rhin, les Basses-Pyrénées, l'Aube, Maine-et-Loire, le Doubs et l'Aisne.

Mémoire de littérature ancienne, par Émile Egger, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, librairie de A. Durand, 1862, 1 vol. in-8° de XXIII-520 pages. — Dans ce volume, qui s'ouvre par une *Notice sur M. Boissonade* et que termine un *Souvenir du baron d'Eckstein,* alors récemment enlevé aux lettres savantes, M. Egger a réuni, au nombre de vingt et un, des morceaux de critique de grande valeur. Ils sont le fruit de son active et féconde coopération, dans une assez longue suite d'années déjà, à l'enseignement de la Faculté des lettres de Paris et de l'École normale supérieure, aux travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui l'a compté parmi ses lauréats les plus distingués avant de l'admettre parmi ses membres; enfin à la rédaction de nos principaux recueils littéraires. Des publications partielles les avaient déjà fait connaître et apprécier; on n'en accueillera qu'avec plus de faveur le volume qui les rassemble, les coordonne, et ajoute au mérite particulier de chacun l'intérêt d'un vaste ensemble. Disposés en effet selon l'ordre non de leurs dates, mais de leurs

sujets, ils se rattachent tous, plus ou moins directement, à l'histoire de la littérature grecque, dont ils font suivre les destinées depuis ses premières origines jusqu'au temps de sa décadence, s'arrêtant, chemin faisant, à l'étude, heureusement renouvelée par de savants et curieux détails et par une exposition élégante, de quelques genres, de quelques écrivains d'élite, ainsi que de leurs rapports avec la littérature des Romains et celle des peuples modernes. Ce qui complète l'unité du volume et en fait un véritable livre, ce sont de judicieuses considérations, par lesquelles l'auteur s'applique constamment à défendre contre d'injustes préventions, et à recommander, ce que recommanderait seule sa pratique, l'utile alliance d'une solide et discrète érudition avec les appréciations et les aperçus de la critique littéraire.

Ka mooolelo Hawaii, Histoire de l'archipel havaïien (Iles Sandwich), texte et traduction par Jules Rémy. Paris, 1862, in-8°, LXXV-254 pages. — Quelques indigènes des îles Sandwich, instruits par des missionnaires américains, essayèrent, il y a vingt-cinq ans, d'écrire une partie de leur histoire nationale en leur propre langue. Imprimé en 1838 à Lahainaluna, ce livre est devenu fort rare et presque introuvable. On en avait traduit quelques fragments en anglais. M. Jules Rémy a reproduit le texte, et il y a joint une traduction complète; c'est un vrai service rendu à la philologie et à l'histoire. Ce n'est pas sans doute une langue fort importante que la langue havaiienne, et ces pauvres peuplades n'ont pas à raconter des événements bien curieux; mais l'idiome des îles Sandwich, avec un alphabet qui n'a que douze lettres, et avec tous ses mots terminés par une voyelle, vaut bien la peine qu'on l'étudie, et il tient une place spéciale dans le domaine des langues, encore bien ignorées, de l'Amérique et de la Polynésie. Quant aux traditions locales rapportées dans l'ouvrage, elles ne manquent pas d'un certain intérêt, et elles jettent quelque jour sur l'origine de ces peuples. M. Jules Rémy, qui a vécu assez longtemps parmi eux, nous en a fait connaître les mœurs dans une introduction qui, à bien des égards, mérite d'être lue, et qui expose l'état physique, social et politique du pays.

Du spiritualisme rationnel..... par G. H. Love, ingénieur. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Didier, 1862, in-8° de VII-443 pages. — Établir, par l'étude d'un certain ordre de phénomènes physiques, « la notion d'un *spiritualisme supérieur*, dans « lequel s'absorbent les deux conceptions incomplètes du matérialisme et du spiritua- « lisme purs, » tel est le but que s'est proposé M. G. Love, déjà connu par son *Essai sur l'identité des fluides impondérables* (1861), contenant en germe les théories psychologiques qu'il développe aujourd'hui dans un ouvrage spécial. La première partie de ce nouveau livre s'ouvre par des considérations générales sur les procédés suivis aujourd'hui pour arriver à la connaissance scientifique. Ces considérations fournissent à l'auteur l'occasion de discuter la valeur attribuée aux mots *théorie, induction, analogie, intuition, instinct, phénomènes naturels* et *surnaturels*, et d'en proposer de nouvelles définitions. Il examine ensuite avec détail plusieurs faits de visions, de somnambulisme, de prévisions réalisées, etc. et il en conclut le triple fait « de l'exis- « tence de l'âme, de sa préexistence et de sa vie future sous un nombre infini d'évo- « lutions et de formes nouvelles. » La seconde partie de l'ouvrage est consacrée principalement à établir que, dans l'état actuel de nos connaissances, il vaut mieux recourir exclusivement à l'observation par les sens et aux modes de raisonner qui s'y appliquent. « C'est, dit l'auteur, parce que l'homme s'est trop abandonné à l'in- « tuition et à la méthode spéculative, qu'il s'est égaré fréquemment. » M. Love donne un aperçu de l'origine des sciences et passe en revue les méthodes dont l'usage a

prévalu à différentes époques. Il discute en détail plusieurs questions de mécanique et d'acoustique, déclare fausses la plupart des théories reçues, et s'attache notamment à démontrer que l'électricité est l'agent qui produit et transmet le son. La conclusion de cette seconde partie est que « la méthode expérimentale montre la « possibilité et la nécessité de la conciliation du matérialisme et du spiritualisme. » Nous ne voulions pas omettre de signaler cet ouvrage; mais il est bien entendu que nous n'entendons nullement le juger ici.

Guichardin historien et homme d'État italien, au XVIe siècle; étude sur sa vie et sur ses œuvres, accompagnée de documents inédits, par Eugène Benoist, ancien élève de l'École normale, professeur au lycée de Marseille. Imprimerie de Barile, à Marseille, librairie de Durand, à Paris, in-8° de IV-436 pages. — Guichardin est surtout célèbre comme historien; mais il a pris part aux luttes de son temps; il a été l'un des principaux hommes d'État qui ont contribué à régler, au XVIe siècle, la situation de l'Italie, et particulièrement celle de Florence. Ses écrits politiques sont placés, par de bons juges, à côté de ceux de Machiavel. Dans son remarquable travail, M. Benoist apprécie avec sagacité l'homme et l'écrivain, et cette étude lui donne occasion de traiter, à un point de vue nouveau, quelques points de l'histoire de Florence au XVIe siècle. Les documents inédits, réunis à la fin du volume, montrent, à l'occasion d'événements considérables, la manière d'écrire et de penser de l'historien florentin aux diverses époques de sa carrière.

Les Monuments de l'histoire de France; catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire de la France et des Français, par M. Hennin. Tome VIIe. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Delion, 1862, in-8° de 399 pages. — Ce nouveau volume de l'important ouvrage de M. Hennin comprend l'indication des monuments des règnes de Charles VIII et de Louis XII (1483-1515). Nous reviendrons sur l'ensemble de cette publication lorsqu'elle sera terminée.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1862.

Ennianæ poesis reliquiæ. Recensuit *Johannes Vahlen*, Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1854, in-8° de 238 pages.

PREMIER ARTICLE.

Dans une suite d'articles[1] sur Névius, sur les plus récents éditeurs et interprètes de ce poëte, j'ai été quelquefois amené à parler aussi d'Ennius et du dernier recueil de ses fragments. Je n'avais pas négligé, lorsque parut le remarquable travail de M. Vahlen, d'en entretenir les lecteurs du Journal des Savants[2]; mais, distrait par d'autres soins, j'avais dû, à mon grand regret, interrompre l'examen que j'en avais commencé. On me permettra d'y revenir, quoique tardivement. Il y a des sujets que ne vieillit pas l'intervalle de quelques années. Telles sont ces restaurations où une critique savante fait revivre les monuments perdus de l'antiquité, tant que de plus habiles ou de plus heureuses ne les ont point remplacées. Or il en est, et il en sera longtemps ainsi, probablement, de celle que nous devons à M. Vahlen.

Le regret des *Annales* d'Ennius, d'une production autrefois si admirée, et qui, si elle se fût conservée, eût jeté tant de lumière, non-seulement sur le développement des lettres latines, mais (l'usage qu'a fait de ses débris Niebuhr le montre bien) sur l'histoire de Rome elle-même,

[1] Voyez plus haut, dans les cahiers de janvier, mars et mai, p. 37, 172, 286. — [2] Voyez, dans les cahiers de mars et de juin 1855, p. 137, 319.

a été exprimé par Joseph Scaliger d'une manière piquante. Voilà ce qu'on lit dans le Scaligerana : « Ennius, poeta antiquus, magnifico inge-« nio. Utinam haberemus integrum et amisissemus Lucanum, Statium, « Silium Italicum *et tous ces garçons-là!* » Le latin de cette boutade est très-clair, mais le français qui s'y mêle n'a pas paru l'être autant. La Monnoye[1] a proposé de lire, *et tous ces Gascons-là*, ce qui, selon lui, marquerait la différence du style naturel d'Ennius au style enflé de Lucain, de Stace et de Silius, mais surtout de Lucain et de Stace.

Dès 1564, les *Annales* d'Ennius avaient pris place parmi les restes de l'ancienne poésie latine rassemblés par les Étienne; place bien étroite encore et à laquelle, chose étrange, n'ajoutèrent rien les grandes collections publiées en 1611, 1617, 1627, 1640, sous le titre de *Corpus omnium poetarum latinorum*. Et cependant, bientôt après, en 1590 et 1595, à Naples et à Dordrecht, deux érudits, l'un dont de Thou s'est souvenu dans son Histoire, Jérôme Columna, de l'illustre famille des Colonne, l'autre, Paul Merula, c'est-à-dire Van Merle, s'étaient appliqués, presque à la fois, à restituer le monument épique d'Ennius par une recherche, par une disposition nouvelle de tout ce qui avait pu s'en conserver dans les ouvrages des anciens et notamment dans ceux des grammairiens où les vers du vieux poëte reviennent si souvent pour constater certaines formes archaïques de langage, de versification. De ces fragments, dont il s'agissait de renouveler l'inventaire, quelques-uns étaient donnés comme ayant appartenu à un livre déterminé des *Annales;* d'autres, en plus grand nombre, aux *Annales* seulement, sans distinction de livre; d'autres à Ennius, sans indication d'ouvrage; il y en avait enfin que n'accompagnait point un nom d'auteur, mais qui pouvaient raisonnablement être attribués à Ennius et rapportés à ses *Annales*. Nos deux curieux et diligents collecteurs, aidés des communications bienveillantes de leurs savants amis, dans ces correspondances qui étaient alors pour la science ce qu'a été depuis la presse, les rassemblèrent, les expliquèrent, les coordonnèrent, s'efforcèrent, avec un zèle naturel chez ces amants passionnés de l'antiquité, mais trop souvent indiscret et téméraire, quelquefois même, on l'a pensé, peu scrupuleux, d'en former un ensemble propre à donner l'idée de l'œuvre totale d'Ennius, à la représenter. Ils se firent, à cet égard, une illusion qu'aimèrent à partager leurs contemporains, accueillant, nous le voyons dans plus d'un hommage poétique, comme cette œuvre même restaurée, retrouvée, rendue à la lumière, ces longs commentaires de Jérôme Columna, cette

[1] Notes sur les *Jugements des savants* de Baillet.

longue glose historique de Merula où apparaissent de loin en loin des vers, des fragments de vers, la plupart arbitrairement expliqués et classés (il n'en pouvait être autrement quand on prétendait attribuer aux moindres, aux plus obscurs débris un sens précis, une place certaine), et qui réellement ne sont guère plus liés entre eux que les inscriptions de toutes dates, les restes de frises et de bas-reliefs de toute provenance, artistement encastrés dans les murs de nos musées.

Il faut dire que Columna, qui s'est exercé sur tout l'ensemble des productions d'Ennius, n'a pas eu autant que Merula, éditeur des seules *Annales*, le loisir de s'abandonner à cette licence d'interprétation. On pourrait le louer même de plus de probité littéraire, s'il était vrai que Merula, comme on l'en a soupçonné, et comme cela s'est vu quelquefois au XVIe siècle, eût, dans l'ambition de rendre son recueil plus complet, du moins en apparence, prêté à Ennius et mis sous le couvert de citations faites par un critique ancien, des vers de sa façon. Il y en a, en effet, et plusieurs ont fait fortune, entre autres celui-ci :

Horrida Romuleum certamina pango duellum ;

il y en a qu'il a rapportés d'après une autorité restée, à bon droit, suspecte[1], celle d'un traité *De veterum poetarum continentia* d'un certain Calpurnius Pison, grammairien du temps de Trajan, auquel l'ouvrage était dédié, de plus, poëte, assurait-il encore, et le même dont Pline le jeune[2] avait écouté avec tant de plaisir l'Ἐρωτοπαίγνιον. Ce traité, il avait été à même, pendant un court séjour à Paris, de le consulter à la hâte dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, où il lui semblait assez mal gardé et exposé aux entreprises de lecteurs infidèles : prévoyance un peu singulière, qui ne devait être que trop justifiée par l'événement, nul, après lui, n'ayant revu le manuscrit, et pu, par conséquent, vérifier l'authenticité de ces passages des *Annales*, de ces parallèles de vers d'Ennius et de Névius, que l'heureux Merula en avait tirés.

L'Ennius de 1590, les *Annales* de 1595, ne devaient reparaître dans de nouvelles éditions que bien tard; l'ouvrage de Columna en 1707, à Amsterdam, grossi par un professeur hollandais, Hesselius, des notes de divers savants, ainsi que d'un précieux index de tous les mots employés par Ennius; l'ouvrage de Merula, extrait, comme pour mémoire, à la fin du précédent, seulement en 1825, à Leipsick, par les soins

[1] Voyez entre autres, dans le lexique de Forcellini, l'article *Noluntas*. — [2] *Epist.* V, 19.

fort bien entendus d'un élève de Heyne, M. E. Spangelberg. Le nouvel éditeur n'a pas rendu au public savant l'œuvre, devenue rare, de Merula, sans l'avoir notablement améliorée : il l'a disposée dans un ordre plus commode pour la lecture et pour l'étude; il l'a débarrassée des superfluités érudites dont on surchargeait les livres au XVI^e^ siècle; il a réduit le luxe d'antique orthographe qu'elle prodiguait au vieil Ennius; il l'a utilement modifiée par transpositions, suppressions, quelquefois même additions; enfin il y a joint, addition heureuse, une restitution, faite sur le même plan, de la composition épique qui avait précédé les *Annales*, de la *Guerre punique* de Névius[1].

Quels que soient ces mérites, longtemps appréciés et auxquels je ne veux rien retirer, ils n'ont pas changé, tant s'en faut, le caractère primitif de l'ouvrage, qui a fini par être en désaccord avec les procédés d'une critique devenue plus sévère. Le besoin s'est fait sentir d'un nouveau recueil des fragments d'Ennius, où ne fussent admis que des textes d'une authenticité et d'une exactitude à peu près incontestables; où, dans la disposition et l'explication de ces textes, on tînt surtout compte des témoignages de l'antiquité, ne recourant que rarement à la conjecture, et dans les cas seulement où elle aurait pour elle une très-grande vraisemblance. C'est ce recueil que M. Vahlen, provoqué par un concours ouvert dans l'Université de Bonn et aidé, après sa victoire, il le reconnaît avec une gratitude qui l'honore, par ses propres rivaux, nous a donné en 1854. Les fragments d'Ennius s'y offrent accompagnés d'un choix de leçons diverses recueillies dans les manuscrits et dans les éditions savantes; des textes qui les ont conservés et font connaître, sinon toujours leur place, leur rôle dans l'ouvrage auquel ils appartenaient, du moins par l'intention, par le ton de la citation elle-même, quelque chose de leur caractère; enfin, d'explications judicieuses et substantielles, trop substantielles peut-être pour la clarté, rassemblées dans des *Quæstiones Ennianæ* par lesquelles s'ouvre le volume. Les vers arbitrairement attribués à Ennius ont été exclus du recueil, ou bien donnés à part, dans un appendice, comme ceux que désigne ce titre, espèce d'arrêt : *Versus Pauli Merulæ perfidia propagati.* Beaucoup, soit laissés à la place que leur assignaient les témoignages anciens, soit renvoyés, faute de témoignages, aux *Fragmenta incertæ sedis,* sont restés sans explication, les éléments de cette explication manquant absolument, et le nouvel éditeur s'étant résigné, avec plus de sagesse que ses devanciers, à ignorer ce qu'il est impossible de

[1] Voyez, sur cette restitution, le cahier de mai de cette année, p. 291 et suiv.

savoir. Ces fragments, d'ailleurs, si l'on ne peut les rapporter à une composition déterminée, leur y assigner une place, un rôle, ne sont pas pour cela plus dénués d'intérêt que, dans les collections d'antiquités, ces débris épargnés par la restauration, qu'elle a laissés à leur obscurité, et où se montre, du moins, encore, sans mélange de compléments indiscrets, la trace curieuse de l'art. C'est désormais dans le recueil de M. Vahlen qu'on pourra étudier les *Annales* d'Ennius avec confiance, sans courir le risque de porter au compte du poëte, pour l'en louer ou l'en blâmer, les imaginations de ses interprètes.

Des dix-huit livres entre lesquels avaient été partagées les *Annales*, non pas, comme on l'a dit souvent, d'après un passage mal entendu de Suétone[1], par le grammairien Q. Vargonteius, mais, comme l'établit très-bien M. Vahlen, par l'auteur lui-même, le premier est celui qui se prête le mieux à cette étude. Aucun n'a été plus fréquemment cité; d'aucun n'ont été conservés des morceaux plus étendus et plus clairs : il n'en est point non plus auquel on puisse, en raison de l'attention particulière que lui avaient accordée les anciens, rapporter, avec plus de vraisemblance, les vers d'attribution incertaine.

Névius avait ouvert son poëme de la *Guerre punique* par une invocation aux neuf filles de Jupiter, ces sœurs unies d'une céleste concorde, *ὁμόφρονας*, a dit Hésiode[2], *concordes*, a traduit le vieux poëte latin :

Novem Jovis concordes filiæ sorores[3].

Ennius, à son tour, invoqua, au début de ses *Annales*, peut-être aussi d'après le début de la *Théogonie*, les Muses[4] « foulant de leurs pieds « le vaste Olympe : »

Musæ quæ pedibus magnum pulsatis Olympum[5].

Dans ce vers majestueux et sonore s'annonçait déjà la poésie de Lucrèce et de Virgile; mais, tout aussitôt, on le pense, et c'est une observation qu'a renouvelée M. Vahlen, se marquait le prosaïsme inévitable d'un poëte grammairien et antiquaire. Une sorte de note, qui interrompait l'invocation, avertissait que ce mot de Muses était le nom grec des divinités que les Latins avaient d'abord appelées Casmènes :

Musas quas Graii memorant, nos Casmenarum[6]...

[1] *De illustr. grammaticis*, c. 2. — [2] *Theog.* v. 60. — [3] Mar. Victorin. *De saturnio versu.* — [4] Varr. *De re rustica*, I, 1. — [5] Varr. *De ling. latina*, VII, xx; Serv. in Virg. *Æn.* XI, 660. — [6] Varr. *De ling. latina*, VII, xxvi, ed. O. Müller. Cf. Vahlen, p. 3.

Il y a là quelque chose de plus qu'une de ces synonymies souvent remarquées par Ennius, moins poétiquement, sans doute, que philologiquement, mais avec la préoccupation d'un écrivain chez qui, surtout, s'accomplissait la prise de possession de la littérature primitive des Romains par la langue et la poésie des Grecs. On y aperçoit une curieuse trace d'une révolution plus ancienne, à l'achèvement de laquelle les poëtes ne restaient pas étrangers, de la révolution religieuse par suite de laquelle les dieux de la Grèce, mêlés à ceux du Latium, les ont en quelque sorte absorbés. Les Casmènes ou Camènes étaient des nymphes des eaux, et, en même temps, des nymphes prophétiques et chantantes, attributs assez ordinairement associés dans les religions antiques comme dans les superstitions modernes. Numa leur avait consacré le bois arrosé par des eaux courantes où il allait consulter son Égérie, en commerce avec elles, prétendait-il [1]. Il arriva naturellement que, dans la fusion qui se fit des antiques divinités du Latium avec les divinités grecques, les Camènes devinrent les Muses, les Muses qu'Hésiode avait représentées dansant, chantant près de l'Hippocrène. Quand eut lieu ce changement? On ne peut le dire; mais peut-être n'a-t-il pas devancé de beaucoup le temps où, par une coïncidence piquante, Ennius installait, en quelque sorte, dans la poésie latine ces Muses dont les statues, noble butin, ornement triomphal de son patron Fulvius Nobilior, le conquérant de l'Étolie et de l'ancienne ville royale de Pyrrhus, Ambracie, allaient être solennellement consacrées dans ce temple d'Hercule, d'Hercule Musagète, qui s'appela depuis *Ædes Herculis et Musarum* [2].

Ennius, disciple en poésie d'Homère, l'était, en philosophie, de Pythagore. C'est, à ce qu'il semble, la philosophie pythagoricienne qu'il avait exposée, par la bouche d'un de ses adeptes, Épicharme [3], dans un poëme intitulé *Épicharme*, et antécédent lointain du *De Natura rerum* de Lucrèce. Elle avait sa place même dans les *Annales*, dans un passage du début qui procédait à la fois et du souvenir d'Homère et du dogme de la métempsychose, dont s'entretenait habituellement la pensée du poëte et du philosophe. Je veux parler du fameux songe d'Ennius, de ce songe si souvent rappelé chez les anciens et qu'a essayé de retrouver l'imagination de Pétrarque [4].

Comment, de son invocation aux Muses, Ennius arrivait-il au récit de

[1] Tit. Liv. *Hist.* I, XXI. — [2] Cic. *Pro Arch. poeta*, c. X; Ovid. *Fast.* VI, 799; Eumen. Rhet. *Orat. pro restaurandis scholis Augustoduni*, VII; Serv. in *Æn.* I, 8, etc. — [3] Varr. *De ling. latina*, V, LIX, LXVIII, ed. O. Müller. — [4] Voyez *Journal des Savants*, cahier de juin 1855, p. 386 et suivantes.

ce songe où se mêlaient la figure d'Homère et la doctrine de Pythagore? M. Vahlen ne cherche pas à se l'expliquer. Peut-être était-ce d'une manière analogue à ce qu'on voit dans ce beau préambule de la *Théogonie* sur la trace duquel nous avons déjà trouvé notre poëte. Hésiode, après avoir invoqué les Muses et les avoir représentées magnifiquement, ou couronnant de leurs chœurs de danse les sommets de l'Hélicon, ou descendant de la montagne sacrée pour aller chanter par toute la terre l'histoire et les louanges des dieux, continue ainsi :

Elles-mêmes enseignèrent leurs beaux chants à Hésiode, tandis qu'il paissait son troupeau au pied de l'Hélicon. Voici comme me parlèrent ces déesses de l'Olympe, ces filles de Jupiter :

« Pasteurs qui dormez dans les champs, race grossière et brutale, nous savons « des histoires mensongères qui ressemblent à la vérité; nous pouvons aussi, quand « il nous plaît, en raconter de véritables. »

Ainsi dirent les filles éloquentes du grand Jupiter, et elles placèrent dans mes mains un sceptre merveilleux, un verdoyant rameau d'olivier : elles me soufflèrent une voix divine, pour annoncer ce qui doit être et ce qui fut; elles m'ordonnèrent de célébrer la race des immortels, les bienheureux habitants du ciel, elles surtout, dont la louange devait toujours ouvrir et terminer mes chants[1].

Je m'imagine qu'Ennius liait à peu près de même son appel aux Muses et le récit où s'expliquait par un songe merveilleux sa vocation poétique. Voici ce qu'il racontait : A son retour de Sardaigne, probablement, en Ligurie, dans le port de Luna[2], il avait rêvé qu'endormi sur le Parnasse[3], Homère lui apparaissait et lui révélait que, par suite des migrations de l'âme dans des corps toujours nouveaux, des corps d'animaux et d'hommes, il avait été successivement, d'une part, un paon[4], et d'autre part Euphorbe, Homère, Pythagore[5], avant de devenir Ennius. Ainsi, dans l'auteur des *Annales* et de l'*Epicharme* devaient revivre Homère et Pythagore, tout ensemble, promesse superbe, dont le difficile accomplissement n'effraya guère, au dire d'Horace, l'orgueil de notre poëte et la bonne volonté des Romains saluant en lui un second Homère, *alter Homerus*[6].

C'est ici le lieu de dire, par addition à ce qui a été rappelé plus haut[7], qu'au XVIe siècle on a continué cette généalogie pythagoricienne en l'honneur de Columna et de Merula. Dans les hommages poétiques qui, selon l'usage du temps, accompagnaient leurs restitutions d'En-

[1] *Theog.* v. 22. — [2] Pers. *Sat.* VI, 9. — [3] Id. *ibid.* prol. 2. Schol. — [4] Donat. in Terent. *Andr.* II, IV, 18; *Phorm.* I, II, 24; Charis. I, etc. — [5] Schol. in Pers. *Sat.* VI, 10. — [6] Horat. *Epist.* II, I, 50. — [7] P. 586.

nius, on voit en eux Ennius lui-même revenu à la vie [1]. Un dernier retour lui était réservé; il revit pour nous, et d'une vie plus vraie, dans le savant et judicieux éditeur du nouveau recueil de ses fragments.

Je reviens au songe d'Ennius. Nous ne l'avons pas, mais les anciens n'ont cessé d'en parler, et, dans ce qu'ils en ont dit, en style plus moderne, apparaissent quelques expressions, quelques traits, heureusement sauvés, de ce morceau si regrettable du vieux poëte. Ainsi, dit-on, dans certains monuments de l'Égypte, on distingue des pièces de monuments plus anciens, qui ont servi de matériaux à de nouvelles constructions.

Cicéron et Lucrèce l'ont allégué en philosophes: le premier, comme exemple de ces préoccupations habituelles qui, dans le sommeil, se traduisent par des songes[2], de ces illusions nocturnes que l'on ne confond pas avec les réalités de l'état de veille, que l'on en sépare par l'emploi d'une expression particulière, *videri*[3]; le second, comme expression de deux systèmes contradictoires sur la nature de l'âme[4].

Virgile s'en est servi en poëte industrieux, y recueillant quelques traits pour son beau songe d'Énée: *visus adesse mihi, largos effundere fletus; hei mihi! qualis erat* [5].

Horace et Perse s'en sont plutôt souvenus en satiriques : Horace, je le rappelais tout à l'heure, pour rire des orgueilleuses et vaines promesses d'Ennius, dans ses songes pythagoriciens, pour lui contester le titre de second Homère :

Ennius et sapiens, et fortis, et alter Homerus,
Ut critici dicunt, leviter curare videtur
Quo promissa cadant et somnia Pythagorea [6].

Perse, pour tourner aussi en ridicule des prétentions que justifie mal le vers familièrement prosaïque qu'il lui convient de citer :

Lunaï portum est operæ cognoscere, cives [7].

[1] Voici, par exemple, ce qu'on y dit à Jérôme Columna :

Credere si fas est animas excedere Avernis
  Sedibus, atque alias induere exuvias,
Ennius hic, cuncti dicent, Hieronymus hic est,
  Sicut Mæonides Ennius ante fuit.
Nam qua si divulsa coirent carmina lege,
  Ni qui Hieronymus est, Ennius ille foret.

— [2] *De Republ.* VI, v. — [3] *Acad.* II, xvi. — [4] *De nat. rer.* I, 113-127. — [5] Cic. Lucret. *ibid.*; Serv. in *Æn.* II, 274. — [6] *Epist.* II, 1, 50. — [7] *Sat.* VI, 12.

« Ainsi parle Ennius, » dit-il avec une recherche pénible, qui venge bien de sa moquerie la rude naïveté du vieux poëte, « quand il a cessé « de ronfler, qu'il a secoué son rêve, qu'il n'est plus Quintus-Homère, « le cinquième [1] après le paon qui devint Pythagore. »

Cor jubet hoc Enni, postquam destertuit esse
Mæonides Quintus pavone ex Pythagoreo.

Mieux vaut l'ironie du prologue :

Jamais je ne mouillai mes lèvres à la source du cheval ailé; jamais, qu'il m'en souvienne, je ne rêvai sur le Parnasse à la double cime, pour me trouver, à mon réveil, poëte, comme me voilà.

Nec fonte labra prolui caballino,
Nec in bicipiti somniasse Parnasso
Memini, ut repente sic poeta prodirem.

C'est sur un autre ton que Marc-Aurèle et son maître Fronton, ces adorateurs érudits de l'antiquité latine, ont fait allusion au songe d'Ennius [2].

C'est avec un retour d'ironie, de moquerie, que Tertullien a dit :

Homère se souvient d'avoir été paon, mais c'est quand Ennius rêve.

Pavum se meminit Homerus Ennio somniante [3].

Avec ces passages, de tons si divers, mais qui tous déposent de l'importance attachée, dans l'antiquité, au morceau d'Ennius, on peut, jusqu'à un certain point, le reconstruire. Mais nul, le recueil de M. Vahlen l'établit par d'heureuses innovations, n'est plus propre à nous le rendre que celui de Lucrèce :

On ne sait quelle est la nature de l'âme. Naît-elle avec le corps, ou y entre-t-elle au moment de la naissance? Périt-elle avec nous par la dissolution qui suit le trépas, ou va-t-elle visiter les sombres bords? Faut-il croire que les dieux l'envoient

[1] *Quintus* est le prénom d'Ennius, assez plaisamment accolé au nom d'Homère; mais c'est en même temps, selon le scholiaste, le chiffre d'Ennius dans la descendance pythagoricienne dont il se vantait. — [2] *Epist.* I, 1, 2. — [3] *De anima*, c. XXXIII.

animer d'autres êtres, comme l'a chanté notre Ennius, qui, le premier, des riants sommets de l'Hélicon, rapporta, au milieu des peuples de l'Italie, une couronne d'un éclat immortel? Et, toutefois, dans ses impérissables vers, il nous parle des demeures de l'Achéron, où ne descendent ni nos âmes, ni nos corps, mais seulement de pâles fantômes. C'est de là, dit-il, que vint lui apparaître la figure d'Homère, à l'éternelle jeunesse, versant des larmes amères et lui dévoilant les secrets de la nature.

Unde sibi exortam semper florentis Homeri
Commemorat speciem lacrumas effundere salsas
Cœpisse et rerum naturam expandere dictis.

Les beaux vers de Lucrèce nous font assister à cette scène mémorable; ils évoquent devant nous le fantôme éploré d'Homère; nous comprenons de quel accent l'ombre vénérable expliquait la loi qui avait présidé aux diverses existences mortelles de son âme. C'est ainsi que, d'après un parallèle auquel adhère M. Vahlen, toute proportion gardée d'ailleurs entre le génie brut et inégal d'Ennius et la perfection de Virgile, Anchise, au sixième livre de l'*Énéide*[1], expose le système stoïcien de cette âme universelle, aliment de la nature entière et source commune des âmes.

M. Vahlen remarque, avec raison, le rapport frappant de ces paroles de Lucrèce,

An pecudes alias *divinitus* insinuet se,

et de quelques vers d'Ennius, que leur caractère moins épique que didactique avait fait renvoyer jusque-là à l'*Épicharme*, auquel ils n'ont pu appartenir. L'*Épicharme* était écrit en vers trochaïques, et ce sont des hexamètres; leur place est où les a mis M. Vahlen et où ils resteront, par le mètre dans les *Annales*, par le sens dans cet endroit du premier livre de ce poëme ou Homère parle en pythagoricien :

La race parée de plumes engendre des œufs, non une âme : l'âme vient plus tard, par une disposition divine, habiter le corps des jeunes oiseaux.

Ova parire solet genu' plumis condecoratum
Non animam : et post inde venit *divinitu'* pullis
Ipsa anima[2].

[1] V. 724 sqq. — [2] Varr. *De ling. latina*, V, LIX, ed. O. Müller; Diomed. I; Priscian. VIII.

Ce que la terre a donné, le corps, elle le reprend, et ne souffre aucune perte.

Terraque corpus
Quæ dedit ipsa capit neque dispendi facit hilum [1].

Il y a encore un fragment du premier livre des *Annales*, dont M. Vahlen, d'accord en cela avec Columna, retrouve la trace dans le passage de Lucrèce, et que, par cette raison, il place non loin des autres, le rapportant de même au début du poëme, où il est, en effet, naturel qu'Ennius se soit permis cette annonce orgueilleuse de la gloire éclatante assurée, au loin, à ses vers chez les peuples de la terre :

Latos *per* populos terrasque poemata nostra
Clara cluebunt [2].

Quelque chose de ces paroles mêmes a passé dans les beaux vers où Lucrèce couronne d'un laurier éternel, d'un éclat qui éblouit sans fin les nations de l'Italie, le grand initiateur de la poésie latine :

Ennius ut noster cecinit qui primus amœno
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam,
Per gentes Italas hominum quæ *clara clueret.*

Faut-il croire qu'après tant de développements Ennius avait encore allongé sa préface poétique d'une nouvelle invocation, non plus cette fois aux Muses, mais aux dieux auteurs et protecteurs des Romains, à Vénus, à Minerve, à Mars, à Romulus? Faut-il, en conséquence, rapprocher et grouper, pour en former cette invocation, tous les vers ou fragments de vers des *Annales* qui semblent s'adresser à ces divinités? Merula l'a fait, mais d'après Calpurnius Pison, et il est presque inutile de dire qu'il n'a pas été suivi en cela par M. Vahlen.

Remarquons qu'Ennius dont, même sans cette addition, le début était encore bien long, ne s'est point piqué, tout imitateur d'Homère qu'il était, de reproduire la simplicité, la rapidité des débuts homériques. Il n'a pas cru devoir, non plus, comme le chantre de l'Iliade et de l'Odyssée, se jeter d'abord au milieu de son sujet, pour revenir ensuite, par des récits rétroactifs, sur les faits antérieurs. Ennius était, avec plus de génie poétique, ce qu'avait été Névius, un poëte annaliste; comme son devancier, comme leurs contemporains, les rédacteurs d'an-

[1] Varr. *De Ling. lat.* V, LX, III; IX, LIV. — [2] Prob. *Institut. Gramm.* I, V.

animer d'autres é
sommets de l'H
d'un éclat imm
demeures de l'
ment de pâle
mère, à l'éte
de la natur

L
rabl
co
pr
d'

Vm

ON THE SCIENCE OF LANGUAGE, delivered at the Royal
on of Great Britain, in april, may and june 1861, by Max
second edition, revised, London, 1862, 8°, VIII-416 p.
r la science du langage, professées à l'Institution royale
Grande-Bretagne[1], *en avril, mai et juin 1861,* seconde édi-
, revue et augmentée par M. Max Müller, correspondant
Institut impérial de France.

TROISIÈME ARTICLE[2].

premier point qu'il faut concéder à M. Max Müller, et qu'on doit rmais regarder comme incontestable, c'est la légitimité de la science angage. Le langage, étudié dans toute son étendue et son impor-e, constitue une science parfaitement réelle et distincte de toutes autres, avec son objet et ses limites propres. Ainsi que le reste de s sœurs, cette science s'est développée peu à peu, et, bien que les faits r lesquels elle repose aient une certitude égale à leur ancienneté, c'est eulement de nos jours qu'elle s'est reconnue et qu'elle s'est organisée. Que si l'on s'étonne que la science du langage soit si nouvelle, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le spectacle que nous offre l'histoire des sciences depuis moins d'un siècle, et l'on y verra plus d'un exemple de nature à faire cesser notre surprise. Parmi les sciences naturelles, on pourrait citer la chimie, la physique, la géologie, qui ne comptent pas même encore cent ans d'existence, et qui se sont élevées au rang de sciences,

[1] L'Institution royale de la Grande-Bretagne est une sorte d'Athénée où sont professés des cours sur toute espèce de sujets, mais surtout des cours de sciences naturelles. Fondé, il y a plus de trente ans, par George IV, cet établissement réunit un auditoire très-choisi et très-sérieux. Les savants les plus distingués en tout genre y sont appelés tour à tour pour y exposer devant un public bienveillant, mais fort bon juge, le résumé de leurs travaux et de leurs théories. C'est à ce public que se sont adressées les neuf leçons qui forment l'ouvrage de M. Max Müller. L'ouvrage même est dédié aux membres de l'université d'Oxford qui ont soutenu M. Max Müller de leurs votes dans la réunion du 7 décembre 1860. Il s'agissait de donner la succession à la chaire de sanscrit laissée vacante par la mort de M. H. H. Wilson. Nous avons exprimé notre profond regret que l'université n'eût pas fixé son choix sur M. Max Müller. (Voir le *Journal des Savants,* cahier de janvier 1861, page 60.) — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1862, page 389, et, pour le second, le cahier de septembre, page 535.

nales, pères de l'histoire romaine, il devait suivre l'ordre des temps et remonter jusqu'au point de départ commun, la fable consacrée de l'origine troyenne de Rome, la légende d'Énée et de Romulus.

Peut-être avons-nous le vers même qui marquait, dans les *Annales*, ce point de départ :

Quand succomba le vieux Priam sous le Mars pélasgique.

Quum veter occubuit Priamus sub Marte Pelasgo[1].

Dans d'autres vers, d'autres hémistiches, dans certains témoignages, on croit distinguer la trace de ce qui est raconté et annoncé dans l'Énéide, les voyages d'Énée, son arrivée et son établissement en Italie, les destinées de sa race, mais avec quelques différences : rien n'y a trait au séjour d'Énée à Carthage, près de Didon; il ne s'y trouve nulle mention de cette suite de rois albains, issus d'Énée, que Virgile, dit-on[2], avait voulu prendre pour sujet de ses premiers vers, qu'il se contenta de rappeler par une rapide et élégante énumération dans son grand poëme[3] et par lesquels, de concert avec Tite-Live[4], il nous conduit jusqu'à Romulus. On arrivait à Romulus plus directement, plus rapidement, chez Ennius, qui, comme Névius, faisait d'Ilia, cette vestale séduite par le dieu Mars, cette mère du fondateur de Rome, la fille même d'Énée. Nous le savons par Servius[5]; mais, comme le remarque M. Vahlen, cela ressort de fragments même d'Ennius[6] qui seront rappelés tout à l'heure; dans l'un, Ilia traite de sœur la fille d'une Eurydice que certaines traditions[7] donnent pour femme à Énée; dans d'autres, elle invoque comme la mère de son père, *genetrix patri' nostri*, Vénus, qui, elle-même, l'appelle sa petite-fille, *dia nepos*.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Priscian. III. — [2] Donat. *Vit. Virgil.* VIII ; Serv. in *Bucol.* VI, 3. Cf. Propert. *Eleg.* III, III, 8. — [3] *Æn.* VI, 760. Cf. I, 271 sqq. — [4] *Hist.* I, III. — [5] In *Æn.* I, 273, VI, 778. — [6] Fragm. XXXIV, XXXVI, XXXIX dans le recueil de M. Vahlen. — [7] Pausan. X, XXVI.

Lectures on the science of language, delivered at the Royal Institution of Great Britain, in april, may and june 1861, by Max Müller, second edition, revised, London, 1862, 8°, VIII-416 p.

Leçons sur la science du langage, professées à l'Institution royale de la Grande-Bretagne[1], *en avril, mai et juin 1861,* seconde édition, revue et augmentée par M. Max Müller, correspondant de l'Institut impérial de France.

TROISIÈME ARTICLE[2].

Un premier point qu'il faut concéder à M. Max Müller, et qu'on doit désormais regarder comme incontestable, c'est la légitimité de la science du langage. Le langage, étudié dans toute son étendue et son importance, constitue une science parfaitement réelle et distincte de toutes les autres, avec son objet et ses limites propres. Ainsi que le reste de ses sœurs, cette science s'est développée peu à peu, et, bien que les faits sur lesquels elle repose aient une certitude égale à leur ancienneté, c'est seulement de nos jours qu'elle s'est reconnue et qu'elle s'est organisée. Que si l'on s'étonne que la science du langage soit si nouvelle, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le spectacle que nous offre l'histoire des sciences depuis moins d'un siècle, et l'on y verra plus d'un exemple de nature à faire cesser notre surprise. Parmi les sciences naturelles, on pourrait citer la chimie, la physique, la géologie, qui ne comptent pas même encore cent ans d'existence, et qui se sont élevées au rang de sciences,

[1] L'Institution royale de la Grande-Bretagne est une sorte d'Athénée où sont professés des cours sur toute espèce de sujets, mais surtout des cours de sciences naturelles. Fondé, il y a plus de trente ans, par George IV, cet établissement réunit un auditoire très-choisi et très-sérieux. Les savants les plus distingués en tout genre y sont appelés tour à tour pour y exposer devant un public bienveillant, mais fort bon juge, le résumé de leurs travaux et de leurs théories. C'est à ce public que se sont adressées les neuf leçons qui forment l'ouvrage de M. Max Müller. L'ouvrage même est dédié aux membres de l'université d'Oxford qui ont soutenu M. Max Müller de leurs votes dans la réunion du 7 décembre 1860. Il s'agissait de donner la succession à la chaire de sanscrit laissée vacante par la mort de M. H. H. Wilson. Nous avons exprimé notre profond regret que l'université n'eût pas fixé son choix sur M. Max Müller. (Voir le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1861, page 60.) — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1862, page 389, et, pour le second, le cahier de septembre, page 535.

presque sous nos regards. Dans un autre ordre d'idées, l'économie politique n'est guère plus vieille. La science du langage a eu les mêmes tâtonnements; mais elle a maintenant les mêmes droits, parce que son domaine est aussi assuré et aussi nettement circonscrit que le domaine d'une science quelconque puisse jamais l'être. Si l'on doit admirer ici quelque chose, c'est que l'esprit humain n'ait pas plus tôt ni mieux observé des faits qu'il crée et qu'il porte en lui. Peut-être même est-ce parce que ces phénomènes sont en grande partie psychologiques, qu'ils ont si longtemps échappé à un examen régulier. Depuis que l'humanité subsiste, tous les peuples sans exception ont un langage; et, cependant, c'est à peine si quelques-uns, parmi les plus intelligents, ont essayé de se rendre compte des lois auxquelles le langage est soumis, de même que, dans le sein de chaque peuple, tous les individus parlent, et que c'est cependant un très-petit nombre qui se demandent comment et à quelles conditions il est possible de parler.

En ceci donc les choses se sont passées comme pour toutes les autres branches du savoir humain. De très-bonne heure des esprits attentifs et sagaces ont observé quelques faits particuliers. Les travaux des Hindous et ceux des Grecs en sont des preuves manifestes. Mais ces faits, d'abord incomplets ou mal compris, sont restés longtemps isolés. Avec le temps ils se sont accumulés, et l'on découvrit alors entre eux des rapports qu'on n'avait point jusque-là soupçonnés. Puis, quand une circonstance favorable se présenta, tous ces phénomènes, antérieurement séparés, se groupèrent d'après une analogie naturelle, de manière à former un tout systématique. C'est bien là ce qu'on appelle une science; car toute science n'est qu'un fragment de l'ordre universel des choses observé et interprété par l'esprit de l'homme. A mesure que l'analyse fait des progrès, les sciences spéciales se détachent du tronc commun, et leur multitude s'accroît sans cesse. Seulement, par des causes encore ignorées, telle science se forme plus tôt que telle autre; et c'est ainsi que la science du langage n'a été possible que quand tous les peuples de la terre ont été connus, et qu'ils sont entrés les uns avec les autres dans un commerce prolongé et bienveillant. C'est notre siècle qui aura eu la gloire de ces rapprochements, et qui aura fondé la science nouvelle, en lui donnant la place qui lui convient.

Il est un autre point dont on doit également féliciter M. Max Müller, c'est la méthode qu'il a appliquée, et qui, à notre sens, est la seule qu'on doive suivre. Quand on veut étudier le langage dans toute sa généralité, la question se présente sous deux faces qu'il est nécessaire de distinguer avec le plus grand soin. On peut étudier le langage ou dans

son état actuel ou dans son état primitif. Par l'état actuel, j'entends non-seulement la totalité des langues parlées à l'heure qu'il est, mais, en outre, toutes les langues dont il est resté des monuments plus ou moins beaux, plus ou moins complets. Tout cela forme l'état actuel du langage, c'est-à-dire tout ce qui est accessible à une observation directe. Quant à l'état primitif, l'observation ne peut plus le saisir, puisqu'il est passé sans retour; mais, s'il s'enfonce dans des lointains de plus en plus reculés, ce n'est pas un motif pour désespérer de porter la lumière dans ces obscurités, et, en s'éclairant des faits déjà constatés et de la psychologie toujours présente, on peut, par une induction circonspecte, établir des hypothèses tellement vraisemblables, qu'elles équivalent presque à la vérité. Toutes les fois qu'il s'agit des origines, il ne serait pas raisonnable de demander plus, et c'est déjà beaucoup de conjecturer avec quelque sûreté comment les choses ont dû être, quand il est interdit de savoir comment elles ont réellement été.

Il doit être, d'ailleurs, évident pour tout le monde qu'il faut procéder de l'état actuel à l'état primitif, bien que les deux problèmes ne soient pas absolument connexes. En connaissant d'abord ce qui est, on met de son côté toutes les chances possibles de deviner ce qui fut. L'état primitif a dû profondément différer de l'état actuel, bien qu'il l'ait produit; mais, quelle que soit cette différence, il est impossible que le développement postérieur n'ait pas gardé la trace du germe initial, et, si l'on peut jamais savoir quelque chose de précis, c'est en examinant d'abord le langage tel que nous le voyons, et en remontant, de proche en proche, jusqu'aux sources cachées d'où il est descendu. C'est la méthode mille fois recommandée par la philosophie, et nous louons M. Max Müller d'avoir su faire un si ferme et si constant emploi de la sage maxime de marcher du connu à l'inconnu.

Voilà comment l'auteur a été amené à poser pour point de départ de toutes les langues la forme monosyllabique. A l'en croire, il n'y a pas de langue qui n'ait commencé par là. Parmi les langues, les unes ne sont pas allées au delà de ce premier pas; d'autres ne l'ont franchi qu'à moitié; d'autres, enfin, l'ont complétement franchi. Le chinois, resté monosyllabique, ainsi que bien des idiomes de l'Asie orientale, serait le type de l'état primitif que toutes les langues ont dû nécessairement traverser; et les nôtres, qui en sont si éloignées maintenant, sont sorties également de cet embryon. Entre le chinois à racines infléchies, et nos idiomes à flexions si multiples et si riches, se placeraient les langues touraniennes, qui serviraient de transition, et auxquelles, à ce titre, M. Max Müller a toujours attaché une extrême importance.

Ce système s'appuie, on ne peut le nier, sur des bases assez solides, et, en retrouvant dans nos langues des racines comme on en voit dans le chinois et les langues touraniennes, on est naturellement très-tenté de croire que le parler, à ses débuts, a dû n'employer que des monosyllabes. La théorie du monosyllabisme n'a pas séduit seulement MM. Bunsen et Müller; elle a séduit aussi M. Jacob Grimm, et M. Pott. Ce sont là des autorités d'un très-grand poids, et je serais très-flatté certainement de partager leur avis. Mais je ne trouve pas que la démonstration soit dès à présent suffisante, et il me semble qu'il faut encore ajourner cette conclusion un peu trop hâtive. Ce qui est vrai, ce qui est indiscutable, c'est qu'entre les langues actuelles les unes offrent un état purement monosyllabique, et que, dans les autres, les racines reconstituées par l'analyse sont toujours des monosyllabes. Mais de là à penser que toutes les langues ont dû partir du monosyllabisme, il y a encore assez loin; et, sans que ce début soit impossible, il s'en faut qu'il soit entièrement prouvé.

Pour les langues indo-européennes, pas plus que pour les langues sémitiques, les mieux développées et les mieux connues de toutes, on ne peut pas remonter directement à un état monosyllabique. M. Max Müller lui-même a fait voir mieux que personne qu'antérieurement à la séparation des peuples indo-européens, il y avait déjà entre eux un système grammatical, dont on retrouve les débris uniformes dans toutes les branches de la famille. De quelle nature était le langage qui a précédé cette grammaire commune? Était-il uniquement formé de monosyllabes sans flexion, comme le croit M. Max Müller? C'est ce qu'il est bien difficile d'affirmer. Mais je me hâte d'ajouter qu'il n'est pas plus sûr de le nier. Aussi, je ne pense pas qu'on doive accueillir sans réserve cette objection faite au système du monosyllabisme[1], que, dans chaque race, le langage naît tout d'une pièce, et que, dès le premier moment, les divers systèmes de langues sont des partis pris adoptés une fois pour toutes. Les transformations successives des idiomes semblent attester tout le contraire[2], et l'on peut admettre qu'à l'origine, comme plus tard,

[1] Voir M. Ernest Renan, *De l'origine du langage*, 2ᵉ édition, p. 45, 215, et surtout p. 105 et suiv. — [2] M. E. Renan (*De l'origine du langage*, 2ᵉ édit. p. 105 et 168) reconnaît que le chinois vulgaire tend à devenir beaucoup plus déterminé et beaucoup plus grammatical que le chinois classique. Quant à M. Jacob Grimm, les changements subis par les langues néo-latines lui semblent assez graves pour qu'il en fasse une troisième et dernière époque dans l'histoire du langage (*Uber den Ursprung der Sprache*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1851). Ces langues ont changé de grammaire; et, par conséquent, M. Jacob Grimm n'a-

les révolutions n'ont été ni moins profondes, ni moins longues. Qui saurait dire combien de temps la famille indo-européenne a demeuré réunie avant la dispersion? Qui saurait dire les changements qu'a subis le langage durant cet intervalle, que rien ne peut mesurer?

Je n'adhère pas non plus à une autre objection qu'on joint à celle-là. A mon sens, le système du monosyllabisme ne contredit pas, comme on l'a cru, cette loi nécessaire de l'esprit humain qui passe toujours de la synthèse à l'analyse, et qui va sans cesse s'éclaircissant et se simplifiant de plus en plus. Sans doute quelques idiomes de peuplades sauvages sont excessivement compliqués, et il est probable que pour eux la simplicité que suppose l'état monosyllabique n'a jamais dû exister. Mais il y a d'autres faits considérables tout à fait opposés à celui-là, et, dans les langues indo-européennes, c'est la simplicité qui est à l'origine, tandis que les développements postérieurs sont infiniment plus complexes. Le sanscrit des Védas, par exemple, et surtout celui des hymnes les plus anciens, est incomparablement plus simple que tout ce qui a suivi, non pas seulement dans l'idiome classique, mais encore dans les dialectes populaires, le pâli, les prâkrits, etc. On peut donc en conclure, sans trop de témérité, que le sanscrit védique lui-même a été précédé par un état de moins en moins compliqué, et l'on est ainsi ramené vers le monosyllabisme primordial par une pente presque irrésistible.

C'est qu'il faut bien s'entendre sur la portée exacte de ces mots, un peu vagues, de synthèse et d'analyse. La synthèse, loin de supposer la richesse et l'exubérance, comme on l'a dit, suppose bien plutôt la pauvreté, sinon la sécheresse. Nos langues analytiques, qu'on met si fort au-dessous de la surabondance primitive, expriment cependant une masse énorme d'idées dont l'humanité ne se doutait point à ses premiers temps. Il est évident que, si alors les idées étaient plus vives ainsi que les impressions sensibles, en présence de la nature dévoilée pour la première fois, elles devaient être aussi beaucoup moins nombreuses. Le vocabulaire restreint des racines monosyllabiques pouvait y suffire[1], tandis que, plus tard, le cadre a dû constamment s'élargir avec les progrès de l'esprit et de la civilisation en tous sens. Le germe est certainement plus simple que la végétation qui en sort. Dira-t-on pour cela qu'il est plus

dopte pas la théorie du parti pris, qui semble évident à d'autres philologues. — [1] Voir ce qui a été dit plus haut, *Journal des Savants*, cahier de septembre 1862, p. 539, sur l'étendue des vocabulaires usuels dans nos langues. Ceux des premiers hommes ont dû être fort restreints.

riche? Non, mais seulement il est plus fécond, puisqu'il renferme, sous un très-mince volume, l'immensité des développements consécutifs. La comparaison est très-juste, si on l'applique aux origines du langage; lui aussi il débute par des embryons; et, loin qu'on ait à éliminer par la suite des superfétations initiales, on ajoute au contraire sans cesse. Aussi, loin de s'appauvrir en vieillissant, les langues s'enrichissent; elles sont peut-être moins belles, car la beauté n'est donnée qu'à la jeunesse; mais elles s'étendent par des acquisitions perpétuelles, puisque le nombre des mots va toujours en s'augmentant. Puis, comme ces mots nouveaux s'éloignent de plus en plus des types originels, le caractère essentiel de l'idiome s'altère en proportion, et il finit par mourir, pour être remplacé par des idiomes qui naissent de ses racines et qui vivent quand il s'éteint.

Ainsi, tout en admettant que l'esprit commence toujours par la synthèse, il ne faut pas oublier non plus que toute synthèse est un enveloppement, comme le mot lui-même le dit; et, selon la grande parole d'Aristote [1], tous les commencements sont faibles, celui des langues aussi bien que du reste des choses.

Une autre objection semble plus plausible contre le système de M. Max Müller; c'est celle qui repousse absolument la famille des langues qu'il nomme touraniennes. Mais, d'abord, M. Max Müller s'est défendu justement de faire de ces langues une famille aussi bien liée que la famille ou indo-européenne ou sémitique. Il en formerait plutôt un groupe. Mais ce groupe, où l'on reconnaît d'ailleurs la réelle parenté des langues tartaro-finnoises, n'est pas assez défini, à ce qu'on assure, par ce trait purement négatif, qui rapproche entre eux les idiomes dits touraniens uniquement parce qu'ils ne sont ni âryens ni sémitiques. A cet argument, M. Max Müller peut répondre qu'il distingue les langues touraniennes par un caractère commun, qui est très-positif, et qui consiste à traiter les racines comme nous l'avons vu, sans jamais altérer en rien celle qui constitue le fond même du mot. Est-ce bien là, en effet, le procédé général des langues dites touraniennes? En sont-elles toutes sans exception à user des racines ainsi qu'on le dit? Je ne saurais pour ma part répondre à cette question, qui se réduit, en quelque sorte, à la vérification d'un fait. Je doute même que personne puisse répondre pertinemment à cette question. La grammaire des langues touraniennes n'a pas été assez étudiée jusqu'à présent pour qu'on soit en mesure de sa-

[1] Voir Aristote, *Logique*, *Réfutations des sophistes*, chap. XXXIV, § 6, p. 434 de ma traduction.

voir positivement tout ce qu'elle est. Il faudrait qu'on connût dès maintenant chacun de ces idiomes aussi bien que l'on connaît les idiomes indo-européens et les sémitiques. Or ces labeurs philologiques ne sont pas accomplis, et peut-être même ne pourront-ils jamais l'être. La plus grande partie des langues touraniennes n'offrent pas de monuments écrits; et où sont les voyageurs assez instruits et assez attentifs qui iront, au milieu même de ces populations, prendre sur le vif les langages plus ou moins barbares qu'elles continuent à parler?

Il faut donc attendre avant de se prononcer, et les langues touraniennes se montant à cent vingt environ, d'après le calcul même de M. Max Müller [1], on peut craindre d'attendre encore assez longtemps; car il faut, non-seulement que la philologie connaisse ces langues de manière à en citer le nom; il faut, en outre, qu'elle les ait approfondies, et l'on sait ce qu'il lui en a coûté de temps pour arriver au point où elle en est relativement à des idiomes beaucoup plus accessibles.

J'étendrai également cette remarque à la théorie de M. Max Müller sur l'identité probable des trois grandes familles : indo-européenne, sémitique et touranienne. Pour les Sémites et les Âryas, l'unité d'origine est réelle sous le rapport ethnologique; rien ne distingue les deux races physiquement; et l'on peut espérer, à toute force, qu'un jour les différences philologiques disparaîtront devant des investigations plus sagaces et plus heureuses, que font pressentir quelques succès de détail. Mais sur quoi reposent les assimilations qu'on veut faire de la famille touranienne aux deux autres? La philologie n'y résiste pas moins que l'ethnologie, et, jusqu'à cette heure, l'unité qu'on proclame n'est qu'une hypothèse. L'unité du genre humain peut fort bien exister sans l'unité de langage, et il est à croire que M. Max Müller s'est laissé aller en ceci à quelqu'une de ces analogies secrètes et toutes-puissantes contre lesquelles cependant il essayait de se mettre en garde. Il a eu soin d'écarter de ses études purement scientifiques toutes les considérations étrangères, quelque respectables qu'elles fussent. Mais ces considérations l'auront peut-être dominé à son insu, et l'unité des trois familles est encore à démontrer.

Il n'y aurait ici qu'une preuve de vraiment solide : ce serait un catalogue exact et complet des racines dans ces trois espèces de langues. Un

[1] Voir les curieux tableaux qu'a dressés M. Max Müller dans les appendices à son ouvrage, n°s III et IV, p. 398 et 399. Les idiomes touraniens sont à eux seuls plus que le double des deux autres classes.

certain nombre de racines identiques de part et d'autre suffirait pour établir l'unité d'origine, comme on établit l'unité de la famille indo-européenne, antérieurement à la séparation, sur les hauts plateaux de l'Asie. Mais M. Max Müller sait aussi bien que qui que ce soit tout ce qui manque à ce catalogue général des racines. Ce travail n'est pas achevé en sanscrit, ni dans aucune des langues sorties du même berceau que lui. Je n'oserais pas avancer qu'il soit plus définitif, ni dans les langues sémitiques, ni dans la langue chinoise. Il n'est pas même ébauché dans aucune des langues touraniennes. Cependant c'est le premier document qu'il faudrait posséder pour résoudre la question de l'unité originelle du langage. Je ne doute pas que la science ne le possède quelque jour; mais aujourd'hui ce vaste monument n'a que quelques rares assises; et vouloir, dès à présent, le considérer comme terminé dans des généralités prématurées, ce serait se départir de la méthode qu'on a suivie avec tant de prudence et de bonheur. Le catalogue universel des racines est un desideratum qu'on peut regretter, mais qu'il ne faut pas oublier, tout en conservant le juste espoir de le combler un peu plus tard. Dans les langues les plus nobles, qui ont produit une littérature, ce sera relativement assez facile; dans les langues inférieures, qui n'ont jamais été écrites, on aura beaucoup plus de peine. Mais il n'en faut pas moins reprendre la grande entreprise de Leibniz et de Catherine; seulement, c'est aux racines qu'il faudra s'attacher et non plus à un recueil de mots arbitrairement choisis. Il est vrai que l'élimination même des racines suppose des collections préalables de dictionnaires et de grammaires, qu'on n'a pas maintenant, mais qu'on aura sans doute un jour.

Ce qu'on vient de dire des langues touraniennes peut s'appliquer non moins bien à tous les idiomes, encore si mal connus, soit de l'Afrique centrale, soit du Nouveau Monde. Je ne prétends pas que ces langues méritent toute l'estime que nous faisons de la famille à laquelle nous appartenons; je suis tout disposé à croire qu'elles ne valent guère mieux que les sauvages qui les parlent, et il en est déjà plus d'une qui a disparu avec eux. Mais ces idiomes, tout étranges et tout informes qu'ils sont, n'en sont pas moins des phénomènes du plus haut prix aux yeux d'une philologie intelligente, et elle ne peut pas les négliger, quand il s'agit de savoir comment le langage se forme et comment il naît parmi les hommes. Peut-être même, dans ces ébauches, souvent inachevées, sera-t-il permis de surprendre des secrets qui se dérobent plus aisément dans des langages plus parfaits. On a dit que l'enfant et le sauvage devaient être les deux grands objets d'études quand on veut construire scientifiquement la théorie des premiers âges de l'huma-

nité [1]. Cette assertion implique, chose peu probable, que l'humanité a partout débuté par la vie sauvage et par une sorte d'enfance. Mais, quoi qu'il en puisse être à cet égard, on n'omettrait pas sans danger, dans une étude générale du langage, les idiomes mêmes de ces races « qui sont restées si radicalement impuissantes pour toute organisation « et tout progrès [2]; » car c'est en n'excluant aucun fait qu'on peut se flatter d'établir des théories complètes et inébranlables.

On voit donc que la science présente encore bien des lacunes, et qu'elle n'est pas suffisamment armée pour aborder cette grande et curieuse question de l'origine du langage. Il faut ajouter que, même la science possédât-elle ce catalogue des racines dont je viens de parler, elle aurait toujours à se demander comment les racines ont été produites, et, sous cette forme, le problème reparaîtrait non moins ardu et non moins attrayant. Mais ce problème est d'une telle importance, qu'on nous permettra de nous y arrêter encore quelques instants.

Un avantage que l'on doit tout d'abord signaler, c'est que, pour la philologie de nos jours, la question est délivrée de tous les préjugés dont elle a été trop longtemps obscurcie. Il a été prouvé que la révélation du langage, telle que l'entendait l'école théologique, n'avait pas même pour elle l'appui du texte saint, et que, d'après la Bible, c'est Adam qui crée son langage, et qu'il ne le reçoit pas tout fait de Dieu [3].

Un autre préjugé non moins faux a été écarté : c'est celui qui faisait du langage une pure convention entre les premiers hommes, c'est-à-dire une invention toute réfléchie qui n'avait eu rien de spontané. Les partisans de ce système, que le XVIII^e siècle a généralement adopté, ne s'apercevaient pas que, pour faire de telles conventions, le langage lui-même était indispensable, et que, par conséquent, cette prétendue explication n'en était pas une. Ces deux préjugés, l'un au nom de la religion, l'autre au nom de la philosophie, venaient d'une égale exagération

[1] M. Ernest Renan, *De l'origine du langage*, 2e édition, page 68, et aussi pages 12, 14, 18 et 34. — [2] *Id. ibid.* page 14. — [3] Voir dans le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1862, page 549, la note empruntée à M. E. Renan. Il faut ajouter avec M. Cousin (Préface aux œuvres philosophiques de Maine de Biran, tome IV, page XV, et cours de 1829 sur Locke, 8e leçon, page 222 de la 4e édition) que « l'institution du langage par Dieu recule et déplace la difficulté, mais « ne la résout pas. Des signes inventés par Dieu seraient pour nous non des signes, « mais des choses qu'il s'agirait ensuite pour l'homme d'élever à l'état de signes, « en y attachant telle ou telle signification. »

en sens contraire. Ils donnaient trop ou trop peu à l'initiative de l'homme. La faculté du langage n'est ni plus ni moins divine que toutes nos autres facultés; et, si l'homme avait dû convenir des mots avant de les prononcer, il en serait encore à les chercher et à les découvrir.

Il n'est pas possible davantage que l'humanité ait été plus ou moins longtemps muette avant de faire usage de la parole; et, si elle n'avait pas, dès le premier instant, articulé des sons, signes de sa pensée, elle serait demeurée éternellement, comme les brutes, douée d'une voix, mais privée du langage, qui forme son privilége originel et indestructible. Que ce langage ait une source unique ou bien qu'il ait fait explosion sur une foule de points à la fois ou successivement, peu importe pour sa nécessité, contemporaine de l'homme lui-même. L'homme a parlé du moment qu'il est né, quel que soit, d'ailleurs, le mode de sa naissance, quelle qu'ait été la forme primitive de sa parole. Ce qui le prouve, c'est que, dans toutes ces variétés si nombreuses de l'espèce humaine, les unes si relevées, les autres si dégradées, il ne s'en est jamais rencontré une seule qui fût dénuée du langage. L'homme parle comme il pense, et parce qu'il pense [1]; et, s'il était muet comme les bêtes, c'est qu'il ne serait pas plus raisonnable qu'elles.

Sur toutes ces théories, on est maintenant d'accord, et il n'est pas probable que désormais les anciens dissentiments puissent renaître. Mais il est un point sur lequel on ne paraît pas aussi près de s'entendre, et sans lequel cependant on ne peut pas résoudre spéculativement la question qu'on agite. Que pense-t-on de l'origine de l'homme? Dans quel état se le figure-t-on aux premiers jours de sa création? Je dis qu'il faut avoir une opinion arrêtée sur ce problème, si l'on veut s'en faire une sur l'origine du langage. Selon les facultés qu'on accorde à l'homme primitif, selon le développement initial qu'on lui suppose, il est plus ou moins susceptible de la parole, et son langage se proportionne nécessairement aux puissances qu'on lui prête.

Or, de deux choses l'une : ou l'homme a commencé comme nous le voyons commencer aujourd'hui, ou il a commencé autrement; c'est-à-dire que l'homme a dû ou naître enfant ou naître adulte. Pour ma part, je n'hésite pas, et je crois que l'homme, à l'origine des choses, a été créé adulte et aussi parfait qu'il peut l'être. La raison en est bien simple :

[1] M. Max. Müller a remarqué ingénieusement que, dans la langue grecque, le même mot exprime la raison et le langage, λόγος (*Lectures on the science of language*, 2e édition, page 380). L'homme est un animal parlant, comme il est un animal raisonnable.

c'est que l'homme adulte a pu vivre en se suffisant, et que, s'il était né dans l'état d'enfance qu'on suppose, il aurait infailliblement péri. Je ne dis pas que la création d'un adulte soit plus intelligible que celle d'un enfant; mais, une fois cette impossibilité admise, égale d'ailleurs de part et d'autre, on conçoit que le genre humain ait pu se perpétuer, si le premier homme était adulte, tandis qu'il n'aurait pas subsisté un seul jour, s'il eût été enfant, avec toutes les faiblesses et les périls mortels de l'enfance réduite à elle-même. Dans le système de l'adulte, il n'y a qu'une seule obscurité, ou, si l'on veut, qu'un seul miracle; dans le système de l'état d'enfance, il y en a deux, la naissance d'abord et ensuite la persistance. Dans l'alternative, le choix n'est pas douteux, et, puisqu'on ne peut pas écarter toutes les difficultés, la sagesse veut qu'on se borne à une seule, au lieu de les multiplier comme à plaisir.

La science, guidée par la logique, doit donc en ceci accepter la solution de la Genèse, non pas, bien entendu, à titre de dogme, mais au nom de la raison. A moins de renoncer à la question et de la déclarer indifférente, on ne peut pas la résoudre d'une autre manière. La science ne doit s'arrêter que là où la raison s'arrête; et je pense, pour moi, que la raison peut aller jusqu'à cette induction extrême, en partant de ce fait incontestable et presque naïf, que l'homme adulte peut se suffire, et que l'enfant ne se suffit pas. Je n'ignore pas que bien des gens vont se récrier et qu'on prétend, en ces matières, rejeter tout à fait le surnaturel, comme on dit. Mais, de quelque façon qu'on s'y prenne, il est de la plus entière évidence que les choses n'ont point été, au début, ce que nous les voyons à l'heure présente. La géologie a prouvé qu'il y avait eu un temps où l'homme n'existait pas à la surface du globe, et qu'il a dû apparaître à un certain moment donné. Dira-t-on pour cela que son apparition ait été surnaturelle? Et peut-on comprendre qu'il ait apparu dans des conditions où il ne pouvait pas continuer de vivre? L'origine de l'homme n'est pas plus surnaturelle que toute autre origine, celle de la plus humble plante ou du plus frêle insecte, celle du dernier des êtres ou des mondes qui roulent sur nos têtes. On conçoit que la matière suive aujourd'hui les lois infaillibles qui la régissent et qui conservent une régularité éternelle; mais il a fallu une impulsion première, qui a tout ordonné pour l'inépuisable série des temps. Les déviations mêmes que présente l'admirable système des cieux attestent la présence immanente et indéfectible de celui qui les a faits. Le surnaturel est partout, ou, plutôt, il n'est nulle part. Seulement, il faut que la science se résigne à résoudre certains problèmes autrement que par une observation impossible; et celui de l'origine de toutes choses est un de ces problèmes aux-

quels on ne renonce que par timidité, tout en croyant pratiquer une sage réserve. La question de l'origine est inévitable, et il ne servirait de rien de vouloir l'éluder.

Il me semble que l'origine de l'homme, entendue comme je viens de le faire, jette une lumière nouvelle sur la question de l'origine du langage. Les ennemis les plus prononcés du surnaturel admettent sans hésiter que les premiers hommes, fondateurs du langage, ont été placés dans des conditions fort différentes de celles où nous sommes aujourd'hui. Ils étaient avec la nature, dont ils se distinguaient à peine, dans des rapports où nous ne pouvons plus être désormais; et leur spontanéité, mise en action par des impressions irrésistibles et toutes neuves, a créé avec un instinct infaillible tous les éléments dont les langues se sont ensuite servies, sans pouvoir jamais retrouver la fécondité des premiers jours. C'est bien là du surnaturel aussi; il serait fort inutile de se le dissimuler. On ne serait donc pas très-autorisé à repousser la solution que nous indiquons. L'homme adulte était capable de formuler son langage, et sa faculté de parler s'est développée au même instant et dans la même mesure que toutes ses autres facultés, non moins merveilleuses que celle-là. Enfant, il n'aurait pu que vagir, sans même bégayer, et le langage en serait encore à naître. Mais ce premier parler de l'homme a dû être pauvre, comme l'intelligence elle-même, que l'expérience n'avait point éclairée et fortifiée. Il a pu se contenter de quelques centaines de racines, trésor assez restreint, mais suffisant à jamais, même pour les langues devenues les plus riches. Le premier homme, tout sagace qu'on le suppose, n'a pu savoir tout d'un coup ce que sa postérité devait apprendre avec tant d'efforts dans la suite des âges; et si, même encore de nos jours, le vocabulaire des esprits ignorants demeure si étroit, ne doit-on pas admettre qu'il l'était alors au moins autant, par l'ignorance nécessaire du début ?

Quant au jeu spécial des facultés qui produisirent le langage, c'est à la psychologie de l'expliquer. L'esprit de l'homme avec toutes ses puissances pose sans cesse devant elle; et, grâce à ses observations, si précises, quoique si délicates, elle peut, sans trop d'orgueil, se flatter de dissiper plus d'un nuage et de soulever plus d'un voile. Il lui est loisible à tout moment de constater les rapports de la pensée et de la parole dans l'état présent des choses et d'y appuyer l'hypothèse de l'état primitif. Seulement, aujourd'hui l'homme, dans quelque contrée qu'il naisse, reçoit toujours la tradition d'un langage tout fait que lui transmettent ceux qui l'entourent; la force de création, si elle n'est pas absolument éteinte en lui, y est au moins devenue tout à fait inutile; et, quand, par hasard, elle

s'exerce, c'est avec une faiblesse qui est bien voisine de la stérilité. Les premiers hommes, au contraire, ont été dans l'obligation d'imaginer des mots que leurs fils n'ont eu qu'à répéter et qu'ils répéteront éternellement. La psychologie doit donc être très-prudente dans les inductions qu'elle hasarde, bien qu'il y ait certaines parties du problème qu'elle seule puisse aborder.

Partout et toujours les facultés de l'homme ont été les mêmes ; il n'y a pas de race qui ne les possède et ne les exerce; mais cet exercice a été différent selon les lieux et selon les temps, et les langues ont varié. Bien que les choses à nommer fussent identiques, les noms par lesquels l'intelligence, secondée de la voix, les désignait, ne l'ont point été ; et, pour quelques racines qui se ressemblent dans certaines familles de langues, combien n'en est-il pas qui diffèrent absolument? Quelles ont été les vues instinctives de l'esprit pour décider du choix des sons? Quelle conformité l'intelligence a-t-elle aperçue entre les choses à exprimer et les signes au moyen desquels elle les exprimait? C'est ce qu'il est bien impossible de dire pour la plus grande partie des vocables ; et l'adoption des racines a été purement arbitraire, puisque, dans des langues diverses, la même idée est rendue par des sons diamétralement opposés. Le rapport entre l'idée et le mot ne s'explique clairement que dans un très-petit nombre d'onomatopées. Le plus souvent ce rapport est inexplicable, et il faut l'accepter comme un fait au delà duquel il nous est interdit de pénétrer. C'est au fond la question que Platon se posait dans le *Cratyle*[1]; et, comme elle est toute psychologique, il aurait pu, même de son temps, la résoudre, si elle était de nature à pouvoir être jamais résolue. La convenance des mots, soit avec les idées de l'esprit, soit avec la réalité des choses, n'existe pas en soi, puisqu'elle change avec les peuples et tout à fait à leur insu. Il y a là une obscurité que la raison ne saurait dissiper, et qu'on peut regarder comme divine.

La seule affirmation qu'on puisse se permettre dans ces ténèbres inextricables, c'est que les humains qui les premiers ont imposé des noms ont dû être nécessairement en très-petit nombre. C'est une sorte de législation[2] très-exclusive qu'ils ont exercée ; et, à moins de retomber dans le système insoutenable des conventions, il faut admettre que les inventeurs initiaux du langage, les pères de la parole primitive, ont trans-

[1] Voir le *Commentaire sur le Cratyle de Platon*, ouvrage posthume de M. Charles Lenormant, publié par son fils, Athènes, 1861, in-8°. — [2] Le mot de *législateurs* est celui dont se sert toujours Platon, et il est d'une justesse irréprochable.

mis leur découverte autour d'eux et à leurs descendants, sans qu'elle fût plus discutée que ne l'est aujourd'hui la langue reçue et parlée par les enfants dans la famille où le sort les fait naître. Je vais même plus loin, et je dis que l'invention du langage par un seul couple se comprend bien mieux que par un nombre même restreint d'individus. Il n'y avait pas, du moins, de confusion possible; et l'homme naissant adulte, comme nous venons de le dire, a fait son langage et l'a transmis comme il transmettait la vie à sa postérité. C'est donc encore ici la solution de la Genèse qui me paraît de beaucoup la plus rationnelle, je n'ose pas dire la plus vraie. L'unité de l'homme, inventeur de la parole, n'est guère moins indispensable que son adolescence et sa perfection initiale.

Seulement je ne puis pas croire avec la Genèse que le couple primordial ait été unique; et tout ce que la philologie peut aujourd'hui nous apprendre semble interdire absolument cette hypothèse. Il y a quatre ou cinq points sur la terre, tout au moins, où il semble que le langage a dû naître spontanément, et, comme les systèmes de langues sont divisés, il faut croire que primitivement la race humaine ne l'a pas été moins profondément. Le système ârya n'a rien d'analogue au système sémitique; le système chinois et touranien est également éloigné de ces deux-là. Les langues de l'Afrique et celles du Nouveau Monde ne le sont pas moins. J'admets donc bien que, pour chaque système, un couple a suffi; mais c'est alors quatre ou cinq couples distincts, ce n'en est plus un seul. L'unité du genre humain n'est pas pour cela détruite, non plus même que l'unité du langage. Seulement cette unité est toute morale, et non pas physique et matérielle; tous les hommes sont frères, parce qu'ils ont les mêmes facultés; toutes les langues sont sœurs, parce qu'elles ont le même objet. De part et d'autre, la parenté ne va pas plus loin; et ce sont là les limites où il faut s'arrêter, sinon pour toujours, du moins jusqu'à des découvertes nouvelles qui permettent d'abaisser les barrières actuelles et de trouver dans la Bible autant de vérité que de grandeur.

Ainsi M. Max Müller ne se trompait pas, et la science du langage intéresse à un égal degré le théologien, le philosophe et le philologue. Pour éclaircir de semblables problèmes, il n'est pas trop de tous leurs efforts réunis; et l'on voit même combien leur concours est loin encore d'avoir eu une pleine efficacité. Il serait peut-être téméraire d'affirmer que l'on puisse jamais arriver à conquérir la vérité tout entière; mais les progrès obtenus depuis cinquante ans sont bien louables, et ils sont faits pour donner bon espoir même aux juges les plus difficiles et les plus timorés. Nous pouvons donc, avec M. Max Müller, saluer la

science nouvelle, en étant bien certains qu'elle ne restera pas en arrière de celles qui l'ont devancée, maintenant qu'elle a découvert sa voie et son véritable but.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Le duc et connétable de Luynes.

ONZIÈME ARTICLE[1].

Quand la nouvelle de la résolution de Louis XIII et le bruit de sa marche arrivèrent à Pau, les meneurs du parti protestant auxquels on avait tant dit et qui avaient tant répété que, malgré toutes les apparences, jamais le roi n'oserait s'engager dans leurs montagnes, furent très-étonnés : ils reconnurent qu'en blessant sa fierté légitime ils l'avaient eux-mêmes appelé, tandis que, s'ils eussent enregistré son édit, Louis, satisfait dans sa dignité, leur en eût vraisemblablement abandonné l'exécution[2]. Leur résistance, tour à tour insolente et hypocrite, était menacée d'un juste châtiment. Ils n'avaient plus qu'un moyen d'apaiser et peut-être d'arrêter le roi, c'était d'enregistrer l'édit au plus vite. Aussi ces mêmes hommes qui, depuis trois années, trouvaient d'insurmontables difficultés à cet enregistrement, le firent passer en quelques heures dès qu'ils le voulurent, et l'avocat général du conseil se hâta de venir à Grenade apporter au roi l'arrêt de vérification[3]. Cet arrêt tardif, dépourvu de tous

[1] Voyez, pour les dix articles précédents, le *Journal des Savants*, cahiers de mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1861, et mai, juin, août et septembre 1862. — [2] C'est l'avis de La Force; voyez l'article précédent, septembre, page 564, à la note. — [3] *Mercure françois*, *ibid.* p. 350 : « Par le conseil, les chambres assemblées, vu « l'édit de Sa Majesté sur la mainlevée en faveur des ecclésiastiques du présent « pays, de la date du mois de septembre 1617; autre édit de remplacement, des « mêmes mois et an; arrêt du conseil privé de sa dite Majesté, avec la commis- « sion y attachée, du 2 février 1618; lettres de jussion du 25 de juillet, et « autres lettres de jussion du 18 septembre 1620; a été arrêté que, suivant les- « dites lettres de jussion, ledit arrêt de la mainlevée, dudit mois de septembre « 1617 et du remplacement desdits mois et an, et arrêt du conseil privé de Sa « Majesté avec la commission du 2 de février 1818, seront lus, publiés et enregistrés,

considérants favorables, marque assez que le conseil de Pau subissait l'édit royal, comme, en 1599, le parlement de Paris avait subi l'édit de Nantes et l'avait enregistré avec la même sécheresse et les mêmes signes de son peu de satisfaction; tant il est vrai qu'à cette triste époque la tolérance religieuse n'était nulle part, ni chez les catholiques ni chez les protestants, excepté dans quelques âmes d'élite, l'Hôpital, de Thou, Henri IV. Nous regrettons de ne pouvoir joindre à ces noms vénérés celui d'aucun protestant, les Rohan et les Bouillon n'ayant jamais envisagé que l'intérêt de leur maison, le grand cœur de Coligni ayant échappé à l'épreuve de la prospérité, et l'esprit par trop médiocre, les étroits préjugés de Mornai ayant toujours trompé ses excellentes intentions. Louis XIII, du moins, aimait la justice, et, quelque ardente que fût sa piété, il ne chercha le triomphe de la religion catholique que par les voies les plus légitimes. Luynes était au fond très-modéré; comme nous l'avons vu, il ne se laissait point entraîner aux emportements du prince de Condé, et il était si peu esclave du P. Arnould, qu'il le dirigea presque toujours, et, lorsqu'il devint embarrassant, se brouilla avec lui et le fit congédier. Louis XIII et Luynes, comme plus tard Richelieu et Mazarin, ne son-

« pour être le contenu en iceux exécuté, gardé et observé selon leur forme et te« neur. Fait à Pau, le 8 octobre 1620. » — A propos du *Mercure*, avertissons que, pour l'expédition du Béarn, la source où il puise est cette foule de petits écrits publiés dans le moment même à Pau, à Bordeaux, à Paris. Le *Mercure* en fait des extraits souvent textuels, en se conformant à l'esprit du temps où lui-même paraissait; et, comme le tome consacré à l'année 1620 parut en 1631, c'est-à-dire sous le second ministère de Richelieu, cela explique l'absence de tout éloge de Luynes. *L'Histoire du règne de Louis XIII, prise du jour de sa naissance jusqu'à sa mort, etc.* ouvrage plus connu sous le nom de *Journal de Louis XIII*, que lui donne le privilége, ayant vu le jour en 1646, est plus libre que le *Mercure*, et ose relever quelquefois ce que Luynes a fait de bien; mais ce n'est aussi qu'une compilation bien médiocre, tirée des mêmes petits écrits qui ont servi à la composition du *Mercure*. Ces écrits sont indiqués dans le P. Lelong. Nous les avons parcourus et mis à profit presque tous. Voici les titres des moins insignifiants : *Récit mémorable de ce qui s'est fait et passé au voyage du roi en Béarn*, in-12, 1620, à Pau, chez Jacques Marié, imprimeur. Il y en a eu bien des réimpressions. — *Récit véritable des particularités importantes du voyage du Roy en Béarn, etc.* in-12, à Bourdeaux. Par S. Millanges, imprimeur ordinaire du roy, 1620. — *Le rétablissement des évesques et ecclésiastiques du Béarn en leurs honneurs, fonctions de leurs charges et jouissance de leurs bénéfices, ou suite des heureux succès du voyage du roi*, in-12, à Paris, chez Julien Jacquin, 1620. Les divers articles de vérification du conseil de Pau y sont en béarnais. — *Relation du voyage de Sa Majesté en Béarn et Navarrois, réunis à la couronne et érigés en parlement; ensemble le rétablissement des évesques et autres ecclésiastiques en leurs anciens bénéfices*, in-12, Lyon, 1620. — *Benearnica christianissimi regis quinque dierum expeditio*, Augustæ Vindelicorum, 1621, in-4°, 8 p. Attribué au P. Arnould.

gèrent jamais à porter la main sur l'édit de Nantes : ils ne voulurent que mettre un frein aux usurpations toujours croissantes du parti calviniste, aux continuels complots de ses chefs, à leurs intrigues avec l'étranger. Dans cette affaire du Béarn, la vigueur qu'on les força de déployer ne passa point la mesure, et nous allons montrer que tous les coups tombèrent sur la domination politique des protestants, pas un seul sur leur liberté religieuse.

La Force avait accompagné à Grenade l'avocat général porteur de l'édit vérifié, sans comprendre qu'un enregistrement si vite et si aisément obtenu mettait en grand doute la sincérité de ses efforts passés, si longtemps infructueux. Il se joignit au représentant du conseil pour dissuader Louis XIII de poursuivre un voyage pénible et bien inutile, puisque l'édit, une fois vérifié, serait fidèlement exécuté. La Force recommença le discours de Mayenne : il peignit sous les couleurs les plus sombres les pays que le roi aurait à traverser, où il ne rencontrerait ni gîte convenable ni vivres suffisants, où même son nom était presque ignoré. Louis XIII en conclut qu'il était d'autant plus nécessaire d'aller faire voir et sentir l'autorité royale qu'on semblait ne pas connaître. Il répondit à La Force et à l'avocat général qu'ils n'étaient pas en état de faire exécuter l'édit, ayant trouvé tant de difficultés à le faire enregistrer. « Vous-mêmes, leur dit-il, vous avez intérêt que j'aille assurer votre « faiblesse [1]. » Là-dessus, il les congédia, leur donnant rendez-vous à Pau dans deux jours. Il ordonna au maréchal de Praslin et à Bassompierre, arrivés à Saint-Justin et à La Bastide avec le gros de l'armée et l'artillerie, de s'arrêter à cette frontière du Béarn, afin de ne pas fouler le pays, mais en se tenant prêts à marcher au moindre signal. Puis, prenant avec lui le régiment de Champagne [2], l'infanterie et la cavalerie de sa garde [3], et accompagné de Mayenne, de Luynes, de Créqui, des trois ministres, Schomberg, Du Vair et Puisieux, il s'avança vers Pau aussi rapidement que les chemins le permirent. Une députation des principaux habitants vint à sa rencontre jusqu'à Arzac et lui demanda comment il désirait être reçu. « En roi, répondit-il, s'il y a une église où je puisse descendre « pour remercier celui à qui je dois tout ; sinon, je ne veux pas d'hon- « neurs où Dieu n'en a pas [4], » et le lendemain, 15 octobre, il entra dans Pau sans appareil ni cérémonie.

La persécution protestante avait été portée si loin, que, dans cette

[1] La Force, dans ses Mémoires, ne dit rien de tout cela ; mais le *Mercure*, p. 360, donne textuellement ces paroles du roi, qui se retrouvent dans tous les auteurs, plus ou moins brodées et développées. — [2] Bassompierre, *ibid.* p. 210. — [3] Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 495. — [4] *Mercure, ibid.* p. 350, verso, et partout.

capitale du Béarn où, avant Jeanne d'Albret, on voyait tant et de si belles églises catholiques, en 1620 il n'en restait pas une seule où se célébrât encore la religion qui les avait élevées. Il subsistait à peine une pauvre petite chapelle, à l'extrémité des faubourgs où l'on avait relégué les catholiques, comme dans une sorte de *Ghetto*. Elle n'était même qu'à demi couverte. C'est là que le roi de France devait se rendre pour prier Dieu à la façon de ses pères et de l'immense majorité de ses sujets. Louis XIII ne voulut pas avoir l'air de reconnaître cette dégradation du culte catholique, et il aima mieux se faire dire la messe dans sa propre demeure, dans ce château de Pau qui ne l'avait pas entendue depuis tant d'années [1].

En entrant dans la capitale du Béarn, au lieu des applaudissements qu'il avait partout recueillis sur son passage dans les grandes villes de Normandie, du Maine, du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne, Louis XIII ne rencontra qu'un silence morne. A peine trouva-t-il de quoi subsister, lui et sa suite. Une sorte de conspiration avait caché toutes les ressources nécessaires à la vie, afin que le roi et ses troupes fussent contraints de se retirer le plus tôt possible [2]. Les catholiques, depuis si longtemps opprimés, n'osaient pas encore se montrer, et les protestants ne se gênaient pas pour dire tout haut que, le roi parti, ils sauraient bien renverser tout ce qu'il allait faire [3]. En se voyant ainsi traité dans ses propres États, Louis XIII sentit le besoin d'y établir à tout prix une autorité forte et durable, dont on ne pût se jouer lorsqu'il serait revenu à Paris. C'est ici que Luynes, animé, comme nous l'avons dit, par l'absence même de Condé, déploya ce mélange d'adresse et

[1] *Histoire du règne de Louis XIII, prise du jour de sa naissance jusques à sa mort, etc.* p. 299 : « Et parce que les catholiques avoient une petite chapelle, à demi couverte, « tout au bout des fauxbourgs de la ville où on les avoit relégués, les chassant de la « paroisse qui est à la porte du château, Sa Majesté jugea indigne de sa piété d'approu- « ver cet affront à Dieu par le transport de sa personne sacrée en un lieu si éloigné de « sa maison, où il aima mieux faire dire la messe, et donner commencement à ses af- « faires par le service de Dieu, dans le même lieu qu'on avoit prophané. » Aussi dans plusieurs autres écrits, particulièrement dans la *Benearnica expeditio*. — [2] *Mercure, ibid.* « On remarqua que Sa Majesté ne fut pas accueillie dans Pau avec l'applau- « dissement que les sujets sont coutumiers de faire paroître à la vue de leur prince; « et, chose étrange, on avoit même soustrait les vivres pour l'obliger d'en desemparer « promptement. » *Récit véritable des particularités importantes du voyage du roi en Béarn, etc.* p. 28 : « Il ne leur suffit pas d'animer tout le peuple contre le roi; ils empêchent « qu'on ne baille des vivres et qu'on ne fasse cuire du pain. » *Benearnica expeditio :* « Commeatus clam substractus ut frumentariæ rei difficultate eum a suis finibus « tanto citius discessum meditari cogerent cujus conspectum ægerrime sustinebant. » — [3] *Mercure françois, ibid.*

d'audace qui lui était propre et que réclamaient les circonstances. Il n'hésita pas à conseiller au roi de se rendre maître des principales places de guerre qui dominaient le Béarn et la Navarre, et cette nécessaire mais difficile entreprise il la conduisit avec une rare habileté.

La première de ces places était celle de Navarreins, assise sur un rocher, déjà très-forte par sa position, et, de plus, très-bien fortifiée et pourvue d'une nombreuse artillerie. C'était l'arsenal de la province, son rempart contre l'Espagne, et aussi un des boulevards du protestantisme dans les Pyrénées; car, sans être une des places de sûreté[1], elle avait une garnison toute protestante, et pour gouverneur un vieil officier calviniste, nommé de Salles. Du haut de Navarreins, de Salles était en état de tenir tête à une armée, et, au besoin, il pouvait appeler à son aide les Persans[2] : on nommait ainsi une milice répandue sur toute la surface du pays, et répartie en six grands quartiers; ses chefs étaient tous protestants; ils n'étaient pas choisis par le roi; ils pouvaient, sans la permission du roi, rassembler leurs troupes et s'en servir à leur gré, c'est-à-dire au gré des passions régnantes. Cette soldatesque formait sept ou huit mille hommes, et, jointe aux garnisons des places fortes, elle appesantissait le joug calviniste sur ces vieilles populations catholiques; car il faut bien savoir que plus des deux tiers des habitants du Béarn et de la Navarre étaient restés catholiques; les Persans mêmes l'étaient aux trois quarts; mais ils étaient forcés de cacher leur religion, et, comme les Mameluks, de n'en pas reconnaître d'autre que celle de leurs capitaines. On peut juger sous quelle oppression gémissait ce malheureux pays, et quel art à la fois et quelle vigueur étaient nécessaires pour y tirer d'esclavage le peuple et la royauté.

Heureusement il se trouvait que de Salles était un vieillard de près de quatre-vingts ans, sans nulle intrigue, et, quoique zélé calviniste, ayant conservé quelque respect de l'autorité royale. Luynes renouvela

[1] Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 498. — [2] Persans ou Parsans; mais nous trouvons plus souvent le premier nom. Était-ce celui des milices elles-mêmes ou seulement de leurs chefs ou même des quartiers et arrondissements dans lesquels ces milices étaient réparties? *Relation du voyage de Sa Majesté en Béarn et Navarrois, etc.* : « Ce « sont des colonels de la milice dudit pays, qui vient jusqu'au nombre de huit mille « hommes, dont six mille étoient catholiques et étoient privés de l'exercice de leur « religion et recevoient toutes sortes d'oppressions desdits Persans, qui avoient pou- « voir de les assembler sans attendre commission du roi. » *Benearnica expeditio* : « Redegit in ordinem Persas, id est militum Benearnensium tribunos qui, usurpata « temere in alios populares autoritate, plurima poterant et multa contra jura et « leges audebant, tametsi eis octo millia hominum conscribere quolibet tempore « levis opera esset. »

ici les mêmes manœuvres qui, en Guyenne, lui avaient acquis d'Auberre et Blaye. Il envoya à de Salles un autre lui-même, l'homme en qui il avait le plus de confiance après ses frères, le comte de Modène, qui, déjà en Italie, s'était montré négociateur habile, avait su triompher de l'opiniâtre ambition de Pierre de Tolède et du duc de Savoie et les amener tous les deux à des dispositions pacifiques. Modène n'eut pas de peine à gagner la confiance du vieux et loyal gouverneur. Il lui dit à quel point le roi honorait son âge et ses services, qu'il voulait l'en récompenser et qu'il allait venir visiter Navarreins. Louis XIII, en effet, se présenta tout à coup devant la célèbre forteresse, n'ayant avec lui que ses gardes commandées par Créqui. De Salles, à la persuasion de Modène, vint à sa rencontre pour lui faire honneur avec toute sa garnison, selon l'usage militaire; et, tandis que le roi s'entretenait avec le vieux capitaine et passait en revue ses troupes, plusieurs compagnies des gardes se jetèrent dans Navarreins presque désert, et s'emparèrent du canon, des remparts et des postes importants. La garnison protestante sortie de la place y voulait rentrer avec son gouverneur; mais on lui dit doucement de déposer ses armes en la maison commune. Louis combla de Salles d'égards, lui fit entendre que le temps était venu de se reposer, qu'il songeait à mettre à sa place un autre officier qui, à défaut de son expérience et de sa capacité, aurait un peu plus d'activité en cas d'attaque de la part des Espagnols, et il lui conféra le grade de maréchal de camp, ce qui était un avancement considérable, en y joignant une somme de cent mille francs. Et, comme de Salles avait un neveu, protestant ainsi que lui, auquel il avait destiné la survivance de son gouvernement, le roi, ne pouvant accorder cette grâce, lui en fit une autre. il donna à ce neveu une pension de mille écus, en sorte que le neveu et l'oncle se tinrent pour parfaitement satisfaits[1].

[1] Nous avons composé ce récit à l'aide du *Mercure, ibid.* p. 351, et des écrits du temps déjà mentionnés; nous nous sommes aussi servi, en une certaine mesure, d'une *Histoire des troubles survenus en Béarn dans le XVIe et la moitié du XVIIe siècle,* par l'abbé Poeydavant, 3 volumes, à Pau, 1821 (voyez le t. III, p. 237). La Force attribue au neveu de de Salles le rôle que nous donnons à Modène d'après les autres témoignages. Il ne parle point du subterfuge employé pour faire entrer les gardes du roi dans Navarreins. T. II, p. 116 : « Le sieur Dulau, qui étoit près du roi, neveu « de M. de Salles, gouverneur de la dite ville il y avoit plus de trente ans, fut en- « voyé vers lui quelques jours auparavant pour le sonder. Le sieur de Salles ne « pouvoit point entendre que le roi en vînt là. Étant assez méfiant de son naturel et « grandement affectionné à sa religion, il ne goûte point au commencement les pro- « positions de son neveu; enfin, par les assurances qu'il donnoit d'une part et les « appréhensions de l'autre s'il n'obéissoit, il acquiesce. Quand le roi approche, il

Restait à pourvoir au gouvernement de Navarreins. Luynes décida le roi à mettre en ce poste le marquis de Poyanne, un des chefs des catholiques, qui s'était distingué en plusieurs circonstances par son courage et sa fidélité, et jouissait d'une grande considération dans tout le pays. Il le fit nommer en même temps lieutenant général de La Force, comme en Normandie il avait mis Ornano à côté du duc de Longueville, combinaison équitable et habile, qui partageait le gouvernement de la province entre les protestants et les catholiques, et assurait à l'Église et à la royauté un représentant dévoué, capable de tenir tête aux protestants et à La Force, si jamais ils tentaient de se révolter. Le marquis de Poyanne, surpris et touché d'un honneur qu'il n'avait pas recherché, en ayant fait ses remercîments à Luynes, en reçut cette noble réponse : « Vous ne m'avez nulle obligation. Je ne connaissais pas votre personne, « mais je connaissais votre mérite et vos services, et je dois tant au roi, « que je ne puis m'acquitter envers lui qu'en le faisant souvenir de ceux « qui le servent bien [1]. »

« commande à M. de La Force de se mettre devant et de disposer le sieur de Salles « à le recevoir avec l'honneur et le respect qu'il doit, et de mettre la garnison dehors « la ville. Lorsque le sieur de La Force y arriva, il trouva tout cela fait, et que le « sieur de Salles étoit déjà à la porte avec les clefs de la ville pour les présenter à Sa « Majesté et lui faire sa révérence. Comme le roi approche, le sieur de La Force « parle le premier, et aidant au sieur de Salles, assez incommodé de vieillesse, « prend le coffre d'acier fort pesant où étoient les clefs et le présente au roi. Sa Ma« jesté le reçut et le baille à son capitaine des gardes, qui étoit près d'elle. Le sieur « de Salles dit au roi : « Sire, j'ai longuement et fidèlement servi le feu roi votre « père et Votre Majesté en cette charge; je la supplie très-humblement que j'y « achève de finir mes jours. » Il n'eut point de réponse. Le roi, étant arrivé en son « logis, tint conseil, et lors envoya le sieur de Modène vers le sieur de Salles lui « faire entendre qu'ayant égard à son âge, il le vouloit soulager et commettre cette « charge à un autre; que ce n'étoit pas qu'il n'eût contentement de ses services et « qu'il ne s'assurât de sa fidélité, mais que son service le requéroit ainsi, et qu'il lui « bailleroit cent mille livres de récompense. Ce furent de grandes douleurs à ce « vieux bonhomme; il s'en rabattit fort sur son neveu Dulau. » Fontenai-Mareuil ne parle pas du neveu de de Salles, mais de son frère. *Ibid.* p. 496 : « M. de Salles, « vers qui on avait envoyé son frère, capitaine au régiment de Navarre, pour lui « offrir une bonne récompense, ouvrit les portes et remit la place entre les mains « du roi. » L'ambassadeur vénitien, dépêche du 27 octobre : « Il giorno 17, il re « entrò a Navarreins ove non solo ha mutato il governatore che è ugonotto e mes« sovi un cattolico che si chiama monsù di Poianne, ma ha mutato ancora il presi« dio dei soldati e postovi delle companie de' proprii regimenti di guardie tanto dentro « la città che all' intorno su la contrescarpa nel luogo ove stanno le munitioni. E « perche un nepote del vecchio governator ugonotto d' età di 80 anni haveva la sur« vivenza di quella piazza, il re in ricompensa del governamento gli ha hato dei de« nari e lo ha reso contento. » — [1] Comme on le pense bien, Richelieu ne fait

Navarreins au pouvoir du roi, les autres places suivirent sans faire de résistance; on mit de bonnes garnisons dans les châteaux d'Orthez, de Sauveterre, d'Oloron, de Nay, en négligeant les autres villes, faute de troupes suffisantes.

Après avoir ainsi établi son autorité militaire dans toute l'étendue du Béarn et de la Navarre, Louis revint à Pau, et s'occupa sans relâche à bien asseoir son autorité politique.

Il commença par assembler les états de Béarn et de Navarre[1], et là, par l'organe du garde des sceaux Du Vair, il expliqua la parfaite équité de l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques, puisque cette resti-

pas mention de Luynes en toute cette affaire; il en rapporte tout l'honneur à Brienne, alors La Ville-aux-Clercs, qu'elle ne concernait point, qui n'y était même pas, et nous dit lui-même qu'il était resté à Pau, où il rendit service dans des fonctions toutes différentes. (*Mémoires, ibid.* p. 347). Nous n'avons pas inventé le rôle que nous attribuons à Luynes; nous n'avons fait que copier une page du *Récit mémorable de ce qui s'est fait et passé au voyage du roi en Béarn,* page aussi curieuse que mal écrite, que reproduit dans sa forme inculte l'*Histoire du règne de Louis XIII,* p. 300-301, et qu'a traduite la *Benearnica expeditio.* — [1] Brienne, *Mémoires, ibid.* p. 346 : « Le roy... fit assembler les états. La Force « prétendit que c'était à lui à expliquer les intentions de Sa Majesté; à quoi le garde « des sceaux s'opposa en montrant que cela étoit dû à sa charge, et celui-ci l'em- « porta, sans avoir pourtant la permission de parler assis, parce que c'est la coutume « en Espagne qu'il n'y a que le roy qui le soit, et que les députés de *las Cortes,* « c'est-à-dire les états, et les officiers du prince demeurent debout à ses pieds. Le « monarque les assura qu'il vouloit observer les *fors,* c'est ainsi qu'ils appellent « leurs priviléges, et confirma les grâces qu'il avoit accordées aux religionnaires d'être « payés sur ses domaines des sommes qu'ils tiroient des revenus des biens ecclésias- « tiques. » *Récit véritable des particularités importantes du voyage du Roi en Béarn, etc.* p. 37 : « Le roi fait tenir les états du pays où lui-même assiste. Un avocat syndic « du tiers état harangue à genoux, remplissant son discours des louanges du feu « roi et de l'affection que ce grand prince portoit à leur conservation, laquelle il « prie Sa Majesté de leur conserver tout entière et les maintenir en leurs anciennes « libertés. M. le garde des sceaux, toujours semblable à lui-même, répondit au nom « du roi que, se maintenant en l'obéissance à laquelle ils étoient obligés, ils « jouiroient inviolablement de tous les priviléges, lesquels le roi n'avoit jamais « pensé d'altérer en nulle sorte. » La Force, *Mémoires, ibid.* p. 118 : « Le roy ayant « fait convoquer une sorte d'états, Sa Majesté s'y trouva elle-même, et commanda « au sieur Du Vair, garde des sceaux, de leur faire entendre sa volonté. Le syndic « du pays fit un grand discours à la louange du roi, en suppliant Sa Majesté, au « nom de tous ses sujets du Béarn, que le feu roi son père avait toujours chéris comme « étant le lieu de sa naissance et ses premiers sujets, qu'il lui plût les maintenir en « leurs fors et libertés. Le roi lui donna quelques bonnes paroles et laissa le reste « des affaires au garde des sceaux. » Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 495, dit aussi quelques mots de cette assemblée des états. Il est étrange que le *Mercure* n'en fasse pas mention.

tution ne mettait nullement en péril l'existence ni la sûreté de la religion réformée, grâce au second édit qui remplaçait, entre les mains des protestants, les biens rendus à leurs possesseurs légitimes par des revenus équivalents sur les propres domaines du roi; de telle sorte que, dans cette grande réparation, les uns acquéraient, sans que les autres souffrissent aucun dommage. Devant cette même assemblée, il s'engagea à respecter les coutumes et les franchises du pays, les *fueros*, selon l'expression espagnole, sans entendre assurément se dessaisir par là du droit inhérent à la royauté de prendre, de concert avec le pouvoir qui représentait les états pendant leur absence, à savoir le conseil de Pau, toutes les mesures qu'exigeraient le maintien de l'autorité royale et l'intérêt général de la commune patrie.

En effet, quelques jours après, le roi présenta au conseil de Pau, pour y être vérifiées dans les formes ordinaires, des lettres patentes réunissant : 1° les deux pays de Navarre et de Béarn à la couronne de France, afin qu'il n'y eût en France qu'un seul souverain et une seule nation; 2° les deux conseils de Navarre et de Béarn, résidant, l'un à Saint-Palay, au cœur de la Navarre, l'autre à Pau, en un seul et même conseil, qui siégerait à Pau, prendrait le nom de parlement de Pau, et serait le neuvième parlement de France. La première réunion, celle de la Navarre et du Béarn à la France, était l'acte décisif et politique; il passa sans aucune résistance au conseil de Pau et à la chancellerie de Navarre, soit qu'on n'osât guère contester avec un roi victorieux et maître de toutes les places fortes, soit qu'un rayon de patriotisme et d'esprit français commençât dès lors à luire sur le pays de Henri IV. Mais la réunion des deux justices en une seule, siégeant à Pau, blessa la Navarre et souleva des difficultés d'amour-propre et d'intérêt local que le roi chargea un des membres de son conseil, Aubery, d'examiner avec les diverses parties intéressées et de résoudre à la satisfaction commune[1]. Quant à la réunion elle-même, il la maintint avec fermeté. Elle était une nécessaire conséquence de la réunion des deux pays, et seule elle la rendait effective par l'application constante et journalière des mêmes lois par les mêmes juges[2]. Le parlement de Pau, agrandi dans

[1] On peut voir dans le *Mercure françois, ibid.* p. 354-368, toute la suite de cette affaire, qui traîna près d'une année. — [2] Le rapport intime de la réunion des deux justices en une seule à la réunion politique des deux pays et à leur incorporation à la France est très-bien établi par l'avocat général chargé de soutenir l'édit de réunion. *Mercure françois*, p. 358 : « L'union des couronnes est d'autant plus juste, « qu'elle a été jugée telle par deux rois, Henry le Grand et Louis le Juste, et « qu'icelle tend à la protection de leurs sujets et à l'affermissement de leurs monar-

son ressort et dans le nombre de ses membres, devint, en peu de temps, un foyer de lumières en tout genre, une haute école de patriotisme, où chacun apprit, chaque jour et à toute heure, à connaître, à honorer, à aimer le roi et la France[1].

Mais, pour que le nouveau parlement obtînt le respect universel et

« chies. Ils ont voulu cette union parce que la basse Navarre et la souveraineté du « Béarn étoient d'autant plus foibles, qu'elles sont aux extrémités, exposées aux « coups et invasions des étrangers. Ils l'ont voulu parce qu'un grand corps est plus « difficile à ébranler qu'un petit. Que si chacun doit être maître en sa mai- « son, si le roi d'Espagne a uni le royaume de Portugal à sa couronne de Cas- « tille, s'il y a encore uni la Navarre haute, sans autre titre que de bienséance, « que n'a dû faire le roi de France de sa couronne de Navarre qui, par légitime et « non entrecoupée succession, lui arrive depuis neuf cents ans? Si cette union des « couronnes portoit préjudice aux bas Navarrois, si elle renversoit leurs privilèges, « changeoit leurs coutumes, diminuoit leurs commodités, le roi, tout bon et tout « juste, ouïroit leurs plaintes et répareroit leurs griefs; mais elle tend à leur con- « servation et agrandissement, et, par clause expresse de l'édit, leurs fors, coutumes, « privilèges et libertés, leur sont continués, et partant ôté tout sujet de plainte. Aussi « est-il certain que la plupart des bas Navarrois approuvent cette union, s'esjouis- « sent de se voir par icelle adoptés à la France et faits membres d'une haute et flo- « rissante monarchie. Plût à Dieu, disent-ils, que cette union eût été faite il y a deux « cents ans, nos compatriotes les hauts Navarrois ne soupireroient sous le joug « étranger, et l'étranger ne triompheroit de la dépouille de nos rois! Que si quel- « ques-uns se sont formalisés de l'édit, ç'a été pour l'union des justices et non pour « celle des couronnes. Aussi l'union des couronnes n'est plus en question puisque, « par l'arrêt de la chancellerie de Saint-Palay, l'édit a été vérifié pour ce chef-là. Il ne « reste donc qu'à examiner les oppositions qu'on fait à l'union des justices. Et pre- « mièrement le dit avocat général soutient que l'union des couronnes emporte de « nécessité celle des justices, parce qu'il ne suffit pas d'unir la couronne de Navarre « à celle de France, mais il faut tellement étreindre et cimenter cette union, qu'il « n'y reste aucune marque de division. Or quelle marque est plus essentielle que « la division des justices? Laissant une cour souveraine en la basse Navarre, ce seroit « laisser une fente par laquelle le serpent de division pourroit un jour mettre la « tête et de là se faire ouverture en tout le corps... etc. » — [1] Voici l'arrêt du conseil de Pau enregistrant l'édit de réunion (*Mercure françois*, p. 354) : « Le « 20 octobre 1620, par le conseil, les chambres assemblées, furent vues les lettres « patentes de Sa Majesté du 19 du présent mois, signées de Sa Majesté, et contre- « signées par de Lomenie, avec le scel de cire verte, portant réunion de la couronne « de Navarre et pays souverain de Béarn, Andorre et Donezan à la couronne de « France d'une part; union des officiers de la justice et chancellerie de Saint-Palay « au conseil ordinaire de Pau, d'autre; attribution du pays de Soulle (qui jusque- « là ressortissait au parlement de Bordeaux) au dit parlement de Pau, d'autre; « érection de deux offices de conseillers de faveur, deux procureurs généraux de « Pau, d'autre; a été arrêté que les dites lettres patentes seront lues, publiées et « enregistrées, pour être le contenu en icelles exécuté, gardé et observé selon sa « forme et teneur, etc. »

acquît toute l'autorité dont il avait besoin, il fallait y faire cesser l'iniquité et le scandale de juges exclusivement protestants, quand une grande partie ou plutôt la grande majorité de leurs justiciables étaient catholiques. Chose incroyable! l'édit de Nantes donnait, en certains parlements, aux protestants, une chambre dite *de l'Édit*, où il y avait près de la moitié de juges calvinistes, et Louis XIII, comme nous l'avons vu, tenait loyalement la main à la sincère exécution de cet article de l'édit de son père; et, lorsqu'il entra en Béarn, il ne trouva qu'un seul membre catholique dans tout le Conseil de Pau[1]! Le nouveau parlement s'ouvrit sous de meilleurs auspices, et devint lui-même, par sa composition, un monument vivant d'équité et de tolérance. Des lettres patentes du roi, faisant droit aux constantes réclamations des évêques et des hauts dignitaires ecclésiastiques de la Navarre et du Béarn, leur donnèrent entrée, séance et voix délibérative au parlement, comme leurs prédécesseurs en avaient joui avant Jeanne d'Albret, et comme cela était réglé et pratiqué dans tous les parlements du royaume. A ces lettres patentes était joint un règlement ou cahier en quarante-sept articles pour le libre et public exercice du culte catholique. La plupart de ces articles passèrent sans opposition au nouveau parlement, même avant son entière réformation[2].

Dans le même esprit, le roi, loin d'entreprendre sur les états de Béarn et de Navarre, les agrandit et les fortifia, en y faisant une juste

[1] C'est ce que dit le *Mercure*, mais l'ambassadeur vénitien affirme qu'il n'y avait pas même un seul catholique. Dépêche du 3 novembre : « Del consilio di « Navarra e di parlamento di Pau il re ha fatto un solo parlamento regio allà similitudine de gli altri del regno, con una aggiunta di otto cattolici, in modo che per « avanti erano dieci otto, *ugonotti soli*, et ora saranno vinti sei per l'accrescimento « de' cattolici, con questa dichiaratione ancora che se occorrerà nel detto parlamento « trattar di cause pure cattoliche, i giudici debbano esser pari in numero, cioè otto « cattolici e otto ugonotti, e che il ristante di questi non debbano ingerirsi in simili « giudicii. » — [2] *Mercure françois, ibid.* p. 352 : « Le 19 octobre 1620, par le conseil, « les chambres assemblées, fut délibéré sur le cahier porté en Conseil de la part de « Sa Majesté, par le sieur de La Ville-aux-Clercs, conseiller de son conseil d'État et « privé, et secrétaire de ses commandemens du dit mois et an, scellé du sceau de « la dite Majesté; ensemble sur la requête des évêques et abbés du présent pays, « pour avoir l'entrée et voix délibérative au conseil, avec les mêmes prérogatives que « leurs prédécesseurs, avec son appointement au pied d'icelle; a été arrêté que les « articles du dit cahier en nombre de 47, réponse de Sa Majesté faite à iceux, « et ensemble l'appointement de la dite requête, seront lus, publiés et enregistrés, « sans préjudice néantmoins de faire très-humbles remonstrances à sa dite Majesté, « sur le contenu ès articles 5, 6, 7 et 14, qui sont d'une même nature, et sur les « 11, 17 et 37, et sur le contenu en icelle requête pour les difficultés qui s'y « rencontrent. »

place au clergé catholique[1], selon le droit public du royaume, qui donne à l'Église une représentation nécessaire dans tous les états provinciaux, sans lui conférer un pouvoir prépondérant, la noblesse et le tiers état lui faisant un suffisant contre-poids.

Voici une mesure bien moins importante, mais qui toucha le cœur des Béarnais, fortement attachés à toutes leurs franchises. Celle qui leur était la plus chère était le droit d'élire leurs jurats, ou chefs de la police municipale; mais les dominateurs du Béarn ayant une fois trouvé des jurats à leur gré, les avaient continués indéfiniment dans leurs fonctions, en excluant les catholiques. Louis XIII exigea des élections nouvelles : il voulut que désormais on n'arrivât à ces charges populaires et qu'on ne s'y pût maintenir que par le libre suffrage des communautés, selon les coutumes du pays[2].

Mais que serait devenue toute cette noble entreprise, si on eût laissé debout une institution qui pouvait à tout moment la mettre en péril et la renverser, cette institution du moyen âge espagnol, ces capitaines des Persans avec leur droit extraordinaire de mettre sur pied, d'un seul mot, six à huit mille hommes, et de s'en servir comme il leur plaisait? Cette souveraineté usurpée était trop évidemment incompatible avec la souveraineté véritable, celle qu'on venait de reconnaître et de proclamer. Aussi Louis XIII abolit les Persans sans aucune difficulté; il demeura bien établi que nul, en Béarn comme ailleurs, n'avait le droit de lever des gens de guerre sans une expresse commission du roi, et un arrêt solennel du conseil de Pau délivra à jamais le pays de ces despotes et de leurs satellites[3].

La postérité, reconnaissante envers la mère de Henri IV, s'est complu à ménager sa mémoire et à relever ses grandes qualités, sa sincérité, son courage, sa constance; mais il est impossible aussi de ne pas voir dans Jeanne d'Albret un des types les plus accomplis de la tyrannie religieuse. Son règne n'a été qu'une longue persécution, aussi habile que violente.

[1] *Histoire du voyage de Louis XIII*, p. 302 : «Les évêques (furent) rétablis en «la séance qu'ils devoient avoir et au parlement et aux états du pays.» — [2] *Ibid.* «Les jurats, chefs de la police, au lieu d'y être appelés pas un libre suffrage des «communautés, selon leurs fors et coutumes, y étoient continués par une abusive «succession de ceux de la religion prétendue réformée.» — [3] *Mercure françois, ibid.* p. 356 : «Le 20 octobre 1620, par le conseil, les chambres assemblées, fut déli-«béré sur les lettres patentes signées de Sa Majesté et contre-signées par de Lome-«nie, en date du 19 du présent mois, et scellées de cire jaune, portant suppression «des charges de capitaines de Persans du présent pays; a été arrêté que les dites «lettres patentes seront lues, publiées et enregistrées, et le contenu d'icelles gardé «et observé selon leur forme et teneur.»

Non-seulement, au mépris des droits de la conscience et d'une propriété séculaire, elle proscrivit dans ses États le culte catholique, s'empara des églises et des biens ecclésiastiques pour les affecter au culte nouveau; mais, conséquente dans sa haine, pour éteindre peu à peu le catholicisme dans les esprits et dans les âmes, elle en interdit l'enseignement, et ferma toutes les écoles catholiques, comme Julien avait fait autrefois les écoles chrétiennes. Déjà Henri IV, comme pour réparer les injustices de sa mère, avait autorisé les jésuites à prêcher en Béarn; Louis XIII renouvela cette autorisation [1]; il fit plus : il fonda un collége dont il confia la direction à ces pères, alors les instituteurs les plus accrédités, et ce collége il le plaça à Orthez, en face de la riche et célèbre académie protestante que Jeanne d'Albret y avait établie, afin que la jeunesse de l'une et de l'autre religion pût venir puiser au même lieu l'instruction qui lui convenait [2].

Le couronnement de l'œuvre entière et sa consécration éclatante furent la remise entre les mains du clergé catholique de l'ancienne cathédrale de Pau. On la bénit de nouveau, et Louis voulut y assister à la première célébration de l'office divin. Il se rendit en grande pompe à la cathédrale, accompagné de plusieurs cardinaux, évêques et prélats, des grands officiers de la couronne qui se trouvaient alors à Pau, et des principaux chefs de l'armée. Puis on alla, dans le même appareil, chercher, à travers toute la ville, le saint sacrement dans la petite et misérable chapelle, si longtemps l'unique asile du catholicisme expirant, et de là on le porta à la grande église, sous un dais magnifique, ce même dais qu'on avait offert à Louis XIII lorsqu'il entra dans Pau, qu'il avait refusé, et qu'il redemanda pour cette sainte cérémonie. Ce dais était sou-

[1] *Récit mémorable de ce qui s'est fait et passé au voyage du roy en Béarn, etc.* « Il commanda que les lettres patentes du feu roi Henri le Grand, son père, par lesquelles « il avoit dressé une mission des pères jésuites avec toute la liberté d'y faire leurs fonc- « tions partout, fors l'instruction de la jeunesse, et d'y travailler à la conquête des âmes « en nombre tel qu'il plairoit aux prélats d'y employer, sortissent leur plein et en- « tier effet, et fussent vérifiées par le parlement..... Ainsi passa-t-il au conseil de « Pau. » *Récit véritable des particularités importantes du voyage du roi en Béarn, etc.* p. 45 : « Pour augmenter le nombre des catholiques, Sa Majesté ordonna que les « lettres patentes d'Henri le Grand, son père, de très-heureuse mémoire, par les- « quelles il avoit ordonné une mission des pères de la Société de Jésus en ces pays « de Béarn, fussent registrées, en attendant qu'un collége de la dite compagnie fût « dressé à Orthez, pour l'instruction de la jeunesse. » La *Benearnica expeditio* dit la même chose en latin. — [2] Cette narration est empruntée au *Mercure françois, ibid.* p. 353, à l'*Histoire du règne de Louis XIII*, p. 303-305, au *Récit véritable*, p. 38-42, au *Récit mémorable, etc.*

tenu par les quatre plus grands seigneurs présents : le duc de Mayenne, le duc d'Elbeuf, le duc de Retz, le duc de Luynes. Le roi suivait à pied, un cierge blanc à la main, et après lui venaient le garde des sceaux et toute la cour. Ce spectacle extraordinaire toucha beaucoup d'honnêtes protestants qui n'avaient jamais été témoins de la révérence des catholiques pour le saint sacrement, car, jusqu'ici, un prêtre, le portant même à un mourant, était forcé, pour le dérober aux outrages, de le cacher sous son manteau. L'évêque de Lescar, en grands habits pontificaux, célébra le saint sacrifice, et, après la messe, le père Arnould, confesseur du roi et son prédicateur ordinaire, monta en chaire et fit un sermon qui reçut l'approbation des catholiques et de ceux des protestants qui étaient venus l'entendre, parce qu'il était fort modéré, et que le père Arnould, interprète de la pensée de Louis XIII, y déclara [1] que le roi donnait à tous ses sujets la liberté de faire leur salut, sans vouloir contraindre personne dans le choix des moyens. Le triomphe de la religion catholique était donc aussi celui de la liberté religieuse.

Enfin, malgré la conduite équivoque de La Force, sur le conseil de Luynes, Louis XIII se décida à le maintenir dans le gouvernement du Béarn, se contentant d'avoir mis à côté de lui, comme lieutenant général, le marquis de Poyanne; et, en le quittant, il lui dit, « Servez-moi bien, » avis significatif, que La Force oublia trop vite [2]. Vers la fin d'octobre, le

[1] *Mercure françois* : « Le père Arnould fut accueilli également bien des catho« liques et de plusieurs de religion contraire qui se trouvèrent en cette prédication, « parce qu'il assura un chacun que, comme le roi donnoit à tous moyen et liberté « de se sauver, aussi n'entendoit-il apporter la contrainte à personne. » L'*Histoire du règne de Louis XIII* répète la même phrase, dont la source première est le *Récit mémorable*. — [2] *Mémoires de La Force, ibid.* p. 119 : « Pendant le peu de jours « que Sa Majesté demeura en Béarn, le sieur de La Force eut plusieurs avis qu'il de« voit prendre garde à soi, que l'on avoit mis en délibération de le saisir lui et ses « enfants. Il se trouvoit en grande perplexité et m'a-t-on assuré qu'il fut un soir au « moment de prendre sa retraite avec ses enfants et s'évader; mais il fut retenu par « l'appréhension qu'il eut que l'on prît prétexte de là pour ruiner entièrement les « églises du pays et ses principaux amis. Il avoit grand égard aussi au duc de Mayenne, « qui n'étoit pas aussi en trop bonne assiette et vivoient tous deux en bonne amitié. « Ledit duc lui dit deux ou trois fois à l'oreille : *Nous sommes mal*. Enfin, se remet« tant à la providence de Dieu, il ne bougea. La veille du partement du roi, on lui « dit que, Sa Majesté étant au lit, on lui étoit venu demander : Que voulez-vous faire « du sieur de La Force? Ajoutant, Si vous ne l'emmenez, vous vous en repentirez. « Mais que Sa Majesté ne répondit rien. On ne lui avoit donné aucune connoissance « de ce qu'il devoit devenir, et si le roi continueroit de se servir de lui en cette « charge. Il s'en adressa le matin au sieur de Luynes qui, avec force bonnes paroles,

roi reprit la route de Bordeaux et de Paris, en ayant soin de faire prendre à l'armée ses quartiers d'hiver dans la Guyenne, la Saintonge et le Poitou, et de laisser le maréchal de Praslin dans l'Armagnac, afin de surveiller ce qui se passerait dans les Pyrénées.

Tel est le récit fidèle de cette expédition du Béarn, juste et nécessaire dans son objet, modérée même en ses principaux actes, utile et bienfaisante dans ses deux grands résultats, l'établissement de la tolérance religieuse et l'incorporation du Béarn à la France, mais qui, dénaturée et noircie à l'envi par le fanatisme et par l'ambition, a servi de prétexte aux sanglantes représailles et aux terribles événements qui rempliront l'année 1621.

A la tête des écrivains égarés par l'esprit de parti est le duc de Rohan, conspirateur déclaré et convaincu par son propre témoignage, qui, après avoir proposé à Marie de Médicis le plan d'une insurrection formidable, mécontent du refus de la reine, et voyant le roi marcher de succès en succès, ne remua pas en 1620, et, pour conserver son gouvernement de Poitou, vint présenter au vainqueur de tardifs et très-peu sûrs hommages. Rohan accuse les Béarnais de n'avoir su ni obéir ni se défendre, et d'avoir obligé le roi de passer en Béarn; et il ajoute : « Ce fut là où l'on commença à se moquer de tenir sa parole; « car, après avoir promis de maintenir les Béarnais en leurs priviléges, le « lendemain on les leur ôta, en faisant la réunion du Béarn avec la « France, et, contre la foi donnée, on changea le gouverneur de Navar- « reins [1]. » Mais où Rohan a-t-il vu que Louis XIII eût donné sa foi de conserver au vieux de Salles, jusqu'à la dernière heure de sa vie, le gouvernement d'une place frontière, et qui, encore une fois, n'était point une des places de sûreté des protestants? Veut-il dire qu'on avait promis sa succession à son neveu, et qu'on la donna néanmoins à un autre? Mais d'autres assurent que ce neveu est précisément celui qui entraîna et séduisit son oncle, et, en tout cas, il est certain que l'un et l'autre, en perdant le gouvernement de Navarreins, reçurent des dédommagements considérables, qui les satisfirent pleinement. Sans doute, en temps ordinaire, on s'y serait pris autrement; mais qui avait fait cette situation singulière d'un roi dont on repousse ou dont on élude les édits jusqu'à la dernière extrémité, qu'on accueille, dans ses propres États, en étranger,

« l'assura de son amitié et que Sa Majesté le vouloit continuer dans son gouverne- « ment, qu'il lui conseilloit d'en parler au roi, et que, s'il ne pouvoit à présent « suivre Sa Majesté, il devoit au plus tôt se rendre auprès d'elle. Le sieur de La Force « n'eut moyen de parler à Sa Majesté qu'en chemin et en l'accompagnant. Elle lui « dit seulement : *Servez-moi bien* » — [1] Mémoires de Rohan, *ibid.* p. 183.

presque en ennemi? Et, quand on lui faisait une guerre mal dissimulée, peut-on se plaindre qu'il ait eu recours aux seuls moyens qui lui étaient laissés d'assurer son autorité et de mettre un terme à l'oppression d'une grande partie de ses sujets? Comment un homme d'État tel que Rohan a-t-il pu abaisser la grande affaire de la réunion de la Navarre et du Béarn à la France aux proportions d'une question de franchises provinciales? Il ne s'agissait pas moins ici que de nationalité et de souveraineté. Or ni l'une ni l'autre ne se partage. Il fallait savoir qui était le souverain en Béarn et en Navarre, ou une poignée de gentilshommes et de ministres calvinistes tenant le peuple sous le joug, ou bien le fils de Henri IV, et si cette grande province devait enfin devenir française ou rester à demi espagnole. D'ailleurs, elle-même a parlé; elle a exprimé son opinion et sa volonté; le conseil de Béarn et celui de Navarre ont accueilli et enregistré sans aucune difficulté l'édit de réunion; et nul n'a murmuré, excepté ceux qui avaient besoin d'une souveraineté indécise, d'un gouvernement sans unité et sans force, d'un ordre mal réglé et mal défini, pour y placer l'espérance de troubles perpétuels, frayant la route au retour d'une domination usurpée. Oui, certes, l'incorporation du Béarn et de la Navarre à la France était une révolution dans les Pyrénées; mais cette révolution n'a coûté à ces deux pays aucun de leurs vrais et légitimes priviléges. A-t-elle diminué l'autorité séculaire des états? Non : elle l'a fortifiée, en faisant entrer dans leur sein les représentants d'un des plus grands intérêts de la province, l'intérêt catholique. A-t-elle abaissé le conseil de Pau, lui a-t-elle enlevé quelqu'une de ses prérogatives? Non : elle a agrandi le conseil comme elle avait fait les états; elle a augmenté le nombre de ses membres, et lui a donné un ressort plus étendu. A-t-elle violé le droit du peuple de nommer ses officiers municipaux? Non : elle a ranimé et remis en vigueur ce droit, lorsqu'il était presque éteint. A-t-elle supprimé la célèbre université d'Orthez, le centre et le foyer du protestantisme en ces contrées? Non : mais elle a mis à côté un collége catholique. Le pouvoir des Persans, voilà le seul privilége auquel, nous en convenons, la révolution de 1620 ait porté atteinte. Rendons cette justice à Rohan qu'il n'a pas osé s'en plaindre, et revendiquer pour six gentilshommes protestants le droit de lever des gens de guerre et de les employer à leur gré, sentant bien que c'était là l'essentiel attribut de la souveraineté, et que le réclamer en faveur du Béarn, c'était demander trop ouvertement que le Béarn fût un État indépendant, une république calviniste comme la Hollande.

Nous avons sous les yeux un écrit du temps, imprimé à Orthez en

1620, sans nom d'auteur, mais qui doit être l'ouvrage de quelque prédicateur calviniste, à en juger par le ton, fort semblable à celui que Walter Scott a mis dans la bouche de ses *Puritains*. Cet écrit a pour titre : *La calamité du Béarn*[1]. Si l'auteur anonyme était un ministre anglais, suisse ou hollandais, il ne serait pas plus dépourvu d'entrailles françaises. Il s'élève contre l'incorporation du Béarn à la France, et contre l'entrée des évêques dans les états et dans le conseil de Pau[2]; il gémit, comme Rohan, sur l'injustice faite à de Salles et à son neveu, privés du gouvernement de Navarreins; et, lorsqu'il est avéré que de Salles reçut pour sa place la grosse somme de cent mille francs et le brevet inespéré de maréchal de camp, notre auteur le peint « honteu« sement dégradé de sa charge, sa chenue et tremblante vieillesse acca« blée par une si sensible affliction, et ce vénérable vieillard couvert de « honte sur la fin de sa vie[3]. » Il n'hésite même pas à prendre la défense des Persans : « Ces six capitaines étaient de la religion. Qu'en est« il advenu? L'envie n'a pu supporter que ce reste d'autorité demeurât « entre les mains de ceux de la religion; aussi, pour les affaiblir tout « à fait, tous six ont été cassés[4]. » Il ne se demande pas s'il était juste de remettre toutes les forces d'un pays aux deux tiers catholique entre les mains de six protestants. Pas une fois il ne lui vient à l'esprit qu'il y a cependant une France dont la puissance et la grandeur sont bien quelque chose; que les catholiques sont aussi des chrétiens, des hommes qui ont leurs droits; qu'étant de beaucoup les plus nombreux ils peuvent au moins prétendre à l'égalité de traitement, et participer, comme les protestants, aux assemblées du pays, à l'enseignement public, au commandement de la milice. Jamais une maxime d'équité et de tolérance; toujours un seul et unique objet, le pouvoir, la richesse des protestants, et çà et là d'évangéliques invectives contre les évêques de Lescar et d'Oloron. « Ces deux évêques, qui passent leur vie en oisiveté, en « délices et débauches, engloutissent et absorbent tous les biens de « l'Église..... Piteuse et lamentable condition! Nous verrons deux évêques « pleins de richesses, élevés en honneurs et dignités, et gorgés de délices, « marcher en équipage royal[5]! » Partout le style répond dignement aux sentiments et aux pensées.

Le chapitre de l'*Histoire de l'édit de Nantes*[6] qui se rapporte à l'expédition du Béarn, pour être un peu moins déclamatoire, n'est pas plus

[1] Il est indiqué dans le P. Lelong, et on le peut trouver à la Bibliothèque impériale; in-12 de 65 pages. — [2] P. 50-52. — [3] P. 37. — [4] P. 46 et 47. — [5] P. 28 et 29. — [6] *Histoire de l'édit de Nantes*, trois parties en cinq volumes, in-4°, Delft,

presque en ennemi? Et
mulée, peut-on se plair
étaient laissés d'assurer
d'une grande partie
Rohan a-t-il pu ab
et du Béarn à la I
provinciales? Il n
raineté. Or ni l'
souverain en B
et de ministre
de Henri IV.
ou rester à
primé son
varre ont
et nul r
neté ir
mal r
tuel
l'in
lu

équitable, et [illegible]
la révocation de [illegible]
persécution qui [illegible]
nous bien volontiers [illegible]
Louis XII et ses [illegible]
Béarn, Richelieu. Louis [illegible]
[illegible] qui, [illegible]
[illegible] étouffé dans Béarn [illegible]
[illegible] et envenimé sa plume [illegible]
[illegible] iniques, des fautes [illegible]
[illegible] d'absurdes calomnies [illegible]
[illegible] crédulité de la haine [illegible]
[illegible] mémoires a-t-il trouvé les [illegible]
[illegible] de Louis XIII dans [illegible]
[illegible] dit-il, fut un tissu de [illegible]
[illegible] de nos jours. On n'entend [illegible]
[illegible] menaces de punition [illegible]
[illegible] par tout le royaume la [illegible]
[illegible] en faisant profession ou de [illegible]
[illegible] Les soldats publiaient [illegible]
[illegible] des huguenots, chassoient [illegible]
[illegible] hommes et femmes [illegible]
[illegible] les enfans sans qu'il fut [illegible]
[illegible] d'affirmer de telles choses [illegible]
[illegible] aucun témoignage dont [illegible]
[illegible] point qu'il ne se soit [illegible]
[illegible] une expédition militaire en ces [illegible]
[illegible]; mais nous pouvons [illegible]
[illegible] et manuscrits qui ont [illegible]
[illegible] aucune trace des indignités [illegible]
[illegible] que s'il en avait été le [illegible]
[illegible] de plaintes outrées et de [illegible]
[illegible] là, et le calviniste, le mécontent [illegible]
[illegible] son silence est une réfutation de [illegible]
[illegible] par Benoît. Sa mauvaise foi paraît dans [illegible]

[illegible] L'ouvrage, comme nous l'avons dit, est à la fois très-passionné et [illegible] mais il a le mérite de former un corps d'histoire assez complet et [illegible] à la fin de chaque volume, un bon nombre de pièces officielles. — [1] T. [illegible] p. 295 396.

se des faits incontestables : il les défigure à plaisir en i les mettrait en leur vrai jour, trompant le lecteur ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit. Par exemple, oit de séance et de voix délibérative que Louis XIII èques dans l'assemblée des états et au parlement de de bien d'avertir que cette participation du clergé aux justice du pays était la coutume du Béarn avant Jeanne a pratique constante et séculaire de tous les états provin- tous les parlements de France; en sorte que le roi ne la que mettre le Béarn et la Navarre sur le même pied que utres parties de son royaume. De même, en attaquant l'édit ution des biens ecclésiastiques, Benoît a grand soin de ne ine mention de l'édit de remplacement. « Les protestants, perdirent les biens dont ils entretenoient leurs pasteurs, leurs s, leurs séminaires, leurs pauvres, leurs garnisons. » Qui ne en lisant ce passage, qu'en perdant les biens qu'on les forçait tuer, les protestants tombaient dans l'état de misère et d'impuis- où ils avaient si longtemps retenu les catholiques? Il n'en était 'édit de remplacement leur assurait des revenus certains, équi- ts à ceux des biens qu'ils restituaient, et ainsi toutes les institu- protestantes, qui semblent en péril dans l'infidèle récit de oît, subsistaient tout aussi bien entretenues que par le passé. Quand is XIII se présenta devant les états du Béarn avec les deux édits on venait d'enregistrer, il expliqua très-nettement leur caractère[2] : ne s'agissait point de retirer les revenus nécessaires au maintien du rotestantisme, mais seulement d'en changer l'assiette. Il annonça hau- ement la résolution de respecter la religion réformée en relevant la religion catholique, et de protéger également les deux communions. Mais c'était précisément cette égalité succédant à une domination absolue qui blessait et irritait les protestants. Ils voyaient là une persécution, et Benoît laisse échapper à son insu le secret du parti en résumant ses griefs en ces termes : « Enfin on obligea partout les protestans à donner « la moitié des charges aux catholiques[3]. »

Si vous ne régnez pas, vous vous plaignez toujours.

Tel est l'éternel caractère de tous les partis religieux ou politiques, et nous verrons qu'en Béarn, après le départ du roi, on passa vite des

[1] Benoît, t. II, p. 295. — [2] Plus haut, p. 619. — [3] Benoît, *ibid.* p. 295.

équitable, et peut-être est-il encore plus faux. Benoît écrivait après la révocation de l'édit de Nantes, l'âme justement ulcérée de la persécution qu'essuyaient alors ses coreligionnaires. Nous abandonnons bien volontiers au légitime ressentiment de l'historien calviniste Louis XIV et ses ministres de 1685, mais nous défendons Colbert, Mazarin, Richelieu, Luynes, Louis XIII, Henri IV, contre une exaspération qui, offusquant encore les lumières d'une très-médiocre intelligence, étouffe dans Benoît toute critique, lui ôte tout discernement, égare et envenime sa plume. Il absout les protestants des prétentions les plus iniques, des fautes les plus révoltantes, et il n'y a pas sur les catholiques d'absurdes calomnies ou de mauvais bruits qu'il n'accueille avec la crédulité de la haine. A quelles sources ignorées, dans quels secrets mémoires a-t-il trouvé les excès abominables qu'il impute à la très-petite armée de Louis XIII dans l'expédition du Béarn? « Tout « ce voyage, dit-il[1], fut un tissu de violences pareilles à celles qu'on a « vu exercer de nos jours. On n'entendoit de la bouche des plus modé- « rés que des menaces de punition exemplaire, de pendre, de trancher « la tête, d'abolir par tout le royaume la religion réformée, de chasser « tous ceux qui en fesoient profession ou de leur faire porter quelque « marque d'infamie.... Les soldats publioient que le roi leur avoit « donné le pillage des huguenots, chassoient les ministres, outrageoient « leurs femmes, menoient hommes et femmes à la messe à coups de « bâton..... On enlevoit les enfans sans qu'il fût possible de les recou- « vrer.... » Est-il permis d'affirmer de telles choses sans en donner la moindre preuve, sans citer aucun témoignage dont on puisse apprécier la valeur? Nous ne prétendons point qu'il ne se soit commis aucun désordre, aucun excès dans une expédition militaire en ces temps de grossièreté et de fanatisme réciproque; mais nous pouvons déclarer que, dans tous les documents imprimés et manuscrits qui ont passé sous nos yeux, nous n'avons rencontré aucune trace des indignités que Benoît raconte avec la même assurance que s'il en avait été le témoin. La *Calamité du Béarn* elle-même, remplie de plaintes outrées et de bibliques hyperboles, est loin d'aller jusque-là, et le calviniste, le mécontent La Force ne relève rien de semblable : son silence est une réfutation décisive des mensonges accumulés par Benoît. Sa mauvaise foi paraît dans la ma-

1693-1695. L'ouvrage, comme nous l'avons dit, est à la fois très-passionné et très-médiocre, mais il a le mérite de former un corps d'histoire assez complet et de contenir, à la fin de chaque volume, un bon nombre de pièces officielles. — [1] T. II, p. 295-396.

nière dont il expose des faits incontestables : il les défigure à plaisir en supprimant ce qui les mettrait en leur vrai jour, trompant le lecteur encore plus par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit. Par exemple, parle-t-il du droit de séance et de voix délibérative que Louis XIII donna aux évêques dans l'assemblée des états et au parlement de Pau? Il se garde bien d'avertir que cette participation du clergé aux affaires et à la justice du pays était la coutume du Béarn avant Jeanne d'Albret, et la pratique constante et séculaire de tous les états provinciaux et de tous les parlements de France; en sorte que le roi ne faisait en cela que mettre le Béarn et la Navarre sur le même pied que toutes les autres parties de son royaume. De même, en attaquant l'édit de la restitution des biens ecclésiastiques, Benoît a grand soin de ne faire aucune mention de l'édit de remplacement. «Les protestants, «dit-il[1], perdirent les biens dont ils entretenoient leurs pasteurs, leurs «colléges, leurs séminaires, leurs pauvres, leurs garnisons.» Qui ne croirait, en lisant ce passage, qu'en perdant les biens qu'on les forçait de restituer, les protestants tombaient dans l'état de misère et d'impuissance où ils avaient si longtemps retenu les catholiques? Il n'en était rien. L'édit de remplacement leur assurait des revenus certains, équivalents à ceux des biens qu'ils restituaient, et ainsi toutes les institutions protestantes, qui semblent en péril dans l'infidèle récit de Benoît, subsistaient tout aussi bien entretenues que par le passé. Quand Louis XIII se présenta devant les états du Béarn avec les deux édits qu'on venait d'enregistrer, il expliqua très-nettement leur caractère[2] : il ne s'agissait point de retirer les revenus nécessaires au maintien du protestantisme, mais seulement d'en changer l'assiette. Il annonça hautement la résolution de respecter la religion réformée en relevant la religion catholique, et de protéger également les deux communions. Mais c'était précisément cette égalité succédant à une domination absolue qui blessait et irritait les protestants. Ils voyaient là une persécution, et Benoît laisse échapper à son insu le secret du parti en résumant ses griefs en ces termes : «Enfin on obligea partout les protestans à donner «la moitié des charges aux catholiques[3].»

Si vous ne régnez pas, vous vous plaignez toujours.

Tel est l'éternel caractère de tous les partis religieux ou politiques, et nous verrons qu'en Béarn, après le départ du roi, on passa vite des

[1] Benoît, t. II, p. 295. — [2] Plus haut, p. 619. — [3] Benoît, *ibid.* p. 295.

murmures à la révolte, et que cette révolte, s'étendant bientôt des Pyrénées à Montauban et à la Rochelle, alluma une des guerres civiles les plus sanglantes de notre histoire.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta, quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. Accedunt epistolæ paparum et documenta varia. — Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem annorum disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles, in archivio cæsareo parisiensi archiviarius. Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes, unius ex Academiæ inscriptionum sociis. In-4°, Parisiis, excudebat Henricus Plon, 1854-1861; t. IV (2 parties), 1045 pages; t. V (2 parties), 1337 pages; t. VI (2 parties), VIII et 1048 pages; enfin un volume contenant la préface et l'introduction (DLX pages) [1].

PREMIER ARTICLE.

Voilà six années déjà que l'*Historia diplomatica*, parvenue au troisième volume, avait été l'objet d'un premier travail [2] dont nous avons promis de donner la continuation lorsque l'ouvrage serait terminé. L'éditeur a fini sa tâche, nous allons finir la nôtre, et rendre compte à nos lecteurs des six nouveaux volumes qui complètent cette importante collection de documents, ainsi que du volume séparé, où, sous le titre d'*introduction*, le savant éditeur a présenté une sorte de résumé historique, et comme la conclusion à tirer de cette masse d'actes publics et de documents officiels.

Ces trois tomes, divisés en deux volumes chacun, comprennent un

[1] On a fait de ce volume un tirage à part, et il se vend séparément. — [2] *Journal des Savants*, cahiers d'avril, de juin et de septembre 1856.

espace de vingt années[1], période toute remplie de cette lutte fameuse entre les deux pouvoirs qui se disputaient alors le gouvernement du monde, l'Église et l'Empire, et entre les plus célèbres représentants de ces deux pouvoirs : l'empereur Frédéric II d'une part, de l'autre, les deux Innocent (III et IV) et Grégoire IX.

A l'époque où nous nous sommes arrêté dans notre premier examen des documents de l'*Historia diplomatica*, vers le premier tiers du XIIIe siècle l'irritation entre l'empereur et le pape était arrivée au dernier degré de l'emportement et à un point où il semblait impossible qu'elle pût s'accroître encore; elle diminua en effet de violence; la lutte devint moins ardente, le langage moins injurieux, et la prudence, à défaut d'un désir sincère de conciliation, apporta un peu d'apaisement à tout ce trouble. L'empereur ne pensa pas qu'il fût de son intérêt de pousser le pape aux dernières extrémités; il ne crut pas que ce fût le conseil de la sagesse de chercher un appui auprès des hérésies qui fourmillaient alors dans le monde catholique, et, loin de prendre cette foule d'hérésiarques pour alliés, il les condamna hautement en leur lançant un anathème dont il les avait déjà frappés douze ans auparavant[2] : « Catharos (dit cet acte publié à Ravenne, le 28 février 1232), Patarenos, « Speronistas, Leonistas, Arnaldistas, Circumcisos, et omnes hereticos « utriusque sexus, quocumque nomine censeantur, perpetua dampna- « mus infamia, diffidamus atque bannimus[3]. » Il veut que leurs biens confisqués ne puissent pas même revenir à leurs enfants, ainsi que le tolérait parfois la loi contre le crime de lèse-majesté, « quum sit gravius « eternam quam temporalem offendere majestatem. » Les termes de cette condamnation sont d'un bout à l'autre d'une excessive sévérité. Et, en même temps, l'empereur déclarait qu'il prenait sous sa protection spéciale les dominicains envoyés en Allemagne pour prêcher les doctrines orthodoxes et exterminer l'hérésie : « Notum fieri volumus universis « priorem et fratres ordinis predicatorum de Wirceburg pro fidei negotio « in partibus Theotonie contra hereticos deputatos, fideles nostros, ce- « teros quoque qui ad hereticos judicandos accesserint et convenerint... « eundo, morando et redeundo sub nostra et imperii speciali defensione « receptos....[4] » Dans cette déclaration, l'empereur s'emportait avec plus de véhémence encore contre les ennemis de la foi, race pestiférée, que le ciel, en lui donnant la couronne impériale, lui avait imposé le

[1] Savoir : le 4e de 1231 à 1236, le 5e de 1237 à 1241, le 6e, enfin, de septembre 1241 à décembre 1250. — [2] 1220. Pertz, *Monum. germ. histor.* t. IV, p. 287-288. Cf. t. II, p. 4-6 de l'*Historia diplomatica*. — [3] *Hist. dipl.* t. IV, p. 298. — [4] T. IV, p. 302.

devoir de détruire; si Dieu a remis entre ses mains le glaive temporel, c'est pour exterminer les impies, « ut vipereos perfidie filios contra Deum « et Ecclesiam insultantes, tanquam materni uteri corrosores, in judi« cio et justicia persequamur; maleficos vivere non passuri per quorum « scientiam seductricem mundus inficitur et gregi fidelium per oves has « morbidas gravior infligitur corruptela [1]. » Nous citons à dessein les propres paroles de Frédéric; rien ne montre mieux, tout à la fois, et la politique cauteleuse de ce prince, et les soupçons qu'il devait inspirer au pape, que cette expression emphatique de sa haine contre l'hérésie et de son zèle ardent pour l'Église, lorsqu'on se souvient de son incrédulité railleuse et de sa cruauté contre les prêtres.

Cependant le pape, de son côté, affecte la confiance; il se répand en actions de grâce sur cette intime et sincère union entre l'Église et l'Empire, il remercie le Seigneur, « qui sic matri filium et filio matrem spi« ritu sue charitatis univit [2]; » il n'a pas assez d'expressions de joie et de tendresse pour féliciter l'empereur, dont la puissance s'accroît au profit de l'Église aussi bien que de l'Empire : « charissime fili, quem gestamus « in visceribus charitatis, quem teste Deo in omni puritate diligimus, « cujus incrementum commune commodum reputamus. » Et, dans cette curieuse lettre, tout, jusqu'à la phrase abondante et fleurie, témoigne de la satisfaction que le saint-père se complaît à faire paraître : comment craindre un funeste désaccord? « Immo si secretarium cordis scru« tinio recte inquisitionis exquiritur, si veritas infaillibilis diligenti me« ditatione pensatur, hortus clavigeri regni celestis rationalis et floridus, « apostolica manu consitus, paradisi fluminibus irrigatus, non invenitur « pro uvis spinas, pro ficu tribulos germinare, quum ejus cultor et domi« nus pro pane lapidem, pro ovo filiis suis non consueverit porrigere « scorpionem. »

L'empereur fait assaut de rhétorique avec le pape, mais ses métaphores sont plus tristes, il les emprunte à la médecine et à la pharmacie : le monde est malade et manque d'habiles médecins, « languentis « orbis infirmitas seduli medici studio destituta [3]; » il attend un remède céleste « qui cecos illuminat, elisos erigit et desperatos novit curare lan« guores. . . . qui tanquam ignota seculi complexione non fallitur. » Il faut un docteur illuminé d'en haut, « ut in causarum egritudinis pre« visione sit sapiens, in instantia cure sollicitus et in pharmaciarum « porrectione fidelis, qui Ecclesiam suam previdens angustia duplici fati« gandam, contraria curando contrariis remedio duplici fidei nostre gra-

[1] T. IV, p. 300. — [2] *Ib.* p. 402. — [3] T. IV, p. 409.

« vamina sublevanda previdit. » Ce double remède, ce sont les deux glaives; le mal est intérieur et extérieur; « his duobus non duas, sed unam du-« plicem provisio celestis apposuit medicinam : unguentum sacerdota-« lis officii per quod falsorum fratrum intrinseca vitia utpote inficientia « nobilem animam spiritualiter curarentur, gladii imperialis potentiam « qui vulnera tumida purget acumine et prostratis publicis hostibus quod « est infectum aut aridum acie mucronis imperii materialis abscidat. Hec « est vere, sanctissime pater, una sed duplex infirmitatis nostre cu-« ratio...; » et l'empereur discute pendant deux grandes pages sur ces deux glaives, sur la nécessité de leur union, union sainte et indissoluble, comme doit être celle du pape et de l'empereur. Et Frédéric arrive à cette conclusion : « Igitur, beatissime pater, nos duo qui unum « dicimur, et idem pro certo sentimus, salutem communis fidei unani-« miter procuremus, relevemus ecclesiasticam libertatem oppressam, et « tam Ecclesie jura quam Imperii restaurantes, commissos nobis gladios « in pervertores fidei et rebelles Imperii acuamus. »

Enfin l'empereur termine cette lettre, non moins remarquable que l'autre, en revenant à ses métaphores médicales: « Instat enim tempus... « oportet languenti fidei vera et experta medicamina propinari. Tempus « autem non patitur, nec qualitas egritudinis exigit ut in sophisticis aut « artis sophismatibus delectemur. Timendum est enim ne dum horam « disputando protrahimus, morbi dispendio natura succumbat [1]. »

Voilà les formes épistolaires du temps, et c'est de ce style qu'on traitait en Europe les affaires d'État dans un des beaux siècles littéraires de la France, le siècle de saint Louis.

Cependant Frédéric professait pour la défense de la foi un zèle chaque jour plus ardent, et promettait de le faire éclater dans ses œuvres aussi bien que dans ses paroles; c'était à la protection du Seigneur qu'il devait la gloire et les prospérités de son règne; il en voulait témoigner sa reconnaissance par sa fidélité à l'Église, dont il avait résolu d'écraser les ennemis. Empereur catholique, n'en devait-il pas être le premier défenseur, le fils le plus obéissant? Il voulait qu'on livrât aux flammes cette multitude d'hérétiques, et il ordonnait aux juges laïques de se joindre aux prêtres pour découvrir les fauteurs cachés de ces doctrines perverses. Bien plus, c'est lui qui, dans la fougue de son orthodoxie, presse le pontife, trop lent à la persécution; plus catholique que le pape, l'empereur veut lui servir d'exemple : c'est sous le règne heu-

[1] Cette pièce est tronquée dans Raynaldi; M. H. Bréholles l'a complétée ici d'après Höfler, *Kais. Friedr. II*, append. n° IX.

reux de Frédéric que s'accomplira le triomphe de la foi, et il somme le saint-père de lui servir de second dans l'exécution de ses pieux desseins : « Quia vero supradicta vellemus per Italiam et imperium exequi, « ut sub felicibus temporibus nostris exaltetur status fidei christiane et ut « principes alii super his Cesarem imitentur, rogamus Beatitudinem « Vestram quatenus vos ad quem spectat relevare christiane religionis « incommodum, ad tam pium opus et officii vestri debitum exequendum « diligentem operam assumatis, et nostrum, si placet, efficaciter co- « adjuvandum propositum, ut de utriusque sententia gladii quorum de « celesti provisione vobis ac nobis est collata potentia, subsidium non « dedignetur alternum, hereticorum insania feriatur qui in contemptum « divine potentie contra matrem Ecclesiam de perverso dogmate sibi « gloriam arroganter assumunt[1]. »

Mais le pape, qui se défiait de cette ferveur outrée, qui s'étonnait de voir cet empereur de foi suspecte affecter des airs de vengeur de la foi, se placer au premier rang des conservateurs du dogme, et se servir d'inquisiteurs pour préparer la besogne du bourreau, ne tarda pas à découvrir, sous le zèle ardent du catholique fastueusement orthodoxe, la politique vindicative de l'ombrageux souverain, et, dans une lettre du 15 juillet 1233, où il fait entendre qu'il n'est pas disposé à être pris pour dupe, il avertit l'empereur de bien prendre garde à ne pas brûler, sous prétexte d'hérésie et de crimes contre la divine majesté, des hommes qui ne seraient coupables qu'envers Sa Majesté Impériale : « Verumta- « men expedit, sicut divinam gratiam et favorem matris Ecclesiæ vis « uberius promereri, quod sub hereticorum pretextu quorum dudum « aliqui pro firmamento fidei, ut asseris, incendio sunt commissi, fide- « les qui forte Tuam Celsitudinem offendendo, non heretici, sed errantes « in aliquo impatientia procurante gravaminum, sunt inventi, nullo « modo pereant, ut pridem nobis dolentibus multisque merentibus, non « absque divine majestatis offensa, scandalo fidelium populorum et im- « perialis detrimento nominis, in tui presentia perierunt[2]. »

La réprimande est peu déguisée et dut vivement atteindre Frédéric, d'autant que le pape ne parlait pas sur de simples conjectures; l'éditeur rappelle que Grégoire IX fait ici allusion au supplice infligé récemment en Sicile à des hommes coupables de rébellion, et qu'on accusa du crime d'hérésie, accusation commode et dont plus d'un prince s'était servi

[1] *Frid. Hist. diplom.* t. IV, p. 435. Höfler avait déjà publié cette pièce (*Kais. Friedr. II*). M. H. Bréholles l'a collationnée et rectifiée sur un texte de la collection de Laporte du Theil. — [2] *Hist. dipl.* t. IV, p. 445.

pour punir plus facilement et plus sévèrement des crimes politiques; ce qui fait dire à Godefroy de Cologne : « Miranda res et nimium stupenda « quod iis temporibus ignis contra genus mortalium sic invaluit. Nam « eodem fere tempore et rebelles imperatori in Sicilia et in Germania « infinitus numerus hominum et multa mœnia incendio perierunt. »

Cependant le pape, pour adoucir, par un acte de bienveillance, la sévérité de l'avertissement qu'il venait de donner à l'empereur, leva, quelques jours après, l'excommunication fulminée contre Eccelino da Romano, l'un de ces tyrans subalternes qui épouvantaient et ensanglantaient alors l'Italie, mais, en même temps, l'un des partisans les plus dévoués de Frédéric et l'instrument le plus utile de ses volontés, quelles qu'elles fussent. Le pape envoya, le 5 août, au frère Vincent, de l'ordre des Prêcheurs, l'autorisation d'absoudre Eccelino, ainsi que les fauteurs de sa tyrannie, qui avaient été excommuniés avec lui. Eccelino n'avait pas encore reçu, quoiqu'il en fût déjà digne, le surnom de Féroce, que lui méritèrent les actes inouïs de cruauté qu'il commit dans le gouvernement de Vicence, de Vérone, de Padoue, surtout lorsqu'après la mort de Frédéric II, libre de tout faire, il put s'abandonner à ses instincts sanguinaires.

La conscience du pape aurait pu lui reprocher cette complaisance; il songea, du moins, tout aussitôt (le 27 août), à la mettre à profit et à la faire tourner à l'avancement de l'Église; il envoie des missionnaires, *des anges de paix*, comme il les appelle, à la colonie musulmane de Luceria, et il demande pour eux la protection de l'empereur.

A quoi celui-ci répond en renouvelant les protestations de son désir de concorde entre l'Empire et l'Église, sans oublier l'union des deux glaives, à laquelle il revient toujours : « Cupimus enim illam prosequi « efficaciter unitatem quam in ostensione utriusque gladii Dominus con- « junxit in terris et per sacerdotalis et regalis officii debitum voluit exer- « ceri, omnem quam tenemus opem et operam impensuri ut vinea Do- « mini quam ipse plantavit producat palmites altiores, et infecunditatis « propagines extollantur[1]. »

C'était alors entre Frédéric et Grégoire un échange de bons procédés que commandaient leurs intérêts réciproques, mais sans aucune bienveillance réelle, et qui ne pouvait avoir d'autre durée que celle de ces intérêts mêmes.

L'empereur prenait grand soin de mettre la justice ecclésiastique à l'abri des empiétements séculiers; il défendait, sous peine d'amendes

[1] *Hist. dipl.* t. IV, p. 457.

considérables, dont partie devait être payée aux prêtres, qu'aucun comte ou patron n'attentât aux immunités des églises, et il donne toute la solennité possible à son décret : « Ad hujus igitur rei memoriam et « robur perpetuo valiturum, presens privilegium fieri et bulla aurea « tipario Nostre Majestatis impressa jussimus communiri[1]. »

Nous voyons en même temps le pape employer son autorité morale en faveur de Frédéric, pour exhorter les prélats du royaume de Jérusalem à conserver religieusement la paix qui, par les soins du patriarche d'Antioche et du grand maître de l'Ordre teutonique, avait été établie entre l'empereur et eux[2].

L'empereur a-t-il à se plaindre de Henri, roi des Romains, son fils; le pape se hâte de lui venir en aide; il écrit aux archevêques, évêques et autres princes, tant ecclésiastiques que séculiers, dans tout l'Empire, pour leur représenter le crime de ce fils ingrat, contempteur de la loi de Dieu et oublieux de l'amour filial; loin de le favoriser dans sa rébellion et de venir en aide à sa détestable impiété, il faut, par une réprobation unanime, le forcer de rentrer dans le sentier du devoir[3].

La plainte de ce roi trahi, de ce père outragé, adressée aux princes de l'Empire est véhémente et habile. Elle mérite d'être lue en entier : quelques mots la feraient mal connaître : nous ne nous y arrêterons donc pas[4]. Elle sort, d'ailleurs, du sujet qui nous occupe spécialement ici, les relations du pape et de l'empereur.

Cependant la révolte de son fils rappelait Frédéric II en Allemagne, et son départ devait contrarier vivement le pape, à qui le secours de l'empereur était nécessaire pour terminer glorieusement la lutte qu'il soutenait depuis plusieurs années contre les Romains. Frédéric s'excuse sur la nécessité; il s'éloigne, mais il n'abandonne pas la cause du saint-père, auquel il laisse des secours, et qu'il exhorte à ne rien céder et à

[1] *Historia dipl.* t. IV, p. 508. — [2] *Ibid.* p. 482. — [3] *Ibid.* p. 530, 12 mars 1235. Peu de temps après, le 16 avril, Grégoire rendait encore un bon office à l'empereur en intervenant auprès du roi de France, afin que celui-ci ne mît pas d'obstacle au mariage projeté entre Frédéric, veuf depuis plusieurs années, et la sœur du roi d'Angleterre, mariage que Pierre de la Vigne avait négocié à Londres avec un plein succès, et dont l'acte est donné ici (p. 522) par l'éditeur, après Rymer et Pertz. Quant à la lettre du pape à saint Louis, elle se trouve manuscrite à la Bibliothèque impériale, collection de Bréquigny. M. Champollion-Figeac l'a donnée dans son recueil des *Lettres de rois, reines et autres personnages*, lequel recueil fait partie des Documents inédits de l'histoire de France. — [4] M. Bréholles a collationné cette pièce importante avec les textes imprimés ailleurs, ainsi qu'avec plusieurs manuscrits, dont deux sont conservés à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain et ancien fonds latin.

ne faire qu'une paix honorable avec ce peuple de Rome, qui est à bout de sa résistance.

Et le pape, en effet, malgré l'éloignement de l'empereur, rentra bientôt triomphant dans la capitale des États pontificaux.

Ainsi, nous venons de le voir, il résulte des documents contenus dans ce volume qu'à leurs premiers et violents démêlés avaient succédé entre l'empereur et le pape plusieurs années de bonne intelligence, d'une union politique peu sincère assurément, mais fondée sur des embarras communs, qui rendaient la paix nécessaire à tous deux. Aussi, cette paix sans amitié, ces bons offices intéressés firent place à des discordes nouvelles, dès que le pape se vit rétabli dans Rome et que l'empereur eut dompté en Allemagne la révolte de son fils Henri.

De sourdes rumeurs firent à l'avance pressentir le renouvellement de la lutte; la rupture ne se fit pas par un éclat soudain; la politique de ce temps-là était le plus souvent violente et brutale, mais elle savait, au besoin, être patiente et perfide, et l'on peut discerner les symptômes d'une guerre future dans les paroles pacifiques encore d'une lettre de Grégoire à Frédéric.

Le pape avertit l'empereur que des manœuvres ténébreuses menacent de jeter entre eux de pernicieuses semences de haine et de guerre, et il l'engage à étouffer, comme il s'efforce de le faire lui-même, la parole de ces artisans d'iniquité : « Consueti fecundius in aqua turbata pis« cari, » dit le pape dans ce langage figuré dont il a l'habitude, « pacis « dulcedinem mortis amaritudinem existimant, seminant lites et jurgia, ut « ex iis iniquitatis manipulos et sceleris lucra metant..... His enim Sa« thane stimulis sepius sedes apostolica pungitur, a quibus etiam immu« nis imperialis curia non habetur[1]. » Les auteurs anonymes de ces lettres calomnieuses les imputent faussement au pape, et, quoique le saint-père n'adresse, à ce sujet, aucune plainte à l'empereur, on peut conclure de sa lettre qu'il soupçonne les fauteurs de la puissance temporelle de n'être pas étrangers à ces déloyales machinations. Cependant, il termine sa lettre par des vœux pour le maintien de la paix et pour que l'iniquité des imposteurs retombe sur leur tête.

Il est facile de comprendre que ces vœux, peu sincères peut-être, ne seront pas exaucés. Le temps n'était pas loin, en effet, où ces avertissements, calmes en apparence, seraient suivis de reproches amers et de violentes accusations. Six mois ne s'étaient pas écoulés que Grégoire IX demandait hautement compte à l'empereur de ses vaines promesses : où

[1] *Hist. dipl.* t. IV, p. 771.

sont ses serments de défendre la foi, de respecter les droits et les libertés de l'Église? Qu'arrive-t-il cependant? Voilà que, dans tout le royaume, les sanctuaires sont dépouillés de leurs franchises et de leurs biens par les ministres de l'empereur; les pasteurs sont exilés ou jetés dans les cachots; toutes les ressources s'épuisent à se racheter des persécutions dont on les accable. Et, quand une église est privée de son pasteur, on ne lui permet pas d'en choisir un autre; il lui est interdit de quitter les vêtements de son veuvage, tandis qu'on la livre aux embrassements d'un pasteur adultère. Rien de plus pittoresque que le langage qu'inspire au saint-père son indignation : « Et si quando eas contingat pastoris « solatio viduari, non permittuntur sibi sponsum eligere et viduitatis « vestimenta deponere, donec adulterinis alicujus amplexibus qui non « canonice sed per impressionem electus aut alias intrusus fuerit, exsti- « terint copulate [1]. » De là tous les malheurs qui affligent l'Église : et la foi qui s'éteint, et l'hérésie qui grandit, et la persécution qui frappe les ministres du Seigneur, et la voix de Dieu qu'on étouffe, et Babylone qui s'élève sur les ruines de Jérusalem : « Ecce de ruina Hierusalem Baby- « lonis menia, de acervo lapidum Sion agarenorum gymnasia con- « struuntur, et edificia in quibus divinum nomen excolitur, illuc mi- « grare coguntur ubi Mahomet perditus adoratur. » Le pape termine son épître en réfutant les vaines excuses de l'empereur [2].

Frédéric II était alors en Allemagne; il écrivit en réponse une longue lettre datée de Spire, le 16 avril. Il invoque les témoignages anciens de son respect pour le pape, et les sentiments d'affection que rien ne pourra jamais effacer de son cœur; il impute au mensonge et à la calomnie les griefs dont se plaint Grégoire; il le supplie de n'y pas ajouter foi. Il ne faut pas, d'ailleurs, mettre sur son compte tout ce que peuvent faire les agents qu'il a laissés dans ses États d'Italie; la Sicile est bien loin; est-ce qu'il a les yeux du lynx et la voix du tonnerre, dit-il en langage de rhéteur plus que de logicien : « ac si in regnum a Theutonia « oculis lynceis et voce tonitrui clare prospicere possemus et prospici, « audire subtiliter et audiri [3]. » Et puis, imputant les accusations du pape à de faux rapports, il en répète parfois, non sans quelque nuance d'ironie, les propres expressions. Sept mois encore après, tant la blessure avait été profonde [4], Frédéric reprenait un à un tous les griefs de la lettre du pape

[1] T. IV, 2e partie, p. 812. — [2] T. IV, p. 810. Raynaldi n'avait publié, dans l'*Histoire ecclésiastique*, qu'un fragment de cette remarquable épître: M. H. Bréholles l'a restituée ici, dans son entier, avec l'aide des textes donnés par Höfler (*Kais. Frid. II*), par les *Regesta Greg.* et surtout par Laporte du Theil, collect. de la Bibl. imp. — [3] T. IV, p. 828. — [4] « Quo vulneramur acrius, » avait dit Frédéric

et les réfutait de nouveau[1], expliquant sa conduite dans une longue série de récits et d'arguments, qui n'occupent pas moins de huit grandes pages, et, quelquefois encore répétant les termes mêmes dont le pape s'était servi; il rappelle en particulier ce reproche de gymnases arabes construits avec les débris des églises : « ac ipsarum (ecclesiarum) lapidi« bus ad Agarenorum gymnasia construenda translatis... »

Le pape répond presque aussitôt[2] par une lettre plus longue encore que celle de Frédéric; ce prince récriminait en se justifiant; le pape repousse par des reproches nouveaux ces justifications accusatrices.

Ainsi les relations entre le saint-père et l'empereur devenaient chaque jour plus tendues, l'aigreur et l'irritation croissaient; seuls, les embarras de leurs affaires, les nécessités de la politique, les forçaient encore à garder certaines apparences : nous voyons Frédéric, dans sa lettre du 20 septembre, rappeler au pape la prière qu'il lui a déjà faite de l'aider à réprimer les rébellions toujours renaissantes des villes lombardes. Nous voyons le pape demander à Frédéric ses bons offices et sa protection, tantôt pour les croisés qui se disposaient à passer en Terre sainte[3], tantôt pour ceux qui s'armaient dans le dessein de secourir les Latins contre les Grecs schismatiques[4].

Et Frédéric, de son côté, renouvelle coup sur coup, par trois édits donnés à Crémone, le 14 mai 1238, à Vérone, le 26 juin, à Padoue, le 22 février suivant, des décrets contre les hérétiques, déjà plusieurs fois promulgués quelques années auparavant[5].

Mais l'empereur était trop clairvoyant pour compter beaucoup sur l'effet de ces vaines démonstrations, et le pape trop habile, en effet, pour s'y laisser surprendre. C'étaient deux adversaires dignes de lutter l'un contre l'autre; tous deux animés d'un égal mauvais vouloir, tous

lui-même. — [1] Lettre du 20 septembre 1236, t. IV, p. 906. — [2] Le 23 octobre, t. IV, p. 914-923. — [3] Lettre du 2 novembre 1237, t. V. p. 126.... « Comitum, baronum, « militum et aliorum crucesignatorum Francie et diversarum provinciarum innumera« bilis exercitus. » Le pape ne désigne pas autrement cette croisade; c'est celle apparemment que conduisit, vers ce temps-là, sans aucun succès, le comte de Champagne. — [4] M. H. Bréholles donne deux lettres des 12 et 17 mars 1238, (t. V, p. 180-181 ; l'une, conservée à la Bibl. imp. dans la collection de Laporte du Theil, était encore inédite); l'autre, imprimée sur un texte imparfait par Raynaldi (*Ann. ecclés.*), est restituée ici dans son entier d'après le texte qui se trouve dans la même collection manuscrite. — [5] Ces nouvelles promulgations ont été mentionnées ici par l'éditeur (t. V, p. 201, 215, 279), d'après des textes de manuscrits du temps, conservés, les uns aux archives de l'hôtel de ville de Carpentras, les autres dans les archives de la préfecture à Marseille.

deux doués d'une adresse égale, il était impossible pourtant qu'ils n'arrivassent pas enfin à une rupture éclatante.

Avant d'en venir aux dernières extrémités, Grégoire s'avisa d'un procédé qui pouvait embarrasser l'empereur. Il n'avait pas oublié que Frédéric, à quelque temps de là, se mettant à l'aise avec les réprimandes pontificales, les avait facilement éludées sous prétexte que de vagues reproches et des accusations générales ne prouvaient que l'impossibilité d'articuler des faits précis. Le pape fit donc dresser une série de griefs sur lesquels il chargea quatre évêques d'aller demander satisfaction à l'empereur. Nous trouvons ici le mémoire que les délégués du pape, les évêques de Wurtzbourg, de Worms, de Verceil et de Parme, écrivirent à Sa Sainteté pour lui rendre compte de leur mission. Cet acte très-curieux, sous les rubriques alternatives, *Propositio Ecclesie* et *Responsio imperialis*, dépeint au vif la situation (28 octobre 1238).

Les évêques, un peu inquiets d'abord de la manière dont leur mission serait accueillie, trouvèrent Sa Majesté Impériale d'une docilité tout à fait inattendue : « Nos... hesitantes tamen si monita nostra pa- « tienter acciperet... ac vestrarum per eum habita copia litterarum, « faciente Domino qui gerit ac dirigit quo voluerit corda regum, in « admirabili devotione et insperata humilitate se monitis nostris pronum « exhibuit[1]. »

L'étonnement des évêques nous semble annoncer peu de pénétration. Frédéric était trop habile pour les mal accueillir et pour ne pas se montrer, dans cette conférence diplomatique, disposé à toute la conciliation possible. L'humble soumission dans le discours et l'expression de sa piété filiale pour le père des fidèles, sans l'engager sérieusement, mettaient de son côté toutes les apparences. N'était-ce pas de sa part une assez bonne adresse et une politique bien avisée de laisser au pape l'initiative de la mauvaise humeur et de l'emportement? Il répondit donc avec une parfaite douceur aux questions posées par les quatre évêques. Tantôt il a soin de se tenir dans le vague qu'il avait reproché naguère aux accusations du pontife, tantôt il récrimine, tantôt il nie, ou bien il cherche des justifications dans le droit commun, dans les coutumes, dans les précédents, et enfin, ce qu'il ne peut du tout justifier, il le met sur le compte de son absence du royaume : il ignorait... il eût empêché, s'il eût pu savoir... enfin il promet une complète réparation des griefs, et il contribuera de tout son pouvoir à maintenir entre le Saint-Siége et l'Empire une union d'où dépend le repos du monde[2].

[1] T. V, p. 249. — [2] T. V, p. 249-258.

Les réponses au message des quatre évêques, fort conciliantes en paroles, satisfirent donc assez le pape, qui regardait au fond des choses, et qui peut-être, en réalité, n'était guère désireux de se voir satisfait. Il ne dissimula point sans doute son mécontentement, car Frédéric en fut informé, et, continuant son rôle hypocritement pacifique, il écrit aux cardinaux pour les prier de s'interposer entre le pape et lui; il les conjure, eux les successeurs des apôtres, les flambeaux de l'Église, d'éclairer le pape et de s'efforcer de prévenir la sentence dont le saint-père le menace. Mais, si Sa Sainteté persiste à vouloir le frapper d'un tel outrage, bien qu'il eût voulu le supporter patiemment, « etsi patienter « ferre voluerimus, » il sera bien forcé de recourir à la vengeance accoutumée des empereurs, « quibus Cesares uti solent, » et de repousser par l'injure l'injure qu'il a vainement voulu détourner, « licite liceat « nobis injurias, quas revocare non possumus, injuriis propulsare [1]. »

La lettre de Frédéric était écrite de Padoue le 10 mars 1239, et, le 20, le pape ordonnait à l'archevêque de Milan de publier en Lombardie l'excommunication qu'il avait lancée contre l'empereur; le 7 avril, il la fait dénoncer à l'univers catholique par tous les évêques [2].

Ainsi la guerre était déclarée.

Le pape ne néglige rien pour persuader le monde de la justice de sa cause; il écrit au roi de France, que la renommée de sa sagesse rendait presque l'arbitre des princes, pour lui expliquer les motifs de l'excommunication qu'il avait été contraint de prononcer. Si Frédéric a des ennemis avec lesquels il s'efforce de se réconcilier, le pape empêche la réconciliation et lui cherche partout des ennemis nouveaux. Il appelle contre l'empereur une croisade qui se préparait à marcher contre les infidèles. Enfin il convoque à Rome un concile qui, dans ce choc contre la puissance impériale, apportera au saint-père l'appui de toute l'Église; il adresse des messages au roi de France et aux autres rois catholiques pour les inviter à envoyer leurs représentants à cette solennelle assemblée.

Autant Frédéric avait mis de calme et de prudente temporisation avant d'engager la lutte, autant, la lutte engagée, il va mettre d'activité ardente et de colère furibonde. Il envoie partout ses manifestes contre le pape; il remplit le monde chrétien de ses plaintes et de ses accusations injurieuses; il s'adresse aux princes, aux villes d'Italie, au collége des cardinaux, aux croisés réunis à Lyon et dénonce à tous les injustices de Grégoire. On le dépose; il délie les villes de la marche d'Ancône et

[1] T. V, p. 289. — [2] « Encyclica Greg. IX... universis prælatis ut... in omnibus « locis denuntiare procurent. » (P. 290.)

du duché de Spolète du serment de fidélité prêté au saint-père, et les rappelle sous la suzeraineté de l'Empire [1]. Il confisque les biens des partisans du pape; il ordonne à ses fidèles de dépouiller et d'arrêter ceux qui se rendent au concile. Enfin il prend la résolution d'aller attaquer le pape jusque dans Rome même; il le déclare en paroles pleines de faste et d'orgueil : « restat igitur ut, favente nobis universo populo romano « nostroque sicut cepit adventui acclamante, Urbem feliciter ingredi « disponamus, ut antiquos Imperii fastos et triumphales lauros victrici- « bus aquilis debitas reformemus, ut calomniatores nostri sera penitentia « deducantur, dum videre poterunt cominus et timere quem dissolutis « labiis provocarunt [2]. »

Il serait long d'exposer les incidents multipliés de la guerre, heureusement non sanglante mais acharnée, dont ces documents sont les irrécusables témoignages; elle se poursuivit durant plus de deux années à travers les insultes, les anathèmes, les violences de toutes sortes, jusqu'à la mort du vieux pontife, arrivée le 21 août 1241. Le vieillard avait près de cent ans lorsqu'il soutint cette lutte avec toute l'ardeur de la jeunesse, toute la fermeté de l'âge mûr, contre un prince jeune encore, puissant non moins qu'habile, et que la postérité, après les contemporains, a placé parmi les plus illustres qui se soient assis sur le trône impérial.

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] « Vos a juramento Ecclesie salvo jure Imperii prestito duximus absolvendos. » Et il charge de l'exécution son fils Henri, « qui ad nostram et Imperii ditionem « revocet et resumat. » (T. V, p. 376.) M. Bréholles donne le texte de cinq de ces mandements impériaux, dont trois, encore inédits, se trouvent à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain Harlay, n° 455. Il convient de remarquer que ce Henri n'était pas le prince qui avait gouverné l'Allemagne au nom de son père, et qui s'était révolté contre lui. En parlant de celui-ci les documents disent tantôt « filius noster Henricus rex Sardinie » (p. 369), tantôt « filium nostrum Henricum « illustrem regem Turrium et gallieri et legatum sacri Imperii in Italia generalem, « patris presentiam presentantem » (p. 375), ou bien, « legatum in Romaniola » (p. 372). — [2] T. V, p. 763, lettre de février 1240, inédite, conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne dans un manuscrit intitulé *Philologus*, n° 305.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Ch. Magnin, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'un des auteurs du *Journal des Savants*, est mort à Paris le 9 octobre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle, le samedi 4 octobre, sous la présidence de M. Couder.

La séance a commencé par l'exécution d'une ouverture de la composition de M. Samuel David, élève de MM. F. Halévy et F. Bazin. On a entendu ensuite le rapport de l'Académie des beaux-arts sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, puis une notice de M. Beulé, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de M. F. Halévy.

La distribution des prix a suivi immédiatement. En voici la nomenclature :

Grands prix de peinture. Sujet : « Véturie aux pieds de Coriolan. » — Le premier grand prix n'a pas été décerné.

Premier second grand prix, M. Loudet (Alfred), né à Montélimar (Drôme), le 21 février 1836, élève de M. Léon Cogniet, membre de l'Institut, et de M. Bonnefond.

Deuxième second grand prix, M. Monchablon (Xavier-Alphonse), né à Avillers (Vosges), le 12 juin 1835, élève de MM. Gleyre et Cornu.

Mention honorable, M. Regnault (Alexandre-George-Marie), né à Paris le 30 octobre 1843, élève de M. Lamothe.

Grands prix de sculpture. Sujet : « Le berger Aristée pleure ses abeilles, que les « nymphes ont fait périr pour venger la mort d'Eurydice. »

Premier grand prix. M. Hiolle (Ernest-Eugène), né à Paris le 5 mai 1834, élève de M. Jouffroy, membre de l'Institut.

Premier second grand prix, M. Fesquet (Jules), né à Charleval (Bouches-du-Rhône), le 11 juillet 1836, élève de M. Dantan aîné.

Deuxième second grand prix, M. Deloye (Jean-Baptiste-Gustave), né à Sedan (Ardennes), le 30 avril 1838, élève de MM. Lemaire et Jouffroy, membres de l'Institut.

Grands prix d'architecture. Sujet : « Un palais pour le gouverneur de l'Algérie, « destiné aussi à la résidence temporaire du souverain. »

Premier grand prix, M. Chabrol (François-Wilbrod), né à Paris, le 7 novembre 1835, élève de M. Le Bas, membre de l'Institut.

Premier second grand prix, M. Brune (Emmanuel), né à Paris, le 3 octobre 1836, élève de M. Questel.

Deuxième second grand prix, M. Dutert (Arthur-Fleury-Victor), né à Douai (Nord), le 17 avril 1839, élève de M. Le Bas.

Grand prix de gravure en taille-douce. Sujet : 1° Une figure dessinée d'après l'antique; 2° Une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.

Premier grand prix, M. Huot (Adolphe-Joseph), né à Paris, le 15 novembre 1839, élève de MM. Henriquel-Dupont et Léon Cogniet, membres de l'Institut.

Second grand prix, M. Carre (Jules-Ferdinand), né à Noyers (Yonne), le 19 janvier 1838, élève de MM. Lévy et Laemlein.

Grands prix de composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée, *Louise de Mézières,* et dont les paroles sont de M. Édouard Monnais.

Premier grand prix, M. Bourgault-Ducoudray (Louis-Albert), né à Nantes, le 2 février 1840, élève de M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut.

Second grand prix, M. Danhauser (Adolphe-Léopold), né à Paris, le 26 février 1835, élève de MM. Halévy et Reber, membres de l'Institut, et de M. François Bazin.

Mention honorable, M. Massenet (Jules-Émile-Frédéric), né à Monteaut, le 12 mai 1842, élève de MM. Ambroise Thomas et Reber.

Prix fondé par madame veuve Leprince. Madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente pour être distribuée, à titre de récompense, entre les concurrents qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. Ces récompenses ont été décernées cette année : pour la sculpture, à M. Hiolle; pour l'architecture, à M. Chabrol; pour la gravure en taille-douce, à M. Huot.

Prix Achille Le Clère. — Ce prix, fondé en faveur de l'élève de l'École des beaux-arts qui aura obtenu le second grand prix d'architecture, a été décerné à M. Brune.

Prix Deschaumes. — Le prix fondé par M. Deschaumes en faveur d'un jeune architecte a été partagé entre MM. Rigault et Villebressex.

La fondation de M. Deschaumes a, en outre, permis à l'Académie d'ouvrir un concours annuel et d'offrir une médaille de 500 francs à l'auteur des paroles de la cantate préférée. Vingt-cinq pièces de vers ont été envoyées cette année; l'Académie a choisi celle qui était intitulée, *Louise de Mézières;* l'auteur est M. Édouard Monnais.

Prix Lambert. — Ce prix, décerné chaque année, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres et à un artiste, ou à la veuve d'un artiste, comme marque publique d'estime, a été partagé, dans les conditions du testament, entre MM. Bouginier et Morin, peintres d'histoire.

Prix Trémont. — L'Académie partage l'un de ces prix entre MM. Gastine, peintre

d'histoire, et Ponscarme, graveur en médaille; elle a partagé l'autre entre MM. Duvernoy et Salomé, compositeurs de musique et lauréats de l'Institut.

Prix Bordin. — L'Académie des beaux-arts propose annuellement, comme sujet de prix, conformément aux intentions du testateur, une question qui se rattache à l'étude ou à l'histoire de l'art.

Cette année le sujet était : « L'histoire de la gravure des monnaies, des médailles « et des pierres fines en France, envisagée au point de vue de l'art. Rechercher les « moyens de conserver à cet art le caractère d'utilité, de simplicité et d'élévation « qu'il doit toujours avoir. »

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de 3,000 francs, à M. Henry d'Escamps.

L'Académie rappelle qu'elle a remis, de 1861 à 1863, le sujet de prix suivant : « Histoire de la musique en France depuis le XIV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. »

Elle propose pour sujet du prix à décerner en 1864 la question suivante : « Montrer, par une étude comparative, quelle influence les différents peuples de l'Eu« rope ont exercée sur le développement des arts, du X[e] au XVI[e] siècle. »

Les ouvrages destinés à ces deux concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, les 15 juin 1863 et 15 juin 1864.

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,900 francs.

Fondation de M. Benoît Fould.— L'Académie, sur la présentation du Consistoire central des Israélites, a accordé la pension de cette fondation destinée à un élève peintre, à M. Alexander, né à Saumur, élève de M. Émile Lévy.

Prix Chartier. — M. Chartier (Charles-Jean) a voulu encourager la musique dite *de chambre* en léguant, à cet effet, à l'Académie des beaux-arts une rente annuelle de 700 francs. L'Académie a décerné ce prix à M. Adolphe Blanc.

Prix et médailles de l'École des beaux-arts. — Le prix de la *tête d'expression en peinture* a été remporté par M. Léon-Basile Perrault, de Poitiers, élève de M. Picot, membre de l'Institut.

Le prix *en sculpture* a été remporté par M. Charles-Arthur Bourgeois, de Dijon, élève de M. Guillaume, membre de l'Institut.

Une mention en sculpture a été accordée à M. Eugène Delaplanche, élève de M. Duret, membre de l'Institut.

Le prix de la *demi-figure peinte,* dit *du torse,* a été partagé entre M. Marie-François-Firmin Girard, de Poncin (Ain), élève de M. Gleyre, et M. Tony Robert-Fleury, de Paris, élève de MM. P. Delaroche et Léon Cogniet, membres de l'Institut.

Trois mentions ont été accordées à MM. Xavier-Alphonse Monchablon, d'Avillers (Vosges), élève de MM. Gleyre et Cornu;

Paul-Célestin-Louis Nanteuil, de Paris, élève de M. Léon Cogniet, membre de l'Institut, et de M. Hesse;

Alexis-Marie-Louis Douillard, de Nantes, élève de M. Hippolyte Flandrin, membre de l'Institut, et de M. Gleyre.

La grande médaille d'émulation de 1862, accordée au plus grand nombre de succès dans la section d'architecture de l'École des beaux-arts, a été remportée par M. Jean-Louis Pascal, de Paris, élève de M. Questel.

Le premier accessit a été obtenu par M. Louis Noguet, de Paris, élève de M. Garnaud, de M. Gilbert, membre de l'Institut, et de M. Questel.

Le second accessit a été obtenu par M. François-Wilbrod Chabrol, de Paris, élève de M. Le Bas, membre de l'Institut.

M. Pascal a été appelé, cette année, à jouir du bénéfice du *prix Abel Blouet*, destiné à l'élève qui a remporté la grande médaille d'émulation d'architecture.

La grande médaille d'émulation pour la peinture a été remportée par M. Tony Robert-Fleury, de Paris, élève de MM. P. Delaroche et Léon Cogniet.

Un premier accessit a été accordé à M. Gustave-Achille Guillaumet, de Paris, élève de MM. Picot et Abel de Pujol, et un second accessit à M. Fortuné-Joseph-Séraphin Layraud, de la Roche-sur-Bois (Drôme), élève de MM. Léon Cogniet et Robert-Fleury.

La grande médaille d'émulation pour la sculpture a été décernée à M. Charles Gauthier, de Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), élève de M. Jouffroy.

Un premier accessit a été accordé à M. Jules-Isidore Nathan, de Seignelay (Yonne), élève de MM. Dantan aîné et Durel; et un second accessit à M. Jean-Baptiste-Gustave Deloye, de Sedan, élève de MM. Lemaire et Jouffroy.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les œuvres de Blondel de Néelle. Reims, imprimerie de Dubois, 1862, in-8° de LV-238 pages. — Cet ouvrage forme le tome XIX de la collection des poëtes champenois, commencée il y a quinze ans, et poursuivie avec persévérance par M. Prosper Tarbé. Aux trente-quatre chansons de Blondel, qu'il donne d'après les manuscrits, l'éditeur joint les poésies attribuées au roi Richard Cœur-de-Lion, et il accompagne ces textes de notes nombreuses, de pièces justificatives et d'une notice étendue sur la vie et les œuvres de Blondel de Néelle. Dans ce dernier travail, M. Tarbé soutient que l'histoire du dévouement de Blondel pour le roi Richard est authentique, et il appuie principalement cette opinion sur le témoignage de la Chronique de Reims, œuvre du XIII° siècle, publiée pour la première fois en 1837 par M. L. Paris. On lira aussi avec intérêt une dissertation de l'éditeur relative au nom, à la famille et à la patrie du trouvère Blondel. Les cinq volumes qui doivent compléter la collection de M. Tarbé comprendront, sous le titre de *Romancero de Champagne*, un recueil de chants religieux, populaires et historiques de cette province.

Étude sur l'Alesia de Franche-Comté, par M. le vicomte Chiflet, membre de l'Académie de Besançon. Imprimerie de Jacquin à Besançon, 1862, in-8° de 40 pages, avec deux cartes. — Malgré les travaux récents qui paraissent décider la question d'*Alesia* en faveur de l'Alise de Bourgogne, les partisans d'Alaise en Franche-Comté ne se tiennent pas pour battus. Le travail de M. le vicomte Chiflet, s'il produit peu d'arguments nouveaux en faveur de cette dernière cause, est l'œuvre d'un écrivain convaincu et très-versé d'ailleurs dans les études de ce genre. L'auteur résume ainsi ses conclusions : « Alise de Bourgogne, trop étroite de beaucoup, sans fossés possibles dans la plaine, sans ossements, sans débris celtiques, ne saurait être l'*Alesia*

« de César. Alaise, par la conformation de son sol, satisfait au texte des Commentaires; de nombreuses castramétations romaines l'entourent, et l'on commence à y « constater des fossés creusés à l'époque celtique; on y a trouvé des débris d'armes; « enfin les dénominations locales apportent à la cause d'Alaise une force qu'on ne « peut méconnaître. »

Les Noëls virois, par Jean Le Houx, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Caen, avec une introduction et des notes par Armand Gasté. Caen, imprimerie de Goussiaume de Laporte; Paris, librairie de Techener, 1862, in-8° de XVIII-73 pages. — Jean Le Houx, né à Vire, vers 1540, mort en 1616, connu comme auteur de vaux-de-vire qui ont été plusieurs fois imprimés à la suite de ceux d'Olivier Basselin, a composé aussi des poésies d'un autre genre, restées jusqu'à présent inédites. Ce sont des cantiques pieux, appelés Noëls, parce qu'ils se chantaient en famille le jour de la Nativité de Jésus-Christ. M. Gasté publie ces noëls d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque de Caen. Quoique inférieurs à ses vaux-de-vire, les cantiques de Jean Le Houx ne sont pas dépourvus de tout mérite, et ils offrent d'ailleurs de l'intérêt comme monument du langage de l'époque. Passant en revue, dans son introduction, les œuvres du poëte virois, M. Gasté émet l'opinion que Le Houx est le véritable auteur de tous les vaux-de-vire attribués jusqu'ici à Basselin.

Lettres de Marie de Rabutin Chantal, marquise de Sévigné, à sa fille et à ses amis; édition revue et publiée par M. U. Silvestre de Sacy, de l'Académie française. Tome VII; Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Techener, 1862, in-12 de 386 pages. Cette élégante et correcte édition des Lettres de madame de Sévigné s'adresse plutôt aux gens du monde qu'aux érudits; aussi y chercherait-on vainement des commentaires ou des dissertations. Le texte, accompagné seulement de courtes notes biographiques, a été revu par M. de Sacy; c'est dire assez avec quel soin scrupuleux et quelle sûreté de goût, cette tâche a été remplie. L'éminent critique doit aussi écrire pour cette édition une préface, qui paraîtra avec le dernier volume.

Histoire de la ville d'Aumale (Seine-Inférieure) et de ses institutions... par Ernest Sémichon, avocat, conseiller général de la Seine-Inférieure. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie d'Aubry, 1862, 2 vol. in-8° de CV-427 et 487 pages, avec planches. Cet ouvrage, dont le premier volume a obtenu, cette année, une mention très-honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'a pas seulement le mérite d'offrir un récit intéressant des annales d'une petite ville qui a joué un rôle assez important dans l'histoire de Normandie; des documents originaux qu'il a recueillis et mis en œuvre, l'auteur a su tirer des déductions applicables à l'histoire générale du moyen âge, et il apprécie avec sagacité, dans son introduction, cette époque si diversement jugée. Des dissertations géographiques, des descriptions de monuments et de nombreuses pièces justificatives ajoutent à la valeur de ce travail recommandable.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements touchant l'histoire de l'ancienne France, de ses diverses localités, etc. etc. sous la direction de M. Louis Paris. Huitième année. Paris, imprimerie de Pillet, 1862, in-8° de 273 et 276 pages. Ce recueil, qui depuis longtemps déjà a pris place parmi les publications les plus utiles aux études historiques, se divise en deux parties: les pièces inédites et le catalogue. On remarquera, dans la première partie du 8ᵉ volume, une Vie inédite de Ni-

du duché de Spolète du serment de fidélité prêté au saint-père, et les rappelle sous la suzeraineté de l'Empire [1]. Il confisque les biens des partisans du pape; il ordonne à ses fidèles de dépouiller et d'arrêter ceux qui se rendent au concile. Enfin il prend la résolution d'aller attaquer le pape jusque dans Rome même; il le déclare en paroles pleines de faste et d'orgueil : « restat igitur ut, favente nobis universo populo romano « nostroque sicut cepit adventui acclamante, Urbem feliciter ingredi « disponamus, ut antiquos Imperii fastos et triumphales lauros victrici- « bus aquilis debitas reformemus, ut calomniatores nostri sera penitentia « deducantur, dum videre poterunt cominus et timere quem dissolutis « labiis provocarunt [2]. »

Il serait long d'exposer les incidents multipliés de la guerre, heureusement non sanglante mais acharnée, dont ces documents sont les irrécusables témoignages; elle se poursuivit durant plus de deux années à travers les insultes, les anathèmes, les violences de toutes sortes, jusqu'à la mort du vieux pontife, arrivée le 21 août 1241. Le vieillard avait près de cent ans lorsqu'il soutint cette lutte avec toute l'ardeur de la jeunesse, toute la fermeté de l'âge mûr, contre un prince jeune encore, puissant non moins qu'habile, et que la postérité, après les contemporains, a placé parmi les plus illustres qui se soient assis sur le trône impérial.

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] « Vos a juramento Ecclesie salvo jure Imperii prestito duximus absolvendos. » Et il charge de l'exécution son fils Henri, « qui ad nostram et Imperii ditionem « revocet et resumat. » (T. V, p. 376.) M. Bréholles donne le texte de cinq de ces mandements impériaux, dont trois, encore inédits, se trouvent à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain Harlay, n° 455. Il convient de remarquer que ce Henri n'était pas le prince qui avait gouverné l'Allemagne au nom de son père, et qui s'était révolté contre lui. En parlant de celui-ci les documents disent tantôt « filius noster Henricus rex Sardinie » (p. 369), tantôt « filium nostrum Henricum « illustrem regem Turrium et gallieri et legatum sacri Imperii in Italia generalem, « patris presentiam presentantem » (p. 375), ou bien, « legatum in Romaniola » (p. 372). — [2] T. V, p. 763, lettre de février 1240, inédite, conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne dans un manuscrit intitulé *Philologus*, n° 305.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Ch. Magnin, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'un des auteurs du *Journal des Savants*, est mort à Paris le 9 octobre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle, le samedi 4 octobre, sous la présidence de M. Couder.

La séance a commencé par l'exécution d'une ouverture de la composition de M. Samuel David, élève de MM. F. Halévy et F. Bazin. On a entendu ensuite le rapport de l'Académie des beaux-arts sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, puis une notice de M. Beulé, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de M. F. Halévy.

La distribution des prix a suivi immédiatement. En voici la nomenclature :

Grands prix de peinture. Sujet : « Véturie aux pieds de Coriolan. » — Le premier grand prix n'a pas été décerné.

Premier second grand prix, M. Loudet (Alfred), né à Montélimar (Drôme), le 21 février 1836, élève de M. Léon Cogniet, membre de l'Institut, et de M. Bonnefond.

Deuxième second grand prix, M. Monchablon (Xavier-Alphonse), né à Avillers (Vosges), le 12 juin 1835, élève de MM. Gleyre et Cornu.

Mention honorable, M. Regnault (Alexandre-George-Marie), né à Paris le 30 octobre 1843, élève de M. Lamothe.

Grands prix de sculpture. Sujet : « Le berger Aristée pleure ses abeilles, que les « nymphes ont fait périr pour venger la mort d'Eurydice. »

Premier grand prix. M. Hiolle (Ernest-Eugène), né à Paris le 5 mai 1834, élève de M. Jouffroy, membre de l'Institut.

colas Pithou, par Lévesque de la Ravallière et divers documents sur l'histoire de la Révolution. Nous signalerons dans la seconde partie les inventaires des collections de Dom Grenier, de Baluze, de Dupuy, de Gaignières, à la Bibliothèque impériale, et celui des manuscrits de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal.

Œuvres complètes de Malherbe, recueillies et annotées par M. Lalanne, faisant partie des *Grands écrivains de la France,* publiés sous la direction de M. A. Regnier, membre de l'Institut. Paris, 1862. Librairie Hachette et c[ie]. — La présente édition est la seule qui comprenne toutes les œuvres en prose et en vers de Malherbe, la seule dont le texte ait été revu sur les autographes, sur les copies authentiques et sur les plus anciennes impressions; elle doit former trois volumes. Le premier volume vient de paraître. L'édition de Lefèvre de Saint-Marc, publiée en 1757, était jusqu'ici la plus complète et la plus estimée; M. Lalanne, tout en rendant pleine justice à cet habile et consciencieux éditeur, a voulu faire mieux, et ses efforts nous paraissent avoir été couronnés de succès. Au texte de Lefèvre il a ajouté la traduction des *Épîtres* de Sénèque, la *Correspondance* avec Peiresc, l'*Instruction de Malherbe à son fils,* des pièces en vers ou en prose, et des lettres dont quelques-unes sont inédites, enfin les *Commentaires* sur Desportes. Les variantes ont été recueillies avec soin; une notice placée en tête de chaque pièce explique où cette pièce a paru pour la première fois, à quelle occasion et vers quelle époque elle a été composée; des notes nombreuses, courtes, mais précises, fournissent au lecteur toutes les explications qu'il peut souhaiter sur les passages obscurs ou sur les expressions vieillies. Les traductions, qui ont une si grande importance pour l'histoire de la langue française, sont accompagnées des mêmes secours et ont été l'objet des mêmes soins que les pièces de vers les plus célèbres. La *Correspondance* entre Peiresc et Malherbe, publiée avec beaucoup de fautes en 1821, a été revue sur les autographes de la Bibliothèque impériale et sur les minutes de la bibliothèque de Carpentras. MM. Lalanne et Regnier n'ont donc rien négligé pour donner une édition vraiment critique des Œuvres de Malherbe.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1862.

Les moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par M. le comte de Montalembert, l'un des Quarante de l'Académie française, 2 vol. Paris, 1860, chez Jacques Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Les Moines devant les Barbares.

Les barbares, sauf les Goths, qui furent convertis dès avant leur entrée sur les terres de l'Empire, arrivaient païens : Vandales, Suèves, Burgondes, Francs, adoraient les divinités de la Germanie. Moins avancés que les Gaulois au temps de César, ils n'avaient point d'alphabet; car l'alphabet gothique, qui, d'ailleurs, est du IVe siècle, ne pénétra pas parmi eux; ils n'avaient ni lettres, ni sciences; et pourtant, par le concours des circonstances, ils étaient devenus les maîtres de ceux qui avaient lettres, sciences, christianisme. Au fond, la lutte qui se poursuivait entre les barbares et la civilisation depuis que Rome avait établi ses légions tout le long du Rhin ne fit que changer de place et de situation : au lieu d'avoir les barbares devant soi, on les eut au milieu de soi; au lieu d'être les plus forts, les civilisés furent les plus faibles; et il advint que les maîtres se trouvèrent, de culture morale et intellectuelle, au-dessous de leurs sujets. Ce fut un conflit entre les

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1862, p. 521.

deux souffles, celui qui venait de Germanie, et celui qui venait de Rome, élève de la Grèce. Cette bataille est beaucoup plus curieuse et plus intéressante que toutes celles que se livrèrent Francs et Burgondes, Vandales et Visigoths, Lombards et Ostrogoths, que tous ces partages de terres entre les princes mérovingiens et autres, que toutes leurs sanglantes inimitiés. Là est le point décisif de cette époque orageuse. Jusqu'où allait le péril du monde civilisé? Le fait est que l'inquiétude sur son salut n'est pas purement rétrospective et qu'elle régna parmi les contemporains. Beaucoup de cœurs doutèrent de l'avenir; l'écrit que l'évêque de Marseille, Salvien, composa pour dissiper ces doutes, fut un livre de circonstance.

L'esprit de lutte contre le régime catholique qui, commençant au XIVe siècle par les débats de Philippe le Bel et de Boniface VIII, se poursuivit au XVIe par le schisme et atteignit son apogée au XVIIIe par le rationalisme, vit le passé comme il voyait le présent et n'hésita point à déclarer que, au temps des barbares, l'Église n'avait point servi la cause de la civilisation et de l'humanité. Tant que la loi de l'histoire n'est pas connue, l'histoire est au service des passions ou des théories; c'est ainsi que, dans toutes les sciences, les hypothèses et les systèmes fictifs ont eu le champ libre, avant que les conditions réelles des phénomènes eussent été établies. Comme la filiation et le développement constituent l'essence de l'histoire, il est, dans tout fait historique, impérativement défendu d'y transporter le présent, et impérativement commandé de l'apprécier par ce qui précède et par ce qui suit. Cette règle posée, il devient évident que le grand agent du salut social au Ve, au VIe et au VIIe siècle, fut l'Église.

Ce qui précède, c'est la provision de lettres et de sciences amassées par la Grèce et par Rome, la conversion des gentils, et la sociabilité qui résulte de l'une et de l'autre; ce qui suit, c'est le moyen âge avec la constitution féodale, l'abolition de l'esclavage transformé en servage, la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, la philosophie reprise avec ardeur, la science renouée avec respect, l'art qui élève dans les airs les cathédrales, la poésie qui, préludant chez les trouvères, les troubadours et les chanteurs de l'Allemagne, éclate avec magnificence dans la composition de Dante. Donc, de ce qui précédait à ce qui suivit, il fallait arriver avec les barbares maîtres de tout. La seule force qui restât aux populations vaincues par la force matérielle se décomposait en religion et en lettres et sciences. Les lettres et sciences avaient peu de poids et d'influence auprès de ces gens venus des profondeurs de la Germanie; Virgile et Tacite ne leur importaient guère, non plus

que les spéculations mathématiques d'Archimède et les travaux astronomiques d'Hipparque; seule, la médecine pouvait espérer du crédit auprès du lit des malades et des blessés. En regard, quelle n'était pas l'influence de la religion? Un ardent et généreux prosélytisme poussait les chrétiens latins et grecs à porter la parole divine parmi les barbares; et, de leur côté, les barbares, une fois dépaysés et jetés sur des terres nouvelles, n'opposaient pas de grande résistance au christianisme. C'étaient, il est vrai, de pitoyables chrétiens; mais ils n'en avaient pas moins de la révérence pour les pieux personnages qui les instruisaient, pour les lieux consacrés, pour les reliques des saints. Une fois christianisés, les écoles s'ouvraient pour eux, et ils entraient de jour en jour davantage dans la vie civilisée. D'autre part, les lettres et les sciences, sentant leur isolement, se jetaient spontanément dans le sein de l'Église; si bien que les deux forces civilisatrices se confondaient et n'en faisaient qu'une seule. Cette fusion acheva l'œuvre; il n'y eut plus qu'un enseignement qui assimila Latins et barbares en un même mode de pensée et de moralité. Ainsi fut établi l'étroit domaine de la civilisation chrétienne, entre les musulmans qui venaient du midi et les barbares qui, de la Germanie, leur dernière forteresse, tentaient d'incessantes excursions au delà du Rhin ou par la mer.

En cette condition de grands périls et de grandes œuvres, l'Église avait, comme un fruit naturel de son sein, produit les moines pour la pénitence et la prière; et, pendant que, par son clergé séculier, elle administrait le pouvoir spirituel, elle exerçait, par le clergé régulier, une action mystique qui complétait son empire. La mysticité du moine est, si je puis ainsi parler, la pointe de la sainteté de l'Église et celle de son épée. Ce fut surtout quand le monachisme eut été régularisé par saint Benoît, au Mont-Cassin, que l'armée vêtue de bure livra ses batailles, gagna ses victoires; et le chant de triomphe qu'on lit dans cette page de M. de Montalembert n'a rien que je veuille atténuer : « On voit accourir en foule au Mont-Cassin les fils des plus nobles « races de l'Italie et l'élite des barbares convertis. Ils en ressortent, ils « en descendent, pour se répandre sur tout l'Occident : missionnaires « et laboureurs, qui deviendront bientôt les docteurs et les pontifes, « les artistes et les instituteurs, les historiens et les poëtes de la société « nouvelle. Ils vont propager la paix et la foi, la lumière et la vie, la « liberté et la charité, la science et l'art, la parole de Dieu et le génie « de l'homme, les Saintes Écritures et les chefs-d'œuvre classiques, au « milieu des provinces désespérées de l'Empire détruit, et jusqu'au fond « de ces sauvages régions d'où la destruction est issue. Moins d'un siècle

« après la mort de Benoît, tout ce que la barbarie avait conquis sur la « civilisation est reconquis; et, de plus, ses enfants s'apprêtent à porter « l'Évangile au delà des limites que les premiers disciples du Christ n'a- « vaient pu franchir. Après l'Italie, la Gaule, l'Espagne reprises à l'en- « nemi, la Grande-Bretagne, la Germanie, la Scandinavie vont être « tour à tour envahies, conquises et incorporées à la chrétienté. L'Occi- « dent est sauvé. Un nouvel empire est fondé. Un nouveau monde com- « mence. Venez maintenant, ô barbares! L'Église n'a plus à vous redouter. « Régnez où vous voudrez : la civilisation vous échappera. Ou, plutôt, « c'est vous qui défendrez l'Église et qui referez une civilisation. Vous « avez tout vaincu, tout conquis, tout renversé : vous serez à votre tour « vaincus, conquis et transformés. Des hommes sont nés qui deviendront « vos maîtres. Ils vous prendront vos fils, et jusqu'aux fils de vos rois, « pour les enrôler dans leur armée. Ils vous prendront vos filles, vos « reines, vos princesses, pour en remplir leurs monastères. Ils vous pren- « dront vos âmes pour les enflammer; vos imaginations, pour les ravir « en les épurant; vos courages, pour les tremper dans les sacrifices; vos « épées, pour les consacrer au service de la foi, de la faiblesse et du « droit. » (T. II, p. 70.) Cette page historique, si c'était le lieu de revenir sur ce qui a été dit dans l'article précédent au sujet des barbares, je la prendrais à mon compte; car elle montre cette position de maître à élève, de supérieur à inférieur, que tinrent, dans l'ordre intellectuel et moral, les Latins par rapport aux Germains; position perdue dans l'ordre militaire et politique.

Celui qui est avec la civilisation doit être, lors de la chute de l'Empire sous l'effort des barbares, avec l'Église et avec les moines, milice de l'Église. Cette proposition, qui aurait révolté le XVIII^e siècle, est pourtant vraie. Pour s'en convaincre, il n'est besoin que de comparer la Germanie d'au delà du Rhin, telle qu'elle demeurait, avec la condition semi-germaine et semi-latine des terres recouvertes par l'invasion. Malgré d'héroïques efforts tentés de très-bonne heure pour y introduire le christianisme; malgré les fondations des évêchés de Cologne, de Mayence et de Spire, et, sur l'autre frontière, de ceux de Salzbourg, de Ratisbonne et de Passau; malgré les prédications dans la Thuringe et chez les Frisons, le gros de la Germanie restait impénétrable. Chez les Saxons s'élevait l'*Irminsul* ou colonne d'Irmin, qui était le principal symbole de leur religion; on en célébrait les cérémonies auprès des sources, au pied des rochers, dans des bois sombres et mystérieux; les sacrifices humains y figuraient. Plus au nord, dans la Scandinavie, régnait Odin, le dieu suprême, avec tous les personnages divins, bons

et mauvais. C'étaient des divinités farouches qui prisaient surtout la guerre et les guerriers; combattre vaillamment, mourir héroïquement, être fidèle aux siens selon les idées de famille et de tribu, et se venger impitoyablement des offenses, tel était le lien religieux de ces peuplades, telle l'autorité morale qui les gouvernait. Je ne dis point ceci pour dépriser leur religion et leur morale. L'histoire comparative des religions a montré que le paganisme des Germains était étroitement lié au paganisme des Indiens et à celui des Hellènes, et que tous ces Olympes, ayant leur commun berceau dans l'Asie, étaient d'une valeur très-analogue en tant que conception du monde; et l'histoire comparative des morales a montré que chacune, suivant le degré de civilisation auquel elle correspond, a sa vertu effective, qui est de diminuer quelque impulsion égoïste et de développer quelque impulsion impersonnelle. Ce fut l'office d'Odin dans le nord de l'Europe; office bon pour les Germains, mais depuis longtemps immensément dépassé par le développement gréco-romain. Le fait est qu'il y avait bien des siècles que les Germains, issus d'Asie comme les Grecs et les Latins, occupaient obscurément leur vaste et nouvelle patrie; que, dans ce long espace de temps, ni un nom ni une œuvre ne sont inscrits à leur compte au service de l'humanité, et qu'il ne sortait de ces retraites que des pillards et des dévastateurs.

Ceci est dit non contre les Germains, mais contre les barbares; car, une fois que les Germains eurent été christianisés et latinisés, c'est-à-dire mis au même régime mental que le reste de l'Occident, ils n'ont cessé d'enrichir de grands noms et de grandes œuvres les annales du genre humain. Sans doute, si alors le monde n'avait eu que les Germains arrivés au niveau de civilisation caractérisé par la conception d'Odin, et que tout le reste eût été au-dessous, il se serait développé parmi eux des esprits lumineux et des germes de culture, et d'eux seraient sortis les instructeurs des nations. Mais, depuis bien longtemps, ces instructeurs étaient tout trouvés: ils venaient, par une transmission non interrompue, de l'Égypte, de la Phénicie, de l'Assyrie, de la Judée, de la Grèce et de l'Italie. La civilisation n'était pas à faire : elle était faite; les Germains la guerroyaient, et elle guerroyait les Germains.

Maintenant tournons les regards sur les terres civilisées. Là réside un pouvoir spirituel qui, par une innovation mémorable dans l'histoire, séparé nettement du pouvoir temporel, ne s'occupe que de dogme et de morale, traite les hautes questions de l'âme humaine et de la discipline et alimente sans relâche la doctrine et l'enseignement. Là sont les villes, l'industrie et les arts de la paix. Là sont les monuments des

lettres, de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de toutes les beautés idéales atteintes et transmises. Là sont les sciences, les mathématiques, l'astronomie, la médecine, poussées si loin par les Grecs, et qu'il importait tant de ne pas perdre, pour n'avoir pas à retrouver les Archimède, les Hipparque, les Hippocrate, toujours si rares. Pour achever le contraste, il sort aussi de là des invasions, tantôt des invasions pacifiques, qui portent l'Évangile et fondent des monastères et des écoles, tantôt des invasions armées, qui, du moins, laissent après elles des colonies, des villes et des siéges futurs de civilisation.

Manzoni, dans un de ces beaux chœurs dont il a orné ses tragédies, peint, au moment où les Lombards sont vaincus par les guerriers de Charlemagne, les Italiens indigènes se réjouissant de la défaite de leurs conquérants et songeant à une indépendance.

Dagli atrii muscosi, dai fori cadenti,
Dai boschi, dall' arse fucine stridenti,
Dai solchi bagnati di servo sudor,
Un volgo disperso repente si desta;
Intende l' orecchio, solleva la testa,
Percosso da novo crescente romor.
Dai guardi dubbiosi, dai pavidi volti,
Qual raggio di sole da nuvoli folti,
Traluce dei padri la fiera virtù;
Nei guardi, nei volti confuso ed incerto
Si mesce e discorda lo spregio sofferto
Col misero orgoglio d'un tempo che fu.
S' aduna voglioso, si sperde tremante;
Per torti sentieri, con passo vagante,
Fra tema e desire, s' avanza e ristà,
E adocchia e rimira scorata e confusa,
Dei crudi signori la turba diffusa,
Che fugge dai brandi, che sosta non ha.

Je pense que le poëte a deviné le conflit des races, tant que la fusion ne fut pas effectuée. La lutte est apparente dans la Grande-Bretagne; là, les Germains et les Celtes ne purent s'amalgamer; les Celtes opposèrent en vain une longue et acharnée résistance; ils furent refoulés, et, partout où ils ne le furent pas, vaincus, comme la langue anglaise le témoigne. Mais autre fut la défense des populations romanes; et le même indice, la langue, témoigne qu'en Gaule, en Espagne, en Italie, l'élément latin l'emporta; ce furent les Germains qui disparurent dans la masse commune; mais, tant qu'on ne parla pas la même langue, il y eut conflit. Un célèbre érudit allemand, Grimm, a regretté qu'il n'en

ait pas été autrement, et que les idiomes germaniques importés par les envahisseurs n'aient pas prévalu comme en Angleterre et pris la place du roman. Je ne puis m'associer à ce regret; non que je m'intéresse à ce que notre nationalité ait été plutôt latine que germaine; je n'ai point ce souci des races; mais je tiens que le triomphe du roman sur le germain fut un signe des temps, et annonça que la diminution de moralité et de lumière qui accompagna nécessairement un tel bouleversement fut moins grave et moins longue que si les chances eussent inversement tourné. Par un autre côté encore, on se fera une idée de la vertu du milieu latin: c'est en comparant les Germains transplantés avec les Germains restés dans la Germanie. Bientôt, tandis que ceux-ci continuent à ne fournir que de farouches guerriers, des pirates et des dévastateurs, on voit naître parmi ceux-là des lettrés, de saints moines, des apôtres, des princes renommés, et le plus grand de tous, Charlemagne, qui fut aussi le dernier des Germains dans l'Occident latin; car son petit-fils, Charles le Chauve, parlait roman, comme le prouve le célèbre serment des fils de Louis le Débonnaire.

Pline, mentionnant quelques peuplades germaines dispersées le long de la mer d'Allemagne, et dont la vie était aussi misérable que possible, ajoute : « Voilà des gens qui se diront esclaves, si aujourd'hui le « peuple romain les subjugue: *Et hæ gentes, si vincantur hodie a populo « romano, servire se dicunt.* » (xvi, 1.) Quelques bienfaits qu'ait apportés avec elle Rome étendant son empire par les armes, pourtant je ne me rangerais pas, même en vue de ces services, du côté de la guerre et de la conquête. Mais l'état du monde ne comportait pas alors la politique pacifique. L'Empire put se repentir à loisir de l'avoir adoptée à l'égard des Germains; il eut beau ne plus leur faire la guerre; eux la lui firent, incessante, acharnée, toujours renaissante, jusqu'à ce qu'ils eussent forcé sa longue défensive. Alors on n'avait pas le choix; il fallait conquérir les Barbares ou être conquis par eux. Les Cimbres et les Teutons, les Germains d'Arioviste, ceux de Civilis et toute la suite des invasions le démontrent suffisamment. Avant les Germains, il en avait été de même des Gaulois; ils avaient envahi la haute Italie, poussé des bandes en Espagne, saccagé Rome, attaqué Delphes, conquis une grande contrée dans l'Asie Mineure; et, si Rome n'avait pas, par la conquête, tari la source de ces débordements, ils auraient grossi l'avalanche qui assaillit plus tard le monde civilisé.

Entre guerre et guerre, conquête et conquête, le parti à prendre, historiquement, ne peut être douteux : l'historien doit se ranger non du côté qui apporte la ruine, l'incendie, et abaisse toute haute connais-

sance et toute haute moralité; mais de celui qui, à sa suite, amène fondations, établissements, demeures d'industrie, de lettres, de sciences, culture de la terre et des intelligences. Sur les pas des Francs et de Clovis, les Germains transrhénans passaient le Rhin pour se répandre au loin, comme ceux qui les avaient précédés. Mais les Mérovingiens, devenus conservateurs, romains et antibarbares, ne se contentèrent pas de les repousser, et, dans la poursuite, ils franchirent plusieurs fois le Rhin pour les combattre dans leurs repaires. L'œuvre complète était réservée à Charlemagne. Si, un peu plus tard, quelque autre Charlemagne, partant des côtes d'Angleterre, était allé christianiser et subjuguer la Scandinavie, que de maux n'aurait-il pas épargnés à l'Occident! Il aurait sevré sans doute les pirates du Nord des joies du carnage, de l'incendie, de la dévastation et du vol; mais, en vérité, il n'y a guère que cela à regretter quand, dans ces luttes de l'ancien monde, la civilisation refoule, à main armée, la barbarie; et ce serait être trop partial pour Odin et ses sectateurs que de ne pas souhaiter que l'agression victorieuse fût venue de l'Occident, non de la Scandinavie. Quiconque veut se faire une idée exacte des maux de la grande invasion des barbares n'a qu'à étudier celle des Scandinaves, qui, pour la durée et pour l'espace, en est un raccourci; elle fut moins longue et se borna à l'occupation de la Neustrie; du reste, tout est semblable, tout, jusqu'à la prompte absorption des hommes du nord, qui, au bout de bien peu de temps, avaient disparu dans le milieu français, parlaient français, étaient devenus Français et portaient la langue et la féodalité françaises chez les Anglo-Saxons. Ceci est postérieur, mais concourt à montrer que la conquête de la Germanie est le grand service et, partant, la grande gloire de Charlemagne. L'Église, qui l'avait héroïquement précédé, le suivit, et assura par l'enseignement une conversion hâtive et forcée; si bien que, depuis lors, la Germanie, devenue membre de l'Occident latin, défendit ce qu'elle avait si longtemps menacé. Quelle plus probante démonstration demandera-t-on de l'action civilisatrice et bienfaisante de l'Église dans la grande lutte ouverte par la victoire des barbares sur l'Empire?

Telle fut la tâche du christianisme militant : reconquérir moralement l'Italie, l'Espagne, la Gaule et l'Angleterre perdues politiquement. Cette grande conquête est la revanche de la grande invasion. Jamais l'ascendant religieux ne se montra avec plus de force et de bienfaisance : il partit des vaincus et dompta les vainqueurs. Celui qui voudra pénétrer dans les périls et les ressources de la situation placera, comme M. de Montalembert, le moine devant le barbare.

Le zèle qui convertit et qui fonde est aussi le zèle qui poursuit et qui détruit. L'Église mit en ruine une multitude de temples païens. Je prends dans le livre de M. de Montalembert quelques exemples de ces destructions. « Saint Martin fut le plus redoutable ennemi de ce qui « restait encore du paganisme dans les Gaules. On le voyait, accompagné « de ses religieux, parcourir le pays en renversant les monuments drui- « diques et les chênes consacrés par le vieux culte national des Gaulois, « en même temps que les temples et les statues des dieux romains; vain- « queurs et vaincus succombaient à la fois sous ce nouveau conquérant; « et, cependant, les populations rurales défendaient leurs autels, leurs « arbres séculaires, avec un acharnement qui allait jusqu'à menacer la « vie de Martin. » (T. I, p. 215.)

« Radegonde, indignée de rencontrer sur sa route un temple païen, « un vestige de ce qu'elle regardait comme une superstition diabolique, « s'arrêtait au milieu de son cortége militaire pour en ordonner la « destruction immédiate ; malgré les cris furieux et la résistance achar- « née de la population d'alentour, composée de Francs encore idolâtres, « qui voulaient défendre avec leurs épées et leurs bâtons le sanctuaire « de leur culte national, elle restait à cheval au milieu de son cortége, « jusqu'à ce que l'édifice eût disparu dans les flammes. » (T. II, p. 321.)

« Colomban et ses compagnons brûlaient les temples et jetaient dans « le lac les idoles dorées que les habitants leur montraient comme les « dieux tutélaires de leur patrie. » (T. II, p. 416.)

Je n'aurais pas cité ces passages, si, ailleurs, M. de Montalembert n'avait parlé avec sévérité des violences protestantes ou révolutionnaires qui jetèrent à bas tant de monuments catholiques. J'avoue que, dans mon impartialité, je ne puis concevoir comment ce qui serait bien de la part de chrétiens contre païens serait mal de la part de protestants contre catholiques, de révolutionnaires contre chrétiens. Le grand poëte qui a retracé le zèle de Polyeucte et les douleurs de Pauline ne nous laisse voir que l'ardeur de dévouement et de martyre dans une action qui, d'ailleurs, est digne de blâme et même de châtiment. Laissons de côté les mauvaises passions qui s'adjoignent toujours aux rénovations ou révolutions et qui ne firent pas plus défaut aux chrétiens primitifs qu'aux protestants et aux révolutionnaires, et voyons uniquement le côté moral de ces violences contre la pierre et le bois. En renversant les idoles et leurs temples, le chrétien obéissait à un devoir, faisait la guerre aux esprits de ténèbres, promouvait le règne de Dieu et sauvait les âmes. Dans les monuments catholiques, le protestant poursuivait les repaires de la grande Babylone, dont les impuretés souillaient le monde et

portaient partout la damnation. En démolissant églises et monastères, le fils de la philosophie du XVIII^e siècle se rendait à lui-même le consciencieux témoignage d'abattre la superstition et de sauver l'humanité. Qui prononcera entre ces trois moralités différentes, chacun, de son point de vue, jugeant la sienne préférable à celle des autres? Sera-ce le succès? Mais, si les catholiques ont triomphé, les protestants n'ont pas à se plaindre de leur lot, non plus que les libres penseurs, qui ont conquis, au sein de la société chrétienne, une place longtemps disputée? Sera-ce l'histoire? «L'histoire du monde est le jugement du « monde, » a dit Schiller; cela est vrai; mais l'histoire n'est pas encore assez longue pour avoir prononcé entre catholicisme, protestantisme et rationalisme. Le débat resterait donc insoluble, si, en attendant la sentence de l'histoire, une morale supérieure n'avait intronisé le dogme de la tolérance, qui ne permet pas plus les violences faites aux croyances dans les personnes que dans les monuments et dans les sanctuaires, et qui ne veut de victoire sur les âmes que par l'action sur les âmes.

Mais, au temps qui nous occupe, il faut laisser les monuments et les sanctuaires païens crouler sous la main de la piété qui les frappe, et considérer deux modes de vocation forcée qui étaient alors usités. On nommait *pénitence* (tant la pénitence était l'attribut des moines) la tonsure et l'habit monastique. Il arrivait que des gens, moribonds et à l'agonie, qu'ils eussent ou non demandé la *pénitence*, la recevaient, selon une dévotion du temps, habituelle à ceux qui voulaient se repentir publiquement avant de mourir. Il arrivait aussi que quelques-uns de ces moribonds revenaient à la vie. Le vœu qu'ils avaient semblé faire, et dont ils n'avaient pas toujours eu connaissance, il leur fut interdit de le rompre et de retourner dans le monde. C'est ainsi que le roi visigoth Wamba, devenu moine sans le savoir, accepta cette étrange vocation en sortant d'une apparente agonie, et vécut encore sept ans dans un monastère, saintement docile à ses nouveaux devoirs.

Cette vocation de moribonds qui réchappaient tient de près à cette autre vocation imposée aux princes et aux seigneurs qui subissaient une déchéance. On les tondait et on les enfermait dans un cloître. Le XII^e siècle a une vieille chanson de geste, du genre héroï-comique, représentant un preux du nom de Guillaume, qui, las d'exploits, et touché, lui aussi, du désir de faire pénitence, va s'enfermer dans un monastère. Mais ce terrible pénitent ne sait ni prier, ni veiller, ni chanter; il mange comme quatre, et, quand on le contrarie, sa force devient redoutable aux pauvres moines, qu'il assomme de coups. Visigoths ou Francs dépossédés à qui l'on faisait la tonsure monacale n'avaient pas

une vocation beaucoup meilleure; non plus que ces princesses du sang mérovingien qui, fatiguées de la règle, finirent par se mettre à la tête d'une troupe de bandits. C'est l'ombre au tableau. Par là on aperçoit à quel genre de désordres les monastères, quand ils tombaient dans le désordre, étaient sujets : la turbulence barbare y pénétrait. Rien ne résiste complétement à l'action d'un milieu social. La pénitence ellemême et la sainteté y prennent une teinte qu'on ne peut méconnaître; et, pour bien juger de ces maisons religieuses qui fécondaient le sol et les intelligences, et de l'alliage qui s'y mêlait, il faut avoir soin de ne jamais faire abstraction de l'époque dont elles étaient une importante partie.

La civilisation des Germains n'avait pas dépassé la période de la polygamie; et beaucoup de Mérovingiens eurent plusieurs femmes. L'Église et les moines combattaient courageusement ce que M. de Montalembert appelle si justement un paganisme rétrograde; car le paganisme gréco-latin avait depuis bien longtemps atteint la monogamie. Quand Brunehault, que Colomban était venu voir au manoir de Boucheresse, lui présenta les quatre fils qu'avait déjà Thierry de ses concubines : « Que me veulent ces enfants? dit le moine. — Ce sont les fils du « roi, dit la vieille reine; fortifie-les par ta bénédiction. — Non! répon- « dit Colomban; ils ne régneront pas, car ils sortent d'un mauvais lieu. » (T. II, p. 639.)

Colomban, retiré à Bobbio, et sollicité par Clotaire II de revenir en Gaule, refusa de se rendre à cet appel. « On voudrait croire, dit M. de « Montalembert, que tout le sang innocent que ce roi venait de verser « fut pour quelque chose dans ce refus; mais rien ne le prouve. » (T. II, p. 470.) Rien ne le prouve en effet. Quel, parmi ces rois et ces princes, n'avait pas les mains teintes de sang? C'était avec ces puissances farouches que l'Église et les moines avaient à vivre et à pactiser. La cruauté et la perfidie allaient tête levée dans ce sanguinaire milieu. L'Église et les moines, quand leur manquait l'ascendant d'une morale vraiment commune sur ces âmes encore si peu chrétiennes, malgré leur baptême, opposaient du moins une intrépide résistance aux violences qu'on venait commettre sous leurs yeux et dans leurs demeures. Saint Nizier disait toujours devant les fils de Clovis : « Je suis prêt à mourir pour la justice. » M. de Montalembert raconte ainsi l'intercession d'Avitus, généreuse bien qu'inutile : « Clodomir, roi d'Orléans, le se- « cond des fils de Clovis, vit également la noble figure d'un moine, « d'Avitus, abbé de ce monastère de Micy, en Orléanais, que son père « avait fondé; se dresser devant lui lorsque, au moment d'entreprendre

« la seconde campagne contre les Burgondes, il voulut se débarrasser « de son prisonnier, le roi Sigismond, qui avait cherché en vain un « refuge dans son bien-aimé cloître d'Agaune. Le religieux venait lui « rappeler les droits de la pitié et lui prédire les arrêts de la justice « divine. O roi, lui dit-il, songe à Dieu! Si tu renonces à ton projet, « si tu fais grâce à ces captifs, Dieu sera avec toi et tu seras de nou- « veau vainqueur; mais, si tu les tues, toi et les tiens vous subirez le « même sort. Clodomir répliqua : C'est un sot conseil que de dire à « un homme de laisser son ennemi derrière lui. Il fit égorger et jeter « dans un puits Sigismond, sa femme et ses deux enfants. Mais la prédic- « tion d'Avitus s'accomplit : Clodomir fut vaincu et tué, et sa tête, fixée « au bout d'une pique, fut promenée triomphalement dans les rangs des « Burgondes. » (T. II, p. 269.)

Dans ce désordre, les églises, les monastères, les lieux consacrés par des reliques s'élevaient comme des oasis de mansuétude et de pitié, où le faible, le vaincu, l'opprimé, trouvait un asile, autant du moins que le prêtre et le moine avaient gagné d'ascendant par leur sainteté, et que les pieuses légendes avaient répandu au loin la croyance que le saint punissait sans merci les violateurs. « Une tradition rapportée par Grégoire « de Tours peint le sentiment qui animait et consolait les populations « de la Gaule, quand elles voyaient leurs redoutables conquérants s'in- « cliner devant la sainteté des religieux de leur race. On se racontait « que, pendant la marche de l'armée de Clovis à travers le Poitou à la « rencontre d'Alaric, une bande de Francs avait voulu saccager le monas- « tère que gouvernait un saint religieux venu d'Agde en Septimanie et « nommé Maixent; un des barbares avait déjà l'épée haute pour trancher « la tête de l'abbé, lorsque son bras demeura tout à coup paralysé, et « ses compagnons restèrent aveuglés autour de lui. Clovis, averti du mi- « racle, accourut auprès du moine et lui demanda grâce à genoux pour « les assassins. On montra, pendant plusieurs siècles, dans l'église du mo- « nastère, le lieu où le vainqueur de Syagrius s'était agenouillé devant « un moine gallo-romain, et avait reconnu une force plus invincible que « toutes les armées romaines ou barbares. » (T. II, p. 262.)

Semblable au prophète de l'Ancien Testament, qui, dans un texte cité par M. de Montalembert, dit, *Loquebar testimonia tua in conspectu regum, et non confundebar*, l'Église ne se troubla point dans cette rude époque, déclarant les témoignages du Seigneur en présence des rois, sans se laisser confondre. C'est une neuve histoire que celle où les armées sont des moines, les héros des saints, les forteresses des couvents, les victoires des conversions. La lutte est longue, l'issue incertaine; et,

quand elle se termine, le monastère victorieux élève partout ses pacifiques demeures dans un monde à la fois féodal et pleinement chrétien.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE LA LUTTE DES PAPES ET DES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE, de ses causes et de ses effets, par C. de Cherrier, membre de l'Institut[1]. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Après la longue lutte de la papauté et de l'empire sous le pontificat d'Alexandre III et le règne de Frédéric Barberousse, l'Italie semblait soustraite à la domination de l'Allemagne, et le chef de la société chrétienne l'emporter en autorité sur le chef de la société féodale. Le sud de la péninsule italienne formait, avec la Sicile, un royaume solide, que l'empereur avait conçu le dessein de conquérir, et qu'il n'avait même jamais été dans la possibilité d'entamer. Le nord, au-dessous du vaste amphithéâtre des Alpes, depuis les lagunes de Venise, sur les bords de l'Adriatique, jusqu'au golfe de Gênes, sur la côte de la Méditerranée, était couvert de villes libres, qui, pour la plupart, avaient acquis leur affranchissement du joug étranger, les armes à la main, par des résistances désespérées et des efforts héroïques. Elles étaient de petites républiques presque séparées de l'empire, auquel les rattachait faiblement le lien d'une subordination légale bien plus apparente que réelle, et elles se maintenaient dans une confédération qui les laissait puissantes, après les avoir rendues victorieuses. Municipalités par leur constitution intérieure, société d'États par leur ligue nationale, elles étaient indépendantes et fortes, présentant aux souverains de l'Allemagne, s'ils étaient

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1861, page 1, pour le deuxième, celui d'avril, page 194, pour le troisième, celui de janvier 1862, p. 13.

disposés à les envahir, une barrière presque impossible à surmonter. Le centre de la péninsule avait moins échappé que ses deux extrémités, à l'action de l'autorité impériale. Bien qu'un certain nombre de villes y eussent imité les villes du nord et fussent même entrées dans leur ligue, au fond, le pays était encore régi féodalement par les délégués de Frédéric Barberousse. Le souverain pontife, auquel l'empereur avait successivement opposé trois antipapes, était resté longtemps éloigné de cette partie du territoire italien. Son exil forcé et sa puissance méconnue y avaient affaibli la domination du Saint-Siége. La municipalité romaine avait, dans son inconstance, flotté entre l'empereur et le pape, et fréquemment passé de l'un à l'autre. L'héritage de la comtesse Mathilde, qui comprenait la Toscane, la marche d'Ancône, l'exarchat de Ravenne, et s'étendait jusqu'à l'embouchure du Pô, avait été constamment revendiqué par les papes comme leur appartenant, toujours retenu par les empereurs comme étant du domaine de l'empire. Ceux-ci n'avaient pas cessé de donner des ducs de Toscane, des ducs de Spolète, des marquis d'Ancône à cette région centrale, dans laquelle était compris l'exigu patrimoine de saint Pierre, le plus souvent placé hors des mains de son successeur fugitif.

Malgré l'infructueuse tentative faite par Frédéric Barberousse pour soumettre l'Italie à l'Allemagne et rendre l'empire supérieur à la papauté, les princes de sa race furent animés de la même ambition. Celui d'entre eux qui aurait mis le plus en danger l'autorité pontificale et l'indépendance italienne, si une mort prématurée ne l'eût enlevé à ses desseins, fut Henri VI. Il occupa en Italie une position plus forte qu'aucun de ses prédécesseurs; Frédéric Barberousse la lui avait habilement ménagée. Après avoir fait élire de bonne heure roi des Romains ce fils qui devait être non moins entreprenant et plus puissant que lui, il l'avait marié avec Constance, la plus proche parente du dernier descendant direct des conquérants des Deux-Siciles, qui s'éteignait sans postérité. Il lui avait ainsi procuré l'héritage de cet important royaume, fief et appui du Saint-Siége.

Henri VI avait vingt-cinq ans lorsque Frédéric Barberousse, parti pour la croisade, mourut au delà du Taurus, en juin 1190. Il était hardi, intrépide, ambitieux, fourbe et violent, capable de dissimulation pour s'agrandir, vindicatif jusqu'à la férocité, plus terrible que son père, dont il avait l'opiniâtreté cruelle sans en avoir les qualités magnanimes. Il eut à s'assurer de tout ce dont il héritait : de l'empire d'Allemagne, où remua le chef puissant de la maison Welfe; du royaume des Deux-Siciles, que Tancrède, cousin du dernier roi Guillaume le Bon, appuyé

sur le parti national, s'était fait donner par élection, au détriment de Constance, dont le mariage avec un étranger avait compromis la succession. Henri VI triompha d'abord de Henri le Lion, qui avait abandonné Frédéric Barberousse en Italie, avant la bataille de Lignano, et qui essayait de relever en Allemagne le parti guelfe, que Frédéric Barberousse y avait abattu après la trêve de Venise. Il le vainquit non loin de Werden. A la suite de cette victoire décisive, il affermit son autorité dans l'empire, dont il conduisit au delà des Alpes la noblesse guerrière rangée sous ses enseignes. Il conquit alors le royaume des Deux-Siciles avec l'aide des Génois et des Pisans, qui y transportèrent ses troupes sur leurs flottes, et auxquels il avait promis, en retour de ce grand service, des établissements territoriaux et des priviléges maritimes[1], qu'il leur refusa quand il l'eut emporté par les armes et crut s'être solidement établi par l'extermination systématique des barons normands. « Je ne vous donnerai pas, leur dit-il, les terres que vous « prétendez obtenir, parce qu'il ne doit y avoir dans mon royaume « d'autre maître que moi[2]. »

Ce prince, surnommé le Cruel, *Asper*, se proposa d'être là pleinement le maître et de le devenir partout. Il ne demanda pas même l'investiture de la Sicile au pape, dont il sembla contester ainsi la suzeraineté. Non-seulement il ne lui restitua point les possessions de la comtesse Mathilde, comme son père Frédéric Barberousse s'y était engagé, mais il occupa par ses troupes tout l'État ecclésiastique. Remontant dans l'Italie centrale les ressorts détendus de l'organisation fédérale militaire, il y érigea des grands fiefs relevant de l'empire. Son frère Philippe de Souabe reçut, avec le titre de duc de Toscane, l'investiture des biens de la comtesse Mathilde réclamés en vain par le Saint-Siége. L'Allemand Conrad, marquis de Spolète, fut créé duc de cette vaste vallée de l'ancienne Ombrie, à laquelle s'ajoutèrent les terres de l'Église occupées par les impériaux. Le grand sénéchal Markwald d'Anneweiler obtint, dans cette distribution féodale, le duché de Romagne et le marquisat d'Ancône. Henri VI espéra, par ce moyen, empêcher toute ligue et tout concert entre la cour pontificale, resserrée dans Rome, les mécontents du royaume de Sicile, réduits à l'impuissance, les communes lombardes, placées dans l'isolement, et établir sa domination sur la péninsule en-

[1] Muratori, *Antiquitates Italiæ*, t. IV, p. 473. — [2] « Illud vero sciatis quod non « dabo vobis in regno Siciliæ, nec eritis mei consortes; nec ad hoc studeatis ne « mecum habeatis terram communem. » (Ottoboni Scribæ, *Annales genuenses* apud Muratori, *Rer. italic. script.* t. VI, p. 374.)

tière. Il essaya de rendre héréditaire l'empire, qui était électif. Avant d'étendre son autorité sur l'Italie supérieure, il voulut qu'elle fût plus forte encore en Allemagne par la transmission qu'il en assurerait à sa descendance. Il négocia avec les princes et les principaux feudataires germaniques. Cinquante-deux se laissèrent, parmi eux, gagner à ce dessein. Mais il rencontra ensuite des résistances qui ne lui permirent pas de pousser l'entreprise plus loin. Il ne changea point pour le moment la constitution de l'empire, qui, s'il avait réussi, serait devenu entièrement patrimonial en ce qui concernait soit la couronne, soit les fiefs [1]. Il se contenta de faire désigner pour son successeur, en le faisant élire roi des Romains, son fils Frédéric, encore au berceau, dans la diète qui avait été convoquée afin de rendre l'empire héréditaire. Que n'eût-il pas fait, s'il eût vécu? Mais une maladie soudaine l'emporta, à peine âgé de trente-deux ans, lorsque, enivré de sa grandeur, comme le dit M. de Cherrier, et se croyant invincible, il nourrissait les plus vastes projets.

Tout changea en Italie et en Allemagne après cet empereur, qui ne fut pas le plus grand, mais fut le plus redoutable des Hohenstaufen, et dont M. de Cherrier a aussi bien retracé que jugé l'histoire dans ses récits substantiels et ses fermes appréciations. Au moment où la mort de Henri VI allait jeter l'empire dans l'anarchie et l'affaiblissement, l'avénement et l'habileté d'Innocent III devaient élever au plus haut point et étendre sans mesure la puissance de la papauté. Rencontres singulières de la fortune! un empereur jeune et entreprenant, tel que Henri VI, avait tout pu, sans qu'un pape aussi débile que le vieux Célestin III [2] l'arrêtât en rien; et un pape dans la vigueur de l'âge [3], comme Innocent III, unissant la grandeur de l'esprit à la supériorité du savoir, appliquant avec le caractère le plus résolu les maximes les plus ambitieuses, proclamant la suprématie universelle du pontificat sur toutes les autorités de la terre [4], établissant la souveraineté temporelle du

[1] « Iste imperator Henricus videns regnum Almanniæ et imperium Romanorum, « propter frequentes mutationes imperatorum, multa mala perpessum, priusquam « vota principum in persona imperatoris possent convenire, ordinavit ut amplius « electio non fieret, sed per solam sanguinis successionem imperium conferretur, « ita ut qui propinquior imperatori esset hereditarie fieret imperator. . . . . ordi- « navit etiam ut mulieres, masculis deficientibus, succederent in hereditatem. . . « constitutioni igitur huic profuturæ consentierunt principes LII qui imperatorem « eligere consueverunt, quorum sigilla literis super hoc confectis sunt appensa. » (Goldast, *Constit. imper.* t. I, p. 287.) — [2] Célestin III, de la famille des Orsini, mourut le 8 janvier 1198, à l'âge de 91 ans. — [3] Né l'an 1161, Innocent III, de la famille des Conti, avait 37 ans quand il fut élu. — [4] *Epist.* Innocent. III, 16 apr. 30 oct. 1198 (lib. I, n° 88 et 401, p. 47 et 235).

Saint-Siége dans Rome et sur l'Italie centrale, ne trouva ni contradicteur de ses théories dans le monde obéissant, ni adversaire de sa domination dans l'empire désuni.

Innocent III atteignit les divers buts que bien de ses prédécesseurs avaient vainement poursuivis, et, ce que les plus hardis d'entre eux avaient conçu, il le réalisa pleinement. Il fit prévaloir dans la ville de Rome et dans le centre de l'Italie l'autorité politique et territoriale du Saint-Siége. Le sénateur qui présidait à l'administration de la municipalité romaine fut désigné par lui. Le préfet de Rome, qui, jusqu'à lui, y représentait l'empire, dont il exerçait les pouvoirs, devint alors un magistrat pontifical, et il prêta désormais au pape le serment de fidélité qu'il prêtait auparavant à l'empereur. Tirant parti des dispositions des peuples qui s'étaient insurgés, après la mort de Henri VI, contre les chefs allemands que ce prince leur avait imposés, Innocent III se mit en possession des terres que le Saint-Siége n'avait cessé de revendiquer sans pouvoir les obtenir[1]. Ainsi le patrimoine de saint Pierre, formé du vieux duché de Rome et s'étendant de Radicofani, vers les limites de la Toscane, jusqu'à Ceprano et Terracine, sur les frontières du royaume de Naples, si souvent occupé par les troupes impériales; le duché de Spolète, placé au milieu de l'Apennin et comprenant l'ancienne Ombrie; la Marche d'Ancône bordant l'Adriatique; la Romagne et le reste de l'Exarchat, y compris la Pentapole, s'avançant vers le nord, du côté des États lombards : tous ces pays, presque constamment soumis à des ducs, à des marquis, à des comtes militaires, passèrent du régime de ces grands vassaux de l'empire sous le gouvernement de l'Église. La Toscane soulevée eut son dernier duc dans Philippe de Souabe, et ses villes, devenues libres, formèrent pour la plupart, à l'exemple des villes lombardes, une ligue dont Florence, Lucques, Pistoïa, firent partie, et qui fut particulièrement dévouée au Saint-Siége.

Souverain territorial dans l'Italie centrale, Innocent III, qui était pontife universel comme chef de la société chrétienne, devint, en quelque sorte, monarque universel comme juge de la conduite et dispensateur de la puissance dans la société politique. Il rendit les papes arbitres du droit et maitres des couronnes. Nul ne fit un plus fréquent usage de l'excommunication, de l'interdit et même de la déposition à l'égard des princes. Par l'excommunication il les séparait de la société chrétienne ; par l'interdit, il suspendait dans les pays de leur obéissance l'exercice du culte, afin de les forcer à se soumettre ou de pousser les peuples à

[1] *Epist.* Innocent. III, lib. I, n° 27, p. 14.

se soulever; par la déposition, il les dépossédait du pouvoir et déliait leurs sujets du serment de fidélité. Il intervint dans le gouvernement des États aussi bien que dans l'administration de l'Église, et les rois lui furent subordonnés, sous le rapport politique, presque autant que l'étaient les évêques sous le rapport religieux. A son autorité générale sur les pays chrétiens s'ajouta son droit de suzeraineté sur beaucoup d'entre eux. Cette suzeraineté, forme plus particulière de la dépendance envers le Saint-Siége pour ceux qui la reconnurent, faisait des papes les seigneurs des rois, et des rois les vassaux des papes. Elle prit la plus grande extension sous Innocent III. Les Deux-Siciles, la Suède, le Danemark [1], s'étaient déjà placés dans les liens du vasselage pontifical: d'autres s'y mirent alors. Le roi Sanche de Portugal renouvela, en 1199, l'engagement qu'avait pris à ce sujet, en 1144, son prédécesseur Alphonse I^er^, et paya tribut [2] au souverain pontife. Le roi Pierre d'Aragon fit de même en 1204; il déposa sur le maître-autel de Saint-Pierre à Rome sa couronne, qu'Innocent III lui remit sur la tête, pour qu'il la tînt désormais du Saint-Siége, envers lequel il dut acquitter une redevance annuelle [3]. En 1207, la Pologne [4] se soumit à cette suzeraineté, que subit en 1213 l'Angleterre elle-même, dont le roi, Jean-Sans-Terre, afin d'éviter une dépossession semblable à celle qui avait dépouillé la maison de Saint-Gilles du comté de Toulouse, se reconnut feudataire du Saint-Siége et lui paya chaque année mille marcs sterling, comme signe de vasselage et prix de la protection. Un pontife aussi dominateur qu'Innocent III dut, après la mort de Henri VI, tirer parti de l'anarchie électorale de l'empire pour imposer sa suprématie en Allemagne. L'hérédité indirecte et limitée à laquelle Henri VI avait eu recours, à défaut de l'hérédité directe et permanente, en faisant accorder au jeune Frédéric le titre de roi des Romains, ne fut pas respectée. La fin prématurée du père empêcha l'avénement du fils. Comment un enfant âgé de moins de trois ans aurait-il été reconnu pour chef de l'empire, qu'il ne pouvait pas régir et qui n'était pas organisé pour être gouverné pendant une minorité? Les Gibelins, partisans de la maison de Hohenstaufen le comprirent, et méconnaissant, dans l'intérêt même de cette maison, le droit acquis au fils de Henri VI, parce qu'il était incapable de l'exercer, ils élurent empereur son oncle Philippe de Souabe, le plus

[1] Bréquigny, *Epist. Innoc. III*, lib. VIII, n° 150, p. 580. — [2] Ce tribut était de 100 byzantines d'or. Le poids de chaque byzantine était de 13 fr. 50 cent. — [3] De 250 masmondiennes d'or. Poids de chacune 15 francs. — [4] *Epist. Innoc. III*, Edit. Bréquigny.

jeune des cinq fils de Frédéric Barberousse. Mais le parti rival des Guelfes, que de fortes animosités et des desseins contraires éloignaient également des princes de la maison de Souabe, choisit Othon de Brunswick, l'un des fils de Henri le Lion. Il y avait ainsi trois élus : Frédéric, Philippe, Othon. Innocent III intervint habilement alors pour admettre l'empereur qui convenait le mieux à l'Église romaine, à laquelle il attribuait même le droit de le nommer.

Les deux empereurs, souabe et saxon, élus par les deux partis gibelin et guelfe dans les diètes de Mulhausen et d'Andernach, s'adressèrent également à lui, quoique avec des degrés divers de déférence ou de soumission, pour se faire reconnaître. Les princes qui avaient élu Othon lui demandèrent tout nettement de valider leur choix. « Nous supplions « Votre Paternité, lui disaient-ils, de daigner confirmer son élection de « votre autorité[1]. » Sans aller aussi loin, Philippe de Souabe, avec des paroles moins humbles, réclama son adhésion et son appui. Innocent III procéda, comme toujours, avec une lenteur prudente, et se prononça avec une ambition réfléchie. Les prétentions de la cour de Rome se trouvent hardiment exposées, et ses intérêts savamment déduits dans un écrit intitulé : *Délibération du seigneur pape sur le fait de l'empire, touchant les trois élus*[2]. Innocent III s'établit leur juge et leur supérieur. Selon lui, « la couronne impériale doit être accordée par le pontife ro« main[3], parce que, dit-il, finalement l'empereur reçoit du souverain « pontife l'imposition suprême des mains, signe propre de sa promotion, « et qu'il est par lui béni, couronné et investi de l'empire. » Après avoir soutenu le droit de l'Église dans l'élection, il examine son intérêt à l'égard des élus. Il trouve d'abord que le jeune Frédéric, qui avait été nommé le premier, dont il avait accepté la tutelle, et auquel il conserva fidèlement le royaume des Deux-Siciles, ne devait pas obtenir l'empire, soit à cause de son âge[4], soit surtout à cause de sa position

[1] « Paternitati vestræ supplicare duximus, quatenus ipsius electionem auctoritate « vestra confirmare dignemini. » (*Reg. imp.* n° 10, p. 689.) — [2] « Deliberatio domini « papæ super facto imperii de tribus electis. » (*Reg. imp.* n° 29, p. 697 et sq. — *Ann. eccles.* ad an. 1200, § 26-36.) — [3] « Quum autem imperialis corona sit a romano « pontifice concedenda. » (*Reg. imp.* n° 15, p. 691.) C'est ce qu'il dit en plein consistoire aux deux ecclésiastiques que lui avait envoyés Philippe de Souabe : « Ad « apostolicam sedem negotium istud principaliter et finaliter dignoscitur pertinere. » (*Reg. imp.* n° 20, p. 694.) — [4] « Elegerunt enim personam non idoneam, nec non « solum imperio, sed nec alicui officio congruentem, puerum videlicet vix duorum « annorum et nondum sacri baptismatis unda renatum : unde non videntur tam « illicita et indiscreta juramenta servare. » (*Deliberatio domini papæ, etc.* — *Ann. eccles.* t. XX, p. 84, § XXVIII.)

comme roi des Deux-Siciles. « Il est d'autant moins désirable, dit-il, « que Frédéric ait l'empire, qu'il y réunirait ses États héréditaires, et « que cette réunion perdrait l'Église romaine[1]. » Philippe de Souabe ne pouvait pas, d'après la théorie d'Innocent III, s'affranchir, sans l'autorisation pontificale, du serment qu'il avait prêté à son neveu Frédéric, lorsqu'il l'avait reconnu roi des Romains[2]. Outre ce motif d'invalidité du choix qu'une partie de l'Allemagne avait fait de lui, il y en avait un autre non moins puissant. Innocent III trouvait « que si, comme autre- « fois le fils succédait au père, le frère succédait maintenant au frère, le « trône impérial ne serait plus électif, mais se transmettrait par voie « d'hérédité[3]. » La considération de l'intérêt était plus décisive encore que la raison de droit pour empêcher le chef de l'Église d'adhérer à cette nomination. Innocent III l'avouait naïvement, et il n'hésitait pas à dire : « Nous ne devons donc pas permettre que Philippe parvienne à « l'empire. Issu d'une race qui a persécuté l'Église, persécuteur lui- « même, il tournerait contre nous l'arme dont nous aurions laissé armer « sa main[4]. » Il se déclarait ouvertement pour Othon, en faveur duquel il donnait des raisons de sa préférence toutes tirées de l'aptitude d'Othon, comme l'aptitude d'Othon était fondée sur l'utilité du siége apostolique[5]. Cependant, avec une prévoyance lointaine, et sans doute afin de tenir toujours en respect celui qu'il préférait dans le moment, en laissant planer sur lui la menace du droit d'un autre dans l'avenir, il ajoutait sur le jeune Frédéric : « Pour les causes que nous avons in- « diquées, nous ne croyons pas devoir insister afin que cet enfant ob- « tienne *présentement* l'empire[6]. »

La lutte dura près de huit ans entre Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, entre les deux partis des Guelfes et des Gibelins. Durant cette compétition armée, qui, divisant l'Allemagne, la plongea dans une anarchie affaiblissante, l'Italie fut préservée de la guerre, et la pa-

[1] « Quod non expediat ipsum imperium obtinere patet ex eo quod per hoc regnum « Siciliæ uniretur imperio, et ex ipsa unione confunderetur Ecclesia. » (*Ann. eccl.* t. XX, « p. 85.) — [2] *Ibid.* § xxxi, p. 85. — [3] « Quod ei nos opponere deceat, manifeste « videtur ex eo quod si prout olim patri filius, sic nunc immediate succederet frater « fratri, videretur imperium non ex electione ei conferri, sed ex successione deberi, « et sic efficeretur hereditarium. » (§ xxxi, p. 86.) — [4] « Quod autem expediat op- « ponere nos Philippo, liquet omnibus manifeste; quum enim persecutor sit, et « de genere persecutorum fuerit oriundus, si non opponeremus nos ei, videremur « contra nos armare furentem et ei gladium in capita nostra dare. » (*Ibid.* § xxxii, p. 86.) — [5] *Ibid.* §§ xxxv, xxxvi, p. 87. — [6] « Nos igitur ex prædictis causis pro puero « non credimus insistendum, ut ad *præsens* debeat imperium obtinere. » (*Ibid.* § xxxvi, p. 87.)

pauté n'eut pas à redouter les tentatives ambitieuses du possesseur indécis de l'empire. Cependant, malgré l'appui persévérant du Saint-Siége, Othon était sur le point de succomber au delà des Alpes et du Rhin, où le parti de Philippe de Souabe était le plus fort et s'étendait victorieusement du midi et de l'est de l'Allemagne au centre et au nord-ouest, lorsque ce noble et intrépide prince, le moins emporté et le moins avide de sa race, fut misérablement assassiné, le 21 juin 1208, dans sa tente, par le comte Othon de Wittelsbach, que poussait un motif non de politique, mais de vengeance.

Othon resta seul. Il fut solennellement couronné empereur dans Rome par Innocent III. On vit alors, même avec un prince guelfe, combien était inévitable la guerre entre la papauté et l'empire. La nature des choses y conduisait, et la situation respective des papes et des empereurs les mettait tôt ou tard, mais forcément, en lutte. Les papes ayant rétabli l'empire, et consacrant l'autorité des empereurs par leur couronnement, s'arrogeaient sur l'empire un droit et sur l'empereur une supériorité que ne pouvaient pas longtemps souffrir les empereurs mêmes qui y avaient un moment acquiescé. Une fois couronnés à Rome, après avoir été élus en Allemagne, ceux-ci aspiraient à l'exercice de la pleine puissance et à la possession de tout le territoire qu'avaient les anciens empereurs, dont ils se portaient les héritiers et se croyaient les continuateurs. Ils affectaient la même autorité et convoitaient les mêmes États. Ils devenaient despotes et se faisaient conquérants. Leur souveraineté violente et leur menaçante conquête rencontraient alors la résistance des papes, qui s'étaient établis gardiens du droit, défenseurs de la liberté et protecteurs de l'Italie, qu'ils étaient intéressés à ne pas laisser unir sous la même domination et tomber dans un assujettissement qui les eût également asservis. Leur lutte, qui avait pour point de départ des origines historiques un peu confuses, pour cause des droits contraires, et pour objet la poursuite d'intérêts incompatibles, devait durer tant que l'empire ne se dégagerait pas du sacerdoce, tant que les souverains élus de l'Allemagne aspireraient à se rendre maîtres de l'Italie. Pour qu'elle cessât, il fallait la séparation des pouvoirs et des pays, séparation qui ne s'accomplit réellement que plus tard.

Les commencements du XIII[e] siècle en fournirent deux éclatants exemples. Jamais les circonstances ne semblèrent plus favorables à l'accord entre la papauté et l'empire par la suprématie un moment reconnue de l'une et la subordination acceptée de l'autre, et jamais le désaccord ne survint d'une manière plus soudaine, ou n'eut une issue plus tragique après une durée plus longue. Deux fois, la papauté dis-

posa de l'empire, deux fois le plus habile sinon le plus grand des papes, et certainement le plus puissant, l'infatigable Innocent III, qui eut le protectorat difficile de l'Italie et le gouvernement laborieux du monde, éleva des empereurs comme Othon IV, de la maison des Welfs, zélée pour le Saint-Siége, comme Frédéric II, le pupille royal et protégé du Saint-Siége, qui, soutenus l'un et l'autre par le souverain pontife, furent appelés, à la suite l'un de l'autre, *rois des prêtres* en Allemagne, et tous deux, poussés par les mêmes ambitions et marchant vers les mêmes buts, aspirèrent successivement à maîtriser l'Italie et se tournèrent contre la papauté dès qu'ils se crurent affermis sur le trône où la papauté les avait portés.

Othon IV commença. En 1201, il avait prêté à Nuys, entre les mains des légats d'Innocent III, un serment dans lequel il appelait le pape son seigneur et disait : « Non-seulement, je ne troublerai pas l'Église « romaine dans la jouissance des biens qu'elle possède, mais je l'aiderai « à reprendre ceux dans la jouissance desquels elle n'est pas encore « rentrée; et, si quelques-uns desdits biens tombent en mon pouvoir, « je les lui restituerai sans en rien retenir. Ceci doit s'entendre des « terres depuis Radicofani jusqu'à Ceprano (le patrimoine de saint « Pierre proprement dit), de l'exarchat de Ravenne, de la Pentapole, « de la Marche (d'Ancône), du duché de Spolète, de l'héritage de la « comtesse Mathilde, du comté de Bertinoro et d'autres seigneuries « adjacentes désignées dans des titres souscrits par divers souverains de- « puis le temps de l'empereur Louis. Je me démets de ces territoires « ainsi que des honneurs et de la juridiction qui y sont attachés [1]. »

A peine couronné empereur, il revendique ce qu'il avait cédé à l'Église romaine pour devenir empereur. En vain lui rappelle-t-on ses engagements. « Sachez, répond-il, qu'un serment antérieur, fait en « Allemagne après notre élection, nous oblige non-seulement à main- « tenir dans leur intégrité les biens et les droits actuels de l'empire,

[1] « Ego Otto, Dei gratia Romanorum rex et semper augustus, tibi domino meo « Innocentio papæ tuisque successoribus et Ecclesiæ romanæ spondeo, polliceor, « promitto et juro quod omnes possessiones, honores, et jura romanæ Ecclesiæ pro « posse meo bona fide protegam et servabo. Possessiones autem quas Ecclesia romana « recuperavit, liberas et quietas sibi demittam et ipsam ad eas retinendas bona fide « juvabo, quas autem nondum recuperavit adjutor ero ad recuperandum....... ad « has pertinet tota terra quæ est a Radicofano usque ad Cepranum, exarchatus Ra- « vennæ, Pentapolis, Marchia, ducatus Spoletanus, terra comitissæ Mathildis, co- « mitatus Brittenorii, cum aliis adjacentibus terris expressis in multis privilegiis « imperatorum a tempore Lodovici. » (Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, etc.* t. IV, p. 203.)

« mais à reprendre ceux dont, au mépris de toute justice, on a dépouillé « nos prédécesseurs[1]. » Avec une ingratitude hardie et une précipitation ambitieuse, il voulut enlever l'Italie centrale au Saint-Siége, et l'Italie inférieure ainsi que la Sicile au jeune prince de la maison de Hohenstaufen qui l'avait reçue en héritage, et que le pape, à grands frais et non sans peine, lui avait conservée[2]. Il descendit des Alpes avec une armée. Dans l'année même de son couronnement et dans celle qui le suivit, il commença l'exécution du plan destiné à remettre toute la péninsule sous la domination impériale. Il s'empara du duché de Spolète, où il laissa l'Allemand Berthold; il donna l'investiture de la Marche d'Ancône au marquis Azzo d'Este; il se rendit maître de Montefiascone, d'Orvietto, de Radicofani, de Pérouse et de tout le patrimoine de saint Pierre. « Ainsi, dit judicieusement M. de Cherrier, Othon, redevable, « comme il l'était, à Innocent, de la dignité suprême, reprenait le plan « de Henri VI pour abattre la puissance temporelle de l'Église. C'est « que la lutte dans la péninsule des intérêts allemands et italiens rendait « impossible un accord durable entre les empereurs et le Saint-Siége; « que, pour la maison de Brunswick comme pour la maison de Souabe, « il s'agissait toujours de soumettre l'Italie à l'Allemagne; entreprise « téméraire, qui avait fait verser des flots de sang, et qui longtemps « encore devait être une cause de guerre entre le sacerdoce et l'empire. » M. de Cherrier, qui a si bien saisi les causes profondes de cette lutte perpétuée du sacerdoce et de l'empire, que soutenaient des princes de diverses dynasties et des papes différents d'esprit comme de caractère, parce qu'elle tenait à une position qui ne changeait pas, à des desseins qui reparaissaient sans cesse, à la poursuite de prétentions contraires et de buts opposés, M. de Cherrier en montre avec intérêt les grandes péripéties sous l'inconsistant Othon IV et sous l'habile Frédéric II.

Othon IV, après avoir occupé le territoire pontifical, entouré de garnisons allemandes Rome, dont il intercepta toutes les communications avec les pays chrétiens, descendit dans le royaume fondé par les Normands, transmis aux Hohenstaufen, où l'appelaient des chefs d'aventuriers d'outre-Rhin, qui n'avaient cessé de le disputer au pupille du Saint-Siége, et les indociles Arabes, que l'esprit naturel d'indépendance et le souvenir ranimé de la domination mettaient presque constamment

[1] De Cherrier, t. I, p. 431. — [2] Innocent III avait dépensé 12,800 onces pour la défense de la Sicile. Frédéric le reconnaît par les actes d'avril 1212. (Huillard-Bréholles, *Hist. diplom.* t. I, p. 614.)

en révolte contre le possesseur détesté de l'île qui leur avait appartenu. Othon IV, que l'on avait rendu maître de Salerne, qui avait occupé Capoue, à qui Naples avait ouvert ses portes, dont Aversa avait reconnu l'autorité, s'était transporté sur les bords extrêmes de la péninsule, et il était prêt à passer le détroit pour conquérir la Sicile que le jeune Frédéric n'avait pas le moyen de défendre contre son agression.

Ce fut Innocent III qui l'arrêta. Il semblait avoir entrevu, douze années auparavant, qu'il pourrait être réduit, dans l'intérêt de l'indépendance italienne et de la puissance pontificale, à opposer un empereur même de la maison redoutée de Souabe à un empereur menaçant de la maison Welfe, lorsqu'il avait dit du jeune Frédéric, déjà élu roi des Romains, qu'il ne saurait admettre *pour le moment* (*ad præsens*) ses droits à l'empire. Il trouva alors qu'il était opportun de les reconnaître, et il n'hésita point à relever lui-même au delà des Alpes le trône renversé des Hohenstaufen. Après avoir excommunié Othon et avoir délié ses sujets de leur serment de fidélité, il opposa Frédéric à Othon, et il souleva l'Allemagne contre celui qui avait osé l'attaquer lui-même en Italie. A son instigation, le parti gibelin remua dans les provinces allemandes qui étaient restées le plus attachées au souvenir et à l'autorité des Hohenstaufen, et songea à proclamer l'ancien élu Frédéric. De concert avec le pape deux délégués de l'Allemagne vinrent offrir cette périlleuse couronne au petit-fils de Barberousse alors à Messine. Sauf Gaëte, Frédéric avait déjà perdu tout le royaume de Naples, et ne savait pas comment il parviendrait à sauver l'île de Sicile. L'aventureux jeune homme ne balança point. Il montra qu'il était de sa race par l'ambition et le courage, et le vrai petit-fils de Frédéric Barberousse, qu'il devait égaler en grandeur et surpasser en intelligence. Malgré les prières de sa jeune femme qui voulait le retenir en Sicile, sans écouter les représentations de ses serviteurs les plus affidés, qui le détournaient d'une entreprise aussi téméraire, il accepte les offres peu sûres de l'Allemagne, suit les directions intéressées de l'Église romaine, fait sacrer son fils Henri âgé de deux ans, et lui-même atteignant à peine sa seizième année, sans troupes, sans argent, ayant à traverser l'Italie supérieure que defendent le smilices de la Ligue lombarde, ennemies invétérées des Hohenstaufen, favorables à un empereur guelfe contre un prétendant gibelin, devant ensuite franchir les Alpes, dont les passages sont gardés par les troupes d'Othon, qui s'est lui-même transporté en Allemagne pour la contenir et en interdire l'approche, il part dans cet âge des résolutions hardies, sur la foi de sa fortune, avec l'appui du Saint-Siége, pour se rendre à l'appel du pays de ses ancêtres et ne pas manquer aux

grandes destinées de sa maison. Il traverse la mer, arrive à Gaëte, se rend à Rome, où il prend, entre les mains d'Innocent III, les engagements les plus formels à l'égard du Saint-Siége. Il prête au souverain pontife l'hommage du vassal envers le suzerain pour le royaume qu'il lui a conservé, et il promet, lorsqu'il sera victorieux, de séparer la Sicile de l'empire et de cesser d'être roi en devenant empereur.

Monté sur des galères génoises qui le conduisent jusque dans leur ville, qu'attachent à un prince souabe les affections rivales de la république maritime de Pise, déclarée cette fois en faveur d'un prince guelfe, il descend par le comté d'Asti et les terres du Montferrat vers la fidèle cité de Pavie. Il faut lire, dans l'intéressant récit qu'en a fait M. de Cherrier, le passage du Lambro dont les milices milanaises gardent les rives, la course ardue à travers les plus hautes Alpes, au pied desquelles le quittent les milices de Crémone et de Bergame qui l'ont escorté dans la Lombardie orientale, et dont il ne peut pas remonter les vallées, que ferment les soldats d'Othon ; son ascension difficile jusqu'aux sommets neigeux d'où coulent en des sens contraires l'Adda et l'Inn ; sa descente par l'Appenzel boisé, et son arrivée, avec cinquante hommes d'armes que lui ont donnés l'évêque de Coire et l'abbé de Saint-Gall, au bord du lac de Constance, devant la ville qui doit lui ouvrir l'accès de l'Allemagne et le conduire dans le pays de ses ancêtres. Lorsqu'il s'y présenta, elle était fermée. Les ponts en étaient levés, les murailles gardées, et les fourriers de l'empereur Othon venaient d'y entrer pour préparer dans l'évêché le logement de leur maître, qui se trouvait déjà sur la rive opposée du lac. Vainement la petite troupe de Frédéric fit entendre au bas des remparts le cri de *Hohenstaufen !* Personne ne bougea et les portes restèrent fermées. Si elles ne s'ouvraient pas, le petit-fils de Barberousse était perdu et son entreprise échouait à l'entrée même de la Souabe. Heureusement pour lui, l'évêque souverain de la ville parut sur le rempart, reconnut, dans la troupe de l'aventureux Frédéric, son ami l'abbé de Saint-Gall, et, se rendant à sa prière, fit abaisser le pont-levis et reçut dans Constance le descendant des anciens maîtres de la Souabe, qui se déclara dès lors en sa faveur.

Frédéric eut un pied en Allemagne ; mais il fallut arracher le pays tout entier à son compétiteur, qui y était encore si puissant, après y avoir pénétré malgré lui. Le souvenir de sa race, l'appui du pape Innocent III, le concours de la plupart des évêques souverains, ne suffisaient pas à l'en rendre maître. Ce fut surtout avec l'argent de Philippe-Auguste et par la victoire de ce grand prince dans les champs de Bouvines, entre Lille et Courtray, que Frédéric acquit l'Allemagne. Ce roi,

aussi habile politique que guerrier intrépide, vrai fondateur de la monarchie française par l'extension territoriale qu'il lui donna, l'éclatante supériorité des armes qu'il lui acquit, et les institutions qu'il y établit ou prépara, était l'allié naturel de la maison de Souabe contre la maison de Brunswick. La maison de Brunswick était soutenue par ses ennemis les rois d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion et Jean, oncles d'Othon, qu'ils avaient fait comte de Poitiers, avant qu'il reçût la couronne impériale. Le profond Philippe-Auguste prodigua l'argent à Frédéric, qui reçut de lui, pour attirer à son parti les princes allemands, fort accessibles à cette sorte de séduction, 20,000 marcs équivalant à plus de six millions de notre monnaie [1]. Mais il fit bien plus pour lui à Bouvines.

Othon avait compris qu'il fallait, avant tout, vaincre le redoutable allié de Frédéric et enlever à celui-ci sa force en brisant son appui. Il crut ne pouvoir maintenir sûrement sa propre puissance en Allemagne qu'en envahissant la France, et il conçut, dans le sens féodal, le projet d'une révolution dirigée tout à la fois contre la royauté rendue prépondérante et contre le clergé devenu hostile. Il n'aspirait pas seulement à battre Philippe-Auguste, il voulait le déposséder; il ne prétendait pas seulement arrêter les entreprises du clergé, il voulait lui enlever tous les moyens de sa puissance. « Nous soumettrons, disait-il à ses confédérés, le « royaume de France au joug de notre empire et nous vous en distribue« rons le territoire. Comme les prêtres et les moines sont soutenus par « le roi Philippe, qui les aime et les défend, il faudra en bannir le plus « grand nombre et priver de leurs biens ceux qu'on gardera. N'est-il pas « juste que les terres de l'Église et les grandes dîmes appartiennent dé« sormais aux chevaliers plutôt qu'à cette race débauchée et paresseuse [2]. »

[1] « Post hæc autem rex Franciæ faciem regis cum benedictione viginti millibus « marcarum argenti præveniens, fœdus ad invicem pepigerunt, ut quivis alteri neces« sitate astaret. Requisitus igiter rex Romanorum a spirensi episcopo, quibus in locis « eadem pecunia recondi deberet, respondit : « pecuniam illam vel quamlibet aliam « minime fore recondendam, sed regni principibus esse erogandam. » (*Chronic. Samperinum Erfurtense*, apud Mencken *scriptores*, t. III, 241). — [2] « Quo superato et do« mito reliquos vincere facile poterimus, regnumque Francorum jugo imperii nostri « supponere et ad libitum vobis partiri. Clerum autem ac monachos quos rex Fran« corum Philippus sic exaltat, amat, protegit, aut deponamus aut deportemus opor« tet, sic tamen ut pauci maneant quibus satis sit arcta facultas, et qui oblata tantum« modo stipe vivant, villas autem et decimas majores miles recipiat, illique habeant « quibus respublica curæ est....! Hæc tam culta novalia et villas tot deliciis opibusque « fluentes, impiger miles habebit, quam genus hoc pigrum et fruges consumere « natum, quod otia ducit quodque sub tecto marcet et umbra, qui frustra vivunt,

Pendant que Jean-Sans-Terre attaquait le royaume de France du côté de l'ouest, en s'avançant de la Guyenne vers la Loire, à la tête de la féodalité occidentale, et était repoussé par le fils de Philippe-Auguste, Othon l'attaquait du côté du Nord et marchait sur la Picardie à la tête d'une coalition formidable, avec les troupes des ducs de Limbourg et de Brabant, des comtes de Hollande, de Namur, de Flandre, de Boulogne, que grossissait un corps de dix mille Anglais commandé par Guillaume Longue-Épée, frère naturel du roi Jean. L'empereur Othon se mesura, le 27 juillet 1214, avec le roi Philippe-Auguste, qui le vainquit à Bouvines. Dans cette bataille, la plus grande du moyen âge, se consolida la monarchie française, préservée du démembrement qui la menaçait, fortifiée pour atteindre ses glorieuses destinées, et se décida le sort de l'empire, perdu pour Othon, qui y fut vaincu, et gagné par Frédéric, dont la victoire de Philippe-Auguste en France assura le triomphe en Allemagne.

Le nouvel empereur devait suivre les traces des empereurs qui l'avaient précédé. Il devait avoir l'ambition de soumettre l'Italie et d'y commander en maître. C'était une sorte de nécessité que lui imposait son titre et que sa position semblait lui rendre plus facile qu'à un autre. Ce qu'avait tenté son aïeul Barberousse avec une hardiesse entreprenante et en partant d'une situation moins forte; ce qu'avait si résolûment commencé et poussé si loin son père Henri VI lorsque la mort était venue le surprendre et l'arrêter à la fleur de l'âge, dans le cours de son ambition et au milieu de ses succès; ce que son compétiteur Othon IV avait essayé avec non moins de précipitation que d'ingratitude aussitôt qu'il avait eu la couronne impériale sur la tête, Frédéric II, délivré de toute crainte et possédant l'empire sans partage ne l'essayerait-il pas? Il était aussi avide de grandeur, mais plus habile qu'eux. Il n'y mit pas l'ardeur impétueuse de son aïeul, l'inflexibilité redoutable de son père, l'audacieuse impatience de son rival. Il prit du temps et s'avança vers ce but avec autant d'adresse que de lenteur. Il ne pouvait pas se découvrir encore ni manifester en rien le projet de réunir l'Italie sous sa main, tant que vivait le grand pape auquel il devait la conservation du royaume de Sicile et l'acquisition de l'empire. Innocent III l'avait maintenu roi et fait empereur. Frédéric l'avouait avec reconnaissance, et il proclamait tout haut le plus respectueux dévoue-

«quorum labor omnis in hoc est, ut Baccho Venerique valent, quibus crapula «obesis poris colla inflat, ventresque abdomine onerat?» (*Declaratio belli contra Innoc. III. P. M. ejusque asseclas*, Lunig, *Cod. diplom. Italiæ*, t. I, p. 33, n° 11.)

ment à l'Église romaine[1], qui l'avait élevé, soutenu, agrandi. Il appelait le pape son très-cher seigneur, son père très-vénéré, son protecteur et son bienfaiteur[2]. Il ne pouvait pas mettre promptement en oubli les sentiments que lui avait inspirés le siége apostolique par de si rares faveurs, ni méconnaître les obligations qu'il avait contractées à son égard.

D'ailleurs, tout en le soutenant en Sicile et en l'élevant à l'empire, par une politique qui n'était pas désintéressée, Innocent III avait pris ses précautions envers lui. Ce dominateur des rois, ce protecteur de l'indépendance de l'Italie par sa division, au moment où, pour éviter à la papauté comme à l'Italie le péril imminent de la réunion de la péninsule sous un empereur guelfe, il s'était exposé au péril futur et plus grand de sa réunion sous un empereur gibelin, Innocent III avait cru y remédier en faisant prendre à Frédéric des engagements de fidélité et de modération. Lorsqu'en 1212 Frédéric avait passé par Rome pour aller arracher l'empire à Othon, il avait, non-seulement reconnu la puissance territoriale du souverain pontife dans le domaine du Saint-Siége et sa suzeraineté sur le royaume de Sicile, mais il avait promis qu'il ne réunirait jamais ce royaume à l'empire, qu'il y renoncerait et en donnerait le titre et le gouvernement à son fils Henri, dès qu'il serait lui-même couronné empereur par le pape[3]. L'année suivante, parvenu en Allemagne, luttant pour la possession de l'empire avec Othon, qui n'était pas encore vaincu, il avait renouvelé dans la diète d'Égra son serment à l'Église romaine[4]. Là, professant envers elle, devant les princes allemands, la reconnaissance la plus dévouée et le zèle le plus soumis, il s'était engagé à maintenir la liberté des élections, la sûreté des biens, la régularité des appels, à donner son aide au Saint-Siége pour la possession sans trouble ou le complet recouvrement des terres de la comtesse Mathilde, de la Sardaigne, de la Corse, en renonçant à toutes prétentions contraires, afin d'assurer, disait-il formellement, une paix durable entre la papauté et l'empire.

[1] « Inter universa quæ gerimus in desideriis nostris præcipua, hoc principaliter « affectamus, ut vobis et sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ gratum impendamus obse- « quium... ne unquam beneficiorum vestrorum, quod avertat Dominus, inveniamur « ingrati, quum post divini muneris gratiam non solum vitam per vestrum patrocinium « nos fateamur haberi. » (Huillard-Bréholles, *Hist. dipl.* t. I, p. 201.) — [2] « Charissime « domine et reverendissime pater, protector et benefactor noster... per cujus be- « neficium, operam et tutelam, aliti sumus, protecti pariter et promoti. » (*Ibid.* p. 219.) — [3] Hurter, *Histoire d'Innocent III*, t. I, p. 178. — [4] Lunig, *Codex diplom. Ital.* t. II, n° 13, p. 710. — *Annal. eccles.* ad ann. 1213, § XXIII.

Comme il ne mentionnait point, dans cet acte, la séparation convenue de la Sicile et de l'empire, Innocent III la réclama avec une opiniâtreté exigeante, et l'obtint avant de mourir. Le 1[er] juillet 1216, Frédéric consacra cette séparation dans la diète de Strasbourg, de l'aveu des princes allemands. « Désirant, disait-il, pourvoir au bien tant de l'Église « que de notre royaume héréditaire, nous promettons par les présentes « que, aussitôt que nous aurons été sacré à Rome, nous émanciperons « de la puissance paternelle notre fils Henri, déjà couronné roi d'après « nos ordres. Nous lui céderons en totalité notredit royaume en deçà « et au delà du Phare, pour qu'il le tienne ainsi que nous le tenons nous-« même du Siége apostolique. Nous prenons de plus l'engagement de « renoncer au titre de roi et au gouvernement de cet État. Nous délégue-« rons le pouvoir, avec le consentement du pape et jusqu'à ce que notre « fils soit majeur, à une personne propre à cet emploi, et qui, tout en « veillant à la conservation des droits du souverain, rende à l'Église ro-« maine un compte fidèle de ses redevances et garde ses prérogatives, « de telle sorte que nul n'ose prétendre que le royaume soit ou puisse « jamais être réuni à l'empire [1]. » Innocent dut mourir rassuré et en s'applaudissant de son œuvre. Il avait rétabli le premier le pouvoir pontifical dans Rome en y supprimant le pouvoir impérial qui résidait dans un préfet. Il avait accru la suzeraineté du Saint-Siége en l'étendant à des rois devenus ses vassaux, comme ceux d'Angleterre et d'Aragon. Il avait exercé sa suprématie pontificale au delà de ce qu'avaient pu faire ses plus impérieux prédécesseurs. Il avait dépossédé et reconnu des princes territoriaux, déposé et élevé des empereurs. Il pouvait croire avoir restauré, dans l'intérêt du Saint-Siége menacé de dépendance et de l'Italie exposée à l'unité, la famille jusque-là redoutée des Staufen en lui imposant l'obligation de la fidélité, la soumission de la reconnaissance, en séparant

[1] « Cupientes, tam Ecclesiæ romanæ quam regno Siciliæ providere, promittimus « et concedimus, statuentes, ut postquam fuerimus imperii coronam adepti, proti-« nus filium Henricum, quem ad mandatum nostrum in regem fecimus coronari, « emancipemus e patria potestate, ipsumque regem Siciliæ tam ultra pharum quam « citra, penitus relinquamus ab Ecclesia romana tenendum, sicut nos illud ab ipsa « sola tenemus; ita quod ex tunc nec habebimus nec nominabimus nos regem Sici-« liæ, sed juxta beneplacitum vestrum procurabimus illud nomine ipsius filii nostri « regis usque ad legitimam ejus ætatem per personam idoneam gubernari, quæ de « omni jure atque servitio Ecclesiæ romanæ respondeat... ne forte pro eo, quod nos « dignatione divina sumus ad fastigium imperii evocati, aliquid unionis regnum ad « imperium quovis tempore putaretur habere, si nos simul imperium teneremus et « regnum, per quod tam apostolicæ sedi quam hæredibus nostris aliquod posset « dispendium generari. » (Lunig, *Cod. diplom. Ital.* n° XVI, t. II, p. 866.)

le royaume qu'il lui avait conservé et l'empire qu'il lui avait redonné. Mais on ne peut rien contre la nature des choses : elle est plus forte que les arrangements les mieux conçus, plus durable que les volontés les plus prévoyantes. Nous le verrons dans un prochain article.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le duc et connétable de Luynes.

DOUZIÈME ARTICLE[1].

Ainsi que nous l'avons dit, Louis XIII avait quitté le Béarn vers la fin d'octobre et repris la route de Bordeaux et de Paris. Il alla retrouver à Blaye son jeune frère, le duc d'Anjou, qu'il y avait laissé malade entre les mains du nouveau gouverneur, le duc de Luxembourg. Il donna à Mayenne et à d'Épernon ses dernières instructions sur ce qu'ils devaient faire, après son départ, si les protestants remuaient dans les Pyrénées ou en Languedoc ou à La Rochelle; puis, à peine parvenu sur les bords de la Loire, emporté par ce besoin de mouvement qui lui était propre et qui lui faisait rechercher avec passion les plaisirs et les fatigues des grandes chasses, poussé surtout par le désir de revoir plus vite sa mère et sa femme, il laissa derrière lui ses gardes et sa suite, monta à cheval avec Luynes et quelques autres vaillants et solides cavaliers, et, toujours courant jusqu'à Paris, il rentra au Louvre le 7 novembre, au matin, après quatre mois d'absence[2]. Il en était sorti le 7 juillet,

[1] Voir, pour les onze articles précédents, le *Journal des Savants*, cahiers de mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre 1861, et mai, juin, août, septembre et octobre 1862. — [2] Le *Mercure françois* dit que c'est de Saintes, et avant la Loire, que Louis XIII prit la poste, c'est-à-dire monta à cheval pour se rendre à Paris. *Ibid.* p. 356 : « Il s'en retourna à Bordeaux et de là à Saintes, où, prenant la poste, il se « rendit à Paris le 7 de novembre, là où il fut reçu de la royne-mère qui y étoit venue « de Fontainebleau, de la royne régnante, et de tout le monde avec mille bénédictions, « louanges et applaudissements. » Bassompierre, qui accompagnait le roi, semble « dire la même chose (*ibid.* p. 220), car il raconte qu'après avoir quitté Saintes, étant dans une forêt avant Châtellerault, il dit à Luynes : « Avez-vous bien pensé à ce que

pour aller combattre le duc de Longueville en Normandie, bien décidé à faire son devoir, mais ne sachant quel succès lui réservait la fortune; et il revenait triomphant, après une bien plus longue, plus difficile et plus glorieuse expédition que celle qu'il avait projetée, n'ayant pas

« vous faites de hasarder le roi dans une place huguenote avec trente chevaux ? » Il affirme qu'à Orléans Louis se sépara de sa suite. *Ibid.* p. 221 : « Nous vînmes pour « dîner à Orléans; mais, comme le roi eut vu la quantité de personnes qui venoient « faire des harangues, il me demanda si mon cheval étoit bon, et, lui ayant dit « qu'oui, il piqua outre, moi lui servant d'écuyer, et s'en vint à Toury que nous « n'étions que cinq chevaux avec lui. Le lendemain 6 de novembre, le roi arriva « avec quarante chevaux de poste, sur les dix heures du matin, à Paris. Il vint des- « cendre chez la reine, sa mère, qui achevoit de s'habiller. Le soir, M. de Luynes « lui fit festin, et le lendemain le mena à Lesigny en attendant que son train fût « arrivé. » L'ambassadeur vénitien, dépêche du 10 novembre : « Il re arrivò in questa « città, sabbatto passato verso mezzo giorno, fece il camino da Ambuesa (Amboise) « sin quà per la posta, non mosso da altra cagione che dalla sola curiosità di provare « questo essercitio che mai più lo havea provato, amando egli assai il moto, il « travagliare, l'affaticarsi incessantemente. Arrivata al Lovre la Maestà Sua andò « a veder' prima la regina madre, che nelle stanze della bassa corte dimora, la ba- « ciò, l'accarezzò con gran dimestichezza et affetto. Louines s'inchinò a lei sin' a terra « col ginocchio, e la regina diedegli della mano per farlo levare, favore rimarcato « qui insolito e stupendo. Doppo il re andò alle stanze della regina moglie, poco « vi si fermò (Vittorio Siri, *Memorie recondite*, V, p. 154, dit le contraire : « Poi se « n' andò all' appartamento della regina sua moglie ove pur si vede ogni segno « d' amore), perche andò a desinare con Louines nelle sue proprie stanze. Tutti quelli « che corsero la posta col re, andarono a letto subito desinato, come fece il signor « di Louines, ancora stracchi da quella violente agitatione del viaggio; ma il re non « bramò questo riposo, andò a letto all' ora ordinaria che è alle 9 hore, dormi ben « colla regina quella notte, e un' hora avanti giorno levòsi, e si parti la mattina « stessa per San Germano, ove tuttavia si trattiene, e dicesi o che quivi Sua Maestà si « fermerà o andarà a Lesigny per fermarvisi sin che retornino le guardie, il bagaglio e « ministri che sono restati tutti a dietro e si aspettano alla fine della presente settimana, « non volendo Sua Maestà venire a Parigi ne veder alcun ambasciatore se prima le « guardie e il consiglio non siano giunti. » Richelieu se borne à dire que le roi revint à Paris *en poste* le 7 novembre; mais, à ce passage, il y a dans l'édition de M. Petitot une note dont le savant éditeur n'indique pas la source, mais qui est tirée de Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 154. *Mémoires de Richelieu, ibid.* p. 113, note : « Louis XIII arriva le 7 novembre de grand matin, accompagné de cinquante- « quatre jeunes seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de « poste qui donnoient du cor. Il traversa la ville, où il n'étoit pas attendu. Le « bruit que faisoit cette troupe réveilla les bourgeois; les fenêtres se garnirent de « curieux, et, aussitôt qu'on eut reconnu le monarque, des cris unanimes de *Vive « le roi!* se firent entendre. La garde du Louvre, voyant approcher une troupe armée, « s'étoit mise en défense. On apprit bientôt que c'étoit le roi; le palais retentit de « transports d'allégresse, et Louis XIII courut embrasser sa mère et son épouse. Ce « jour fut pour lui un jour de triomphe. Les boutiques furent fermées; il y eut des « repas dans les rues, et le soir on tira des feux de joie. »

seulement soumis la Normandie, mais l'Anjou, la Saintonge, la Guyenne; ayant vaincu et détruit la ligue la plus puissante que les grands eussent formée depuis la mort de Henri IV, étant même allé jusque dans les Pyrénées apprendre aux protestants qu'ils avaient un roi. Paris le reçut avec des transports d'allégresse. Ce sont là, peut-être, les plus beaux jours de la vie, depuis si troublée et si mélancolique, de Louis XIII. Il venait de bien servir l'État et la religion, dont les intérêts lui étaient si chers; il croyait avoir abattu les grands et les protestants; il avait gagné une bataille et donné une province à la France; il était réconcilié avec sa mère, pour toujours, selon les apparences; il ne craignait pas encore son frère; il revoyait sa jeune et belle épouse qu'il aimait et dont il était aimé, et qui, pendant sa longue absence, avait fort bien tenu sa place, et montré une capacité précoce[1]. Il avait à côté de

[1] Voyez le huitième article, juin 1862, p. 348. Anne d'Autriche, en effet, avait montré assez de capacité pour que la reine mère eût vu avec mécontentement s'élever en elle une rivale, qu'elle craignait d'autant plus, que le roi avait alors pour elle une vive tendresse. Aussi, depuis, tâcha-t-elle de l'écarter et de la reléguer dans l'ombre, lorsque, après la mort de Luynes, elle ressaisit son ancien pouvoir. M^me de Motteville nous dit positivement que Marie de Médicis entreprit de brouiller le roi et sa femme pour régner seule sur son fils, et nous avons fait voir les tristes effets de ces divisions en 1624, et surtout en 1626. (*Madame de Chevreuse*, 2e édition, chap. II, p. 40 et p. 83.) L'ambassadeur vénitien, seul, en 1620, a discerné les premiers symptômes de ces mésintelligences. Il importe de les recueillir. Dépêche du 3 octobre : « Fra « queste due regine vi passa poco buona intelligenza. Trattano di precedersi l'una « all'altra, e di chi debba dar il nome a soldati di reggimenti di guardia nel Lovre « in absenza del re, mentre si è rissoluto dar allogimento alla regina madre nel « Lovre medesimo. Sperasi nondimeno che il tutto possi restar accomodato con « questo temperamento che la regina madre habbia sempre la precedenza del luoco « ad esempio della regina Catharina, che precedè sempre alla regina moglie del re « suo figlivolo, nel resto poi che la regina di Francia dia ella il nome alle guardie, « con dimostratione di rispetto; però che quando ciò occorrerà manderà alla regina « madre il biglietto per dar il nome, et ella ricusandolo lascierà che la nuora « esserciti questa autorità. Da qui è nato che la regina madre si è fermata a Fonta- « nebleò, e non ha voluto entrare in Parigi finche non venghi il re accomodar questa « differenza. Si pronostica nondimeno che dalla vicinanza di queste due principesse « possino nascere de' continui disgusti. » Dépêche du 13 octobre : « La regina è ri- « tornata ieri in questa città della divotione di Nostra Dama di Liezze, e la regina « madre che si era preparata per venir sabbato a Parigi havendo inteso l'andata del « re in Bearne, ha differita questa sua venuta, e credesi sia ella per andare a Monseò « (Monceaux), per quivi trattenersi sino all'arrivo del re in Parigi, continuando « tuttavia le pretentioni tra lei e la regina sua nuora, la quale sta pur costante a « non voler cedergli il luogo, et in ciò si dimostra ella veramente Spagnola e di « casa d'Austria. » Dépêche du 27 octobre : « La regina madre è tuttavia a Fonta- « nebleò ne si rissolve di venire se prima il re non arriva, poiche vede ella la regina « qui esercitare ogni autorità, commandare, governare, ricever ambasciatori, as-

lui l'ami fidèle qui, après avoir partagé ses anciens déplaisirs et joué pour lui sa tête, partageait aujourd'hui ses prospérités, lui allégeait le poids du gouvernement et lui laissait toute la gloire du succès, content d'en recueillir un modeste reflet. Louis était heureux, et il sentait qu'il avait mérité de l'être. De son côté, Luynes ne l'était guère moins. Sa faveur auprès de son jeune maître était à son comble, et il en tirait chaque jour de solides avantages pour lui-même et pour les siens. Entré dans la maison de Rohan, il y avait trouvé une compagne digne de lui, qui, docile à ses leçons, avait mis au service de son ambition tout ce qu'il y avait en elle de beauté et d'intelligence, et, nommée à vingt ans surintendante de la maison de la jeune reine, était parvenue à se mettre aussi bien dans le cœur d'Anne d'Autriche qu'il l'était dans celui de Louis XIII. Après trois années de mariage, il l'adorait comme au premier jour. Elle lui avait donné une fille, déjà destinée au duc de Joyeuse, le second fils du duc de Guise, et il en attendait bientôt un autre enfant. Son plus jeune frère, Brantes, était duc de Luxembourg ; l'autre, Cadenet, était maréchal et allait devenir duc de Chaulnes. Une de ses nièces avait épousé un Créqui. D'autres nobles alliances venaient au-devant de lui. Ses deux amis, Modène et Ornano, s'étaient récemment fort distingués, et, en possession de charges importantes et faisant partie du conseil intime, ils lui promettaient d'utiles appuis de sa grandeur. Enfin, tout en ayant soin de se tenir derrière le roi, c'était lui évidemment qui, d'abord avec le prince de Condé et seul ensuite, avait dirigé cette longue et difficile expédition ; et il y avait fait paraître un si heureux mélange de résolution et de prudence, une conduite si mesurée et si soutenue, qu'aux yeux de la France et de l'Europe ce n'était plus le successeur de Concini et un favori ordinaire, mais un vrai premier ministre, sinon de l'ordre le plus élevé, du moins d'une habileté incontestable.

Richelieu, qui, plus tard, maintint si fermement tout ce que Louis XIII et Luynes avaient fait en Béarn et en Navarre, et qui poursuivit avec tant de vigueur la juste et nécessaire entreprise de réduire les protestants

« coltar trattationi di negotii, pressieder ogni giorno al consiglio che si tiene in « camera sua coll' intervento del cancelliere e altri ministri che il re ha lasciati qui, « onde converrebbe, se venisse, esser solamente spettatrice di queste preminenze « altre volte godute, et hora a lei negate dalla regina massime quale abhorrisca « compagnia nel governo, e si lascia intendere liberamente di non voler compartire « della sua autorità alla regina madre, alla quale per dar maggior martello et ostentar « d'esser ella qui in Parigi la sola reggente, ha procurato che tutti gli ambasciatori « vadino a rallegrarsi seco del salvo arrivo della divotione di Nostra Donna di Liezze; « fui anche io avvertito del desiderio e gusto della Maestà Sua, e me ne andai all' « udienza, etc. »

à l'état des autres Français sans toucher à leur liberté religieuse, se répand en éloges bien mérités sur cette campagne de 1620. Il célèbre avec effusion le retour triomphal de Louis XIII à Paris, « plein de gloire « et de trophées, ayant, par la prise du Pont-de-Cé, réuni à son service « les esprits qui s'en étoient séparés, et, à la suite de cette victoire, réta- « bli la religion ès lieux dont il y avoit soixante ans qu'elle étoit bannie[1]. » Mais comment, en applaudissant à cette mémorable expédition, Richelieu n'a-t-il pas même un mot de compliment pour celui qui, de l'aveu de tous, y prit la part la plus considérable? Sur tout ce que Luynes a fait de bon et de grand, un absolu silence, et sur ses fautes, ici rares et légères, des critiques impitoyables, ou tout à fait mal fondées ou très-exagérées. Une telle injustice, si maladroite dans son excès, témoigne d'une haine dont le motif ne peut être seulement cette superbe jalousie du premier rang dans l'estime du monde et dans le gouvernement de l'État, qui était en quelque sorte l'âme de Richelieu, qui éclate dans toutes les actions de sa vie, et jusque dans ses Mémoires, où il se dresse un piédestal du haut duquel il écrase tout ce qui lui fait ombrage. Il faut des raisons particulières, des ressentiments tout personnels pour expliquer une semblable inimitié. En effet, c'est d'abord Luynes, qui, en détruisant en 1617 le maréchal d'Ancre et le ministère où l'évêque de Luçon tenait déjà une si grande place, avait arrêté sa fortune naissante, et enchaîné son génie pendant plusieurs années dans la situation la plus contraire à tous ses instincts, où la nécessité de complaire à Marie de Médicis, son impatiente ambition et l'audace naturelle de son esprit, lui avaient fait partager des illusions et des complots funestes, jusqu'à ce qu'une prudence un peu tardive l'engageât dans une tout autre voie. Grâce à des manœuvres tristement interprétées, l'ambitieux évêque venait de sortir d'une situation qui lui pesait; il se croyait assuré de ce chapeau de cardinal qu'il convoitait si passionnément, non pas comme le terme mais comme la condition de sa grandeur, et nous allons voir que c'est encore Luynes qui, entrevoyant et redoutant ses secrets desseins, les fit échouer en lui enlevant des mains pour ainsi dire ce chapeau si désiré. Voilà surtout ce qui alluma dans l'âme du prêtre orgueilleux et vindicatif la haine implacable dont il poursuit Luynes au delà même du tombeau et jusqu'auprès de la postérité.

Nous savons aujourd'hui en ses moindres détails l'histoire de ce chapeau tout à coup manqué, après avoir été si ardemment souhaité, poursuivi, espéré, attendu, à l'aide d'un témoignage qu'il est impossible

[1] Mémoires, *ibid.* p. 112.

de récuser, celui du nonce apostolique lui-même, le nécessaire confident de Richelieu et de Luynes, leur intermédiaire obligé auprès de la cour de Rome. Ses dépêches, enfin publiées[1], lèvent tous les voiles, déroulent tous les replis, racontent toutes les vicissitudes de cette étrange et ténébreuse affaire.

Rappelons d'abord où les choses en étaient le lendemain du traité du 10 août 1620. Il avait été convenu que, pour récompenser les services que l'évêque de Luçon venait de rendre en décidant la reine mère à se réconcilier avec son fils, on demanderait pour lui à Rome un chapeau de cardinal[2], comme, en 1619, après le traité d'Angoulême, on s'était engagé envers la reine mère et le duc d'Épernon à demander le cardinalat pour un des fils du duc, l'archevêque de Toulouse. Il est même certain que cette promesse avait été faite à Richelieu avant le traité, pour soutenir et animer son zèle. En même temps, afin d'unir étroitement le favori du roi et celui de la reine mère, en confondant leurs intérêts, on avait arrangé le mariage d'une nièce de Richelieu, Mlle du Pont-Courlay, avec un neveu de Luynes, Antoine du Roure, marquis de Combalet. Le prince de Condé, s'en allant à Paris pour faire accepter au parlement les deux nouveaux conseillers protestants réclamés par l'assemblée de Loudun[3], avait été chargé de communiquer au nonce apostolique l'une et l'autre résolution, surtout celle du cardinalat de Richelieu, et de l'inviter à la transmettre à sa cour, ce que celui-ci s'était empressé de faire le jour même de la visite de M. le Prince.

Dépêche de Bentivoglio du 19 août 1620 : «Le prince de Condé[4]

[1] Vittorio Siri, qui, toujours à la recherche de pièces officielles, surtout des pièces diplomatiques, a connu et publié tant de précieuses correspondances, n'a point ignoré celle de Bentivoglio, et il en a donné quelques fragments dans ses *Memorie recondite*, t. V. C'est de là que Leclerc, dans sa *Vie du cardinal de Richelieu*, a tiré ce qu'il dit de cette affaire. On ne comprend pas comment le P. Griffet, toujours si bien informé, et surtout Levassor, si appliqué à rabaisser et Luynes et Richelieu, ne se sont pas plus servis de ces curieux documents. — [2] Voyez notre huitième article, juin 1862. — [3] Neuvième article, août 1862, p. 480, et dixième article, septembre, p. 556. — [4] «Il prencipe di Condé è venuto «oggi a vedermi, e dopo aver trattato anco delle presenti occorrenze è venuto a «parlar di Lusson in proposito del matrimonio che egli mostrà che sia per effet-«tuarsi fra un nipote di Luines ed una nipote d'esso Lusson, e m'ha detto che «senz' altro Lusson sarà ora nominato al cardinalato, poiche gliene fu data inten-«zione anche innanzi la pace, che perciò questa speranza l'ha poi fatto inclinare «tanto più a procurare dalla parte della regina madre l' accordo seguito. Quanto «a Tolosa m' ha detto Condé che si tratta ora d' accomodare le cose con Pernone, «al quale però si fa offerta di rimetter Tolosa nella prima nominazione, e che «seguendo come si spera fra pochi giorni il detto accomodamento, sia per esser

« est venu me voir aujourd'hui, et, me parlant des affaires présentes, il « m'a dit qu'il était question d'un mariage entre un neveu de Luynes et « une nièce de l'évêque de Luçon, et qu'il était arrêté que l'évêque serait « nommé (par le roi) au cardinalat, parce qu'on lui en avait témoigné « l'intention avant la paix, et que cette espérance n'avait pas peu con- « tribué à le porter à faire agréer de la reine mère le traité qui venait « de se conclure. Le prince a ajouté qu'on ménagerait aussi un accom- « modement avec le duc d'Épernon, auquel on offrait de renouveler la « nomination de son fils l'archevêque de Toulouse au cardinalat, nomi- « nation qui déjà avait été faite (après le traité d'Angoulême), et qu'aus- « sitôt que l'accommodement serait achevé, ce qu'il espérait en très-peu « de jours, il faudrait expédier sur-le-champ un courrier qui porterait « à Rome les deux nominations, et insisterait vivement pour qu'elles « entrassent dans la plus prochaine promotion, en laissant pour le mo- « ment en arrière la proposition qu'on avait faite de l'archevêque de « Lyon. Le prince de Condé m'a déclaré qu'on était parfaitement décidé « à prétendre ces deux chapeaux; et, comme on le pense bien, la reine « mère ne manquera pas d'agir aussi très-fortement en faveur de l'un et « de l'autre candidat, surtout en faveur de l'évêque de Luçon. »

Pendant toute la dernière moitié du mois d'août, Luynes et Richelieu se virent fréquemment sur les bords de la Loire, et tous deux, passés maîtres dans l'art de la dissimulation, quels que fussent leurs secrets sentiments, se prodiguèrent toutes les marques publiques de la meilleure intelligence[1]. Mais, comme Luynes ainsi que Condé devaient accompagner le roi dans le voyage de Guyenne, et Richelieu suivre Marie de Médicis à Fontainebleau, on convint de commencer sur-le-champ l'affaire du chapeau et de remettre celle du mariage au retour du roi et de la reine mère à Paris.

Cependant, à la nouvelle des avantages que Richelieu allait tirer de la défaite de Marie de Médicis et de sa soumission si prompte et si peu attendue, l'opinion s'émut, et de toutes parts on accusa le futur cardinal de s'être fait un marchepied des malheurs de sa maîtresse. Ceux qui se plaignaient le plus haut étaient sans doute ses anciens complices,

« spedito subito costà un corriere che porterà la nominazione di questi due, per « mezzo del quale si farà gagliardissima istanza che siano promossi alla prima « promozione, lasciandosi indietro per ora Lione; e m' ha detto chiaramente Condé « che tuttavia si sta nella pretensione dei due luoghi. Si può credere che la regina « madre parimente impiegherà i suoi uffizii in favore dell' altro, massime di Lus- « son. » — [1] Fontenai-Mareuil, *ibid.* p. 490 : « M. de Luynes et M. de Luçon se « virent fort souvent, et se montrèrent bien satisfaits l'un de l'autre. »

qui allaient opposant sa conduite présente à sa conduite passée [1]; mais c'est dans le conseil même du roi que se trouvaient ses plus dangereux ennemis. Les vieux ministres de Henri IV, rentrés dans le cabinet en 1617, connaissaient à fond Richelieu : ils avaient appris à leurs dépens de quoi il était capable. Ils l'avaient vu paraître sur la scène en 1615, s'insinuer dans la faveur du maréchal d'Ancre et de la régente, et les pousser, avec Barbin, à se défaire successivement de tous ces *barbons*, comme les appelait le maréchal, pour finir par se mettre à leur place. Quand donc ils le virent sortir de disgrâce et tout près d'arriver au cardinalat, ils se tinrent pour menacés. Celui qui se sentait le plus en péril était le plus jeune et le plus ambitieux d'entre eux, Puisieux, fils du vieux chancelier Brûlart de Silleri, gendre de Villeroi, son élève et son successeur dans ce poste de secrétaire d'État des affaires étrangères où Richelieu, en 1616, avait en si peu de temps donné de si hautes preuves de talent. Il comprit bien qu'une fois cardinal l'évêque de Luçon ne s'arrêterait pas là, et qu'appuyé sur Marie de Médicis, réconciliée avec son fils et redevenue puissante, il travaillerait à rentrer dans le ministère, et que son ancienne place serait le premier objet de ses poursuites, en attendant le jour où il se croirait en état de prendre les rênes du gouvernement. Puisieux n'eut pas grand'peine à faire passer ses craintes dans l'esprit défiant et soupçonneux de Luynes. Le roi, de son côté, avait toujours été très-peu porté pour Richelieu; il avait contre lui d'anciens griefs, sa faveur sous le maréchal d'Ancre, et, depuis, sa conduite équivoque à Blois et à Angers; en sorte que Puisieux et Luynes le décidèrent aisément à ne se pas presser de donner à un sujet si peu sûr un si puissant moyen d'influence et d'autorité. Mais le plus profond secret était nécessaire; car Marie de Médicis était si attachée aux intérêts de Richelieu, qu'elle était capable de rompre tous ses engagements et de se rejeter dans toutes ses conspirations, si elle venait à découvrir les véritables intentions du roi. On convint donc de tromper jusqu'à l'ambassadeur de France lui-même, le marquis de Cœuvres, le futur maréchal d'Estrées, le frère de Gabrielle d'Estrées, l'oncle des Vendôme, à la fois diplomate et homme de guerre, qui était officiellement chargé de demander les deux chapeaux. C'était un personnage très-fin, très-habile, et d'une sûreté médiocre. On craignait ses faiblesses pour ses neveux, engagés dans le parti de la reine mère, et qu'il pouvait avertir sous main. On se cacha de lui, et on expédia à Rome un messager intelligent, nommé Chassan ou

[1] Voyez notre sixième article, novembre 1861, p. 771, et le huitième, juin 1862, p. 336, etc.

Chiassan, avec une double mission, l'une de porter des dépêches officielles en faveur de l'archevêque de Toulouse et de l'évêque de Luçon[1], l'autre de voir secrètement le pape et de lui remettre une lettre où le roi l'assurait que, quelles que fussent les apparences, il ne tenait qu'à un seul chapeau, celui qu'on demandait pour l'archevêque de Toulouse, et qu'il ne souhaitait point qu'on fît l'évêque de Luçon cardinal.

Sur ces entrefaites, le nonce apostolique étant venu, dans les premies jours de septembre, à Poitiers, avec les autres ambassadeurs, présenter ses hommages à Louis XIII et le complimenter sur ses succès et sur la paix, il fut très-surpris de voir un jour arriver chez lui le secrétaire d'État Puisieux, qui lui apprit ce qu'on avait fait et le mystère de l'envoi de Chassan. Bentivoglio avait trouvé à Paris fort extraordinaire la communication du prince de Condé, et qu'on récompensât du cardinalat le principal auteur des funestes conseils d'où était sortie la guerre civile à peine terminée. Il entra donc à pleines voiles dans le plan qu'on lui proposa, et il se fit une fête de contribuer de son mieux à la mystification du marquis de Cœuvres, qu'il n'aimait point. L'ardent et vigilant Richelieu, ne se contentant pas du courrier qu'on venait de dépêcher à Rome, y voulut envoyer aussi un homme à lui, un de ses plus intimes confidents, l'ancien doyen de son chapitre de Luçon, l'abbé de La Cochère. Puisieux s'empressa de l'accréditer de la part du roi auprès du pape[2], et le secrétaire d'État des affaires étrangères et le nonce apostolique rirent bien ensemble du tourment qu'allait se donner l'ambassadeur de France pour faire réussir une demande si

[1] Chassan portait certainement à Rome les trois lettres officielles du roi au pape, au cardinal Borghèse, et au marquis de Cœuvres, qui sont parmi les *Lettres du cardinal de Richelieu*, édition de M. Avenel, t. I, p. 618 et 619. Mais le savant éditeur se trompe sur leur date : elles ne peuvent être de 1619, car alors la France ne demanda pas de chapeau pour l'évêque de Luçon; elles doivent être de 1620, du mois d'août, vraisemblablement de quelques jours avant celle du 29 août, *ibid.* p. 655. M. Avenel, trouvant dans la *Vie de Richelieu*, de Leclerc, l'indication de la double correspondance et de la double conduite du roi, et ne faisant pas attention à la source où Leclerc a puisé, et qu'il marque pourtant avec soin, se révolte à l'idée d'un tel artifice. « Il faudrait, dit-il, une autre autorité que celle de cet historien ou « de ceux qui l'ont suivi pour croire que Louis XIII donnait ainsi lui-même un dé« menti à sa propre signature et se condamnait à l'humiliation de désavouer en ca« chette les instances réitérées qu'il faisait officiellement. N'était-ce pas d'ailleurs, à « l'égard du pape, un jeu dont le pontife aurait dû être blessé ? Le P. Griffet a fort « bien montré les raisons qu'il y a de ne pas ajouter foi à cette assertion de Leclerc. » Nous espérons que M. Avenel trouvera suffisante l'autorité du nonce apostolique. — [2] Voyez, parmi les *Lettres de Richelieu*, la lettre royale, déjà citée, du 29 août 1620; elle est de Puisieux, et non de Richelieu.

chaudement recommandée, et de la colère qui le saisirait lorsqu'il la verrait repoussée, et repoussée au nom même du roi. Telle est l'intrigue concertée entre Louis XIII, Luynes, Puisieux et Bentivoglio, que le spirituel et malin prélat raconte ainsi au cardinal Borghèse.

Dépêche du 6 septembre[1] : « Ici, à Poitiers, je viens d'apprendre de

[1] « Qui poi in Poitiers da Pisius e da Luines medesimo ho inteso il netto della spe« dizione di Chiassan intorno alle cose del vescovo di Lusson; essi hanno voluto in« formarmene con particolar confidenza affinche della mia parte ancor io secondi coi « miei offizii l'intentione del re. Quel che mi hanno detto in sostanza è, che il re per « compiacere alla regina sua madre ha nominato Lusson al cardinalato, che questa è « l' apparenza esteriore, che con questa apparenza è stata forza l' ingannar l' amba« sciatore medesimo, del quale non si può aver confidenza in questo fatto particolare, « ma che in segreto Chiassan dovrà far instanza perchè Lusson non sia promosso in « nessuna maniera, poiche il re stimerebbe di fare un' azione troppo indigna in com« prare per cosi dire da Lusson con questa dignità la pace che è seguita colla regina « sua madre, oltre a molte considerazioni che si aggiungono, le quali tengono alieno « il re da Lusson. Mi hanno pregato istantissimamente Luines e Pisius a tener segre« tissima questa parte più intima del negozio ed a procurare che si guardi il medesimo « segreto in Roma con ogni maggior diligenza, poiche altrimente se la regina madre e « Lusson lo penetrassero ne verrebbe a nascer qua un' alterazione tale negli animi loro « che si potrebbere temer da ciò nuovi disordini maggiori dei primi, essendo la regina « assolutamente in mano di Lusson, ed egli avendo messe in tanta confusione tutte « le cose fra il re e la regina per vender poi l' accomodamento fra loro a questo « prezzo del cardinalato in persona sua. Pisius m' ha detto di più che il re, sebbene « ha sperato sin qui d' aver due luoghi nella prima promozione per rispetto di « quella pretensione tante volte accennata, ora nondimeno S. M. si contenterà d' un « luogo solo piutosto che di vedere promosso Lusson in secondo luogo nel quale è « stato necessario di metterlo e di escludere l' arcivescovo di Lione. Sono dunque « mirabili sempre più le mutazioni della Francia, vedendosi ora ridotte le cose a « termine in questa materia di cardinali, che, se ben la Santità di N. S. volesse far « due Francesi, quà non ne vogliono se non uno solo. Il negozio qui, come ho detto, « è segretissimo, e non sa il misterio se non Luines e Pisius, i quali hanno voluto « fidarsi di me e con straordinaria istanza mi hanno pregato più volte a fare che non « se ne penetri niente costi, eccettuate quelle persone delle quali Chiassan dovrà va« lersi, che sarà particolarmente L' Eschnard (Vittorio Siri : Leschinard, probable« ment un agent secret chargé d'introduire Chassan auprès du prélat chef de la da« terie), e per suo mezzo monsignor Batavio (lisez *datario*, avec Siri). Di Couré « (Cœuvres) non hanno stimato potersi fidare in questo negozio, come ho accennato « di sopra, perche i suoi più intimi parenti ed amici sono stati del partito della re« gina. Ben mi ha detto Pisius che il re non intendi per questo che negli altri negozi « il suo ambasciatore diminuisca di stima e di credito, perche questo è fatto parti« colare che può star ben separato delle altre materie dell' ambascieria. Pisius m' ha « detto che dispiacque molto poi che io non mi trovassi alla corte alla spedizione di « Chiassan, perche mi avrebbero conferito allora questi medesimi particolari affin« che io li avessi potuti rappresentare costà, ma che essendo stata questa una spe« dizione improvisa, e non si potendo per lettere trattar simili affari, s' era poi es-

« Puisieux et de Luynes ce que signifie au vrai le voyage de Chassan. « Ils ont voulu m'en faire l'entière confidence, afin que, de mon côté, « je seconde les intentions du roi. Voici en résumé ce qu'ils m'ont dit. « Le roi, pour faire plaisir à sa mère, a nommé l'évêque de Luçon au « cardinalat; mais ce n'est là que l'apparence, faite pour tromper l'am- « bassadeur lui-même, auquel on ne peut se fier dans ce cas particulier; « et, à parler véritablement, Chassan est envoyé à Rome pour empêcher « la promotion de l'évêque de Luçon, parce que le roi croirait faire une « chose trop indigne de lui d'acheter, au prix d'une telle dignité, la paix « qui vient d'être conclue avec la reine sa mère; outre qu'il y a bien « d'autres motifs qui aliènent le roi de Luçon. Luynes et Puisieux m'ont « instamment prié de tenir dans le plus grand secret cette partie de la « négociation et de faire en sorte qu'il en soit de même à Rome; car, « autrement, si la reine mère et son favori venaient à pénétrer cette « trame, ils en seraient tellement furieux, qu'on pourrait voir renaître « de nouveaux troubles, encore plus grands que les précédents, tant la « reine mère est dans la main de Luçon, qui a brouillé le roi et sa mère « pour vendre ensuite leur réconciliation au prix d'un chapeau de car- « dinal. Puisieux m'a dit que, bien que le roi eût espéré jusqu'ici avoir « deux chapeaux dans la prochaine promotion, il se contentait aujour-

« pettato ora a communicarmi il tutto. Io confesso che mi pareva stravagantissima « cosa in Parigi l'aver inteso dal prencipe di Condé che Lusson, dopo esser stato « relegato del re in Avignone, dopo esser stato tenuto per autor principale dei con- « sigli turbolenti seguiti dalla regina madre in queste ultime rivoluzioni, e dopo « mille altri disgusti dati alla corte, dovesse poi in premio di tutte queste cose esser « fatto cardinale. Ma qui si veggono tant' altre stravaganze che finalmente mi pareva « di non dovermi maravigliare di questa in favore di Lusson. Egli medesimo spedì « poi quasi subito dopo Chiassan un'suo confidente che è stato altre volte decano « di Lusson, al quale si sono date nuove lettere di favori all' ambasciatore; perche, « a quel che Pisius mi ha detto, farà strepito grande l' ambasciatore in questa occa- « sione, per quel che si può giudicare, e forse darà in qualche nuova impertinenza « di far bravate; ma chi saprà il segreto si potrà rider di lui e lasciarlo gonfiar a « sua possa. Ho poi avuta udienza della regina madre, la quale mi ha racco- « mandato le cose del vescovo di Lusson con straordinaria istanza, e ricercatomi a « fare tutti li uffizii possibili in suo favore presso Nostro Signore e V. S. Illustrissima; « mi ha rammemorati i servizii fatti alla religione al tempo della sua reggenza, e « mi ha detto in somma tutto quello che si poteva dire per disporre S. S. a pro- « muover Lusson. Ha però S. M. ancora toccato la difficoltà di due luoghi per « Francia, ma che non di meno sperava che per rispetto del re e suo questa diffi- « coltà si sarebbe superata. Io le ho risposto nel modo che bisognava, ed ho accre- « sciuta piutosto che diminuita la medesima difficoltà, e l' ho assicurata che non « mancherei di rappresentare a S. S. ed a V. S. Illust. tutto quello che S. M. deside- « rava. Ho poi dopo veduto Pisius, e gli ho dato parte di tutto... »

« d'hui d'un seul, plutôt que de voir le second accordé à Luçon, pour « lequel il a été contraint de le demander à l'exclusion de l'archevêque « de Lyon. Voilà bien le plus merveilleux des perpétuels changements « de France! Voilà les choses tout à coup changées à ce point, que, si « Sa Sainteté voulait faire deux cardinaux français, ici on n'en veut « qu'un seul. L'affaire est très-secrète, et n'est connue que de Luynes « et de Puisieux, qui ont bien voulu m'en faire confidence, en me con- « jurant à plusieurs reprises et de la manière la plus forte de travailler « à ce qu'à Rome nul n'en soupçonne rien, excepté les personnes que « Chassan aura besoin d'employer. Pour Cœuvres, ils ne s'y fient pas « dans ce cas particulier, comme j'ai déjà dit, parce que ses plus proches « parents et amis sont du parti de la reine mère. Puisieux m'a dit que « le roi n'entendait nullement ôter rien à son ambassadeur de son « crédit et de son autorité en toute autre matière, mais que c'était là « une affaire particulière, qui n'avait rien à voir avec celles de l'am- « bassade. Il m'a aussi exprimé tous ses regrets que je n'aie pas été à la « cour quand on avait expédié Chassan; qu'on m'aurait tout dit pour « que je pusse le transmettre à Rome; mais que cet envoi avait été « nécessairement précipité, et que, comme on ne peut traiter par lettres « de pareilles affaires, on avait attendu mon arrivée pour m'en faire la « confidence. Pour moi, j'avoue qu'à Paris j'avais trouvé la chose du « monde la plus extraordinaire d'entendre de la bouche du prince de « Condé que l'évêque de Luçon, naguère relégué par le roi à Avi- « gnon, considéré comme le principal auteur des conseils turbulents « suivis par la reine mère en ces diverses circonstances; l'évêque de « Luçon, qui a donné tant d'autres sujets de mécontentement à la cour, « fût, en récompense de tout cela, nommé cardinal. Mais on voit ici « tant d'autres extravagances que j'avais fini par prendre mon parti de « celle-là. Luçon ne s'endort pas, et, à peine Chassan parti, il a aussi « envoyé à Rome une de ses créatures, l'ancien doyen de son chapitre, « à qui on a donné de nouvelles lettres de crédit. Cœuvres ne va pas « manquer de faire beaucoup de bruit et peut-être de nouvelles bra- « vades impertinentes; mais qui saura le dessous des cartes se pourra « moquer de lui et le laisser s'emporter tout à son aise. J'ai été reçu « en audience particulière par la reine mère. Elle m'a recommandé les « intérêts de l'évêque de Luçon avec des instances extraordinaires, « et m'a prié de faire tout ce que je pourrais en sa faveur auprès de « notre Saint Père, et auprès de Votre Seigneurie Illustrissime. (On ne « donnait pas encore le titre d'*Éminence* aux cardinaux.) Elle m'a rap- « pelé les services qu'elle avait rendus à la religion pendant sa régence;

des sceaux Du Vair, très-opposé aussi à Richelieu, étaient auprès du roi, et Louis avait répondu à sa mère que la dignité royale ne lui permettait pas de compromettre et d'engager son nom jusqu'où elle le désirait; qu'il valait mieux continuer d'agir aussi fortement qu'elle le voudrait par le moyen de l'ambassadeur, et qu'avant tout il fallait attendre ce qu'aurait produit le voyage de Chassan [1]. Comme on le voit, dans cette comédie, Louis XIII ne jouait pas mal son rôle, et, entre les mains de Luynes, il apprenait assez vite cette triste partie du métier de roi, la dissimulation, et même un peu la fourberie.

Plus Richelieu et sa royale protectrice s'agitaient, plus croissaient les ombrages de Luynes : ils en vinrent à ce point, que, n'ayant pas de nouvelles de Chassan et de l'accueil qu'il avait pu recevoir, Luynes résolut de profiter d'une occasion qui se présentait de bien faire expliquer au pape la pensée du roi. Louis XIII avait voulu, avant de quitter les Pyrénées, faire savoir solennellement au Saint-Siége l'entier rétablissement de la religion catholique en Béarn et en Navarre, et il envoya à Rome un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, Marsillac, qui déjà avait rempli de pareilles missions de cour, et qui, pour appartenir au roi, n'appartenait guère moins à Luynes. Il devait descendre à l'hôtel même de l'ambassade française pour n'exciter aucun soupçon dans l'esprit du marquis de Cœuvres, et, dans ses entrevues toutes naturelles avec le cardinal secrétaire d'État, il devait lui confirmer l'exclusion formelle donnée à l'évêque de Luçon. Il était porteur de lettres officielles du roi pour le pape et de lettres confidentielles de Luynes pour le cardinal Borghèse. De Pau, Marsillac vint d'abord à Paris, où [illegible] le nonce apostolique, et s'ouvrit à lui du véritable objet pour lequel il allait à Rome. Bentivoglio lui fit bien sa leçon et lui prépara les [illegible] l'annonçant et le recommandant comme un ami particulier du [illegible]

[1] [illegible] dépêche du 3 novembre : « Pisius mi fece sapere la riposta che [illegible] stravagante domanda della regina intorno alla promozione di Lus[illegible] si contiene nella copia di capitolo d' una lettera d'esso Pisius [illegible] qui inclusa, tradotta e messa in cifra. Postcritto di mano [illegible] una sua lettera del 20 ottobre, di Pau : S' è risposto al gen[illegible] regina madre intorno al negozio di monsignor di Lusson, [illegible] sua dignità impegnar il suo nome sì innanzi in questa [illegible] la regina, ma che si continuerebbe ogni maggior is[illegible] così coi suoi costì, come a Roma per mezzo dell' [illegible] risoluzione quando si fosse inteso quello che [illegible] di Chiassan a Roma. » — [2] *Ibid.* Dépêche du [illegible] a Lusson ha mostrato meco d' esser infor-

Cependant, le roi et Luynes étant revenus à Paris le 7 novembre, ainsi que Marie de Médicis et Richelieu, on remit sur le tapis l'affaire du mariage projeté. Luynes, comme nous l'avons dit, était alors dans toute sa puissance. L'expédition de Béarn, si vigoureusement conduite et si heureusement terminée, obscurcissait même les services rendus par le prince de Condé au début de la campagne. Rome s'empressait d'adresser au roi et à son ministre les brefs les plus flatteurs. Le nonce apostolique, voyant la fortune de Luynes grandir et s'affermir, était passé tout à fait à lui, et il conseillait au pape de le gagner de plus en plus; il l'engageait même à ne pas négliger sa femme, qui, par sa jeunesse, sa beauté, son esprit et les rares qualités qu'elle déploya plus tard et qui déjà paraissaient en elle, exerçait sur son mari un absolu pouvoir[1]. L'ambition avait fait de Richelieu un fin courtisan; lui qui

« mato Marsigliac mandato ora costà, e che (si) persista come prima in non volerlo « cardinale..... Supplico V. S. Illust. a far particolari carezze al detto Marsi- « gliac il quale è gran confidente di Luines..... E poi venuto Marsigliac per la se- « conda volta prima di partire..... Egli mi ha detto di dover trattar di nuovo con « V. S. Illust. circa il particolare dell' esclusione di Lusson, ma in gran segretezza, « e che a questo fine ha lettere confidenziali di Luines. Io gli ho dimandato se ne « haveva del re, e mi ha detto di no. Egli smonterà in casa di Couré (Cœuvres), « ma dice di non volervi restare in maniera alcuna affin d' esser libero e di non aver « spie di Couré attorno, e mi fu soggiunto che gli bisognerà trattar più d' una « volta con V. S. Illust. Lettere del re per N. S. non ne vengon men portate da lui. « Qui la voce è che sia inviato per dar parte in nome del re a S. S. dei successi di « Bearne, e si pubblicherà in Roma il medesimo facilmente. » L'ambassadeur vénitien, qui n'est pas dans le secret, dit seulement, dépêche du 3 novembre : « Monsù « di Marsigliac, gentiluomo ordinario della camera del re, viene ispedito a Roma « espressamente per dar conto al Pontefice dell' imprese fatte in Bearne e d' aver « quivi introdotto l' essercitio della religione cattolica. » Est-il besoin de dire que ce Marsillac, gentilhomme de la chambre du roi, précédemment envoyé en Espagne, ami de Luynes, et, dit-on, quelque peu mêlé à l'affaire du 24 avril 1617, n'a rien de commun avec le prince de Marsillac, le futur duc de La Rochefoucauld, né en 1613, et qui avait alors sept ans? — [1] Dépêche du 18 novembre : « Bisogna pro- « curare di guadagnare sempre più il detto Luines e per le cose pubbliche e per « le particolari di V. S. Illust. in consideratione delle quali io andava pensando se « fosse stato a proposito che ella per Marsigliac inviasse a Luynes qualche regalo di « pittura od altro, che ciò farebbe anche gioco per rimetter in piedi la pratica della « tapezzeria (le *Scipion*, tapisserie faite sur les dessins de Raphaël, qui, des mains « du comte de Saint-Paul, était passée en celles du roi, et que le marquis de Cœu- « vres, nommé à l'ambassade de Rome, avait demandée pour en faire hommage au « cardinal Borghèse, amateur passionné des choses d'art. Voir sur tout cela diverses « dépêches antérieures de Bentivoglio), e non è dubbio che con una parola di « Luynes il negozio si può effettuare in una ora. Pensarò ancora se fosse a proposito « che Nostro Signore gl' inviasse qualche cosa di devozione per il medesimo Mar-

« elle n'a oublié aucun des motifs qui peuvent porter Sa Sainteté à « faire Luçon cardinal. Elle a aussi touché la difficulté de donner à la « fois deux chapeaux à la France; mais elle a exprimé la confiance que « le pape surmontera cette difficulté en considération de l'extrême dé- « sir qu'elle en a ainsi que le roi. J'ai répondu dans la mesure convenable; « j'ai augmenté plutôt que diminué la difficulté des deux chapeaux, en « assurant Sa Majesté que je ne manquerais pas de faire valoir auprès « de Sa Sainteté et de Votre Seigneurie Illustrissime tout ce qu'elle « m'avait dit. De là, je suis allé chez Puisieux, et lui ai fait part de la « conversation que je venais d'avoir. »

Le même jour que Bentivoglio écrivait ainsi au cardinal Borghèse, il eut occasion de voir Luynes, qui, jusque-là, s'en était remis à Puisieux du soin de s'expliquer avec le nonce. Mais celui-ci n'était pas homme à s'engager plus avant sans avoir entendu le favori lui-même. Ils eurent ensemble un long entretien, où Luynes lui répéta tout ce que Puisieux lui avait dit. « Il me déclara, dit Bentivoglio, dans une seconde dépêche « du même jour, qu'il se hâta de joindre à la précédente [1], il me déclara « que le roi et lui-même ne savaient trop si, dès que l'évêque de Luçon « serait cardinal, il ne se servirait pas de cette dignité pour refaire un « nouveau parti à la reine mère et brouiller encore plus la mère et le « fils. Il s'est plaint, dans les termes les plus amers, de l'ingratitude de

[1] Seconde dépêche chiffrée du 6 septembre : « Quando io ho scritto l'altra cifra « intorno alle cose del vescovo di Lusson, non aveva potuto vedere senon in pas- « sando il duca di Luines, perciò egli non aveva fatto altro che rimettere a quel « che mi farebbe sentir Pisius in nome del re nella detta materia. Ho poi veduto più « comodamente Luines, il quale mi ha parlato a lungo nell' istessa materia, ed in « sostanza mi ha replicate le cose medesime. Quel che egli di più m' ha detto è stato « che il re dubita come parimente egli stesso, in caso che riuscisse cardinale si « presto, non si servisse di questa dignità per poter far meglio qualche nuovo par- « tito in favore della regina e rinnovar maggiori discordie fra madre e figlivolo. « Luines m' ha fatte grandi esagerazioni particolarmente dell' ingratitudine di Lusson « verso di lui, avendomi raccontato ch' egli lo salvò dei pericoli che li potevano sù- « prastare nel caso d' Ancre, che lo pose subito appresso la regina madre, che poi lo « fece chiamare dalla relegazione d' Avignone, che lo pose di nuovo appresso la re- « gina, e che nonostante tutte queste dimostrazioni esso Lusson ha procurato, per « quanto è stato in lui, con questi ultimi movimenti la sua rovina. Ha concluso dun- « que Luines che prima il re vuol vedere come si governa Lusson, e che esito avrà « il matrimonio promosso fra suo nipote e la nipote del detto Lusson, et che poi « non mancherà tempo per farlo esser cardinale; avendomi soggiunto che egli ha « fatto pigliar sospetto anche tanto più dei suoi andamenti l' aver veduto con quanta « violenza Lusson voleva pervenire a questa dignità, poiche aveva permutato per via « della regina che si nominasse Tolosa e lui, con tale dichiarazone del re che non « s' accettasse l' uno senza l' altro..... »

« Luçon. Il m'a raconté que c'était lui qui l'avait sauvé des périls dont « il était menacé à la mort du maréchal d'Ancre [1]; qu'il s'empressa de « le mettre auprès de la reine mère; qu'après cette première épreuve « malheureuse, il ne l'avait pas moins rappelé de son exil d'Avignon et « l'avait remis auprès de la reine, et que, malgré tous ces services, « Richelieu avait conspiré sa perte autant qu'il était en lui, en suscitant « les derniers mouvements [2]. Sa conclusion a été que le roi voulait voir « comment il allait se gouverner; ce que deviendrait le mariage convenu « entre la nièce de Luçon et son neveu, et qu'on serait toujours à temps « de le faire cardinal. Il a ajouté que ce qui lui donnait de grands « soupçons sur ses vrais sentiments et sur sa conduite future, c'était de « voir quelle violence il mettait dans la poursuite du cardinalat, à ce « point qu'il avait fait demander au roi, par sa mère, non pas seulement « qu'il présentât à la fois l'archevêque de Toulouse et lui, mais qu'il « déclarât qu'il n'accepterait pas l'un sans l'autre. »

Demande en effet très-extraordinaire, et bien faite pour exciter de sérieuses alarmes dans des esprits moins défiants que le roi et Luynes. Elle arrache au nonce apostolique ce cri d'indignation, dans une dépêche du 7 octobre : « En vérité, cette prétention de la reine mère est « bien extravagante. On y voit l'ambition effrénée de Luçon. Mais Dieu « le punira par le juste supplice de l'exclusion [3] ! »

Telle était l'ardeur de la reine mère à servir son favori que, même pendant que Louis XIII était dans les Pyrénées, aux prises avec les plus sérieuses difficultés, elle l'avait persécuté de ses instances en faveur de l'évêque de Luçon, et lui avait envoyé un gentilhomme pour le conjurer d'adresser à Rome la singulière déclaration dont la seule pensée avait tant révolté Bentivoglio. Mais Luynes, Puisieux, le garde

[1] Richelieu l'avoue, moins pour faire honneur à Luynes de son généreux procédé que pour se relever lui-même. Tous les nouveaux ministres étaient fort animés contre Richelieu, de son propre aveu, et le roi l'était aussi, selon tous les Mémoires du temps; Luynes seul le couvrit de sa protection. *Mémoires de Richelieu*, t. Ier, p. 419 : « Le sieur de Luynes, qui étoit auprès du roi, prit la parole et dit au « roi qu'il savoit bien que j'avois plusieurs fois pressé la reine de me donner mon « congé, et qu'en diverses occasions j'avois eu brouillerie avec le maréchal (d'Ancre) « sur des sujets qui concernoient particulièrement Sa Majesté. Il me fit ensuite beau- « coup de protestations d'amitié..... Je fus le seul auquel Luynes eut quelque « égard, car il m'offrit de demeurer au conseil avec tous mes appointemens. » — [2] Rien de plus certain, quoi qu'en dise Richelieu. (Voyez nos articles précédents, surtout ceux de juin et de septembre 1861.) — [3] « Stravagante istanza è quella della « regina madre, e ben si vede la sfrenata ambizione di Lusson, ma Dio lo ficherà « con la passione a star escluso. »

des sceaux Du Vair, très-opposé aussi à Richelieu, étaient auprès du roi, et Louis avait répondu à sa mère que la dignité royale ne lui permettait pas de compromettre et d'engager son nom jusqu'où elle le désirait; qu'il valait mieux continuer d'agir aussi fortement qu'elle le voudrait par le moyen de l'ambassadeur, et qu'avant tout il fallait attendre ce qu'aurait produit le voyage de Chassan[1]. Comme on le voit, dans cette comédie, Louis XIII ne jouait pas mal son rôle, et, entre les mains de Luynes, il apprenait assez vite cette triste partie du métier de roi, la dissimulation, et même un peu la fourberie.

Plus Richelieu et sa royale protectrice s'agitaient, plus croissaient les ombrages de Luynes : ils en vinrent à ce point, que, n'ayant pas de nouvelles de Chassan et de l'accueil qu'il avait pu recevoir, Luynes résolut de profiter d'une occasion qui se présentait de bien faire expliquer au pape la pensée du roi. Louis XIII avait voulu, avant de quitter les Pyrénées, faire savoir solennellement au Saint-Siége l'entier rétablissement de la religion catholique en Béarn et en Navarre, et il envoya à Rome un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, Marsillac, qui déjà avait rempli de pareilles missions de cour, et qui, pour appartenir au roi, n'appartenait guère moins à Luynes. Il devait descendre à l'hôtel même de l'ambassade française pour n'exciter aucun soupçon dans l'esprit du marquis de Cœuvres, et, dans ses entrevues toutes naturelles avec le cardinal secrétaire d'État, il devait lui confirmer l'exclusion formelle donnée à l'évêque de Luçon. Il était porteur de lettres officielles du roi pour le pape et de lettres confidentielles de Luynes pour le cardinal Borghèse. De Pau, Marsillac vint d'abord à Paris, où il vit le nonce apostolique, et s'ouvrit à lui du véritable objet pour lequel il allait à Rome. Bentivoglio lui fit bien sa leçon et lui prépara les voies en l'annonçant et le recommandant comme un ami particulier du favori[2].

[1] Bentivoglio, dépêche du 3 novembre : « Pisius mi fece sapere la riposta che « s' era data alla stravagante domanda della regina intorno alla promozione di Lus- « son, la qual riposta si contiene nella copia di capitolo d' una lettera d'esso Pisius « che mando a V. S. Illust. quì inclusa, tradotta e messa in cifra. Postcritto di mano « del signor di Pisius ad una sua lettera del 20 ottobre, di Pau : S' è risposto al gen- « tiluomo mandato dalla regina madre intorno al negozio di monsignor di Lusson, « che il re non poteva con sua dignità impegnar il suo nome sì innanzi in questa « occasione come desiderava la regina, ma che si continuerebbe ogni maggior is- « tanza ed ogni più caldo offizio, così coi suoi costì, come a Roma per mezzo dell' « ambasciatore, e che si sarebbe presa risoluzione quando si fosse inteso quello che « avesse operato il viaggio del signor di Chiassan a Roma. » — [2] *Ibid.* Dépêche du 3 novembre : « Del vero segreto intorno a Lusson ha mostrato meco d' esser infor-

Cependant, le roi et Luynes étant revenus à Paris le 7 novembre, ainsi que Marie de Médicis et Richelieu, on remit sur le tapis l'affaire du mariage projeté. Luynes, comme nous l'avons dit, était alors dans toute sa puissance. L'expédition de Béarn, si vigoureusement conduite et si heureusement terminée, obscurcissait même les services rendus par le prince de Condé au début de la campagne. Rome s'empressait d'adresser au roi et à son ministre les brefs les plus flatteurs. Le nonce apostolique, voyant la fortune de Luynes grandir et s'affermir, était passé tout à fait à lui, et il conseillait au pape de le gagner de plus en plus; il l'engageait même à ne pas négliger sa femme, qui, par sa jeunesse, sa beauté, son esprit et les rares qualités qu'elle déploya plus tard et qui déjà paraissaient en elle, exerçait sur son mari un absolu pouvoir[1]. L'ambition avait fait de Richelieu un fin courtisan; lui qui

« mato Marsigliac mandato ora costà, e che (si) persista come prima in non volerlo « cardinale..... Supplico V. S. Illust. a far particolari carezze al detto Marsi« gliac il quale è gran confidente di Luines..... È poi venuto Marsigliac per la se« conda volta prima di partire..... Egli mi ha detto di dover trattar di nuovo con « V. S. Illust. circa il particolare dell' esclusione di Lusson, ma in gran segretezza, « e che a questo fine ha lettere confidenziali di Luines. Io gli ho dimandato se ne « haveva del re, e mi ha detto di no. Egli smonterà in casa di Couré (Cœuvres), « ma dice di non volervi restare in maniera alcuna affin d' esser libero e di non aver « spie di Couré attorno, e mi fu soggiunto che gli bisognerà trattar più d' una « volta con V. S. Illust. Lettere del re per N. S. non ne vengon men portate da lui. « Qui la voce è che sia inviato per dar parte in nome del re a S. S. dei successi di « Bearne, e si pubblicherà in Roma il medesimo facilmente. » L'ambassadeur vénitien, qui n'est pas dans le secret, dit seulement, dépêche du 3 novembre : « Monsù « di Marsigliac, gentiluomo ordinario della camera del re, viene ispedito a Roma « espressamente per dar conto al Pontefice dell' imprese fatte in Bearne e d' aver « quivi introdotto l' essercitio della religione cattolica. » Est-il besoin de dire que ce Marsillac, gentilhomme de la chambre du roi, précédemment envoyé en Espagne, ami de Luynes, et, dit-on, quelque peu mêlé à l'affaire du 24 avril 1617, n'a rien de commun avec le prince de Marsillac, le futur duc de La Rochefoucauld, né en 1613, et qui avait alors sept ans? — [1] Dépêche du 18 novembre : « Bisogna pro« curare di guadagnare sempre più il detto Luines e per le cose pubbliche e per « le particolari di V. S. Illust. in consideratione delle quali io andava pensando se « fosse stato a proposito che ella per Marsigliac inviasse a Luynes qualche regalo di « pittura od altro, che ciò farebbe anche gioco per rimetter in piedi la pratica della « tapezzeria (le *Scipion*, tapisserie faite sur les dessins de Raphaël, qui, des mains « du comte de Saint-Paul, était passée en celles du roi, et que le marquis de Cœu« vres, nommé à l'ambassade de Rome, avait demandée pour en faire hommage au « cardinal Borghèse, amateur passionné des choses d'art. Voir sur tout cela diverses « dépêches antérieures de Bentivoglio), e non è dubbio che con una parola di « Luynes il negozio si può effettuare in una ora. Pensarò ancora se fosse a proposito « che Nostro Signore gl' inviasse qualche cosa di devozione per il medesimo Mar-

un jour traitera si superbement Luynes, était alors à ses pieds, et l'altière Médicis elle-même avait pour lui les condescendances les plus gracieuses. L'habile favori, toujours maître de lui-même, dissimulait le sentiment de sa force et la joie de ses succès sous des redoublements de déférence envers la mère du roi; en la revoyant à Paris, il avait humblement fléchi le genou devant elle, et la reine s'était hâtée de le relever d'une façon particulièrement aimable, qui avait surpris toute la cour[1]. Elle pressa la conclusion du mariage qui souriait à tous ses calculs; elle donna à la fiancée une dot de deux cent mille francs, avec douze mille écus de pierreries, et elle voulut que la cérémonie eût lieu au Louvre, dans ses appartements, en présence du roi, de la jeune reine, des princes, des princesses et des grands de la cour, le vieux cardinal de La Rochefoucauld officiant[2]. C'est sous ces brillants auspices que, le 26 novembre 1620, la jeune et belle Marie Wignerot du Pont-Courlay devint marquise de Combalet, en attendant que l'affection de son oncle, croissant avec son pouvoir, la fît duchesse d'Aiguillon et finît par attirer sur elle la haine jalouse de cette même Marie de Médicis qui la traitait alors comme sa fille.

Ce mariage rapprocha et unit encore davantage l'évêque de Luçon et Luynes, et leur bonne intelligence parut si bien établie, qu'on espéra qu'elle se soutiendrait longtemps sur le solide fondement de leur commun intérêt. Luynes semblait presque revenu de ses anciens ombrages. D'ailleurs, les prospérités qui l'environnaient ne l'éblouissaient point et ne lui cachaient pas les immenses difficultés qui s'amassaient de toutes parts, et que nous ferons bientôt connaître. Il allait avoir besoin, auprès du roi, du concours assuré de la reine mère, et il comprenait qu'il ne pouvait l'obtenir qu'en la satisfaisant sur un favori qui lui était si cher, et dont l'ambition était inexorable; il commençait donc à redouter moins les dangers de cette ambition dans un avenir incertain qu'à vivement sentir la nécessité de ne la pas soulever contre lui dans les conjonctures présentes. Toutefois, au 1er décembre, le nonce apostolique n'avait encore reçu l'avis d'aucun changement au plan précédemment arrêté[3].

« sigliac, e qualche corona ancora per la moglie, la quale è padrona, si può dire, « del marito. » — [1] Voir la première note du présent article, ci-dessus, p. 679. — [2] Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 154. — [3] Bentivoglio, dépêche du 2 décembre : « È poi seguito il matrimonio fra i nepoti di Luines et di Lusson, ed este- « riormente par ora che passi ogni miglior intelligenza fra loro, la quale si può anche « credere che col tempo sia per stabilirsi sincera per il privato interesse che avranno « di star bene l' uno con l' altro, ed in tal caso si può bene ancora credere che Luines « procurerebbe che veramente Lusson fosse promosso. Fin ora però si sta fermo nel « segreto avisato alla promotione di detto Lusson. »

Le temps s'écoulait, et la promotion si impatiemment attendue ne pouvait plus tarder. Richelieu crut de sa prudence de frapper un nouveau coup : il demanda et obtint, dans les premiers jours de décembre, que l'on envoyât encore à Rome, en toute diligence, un courrier porteur de nouvelles instances en sa faveur. « Le jour que ce courrier de« vait partir, écrit Bentivoglio au cardinal Borghèse[1], le soir même, la « reine mère me fit prier de joindre aux dépêches officielles une lettre « de ma main, et le duc de Luynes me fit faire la même prière. Mais « l'évêque de Luçon voulut que le courrier partît cette nuit même, sans « attendre ma lettre, afin qu'il pût arriver avant la promotion. Luynes « paraît sincère ; il a dû donner contre-ordre à Marsillac, et le faire agir « pour Luçon, que ce mariage a mis au mieux avec lui, et qui le sera « de jour en jour davantage par l'extrême désir qu'a le duc d'être bien « lui-même avec la reine mère. La passion de Luçon et celle de sa royale « protectrice est si grande, que, si la promotion tarde encore, ce cour« rier ne sera pas le dernier qu'il me faudra expédier à Rome. »

Le marquis de Cœuvres ayant envoyé à Paris son secrétaire Mesmin pour des affaires particulières, quand celui-ci s'en retourna vers son maître, on le chargea de rappeler avec force au pape et au secrétaire

[1] Évidemment ce courrier portait les deux nouvelles lettres du roi au pape et au cardinal Borghèse, du 4 décembre 1620, que l'on a mises parmi les *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. Ier, p. 661 et 662. — Voici la lettre de Bentivoglio à Borghèse. « 16 décembre 1620 : All' arrivo di questa sarà giunto un corriere costà che è stato « spedito di qua ad istanza di Lusson intorno alla sua promozione. La sera, prima che « detto corriere partisse, la regina madre e Luines mi fecero far istanza che anch' io « volessi scrivere in questo proposito a V. S. Illustr., ed io disse di farlo. Ma Lusson « volle che la notte medesima si partisse, et si spedisse il corriere senza aspettare mie « lettere, ed hanno avuta qui tanta fretta accioche il corriere potesse arrivar costà qual« che giorno prima delle *tempora*, avendo essi creduto che allora S. S. sia per fare « promozione. Intendo che Luines dice ora daddovero, e che ha scritto a Marsigliac « e che debba rivocar tutto il negociato a parte in questa materia e che debba con« vertir tutti li officii veramente in favore di Lusson, col quale questo matrimo« nio lo ha unito del tutto e col quale s' andrà ancora maggiormente stringendo ogni « giorno per rispetto della regina madre, conoscendo Luines quanto a lui stesso im« porta di star bene con S. M. Si vede una violenza si grande in Lusson, e la regina « mostra di premer tanto in questo negozio che si può credere che questa non sara « l'ultima spedizione in suo favore, che quanto più tarderà la promozione, tanto più « cresceranno le speranze e le pretensioni dei due luoghi che qui domanderanno « ognora con maggiore violenza. » Quand on voit ainsi jusqu'au dernier moment les instances passionnées de Richelieu, on ne peut s'empêcher de sourire en lisant ce passage de Brienne, t. Ier, p. 348 : « On loua beaucoup la modération de « l'évêque de Luçon d'avoir consenti que l'archevêque de Toulouse passât le pre« mier. »

d'État le cardinalat de l'évêque de Luçon, qui lui-même en parla à Mesmin et en écrivit à l'ambassadeur[1].

De son côté, Luynes, tout en évitant de s'expliquer lui-même avec Bentivoglio, le fit prier par son beau-père, le duc de Montbazon, d'écrire au cardinal Borghèse pour que l'on comprît l'évêque de Luçon dans la première promotion avec l'archevêque de Toulouse, la parenté ayant tout à fait confondu leurs intérêts. Luynes agissait-il bien sincèrement, ou ne faisait-il que se ménager avec la reine mère en se joignant, selon son désir, à ses ardentes démarches? On n'y voit pas fort clair. Aussi Bentivoglio, incertain entre ce que Luynes lui a dit fort nettement autrefois et ce qu'il lui fait dire présentement, se borne à rendre compte à sa cour des instances qu'il est chargé de lui transmettre[2]. Il écrit encore, le 27 décembre, au cardinal secrétaire d'État : « L'intime alliance « dont j'ai parlé plus d'une fois à Votre Seigneurie Illustrissime se con« firme et s'accroît chaque jour : Luynes et Luçon sont devenus une « seule et même personne, comme cela commençait à paraître après le « mariage de leur neveu et de leur nièce. Luynes est hautement déclaré « pour Luçon; Montbazon, son beau-père, est venu m'en parler de sa « part, et lui-même m'a envoyé son secrétaire renouveler les mêmes « instances en son nom et au nom du roi. On ne s'arrêtera pas là; ils « sont capables de vous adresser quelque autre personnage pour vous « forcer la main, et la reine mère a proposé de donner ordre à l'am« bassadeur marquis de Cœuvres d'annoncer que, si on ne satisfait pas « le roi, il quittera Rome. C'est au pape et à Votre Seigneurie Illustris« sime à faire sur ce sujet les réflexions qui conviennent[3]. »

[1] Bentivoglio, dépêche du 17 décembre : « Col ritorno del segretario Mesmin « a Roma si vengono a rinovare gli officii che tante volte si sono passati con la « Santità di Nostro Signore e con V. S. Illust. intorno alla dignità del cardinalato « per Monsignor vescovo di Lusson. » La lettre de Richelieu au marquis de Cœuvres est parmi ses *Lettres, ibid.* p. 663. — [2] Bentivoglio, *ibid.* « Il signor duca di « Luines m' ha fatto pregare per il duca di Monbason, suo suocero, che è venuto a « posta a trovarmi che io voglio passar ancora i miei officii con V. S. Illust. affinche « esso Monsignor di Lusson sia incluso nella prima promozione insieme con Monsi« gnor arcivescovo di Tolosa, assicurandomi che ciò sarà sommamente grato a queste « Maeste per il desiderio che esse ne hanno, ed avendomi egli fatto conoscere quanto « siano ora uniti i suoi interessi con quelli di Monsignor di Lusson doppo la paren« tela che s' è contratta fra loro. Dell' istesso m' ha fatto ricercar similmente con par« ticolarissima istanza la regina madre faciendomi soggiungere che di sì fatta gra« zia resterà con ogni maggior obbligo a S. Santità. Vengo dunque a rappresentare « tutto questo a V. S. Illust. alla quale non debbo soggiungere altro in questa materia, « massime avendo io rappresentato di già tante volte quanto grande sia la premura che « hanno in questo affare le suddette Maeste e quanto grande sia il merito proprio di « Monsignor di Lusson. » — [3] *Ibid.* « Di già si verifica ogni dì più quel che io accennai

Mais, si Richelieu travaillait de toutes ses forces à entraîner dans sa cause Paris et Rome, Louis XIII et Paul V, Luynes, le nonce, le marquis de Cœuvres et le cardinal Borghèse, les ministres du roi, qui le haïssaient mortellement, redoublaient aussi d'efforts pour empêcher qu'il n'arrivât à ses fins. Puisieux surtout traversait, autant qu'il était en lui, le succès de la négociation dont il était chargé en qualité de secrétaire d'État des affaires étrangères, et le père Arnould faisait au roi un cas de conscience du scandale qu'il donnerait à l'Église en demandant sa plus haute dignité pour celui qui de tout temps avait le plus contribué à le mettre mal avec sa mère, et avait été le principal artisan de la guerre entreprise contre son autorité[1]. Le nonce apostolique, confident des premiers sentiments de Luynes, ne comprenait pas qu'il eût pu changer si vite, et il demandait à Puisieux le secret de ce changement inattendu. L'avisé diplomate répondait que Luynes n'était pas si ardent pour Richelieu, et qu'il faudrait qu'il fût fou pour porter au cardinalat un rival qui serait bientôt le plus redoutable de ses ennemis. Il assurait au nonce que, si l'évêque de Luçon n'était pas promu cardinal, cela pourrait faire un peu de bruit dans l'entourage de la reine mère, mais n'aurait pas du tout dans l'État les conséquences qu'on semblait craindre. Tous les ministres étaient unanimes dans leur inimitié contre Richelieu, et l'aversion pour sa personne était générale. On le trouvait assez récompensé de sa conduite équivoque par la belle

« più di una volta a V. S. Illust. cioè che Luines e Lusson diventerebbero una cosa me« desima, come di già si vede seguir doppo la parentela contratta fra loro. Luines « in somma dice ora da dovvero nelle cose di Lusson, e Mombasone, suo suocero, me « ne ha parlato efficacemente in suo nome, e di più egli mi ha inviato il suo segretario « a far le medesime istanze, come anche in nome del re. Io veggo ridotto questo nego« zio a termine che non si fermeranno a questo segno le diligenze di quà, ma si rinno« veranno maggiori ogni volte più, e forse si potrebbe mandar qualche persona di quà « e darsi forse anche a l'ambasciatore qualche ordine, del qual si fece istanza della re« gina madre ultimamente, cioè di venire a dichiarar di dover uscire di Roma. Nos« tro Signore e V. S. Illust. faranno le riflessioni che conviene sopra questi particolari. » — [1] Bentivoglio, dépêche du 14 janvier 1621 : « Pressento che Lusson sia per pro« curare che di quà si gridi, e che tanto più si prema nelle istanze per lui in questa « prima promozione coll' autorità della regina madre; sperava forse che si dia in « qualche stravaganze conforme a quel che io ho di già accennato, egli piglia ogni « dì maggiori speranze, e da Roma credo che non manchino di quelli che lo istigano « a far parlar esso di quà, sebbene tutti questi ministri l'odiano grandemente, e « Pissius più d' ogni altro, ed a me ha detto il padre Arnoldo che egli pose in con« scienza al re di non lasciar far cardinale Lusson per lo scandalo che si riceverebbe « in veder premiato d'una tal dignità uno che era stato principalmente istrumento « dei mali ch' erano per seguire dalle discordie fra il re e la regina madre. »

abbaye qu'on venait de lui donner parmi celles que la mort de l'évêque d'Angers laissait vacantes[1].

Bentivoglio s'impatientait de ne pas savoir de la bouche même de Luynes ce qu'il voulait véritablement, quoiqu'il le connût assez pour soupçonner que Puisieux était le fidèle interprète de sa secrète pensée[2]. Enfin, au milieu de janvier 1621, il vit Luynes, et s'expliqua sérieusement avec lui sur l'affaire encore pendante. Il le trouva irrésolu et ambigu en apparence, mais, au fond, souhaitant que l'évêque de Luçon attendît le chapeau quelque temps encore. Luynes avoua au nonce que, depuis le mariage, il avait été fort content de Richelieu, et qu'il avait travaillé en toute sincérité à le faire cardinal, mais que, si le pape ne le choisissait pas, il n'en aurait pas le moindre déplaisir, et que, loin de là, il serait bien aise de voir comment l'évêque de Luçon se conduirait pendant quelque temps avant d'obtenir l'éminente et irrévocable dignité. Il conclut en ces termes : « S'il est fait cardinal, c'est bien; s'il ne « l'est pas, c'est encore mieux[3]. » Cette conversation ressemblait fort, comme on le voit, à celle que nous avons racontée au début de l'affaire, et, à travers toutes ses incertitudes, apparentes ou réelles, Luynes n'avait guère changé.

Mais, pendant que le favori et le nonce apostolique s'entretenaient ainsi

[1] Bentivoglio, dépêche du 15 janvier 1621 : « Delle cose di Lusson abbiamo « parlato Pisius ed io, e mostra anche egli di restar maravigliato della instabilità di « Luines in essersi rimosso dagli officii suoi di prima contro di Lusson. Sebbene « dice Pisius che Luines sin qui non si mostra si ardente in suo favore che si possa « dubitar di stravaganze in volerlo portare in ogni maniera al cardinalato in questa « prima promozione, il dubbio sta in quel che sia per essere in avvenire. Che in « questo tempo presente mi assicura Pisius che non si farà rumore quando ben Lusson resti escluso, se non forse leggermente in apparenza per soddisfazione del « mondo e della regina madre. Tutti questi ministri in somma, come ho già scritto, « odiano grandemente Lusson, e si vide qui una alienazione generale della sua per« sona. In tanto però egli ha riportata in sua parte una bella abbadia delle vacanze « del vescovo d'Angers. » — [2] *Ibid.* « Io non ho potuto veder ancora Luines ne saper « da lui medesimo il suo vero senso in questo affare del cardinalato di Lusson, seb« bene mi pare di poter credere intieramente a quel che mi dice Pisius. » — [3] Bentivoglio, dépêche du 19 janvier : « Ho poi avuta occasione di veder Luines ed ho « parlato con lui a lungo delle cose di Lusson. In sostanza egli m' ha detto che ve« ramente doppo la parentela seguita fra loro, egli desidera di vederlo cardinale, « e ch' egli perciò aveva fatti li ultimi officii con ogni sincerità, ma che quando poi « S. S. non promovesse per ora il detto Lusson, non per questo egli senterebbe « disgusto nessuno, anzi che più tosto avrebbe avuto caro di scoprir anche meglio « per qualche tempo li andamenti di Lusson prima di vederlo fatto cardinale. Onde « concluse con queste parole : Se vien fatto cardinale, bene; se non vien fatto, anche « meglio. »

à Paris, tout était consommé à Rome, et, dans le consistoire du 11 janvier 1621, le fils cadet du duc d'Épernon, l'archevêque de Toulouse, excellent officier, très-médiocre ecclésiastique, devenait le cardinal de La Valette, et Richelieu restait évêque de Luçon. La veille de la promotion, l'ambassadeur de France, dans une audience qu'il eut du Saint-Père, lui renouvela énergiquement la demande d'un second chapeau pour l'évêque de Luçon, et, afin de le décider, lui montra une lettre très-vive de Luynes. Le pape le laissa dire; puis il tira de sa poche et lui fit voir une lettre écrite de la propre main du roi, dans laquelle Louis XIII lui déclarait qu'il ne souhaitait pas du tout que l'évêque de Luçon fût cardinal, et le priait de ne tenir aucun compte de toutes les instances qu'on pourrait lui faire à cet égard, même en son nom[1]. Ainsi le plan d'abord arrêté avait été fidèlement suivi, et la comédie convenue s'était jouée jusqu'au bout. Le marquis de Cœuvres éclata en reproches amers d'avoir été trompé par son propre gouvernement, et l'on se peut imaginer la fureur de l'altier et irascible Richelieu. Elle fut égale à l'ardeur et à la violence de ses désirs et de ses poursuites. Il voua dès lors à Luynes une haine qu'il a répandue dans ses Mémoires, en ayant soin de la masquer sous un mépris affecté. L'orgueil même lui suggéra de garder le plus absolu silence sur toute cette affaire, ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie. Il est extraordinaire, en effet, mais il est certain que les Mémoires de Richelieu ne contiennent pas un seul mot sur la promesse qui lui avait été faite du chapeau de cardinal à la paix du 10 août, de la longue négociation qui intervint, de ses espérances, de ses efforts, et de leur triste résultat. Il aima mieux se refuser l'avantage de montrer la duplicité et la mauvaise foi de Luynes, plutôt que d'encourir le ridicule d'avoir été battu dans une intrigue où il ne fait pas une brillante figure. Il tâcha donc d'ensevelir dans un éternel oubli cet épisode médiocrement agréable de sa carrière diplomatique. Aujourd'hui le voilà bien connu, et, en mettant à découvert la blessure profonde que reçut l'orgueil de Richelieu à la fin de 1620, jointe à celle qu'avait portée à sa fortune le renversement du ministère du maréchal d'Ancre en 1617, il explique les critiques amères et acharnées, les accusations de toute sorte que le grand politique prodigue partout à son très-inégal mais non pas indigne prédécesseur.

V. COUSIN.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Vittorio Siri, *ibid.* p. 243, et le Père Griffet, t. Ier, p. 475.

Fragmenta historicorum græcorum, edidit Car. Müllerus, Parisiis, 1841-1851. — Ctesiæ Cnidii et chronographorum Castoris, Eratosthenis, etc. fragmenta dissertatione et notis illustrata a Car. Müllero (à la suite de l'édition d'Hérodote, par G. Dindorf), *Parisiis, 1844. — Scriptorum de rebus Alexandri Magni fragmenta collegit, pseudo-Callisthenis historiam fabulosam ex tribus codicibus nunc primum edidit, Itinerarium Alexandri et indices adjecit Car. Müllerus* (à la suite de l'édition d'Arrien, par F. Dübner), *Parisiis, 1846. — Diogenis Laertii de clarorum philosophorum vitis, etc. libri X; ex italicis codicibus nunc primum excussis recensuit G. Cobet. Accedant Olympiodori, Ammonii, Jamblichi, Porphyrii et aliorum, vitæ Platonis, Aristotelis, Pythagoræ, Ant. Westermanno, et Marini vita Procli, J. F. Boissonadio, edentibus, Parisiis, 1850.* Sept volumes in-8°, faisant partie de la *Bibliothèque grecque-latine* de Firmin Didot. — *Histoire du Roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine, par A. Chassang, maître de conférences à l'École normale supérieure, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1862, in-8°, chez Didier. — *Le merveilleux dans l'antiquité. Apollonius de Tyane, sa vie, ses voyages, ses prodiges, par Philostrate, et ses Lettres, ouvrages traduits du grec avec introduction, notes et éclaircissements, par A. Chassang.* Paris, 1862, in-8°, chez Didier.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Il y a plusieurs moyens de remercier et d'honorer ceux qui contribuent, comme l'a fait M. C. Müller, au progrès des sciences historiques. On peut s'attacher à quelques-uns des textes qu'ils ont publiés et commentés, pour y apporter des corrections nouvelles ou pour les éclaircir par des rapprochements instructifs; on peut aussi, en prenant ces textes tels qu'ils sont, y chercher l'occasion de quelques vues générales sur l'esprit même de l'histoire dans l'antiquité, sur les causes de ses altérations. Après avoir apprécié la valeur philologique des tra-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 569.

vaux qui nous ont valu le précieux recueil de matériaux formé par M. C. Müller et par ses collaborateurs, nous essayerons aujourd'hui d'y appliquer cette seconde méthode; elle nous conduira, par une transition naturelle, aux deux publications de M. Chassang, dont on vient de lire le titre.

Il en est des débris de la science historique comme des débris de l'art. Isolés, ils n'intéressent que de rares amateurs et parlent peu à l'intelligence; réunis et classés, ils prennent, aux yeux de tous, une valeur et un sens. Que l'on ouvre seulement, dans le quatrième volume des *Fragmenta historicorum græcorum*, la table des titres d'ouvrages, on sera tout de suite frappé de l'admirable richesse et de la variété que devait offrir, en ce genre de livres, une bibliothèque de Rome, d'Alexandrie ou d'Athènes, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne : histoires générales, histoires particulières des pays, des villes, des sectes philosophiques, des écoles d'artistes, des personnages isolément célèbres; histoires des Grecs ou des barbares, histoires des institutions et des monuments, recueils de documents, mémoires diplomatiques, rien n'y manque, pas même les traités spéciaux sur l'art et la science historique. Les Grecs sont donc vraiment le peuple historien par excellence; venus après eux, les Romains n'ont fait que suivre ce beau mouvement de curiosité savante; s'ils ont excellé dans le même genre, c'est après leurs maîtres et dans une voie déjà ouverte.

Et cependant, dès l'antiquité, bien des plaintes s'élèvent contre les historiens grecs, et les Romains, en cela peu généreux, se prononcent, à leur égard, avec une étrange sévérité. C'est Juvénal, qui, énumérant les prodiges trop facilement admis par des lecteurs crédules, entre autres la prétendue navigation d'Alexandre à travers l'Athos, ajoute : « et tout ce que se permet en histoire la Grèce, amie du mensonge. »

......Et quidquid Græcia mendax
Audet in historia [1].

C'est Quintilien, qui, avec plus de réflexion et d'autorité, écrit dans une revue des chefs-d'œuvre de la littérature : « Les histoires grecques, « par la licence qu'elles se donnent, ressemblent fort à la poésie [2]. » Mais d'abord, avant de faire aux Grecs un tel reproche, les Romains auraient dû commencer par se demander à eux-mêmes si les premiers siècles de leur histoire offraient si peu de prise à la critique; si l'imagination

[1] *Satire* X, vers 74. — [2] *Instit. orat.* II, IV, § 19 Cf. X, I, § 34.

des poëtes, si la vanité des familles, n'y avaient pas glissé bien des mensonges; si l'ignorance de maint compilateur n'y avait pas jeté bien du désordre[1]. Ensuite, il ne fallait pas oublier que le mal, fût-il très-grand, était sans cesse combattu dans les écoles grecques; que maint ouvrage a été écrit, avant ou après Tite-Live, sur les causes qui égarent la tradition historique et sur les moyens de la redresser. Tels étaient entre autres, et pour ne parler que des livres spéciaux, celui de Cæcilius (de Calé-Acté, en Sicile), *sur les assertions des orateurs qui sont conformes ou contraires à l'histoire*, et celui d'un certain Apollonius ou Apollonidès, *sur les mensonges de l'histoire* ou *sur l'histoire mensongère.* En morale, la véritable corruption est celle qui s'ignore et qui s'abandonne; l'âme qui lutte est à moitié relevée. Ainsi, dans l'histoire, la critique qui combat l'erreur, dût-elle ne pas vaincre toujours, prouve que l'esprit humain ne s'abandonne pas, et que les vraies lois de la science ne sont pas méconnues. Or, depuis Hérodote, justement nommé le Père de l'histoire, jusqu'au dernier des annalistes byzantins, on pourrait dresser, siècle par siècle, une liste continue de ces nobles témoignages contre l'erreur et le mensonge qui tendent sans cesse à égarer notre jugement dans l'étude du passé[2]. Il est donc superflu de prouver que les historiens grecs et les historiens romains se sont fait, en général, de leurs devoirs, la même idée que nous nous en faisons aujourd'hui. La théorie abstraite, en ces matières, n'a guère avancé depuis Thucydide et Tite-Live, et l'on ne trouvera point, pour la résumer, de plus belles paroles que celles de Cicéron : *Historia testis temporum, etc.* « L'histoire « est le témoin des siècles, le flambeau de la vérité, l'âme du souvenir, « l'oracle de la vie, l'interprète des temps passés[3]. »

Mais ce qu'il importe plus aujourd'hui d'étudier, ce sont les causes dont l'action introduit ou perpétue le mensonge dans les récits historiques et la diversité des conditions où s'exerça la critique qui voulait donner à l'histoire toute sa rigueur et toute son autorité. Justement préoccupée de cette grave question, l'Académie des belles-lettres a successivement mis au concours l'examen critique des historiens d'Alexandre

[1] Voir, parmi les anciens, le début du *De legibus* de Cicéron, et, parmi les modernes, le charmant morceau de l'abbé Barthélemy intitulé : *Essai d'une nouvelle histoire romaine.* (T. II, p. 176 des *Œuvres diverses.*) — [2] Qu'il nous soit permis de renvoyer, là-dessus, à nos *Mémoires de littérature ancienne* (Paris, 1862), chap. XII, *Introduction à l'étude des historiens grecs.* — [3] *De oratore,* II, IX. Je cite la traduction excellente de feu M. Gaillard, où, pourtant, en ce passage, *magistra vitæ* me semble traduit d'une façon un peu trop pompeuse par « oracle de la « vie. »

le Grand[1], des historiens des Comnènes[2] et des historiens d'Auguste[3]. Elle vient, plus récemment, de proposer la question suivante : « Re-« chercher quels ont pu être, dans l'antiquité grecque et latine, jusqu'au « v° siècle de notre ère, les divers genres de narrations fabuleuses qu'on « appelle aujourd'hui romans, et si de tels récits n'ont pas été quelquefois, « chez les anciens, confondus avec l'histoire. » Et le prix a été remporté par le mémoire d'un jeune professeur de l'Université, M. A. Chassang, mémoire savant, méthodique et correct, plein de faits curieusement rapprochés, de jugements ingénieux et sensés, qui restera, nous en avons l'assurance, comme une des meilleures productions de notre temps en ce genre d'études. L'auteur vient d'y ajouter un volume qui contient la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par Philostrate, avec les lettres de ce même Apollonius, c'est-à-dire le monument le plus considérable de l'histoire du merveilleux dans l'antiquité; c'était entrer une fois de plus dans les vues de l'Académie pour éclairer ces questions complexes, tant de fois posées et si difficiles à résoudre, sur le rôle et sur les abus de l'imagination dans le récit historique. Le seul défaut général qu'on puisse reprocher au mémoire de M. Chassang et au volume sur Apollonius, qui en forme l'appendice naturel, c'est que, par suite même du plan qu'elle s'est tracé, la critique y manque un peu de conclusion précise. Étudiées successivement chez les Grecs, puis chez les Romains, et cela, siècle par siècle, les vicissitudes du roman forment un récit plein d'intérêt, mais que ne domine pas assez le jugement général de l'auteur. Il est d'ailleurs possible que les termes mêmes du programme académique soient pour quelque chose dans ces défauts du livre. Il arrive, parfois, en pareil cas (et les académies n'ont pas, je crois, à en rougir), que la question serait mieux posée après avoir été résolue qu'avant de l'être. Le travail même des concurrents fait mieux comprendre aux juges eux-mêmes la portée et les conditions délicates du problème qu'ils ont mis à l'étude. D'un autre côté, M. A. Chassang, dans son travail sur Apollonius de Tyane, semble quelquefois avoir cédé à une complaisance, qui est peut-être de pure courtoisie, pour certaines faiblesses de notre temps en matière de merveilleux. Nous vou-

[1] C'est le concours qui a produit l'ouvrage, demeuré classique, de M. de Sainte-Croix. — [2] Le prix fut remporté par M. F. Wilken, dont l'ouvrage, publié en 1811, à Heidelberg, a pour titre : *Rerum ab Alexio, Joanne, Manuele et Alexio II Comnenis... gestarum libri IV*, et se complète par une biographie spéciale d'Andronic Comnène, publiée dans l'*Historische Taschenbuch* de Raumer, de 1831, p. 431-545. Cf. Tafel : *De regno Andronici Comneni*; Tubingæ, 1846, in-4°. — [3] Prix décerné à l'auteur de cet article, dont le mémoire a paru en 1844.

drions ici nous fonder sur ses recherches et nous défendre de cette indécision que nous avons remarquée chez lui, pour rassembler brièvement et sous une seule vue les principaux rapports de la fable et du roman avec l'histoire dans l'antiquité.

Il faut, d'abord, distinguer deux espèces de récits fabuleux : les uns sortis comme d'eux-mêmes et par un travail presque spontané de l'imagination populaire, comme sont les fables homériques et la plupart des légendes pieuses du moyen âge; les autres, qui sont le produit d'une faculté d'invention toute réfléchie, et qui seules doivent s'appeler des romans. Entre ces deux classes de récits la limite est souvent difficile à marquer. Il y a telle supposition, éclose du cerveau des philosophes, et qui, sous prétexte de corriger la fable, s'écarte encore plus qu'elle de la vérité; telle est la célèbre doctrine à laquelle Evhémère attacha son nom. Supposer que les dieux de l'Olympe étaient d'anciens rois divinisés pour leurs exploits ou leurs vertus, c'était, assurément, mentir à l'histoire plus que ne fit jamais Hésiode ou Homère recueillant de la bouche du peuple mainte tradition naïve pour la développer, l'embellir et l'immortaliser dans un poétique langage. Les fictions mêmes qu'il faut bien appeler des romans ne sont pas toutes mensongères au même titre. Il y en a de fort innocentes par l'intention, que la crédulité des lecteurs, les prenant au sérieux, transforme en délit contre l'histoire. Par exemple, tout porte à croire que la *Vie d'Apollonius*, par Philostrate, composée pour une princesse amie des lettres, n'était guère plus, d'abord, qu'un livre d'amusement. Mais, une fois lancé dans le monde, il y obtint un succès sur lequel il ne comptait pas. L'apparente naïveté du récit a trompé maint esprit trop peu en garde contre les fables. Une fois admis comme historique, l'*Apollonius* devait trouver des adversaires qui, à leur tour, ont, par leurs attaques mêmes, ajouté à son crédit. Ainsi le public, en se méprenant, a fait, si je puis dire, les premières avances d'une fraude dont il devait se plaindre ensuite, comme s'il n'en était pas le complice.

Les fables de la première espèce, celles qui proviennent de l'imagination populaire et qui datent des temps où la science n'existait pas encore, furent de bonne heure discutées et réfutées. La critique naissante chez les logographes, ne manqua pas à ce devoir. Bien que, de cette école, Hérodote nous reste seul aujourd'hui complet, en le comparant avec les ouvrages de ses contemporains et de ses devanciers, on mesure bien le progrès accompli par la raison dans l'étude encore si confuse du passé. D'Hérodote à Thucydide, bien qu'ils soient contemporains, la distance est plus grande encore. A voir dans quelle ferme

balance Thucydide pèse les témoignages qui concernent la guerre de Troie, on sent que cette poésie des vieux âges ne comptera plus désormais parmi les documents de l'histoire, sinon sous la réserve d'interprétations plus ou moins subtiles. Homère sera toujours admiré, toujours écouté; ce qu'il a vu des beautés de la nature ou de l'industrie humaine, on lui permettra toujours de l'attester; mais ses généalogies héroïques, ainsi que celles d'Hésiode; ses descriptions de batailles et ses tableaux de la vie intérieure des Hellènes n'auront plus, aux yeux de la critique, qu'une autorité relative et générale. Aristote, dans son fameux axiome, que « la poésie est plus philosophique que l'histoire[1], » et Aristarque, dans les principes qu'il applique à l'explication de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*[2], le philosophe et le philologue sont en cela d'accord : la fable homérique ne représente pour eux que les types généraux de la race grecque au temps des *héros*. Après ces maîtres, quelques esprits moins résolus et moins justes pourront hésiter sur cette limite qui sépare la tradition fabuleuse de la tradition historique; mais ce seront là de purs accidents. La raison savante a trouvé ses principes, qui ne changeront plus.

Il n'en est pas de même des fables que fait naître et qu'entretient la faiblesse de l'esprit humain jusque dans l'âge de sa pleine maturité.

Les illusions du patriotisme, le fanatisme des écoles philosophiques, et surtout des écoles religieuses, le goût de la déclamation, font à l'histoire une concurrence bien autrement dangereuse, même durant les siècles de haute civilisation.

C'était le patriotisme local qui insérait dans les poëmes d'Homère des vers ou des tirades apocryphes, pour donner de vieux titres de noblesse à des villes ou à des familles mécontentes de leur trop réelle obscurité[3]. C'était le patriotisme qui, réclamant contre des témoignages contemporains, refaisait tel épisode des guerres médiques pour l'accommoder mieux à l'honneur d'une cité grecque, jadis compromise par sa faiblesse devant l'ennemi commun de la Grèce. Plutarque accuse Hérodote de *malignité* pour avoir trop bien dit le triste rôle de Thèbes durant l'invasion persane, et il ne tient pas à l'historien de Chéronée que sa patrie ne reprenne le rang que jusque-là lui refusait obstinément l'opinion. D'un autre côté, les Athéniens sont fort suspects, que dis-je? ils sont à peu près convaincus d'avoir singulièrement grossi quelques parties de leur rôle dans ces mêmes guerres. Quand on relit chez Hérodote[4] le

[1] *Poétique*, chap. IX. — [2] Voir dans nos *Mémoires de littérature ancienne*, chap. VI, *Aristarque*. — [3] Exemple dans la *Vie de Solon*, par Plutarque, chap. X. — [4] Livre VI, chap. CXI et suiv.

récit du combat de Marathon, on le trouve bien court, bien modeste, en comparaison des fanfares qui ont porté jusqu'à nous cette première victoire de l'hellénisme sur l'Orient. Deux causes expliquent un tel contraste. D'abord, selon toute apparence, les Grecs firent alors une grande chose dont ils ne mesurèrent pas tout de suite la grandeur. Salamine, Mycale et Platée, leur ont plus tard appris la portée de leur premier succès. Puis le succès, en se renouvelant, en s'agrandissant, enflait peu à peu un orgueil d'ailleurs légitime. Rappelée tous les ans, soit par une commémoration spéciale, soit, à l'occasion d'autres victoires, dans les oraisons funèbres et quelquefois dans les procès politiques, comme fut celui de la Couronne, qu'immortalisa l'éloquence de Démosthène et d'Eschine, la gloire de Marathon devint un lieu commun séduisant pour l'esprit déclamatoire et périlleux pour la critique : c'est ainsi que ce petit combat, où périrent *cent quatre-vingt-douze* Athéniens (chiffre précis que donne Hérodote), où l'armée des barbares elle-même ne perdit que six mille quatre cents hommes et sept vaisseaux, se présente à nous avec les proportions d'une lutte gigantesque entre les forces de la civilisation et celles de la barbarie. Les épisodes de Marathon ont eu le même sort que la bataille tout entière. « Là, nous dit simplement Hérodote, là « Cynégire, fils d'Euphorion, eut la main coupée en voulant saisir l'ar- « rière d'un vaisseau et fut tué d'un coup de hache. » L'hyperbole s'est emparée de ce trait modeste et l'a outré jusqu'à une invraisemblance ridicule. Trogue-Pompée racontait (d'après Théopompe, je suppose) que Cynégire, privé de la main droite, voulut prendre le navire avec la gauche, qu'on lui trancha de même, et qu'alors il essaya de le retenir avec les dents, jusqu'à ce qu'on lui tranchât la tête[1]. Ainsi, entre Hérodote et les Romains, le flot de l'emphase monte, pour ainsi dire, jusqu'à nous cacher la vérité même qu'il prétend embellir.

En parlant de la déclamation, je touchais à l'une des causes les plus actives de l'altération des récits historiques dans l'antiquité. C'est de l'école des rhéteurs que sortent bien des contes, souvent puérils, qui, plus tard, se sont glissés dans l'histoire, et cela dans le temps même où cet art trouvait les législateurs les plus sévères, comme au temps de Lucien, qui nous a laissé là-dessus un excellent livre. En ce qui concerne Cynégire, nous suivons facilement la trace de ce travail; car il nous reste, sous le nom du sophiste Polémon, une prétendue oraison funèbre du guerrier athénien, discours que l'on suppose prononcé par

[1] Justin (qui, comme on le sait, n'est qu'un abréviateur de Trogue-Pompée), liv. II, chap. IX, § 16.

son père, et où se retrouve en partie la version fabuleuse reproduite par Trogue-Pompée[1]. Bien plus, une épigramme de l'*Anthologie* plaint, en quatre jolis vers, « le malheureux Cynégire, » victime des rhéteurs, après l'avoir été des Persans[2]. Bien peu de noms illustres échappent à ces sortes d'attentats. B. Weiske écrivait en 1819 un gros livre sur les erreurs que l'hyperbole a propagées dans l'histoire de Philippe le Macédonien[3]. On a, depuis, étendu ces recherches à d'autres personnages; on pourrait les étendre encore. Déjà, dans Plutarque, la biographie de Démosthène n'est pas exempte d'altérations produites par l'esprit sophistique; on en aperçoit bien d'autres parmi les sujets que les rhéteurs grecs donnaient à traiter à leurs élèves, et quelques-unes de ces fables se retrouvent dans les récits romanesques qui portent le faux nom de Callisthène[4]. C'est ainsi que je m'explique, pour citer un dernier exemple, la version classique d'une célèbre anecdote sur la défense de Phryné par Hypéride. Il était hors d'usage, à Athènes, que les femmes comparussent devant un tribunal; Hypéride eut sans doute la hardiesse d'amener avec lui sa cliente en présence des juges, que pouvaient fléchir les larmes de l'accusée : grave infraction déjà aux règlements de l'audience. Les sophistes, s'emparant d'un épisode si propre aux effets oratoires, ont supposé d'abord que l'orateur arracha le voile de Phryné pour faire mieux triompher l'innocence ou pour désarmer les sévérités de la justice par la vue de ce beau visage; puis qu'il lui avait déchiré sa tunique, l'exposant ainsi presque nue aux yeux des héliastes, pour les séduire par le prestige imprévu de tant de grâces[5]. C'est cette dernière hyperbole qui a fait

[1] Voir surtout l'édition d'Orelli dans le volume intitulé : *Polemonis sophistæ Laodicensis orationes funebres in Cynægirum et Callimachum occisos in pugna Marathonia;* Lipsiæ, 1809, in 8°. — [2] *Anthologie Palatine*, XI, 335, t. II, p. 413, éd. Jacobs. — [3] J. B. Weiske, *De hyperbole errorum in historia Philippi, Amyntæ filii, genitrice*, in-4°; ouvrage auquel on ajoutera utilement un mémoire en allemand de M. Funkhänel sur *les orateurs considérés comme source historique*, dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, de 1836, n° 130. — [4] Voir, dans la collection des *Rhetores græci*, éd. Walz, les tomes V, p. 496, VII, p. 292, VIII, p. 129 (ce qui se trouve amplifié dans le II° livre du faux Callisthène et dans Julius Valerius; cf. Diodore de Sicile, XVII, 15), VIII, p. 19 et 205, IX, p. 471 et 572. — [5] Voir, sur ce célèbre procès, Posidippe, cité par Athénée, XIII, p. 591, E; puis le scholiaste d'Hermogène, t. VII, p. 535 des *Rhetores græci*, de Walz, et Porphyre, *sur Aristote*, p. 7, col. 1, l. 34, éd. de Berlin; Sextus Emp. *Adv. mathem.* II, IV, Alciphron, *Epist.* I, 31, etc.; puis Athénée, XIII, p. 590 D; Syrianus, sur *Hermogène*, IV, p. 414 (Cf. VII, p. 338); enfin, la *Vie d'Hypéride*, attribuée à Plutarque. On y suit facilement le progrès de la fable dans ces récits, depuis le témoignage très-simple et vraisemblable d'un contemporain jusqu'aux puériles hyperboles des sophistes.

fortune dans l'antiquité : c'est celle que les modernes ont le plus volontiers reproduite, sans songer assez à ce qu'elle renferme d'invraisemblance grossière. On pourrait multiplier les exemples de ces surprises, qu'une fraude, peu coupable à l'origine, préparait aux historiens de l'antiquité.

Un ouvrage curieux et trop négligé, le recueil des déclamations de Sénèque le père, nous fournit sur ce sujet mainte révélation piquante. Si mutilé qu'il soit, surtout pour les extraits qu'il renferme des rhéteurs grecs, ce livre du vieux professeur vaut pour nous un chapitre du traité de Cæcilius, que je rappelais plus haut, sur les erreurs historiques accréditées par les maîtres d'éloquence. J'ouvre le chapitre des *Suasoriæ*, ou matières de déclamation dont le sujet est toujours quelque conseil donné à un grand homme ou bien à une armée dans une délibération importante; et j'y vois l'affaire héroïque des Thermopyles, l'expédition d'Alexandre dans la haute Asie, un épisode du second triumvirat, livrés à l'imagination inventive et subtile des déclamateurs, au grand péril de l'histoire, car les convenances sont quelquefois si bien observées, qu'on s'y laisserait prendre sans les aveux de Sénèque. Il y a telle page qu'un bon juge en éloquence, Cassius Severus, jugeait d'une vraisemblance à faire illusion : « aiebat alios declamasse, Varium Geminum « *vivum consilium dedisse* [1]. » Mais les plus remarquables sont celles où Cicéron figure délibérant s'il doit s'humilier devant Antoine, s'il doit brûler ses *Philippiques* pour obtenir sa grâce du farouche triumvir. Un ennemi personnel du grand orateur, Asinius Pollion, l'accusait, dans un discours judiciaire, d'avoir été tout prêt à cette soumission honteuse. Il est vrai qu'il n'osait pas maintenir dans ses *Histoires* une assertion si contraire au caractère de Cicéron et à la notoriété publique. Mais les gens d'école n'avaient pas pour cela renoncé à plaider alternativement l'une et l'autre thèse. Nous avons des extraits de leurs plaidoyers contradictoires. Sénèque y ajoute les extraits de cinq ou six historiens romains, depuis Tite-Live jusqu'à Cremutius Cordus, sur la mort de Cicéron. On remarque avec intérêt dans ces récits la diversité des variantes, dont quelques-unes sont évidemment arbitraires, surtout en ce qui concerne le nom et le caractère du meurtrier de Cicéron; la vérité flotte entre des assertions douteuses, parmi lesquelles chacun a choisi celle qui convenait le mieux à l'effet d'un morceau richement orné. Évidemment, nous voilà dans l'atelier même où s'élaboraient,

[1] Page 31 de l'édition critique publiée en 1857 par M. C. Bursian, sous ce titre : *Annæi Senecæ oratorum et rhetorum sententiæ, divisiones, colores.*

pour l'éducation de futurs orateurs et de futurs historiens, les matériaux d'une éloquence toujours suspecte d'alliage avec le mensonge. Nous comprenons de quelle fermeté d'esprit avait besoin un écrivain sérieux qui voulait se garder contre tant de séductions; nous excusons, ou du moins nous expliquons plus facilement l'abondance des morceaux déclamatoires chez des annalistes formés à pareille école. Chez le rhéteur on apprenait à amplifier des sujets aussi souvent fictifs que vraiment historiques; on n'apprenait pas à distinguer avec rigueur entre ces deux sortes de matières. Le sentiment de la vérité historique devait ainsi s'oblitérer peu à peu chez les disciples comme chez les maîtres. Or c'est chez les rhéteurs que se formaient d'ordinaire l'esprit et le talent des historiens [1].

Le sentiment de la vérité n'était peut-être pas mieux garanti dans les écoles des philosophes. Chose singulière, de ces *amis de la sagesse*, les plus illustres sont précisément ceux dont l'histoire nous est parvenue toute pleine de fables souvent puériles. Platon, Aristote, Épicure, ont déjà leur légende, et une légende quelquefois scandaleuse, comme on le voit dans la compilation d'Athénée, et surtout dans celle de Diogène Laërce, qui, tous deux, puisent à des sources fort anciennes. Ce sera pis encore, lorsque se relèveront, au IIIe siècle de l'ère chrétienne, les écoles de Pythagore et de Platon. L'ébranlement que communique alors à toutes les âmes la merveilleuse nouveauté du christianisme, le mélange de l'esprit oriental avec celui de l'occident, l'ardente émulation des doctrines, sont plus favorables à l'enthousiasme et à l'éloquence qu'à la critique. Aussi, depuis ce temps, la biographie des grands chefs d'école, celle de Pythagore, de Plotin et de leurs plus célèbres disciples, se remplissent des plus étranges fantaisies, sérieusement accréditées par la crédulité naïve ou par le fanatisme.

De quels remèdes disposait l'histoire pour se défendre contre tant d'influences malsaines? Je vois bien que l'explication *historique* des textes comptait parmi les devoirs du grammairien; je vois que le grammairien devait aussi, avant d'expliquer un livre classique, en constater et en démontrer l'authenticité [2]. C'étaient là, pour la critique, autant d'occasions de s'exercer, et nous avons, dans maint commentaire grec ou latin, des exemples de ce qu'elle savait faire. Mais ces exemples

[1] Ce fut, pendant longtemps, chez les rhéteurs seuls que l'on apprit l'art d'écrire l'histoire. (Voyez Cicéron, *De oratore*, II, xv. Cf. L. Spengel, *Artium scriptores ab initiis usque ad editos Aristotelis de Rhetorica libros* (Stuttgart, 1828), p. 185.) — [2] Voir là-dessus les textes réunis dans l'excellent livre de M. Græfenhan, *Geschichte der klassischen Philologie* (Bonn, 1843-1850), surtout t. IV, p. 54.

mêmes ne nous rassurent pas beaucoup sur l'habileté des professeurs dans cette partie délicate de leurs fonctions. La vraie critique historique a bien peu de place dans le savant commentaire de Servius sur l'Énéide, et les préambules où des commentateurs néo-platoniciens, comme Proclus, démontrent l'authenticité de tel ou tel dialogue de Platon, malgré l'appareil sévère du raisonnement, nous apprennent, au fond, bien peu d'histoire. Si ces préambules étaient de véritables mémoires historiques, nous serions moins embarrassés aujourd'hui pour fixer la date et l'origine de tant de dialogues qui peuvent être platoniques, sans être précisément de la main de Platon. D'ailleurs, le maître à qui revenait surtout cet office d'historien, dans les écoles grecques et romaines, était le grammairien, c'est-à-dire le maître élémentaire. Chez les philosophes, les études historiques n'avaient guère de rapport qu'aux monuments classiques de la philosophie; et, chez les rhéteurs, on vient de voir combien la vérité des faits et des caractères courait risque de s'altérer parmi tant de fictions et d'exercices purement déclamatoires. Chose remarquable, et qui semble n'avoir guère été remarquée avant le livre de M. Chassang [1], les écoles anciennes, même sous l'empire, même au temps où elles se multiplient dans un si grand nombre de villes, où elles sont si largement encouragées par la munificence impériale, ne nous offrent pas une seule chaire d'histoire. C'est ce que constate M. Naudet dans son mémoire *Sur l'instruction publique chez les anciens* [2], et le seul document nouveau sur ce sujet qui ait paru depuis le mémoire du savant académicien semble prouver directement qu'en effet l'enseignement de l'histoire ne figurait pas comme fonction spéciale dans les cadres d'une éducation régulière au troisième et quatrième siècle de l'ère chrétienne. Je veux parler du célèbre édit de Dioclétien sur le *maximum*, publié en 301. On y voit figurer, au chapitre VII, pour le prix de leurs services ou de leurs leçons, des pédagogues, des maîtres d'écriture, de grammaire, de géométrie, d'arithmétique, d'architecture, d'éloquence; pas un maître d'histoire [3]. Il n'est pas nécessaire d'en conclure que personne alors n'enseignât l'histoire et n'apprît aux jeunes gens à discerner le vrai du faux en ces matières; je ne voudrais pas exagérer en cela, non plus que pour les autres sciences, l'influence d'un enseignement officiel. Toutefois, on avouera que l'étude

[1] *Histoire du Roman, etc.* p. 98. — [2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX de la nouvelle série. — [3] *Das Edict Diocletians de Pretiis rerum venalium, vom J. 301*, herausgegeben von Theod. Mommsen (Leipzig) 1851, p. 21-22.

journalière de l'histoire, sous des maîtres spécialement chargés de nous l'enseigner, doit entretenir chez nous autres modernes un sentiment plus sévère et plus vif de la vérité, une plus salutaire défiance des fictions, et comme un art naturel de s'en défendre.

L'imprimerie aussi apporte à la critique des secours qui lui manquaient dans l'antiquité ; elle prévient plus sûrement la destruction des bons livres; elle constate avec une précision plus grande la date et l'origine des témoignages. Saisissant jour par jour la tradition orale, la fixant chaque année dans des compilations régulières, elle offre à l'historien des matériaux, non pas toujours purs, mais abondants, entre lesquels il peut choisir, et qu'il peut discuter avec une juste clairvoyance. Ainsi la tradition du passé s'enrichit et s'épure tout à la fois; car les moyens de contrôle se multiplient avec le nombre et la variété même des témoignages. Que l'on compare seulement un livre de Thucydide ou bien de Tacite, c'est-à-dire un des chefs-d'œuvre historiques de l'antiquité, avec ce que nous appelons aujourd'hui un bon livre d'histoire, cette simple teneur d'un récit éloquent et grave avec nos textes accompagnés d'un appareil de notes et de pièces justificatives, on sentira toute la distance qui nous sépare aujourd'hui, sur ce sujet, des Grecs et des Romains. Aussi, chez les anciens, à considérer l'état des esprits et les conditions de la vie littéraire, ce qui étonne, ce n'est pas que le roman ait si souvent altéré la sincérité de l'histoire, c'est que l'histoire ait encore pu se développer avec une si belle et si forte méthode. Il reste à s'expliquer jusqu'à quel point le roman lui-même profita des avantages que lui laissait l'imperfection de la science historique : ce sera pour nous le sujet d'un troisième et dernier article.

É. EGGER.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de l'Université de Paris au XVII*e et au* XVIII*e siècle*, par Charles Jourdain,

ancien professeur de philosophie, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, première et deuxième livraison. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1862, in-folio de 280-128 pages. — *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis, ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant,* studio et cura Car. Jourdain (même librairie), 1862, in-folio de 202 pages. — Nous ne pouvons aujourd'hui que donner le titre des deux parties de ce savant travail, destiné à compléter et à continuer l'Histoire de l'Université de Paris de du Boulay. L'ouvrage formera, dans son ensemble, deux volumes in-folio, comprenant, l'un, le récit historique et les documents à l'appui, l'autre, l'*Index chronologicus chartarum.* Nous nous proposons de rendre compte de cette publication lorsqu'elle sera terminée.

L'Afrique nouvelle; récents voyages, état moral, intellectuel et social dans le continent noir; par Alfred Jacobs. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Didier, 1862, in-12 de 408 pages. — Le but de ce livre est de résumer les connaissances diverses que les voyages entrepris dans ces dernières années ont pu nous fournir sur les régions encore peu connues de l'Afrique. M. Jacobs rappelle d'abord les expéditions tentées, à diverses époques, pour rechercher les sources du Nil, et décrit les pays baignés par le cours des deux principales branches du grand fleuve. Se dirigeant ensuite vers le sud, il explore les contrées montagneuses situées sous l'équateur, à l'ouest de Zanzibar, parcourt l'Afrique centrale, remonte jusqu'au Niger et à la Tchadda, et, après avoir consacré trois chapitres à la Terre de la Lune (l'Unyamwezi) et à la région des lacs Tanganyika et Nyanza, il ramène le lecteur dans la Régence de Tunis, lui fait traverser le désert et le conduit vers le sud jusqu'au lac Tchad, à Tombouctou et au Niger. Une grande partie du volume est ensuite occupée par une étude très-bien faite sur l'île de Madagascar. La condition et l'avenir des nègres africains, les essais de colonisation tentés à Libéria par les États-Unis, l'histoire du Soudan, et enfin les travaux du percement de l'isthme de Suez, fournissent à l'auteur le sujet d'autant de chapitres pleins d'intérêt. M. Jacobs a emprunté à des ouvrages spéciaux beaucoup de renseignements utiles ; on peut regretter, toutefois, qu'il n'ait pas donné plus de place aux notions concernant l'ethnologie et la linguistique, et qu'il ait trop souvent négligé de préciser la position géographique des lieux par l'indication de la latitude et de la longitude.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1862.

Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées par M. Barbet de Jouy, conservateur-adjoint au Musée impérial du Louvre; 1 vol. in-8° chez Didron.

PREMIER ARTICLE.

Pour qui veut s'initier soit aux secrets de l'archéologie chrétienne, soit à l'histoire de l'art moderne pris à son origine et dans son vrai berceau, il n'est point de guide plus sûr, point de meilleur texte à consulter, que les mosaïques encore en partie conservées dans quelques églises d'Italie. On en voit à Ravenne, à Venise, à Florence, à Milan, à Palerme; on en voit notamment à Rome. Plus de trente églises romaines conservent des parois entières de ces précieux revêtements. Sans être exemptes de restaurations partielles qui les altèrent sur quelques points, les mosaïques de Rome sont presque toutes en état de conservation, d'une authenticité hors de doute; et, comme le hasard a permis que les églises dont elles font partie aient été bâties et décorées à des siècles divers, nous avons là, d'âge en âge, pendant près d'un millier d'années, une suite à peine interrompue d'inappréciables documents.

Peu de gens cependant, peu d'artistes surtout, ont, jusqu'ici, donné grande attention à ces sortes de peintures. Il y a tant de choses à Rome qui parlent à l'esprit tout en charmant les yeux, qu'on ne s'arrête guère devant ces œuvres un peu rudes, souvent presque barbares, bien que toujours grandioses, et même belles quelquefois, au moins de style et de

sentiment. Ces œuvres-là ne semblent faites que pour l'usage des savants, et en effet les savants seuls en ont jusqu'ici tenu compte, ceux-là surtout qui de tout temps ont cultivé avec le plus d'ardeur l'archéologie chrétienne, les savants italiens. Bosio, Boldetti, Aringhi, et, plus que tous les autres, Ciampini, ont décrit et commenté un certain nombre de ces mosaïques, sans autre dessein toutefois que d'en expliquer le sens, d'en dévoiler les mystères symboliques et d'en déterminer la date et l'origine soit au moyen de documents écrits, soit à l'aide des traditions. S'ils en ont reproduit quelques-unes par la gravure, ce n'est assurément pas pour en faire apprécier le dessin et le caractère, tant leurs planches sont peu fidèles. On peut dire que la gravure n'a pour eux d'autre but que d'indiquer sommairement l'ordonnance de la composition, le nombre des personnages, leur pose respective, leurs gestes principaux, et de faciliter ainsi l'intelligence du texte par un moyen plus sûr et plus commode que s'ils employaient de simples lettres, ou d'autres signes de convention. Ainsi, bien que gravées et publiées plusieurs fois depuis deux ou trois siècles, ces mosaïques sont à peine connues, ou, du moins, elles offrent un champ d'étude absolument nouveau, dès qu'il s'agit d'y voir ce que, pour notre part, nous y voulons chercher, non plus des notions sur les mœurs, le costume, les usages, les rites des chrétiens primitifs, mais un chapitre d'histoire de l'art, l'état du goût, le caractère du style et du dessin à Rome et dans l'Occident, depuis l'émancipation des croyances chrétiennes, pendant et après le règne de l'empereur Constantin.

A quoi bon, dira-t-on? Qu'importe l'état du goût en pleine décadence? N'est-il pas reconnu que, dès le début du IV^e^ siècle, et, à plus forte raison, après l'édit de Milan, tout était mort en Italie pour les arts du dessin? N'est-ce pas l'opinion de Ciampini et des principaux maîtres de l'érudition italienne? N'ont-ils pas démontré que l'art antique, qui de Trajan aux Antonin avait déjà fait une si prompte chute, et qui n'avait cessé d'aller s'abaissant toujours pendant le III^e^ siècle, était, sous Constantin, réduit à un tel degré d'impuissance, que les barbares eux-mêmes n'avaient plus rien à faire pour en consommer la ruine, et que, même au contact du christianisme affranchi, cet art éteint et moribond n'avait pu ni se régénérer, ni seulement recouvrer quelques instants de vie, quelques heures de jeunesse?

Telle est, nous le savons, l'opinion reçue; mais cet arrêt de la critique, bien que non contredit, est-il définitif? Sur quoi repose-t-il? Comme tout arrêt de ce genre, sur l'examen des monuments : or peut-on se fier en aveugle à la manière dont Ciampini et son école

jugent et classent les monuments? C'est là précisément ce qui est pour nous en question.

Un fait considérable est, ce nous semble, de nature à justifier nos doutes. Depuis qu'on peut descendre et circuler, sinon librement et sans guide, du moins fort à son aise, dans les immenses nécropoles creusées autour de Rome à quelques milles à la ronde, dans ces interminables corridors dont l'accès, il y a douze ou quinze ans, était encore presque interdit, ou qui n'étaient visibles que par grande exception, et seulement dans un certain parcours, toujours le même; depuis que les peintures dont le tuf de ces voûtes est çà et là couvert, peuvent être vues directement et non plus au travers des informes dessins donnés par Bosio et par ses successeurs, une lumière nouvelle a éclairé la critique. Ces œuvres décoratives, faites à mainlevée, en cachette, avec précipitation, et bien plus par de pieux motifs que par amour du beau, révèlent néanmoins aux yeux les plus rebelles et en dépit de négligences et d'incorrections étranges, je ne sais quoi d'animé, de jeune, de fécond, et, pour tout dire, une transformation véritable de ce même art qui, au service du paganisme, semblait alors, nous en sommes d'accord, mourir d'épuisement. Voilà donc une preuve tardive, inattendue, mais désormais acquise, qui paraît ébranler le système adopté jusqu'ici. Quand ces faits seront mieux connus, il ne sera plus permis de dire que le christianisme naissant n'ait exercé aucune action visible sur l'art romain en décadence, et ne lui ait pas rendu, au moins pour quelque temps, une certaine ardeur de jeunesse. N'insistons pas en ce moment : nous parlerons quelque jour, comme il convient, plus en détail, de ces secrets des catacombes; nous parcourrons ces galeries, ces chambres sépulcrales, et mettrons en regard les peintures qui s'y voient à la lueur des flambeaux et les œuvres des autres arts qui, vers le même temps, prenaient naissance au grand jour dans les cirques, dans les théâtres, dans les palais des Césars. On sera surpris du contraste: pendant qu'au-dessus du sol tout s'alourdit, tout se matérialise, tout, dans la ville souterraine prend un air svelte et dégagé, tout semble respirer une nouvelle vie. C'est bien le même style, mais c'est un autre esprit, et un esprit qui donne au style lui-même quelque chose de hardi, de souple, d'élancé. Ces ornements, ces arabesques, ces compartiments symétriques, ces capricieux enroulements, ces fantaisies, ces paysages que vous avez vus à Pompéi, vous les retrouvez là rajeunis, transformés, plus délicats, plus onctueux, avec moins de routine et plus de sentiment. Mais c'est surtout l'expression des visages, le jet des draperies, la franchise du geste, qui nous confondent d'étonnement

Pendant que les spirales de la colonne Antonine vont se couvrant de personnages si trapus et si mal drapés, pendant que cette copie du trophée de Trajan accuse, à si court intervalle, un si profond oubli des traditions du premier siècle, vous avez devant vous dans ces modestes chapelles, dans ces humbles *arcosalia*, des draperies et des figures qui, d'un bond, vous transportent, par la naïveté et la grandeur des formes, jusqu'aux traditions du siècle de Phidias. En un mot, tout dans ces catacombes est franchement antique, et tout pourtant y est chrétien. Cette alliance, qui paraît impossible, pour peu qu'on s'en rapporte aux théories abstraites et aux préjugés d'école, cette fusion intime de l'esprit de l'Évangile et des formes antiques, elle est là sous vos yeux, et le problème est résolu.

Eh bien, si, dans ces temps d'épreuve et de persécution, le christianisme a su tirer de tels secours de l'art romain déjà déchu, s'en faire un interprète aussi docile, un auxiliaire aussi intelligent, s'il a pu l'assouplir, l'épurer, le spiritualiser, devons-nous croire qu'au jour de son triomphe il n'en ait plus rien obtenu, et que l'alliance commencée n'ait pas encore porté tout au moins quelques fruits jusqu'au jour, déjà proche, où les barbares allaient intervenir, tout interrompre, tout briser, et rendre pour longtemps étrangers l'un à l'autre et comme incompatibles en apparence, l'esprit chrétien et l'art de l'antiquité?

On comprend maintenant pourquoi nous nous proposons d'examiner ces mosaïques. Il s'agit de savoir si le réveil ou plutôt la transformation de l'art antique, qui se manifeste dans les catacombes est un fait isolé, sans conséquences extérieures, un fait qui commence et finit dans ces mystérieuses retraites, ou si, au contraire, le christianisme vainqueur, libre enfin de bâtir et d'orner des églises autrement que sous terre, persiste à s'approprier les traditions du syle antique, et trouve encore, au moins pour quelque temps, jusqu'à l'approche des barbares, et malgré l'abaissement de plus en plus notoire des arts profanes à Rome et dans l'empire, quelques inspirations dignes des catacombes.

Avant d'entrer dans cette question, il faut s'être assuré d'abord si, parmi les mosaïques de Rome qui subsistent encore, il en est qui remontent au IV^e^ siècle, et qui, par conséquent, nous donnent la mesure du savoir-faire de cette époque. C'est là le point à éclaircir avant tout. Or aucun livre à nous connu n'en donne le moyen, pas même le travail tout récent fait avec tant de conscience et de soin par un conservateur du Musée du Louvre, M. Barbet de Jouy. Nous tenons cet essai en sérieuse estime. C'est un catalogue descriptif, une sorte d'inventaire de toutes les mosaïques chrétiennes de Rome. L'auteur a compris l'im-

portance de ces peintures si peu connues, dont parlent à peine les *guides* et les autres livres accrédités à Rome pour enseigner aux étrangers ce qu'il faut voir, ce qu'il faut négliger; il s'est imposé la tâche de les étudier une à une, de les classer par ordre chronologique, de les grouper dans un seul cadre, d'en faire, en un mot, pour la première fois, le sujet d'une monographie. On ne peut trop lui savoir gré du service qu'il a rendu; mais, soit excès de modestie, soit abstention systématique, ses descriptions sont exemptes de toute réflexion, de toute appréciation personnelle; il écrit ce qu'il voit, pas autre chose, sans en tirer aucune conséquence; ne hasarde aucun jugement, ne se permet aucune conjecture, s'interdit même les rapprochements et les comparaisons, et laisse au lecteur seul le soin d'interpréter et de conclure. Cette sobriété nous paraît volontaire, car, dans l'introduction qui précède le livre, on voit que l'auteur, quand il le veut, sait parler des questions d'art et d'histoire avec autant de savoir que de goût. Nous ne discutons pas sa méthode, nous constatons seulement qu'elle l'entraîne d'abord à n'émettre aucune opinion sur la valeur relative des mosaïques qu'il décrit et à ne les distinguer entre elles que par les dates qu'il leur assigne, puis, au sujet même de ces dates, à s'abstenir de tout contrôle, de toute initiative, et à se contenter des classements consacrés. De là vient que, pour déterminer quelle est la part du IVᵉ siècle dans cet ensemble de mosaïques, le travail de M. Barbet de Jouy, si estimable et si récent qu'il soit, ne nous est pas d'autre secours que les anciens travaux des érudits italiens.

Et en effet prenons, pour entrer en matière, la première église qui s'offre à la pensée, quand il s'agit du IVᵉ siècle, la seule où, selon notre auteur, il reste encore des mosaïques de ce temps-là, l'église de Sainte-Constance, sur la voie Nomentane, à un mille environ hors de la *Porta Pia*. Cet édifice circulaire n'est pas d'origine incertaine; c'est, à n'en pas douter, le baptistère de l'église voisine, de l'église de Sainte-Agnès, encore debout à quelques pas plus loin. Anastase nous dit [1] qu'à la prière de sa fille Constance, Constantin fit bâtir une église au-dessus du cimetière souterrain où sainte Agnès avait été ensevelie; puis il ajoute qu'en même temps, et en dehors de l'église, il construisit un baptistère où le pape Sylvestre donna le baptême aux deux Constance, c'est-à-dire à la sœur et à la fille de l'empereur; il va même jusqu'à dire que le baptistère était de forme ronde, à peu près semblable à celui que déjà Constantin avait placé vis-à-vis de Saint-Jean-de-Latran. Quoi de plus clair

[1] Au *Livre pontifical, Vie de saint Sylvestre.*

que cette indication? Il a fallu, pour s'y méprendre, l'obstination du XVIᵉ siècle à voir de l'antique partout. Les savants prétendirent alors qu'Anastase avait dû se tromper; que Constantin n'avait pas pu construire cette rotonde élégante; que l'architecture, au IVᵉ siècle, était bien trop dégénérée; qu'au lieu de bâtir à nouveau il avait pris probablement un bâtiment tout fait, et converti en baptistère un ancien temple païen, voire même un temple de Bacchus, attendu que, sur les voûtes circulaires qui entourent la rotonde, on voit, sinon des Bacchanales, du moins des scènes de vendange représentées en mosaïque.

Cette opinion s'accrédita si bien, que Ciampini, dans son *Histoire des édifices sacrés construits par Constantin*, n'hésite pas à l'adopter, et la soutient à grands renforts d'érudition. Il faut voir que d'arguments il imagine et comme il les développe! Ne voulant pas s'inscrire en faux contre Anastase, il l'interprète à sa façon; le mot *fabricare*, par exemple, qui semble vouloir dire que Constantin a fait bâtir le baptistère, a, selon Ciampini, un sens tout différent, le même sens que *restaurare*. Ce sont, à l'entendre, deux mots qui, dans la rédaction du Livre pontifical, sont absolument synonymes et sans cesse employés l'un pour l'autre. On voit que rien ne l'embarrasse. Il explique avec la même aisance certains symboles évidemment chrétiens qu'il rencontre dans l'édifice, et, par exemple, de petites croix grecques semées çà et là sur les voûtes, au milieu des pampres et des raisins. Ces croix, pour lui, ne sont pas des croix, mais des emblèmes en usage chez les Égyptiens pour désigner les quatre éléments. Que voulez-vous répondre à de si savantes raisons?

Ce ne sont pourtant pas là ses preuves décisives. L'argument principal, sur lequel il ne tarit pas, c'est le caractère de l'architecture. Plus il regarde l'édifice, moins il se croit le droit d'en faire honneur à Constantin; il n'y voit que des choses incompatibles avec son époque (*quæ ævo Constantini repugnant*). Ce n'est pas seulement l'élégance et surtout la symétrique uniformité des colonnes, la non-diversité des bases et des chapiteaux, qui le confirment dans son opinion, c'est aussi la qualité des mosaïques. Il est d'autant plus frappé de la délicatesse, de la bonne exécution, du dessin presque toujours correct de celles qui tapissent la partie supérieure de la galerie circulaire, qu'un peu plus bas, dans le même édifice, il en voit d'autres d'un caractère et d'un travail entièrement différents. En effet, deux petites absides, pratiquées dans la paroi extérieure de la rotonde, sont revêtues, comme les voûtes, de peintures en mosaïque. Là, point d'incertitude: les sujets sont chrétiens; la figure principale est le Christ lui-même. Dans l'une des absides, il est représenté assis sur le globe du monde, offrant une clef à saint Pierre, qui, respectueusement

incliné, s'avance pour la recevoir; dans l'autre, il est debout entre deux de ses apôtres, auxquels il donne *sa paix* et sa bénédiction. Les deux compositions sont encadrées dans des bordures de fruits et de feuillages artistement groupés, bien dessinés, bien colorés, mosaïques aussi fines pour le moins que celles des voûtes circulaires; tandis que rien n'est plus barbare que les deux compositions elles-mêmes. Le style et le travail en sont également grossiers : défauts de proportions, vulgarité de types, lourdeur de draperies, rien n'y manque. Évidemment on ne peut imputer une telle œuvre qu'à un temps d'extrême décadence, et, par exemple, au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle. Ciampini n'y regarde pas de si près. Il est de cette école qui croit que la barbarie dans les arts n'est pas l'œuvre des barbares seulement, et que le christianisme en est le vrai coupable; qu'en montant sur le trône il a porté le coup mortel au style antique, brisé les dernières traditions du goût, et imposé comme règle son mépris de la forme et son dédain de la beauté. D'où cette conséquence, sur laquelle est fondée toute l'esthétique de la renaissance : que plus l'art se dégage des influences chrétiennes, plus il se régénère, plus il est apte à recouvrer son ancien charme et sa vertu première. On comprend que, sous l'empire de tels préceptes, Ciampini ne songe guère à s'informer s'il peut raisonnablement attribuer au IV^e^ siècle les mosaïques de ces deux absides. Les sujets sont chrétiens, cela lui suffit; il trouve tout naturel que l'exécution en soit barbare, n'importe à quel degré. Aussi pas d'hésitation : voilà, dit-il, l'œuvre de Constantin. C'est de ces absides qu'Anastase a voulu parler; c'est là ce qu'a *fabriqué* l'empereur; et, quant aux autres mosaïques, puisque le style en est meilleur, elles sont d'un meilleur temps, d'un temps antérieur (*operum varietas temporum diversitatem ostendit*); elles sont donc nécessairement, ainsi que l'édifice lui-même, antérieures à Constantin, et par conséquent païennes.

Si M. Barbet de Jouy ne s'était pas imposé la loi de décrire sans discuter, s'il se permettait çà et là quelques réflexions personnelles, il n'aurait pas accepté sans contrôle cette sentence de Ciampini. Mais il adopte la devise, *Scribitur ad narrandum non ad probandum*, et, pour n'être pas tenté d'entrer en polémique, il attribue aux paroles de l'archéologue italien l'autorité de la chose jugée. Voilà pourquoi, dans son premier chapitre, consacré à l'église de Sainte-Constance, il ne parle que des deux mosaïques des absides, et passe entièrement sous silence celles des voûtes circulaires, bien qu'elles soient, à tous égards, dix fois plus dignes d'attention. Son plan le veut ainsi; il sortirait de son sujet, s'il s'occupait de mosaïques qu'il ne croit pas chrétiennes. De cette abstention volontaire résulte, au début de son livre,

une lacune regrettable, mais qui, dans une édition nouvelle, disparaîtra, nous en sommes certain. Il ne s'agit pas, en effet, d'un de ces litiges obscurs, inextricables, sur lesquels on est libre de n'avoir pas d'avis. Après les découvertes qui, depuis trente ou quarante ans, ont été faites à Rome, Ciampini reviendrait au monde qu'il serait lui-même forcé de convenir que, dans cette rotonde de Sainte-Constance, tout est chrétien, aussi bien les murailles que les deux sortes de mosaïques dont elles sont revêtues.

Et d'abord, quant aux deux absides, les attribuer au temps de Constantin est d'une impossibilité manifeste, à moins de révoquer en doute les données les plus élémentaires de l'archéologie. Autant vaudrait prétendre que telle peinture de Raphaël est l'œuvre de Cimabué. L'un ne serait pas plus impossible que l'autre. On ne saute pas plus à pieds joints trois siècles de déclin qu'on ne franchit d'un seul bond trois siècles de progrès. La décadence a ses lois et sa chronologie, et la barbarie elle-même a ses degrés et ses nuances. Sans doute il est plus facile, pour juger l'âge des monuments, d'opérer au grand jour, quand l'art est dans son éclat, lorsqu'on a pour jalons des chefs-d'œuvre; mais on peut lire aussi dans des temps plus obscurs : c'est une affaire d'habitude; on ne s'y trompe pas, surtout quand il s'agit de comparer des œuvres séparées par un intervalle d'un siècle ou deux pour le moins. Si, dès son premier jour, dès son début officiel, l'art chrétien fût tombé si bas, qu'on pût lui imputer ces deux informes mosaïques, il faudrait en conclure que, dans les siècles suivants, dans le v^e et le vi^e, par exemple, au lieu de continuer à descendre, il se serait régénéré, puisque tout à l'heure ces deux siècles vont nous montrer des types moins grossiers, un dessin moins déchu, un travail moins abâtardi. Aussi n'est-ce guère la peine d'insister sur ce côté de la question; il ne s'agit pas, en vérité, de disculper le iv^e siècle du méfait impossible d'avoir décoré ces absides, le point essentiel est d'établir que les mosaïques des voûtes et l'édifice lui-même lui appartiennent légitimement.

Or, sur ce point aussi, le temps a fait justice des objections de Ciampini. Elles se sont évanouies une à une, à mesure que les fouilles, les recherches, les explorations scientifiques, se sont multipliées à Rome. Devant des faits sans réplique, il a fallu se rendre, et, peu à peu, nous avons vu changer l'âge et le nom de bien des monuments, baptisés un peu à la légère par les savants de la Renaissance. Ces remaniements une fois opérés, certains siècles y ont perdu, d'autres y ont gagné; le iv^e est un de ceux qui ont le mieux soutenu l'épreuve : son crédit s'en est relevé; non que jamais il puisse être autre chose qu'un siècle de décadence;

mais on l'avait traité si mal, on l'avait fait tomber si bas, qu'à reprendre son rang il a l'air de grandir.

Pour ne parler d'abord que de l'architecture, c'est presque une amende honorable qu'on a dû faire à Constantin. On lui a restitué, par exemple, l'honneur d'avoir construit cette masse imposante qui, bien qu'aux deux tiers détruite, domine encore la voie sacrée entre le Colysée et le Forum. Ces trois grandes arcades que surmontent des voûtes à caissons d'une immense portée ont, pendant environ trois siècles, passé pour l'œuvre de Vespasien, et porté le nom de *Temple de la Paix*. Or, il y a trente ou quarante ans, Nibby, sur preuves décisives, démontra que le prétendu temple de la Paix était, à n'en pas douter, la basilique de Constantin, et cette attribution est aujourd'hui incontestée. Elle serait depuis longtemps admise, si, dès l'abord, on avait tenu compte de certains signes indicateurs qui trompent rarement. Le mode de la construction, la nature des matériaux, et surtout l'épaisseur des joints, ne permettaient guère de croire que le premier siècle eût vu construire ces murs; et, d'un autre côté, la noblesse du plan et la grandeur des lignes avaient pu, jusqu'à un certain point, autoriser cette méprise honorable pour le IVe siècle. On voit, par ces ruines grandioses, que ce qui avait surtout dégénéré depuis les Antonin, ce qui s'était alourdi, épaissi, c'était l'exécution, la main-d'œuvre, la technique de l'art, mais qu'il n'en restait pas moins un certain fond encore vivant de grandes traditions, et que toute pensée n'était pas éteinte.

Le même contraste apparaît dans le célèbre arc de triomphe qui porte le nom de Constantin, et qui le porte à bon droit, bien que, dès l'abord, cette dénomination ait failli lui être contestée. Une partie des sculptures de cet arc, et de beaucoup les meilleures, passent, comme on sait, pour provenir d'un autre arc érigé sous Trajan. Or on voulait que l'arc lui-même, l'arc debout aujourd'hui, fût celui de Trajan gâté par Constantin, et non celui de Constantin enrichi des sculptures de Trajan. La raison qu'on faisait valoir était que l'arc actuel, malgré ses nombreux défauts, malgré la médiocrité d'une partie de ses sculptures, avait encore trop grand air, que le galbe en était trop franc, l'effet trop majestueux, pour qu'on osât en faire honneur aux artistes du IVe siècle. Toujours, comme on voit, même thèse et même parti pris. Aujourd'hui le doute est impossible; il faut se résigner à croire que l'art, sous Constantin, si maladroit qu'il fût dans le détail, avait encore le sentiment des masses, et savait, par exemple, donner à un arc de triomphe d'heureuses et nobles proportions.

Enfin il est un autre préjugé dont Ciampini ne cherche pas à se dé-

fendre, et qui est désormais sans l'ombre de fondement. L'argument favori de notre archéologue, pour refuser d'admettre que la rotonde de Sainte-Constance soit de construction chrétienne, est, comme on vient de le voir, que toutes les colonnes ont la même hauteur, tous les chapiteaux, toutes les bases, les mêmes dimensions et le même dessin; à l'entendre, le trait caractéristique de l'architecture en usage au temps de Constantin serait cette confusion, ce désordre et cette disparité des supports qu'on remarque en effet dans quelques églises de Rome attribuées à ce prince, notamment à Saint-Laurent *extra muros*, Or cette basilique, le fait est aujourd'hui prouvé, a été reconstruite à neuf sous le pontificat de Pélage II, vers 580, sans compter qu'Honorius III, en 1216, l'a de nouveau amplifiée et bouleversée de fond en comble. Il est donc plus que probable que l'incohérence des colonnes ne provient pas du premier fondateur. Nous ne prétendons pas pour cela que jamais, sous son règne, on ne se soit permis de démolir deux ou trois temples pour en faire une église, et qu'en tirant parti des matériaux on n'ait pas accouplé sous la même architrave des colonnes de style et d'ordre différents. Pour oser affirmer qu'on n'ait jamais commis, au IVe siècle, ce genre de barbarie, qui devint si fréquent dans les siècles suivants il faudrait oublier qu'à aucune autre époque l'architecture ne fut mise à aussi rude épreuve que dans les années qui suivirent l'édit d'émancipation; que jamais en si peu de temps il ne fallut soit bâtir, soit transformer, convertir, approprier à un nouvel usage un plus grand nombre d'édifices. Ce que Paris a vu tailler de pierres et crépir de moellons depuis quelques années n'est rien en comparaison de la quantité de bâtisses que l'édit de Milan fit sortir subitement de terre dans le monde romain. Il est donc très-possible que çà et là, par exception, on ait alors donné quelques exemples de ces étranges amalgames. Mais faire d'un expédient une règle constante, croire qu'on en ait usé partout, en toute occasion, sous les yeux de l'empereur, dans une construction dédiée à sa fille, et vouloir que la disparité des colonnes soit le signe nécessaire, la condition *sine qua non* de tout édifice construit par ordre de Constantin, c'est une prétention par trop déraisonnable.

On le voit donc, quant à l'architecture, rien ne s'oppose à ce que la rotonde de Sainte-Constance soit l'œuvre de Constantin. Tout au plus, y aurait-il lieu de s'informer si les colonnes ne sont pas empruntées à quelque édifice antérieur; et nous ne voyons, pour notre part, rien qui nous porte à le croire. Les colonnes de Sainte-Constance se distinguent, il est vrai, par la beauté de la matière : les fûts sont en granit, les chapiteaux en marbre; elles ne manquent donc pas de richesse, mais le style

n'en a rien d'assez fin, d'assez pur, pour qu'elles proviennent nécessairement d'un temps plus noble que le IVe siècle. Nous pourrions même affirmer que ces chapiteaux composites, chargés d'oves, un peu épais et un peu courts, ne doivent guère avoir été sculptés que vers le temps de Constantin. Reste donc à savoir si les mosaïques des voûtes sont d'un travail tellement supérieur, et si les sujets qu'elles représentent sont si évidemment païens, qu'il y ait nécessité de faire rétrograder la construction de l'édifice lui-même.

Or, dans ces mosaïques, la qualité du travail n'a vraiment rien d'extraordinaire. Les cubes sont de dimension moyenne; la taille est sans finesse et sans précision, bien que suffisamment exacte; l'enchâssement aussi laisse quelque chose à désirer. En un mot ce sont de bonnes mosaïques, purement décoratives, d'un effet harmonieux, agréable, mais, à tout prendre, fort inférieures aux grandes œuvres de cet art, et, par exemple, au célèbre tableau de bataille découvert à Pompéi, et même aux courses de char du musée de Lyon. Ainsi, à ne consulter que le caractère du travail, ce n'est ni au IIe ni même au IIIe siècle, c'est tout au plus au IVe que ces voûtes ont dû être décorées. Quel argument reste-t-il donc pour soutenir qu'elles sont païennes? un seul : la nature du sujet. Ces pampres, ces raisins, ce culte de la vigne, ces charrettes attelées de bœufs portant les charges de vendange, ces hommes nus ou plutôt ces génies foulant les grappes de leurs pieds, et les ruisseaux de vin s'échappant du pressoir; tout cela n'est-il pas bachique? En aucune façon; voyez les catacombes: n'y retrouvez-vous pas ces mêmes pampres et ces mêmes raisins, ces cuviers, ces pressoirs, et ces fouleurs de grappes? La vigne et la vendange n'ont-elles pas un sens symbolique? N'en est-il pas question dans les saintes Écritures, au moins aussi souvent que dans les récits de la fable? Ciampini le reconnaît lui-même; il avoue que Bosio, dans sa Rome souterraine, et Aringhi, le continuateur de Bosio, citent plusieurs exemples de peinture chrétienne dont la vigne est le sujet? D'où vient donc qu'il n'en tient aucun compte? Ce qu'on peut dire à sa décharge, c'est que probablement il n'était pas, de sa personne, descendu dans les catacombes, l'usage de les visiter s'étant peu à peu perdu au temps où il vivait; or, s'il n'a vu que les gravures de Bosio, la similitude évidente entre les peintures qu'elles prétendent reproduire et les mosaïques de Sainte-Constance a très-bien pu lui échapper. Quoi qu'il en soit, cette similitude est hors de doute. Ce n'est pas seulement la même idée, le même symbolisme, ce sont les mêmes ajustements de feuilles et de rinceaux, les mêmes enfants, les mêmes oiseaux groupés dans le feuillage. S'il s'agissait de Bac-

chanales, si c'était la vigne de Bacchus et non la vigne du Seigneur qu'on eût voulu représenter, la scène serait-elle donc si calme? y verrait-on régner cette douceur, cette placidité? Ici pas l'ombre de délire, point de fureur, point d'ivresse : la paix au contraire, la paix et l'innocence des vignerons de l'Évangile.

Ainsi l'énigme est résolue et la tradition justifiée. La rotonde de Sainte-Constance est bien l'œuvre de son fondateur. Murailles, colonnades, mosaïques, tout en elle est chrétien. Reste à examiner de près et en détail quelle est, au point de vue de l'art, la valeur de ces mosaïques. Elles forment un ensemble régulier, méthodique, d'une parfaite symétrie. Douze travées, correspondant aux douze colonnes géminées qui portent la coupole, coupent la voûte circulaire à intervalles égaux. La décoration varie de travée à travée : ici des scènes de vendange, là de simples méandres, des ornements purement géométriques; plus loin des figures d'hommes ou d'animaux, encadrées une à une dans des séries d'enroulements; puis les vendanges reparaissent, puis les méandres, et ainsi de suite. Ces peintures se détachent sur fond blanc, à l'exception d'une seule travée revêtue d'ornements à fond d'or. Cette travée est la partie de l'édifice où fut trouvé le tombeau de Constance, grand sarcophage en porphyre rouge, maintenant au Vatican, vis-à-vis du tombeau de l'impératrice Hélène, avec lequel il a de grandes analogies de dimension, de style et de matière. Il est bon de noter que les sculptures en relief qui décorent ce sarcophage ont le même caractère que les mosaïques des voûtes : ce sont aussi des pampres et des raisins, et de jeunes garçons, des génies cueillant le fruit de la vigne. Ciampini s'émerveille devant cette sculpture dont, à vrai dire, le mérite principal vient de la difficulté vaincue, le porphyre, comme on sait, ne se prêtant qu'avec peine à l'action du ciseau. Du reste, rien dans ces bas-reliefs n'est supérieur, comme art, aux mosaïques qui les abritaient, et qui furent évidemment conçues et exécutées en même temps et dans la même pensée. Quelle est donc en définitive la valeur de ces mosaïques? Y trouvons-nous cette vie, cette flamme, cette jeunesse, ce retour instinctif aux grandes traditions, ces éclairs d'originalité qui nous étonnent et nous charment dans quelques morceaux d'élite des catacombes? Franchement, non. Il y a tout juste assez de christianisme dans ces voûtes pour affirmer qu'elles ne sont pas païennes; il n'y en a pas assez pour que l'art s'en ressente, pour qu'il soit rajeuni, transformé. C'est une décoration qui diffère assez peu, comme dessin et comme ajustement, de ce qu'on aurait pu faire quelques années auparavant dans l'*atrium* d'un palais. La partie purement ornementale, les

festons et les encadrements; la partie purement végétative et animale, les feuilles, les fruits, les oiseaux, sont traitées l'une et l'autre avec art, non sans quelque roideur, sans quelque sécheresse, mais dans un sentiment et un esprit qui rappellent encore les meilleures traditions; la partie humaine, au contraire, est terne et un peu vulgaire, les personnages manquent d'élégance, ils sont courts et presque trapus. L'échelle est d'ailleurs trop petite pour que les physionomies jouent un rôle important, or, sans physionomies, point d'expression, et l'expression est, dans les catacombes, la grande nouveauté, la ressource inattendue qui prépare les voies aux conquêtes de l'art moderne.

Si donc les églises de Rome n'avaient à nous offrir, comme révélation de l'art au IV^e siècle, que ce berceau de mosaïques, nous serions forcé de convenir que la question posée par nous reste sans solution; et nous n'aurions rien à répondre à qui dirait que le christianisme émancipé a pu produire encore des travaux estimables, des œuvres presque correctes, d'agréables décorations se distinguant à peine des créations païennes; mais qu'une production vraiment originale, empreinte de son esprit et néanmoins fidèle aux grandes lois du goût, une œuvre vraiment chrétienne et classique à la fois, rien ne permet de lui en faire honneur. Heureusement la part de ce IV^e siècle ne se réduit pas uniquement aux mosaïques de Sainte-Constance. Nous allons en signaler une, presque inconnue jusqu'ici, ou du moins reléguée, sans examen, sans contrôle, par une inexplicable habitude, dans les ténèbres du siècle le plus obscur, et à qui la première place, malgré cette méprise, appartient incontestablement. Comme cette mosaïque est non-seulement la pièce capitale de la question que nous traitons, mais, pour l'histoire de la peinture, un monument aussi extraordinaire que fécond en aperçus nouveaux, nous ne saurions, faute de place, en parler dignement aujourd'hui, et nous n'entamerons ce chapitre que dans un prochain cahier.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets, par C. de Cherrier, membre de l'Institut[1]. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée

CINQUIÈME ARTICLE[2].

Frédéric II manqua à ses engagements envers le Saint-Siége dès que fut mort Innocent III. Il le fit impunément sous le pontificat de l'indulgent Honorius III, qui avait été le précepteur de son enfance, et qui montra à son égard la plus invariable condescendance. Ainsi il n'effectua point la séparation convenue du royaume des Deux-Siciles et de l'empire italo-germanique. C'était pourtant une condition fondamentale, que la papauté prévoyante avait érigée alors en maxime, et dont elle fit plus tard une loi. Non-seulement il ne l'observa point, mais il appela en Allemagne son fils Henri, qui avait été couronné roi de Sicile dès son berceau, et qu'il parvint mystérieusemeut à faire élire roi des Romains à l'âge de huit ans.

Malgré l'insistance du pape alarmé, qui exigeait l'émancipation de Henri comme roi de la Sicile, que gouvernerait, jusqu'à ce qu'il fût majeur, un vicaire nommé par Frédéric; malgré l'assurance réitérée que donna Frédéric au pape de ne pas réunir la Sicile et l'empire, il conserva cette double souveraineté. Il suivit l'exemple de son père Henri VI, et, tout ainsi que son père l'avait destiné encore enfant à être par droit de succession et par droit d'élection tout ce qu'il avait été lui-même, il prépara son fils à le devenir à son tour. Les empereurs de la maison de Souabe avaient eu, jusqu'à lui, le siége de leur puissance en Allemagne. Quant à Frédéric II, comme l'a dit M. de Cherrier, «loin de vouloir fixer sa résidence au nord des Alpes, il se proposait «d'y laisser Henri en qualité de vicaire, et d'établir en Italie le siége «de sa puissance, le centre de l'empire d'Occident. Ce seul mot fait «pressentir les événements qui vont se développer, et montre combien «l'Église romaine fut mise en péril le jour où, devant l'ingratitude triom-

[1] Paris, Furne et C^ie, éditeurs. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1861, p. 1; pour le deuxième, celui d'avril, p. 194; pour le troisième, celui de janvier 1862, p. 13, et, pour le quatrième, celui de novembre, p. 661.

« phante d'Othon, Innocent III se crut forcé d'ouvrir lui-même le che-« min du trône impérial au petit-fils de Barberousse. C'était préparer à « ses successeurs une lutte terrible et inévitable entre le sacerdoce et « l'empire. »

Mais, dans l'exécution de ses projets, Frédéric II, au lieu de mettre de l'audace, comme son père, y mit de l'habileté, et d'abord il employa beaucoup moins la violence que la ruse. Il entra dès lors dans ces voies obliques et dangereuses où il poursuivit ce qu'il semblait avoir abandonné, cachant l'ambition sous l'astuce, démentant par ses actes ses assurances, voulant accroître la puissance qu'il avait pris l'engagement de réduire, cherchant à se faire pardonner la grandeur par la déférence, très-capable de hardiesse, quoique enclin à la duplicité, mais toujours prêt à revenir aux négociations après ses ruptures, et à proposer des arrangements au milieu des plus ardentes animosités.

Après avoir fait élire son fils roi des Romains et avant de se faire couronner empereur dans Rome, vers la fin de l'année 1220, il s'attacha à rassurer, jusqu'à un certain point, par une déclaration incomplète, le débonnaire Honorius III. Il lui adressa cette déclaration du camp de Monte-Mario, qu'il occupait avec son armée, non loin de l'église de Saint-Pierre, où il venait recevoir la consécration pontificale. « Par le présent « acte authentique, disait-il, nous déclarons que l'empire n'a aucun droit « sur le royaume de Sicile, et que ce n'est pas à raison de l'empire que « nous avons droit sur ce royaume, puisqu'il ne nous vient pas du chef « de notre père et de ses prédécesseurs, mais seulement de la succes-« sion de notre mère, laquelle descendait de la race des rois de Sicile, « qui tenaient ce royaume de l'Église romaine, comme nous le tenons « nous-même, reconnaissant que la propriété dudit royaume appartient « à l'Église. Aussi, pour enlever toute défiance et tout soupçon, que le « même royaume puisse être uni à l'empire, nous promettons que, soit « dans l'empire, soit dans le royaume, nous emploierons, pour les affaires « de Sicile, des officiers nés dans ledit royaume, et que nous ferons « usage d'un sceau spécial pour les expédier [1]. »

Frédéric se bornait à établir une séparation administrative de l'empire et du royaume dont il gardait et dont il comptait transmettre la double

[1] Cette pièce, extraite des rouleaux de Cluny est publiée pour la première fois dans le supplément de l'*Historia diplomatica Frederici secundi*, par M. Huillard-Bréholles. J'en emprunte la traduction à l'introduction même (p. CX) que M. Huillard-Bréholles a mise en tête de cette grande collection, et qui est, en un fort volume in-4°, un exposé complet et une appréciation aussi savante que bien faite du règne de Frédéric II.

souveraineté, tandis que les papes voulaient en opérer la séparation réelle. Le danger, pour l'autorité du Saint-Siége et pour l'indépendance de l'Italie, ne consistait pas seulement dans la confusion des deux États, comme semblait le croire Frédéric, mais dans leur possession conservée, même à des titres divers, par un seul souverain, qui disposerait des forces de l'un et de l'autre, et, serrant dans les liens étendus de sa puissance la partie supérieure et la partie centrale de la péninsule, menacerait la Lombardie d'assujettissement et la papauté de subordination. Ce n'était pas sans raison que les papes redoutaient les entreprises d'un empereur-roi. L'empereur, bien que couronné par eux, le roi, bien que reconnu leur feudataire, pouvait se servir des moyens laissés à sa disposition pour annuler en quelque sorte la suprématie romaine vis-à-vis de l'empire, la suzeraineté pontificale vis-à-vis de la Sicile.

Tant que vécut Honorius III, la paix se maintint entre le sacerdoce et l'empire. L'ancien précepteur se montra fort doux pour son impérial élève, qui, de son côté, eut d'adroits ménagements envers le pontife modéré dont il avait éprouvé les utiles condescendances. Il avait renouvelé à trois reprises les donations qui avaient fondé le domaine temporel du Saint-Siége et avait promis de rendre à l'Église romaine les biens qu'elle revendiquait toujours et qui ne lui étaient jamais complétement restitués. Honorius avait paru très-satisfait de l'empereur en 1221, lorsqu'il avait dit : « L'Église romaine est rentrée pacifiquement « en possession de l'héritage de la comtesse Mathilde, de la Marche « d'Ancône, du duché de Spolète tout entier, et de tout le patrimoine « de saint Pierre, depuis Radicofani jusqu'au pont de Ceprano [1]. »

Cependant vers la fin du pontificat d'Honorius III, Frédéric laissa apercevoir ses projets de domination sur la péninsule, et il inspira des inquiétudes à la Lombardie en même temps qu'au Saint-Siége. Sa puissance en Allemagne était solidement établie. Il avait aplani, et semblait même avoir détruit les obstacles que sa race avait rencontrés à l'introduction et au maintien de son autorité dans le royaume de Sicile, soit lorsque son père Henri VI en avait si difficilement pris possession, soit lorsqu'il en avait hérité lui-même, au milieu de tant de périls et de troubles. Il avait réuni, sous son commandement, exercé à des titres divers, mais désormais sans contestation, l'Allemagne devenue fidèle sous un empereur de la maison de Souabe, la Sicile rendue obéissante sous un roi de la descendance des Normands. Pour en arriver là il avait déployé beaucoup d'habileté, et il était parvenu, durant plus de dix

[1] *Histoire diplomatique*, t. II, p. 132.

années, à éluder l'engagement formel de se transporter en Orient comme croisé.

En 1215, dans l'église d'Aix-la-Chapelle, le jour même de son couronnement comme roi de Germanie, en un moment de victoire, d'enthousiasme et de gratitude envers la cour romaine qui l'avait aidé à triompher, il avait pris la croix et il avait promis d'aller, à la tête d'une armée puissante, délivrer de nouveau la Terre sainte, enlever aux infidèles la ville de Jérusalem et le tombeau du Christ retombés entre leurs mains. Sous des prétextes divers et plausibles, il avait obtenu des délais de l'accommodant Honorius III, et il avait différé jusqu'alors d'accomplir son vœu. Il avait mieux aimé affermir son autorité en Occident qu'étendre le domaine de la chrétienté en Orient. Le pape, de son côté, n'avait pas exigé l'éloignement de Frédéric pour préserver de l'extension de sa puissance le Saint-Siége et l'Italie. Il l'avait laissé consolider son empire au nord des Alpes, sa royauté en deçà et au delà du phare; il avait même souffert que Frédéric, contrairement à ses promesses, restât souverain de l'Allemagne et de la Sicile, et arrangeât tout pour que son fils aîné le devînt après lui. Ce double objet atteint, l'empereur, qui procédait avec lenteur et mettait dans ses desseins une suite savante, au lieu de se rendre en Palestine, marcha vers un autre but. L'autorité impériale était en quelque sorte méconnue en Lombardie depuis la paix de Constance, et il songea à l'y montrer en attendant de l'y rétablir.

Au printemps de 1226, il fit deux choses qui alarmèrent l'Italie supérieure pour son indépendance et troublèrent la cour romaine dans la souveraine possession du domaine pontifical. Il convoqua, dans la ville gibeline de Crémone, une diète impériale à laquelle fut appelé son fils Henri avec les forces allemandes, et il exigea que les hommes du duché de Spolète l'y accompagnassent en armes. La diète de Crémone semblait pouvoir être, sous Frédéric II, ce qu'avait été, sous Frédéric Barberousse, son aïeul, la diète de Roncaglia. L'empereur ne manifestait pas seulement par là son intention de restaurer l'autorité de l'empire dans la vallée du Pô, il agissait comme le souverain direct de l'Italie centrale, en faisant l'appel militaire aux vassaux du duché de Spolète appartenant au Saint-Siége. Rien n'était plus propre à rétablir la confédération des villes menacées et à unir de nouveau fort étroitement la ligue lombarde et la cour romaine. Aussi les cités indépendantes de la haute Italie s'émurent. Elles s'assemblèrent à Mosio dans le territoire Mantouan. Là, des députés de Milan, de Bologne, de Brescia, de Mantoue, de Vicence, de Trévise, conclurent une ligue offensive et défen-

sive, qui devait durer vingt-cinq ans, et à laquelle adhérèrent Verceil, Alexandrie, Faenza, Vérone, Plaisance, Lodi, le marquis de Montferrat et le comte de Blandrate. Tous les citoyens des villes confédérées, de l'âge de quatorze ans à l'âge de soixante et dix, durent jurer la ligue, dont les milices gardèrent les passages des Alpes par où les troupes d'Allemagne pouvaient descendre en Italie. La jonction du roi des Romains Henri et de son père l'empereur Frédéric fut ainsi empêchée, et les confédérés annulèrent la diète de Crémone, en prévenant la réunion des forces de l'empire et du royaume de Sicile. Le faible Honorius lui-même éclata en plaintes contre le téméraire empereur qui avait empiété sur l'autorité du pape, en prétendant disposer de ses vassaux. Il le lui reprochait vivement : « Tu as commencé, lui disait-il, « à inquiéter le Siége apostolique ; tu dois savoir cependant que tu es « attaché par le lien de la fidélité et à nous et à nos successeurs [1]. »

Frédéric se vit réduit à abandonner, ou, pour mieux dire, à ajourner ses desseins. Un grand changement survenu, non dans l'esprit, mais dans la conduite de la papauté, l'y contraignit plus particulièrement. Honorius mourut, et il fut remplacé sur le trône pontifical par le cardinal Hugolin, de la famille des comtes de Segni, qui prit le nom de Grégoire IX. Ce pape, plus qu'octogénaire, ne ressemblait en rien à son paisible prédécesseur. Imbu de toutes les maximes de Grégoire VII et d'Innocent III, professant tout haut la suprématie pontificale, décidé à suivre, sans s'en départir, la politique italienne d'Alexandre III, actif, malgré son grand âge, d'un esprit résolu et d'une volonté indomptable, il devait être, avec ses idées hautaines et ses fortes passions, le plus intraitable et le plus dangereux adversaire pour Frédéric II. A peine arrivé dans la chaire pontificale, il voulut éloigner le péril dont Frédéric menaçait l'Italie comme empereur, en l'envoyant comme croisé en Orient.

Il exigea l'accomplissement immédiat du vœu que Frédéric avait fait à cet égard en 1215, et que, de délais en délais obtenus d'Honorius, il avait différé pendant plus de douze années. Le pape était reconnu le législateur moral de la chrétienté et le juge suprême des manquements à la règle consacrée et aux engagements convenus. Ce pouvoir était d'autant plus redoutable, que les deux sociétés politique et religieuse étaient étroitement mêlées, et que la loi de l'une se confondait en bien des

[1] « Dum autem... per te ipsum inquietare Sedem apostolicam incepisti, qualiter « vinculo fidelitatis et nobis nostrisque successoribus obligatus scire debes. » — (*Hist. dipl.* t. II, p. 354.)

points avec la loi de l'autre. Aussi le souverain pontife frappait-il les plus hauts infracteurs de l'ordre moral du grand châtiment de l'excommunication, qui les menaçait dans l'État après les avoir séparés de l'Église, et qui, s'ils ne se soumettaient point, pouvait être suivi de la déposition. Il empêchait d'être rois ceux qui cessaient trop longtemps d'être chrétiens. Quant à la Terre sainte, dont il était le prévoyant protecteur et le défenseur zélé, il lui avait donné sa principale armée, et aux troupes de chevaliers religieux et de moines militaires qu'il y avait institués, il ajoutait, lorsqu'il le pouvait, l'utile renfort des croisés. Mais, s'il provoquait les croisades, il ne les prescrivait pas. Il invitait à les entreprendre sans y obliger. Cependant ceux qui s'étaient engagés d'eux-mêmes à prendre la croix étaient contraints par le pape à suivre en Terre sainte la bannière du Christ sous laquelle ils s'étaient volontairement enrôlés. Telle était la situation de Frédéric II.

Grégoire IX lui intima l'ordre de partir pour la Palestine sous peine d'excommunication. Il fallut obéir. Frédéric, ayant épuisé tous les moyens dilatoires et ne trouvant auprès de Grégoire aucune des condescendances qu'avait montrées pour lui Honorius, fit sur les côtes orientales du royaume de Naples les préparatifs de sa grande expédition. La saison n'était pas favorable, et les maladies épidémiques ravagèrent l'armée des croisés. Frédéric lui-même en fut atteint. Malgré la fièvre, il se mit en mer; mais, au bout de quelques jours de navigation, le mal s'aggrava et le contraignit de reprendre le chemin de ses États pour s'y guérir. Le soupçonneux et violent Grégoire IX ne vit dans cette maladie qu'un subterfuge nouveau auquel l'empereur avait recours, afin de se soustraire à son engagement en ayant paru vouloir le remplir : il l'excommunia. Il ne leva pas même l'excommunication lorsque, l'année suivante, Frédéric partit réellement pour la croisade et obtint par sa rare habileté ce que ni Philippe-Auguste ni Richard Cœur-de-Lion n'avaient pu conquérir par les armes, la possession de Jérusalem, perdue depuis quarante et un ans, et la restitution du saint Sépulcre. L'animosité obstinée et les injurieuses agressions de Grégoire IX contre Frédéric continuaient sans raison comme sans justice. On vit l'empereur, qui étendait le domaine de la chrétienté, mis hors de la société chrétienne. Celui qui rendait la ville sainte aux pieux pèlerinages de l'Europe, et qui restaurait le culte du Christ près de son tombeau, ne put assister régulièrement aux cérémonies qu'il rétablissait. Il fut réduit, dans une église presque déserte, à prendre lui-même sur l'autel la couronne de Godefroi et de Brienne, comme héritier du royaume de Jérusalem, et il la posa fièrement sur sa tête, malgré les anathèmes de

Grégoire IX. Pendant qu'il accomplissait ainsi, moins avec des forces qui étaient insuffisantes que par une adresse heureuse, la difficile tâche que son grand aïeul Barberousse avait entreprise en vain, et dans laquelle avaient échoué les rois puissants et valeureux de la France et de l'Angleterre; pendant que le légat pontifical frappait d'interdit tous les lieux que l'empereur traversait, où les cloches cessaient d'appeler les fidèles dans les églises fermées, où étaient suspendus les actes de la vie religieuse, et où les morts mêmes ne pouvaient plus être ensevelis; pendant que le clergé fuyait sa présence, que les milices pontificales des chevaliers du Temple et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem refusaient de servir à ses côtés la cause et la foi chrétiennes en Orient, Grégoire IX le dépouillait de ses États en Occident.

Traitant l'empereur comme un rebelle à l'Église parce qu'il était allé à la croisade sans être absous, après l'avoir excommunié pour n'y être pas allé en étant malade, le pape avait fait envahir l'Italie méridionale par des troupes à sa solde. Ces troupes avaient été demandées au parti guelfe, tirées des pays soumis à l'Église romaine, et payées avec l'argent levé particulièrement sur les Églises de France et d'Angleterre. L'armée pontificale avait pénétré dans la partie du royaume du sud qui confinait avec les États ecclésiastiques. Elle s'était emparée des villes et des forteresses situées entre le Garigliano et le Vulturne, lorsque Frédéric, qui, à ces nouvelles, avait précipitamment quitté la Terre sainte, qu'il avait agrandie, et où l'anathème pontifical le poursuivait de lieu en lieu, débarqua à Brindes.

Après son arrivée tout changea de face. A la tête de forces considérables qui vinrent le joindre, il soumit tous les pays que le pape avait fait révolter dans l'Abruzze et dans la Terre de Labour, et reprit ce que lui avaient enlevé les soldats de l'Église, qui portaient sur leur armure les clefs de saint Pierre comme les croisés portaient la croix du Christ sur la leur, et qu'on appelait *clave signati*. Au bout d'un an, Frédéric, victorieux et toujours prêt à traiter, força le pape, dont ses troupes avaient envahi le territoire, à faire la paix. Il triompha de la plus intraitable des volontés. Par cette paix, conclue à San-Germano, il ne parvint qu'à être absous et à se dégager de l'interdit. Il restitua à l'Église romaine la Marche d'Ancône, le duché de Spolète et toute la partie du domaine pontifical qu'occupaient les impériaux. Il promit de respecter tous les priviléges du clergé, dont les élections seraient libres et les justices indépendantes, et en même temps d'accorder un entier pardon à ceux de ses sujets qui s'étaient soulevés contre lui à l'appel du pape, et auxquels il rendrait leur patrie et leurs biens. Frédéric ne gagnait à cette paix

que sa rentrée dans l'Église et du temps. Mais c'était beaucoup. « Désor-« mais, il pouvait, dit M. de Cherrier, donner toute son application aux « affaires de la Lombardie et de l'Allemagne. »

Il ne le fit pas tout de suite. Avant de chercher à étendre la domination impériale dans les régions de l'Italie qui la méconnaissaient et à l'affermir en Allemagne, où son fils Henri s'éloigna bientôt de l'obéissance et ambitionna de régner seul, Frédéric entreprit, dans le royaume des Deux-Siciles, la révolution vers laquelle on tendait dans plusieurs autres États. Il y constitua plus fortement la royauté et y rendit effectif son pouvoir général. Les pouvoirs particuliers qui s'étendaient sur la société mélangée du moyen âge furent très-affaiblis par lui lorsqu'ils ne furent pas annulés. Frédéric fit tout d'un coup et systématiquement ce que les rois de France ne firent que plus tard, peu à peu, à mesure qu'ils agrandirent leur territoire et fortifièrent leur autorité. Les constitutions siciliennes de Frédéric II précédèrent de quarante ans, dans le royaume du sud, les établissements de saint Louis dans le domaine, il est vrai, très-vaste de sa couronne. Frédéric agit même sans aucun des longs ménagements que les rois gardèrent envers la noblesse féodale, la puissance ecclésiastique, la liberté urbaine. Les feudataires ne s'étaient pas montrés fidèles et ne lui inspiraient aucune sécurité : il diminua leurs priviléges. Le clergé avait une juridiction trop indépendante, qui le rendait redoutable dans les conflits avec la cour de Rome : il l'en dépouilla presque entièrement. Les villes si nombreuses de l'Italie méridionale et de la Sicile pouvaient prendre exemple sur les communes lombardes et secouer le joug de l'autorité royale, tout ainsi que les communes lombardes avaient secoué celui de l'autorité impériale : il changea leur organisation intérieure, de peur que trop de liberté ne les disposât à devenir des républiques.

Ainsi, régime féodal, administration ecclésiastique, gouvernement municipal urbain, tout fut transformé par une des réformes les plus considérables qui pussent être tentées. Les théories impériales du droit romain furent alors pour Frédéric II, dans l'Italie du sud, ce qu'elles avaient été pour son aïeul Frédéric Barberousse dans l'Italie du nord. Partout il fit prévaloir le droit souverain sur les droits privés, partout il établit l'administration royale au-dessus et au détriment des régimes particuliers. Ses officiers, auxquels il délégua l'exercice de l'autorité publique, soit pour juger, soit pour commander, soit pour recevoir les deniers, lever des troupes, les mener au combat, dominèrent sur la surface du territoire et dans les murailles des villes. Ils y rendirent une meilleure justice, ils y maintinrent plus d'ordre, ils y appliquèrent un

droit supérieur. Cette révolution, qui devançait les temps, Frédéric l'accomplit moins encore pour établir un régime plus savant et plus équitable que pour se donner plus de force. Il avait l'esprit libre et prévoyant, il était hardi et systématique. M. de Cherrier apprécie les réformes de Frédéric II aussi bien qu'il expose les événements de son règne. « Frédéric s'appliqua, dit-il, à faire disparaître l'arbitraire des cours de « justice, à substituer les lois écrites à la coutume, la force publique à la « force individuelle, le gouvernement central à la puissance anarchique « des seigneurs... Pour la première fois, depuis la chute de l'empire « romain, il posa des principes d'équité et de droit dont quelques-uns « sont encore écrits dans nos lois modernes; il nous donne la mesure « de ce qu'on aurait pu attendre de son génie civilisateur, si sa lutte « perpétuelle avec le Saint-Siége pour la question italienne, en absor- « bant son temps et ses ressources, en le poussant à comprimer jusqu'à « l'excès l'esprit de liberté qui se développait à cette époque, ne l'eût « arrêté dans ses projets d'améliorations. » Afin de n'avoir plus à craindre les Sarrasins, toujours prêts à se soulever en Sicile, et de pouvoir s'en servir à propos dans ses guerres d'Italie, il les avait transportés à Lucera, au milieu des montagnes boisées de la Lucanie et non loin de la frontière des États romains. Ce lieu, auparavant désert, se remplit d'une population naturellement belliqueuse et forcément soumise; il devint un vaste camp inaccessible, flanqué de tours, et d'où Frédéric put toujours tirer une troupe aguerrie. Aux Sarrasins de Lucera, il adjoignit une petite armée arabe qu'il fit venir d'Afrique et qu'il eut à sa solde. Les changements qu'il opéra, par ses constitutions, dans le régime du pays, durent rencontrer d'inévitables résistances. Toutefois les feudataires qui s'étaient révoltés pendant sa croisade, et qui avaient été vaincus pendant la guerre terminée à San-Germano, ne purent rien : ils ne bougèrent pas et subirent la réforme royale. Le pape se plaignit au nom du clergé dont Frédéric avait réduit la juridiction et les priviléges, mais il n'alla point au delà du mécontentement après une paix si récente. Les villes seules se soulevèrent dans l'intérêt et pour la conservation de leurs droits municipaux; Frédéric les battit et les contraignit à se soumettre. Après ce succès, qui consolida les changements qu'il avait accomplis, il eut une autorité étendue et désormais incontestée dans le royaume des Deux-Siciles, des revenus suffisants pour entretenir des forces considérables, et des troupes dévouées pour entreprendre de porter sa domination ailleurs.

Déjà, dix années auparavant, les villes lombardes, pressentant le danger, avaient renouvelé leur confédération. Elles s'étaient opposées

avec succès aux diètes que Frédéric avait projeté de tenir à plusieurs reprises dans la péninsule, et avaient empêché les contingents impériaux de l'Allemagne de se joindre, par les passages interceptés des Alpes, aux troupes italiennes du roi des Deux-Siciles, ce qui mettait obstacle à l'action complète de sa puissance en interdisant la réunion totale de ses forces. Elles n'avaient jamais voulu qu'il fût reconnu roi d'Italie, les Milanais se refusant à ce qu'il plaçât sur sa tête la couronne de fer, dont ils avaient le dépôt et la garde. Tenus en éveil et en union par la crainte d'être attaquées et de perdre le privilége si chèrement acquis de leur indépendance, elles espérèrent alors se soustraire au péril qui les menaçait, en secondant la rébellion du roi des Romains, Henri, contre l'empereur Frédéric, en divisant le fils d'avec le père. Elles ne se contentèrent pas d'être secrètement soutenues par le pape en Italie, elles se confédérèrent avec l'ambitieux délégué de l'empereur en Allemagne. Elles provoquèrent sa factieuse entreprise ou en profitèrent. Par cette union, elles retardèrent le danger, mais ne l'évitèrent pas, et elles ajoutèrent aux ressentiments de l'empereur.

Frédéric, peu accompagné, se porta en Allemagne avec une résolution hardie, non par les passages des Alpes, que gardaient les confédérés lombards, mais à travers l'Adriatique, afin d'y combattre et d'y dompter la révolte qui l'exposait à perdre l'empire. Il s'embarqua à Rimini, se jeta en Illyrie, remonta par le sud-est de l'Allemagne jusque dans la fidèle Souabe, appela autour de lui tous ceux que le devoir ou la crainte avaient maintenus dans la soumission, répandit le trouble parmi les partisans intimidés de son fils, l'épouvanta lui-même, le réduisit, sinon à se repentir de sa rébellion, du moins à s'en désister et à venir implorer à ses pieds un pardon qu'il ne lui accorda point. Il dépouilla de l'autorité dont il l'avait fait investir dès ses plus jeunes années ce fils aîné dans lequel il ne pouvait plus avoir aucune confiance, après plusieurs projets de soulèvement et une menaçante tentative d'usurpation. Il lui enleva l'héritage de l'empire, qu'il avait voulu prendre, le retint prisonnier et le conduisit en Italie, où le triste et désespéré Henri, entouré d'une implacable surveillance, n'échappa, longtemps après, à la captivité que par la mort.

Frédéric passa deux ans en Allemagne pour y affermir son pouvoir, comme il l'avait fait en Sicile, quoique d'une autre façon. Obéi désormais dans l'empire dont il était le chef élu, et dans le royaume dont il était le souverain héréditaire, disposant des forces du Nord et des ressources du Sud, il donna cours à ses desseins sur l'Italie. Il crut le moment arrivé de faire rentrer dans l'obéissance la Lombardie, qui s'y était sous-

traite, et de ramener même sous les lois de l'empire le centre de la péninsule, qui s'en était détaché. « L'Italie est mon héritage, écrivit-il « résolûment au pape Grégoire, qui voulait le détourner de cette entre-« prise dangereuse pour le Saint-Siége en le poussant à d'autres con-« quêtes, l'Italie est mon héritage, cela est connu de tout l'univers. « Rechercher ce qui appartient à autrui et délaisser ce qui m'appartient « serait ambitieux et étrange de ma part, surtout après les outrages dont « m'a incessamment poursuivi l'insolence des Italiens et particulière-« ment celle des Milanais, qui ne m'ont rendu en rien la révérence qu'ils « me devaient [1]. » Dès 1235, après la soumission de son fils et le retour de toute l'Allemagne à l'obéissance, il avait réuni à Mayence une diète qui, sous son inspiration, avait revendiqué les droits de l'empire sur la Lombardie. La guerre avait été décidée avec acclamation : « tous criant « et s'offrant à y prendre part en levant les mains, ce qui est, d'après la « coutume des Allemands, le lien du serment [2]. » En 1236, il commença l'attaque. Il avait les contingents féodaux de l'Allemagne, les troupes dévouées du royaume de Sicile composées surtout de ses fidèles Arabes de Lucera, dont rien ne pouvait affaiblir l'obéissance ou lasser le courage. Il devait être soutenu par un puissant seigneur du val de l'Adige, le terrible Eccelino de Romano, qui s'était tout récemment rendu maître de la plupart des villes de la Marche véronaise, qu'avait longtemps animées le plus ardent esprit d'indépendance, et dont Frédéric Barberousse avait rencontré la persévérante inimitié et les troupes redoutées. Enfin il comptait sur les milices des villes gibelines de Pavie, de Crémone, de Modène, de Reggio, de Parme, que l'assujettissement éventuel à l'empire offusquait moins que ne les humiliait le triomphe présent des villes rivales du parti guelfe.

Frédéric descendit cette fois par le val de l'Adige, qui lui était ouvert dans la haute Italie. Toute l'Allemagne, à l'exception des chevaliers teutoniques, l'excitait à faire rentrer par les armes les Lombards sous l'autorité qu'ils avaient depuis si longtemps méconnue, et à les plier violemment à l'obéissance de la majesté impériale. Il arriva ainsi sur les bords du Mincio. Les milices de Crémone et de Parme venaient à sa rencontre. Il fallait franchir le fleuve pour les joindre et s'avancer

[1] « Italia hereditas mea est, et hoc notum est toti orbi. Anhelare ad aliena et « propria relinquere ambitiosum esset et enorme ; præsertim quum Italicorum, « precipue Mediolanensium, me injuriis lacessivit insolentia, in nullo mihi debitam « exhibens reverentiam. » (*Hist. diplom.* t. IV, part. II, p. 881, et apud Matt. Paris. ad ann. 1236.) — [2] « Clamantibus cunctis et in elevationem manuum offerentibus quæ, « juxta consuetudinem Germanorum, est vinculum juramenti. » (*Hist. diplom.* suppl.)

dans cette Lombardie dont l'accès semblait interdit à l'empereur, qui en était le maître méconnu. « Frédéric, rapporte une chronique contemporaine, montant alors à cheval, éleva la voix devant les princes et dit : « *Les pèlerins et les voyageurs vont partout librement, et moi je ne pourrais pas pénétrer sur les terres de l'empire!* Ayant ensuite pris l'aigle, « de ses propres mains, il s'élança de l'autre côté du fleuve [1]. » Suivi de ses troupes et réuni aux milices gibelines, il parut en armes dans cette région que Barberousse avait si longtemps ravagée sans pouvoir la soumettre. Dans sa première campagne de 1236, il n'y réussit pas mieux que son aïeul. La seconde campagne, de 1237, fut plus heureuse, sans être décisive. Il contraignit la ville de Mantoue, la plus avancée des villes de la confédération vers la Marche véronaise, rentrée sous l'autorité de l'empire, à se rendre. Il poursuivit l'armée de la ligue, qu'il atteignit et battit à Corte-Nuova; il força Lodi, Verceil et les principales villes de la plaine du Piémont à revenir à l'obéissance, et jeta la ligue tout entière dans un découragement profond. Frédéric II, qui exigeait avant la guerre que les Lombards lui prêtassent serment de fidélité, qu'ils renonçassent à leur ligue et s'engageassent à ne plus en faire, qu'ils rétablissent pleinement les droits de l'empire et s'acquittassent, sous son drapeau, du service militaire en Italie [2], voulait plus encore après la victoire. Il ne se bornait point à annuler le traité de Constance, auquel son aïeul s'était résigné dans sa défaite et sa lassitude; il demandait que les Milanais se soumissent à lui sans condition [3]. Les Milanais savaient trop bien ce qu'ils avaient à attendre des terribles et vindicatifs Hohenstauffen pour se mettre à la merci de l'empereur, et le souvenir de leurs murailles renversées, de leurs maisons démolies, de leurs pères dispersés dans quatre bourgs ouverts loin de leur ville abattue, lorsqu'ils avaient été réduits par les revers et la faim à subir les volontés de l'implacable Barberousse, les empêcha de se livrer aux mains de son petit-fils. Ils aimèrent mieux lutter encore que de tomber sous une domination aussi redoutée. Ils y étaient encouragés par le pape.

[1] « Ascendens in equo, elevata voce, coram principibus conquestus fuit, dicens : « Quum peregrini et viatores ambulant ubique, ego autem non sum ausus aggredi « per terras imperii! » Deinde, assumpta aquila manu propria, etc. » (*Chronicon de rebus in Italia gestis*, p. 162.) — [2] Voir la pièce dans laquelle Frédéric II expose lui-même ce qu'il voulait, dans Pertz, *Monument. german. hist.* t. IV, p. 349, 350. — [3] « Imperator dixit fratri Leoni quod non reciperet eos, nisi haberet civitatem « et personas Mediolanensium ad suam voluntatem. » (*Chronicon de reb. in Ital. gestis*, p. 171.)

Grégoire IX soutenait alors la résistance des Lombards, comme Alexandre III l'avait excitée soixante et dix années auparavant. Les souverains pontifes, maîtres toujours incertains de l'Italie centrale et chefs religieux trop exposés à devenir dépendants dans un pays placé sous une domination unique, sentaient combien il importait à la sécurité temporelle et à la puissance spirituelle du Siége apostolique que la Lombardie ne fût pas assujettie à l'empire, surtout lorsque le possesseur élu de l'empire était roi héréditaire de Sicile et disposait des forces des deux États. Aussi appuyèrent-ils les Lombards dans leurs efforts, et ils les aidèrent d'abord à se rendre, ensuite à se conserver indépendants. Tandis que l'empereur, après les avoir vaincus, voulait interdire à jamais leur ligue et les avoir à son entière discrétion, le pape leur écrivait : « Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les Lom« bards, nos chers fils en Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous « devons incliner d'autant plus bénignement les oreilles de l'auto« rité apostolique à entendre les vœux des suppliants, qu'il convient « mieux d'exaucer ce qui est demandé. C'est pourquoi, écoutant vos « justes prières, nous vous donnons, par ce présent privilége, l'autori« sation et nous vous accordons le libre pouvoir, toutes les fois que l'em« pereur romain voudra entrer dans le pays d'Italie, de former votre « ligue, de vous lier par vos serments et vos promesses pour la conser« vation de vos droits et de vos intérêts, en rendant aux princes qui « existeront les honneurs et les services que vous leur devez, d'après les « traités et les légitimes coutumes. Si quelqu'un se hasarde à y mettre « obstacle, il encourra, qu'il le sache, la colère du Dieu tout-puissant et « des bienheureux apôtres Pierre et Paul[1]. »

Grégoire ne s'était pas contenté de cette ingérance comme pontife dans les affaires de l'empire, il était intervenu comme souverain territorial dans l'Italie centrale, et il avait ouvertement défendu aux villes

[1] « Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiis omnibus « Longobardis presentibus et futuris salutem et apostolicam benedictionem. Aures « apostolice dignitatis tanto nos decet inclinare benignius ad audiendas supplican« tium voluntates, quando id quod suadetur et queritur peramplius convenit exau« diri. Ideoque justis precibus vestris annuentes, vobis in presenti privilegio licen« tiam damus et concedimus liberam potestatem ut quotienscumque intrare voluerit « imperator romanus italicam regionem... possitis societatem facere et juramentis « et promissionibus vos ligare, pro vestris rationibus conservandis, salvis honoribus « et serviciis universis quæ romanis principibus qui pro tempore fuerint debetis de « pacto vel de consuetudine approbata. Si quis vero hæc attemptare præsumpserit, « iram omnipotentis Dei et beatorum apostolorum Petri et Pauli se noverit incur« surum. » (Gregorii papæ litt. *Hist. dipl.* t. IV, p. 881, note 1.)

et aux seigneurs de la Marche d'Ancône et du duché de Spolète de donner à Frédéric aucune aide contre les Lombards[1]. Par la différence de leurs prétentions dans la péninsule, la lutte était inévitable entre le pape et l'empereur, qui se heurtaient dans leurs pouvoirs et dans leurs entreprises.

Grégoire IX allait même plus loin que Grégoire VII, dont il adoptait les maximes, et qu'Innocent III, dont il suivait les pratiques. Il faisait des souverains pontifes non-seulement les dominateurs légitimes, mais les possesseurs territoriaux du monde. Cette possession, il prétendait que les papes s'en étaient dessaisis et l'avaient déléguée. « Entre les di« vers droits de l'empire que la sainte Église, disait-il, a confiés à un « prince séculier, elle s'est réservé le patrimoine de saint Pierre, en « signe de son domaine universel[2]. » Il écrivait, vers cette époque, à Frédéric lui-même, que le vicaire du prince des apôtres, qui avait l'empire du sacerdoce et des âmes dans le monde entier, avait aussi le gouvernement des choses et des corps dans tout l'univers. « Depuis que « l'Église, lui disait-il, imposant le joug à Charlemagne, a transféré « l'empire en Germanie, quand elle a appelé ton prédécesseur et toi à « siéger sur le tribunal impérial, quand elle t'a concédé, le jour de ton « couronnement, la puissance du glaive, elle n'a entendu diminuer en « rien la substance de sa juridiction, et voici que tu portes atteinte aux « droits du Siége apostolique, à la fidélité que tu lui dois, à ton propre « honneur, en méconnaissant le pouvoir qui t'a fait ce que tu es... tu « oublies que les prêtres du Christ sont les pères et les maîtres de tous « les rois et de tous les princes chrétiens[3]. »

Dans l'année même où Grégoire IX exposait ainsi la théorie de la

[1] « Manifestius inhibendo civitatibus et nobilibus Marchiæ Anconitanæ et vallis « Spoleti, de quibus auxiliari tenebantur imperio, non nocere, ne in Lombardiam « venire vel mittere milites attentarent. » (*Hist. dipl.* t. V, p. 842.) — [2] « Patrimo« nium beati Petri, quod inter cetera imperii jura quæ seculari principi tanquam « defensori sacrosancta commisit Ecclesia, ditioni suæ in signum universalis domi« nii reservavit. » (*Hist. dipl.* t. V, p. 777.) — [3] « ..... Sedes apostolica transferens « in Germanos predecessoribus tuis sicut et in tua persona recolis esse factum in « consecrationis et inunctionis munere, nihil de substantia suæ jurisdictionis im« minuens, imperii tribunal supposuit et gladii potestatem in subsecuta corona« tione concessit, ex quo jure apostolicæ sedis et non minus fidei ac honori tuo « derogare convinceris, dum factorem proprium non agnoscis. Ex eo autem non « modicam notam indevotionis incurris quod nobis et fratribus sacrilegii maculam « conaris impingere; .... non attendens quod sacerdotes Christi regum et « principum omnium fidelium patres et magistri censentur. » (*Hist. dipl.* t. IV, p. 922.)

puissance pontificale, si singulièrement déduite de l'histoire et portée à cet excès, Frédéric II annonçait l'intention d'affermir son autorité partout et de l'étendre jusque sur les possessions de la cour romaine. « Puisque la providence du Sauveur, disait-il, a conduit nos démarches « d'une manière si libérale et si prodigieuse, que, du côté de l'orient, le « royaume de Jérusalem, héritage maternel de notre fils Conrad, ainsi « que ce magnifique royaume de Sicile, que nous tenons de notre mère, « et le corps puissant de la domination germanique, sont maintenus « sous nos lois dans une paix profonde, grâce à l'assistance de Dieu; « c'est, croyons-nous, afin que cette partie intermédiaire qu'on appelle « l'Italie, resserrée de tous côtés dans le cercle de nos forces, revienne « aussi à notre obéissance et rentre dans l'unité de l'empire, et pour « cela il ne nous reste plus que peu de chose à faire[1]. » Il avait le dessein de ramener à ce qu'il appelait l'unité de l'empire la Lombardie et la Toscane, couvertes l'une et l'autre de villes libres, presque toutes guelfes, ainsi que le patrimoine de saint Pierre, le duché de Spolète, la Marche d'Ancône, l'héritage de la comtesse Mathilde, en un mot, tout le domaine pontifical. Les projets qu'il annonçait alors d'une manière générale, il les réalisait un peu plus tard en les avouant avec précision et avec hauteur. « Comme nous ne pouvons souffrir, disait-il, « que la Marche et le duché, ces belles provinces qui sont si utiles à « l'empire et à nous, soient séparées plus longtemps du corps de l'em- « pire, nous avons résolu de mettre l'Italie entière dans un état de paix, « et, à cause de l'ingratitude du chef actuel de l'Église, de les faire ren- « trer sous nos lois. Si nous avons permis que vous fussiez aussi lon- « guement soumis à la domination étrangère, c'est que nous espérions « que votre tranquillité et l'honneur de l'empire n'en souffriraient pas. « Mais, puisque ceux qui vous gouvernent par l'autorité du Siége aposto- « lique travaillent à vous entraîner dans la désobéissance envers nous « et machinent notre ruine, nous vous absolvons et déclarons absous « du serment que, avec notre permission, vous aviez prêté aux agents « de l'Église[2]. »

[1] « Nec enim ob aliud credimus quod providentia Salvatoris sic magnifice, imo « mirifice, direxerit gressus nostros, dum ab orientali zona regnum Hierosolymita- « num, Conradi charissimi nati nostri materna successio, ac demum regnum Sicilie, « preclara materne nostre successionis hereditas, et prepotens Germanie principa- « tus sic manu celestis arbitrii nobis assistente, pacatis undique populis, devotione « nostri nominis perseverant, nisi ut sic illud Italie medium, nostris undique viribus « circumdatum, ad nostre serenitatis obsequia et imperii redeat unitatem : quod nihil « nobis restat vel modicum peragendum. » (*Hist. dipl.* t. IV, p. 849.) — [2] « Quumque

L'empereur tourna alors ses armes de l'Italie septentrionale, dont il n'avait pas achevé la soumission, vers l'Italie centrale, pour enlever les domaines pontificaux au pape, qui s'était fait l'auxiliaire des Lombards rebelles et l'ennemi menaçant de l'empire. Après avoir vaincu les milices de la ligue à Corte-Nuova, avoir reçu à composition beaucoup de villes confédérées, il avait cherché à prendre de vive force Brescia, la constante alliée de Milan; mais il n'avait pas réussi. Il avait été contraint de lever le siége de cette ville, qu'il avait vainement poursuivi pendant plusieurs mois. Le pape, se déclarant alors ouvertement contre lui, s'apprêta à le frapper d'excommunication. En apprenant que cette mesure, dont il connaissait tout le danger, allait être prise par Grégoire IX, Frédéric, de son côté, se montra prêt à pousser les choses à toutes les extrémités.

« Si le père apostolique, dit-il, a résolu de nous offenser si gravement, malgré notre patience à supporter les affronts, la violence d'une pareille action nous obligerait d'avoir recours à ces châtiments que les Césars savent appliquer; mais, comme lui ni toute sa race ne valent pas que la dignité impériale soit jalouse de s'en prendre à eux, comme il tire son audace de l'autorité qui s'attache à son siége, comme la réunion de tant de vénérables frères semble l'encourager dans sa funeste obstination, nous sommes troublé jusqu'au fond de l'âme, puisque, étant décidé à nous défendre contre notre persécuteur, il nous faut atteindre en même temps tous ceux qui nous résistent[1]. »

« ducatum Spoleti et Marchiam Anconitanam, duas Italiæ provincias singulares pati ulterius non possimus ab imperii corpore fore divisas, quæ habiliores et utiliores nobis et imperio sunt, quum ex strenuitate virorum tum ex antiqua fidelitate quam semper ad imperium cum summa devotione gessistis, ad statum totius Italiæ in optata pace servandum, exigente ingratitudine præsidentis Ecclesiæ, ad ipsarum revocationem propositum et intentionem nostram duximus exercenda. Quod enim tamdiu vos in alienam ditionem teneri permisimus paternus nos movit affectus... Sed ubi inhibitiones fuerunt quod petita et debita per vos servitia non præstentur, quin pocius ad commovendam contra nos guerram vos antiquos fideles imperii satagunt incitare et mandata nostra obaudire compellunt, hæc et alia graviora in nostram injuriam ut evidens dampnum auctoritate sedis apostolicæ machinantes juste induimur et movemur vos universos et singulos a juramento quod ex nostra permissione et detractoribus vestris prestiteritis, ex prædictis causis absolvere ac denunciare penitus absolutos. » (*Hist. dipl.* t. V, p. 376-377.) — [1] « Quis enim non miretur et stupeat quod totum venerabilium patrum congregatione munitus Ecclesiæ generalis sedens in solio.... inconsulte velit procedere, ac suis motibus excandescens, in romanum intendit principem, advocatum Ecclesiæ, ac ad prædicationem Evangelii stabilitum, sententiam depositionis statuere et ob favorem Lombardorum rebellium exercere spiritalem gladium.... Si

Dix jours après, l'inébranlable Grégoire IX, que rien ne pouvait intimider, prononça l'excommunication solennelle de l'empereur dans l'église de Latran. Il envoya un vicaire pontifical en Lombardie pour soulever la ligue contre Frédéric II et convoqua un concile à Rome pour le déposer. Frédéric se porta dans la lutte avec la dernière vigueur. Tirant des troupes et de l'argent du royaume de Sicile, il s'empara de la plupart des villes de l'État ecclésiastique. Il reprit Ravenne, qui s'était soulevée, assiégea Faënza, dont il se rendit maître au bout de huit mois, enleva Bénévent à l'Église romaine avec son armée, tandis que sa flotte rencontra et battit la flotte génoise, sur laquelle étaient les évêques qui, se rendant à l'appel du pape, venaient le déposer, et qu'il retint prisonniers. Frédéric triomphait. Il s'avança vers Rome et ne cachait pas son dessein. Après avoir dit, « Nous avons fermement résolu, par une « irrévocable détermination de notre esprit, de replacer dans nos mains « et de remettre sous l'empire le duché, la Marche et les autres terres « qui en ont été depuis longtemps détachées et soustraites [1], » il annonçait l'intention de fixer le siége même de l'empire au centre de l'Italie, de faire de la ville des papes la ville des empereurs, et de détruire le pouvoir temporel de l'Église. « Nous avons, ajoutait-il, tourné contre « Rome nos armes triomphantes, afin que, la tête une fois abattue, le « corps de la sédition soit paralysé dans ses membres..... nous for« cerons le rival de notre grandeur à s'incliner devant nos aigles victo« rieuses [2]. »

Frédéric avait son camp sur les hauteurs de Tivoli et il serrait le pontife dans Rome, dont les environs étaient ravagés par les troupes impériales. Le vieux Grégoire IX, qui n'avait fléchi ni sous les coups de la mauvaise fortune, ni sous le poids de cent années, mourut alors, sans avoir cédé un seul moment, et l'empereur fut délivré de cet adversaire indomptable. Il semblait prêt à devenir le maître de Rome et le vainqueur de la papauté. Les cardinaux étaient à sa merci; les évêques, accourus à la voix du souverain pontife pour le déposséder de l'empire,

« pater apostolicus offendere tam graviter nos intendat, unde dum in constantem « virum tam vehemens cadat injuria, etsi patienter ferre voluerimus, immanitas « negotii ferre non permittit quin ad ultiones, quibus Cæsares uti solent, facti vio« lentia nos compellat .... » (*Hist. dipl.* t. V, p. 283.) — [1] « Disposuimus firmiter ir« revocabili proposito mentis nostræ ducatum et Marchiam et alias terras quæ longo « tempore imperio subductæ fuerant et substractæ, ad manus nostras et imperii « revocare. » (*Hist. dipl.* t. V, p. 707.) — [2] « ..... Ut sub victricibus aquilis, cum « summa honorificentia nostra, nostri culminis emulus inclinetur. » (*Hist. dipl.* t. V, p. 1003.)

étaient sous sa main. Après l'élection de l'éphémère Célestin IV, qui mourut sur la chaire de saint Pierre au moment même où on l'y avait fait monter, la chrétienté resta dix-huit mois sans pape, l'Italie sans chef, et la Lombardie sans protecteur.

Pendant ce temps, Frédéric, qui ne pouvait pas prendre Rome de vive force et voulait la contraindre à se rendre en occupant et en dévastant son territoire, étendit et fortifia son autorité dans la Toscane, le duché de Spolète, la Marche d'Ancône, la Romagne. Mais ni Florence, ni Rome, ni Bologne, ne se soumirent à lui, et la Lombardie, entamée, resta en grande partie indépendante. Voilà où en était la difficile entreprise de faire rentrer l'Italie sous les lois de l'empire et de donner à l'empire Rome pour capitale, lorsque le cardinal Sinibald de Fiesque, après une vacance prolongée, fut promu au suprême pontificat et prit le nom d'Innocent IV. C'était un noble génois appartenant à une famille feudataire de l'empire et tout à fait gibeline. Le cardinal Sinibald de Fiesque s'était montré jusque-là favorable à l'empereur. Mais, en changeant de position, il devait changer de sentiment à son égard. Le désaccord était inévitable entre la papauté et l'empire, rivalisant d'autorité et aspirant, l'une à maintenir l'Italie dans la division et l'indépendance, l'autre à la réunir et à la posséder. Tant que la papauté affecterait la suprématie, tant que l'empire aspirerait à la domination, il y aurait lutte entre la papauté et l'empire, et le débat des pouvoirs tournerait bien vite en inimitié des personnes. Frédéric le vit avec sagacité. « J'ai perdu, dit-il, un bon ami dans le cardinal Sinibald de « Fiesque, parce qu'aucun pape ne peut être gibelin [1]. » Il ne se trompait pas.

Le nouveau pape n'entra pas sur-le-champ en lutte, et, lorsqu'il y entra, ce ne fut pas en Italie, où Frédéric était le plus fort, et où Innocent IV aurait été facilement vaincu, comme l'avait été deux fois son prédécesseur Grégoire IX. Frédéric lui ayant d'abord donné des marques de respect et l'ayant assuré de son dévouement, *sauf*, avait-il dit, *le droit et l'honneur du saint empire*, des négociations avaient été engagées pour le rétablissement de l'accord. Innocent IV exigeait la restitution des terres de l'Église, que Frédéric consentait à rendre sous une condition qui lui aurait permis de les retenir. Par un arrangement qui aurait dépouillé la papauté et humilié l'empire, il proposait de recevoir les terres de l'État ecclésiastique à titre de fiefs, moyennant un cens

[1] « Perdidi bonum amicum, quia nullus papa potest esse ghibellinus. » (Galvanei Flammæ *Manip. flor.* cap. CCLXXVI, p. 680.)

annuel qu'il payerait à la cour de Rome, devenue suzeraine et dépossédée. Innocent IV réclamait de Frédéric la paix avec les Lombards, auxquels Frédéric refusait de reconnaître les droits que son aïeul leur avait concédés à Constance. L'accord n'était pas possible. Ce que demandait le pape n'était pas accepté par l'empereur, et ce que prétendait l'empereur n'était pas admis par le pape. Innocent IV poursuivait ces négociations sans issue, cherchant à gagner du temps, afin de pouvoir mettre à exécution les projets auxquels il s'était fermement arrêté, de susciter à Frédéric II la guerre en Italie et d'aller le déposer en France.

Après avoir fait avertir les Lombards de se tenir prêts à recommencer la lutte; après avoir envoyé deux mille cinq cents onces d'or à Viterbe soulevée, pour en solder les défenseurs contre Frédéric, qui attaqua en vain cette ville pendant trois mois; après avoir fortifié le sacré collége par la nomination de douze cardinaux, et concerté mystérieusement avec ses compatriotes les Génois sa fuite d'Italie, où il se trouvait trop exposé aux tentatives de l'empereur, il part dans la nuit du 28 juin 1244, revêtu d'un costume militaire et presque seul, parcourt onze lieues sans s'arrêter, arrive à Civitâ-Vecchia, où l'attendait la flotte de Gênes, sur laquelle il s'embarque, et parvient à la cité guelfe, qui le reçoit au son de toutes les cloches en branle et au milieu des plus enthousiastes acclamations. De là, il se transporte dans la vallée du Rhône, devenue indépendante de l'Empire, et il convoque à Lyon, dont la seigneurie appartenait à l'archevêque, le concile où il devait prononcer la déposition de Frédéric, que Grégoire IX avait eu l'intention et n'avait pas eu la possibilité d'accomplir dans le concile de Rome.

Dans un dernier article, nous retracerons la fin de cette grande lutte, d'après l'ouvrage de M. de Cherrier, qui en expose, avec non moins d'intérêt que de savoir, les péripéties; qui en démêle si bien les causes, en apprécie si équitablement les moyens, en montre d'une manière si fidèle les résultats. Nous verrons les suites de la déposition de Frédéric des deux côtés des Alpes; les revers et la mort de ce grand prince, la ruine de sa puissante maison, que les souverains pontifes poursuivirent avec un implacable acharnement, et qui perdit tout ensemble l'empire d'Allemagne et le royaume des Deux-Siciles. Nous examinerons les effets que ce triomphe final du sacerdoce eut, soit pour l'empire, alors dominé par le Saint-Siége, mais bientôt séparé de lui, soit pour la papauté, dont l'alarmante victoire sur les empereurs de la maison de Souabe prépara la défaite sous les coups des rois de la maison de France. Enfin nous indiquerons brièvement quel fut le sort de l'Italie devenue indépendante de l'Allemagne, mais livrée à des divisions anarchiques ou à

des tyrannies seigneuriales, et celui de l'Allemagne décomposée de plus en plus et formant une fédération de moins en moins forte de souverainetés qui se multiplièrent en nombre, et qui furent aussi diverses de forme que d'étendue.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par M. le comte de Montalembert, l'un des Quarante de l'Académie française, 2 vol. Paris, 1860, chez Jacques Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Les Moines de la Nature.

Je prends ce titre à M. de Montalembert, et c'est un des chapitres de son livre où la richesse de son style s'est le plus épandue, mariant au charme pénétrant des lieux agrestes l'émotion religieuse et la voix de la prière. Ce qu'il a senti, ce qu'il a voulu, il le dit en ces lignes : « Entre la sombre et sauvage nature de l'Europe, passée des serres de « Rome à celles des barbares, et l'infatigable activité des solitaires et « des communautés religieuses, il y avait moins encore une lutte labo- « rieuse qu'une sorte d'alliance intime et instinctive, dont le vif et poé- « tique reflet anime plus d'une page des annales monastiques. Rien n'est « plus attrayant que cette sympathie morale et matérielle entre la vie « religieuse et la vie de la nature. Pour celui qui pourrait y dévouer « assez de loisir et d'attention, il y aurait là de quoi remplir d'études « charmantes toute une vie. » (T. II, p. 333.)

Le sentiment de la nature n'a jamais été absent de l'âme humaine; et, mère ou marâtre, ses bontés et ses inclémences, ses beautés et ses horreurs, ont été l'éternel entretien de l'humanité. Mais les âges en se déroulant, l'esprit en s'agrandissant, le cœur en se purifiant, ont donné à

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1862, p. 521 ; pour le deuxième, le cahier de novembre, p. 649.

ce sentiment primitif des expressions qui ont aussi leur développement et leur gradation. Une des formes primordiales se montre dans le récit réel ou légendaire; l'impression qu'a faite le site, ou touchant, ou majestueux, ou terrible, est tissue dans la narration et ne s'en détache pas; mais celui pour qui les pages antiques ne sont pas lettre morte n'a pas de peine à trouver son plaisir dans ce qui fut le plaisir d'un autre temps; il chemine côte à côte avec les anciens hommes dans leur ancien monde; et c'est là, en des études charmantes, ce pèlerinage que M. de Montalembert a fait et qu'il recommande. *Flumina amem sylvasque inglorius*, a dit le poëte, donnant sa gloire pour la forêt, pour le fleuve et la vallée. *Flumina amem sylvasque*, a dit le moine, donnant le monde et ses plaisirs pour la solitude et la pénitence.

Les temps marchèrent, un changement vint sur l'esprit de l'homme, et le sentiment de la nature prit une autre forme. Ces impressions obscures qu'il incorporait dans les mythologies, dans les légendes et les poésies primitives, ces beautés qu'il tentait de reproduire par le vers ou le pinceau, il commença d'en pénétrer le caractère et de porter plus haut et plus loin l'idéal de ses aspirations. Les verdoyantes forêts, l'azur des mers, les monts sourcilleux, les fleuves qui à gros bouillons en descendent les pentes, qu'est-ce, sinon la décoration de sa planète? Sa planète, un esquif lancé dans le ciel? Le ciel, l'immensité de l'espace où sont perdus comme des grains de poussière les soleils et leur suite de planètes et de satellites? Pour s'élever dans ces sublimes et sereines régions, il avait fallu des ailes puissantes qui n'en craignissent pas les lointains chemins. Quand, redescendant sur la terre, il se fut reposé de son long voyage et réchauffé aux rayons de son soleil, il connut que ses admirations et ses terreurs provenaient des profondeurs de l'abîme sur lequel flottent toutes les existences et toutes les durées; et, sortant de la croyance que rien eût été fait pour le plaisir de ses yeux, il sentit que le plaisir de ses yeux remonte à l'infini des choses, devenu l'assidue contemplation de tout ce qui, dans l'homme moderne, pense, médite ou chante.

La Fontaine a une fable admirable (*le Berger et le Roi*) où il a mis sous forme de récit ce qu'il ressentait de plus vif pour les douceurs de la retraite et le charme des *vergers et des bois*. Et, comme il faut toujours que, dans un morceau tout plein de beautés, il y ait un trait qui en soit le point particulièrement lumineux, c'est dans ce vers pénétrant que l'étincelle éclate :

Louange du désert et de la pauvreté.

Ce vers, né dans un temps qui avait peu d'adoration pour la nature, mais dans une âme qui en avait beaucoup, n'a point de date, et je l'applique à ces anciens solitaires qui faisaient du désert et de la pauvreté le sujet d'une éternelle louange. « C'était surtout au désert, dit « M. de Montalembert, en parlant de la Thébaïde, qu'éclatait leur « triomphe et que le monde à peine chrétien reconnaissait en eux les « envoyés du ciel et les vainqueurs de la chair. Lorsque, vers le soir, « à l'heure de none, après une journée étouffante, tous les travaux « s'interrompaient et que, du milieu des sables, du fond des cavernes, « des hypogées, des temples païens dépeuplés de leurs idoles et de tous « ces vastes tombeaux d'un peuple mort, le cri d'un peuple vivant « montait au ciel; lorsque partout et tout à coup l'air retentissait des « hymnes, des prières, des chants pieux et graves, tendres et joyeux, « de ces champions de l'âme, de ces conquérants du désert, célébrant « dans la langue de David les louanges du Dieu vivant, les actions de « grâce de l'âme affranchie, les hommages de la nature vaincue, alors « le voyageur, le pèlerin, le nouveau chrétien surtout, s'arrêtait éperdu; « et, ravi aux sons de ce concert sublime, il s'écriait : Voilà donc le « paradis. » (T. I, p. 78.)

C'est dans les replis des annales monastiques, dans les récits et les légendes, qu'il faut chercher l'intimité de la vie claustrale avec les forêts et les champs. Au moment où la race de Mérovée prend définitivement possession du pays, et où les leudes germains tiennent leur part de territoire, tandis qu'une autre part est dans les mains de ce qui reste de seigneurs gallo-romains, et que le peuple des villes et des campagnes est agité misérablement dans le conflit des forces non encore organisées, la face de la Gaule avait bien changé de ce qu'elle était sous le gouvernement impérial. Des villes détruites n'avaient pas été reconstruites; des demeures rurales, connues sous le nom de *villa*, avaient disparu; des campagnes saccagées n'avaient pas été remises en culture. La nature, reprenant paisiblement ses droits, recouvrit d'une puissante végétation les espaces abandonnés. Les ruines des cités et des *villa* furent cachées sous la nouvelle forêt; et la période de dévastation fut assez longue pour que les futaies devinssent hautes et les arbres séculaires. Le sol cultivé fut beaucoup amoindri, le sol inculte fut beaucoup agrandi. La dévastation sur le territoire bâti et cultivé n'avait pas été moindre que la dévastation dans les lettres, les sciences et les arts.

Pline l'Ancien, qui avait écrit une histoire des guerres germaniques, et qui ne se faisait pas la même illusion que Tacite sur l'infériorité de la vie barbare, a une description merveilleuse de la forêt Hercynienne

et de ses ombrages, plus vieux peut-être que l'arrivée des Germains en Germanie. On peut reporter beaucoup de traits de cette description dans la Gaule du v^{e} siècle et du vi^{e} siècle, dont M. de Montalembert a tracé un tableau fidèle en écrivant ces lignes : « Il faut se figurer la « Gaule entière et toutes les contrées voisines, toute la France ac- « tuelle, la Suisse, la Belgique et les deux rives du Rhin, c'est-à-dire « les contrées les plus riches et les plus populeuses de l'Europe mo- « derne, couvertes de ces forêts comme on en voit à peine encore en « Amérique, et comme il n'en reste plus le moindre vestige dans l'an- « cien monde. Il faut se représenter ces masses de bois, sombres, im- « pénétrables, couvrant monts et vallées, les hauts plateaux comme « les fonds marécageux; descendant jusqu'au bord des grands fleuves « et de la mer même; creusées çà et là par les cours d'eau qui se « frayaient avec peine un chemin à travers les racines et les troncs ren- « versés; sans cesse entrecoupées par des marais et des tourbières où « s'engloutissaient les bêtes et les hommes assez mal avisés pour s'y ris- « quer; peuplées enfin par d'innombrables bêtes fauves dont la férocité « n'était guère habituée à reculer devant l'homme, et dont plusieurs es- « pèces ont, depuis, presque complétement disparu de nos contrées. » (T. II, p. 338.)

Les Latins avaient un beau mot pour exprimer la sensation causée par l'ombre, le silence, le froid et la majesté des forêts, c'était *horror*, sorte de frissonnement qui n'était ni sans crainte, ni sans respect, ni sans plaisir. Cette *horreur* était ce qui attirait les moines; ils s'y enfonçaient à la recherche de quelque retraite profonde et solitaire. Ici, il fallait se glisser, en déchirant ses vêtements, à travers des sentiers tellement tortueux et étroits, tellement hérissés d'épines, que les pieds pouvaient à peine s'y porter l'un après l'autre. Là, on rampait sous des branches entrelacées, pour découvrir quelque étroite et sombre caverne obstruée par les pierres et les ronces. Si un antre leur offre un abri, ils s'y logent; s'il faut creuser une cellule dans le roc, ils la creusent; si aucune demeure naturelle ne se présente, ils dressent une hutte de branchages et de roseaux; ou bien encore, rencontrant au fond des bois les débris d'anciens édifices, ils les transforment en cellules et en chapelles au moyen de quelques rameaux fixés à un pan de mur ruiné, et là, perdus dans la solitude, où ne s'entendait plus d'autre bruit que le frémissement de la grande forêt, où ne se voyait plus d'autre mouvement que le balancement des arbres gigantesques, les moines associaient à ce sublime murmure de la nature le religieux murmure de la prière.

Bientôt d'autres moines arrivaient; des gens de diverses conditions venaient chercher des secours spirituels ou même matériels auprès des demeures hospitalières. Le roi ou le seigneur, touché de dévotion, accordait de vastes concessions dans ces espaces qui ne servaient qu'à la chasse ; et le monastère, s'élevant au milieu de la forêt, la faisait reculer tout autour pour en changer le sol en cultures productives. Ainsi se formaient de grandes clairières; ainsi le défrichement s'étendait; ainsi des populations se groupaient, et des édifices religieux, remplaçant la hutte primitive, abritaient sous leur toit l'école, la bibliothèque, les instruments d'instruction aussi bien que la charrue, les engins aratoires et le produit des champs. Et désormais, les moines, louant le Seigneur qui bénissait leurs travaux, se réjouissaient au milieu d'une nature qu'ils avaient rendue féconde et bienfaisante.

En suivant, dans tout l'Occident, les fondations des couvents, M. de Montalembert arrive sur les côtes espagnoles, et de là, atteignant par la pensée la lointaine Amérique et les parties inexplorées de l'Afrique, il s'écrie : « Les grandes vagues de l'Océan, en accourant des rives de « l'autre hémisphère, de la moitié du monde encore inconnue des chré« tiens, rencontrent au haut des falaises de la péninsule ibérienne le « regard et la prière des moines. Ils y attendront de pied ferme l'invasion « mahométane; ils la traverseront et lui survivront; ils y conserveront le « dépôt de la foi et de la vertu chrétienne pour les jours incomparables « où, de ces plages affranchies par un infatigable héroïsme, l'Espagne et « le Portugal prendront leur invincible élan pour découvrir un nouveau « monde et planter la croix en Afrique, en Asie et en Amérique. » (T. II, p. 226.)

J'hésite, je l'avoue, à m'associer à cette exclamation de triomphe; ce qui m'arrête, c'est le spectacle navrant que vont présenter Haïti, le Pérou, le Mexique, quand une fois ces bords auront été atteints par les Européens, cruels porteurs de christianisme et de civilisation. Il me paraît que rien n'excuse ni les cruautés américaines, ni les abominations de la traite africaine et de l'esclavage rétabli. Ce sont deux grands crimes du XVI[e] siècle. Non que je pense que l'expansion européenne ait dû ou pu s'arrêter sur le seuil de ces vastes contrées. Mais, si une soif infernale d'or et d'argent n'avait pas aveuglé les hommes d'État, si la farouche passion des conversions n'avait pas fermé le cœur des prêtres et des moines, il aurait été possible d'épargner bien des souffrances à ce nouveau monde et d'en conserver de précieux restes. Ce n'était point ici le cas de la redoutable barbarie germanique, toujours attaquante quand elle n'était pas attaquée; l'Europe n'avait rien à

craindre ni des faibles peuplades dispersées sur ce grand continent, ni même des empires du Pérou et du Mexique. Ces empires, une politique juste et humaine les aurait transformés, non détruits; mais, au xvi^e siècle, il n'y avait ni justice ni humanité dans la politique, ni ménagement dans la religion pour la conversion des idolâtres, ni punition dans l'opinion pour ces grands méfaits.

La nature, laissée à elle-même, peuple de bois les lieux d'où l'homme s'est retiré, puis elle peuple ces bois de bêtes de toute espèce, nourrissant les unes d'herbes et de fruits pour que les autres vivent de proie et de chair. Parmi les habitants de ces solitudes, le moine arrivait, non en turbulent chasseur qui ébranle la forêt de ses pas et de ses cris, mais en compagnon qui vient prendre sa part des lieux écartés et des ombrages sombres. Les annales monastiques sont pleines de l'intimité qui s'établissait entre les bêtes et les moines, commensaux de la même forêt. Karileff était un noble Arverne qui s'était réfugié avec deux compagnons dans une clairière fertile des bois du Maine. Tout en cultivant ce coin de terre inconnu, il y vivait en société de toutes sortes d'animaux, et, entre autres, d'un buffle sauvage, dont l'espèce était déjà rare dans cette contrée, et qu'il avait réussi à apprivoiser complétement. C'était un plaisir, dit la légende, de voir le vénérable vieillard debout à côté de ce monstre, occupé à le caresser en le frottant doucement entre les cornes ou le long de ses énormes fanons et des plis de chair de sa robuste encolure; après quoi, la bête reconnaissante, mais fidèle à son instinct, regagnait au galop les profondeurs de la forêt. (T. II, p. 360.)

Il est certain que, partout où l'homme placé au milieu d'animaux sauvages se garde de leur faire du mal et se plaît à leur faire du bien, ils deviennent familiers, reconnaissant ses pas et sa voix, et sont même disposés, dans leurs souffrances et leurs détresses, à recourir à lui. Une biche, poursuivie par des veneurs et déjà presque forcée, se jeta dans les plis de la tunique d'un solitaire. Il la sauva, la ramena avec lui au monastère, et l'histoire raconte que le moine et la bête s'aimèrent tendrement. La biche le suivait partout, se couchait sur le pied de son lit, ne cessait de bêler quand il s'absentait. Il la fit plus d'une fois reconduire dans les bois; mais toujours elle savait retrouver le chemin de la cellule ou la trace des pas de son libérateur; un jour enfin elle fut tuée par un jeune homme qui n'aimait pas les moines. (T. II, p. 122.) C'est ainsi qu'il y a quelques années à peine, dans la forêt de Saint-Germain, un cerf s'était habitué à venir dans un petit village où il était bien accueilli. Les gardes reçurent l'ordre de le chasser et de le tuer; une

foule de villageois considérait le spectacle de cette chasse. La pauvre bête, poursuivie à outrance, vint plus d'une fois au milieu d'eux pour essayer de s'y cacher et d'en obtenir aide et protection.

La légende ne s'arrête pas là; et, au delà de cet empire naturel que l'homme prend sur les animaux par de bons soins, elle se complaît à raconter un empire surnaturel que les moines conquéraient. Des loups poursuivaient une biche; un solitaire, témoin de l'angoisse de la bête, qui allait devenir leur proie, pleura de pitié, puis se mit à crier aux loups: « Bourreaux enragés, rentrez dans vos tanières, et laissez là « cette pauvre petite bête; le Seigneur veut arracher cette proie à vos « gueules ensanglantées. » Les loups s'arrêtèrent à sa voix et rebroussèrent chemin. (T. II, p. 370.) Saint Martin, visitant son diocèse et marchant sur les bords de la Loire, suivi d'une foule nombreuse, y aperçut des plongeons qui poursuivaient et avalaient le poisson. « Voilà, dit-il, « voilà l'image du démon: voilà comment il tend ses piéges aux im- « prudents, comment il les dévore et comment il n'est jamais rassasié. » Et aussitôt il ordonne à ces oiseaux de quitter les eaux où ils nageaient et d'aller demeurer désormais au désert. A sa voix, dit Sulpice Sévère, auteur de la *Vie* de Saint Martin, et à la grande admiration de la multitude, les oiseaux, pour lui obéir, sortirent du fleuve et gagnèrent en troupe les coteaux et les forêts voisines. (T. II, p. 379.) La légende abonde en pareils récits, et elle attribue ce pouvoir surnaturel sur les animaux à l'innocence qui, reconquise par les saints moines, leur donnait sur la nature vivante la même autorité qu'Adam eut dans le paradis terrestre.

Ceci a suscité, de la part de M. de Montalembert, des explications, et il dit: « La dignité de l'histoire n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces récits « et aux pieuses croyances qu'ils entretenaient. Écrite par un chrétien « et pour des chrétiens, l'histoire se mentirait à elle-même si elle affec- « tait de nier ou d'ignorer l'intervention surnaturelle de la Providence « dans la vie des saints choisis par Dieu pour guider, pour consoler, « pour édifier les peuples fidèles, pour les élever par leur exemple au- « dessus des liens et des besoins de la vie terrestre. Sans doute la fable « s'est quelquefois mêlée à la vérité; l'imagination s'est alliée à la tradi- « tion authentique, pour l'altérer ou la remplacer; il a pu même arriver « que de coupables supercheries aient abusé de la foi et de la piété de « nos ancêtres. Mais aussi justice en a été faite par la critique jalouse « et savante de ces grands maîtres de la science historique que les ordres « religieux ont fournis au monde, bien avant que les dédains systéma- « tiques et les théories aventureuses de nos docteurs contemporains

« eussent profité de quelques inexactitudes et de quelques exagérations « pour reléguer toute la tradition catholique au rang des mythologies « semi-historiques et semi-poétiques qui précèdent toutes les civilisa- « tions incomplètes. » (T. II, p. 371.)

La légende n'ôte rien à la dignité de l'histoire, cela est certain; et même, à qui sait l'apprécier, elle en est une partie accessoire sans doute, mais importante. Sans elle, l'historien ne peut représenter ni l'aspect moral, ni les conceptions, ni les croyances, ni l'idéal d'une époque antique; à la condition toutefois qu'il la prendra non pour une histoire réelle, mais pour une histoire fictive, qui se rapporte aux sentiments et aux idées, non aux faits. Au contraire celui qui y voit des incidents véritables et ayant eu leur place dans le cours des événements, admet que le miracle s'est passé, non pas subjectivement dans l'imagination des hommes, mais objectivement dans la réalité des choses, et a produit quelque effet matériel, comme le gain d'une bataille, la punition d'un crime, l'écartement d'un obstacle, l'arrêt d'un mouvement, l'apparition d'êtres divins et tout ce qui est raconté dans les anciennes annales.

M. de Montalembert, avec toutes les réserves d'une critique éclairée, a pu, sans difficulté, rapporter, sur la foi de saint Grégoire, un miracle opéré par saint Benoît : « Un jour, comme il était sorti avec les frères « pour travailler aux champs, un paysan vint au monastère, outré de « douleur, portant entre les bras le corps de son fils mort, et demandant « le père Benoît. Comme on lui dit qu'il était aux champs avec les « frères, il jeta le corps de son fils devant la porte, et, dans le transport « de sa douleur, il courut à toutes jambes chercher le saint. Il le ren- « contra qui revenait du travail, et, dès qu'il l'eut aperçu, il se mit à « crier : Rendez-moi mon fils ! Benoît s'arrête, et lui dit : Est-ce moi « qui vous l'ai enlevé ? Le paysan reprit : Il est mort, venez le ressus- « citer. Benoît fut affligé de ces paroles et dit : Retirez-vous, ce n'est « pas notre affaire, cela appartient aux saints apôtres. Que venez-vous « nous imposer un fardeau insupportable ? Mais le père insistait toujours « et jurait, dans sa douleur passionnée, qu'il ne s'en irait pas avant que « le saint n'eût ressuscité son fils. L'abbé lui demanda où était son fils : « Voilà, dit-il, voilà son corps à la porte du monastère. Benoît, y étant « arrivé, se mit à genoux, puis se coucha, comme Élie chez la veuve de « Sarepta, sur le corps de l'enfant, et, se relevant, étendit les mains « au ciel en priant ainsi : Seigneur, ne regardez pas mes péchés, mais « la foi de cet homme, et rendez à ce corps l'âme que vous en avez « ôtée. A peine eut-il achevé sa prière que tout le corps de l'enfant trem-

« bla à la vue de tous les assistants. Benoît le prit par la main et le « rendit à son père plein de vie et de santé. » (T. II, p. 26.)

Mais, à mon tour, malgré tout mon respect pour saint Grégoire, je rejette son récit, soit que, le tenant de seconde main, il ne puisse le garantir, soit que, le garantissant comme témoin, il ait été trompé par quelque illusion. L'école philosophique, à laquelle je me rallie, dit sans hésiter : ou l'enfant n'était pas tout à fait mort, et il est revenu à la vie par le bénéfice de la nature ; ou il était véritablement mort, et saint Benoît ne l'a pas ressuscité. Là est le terrain sur lequel se séparent la doctrine des interventions surnaturelles et la doctrine de l'enchaînement des choses. La doctrine de l'enchaînement des choses repousse le surnaturel, non comme inintelligible (l'intelligibilité est une insuffisante mesure de la crédibilité), mais comme n'ayant jamais fait sa preuve, ainsi que font la leur chaque jour devant nous les plus merveilleuses opérations de la nature.

Tite-Live, dans un siècle qui commençait à se lasser de ses dieux, racontant les prodiges consignés dans les annales romaines, va au-devant des objections de son public, en un passage que M. de Montalembert traduit et cite : « Je n'ignore pas que cet esprit vulgaire qui ne se soucie « pas que les dieux puissent intervenir aujourd'hui dans nos affaires « s'oppose, en outre, à ce que l'on publie les prodiges du passé ; mais, « pendant que je raconte les choses d'autrefois, il me semble que mon « cœur prend, lui aussi, des années, et je sens qu'un respect religieux « m'astreint à reproduire dans mes Annales ce que tant d'hommes très- « sages ont cru devoir recueillir pour la postérité. » (T. II, p. 373.) Ces nobles lignes, qui, au dire de M. de Montalembert, ne seraient désavouées par aucune plume chrétienne, ne le seront par aucune plume philosophique. Tite-Live sent le génie des vieilles traditions ; et, en les écrivant, son cœur prend des années, il recule en arrière, *animus fit antiquus*. C'est une belle et grave expression. Il faut que le cœur devienne ancien parmi les anciennes choses. La plénitude de l'histoire ne se dévoile qu'à celui qui descend, ainsi disposé, dans le passé.

Je n'ai jamais mieux senti qu'en lisant M. de Montalembert combien, dans les temps mérovingiens, il y a une belle histoire, qu'il retrace, à côté de la misérable histoire des annalistes, qu'il leur laisse. Alors vous chercherez vainement, chez les princes, les vertus royales, les desseins politiques, le souci des sujets, les vues administratives. En dehors des princes, vous chercherez non moins vainement, parmi les vainqueurs ou les vaincus, aucun intérêt pour un état social qui n'est que confusion. Les lettres sont sans culture possible ; entre le latin qui déchoit,

le germain qui reste confiné chez les barbares, et les langues romanes qui ne sont pas encore nées, il n'y a pas place pour une œuvre qui ait beauté et durée. La science gréco-latine décroît sans cesse ; tout ce que peut l'époque se borne à en garder les principaux rudiments pour des temps plus propices. Voilà l'histoire des annalistes, j'allais dire la fausse histoire; car, si on ne connaissait que celle-là, on ne saurait prévoir ce qui doit advenir. Mais l'histoire effective, celle qui modifiait les âmes et formait les opinions et les mœurs ; mais les hautes pensées qui mettaient la société sous la direction de l'Église ; mais les œuvres qui jetaient un charme dans la légende et qui montraient ce qu'il y avait de grand et de touchant dans une époque délaissée et désolée ; tout cela apparaît dans les pieux récits avec lesquels M. de Montalembert a fait la texture de son livre.

L'histoire a rarement l'occasion de faire intervenir dans ses narrations le charme des lieux solitaires et de la nature. Cette histoire-ci en a le privilége. «Partout éclatait, dit M. de Montalembert, au sein de « ces forêts si longtemps inabordables et de ces déserts désormais repeu- « plés, l'hymme de la joie, de la reconnaissance et de l'adoration...... « N'est-on pas tenté quelquefois de tendre l'oreille et d'écouter s'il ne « nous arrivera pas, à travers l'océan des âges, quelque faible écho de « cette ravissante harmonie? Certes jamais il ne s'est élevé de la terre « vers le ciel concert plus doux que cette symphonie merveilleuse de « tant de voix pieuses et pures, enthousiastes et fidèles, sortant toutes à « la fois du sein des clairières et des vieilles futaies, du flanc des rochers, « du bord des cascades et des torrents, pour célébrer leur nouveau bon- « heur, ainsi que les oiseaux sous la feuillée ou que nos chers petits en- « fants, en leur charmant ramage, quand ils saluent, les uns comme les « autres, avec la confiante joie de l'innocence, l'aube d'un jour dont ils « ne prévoient ni les orages ni le déclin. L'Église a connu des jours « plus resplendissants et plus solennels, plus propres à exciter l'admira- « tion des sages, la ferveur des âmes pieuses, l'inébranlable confiance « de ses enfants; mais je ne sais si jamais elle a exhalé un charme plus « intime et plus pur qu'en ce printemps de la vie monastique. Dans « cette Gaule qui avait subi pendant cinq siècles le joug ignominieux de « la Rome des Césars, qui depuis avait gémi sous les invasions des bar- « bares, où tout respirait encore le sang, le carnage, l'incendie, on « voyait germer partout la vertu chrétienne fécondée par l'esprit de « pénitence et de sacrifice. Partout la foi semblait éclore comme les « fleurs après l'hiver, partout la vie morale renaissait et bourgeonnait « comme la verdure des bois, partout, sous les voûtes séculaires des fo-

«rêts druidiques, se célébraient les fraîches fiançailles de l'Église avec «le peuple franc.» (T. II, p. 405.) C'est par cette page vivante que M. de Montalembert clôt son beau chapitre des moines devant la nature.

É. LITTRÉ.

(*La suite et la fin à un prochain cahier.*)

ENNIANÆ POESIS RELIQUIÆ. Recensuit *Johannes Vahlen,* Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1854, in-8° de 238 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Rien de plus national chez les Romains que l'aventure d'Ilia, qui les rattachait, par leur fondateur, au dieu Mars; rien de plus célébré par leurs poëtes. Virgile y est revenu par deux fois, dans des discours prophétiques prêtés à Jupiter et à Anchise[2]; Tibulle l'a fait prédire par la Sibylle[3]; Ovide s'est complu à la raconter en plus d'un passage de ses Fastes[4]. On se souvient du trait d'Horace[5] sur l'humeur trop conjugale du second époux d'Ilia, qui, chez lui, est le Tibre même, et chez Ovide[6], seulement l'Anio. Tous ces tableaux, toutes ces allusions se rapportaient non-seulement à la tradition reçue, mais au récit où Ennius l'avait le premier mise en œuvre, sans doute avec une gravité tout homérique, à laquelle Virgile seul n'est point infidèle, et que les autres, frappés davantage du côté folâtre de l'aventure, altèrent un peu par les grâces mêmes de leur poésie. Nous avons du récit d'Ennius un passage de quelque étendue, où Ilia raconte à sa sœur, la fille d'Eurydice, un songe qui contient l'annonce de sa destinée. L'auteur du traité de la Divination[7] nous a conservé ce songe, dans son texte même, parmi beaucoup d'autres, fictions des poëtes ou visions réelles, que cite Quintus en faveur de la science qui prétend, par diverses voies, atteindre

[1] Voyez, pour le 1er article, le cahier d'octobre p. 585. — [2] *Æn.* I, 273; VI, 777. — [3] *Eleg.* II, v, 53. — [4] *Fast.* II, 383; III, 1. Cf. *Trist.* II. 259, sqq. Voy. encore Stat. *Silv.* I, II, 242, etc. — [5] *Od.* I, II, 13, sqq. — [6] *Amor,* III, VI, 45, sqq. — [7] Cic. *De Divin.* I, XX.

à la connaissance de l'avenir. Il ne se trouve là que pour le besoin de l'argumentation philosophique; mais la critique littéraire est heureuse de pouvoir y admirer, sous une forme antique et rude, un des plus beaux songes qu'ait racontés la poésie.

Les songes sont, de leur nature, incohérents et obscurs. Mais, quand l'art imite cette incohérence et cette obscurité, il y marque certains rapports avec le passé ou avec l'avenir, une certaine suite significative, qui ne doit être ni trop apparente, on verrait trop la main du poëte, ni trop absente, l'intérêt ferait défaut: on aurait ce qu'Horace[1] appelle de vaines images, *vanæ species*, des songes de malade, *ægri somnia*. Les Grecs sont des modèles en cela comme en tout. Dans leur tragédie, que conduit la fatalité, se manifestant par la présence et l'intervention des dieux, par des apparitions, des oracles, des présages, enfin des songes, les songes abondent. Or ils offrent toujours, sous leurs voiles confus et ténébreux, cette demi-clarté, à la lueur effrayante, que l'art doit ajouter discrètement à la nature. Telles sont chez Eschyle, chez Sophocle, chez Euripide, ces visions d'Atossa[2], de Clytemnestre[3], d'Iphigénie[4], auxquelles ne peuvent que s'égaler, pour la vérité et l'effet tragique, celles que M. de Châteaubriand a si ingénieusement rapprochées et commentées[5], le songe d'Enée[6] et le songe d'Athalie[7]. Ajoutons à cette galerie le songe d'Ilia, où Ennius s'est montré le digne élève des Grecs, le digne précurseur de Virgile. « C'est une fiction, dit fort bien Cicéron, « et on y reconnaît cependant le caractère des songes. » *Hæc, etiam si ficta sunt a poeta, non absunt tamen a consuetudine somniorum.* Il en a, en effet, le désordre, le mystère, l'émotion haletante; il offre en même temps un sens frappant, mais pas plus indiqué qu'il ne faut. Ilia y est avertie de ce qui l'attend, assez pour que le lecteur saisisse le rapport entre l'annonce et l'événement, pas assez pour que la vestale comprenne entièrement et que sa pudeur soit profanée d'avance par une vue trop distincte de l'avenir. Cette réserve est pleine de charme et d'art, d'un art dont Ovide, dans le même sujet, avec toute son élégance et ses grâces, est bien loin, lui qui appelle, justement à bien des égards, le vieux poëte *arte rudis*.

Quand sa vieille compagne, réveillée à ses cris, est accourue, toute tremblante, une lampe à la main, Ilia lui dit, avec larmes et dans l'effroi d'un songe : O fille

[1] *Ad Pison.* v. 7. — [2] *Pers.* v. 185, édit. de M. Boissonade. — [3] *Choeph.* v. 518; *Electr.* v. 414. — [4] *Iphigen. Tauric.* v. 42. — [5] *Génie du christianisme,* l. V. c. II. — [6] *Æn.* II, 268. — [7] *Athalie,* act. II, sc. v.

de cette Eurydice que mon père a aimée, la force, la vie abandonnent en ce moment tout mon corps. Il me semblait tout à l'heure qu'un homme, beau de visage, m'entraînait parmi d'agréables saules, sur un rivage et dans des lieux inconnus : puis, je croyais, ô ma sœur, m'en revenir seule, à pas lents, et te chercher, et ne pouvoir retrouver mes esprits ni ma route, car nul sentier ne s'offrait à mes pas. Alors, j'entends mon père qui s'adresse à moi et me dit : « O ma fille, il te faut d'abord supporter bien des peines; mais du fleuve renaîtra ta fortune. » A ces mots, ma sœur, il me quitte tout à coup, et sans se laisser voir à mes regards, comme le souhaitait mon cœur, tandis que, toute en larmes, je tends les mains vers l'azur du ciel et l'appelle d'une voix tendre et caressante. C'est en ce moment que hors de moi, le cœur palpitant, le sommeil m'a abandonnée.

Excita quum tremulis nus attulit artubu' lumen
Talia commemorat lacrumans, exterrita somno :
Eurudica prognata, pater quam noster amavit,
Vires vitaque corpu' meum nunc deserit omne.
Nam me visus homo pulcher per amœna salicta
Et ripas raptare locosque novos : ita sola
Postilla, germana soror, errare videbar,
Tardaque vestigare, et quærere te, neque posse
Corde capessere : semita nulla pedem stabilibat.
Exin compellare pater me voce videtur
His verbis : « O gnata, tibi sunt ante ferendæ
« Ærumnæ, post ex fluvio fortuna resistet. »
Hæc effatu' pater, germana, repente recessit,
Nec se dedit in conspectum corde cupitus,
Quamquam multa manus ad cœli cœrula templa
Tendebam lacrumans et blanda voce vocabam.
Vix ægro cum corde meo me somnu' reliquit.

On aimerait pouvoir continuer autrement que par la suite apparente de quelques fragments; de celui où la malheureuse Ilia s'adresse pathétiquement au Tibre dans les saintes eaux duquel elle va être précipitée par ordre du tyran d'Albe, Amulius[1] :

Te que, pater Tiberine, tuo cum flumine sancto[2];

de ceux où, réclamant les droits de la parenté, elle appelle à son aide la déesse née des flots amers, à qui son père a dû le jour :

Te, sale nata, precor, Venu', te genetrix patri' nostri,
Ut me de cœlo visas cognata parumper[3];

[1] Le frère d'Ilia, peut-être, dans la tradition suivie par Ennius, selon une conjecture que rapporte M. Vahlen, *Quæst. Ennian.* p. XXXI. — [2] Macrob. *Saturn.* VI, 1. Cf. Serv. in *Æn.* VIII, 72; Porphyr. in Hor. *Od.* I, II, 18. — [3] Non. v. *Parumper.*

où Vénus, déplorant ses cruelles épreuves, la rassure au moins sur le sort de ses jeunes enfants :

> Ilia, dia nepos, quas ærumnas tetulisti [1];
> Cetera quos peperisti
> Ne cures [2].

Ici M. Vahlen place un conseil des dieux que d'autres ont préféré reporter à la fin du livre. Quelque disposition qu'on adopte, le sujet de la délibération reste le même; il s'agit ou de décider, dès sa naissance, ou d'effectuer, après sa mort, l'apothéose du fondateur de Rome. La grande scène introduite par Ennius nous est en quelque sorte rendue, quelquefois avec les expressions mêmes du vieux poëte, par ses successeurs du siècle d'Auguste.

Chez Ovide, dans ses Métamorphoses [3], Mars somme Jupiter de tenir la parole qu'il lui a donnée d'élever Romulus aux honneurs du ciel :

Tu m'as dit autrefois, dans l'assemblée des dieux, car je m'en souviens et je conserve gravées dans ma mémoire tes saintes paroles : *Il sera le seul que tu élèveras aux célestes demeures.* Tu l'as dit, Jupiter : que ta parole s'accomplisse.

> Tu mihi concilio quondam præsente deorum,
> Nam memoro, memorique animo pia verba notavi,
> *Unus erit quem tu tolles in sidera cœli,*
> Dixisti : rata sit verborum summa tuorum.

Dans les Fastes [4], même rappel de la promesse de Jupiter, et en des termes à peu près pareils :

> *Unus erit quem tu tolles in cærula cœli,*
> Tu mihi dixisti : sint rata dicta Jovis.

Or ces termes, nous le savons par une citation plus ancienne que l'allusion d'Ovide, par une citation de Varron [5], sont précisément ceux qu'Ennius avait prêtés à Jupiter, et cela, comme le conjecture avec une grande vraisemblance M. Vahlen, dans une assemblée de l'Olympe antérieure à celle où Mars s'en autorise et les rappelle.

Quand, dans une des plus belles odes d'Horace [6], Junon charme l'as-

[1] Festus; Charisius; Non. v. *Nepos.* — [2] Serv. in *Æn.* IX, 656. — [3] XIV, 805, sqq. — [4] II, 487. — [5] *De ling. latina,* VII, vi, ed. O. Müller. — [6] III, iii, 16, sqq.

semblée des dieux en sacrifiant à Mars, qui vient de réclamer l'apothéose de Romulus, ses longs ressentiments, à cette condition toutefois que Rome, par pitié, ne rétablira point Troie à jamais détruite; et même, quand, dans l'Énéide[1], Junon, se soumettant enfin aux ordres formels de Jupiter, stipule aussi pour condition de son consentement à la victoire, à l'établissement, à l'apothéose d'Énée, la dispersion, la disparition des Troyens dans le peuple latin, dont ils prendront le nom, on peut croire qu'il y a encore là un souvenir de la scène d'Ennius, et que ce n'est pas sans raison que M. Vahlen, comme d'autres éditeurs d'Ennius, y a rapporté ce vers qui donne la parole à Junon :

Respondit Juno Saturnia sancta dearum[2].

Ajoutons que c'est aussi par une conjecture assez vraisemblable qu'ont trouvé place ici, avec quelques détails sur la salle du conseil, à ce qu'il semble, *cœnacula maxima cœli*[3]... (*tectis*) *bipatentibus*[4]... ces vers de caractère technique, qui sont comme l'appel nominal des douze grands dieux :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi', Neptunus, Vulcanus, Apollo[5].

Nous le savons par Servius[6], les traits dont Ennius avait peint l'enfance merveilleuse des fils d'Ilia ont passé, non certainement sans gagner beaucoup à être ainsi transplantés, des *Annales* dans l'Énéide. Supposons donc, pour un moment, que c'est, non pas l'art de Vulcain, forgeant le bouclier d'Énée, mais l'art d'Ennius, qui est célébré dans ce passage de Virgile :

Il avait représenté, couchée dans l'antre de Mars, parmi de vertes broussailles, une louve nouvellement mère : à ses mamelles pendaient deux enfants jumeaux qui semblaient se jouer, suçant sans effroi leur nourrice; elle, inclinant vers eux la tête, les flattait tour à tour, et de sa langue façonnait leurs membres.

Fecerat et viridi fetam Mavortis in antro
Procubuisse lupam; geminos huic ubera circum
Ludere pendentes pueros, et lambere matrem

[1] XII, 791, sqq. — [2] Serv. in *Æn.* IV, 576, etc. — [3] Tertullian. *Adv. Valent.* c. VII; Schol. Veron. in *Æn.* XI. — [4] Serv. in *Æn.* X, 5. — [5] Apul. *De Deo Socratis*, c. II; Martian. Capell. I. — [6] In *Æn.* VIII, 630.

Impavidos; illam tereti cervice reflexam
Mulcere alternos, et corpora fingere lingua[1].

Quelques fragments sans grande valeur nous font passer rapidement de cette peinture, dans laquelle, à travers la pureté et l'élégance virgiliennes, il faut deviner les rudes touches du vieux poëte, à une autre tout entière de sa main. On y retrouve les deux frères arrivés à l'âge d'homme, comme au rang suprême, et prenant ensemble les auspices pour décider qui nommera, qui gouvernera la ville qu'ils ont fondée. C'est encore Cicéron, grand titre d'honneur! qui nous l'a conservée dans un autre passage de son traité de la Divination[2], où il l'a citée pour établir l'antiquité de l'art augural. Elle était digne de se graver dans la mémoire d'un augure par une gravité sacerdotale à laquelle ajoutent encore l'emploi hardi de certains termes sacramentels[3] et même les rudesses, les roideurs des formes archaïques; dans la mémoire d'un Romain, par le sentiment profond de la grandeur consacrée des origines de Rome.

Tous deux, également épris du trône, s'occupent à la fois du soin de décider leur querelle par les auspices. Ici se place Rémus attentif au vol des oiseaux; et là, sur le haut Aventin, le beau Romulus attend aussi leur passage. Il s'agissait de savoir si la ville nouvelle s'appellerait Rome ou Remora, qui des deux frères y commanderait, et tout le peuple était dans l'attente. Quand le consul va donner le signal de la course, tous les regards se portent avidement vers la barrière colorée d'où s'élanceront les chars. Ainsi, ce peuple attendait immobile qui vaincrait dans cette grande lutte et qui serait son roi. Cependant le pâle soleil de la nuit s'est retiré dans les ténèbres; l'aube a lancé ses rayons dans le ciel éclairé: alors on voit venir de loin, volant à gauche et d'un vol propice, une troupe d'oiseaux, et, en même temps, le soleil se lève. Ils approchent, et, sur le ciel, se distinguent trois fois quatre oiseaux, troupe sacrée, volant à tire-d'aile dans une direction favorable. Romulus comprend que la première place lui appartient, et que les auspices lui donnent le trône.

Curantes magna cum cura, tum[4] cupientes
Regni, dant operam simul auspicio augurioque.
..... [5] Remus auspicio se devovet atque secundam

[1] Cf. Cic. *De suo consulatu, De Divinat.* I, XI-XIII; Ovid. *Fast.* II, 417. — [2] I, XLVIII. — [3] *Auspicium auguriumque, servare avem, avis pulcher, præpes.* Voyez, sur l'acception augurale de ce dernier mot, A. Gelle, *Noct. att.* VI, VI. — [4] D'autres *concupientes.* — [5] D'autres *Hinc Remus.* M. Vahlen conserve la lacune, et, dans ses *Quæstiones Ennianæ*, p. XXXVI, s'applique à la remplir en suppléant au silence du texte, tel que nous l'avons, sur le poste occupé par Rémus. Ce poste était l'Aventin, selon les traditions ordinaires, qu'Ennius contredit, y plaçant Romulus.

Solus avem servat. At Romulu' pulcher in alto
Quærit Aventino, servat genus altivolantum.
Certabant urbem Romam Remoram [1] ne vocarent.
Omnibu' [2] cura viris uter esset induperator.
Exspectant veluti, consul quum mittere signum
Volt, omnes avidi spectant ad carceris oras,
Quam [3] mox emittat pictis e faucibu' currus :
Sic expectabat populus atque ora tenebat
Rebus, utri magni victoria sit data regni.
Interea sol albu' [4] recessit in infera noctis.
Exin candida se radiis dedit icta foras lux;
Et simul ex alto longe pulcherruma præpes
Læva volavit avis : simul aureus exoritur sol.
Cedunt de cœlo ter quattor corpora sancta
Avium, præpetibus sese pulcrisque locis dant.
Conspicit inde sibi data Romulus esse priora,
Auspicio regni stabilita scamna solumque.

A la suite de ce passage il n'est peut-être pas téméraire de placer, comme fait Merula, des vers que M. Vahlen renvoie aux *Fragmenta incertæ sedis* [5]. Ils donnent de ce style prosaïque, qui alterne chez Ennius avec de poétiques expressions, la date de l'événement, date, il est vrai, que Varron, en citant le passage[6], déclare fausse, et que Niebuhr, par d'ingénieux et savants calculs, s'est efforcé de ramener aux données ordinaires de la chronologie.

Voilà sept cents ans, plus ou moins, que, par l'auguste autorité des auspices, fut fondée l'illustre Rome.

Septingenti sunt paulo plus aut minus anni,
Augusto augurio postquam inclita condita Roma est.

Franchissons de nouveau un grand intervalle rempli, primitivement, dans le premier livre des *Annales*, comme dans l'histoire, par les événements du règne de Romulus, mais, dans les fragments de ce livre,

[1] D'autres *Remam.* — [2] D'autres *omnis.* — [3] D'autres *qua.* — [4] La Lune, selon l'interprétation de Merula, qu'adopte M. Vahlen et qu'appuie cet autre vers des *Annales,* conservé par Priscien :

Interea fugit albu' jubar hyperioni' cursum.

Niebuhr, qui a entendu *sol albus* du soleil, fait attendre l'augure tout un jour et toute une nuit — [5] N° XLII. Voyez ce qu'il dit, à ce sujet, dans ses *Quæstiones Ennianæ,* p. XXX. — [6] *De re rustic.* III, I. Cf. Sueton. *Vit. Aug.* VII.

tels que les a réduits à leur juste mesure la critique de M. Vahlen, par quelques vers seulement. Passons sur ces vers dont on n'aperçoit pas, dont on ne soupçonne pas sans intérêt l'occasion, soit le meurtre de Rémus, soit l'enlèvement des Sabines et la guerre contre les Sabins, soit les efforts d'Hersilie pour réconcilier les deux chefs et les deux peuples, soit les jeux donnés pour célébrer l'érection du temple de Jupiter Férétrien. Négligeons les remarques auxquels ils pourraient prêter par l'emploi curieux de certaines formes de langage, de certaines figures de style, par exemple du redoublement des consonnances, comme dans ce vers sur l'apparition des Sabines éplorées entre leurs époux et leurs frères :

Mœrentes, flentes, lacrimantes, commiserantes [1];

par exemple l'allitération, cette grâce un peu grossière de l'antique poésie, fort prodiguée par Ennius, et dont il n'a jamais peut-être usé plus étrangement que dans cette apostrophe à Tatius :

O Tite, tute, Tati, tibi tanta, turanne, tulisti [2] ?

Transportons-nous, pour clore enfin notre analyse, à ce qui achevait, avec ce premier livre, ce qu'on pourrait appeler l'épopée de Romulus.

Dans la description de la tempête où avait, racontait-on, disparu le premier roi de Rome, se trouvait peut-être cette expression, *porta cœli* [3], traduite d'Homère [4], transmise à Virgile :

quem super ingens
Porta tonat cœli [5];

et dont la filiation généalogique charmait, a dit malignement Sénèque [6], la curiosité futile des grammairiens.

Puis venaient les regrets donnés par les Romains à leur roi, regrets

[1] D'autres *ac miserantes*. Diomed. II; *Charis.* IV; Donat. *De specie schematum*, XIII. Le vers est un peu différemment rapporté dans la *Rhet. ad Herenn.* IV, XII : *flentes, plorantes, lacrimantes, obtestantes.* Le tout est donné en deux vers dans l'édition de M. Spangelberg, ce qui prête à Ennius un singulier abus de l'*ὁμοιόπτωτον*. — [2] *Rhet. ad Herenn.* IV, XII; Priscian. XII; *Charis.* IV; Isid. *Orig.* I, XXXV, etc. — [3] *Gramm. anonym.* Voy. Columna. — [4] *Iliad.* VIII, 393. — [5] *Georg.* III, 260. — [6] *Epist. mor.* CVIII.

éloquents, que nous fait connaître une de ces citations de Cicéron, si précieuses pour la gloire d'Ennius :

Leurs cœurs sont pleins de regret; ils se disent entre eux : Ô Romulus, Romulus, quel défenseur les dieux nous avaient donné en toi! O sang des dieux, père, auteur de la patrie, c'est toi qui nous a produits à la lumière du jour.

Pectora... [1] tenet desiderium, simul inter
Sese sic memorant : O Romule, Romule die,
Qualem te patriæ custodem di genuerunt!
O pater, o genitor, o sanguen dis oriundum,
Tu produxisti nos intra luminis oras [2].

Enfin, Julius Proculus consolait ce peuple affligé en lui affirmant que son roi, admis dans le ciel, partageait l'existence divine des immortels auteurs de sa naissance, et peut-être en adorant avant tous Romulus divinisé sous le nom de Quirinus, comme sa femme Hersilie sous le nom d'Hora.

Romulus in cœlo cum dis genitalibus ævum
Degit [3]

...Quirine pater, veneror Horamque Quirini [4].

Ainsi se terminait ce premier livre des *Annales*, le plus épique de tous, parce qu'il était le plus rempli de fabuleuses merveilles. Dans un troisième article, je rechercherai, à l'aide surtout du recueil de M. Vahlen, selon quelles proportions l'histoire se mêlait à la fable dans les livres suivants; comment s'y distribuait la matière historique, toujours croissante, qui s'offrait au poëte disciple d'Homère; comment il lui avait appliqué les procédés de composition de l'épopée homérique.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] La lacune laissée ici par M. Vahlen est remplie, dans le manuscrit du *De Republica*, par *dia*, que n'admet pas la mesure du vers, et, d'une seconde main, *dia*. D'autres ont lu *dura*, *fida*. — [2] Cic. *De Republic.* I, XLI; Lactant. *Institut. div.* I, XV; Priscian. VI. — [3] Cic. *Tusc.* I, XII; Serv. in *Æn.* VI, 764. — [4] Non. II. Cf. Ovid. *Metam.* XIV, v. 820, sqq.; A. Gell. *Noct. Att.* XIII, XXII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 5 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Hauréau, académicien ordinaire, en remplacement de M. Jomard, et M. de Slane, en remplacement de M. Magnin.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 8 décembre, l'Académie des sciences a élu M. Pasteur à la place vacante, dans la section de minéralogie, par le décès de M. de Sénarmont.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Caristie, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 5 décembre.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Ch. Dunoyer, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 3 décembre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France... tome dix-neuvième, première partie.

Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4° de CXVI-486 pages. — Ce volume comprend la traduction française des trois premières sections des Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun, par M. de Slane. M. Ét. Quatremère, qui avait publié le texte arabe de ce grand ouvrage dans les tomes XVI, XVII et XVIII des *Notices et extraits*, devait joindre à son édition une traduction complète et un commentaire. La mort si regrettable de M. Quatremère étant survenue avant que ce travail fût commencé, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a chargé M. de Slane de traduire les Prolégomènes d'Ibn Khaldoun. Ce savant orientaliste a généralement suivi le texte donné par M. Quatremère, et a joint à sa version des notes philologiques, historiques et biographiques. Dans l'introduction placée en tête du volume, M. de Slane reproduit d'abord l'autobiographie d'Ibn Khaldoun, avec des additions tirées des historiens arabes; il énumère et apprécie ensuite les écrits de l'auteur, et fait connaître le plan de son Histoire universelle. On trouve dans la seconde partie de cette introduction une notice des manuscrits que le traducteur a eus à sa disposition, des observations sur le but des Prolégomènes et des remarques sur l'édition arabe de cet ouvrage publiée à Boulac et sur la traduction turque de Péri Zadé et de Djevdet Efendy. Le reste du volume est rempli tout entier par la version française des trois premières sections des Prolégomènes, qui traitent : 1° de la civilisation en général; 2° de la civilisation chez les nomades et chez les peuples qui se sont organisés en tribus; 3° des dynasties, de la royauté, du califat et de l'ordre des dignités dans le sultanat ou gouvernement temporel. Nous ne pouvons que souhaiter le prompt achèvement de l'important travail de M. de Slane.

Histoire de la langue française : études sur ses origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge, par É. Littré, de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres). Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Didier, 1863, deux volumes in-8° de LIX-436 et 518 pages. — Cet ouvrage, formé de la réunion de divers articles publiés, les uns dans le *Journal des Savants*, les autres dans la *Revue des deux Mondes* et le *Journal des Débats*, présente toutefois une complète unité de sujet. Tous ces morceaux se rapportent à l'étude de l'ancienne langue française, et leur ensemble offre une histoire suivie du développement et des transformations de notre idiome depuis le XI° jusqu'au XVII° siècle. Afin de rendre plus sensible l'enchaînement des idées et la connexion des faits dans les différentes parties de son livre, M. Littré a placé en tête du premier volume une savante introduction où il expose les premiers principes qui l'ont guidé dans ses recherches, et résume à grands traits les phases successives de l'histoire des langues latines et en particulier du français. Il ne nous appartient pas de faire, surtout ici, l'éloge de cette importante publication, que le nom de M. Littré et son autorité incontestée comme philologue recommandent suffisamment. Le tome premier comprend les quatre études ou dissertations dont voici les titres : De l'étymologie de la langue française; de la grammaire française et de la correction des vieux textes; de la poésie épique dans la société féodale; la poésie homérique et l'ancienne poésie française, avec un essai de traduction du premier chant de l'Iliade en langue du XIII° siècle; étude sur Dante. On trouve dans le second volume, après trois études sur Patelin, sur le mystère d'Adam, sur les patois, des analyses critiques de la légende du pape Grégoire le Grand, du chant d'Eulalie et du fragment de Valenciennes, du dictionnaire français-latin de M. Quicherat, du roman de Girart de Rossillon, des grammaires provençales, du livre des Psaumes, texte du XII° siècle, et des lettres de Marguerite de Navarre, sœur de François I. Une table analytique des matières termine l'ouvrage.

Origines littéraires de la France, par Louis Moland. Paris, imprimerie de Raçon, librairie de Didier, 1862, in-8° de III-424 pages. — Sans prétendre écrire une histoire complète des premiers temps de la littérature française, M. L. Moland s'est proposé d'éclairer quelques parties de ce vaste sujet par une étude spéciale de trois genres littéraires qu'il examine à leur point de départ, dans leur transition du latin à la langue vulgaire; le roman en prose et la légende, le théâtre et la prédication. L'analyse du roman bien connu de *la Table ronde* lui fournit l'occasion d'exposer des vues nouvelles et dignes d'attention sur l'origine de la légende du Saint-Graal. On ne lira pas non plus sans intérêt des recherches sur les fictions poétiques qui ont pour objet l'Ancien Testament et particulièrement la légende d'Adam. Dans la seconde partie, qui traite du théâtre, nous signalerons un travail très-complet sur le drame d'*Adam et la création*, publié récemment par M. V. Luzarche, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours. On remarquera encore dans la troisième partie, consacrée à la prédication, une étude sur des sermons du XII° siècle, attribués à l'évêque de Paris, Maurice de Sully. Ce texte est, selon M. Moland, le seul monument original de la prédication française à cette époque. L'auteur s'attache ensuite à faire connaître les tendances et la méthode de notre poésie primitive, en comparant les procédés de l'imagination au moyen âge avec ceux de l'antiquité. Enfin, dans une dernière partie, il expose les conséquences de ces recherches relativement aux œuvres du temps présent.

Un projet de mariage royal, par M. Guizot. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, in-12 de III-360 pages. — Il s'agit, dans ce livre, du projet de mariage de Charles I^{er}, alors prince de Galles, avec l'infante Marie, sœur de Philippe IV, roi d'Espagne (1623). Le nouvel ouvrage de M. Guizot réunit l'intérêt du roman au charme de la réalité. L'illustre écrivain raconte, avec son talent accoutumé, le voyage du prince de Galles en Espagne, les froideurs cachées, les lenteurs calculées de la cour de Madrid, qui aboutissent à la rupture de cette alliance, et les négociations plus promptes et plus heureuses qui amènent bientôt après le mariage de Charles I^{er} avec la fille de Henri IV, Henriette de France. L'histoire de ces deux négociations fait ressortir, par la lenteur de l'une et la rapidité de l'autre, le caractère des deux nations; et ce contraste n'est pas le moindre intérêt qu'offre ce curieux récit.

Réminiscences, par J. J. Coulmann, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien député. Tome premier, Strasbourg, imprimerie de Silbermann, Paris, librairie de Michel Lévy, 1862, in-8° de 368 pages. — Ces souvenirs, écrits par un homme distingué qui a été mêlé au monde politique et littéraire depuis les derniers jours du premier empire jusqu'à nos derniers temps, offrent une lecture agréable et souvent piquante. Dans ce volume, le seul qui ait paru jusqu'ici, le récit s'arrête à l'année 1821. On y remarquera beaucoup d'anecdotes, beaucoup de détails curieux et intimes sur un certain nombre d'hommes connus ou célèbres dans la politique et la littérature : La Fayette, Manuel, d'Argenson, Benjamin Constant, Béranger, etc. tout ce qui composait ce qu'on appelait alors le salon de M^{me} Davillier.

Une voix dans la solitude, par Achille du Clésieux. Paris, imprimerie de Tinterlin, librairie de Dentu, 1863, in-32 de 280 pages. — Ce nouveau volume de vers se recommande, comme les autres ouvrages de M. du Clésieux, par des pensées élevées, exprimées sous une forme souvent heureuse et toujours correcte. La première partie du recueil renferme, sous le nom de Thébaïde, une série de pièces sur des sujets divers. On y remarquera un petit poëme, *la Sœur de Charité*, qui a obtenu une première mention honorable à l'Académie française, au concours de 1859; dans

la seconde partie, intitulée *le Siècle*, l'auteur se prononce avec énergie, au nom du spiritualisme chrétien, contre les doctrines matérialistes. On sent dans cet ouvrage une émotion véritable et un profond amour du bien.

Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (Epomanduodurum); *origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard*, par l'abbé Bouchey; ouvrage couronné par l'Académie de Besançon en 1861. Besançon, imprimerie de Jacquin; Paris, librairie de Dumoulin, 1862; 2 volumes in-8° de XXXIV-972 pages, avec une carte. — Mandeure, aujourd'hui simple village du canton d'Audincourt (Haut-Rhin), a des annales fort anciennes et d'un intérêt tout spécial. Son identité avec l'*Epomanduodarum* de l'itinéraire d'Antonin n'est point douteuse; des fouilles successives pratiquées sur son territoire, depuis le XVI^e siècle jusqu'en 1835, y ont mis à découvert un théâtre antique assez bien conservé, les ruines de trois temples, une colonne milliaire, des bains et d'autres débris qui attestent son importance à l'époque romaine. Plusieurs fois ruinée, elle fut pourtant, au moyen âge, la capitale du comté d'Elsgau, et devint une principauté dont les archevêques de Besançon et les comtes de Montbéliard se disputèrent la souveraineté. Pendant plusieurs siècles, Mandeure eut ses libertés, ses lois, ses usages, sa constitution particulière; c'était un petit État se gouvernant lui-même sous la surveillance des officiers du seigneur suzerain; enfin, à l'époque de la Révolution française, cette commune forma un moment une petite république indépendante, qui ne fut réunie à la France qu'en 1793. Tel est le sujet que M. l'abbé Bouchey a traité avec un soin scrupuleux et une érudition réelle dans ces deux volumes. Les découvertes d'antiquités faites à Mandeure, les écrits publiés sur cette ville, les documents de ses archives et de celles de Montbéliard, de Besançon et de Porrentruy, ont été habilement mis à profit dans ce remarquable travail. On pourrait y relever, à la rigueur, quelques étymologies hasardées de noms de lieux et surtout de noms d'hommes (page 5), ou encore des détails surabondants dans l'exposé des faits de la période moderne; mais c'est, dans son ensemble, une œuvre très-recommandable, qui nous paraît justifier complétement la distinction qu'elle a obtenue de l'Académie de Besançon.

Souvenirs et enseignements. France et Russie (1787-1859), par M. E. A. de l'Étang. Versailles, imprimerie de Cerf; Paris, librairie de Hérold, successeur de Franck; in-8° de 160 pages. — Ce livre a pour but de rechercher quelle lumière l'histoire de notre pays peut prêter au travail de réorganisation qui a lieu en ce moment dans l'empire russe. L'auteur a pensé qu'une étude des causes qui ont amené dans notre pays, à l'époque de la Révolution française, un si déplorable antagonisme entre les diverses classes de la société, pourrait être présentée avec fruit aux esprits que préoccupe la solution des problèmes posés en ce moment dans l'orient de l'Europe. L'auteur examine aussi la constitution du pouvoir en Angleterre, et, s'inspirant de considérations très-élevées d'économie politique, il déduit des faits connus divers enseignements dignes d'attention. On remarquera également dans ce volume un chapitre instructif sur l'organisation du village en Russie, à défaut de la commune, qui n'y a point d'existence réelle. L'ouvrage est suivi d'un appendice sur les finances, contenant plusieurs renseignements statistiques dignes d'intérêt.

Vocabulaire de la langue des Bohémiens habitant les pays basques français, par A. Baudrimont. Bordeaux, imprimerie de G. Gounouilhou; Paris, librairie de B. Duprat, 1862, in-8° de 40 pages. — Ce vocabulaire, dont les éléments ont été recueillis près de Saint-Palais, comprend plus de trois cents mots, c'est-à-dire le triple environ de celui qu'a publié M. Fr. Michel dans son ouvrage sur le pays basque.

M. Baudrimont donne des phrases et des fragments de conjugaisons qui lui ont servi à proposer quelques lois grammaticales. Il résulte du travail de l'auteur que les Bohémiens du pays basque, comme ceux des autres contrées, ont modifié leur langue par des emprunts faits à celle du pays où ils résident. Quant au fond original de ce curieux idiome, il serait, selon M. Baudrimont, de nature à confirmer l'opinion de ceux qui donnent aux Bohémiens une origine asiatique, et probablement indienne.

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies; bulletin de la Société orientale de France. Paris, imprimerie de Remquet; librairie de B. Duprat. Septembre-octobre 1862. In-8° de 132 pages. — La Revue de l'Orient, dont nous avons parlé dans notre cahier de mai dernier, continue d'offrir un sérieux intérêt. Nous avons remarqué dans le numéro qui vient de paraître les articles suivants : la Question bulgare, par le prince Aug. Galitzin; Mémoire sur les origines de la culture des lettres en Arménie, par M. V. Langlois; Étude sur les mouvements des populations berbères antérieures à l'islamisme, par H. Tauxier.

Montmartre et Clignancourt, étude historique par M. Léon Michel de Trétaigne, membre de la Société orientale de France. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Benjamin Duprat, 1862, in-8° de VIII-259 pages. — L'ancien village de Montmartre, aujourd'hui réuni à Paris, et surtout sa célèbre abbaye, fondée par Louis le Gros en 1134, ont laissé des souvenirs historiques qui méritaient d'être recueillis. Les principaux faits concernant Montmartre et Clignancourt ont été racontés par les historiens de Paris, et particulièrement par l'abbé Lebeuf. M. Léon de Trétaigne ne s'est pas borné à résumer et à continuer le récit de ces écrivains; il a fait de sérieuses recherches dans les archives, et, à l'aide de documents inédits, il a mis en lumière beaucoup de particularités restées ignorées jusqu'ici.

Poésies d'André Chénier, édition critique; étude sur la vie et les œuvres d'André Chénier; variantes, notes et commentaires; lexique et index, par L. Becq de Fouquières. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, librairie de Charpentier, 1862, in-8° de LXIII-493 pages, avec un portrait. — M. Sainte-Beuve, en publiant, il y a vingt-quatre ans, des fragments d'André Chénier, exprimait le désir de voir paraître une édition critique des œuvres de ce poëte. M. Becq de Fouquières s'est proposé d'accomplir ce vœu. Il reproduit le texte des poésies de Chénier d'après l'édition de 1819, en y joignant tout ce qui a été publié depuis, et quelques vers inédits. Toutes ces pièces sont accompagnées de notes et de commentaires où l'éditeur s'attache à expliquer, surabondamment parfois, la pensée du poëte ou à signaler des rapprochements avec les écrivains anciens ou modernes. L'étude sur la vie et les œuvres de Chénier est intéressante. M. de Fouquières cherche d'abord à faire ressortir les influences qu'exercèrent sur le poëte ses études, sa famille, ses amis et les événements de son temps; il montre ensuite le génie de Chénier dans ses diverses transformations, et marque le lien qui l'unit aux poëtes de la première moitié du XIXe siècle. Un appendice, placé à la suite de cette étude, contient des renseignements bibliographiques sur la publication des œuvres posthumes. Le volume se termine par un lexique comparé de la langue d'André Chénier avec la langue des poëtes des XVI^e, XVII^e et XIX^e siècles.

Dernières scènes de la comédie enfantine, par Louis Ratisbonne, illustrées par Froment. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Hetzel (1862), in-8° de 164 pages. — Ces nouvelles scènes de la *Comédie enfantine* de M. Louis Ratisbonne sont d'un ordre un peu plus élevé que les premières, et se font remarquer par la même grâce, le même charme de simplicité et de naturel.

De l'influence du théâtre sur la classe ouvrière; lectures faites, le 22 et le 29 juin

1862, aux conférences de l'Association polytechnique, par M. Édouard Thierry, administrateur du Théâtre-Français. Paris, imprimerie de Panckoucke, 1862, in-12 de 90 pages.

Les médecins au temps de Molière; mœurs, institutions, doctrines, par M. Maurice Raynaud, docteur en médecine et ès lettres. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1863, in-12 de 464 pages. — En recherchant ce qu'étaient réellement les médecins au temps de Molière, l'auteur de ce livre démontre une fois de plus qu'il ne faut attacher aux plaisanteries de notre grand poëte comique que le sens qu'il leur a donné. M. Raynaud expose, d'après les sources, l'histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, son organisation, ses mœurs, ses doctrines, au XVII^e siècle; dans cette étude curieuse, et neuve à beaucoup d'égards, on remarquera d'intéressants chapitres sur Guy-Patin, Gabriel Naudé, Fagon, Théophraste Renaudot, et sur les amitiés de Molière parmi les médecins.

ANGLETERRE.

An Essay on the origin of language, based on modern researches, etc. etc. by Frederic W. Farrar, London, John Murray, 1860, in-18°, XV-231 pages.— Essai sur l'origine du langage. — M. Farrar, comme il le dit lui-même avec modestie dans sa préface, n'a pas eu d'autre but que de résumer les découvertes les plus récentes et les plus sûres de la philologie contemporaine. Il a exposé les théories des autres plutôt qu'il n'a présenté les siennes, et, dans une suite de chapitres qui embrassent depuis l'origine du langage jusqu'à ses destinées ultérieures, il a traité toutes les principales questions qu'on a récemment agitées sur ce grand sujet. C'est un livre d'une lecture instructive et facile, qui contribuera certainement à répandre le goût de ces belles études en les rendant plus accessibles, et en en montrant toute l'importance et tout l'intérêt. M. Farrar connaît également bien les autorités allemandes, françaises et anglaises, et il a su en faire un très-judicieux usage.

Artis logicæ Rudimenta from the text of Aldrich, with notes and marginal references, by the Rev. H. L. Mansel, fourth edition corrected and enlarged, Oxford, 1862, in-8°, LXXVII-281 pages. — En reproduisant le Manuel latin d'Aldrich, M. Mansel a voulu le mettre, par des notes longues et savantes, au niveau des récents progrès qu'ont faits les études logiques à Oxford et dans le reste de l'Europe. Il y avait avantage à conserver un livre utile et respecté, auquel les étudiants sont dès longtemps accoutumés, mais il était bon aussi de le compléter dans ses lacunes et de le redresser dans ses erreurs. M. Mansel, outre ses notes perpétuelles, a, dans un appendice très-développé, repris quelques-unes des questions qu'Aldrich avait négligées ou mal comprises : les catégories, la définition, l'enthymème, l'induction, etc. Dans une introduction, l'auteur a donné une histoire abrégée de la logique, depuis Aristote jusqu'à Hegel, Hamilton et même M. J. Stuart Mill. Cette quatrième édition prouve que le livre de M. Mansel a réussi comme il le méritait auprès de ceux à qui il est adressé.

Lectures on the history of the eastern Church, with an Introduction on the study of ecclesiastical history, by Arthur Penrhyn Stanley, D. D. seconde édition, Londres, John Murray, 1862, in-8°, LXXXVIII-437 pages. — Leçons sur l'histoire de l'Église d'Orient, avec une introduction sur l'étude de l'histoire ecclésiastique, etc. — Cette seconde édition, parue moins d'un an après la première, atteste le succès bien légitime qu'a obtenu le livre de M. A. P. Stanley; c'est le résumé des leçons qu'il a faites à l'université

d'Oxford comme professeur d'histoire ecclésiastique. Après avoir exposé dans une longue introduction la nature, les limites et les avantages de l'étude de cette histoire, l'auteur en traite spécialement la partie qui se rapporte à l'Église d'Orient. Il ne consacre pas moins de six leçons sur douze au concile de Nicée, à Constantin et au grand Athanase. Il étudie ensuite le mahométisme dans ses rapports avec l'Église d'Orient, et il termine par plusieurs leçons sur l'Église russe depuis sa fondation, à la fin du xe siècle, jusqu'à Pierre le Grand et jusqu'à nos jours. L'ouvrage de M. A. P. Stanley est à la fois plein de science et d'équité. Quoique fait nécessairement d'un point de vue protestant, il n'a rien d'exclusif, et l'auteur a lui-même montré, ainsi qu'il le dit de son prédécesseur dans la chaire qu'il occupe, « Comment « on peut être impartial sans faiblesse et orthodoxe sans amertume. » Aussi le livre de M. P. Stanley est-il aussi agréable que solide. Dans de récents voyages en Orient et en Russie, M. A. P. Stanley a visité la plupart des lieux dont il avait à parler et qui ont été les témoins des faits qu'il raconte. C'est un précieux avantage, qui n'a pas peu contribué à l'exactitude et à la vivacité de ses recherches et de ses récits.

ITALIE.

Scritti di Leonardo Pisano, matematico del secolo decimoterzo, pubblicati da Baldassarre Boncompagni, t. I et II. Rome, imprimerie des sciences mathématiques et physiques, 1857-1862, 2 volumes in-4° de 459 et 283 pages. — Le premier de ces deux volumes comprend le *Liber Abbaci* de Léonard de Pise, le second sa Pratique de Géométrie, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican.

Catalogo di manoscritti ora posseduti da D. Baldassarre Boncompagni, compilato da Enrico Narducci. Rome, imprimerie des sciences mathématiques et physiques, 1862, in-8° de XXII-219 pages. — Ce catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, contient l'indication, et quelquefois l'analyse de 368 manuscrits, qui se rapportent, pour la plupart, aux sciences mathématiques, et dont quelques-uns ont une véritable importance.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome quatorzième. A Genève, chez Jullien frères; à Paris, chez Allouard, 1862, in-8° de XX-500 pages. — Ce volume est rempli tout entier par un ouvrage important, qui a pour titre : Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, et antérieures à l'année 1312, recueillies par feu Édouard Mollet, et publiées avec quelques additions par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. La même société annonce qu'elle fera paraître prochainement un Répertoire analytique et chronologique de tous les documents imprimés, relatifs à l'histoire de Genève.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1862.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, bulletin de la Société orientale de France. Paris, 1862, in-8°. Mai, 322; décembre, 768.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Fragmenta historicorum Græcorum, etc. etc. — 1er article de M. Egger, septembre, 569-581. — 2e article, novembre, 700-711.

De Nævii poetæ vita et scriptis. Dissertation de M. Berchem, 1861, in-8° de 111 pages. — 1er article de M. Patin, janvier, 37-46. — 2e article, mars, 172-186. — 3e et dernier article, mai, 286-300.

Ennianæ poesis reliquiæ. Recensuit Johannes Vahlen. Lipsiæ, 1854, in-8° de 238 pages. — 1er article de M. Patin, octobre, 585-597. — 2e article, décembre, 755-764.

Œuvres complètes d'Apulée, traduites en vers français, par V. Bétolaud. Paris, 2 vol. in-12 de XLVIII-500 et 630 pages. Juin, 383.

Mémoire de littérature ancienne, par Émile Egger... Paris, 1862, 1 vol. in-8° de XXIII-520 pages. Septembre, 582.

Exercitationes criticæ in poeticis et prosaicis quibusdam Atticorum monumentis... par M. Van Herwerden... Paris, in-8° de XII-200 pages. Juin, 387.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Notice sur M. Biot. — Article de M. Liouville, avril, 251-252.

Histoire de la langue française; études sur ses origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge, par É. Littré, de l'Institut. Paris, 1862, 2 vol. in-8°. Décembre, 765.

Lectures on the science of language... Leçons sur la science du langage, professées à l'Institution royale de la Grande-Bretagne... par M. Max Müller; 2e édition, Londres, 1862, in-8° de VIII-416 pages. — 1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, juillet, 389-406. — 2e article, septembre, 535-551. — 3e article, octobre, 597-611.

Poésies de l'époque des Thang... traduites du chinois... par le marquis d'Hervey. Paris, in-8° de CXII-301 pages. Avril, 254.

La chanson d'Antioche, composée au XIIe siècle par Richard le Pèlerin... traduite par la marquise de Saint-Aulaire. Paris, 1862, in-12 de XVII-452 pages. Juin, 384.

Les œuvres de Blondel de Néelle. Reims, 1862, in-8° de LV-238 pages. Octobre, 646.

Choix de poésies de P. de Ronsard... par A. Noël. Paris, 1862, 2 vol. in-12 de 482 et 540 pages. Avril, 258.

Œuvres complètes de Malherbe, recueillies et annotées par M. Lalanne... Paris, 1862. Octobre, 648.

Des troubadours aux félibres; études sur la poésie provençale, par Louis de Laincel. Aix, 1862, in-8° de 414 pages. Avril, 254.

Poésies d'André Chénier, édition critique... par M. Becq de Fouquières. Paris, 1862, in-8° de LXIII-493 pages. Décembre, 768.

Œuvres de Schiller, traduction nouvelle par M. Ad. Régnier... Paris, 8 vol. in-8°, 1859-1861. Février, 127.

Annali delle edizioni e delle versioni dell' Orlando Furioso e d' altri lavori al poema relativi, per Ulisse Guidi. Bologna, 1861, in-8° de IX-223 pages. Juin, 387.

Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin... par M. Hersart de la Villemarqué. Paris, 1862, in-8° de XI-435 pages. Janvier, 66.

Les noëls virois, par Jean Le Houla, publiés par Armand Gasté. Caen-Paris, 1862, in-8° de XVIII-73 pages. Octobre, 647.

Lettres de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à sa fille et à ses amis; édition revue et publiée par M. U. Silvestre de Sacy... Tome VII. Paris, 1862, in-12 de 386 pages. Octobre, 647.

Histoire de l'Université de Paris, au XVIIe et au XVIIIe siècle, par Charles Jourdain... Paris, 1862, in-folio de 280-128 pages. Novembre, 711.

Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVIIe siècle en général, par M. Frédéric Godefroy. Paris, 1862, 2 vol. in-8° de CXXII-404 et 466 pages. Mai, 319.

An Essay on the origin of language... par Frederic W. Farrar. Londres, 1860, in-18 de XV-231 pages. Décembre, 769.

L'abolition de l'esclavage, par Augustin Cochin... Paris, 1861, 2 vol. in-8° de XXXVII-483 et 533 pages. Février, 129.

De l'esclavage dans ses rapports avec l'Union américaine, par Auguste Carlier. Paris, 1862, in-8° de VI-495 pages. Mars, 193.

Lettres sur les contes de fées. Mémoires sur les abeilles solitaires. Notices biographiques, par C. A. Walckenaer. Paris, 1862, in-12 de 373 pages avec planches. Mars, 192.

Histoire des marionnettes en Europe, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Ch. Magnin. 2e édition... Paris, 1862, in-12 de 356 pages. Mai, 320.

Dernières scènes de la comédie enfantine, par Louis Ratisbonne. Paris, 1862, in-8° de 164 pages. Décembre, 768.

Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, d'Aquin et Fagon... avec introduction, notes, etc... par M. I. A. Le Roi, in-8° de XXXVI-441 pages. Mai, 321.

... Grammaire de la langue quichée, espagnole-française... par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, 1862, un vol. grand in-8° de XVII-246 pages. Juin, 382.

Vocabulaire de la langue des Bohémiens habitant les pays basques français, par A. Baudrimont. Bordeaux-Paris, 1862, in-8° de 40 pages. Décembre, 767.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons, en Hainaut, à Venise, Rome, etc. en 1485 et 1486... par le marquis de Godefroy Menilglaise. Mons, 1861, in-8° de XV-296 pages. Avril, 260.

L'Afrique nouvelle; récents voyages, état moral, intellectuel et social dans le continent noir, par Alfred Jacobs. Paris, 1862, in-12 de 408 pages. Octobre, 712.

Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, publié par M. A. P. Faugère. Paris, 1862, in-8° de XVI-518 pages. Mars, 189.

2. Chronologie, histoire ancienne.

Histoire de la Grèce ancienne, par V. Duruy. Paris, 2 vol. in-8° de XXIV-496 et 534 pages. Février, 129.

Mémoire sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène, par M. Reinaud... 1861, in-8° de 104 pages. Février, 130.

3. Histoire de France.

La conspiration de Henri de Talleyrand, comte de Chalais, en 1626, d'après des documents inédits. — Article de M. Cousin, avril, 197-221.

Le duc et connétable de Luynes. — 7ᵉ article de M. Cousin, mai, 300-318. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers de mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre 1861.) — 8ᵉ article, juin, 334-349. — 9ᵉ article, août, 475-491. — 10ᵉ article, septembre, 511-569. — 11ᵉ article, octobre, 611-630. — 12ᵉ article, novembre, 678-700.

Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du chancelier de l'Hospital, par A. H. Taillandier. — Article de M. Avenel, août, 491-515.

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), publiée par M. Siméon Luce... Paris, 1862, in-8° de LXI-355 pages. Février, 129.

Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVIᵉ siècle, etc. par M. Alexandre Teulet... Bordeaux-Paris, 1862, 5 vol. in-8° de XLII-417, 459, 379, 393 et 523 pages. Février, 130.

Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire jusqu'à la paix de Nimègue, par Camille Rousset... Paris, 1862, 2 vol. in-8° de XI-546 et 579 pages. Avril, 253.

Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances... par A. Chéruel. Paris, 1862, 2 vol. in-8° de XV-519 et 563 pages. Avril, 255.

Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis, et journal du procès du marquis de La Boulaye, publiés par la Société de l'Histoire de France, par MM. Monmerqué et A. H. Taillandier. Paris, 1862, in-8° de XXII-376 pages. Août, 519.

Mémoires du marquis de Chouppes, lieutenant-général des armées du roi... 1630-1682... par M. C. Moreau. Paris, 1862, in-8° de XXVII-268-233 pages. Juin, 381.

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque... par M. Vallet de Viriville... Paris, in-8° de XVI-488 pages. Juin, 383.

Correspondance de Napoléon Iᵉʳ, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III. Paris, 1861, in-4° de 703 pages. Février, 128.

Histoire de la Restauration, par M. L. de Viel-Castel, tome V. Paris, 1862, in-8° de 519 pages. Mars, 188.

Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies, etc. de l'ancienne France, par M. H. Gourdon de Genouillac. Paris, 1862, in-8° de 567 pages. Mars, 192.

Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost, pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Tome Iᵉʳ, Évreux, 1862, in-8° de XXXV-264 pages. Mars, 191.

Archives royales de Chenonceaux, Debtes et créanciers de la royne-mère Cathe-

rine de Médicis, 1589-1606. — Documents publiés par M. l'abbé Chevalier. Paris, 1862, in-8° de LXIX-136 pages. Avril, 257.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages... Première partie, Abbeville... par Ernest Prarond. Abbeville-Paris, 1862, in-12 de XCVII-423 pages. Avril, 258.

Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan, par J. F. Bladé. Auch-Paris, in-8° de 119 pages. Avril, 259.

Histoire de la ville d'Aumale (Seine-Inférieure)... par Ernest Sémichon... Paris, 1862, 2 vol. in-8° de CV-427 et 487 pages. Octobre, 647.

Histoire de la commune de Montpellier, antérieurement à l'ouverture du port de Cette, rédigée par A. Germain. Montpellier, 2 vol. in-8° de x-539 et 569 pages. Juin, 384.

Histoire de Montmirail en Brie... depuis l'année 1311 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Boitel. Montmirail, 1862, in-12 de 435 pages. Juin, 387,

Châlons-sur-Marne et ses environs, par Auguste Nicaise.—Châlons-Paris, 1862, in-12 de 178 pages. Avril, 258.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre du ministre de l'intérieur. Paris, 1862, in-4°. (2 vol.) Septembre, 581.

Les monuments de l'histoire de France. — Catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire de la France et des Français, par M. Hennin. Tome VII. Paris, 1862, in-8° de 399 pages. Septembre, 584.

Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (*Epomanduodurum*); origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard, par l'abbé Bouchey. Paris, 1862, 2 vol. in-8° de XXXIV-972 pages. Décembre, 767.

Réminiscences, par J. J. Coulmann, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien député. Tome I[er], Strasbourg-Paris, 1862, in-8° de 368 pages. Décembre, 766.

Montmartre et Clignancourt, étude historique, par M. Léon Michel de Trétaigne. Paris, 1862, in-8° de VIII-239 pages. Décembre, 768.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets, par M. de Cherrier... 2[e] édition... — 3[e] article de M. Mignet, janvier, 13-37. — 4[e] article, novembre, 661-678. — 5[e] article, décembre, 726-745.

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta, quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus... Collegit... et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles... In-4°, Paris, 1854-1861. — 1[er] article de M. Avenel, octobre, 630-642.

Ethnogénie gauloise, ou mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, etc.... par Roget, baron de Belloguet. Paris, 1861, in-8° de XI-315 pages. Janvier, 65.

Chronique des ducs de Brabant, par Edmond de Dynter... publiée par P. F. X. de Ram... Bruxelles, 1860, in-4° de CXXX-294 pages avec planches. Mars, 195.

Histoire universelle par César Cantù... Tome I[er], Paris, 1862, in-8° de IV-654 pages. Mars, 188.

Histoire des Italiens, par César Cantù, traduite par M. Arnaud Lacombe. Tome XII, Paris, 1862, in-8° de 423 pages. Mars, 188.

Actes des états généraux des Pays-Bas (1576-1585)... par M. Gachard... Tome Ier, Bruxelles, 1861, in-8° de xxx-489 pages. Mai 323.

Chronique de Jean de Stavelot, publiée par Ad. Borgnet. Bruxelles, 1861, in-4° de xii-664 pages. Mai, 323.

Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain du docteur Jean Molanus, publiés par P. F. X. de Ram. Bruxelles, 1861, 2 vol. in-4° xcix-1371 pages. Mai, 323.

Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla, publicadas por la Real Academia de la historia. Tomo primero. Madrid, 1861, grand in-4° de xi-640 pages. Mai, 324.

Egesta e i suoi monumenti, lavoro storico-archeologico del Cav. Giovanni Fraccia... Palermo, 1859-1861, 2 vol. in-8° de 161 et 44 pages. Juin, 388.

Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne, par M. E. de Pressensé. Paris, 1861, 2 vol. in-8° de vii-513 et 538 pages. Mars, 191.

Souvenirs et enseignements. France et Russie (1787-1859), par M. E. A. de l'Étang. Paris, in-8° de 160 pages. Décembre, 767.

Ka mooolelo Hawaii, Histoire de l'archipel Havaiien (îles Sandwich), texte et traduction par Jules Rémy. Paris, 1862, in-8°, lxxv-254 pages. Septembre, 583.

Lectures on the history of the eastern Church... Leçons sur l'histoire de l'Église d'Orient... par Arthur Penrhyn Stanley. 2e édition. Londres, 1862, in-8° de lxxxviii-437 pages. Décembre, 769.

Un projet de mariage royal, par M. Guizot. Paris, 1863, in-12 de iii-360 pages. Décembre, 766.

5. Histoire littéraire, bibliographie.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France... Tome XXe, seconde partie. Paris, Imprimerie impériale, in-4° de 482 pages. Mai, 318. — Tome XIXe, 1re partie, in-4° de cxvi-486 pages. Décembre, 465.

Origines littéraires de la France, par Louis Moland. Paris, 1862, in-8° de iii-424 pages. Décembre, 766.

Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au xvie siècle... Commenté par le bibliophile Jacob... Paris, 1862, in-8° de xvi-406 pages. Juin, 381.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de saint Augustin, au diocèse de Paris, par Auguste Moutié. Paris, 1862, in-4° de xxxii-476 pages. Avril, 257.

Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Évreux, publié par J. Andrieux. Évreux, 1861, in-4° de viii-416 pages. Mars, 190.

Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis Guigard. Paris, 1862, in-8° de 527 pages. Avril, 259.

Monuments des anciens idiomes gaulois; textes, linguistique, par H. Monin. — Besançon-Paris, in-8° de vi-310 pages avec planches. Mars, 190.

Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits, de documents historiques et de chartes réunies par les soins de M. Techener... 1re partie. Paris, 1862, in-8° de vi-320 pages. Mars, 191.

Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne, par Auguste Scheler. Bruxelles-Paris, in-8° de xv-340 pages. Mars, 195.

Annuaire du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste, pour l'année 1862, publié par Louis Lacour. Paris, 1 vol. in-12 de VIII-304 pages. Mars, 193.

Les vieux auteurs castillans, par le comte Th. de Puymaigre. Metz-Paris, 2 vol. in-8° de XIV-490 et 494 pages. Avril, 257.

Catalogo di manoscritti ora posseduti da D. Baldassare Boncompagni... Rome, 1862, in-8° de XXII-219 pages. Décembre, 770.

6. Archéologie.

Du projet d'un nouveau musée de sculpture grecque. — Article de M. Vitet, janvier, 5-13.

Le mont Olympe et l'Acarnanie; exploration de ces deux régions, avec l'étude de leurs antiquités, etc. par L. Heuzey... Paris, 1860, un vol. in-8° de 495 pages. — 3° et dernier article de M. Hase, février, 69-79. (Voir, pour le 1er article, le cahier de septembre, et, pour le 2°, le cahier de décembre 1861.)

Trésor de l'église de Conques, dessiné et décrit par M. Alfred Darcel... un vol. in-4°... Paris, 1861.

Manuel des œuvres de bronze et d'orfévrerie au moyen âge, par M. Didron aîné, un vol. in-4°. Paris, 1859. — Article de M. Vitet, février, 92-98.

Le vase de la reine Bérénice. — Article de M. Beulé, mars, 163-172.

Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées par M. Barbet de Jouy. Paris (1862), in-8°. — 1er article de M. Vitet, décembre, 713.

Le palais impérial de Constantinople et ses abords... par Jules Labarte, Paris, 1861, in-4° de 240 pages avec 3 planches. — 1er article de M. Hase, juin, 326-334. — 2° et dernier article, août, 463-475.

Mémoire sur les monuments du culte d'Adonis dans le territoire de Palæbyblos, par le R. P. Alexandre Bourquenoud. Paris, 1861, in-8° de 61 pages avec planches. Mars, 190.

Les campagnes de Jules César dans les Gaules, par F. de Saulcy. 1re partie. Paris, 1858, in-8° de III-453 pages avec 4 planches. Mars, 187-188.

Étude sur l'Alésia de Franche-Comté, par M. le vicomte Chiflet... Besançon, 1862, in-8° de 40 pages. Octobre 646.

Traité élémentaire de numismatique générale, par J. Lefebvre. Abbeville-Paris, in-8° de VI-431 pages. Mars, 193.

Mélanges égyptologiques, par F. Chabas. Paris, 1862, in-8° de II-122 pages avec planches. Mars, 194.

L'Étrurie et les Étrusques, ou dix ans de fouilles dans les Maremmes toscanes, par M. Noël des Vergers. Paris, 1862, in-8° de 204 pages. Avril, 257.

Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire, par M. Édelestand du Méril. Paris, 1862, in-8° de 510 pages. Mai, 321.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeas... Paris, 1862, in-8° de 152 pages. Juin, 385.

Recherches archéologiques à Éleusis, exécutées dans le cours de l'année 1860, sous les auspices des ministères de l'Instruction publique et d'État, par François Lenormant. Paris, 1862, in-8° de 420 pages. Juin, 386.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Principes et notions élémentaires (pratiques, didactiques et historiques) du droit public administratif... par M. Bouchené-Lefer. Paris, 1862, in-8° de xx-704 pages. Mai, 320.

Recueil complet des traités, conventions, capitulations, armistices et autres actes diplomatiques de tous les États de l'Amérique latine... depuis 1493 jusqu'à nos jours, par Charles Calvo. Tome Ier. Besançon-Paris, 1862, in-8° de xcii-311 pages. Mai, 322.

Précurseurs et disciples de Descartes, par Émile Saisset... Paris, 1862, in-8° de xv-47 pages. Juin, 383.

Esquisse économique; fragments de timinomie, par Paul Jacovenco. Paris, 1862, in-12 de 72 pages. Juin, 386.

Guichardin, historien et homme d'État italien, au xvie siècle... par Eugène Benoist... Marseille-Paris, in-8° de iv-436 pages. Septembre, 504.

De l'influence du théâtre sur la classe ouvrière, lectures faites aux conférences de l'Association polytechnique, par M. Édouard Thierry. Paris, 1862, in-8° de 90 pages. Décembre, 768.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

L'art de découvrir les sources, par M. l'abbé Paramelle. Paris, 1 vol. in-8°. — Voyage d'un hydroscope, etc. par F. Amy... Paris, 1 vol. in-12, 1862. — 1er article de M. Chevreul, janvier, 46-61. — 2e article, février, 98-111. — 3e article, mai, 273-286. — 4e et dernier article, juillet, 418-436.

Études préliminaires pour la morphologie et la physiologie scientifiques du cerveau humain... par Rodolphe Wagner. Gœttingue, 1860. — 1er article de M. Flourens, avril 221-234. — 2e article, juillet, 406-418. — 3e et dernier article, août, 453-463.

Physique d'Aristote, ou leçons sur les principes généraux de la nature, traduite par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1862, 2 vol. in-8° de CLXXII-496 et 639 pages. Janvier, 67.

L'École de Salerne, traduction en vers français, par M. Ch. Meaux Saint-Marc, avec le texte latin en regard, précédé d'une introduction par M. le docteur Ch. Daremberg. Paris, 1861. — Article de M. Littré, mai, 262-273.

Les médecins au temps de Molière... par M. Maurice Raynaud. Paris, 1863, in-12 de 464 pages. Décembre, 769.

An historical Survey of the astronomy of the ancients... Examen historique de l'astronomie des anciens, par sir George Cornwal Lewis. Londres, 1862, in-8° de viii-527 pages. Mars, 194.

Les inondations en France, depuis le vie siècle jusqu'à nos jours; recherches et documents, par M. Maurice Champion, tome III. Paris... 1861, in-8° de viii-232 et CCXLII pages. Février, 127.

Scritti di Leonardo Pisano, matematico del secolo decimoterzo... Rome, 1857-1862. 2 vol. in-4° de 459 et 283 pages. Décembre, 770.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

Séance publique des cinq Académies. Prix décernés et proposés. Août, 515-519.

Académie française. Mort de M. Biot, février, 126. — Élection de M. Albert de Broglie, février, 126. — Élection de M. Octave Feuillet, avril, 252. — Mort de M. le duc Pasquier, juillet, 450. — Séance publique annuelle; prix décernés et proposés. Juillet, 450-452.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Élection de M. J. Desnoyers, mars, 187.—Mort de M. Jomard, septembre, 581.—Mort de M. Ch. Magnin, octobre, 643. — Élection de M. Hauréau, décembre, 764. — Élection de M. de Slane, décembre, 764.

Académie des sciences. Élection de M. Blanchard, février, 126. — Élection de M. Ossian Bonnet, avril, 252. — Mort de M. Hureau de Sénarmont, juillet, 452. — Mort de M. le comte de Gasparin, septembre, 581. — Élection de M. Pasteur, décembre, 764.

Académie des beaux-arts. Élection de M. Hess, février, 126. — Mort de M. Halévy, mars, 187. — Élection de M. Beulé en qualité de secrétaire perpétuel, avril, 253. — Mort de M. Petitot, juin, 380. — Élection de M. Guillaume, août, 519. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Octobre, 643-646. — Mort de M. Caristie, décembre, 764.

Académie des sciences morales et politiques. Mort de M. le baron Baude, février, 127. — Élection de M. Vuitry, mars, 187. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Janvier, 61-64. — Mort de M. Charles Dunoyer, décembre, 764.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

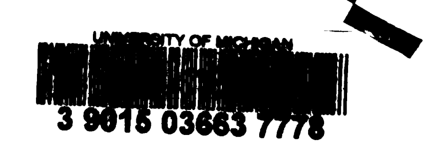
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03663 7778